



HAL
open science

Les courtisanes dans la Grèce classique : entre réalité et représentation : approche prosopographique, philologique et rhétorique

Cécilia Landau

► To cite this version:

Cécilia Landau. Les courtisanes dans la Grèce classique : entre réalité et représentation : approche prosopographique, philologique et rhétorique. Etudes classiques. Université de Strasbourg, 2018. Français. NNT : 2018STRAC029 . tel-02080087

HAL Id: tel-02080087

<https://theses.hal.science/tel-02080087v1>

Submitted on 26 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ DE STRASBOURG



ÉCOLE
DOCTORALE
DES HUMANITÉS
(ED 520)

ÉCOLE DOCTORALE DES HUMANITÉS (ED 520)

Centre d'Analyse des Rhétoriques Religieuses de l'Antiquité (EA 3094)

THÈSE présentée par :

Cécilia LANDAU

sous la direction de M. le Professeur Laurent Pernot

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'Université de Strasbourg**
Discipline / Spécialité : Sciences de l'Antiquité – philologie classique

**Les courtisanes dans la Grèce classique : entre réalité
et représentation. Approche prosopographique,
philologique et rhétorique.**

Volume I

JURY : Mmes et MM. les Professeurs

Ulrike AUHAGEN

Albert-Ludwigs-Universität, Fribourg,
rapporteur

Rebecca FUTO KENNEDY
Laurent PERNOT

Denison University, Ohio, rapporteur
Membre de l'Institut, Université de
Strasbourg, directeur de la thèse
Université de Strasbourg

Jean-Luc VIX

soutenance : 12 novembre 2018

Sommaire

Abréviations	6
Commentaires	7
Introduction méthodologique	8
I. Présentation.....	8
II. Pourquoi une étude sur les <i>hetairai</i> sans les <i>hetairoi</i> ?.....	10
III. Le paradoxe des sources anciennes.....	13
IV. <i>Status quaestionis</i>	14
A. Le développement des études sur les femmes.....	15
B. Le développement des études sur la sexualité.....	18
C. Au sujet des courtisanes et de la prostitution.....	21
D. Outils pour le traitement des sources : la prosopographie et le genre.....	32
V. Difficulté du sujet.....	36
A. Hétérogénéité du corpus.....	36
B. Identification.....	37
C. Classement chronologique.....	39
D. Influence contemporaine.....	39
E. Angles morts.....	40
VI. Méthodes de travail.....	41
A. Relevé systématique.....	41
B. Le dépouillement du corpus.....	43
C. Le classement.....	44
D. La démarche prosopographique.....	49
E. Méthode de recherche sur la compréhension des textes.....	50
VII. Problématique.....	51
VIII. Intérêt de l'enquête.....	51
A. Enjeux terminologiques.....	51
1. Notion d'ἑταίρα.....	51
2. Terminologie.....	52
B. Enjeux prosopographiques et philologiques.....	52
1. Liste présentée et élaboration du dictionnaire.....	52
2. Répertoire des textes.....	54
3. Traduction de textes.....	55
C. Enjeux civilisationnels.....	56
IX. Avertissement sur la traduction d'ἑταίρα.....	58
PREMIER CHAPITRE : Le mot <i>hetaira</i> et les termes secondaires : richesse d'une terminologie complexe	59
I. Le substantif ἡ ἑταίρα et ses dérivés.....	59
A. ἡ ἑταίρα.....	59
B. ἡ ἑταιρίς et τὸ ἑταιρίδιον.....	60
C. ἡ ἑταιρίστρια.....	61
II. La création de nouvelles catégories historiographiques : les pseudo- <i>hetairai</i>	62
A. Les impubères (<i>hypoparthenoi</i>) et la prostitution enfantine.....	62

B. Les dictériades, ou de l'utilisation exagérée de l' <i>hapax</i>	66
C. Celles qui prennent beaucoup d'argent : αἱ μεγαλόμισθοι.....	70
III. Substantifs secondaires : étude des autres termes autour du mot <i>ἑταίρα</i>	72
A. Le substantif ἡ πόρνη.....	73
1. ἡ πόρνη et ἡ ἑταίρα : les deux faces du monde prostitutionnel ?.....	73
2. ἡ πόρνη, synonyme d'ἡ ἑταίρα ?.....	74
3. Ne pas appeler un chat « un chat » : ἑταίρα, un euphémisme de πόρνη ?.....	75
B. Autres substantifs.....	85
παλλακή : concubine.....	85
ἔρωμένη.....	88
ἡ ἄνθρωπος et ἡ γυνή.....	88
τὸ κάλλος et καλή.....	89
C. La périphrase ἐργάζεσθαι τῷ σώματι.....	89
IV. Le vocabulaire qui décrit les hommes fréquentés.....	91
V. « Maîtresse », « compagne », « courtisane », « concubine » ou « prostituée » : les difficultés de la traduction en français.....	95
A. Les substantifs ἑταίρα et πόρνη.....	96
B. Les traductions des verbes.....	98
Conclusion.....	100
CHAPITRE II : Qu'est-ce qu'une ἑταίρα ? Éléments de définition.....	103
I. Les ingrédients pour faire une <i>hetaira</i> à l'athénienne : la recette textuelle.....	103
A. « Liberté, j'écris ton nom ».....	104
1. La liberté au sens juridique.....	104
2. L'émancipation féminine : un commerce de l'esprit, plus qu'un commerce d'argent ?.....	107
3. La liberté de choisir ses amants.....	118
B. « Tout homme ne peut aborder à Corinthe » : la courtisane, une femme de l'élite ?	121
C. Des relations au long cours ?.....	124
D. Voir des courtisanes là où il n'y en a pas.....	127
II. La recette iconographique : faut-il voir des courtisanes partout ?.....	131
A. La méthodologie.....	132
B. Provenance et conservation des vases.....	134
C. L'interprétation des images.....	134
1. La nudité.....	136
2. Les amulettes.....	137
3. La coiffure.....	138
4. Le nom.....	139
5. La présence d'une bourse.....	140
6. Le client.....	141
7. Le contexte.....	141
8. Le rapport au vin.....	143
D. Scènes imaginaires ou scènes réelles ?.....	144
III. Le rattachement à la prostitution : toutes des prostituées, toutes des esclaves ?.....	147
A. Le lien qui unit les courtisanes à l'esclavage.....	147

B. L'absence de lien entre prostitution et courtisanes : trois études de cas.....	150
1. Ceci n'est pas une courtisane.....	150
2. Abrotonon et l'importance du décret de Périclès.....	152
3. Herpyllis, la concubine d'Aristote.....	156
4. Aspasia, l'Hélène d'Athènes.....	159
Conclusion.....	166
CHAPITRE III : Les parcours biographiques.....	168
I. Les conditions de vie.....	168
A. Quelques moments d'une vie.....	168
1. Les débuts et les premières rencontres.....	168
2. Les dernières rencontres ?.....	173
3. Courtisane, une activité à risque ?.....	174
4. Entre lieux communs et informations.....	177
Conclusion.....	179
B. Un parcours connu : l'exemple de Nééra.....	180
1. Les raisons de la colère.....	181
2. Des origines de Nééra jusqu'à son affranchissement : la montée en puissance	183
3. La vie en tant que courtisane libre : de Phrynon à Stéphanos.....	190
4. Du début de la vie avec Stéphanos jusqu'au procès.....	194
5. Conclusion : la fin et l'issue du procès.....	198
C. Ainsi parlait Apollodore (<i>Contre Nééra</i> , 122).....	200
D. Le <i>Contre Nééra</i> est-il représentatif ?.....	207
II. Les liens familiaux	210
A. Les compagnons des compagnes.....	210
1. Portrait robot de l'amant-type ?.....	210
2. Manuel de savoir-vivre.....	211
B. Les enfants de courtisanes.....	213
1. Les dynasties de courtisanes, une activité qui se transmet de génération en	214
génération ?.....	214
2. Les problèmes d'héritage.....	223
3. La question de l'ascendance maternelle.....	224
C. Les courtisanes citoyennes.....	224
1. Status quaestionis.....	225
2. Le rapport à la prostitution citoyenne et l'égalité de traitement entre citoyen et	226
citoyenne.....	226
3. Un système de lutte contre la prostitution des citoyennes ?.....	228
4. Une activité cachée ?.....	229
5. Les <i>astai hetairai</i>	232
6. Éléments de conclusion.....	239
Conclusion.....	240
CHAPITRE IV : Les courtisanes et les cités.....	241
I. Petit guide touristique de la Grèce : comment géolocaliser une <i>hetaira</i> ?.....	241
A. Place de la courtisane au sein des cités.....	241
1. La sortir au banquet, la sortir du banquet.....	242
2. Une zone géographique déterminée ?.....	244

3. Les sources textuelles.....	245
4. ὁ / ἡ πορνοβοσκός.....	246
5. Le travail en établissement.....	246
6. Sortir de la caverne.....	250
7. Traduire les réalités antiques.....	252
B. La présence d'établissements de prostitution sur les vases.....	253
1. La <i>spinning</i> ἑταῖρα.....	254
2. Les <i>ταλασιουργοί</i> , preuve de l'existence des <i>spinning</i> ἑταῖραι ?.....	257
C. Vestiges archéologiques des établissements de prostitution.....	265
1. Le phallus, panneau directionnel à Délos ?.....	266
2. Le bâtiment Z : un bâtiment polymorphe à Athènes.....	267
3. Bâtiment Y : de l'utilisation intempestive du graffiti.....	281
II. Dis-moi comment tu t'appelles, je te dirai d'où tu viens ?.....	283
A. Le nom d'une courtisane peut-il donner des renseignements sur son origine géographique ?.....	283
B. Surnoms.....	286
C. Les noms ou surnoms géographiques.....	287
D. Les mentions de cités.....	288
Conclusion : athénocentrisme des sources.....	289
III. Les institutions de la cité d'Athènes et les courtisanes.....	290
A. La présence d'une taxe professionnelle ?.....	290
B. La place au sein du banquet : artistes et courtisanes.....	292
1. Les astynomes.....	295
2. Pourquoi une telle emphase sur les flûtistes ?.....	295
3. Prostitution ou service sexuel des esclaves ?.....	297
Conclusion.....	298
C. Les courtisanes et la religion.....	299
1. La prostitution sacrée.....	299
2. Les courtisanes et les institutions religieuses.....	302
D. Les courtisanes au sein de la sphère militaire.....	303
E. Les courtisanes d'Athènes et les chefs macédoniens.....	305
Conclusion.....	307
CHAPITRE V : L'exercice du pouvoir sur les hommes de pouvoir.....	308
I. La question de la condamnation de la prostitution dans l'Athènes classique.....	308
A. La courtisane comme instrument dans les luttes de pouvoir.....	309
1. Les critiques dans des contextes autres que judiciaire.....	310
2. Conclusion.....	314
B. Le corpus des orateurs.....	315
1. Les procès pour impiété.....	315
2. L'utilisation des courtisanes au service du plaideur.....	325
Conclusion.....	327
C. La courtisane politique : l'étude de l'influence d'Aspasie.....	328
1. Biographie sommaire.....	329
2. L'influence d'Aspasie à Athènes : état des sources.....	330
3. Éléments de conclusion.....	333
Conclusion.....	334

II. Célèbres et célébrées.....	336
A. L'utilisation des courtisanes dans les récits fictifs.....	336
1. L'utilisation des courtisanes par les poètes comiques.....	336
2. Mots d'esprit et sagesse des courtisanes.....	341
3. La courtisane comique dans un contexte philosophique.....	342
4. Les lettres fictives.....	342
5. Les courtisanes au service d'une règle de grammaire.....	344
B. Laïs : de la personne au personnage.....	345
1. Origine des Laïs : combien sont-elles ?.....	345
2. Tentative de chronologie.....	347
3. L'entrée dans la prostitution.....	349
4. Les quatre morts des Laïs.....	349
5. Postérité des Laïs.....	350
Conclusion.....	353
Conclusion générale.....	354

Abréviations

APF

DAVIES J., *Athenian Propertied Families*, Clarendon Press, Oxford, 1971.

DSP

DAREMBERG Ch. & SAGLIO E., *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, Hachette, Paris, 1877 – 1919.

KA/PCG

KASSEL R. & AUSTIN C., *Poetae Comici Graeci* (= K. A.), W. de Gruyter, Berlin / New York, 1983 – 1995.

LGPN

FRASER P & MATTHEWS E., *A Lexicon of Greek personal names*, Clarendon Press, Oxford, 1987 – 2009.

LSJ

LIDDELL H. & SCOTT R., *A Greek-English Lexicon*, Clarendon Press, Oxford, 1968⁹, 1843¹.

OCD

HORNBLLOWER S. & SPAWFORTH A., *Oxford Classical Dictionary*, Oxford University Press, Oxford/New York, 1996³, 1949¹.

PAA

TRAILL J. S., *Persons of Ancient Athens*, vol. 1 à 20, Athenians, Toronto, 1994 – 2011.

PHI

Inscriptiones Graecae

RE

PAULY A. & WISSOVA G., *Paulys Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, vol. 8 (Helikon – Hyagnis), J.B. Metzler, Stuttgart, 1913

T.L.G.

Thesaurus Linguae Graecae

Commentaires

L'orthographe habituelle a été suivie pour quelques courtisanes célèbres : Aspasia pour Ἀσπασία ou Nééra pour Νέαира. Les autres ont été transcrites, avec des repères pour marquer les quantités des voyelles 'e' et 'o':

é pour ε

è pour η

ô pour ω

Le *kappa* a été transcrit par la lettre 'c' et l'*upsilon* par la lettre 'y': Ληναιτόκυστος, Lènaitocystos.

La mise en forme des textes a respecté l'édition de référence, dont la liste est indiquée à la fin du volume II. Le nom d'un auteur entre [...] signifie que le texte a été faussement attribué à cet auteur.

En raison de l'importance d'Athénée, la mention de l'ouvrage des *Deipnosophistes* n'a pas été reporté systématiquement : la formulation « Athénée, XIII » a été préférée à « Athénée, *Deipnosophistes*, XIII » pour davantage de fluidité.

Introduction méthodologique

I. Présentation

La prostitution, thématique à la fois sociale, polémique, éthique et séductrice, est un sujet porteur. Les études sont nombreuses, comme l'atteste la bibliographie. La réédition régulière d'un ouvrage comme celui de Marc de Montifaud, qui peut être classé dans les ouvrages 'grands publics' et qui date de 1870, toujours disponible à la vente, montre la popularité de ce sujet. Le mot « prostituée » ou sa version plus élégante « courtisane », agrémenté d'un tableau à l'ambiance baroque ou d'une photo suggestive, attire l'œil, ce qu'ont bien compris les éditeurs ou les producteurs de télévision. Les débats qui reviennent régulièrement (réouverture des maisons closes, pénalisation du client, statut de la personne prostituée...) démontrent cet intérêt. La période de la Grèce ancienne n'a pas échappé à cet engouement et les courtisanes ont inspiré de nombreux artistes. Dans le domaine scientifique, les études à portée générale (sur les femmes, sur la vie quotidienne...) ou spécifiques (sur la sexualité, sur la prostitution, mais aussi sur la comédie ou la rhétorique...) synthétisent ou développent le sujet.

Paradoxalement, la recherche n'a commencé que récemment à accumuler des connaissances sur un sujet pourtant familier. Le terme *ἑταίρα*, fait actuellement débat. Il est soit synonyme de prostituée, soit il l'est seulement dans certains cas. Si la communauté universitaire l'utilise et semble supposer ce dont il retourne, les chercheurs qui travaillent spécifiquement sur cette notion ne s'accordent pas sur une définition unique ; quant aux autres, ils utilisent une définition rudimentaire qui, comme le montre la présente enquête, est limitée. L'utilisation régulière de certaines courtisanes célèbres comme Nééra ou Aspasia pour donner un exemple de l'*hetaira* et en établir une définition finit par s'auto-entretenir dans un circuit fermé vide de sens. Malgré l'abondance des femmes ainsi qualifiées, seuls quelques noms ressortent pour décrire l'ensemble (principalement Aspasia, Nééra, Laïs et Phryné). Il est vrai que ces quatre-là sont mentionnées dans un nombre important de textes. Faut-il pour autant généraliser à partir de quatre exemples fameux ? Les notions elles-mêmes de « prostituée », de « courtisane » et de « prostitution » appliquées à l'Antiquité sont également à reconsidérer. Ce lien semble aller de soi et on assiste à une certaine tendance à automatiquement assimiler l'un à l'autre : le terme

hetaira est une application concrète de la notion de prostitution. Il ne s'agit pas de minorer ou de nier le lien entre le mot *hetaira* et l'univers de la prostitution, mais de le recontextualiser.

De plus, les personnes qualifiées d'*hetairai* ne sont jamais connues directement. Comme souvent dans la société grecque, la majorité des sources sur la pensée et le mode de vie des femmes viennent de manière indirecte. Il faut donc passer par un triple prisme : le prisme masculin, celui des textes et le prisme social. Le prisme masculin est un critère déterminant pour connaître et comprendre ces femmes : les auteurs ont une idée de la place déterminée des deux sexes et une vision des femmes qui diffère selon le lieu, l'époque, ou le statut particulier de ces dernières (mariée, prêtresse, libre ou esclave...)¹. Toutefois, ces femmes ne peuvent être étudiées sans comprendre leur place face aux hommes : d'abord parce qu'elles existent par les hommes – plus particulièrement par les citoyens aisés – financièrement et socialement. Financièrement, parce qu'elles dépendent d'eux ; socialement, parce qu'ils les emmènent aux banquets², aux fêtes et dans tous les rassemblements collectifs en général. Leur ascension sociale dépend de ces fréquentations. Enfin, la postérité a d'abord et surtout gardé leurs noms parce qu'elles ont fréquenté des hommes influents : Alcibiade, Alexandre, Aristote, Démétrios, Périclès ou Ptolémée. En dehors de cette question de genre, un travail sur les sources, du contexte et du but poursuivi par les auteurs est nécessaire, ce qui sera abordé ci-dessous, lors de l'approche méthodologique.

Un dernier prisme est à prendre en compte : en dehors de la délicate question des courtisanes qui ont le statut de citoyennes, sur lesquelles une partie est consacrée³, les femmes dont il est question sont d'une classe sociale inférieure à leurs fréquentations et aux auteurs qui transmettent les sources.

1 La question du regard masculin est complexe : le problème ne vient pas du genre de l'auteur, mais de l'idéologie et du discours normatif qu'il véhicule ; ainsi, S. Boehringer rappelle qu'une société impose des contraintes aux individus, hommes et femmes. Elle situe l'intéressant non dans le genre de l'auteur, mais dans le rapport qu'a le texte à la norme, préférant parler de « domination politique » plutôt que de « domination masculine » (S. Boehringer, 2005 : p. 88 – 89).

2 Nous traduisons τὸ συμπόσιον par l'usuel « banquet », bien que la traduction ne convienne pas complètement, puisque le terme grec renvoie à une partie précise du banquet, qui suit le repas. Pour plus de détails sur cette question, cf la thèse de P. Schmitt Pantel publiée en 1992, *La cité au banquet : histoire des repas publics dans les cités grecques*.

3 Cf au troisième chapitre, « les courtisanes citoyennes » (II, C).

Le choix a été fait de circonscrire l'enquête sur l'époque classique. L'époque archaïque, période durant laquelle le statut de l'*hetaira* semble émerger, offre peu de noms¹. La période hellénistique présente, quant à elle, d'autres complications : si la Grèce classique offre un référent culturel et politique en la ville d'Athènes pour ce qui est de la production textuelle, le centre du pouvoir change à l'époque hellénistique, en raison de nombreuses mutations politiques et sociales. L'ampleur des sources classiques (plus de 130 courtisanes recensées) et l'unité autour de la ville d'Athènes ont conduit vers ce choix. Le marquage a été placé de manière conventionnelle à la période classique, de la fin des guerres Médiques (491 av. J. – C.) jusqu'à la mort d'Alexandre (323 av. J. – C.).

II. Pourquoi une étude sur les *hetairai* sans les *hetairoi* ?

La présente recherche a choisi de centrer l'étude uniquement sur les femmes qui sont nommées par le terme *ἑταίρα*. De même, lorsqu'il sera question de prostitution, seule la prostitution féminine sera prise en compte. Ceci ne signifie pas que la question de la prostitution masculine, qui mérite une étude en soi², est minimisée, mais qu'elle a été volontairement laissée de côté. Le mot *ἑταῖρος* et la prostitution masculine présentent plusieurs facteurs qui conduisent cet aspect hors des critères de la présente étude.

Tout d'abord, il s'agit d'un travail sur la prostitution, mais pas uniquement : certaines femmes sont qualifiées d'*hetairai*, mais ne sont pas prostituées. En effet, le mot *ἑταίρα* peut renvoyer à une femme exerçant cette activité, mais il n'est pas un synonyme de prostituée. Ensuite, le choix de ne prendre en compte que le mot féminin a semblé pertinent, car il est impropre de considérer que le terme couvre les mêmes nuances sémantiques au masculin et au féminin. En dehors du sens d'« amie », non connoté sexuellement, qui renvoie à l'amitié entre deux femmes, le terme *ἑταίρα* a toujours un sens érotique entre une femme et un homme, tandis que le champ d'étude du mot *ἑταῖρος* est plus large. Quand les compagnons d'Alexandre sont des *ἑταῖροι*, cela ne renvoie pas à la même réalité que lorsque ces mêmes *ἑταῖροι* fréquentent des *ἑταίραι*. Le masculin possède les sens d'ami, de compagnon (d'armes, de chef, d'esclavage, de repas...), de disciple, de partisan, mais aussi de membre qui appartient à une *ἐταιρεία*. L. McClure note qu'il a peu

1 Sur l'origine de ce mot à l'époque archaïque, R. Kennedy, 2015 ; L. Kurke, 1997 et 1999.

2 Pour de plus amples informations à ce sujet : K. Dover, 1982.

de passages où un homme nommé ἑταῖρος fait référence au statut de l'amant d'une femme¹. J. Dover, dans son *Homosexualité grecque*, confirme ce résultat : le mot ἑταῖρος n'est jamais cité dans la partie vocabulaire. Le mot n'est pas recensé non plus dans son index, contrairement au mot πόρνος². Pour E. Cohen, au contraire, le mot possède le même sens au masculin et au féminin. Il remarque que le masculin peut signifier le prostitué, mais qu'il est rare en ce sens³.

Concernant la prostitution masculine, le procès le plus connu est le *Contre Timarque*. Timarque, un citoyen athénien accusé de se prostituer, n'est jamais qualifié d'ἑταῖρος, mais plusieurs fois de πόρνος (*C. Tim.*, 70, 123, 130 et 157). Le mot ἑταῖρος revient trois fois et il n'est jamais employé dans un sens sexuel⁴. Il est également intéressant de constater que le mot ἑταίρα est présent deux fois pour désigner les fréquentations féminines de Timarque (*C. Tim.*, 75), et particulièrement l'une d'entre elles, Philoxéné (*C. Tim.*, 115).

De même, d'autres hommes accusés de se prostituer, comme Démocharès ou Mélanopos, ne sont jamais qualifiés par le terme d'ἑταῖρος⁵. Parmi le champ sémantique d'ἑταῖρος, il y a bien l'utilisation du mot ἑταιρήσις, la prostitution et du verbe ἑταιρεῖν qui signifie se prostituer ou être le mignon ou la maîtresse de quelqu'un⁶, mais J. Dover remarque le fait suivant :

« A l'époque classique, le verbe *hetairein* et le nom abstrait *hetairēsis* ne semblent pas avoir été employés à propos d'une *hetaira* mais uniquement à propos d'un homme ou d'un garçon qui jouerait, dans une relation homosexuelle, un rôle analogue à celui de l'*hetaira*⁷. »

1 Aristophane, *L'Assemblée des femmes*, 912 ; Simonide d'Amorgos, fr 7, 49 ; L. McClure, 2003 : p. 11 – 12.

2 K. Dover, 1982 : p. 30 – 32. Index p. 281 (absence du mot ἑταῖρος) et 282 (πόρνος).

3 E. Cohen, 2000 : p. note 2 p.109 ; E. Cohen, 2015 : note 46 p. 77. D. Halperin fait aussi l'équivalence entre ἑταίρα et ἑταῖρος (D. Halperin, J. Winkler, F. Zeitlin, 1990 : note 5 p. 114 et p. 128).

4 Il s'agit dans deux des trois cas d'une citation à Homère (*Contre Timarque*, 149 et 150). Le dernier cas (*Contre Timarque*, 173) désigne les amis de Démosthène.

5 Dans les deux cas, le verbe ἑταιρέω est utilisé, mais jamais le substantif (Polybe, *Histoires*, XII, 13, 2 pour Démocharès ; Eschine, *Lettres*, lettre VII, 3 pour Mélanopos).

6 ἑταιρήσις : Eschine *Contre Timarque*, 20 et 160 ; ἑταιρεῖν : Eschine *Contre Timarque*, 163.

7 K. Dover, 1982 : p. 35.

Toujours dans le *Contre Timarque*, Timarque fréquente Misgolas, un citoyen athénien. Eschine rapporte qu'il se prostitue à lui et va habiter chez ce dernier, qui n'est pourtant, remarque Eschine, ni un ami du cercle familial, ni un homme de son âge, ni un tuteur¹. *A contrario*, une femme métèque ou esclave qui fait de même est qualifiée par les textes d'ἑταίρα, alors que Misgolas n'est pas nommé ἑταίρος.

La présente thèse souhaite prendre en compte les relations que les hommes, citoyens la plupart du temps, entretiennent avec des femmes qualifiées d'*hetairai*, presque toutes des non-citoyennes. Il y a donc, par le matériel à notre disposition, un androcentrisme et un athénocentrisme conscients avec lesquels nous sommes obligée de composer. Sur la question de la prostitution, les sources conservées ne sont pas du même ordre, car la prostitution masculine est souvent moins repérable que la prostitution féminine². Les textes utilisent le terme de πόρνος, certes, mais en dehors de quelques fragments de comédies et le discours du *Contre Timarque*, peu de sources concrètes sont à la disposition des chercheurs modernes. Un second filtre se met en place avec l'œil des modernes : une relation entre deux hommes pourra être classée dans la catégorie homoérotique, pédérastique, sans se poser la question du statut du courtisé (esclave, libre, citoyen ...), tandis que les chercheurs tombent assez souvent dans le stéréotype de la prostituée dès qu'il s'agit d'une femme. Une femme courtisée sera une prostituée ou une courtisane, et le chercheur s'autorise rarement à voir une potentielle épouse ou une métèque qui ne pratique pas la prostitution. La critique secondaire a donc eu une certaine tendance à exagérer la visibilité de la prostitution féminine (notamment sur les vases) au détriment de la masculine, et à privilégier des interprétations différentes selon le genre des personnes représentées. Lorsqu'il s'agit de deux hommes, la scène représenterait une relation entre égaux et la question du statut n'est pas posée. Lorsque la scène met en scène deux membres de sexe opposé, les interprétations conduisent souvent à la formulation d'une demande tarifée. Il ne s'agit pas de remettre en cause la vision genrée que les Anciens avaient : un homme et une femme sont assurément considérés différemment, comme un esclave sera traité différemment d'une personne libre, mais de recontextualiser.

1 Eschine, *Contre Timarque*, 41 – 42.

2 Les sources sont silencieuses sur les femmes citoyennes dans le monde grec qui pourraient entretenir des hommes et, au vu de la pression sociale exercée sur ces dernières, il ne semble pas y avoir de réalité du 'gigolo'.

III. Le paradoxe des sources anciennes

La pluralité des sources sur les courtisanes peut étonner : elles sont mentionnées dans les plaidoyers judiciaires, les comédies, les lettres ou dialogues fictifs, la philosophie, les œuvres à portée historique, les ouvrages des lexicographes ou des compilateurs, dans les scholies, les commentaires rhétoriques, la littérature chrétienne, les ouvrages de grammaires, de géographie, les épigrammes ou encore les poèmes élégiaques... La richesse du volume II de la présente thèse, qui pourtant ne recense pas toutes les utilisations du terme, mais uniquement son utilisation pour désigner une femme précise, le démontre. Pourtant, les sources littéraires sont de natures diverses et vont de la période classique à la période byzantine, en grec et en latin. Cependant, il y a peu de sources contemporaines sur une courtisane conservées dans leur intégralité : il reste le *Contre Nééra*. Dans d'autres plaidoyers, les courtisanes sont le plus souvent mentionnées, mais ne représentent pas l'essentiel du discours. Plusieurs sont nommées dans les plaidoyers, mais dont la mention n'occupe que quelques paragraphes, voire quelques lignes.

Néanmoins, ce manque est comblé par le recours aux nombreux fragments transmis par les auteurs postérieurs. La littérature d'époque impériale cite de nombreux extraits d'auteurs aujourd'hui perdus, comme Plutarque qui mentionne des extraits des comédies de Cratinos et d'Eupolis lors de son passage sur Aspasia. Des extraits de la littérature socratique sont encore conservés à l'époque impériale. L'ouvrage d'Athénée, notamment, permet de recueillir de nombreux renseignements. Il cite environ 150 courtisanes, toutes époques confondues¹. Il cite également de nombreux auteurs perdus depuis et, bien qu'il écrive en prose, beaucoup de fragments d'auteurs de la comédie classique et hellénistique sont connus grâce à lui ; la comédie grecque livre d'ailleurs de nombreux noms de personnages fictifs, empruntés à des courtisanes célèbres. Sans la conservation des *Deipnosophistes*, le nombre de femmes recensées dans la présente recherche aurait été grandement diminué. Seules 20 *hetairai* de la période classique ne sont pas transmises par Athénée², alors qu'il cite 56 femmes inconnues par ailleurs³. Les sources postérieures sont

1 L. McClure, 2003 : p. 7.

2 Elles sont principalement connues par les orateurs, les scholiastes à Aristophane et les lexicographes.

3 La plupart sont totalement inconnues, par ailleurs. Certaines sont connues par d'autres textes, mais ces derniers s'appuient explicitement sur Athénée (comme Thalatta, connue aussi par la Souda) ou Callixeinia (citée par Eustathe de Thessalonique, à partir d'Athénée. Eustathe transmet également une anecdote sur Nicô II, sans citer Athénée, mais celle-ci est proche du texte d'Athénée). Dans le cas de Pamphilè, d'autres auteurs qu'Athénée citent les comédies d'Alexis et de Théopompe, mais seul Athénée renvoie à la personne, nommée *ἐταίρα*, qui a inspiré les pièces de théâtre.

par conséquent tout aussi importantes que les sources contemporaines : chez certains auteurs, comme Athénée, les lexicographes et les scholiastes opèrent des classifications et recensent certaines femmes comme courtisanes, là où les textes contemporains vont rester évasifs ou ne pas s'en occuper.

IV. *Status quaestionis*

Les ouvrages autour de notre thématique s'articulent principalement suivant cinq grands axes : 1. sur le sujet lui-même (la prostitution, les courtisanes, la sexualité) dans la Grèce Antique et en dehors de cette période afin d'avoir une vision générale du sujet ; 2. sur les auteurs anciens qui traitent des courtisanes ; 3. sur la sphère féminine ; 4. sur les statuts juridiques, avec des ouvrages qui abordent les notions d'esclavage et d'affranchissement, de métèque, de citoyenneté... ; 5. sur les ouvrages généraux, regroupant des encyclopédies, des *lexica* et des ouvrages prosopographiques. Ces ouvrages touchent à divers champs disciplinaires : principalement à la philologie et à l'histoire, mais aussi à l'histoire de l'art, à l'archéologie et aux sciences auxiliaires comme la prosopographie et l'onomastique. Le présent sujet est enrichi par le recours aux rééditions régulières des sources anciennes, aux commentaires ou aux nouvelles traductions. C'est le cas notamment d'Athénée, avec l'édition Canfora en 2001, qui offre un complément important à l'édition Loeb de Gulick (basée sur Kaibel) de la fin des années 1920 et du début des années 1930. S. Olson, réédite le texte et propose une nouvelle traduction entre 2006 et 2012, dans la collection Loeb.

Prendre en compte les *εἰσῆται* signifie entreprendre des recherches sur des femmes souvent assimilées, sans nuance possible, à des prostituées. La présente enquête se place donc à la fois au sein des études sur les femmes et sur la sexualité. Les premières ont été considérées comme une anecdote de l'histoire jusqu'aux années 1980. Les secondes ont commencé à devenir un sujet de recherche dans les années 1970 et ont souvent été en marge de l'Histoire, jugées peu sérieuses ou frivoles. Cette constatation n'est pas nouvelle : les frères de Goncourt, pourtant peu portés sur les droits des femmes, critiquent l'histoire traditionnelle de leur époque, car trop attachée à l'histoire politique : l'événement est privilégié au détriment du quotidien et l'histoire de la femme est laissée de côté¹.

1 E. & J. de Goncourt, 2003 : p. 7.

A. Le développement des études sur les femmes

La présente recherche s'inscrit par conséquent dans un mouvement d'ensemble inhérent à notre époque, qui a débuté durant la seconde moitié du XX^e siècle et qui questionne les populations longtemps délaissées par la recherche : les citoyens pauvres, les jeunes, les personnes âgées, les esclaves, les métèques ou les femmes font désormais partie du champ d'étude. En France, la réflexion se tourne depuis mai 68 vers les silencieux, les minorités et toute culture considérée comme étant en marge. Ces nouveaux sujets ont pour point commun de ne plus être déterminés par des événements historiques¹. L'essor des sciences sociales et l'émergence des mouvements féministes dans les années 1960 et 1970 aux États-Unis et en Europe, à partir des années 1990, les études sur le genre marquent un tournant. Pendant longtemps, l'histoire des femmes est à part dans la discipline². La deuxième partie du XX^e siècle marque un tournant dans la prise en compte de ce sujet. Bien souvent, les femmes sont absentes des études généralistes, se tenant derrière une masse asexuée. Quand elles sont distinguées, c'est pour faire mention de leur sexualité, consentie ou non (comme le service sexuel des esclaves femmes auprès de leurs maîtres ou le lien des femmes à la prostitution). Lorsqu'elles sont prises en compte, elles sont intégrées dans une catégorie unique « les femmes », quand ce n'est pas « la femme³ ». Les historiens, à la lumière des textes juridiques, conçoivent le sujet des femmes de l'Antiquité en termes de droits et de statuts : les débats portent sur les degrés d'enfermement, d'indépendance et d'émancipation de la femme⁴. La publication, en 1965, *Histoire mondiale de la femme. 1, Préhistoire et antiquité*, en est un bon exemple. Le titre de cet ouvrage donne le ton de la période à laquelle il a été publié : c'est l'éternel féminin qui y est étudié. Bien que P. Grimal note dans l'introduction que : « les historiens n'écrivent guère que l'histoire des hommes⁵ », les femmes préhistoriques sont encore reléguées à la

1 E. Cantarella, in M. Gagarin & D. Cohen, 2005 : p. 236.

2 N. Bernard note que : « la société, produit de la culture, est une collectivité masculine. Le féminin, placé du côté de la nature, de la reproduction, intéresse en tant que synonyme de vie privée : l'exposé confine le plus souvent à l'anecdote. » (N. Bernard, 2003 : p. 2).

3 Ce tracé schématique s'embarrasse peu des détails. La présente vision générale est à nuancer : en 1922, P. Herfst, avec une méthodologie bien cadrée, publie un ouvrage scientifique et rigoureux, *Le travail de la femme dans la Grèce ancienne* ; Dans un article influent paru en 1925, le chercheur anglais A. Gomme pense que la confusion du légal et du social ainsi que de la vision générale des Athéniennes, considérées comme nettement inférieures à leurs compatriotes doriennes ou aux femmes anglaises des années 1920, font obstacle à la vision globale des Grecques (A. Gomme, 1925 : p. 2).

4 N. Bernard, 2003 : p. 2 ; P. Schmitt-Pantel, in G. Duby, M. Perrot, P. Schmitt-Pantel, 1991 : p. 604.

5 P. Grimal, 1965 : p. 7.

cueillette¹ et la jeune fille grecque « restait normalement recluse » dans le gynécée « à l'abri de tous les regards masculins, même de ceux des hommes de la maison² », y compris au regard de son futur époux³.

Dans le monde anglo-saxon, sous l'impulsion des mouvements féministes, des cours se créent durant les années 1970 sur l'étude des femmes (*Feminist Studies* ou *Women's Studies*) ainsi que des départements spécialisés dans les campus américains⁴. S. Pomeroy publie en 1975 *Goddesses, Whores, Wives, and Slaves, Women in Classical Antiquity*, qui devient rapidement un ouvrage de référence. La recherche doit beaucoup à cet ouvrage, même s'il s'inscrit dans une période où la tendance est à ne pas prendre en compte le contexte qui entoure les textes. S. Pomeroy choisit les femmes comme objet d'étude, ce qui est une nouveauté. Ouvrage généraliste, il reste une base pour établir un socle de connaissance.

Durant les années 1980, de plus en plus d'articles et de livres s'intéressent à la place des femmes dans l'Antiquité. Des universitaires comme E. Cantarella⁵, N. Loraux⁶ ou C. Mossé ouvrent une nouvelle approche dans la conception des femmes dans

1 « Et la femelle, perpétuellement blessée et affaiblie, alourdie par ses maternités, ne peut que chercher sans répit fruits et racines, proies sans défense. » (L.– R. Nougier, in P. Grimal, 1965 : p. 21).

2 R. Flacelière, in P. Grimal, 1965 : p. 316.

3 « Puisque les vierges sont sévèrement tenues dans l'ombre du gynécée » (R. Flacelière, in P. Grimal, 1965 : p. 318). Certains textes montrent que les jurés représentaient au tribunal le corps des citoyens dans leur ensemble. Le *Contre Nééra*, 110, montre le décalage qu'il peut y avoir avec la vision idéale grecque : Apollodore interpelle les membres du jury en leur demandant d'imaginer ce que leurs femmes, filles ou mères diront quand elles apprendront l'acquittement de Nééra. De même, le *Contre Timarque*, les membres du jury doivent répondre de leur action auprès des jeunes gens de la communauté civique (Eschine, *Contre Timarque*, 186). Il y a 8 attestations du gynécée dans le T.L.G. de l'époque archaïque jusqu'à Ménandre, auxquelles il faut retrancher les contextes non-grecs (Xénophon, *Economique*, IX, 5 et 6 ; *Cyropédie*, V, 5, 2 ; Lysias, *Sur le meurtre d'Eratosthènes*, 9 ; *Contre Simon*, 6 ; *Contre Philon, sur le meurtre de Théocleidès* (fragment XIV *apud* Pollux, *Onomasticon*, IX, 39, l. 11) ; Aristote *apud* Philon d'Alexandrie, *Legum allegoriarum*, III, 98, l. 30 (éd. Cohn) ; Aristophane, *Thesmophories*, 414). Dans les cas où le mot est employé, il est possible qu'il renvoie aux parties privées de la maison ou aux appartements des esclaves. Les sources archéologiques n'apportent que peu d'éléments au dossier et vont plutôt dans la direction opposée au gynécée : des objets mixtes ont été retrouvés dans toutes les parties des maisons. Le seul endroit que l'on peut identifier de manière sûre, c'est – ironiquement – l'*andrôn*, la pièce des hommes. Dans les sources iconographiques, il n'y a pas d'élément clairement identifié qui indique que des femmes se trouvent à l'intérieur d'un gynécée.

4 S. Boehringer, 2005 : p. 88 – 89. Pour une vision d'ensemble sur la question : M. Boxer, 2013.

5 *Pandora's daughters : the Role and Status of Women in Greek and Roman Antiquity*, The Johns Hopkins University Press, Londres, 1987 ; *Secondo natura : la bisessualità nel mondo antico*, Editori riuniti, Rome, 1988 ; *Non sei più mio padre : il conflitto tra genitori e figli nel mondo antico*, Feltrinelli, Milan, 2015 ; *Le cheese-cake de Caton et autres histoires romaines*, Albin Michel, Paris, 2016.

6 *Façons tragiques de tuer une femme*, Paris, Hachette, 1985 ; *Les expériences de Tirésias : le féminin et l'homme grec*, Gallimard, Paris, 1989 ; *Les mères en deuil*, Paris, Le Seuil, 1990.

l'Antiquité¹. G. Duby et M. Perrot publient en 1990 un ouvrage de référence en cinq tomes², *l'Histoire des femmes en Occident*, qui offre une visibilité importante dans le monde universitaire³. Le premier tome est consacré à l'Antiquité, sous la direction de P. Schmitt-Pantel. Les auteurs remarquent que la communauté scientifique a mis un certain temps à considérer avec sérieux les femmes en tant qu'objet scientifique, « objet frivole⁴ », qui remplit les rubriques consacrées à la vie quotidienne et à l'histoire anecdotique. La question a longtemps été jugée comme une question inutile, puisque ces dernières étaient vouées à l'univers domestique, loin des hauts faits des grands hommes. Cependant, E. Fassin qualifie d'« exception monumentale » le travail de G. Duby et M. Perrot et note que la reconnaissance institutionnelle des études sur les femmes tarde à venir⁵. Les années 1990 et 2000 connaissent un intérêt de plus en plus croissant pour cette question et un basculement s'opère. Petit à petit, l'objet n'est plus d'étudier les femmes, mais le rapport entre les sexes⁶. Les récents ouvrages sortis sur le sujet montrent que, même s'il y a toujours beaucoup à étudier, la recherche a acquis suffisamment de connaissances pour publier des synthèses importantes sur le sujet⁷. Le récent *Women in Antiquity : Real Women Across the Ancient World* l'illustre bien : il s'agit de l'un des ouvrages les plus novateurs et les plus volumineux sur la question (plus de 1000 pages)⁸. La volonté de l'ouvrage est d'approcher le concret de la vie des femmes, et non de les comprendre à partir des constructions littéraires masculines. C'est un livre varié qui fait le tour de force d'être utile à la fois pour les spécialistes des femmes et pour les Antiquisants non-spécialistes. En France, les travaux de L. Bodiou⁹, E. Lévy¹⁰, Fr. Lissarague¹¹, P. Schmitt-Pantel ou encore

1 C. Mossé remarque que : « raconter l'histoire du monde grec, c'est raconter une histoire dont les hommes sont les seuls acteurs, une histoire racontée par des hommes pour des hommes. » (C. Mossé, 1983 : p. 139).

2 G. Duby & M. Perrot, *Histoire des femmes en Occident*, Plon, Paris, 1990 – 1992.

3 L. Bereni, S. Chauvin, A. Jaunait, A. Revillard, 2008: encadré n° 2 p. 8.

4 G. Duby & M. Perrot, in G. Duby, M. Perrot, P. Schmitt Pantel, 2002 : p. 18.

5 E. Fassin, 2009 : p. 54.

6 P. Schmitt Pantel, 2009 : p. 40.

7 F. Bertholet, A. Bielman Sanchez, R. Frei-Stolba, 2008 ; S. Budin & J. Macintosh Turfa, 2016 ; S. James et S. Dillon, 2012 ; B. Maclachlan, 2012.

8 S. Budin & J. Macintosh Turfa, 2016.

9 L. Bodiou s'intéresse au corps de la femme sous l'angle médical (« La douloureuse obligation de la maternité en Grèce ancienne » avec P. Brulé et L. Piérini, *CLIO, Histoire, femmes et sociétés*, N° 21, mai 2005, p. 17 – 42 ; « De l'utilité du ventre des femmes. Lectures médicales du corps féminin » dans *Penser et représenter le corps dans l'Antiquité*, F. Prost et J. Wilgaux (éd.), PUR, 2006, p. 153 – 166) ou esthétique (*Parures et artifices : le corps exposé dans l'Antiquité gréco-romaine*, L. Bodiou, F. Gherchanoc, V. Huet, V. Mehl (éd.), Publications de la Sorbonne, 2011).

10 E. Lévy, 1976 et 1983.

11 Fr. Lissarague, in Duby – Perrot, 2002 ; Fr. Lissarague in D. Halperin, 1990.

de N. Bernard ou P. Brulé ont contribué à faire progresser la recherche. Ainsi, l'ouvrage sur les femmes de N. Bernard, *Femmes et société en Grèce Ancienne*, est devenu une référence de base. Les travaux de P. Brulé se confrontent à des comparaisons anthropologiques pour mieux comprendre la Grèce Antique¹. Sa recherche construite à partir d'analogies permet d'apporter un éclairage nouveau sur la culture grecque – bien que les interprétations qu'il propose des courtisanes ne soient pas toujours probantes².

B. Le développement des études sur la sexualité

Les études sur la sexualité dans les recherches classiques se sont développées en parallèle des études sur les femmes. Pendant longtemps, la sexualité est pudiquement rangée dans la catégorie « vie privée » et s'entoure de silence, voire de censure. Les manuels restent silencieux face aux passages explicites d'un Aristophane ou d'un Lucien, les dictionnaires ne traduisent pas certains termes ou utilisent les expressions d'« acte contre-nature », de « débauche » ou d'« obscénité » et les passages censurés des auteurs anciens sont soit traduits du latin au grec, ou du grec au latin, soit résumés³. Les vases représentant des scènes jugées pornographiques étaient enfermés dans les endroits reculés des musées⁴. Il en va de même pour les autres civilisations anciennes : par exemple, il a fallu attendre l'ouvrage de J. Omlin en 1973⁵ pour que le fameux papyrus érotique de Turin, connu depuis la fin du XIX^e siècle, soit publié⁶. Le cabinet secret du Musée de Naples, qui contient des scènes érotiques, mais aussi des *phalloi* à portée apotropaïque et des scènes de poursuite ou de viol, est un héritage de cette pensée.

Dans le monde égyptien, Ph. Collombert et Y. Volokhine relèvent plusieurs exemples de cette censure : au XIX^e siècle, lors des fouilles de Coptos par l'archéologue W. Petrie, le dieu Min, canoniquement représenté d'une manière ithyphallique, voit effacer son membre viril sur les planches dessinées ; la photographie d'un relief de Sésostris I^{er}

1 *La fille d'Athènes : la religion des filles à Athènes à l'époque classique : mythes, cultes et société*, Les Belles Lettres, Paris, 1987 ; P. Brulé, 1992, 1996 et 2001.

2 Cf le premier chapitre, « les dictériades » (II, B).

3 S. Boehringer, in S. Boehringer & D. Lorenzini, 2016 : p. 39 et notes 31 à 35 p. 51.

4 E. Keuls, 1985 : p. 3.

5 Il y avait avant cette publication un facsimilé fait au XIX^e siècle : W. Pleyte et F. Rossi, *Papyrus de Turin / Facsimilés*, E. J. Brill, Leyde, 1869 – 1876. Merci à Christine Hue-Arcé d'avoir attiré mon attention sur ce papyrus.

6 J. Omlin, *Der Papyrus 55001 und seine satirisch-erotischen Zeichnungen und Inschriften*, Edizione D'arte Fratelli Pozzo, Turin, 1973 ; D. O'Connor, « Satire or Parody ? The interaction of the Pictorial and the Literary in Turin Papyrus 55001 », in M. Collier & S. Snape (éd.), *Ramesside Studies in honour of K. A. Kitchen*, Bolton, 2011, p. 362.

devant Min est prise avec un panonceau placé stratégiquement là où se trouve son sexe¹. Les archéologues ont également eu recours aux grattages des parties génitales et, comme dans le monde gréco-romain, au recours à la langue latine pour traduire des passages jugés licencieux².

De manière traditionnelle, la sexualité était cadrée par une vision essentialiste³. Quelques ouvrages fondateurs, publiés durant le dernier quart du XX^e siècle, ont initié une nouvelle approche en matière de compréhension de la sexualité antique. La démarche essentialiste est remise en cause après les travaux du philosophe M. Foucault, pour qui la sexualité découle d'une construction sociale. Ses travaux marquent la recherche en Europe et aux États-Unis et renouvellent les études sur la sexualité⁴. L'apport majeur de ses réflexions est de démontrer qu'un individu ne se construit pas nécessairement d'un point de vie identitaire ou psychique par ses pratiques, son parcours ou son orientation sexuelle. La sexualité n'est de plus pas perçue comme une catégorie à part dans l'esprit des Anciens et n'est pas différente des autres pratiques du corps, comme l'alimentation ou l'exercice physique⁵. Après M. Foucault, la sexualité est désormais conçue comme historique et culturelle, et cesse d'être un objet stable et invariant.

Les travaux de M. Foucault ont nettement influencé le monde universitaire⁶. Il en va de même pour l'ouvrage de l'helléniste K. Dover (pour qui Foucault avait une grande admiration⁷) de 1978, *Greek Homosexuality*, devenu un ouvrage de référence sur le sujet en particulier. Son but est de fournir un point de départ à des recherches plus détaillées, recherches parfois freinées par les jugements de valeur qui ont pesé sur l'étude de l'homosexualité⁸. Cette enquête le classe parmi les pionniers des études sur la sexualité. Les travaux postérieurs, plutôt que de rechercher des traces de l'homosexualité moderne dans l'Antiquité, s'intéressent davantage aux manières dont s'opèrent les discours sur la

1 Ph. Collombert & Y. Volokhine, 2005 : p. 47 – 48 et fig. 3 et 4.

2 Ph. Collombert & Y. Volokhine, 2005 : p. 51 – 54.

3 J. Winkler (2005 : p. 23) note que : « les sciences sociales traitent généralement la sexualité comme une donnée non analysable, une annexe de la biologie, voire de la psychologie, mais pas comme un objet de recherche culturelle. »

4 Notamment la traduction anglaise du tome II, *Histoire de la sexualité II, l'usage des plaisirs*, publié en français en 1984.

5 S. Boehringer, in S. Boehringer & D. Lorenzini, 2016 : p. 45.

6 Cf à ce sujet Boehringer S. & Lorenzini D., in S. Boehringer & D. Lorenzini, 2016, p. 9 –17.

7 S. Boehringer, in S. Boehringer & D. Lorenzini, 2016 : p. 43.

8 « Je ne connais pas de sujet dans les études classiques à propos duquel les savants, qui sont normalement capables de faire des distinctions et de tirer de conclusions, soient aussi facilement pris en défaut. Je n'en connais pas d'autre non plus, où il arrive plus souvent de faire dire à un auteur ce qu'il n'a pas dit ou de l'accuser d'avoir omis ce qu'il a dit a plusieurs reprises. » (K. Dover, 1982 : p. 7).

sexualité au sein d'une culture¹. D. Halperin, dans l'introduction de son ouvrage *Before Sexuality*, publié en 1990, rappelle que la sexualité telle qu'on la conçoit est une construction récente et qu'il est utile de relativiser l'importance que les modernes attribuent à la sexualité, son omniprésence ou ce qu'ils incluent dans l'idée de « sexualité »². La même année, J. Winkler remarque que si le comportement sexuel était naturel, il serait impossible d'en écrire l'histoire³. Si le lien entre nature et culture génère des débats depuis les années 1960⁴, J. Winkler, dans son approche de l'Antiquité, rappelle que ce qui semble familier est souvent considéré comme un phénomène naturel, bien qu'il soit en grande partie le résultat d'un apprentissage familial ou culturel. Sa démonstration montre l'importance de lire le mot « culture » là où le mot « nature » est employé⁵. Dans les années 2000, la publication d'une thèse consacrée à l'homosexualité féminine de S. Boehringer creuse l'idée que l'orientation sexuelle est une part constitutive de notre identité contemporaine et que les termes d'« homosexualité » et d'« hétérosexualité » sont des mots récents pour désigner des notions modernes. Les comportements sexuels (qu'ils soient tolérés, encouragés ou interdits) se construisent en combinaison avec d'autres éléments, comme le rapport à la classe sociale, la différence de sexe, le sens de la mesure, etc.

Les deux dernières décennies sont marquées par la multiplication de monographies sur la sexualité. Ces travaux mettent en lumière que l'accent n'est pas mis sur la pratique *per se*, mais sur le contexte et la distribution du pouvoir entre les personnes, en continuation des œuvres de Foucault. Les derniers ouvrages collaboratifs démontrent que les études sur la sexualité ont suivi un chemin similaire à celui des femmes⁶ : le contexte social des années 1970 et 1980 favorise la possibilité de contribuer à ce domaine dans le champ universitaire. Les études sont marginales au départ, mais explosent ces dernières années, notamment dans le monde anglo-saxon. L'heure est de plus en plus au bilan.

1 R. Blondell & K. Ormand, in R. Blondell & K. Ormand, 2015 : p. 14 –15.

2 D. Halperin, 1990 : p. 5 – 7.

3 J. Winkler, 2005 : p. 45.

4 L. Foxhall, 2013, p. 2.

5 J. Winkler, 2005 : p. 45 – 47.

6 K. Ormand, 2009 ; M. Golden – P. Toohey, 2011 ; Th. Hubbard, 2014 ; R. Blondell – K. Ormand, 2015 ; M. Johnson & T. Ryab, 2005 ; M. Masterson, N. Sorkin Rabinowitz, J. Robson, 2015 ; D. Orrels, 2015.

C. Au sujet des courtisanes et de la prostitution

1. L'Antiquité

Témoignages directs : les autrices

Il n'y a pas de témoignages ou d'écrits de courtisanes qui aient été conservés. Pourtant certaines auraient écrit, affirment les auteurs anciens : Gnathaina, courtisane hellénistique, est considérée comme l'autrice d'un ouvrage de règles de bonnes conduites que ses amants étaient tenus de suivre¹. Cependant, il s'agit d'un ouvrage perdu et rien n'indique son authenticité. Il n'est même pas sûr que l'ouvrage ait jamais existé. D'autres ouvrages sont attribués à des courtisanes, comme à Philainis, mais les auteurs affirment dès l'Antiquité qu'il pourrait s'agir d'un pseudonyme utilisé par un auteur masculin². L'attribution d'ouvrages érotiques à des femmes, notamment à des courtisanes, est chose courante, et les sources anciennes rapportent également Eléphantis ou une esclave d'Hélène et Ménélas, Astyanassa, comme autrices d'œuvres pornographiques³.

Témoignages indirects : les pornographes

Il existait également des traités spécifiques sur les courtisanes, écrits par des grammairiens et des rhéteurs. Les textes ont disparu, mais quelques fragments sont connus, notamment par Athénée : Aristophane de Byzance (né vers 257 avant J. – C.), placé à la tête de la bibliothèque d'Alexandrie, a écrit un *Περὶ Ἑταιρῶν*, *Sur les Courtisanes*⁴. Apollodore d'Athènes (II^e siècle avant J. – C.), et Gorgias (le contemporain de Cicéron) ont tous les deux écrit un *Περὶ τῶν Ἀθήνησιν Ἑταιρίδων* : *Sur les Courtisanes à Athènes*⁵. Athénée indique que deux autres auteurs, Ammonius (II^e siècle avant J. – C.) et un Antiphane ont également écrit sur les courtisanes⁶.

1 Athénée, XIII, 585 b.

2 *P. Oxy* 39, 2891, peut-être mentionné par Athénée, X, 457 d – e ; L. McClure, 2003 : p. 84.

3 Souda, *Lexicon*, A 4261.

4 Athénée, XIII, 586 b et f.

5 Athénée, XIII, 586 a ; XIII, 596 f.

6 Athénée, XIII, 567 a ; XIII, 586 b. Il n'est pas clairement établi de quel Antiphane il s'agit.

2. Les temps modernes

Jusqu'aux années 1980

Les études sur les courtisanes sont peu nombreuses jusqu'à la fin du XX^e siècle. Il faut noter l'article du *Dictionnaire Historique* de P. Bayle qui, bien que datant du XVII^e siècle, reste le plus complet sur la question des Laïs¹. En 1794, le philosophe et écrivain allemand Fr. Schlegel écrit sur quelques courtisanes dans une étude généraliste sur la Grèce classique. Sa classification incluse des courtisanes comme Théodoté, mais aussi Diotime et Sappho².

Le premier traité qui aborde les courtisanes d'un point de vue scientifique semble être *Beyträge zur Geschichte des weiblichen Geschlechtes, vorzüglich der Hetären zu Athen*, de Fr. Jacobs en 1798, au sein du second volume de la revue *Attisches Museum*³. Il mentionne certaines grandes figures, comme Pythonicè⁴. Il développe la part attribuée aux courtisanes grecques l'année suivante, dans le troisième volume de la même revue, dans un article intitulé *Beyträge zur Geschichte des weiblichen Geschlechtes, im Athen (fortsetzung)*⁵, où il fait mention d'autres figures, comme Gnathaina et sa descendante Gnathanion, la Lamia de Démétrios Poliorcète, Phryné ou Aspasié⁶. Fr. Jacobs cite les sources grecques principales pour chaque figure développée et s'appuie sur les sources correspondantes à chaque courtisane. Il fait un usage abondant d'Athénée et des auteurs cités dans les *Deipnosophistes*⁷.

En France, deux autres ouvrages anciens qui font état des courtisanes, de nos jours datés, ont eu un succès important. Emile Deschanel dresse des constats peu utilisables par la recherche actuelle : les concubines sont des courtisanes⁸ et, comme l'île de Lesbos a vu naître Sappho, elle fournit donc des « hétaires lettrées et poètes (sic)⁹ ». Dans la même veine, il existait d'après lui des écoles de courtisanes : « pour leur donner une éducation si variée et si étendue, on les élevait en commun. Il y avait, en quelque sorte, des collèges

1 P. Bayle, 1740 : p. 32 – 38.

2 Fr. Schlegel, 1846 : respectivement p. 80 – 81, p. 83 et p. 97.

3 Fr. Jacobs in C. Wieland, 1798 : p. 127 – 180.

4 Fr. Jacobs in C. Wieland, 1798 : p.154 – 162.

5 Fr. Jacobs in C. Wieland, 1799 : p. 1 – 56 et p. 171 – 216.

6 Gnathaina et Gnathanion : p. 3 – 9 ; Lamia : p. 10 – 17 ; Phryné : p. 17 – 27 ; Aspasié : p. 207 – 216.

7 Pour un compte-rendu détaillé, cf W. Schuller, 2008 : p. 17 – 19.

8 E. Deschanel, 1855 : p. 29.

9 E. Deschanel, 1855 : p. 7.

(sic) ou des couvents de courtisanes¹ ». En dehors de l'expression peu catholique, on a du mal à comprendre si ces « couvents de courtisanes » signifient des écoles spécialisées ou des maisons de prostitution qui apprenaient le métier aux jeunes filles. Le raisonnement de l'auteur semble reposer sur le fait que la femme grecque bien sous tout rapport (c'est-à-dire la citoyenne) est soumise à son mari et inexistante, et que par conséquent toute femme s'étant distinguée durant l'antiquité appartient à la classe des courtisanes. La deuxième partie est ainsi entièrement consacrée à Sappho². Comme les femmes de citoyens ne pouvaient avoir, comme les hommes, une vie intellectuelle et lettrée, elles ne pouvaient devenir poétesses ou artistes ; seules les courtisanes pouvaient y prétendre³. Sappho est par conséquent classée parmi les courtisanes.

La démarche de la romancière qui se cache derrière le pseudonyme de Marc de Montifaud est autre : son but est de faire un livre sur Marie-Madeleine. Les courtisanes de l'Antiquité se situent dans le prologue de l'histoire de Marie-Madeleine⁴, ce qui explique son plan : l'introduction est consacrée à l'Orient, la première partie s'intitule « Les courtisanes de l'Antiquité » (avec des études consacrées à Aspasia, Thaïs ou Phrynè, mais aussi plus étrangement à Hélène de Troie, Sappho ou Cléopâtre). La seconde partie est le véritable sujet de son livre : Marie-Madeleine. Comme E. Deschanel, le raisonnement suivi est celui d'une femme au foyer morne et inintéressante en opposition à la courtisane pleine d'esprit, de charme, et d'ambition, seule vraie femme libre de la « république athénienne⁵ » et de la Grèce en général⁶.

Ces deux auteurs écrivent à une époque où l'opposition entre épouses et courtisanes est très prononcée, et où seules les courtisanes, comprises comme les prostituées de luxe, peuvent prétendre à fréquenter les nobles citoyens. Les prostituées, au bas de l'échelle de la prostitution, sont pour le menu fretin. De manière générale, les universitaires sont jusqu'aux années 1960 – 1970 très critiques vis-à-vis des prostituées de tout type : hors

1 E. Deschanel, 1855 : p. 10 –11 ; Un peu plus d'un siècle plus tard, cette idée se retrouve chez P. Dimakis : Les hétaires [...] étaient formées dans des « écoles spéciales », ce qui leur permet d'apparaître dans les banquets auprès des « hommes éminents [...] où, bien sûr, elles suivaient leurs hautes discussions. » (P. Dimakis, in D. Panayotis, 1988 : p. 46).

2 E. Deschanel, 1855 : p. 55 – 116.

3 Sur la question de l'éducation des femmes, cf Ch. Pébarthe, 2006 : p. 58 – 60, p. 67, p. 69 – 71

4 M. de Montifaud, 1870 : p. 49.

5 M. de Montifaud, 1870 : p. 96.

6 « Les courtisanes étaient les vraies femmes dans l'antiquité, car elles ont tenu parfois entre leurs mains les destinées d'un grand peuple. En vain cherche-t-on à les flétrir, leur beauté est un rempart. » (M. de Montifaud, 1870 : p. 43).

quelques travaux à tendance féministe qui valorisent la courtisane comme femme libre et éduquée¹, une bonne partie de la critique considèrent les prostituées, πόρναι et ἑταῖραι indifférenciées, comme des créatures dépravées ou comme une maladie qui détruit le corps civique². Au début du XX^e siècle, l'article « hetaira » de K. Schneider dans la *Realencyclopädie*, en 1913, reste jusqu'aux avancées de la fin du XX^e siècle l'article le plus complet sur le sujet³. Même si le contenu est actuellement daté à la lumière des publications ultérieures sur le sujet, l'article donne à réfléchir en offrant une vision d'ensemble complète sur les courtisanes, prenant en compte l'onomastique, la manière dont la prostitution est considérée dans la cité ou leur lien avec la sphère religieuse ou littéraire, en s'appuyant sur les textes, mais aussi sur l'iconographie. À l'époque moderne, hors les livres grands publics et les articles sur un point précis ou sur une figure, il faut attendre 1987 et la publication d'I. Peschel, *Die Hetäre bei Symposion und Komos in der Attisch-Rotfigurigen Vasenmalerei des 6.-4. Jahrh. V. Chr.* suivi de l'ouvrage *Ehe, Hetärentum und Knabenliebe im Antiken Griechenland* de C. Reinsberg 1989, qui donnent une part importante aux courtisanes, ainsi que *Courtesans and Fishcakes* de J. Davidson, en 1997, pour avoir des monographies entièrement consacrées à la question.

L'essor des années 1980 et 1990

Les réflexions sur la prostitution en Grèce Antique se développent durant les années 1980 et se situent dans le prolongement des recherches sur la sexualité et sur les femmes. C'est une époque de transition entre tradition et renouveau de la recherche dans ce domaine. Par exemple, l'ouvrage de C. Mossé de 1983, *La Femme dans la Grèce antique*, offre une vision d'ensemble solide des courtisanes⁴. Elle dresse néanmoins un portrait de courtisanes libres et émancipées qui « tenaient salon⁵ ». Quelques études importantes ont permis de placer la prostitution en relation avec le reste de la société. Ainsi, les ouvrages de D. Cohen abordent la prostitution en lien avec la loi, la société et la sexualité⁶. Il faut noter également l'importance de *The Reign of The Phallus* d'E. Keuls, qui concentre le sujet sous l'angle de la phallocratie de la société athénienne. Elle présente un état de la question

1 Cf le deuxième chapitre, « émancipation féminine » (I, A, 2).

2 E. Keuls (1985, p. 154) en donne quelques exemples.

3 Les versions ultérieures des *Kleine Pauly*, *Neue / New Pauly* présentent des versions succinctes.

4 C. Mossé, 1983 : p. 62 – 77.

5 C. Mossé, 1983 : p. 63.

6 D. Cohen, 1991 et 1995.

sur la difficulté à s'emparer de cet aspect de la civilisation grecque¹. Elle dresse un portrait d'ensemble de l'idéologie qui parcourt la sexualité athénienne en laissant une grande place à l'interprétation des vases et des sources philologiques. L'époque n'est cependant pas à la prise en compte du contexte des sources et les développements évacuent les destinataires d'une image ou le contexte d'un Xénophon ou d'un Plutarque. L'idée que l'Athénien préfère s'entourer d'une concubine soumise, d'une prostituée obéissante ou d'une courtisane cultivée plutôt que de son épouse ennuyeuse prévaut². L'apprentissage sexuel se fait grâce aux prostituées et il semblerait que la sexualité entre époux soit cadrée uniquement par la procréation. Le portrait de la sexualité athénienne est acerbe et aucune femme ne s'en sort : ni les prostituées battues et violées³, ni les jeunes citoyennes fraîchement épousées qui sont terrorisées par leur nouveau mari et qui développent assez vite du ressentiment envers lui, ni les concubines, qui ne disposent d'aucune protection juridique ou de recours légal et se retrouvent soumises au bon-vouloir du compagnon⁴.

Parmi les auteurs modernes, les livres sur les courtisanes *per se* ont été peu nombreux jusqu'à récemment. Elles sont abordées lors des études généralistes sur les femmes ou sur la sexualité. Les années 1990 sont ponctuées par la publication de chapitres ou d'articles qui abordent les courtisanes au sein d'ouvrages sur les femmes, comme les articles de C. Mossé ou de N. Loraux, qui consacrent respectivement une enquête à Nééra et à Aspasia dans *La Grèce au féminin*⁵. K. Gilhuly a soutenu en 1999 une thèse intitulée *Representations of the Hetaira* à l'Université de Californie à Berkeley. Il ne nous a pas été possible de consulter le manuscrit, inédit. Deux commentaires du *Contre Nééra*, avec texte grec et nouvelle traduction, sont publiés par C. Carey, en 1992, et K. Kapparis, en 1999 (auquel s'ajoute l'ouvrage synthétique de D. Hamel en 2003). Cette décennie marque également l'émergence d'ouvrages spécialisés dont le *Courtesans and Fishcakes* de J. Davidson en 1997, qui reste une monographie fondamentale pour les chercheurs, même si certains propos peuvent être nuancés à l'aube des progrès effectués. Très lu, il est devenu un livre de référence et a servi à la critique ultérieure d'ouvrage de base. Ce succès a eu des avantages heureux, car les recherches exposées par J. Davidson ont grandement apporté à la question et ont permis de construire et de développer de nouvelles réflexions.

1 E. Keuls, 1985 : p. 1 – 11.

2 E. Keuls, 1985 : p. 99 et p. 130.

3 E. Keuls, 1985 : p. 174 – p. 186.

4 E. Keuls, 1985 : p. 268.

5 N. Loraux, 2003.

Il y a également eu quelques inconvénients : par exemple, certaines de ses hypothèses – théorisées par lui ou simplement réutilisées – ont parfois été reprises par les chercheurs postérieurs au pied de la lettre, sans révision des sources¹.

Le tournant des années 2000

Depuis J. Davidson, les études n'ont cessé de se multiplier, particulièrement au sein du monde anglo-saxon. D'intéressantes synthèses ont vu le jour à partir des années 2000, notamment sous l'impulsion d'A. Glazebrook, l'une des spécialistes les plus productives, qui offre une approche pertinente du sujet, réactualisée par les dernières découvertes. Elle est l'une des éditrices de deux ouvrages collectifs importants, *Greek Prostitutes in the Ancient Mediterranean, 800 BCE – 200 CE* et *Houses of Ill Repute. The Archaeology of Brothels, Houses, and Taverns in the Greek World*². D'autres ouvrages sont plus spécialisés : McClure, dans *Courtesans at table*³, analyse les courtisanes dans le livre XIII d'Athénée. De même, la question de la courtisane dans le domaine judiciaire a été bien analysée, notamment grâce à l'intérêt porté au *Contre Nééra* du Pseudo-Démosthène. Les articles traitent de la prostitution en général, étudient les personnes sous un angle précis⁴ ou dont les sources ne sont pas suffisantes pour faire un livre⁵. Parmi les ouvrages sur des personnes spécifiques, les études se portent sur les plus connues, comme Aspasia⁶ ou Nééra⁷. La présence des courtisanes dans la comédie a également fait l'objet de plusieurs études, dont celle de M. Henry, qui s'est intéressée particulièrement à Ménandre (*Menander's courtesans and the Greek comic tradition*)⁸. L'ouvrage U. Auhagen, *Die*

1 Cf les discussions autour de la *spinning hetaira* ou du bâtiment Z au sein du deuxième chapitre.

2 Parmi les publications récentes : « Prostitution », in M. Golden & P. Toohey, 2011, p. 145 – 168 ; A. Glazebrook & M. Henry, 2011 ; « 'Sex ed' at the archaic symposium: Prostitutes, boys and paideia », in M. Masterson, N. Sorkin Rabinowitz & J. Robson, 2015, p. 157 – 78 ; A. Glazebrook & B. Tsakirgis, 2016 ; « Prostitutes, Women, and Gender in Ancient Greece », in S. Budin & J. Macintosh Turfa, 2016 : p. 703 – 713.

3 L. McClure, 2003.

4 Thédoté (M. Nancy, 2004 ; Y Rösch, 2018) ; Laïs (A. Paradiso, 2009) ; Phryné (E. Cavallini, 2006 ; M. Hoernes, in MÜLLER F. & SOSSAU V., 2012).

5 N. Loraux, « Aspasia, l'étrangère, l'intellectuelle » et C. Mossé, « Nééra, la courtisane », in N. Loraux 2003 ; C. Picard, 1956.

6 Une abondante bibliographie existe sur Aspasia, comme l'ouvrage de D. Jouanna, 2005. M. Henry, qui offre un travail solide des sources, est utilisé après 1995 comme base par les chercheurs.

7 A. Glazebrook, in C. Faraone & L. McClure, 2006 : p. 125 – 138 ; A. Glazebrook, 2005 ; D. Hamel 2003 ; K. Kapparis, 1999 ; J. Miner, 2003. Un ouvrage de M. Henry (*Neaera*, Routledge, Andover, 2007) n'est pas encore disponible en France et n'a pu être consulté au moment de l'impression de cette enquête (en cours d'acquisition par la BNU).

8 Sur Ménandre, cf également P. Brown, 1990 ; C. Cox, in S. James & S. Dillon, 2012 ; R. Omitowoju, 2002, p.135 – 229 ; A. Sommerstein, 2014.

Hetäre in der griechischen und römischen Komödie, traite de la représentation des courtisanes (essentiellement classique et hellénistique), de l'évolution de leur place au sein des intrigues et de la réception des comiques grecs dans le théâtre romain.

À titre personnel, deux ouvrages ont été à la base de cette enquête. L'anthologie de textes en français de M. Nappi¹ sur les prostituées aux périodes grecque et romaine, publiée en 2009, a lancé notre intérêt pour les courtisanes antiques. De même, la monographie D. Jouanna, qui retrace le parcours d'Aspasie a suscité un entrain pour les figures des courtisanes.

Publié en 2014, l'ouvrage de R. Kennedy, *Immigrant Women in Athens*², apporte une contribution majeure à la question féminine à Athènes. Prendre la question des femmes métèques dans un ouvrage est novateur : la plupart des livres sur les métèques, bien que de haut niveau scientifique, s'occupent généralement des hommes et incluent les femmes dans un masculin dit « neutre ». Les femmes se tiennent derrière une masse asexuée (« les métèques »), mais où la référence est toujours l'homme (« le métèque »). La question en amont d'une spécificité de la femme métèque par rapport à l'homme n'est jamais posée. L'affirmation d'une égalité de traitement entre hommes et femmes n'est pas non plus mentionnée. Quand il est question des femmes, c'est soit pour mentionner la manière dont la taxe des métèques les affectent³, soit pour parler de la spécificité des femmes métèques par rapport aux hommes, à savoir leur lien avec la prostitution⁴.

L'enquête de R. Kennedy la conduit à travailler sur la prostitution, et notamment sur le lien que les *ἐταῖραι* entretiennent avec les non-citoyennes, que ces dernières soient esclaves, affranchies et/ou métèques, car la tradition littéraire a longtemps fait une séparation entre les citoyennes et les autres femmes⁵. Comme l'illustrent les études iconographiques, il y a encore une certaine tendance à associer facilement la prostitution avec des femmes non citoyennes⁶. Son livre souhaite remettre en cause de nombreux présupposés, dont le sens d'*ἐταῖρα* comme prostituée ou l'idée que la prostitution est le métier le plus répandu et le plus facile d'accès pour les métèques. Son travail éclaire d'un

1 M. Nappi, 2009.

2 R. Kennedy, 2014.

3 Par exemple, S. Mansouri, 2011 : p. 22.

4 Par exemple, R. Sutton Jr., in B. Cohen, 2000 : p. 197 ; C. Mossé, 1983 : p. 63, au sujet des femmes métèques sans tuteur ; E. Keuls, 1985 : p. 188.

5 « The tradition has wrongly situated metic women, because they could not legally be wives, as some variety of whores. » (R. Kennedy, 2014 : avant-propos).

6 Cf notamment le deuxième chapitre (II) et le quatrième chapitre (I, B).

regard nouveau les femmes métèques et démontre qu'il est utile d'envisager d'autres grilles de lecture pour comprendre ces dernières.

E. Cohen est l'un des chercheurs les plus prolifiques sur la question de la prostitution. Ses recherches ont pour thématique commune le rapport entre prostitution, loi et société. Ce spécialiste de l'économie antique depuis une quarantaine d'années s'intéresse à la prostitution sous l'angle économique depuis le début des années 2000. Il est l'auteur de nombreux articles sur la prostitution, notamment au V^e et IV^e s. av. J.-C., et éditeur d'ouvrages sur les liens entre prostitution et légalité. Il analyse notamment la prostitution sur le plan économique et non plus seulement comme une question sociale, comme cela a souvent été le cas, ce qui constitue un apport important au dossier. Son approche pose des questions concrètes sur la taxation, les contrats écrits et la connexion entre la prostitution et des domaines plus vastes tels le commerce ou l'esclavage. Il présente la prostitution comme un élément pleinement intégré à la vie sociale et économique de la société athénienne, démontrant qu'il s'agit d'une activité comme une autre. L'une de ses plus récentes contributions, *Athenian Prostitution : The Business of Sex*, est paru en 2015¹. Sa vision de la prostitution antique est cadrée par le commerce moderne et le monde de l'entreprise : la prostitution est une « liberal profession »², un « métier », Aspasia est une « businesswoman »³, les *hetairai* deviennent des auto-entrepreneuses antiques qui travaillent et gèrent leur carrière comme une entreprise...

Sa grande force est de considérer la prostitution dans son ensemble. Il note ainsi que les modernes ont tendance à traiter de la prostitution masculine comme un sous-champ de l'homosexualité masculine et isole les prostituées dans le champ des études des femmes⁴. Cette qualité entraîne cependant des problèmes d'interprétation. Par exemple, l'un des défauts principaux de ce raisonnement est de ne pas prendre en compte l'impact du genre dans son interprétation des personnes prostituées, supposant une égalité de traitement entre les deux⁵. Certaines de ses démonstrations ne passent pas le prisme d'une analyse poussée : les hypothèses se heurtent souvent à l'étude des sources grecques. Bien que certains points soient discutables et discutés⁶, E. Cohen a entraîné quelques

1 E. Cohen, 2015.

2 Le chapitre 2 s'intitule « Prostitution as a Liberal Profession » (E. Cohen, 2015 : p. 39).

3 E. Cohen, 2015 : p. 2 (en français dans le texte) et p. 62.

4 E. Cohen, 2015 : p. 3.

5 Cf introduction de la présente étude, II.

6 Par ex, L. Wrenhaven 2009, p. 381 – 382. Pour les réactions suscitées par E. Cohen, cf Th. McGinn, in T. Hubbard, 2014, p. 85. Cf notamment le premier chapitre II, C, *megalomisthoi*, le troisième chapitre (II,

changements importants dans la manière de considérer le sujet et ses travaux sont depuis incontournables.

Même si de nombreux chercheurs continuent de développer leurs propres hypothèses, les années 2010 marquent un tournant dans les recherches sur les courtisanes et la prostitution. La tendance est au bilan. D'importantes monographies de synthèse sur les femmes ou la sexualité traitent en profondeur de la question dans un chapitre consacré. La multiplication des *companion, handbook* et autres ouvrages généraux sur les femmes ou la sexualité sont l'occasion de tracer un bilan des recherches entreprises ces cinquante dernières années sur une thématique de recherche qui n'a cessé d'intéresser le monde académique de manière croissante depuis le développement des études sur les femmes¹. La dernière publication à ce jour, de K. Kapparis, *Prostitution in the Ancient Greek World*, 2018, qui, en raison de sa publication récente, a été consulté de manière ponctuelle sur des points spécifiques.

Bilan et perspectives à partir de quarante ans de recherche

Le sujet de la prostitution, chargé moralement, entretient une ramification de plusieurs courants de pensées et nécessite de naviguer entre plusieurs époques : il appartient à l'histoire des femmes, qui est un sujet historique récent, tout comme le sujet de la sexualité. Au fil du temps, les ouvrages publiés abordent le sujet sous un angle moins moraliste, ce qui ne les empêche pas d'être influencés par différentes idéologies.

C'est le cas, par exemple, de S. Goldhill et E. Cohen. Leur bibliographie respective démontre qu'ils utilisent les mêmes références et s'appuient sur les mêmes sources antiques. Toutefois, ils proposent une lecture diamétralement différente des sources grecques. D'une part, S. Goldhill, dans un article où il s'interroge sur la possibilité de faire une histoire de la prostitution², analyse cette dernière comme un système d'exploitation des femmes, dominées largement par les hommes. Même s'il existe des exceptions, avec des histoires individuelles qui sortent du schéma et des différences dans la perception de la prostitution et des prostituées selon les communautés, il y a toujours une structure de

C) et le quatrième chapitre I (B, 1).

1 R. Blondell & K. Ormand, 2015 ; S. Budin & J. Turfa, 2016 ; T. Hubbard, 2014 ; A. Glazebrook & M. Henry, 2011 ; K. Ormand, 2009.

2 S. Goldhill, in M. Masterson, N. Sorkin Rabinowitz, J. Robson, 2015 : p. 179 – 197.

violence qui se maintient¹. De l'autre, E. Cohen ne néglige pas le fait que certaines conditions sont peu enviables, mais il se focalise sur la théorie selon laquelle l'*hetaira*, comprise comme une catégorie de prostituées, est une femme libre et émancipée. La conséquence de ces deux conceptualisations de la prostitution se retrouve dans la terminologie employée : S. Goldhill utilise « prostitute », alors qu'E. Cohen préfère ces dernières années le terme « sex worker », « travailleur/travailleuse du sexe »².

L'idée que la prostitution antique n'est pas une activité comme une autre est récurrente chez une partie de la critique. Même si la période où la prostituée est une « fille perdue » ou une « dépravée » est révolue, les jugements, plus ou moins conscients, se maintiennent peu importe l'époque chronologique. La monographie de W. Schuller, par exemple, dresse un état de la question intéressant et mentionne plusieurs courtisanes dans une vision synthétique, de la période archaïque à l'Antiquité tardive³. Cet ouvrage, pourtant récent, néglige l'importance du statut citoyen/non-citoyen et considère comme acquis le fait que la prostitution est une activité mal considérée.

Il est donc nécessaire de naviguer dans une bibliographie abondante et diverse sur la question, résultat de plusieurs époques qui abordent la question selon plusieurs idéologies.

Conclusion : Des certitudes affirmées à un scepticisme nécessaire ?

Avec la multiplication des études liées à la prostitution et le besoin de synthèses demandées par la parution d'ouvrages généraux sur les femmes et la sexualité, la tendance ces dernières années est à déranger des idées bien affirmées. Par exemple, dans le domaine des femmes, le gynécée, notion longtemps acceptée sans réserve, a été largement remis en cause ces dernières décennies. Au sujet de la prostitution, Th. McGinn note que la critique oscille entre deux pôles, les « believers » et les « skeptics », avec la balance qui penche davantage en faveur des sceptiques, voire d'une tendance à l'hyper-scepticisme ces dernières années. Il conclut ainsi :

« The uncertainties are great and cannot be ignored. All the same, there is room for hope that we can do a better job in the future of steering a safe course between the Scylla of

1 S. Goldhill, in M. Masterson, N. Sorkin Rabinowitz, J. Robson, 2015 : p. 192 et p. 179.

2 La question de la liberté des courtisanes est abordée au deuxième chapitre I, A et au troisième chapitre. II C. Pour les questions de terminologie, cf premier chapitre (III, A et V).

3 W. Schuller, 2008.

underestimating and the Charybdis of overestimating the presence of venal sex in the ancient Greek city¹. »

Il y a effectivement un mouvement, entraîné par des chercheurs comme E. Cantarella, E. Cohen, A. Glazebrook ou R. Kennedy, qui place la prostitution dans ses implications avec la cité du point de vue social et économique et qui s'applique à bouleverser les conceptions précédentes. La vision de la prostitution antique a nettement évolué, grâce à des études qui posent des jalons fondamentaux, comme ceux de S. Pomeroy, E. Keuls, ou J. Davidson, ou à des études qui nuancent et apportent un éclairage nouveau, comme les points précis initiés par A. Glazebrook dans différents ouvrages collectifs. De grands changements ont été apportés grâce à cette volonté de déconstruire des schémas de pensée rebattus, notamment grâce aux travaux entrepris par Th. McGinn sur Pompéi et A. Glazebrook, qui montrent qu'il n'y a pas de « zoning shame » ou de « red-light district » en Grèce et dans l'empire romain ; les historiennes V. Pirenne-Delforge et S. Budin ont démontré dans des ouvrages documentés qu'il y avait lieu de remettre en cause le concept de « prostitution sacrée » ; les études d' E. Cohen tendent à entamer une révision du schéma de pensée ; R. Kennedy s'interroge sur la pertinence du lien entre *ἑταίρα* et prostitution ; des universitaires comme S. Lewis ou P. Schmitt-Pantel bousculent l'identification automatique de prostituées sur les vases. Cette reconsidération des sources, bien qu'elle ne donne pas systématiquement des résultats probants, permet de remettre en cause un certain nombre de présupposés, hérités de la tradition historiographique, qui ne résistent pas à une analyse poussée des sources. Elle a donné une impulsion à la présente enquête.

L'avancée de cette enquête sur les courtisanes s'inscrit en effet chronologiquement dans cette période de doutes qui s'avèrent salutaires. Ce sujet comporte en effet certains *topoi* (justifiés ou non), comme la prostitution sacrée, la différence entre *πόρνη* et *ἑταίρα*, le fait que pratiquement toutes les prostituées sont des esclaves ou des anciennes esclaves, la grande culture et la distinction des courtisanes, le fait qu'une courtisane soit une prostituée avec un je-ne-sais-quoi en plus, etc. Ces connaissances sont acquises dans les manuels de base et les lectures bibliographiques généralistes. Avec le développement d'analyses sur la question, les certitudes font davantage place à une vision plus nuancée, voire à une remise totale en cause de certains présupposés.

1 Th. McGinn, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 266.

Parallèlement, ces avancées ne signifient pas que le scepticisme soit de mise dans la recherche actuelle : l'idée que la prostitution est une activité à part de la cité, le présupposé que la prostituée est une personne déconsidérée, la figure de la *spinning hetaira* ou la pérennité de certains édifices identifiés comme lieux d'établissements de prostitution n'ont pas fini d'inspirer, à tort ou à raison, les chercheurs.

D. Outils pour le traitement des sources : la prosopographie et le genre

La prosopographie et l'art du portrait

Plutôt que de suivre le sillon de recherches de plus en plus nombreuses sur les courtisanes en tant que concept, l'approche prosopographique semblait être une démarche efficace pour construire une base pertinente.

La prosopographie, qui se développe véritablement à partir du XIX^e, a été élaborée par les latinistes et notamment sous l'impulsion de Th. Mommsen. Elle est utilisée pour comprendre les périodes historiques qui n'avaient pas une documentation aussi étendue que la nôtre et pour travailler sur un groupe social précis. Le but est de faire une addition de fiches individuelles qui permet d'obtenir une vue d'ensemble du groupe étudié. L'enjeu est à la fois de suivre des parcours individuels et de rassembler en une seule fiche les informations et les sources parfois diffuses, et à la fois de confronter ces fiches entre elles afin d'établir des constats, des normes ou des exceptions. Cette discipline connaît un regain d'intérêt ces dernières années dans différents domaines (histoire antique, histoire médiévale ou encore sociologie). La présente recherche se propose d'étudier les courtisanes avec une démarche prosopographique², afin d'élaborer un dictionnaire des courtisanes de l'époque classique, dans le but d'apporter un *Who's who* qui recense les courtisanes classiques connues. Quelques ouvrages utiles ont été consultés pour obtenir des informations sur les courtisanes les plus connues, comme le *Lexicon of Greek Personal Names*³, l'*Athenian Propertied Families* de J. Davies⁴ ou les *Persons of Ancient Athens* de J.

1 K. Verboven, M. Carlier et J. Dumolyn, in K. Keats-Rohan, 2007 : p. 42 ; Le mot français prosopographie, tout comme l'équivalent anglais *prosopography*, se rencontre dans les textes depuis le XVI^e siècle (T. Barnes, in K. Keats-Rohan, 2007 : p. 72).

2 Il n'y a pas de définition unique, car la prosopographie est difficile à caractériser : les chercheurs hésitent entre technique, méthode, discipline auxiliaire de l'histoire, outil analytique, etc.

3 P. Fraser & E. Matthews (partic. vol 2 : Attica, 1994).

4 J. Davies, 1971.

Traill. L'ouvrage édité par K. Keats-Rohan, *Prosopography Approaches and Applications : A Handbook*, a été un manuel utile pour comprendre comment élaborer le dictionnaire des courtisanes¹. Il en va de même avec les recherches prosopographiques entreprises sur les personnes citées par Platon ou l'entourage autour d'Alexandre².

Le présent travail propose une démarche prosopographique, mais il doit autant au portrait qu'à la volonté de connaître l'ensemble d'un groupe. L'intérêt premier est né de la volonté de s'intéresser aux figures de courtisanes. Si la prosopographie s'attache à étudier un groupe d'individus ayant une caractéristique commune, cherchant à comparer les individus au groupe, les portraits s'intéressent davantage aux individus qui composent le groupe. La place des femmes dans l'Histoire fait que la recherche s'est davantage focalisée sur les individus. À côté des chevaliers romains, des comtes de Savoie ou des rois de France³, il existe désormais des portraits de femmes pirates, de courtisanes toutes époques confondues ou des maîtresses de rois⁴. Le cocktail femmes de l'ombre et pouvoir donne d'ailleurs lieu à une abondante production, comme en témoigne le succès de librairie des deux tomes sur les femmes de dictateurs de D. Ducret⁵.

L'apport des études sur le genre

Si la prostitution a toujours été un sujet vendeur, l'accroissement des études sur les femmes et la sexualité a permis d'enrichir une thématique de recherche qui n'a cessé d'intéresser de manière croissante. Le développement des études sur le genre marque un nouveau tournant dans la recherche.

Le mot « genre » est utilisé pour désigner le sexe social afin de le différencier du sexe biologique, déterminé par la nature. Le sexe est naturel alors que le genre est culturel. Ce dernier est déterminé par une société et a une composante spatiale et chronologique : la société n'a pas les mêmes injonctions et les mêmes attentes d'une femme en France qu'en Inde ou au Japon. De même, la masculinité en France ne se construit pas de la même

1 K. Keats-Rohan, 2007.

2 H. Berve, 1926 ; D. Nails, 2002.

3 J. Cordey, *Les comtes de Savoie et les rois de France pendant la guerre de cent ans (1329-1391)*, H. Champion, Paris, 1911.

4 M. – E. Stenuit, *Femmes pirates : les écumeuses des mers*, éditions du trésor, Paris, 2015 ; J. Chevé, 2012 ; E. & J. de Goncourt, 2003 ; B. Craveri, *Reines et favorites : le pouvoir des femmes*, Gallimard, Paris, 2007.

5 D. Ducret, *Femmes de dictateurs*, Perrin, Paris. Le tome 1 est paru en 2011 et le tome 2 en 2012.

manière selon les siècles. Ainsi, le genre sert à refuser le strict déterminisme biologique et atténue l'idée que les mots « homme » et « femme » sont des concepts évidents¹.

Avant le XX^e siècle, L. Foxhall explique que la supériorité de l'homme sur la femme est si bien établie que l'absence des femmes dans le développement de la civilisation classique et leur absence de l'histoire antique semblent naturelle et reste en général non questionnée². Simone de Beauvoir écrit en 1949 un ouvrage fondateur en deux tomes, *Le deuxième sexe*, d'où est tiré la phrase restée célèbre : « on ne naît pas femme, on le devient³ ». La seconde vague du féminisme applique la thèse de Simone de Beauvoir selon laquelle le sexe est une distinction qui établit la femme comme Autre et l'identifie avec la biologie et le corps⁴. Son livre a un grand impact, particulièrement en France et dans le monde anglophone. Elle ouvre la voie à une série d'analyses qui cessent d'essentialiser les rôles attribués aux femmes. Quant au concept de genre, il est élaboré par la médecine au début du XX^e siècle à la suite des prises en charge des nouveaux-nés 'hermaphrodites' ou intersexes⁵. Le terme se diffuse dans les années 1950 pour distinguer le sexe biologique de l'identité sexuelle et de la sexualité ainsi que pour marquer l'idée que c'est l'éducation qui fait l'homme ou la femme⁶. L'intérêt croissant pour les études des femmes et l'essor des sciences sociales contribuent à faire apparaître le genre au milieu des années 1980 comme catégorie d'analyse⁷. Dans le monde scientifique, dans les années 1980 aux États-Unis et dans les années 1990 en Europe, le terme *Gender Studies* se développe pour désigner des recherches universitaires qui prennent en compte le genre dans leur analyse scientifique⁸. Petit à petit, les universitaires incluent aussi dans leurs travaux les hommes et l'étude de la masculinité⁹. En France, à partir du milieu des années 1990, dans un contexte de législations politiques¹⁰, les études sur les femmes connaissent un nouvel essor avec l'utilisation de cet outil. Cette décennie marque le début de la création de revues

1 M. Skinner, in T. Hubbard, 2014, p. 5.

2 L. Foxhall, 2013, p. 4.

3 S. de Beauvoir, *Le deuxième sexe II : l'expérience vécue*, Gallimard, Paris, 1976, 1949¹ p. 13.

4 M. Skinner, in T. Hubbard, 2014 : p. 3 ; cf S. De Beauvoir, *Le deuxième sexe I : les faits et les mythes*, Gallimard, Paris, 1976, 1949¹ p. 13 – 34.

5 E. Dorlin, 2008 : p. 33.

6 E. Dorlin, 2008 : p. 34 – 35 ; E. Fassin, 2009 : p. 47 – 48.

7 N. Bernard, *Femmes et société dans la Grèce classique*, Armand Colin, Paris, 2003, p. 3 ; M. Skinner, in T. Hubbard, 2014 : p. 5.

8 L. Bereni, S. Chauvin, A. Jaunait, A. Revillard, 2008 : p. 9 ; S. Boehringer & V. Sebillotte Cuchet, 2011, p. 17.

9 L. Foxhall, 2013 : p. 11 – 12.

10 Reconnaissance du viol conjugal (1990); conférence internationale des femmes organisée par l'ONU à Pékin (1995); lois sur la parité (1999-2000) puis sur l'égalité professionnelle (2001).

consacrées à la question comme *Clio, Histoire, femmes et sociétés* (1995) ou les *Cahiers du Genre* (1997)¹. Ce mouvement se poursuivra la décennie suivante, avec la création d'associations dont le but est de développer l'histoire des femmes et du genre, de communiquer l'information scientifique et d'enrichir les réseaux de chercheurs, comme l'association *Efigies*, en 2003, ou l'association *Mnémosyne* qui édite la revue *Genre et Histoire* depuis 2007². Les années 2000 voient apparaître une nouvelle génération de jeunes chercheurs qui placent leurs travaux sous la notion des *Gender Studies* ou qui, sans consacrer l'ensemble de leurs recherches à cette notion, se l'approprient pour étudier certains aspects de leurs recherches.

L'application du genre dans une étude sur un sujet relatif à la sexualité a semblé opportune, car la sexualité représente une part importante de la société contemporaine. Elle est considérée à la fois comme propre à nos identités, intime, omniprésente et se trouve être un élément de discours public tout en étant comprise comme relevant du privé. L'utilisation du genre est une aide pour placer l'histoire des femmes dans l'histoire globale et pour comprendre la manière dont s'articulent les relations entre hommes et femmes dans une société donnée. Il permet aussi d'acquérir des informations nouvelles. Toutefois, cela comporte des limites : introduire par exemple une catégorie « la femme grecque » est aberrant. Comprendre la place d'une esclave dans la société grecque en parallèle d'un esclave est plus adéquat que d'englober dans une même réalité civilisationnelle l'esclave et sa maîtresse.

Le genre est un concept récent, qui évolue en même temps que la recherche. Il n'y a donc pas de définition unique ou meilleure. Le mot théorie est parfois employé ; nous préférons le classer parmi les outils³. En effet, nous le considérons comme un outil qui permet d'envisager sous un nouvel angle les constructions sociales antiques. Comme chaque outil, il est utile dans sa catégorie : s'il est absurde d'utiliser une tractopelle pour planter un clou ou de retourner son potager avec un panzer, travailler avec l'outil du genre lors d'une thèse sur la particule $\gamma\omega\upsilon\nu$ chez les orateurs classiques n'est peut-être pas

1 L. Bereni, S. Chauvin, A. Jaunait, A. Revillard, 2008 : p. 8.

2 Le fond documentaire de la Bibliothèque Universitaire Éducation de Lyon Croix-Rousse sur l'histoire des femmes et le genre en éducation, ouvert dans les années 2000, se nomme *Aspasie*, « femme libre et intellectuelle d'envergure qui enseigna la rhétorique à Platon ». (<https://portaildoc.univ-lyon1.fr/bibliotheques/bibliotheques-d-education/aspasie-620673.kjsp>).

3 De plus, l'expression de « théorie du genre » est souvent utilisée soit sans arrière-pensée par les non-spécialistes qui n'utilisent pas ce concept, soit par des gens qui utilisent ce mot de manière consciente pour des raisons politiques ou idéologiques, afin de remettre en cause les conséquences contemporaines.

approprié. En revanche, quand il est question de sexualité, il est un fil directeur qui permet de comprendre comment les êtres humains interagissent dans un système.

V. Difficulté du sujet

En cherchant à établir un recensement pour la période classique, plusieurs difficultés d'ordre méthodologique apparaissent. Quelques points principaux ont été isolés.

A. Hétérogénéité du corpus

Plusieurs problèmes se posent lors de la classification, comme l'absence ou la multiplication de noms, de surnoms, d'homonymies, d'orthographe ou les difficultés à distinguer une figure fictive d'une figure réelle. Ces informations lacunaires sont dues à la conservation des textes, et au fait qu'Athénée – l'une des sources les plus importantes – est un compilateur : il rapporte des anecdotes sans souci d'ordre ou de détails. Malgré la volonté d'avoir une vision d'ensemble, le corpus est inégal : certaines personnes sont connues seulement par un nom, comme Lénaitocystos, d'autres ont une importante documentation, comme Aspasia. Cette disproportion est due à plusieurs facteurs :

- la célébrité d'un personnage (Aspasia, Laïs, Phrynè) ;
- la célébrité d'un texte (nombre d'auteurs citent le *Contre Nééra*, car le discours a été attribué à Démosthène. Bien que le nom de Nééra apparaisse, il n'y a rien à apprendre sur la personne ; les auteurs emploient généralement une expression telle que Δημοσθένης ἐν τῷ κατὰ Νεαίρας : Démosthène, dans le *Contre Nééra*, ...)
- les auteurs, notamment les scholiastes et les lexicographes, citent un passage repris d'un de leurs prédécesseurs, ce qui fait souvent apparaître plusieurs textes qui contiennent le même passage.

Le corpus est donc varié et se compose de nombreux extraits. Les documents disparates d'époques diverses comprennent de plus des problématiques différentes, visent un public particulier et présentent des caractéristiques spécifiques, ce qui a pour risque principal de sortir l'extrait de son contexte. De même, les fragments possèdent leurs écueils : mots manquants, absence de contexte, risque de tirer une vérité générale à partir d'une citation, etc. Parallèlement, l'absence de documents bruts comme les archives ou les

listes de recensement limite l'accès aux informations qui pourraient permettre l'identification des personnes. La sélection des textes a dans un premier temps été opérée par les auteurs à l'époque antique, puis par la sauvegarde de ces textes après l'Antiquité (que cette sélection ait été pratiquée sciemment par la volonté de la tradition littéraire ou par le hasard des découvertes codicologiques et papyrologiques). Le résultat de cette double sélection doit par conséquent être examiné avec circonspection.

De plus, les textes ont des enjeux qui leur sont propres et ne visent pas à transmettre des renseignements à la postérité. Notre enquête s'intéresse par exemple à la question de l'origine servile des femmes qualifiées d'ἑταῖραι. Or, ce n'est pas le cas des auteurs grecs qui n'y attachent souvent que peu d'importance et qui sont motivés par d'autres enjeux que l'analyse sociale. Ce point est à prendre en compte pour l'exploitation des données.

B. Identification

Les sources sur les courtisanes présentent d'importantes lacunes (absence de nom, de date, d'origine géographique) ou des disparités (plusieurs noms, plusieurs origines), même parmi les plus connues. La biographie d'Aspasie, qui est l'une des courtisanes les plus connues devient impossible à tracer à la mort de Lysiclès¹. De même, les auteurs ont attribué à Laïs différentes anecdotes, à tel point que leur nombre exact est difficile à déterminer.

Certaines personnes sont demeurées anonymes, soit pour une question de transmission de manuscrit, soit parce que leur nom n'a pas été transmis par les auteurs. La recherche NOM + ἑταῖρα n'est donc pas possible. S'il n'y a parfois pas de nom, il y en a parfois trop : Anticyra est référencée comme courtisane par Lysias dans le *Contre Médon*. Une autre Anticyra a fréquenté Démétrios Poliorcète selon Plutarque². Lysias étant mort en 380, cela signifie qu'Anticyra était déjà considérée comme une ἑταῖρα à cette période. Même en admettant que Démétrios, né en 336, ait fréquenté de bonne heure les courtisanes, l'écart de temps est tel que l'Anticyra citée par Lysias ne peut être la même que celle de Démétrios. De même, deux Lamia sont référencées. La première fait partie des courtisanes qui se trouvent dans l'entourage de Thémistocle³. La seconde a elle aussi

1 D. Jouanna, 2005 : p. 178.

2 Lysias : Athénée, XIII, 586 f et 587 e ; Démétrios : Plutarque, *Démétrios*, 24,1.

3 Athénée, XIII, 576 c.

fréquenté Démétrios Poliorcète. Thémistocle meurt en 459. Il est donc douteux que la première Lamia soit la même que celle de Démétrios Poliorcète.

Il existe également des courtisanes homonymes contemporaines, comme c'est le cas de Nannion I, qui a eu pour collègue la Lamia classique, puisqu'elles font toutes les deux partie de l'entourage de Thémistocle. Nannion II, quant à elle, est citée par Hypéride¹. Les Laïs représentent un problème spécifique : il en existe deux ou trois, à qui les sources attribuent différentes origines, différentes morts et des hauts faits qu'il est difficile de dater. Deux Nicarète ont également vécu à la période classique. Apollodore présente brièvement l'ancienne courtisane qui a acheté, puis vendu Nééra et ses consœurs dans le *Contre Nééra*. La seconde fut la courtisane du philosophe Stilpon². Pour les différencier, l'une sera appelée dans notre liste Nicarète de Corinthe et l'autre Nicarète de Mégare.

Il se trouve également une multiplicité de noms et surnoms : plusieurs femmes sont connues sous le surnom de Κορώνη, « Corneille »³. Une courtisane d'Alcibiade est appelée tantôt Damasandra, tantôt Timandra, tantôt Epimandra, tantôt Pèmandra.

Les lieux peuvent varier : Bacchis est une courtisane de Samos⁴ ou de Milet⁵. Comme elle est connue par une anecdote la mettant en scène avec Plangon de Milet, il est possible que Plutarque ramène les deux courtisanes à une même origine géographique, et qu'il n'y ait qu'une Bacchis, qui vienne de Samos. Abrotonon, mère de Thémistocle (qu'on appelle parfois Euterpe), possède différentes origines selon les sources. Elle viendrait de Thrace, de Carie ou d'Acarmanie.

Abrotonon peut s'écrire avec l'esprit doux ou l'esprit rude. De même, le nom d'Antéia présente la variante Anthéia. La courtisane d'Isocrate se nomme Lagisca ou Lagiscè. Pythonicè, le nom de la courtisane d'Harpale, possède une variante Pythionicè. Ces variantes orthographiques représentent des difficultés mineures dont nous devons toutefois tenir compte, notamment lors de l'élaboration des méthodes de recherche.

1 Thémistocle : Athénée, XIII, 576 c ; Hypéride : Athénée, XIII, 587 a.

2 Apollodore, *Contre Nééra*, 18 ; Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, II, 114 ; Athénée, XIII, 596 e.

3 Respectivement Athénée, XIII, 583 e et Athénée, XIII, 583 a.

4 Athénée, XIII, 594 b – 595 a.

5 Plutarque, *Dialogue sur l'amour*, 753 d.

C. Classement chronologique

Si un certain nombre de personnes appartiennent nettement à la période classique, il en est d'autres pour lesquelles ce classement est moins aisé en raison d'une absence de datation précise. Les courtisanes appartenant à cette catégorie ne peuvent donc être classées que par rapport à leurs fréquentations. Cette méthode peut s'avérer délicate lorsque les hommes fréquentés ont vécu à la fin de l'époque classique et durant le début de la période hellénistique. Ainsi, pour introduire ou rejeter une personne dans le classement, des choix ont dû être faits, parfois sans certitude.

D. Influence contemporaine

Le thème des courtisanes semble familier et les attentes et présupposés qui l'entourent ne sont pas toujours en adéquation avec l'étude philologique des textes grecs. Par exemple, Aspasia représente dans l'opinion moderne la courtisane par excellence mais se révèle en réalité peu représentative des *hetairai*. Le sujet véhicule par ailleurs une connotation légère, mais s'il est question des bons mots des courtisanes ou de l'univers agréable du banquet, il s'agit aussi de considérer l'esclavage, les mécanismes qui régissent citoyenneté et non citoyenneté, le discours social sur les courtisanes, la prostitution infantine ou encore l'utilisation de la courtisane comme contre-exemple ou comme arme d'attaque.

Tout le monde sait ce qu'est une prostituée : l'étymologie du mot πόρνη démontre cependant qu'il est inadéquat de calquer les réalités modernes (une prostituée est une femme vénale) sur l'Antiquité (où la prostituée vendue renvoie au concept de l'esclavage). Il y a une certaine familiarité du sujet : la question de la prostitution, peu importe l'époque, est amplement abordée dans les livres ou les débats contemporains. Les grands noms comme Aspasia, Phrynè ou Laïs sont familiers aux spécialistes de la Grèce. Il y a donc un risque de traiter le sujet comme un terrain connu, soit à cause de l'influence contemporaine, soit à cause de la lecture des textes connus des spécialistes. Mais écouter un débat sur la réouverture des maisons closes ou lire un article sur le trafic mafieux des personnes prostituées ne permet en aucun cas d'appréhender les établissements de prostitution ou la réalité de l'esclavage 'à l'antique', de même que lire le *Ménexène* ne permet ni de comprendre la totalité de la figure d'Aspasia, ni de définir ce qu'est une

hetaira. Le *Contre Nééra* est fameux, mais la critique fait généralement peu de cas des six sœurs de Nééra, qui permettent pourtant d'apporter davantage d'informations.

Si le sujet doit passer outre une conception familière de la prostitution, il doit également composer avec la notion de sexualité qui peut paraître universelle et intemporelle. L'un des grands apports de M. Foucault est, notamment, d'avoir démontré que la nature de la sexualité est en définitive issue de constructions sociales et culturelles. Les liens sociaux, les identités et les relations qu'entretiennent les individus entre eux découlent d'une construction moderne. Par exemple, la vision actuelle de la sexualité dans nos sociétés occidentalisées est tout autre que la vision antique. La réciprocité est l'une base des rapports contemporains. Dans l'Antiquité, la sexualité se définit socialement de manière asymétrique, où la relation sexuelle est davantage considérée comme une « action sur » que comme une relation. Ce qu'une personne a le droit de faire ou non sur une autre varie en fonction du rapport hiérarchique ; la réciprocité, qui induit une égalité entre les partenaires, est une vision résolument moderne, dans des relations où l'on a longtemps vu de la complémentarité. L'autrice de ses lignes a conscience qu'il faut se garder de projeter sur les civilisations passées des conceptions purement contemporaines et que le sujet de la sexualité, et particulièrement de la prostitution, est chargé idéologiquement.

Dans la même optique, travailler scientifiquement sur les femmes et plus particulièrement sur les prostituées peut entraîner des *a priori* des modernes car, selon les critères et les avancées sociales dans les pays industrialisés des XX^e et XXI^e siècles, il ne faisait pas bon naître dans le corps d'une femme à cette époque-là. Ceci peut amener à faire des femmes des victimes des circonstances. De même, les personnes travaillant dans le milieu de la prostitution ont souvent été assimilées à des victimes dans les débats publics ; d'autres, qui pratiquent le travail du sexe, revendiquent le statut d'acteurs consentants. Bien que ce débat soit considéré à juste titre comme anachronique pour l'Antiquité, certains présupposés peuvent tout de même biaiser la vision antique.

E. Angles morts

Faute de données, de nombreux points restent obscurs. Il en va ainsi de la prostitution des « occasionnelles », c'est-à-dire de certaines femmes qui cumulent une activité régulière mais peu rémunéré et prostitution sporadique : Emile Zola donne l'exemple des grisettes ou de certaines ouvrières durant le Second Empire, dont le salaire

est plus bas que celui de leurs collègues masculins, qui se prostituent pour apporter un complément d'argent à la famille.

Si l'on parvient à obtenir certaines informations sur les clients, la catégorie des clientes reste une énigme. Il ne semble pas y avoir de traces, même marginales, d'un système de « gigolo ». Il en va de même pour les femmes entreprenantes sexuellement, qu'il soit question de prostitution ou non. Si un homme libre peut entreprendre son esclave, il en était en théorie de même pour une femme. La pratique relève toutefois de l'inconnu.

En outre, le cas de Nééra et de ses consœurs permet d'apercevoir la question de la prostitution infantine. Cette question émerge à la fin du XIX^e siècle et s'inscrit dans un mouvement plus large, celui de l'intérêt pour la jeunesse et avec le développement des droits de l'enfant.

Pour répondre à ces différents points, plusieurs méthodes de travail ont été mises en place.

VI. Méthodes de travail

En ce qui concerne les angles morts, il n'y a pas de méthodologie adaptée à l'absence de données. Il est éventuellement possible de chercher des phénomènes similaires dans d'autres civilisations sous un angle anthropologique, comme l'a illustré P. Brulé concernant la pratique de l'exposition et de l'infanticide¹. Savoir par exemple que les « occasionnelles » existent dans d'autres civilisations permet au moins de poser la question et d'en signaler la possibilité. Les autres points ont nécessité de mettre en place une méthodologie spécifique.

A. Relevé systématique

Une recherche dans le *Thesaurus Linguae Graecae* (TLG) du mot *ἑταίρα/ἑταίρη* et de sa déclinaison, ainsi que des mots *ἡ ἑταιρίς* et *τὸ ἑταιρίδιον* renvoie à environ 2000 attestations. Il a donc été nécessaire de développer des méthodes de travail. *ἑταίρα* présente une variante *ἑταίρη*. Pour désigner une courtisane, le mot est utilisé uniquement par Hérodote pour parler de la courtisane archaïque Rhodôpis². Il est également une

1 P. Brulé, 1992 : p. 53 – 90.

2 Hérodote, *Histoires*, II, 134.

variante d'un texte mentionnant Archéanassa¹. La variante *ἐτάρη* présente sept attestations au singulier. Elle est employée par Homère et ses commentateurs ainsi que par une épigramme de l'*Anthologie palatine*². Il existe également deux diminutifs, *ἡ ἐταιρίς*, *ἐταιρίδος* et *τὸ ἐταιρίδιον*. Néanmoins, ces termes sont peu employés pour référer à une personne et nous n'avons pas découvert de femme vivant à l'époque classique nommée ainsi, sans être nommée par ailleurs *ἐταίρα*. C'est pourquoi le mot *ἐταίρα* est le terme principal de cette enquête.

Un relevé systématique des noms associés à ce terme a été opéré lors de la lecture d'œuvres antiques³ et de la littérature secondaire, anonymes comprises. Cette série de noms a été classée par période chronologique (périodes archaïque, classique, hellénistique et romaine auxquelles s'ajoute une liste d'inclassables) pour aboutir en définitive à une liste de plus de 130 noms. Les surnoms associés à une personne ont également fait l'objet d'une recherche particulière.

Les dictionnaires lexicographiques, onomastiques ou prosopographiques ont également été consultés : le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* a été une première approche⁴. L'ouvrage de J. Davies, qui décrit les liens familiaux des Athéniens, a été utile notamment pour obtenir des informations sur les inconnues⁵. De même, J. Traill et son ouvrage *Persons of Ancient Athens* en vingt volumes recense les principales sources sur une personne et donne la période historique⁶. Le *Corpus Inscriptionum Graecarum* (CIG) a permis de comparer la fréquence d'un nom avec le T.L.G. Il est également permis de retrouver les nominatifs de certains noms, comme Cossypha.

Des recherches globales dans le T.L.G. ont été effectuées. Certains auteurs, comme Isée, mentionnent régulièrement des courtisanes dans les plaidoyers. Il en a été de même avec la *Souda*, par sa dimension lexicographique. Le terme *ἐταίρα* a été recherché chez ces auteurs avant de déterminer si ce mot renvoyait à un individu précis, puis s'il faisait référence à une personne de la période classique. Dans le cas d'Aristophane, ce n'est pas tant le poète comique que les scholiastes qui classent certaines personnes dans la catégorie

1 *Anthologie Palatine*, VII, 217.

2 *Anthologie Palatine Appendix* (Epigrammata exhortatoria et supplicatoria), 27 ; Hésychius l'emploie également, mais cela est abordé au sein du chapitre I, 1.

3 Le livre XIII d'Athénée, principalement, offre à lui seul une majorité de noms ainsi que divers plaidoyers attiques, comme notamment le *Contre Nééra* de [Démosthène].

4 O. Navarre, in DSP, 187 : s.v. « meretrices ».

5 J. Davies, 1971.

6 J. Traill, 1994 – 2011.

des ἑταῖραι: une recherche non seulement chez Aristophane, mais aussi chez les scholiastes a donc été nécessaire.

B. Le dépouillement du corpus

Initialement, l'utilisation du T.L.G. s'est appuyé sur les deux types de recherches de textes : la recherche d'un seul mot (recherche simple) et celle de plusieurs mots (recherche combinée). La recherche simple a été utilisée en fonction des noms. Toutefois, rechercher 'Phila' pour retrouver la courtisane du *Contre Nééra* est délicat : une recherche φιλα + εταῖρα a été effectuée. L'ambiguïté de certains noms pose effectivement problème : une courtisane porte le nom d'Ἀντιγόνα ; Σιγή désigne une courtisane et le silence ; Σινώπη est le nom d'une courtisane et d'une ville, etc... Dans ce cas-ci, il est plus utile en premier lieu de faire une recherche combinée du nom de la courtisane et d'un autre mot, le plus souvent 'εταῖρα', mais aussi avec le nom d'un membre de son entourage. Ceci a été particulièrement utile avec les courtisanes anonymes. Mais il ne faut pas pour autant se détourner des voies traditionnelles : pour continuer l'exemple de Phila, qui a fréquenté Hypéride, la recherche Phila + Hypéride ('φιλα' « and » 'υπεριδης', « within 50 words ») ne fait pas apparaître le texte de [Plutarque]. Notre premier contact avec ce texte s'est fait grâce au passage d'Athénée (XIII, 590 c – d) qui relie Hypéride et Phila. Nous nous sommes alors redirigée vers le texte des *Vies des dix orateurs* de [Plutarque]. Une fois les textes importants référencés, ainsi que l'étendu du corpus connu, une nouvelle recherche simple a été effectuée avec le nom de la courtisane, afin d'être sûre que l'ensemble des textes étaient recensés.

Le risque de devoir traiter un volume trop important de textes qui ne correspondent pas à l'individu recherché diminue avec des noms comme Archéanassa ou Lénaitocystos. Dans ce cas-ci, une recherche simple a été lancée. Pour des personnes célèbres comme Aspasia, Laïs ou Phrynè, la recherche εταῖρα + NOM ou celle combinant le nom de la courtisane avec une personne de son entourage est réductrice. Ainsi, Périclès n'est pas aussi présent dans les textes concernant Aspasia qu'on pourrait le supposer initialement. Afin d'entrer en possession de tout le corpus, une recherche simple a été lancée. Par exemple, pour trouver l'ensemble des passages concernant Théodote, une recherche simple a été effectuée, puis les saintes, l'impératrice et l'autre courtisane ont été laissées de côté.

Le nom propre est une base pour l'élaboration de notre *who's who* et le T.L.G. ainsi que les dictionnaires lexicographiques ont permis de récupérer des données. Néanmoins, durant l'élaboration des fiches, ce point de départ ne suffit pas. Au cours de l'enquête, la recherche par le nom a connu ses limites : certaines courtisanes sont restées anonymes ; d'autres le sont devenues suite aux accidents dont été victimes les papyrus ou manuscrits ; certaines sont connues par un nom et un surnom; d'autres uniquement par leur surnom ; d'autres encore connaissent des variantes dans leur nom...

Les démarches présentées ci-dessus ont été appliquées quand un surnom était présent sans le nom. Dans le cas d'un surnom ou de plusieurs noms, comme pour Nicô, surnommée la Chèvre (Αἴξ), une recherche combinée a été effectuée avec « νικο/νικω », « εταιρα » ou « αιξ / αιγ ». Les personnes présentant une ou des variantes dans leur nom ont bénéficié d'une recherche avec chacune des variantes (« αντεια » ou « ανθεια »). Pour traiter les inconnues, puisqu'il n'y a pas de noms conservés et dans le cas où un surnom est absent, diverses combinaisons ont été tentées : ainsi, pour la flûtiste amante de Conôn et mère de Thémistocle, rencontrée chez Athénée, des combinaisons type « κονων « and » εταιρα », « κονων « and » μητη/μητρ », « κονων « and » αυλητρις/αυλητριδ » etc ... ont été faites.

Une alternance a été effectuée entre la catégorie « word index » et « Lemma ». Si Aspasia apparaît dans la catégorie « Lemma », ce n'est pas le cas de « Sigè », qui fera ressortir toutes les occurrences du mot, y compris au pluriel.

C. Le classement

Malgré l'unité de temps (époque classique), de lieu (Athènes), d'action (travail autour du terme *εταίρα*), certains problèmes ont émergé. Si la séparation entre la période archaïque et la période classique s'est faite aisément, la séparation entre périodes classique et hellénistique a présenté plus de difficultés. En effet, certaines courtisanes ont vécu durant les deux périodes. Ainsi, des choix ont dû être effectués. Le parti a été pris de classer certaines courtisanes dans une période plutôt qu'une autre, dont voici quelques exemples : Glycéra a été la courtisane d'Harpale puis celle de Ménandre. En raison d'Harpale, elle a été incluse dans notre classement. Le cas d'Evardis, courtisane de Python, est moins simple. Python est un auteur actif aux alentours de 324. Puisque nous ignorons à quel moment Evardis a fréquenté Python, comment affirmer qu'elle a vécu davantage à la

période classique que durant la période hellénistique ? Il a été arbitrairement décidé d'inclure Python dans notre classement. Le choix s'avère plus délicat lorsqu'il n'y a pour tout renseignement qu'un nom, comme l'illustre la liste des courtisanes oubliées d'Aristophane de Byzance. L'œuvre est perdue mais un extrait se trouve chez Athénée¹. Sur les dix-huit courtisanes recensées par l'extrait, quatre sont connues par d'autres passages : Théocléia, Gnathaina, Gnathainon et Synôris. Théocleia, citée par Lysias², est de période classique ; Gnathaina et sa fille ou petite-fille Gnathainion sont de période hellénistique³. En dehors de ce fragment, Synôris est citée à un autre endroit : Diphile a écrit une pièce qui porte son nom⁴. Mais, bien que Diphile appartienne à la période hellénistique, il n'est pas sûr que Synôris appartienne à cette époque. Sur les 14 restantes, ce passage est l'unique source. Comment classer quand il n'y a que des noms ? D'un côté, Théocleia vivait avant la mort de Lysias (380 avant notre ère). De l'autre, Gnathaina et Gnathainon sont postérieures à la mort d'Alexandre. La chronologie de ces courtisanes va du début du IV^e siècle à la fin du III^e siècle. Les intérêts d'Aristophane de Byzance (env. 257 – 180 avant notre ère) se portent aussi bien sur Homère que sur les tragiques ou sur Ménandre. Dans le doute, en dehors des deux courtisanes clairement hellénistiques, les autres ont été classées comme appartenant à la période classique.

Démétrios n'est pas pris en compte, car il est né durant la période classique, mais commence à fréquenter des courtisanes durant la période hellénistique. Lamia est nettement plus âgée que Démétrios Poliorcète⁵, donc née bien avant 337/6 et devrait être comptabilisée parmi les personnes classiques. Cependant, elle a exercé la majeure partie de son activité durant la période hellénistique. Il n'y a aucun document qui fasse référence d'elle durant la période classique. Il n'y a rien sur elle non plus avant Démétrios et la plus grande partie de la documentation la met en lien avec Démétrios. Enfin, Démétrios Poliorcète est un général macédonien entouré de plusieurs courtisanes, ce qui peut être mis en parallèle avec plusieurs Ptolémée à partir de Ptolémée II. Les courtisanes autour d'autres personnalités macédoniennes, comme Alexandre, Harpale et Ptolémée, ont des

1 Athénée, XIII, 583 e (cf volume II, Agallis).

2 Athénée, XIII, 586 e et 592 e.

3 Gnathaina : courtisane de Diphile, poète de la Nouvelle Comédie ; Athénée, XIII, 579 e ; Gnathainion : Athénée, XIII, 581 a – 582 c.

4 Athénée, VI, 247 a.

5 Plutarque, *Démétrios*, 14 et 27.

anecdotes qui se rattachent à ces derniers¹. Le choix a donc été fait de ne pas placer Lamia dans le présent comptage.

Il y a parfois si peu d'informations qu'il est difficile de savoir si une personne appartient ou non de la période classique, comme le montre l'exemple de Nicarète de Mégare : pour la placer chronologiquement, il faut étudier la datation de Stilpon. Diogène Laërce rapporte deux anecdotes au sujet de Stilpon lors de l'occupation successive de Mégare par Ptolémée Sôter, puis par Démétrios : Ptolémée Sôter invite Stilpon à la cour et Démétrios Poliorcète protège la maison et les biens du philosophe². R. Muller indique que ces événements, qui ont lieu entre 308 et 306 avant notre ère, supposent que Stilpon était déjà renommé à cette période³, et qu'il n'était donc plus un jeune homme. L'*Oxford Classical Dictionary*⁴ stipule que Stilpon meurt au début du III^e siècle avant notre ère. R. Muller situe plus précisément la naissance de Stilpon peu avant 350 et sa date de mort vers 270⁵. K. Döring propose une chronologie de 360 à 280⁶.

S'il est probable que Nicarète appartient à l'époque classique, rien ne prouve pourtant qu'elle n'ait pas vécu la majeure partie de son existence durant la période hellénistique. Comment classer avec certitude ? La datation d'une courtisane ne peut être déterminée le plus souvent qu'à partir de ses fréquentations. Encore faut-il avoir un repère précis. Le choix a été fait d'inclure Nicarète dans le présent corpus, car Stilpon a la possibilité de fréquenter des femmes à l'époque classique.

Phanion est un autre exemple probant. Le fait que cette courtisane ait donné son nom à une pièce de Ménandre (344/3 – 292/1) est l'unique information connue. Athénée place cette pièce parmi une série dont le titre porte le nom d'une courtisane⁷.

Au premier abord, elle entrerait donc dans un classement hellénistique, puisque Ménandre (342 – 292) est un auteur de la Nouvelle Comédie. Néanmoins, Ménandre a également écrit une *Thaïs*, nom d'une courtisane qui a accompagné Alexandre le Grand en

1 Par exemple, Thaïs, qui accompagne Ptolémée quand il s'installe en Égypte, est déjà présente dans l'armée macédonienne durant la destruction du palais de Persépolis en 331 avant notre ère.

2 Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, II, 115.

3 R. Muller, 1988 : p. 56.

4 OCD, s.v. *Stilpon*.

5 R. Muller, 1988 : p. 57.

6 K. Döring, 1972 : p. 140.

7 Athénée, XIII, 567 c – d.

campagne, répertoriée à la période classique. Ménandre seul n'est donc pas un critère déterminant. Parmi cette liste, au moins trois courtisanes (Antéia, Thaïs et Opôra) appartiennent à la période classique. Clepsydre apparaît dans l'histoire de Démétrios de Phalère d'Asclépiade, fragment connu par Athénée, sans que l'on sache toutefois si Clepsydre est une courtisane qui a effectivement rencontré Démétrios de Phalère. Le fait qu'Athénée cite souvent des courtisanes de période classique est également un indice, mais non une certitude. Par extension, nous avons supposé que les trois autres étaient classiques aussi. L'étape suivante a été de considérer les poètes. Voici la liste : Dioclès, contemporain de Philyllios, a vécu aux alentours de 400 ; Phérécrates est un poète de l'Ancienne Comédie, tout comme Eunicos¹; Alexis est un auteur de la Moyenne et de la Nouvelle Comédie (375 – 275) ; Euboulos, auteur de la Moyenne Comédie, était actif vers 380 – 335. Tous ces poètes (hors Ménandre) ont été actifs avant la période hellénistique, c'est pourquoi Phanion ainsi que ses compagnes ont toutes été répertoriées dans le classement.

L'entrée de Corônè III dans le classement est liée au raisonnement suivant : cette dernière est mentionnée avec sa fille Callistion et Gnathaina par Athénée (XIII, 583 a). Par conséquent, Callistion est contemporaine de Gnathaina, donc du début de la période hellénistique. Nous avons déduit que la mère de Callistion avait dû naître à la fin de la période classique.

Le peu de renseignements es parfois ce qui pousse à ne pas faire entrer une personne dans le présent corpus, comme le montre l'exemple de Myia. Lucien fait mention de l'existence de cette courtisane dans l'*Éloge de la mouche*, 11, en citant les femmes célèbres portant le nom de Myia :

Ἐγένετο κατὰ τοὺς παλαιοὺς καὶ γυνή τις ὁμόνυμος αὐτῇ, ποιήτρια, πάνυ καλὴ καὶ σοφὴ, καὶ ἄλλη ἑταίρα τῶν Ἀττικῶν ἐπιφανής, περὶ ἧς καὶ ὁ κωμικὸς ποιητὴς ἔφη, « ἡ Μυῖα ἔδακνεν αὐτὸν ἄχρι τῆς καρδίας »

Il y eut aussi, au temps des anciens, une femme du même nom, poétesse, très belle et très savante; et une autre, célèbre courtisane d'Attique, dont le poète comique a dit: « Myia le mordait jusqu'au cœur ! »².

1 Souda, *Lexicon*, A 222.

2 Lucien, VII, 11, in *Oeuvre*, tome I, C.U.F., 1993, trad. : J. Bompaire.

Le poète en question est inconnu par ailleurs¹. Lucien est le seul auteur à apporter des renseignements sur Myia et il est probable qu'il invente cette courtisane pour servir son propos : il est en effet commode, lorsqu'il fait l'éloge de la mouche, de trouver une personne qui porte ce nom. Il est alors difficile d'obtenir des informations pour classer cette courtisane dans une période donnée. Myia doit-elle être laissée de côté ou doit-on supposer que Lucien, parce qu'il est un auteur de la Seconde Sophistique et qu'il apprécie beaucoup la période classique, mentionne en priorité des personnes de la période classique ? De plus, il existe également deux Myia pythagoriciennes. L'une d'elle était la fille de Pythagore et il est également possible que Lucien l'ait à l'esprit lorsqu'il mentionne sa poétesse savante². Le choix a été fait de ne pas la classer dans le présent corpus.

Comme le montre Myia, il est parfois difficile de faire la différence entre figure littéraire et réalité, et donc de rattacher une personne à une époque précise. C'est le cas avec Archéanassa, dont l'épigramme est transmise par Diogène Laërce et par l'*Anthologie Palatine*, attribuée à Asclépiade de Samos³. Les deux textes sont proches, à tel point que le texte platonicien est considéré comme une mauvaise copie de l'épigramme d'Asclépiade attribuée à Platon⁴. Par ailleurs, Diogène Laërce cite bon nombre d'épigrammes, certaines peut-être inventées par lui-même⁵. Sur Archéanassa elle-même, son origine, Colophon, et le fait qu'elle fut aimée de Platon sont les deux seuls éléments connus.

En dehors de ces deux poèmes, un troisième texte seulement mentionne Archéanassa : le passage d'Athénée est très proche des deux autres. En définitive, Archéanassa est-elle une courtisane réelle ou une conception littéraire ? Contrairement à Myia, Archéanassa fait partie du corpus, car un élément tangible, Platon, la rattache à l'époque classique.

Athénée est un compilateur qui juxtapose les anecdotes, et certains soucis de cohérence peuvent apparaître. Il est à noter qu'il entreprend lui-même une démarche analytique : distinction d'orthographe entre Antéia et Anthéia ou distinction de courtisanes entre Laïs et Naïs.

1 Lucien, *Oeuvre*, 1993 (C.U.F.) : note 13 p. 85 ; T. Kock, vol. III, Adespota 475, 1888 : p. 497.

2 Merci à Corentin Voisin pour avoir attiré mon attention sur ce point.

3 Diogène Laërce, *Vie et doctrine des philosophes illustres*, III, 31 ; *Anthologie Palatine*, VII, 217.

4 Diogène Laërce, *la Pochothèque*, 1999 : note 4 p. 413 ; *Anthologie Palatine*, tome IV, C.U.F. : note 4 p. 413.

5 *Anthologie Palatine*, tome IV, C.U.F. : notice p. 15 – 16. L. Brisson qualifie l'épigramme de fictive (Diogène Laërce, *la Pochothèque*, 1999 : note 1 p. 414).

Cette démarche analytique n'empêche pas quelque obscurité ; Athénée rapporte une anecdote concernant la courtisane Nicô et son ancien amant Thallos :

Ἐπεκαλεῖτο δ' Αἴξ, ὅτι τὸν μέγαν κατέφαγ' ἔραστήν ποτε Θαλλόν·

Nicô était surnommée « Chèvre » car elle avait autrefois mangé la fortune de son amant, le grand Thallos¹.

Ce surnom est associé à Nicô à deux autres reprises². Pourtant, Athénée rappelle plus loin l'anecdote en nommant Nannion II à la place de Nicô³.

Certaines courtisanes avaient les mêmes surnoms (le corpus présente plusieurs Corneille (Κορώνη) et trois personnes qui sont appelées Ἀφύη, Anchois), mais il s'agit probablement d'une erreur ; Athénée associe chaque fois Nicô à ce surnom, ce qui n'est pas le cas de Nannion, qui est citée à plusieurs reprises par Athénée (qui cite lui-même d'autres auteurs, y compris des poètes comiques)⁴. À aucun moment, en dehors de notre extrait, le surnom de « Chèvre » ne lui est associé. Une courtisane pouvait avoir plusieurs surnoms : Callistion, courtisane de période hellénistique, portait les délicats surnoms d'Υἷς, « Truie » et de Πτωχελένη, « Hélène Mendiante »⁵. Il serait étonnant que deux courtisanes de la même période avec le même surnom aient fréquenté Thallos : il y a donc eu une confusion. Le discours d'Hypéride n'a été conservé qu'à l'état fragmentaire. Le fragment 141 référant Nannion (éd. Jensen) est connu par Athénée et par Harpocraton. La source commune d'Athénée et d'Harpocraton est Apollodore. En l'absence de source de première main, il n'est pas possible de savoir quelle courtisane se rattache à Thallos. Nous avons émis l'hypothèse de rattacher ce surnom à la personne de Nicô.

D. La démarche prosopographique

Un risque peut apparaître dans le traitement des données : la démarche de regroupement de sources demande un lourd travail, mais le travail ne s'arrête pas avec la collecte des données, car l'exploitation de ces dernières est essentielle. Une collecte d'informations apporte dans un premier temps des éléments descriptifs, mais il s'agit d'une

1 Athénée, XIII, 582 f ; Θαλλός signifie « branche d'olivier ».

2 Athénée, XIII, 583 c et 584 f.

3 Athénée, XIII, 587 a.

4 Athénée, XIII, 568 et 587 e.

5 Truie : Athénée, XII, 583 a ; Hélène Mendiante : Athénée, XII, 585 b – c.

première approche, qui ne suffit pas en elle-même¹. La recherche se fait donc en trois temps : regroupement des informations, analyses et conclusions. Dans le cas de la présente enquête, l'une des principales difficultés réside dans le travail personnel qu'est une thèse : la plupart des projets prosopographiques durent entre deux et quatre ans² mais sont essentiellement des travaux collectifs, qui regroupent autour d'un même thème plusieurs individus. L'intérêt est donc de limiter le groupe étudié; la circonscription de notre enquête à l'époque classique dans les sources textuelles se révèle pertinente. Cette période donne suffisamment de données pour travailler et en même temps une quantité qui n'est pas trop abondante pour ne pas être débordée.

E. Méthode de recherche sur la compréhension des textes

L'approche des textes s'est orientée vers une vision pragmatique de ces derniers. Il convient de tenir compte du contexte quand il s'agit de traiter des extraits en grande quantité, afin de ne pas le laisser de côté et éviter de prendre une citation pour elle-même, sans lien avec le contexte immédiat ou avec la pensée de l'auteur³. Pour la même raison, les textes lacunaires rendent difficile la contextualisation d'un fragment de quelques mots ou de quelques lignes. Le traitement d'une personne diffère également selon la nature des textes : les passages comiques n'ont pas le même but que les passages philosophiques. La tradition philosophique présente ainsi deux visions d'Aspasie, l'une positive et l'autre négative.

Parfois, les informations semblent être ou sont données gratuitement. Néanmoins, il est souvent utile de se demander pourquoi. Pourquoi l'auteur donne-t-il cette information ? A quoi sert-elle ? Est-elle utile ? Qu'apporte-t-elle au discours de l'auteur ou à l'anecdote ? Est-ce en correspondance avec la tradition littéraire d'un personnage ou y a-t-il une rupture ?

Une lecture rapide des textes antiques ou de mauvaises interprétations de ces derniers peuvent laisser penser que certaines données littéraires ont été établies comme des renseignements. De plus, les textes sont traités de manière égalitaire : un texte philosophique sera mis au même niveau qu'un texte comique ou qu'un texte rhétorique,

1 C. Lemerrier & E. Picard, 2011 : p. 3.

2 K. Verboven, M. Carlier, J. Dumolyn, in K. Keats-Rohan, 2007 : p. 48.

3 Un exemple des conséquences possibles de ce genre de maladresse sera étudié avec la citation célèbre de [Démosthène], durant le troisième chapitre (I, C).

sans prendre en compte le contexte ou le genre littéraire du texte. En ce sens, une procédure en trois étapes a été adoptée :

1. Se méfier de toute familiarité, car il y a souvent une tentative (même inconsciente) de comprendre le passé en le ramenant à des éléments familiers ; 2. décrypter historiquement et socialement la civilisation contemporaine pour éviter les amalgames et ne pas projeter d'anachronisme sur le passé ; 3. de même, décrypter historiquement et socialement l'époque des commentateurs modernes, car la bibliographie abondante sur ce sujet, lui-même récent, comprend des époques avec des grilles de lecture différentes.

VII. Problématique

La notion d'*hetaira* est difficile à définir : être considérée ainsi n'est pas une position ou un emploi au même titre qu'épouse ou amie n'est pas une profession. Ce n'est pas non plus un statut, comme pourrait l'être celui de métèque ou de citoyen. Ce n'est pas un élément d'état-civil. Il ne s'agit pas non plus d'une condition sociale, comme esclave ou affranchi. Notre point de départ est le suivant : qu'est-ce qu'une *hetaira* pour les Anciens ? À partir des études prosopographiques et littéraires, quelle(s) définition(s) peut-on donner de ce mot et cette ou ces définitions fonctionnent-elles pour toute la période classique ? On questionnera la légitimité de lier si étroitement le terme *hetaira* à la notion de prostituée et de prostitution.

VIII. Intérêt de l'enquête

Le but du présent travail est d'apporter à la fois une vision synthétique et utilitaire. Cette enquête souhaite être utile à plusieurs niveaux : terminologique, prosopographique, philologique et civilisationnelle.

A. Enjeux terminologiques

1. Notion d'ἑταίρα

Avant d'opérer un classement des femmes désignées par le terme ἑταίρα, il est nécessaire de réfléchir sur la notion même d'ἑταίρα et de faire une synthèse de la production scientifique qui a abondamment traité la question ces dernières années. Cette

production, bien qu'insistant sur la complexité de la notion, aboutit parfois à des systèmes binaires ou contradictoires. Expliquer l'ἑταίρα à partir des personnes qualifiées ainsi est novateur. Si certaines figures ont contribué à définir ce mot, comme Aspasia ou Néera, aucune étude ne prend comme point de départ l'ensemble des personnes associées à ce mot.

2. Terminologie

D'un point de vue linguistique, réfléchir à partir de la notion d'ἑταίρα permet d'étudier le vocabulaire employé, non seulement en grec, mais aussi en français. Les termes ἑταίρα et πόρνη sont utilisés par la critique tantôt comme synonymes, tantôt comme deux aspects différents d'une même réalité. La polysémie du terme ἑταίρα rend malaisée une traduction unique en français et l'on navigue entre les sphères de l'amour (maîtresse ; amie), de l'amour tarifé (prostituée ; courtisane), avec parfois la nécessité de décrire une situation propre à la femme nommée ainsi, situation que le terme en lui-même n'exprime pas (concubine ; épouse).

B. Enjeux prosopographiques et philologiques

1. Liste présentée et élaboration du dictionnaire

D'un point de vue onomastique, certaines listes ont été précédemment dressées. Le travail le plus élaboré est celui fait par K. Schneider dans le *RE*, qui date de 1913. Cette liste donne quelques sources antiques et s'appuie sur les listes de ses prédécesseurs : F. Bechtel, qui est le point de départ, et W. Pape-Benseler¹. Ces listes s'avèrent désormais obsolètes, car elles tiennent compte de l'iconographie et de la littérature sans distinguer les personnages fictifs de ceux créés à partir de personnes réelles (l'ensemble des personnages apparaissant chez Alciphron sont pris ainsi en compte²), même si les titres de comédie dont les femmes ne sont pas par ailleurs attestées comme ἑταίρα ont été exclues ainsi que les noms grecs des prostituées de Rome. Cependant, la liste de K. Schneider a retenu les noms des musiciennes et des danseuses, qui ne sont pas automatiquement des prostituées³. Certaines sont de plus référencées dans les courtisanes, alors que le mot ἑταίρα n'est pas

1 F. Bechtel, 1902 ; F. Benseler, 1875.

2 K. Schneider, in A. Pauly & G. Wissowa, 1913 : p. 1371 ; F. Bechtel, 1902 : p. 79.

3 La connexion entre artistes et prostitution sera traitée dans au quatrième chapitre (III, B).

présent dans les sources anciennes. En outre, les homonymes ont été traitées comme s'il s'agissait de personnes différentes. Il y a ainsi deux Bacchis, l'une de Samos et l'autre de Milet, bien qu'il s'agisse de la même personne, mais il n'y a aucune distinction entre les Laïs. L'entrée « Thais » indique plusieurs Thais désignées comme *ἑταίρα*, sans en nommer aucune en particulier et ne donne aucun repère chronologique. Enfin, ces listes ne sont pas exhaustives.

Plus récemment, Laura McClure, qui recense les noms qui apparaissent chez Athénée (toute époque confondue), avec une volonté de datation large¹, offre une base de travail. Les homonymes sont distinguées. Dans la publication de son livre en 2018, K. Kapparis dresse un catalogue de « sex workers », qui prend en compte toutes les périodes chronologiques et qui ne vise pas à l'exhaustivité. Il inclut donc toutes les personnes qu'il range, d'après lui, dans le travail du sexe, les artistes, les femmes classées comme *pornai* ou comme *hetairai*, ou encore les captives de guerre².

De plus, comme cela sera l'occasion de le voir en plusieurs lieux, il y a une différence entre une femme qualifiée d'*ἑταίρα* par les modernes³ et le mot utilisé dans un contexte précis dans l'Antiquité. Notre volonté a été de se tenir à une méthodologie stricte : le mot *ἑταίρα* par les sources anciennes associé à une femme de l'époque classique motive l'entrée dans le présent classement. Les listes dressées par F. Brechtel, W. Pape-Benseler, K. Schneider ou Wolfgang prennent en compte ce qu'ils considèrent être des *hetairai* :

- chez Alciphron, Aristénète ou Lucien, où des femmes sont effectivement nommées par ce terme, mais où l'objet de fiction est souvent difficile à lier avec un personnage historique ;
- les noms de femmes gravés dans les vases, sans le terme *ἑταίρα*, peuvent être assimilés à cette catégorie. Il en va de même avec un *graffito* : la présence d'un nom sur une inscription est jugée suffisante pour l'inscrire dans la catégorie des courtisanes. Ceci explique également pourquoi nous avons utilisé de manière secondaire l'iconographie et l'épigraphie, qui ont aidé à mettre en lumière le présent sujet, mais qui n'ont pas été traités.

1 L. McClure, 2003 : Appendix III p.183 – 197.

2 Antigone de Pella, captive de guerre prise à Damas, n'est jamais qualifiée par Plutarque par un autre mot que *αἰχμάλωτος*, prisonnière (Plutarque, *La vertu ou la fortune d'Alexandre II*, 339 e – f). Pourtant, K. Kapparis la présente ainsi : « One of the prostitutes in the army of Alexander. » (K. Kapparis, 2018 : p. 389).

3 Le premier chapitre recense ainsi quelques femmes rangées dans la catégorie des courtisanes, bien que le mot *ἑταίρα* ne leur soit jamais associé.

Le but a été de s'en tenir au raisonnement des Anciens, à partir des sources, plutôt de créer des pseudo-*hetairai*¹.

Il semblait utile, une fois une personne étiquetée comme appartenant à l'époque classique, d'élaborer pour la première fois un dictionnaire complet regroupant les informations connues sur les courtisanes de la période classique : en effet, malgré le point commun qui unit toutes ces femmes (à savoir le mot *ἑταίρα*), il n'y a pas toujours de lien précis entre chacune des personnes. Ainsi, une diversité s'établit entre une Phryné, une Laïs et une Oia, bien que des liens thématiques puissent apparaître.

2. Répertoire des textes

Cette réflexion permet également de proposer un recueil de textes qui recherche l'exhaustivité ainsi que d'étudier soit des textes ou des fragments peu travaillés ou, au contraire, des textes fort connus, mais peu comparés aux autres textes à la lumière du présent sujet. Un Platon ou un Aristophane sont souvent considérés *per se*, mais rarement dans un réseau de textes.

Dans une visée prosopographique, l'élaboration d'un dictionnaire est inédite. Certains noms sont présents parmi des ensembles (les ouvrages prosopographiques de H. Berve ou de D. Nails ou les ouvrages collectifs comme les PAA ou la *RE*²), mais il n'existe pas un dictionnaire prenant comme point central toutes les femmes nommées *hetairai* par les Anciens.

La liste des textes est souvent exhaustive lorsqu'il y a peu de sources. Mais pour des personnes comme Aspasia ou Thaïs, les textes importants sont mentionnés sans souci d'exhaustivité. C'est l'occasion de rassembler tous les textes mentionnant les personnes célèbres. À notre connaissance, aucune recension exhaustive de toutes les sources n'a été faite et présentée pour Aspasia³, Phryné, Laïs ou Nééra. Cette recension complète permet d'aller au-delà des questions posées dans la bibliographie et d'approfondir certains aspects qui n'ont été traités qu'en surface jusqu'à présent.

1 Le nom *ἑταίρα* associé à un nom est tellement rare sur les vases qu'il ne permet pas de mener une étude. Nous n'avons pour l'instant pas relevé d'exemples de ce type dans la littérature secondaire, sauf erreur de notre part.

2 H. Berve, 1926 ; D. Nails, 2002 ; J. Traill, 1994 – 2011 ; K. Schneider, in A. Pauly & G. Wissowa, 1913.

3 Bien qu'un grand nombre soit traité par M. Henry, 1995 dans son livre sur Aspasia.

3. Traduction de textes

Toutes les traductions, sauf mention contraire, sont personnelles. Nous nous sommes appuyée sur les traductions existantes, lorsque cela a été possible. Une première partie des textes disposent d'une traduction le plus souvent en français ou en anglais (bien qu'il arrive de rencontrer une traduction en latin du texte grec). Une importance particulière a été apportée aux termes techniques de notre sujet.

Voici par exemple une traduction de Plutarque (*Solon*, XV, 2) par R. Flacelière:

Ἄ δ' οὗ οἱ νεώτεροι τοὺς Ἀθηναίους λέγουσι τὰς τῶν πραγμάτων δυσχερείας ὀνόμασι χρηστοῖς καὶ φιλανθρώποις ἐπικαλύπτοντας ἀστείως ὑποκορίζεσθαι, τὰς μὲν πόρννας ἐταίρας, τοὺς δὲ φόρους συντάξεις, φυλακὰς δὲ τὰς φρουρὰς τῶν πόλεων.

« Les écrivains récents disent que les Athéniens adoucissaient spirituellement ce que les réalités ont de déplaisant, en les voilant sous des noms honnêtes et agréables, que, par exemple, ils appelaient **les courtisanes des amies**, les impôts des contributions, les garnisons des villes des sauvegardes, les prisons des maisons¹. ».

Le terme πόρνη est traduit par « courtisane ». Actuellement, ce terme est traduit par « prostituée ». Le terme « courtisane » est généralement la traduction utilisée pour le mot grec ἐταίρα. Les deux termes ne sont pas synonymes au V^e siècle avant J.-C. (ni un euphémisme, malgré ce que semble dire Plutarque²).

Une seconde partie des textes n'a pas été traduite en français : c'est le cas de notre principale source, Athénée, traduit en anglais dans la collection Loeb³. La traduction de ces passages permet de proposer une traduction en français. Enfin, une partie des textes n'a été traduite dans aucune langue actuelle : c'est le cas des différentes scholies, des lexicographes (hors la Souda), certains fragments de comique... La traduction est donc inédite.

1 Plutarque, *Solon*, trad. de R. Flacelière (C.U.F., 1961).

2 Cela sera développé au premier chapitre (III, 3).

3 Toutefois, ce dernier a été sommairement traduit en français sur le site de banque de données de textes grecs : <http://remacle.org/bloodwolf/erudits/athenee/amour1.htm#1a>

C. Enjeux civilisationnels

Cette enquête se caractérise par ses liens avec de nombreuses thématiques de la société grecque telles que l'esclavage, le pouvoir politique, la religion, le statut des femmes, celui des métèques, l'art, la littérature, la médecine... ainsi qu'avec différentes disciplines offrant autant d'outils pour aborder ces thématiques : la rhétorique, l'histoire sociale et politique, le droit ou encore l'économie.

La compréhension des mécanismes de la rhétorique est indispensable. Cette dernière intervient à plusieurs niveaux :

1. Certaines courtisanes apparaissent dans des textes judiciaires qui les accusent, les défendent ou les mentionnent ; Isocrate, Lysias ou Démosthène en auraient fréquenté plusieurs ; Isée les cite dans ses plaidoyers ; Hypéride en a attaqué, défendu et fréquenté. Le portrait le plus complet d'une courtisane vient d'un pseudo-Démosthène. Le postulat laisse penser que les informations données permettent de reconstruire une figure. Ce point est vrai en partie : leurs noms sont passés à la postérité parce qu'elles ont été signalées par les orateurs. Le *Contre Nééra* instruit beaucoup sur les débuts de Nééra, ses déplacements auprès des citoyens, ses 'collègues' de travail, les banquets et d'autres éléments représentatifs de ce que peut être une vie de courtisane. Mais ce postulat n'est vrai qu'en partie seulement et les informations ne sont pas toujours à proprement parler des informations. Ce constat ne se fait pas uniquement pour les courtisanes. Il en va de même avec d'autres catégories de femmes, comme l'épouse qui est souvent pensée comme l'antithèse de la courtisane. Les stéréotypes et l'idéologie culturelle qui pèsent sur les courtisanes et les femmes en général empêchent d'atteindre biographiquement les personnes : l'image caricaturale de la courtisane dans la rhétorique doit faire face à l'image tout aussi caricaturale de l'épouse parfaite. Le résultat est l'accumulation d'informations, non sur une courtisane, mais sur la place que les courtisanes occupent dans la rhétorique, et sur le modèle inverse, l'épouse, garante d'une droiture morale.

C'est du reste d'un plaidoyer que vient la fameuse phrase du Pseudo Démosthène qui possède une place non négligeable dans tout manuel sur la civilisation grecque, qui sépare les courtisanes, les concubines et les épouses en de catégories nettes. Cette phrase, qui a en partie conditionné l'étude des femmes, est abordée plus en détail lors du troisième chapitre.

2. L'utilisation des mots dans les procès est à analyser de près. Par exemple, l'utilisation du terme πόρνη peut, certes, être utilisé pour décrire le statut réel d'une personne, mais aussi pour faire naître l'aversion des jurés ou par volonté de susciter une fibre patriotique en séparant d'un côté les femmes qualifiées de πόρναι et d'étrangères et de l'autre les épouses athénienne.

En sus des termes, les personnes elles-mêmes peuvent également être utilisées comme argument rhétorique, que ce soit dans le cadre d'un procès, d'une comédie ou autre : Nééra et Aspasia sont ainsi attaquées pour atteindre leur compagnon.

3. Cette dernière n'apparaît pas dans un plaidoyer, pourtant elle entretient des liens étroits avec la rhétorique, de par ses liens avec Socrate, Périclès et Lysiclès. Ses liens, supposés ou réels, avec ce domaine sont un point non négligeable de la construction de sa figure.

Ces différents éléments entraînent parfois une vision élémentaire de la courtisane. Un travail nécessaire sur la rhétorique des textes, sur le contexte et le but des auteurs est à faire pour éviter des contre-sens civilisationnels.

Ce sujet permet également de discuter de la condition des femmes de manière générale dans l'Antiquité. Il traite ensuite de la condition des prostituées par rapport aux femmes ainsi que de la situation des courtisanes par rapport aux prostituées. R. Kennedy pointe le fait que les études sur les femmes se concentrent presque exclusivement sur celles qui appartiennent au champ reproductif et sexuel, bien que les études récentes aillent au-delà des notions des femmes de citoyens et des prostituées ordinaires¹. C'est donc aussi l'occasion à la fois de travailler sur des femmes qui, en dehors des plus connues, ont peu été prises en compte et d'étudier les plus connues sous un nouvel angle. La courtisane est indissociable d'un travail de réflexion sur les femmes: elle se trouve au sein d'un réseau d'images concernant la place des femmes dans la société, la place de la bonne épouse mais la place de l'homme aussi. Il faut d'abord appréhender ce qu'est un homme pour la société grecque, ce qu'est une femme, comment les uns se placent par rapport aux autres, quelles formes de domination régissent les individus etc ...

1 R. Kennedy, 2014 : avant-propos.

Toutefois, bien que ce sujet se limite chronologiquement à la période classique, il ne permet pas uniquement de réfléchir sur cette époque. Des sources d'une grande importance se situent après l'époque classique : l'époque impériale, particulièrement, fournit des renseignements non négligeables. De même, les lexicographes byzantins éclairent la compréhension que les Anciens avaient de ces femmes. Chaque époque qui étudie l'Antiquité amène des réflexions qui lui sont propres, ce qui entraîne des conséquences. Les interrogations des différentes époques sur l'Antiquité permet de mettre en lumière des questionnements inédits (l'engouement des études sur les femmes le montre bien). Néanmoins, la différence entre les civilisations entraîne des angles de perception variés qui peuvent fausser la recherche. Il est possible de calquer sur l'Antiquité une grille de lecture influencée par la société contemporaine. En effet, la courtisane inspire les auteurs. Elle concentre sur plusieurs époques tous les fantasmes et toutes les peurs : femme d'influence sur un homme de pouvoir, instigatrice de guerres destructrices, féministe avant l'heure, femme cultivée et raffinée qui tient salon (également avant l'heure), poison qui éloigne l'homme du droit chemin, muse qui inspire les artistes, courtisane dépravée ou courtisane vertueuse, ... L'image de l'ἑταίρα véhiculée par des figures antiques ne peut donc faire l'économie d'une analyse contemporaine.

La présente enquête vise par conséquent à une meilleure compréhension de la notion d'*hetaira* à partir d'une étude terminologique, mais également à partir d'une entreprise prosopographique. Cette dernière permet l'élaboration du répertoire de texte exhaustifs sur les courtisanes.

IX. Avertissement sur la traduction d'ἑταίρα.

Afin de rendre compte de la place que ces femmes avaient auprès des hommes, le terme ἑταίρα se traduit de manière différente selon le contexte. Après plusieurs tentatives vaines, il a été constaté qu'un unique mot français ne pouvait rendre la notion grecque, qui ne renvoie pas à une catégorie juridique nette, mais à une catégorie sociale. C'est pourquoi nous utilisons le terme de « courtisane », employé par défaut par la littérature secondaire, bien que cette traduction soit inadéquate, comme cela est vu dans le premier chapitre.

PREMIER CHAPITRE

Le mot *hetaira* et les termes secondaires : richesse d'une terminologie complexe

I. Le substantif ἡ ἑταίρα et ses dérivés

A. ἡ ἑταίρα

La signification première d'ἑταίρα n'a pas de connotation sexuelle : une femme peut désigner une amie par ce terme sans ambiguïté¹. Il en va de même pour un homme désignant un ami d' « ἑταῖρος »². C'est le cas chez Homère, où le mot existe sous la forme ἔταρος ou ἑταίρος³. Le féminin est attesté sous la forme ἑτάρη, ἑταίρη ou ἑταίρα⁴. P. Chantraine émet l'hypothèse d'un thème en *set et d'une suffixation en -αρός/α. Le mot serait à rapprocher étymologiquement d'ἔτης, « compagnon, camarade appartenant au même groupe social » présent chez Homère, seulement au pluriel⁵. D. Petit, dans le supplément du dictionnaire de P. Chantraine, diffère de cette analyse. Il explique : « Chantraine reprend l'analyse traditionnelle qui voit dans ἑταῖρος un masculin secondaire tiré du féminin ἑταίρη et dans celui-ci la réfection d'une ancienne forme *ἑταιρα (< ἑταρ-γᾶ) dont ἔταρος serait le masculin. » Mais il juge l'hypothèse douteuse, car cela suppose « une position centrale à la forme du féminin ». Or, le féminin est rare dans l'épopée et il est plus raisonnable d'identifier dans ἑταῖρος/ἔταρος deux formations parallèles, « soit par thématisation simple (ἑταρ-ος) soit par suffixation en *yo (ἑταρ-γος > ἑταῖρος) ». Le rapprochement avec ἔτης est jugé phonétiquement impossible : l'initiale *ἑταρ- ne présente pas de digamma, alors que ἔτης repose sur *Fἑτᾱ-. Une analyse plus récente donne une racine *set- qui donnerait *ἑταρ-, mais l'auteur qualifie l'hypothèse d' « invérifiable »⁶. L'étymologie n'offre que peu de résultats.

Quoi qu'il en soit, le mot comporte une connotation érotique lorsque quelqu'un désigne un membre du sexe opposé par ce terme. Le mot au féminin est employé pour

-
- 1 Athénée, XIII, 571 d ; Aristophane, *Lysistrata*, 701 ; *Assemblée des femmes*, 528 ; Une inscription de la fin du V^e siècle avant notre ère fait référence à une femme décédée comme l'ἑταίρα d'une autre : IG² 1295 bis.
 - 2 K. Dover, 1982 : p. 35.
 - 3 ἔταρος (*Il.*, I, 179) ou ἑταῖρος (*Od.*, XI, 7).
 - 4 ἑτάρη (*Il.*, IV, 441), ἑταίρη (*Il.*, IX, 2), ou ἑταίρα (*Il.*, XI, 2).
 - 5 P. Chantraine, 2009 : s.v. « hetairos » ; Homère, *Il.*, VI, 239.
 - 6 P. Chantraine, 2009 : CEG p. 1300.

désigner une femme qui ne vit pas dans la situation régulière qu'est le mariage : il peut donc désigner aussi bien la concubine que la maîtresse. Il est également employé pour des femmes qui pratiquent la prostitution et qui gravitent autour des citoyens. La première personne qualifiée ainsi dans la littérature grecque est Rhodopis, appelée aussi Doricha, courtisane de la période archaïque, née en Thrace et installée à Naucratis¹. Elle fut la courtisane de Charaxos de Lesbos, le frère de Sappho.

En grec moderne, le mot est toujours attesté, mais uniquement dans la καθαρεύουσα. La notion de petite amie ou de maîtresse a disparu et le mot est utilisé comme synonyme ou euphémisme de πόρνη, terme davantage utilisé qu'ἑταίρα.

Les verbes montrent bien l'ambivalence du substantif²: si ἑταιρεύεσθαι signifie « faire le métier de courtisane », ἑταιρίζειν signifie chez Homère³ « être le compagnon ou la compagne de quelqu'un », mais il est aussi employé par Lucien⁴, pour désigner l'activité de courtisane. Athénée l'utilise également, sous la forme moyenne ἑταιρίζεσθαι, dans le même sens que Lucien⁵. De même, ἑταιρεῖσθαι signifie « fréquenter », « se prostituer », « être la maîtresse de quelqu'un ».

B. ἡ ἑταιρίς et τὸ ἑταιρίδιον

Le terme ἡ ἑταιρίς est surtout employé au pluriel générique⁶. La plus ancienne forme de ce mot se trouve chez Hésiode⁷. Appliqué à une personne précise, ce mot est uniquement utilisé dans le présent corpus pour désigner Laïs, nommée ainsi par les scholiastes d'Aristophane et par la Souda⁸. Il est également utilisé pour désigner six autres personnes de la période classique, mais elles sont citées en grappe : les quatre courtisanes attelées au char de Thémistocle⁹ ainsi que Cynna et Salabachô¹⁰. Ce terme est à la base le

1 Hérodote, *Histoires*, II, 134.

2 Pour le verbe ἑταίρειν, nous renvoyons à ce qui a été dit lors de l'introduction sur le masculin ἑταῖρος.

3 Homère, *Iliade*, XXIV, 335.

4 Lucien, *Dialogues des Courtisanes*, 8, 2.

5 Athénée, XIII, 593 b.

6 Par exemple, Athénée (XIII, 569 d) l'utilise pour parler des courtisanes à Athènes ; Le titre de l'ouvrage d'Apollodore est le Περὶ τῶν Ἀθήνησιν Ἑταιρίδων (Athénée, XIII, 586 a).

7 Hésiode, fr. 185, l. 13.

8 Souda, *Lexicon*, Λ 40 ; Souda, *Lexicon*, X 190 ; Scholies à Aristophane, *Scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo*, 179 d & *Commentarium in plutum (recensio 1) (scholia recentiora Tzetzae)*, 179.

9 L'apparition de ce terme est plus tardive que le mot ἑταίρα. La plus ancienne mention se trouve chez Idoménée, (transmis par Athénée, XII, 533 d) pour désigner les courtisanes de Thémistocle, Lamia, Nannion, Satyra et Scionè. L'anecdote est citée à nouveau par Athénée au livre suivant (XIII, 576 c) qui utilise cette fois le terme ἑταίρα.

10 Scholie à Aristophane, *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 755 b ; *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 765 b ; par la Souda, *Lexicon*, K 2692).

diminutif d'ἑταίρα, « la petite courtisane ». Néanmoins, au sein de notre corpus, le traduire de manière automatique par un diminutif ne semble pas pertinent. Par exemple, Laïs est tantôt nommée ἑταιρίς, tantôt ἑταίρα au sein d'une même scholie¹, sans qu'il y ait une variation du sens. Le mot, de par sa rareté et de par la nature des sources qui l'emploient (Idoménee mis à part, les scholiastes et lexicographes définissent des termes sans enjeu particulier), ne semble pas spécialement péjoratif ou mélioratif quand il est employé pour parler d'une personne précise. Il est possible initialement de supposer la présence d'une idée hiérarchique, avec une utilisation de ce mot pour des personnes moins célèbres ou plus anecdotiques. Cela n'est pas le cas, comme le montre l'exemple de Laïs.

Quant au terme τὸ ἑταιρίδιον, dont la plus ancienne attestation se trouve chez Ménandre², il n'est pas utilisé pour mentionner une personne ayant vécu à la période classique.

C. ἡ ἑταιρίστρια

Le terme semble être une création de Platon, dans le *Banquet*, qui présente la première occurrence. Il est attesté vingt fois dans le T.L.G. et appliqué à seulement deux personnes. La première est classée dans les courtisanes, Philainis, et passe pour être l'autrice d'un traité érotique. Elle est nommée ainsi par une scholie à Lucien. Le terme est utilisé en réminiscence de Platon dans le dialogue V des *Dialogues des courtisanes* par Clonarion, qui l'applique à Mégilla, l'un des personnages de ce dialogue. La seconde est la Xanthippe de Socrate, nommée ainsi par Tzetzes dans une scholie à Aristophane. Dans les deux cas, on reste dans l'univers socratique³.

Comme le montre la scholie à Lucien, le terme a été ultérieurement compris par les commentateurs tardifs comme un synonyme de tribade, ce qui est une mauvaise compréhension de Platon⁴. Il est possible que le mot soit utilisé avec une intention ironique : la courtisane fréquente généralement des hommes mais pas dans le cas précis.

1 Scholies à Aristophane, *Scholia in Plutum (scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)*, 149.

2 Ménandre, *L'Arbitrage*, v. 985.

3 Lucien, *Dialogues des courtisanes*, V, 2 ; Scholies à Aristophane, *Commentarium in nubes (scholia recentiora Tzetzae)*, 1, col 2, l. 21. Sur le terme chez Platon et Lucien : S. Boehringer, 2007 : p. 111 – 113.

4 Timée, *Lexicon Platonicum (e cod. Coislin. 345)*, E p. 987 a, l. 26 ; Hésychius, *Lexicon*, E 6489 ; Photius, *Lexicon*, E 2070 ; Souda, *Lexicon*, E 3273 ; Scholies à Clément d'Alexandrie, *Scholia in protrepticum et paedagogum (scholia recentiora partim sub auctore Aretha)*, p. 337, 249, 4.

Le terme n'est pas un synonyme d'ἑταῖρα, bien que construit à partir de celui-ci. Le masculin, ὁ ἑταριστής, est employé deux fois dans la littérature grecque, par deux auteurs, au sens d' « homme licencieux »¹. C'est en ce sens aussi que nous comprenons le féminin dans le contexte précis du passage qui mentionne Philainis.

II. La création de nouvelles catégories historiographiques : les pseudo-*hetairai*.

Ces trois catégories ont pour point commun d'être nées de l'imagination fertile des modernes. L'exemple de Nééra, prostituée jeune, a entraîné des questionnements sur la prostitution infantine, ce qui a pour conséquence de créer une classe à part entière, les *hypoparthenoi*, pour désigner de jeunes prostituées. Les « dictériades » et les *megalomisthoi* sont censées se trouver aux deux extrémités de l'échelle hiérarchique de la prostitution : si les « dictériades » sont au niveau le plus bas et ravalées au rang de vulgaires prostituées, les *megalomisthoi*, courtisanes riches et désirées, désignent une catégorie d'exception au sein d'une catégorie qui passe déjà pour être exceptionnelle.

A. Les impubères (*hypoparthenoi*) et la prostitution infantine

Le *Contre Nééra* relate que Nééra commence à être prostituée jeune, à un moment où les jeunes filles ne sont pas encore en âge d'être mariées :

Συνηκολούθει δὲ καὶ Νέαιρα αὐτή, ἐργαζομένη μὲν ἤδη τῷ σώματι, νεωτέρα δὲ οὕσα διὰ τὸ μῆπω τὴν ἡλικίαν αὐτῆ παρεῖναι.

Cependant, Nééra elle-même accompagnait également [Nicarète et Métaneira], travaillant déjà de son corps, bien qu'elle fût plus jeune [que Métaneira] parce qu'elle n'avait pas encore l'âge d'être mariée².

P. Brulé commente à ce sujet :

« Encore ce goût pour l'immatrice de l'homme grec. L'iconographie confirme dans bien des cas la présence en de nombreuses scènes de banquet ou de danse de filles au corps impubère : hanches, fesses et seins à peine marqués ou peu lisibles. Dans le milieu, on appelle ces prostituées des *hypoparthenoi*. Non, bien sûr des demi-vierges [...], mais des

1 Pollux, *Onomasticon*, VI, 188 ; Nicetas, *Confutatio falsi libri, quem scripsit Mohamedes Arabs*, III, 10 l. 265.

2 [Démosthène], *Contre Nééra*, 22.

ni sous-mariée, ni sous-vierge. Ainsi, inclure un 'entre-deux' amène le rire chez le spectateur. Aristophane utilise dans d'autres pièces un procédé similaire. Par exemple, dans les vers 225 – 227 des *Nuées*, le comique réside dans un changement de préfixes. Socrate, suspendu dans son panier, dit à Strepsiade qu'il observe le soleil. Il utilise le verbe περιφρονεῖν, qui peut aussi signifier « mépriser ». C'est en ce sens que Strepsiade comprend ce terme et qu'il reprend dans sa réplique le verbe φρονεῖν, mais préfixé par ὑπερ.

De plus, faire référence à une courtisane « confite dans de la saumure » peut renvoyer à des femmes qui veulent rester jeunes ou qui utilisent des artifices pour que l'âge ne se voit pas. Il existe un bon exemple des artifices utilisés par les courtisanes dans un fragment d'Alexis pour se grandir, faire ressortir les parties les plus appréciables, pour sourire¹, etc... Dans le même sens, l'un des surnoms de Nannion II est Προσκήνιον, « Décor de théâtre », car, lorsqu'ont été enlevés ses bijoux, son maquillage et ses vêtements, il ne reste plus grand chose. Des *hypoparthenoi* confites dans de la saumure pourraient renvoyer à des courtisanes qui tentent de conserver leur fraîcheur par n'importe quel artifice, telle une olive placée dans la saumure.

Créer une nouvelle catégorie à partir d'un *hapax* dans un contexte comique et fragmentaire ne semble pas nécessaire. Néanmoins, la question de la prostitution des jeunes filles, voire des très jeunes, a intéressé les chercheurs.

Qu'en est-il de la prostitution infantine en Grèce ? Il y a peu de sources. Un passage chez Eschine mentionne qu'une amende est infligée à celui qui prostitue (ἐταιρεῖν) un garçon sur lequel il a autorité². Devenu adulte, l'enfant n'aura aucune obligation envers

1 Alexis *apud* Athénée, XIII, 568 a – d.

2 Eschine, I, 13 : Μετὰ ταῦτα τοῖνον, ὃ Ἀθηναῖοι, νομοθετεῖ περὶ ἀδικημάτων, μεγάλων μὲν, γιγνομένων δ', οἴμαι, ἐν τῇ πόλει· ἐκ γὰρ τοῦ πράττεσθαί τινα, ὧν οὐ προσῆκεν, ἐκ τούτου τοὺς νόμους ἔθεντο οἱ παλαιοί. Διαρρήδην γοῦν λέγει ὁ νόμος· Ἐάν τινα ἐκμισθώσῃ ἐταιρεῖν πατῆρ ἢ ἀδελφὸς ἢ θεῖος ἢ ἐπίτροπος ἢ ὄλως τῶν κυρίων τις, κατ' αὐτοῦ μὲν τοῦ παιδὸς οὐκ ἔῃ γραφὴν εἶναι· κατὰ δὲ τοῦ μισθώσαντος καὶ τοῦ μισθωσαμένου, τοῦ μὲν ὅτι ἐξεμισθώσῃ, τοῦ δὲ (φησὶν) ὅτι ἐμισθώσατο, καὶ ἴσα τὰ ἐπιτίμια ἐκατέρω πεποίηκε· καὶ, μὴ ἐπάναγκες εἶναι τῷ παιδί ἡβήσαντι τρέφειν τὸν πατέρα, μηδὲ οἴκησιν παρέχειν, ὃς ἂν ἐκμισθωθῇ ἐταιρεῖν· ἀποθανόντα δὲ θαπτέτω καὶ τᾶλλα ποιεῖτω τὰ νομιζόμενα.

« Après cela, Athéniens, le législateur traite de délits qui, pour grands qu'ils soient, n'étaient sans doute pas inconnus dans la cité : car si nos aïeux ont assuré la répression des crimes, c'est qu'ils les avaient vu commettre. Si un père, dit expressément le texte de la loi, un frère, un oncle, un tuteur ou toute autre personne ayant autorité sur un enfant le livre à prix d'argent à un débauché, l'enfant ne sera pas poursuivi, mais les auteurs de la transaction mis l'un et l'autre en accusation, le premier pour l'avoir livré, le second, est-il dit, pour l'avoir pris à son service. La peine est la même pour chacun des deux. L'enfant, devenu homme, ne sera pas obligé de nourrir ni de loger son père, qui l'aura vendu pour le prostituer ; il ne lui devra que la sépulture, suivant les rites. » (trad. : V. Martin et G. de Budé, in Eschine, Discours, tome I, C.U.F., 1927).

son ancien tuteur. E. Cohen¹ pense que cette loi est une illustration parmi d'autres de l'interdiction de la prostitution infantine. Il convient de remarquer que cette loi semble surtout concerner la catégorie des citoyens et non la prostitution en général.

L'une des rares autres traces sur cette question se trouve dans le passage cité ci-dessus du *Contre Nééra*, 22. Le texte précise que Nééra ne pratique donc pas le métier depuis longtemps – si elle le pratique². En effet, il est impossible de savoir quelle fut l'implication concrète de Nééra dans la prostitution à ce moment-là. Elle ne semble pas avoir d'amant connu, sinon Apollodore s'empresserait de le citer. Était-elle déjà prostituée ou s'agissait-il pour elle de se familiariser avec le milieu, d'observer le comportement de ses collègues afin de prendre exemple sur elles ? Au paragraphe suivant, Apollodore appelle en témoignage Philostratos, ami de Lysias, pour prouver qu'elle était bien à Athènes à ce moment-là et qu'elle pratiquait déjà l'activité de courtisane. Ce témoignage n'éclaire en rien le second point : Philostratos témoigne que Métaneira, Nééra et Nicaretè I sont venues chez lui pour les mystères d'Eleusis, mais il ne décrit pas ce que Nééra faisait. Apollodore précise en tout cas qu'elle était jeune. Le terme *ἡλικία* indique qu'une jeune fille a l'âge de se marier³. Nous interprétons ce passage comme « n'être pas encore en âge de se marier ». Il n'y a pas de renseignements sur l'âge légal du mariage à Corinthe, mais il est de quatorze ans à Athènes. À Gortyne, il est de douze pour marier une épicière/*patrouchos*. À partir de ces éléments, Nééra pourrait avoir aux alentours de douze ans. C. Mossé fait commencer l'entrée de Nééra dans la prostitution vers quatorze ans⁴, à l'âge des premières règles. K. Kapparis et D. Hamel situent son âge vers douze ou treize ans, alors que C. Carey propose entre dix et douze ans⁵. De manière extrême, C. Salles affirme :

« Les différents recoupements que l'on peut faire à partir de l'ensemble du discours *Contre Nééra* indiquent que Nééra a environ six ans, peut-être moins lorsque sa « mère » commence à l'utiliser pour en tirer des bénéfices⁶ ».

1 E. Cohen, 2015 : p. 117.

2 K. Kapparis, 1999 : p. 214, affirme que ce terme a un sens spécifique, qui implique l'âge où une courtisane atteint le sommet de sa carrière. Nééra commence avant cet âge.

3 Démosthène, *Sur l'Ambassade*, 194 ; Isée, *Succession de Ménéclès*, 4 ; Isée, *Succession de Kiron*, 8 ; K. Kapparis, 1999 : p. 215.

4 C. Mossé, in N. Loraux, 2003 : p. 224.

5 K. Kapparis, 1999 : p. 215 ; D. Hamel, 2003 : p. XVII ; C. Carey, 1992 : p. 3.

6 C. Salles, 1982 : p. 47.

En dehors du fait que six ans paraît bien jeune pour exercer sur simple lecture du paragraphe 22 et que nous ignorons de quels « recoupements » il est question, rien ne permet d'approuver cet âge. L'exemple de Nééra est ce qui permet à A. Glazebrook de conclure que l'utilisation d'enfant est attestée dans la prostitution (« child prostitutes »)¹.

Un seul exemple ne peut toutefois faire loi et la classe des *hypoparthenoi* doit être remise en cause. Le fait que Nééra soit déjà prostituée, mais pas encore en âge d'avoir ses premières règles est un fait suffisamment peu répandu pour que l'orateur le remarque². S'il y avait des enfants de six ou dix ans facilement accessibles sexuellement, ce passage n'aurait probablement pas été mentionné ainsi. De même, si les courtisanes âgées sont effectivement un sujet de moquerie, cela ne signifie pas pour autant, dans une sorte d'effet de miroir inversé, que les Grecs avaient une préférence pour les très jeunes filles.

B. Les dictériades, ou de l'utilisation exagérée de l'*hapax*

Dans son ouvrage de 1861, *Histoire de la prostitution chez tous les peuples du monde depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours*, P. Dufour mentionne à de nombreuses reprises les dictériades, mot utilisé comme synonyme de « prostituées »³. Le terme est également quelquefois utilisé dans le monde anglophone⁴. Ce mot ne semble être présent dans aucun dictionnaire français⁵, mais il fait partie des synonymes de « prostituée » dans le wiktionnaire⁶. Le mot « dictérion » compile 2 810 résultats sur google, la « dictériade » 209 résultats et la version sans accent, « dicteriade », présente 963 résultats⁷. Une définition du *Dictionnaire* et de *Reverso* attire l'attention⁸ :

nf dans l'Antiquité, en Grèce antique, prostituée de basse extraction, qui ne pouvait sortir avant le coucher du soleil.

1 A. Glazebrook, in S. Budin & J. Macintosh Turfa, 2016 : p. 708.

2 Il y a des cas où la relation n'est pas consommée tant que la jeune fille est impubère : la sœur de Démosthène a été fiancée à cinq ans, pour un mariage effectif à quinze ans (Démosthène, *Contre Aphobos*, I, 5 et III, 43), même si l'on peut arguer que ce cas ne représente pas une généralité et que Nééra est une esclave, pas une citoyenne comme la sœur de Démosthène.

3 P. Dufour, 1861 : p. 118, 131, 136, 145, 147, 163, 165, 216, 224, 225, 248 et 360.

4 J. Neils, in B. Cohen, 2000 : p. 206.

5 Les dictionnaires consultés sont : A. Rey, *Dictionnaire historique de la langue française*, 2000 ; le Dictionnaire de l'Académie Française (9ème édition) ; le Grand Larousse ; Le Grand Robert ; le Littré ; le TLFi.

6 <https://fr.wiktionary.org/wiki/prostitu%C3%A9>

7 Dernier comptage effectué le 31.03.17.

8 Le Dictionnaire: <http://www.le-dictionnaire.com/definition.php?mot=dict%E9riade> ; Reverso: <http://dictionnaire.reverso.net/francais-definition/dict%C3%A9riade> .

Mais où se trouve ce type de prostituée dans les textes grecs ? Une recherche T.L.G. renvoie en tout et pour tout à une unique attestation dans la littérature grecque, chez Athénée qui cite Polybe¹ :

Μύρτιον δὲ μία τῶν ἀποδεδειγμένων καὶ κοινῶν δεικτηριάδων.

Myrtion était l'une de ces actrices de mimes connues et vulgaires.

Les éditions critiques ne semblent pas relier Myrtion à la prostitution. L'édition de la C.U.F. propose :

« Quant à Myrtion, c'était une de ces actrices de mime, qui se livrent en public à de vulgaires exhibitions². »

Les éditions d'Athénée sont sensiblement proches :

« Myrtion was one of the most notorious variety-actresses before the public » (Gülick) ;

« Myrtion was one of the best- and most widely known mime-actresses » (Olson).

Comment s'effectue le passage d'une actrice de mime à une prostituée ?

En premier lieu, le génitif pluriel κοινῶν δεικτηριάδων peut être ambigu. Peut-il se traduire par « actrices disponibles pour tous », donc synonyme de « prostituées » ? Les résultats sont maigres : une recherche T.L.G. sommaire des mots κοινή et ἑταίρα/πορνή atteste de rares occurrences³ :

– l'expression est utilisée en majorité pour désigner une maison de prostitution, uniquement chez les lexicographes qui s'influencent les uns les autres⁴ ;

– l'expression est utilisée en référence à une personne précise dans trois textes, toujours de manière péjorative, en relation avec l'univers tyrannique: dans deux cas sur trois, il s'agit d'un extrait de l'historien Timée. L'expression est « κοινὸς πόρνος » au masculin, en

1 Athénée, XIII, 576 f ; Polybe, *Histoires*, XIV, 11, 4.

2 Trad. : R. Weil.

3 Recherche sur le nom commun κοιν- avec les déclinaisons possibles, à cinq mots d'écarts.

4 Anonymus Lexicographus, *Συναγωγή λέξεων χρησίμων (Versio antiqua)*, K 372 ; Arcadius, *De accentibus*, p. 139, l.10 ; Gennadius Scholarius, *Grammatica*, part 2, p. 459, l. 35 ; Hérodien, *Περὶ ὀρθογραφίας*, vol. 3,2 p. 536, l. 22 ; Hésychius *Lexicon*, K 3254 ; Lexica Segueriana, *Collectio verborum utilium e differentibus rhetoribus et sapientibus multis (Σb) (recensio aucta e cod. Coislin. 345)*, K p. 280 l.2 ; Photius, *Lexicon*, K 842 ; [Zonaras], *Lexicon*, K p. 1240, l. 3 ; Souda, *Lexicon*, K 2552.

référence à deux tyrans de Grande Grèce¹. Le dernier extrait est une insulte adressée à Laïs². Diogène reproche à Aristippe de ne pas se maîtriser en fréquentant Laïs. Il la qualifie de : « κοινή πόρνη ». Il s'agit dans ces expressions plus d'une insulte que d'un état de fait ; – dans notre corpus, l'adverbe κοινῶς est utilisé dans le cas de Bacchis et Plangon, qui se partagent en commun un jeune homme³, ce qui n'a pas grand lien avec notre propos; l'adjectif est appliqué seulement à l'Anonyme VI et à Pythonicè, où il n'est pas placé avec le mot ἑταίρα, mais avec le participe ὁ βουλόμενος⁴: « disponible pour le premier venu ». Il est donc possible de dire qu'une femme est commune à un homme, mais, même dans le cas de l'Anonyme VI et de Pythonicè, le sens de « fille commune » n'existe pas en tant que locution comme en français : c'est toujours l'adjectif qui est employé en grec, avec un verbe être.

Quant à la recherche avec ἑταίρα/ἑταιρῶν, cette dernière fait ressortir deux extraits qui se rapportent à une même loi, toujours à Syracuse⁵. Κοινή ἑταίρα/πορνή n'a donc pas le sens de « disponible à tous » mais a un sens péjoratif. Ceci est un argument de plus pour dire que la prostituée en tant que telle n'est pas décriée, car l'expression « vulgaire prostituée » est peu présente dans la littérature grecque, et renvoie surtout aux tyrans quand il s'agit d'hommes ou, hors Laïs, à des personnes indéterminées⁶. Être qualifiée de « vulgaire prostituée » n'est pas un compliment, mais n'est pas une attaque contre la personne prostituée ou contre l'activité : à la place de la prostituée, le calomniateur pourrait probablement aussi employer « vulgaire poissonnière » ou « vulgaire tavernier ». La prostituée n'est pas classée dans une catégorie à part du reste de la société.

Même s'il y a une vision péjorative de Myrtion et/ou de la catégorie des actrices de mime de la part de Polybe, nous ne sommes pas persuadée que cela indique un état de fait et qu'il faille considérer que les actrices de mime sont *de facto* des prostituées.

1 Au sujet d'un tyran de Sicile qui était aussi un « κοινὸς πόρνος » (Souda, *Lexicon*, tau 995) ; au sujet de la jeunesse d'Agathoclès, tyran de Syracuse (Constantin Porphyrogénète, *De virtutibus et vitiis*, vol. 2, p. 131, l.25; Polybe, *Histoires*, XII, 15, 2 ; Souda, *Lexicon*, A 117).

2 Athénée, XIII, 588 e – f.

3 κοινῶς περιέπουσαι τὸν ἔραστὴν (Athénée, 594 b – d).

4 Pour l'Anonyme VI (Isée, *Succession de Pyrrhos*) : εἶναι κοινήν τοῦ βουλομένου τὴν γυναῖκα, §11 ; ἦν κοινή τῷ βουλομένῳ, §16. Pour Pythonicè : κοινήν τοῖς βουλομένοις γιγνομένην (Athénée, XIII, 595 c).

5 Athénée (XII, 521 b) et Eustathe de Thessalonique (*Commentarii ad Homeri Iliadem*, vol. 4, p. 332, l. 2) rapportent qu'il y avait une loi, à Syracuse, interdisant les bijoux en or, de porter des vêtements chamarrés ou bordés de pourpre, à moins d'admettre être une vulgaire courtisane (ἐὰν μὴ τις αὐτῶν συγχωρῇ ἑταίρα εἶναι κοινή).

6 Cf chapitre V sur le décri de la courtisane (I).

De plus, la phrase s'inscrit dans un passage où Polybe mentionne deux flûtistes, Mnésis et Potheinè. Une fois la mime Myrtion évoquée, il est question d'Agathocléia¹, qualifié d'*hetaira*. L'extrait suivant est un passage d'Eumaque de Néapolis qui rapporte que Peithô, reine de Syracuse, officiait dans un établissement de prostitution quand elle a rencontré le tyran Hiéronymus, qui l'a par la suite installée sur le trône².

Même si les traductions des éditions critiques n'envisagent pas l'hypothèse de la prostituée, le lien entre artistes et prostitution est si fort que la dictériade a encore de beaux jours devant elle³. Est-ce cependant pertinent de dire, à partir d'un *hapax* fragmentaire, que toutes les actrices de mime se prostituaient ? (Et qu'en est-il des acteurs de mimes, d'ailleurs ? Sont-ils également sujets à la suspicion ?). De plus, même si le texte laisse supposer que certaines actrices, à l'instar de Myrtion, se prostituaient, peut-on supposer que toutes les actrices de mimes étaient des prostituées ? Dans tous les cas, cet *hapax* ne permet pas de former une catégorie entière de prostituées.

Il existe également le mot « deiktèrion » qui renverrait à l'établissement de prostitution. Dans les sources grecques, il s'agit d'un endroit à Samos où Athéna a montré à Persée la tête de Gorgone⁴. Il existe également trois attestations du nom commun (qui signifie « a place for showing » d'après le LSJ) qui n'ont à voir ni de près, ni de loin, avec la prostitution⁵.

Ces deux mots associés à la prostitution semblent bien ancrés dans la culture des XVIII^e et XIX^e siècle, et se sont développés dans la culture populaire pseudo-savante. Pourtant, le Bailly et le LSJ donnent une définition qui ne laisse en rien suspecter un lien avec la prostitution. Il en va de même avec la traduction des éditions critiques. À

1 Il ne s'agit pas de la courtisane de la période classique, mais de celle de Ptolémée Philopator.

2 Αἱ δὲ κάλλιστα τῶν οἰκῶν, φησὶν, οὐ Μυρτίου καὶ Μνησίδος καὶ Ποθεινῆς προσαγορεύονται; καίτοι Μνησίς μὲν ἦν αὐλητρίς καὶ Ποθεινῆ, Μύρτιον δὲ μία τῶν ἀποδεδειγμένων καὶ κοινῶν δεικτηριάδων. Τοῦ δὲ Φιλοπάτορος βασιλέως Πτολεμαίου οὐκ Ἀγαθόκλεια ἡ ἑταῖρα ἐκράτει, ἡ καὶ πᾶσαν ἀνατρέψασα τὴν βασιλείαν; Εὐμαχος δὲ ὁ Νεαπολίτης ἐν τῇ δευτέρᾳ τῶν Περί Ἀντίβαν Ἱστοριῶν Ἰερώνυμόν φησι τὸν τυραννήσαντα Συρακοσίων ἀγαγέσθαι γυναῖκα τῶν ἐπ' οἰκῆματος προεστηκυῶν Πειθῶ ὄνομα καὶ ἀποδείξει βασιλίδα. (Athénée, XIII, 576 f – 577 a).

3 La connexion entre artistes et prostitution est abordée dans la troisième partie du chapitre IV (B). Pour les spectacles de mimes et le lien avec l'érotisme : J. Davidson, in D. Harvey. & J. Wilkins, 2000 : p. 41 – 64.

4 Etymologicum Magnum, *Etymologicum magnum*, Kallierges p. 261, l.10 ; *Etymologicum Symeonis*, Δ 88 ; Gennadius Scholarius, *Grammatica*, part. 2, p. 435 l.11 ; [Zonaras], *Lexicon*, Δ p. 482 l.13 ; Scholia in Lycophronem, *Scholia vetera et recentiora partim Isaac et Joannis Tzetzae*, 838, l.30.

5 Eustathe de Thessalonique, *Commentarius in hexaemeron*, p. 720 l.49 ; Basile de Séleucie, *De vita et miraculis sanctae Theclae libri ii*, II, 41 ; Etymologicum Magnum, *Etymologicum magnum*, Kallierges p.261, l.12.

l'exception du Portugal, où la rectification a été faite¹, une nouvelle catégorie de courtisanes a vu le jour, popularisée par internet et par la possibilité d'avoir accès à d'anciens ouvrages en intégralité. Toutefois, le dernier mystère ne peut être éclairci : pourquoi les dictériades ne peuvent-elles sortir qu'à la nuit tombée ?

C. Celles qui prennent beaucoup d'argent : αἱ μεγαλόμισθοι

Selon la littérature secondaire, le terme ne se rapporte qu'au monde de la prostitution. Il semble que le premier à mentionner ces riches courtisanes soit K. Schneider, dans l'article de la *RE* de 1913², qui en fait une catégorie particulière, avec comme exemples Doricha (= Rhodopis), Lamia, Thaïs et Phryné. À l'autre bout de l'échelle chronologique, l'un des auteurs les plus récents à en parler, E. Cohen, semble également en faire une catégorie à part entière dans son ouvrage synthétique sur la prostitution publiée en 2015³. Il affirme que ces femmes sont de condition libre, ce qui est une mauvaise compréhension d'un passage d'Athénée⁴. L. McClure explique que ce mot est utilisé par Cynulcus, dans le dialogue d'Athénée, pour désigner des : « high-priced courtesans, the *megalomisthōi*, by which he designates the wealthy, famous, hetaeras of the law courts and the comic stage⁵ ». Elle prend pour exemple un autre passage d'Athénée, situé bien en amont, qui fait mention de courtisanes qui ont inspiré des titres de pièces comiques, comme Antéia, Clepsydra ou Thaïs⁶. A. Glazebrook les décrit comme des courtisanes qui reçoivent beaucoup d'argent et cite comme exemple Phryné⁷. Cependant, aucun texte grec n'associe Phryné au terme μεγαλόμισθος, pas plus qu'il n'est associé à Antéia, Clepsydra, Doricha, Thais ou Lamia⁸.

1 <http://populu.net/dicteriade> et <https://www.dicio.com.br/dicteriade/>

2 K. Schneider, in A. Pauly & G. Wissowa, 1913 : p. 1354.

3 E. Cohen, 2015 : p. 22, 118, 155 et 176 ; Cf aussi Y Rösch, 2018 : p. 61

4 E. Cohen, 2015 : p. 118, s'appuyant sur Athénée, XIII, 569 a : *περὶ τὰς μεγαλομισθούς ἐταίρας καὶ τὰς ἐλευθέραις τῶν γυναικῶν* : auprès des courtisanes qui gagnent beaucoup d'argent et auprès des femmes libres.

5 L. McClure, 2003 : p. 48.

6 Athénée, XIII, 567 c – d.

7 A. Glazebrook, in M. Golden & P. Toohey, 2011 : p. 147.

8 Cf aussi C. Reinsberg, 1989 : p. 146, qui cite Nééra, Phryné et Gnathaina ; C. Stein, 1997 : p. 35 – 36, qui cite Nééra et Laïs ; J. Davidson, 1997 : p. 106, cite une longue liste : Nééra, les deux Laïs, Sinopé, Mania, Gnathaina, Naïs, Thaïs, Phryné, « and many other » ; J. Younger, 2005 : *sv* « Prostitutes and Prostitution », p. 107 et 111 – 112 inclut les *hetairai megalomisthōi* Laïs, Sinope, Nais et Thais. Dans un article plus récent, A. Glazebrook, 2016 : p. 199, cite en exemple Phryné et Rhodopis (= Doricha) ; E. Keuls, qui n'utilise pas le terme de « *megalomisthōi* », pense que les courtisanes qui se distinguaient par leur grande richesse n'existent pas (E. Keuls, 1985, p. 196).

Il y a peu d'attestations de ce mot dans la littérature grecque¹. Mais sur sept textes, Athénée est le seul auteur, dans deux endroits, à lier ce mot à des courtisanes. Dans les deux cas, il s'agit d'un pluriel qui désigne les *ἐταῖραι* en général, et aucune *ἐταίρα* en particulier, peu importe la période chronologique. Les courtisanes citées par la critique comme faisant partie de cette catégorie sont des suppositions de ce que les commentateurs modernes considèrent être des *megalomisthoi* et non une catégorie antique indigène. Dans les deux passages, le mot est cité pour introduire deux fragments de comédies². Les autres attestations montrent que l'adjectif peut être appliqué sans que le mot soit associé à la prostitution³. Ainsi, il n'est peut-être pas utile de créer une nouvelle catégorie historiographique pour si peu, d'autant plus qu'elle semble être inconnue des Anciens.

Les trois termes étudiés ci-dessous ont pour point commun d'être une création *a posteriori* de catégories supposément antiques, constituées à partir de la critique secondaire, et non des textes. La présente étude se propose d'analyser à présent les substantifs qui accompagnent le mot *ἐταίρα* dans les sources anciennes de notre corpus.

1 Neuf attestations parmi lesquelles un Athénée (XIII, 570 b) repris dans l'épitomé d'Athénée (vol 2, 2, p. 107, 570 b l. 2) et un texte de Dion Cassius (*Histoire Romaine*, LXVII, 3, 5) retransmis par Zonaras (*epitome historiarum*, p. 58, l. 25), ce qui porte à sept le nombre de textes.

2 Respectivement le *Pentathlon* de Xénarque (XIII, 569 a) et *Antilaïs* d'Epicrate (570 b).

3 Comme les sophistes (Lucien, *Apologie pour ceux qui sont aux gages des grands*, 15 ; Pollux, *Onomasticon*, IV, 43, l. 8 – 9) ou les prêtres (Lucien, *Hermetimos ou les Sectes*, 57).

III. Substantifs secondaires : étude des autres termes autour du mot ἑταίρα

Les termes associés à une personne en particulier n'ont pas été comptabilisés ci-après : ainsi, le terme διδάσκαλος, particulier à Aspasia, n'a pas de portée généraliste et n'est donc pas étudié ici. Les mots recensés ici sont ceux qui reviennent le plus souvent à propos de plusieurs personnes et qui sont significatifs de la place de la courtisane auprès d'un citoyen ou au sein de la société.

Ces mots ne représentent pas l'ensemble des résultats : parfois les femmes ne sont pas qualifiées par un terme précis, soit par manque de source (extraits fragmentaires, sources limitées sur une personne, femme citée parmi une liste sans information spécifique...), soit parce que l'absence d'un mot peut se révéler significatif. Ainsi, Aspasia est appelée parfois πόρνη, parfois ἑταίρα. Cependant, les moments où elle est nommée par l'un de ces deux mots sont minoritaires parmi l'ensemble des textes qui la mentionnent. Les statistiques sont parlantes : le nom d'Aspasia apparaît dans une centaine de textes. Une combinaison de son nom avec πόρνη donne dix références, mais le mot ne lui est attribué qu'une seule fois¹. Le mot ἑταίρα ressort chez quelques auteurs de la seconde sophistique ou tardifs².

De même, Aspasia est nommée παλλακή une fois par Plutarque, une fois par Cratinos et une seconde fois par Plutarque qui cite Cratinos. Il ne s'agit pas de dire qu'Aspasia n'était pas une παλλακή, car les auteurs ne l'appellent pas ainsi ; mais qu'elle ne se définissait pas d'abord ou uniquement par ce terme. Sur la centaine de passages qui impliquent Aspasia, plus de la moitié des textes la mentionnent sans l'accompagner un mot précis, soit par volonté de ne pas la décrire spécifiquement, soit parce que la décrire est inutile. Peu de textes la nomment ἑταίρα ou πόρνη, et ses origines milésiennes ou le mot διδάσκαλος reviennent plus souvent que n'importe quel autre terme pour la décrire. De même, Laïs, clairement identifiée comme une prostituée, voit son vocabulaire davantage marqué par l'esclavage que par le milieu de la prostitution³.

-
- 1 Plutarque qui cite Aristophane, Eupolis, un poète comique ; quatre scholies ; Athénée et Aristodème qui citent Aristophane, encore une scholie et Hésychius et deux autres auteurs qui citent le même texte (Georgius Syncellus et Sextus Julius Africanus). Toutefois, comme cela sera vu dans l'étude de sa figure, Aspasia, bien que peu épargnée par les comiques, n'est qualifiée qu'une unique fois de πόρνη par Hésychius.
 - 2 Alciphron, *Lettres de pêcheurs, de paysans, de parasites et d'hétaïres*, IV, 7, 7 ; Athénée, V, 220 e ; XII, 533 d (l'épitomé d'Athénée n'a pas été pris en compte) ; Lucien, *Le Songe ou le Coq*, 19 ; Jean Tzetzes, *Chiliades*, Chilies 10, v. 959.
 - 3 Cf chapitre troisième chapitre (I, A, 1 et III).

A. Le substantif ἡ πόρνη

1. ἡ πόρνη et ἡ ἑταίρα : les deux faces du monde prostitutionnel ?

Le terme πόρνη, la prostituée, est construit à partir du verbe πέρνημι, « vendre », et renvoie à l'origine des prostituées, qui étaient majoritairement des esclaves, qui avaient donc peu de choix dans l'activité exercée¹. De même, le πορνοβοσκός, le proxénète, le tenancier, veut littéralement dire « le berger ou la bergère des prostitués », ce qui montre un lien marqué avec l'esclavage.

Il existe un lien évident entre prostitution et courtisanes, comme le montrent les exemples de femmes présentes dans le *Contre Nééra* (Antéia, Aristocléia, Isthmias, Métaneira, Nééra, Phila, Stratola). Lysias cite des femmes qualifiées de courtisanes qui ont cessé d'être prostituées à un jeune âge (Anthéia, Aristocléia, Hippaphesis, Lagisca Scioné, Théocleia et Psamathé²). D'autres femmes, qualifiées de courtisanes, sont également associées par les auteurs au milieu de la prostitution : un orateur a accusé Timandra d'être une prostituée et Tatien utilise le verbe pour désigner Lais³.

Un autre verbe, πλησιάζω, signifie « fréquenter », « avoir des relations sexuelles avec », « être l'ami ou le compagnon ». Il est employé plusieurs fois par Isée, au sujet de l'Anonyme VI, et par Apollodore dans le *Contre Nééra*. Isée, dans les quatre fois où il utilise ce verbe, insiste sur l'aspect prostitutionnel :

Ἀνάγνωθι δὴ καὶ τὰς περὶ τῶν πλησιασάντων αὐτῇ μαρτυρίας, ἵνα εἰδῶσιν ὅτι ἑταίρα τε ἦν τοῦ βουλομένου⁴.

Lis aussi les témoignages de ceux qui avaient des relations avec elle, afin que les juges voient qu'elle était la courtisane de n'importe qui.

Il en va de même avec Apollodore, qui utilise la même tournure une fois au sujet des sept esclaves de Nicarète I et une autre fois au sujet de Nééra⁵.

1 P. Chantraine, 2009, s.v. « πέρνημι » : p. 856. Le lien entre πόρνη et esclavage est un *topos* de la littérature secondaire : L. McClure, 2003 : p. 12 ; V. Sebillotte Cuchet, 2013 : p. 230 ; P. Schmitt Pantel, in P. Schmitt Pantel & F. de Polignac, 2007 : p. 205 ; S. Pons, 1997 : p. 9 ; K. Wrenhaven, 2009 : p. 381 vs E. Cohen, 2000 : p. 167 – 191 qui désapprouve cette vision.

2 Athénée, XIII, 586 e.

3 Timandra : *πεπορνευκυίας* : Demetrios, *Du Style*, 302 ; Tatien : *ἐπόρνευσεν* : Tatien, *Le discours aux Grecs*, 34, (p. 36) l. 15.

4 Isée, *Succession de Pyrrhos*, 15. Ce verbe est utilisé trois fois au sein du paragraphe 10 sans le substantif ὁ βουλόμενος.

5 Τοὺς βουλομένους πλησιάζειν ([Démosthène], *Contre Nééra*, 19) ; τοὺς δὲ μισθοὺς μείζους ἐπράττετο τοὺς βουλομένους αὐτῇ πλησιάζειν, ([Démosthène], *Contre Nééra*, 41). Le verbe est également utilisé au

Beaucoup a été dit sur la différence ou la synonymie des deux termes. Il est considéré, de manière générale, qu'ils sont opposés l'un à l'autre : la courtisane se situe au-dessus de la prostituée dans l'échelle hiérarchique. L'étude de J. Davidson, qui sert de référence, a développé cette vision¹. Pour d'autres, les différences sont minimales : la πόρνη et l'ἑταίρα sont des prostituées et les deux termes peuvent être utilisés de manière interchangeable. A. Glazebrook juge cette hiérarchie trop simple, qui ne convient de plus pas à tous les contextes². Il va être vu, en effet, que le contexte, tout comme la chronologie, a une certaine importance.

2. ἡ πόρνη, synonyme d'ἡ ἑταίρα ?

Il y a donc un lien indéniable entre *hetairai* et prostitution. Les deux sont-ils pourtant synonymes ? A souvent été mis en avant la porosité des frontières entre les deux termes et presque chaque étude sur la courtisane commence par mettre en avant ce lien³. Quand certains cherchent les caractéristiques qui différencient les deux mots, d'autres font de l'ἑταίρα un euphémisme de πόρνη⁴. Dans les sources anciennes, hors les lexicographes, il n'y a guère de définition de l'ἑταίρα. Hésychius donne l'entrée suivante :

ἑταίρα· φίλη. Πόρνη. Καὶ ἑταιρεύουσα⁵.

Courtisane : une amie ; une prostituée ; aussi une femme qui pratique l'activité de courtisane.

Il donne la définition suivante pour la forme ionienne, ἑτάρη :

Ἑτάρη· φίλη. Ἑταίρα. Συνεργός⁶.

Courtisane : une compagne ; une amie ; une complice.

paragraphe 67 sans le substantif ὁ βουλόμενος.

1 J. Davidson, 1997, notamment chap. III, p. 73 – 108. Cf les réserves émises par C. Leduc et P. Schmitt Pantel, 2003.

2 A. Glazebrook, in S. Budin & J. Macintosh Turfa, 2016 : p. 704.

3 Par exemple, E. Cohen, 2015 ; A. Glazebrook, in S. Budin & J. Macintosh Turfa, 2016 : p. 704 ; S. Goldhill, in M. Masterson, N. Sorkin Rabinowitz, J. Robson, 2015 ; J. Henderson, in D. Harvey & J. Wilkins, 2000 : p. 139 ; E. Keuls, 1985.

4 Par exemple, P. Brown, 1990 : 248 ; C. Calame, 1989 : p. 103 ; C. Carey, 1992 : p. 16 ; E. Cohen, 2006, p. 121 ; K. Kapparis 1999 : p. 5 ; L. McClure 2003, p. 11 – 13 ; V. Pirenne-Delforge, 1994 : p. 283 et note 49 p. 283 ; K. Schneider, in A. Pauly & G. Wissowa, 1913 : p. 1331 ; M. Wecowski, 2014 : p. 34.

5 Hésychius, *Lexicon*, E 6496.

6 Hésychius, *Lexicon*, E 6526.

Photius et la Souda donnent une définition similaire :

Ἐταίρα· φίλη, πόρνη¹.

Courtisane : amie, prostituée.

Les lexicographes relient les deux notions : une courtisane est une prostituée et une amie. L'un semble être synonyme de l'autre. De même, Hésychius éclaire quelques termes obscurs en accolant les deux mots ensemble². La période chronologique est à considérer : les sources citées sont tardives et les mots sont synonymes. Pour Plutarque, qui lui n'ont plus n'est pas une source classique, « courtisane » est une forme élégante de « prostituée ».

3. Ne pas appeler un chat « un chat » : ἑταίρα, un euphémisme de πόρνη ?

La source ancienne principale qui va dans le sens de l'euphémisme est Plutarque dans la *Vie de Solon* :

Οἱ νεώτεροι τοὺς Ἀθηναίους λέγουσι τὰς τῶν πραγμάτων δυσχερείας ὀνόμασι χρηστοῖς καὶ φιλανθρώποις ἐπικαλύπτοντας ἀστείως ὑποκορίζεσθαι, τὰς μὲν πόρναις ἑταίρας, τοὺς δὲ φόρους συντάξεις, φυλακὰς δὲ τὰς φρουρὰς τῶν πόλεων.

« Les écrivains récents disent que les Athéniens adoucissaient spirituellement ce que les réalités ont de déplaisant, en les voilant sous des noms honnêtes et agréables, que, par exemple, ils appelaient les prostituées des courtisanes, les impôts des contributions, les garnisons des villes des sauvegardes, les prisons des maisons³ ».

Cette construction du langage par opposition binaire s'oppose à la vision abordée par Platon, qui dit que dans les autres villes, les conventions sexuelles sont faciles à comprendre et bien définie mais à Athènes et à Sparte, elles sont compliquées (ποικίλος)⁴. Plutarque est un auteur qui appartient à la période impériale et il est intéressant de se demander si ses réalités civilisationnelles sont encore les mêmes qu'à la période classique. De même, Lactance prend en exemple (ou plutôt en contre-exemple) dans les *Institutions divines* la relation qu'Aristippe entretient avec Laïs, en faisant référence à un trait d'esprit d'Aristippe⁵. Cet auteur chrétien, né vers 240 et mort 320, prend en contre-exemple pour condamner les courtisanes et les païens en général une personne qui a vécu environ 700

1 Photius, *Lexicon*, E 2063 ; Souda, *Lexicon*, E 3265.

2 λυπά· ἑταίρα, πόρνη ; μαχλῖς· ἑταίρα, πόρνη (*Lexicon*, Λ 1431 ; M 434).

3 Plutarque, *Solon*, XV, 2. Trad. modifiée (concernant τὰς μὲν πόρναις ἑταίρας) de R. Flacelière.

4 Platon, *Banquet*, 182 a – e (ποικίλος : 182 a).

5 Lactance, *Institutions divines*, III, 15. Merci à N. Jbehi d'avoir porté ce texte à ma connaissance.

ans avant lui. Pourquoi ne prend-il pas une personne plus contemporaine ou une courtisane de l'époque impériale pour appuyer plus fortement son propos ? Pourquoi prendre Laïs, devenue la représentation de la courtisane par excellence, mais morte depuis des centaines d'années ? Entre la période classique et la période impériale, il est possible que le statut d'*hetaira* ait changé et soit compris comme un euphémisme. Les Grecs à l'époque impériale baignent dans un contexte romain où l'ἑταίρα appartient au passé idéalisé de l'Athènes classique. Les termes latins *meretrix* ou *scortum* ne rendent pas la distinction πόρνη/ἑταίρα, ce qui a peut-être également contribué à la difficulté de distinguer la πόρνη ou l'ἑταίρα.

Enfin, il est intéressant de noter que la prostitution n'est pas une activité cachée à l'époque classique, comme cela sera abordé au chapitre quatre, il n'y a donc pas de besoin, pour une société esclavagiste, d'édulcorer la réalité.

Un contre-exemple du IV^e siècle av. J. – C. démontre que la courtisane n'est pas un euphémisme à l'époque classique : Alcè. Cette prostituée (πόρνη) est connue par un plaidoyer d'Isée. Alcè est une esclave et prostituée au Pirée travaillant dans un établissement qui appartient à Euctémon, un citoyen athénien. Une fois la vieillesse arrivée, elle est affranchie et installée en tenancière au Céramique¹. Son ancien maître, Euctémon, marié à une citoyenne qui lui a donné un fils, est aussi son amant. Pourquoi Isée ne la nomme-t-il jamais par le terme d'ἑταίρα ? Elle fréquente un citoyen, elle a une relation longue et, semble-t-il, exclusive avec Euctémon. Sa figure est proche de celle de Nééra. Pourtant, Alcè est qualifiée de δούλη (§49), de παιδίσκη (§19) ; par des pronoms de rappel comme αὐτῆ (20 ; 21 ; 50) , ἐκ ταύτης (51) ; elle est nommée par son nom, (19, 20), qui peut être accompagné d'une précision : τὴν δ' ἄνθρωπον ταύτην, τὴν Ἀλκίην (20, 21) ; ou par un autre terme : ἡ διαφθείρασα (48) ; ἡ δὲ τούτων μήτηρ (49), mais elle n'est jamais nommée ἑταίρα. Le même Isée qualifie par ailleurs d'ἑταίρα deux anonymes de notre corpus dans *Sur la succession de Pyrrhos* et dans *Sur la succession de Nicostratos*. Ces deux femmes ne sont jamais nommées par le terme de πόρνη.

Par conséquent, la difficulté réside dans les différentes époques de l'Antiquité grecque. Sous l'époque impériale, il est possible que la notion d'ἑταίρα soit davantage

1 Isée, *La succession de Philoctémon*, 19 – 20.

comprise comme un synonyme ou un euphémisme de πόρνη. Pour les auteurs de la seconde sophistique également, l'époque classique est recréée mais ne correspond plus à la réalité. Les lexicographes de la période byzantine composent également avec les différentes époques.

En plus de la chronologie, l'utilisation de ce terme, notamment dans le cadre judiciaire, montre l'importance de prendre en compte le contexte et la nature des sources conservées, comme l'illustre l'utilisation du mot πόρνη dans le *Contre Nééra*. Conservé parmi les *Plaidoyers civils* attribués à Démosthène¹, le *Contre Nééra* est une plaidoirie importante pour les modernes en raison de ses nombreux liens avec la vie quotidienne, politique et judiciaire. Ces recueils regroupant des conflits familiaux qui se règlent sous forme de procès sont pour les modernes une source documentaire importante sur les lois et la vie quotidienne. La date du discours n'est pas clairement fixée : le traducteur de l'édition utilisée, L. Gernet, l'estime antérieure à 340². R. Dareste propose une date entre 343 et 339³. Le texte de la défense n'a pas été conservé et l'issue du procès est inconnue. Pourtant, l'histoire de Nééra est édifiante à plus d'un titre. Attaquée pour usurpation de droit de cité, ce n'est pourtant pas Nééra qui intéresse directement les orateurs, Théomnestos et Apollodore, mais l'homme avec qui elle vit : Stéphanos, un citoyen connu pour être l'auteur de deux décrets⁴. L'action est intentée par vengeance, pour nuire politiquement à Stéphanos⁵. Une vieille rancune oppose les deux parties : Apollodore a voulu faire passer un décret au début de l'année 348⁶, durant la guerre d'Olynthe, que Stéphanos fit invalider. Apollodore dût payer en outre une amende d'un talent. Quelques années plus tard, Théomnestos intente un procès contre la compagne de Stéphanos, Nééra.

La manière dont Apollodore nomme Nééra est significative : elle est qualifiée d'ἑταίρα durant tout le procès. Cependant, la fin de la plaidoirie est révélatrice de

1 Il y a un consensus pour attribuer les discours suivants à Apollodore : 36 (*Pour Phormion*) ; 45 et 46 (*Contre Stéphanos I & II*) ; 49 (*Contre Timothée*) ; 50 (*Contre Polyclès*) ; 52 (*Contre Callippos*) ; 53 (*Contre Nicostratos*), 59 (*Contre Nééra*).

2 L. Gernet, 1960 : p. 69.

3 R. Dareste, 1875 : p. 310.

4 L. Gernet, 1960 : note 1 p. 66. Il existe, au sein des *Plaidoyers Civils*, deux discours *C. Stéphanos*, qui est accusé par Apollodore de faux témoignage, mais ce dernier n'a rien à voir avec le Stéphanos dont il est question ici. (L. Gernet, 1960 : note 1 p. 66). Il n'y a en tout cas aucune mention de Nééra dans les *Contre Stéphanos*, ce qui n'aurait pas manqué d'arriver s'il s'agissait du même (R. Dareste, 1875 : p. 310).

5 La vengeance était un motif légitime pour un procès (D. Hamel, 2003 : p. 127).

6 L. Gernet, 1960 : note 3 p. 71.

l'empressement d'Apollodore à la faire condamner ; d'ἑταίρα, elle est soudainement désignée par le terme πόρνη :

Τοῦ μὴ ἐξ ἴσου φανῆναι ἐκείνας τιμωμένας ταύτη τῇ πόρνη.

« Il ne faut pas que l'honneur de ces femmes¹ soit rabaissé au rang de cette prostituée » (§ 114)

Alors qu'il l'a toujours nommée ἑταίρα, courtisane, Apollodore appelle soudainement Nééra une prostituée, πόρνη. Apollodore, s'approchant de la fin de la plaidoirie, s'emporte (volontairement). Ce rabaissement fait partie d'un argument général entamé depuis quelques paragraphes. Apollodore insiste sur le renversement des valeurs qui se produirait si Nééra était acquittée. Ainsi pour exprimer son indignation face à un possible acquittement, Apollodore sort, au paragraphe 107, d'une longue digression sur les Platéens (entamée au paragraphe 94) afin d'expliquer que le droit de cité a été fixé avec rigueur pour les Platéens, malgré leur dévouement :

...τὴν δὲ περιφανῶς ἐν ἀπάσῃ τῇ Ἑλλάδι πεπορνευμένην οὕτως αἰσχυρῶς καὶ ὀλιγώρως ἔασετε ὑβρίζουσιν εἰς τὴν πόλιν καὶ ἀσεβοῦσιν εἰς τοὺς θεοὺς ἀτιμώρητον, ἦν οὔτε οἱ πρόγονοι ἀστὴν κατέλιπον οὔθ' ὁ δῆμος πολῖτιν ἐποίησατο.

« ...et cette femme qui s'est prostituée dans toute la Grèce au su de tous, vous laisserez impunies, en dépit du scandale et de l'outrage, ses offenses envers la cité et ses impiétés envers les Dieux – elle qui n'est ni Athénienne par la naissance ni citoyenne par décret du peuple ! » (§ 107)

Apollodore dévalue Nééra en utilisant le verbe πορνεύω, qui fera écho au πόρνη utilisé peu après, alors qu'au moment du procès, Nééra n'est dans les faits plus une prostituée depuis longtemps, mais la compagne de longue date de Stéphanos². La notion véhiculée par le terme d'ὑβρις, la démesure, est un défaut grave dans l'esprit grec, tout comme l'ἀσέβεια, l'impiété envers les dieux. Le fait de ne pas punir les offenses de Nééra (ἀτιμώρητος) renvoie à l'idée de justice, chère au peuple athénien (δῆμος). Il est aussi fait

1 C'est-à-dire les femmes appartenant aux familles de citoyens. Trad. : L. Gernet.

2 Pour un approfondissement du parcours de Nééra, cf le troisième chapitre. Pour l'utilisation rhétorique des termes chez Apollodore, cf J. Miner, 2003.

mention de l'idée de citoyenne : ἀστή/ πολίτις. Le décret de Périclès sur la citoyenneté fait apparaître l'ἀστή, l'individu de sexe féminin, qui donne naissance à des citoyens ou des futures épouses de citoyens. L'usage d'ἀστή ou de πολίτις exprime une alternative à l'emploi de γυνή et le terme de πολίτις sert souvent à renforcer le sens d' ἀστή¹, comme c'est le cas ici. Pourquoi faut-il condamner Nééra ? Parce que son acquittement servirait de contre-exemple.

Ὡστε πολὺ μᾶλλον ἐλυσιτέλει μὴ γενέσθαι τὸν ἀγῶνα τουτονὶ ἢ γενομένου ἀποψηφίσασθαι ὑμᾶς. Κομιδῆ γὰρ ἤδη παντελῶς ἐξουσία ἔσται ταῖς πόρναις συνοικεῖν οἷς ἂν βούλωνται, καὶ τοὺς παῖδας φάσκειν οὗ ἂν τύχωσιν εἶναι· καὶ οἱ μὲν νόμοι ἄκυροὶ ὑμῖν ἔσονται, οἱ δὲ τρόποι τῶν ἐταίρων κύριοι ὅ τι ἂν βούλωνται διαπράττεσθαι.

« Il aurait donc bien mieux valu que ce procès n'eût pas lieu que de le voir terminé par un acquittement, puisque désormais les prostituées auront pleine licence d'épouser qui elles voudront et de faire passer leurs enfants pour ceux de n'importe qui : les lois seront impuissantes, les fantaisies des courtisanes seront souveraines. » (paragraphe 112)

Apollodore mélange à dessein les termes de πόρνη et d'ἑταίρα. Il crée non seulement un amalgame mais aussi un manichéisme au sein du sexe féminin en plaçant les citoyennes d'un côté (qualifiées d'αἰ μὲν σωφρονέσταται τῶν γυναικῶν, « les femmes remplies de modération », paragraphe 111), et le reste de l'autre.

De manière schématique, l'ἀνδρεία est ce qui doit caractériser un homme. L'équivalent féminin pourrait être la σωφροσύνη, traduite par « chaste réserve » par N. Loraux (p. XXX) ou par « femme retenue » par C. Montepaone². Ce mot résume le sens de la mesure et de la discrétion que doit avoir une femme. Il se retrouve également dans les contrats de mariage pour décrire l'attitude exigée de l'épouse³. Ainsi, Plutarque dans les *Préceptes conjugaux*, utilise ce mot pour décrire le comportement convenable d'une femme. Ces préceptes sont des conseils, et ne décrivent pas la société telle qu'elle est. Même si Plutarque est postérieur à l'époque classique, la situation n'est pas différente, et ces préceptes décrivent ce que la société peut attendre des uns et des autres et la place de chacun au sein de celle-ci. Le chapitre 9 préconise aux femmes de se comporter à l'inverse de la lune, qui est lumineuse et brillante quand elle loin du soleil ; une femme sage (τὴν δὲ

1 N. Bernard, 2003 : p. 129 – 131.

2 C. Montepaone, in N. Loraux, 2003 : p. 86 – 87.

3 A. – M. Vérilhac & C. Vial, 1998 : p. 277.

σώφρονα γυναῖκα) doit être vue auprès de son époux, mais rester cachée à la maison quand il est absent.

Le mot σωφροσύνη intervient pour qualifier aussi la maison, sphère de compétence de la femme mariée :

...οὕτω πᾶσα πράξις ἐν οἰκίᾳ σωφρονούσῃ πράττεται μὲν ὑπ' ἀμφοτέρων ὁμονοούντων, ἐπιφαίνει δὲ τὴν τοῦ ἀνδρὸς ἡγεμονίαν καὶ προαίρεσιν. (paragraphe 11)

« ... de même, dans une maison où règne la sagesse, tout acte s'exécute à la vérité par le consentement des deux époux, mais ne met en lumière que l'autorité et la décision du mari¹. »

La voix de l'homme est celle qui ressort, contrairement à la femme qui est discrète, à l'image de la sage Pénélope (σώφρων ἡ Πηνελόπη, paragraphe 21) qui reste encore le modèle féminin par excellence à l'époque de Plutarque.

Dans notre corpus plusieurs *hetairai* sont qualifiées de πόρνοι. Trois personnes ayant vécu à la période classique sont nommées ainsi au sein d'un plaidoyer, par un orateur qui parle contre elles : Nééra ainsi que Sinôpè et Phanostratè, deux femmes nommées ensemble par le terme ἀνθρώπους πόρνας².

Dans des contextes autres que judiciaires, les femmes suivantes sont également nommées ainsi et ont pour point commun d'être critiquées :

- Théopompe qualifie Glycéra et Pythonicè de prostituées pour vivement critiquer les honneurs qui leur sont rendus³.
- Simaitha est nommée ainsi par Aristophane dans les *Acharniens* et le terme est repris tel quel par une scholie⁴. La fameuse Simaitha appartenait à Aspasia et son rapt déclenche la guerre du Péloponnèse.
- À ces textes, il faut ajouter Plutarque, qui, dans la vie de *Démétrios*, qualifie ainsi la courtisane classique Chrysis, ainsi que les courtisanes hellénistiques Lamia, Démo et

1 La traduction est de V. Bétolaud.

2 Nééra : [Démosthène], *Contre Nééra*, 114 ; Sinôpè et Phanostratè : Démosthène, *Contre Androtion*, 56.

3 Théopompe *apud* Athénée, 595 d – 596 b ; Pythonicè : Athénée, XIII, 594 b.

4 Aristophane, *Acharniens*, 524 – 525 ; Scholies à Aristophane, *Scholia in Acharnenses (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 524.

Anticyra⁵. Plutarque, attaché aux choses religieuses, critique la vie menée par Démétrios sur l'Acropole avec des courtisanes, près du temple d'Athéna.

Il y a donc une volonté de critiquer la courtisane, pas nécessairement parce qu'il s'agit d'une courtisane, mais de dégrader la personne pour critiquer une situation ou les excès d'un homme qui fréquente une courtisane¹.

Un dernier groupe utilise les deux termes sans intention spécifique. Les auteurs ont pour point commun d'être des auteurs tardifs : le terme πόρνη est utilisé pour désigner Phrynè par plusieurs scholies². Aspasia est qualifiée seulement deux fois ainsi, par des attestations tardives (Hésychius et une scholie à Thucydide), hors la référence incertaine d'Eupolis³.

Le terme πόρνη est utilisé, soit en concurrence avec, soit à la place d'ἑταίρα. Les scholies et lexicographes utilisent les deux de manière interchangeable. Quand le mot est utilisé par des auteurs classiques, l'utilisation des mots doit être replacée dans un contexte. Lors d'un procès, l'intention est de parler contre quelqu'un. Le mot peut aussi être utilisé pour une attaque en dérivatif : la femme est attaquée pour mieux attaquer l'homme. Quand le mot est utilisé par des auteurs de l'époque impériale, la réalité contemporaine n'est plus la même que la période classique. Pour les auteurs tardifs, c'est même un autre monde : les scholiastes et lexicographes, souvent byzantins, vivent encore à une autre époque, avec une autre religion.

Une activité qui ne dit pas son nom : l'exemple de Théodotè

Si Apollodore met en scène de façon nette une activité prostitutionnelle autour de Nééra, d'autres textes sont plus ambigus, comme Théodotè qui ne parle jamais d'argent et qui évolue dans un univers fort policé. Représente-t-elle un exemple de la volonté de cacher des réalités peu appréciées ? Théodotè n'est en effet jamais nommée ἑταίρα par

5 Plutarque, *Démétrios*, 24, 1 – 2. Lamia n'est pas la même que celle de Thémistocle ; Anticyra n'est pas la même qu'Oia.

1 Cette utilisation de la courtisane pour rabaisser un citoyen est abordée plus amplement durant le cinquième chapitre.

2 Phrynè avec Simmichè dans une scholie à Lucien (scholia vetera et recentiora Arethae, 19, 22, l.5.) ; Phrynè selon Elias, *In Porphyrii isagogen*, p. 6, l. 12 – 14 ; Scholies à Thucydide (scholia vetera et recentiora), VIII, 6, 4 ; Grégoire de Nazianze, *Poemata moralia*, p. 743 l. 2.

3 Hésychius, *Lexicon*, II 3341 ; Scholies à Thucydide, *Scholia in Thucydidem (scholia vetera et recentiora)*, I, 67, l. 9 – 12. La difficulté du fragment d'Eupolis est abordée plus loin.

Xénophon, qui représente la source contemporaine. Elle est qualifiée ainsi par Athénée, Elien et Libanios¹. Son activité ne fait aucun doute. Son personnage est introduit ainsi :

Γυναικὸς δὲ ποτε οὔσης ἐν τῇ πόλει καλῆς, ἥ ὄνομα ἦν Θεοδότη, καὶ οἷας συνεῖναι τῷ πείθοντι. Il y avait un jour une belle femme dans la cité, du nom de Théodotè, du genre à fréquenter celui qui la persuadait.

On rapporte, dans le même paragraphe, que sa beauté est supérieure à la parole, ce qui intéresse grandement Socrate. Cette dernière, qui pose nue pour un artiste au moment où Socrate passe la voir, engage une discussion avec le philosophe sur ses rentrées d'argent. Après lui avoir dit qu'elle ne possédait ni terres, ni d'esclaves et qu'elle ne touchait aucun loyer, Socrate fait mine de s'étonner :

. – Πόθεν οὖν, ἔφη, τὰπιτήδεια ἔχεις ;

– Ἐάν τις, ἔφη, φίλος μοι γενόμενος εὖ ποιεῖν ἐθέλη, οὗτός μοι βίος ἐστί.

– Grâce à quelles ressources vis-tu donc ?

– Si quelqu'un devient mon ami et désire me faire du bien, alors c'est là pour moi mon moyen de vivre².

Ce à quoi Socrate répond qu'il vaut mieux posséder un troupeau d'amis qu'un troupeau de moutons, de chèvres ou de bœufs. Théodotè s'exprime en terme fort vagues. L'homme qui la fait vivre est un φίλος, un ami, et non un client. Elle ne se laisse pas acheter, mais persuader. Est-ce une vision policée de la prostitution, où les réalités sont cachées derrière un vernis de bienséance ? En premier lieu, Socrate s'entretient avec Théodotè au milieu de la troupe de ses disciples (masculins) qui les écoutent. La mère de Théodotè est également présente. Le langage est donc adapté au contexte. De plus, Xénophon ne cherche pas à établir une vision sociologique du monde prostitutionnel ; son but est de montrer la supériorité de Socrate. Socrate se pose en instructeur, affirme qu'il va vanter la beauté de Théodotè et lui donne des conseils pour chasser davantage d'amis (§ 3 et 6 – 13). Puis, il lui explique comment faire susciter l'envie chez les hommes (§ 14 – 15). Mais c'est Socrate qui suscite l'envie chez Théodotè :

Τί οὖν οὐ σύ μοι, ἔφη, ὦ Σώκρατες, ἐγένου συνθηρατῆς τῶν φίλων ;

– Ἐάν γε νῆ Δί', ἔφη, πείθης με σύ.

– Πῶς οὖν ἄν, ἔφη, πείσαιμί σε ;

1 Athénée, XIII, 574 e – f ; Elien, *Histoires variées*, 13, 32 ; Libanios, *Declamation 25*, 40.

2 Xénophon, *Mémoires*, III, 11, 4 – 5.

- Ζητήσεις, ἔφη, τοῦτο αὐτὴ καὶ μηχανήση, εἴαν τί μου δέη.
- Εἴσιθι τοίνυν, ἔφη, θαμινά.
- Pourquoi donc ne deviens-tu pas Socrate, mon compagnon pour la chasse aux amis ?
- Par Zeus, si tu me persuades, toi.
- Comment pourrais-je te persuader ?
- Tu le chercheras toi-même et tu trouveras la ruse, si as besoin de moi.
- Viens donc fréquemment me voir¹ !

Socrate se fait ensuite désirer, expliquant qu'il a de nombreuses obligations. Un renversement s'opère chez Xénophon : habituellement, ce sont les hommes qui sont séduits par les courtisanes. Alors que Socrate devrait être séduit par une courtisane réputée pour sa beauté, c'est Socrate, réputé pour sa laideur, qui se fait prier par Théodoté. Ce passage montre la supériorité de Socrate et du monde philosophique sur les choses du corps. Il montre également la maîtrise qu'exerce Socrate sur lui-même². De plus, Théodoté est connue pour avoir fréquenté Alcibiade et l'avoir accompagné en Asie Mineure. Les protagonistes gravitent dans le même univers. Ce n'est peut-être pas un hasard si Théodoté est choisie pour cette conversation. Socrate applique la même méthode avec elle qu'avec Alcibiade, où il crée une relation *erastes/eromenos*, en changeant la logique : l'*eromenos* Alcibiade, qui devrait être séduit par Socrate, se retrouve à attendre le bon vouloir de ce dernier. Socrate repousse de même les avances d'Alcibiade et de Théodoté³.

S. Goldhill, dans l'étude de ce passage, s'appuie sur M. Foucault pour démontrer que les textes classiques sont fortement concernés par les notions de pouvoir et de self-control de l'homme. *L'hetaïra* est donc une figure particulièrement difficile pour l'autorité masculine. En effet, le concept de modération est important dans l'esprit des Anciens. Socrate inverse les standards du discours masculin du désir, il devient objet de désir⁴.

Grâce à Socrate, Théodoté acquiert des amis, ce qui n'est pas surprenant ni mercantile pour les Grecs. Une formule similaire se trouve par exemple chez Plutarque⁵. Lors de la discussion, Socrate laisse entendre un échange de don et de contre-don (§12). La

1 Xénophon, *Mémoires*, III, 11, 15 – 16.

2 Y Rösch, 2018 : p. 66.

3 Sur le parallélisme entre les deux : M. Narcy, 2004 : p. 218 – 221.

4 S. Goldhill, in :P. Cartledge, P. Millet, S. Von Reden, 1998 : p. 113 et 122.

5 *Préceptes conjugaux*, 140 c – d : Ἰδίους οὐ δεῖ φίλους κτᾶσθαι τὴν γυναῖκα, κοινοῖς δὲ χρῆσθαι τοῖς τοῦ ἀνδρός : Il ne faut pas que l'épouse acquière ses propres amis, mais qu'elle fréquente ceux de son mari qui sont en commun.

dynamique de la conversation tourne autour de la *charis*, qui sous-entend une réciprocité. Socrate, en donnant des conseils à Théodotè, la place en débitrice de Socrate ainsi que des amis qui lui apportent des bienfaits. V. Azoulay note que Socrate désamorce le pouvoir de sidération qu'exerce la beauté de Théodotè sur les hommes. Il renverse la donne au profit des spectateurs : puisque Théodotè profite de leurs louanges, c'est elle qui est leur véritable débitrice¹.

Le sujet de la tarification des services de Théodotè n'est jamais abordé. Un homme n'achète pas Théodotè, mais la persuade. L'imaginaire athénien est fortement marquée par la persuasion dans la séduction. Un parallélisme peut être construit avec l'univers homoérotique où l'*erastes* offre des cadeaux à son *eromenos*, non pour l'acheter, mais pour le persuader. L'exemple de Théodotè n'est pas étonnant. Contrairement aux conceptions modernes, même dans le cas où les hommes payent en retour de la fréquentation d'une courtisane, l'argent est un sujet rarement abordé. Il est question d'argent dans le *Contre Nééra*, avec Métaneira. Lysias veut apporter quelque bien fait à Métaneira en particulier, car il sait que ce qu'il donne entretient aussi le reste de la maisonnée. Cependant, il est également fait mention de cadeaux, et non d'argent à proprement parler. De même, deux des amants de Nééra trouvent plus 'rentable' d'acheter Nééra à sa propriétaire. L'argent est le sujet central de certaines anecdotes, comme Laïs qui demande 10 000 drachmes. L'anecdote ne sert toutefois pas à montrer un récit véritable, mais à mettre en scène de manière comique un jeu d'esprit entre Laïs et Démosthène. Phylacion pourrait avoir été surnommée « Didrachmon », « Deux Drachmes ». Cependant, cette anecdote, qui semble avoir un caractère explicatif, offre une vision générale et ne met pas en scène un citoyen en particulier et Didrachmon. « On » lui donne deux drachmes. La question monétaire est également rappelée lorsque les citoyens sont accusés de dépenser beaucoup auprès d'une courtisane. L'accent est placé sur l'attitude du citoyen, qui dilapide sa fortune pour une courtisane². Enfin, la mention d'argent est faite lorsqu'il est question d'affranchissement d'une esclave. Par conséquent, la question monétaire est rarement évoquée dans les sources quand il y a une relation personnelle entre deux individus. Dans le cas où l'*hetaira* est une prostituée, peut-on alors parler de prostitution qui ne dit pas son nom, avec l'utilisation d'une terminologie élégante ? Il y a une prédominance du vocabulaire amoureux³,

1 S. Goldhill, in P. Cartledge, P. Millet, S. Von Reden, 1998 : p. 115 ; V. Azoulay, 2014 : p. 404 – 405.

2 Le cinquième chapitre aborde ce point.

3 Cf ce premier chapitre (IV, 2).

L'*hetaira* est une compagne et les amants – et non les clients – font des cadeaux. Serait-ce l'équivalent des *sugar babies* modernes, dont certains prétendent que cette activité n'a aucun lien avec la prostitution ? La pluralité des attestations des mots autour d'*hetaira* démontre qu'il y a une relation qui va au-delà de la question de la tarification. Il est possible que, pour le citoyen grec, l'aspect transactionnel ne soit pas le plus important. L'accent est mis sur un autre aspect que la tarification.

De plus, il faut considérer ce que suppose le fait d'avoir un revenu d'une manière autonome. Si l'on considère que le statut des femmes grecques, quel que soit son statut juridique et social dans la société grecque, n'a que peu, voire pas de revenus¹. Il est attendu que les citoyennes soient entretenues par leur tuteur, qu'elles soient épouses, concubines ou compagnes. Les citoyennes non mariées sont dépendantes de leur famille. Les esclaves appartiennent à leur maître. Il est donc possible que, dans la mentalité grecque, l'argent soit secondaire et automatique.

B. Autres substantifs

παλλακή : concubine

Ce terme est souvent compris comme un synonyme de « prostituée »². Néanmoins, ni les spécialistes de la question du concubinage ni ceux de la prostitution ne lient les deux notions³. Ce terme peut en effet s'appliquer à une prostituée ou une ancienne prostituée qui vit en tant que concubine auprès d'un citoyen. N. Bernard voit ce statut comme « une porte de sortie » pour une courtisane⁴. Le fait que la courtisane a un statut proche de la concubine est une idée récurrente. Néanmoins, les textes grecs recensent seulement quatre femmes à la période classique nommées ainsi :

- Aspasia, concubine de Périclès ;
- Herpyllis, la servante et concubine d'Aristote ;

1 Aborder en ce lieu la question du travail des femmes, citoyennes ou métèques, emmènerait trop loin du présent propos. Nous renvoyons au travail de P. Herfst, 1922.

2 Déjà, E. Deschanel, 1855 : p. 29, ; K. Gilhuly, 2009, p. 14 ; pour S. Goldhill, il y trois catégories basiques de prostituées : la *porne*, l'*hetaira* et la *pallake*. Il s'agit pour lui d'une « commonplace of the scholarly discussion » (S. Goldhill, in M. Masterson, N. Sorkin Rabinowitz, J. Robson, 2015 : p. 185) ; J. Younger inclut dans sa terminologie les concubines (J. Younger, 2005 : sv « Prostitutes and Prostitution », p. 107). Une épigramme de Rufin (*Anthologie Palatine*, V, 27), présentée au quatrième chapitre (I, B), emploie le terme de *παλλακίς*, qui a été traduit dans l'édition de référence par « courtisane ».

3 Pour la remise en cause de l'utilisation de ce terme comme synonyme de « prostituée sacrée », S. Budin, in A. Faraone & L. McClure, 2006 : p. 87 – 90.

4 N. Bernard, 2003 : p. 94.

- Lagisca, connue pour avoir fréquenté Isocrate ;
- Nééra : Stéphanos présenterait Nééra, dans sa défense, comme sa concubine. Apollodore, quant à lui, prétend qu’il s’agit d’une étrangère que Stéphanos aurait fait passer pour une épouse légitime¹.

Parmi ces quatre femmes, deux sont connues pour être prostituées : Lagisca et Nééra. L’étude des deux autres est abordée lors du chapitre suivant et montre qu’elles n’ont que peu de lien avec la prostitution et qu’elles ne doivent pas être classées dans la catégorie des prostituées.

R. Kennedy formule une hypothèse à ce sujet. Elle s’interroge, en effet, sur le lien entre les métèques femmes et les concubines, à partir de quelques cas de métèques devenues intendantes ou gouvernantes d’une maisonnée appartenant à un veuf. Ces femmes auraient pu être désignées sous le terme de concubine. Elle émet l’hypothèse que ce terme n’est pas utilisé par les Athéniens uniquement pour désigner une espèce spécifique de relation contractuelle et sexuelle. Il pourrait aussi être utilisé pour désigner une variété d’arrangements domestiques, qui incluent une femme qui ne relève pas de la parenté de sang et qui n’est ni une épouse, ni un substitut d’épouse, mais qui vit à la maison et qui s’occupe de ce dont s’occupe généralement l’épouse. Ces femmes pouvaient avoir le statut d’esclave ou de métèque et il n’est pas sûr qu’elles eussent des relations sexuelles avec le citoyen. R. Kennedy reconstruit une nouvelle lecture du *Contre Nééra* en prenant comme postulat que Stéphanos et Nééra n’ont pas de relation amoureuse. En ce sens, elle trouve qu’une telle définition de la *παλλακή* serait cohérente avec la phrase du paragraphe 118, dans laquelle la traduction habituelle de concubine ou de maîtresse pour *παλλακή* n’est pas satisfaisante ici². Il lui semble plus judicieux d’entendre un sens non-sexuel à ce terme, qui s’approche plus de l’employée de maison. Cette traduction n’est pas incompatible avec un sens sexuel, mais enlève l’aspect automatiquement sexuel d’une relation entre la *παλλακή* et le citoyen. Cette traduction permettrait de clarifier des zones de flous concernant la concubine.

1 Aspasia : Cratinos, *apud* Plutarque, *Périclès*, 24, 9 ; Herpyllis : Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, V, 1 ; Héychius de Milet, *Vie d’Aristote*, CI ; Souda, *Lexicon*, A 3929 ; Lagisca : Ath, XIII, 592 d – e ; Scholia in Isocratem, (scholia vetera), l. 21 – 22 p. 102) ; Nééra : [Démosthène], *Contre Nééra*, 118. Sur Nééra, cf le troisième chapitre.

2 R. Kennedy, 2014 : p. 136 – 138.

La question de Nééra sera abordée au chapitre III. Concernant les femmes de notre corpus, envisager que *παλλακή* n'a pas le sens de courtisane revient à comprendre que ces femmes sont *παλλακή et ἑταίρα*. Dans les faits, il est possible que certaines courtisanes, installées avec le même homme depuis des années, soient proches du statut de concubine. Par exemple, Olympiodôros ne s'est jamais marié, mais a acheté puis affranchi une courtisane qu'il a amenée chez lui. Il en va de même pour l'Anonyme VII ou pour Myrrhinè, la courtisane d'Hypéride, qui sont assez proches, dans les faits, de l'idée de concubine¹.

D'autres mots laissent penser que certaines courtisanes avaient un statut proche de celui de concubine. Hypéride installe Phila dans l'une de ses propriétés à Eleusis et la fait maîtresse de maison (*οἰκουρὸν αὐτήν ἐποίησατο*). Le terme d'*οἰκουρός*, associé à *ἑταίρα*, signifie une relation stable entre les deux, du moins sur une certaine période. Le même Hypéride amène (*εἰσήγαγεν*) à Athènes Myrrhinè². Dans la même idée, Harpale envoie chercher Glycéra (*μετεπέμψατο*) pour la faire vivre avec lui³. Le même passage contient également le verbe *συνεῖναι*, « fréquenter », « avoir des relations avec un homme », utilisé pour décrire la relation qu'entretient Glycéra avec Harpale, qui est placée au rang de reine⁴. Ce verbe est également utilisé pour parler de la relation entre Aristippe et Laïs⁵.

Enfin, les verbes *οἰκεῖν* et *κατοικεῖν* sont utilisés par Théompompe pour décrire Glycéra vivant dans les palais d'Harpale. Parallèlement, il utilise également le composé *συνοικεῖν* pour parler de la mère et de l'épouse d'Alexandre⁶.

Le verbe *συνοικεῖν* est employé de nombreuses fois dans le *Contre Nééra* en référence à Nééra et à Phano et une fois par Isée au sujet de l'Anonyme VI⁷.

1 La courtisane d'Olympiodôros : [Démosthène], *Contre Olympiodôros*, 53 ; Anonyme VII : Isée, *Sur la succession de Nicostratos*, 10 ; Myrrhinè : [Plutarque], *Vie des dix orateurs attiques*, 849 d.

2 Fr. d'Hermippe, *apud* Athénée, XIII, 590 c et [Plutarque], *Vie des dix orateurs attiques*, 849 d.

3 Athénée, XIII, 586 c et XIII, 595 d.

4 Hypéride *apud* Athénée, XIII 586 c.

5 Athénée, XIII, 588 f.

6 *Οἰκεῖν* : Athénée, XIII, 586 d ; *κατοικεῖν* : Athénée, XIII, 595 d ; *συνοικεῖν* : Athénée, XIII, 595 e.

7 Nééra : *Contre Nééra*, 14 ; 16 : 41 ; 110 ; 118 ; 124 ; 126. Phano, *Contre Nééra*, 121. Également utilisé par Libanios, *Argumenta orationum Demosthenicarum*, κε', 3 pour Nééra. Isée, *Succession de Pyrrhos*, 16 : οὐδὲ συνοικήσασα φαίνεται : elle ne semblait pas vivre (avec quelqu'un d'autre).

ἐρωμένη

Ce mot a été remarquablement laissé de côté par la critique, qui mentionne peu ce terme en relation avec le mot ἑταίρα. Pourtant, plusieurs femmes sont nommées ainsi. L. McClure y consacre un point en rappelant que ce terme est peu fréquent à l'époque classique. Athénée transmet des sources hellénistiques et des traités sur les courtisanes dans lesquels ce terme devait être usuel¹. Ce terme important sera traité plus en détail en même temps que son équivalent masculin².

ἡ ἄνθρωπος et ἡ γυνή

Le terme ἡ ἄνθρωπος est surtout utilisé dans les procès, à l'exception de Laïs³. Démosthène l'utilise pour qualifier Sinôpè et Phanostrate⁴ et Apollodore en fait un usage abondant. Il qualifie Métaneira, Nééra et plusieurs fois Phanô⁵.

Dans le contexte judiciaire, ce terme peut être employé en parallèle au terme γυνή, réservé en général à l'épouse légitime. Dans le *Contre Nééra*, les épouses légitimes sont désignées par le mot γυνή, pour les différencier des courtisanes. Ainsi, la femme de Théomnestos et celle de Lysias sont nommées de cette manière, à l'instar de l'épouse du Roi à Athènes. C'est également avec ce terme que le concept de l'épouse en général est décrit⁶.

Il est d'ailleurs intéressant de voir que l'épouse de Lysias est qualifiée de γυνή, alors que Métaneira est une ἄνθρωπος.

De même, Nééra n'est pas une citoyenne : οὔτε ἀστὴν⁷. Ces différents termes montrent la dichotomie installée par les orateurs entre courtisanes et épouses. L'idée est claire : les courtisanes ne sont pas des épouses, comme l'atteste l'utilisation de l'expression οὐ γυνή⁸ ; Isée se demande si la fille qui se dit l'héritière de la succession de Pyrrhos est née soit d'une femme donnée légitimement en mariage, soit d'une courtisane (πότερον ἐξ

1 L. McClure, 2003 : p. 22 – 25.

2 Au point IV. D'autres courtisanes en-dehors de la période classique sont nommées ainsi, comme Leaina (période archaïque), ἐρωμένη d'Harmodios (Athénée, XIII, 596 f) ou Bilistichè, ἐρωμένη de Ptolémée Philadelphe (Athénée, XIII, 576 e – f).

3 Elie, *Histoire variée*, X, 2

4 Démosthènes, *Contre Androtion*, 56 (ἄνθρώπους πόρνας).

5 Métaneira : *Contre Nééra*, 21 ; Nééra : *C. Nééra*, 46 ; Phanô : *Contre Nééra*, 51 ; 67 ; 69 ; 70 ; 72.

6 La femme de Théomnestos : *Contre Nééra* 1 ; 2 ; celle de Lysias, *Contre Nééra*, 22 ; l'épouse du Roi : *Contre Nééra*, 75. Pour la notion d'épouse en général : *Contre Nééra*, 52 ; 104 ; 110 ; 111 ; 114.

7 *Contre Nééra*, 64 ; 107 ; 118 ; 119.

8 La relation qu'a Nééra envers Stéphanos est celle d'une courtisane et non d'une épouse (ὡς ἑταίρα δὲ καὶ οὐ γυναῖκί : Libanios, *Argumenta orationum Demosthenicarum*, κε', 3) ; l'orateur Isée insiste sur le fait que l'Anonyme VI est οὐ γυνή, c'est-à-dire qu'elle n'est pas une épouse légitime (Isée, *Succession de Pyrrhos*, 13).

ἐγγυητῆς ἢ ἐξ ἑταίρας¹). Le choix montré par l'accusateur montre qu'une courtisane n'est habituellement pas une citoyenne.

Quand le mot γαμεῖν, « marier », est utilisé pour décrire la relation entre un citoyen et une courtisane, ce n'est jamais par des orateurs, qui font souvent grand cas du statut (particulièrement après le décret de Périclès), et uniquement par des auteurs qui n'appartiennent plus à la période classique :

- Abrotonon, la mère de Thémistocle (Plutarque, *Dialogue sur l'amour*, 753 c – d ; Plutarque, *Vie de Thémistocle*, 1, 1) ;
- Pythonicè (Pausanias, *Description de la Grèce*, I, 37, 5) ;
- Herpyllis (Eusèbe de Césarée, *Préparation évangélique*, XV, 2, 15 ; Arsénios, *Apophthegmata*, Centuria 6, 38 a l.18, p. 373) ;
- Anonyme III (Plutarque, *Phocion*, 30, 7).

τὸ κάλλος et καλή

La beauté des courtisanes est un *topos* et le mot τὸ κάλλος ou l'adjectif καλή sont transmis par de nombreux auteurs ; cependant, cette notion sur les courtisanes en général ne permet en rien de définir, ni d'identifier les personnes nommées ainsi. C'est pourquoi cet aspect n'est pas développé dans le présent propos². De même, ne sont pas étudiés dans cette partie les mots qui décrivent les liens familiaux ; le sujet sera abordé, lorsque cela sera pertinent, au cours de cette étude³.

C. La périphrase ἐργάζεσθαι τῷ σώματι⁴

À l'époque contemporaine, « faire commerce de son corps » est une manière de désigner quelqu'un qui se prostitue. Les Grecs ont une expression similaire : ἐργάζεσθαι τῷ σώματι. Cette périphrase, littéralement « travailler par son corps », est utilisée deux fois dans le *Contre Nééra*. Néanmoins, il serait hasardeux de considérer qu'il s'agit d'une expression propre à la prostitution. Elle est par exemple utilisée chez Xénophon⁵, où Socrate rencontre Euthère qui lui explique qu'il doit travailler de ses mains pour vivre (τῷ σώματι ἐργαζόμενος). De même, un certain nombre d'attestations dans le T.L.G. renvoie à

1 Isée, *Succession de Pyrrhos*, 6, la même formulation se retrouve aux paragraphes 24, 45, 48, 55 et 71.

2 Cf F. Gherchanoc, 2016.

3 Cf au troisième chapitre (II).

4 La locution « fille commune » sera abordée lors de l'étude des dictériades, ci-après.

5 *Mémorables*, II, 8, 1.

des textes d'ordre médical¹. Ce n'est que dans trois textes qu'il est question de prostitution. Quatre passages se trouvent dans le *Contre Nééra* : ποῦ γὰρ αὕτη οὐκ εἴργασται τῷ σώματι (§ 108) : (car où celle-ci n'a-t-elle pas travaillé de son corps ?²).

Le deuxième passage apparaît chez Strabon :

Καί εἰσιν ἀβροδίατοι οἱ ἐνοικοῦντες, καὶ οἰνόφυτα τὰ κτήματα αὐτῶν ἐστὶ πάντα, καὶ πλῆθος γυναικῶν τῶν ἐργαζομένων ἀπὸ τοῦ σώματος, ὧν αἱ πλείους εἰσὶν ἱεραί.

« Ses habitants vivent dans le luxe, toutes leurs terres sont plantées de vignes, et un grand nombre de femmes y font commerce de leur corps, dont la plupart sont consacrées à la déesse³. »

Strabon mentionne la ville de Comana, considérée comme une « petite Corinthe » selon son expression⁴. Comme Corinthe, Comana est supposée accueillir des prostituées sacrées. Comme cela sera vu, ce dossier doit être analysé avec prudence⁵. Pour notre présent propos, le troisième et dernier passage se trouve chez Polybe :

Ταύτην δὲ τὴν λοιδορίαν καὶ τὰς ἐμφάσεις οὐχ οἷον ἄν τις διέθετο πεπαιδευμένος ἀνὴρ, ἀλλ' οὐδὲ τῶν ἀπὸ τέλους ἀπὸ τοῦ σώματος εἰργασμένων οὐδεῖς.

« Ce sont là des injures et des expressions que ne préférerait pas, non seulement un homme bien élevé, mais pas même un de ceux qui trafiquent de leur corps dans un mauvais lieu⁶. »

Cette périphrase ne se retrouve pas avec un sens sexuel chez d'auteurs autres que [Démosthène], Strabon et Polybe. Cette expression peut donc être liée à la prostitution, mais ne fait pas directement partie de son vocabulaire : hors-contexte, il ne s'agit donc pas d'un indice de prostitution.

1 Une recherche générale εργαζ/ειργα/ ήργάζ + σωματ / σωμασ à dix mots près a été faite, ainsi que la recherche plus spécialisée : απο + σωμα + εργαζ/ειργα/ ήργάζ.

2 Cette expression se retrouve également aux paragraphes 20, 22 (cité dans ce chapitre en I. 1. b.) et 49.

3 Strabon, *Géographie*, XII, 3, 36, trad. : Fr. Lasserre.

4 *Géographie*, XII, 3, 36, l. 11.

5 Cf le quatrième chapitre, III, C. Sur l'étude de ce texte, cf S. Budin, chapitre 7 « Strabo, confused and misunderstood », p. 153 – 209 (S. Budin, 2008).

6 *Histoires*, XII, 13, 2. Le passage est mentionné par la Souda, qui renvoie au texte de Polybe (*Lexicon*, Δ 472 ; E 1069 ; E 1070). Trad. : P. Pédech.

IV. Le vocabulaire qui décrit les hommes fréquentés

Comment sont nommés les citoyens que fréquentent ces femmes ? Les mots qui reviennent à une écrasante majorité sont en rapport avec l'univers amoureux. Deux mots proches de la signification de l'amant, ὁ ἐραστής et ὁ ἔρωξ sont les plus employés pour décrire ces hommes, de même que le verbe ἐρᾶν utilisé à l'actif comme au passif. Ὁ ἐρῶν revient également dans quelques textes.

ὁ ἐραστής

Plusieurs hommes sont qualifiés d'ἐραστής, d'amants, dans leur relation avec des courtisanes :

- un jeune homme pour Plangon et Bacchis (Athénée, XIII, 594 b – d) ;
- la fréquentation de Léontion (Athénée, XIII, 585 d) ;
- la fréquentation de Glycéra (Athénée, XIII, 585 d) ;
- l'une des fréquentations de Thaïs, (Athénée, XIII, 585 c-d) ;
- Lachèvre, fréquentation de Thaïs, (Athénée, XIII, 585 d – e) ;
- les fréquentations de Théodoté, (Athénée, V, 220 e – f) ;
- une fréquentation de Laïs, (Athénée, XIII, 585 d) ;
- les fréquentations de Laïs (Athénée, XIII, 588 e ; Souda, *Lexicon*, A 2954 ; Plutarque, *Dialogue sur l'amour*, 767 f – 768 a ; Jean Stobée, *Anthologium* III, IX, 54 ; Scholies à Aristophane, *scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo*, 303) ;
- Thallos, pour Nicô (Machon *apud* Athénée, XIII, 582 e – 583 a) ;
- les fils de Chairephilos et Goujon, fréquentations de Pythonicè, (Antiphane *apud* Athénée, VIII, 338 e – 339 b et 339 d) ;
- Praxitèle pour Phryné (Pausanias, *Description de la Grèce*, I, 20, 1 ; X, 15) ;
- Smicrinès, pour Archippè (Hégésandros *apud* Athénée, XIII, 592 b).

ὁ ἔρωξ

Ce mot a une signification proche d'ἐραστής, « celui qui aime ». Il se rencontre à une fréquence à peine inférieure au terme précédent :

- Hypéride pour Phila (Hypéride, *Pour Phryné*, *apud* Athénée, XIII, 590 c – d) ;
- un jeune homme pour Plangon (Athénée, 594 b – d) ;
- Philonidès pour Laïs, διὰ τὸν Λαΐδος ἔρωτα, (Souda, *Lexicon*, A 2954 ; Scholies à Aristophane, (*scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo*), 303) ;

- de nombreux Thessaliens pour Laïs (Scholies à Aristophane, *Scholia in Plutum (scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)*, 179 d) ;
- Périclès pour Aspasia, διὰ τὸν Ἀσπασίας ἔρωτα (Athénée, XIII, 569 f – 570 a) ;
- un homme pour Télésippa, δι’ ἔρωτα (Plutarque, *Apophtegmes de Rois et de Généraux*, 181 a).

ἔρῶν

Il en va de même avec le verbe « aimer », « être épris de » à l’actif, qui désigne :

- Ménandre envers Glycéra (Athénée, XIII, 594 d) ;
- Philonidès pour Laïs (Aristophane, *Scholia in Plutum (scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)*, 179 b) ;
- De nombreux Thessaliens pour Laïs (Scholies à Aristophane, *Scholia in Plutum (scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)*, 179 d) ;
- Philonidès pour Naïs (Athénée, XIII, 592 c – d) ;
- Antigénès pour Télésippa (Plutarque, *La vertu ou la fortune d’Alexandre II*, 339 d) ;
- Hypéride pour Phila (Hypéride, *Pour Phryné, apud Athénée*, XIII, 590 d) ;
- Aristippe pour Laïs (Hermesianax *apud Athénée*, XIII, 599 b) ;
- Eurylochos d’Egée pour Télésippa : (Plutarque, *Alexandre*, 41, 9).

ἔρασθαι

Le verbe se rencontre également sous sa forme passive pour désigner :

- un jeune homme pour Plangon (Athénée, XIII, 594 b – d) ;
- Alcibiade pour Simaitha (Scholies à Aristophane, *Scholia in Acharnenses (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 524) ;
- Philémon pour Glycéra (Athénée, XIII, 594 d) ;
- un homme pour Phryné (Athénée, XIII, 567 e).

ὁ ἐρῶν

Enfin, le participe d’ἐρῶν « celui qui aime » est également présent pour désigner :

- un jeune homme pour Plangon (Athénée, 594 b) ;
- les amants pour Laïs (Scholies à Aristophane, *Scholia in Plutum (Scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)*, 303) ;
- Harpale, pour Pythonicè (Plutarque, *Phocion*, XXII, 1).

ἀγαπᾶν

Ce terme est utilisé pour désigner Sophocle, au sujet d'Archippè (Hégésandros *apud* Athénée, XIII, 592 b).

Ce vocabulaire amoureux se retrouve également lorsqu'il s'agit de désigner les courtisanes. Plusieurs femmes sont qualifiées par le terme d'ἐρωμένη, l'amante¹. Laïs, qui présente le corpus de sources le plus riche, est un exemple intéressant à étudier. Dans les scholies à Aristophane, Laïs est aimée (ἐφιλήθη) et fait semblant d'aimer Philonidès (προσεποιεῖτο ἐρᾶν) et οὐ ἠράσθη². Il est également question de son amour pour Eubôtas et pour un Thessalien (ἠράσθη³). Elle aime aussi Aristote de Cyrène (ἐρῶσαν), qui l'aime. Cependant, un anonyme blâme Laïs de ne pas aimer Aristippe, (μὴ φιλεῖν)⁴.

Comme cela a été abordé avec l'étude de Théodotè, il est possible que l'utilisation de ces termes repose sur l'idée que les courtisanes ne sont pas uniquement une relation commerciale ou charnelle : un citoyen n'est pas uniquement dans un achat de nature sexuelle. Même quand c'est le cas, les hommes ne sont jamais présentés comme des clients qui effectuent une transaction.

Une hypothèse a été avancée : dans l'univers des citoyens aisés, le lien entre un citoyen et sa courtisane serait le pendant féminin de la relation pédérastique⁵. Il ne s'agit pas d'un système en miroir ; les statuts ne sont pas équivalents. Dans un cas, il s'agit d'une relation entre citoyens, dans l'autre, entre un citoyen et une non-citoyenne. C'est justement

1 C'est le cas de Bacchis de Samos (Athénée, XIII, 594 b – d) ; de Théôris (Hesychius, *Lexicon*, Θ 446 ; de Métaneira, qui est l'ἐρωμένη de Lysias (Athénée, XIII, 592 b – c ; 593 f), puis d'Isocrate (Athénée, XIII, 592 b – c) ; Lagisca, ἐρωμένη d'Isocrate (Athénée, XIII, 592 b – texte corrompu, cf texte en volume II) ; de Nicaréte I (Athénée, XIII, 593 f) ; de Naïs (Lysias *apud* Athénée, XIII, 592 c – d) ; de Nééra, ἐρωμένη de Xénocleidès, d'Hipparque et de Phrynion (Athénée, XIII, 593 f) ; de Phylacion (Gorgias *apud* Athénée, XIII, 596 f).

2 Scholia à Aristophane, ἐφιλήθη : *Scholia in Plutum* 179 d ; προσεποιεῖτο ἐρᾶν : *Scholia in Plutum*, 179 c ; οὐ ἠράσθη : *Scholia in Plutum*, 179 b.

3 Laïs pour Eubôtas (Elien, *Histoire variée*, X, 2) ; Laïs pour un Thessalien (Scholies à Aristophane, *Scholia in Plutum*, 179 d).

4 Ἐρῶσαν : Ister *apud* Clément d'Alexandrie, *Stromata*, III, 6, 51 ; ἦρα : Athénée, XIII, 588 c ; μὴ φιλεῖν Plutarque, *Dialogue sur l'amour*, 750 d – e.

5 « In this aspect, as honorary male, she can assume a role like the *eromenos*, as a figure of romantic love » (S. Corner, in Hubbard, 2014 : p. 211) ; A. Glazebrook pense que les relations entre l'*erastes* et l'*eromenos*, ainsi qu'entre une courtisane et son client sont deux points importants du symposion. (A. Glazebrook, in M. Masterson, N. Sorkin Rabinowitz, J. Robson, 2015 : p. 157).

cette différence de statut qui met en exergue la place de la courtisane comme ἐρωμένη : le fait qu'elle ne fasse pas partie des citoyennes rend possible ce type de relation. L. McClure présente les choses ainsi :

« The *eromene*, and the hetaera, whether originally of foreign or citizen birth, provided a means for representating a new type of heterosexual courtship precluded by the ideology of female seclusion¹. »

Les figures de la courtisane et de l'*eromenos* sont tous les deux érotisés sur les vases, en tant qu'objets de fantasme². Il y aurait donc une construction en parallèle entre les deux figures.

En dehors du vocabulaire amoureux, le terme qui revient le plus est ὁ βουλόμενος : le premier venu. Il est intéressant de constater que ce mot est employé dans le contexte judiciaire (à l'exception de Pythonicè), par un orateur qui parle toujours contre une femme qu'il qualifie d'ἑταίρα. Plus précisément, le terme est employé par Isée qui mentionne l'Anonyme VI et par Apollodore qui mentionne Nééra et ses consœurs. Isée l'utilise quatre fois en peu de temps pour insister sur le fait que la mère de Philé ne peut en aucun cas être une épouse donnée légitimement en mariage (et donc que l'héritage de Pyrrhos ne peut être revendiquée par Philé). Le ressort est similaire dans le cas d'Apollodore : le but est de faire condamner Nééra. En ce sens, dire que Nééra et ses consœurs se donnent au premier venu démontre que Nééra ne peut en aucun cas être une citoyenne. Le dernier passage se trouve chez Athénée, qui transmet un extrait de la *Lettre à Alexandre* de Théompompe. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un procès, Théompompe critique Harpale, que Pythonicè a fréquenté. Il mentionne les deux monuments qu'Harpale fit construire à sa mort et s'en indigne.

Ce terme a donc une charge idéologique importante et doit être compris par rapport à un contexte de critique.

1 L. McClure, 2003 : p. 23 – 24.

2 A. Glazebrook, in M. Masterson, N. Sorkin Rabinowitz, J. Robson, 2015 : p. 166.

V. « Maîtresse », « compagne », « courtisane », « concubine » ou « prostituée » : les difficultés de la traduction en français

Il n'y a pas de mot institutionnel pour décrire le statut d'ἑταίρα. On le traduit généralement par « courtisane » en français, « die Kurtisane » en allemand, « cortigiana » en italien, « courtesan » en anglais, « cortesana » en espagnol... mais ce mot fait référence à d'autres réalités et à d'autres époques : la courtisane vénitienne, la demi-mondaine française et l'ἑταίρα grecque n'évoquent pas une réalité unique. Les mots de compagne, d'amie...réfèrent à une réalité sociale mais non institutionnelle.

Il n'est pas aisé de traduire en français le terme grec ἑταίρα pour deux raisons. La première concerne le terme polysémique ἑταίρα, qui n'est pas toujours une prostituée. La seconde est liée à l'évolution du vocabulaire français sur la prostitution : de la « fille » à la « poupée à ressorts », de la « fleur de trottoir » à la « lorette », de la « crocheteuse de culottes » à la « chaudière à cervelas », il existe une multitude de termes pour désigner, de manière plus ou moins imagée et grossière, les prostituées. Si certains mots sont restés dans le vocabulaire courant pour désigner une prostituée ou pour insulter une personne dont la prostitution n'est pas le métier, le vocabulaire français ne crée plus de nouveau mot sur le sujet au moins depuis la fermeture des maisons closes en France, mais l'emprunte à l'anglais¹. Même si la prostitution n'a pas disparu, le langage ne s'est pas renouvelé en français, comme illustre l'importation des termes anglais *escort-girl*, *call-girl* ou *sugar baby* pour désigner certaines femmes qui officient actuellement dans la prostitution de luxe. La création du « travailleur » ou de la « travailleuse du sexe » s'est construite par rapport à son équivalent anglais, *sex workers*. En dehors du recours aux langues étrangères, le plus simple est d'utiliser un vocabulaire inspiré des romans des XVIII^e et XIX^e siècles : catins, demi-mondaines, filles de compagnie... à moins de plonger dans le vocabulaire populaire, mais lui aussi daté : filles de joie, poules de luxe et autres gourgandines. Seuls sont restés les termes utilisés de nos jours pour insulter des femmes qui ne sont pas nécessairement prostituées et qui ne sont pas utilisables dans un contexte scientifique.

1 Loi du 13 avril 1946, dite « loi Marthe Richard ».

A. Les substantifs ἑταίρα et πόρνη

Le mot πόρνη se traduit par prostituée. Encore faut-il savoir ce qu'est une prostituée. Actuellement, la « prostitution féminine » est comprise au sens d' « une femme qui se vend », d' « une femme qui monnaie son corps ». Ce n'est pas le cas dans l'Antiquité, qui connaissait l'esclavage de manière institutionnalisée : l'esclave ne vend pas son corps, mais est vendue (ou louée) par son propriétaire. C'est l'une des spécificités de l'Antiquité par rapport au monde moderne où le corps de l'esclave appartient légalement à un autre. La plupart des prostituées sont esclaves. Si elles sont de condition libre, elles ont le plus souvent un passé d'esclaves et ont pu s'affranchir.

Quant à l'ἑταίρα, deux difficultés interviennent : sa polysémie ne permet pas une traduction unique. De plus, il ne peut être traduit par « prostituée », qui est réservé à πόρνη. Puisqu'il n'est pas possible scientifiquement de désigner Aspasia comme la "copine" de Périclès ou mentionner « la grande gourgandine Glycère », le poussiéreux « hétaire » est parfois utilisé, faisant ainsi le choix d'une transcription et non d'une traduction, quand ce n'est pas le mot *hetaira* qui est littéralement adopté¹. Ce substantif est difficilement traduisible pour deux raisons : tout d'abord, ce terme transmet en un mot plusieurs réalités grecques traduites par plusieurs mots dans la langue française. Courtisane, maîtresse, concubine, que cette dernière soit sous la dépendance d'un maître ou affranchie, le terme ἑταίρα englobe une réalité complexe. La traduction que les modernes donnent de ces termes ne correspond pas toujours à la réalité antique.

De plus, afin de le distinguer du terme πόρνη, le substantif ἑταίρα est traduit en français par le mot générique inadéquat de courtisane, qui est de nos jours daté et qui ne véhicule plus aucune autre réalité que littéraire. En Français, le substantif « courtisane » est un emprunt à l'italien *cortigiana*, féminin de *cortigiano*², qui désigne au début du XVI^e siècle la « dame de la cour » avant de dériver rapidement vers le sens encore utilisé actuellement de « femme galante »³ (attesté dès 1529), à savoir une dame issue d'un rang social souvent élevé, qui a de la culture et des bonnes manières, et qui se donne

1 Littré remarque qu'hétaire « est une mauvaise orthographe » et qu'il convient d'écrire hétaire (P. – E. Littré, 1996, p. 2980). À part chez Littré, nous n'avons relevé aucune occurrence d' « hétaire » dans la critique secondaire ou dans les dictionnaires, à l'exception d'H. Weil, 1892 : p. 158.

2 Le courtisan, de *corte*, qui correspond au français cour. Il désigne au XIV^e siècle quelqu'un qui « appartient à la cour d'un pape, d'un prince » (A. Rey, 2005 : s.v. « courtisane »).

3 A. Rey, 2005 : s.v. « courtisane » ; Les courtisanes sont obligées de prendre le nom de « dame de cour » pour éviter les confusions avec les usurpatrices. C'est à Rome que s'est forgé le sens actuel de courtisane (P. Larivaille, 1975 : p. 33).

physiquement contre des rétributions¹. Certaines courtisanes vénitiennes vivaient de leur métier tout en étant légalement mariées². La réalité vénitienne n'est pas la même dans la Grèce classique : le substantif de courtisane est employé pour traduire la notion d'ἑταίρα, bien que les courtisanes grecques, au même titre que les prostituées, pouvaient être esclaves ou affranchies, et appartenaient à une autre classe sociale que les grandes courtisanes vénitiennes³. De plus, le mariage d'une étrangère, courtisane ou non, avec un citoyen est interdit à Athènes et les enfants issus de cette union ne sont pas citoyens après la loi de Périclès.

Parmi les mots du vocabulaire amoureux, la traduction par « maîtresse » ne peut être appliquée : même s'il peut désigner la femme aimée sans notion de mariage⁴, il est fortement attaché à l'idée de relation extraconjugale. Ce mot se place du point de vue de l'homme pour désigner une partenaire avec qui il entretient une relation en parallèle du mariage. Or, les Grecs fréquentant des courtisanes n'étaient pas toujours mariés. En outre, la relation avec une courtisane n'est pas considérée comme un adultère⁵, qui est une affaire grave d'un point de vue grec, car il met en péril la citoyenneté. Cette traduction peut correspondre dans certains cas, comme avec Hypéride ou Lysias qui ont fréquenté des ἑταῖραι pendant leur mariage, mais Olympiodôros ne s'est jamais marié. Par contre, il a fréquenté la même personne, elle aussi qualifiée d'ἑταίρα, pendant longtemps.

Le terme « concubine », quant à lui, désigne littéralement « celle qui partage le même lit » et donc qui partage une vie commune, ce qui n'est pas toujours le cas dans les relations antiques. Le terme « compagne », proche du sens antique, véhicule en français une notion proche du terme concubine. Or, fréquenter une ἑταίρα ne signifie pas automatiquement une vie commune. De plus, la concubine se traduit généralement par παλλακή, une autre notion grecque, qui n'est pas un synonyme d'ἑταίρα.

Il en va de même avec le mot « amante », qui pourrait correspondre à ce que véhicule l'ἑταίρα, mais qui est déjà utilisé pour traduire le terme ἐρωμένη.

Les termes les plus proches du concept antique doivent être empruntés dans le registre familier : « petite amie » ou « petite copine », « chérie »...

1 A. Rey, 2000 : s.v. « courtisane ».

2 Cf P. Larivaille, 1975 : p.165 ; L' « honnête » courtisane Veronica di Franco a été (brièvement) mariée.

3 Selon Andocide, *Contre Alcibiade*, 14, Alcibiade a introduit dans sa maison des courtisanes καὶ δούλας καὶ ἐλευθέρους, « esclaves et libres »; Il n'y a pas d'exemple sûr de femme née de citoyens à Athènes qui se soit prostituée. Ce point sera discuté dans le troisième chapitre (II, C).

4 Ce mot peut avoir le sens de « femme qui s'est donnée (à un homme) sans être son épouse. » (A. Rey 2000 : s.v. « maîtresse »).

5 Démosthène, *Contre Aristocrate*, 53 ; K. Kapparis, 1999 : p. 299.

« La fréquentation » pourrait être le terme français le plus approprié, mais il est plus adapté pour une utilisation verbale (Périclès fréquente Aspasia) que pour une utilisation substantivée (Aspasia est la fréquentation de Périclès).

A. Glazebrook, dans un article qui illustre que les femmes qualifiées d' *ἐταῖραι* ne sont pas toujours des prostituées, estime que la meilleure traduction en anglais de ce terme est « sexual companion »¹. En français, il existe le mot « partenaire (sexuel) » qui pourrait être approprié. Cependant, ce terme engendre une idée d'égalité, ce qui entraîne une vision anachronique de l'Antiquité, puisque la relation de cette catégorie de femmes avec un citoyen n'est pas égalitaire de par leur statut social et de par leur genre.

C'est pourquoi le terme « courtisane » continue d'être utilisé, malgré son caractère inadéquat. Dans cette étude, il est employé de manière neutre, vidé de son sens, à savoir comme la traduction traditionnelle d' *ἐταίρα*.

Une autre difficulté propre au français est l'absence de substantif pour désigner de manière spécifique l'activité que pratique la courtisane. Pour traduire *πόρνη*, la traduction appropriée est « prostituée² », ce qui prête à confusion, puisqu'une *ἐταίρα* peut aussi être une prostituée. Une courtisane (*ἐταίρα*) peut être une prostituée (*πόρνη*) mais une prostituée (*πόρνη*) n'est pas une courtisane (*ἐταίρα*). Le français n'a pas, à la différence du grec, deux mots tranchés pour désigner les deux catégories. Il y a le mot générique de prostitution, mais il désigne à la fois l'activité de la prostituée et celle de la courtisane. De même, le terme *ἡ ἐταίρησις* (littéralement 'la courtisanerie'³) se traduit par « la prostitution ».

B. Les traductions des verbes

Il n'y a pas de verbe qui se réfère uniquement à la courtisane en français et qui pourrait traduire convenablement les verbes grecs : les mots *ἐταιρίζεσθαι* et *ἐταιρεύεσθαι*, littéralement « faire la courtisane », se traduisent généralement par « se prostituer/être prostituée ». Dans notre corpus, la traduction peut différer selon le contexte : ainsi, la traduction choisie pour *ἐταίρειν* au sujet d'Eirénis (« fréquentant Léocratès en tant que

1 A. Glazebrook in C. Faraone & L. McClure, 2006 : note 1 p. 135 : « I avoid using 'courtesan', a popular rendering in English, because it carries connotations for the modern reader not appropriate in the current context ».

2 Ou le terme de « travailleuse du sexe », voir la discussion plus bas sur ce point.

3 Bien que J. Rossiaud et J. Chevé l'utilisent dans ce sens (« en courtisanerie »), ce terme – qui est par ailleurs rarement employé, mais qui semble bien pratique – désigne généralement l'esprit courtisan et servile de quelqu'un envers quelqu'un d'autre (J. Rossiaud, 2010 : p. 293 ; J. Chevé, 2012 : p. 267 ; A. Rey, 2005 : s.v. « courtisane »).

courtisane ») diffère de celle utilisée pour Nééra, où le sens « être prostituée » correspond mieux¹.

Par conséquent, la terminologie contemporaine est elle-même à nuancer. En outre, la fin du XX^e s. est une période marquée par les luttes contemporaines des personnes prostituées pour la reconnaissance de leur métier. Lors de l'émergence de ces syndicats, un nouveau vocabulaire se construit, calqué sur l'anglais, avec notamment l'expression « travailleurs / travailleuses du sexe ». En plus du fait que la notion de « travailleur » ou de « travailleuse » est elle-même récente, cette expression semble malaisée pour traduire un mot appartenant à une civilisation esclavagiste. En outre, les débats sur la prostitution actuelle et les différentes idéologies politiques influent sur la terminologie, même lorsque l'objet d'étude concerne une civilisation passée². L'utilisation du mot prostituée peut être également controversée : T. McGinn, explique l'importance des termes utilisés :

« Briefly put, the debate turns on whether prostitution is inherently degrading to prostitutes – so the radical feminists – or merits recognition as a legitimate way of earning a living – so the liberals. One manifestation of these differences is that liberals tend to use the phrase "sex worker", while radicals prefer the term "prostitute"³. »

Dans cette enquête, l'angle d'attaque est différent : une distinction est à opérer selon le statut de la personne : libre ou esclave. Il n'y a pas lieu de savoir s'il y a oppression et quel peut être le degré d'oppression des personnes étudiées dans notre corpus. Il ne s'agit pas non plus de déterminer les bienfaits ou les désavantages de la prostitution dans l'Antiquité, mais de comprendre comment la notion de courtisane était comprise par les Anciens. En ce sens, le terme de « prostituée » est utilisé dans cette enquête comme un mot générique.

1 Eirénis : Athénée, XIII, 586 f ; Nééra : Libanios, *Argumenta orationum Demosthenicarum*, κε', 2.

2 Cf la présumée vision négative de la prostitution et des courtisanes au sein du chapitre V.

3 Th. Mc Ginn, in T. Hubbard, 2014 : p. 85.

Conclusion

Une majorité de la critique s'accorde pour dire qu'*ἑταίρα* et *πόρνη* renvoient peu ou prou à la même réalité, à des strates différentes. Nous ne le nions pas, mais nous nous attachons à dire que la réalité de l'*hetaira* classique est plus complexe. Elle n'est pas uniquement, à un degré différent, une femme qui travaille comme la *πόρνη*. Elle est ceci, mais aussi autre chose. C'est cet 'autre chose' que nous allons nous attacher à définir.

Pour certains auteurs grecs, comme les lexicographes ou Plutarque, les mots *ἑταίρα* et *πόρνη* sont synonymes. Cependant, il est important de pas négliger l'importance du contexte civilisationnel ni les enjeux des textes. Une personne nommée *πόρνη* chez un comique ou par un orateur ne signifie pas que ce terme décrit une situation de fait. Les mots *ἑταίρα* et *πόρνη* ne sont pas, à la base, synonymes, tout comme *ἑταίρα* et *παλλακη* ou *ἑταίρα* et *ἔρωμένη* ne sont pas interchangeables. L'étude des mots qui se groupent autour des femmes qui sont appelées courtisanes peuvent être compris comme des ajouts : une femme sera courtisane et prostituée, courtisane et concubine.

Par souci de cohérence, les savants tentent d'appréhender une figure unique de la courtisane avec des textes qui vont de la période classique à la période byzantine. Une définition la plus homogène possible est reconstruite *a posteriori*. Mais peut-on demander à une civilisation une cohérence totale sur un millénaire ?

En outre, les auteurs qui mentionnent ces femmes ont des enjeux différents, un contexte politique différent, parfois une religion différente pour la période tardive et byzantine. Il y a de plus des genres différents : comédie, judiciaire, comptes-rendus de lexicographes, ... Il est difficile d'avoir une définition unique, totale, cohérente, sans paradoxe, de ces textes.

Il est donc impératif de prendre en compte le contexte littéraire comme chronologique : un Plutarque de l'époque impériale ou un scholiaste de période alexandrine n'appartiennent plus à la période classique et les réalités qu'ils appréhendent ne sont pas des calques.

Le nœud du problème réside dans la résolution du conflit suivant : à l'époque classique, il y a deux possibilités. Soit une courtisane est une personne payée pour exercer cette activité (tout en prenant en compte que, parallèlement, certaines femmes ont été qualifiées de prostituées ou de courtisanes, alors qu'elles n'avaient rien à voir avec cette

activité) ; soit le mot a gardé sa signification première, la compagne, et désigne encore à l'époque classique l'amie. Or, vu le nombre de femmes tarifées qui pratiquaient cette activité, le mot est devenu rapidement un synonyme de prostituée. Il est possible que l'ambiguïté soit présente déjà dès l'époque classique, comme cela a été le cas plus récemment avec le mot « maîtresse ». Quand un homme a une maîtresse, cette dernière pouvait être la maîtresse de plusieurs hommes et être entretenue en même temps ou successivement par plusieurs hommes. Au XIX^e siècle, les archives secrètes de la police des mœurs regroupent sous le terme « prostituée » différents types de femmes, des femmes entretenues par un seul homme, marié par ailleurs et vivant une vie officielle avec sa 'régulière', à des femmes qui reçoivent plusieurs hommes chez elles tout au long de la semaine¹. Les premières seraient classées de nos jours dans la catégorie des « maîtresses », les secondes dans les « prostituées ». Pourtant, du point de vue de la police des mœurs du XIX^e siècle, les femmes également semblent se classer dans deux catégories : les femmes mariées et les autres.

Même en prenant en compte cette ambiguïté, nous serions d'avis de faire pencher la balance pour la seconde option. La courtisane est une compagne, tarifée ou non, dont la caractéristique principale est d'entretenir une relation, plus ou moins longue, avec un citoyen. Le fait qu'elle soit tarifée n'est pas l'essentiel. Le raisonnement grec est à l'inverse des modernes : pour nous, une femme qui se prostitue et qui fréquente un homme est d'abord et surtout une prostituée. Pour les citoyens d'Athènes, la question de la prostitution n'est pas primordiale, comme cela sera plus amplement débattu dans la deuxième partie : voir une courtisane est une manière de fréquenter une femme, au même titre qu'une relation avec une esclave ou une concubine. C'est ce qui pourrait expliquer la diversité de ces femmes (affranchies, métèques, esclaves) ou la porosité des frontières entre les différents statuts (concubine, courtisane, prostituée).

Un passage significatif et ambigu se trouve chez Athénée :

Ἀλλὰ περὶ τῶν ὄντως ἑταιρῶν τὸν λόγον πεποίημαι, τουτέστιν τῶν φιλίαν ἄδολον συντηρεῖν δυναμένων, ἃς ὁ Κύνουλκος τολμᾷ λοιδορεῖν, <τάς> μόνας τῶν ἄλλων γυναικῶν τῷ τῆς φιλίας ὀνόματι προσηγορευμένας ἀπὸ τῆς παρὰ τοῖς Ἀθηναίοις καλουμένης Ἑταίρας τῆς Ἀφροδίτης. Περὶ ἧς φησιν ὁ Ἀθηναῖος Ἀπολλόδωρος ἐν τοῖς

1 G. Houbre, 2006.

Περὶ Θεῶν οὕτως· «Ἐταίραν δὲ τὴν Ἀφροδίτην τὴν τοὺς ἐταίρους καὶ τὰς ἐταίρας συνάγουσαν· τοῦτο δ' ἐστὶν φίλας. » Καλοῦσι γοῦν καὶ αἱ ἐλεύθεραι γυναῖκες ἔτι καὶ νῦν καὶ αἱ παρθένοι τὰς συνήθεις καὶ φίλας ἐταίρας¹. [...] Καλοῦσι δὲ καὶ τὰς μισθαρνοῦσας ἐταίρας καὶ τὸ ἐπὶ συνουσίαις μισθαρνεῖν ἐταιρεῖν, οὐκ ἔτι πρὸς τὸ ἔτυμον ἀναφέροντες, ἀλλὰ πρὸς τὸ εὐσημιονέστερον².

Mais j'ai fait un discours au sujet des vraies courtisanes, c'est-à-dire, celles qui peuvent préserver une amitié loyale, que Cynulcus ose insulter, elles qui sont les seules femmes appelées par le nom de l'amitié, à partir d'Aphrodite dite *Hetaira* chez les Athéniens. Apollodore d'Athènes dit à son sujet dans le *Sur les Dieux* : Aphrodite Hetaira, qui rassemble les compagnons et les compagnes : c'est-à-dire les amies. Du moins les femmes de condition libre et les jeunes filles appellent encore aujourd'hui « compagnes » les personnes qui leur sont intimes et leurs amies. [...] Ils appellent ἐταίρας même celles qu'ils payent et ἐταιρεῖν le fait de payer pour des relations intimes, ne le prenant plus désormais dans son vrai sens, mais comme un mot très convenable.

S. Olson traduit la première partie de la phrase « They also refer to women who work for pay as *hetairai* ». L. McClure, dans sa citation du passage, traduit par « and they call the women who take money « *hetaeras* » (tas *mistharnousas hetairas*)³ ».

Le καὶ du début est significatif : vu la présence du δὲ, il ne peut être qu'adverbe. Plutôt que de le traduire par « aussi », il semble plus judicieux de le traduire par un « même » : ils appellent « courtisanes » même celles qu'ils payent. Avec cette interprétation, la catégorie *hetairai* ne se réduit pas uniquement aux prostituées, mais inclut plusieurs types de femmes, dont les prostituées.

Cette connexion avec la prostitution constitue une part non négligeable de la définition de la courtisane. Un autre lien important est fait avec les notions d'esclavage et de liberté. L'approfondissement de ces éléments permet de saisir les caractéristiques qui font qu'une femme est classée parmi cette catégorie.

1 Athénée, XIII, 571 c.

2 Athénée, XIII, 571 d.

3 S. Olson, 2011 : p. 313 ; L. McClure, 2003 : p. 13.

CHAPITRE II : Qu'est-ce qu'une *ἑταίρα* ?

Éléments de définition.

Il a été vu précédemment que les lexicographes offrent quelques définitions de la courtisane. Cependant, ils appartiennent à une époque nettement postérieure à l'époque classique. Les définitions apportées sont brèves et ne suffisent pas à comprendre pleinement le sens du mot *ἑταίρα*. Des critères ont également été utilisés par la littérature secondaire, aussi bien dans les textes que sur les vases, pour appréhender ce mot. Il ressort de l'image de la courtisane une association très forte avec le monde de l'esclavage et celui de la prostitution. Toutefois, des exemples montrent que les deux ne doivent pas être automatiquement associés. À partir de textes qui présentent des enjeux différents, composés à diverses époques, les chercheurs modernes ont dressé une liste de critères pour tenter de définir l'*ἑταίρα*. Voici différents points abordés par la littérature secondaire, ainsi qu'une étude de ces critères à la lumière du présent corpus, étudiés dans une première partie. Une seconde partie abordera le statut de l'*ἑταίρα* sur les vases¹.

I. Les ingrédients pour faire une *hetaira* à l'athénienne : la recette textuelle

L'idée que l'*ἑταίρα* n'est pas un terme générique, mais désigne une femme qui offre plus que son corps, est répandue. La courtisane est souvent vue comme une prostituée, mais à l'échelon supérieur. Ainsi, S. Lewis donne une définition qui illustre les critères habituellement esquissés par la critique :

« The 'hetaira' in Greek society is easily recognised : a 'companion' was a free woman, educated, skilled in arts and music, who would provide conversation, company and (sometimes) sex for a man, at a (often considerable) price. The existence of educated and interesting female prostitutes is accounted for by the lack of education offered to Athenian citizen women : in order to find a female companion who could participate in their intellectual interests, men would turn to this class of woman². »

1 Le lien avec le monde artistique sera abordé dans la troisième partie du chapitre IV (B).

2 S. Lewis, 2002 : p. 101.

Les deux premiers critères de la première phrase sont un point capital : l'idée de liberté et de culture est quasiment indissociable de la courtisane. La courtisane cultivée est une sorte d'antithèse à l'épouse athénienne de peu d'éducation. Supposant que le citoyen recherche des femmes avec qui converser, il se tourne vers ce qu'il ne trouve pas chez lui, c'est-à-dire une courtisane qu'il paye, parfois cher, mais qu'il paye quoi qu'il arrive. La traduction littérale d'ἑταίρα, qu'elle place entre guillemets ('companion') illustre bien l'aspect euphémique qui décrirait cette femme, peut-être compagne, mais toujours prostituée. Ces critères principaux vont être revus point par point, auxquels en seront ajoutés d'autres.

A. « Liberté, j'écris ton nom »

Le terme de liberté peut renvoyer à deux points : il peut s'agir de la liberté juridique, en opposition au statut d'esclave, ou de la liberté de caractère et de mœurs qu'un individu possède.

1. La liberté au sens juridique

Une partie de la critique explique de manière tenace qu'une courtisane est libre ou affranchie et que ce point est l'une des distinctions importantes qui la différencie de la πόρνη. Ainsi, certains pensent qu'une ἑταίρα ne peut être une esclave, puisqu'elle travaille dans la partie haute de la prostitution. Par exemple, le LGPN, qui exclut les personnes non-libres, compte pourtant de nombreuses femmes nommées ἑταῖραι, laissant donc supposer que ces dernières sont libres. De même, le dictionnaire de l'Académie française donne la définition suivante d'hétaïre : « Courtisane cultivée, d'un rang social élevé¹ ».

S. Corner résume bien cette hypothèse :

« As a figure of unproductive eros and participant in the sociality of free men, she, in contrast to both wife and *pornē*, may become "her own mistress" (*autē hautēs kuria*: the legal position of a free *hetaira*) and a "female comrade" (which is what *hetaira* means). In this aspect, as honorary male, she can assume a rôle like the *erōmenos*, as a figure of romantic love². »

1 Le Dictionnaire de l'Académie française (9ème édition) tome 2, 2000: sv. « hetaïre ».

2 S. Corner, in T. Hubbard, 2014 : p. 211.

E. Cohen est l'un des plus grands tenants de cette théorie actuellement. Dans *Athenian Prostitution*, il émet l'hypothèse, déjà initiée auparavant¹, que l'ἑταῖρος ou l'ἑταῖρα² est *de facto* libre et se conforme à ce que la société attend d'une personne libre, tandis que le πόρνος ou la πόρνη, de son côté, travaille dans des conditions serviles³ : « Hetaira [...] was a term scrupulously trumpeted as the calling of a free person, an honorific perhaps overly ostentatious for a formerly enslaved worker⁴. »

Cette idée est partagée par bon nombre de chercheurs. Pourtant, K. Schneider, dans son article dans la *RE*, note déjà que le concept de courtisane et d'esclave est proche et que la population qui appartient à cette catégorie est souvent composée d'esclaves ou d'affranchies, même si devaient s'y ajouter des femmes libres⁵. Le présent corpus permet d'examiner cette question cruciale de manière plus précise et de proposer quelques conclusions.

La suite de ce chapitre démontrera que le vocabulaire de l'esclavage est dense. Le premier contre-exemple à l'argument de la liberté est célèbre. Il s'agit du discours du *Contre Nééra*, qui met en scène des jeunes femmes sous la dépendance de Nicarète I, esclaves et pourtant qualifiées d'ἑταῖραι. Le *Contre Nééra* présente au paragraphe 18 Nicarète I, probablement une ancienne prostituée reconvertie en tenancière. Cette dernière, de condition libre, puisqu'elle est affranchie (οὔσα ἀπελευθέρη), achète sept filles. Ces dernières ont donc le statut d'esclave. Le paragraphe suivant rapporte qu'elle les revendra plus tard toutes les sept. Ces femmes sont nommées ἑταῖραι, parfois par plusieurs auteurs : Athénée, notamment, lorsqu'il compile les passages des paragraphes 18 et 19 du *Contre Nééra*, qualifie les sept femmes à la fois d'ἑταῖραι et de δοῦλαι⁶. De même, sont qualifiées à la fois de courtisanes et d'esclaves les femmes suivantes :

– Antéia : son nom figure parmi la liste de pièces comiques qui portent le nom d'une courtisane et Athénée la qualifie de courtisane⁷;

1 Idée récurrente, développée depuis E. Cohen, in V. Hunter & J. Edmondson, 2000 : p. 126 – 128 jusqu'à E. Cohen, 2015 : p. 72 – 74.

2 Les deux sont pour lui équivalents, cf la discussion à ce sujet initiée en introduction, 2.

3 E. Cohen, 2015 : p. 37.

4 E. Cohen, 2015 : p. 58.

5 K. Schneider, in A. Pauly & G. Wissowa, 1913 : p.1357 (pour le concept de courtisanes et d'esclave) ; p. 1372 (catégorie composée d'esclaves ou d'affranchies ; p. 1342 (femme libres).

6 Athénée, XIII, 593 f : ...ἦσαν δὲ αὐταὶ **δοῦλαι** Κασίου τοῦ Ἡλείου μετὰ καὶ ἄλλων **ἑταιρῶν**, Ἀντείας, Στρατόλας, Ἀριστοκλείας, Φίλας, Ἴσθμιάδος, Νεαίρας (αὐταὶ renvoie à Nicarète et à Métaneira).

7 Pièce comique : Athénée, XIII, 567 c ; qualifiée de courtisane : Athénée, XIII, 570 d ; XIII, 586 e ; XIII, 592 e.

- Aristocléa est incluse au sein d'une autre liste transmise par Athénée, qu'il introduit en qualifiant les femmes citées de courtisanes¹ ;
- Il en va de même pour Isthmias : il faut ajouter à ce dossier un passage dans la pièce comique de Philéaios, *La Chasseresse*, où elle est citée avec Nééra et Phila².
- Athénée et Plutarque ne qualifient pas directement Phila de courtisane. Cependant, cette dernière fut entretenue par Hypéride, parmi d'autres femmes qui sont toutes des courtisanes³.
- Nééra est qualifiée de courtisane par la Souda et par Libanios. J. Miner note qu'elle est également nommée treize fois ainsi dans le *Contre Nééra*⁴;
- Métaneira est qualifiée de compagne d'esclavage de Nééra par [Plutarque] (ὁμοδούλου), le mot ἑταίρα est employé par Hégésandros de Delphes à deux endroits chez Athénée⁵.

D'autres personnes ont un lien étroit avec l'esclavage :

- le portrait d'Herpyllis, compagne d'Aristote, démontre qu'une courtisane peut être une esclave. Le philosophe prévoit des dispositions particulières dans son testament pour son ancienne servante⁶, qui est qualifiée de courtisane par Hermippos de Smyrne⁷ ;
- le *Pour Phormion* mentionne l'une des deux courtisanes qui gravitent autour d'Apollodore, le fils de Pasion. Cette dernière a été affranchie par Apollodore⁸ ;
- Phocus, le fils de Phocion, était amoureux d'une jeune esclave qui était prostituée (παιδίσκης ἐρῶντα παρὰ πορνοβοσκῶ τρεφομένης) qu'il rachète et affranchit (λύσασθαι τὴν ἑταίραν)⁹ ;
- une des Laïs était une captive de guerre ;
- Pythonicé appartenait à Bacchis¹⁰ ;

1 Athénée, XIII, 592 e : καὶ Λυσίας δ' ἐν τῷ κατὰ Λαίδος, εἰ γνήσιος ὁ λόγος, μνημονεύει αὐτῆς, καταλέγων καὶ ἄλλας ἑταίρας ἐν τούτοις...

2 Philéaios *apud* Athénée, XIII, 587 e – f.

3 Idoménee *apud* Athénée, XIII, 590 d ; [Plutarque], *Vie des dix orateurs attiques*, 849 d.

4 Souda : *Lexicon*, tau 624 ; Libanios, *Argumenta orationum Demosthenicarum*, κε', 3 (qui reprend la terminologie qu'aurait employé Stéphanos dans sa défense) ; J Miner, 2003 : note 18 p. 24.

5 [Plutarque], *Vies des dix orateurs attiques (Lysis)*, 836 b ; Athénée, III, 107 e ; Hégésandros *apud* Athénée, XIII, 584 f.

6 Cf le présent chapitre (III, B).

7 Hermippos de Smyrne *apud* Athénée, XIII, 589 c.

8 Le procès date de 350/349 avant J. – C. Il s'agit du même Apollodore qui intenta une action contre Nééra moins d'une dizaine d'année plus tard.

9 Plutarque, *Phocion*, 38, 3 – 4.

10 Athénée, XIII, 595 a – b.

Les femmes du *Contre Nééra* vivent dans un luxe apparent, mais n'ont pas la liberté. Si l'on suit l'hypothèse que les courtisanes sont libres, cela suppose que Métaneira aurait eu successivement le statut de πόρνη, puis d'ἑταίρα au moment où elle se fait affranchir. Les textes ne vont pas dans ce sens, au contraire : Nééra, même jeune, est déjà qualifié par le terme ἑταίρα¹.

Avec la question de la liberté au sens juridique, la liberté intellectuelle a souvent été mise en parallèle. Les courtisanes sont alors considérées comme des femmes émancipées, des intellectuelles de l'Antiquité.

2. L'émancipation féminine : un commerce de l'esprit, plus qu'un commerce d'argent ?

C. Mossé, dans *La femme dans la Grèce Antique*, résume l'idée de la place de la courtisane à la période classique et au début de l'époque hellénistique :

« Dans ce club d'hommes qu'est la cité, où la femme est une mineure éternelle, elle incarne l'inversion des valeurs civiques, la femme libre et indépendante dans ses paroles et son comportement, cette liberté et cette indépendance étant acquises par la mise à l'encan de son corps, mais une mise à l'encan dont elle demeure jusqu'à un certain point la maîtresse, et ce d'autant plus qu'elle dispose de la richesse, fondement en dernier ressort de sa liberté². »

Paradoxalement, alors que la civilisation grecque place au premier plan le rôle de l'épouse et sa situation au sein de la société, une partie de la critique se focalise sur l'aspect positif qu'engendrerait le statut d'*hetaira*, à savoir une certaine liberté ou émancipation, contrairement à son homologue, la femme mariée³. L'objectif de cette sous-partie est de déterminer si cette opinion forgée par la critique est fondée et ce qu'il est possible d'entendre par « émancipation » ou « liberté » lorsque ces termes sont appliqués à des personnes vivant au V^e siècle avant J. – C.

1 [Démosthène], *Contre Nééra*, 24 : ὡς {ἄν} ἑταίρα οὔσα (K. Kapparis, 1999 p. 221 : le ἄν doit être supprimé).

2 C. Mossé, 1983 : p. 77.

3 « L'opulence, le mouvement, la liberté résumaient la vie des courtisanes à Athènes. » (M. de Montifaud 1870 : p. 50).

L'épouse, ce mal nécessaire

Depuis le XIX^e siècle, une idée récurrente se retrouve dans une partie de la littérature secondaire qui oppose, parfois de manière manichéenne, les femmes dites « respectables¹ », c'est-à-dire mariées et issues de famille de citoyens, et les femmes qualifiées d'*hetairai* de l'autre.

Jusqu'à la deuxième partie du XX^e siècle, les femmes grecques sont divisées en deux catégories par la critique. D'une part, les femmes mariées, qui seraient totalement insipides et illettrées et n'auraient pas laissé grande trace dans l'histoire, n'intéressant pas leurs contemporains et leurs successeurs². De l'autre, les courtisanes recevraient une éducation artistique et intellectuelle, ce qui leur donnait la possibilité de briller auprès des grands hommes³. En 1965, R. Flacelière résume assez bien son époque en excluant la citoyenne de l'accès à la culture :

« Quand un Athénien rencontrait une femme à la fois belle et cultivée (et, pour remplir cette seconde condition, elle devait être nécessairement étrangère), il s'éprenait facilement⁴. »

En contraste, les femmes de la maisonnée se caractérisent par un manque d'instruction⁵. Cette vision des citoyennes met en exergue le statut de la courtisane, seule

1 Ce mot revient étonnement souvent dans la bibliographie secondaire, au mieux entre guillemets, au pire sans. Il dénote une mentalité bien ancrée opposant des femmes « dignes d'être respectées » d'un côté et les autres qui, soit par leur comportement, soit par leur origine, ne seraient pas dignes de l'être. N. Bernard, 2003, p. 22 et p. 87 ; P. Brown, 1990 : p. 250 ; A. Cameron, in H. Foley, 1981 : p. 277 et 280 ; D. Cohen, 1991 : p. 149 ; note 71 p. 150 ; E. Cohen, 2015 : p. 21 (une fois avec guillemets et deux fois sans) ; S. Corner, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 65 ; J. Davidson, in R. Osborne, 2000 : p. 144 ; H. Foley, in H. Foley, 1981, p. 130 ; L. Foxhall in P. Cartledge, P. Millett, S. Von Reden, 1998 : note 49 p. 64 ; D. Gera, 1997 : p. 46 ; A. Glazebrook, in S. Budin & J. Macintosh Turfa, 2016 : p. 709 ; K. Gilhuly, in R. Blondell & K. Ormand, 2015 : p. 170 ; A. Gomme, 1925 : p. 9 ; S. Goldhill (Oxford) in M. Masterson, N. Sorkin Rabinowitz, J. Robson, 2015 : p. 187 ; D. Halperin, 2000 : p. 140 ; p. 152 ; K. Kapparis, 2018 : p. 393 ; R. Kennedy, 2014 : p. 112 et 131 ; E. Keuls, 1985 : p. 90 ; p. 162 ; p. 258 (avec guillemets) ; M. Kilmer, 1993 : p. 162 ; D. Konstan, 1997 : p. 91 ; L. McClure, 2003 : p. 64 et p. 68 ; S. Lape, in M. Golden & P. Toohey, 2011 : p. 22 ; R. Nadeau, 2010 : p. 412 ; J. Neils, in B. Cohen, 2000 : p. 209 et p. 225 (sans guillemets), p. 126 et p. 215 (avec guillemets) ; L. Nevett, 2010 : p. 44 ; 61 ; D. Ogden, 1999 : p. 220 ; p. 247. N. Sorkin Rabinowitz, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 122 ; p. 139 ; p. 141 ; R. Sutton Jr, in A. Richlin, 1992 : p. 5 ; S. Walker, in A. Cameron & A. Kuhrt, 1983 : p. 81 ; D. Williams, in A. Cameron & A. Kuhrt, 1983 : p. 96, 97, 98, 99 et 103 ; M. Wecowski, 2014 : note 50 p. 33 ; K. Wrenhaven 2009 : p. 372 et 373 ; B. Zweig, in A. Richlin, 1992 : p. 76 (une avec guillemets, puis une fois sans) et p. 80. Liste non exhaustive.

2 Idée présente chez E. Deschanel, 1855 : deuxième partie, chap. XLIV. Selon P. Dimakis, les orateurs recherchaient les courtisanes car « celles-ci étaient presque les seules femmes libres disposant d'une culture plus étendue et capable de discuter sur des sujets de niveau supérieur. » (P. Dimakis, 1988 : p. 43).

3 E. Deschanel fait ainsi référence au « couvent de courtisane » (p. 10 – 11), sorte d'école (à moins que ce ne soit un mot élégant pour un établissement de prostitution ?) qui apprend à leurs élèves à devenir des courtisanes.

4 R. Flacelière, in P. Grimal, 1965 : p. 328.

5 « Sa mère et les autres femmes de la maison, elles-mêmes analphabètes et fort ignorantes. » (p. 316).

femme pensante qui puisse répondre aux hommes. Ces derniers cherchaient ailleurs tout type de stimulation, intellectuelle ou autre, ce qu'ils n'avaient pas à la maison¹. La fréquentation des gens de bien lors des banquets permettait également à ces courtisanes d'obtenir une certaine culture et les noms passés à la postérité sont compris comme la preuve de leur importance². L'idée d'une courtisane éduquée est ancrée dès le début de la recherche universitaire. Le fossé est tellement grand entre les deux catégories que les auteurs sont parfois amenés à effectuer quelques raccourcis pour suivre leur raisonnement. C'est ainsi qu'E. Deschanel, dans son deuxième livre consacré à Sappho, fait de cette poétesse une courtisane³. Son raisonnement est le suivant : comme les femmes de citoyens ne pouvaient avoir, comme les hommes, une vie intellectuelle et lettrée, et que leur compagnie était déprimante, il était impossible qu'elles deviennent poétesses ou artistes ; seules les courtisanes pouvaient y prétendre. Donc Sappho ne peut être qu'une courtisane. E. Deschanel traite de la même manière la Lesbos du VII^e siècle et l'Athènes du V^e siècle. Marc de Montifaud, contemporaine d'E. Deschanel, tient le même raisonnement sur Cléopâtre VII, qui occupe un chapitre à part dans la liste des courtisanes de l'Antiquité⁴. Pour cette dernière, le combat féministe se mêle à l'étude de l'Antiquité. L'indépendance des courtisanes antiques lui permet de montrer la place des femmes dans l'Histoire et développe, non sans un certain charme, toute la place supposée que ces dernières avaient dans leur temps :

« Leur gaîté, leur dialogue qu'aiguillait l'ironie, l'amour du beau, leur donnaient la première place dans les assemblées, soit qu'on les vît assister aux représentations des pièces de Sophocle, de Ménandre ou d'Euripide, soit qu'elles se montrassent aux jeux solennels, pour enflammer par leur présence l'ardeur des adversaires. Tandis que les rênes se brisaient, que les chars volaient en éclats, que les coursiers dévoraient l'arène, pressés par l'aiguillon, elles suivaient toutes les péripéties de la lutte, et contribuaient, par leurs applaudissements, à rendre un triomphe plus flatteur. Sans elles la Grèce n'eût pas connu ce précieux engouement, cette grâce piquante qui effleurait tous les

1 Cf à ce sujet N. Bernard, 2003 : p. 2.

2 « Il n'y a pas à se méprendre sur le caractère de presque toutes les femmes qui ont possédé un rang dans l'histoire. Leur rôle est celui d'une courtisane, mais elles tiennent le rang suprême pour la gloire d'un peuple. Pourquoi formaient-elles une corporation si puissante ? C'est que sans elles un souverain eût manqué de grandeur. » (M. de Montifaud, 1870 : p. 40).

3 E. Deschanel, 1855 (particulièrement chap. XXIII).

4 M. de Montifaud, 1870 : chap. X.

sujets avec un aimable scepticisme, et rendait légères les chaînes qu'elles faisaient porter¹. »

La seconde partie du XX^e siècle apportera quelque modération dans ces propos, mais l'idée d'une classe privilégiée est toujours présente, bien que les recherches de ces trente dernières années aient permis de tempérer cette vision². Cependant, la courtisane éduquée reste une image prégnante. Par exemple, D. Williams donne pour légende à une hydrie à figures rouges d'entre 440 – 420 avant J. – C. : « Educated Hetairai Relax »³. L'image représente des femmes habillées avec un éros, des lyres, un boîte à flûtes, une cigogne domestique et une tablette à écrire. Une femme debout tient un rouleau déroulé. Le sujet n'est pas mythologique, il ne s'agit pas de Muses, Apollon est absent. Il n'y a pas de noms. D'autres exemples montrent des musiciennes ou des courtisanes. En aucun cas, cela ne peut être des citoyennes :

« It is unlikely, however, that many show ordinary housewives, whose education can, at best, have risen little above the ability to make lists or keep accounts, for their education was chiefly in the hands of their husbands⁴ ».

À la lumière des éléments ci-dessous, l'aspect 'courtisane' n'est pas une évidence. En suivant Beazley, on peut émettre l'hypothèse d'une scène domestique, peut-être de *paideia*.

« L'une des figures féminines les plus en vue de l'Antiquité⁵ »

C'est par cette formule que C. Calame décrit la courtisane. La vision de l'épouse terne et fade face à la belle courtisane cultivée est intéressante à prendre en compte dans la construction de la figure de la courtisane. En effet, que cette vision soit avérée ou non, les universitaires ont donné une utilité sociale à la courtisane, qui est devenue une sorte de petite amie de substitution, quitte à dresser une image idéalisée. Dans les premières

1 M. de Montifaud, 1870 : p. 56.

2 Cette idée s'efface progressivement dans la recherche : certains chercheurs rappellent cette image de la courtisane cultivée tout en insistant sur l'idéalisation qu'elle a suscitée (A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 8 ; L. McClure, 2003 : p. 2.). C. Stein insiste sur le fait que la courtisane est surtout recherchée pour sa disponibilité, plus que pour sa culture (C. Stein, 1997 : p. 132 – 133). E. Keuls émet l'hypothèse que les universitaires ont tenté de réconcilier la prostitution avec leur vision idéale des Grecs, ce qui entraîne une glorification des courtisanes comme des personnes libres et cultivées (E. Keuls, 1985 : p. 153).

3 D. Williams, in A. Cameron & A. Kuhrt, 1983, fig. 7, 9 et 7, 10, p. 102 – 103 (British Museum, Londres, 1921.7 – 10. 2 ; Beazley, 1060, 138 ; ARV² 1060.138).

4 D. Williams, in A. Cameron & A. Kuhrt, 1983 : p. 100.

5 C. Calame, 1989 : p. 108.

décennies du XX^e siècle, cette vision permet également de la distinguer de la πόρνη, qui représente la partie dégradante de la prostitution, sur laquelle on ne s'attarde pas¹. La courtisane permet en quelque sorte d'acheter la bonne conscience des modernes, permettant de parler de sexualité 'propre'. J. Davidson commente :

« In the early years of this century, when such subjects as Women and Sex were first considered worthy of attentions, the hetaera exercised a strong fascination on male historians. She was represented as a sophisticated lady, a cultured woman of the world, witty, philosophical and flirtatious. In these earlier, idealized treatments a strong distinction was made between high-class courtesans and the *pornai*, the lower-class prostitutes of the brothels and the streets, who alone represented the 'bad' kind of prostitution². »

Dans la volonté de distinguer l'ἑταίρα de la πόρνη, la notion de liberté a souvent été intégrée dans l'opposition entre les deux termes.

« Liberté, je suis né pour te connaître... »

Pour C. Mossé, les courtisanes connaissaient une forme d'indépendance et « étaient en fait les seules femmes vraiment libres de l'Athènes classique³ ». Il en va de même pour C. Calame : « Au contraire de la prostituée, la courtisane semble jouir d'une certaine liberté à l'égard des rapports véniaux⁴ ». D'après I. Peschel, elles possédaient une liberté et des privilèges que n'avaient pas les épouses, ce qui les place comme les pionnières de l'émancipation féminine occidentale⁵. Pour P. Schmitt Pantel, les courtisanes sont des femmes libres.

Ce lien entre liberté et courtisanes est probablement associé à l'idée moderne d'indépendance féminine qui va de pair avec l'indépendance financière. De ce point de vue-là, il est possible de partir du principe qu'une courtisane gagne de l'argent, donc dispose d'une certaine autonomie. Néanmoins, toute personne qualifiée d'*hetaira* ne disposait pas pleinement de son argent : Nééra et ses six compagnes esclaves se voient ainsi ponctionner une partie de leur revenu par leur tenancière, Nicarète I. C'est justement

1 E. Keuls, 1985 : p. 194.

2 J. Davidson, 1997 : p. 74.

3 C. Mossé, 1983 : p. 61 et p. 63.

4 C. Calame, 1989 : p. 103.

5 « Aus diesem Grunde werden die dem Stande der bezahlten "Liebedienerinnen" zugehörigen Frauen gerne als erste Vorkämpferinnen der abendländischen Frauenemanzipation gesehen » (I. Peschel, 1987 : p. 11) ; P. Schmitt Pantel, in P. Schmitt Pantel & F. de Polignac, 2007 : p. 205.

la raison du rachat de Nééra par deux de ses clients : en voyant que leur argent entretenait non seulement Nééra, mais toute la maisonnée, ils comprirent qu'il était plus avantageux de la racheter¹. C'est également la raison qui pousse l'orateur Lysias à offrir à Métaneira une initiation aux mystères d'Eleusis : il désirait lui apporter un bienfait qui lui profiterait directement, sans transiter par Nicarète I. Le statut d'*hetaira* ne signifie donc pas richesse.

La sous-partie précédente insistait sur les liens qui existent entre esclavage et *hetairai* : n'est-il pas étrange de lier ainsi les notions d'esclavage et de liberté ? Certains auteurs règlent cette question en plaçant la liberté comme condition du statut d'*hetaira*, comme le montre la citation de S. Lewis qui illustre le début de ce chapitre.

Pourtant, l'exemple du *Contre Nééra* montre qu'une femme peut être en même temps courtisane et esclave. L'étude d'Herpyllis, probablement esclave puis compagne et affranchie d'Aristote est abordée plus loin dans ce chapitre, le démontre également. Il semble de même y avoir une contradiction lorsqu'il est question d'émancipation dans un statut où toute ascension et toute possibilité de subsister se font grâce à la volonté du (ou des) citoyen que fréquente la courtisane.

Les courtisanes sont, certes, amenées par leur fréquentation à une possibilité d'émancipation : elles peuvent tout d'abord racheter leur liberté lorsqu'elles sont esclaves. Il serait logique de penser qu'être prostituée permet de récolter de grosses sommes, donc de s'affranchir plus rapidement. Ce point est à nuancer : pour s'affranchir, un esclave doit payer une somme équivalente à la perte occasionnée par son possesseur. Ainsi, un esclave instruit qui a des compétences vaut plus cher que celui qui n'a pas eu de formation particulière et devra donc se racheter plus cher. Les prix des rachats de certaines esclaves de Nicarète I montrent ce qu'elles pouvaient rapporter : Nééra a dû payer 30 mines et Phila, 20 mines. Au vu de ces prix, Nicarète I devait profiter de ces larges sommes.

Par rapport aux autres postes qui peuvent être occupés par un esclave, la situation de prostituée n'amène donc pas particulièrement une possibilité d'émancipation ; c'est la qualité des clients, la somme d'argent ou de cadeaux qu'ils sont prêts à donner qui font que cette dernière peut se racheter, et non la quantité d'argent qu'elle engendre.

1 [Démosthène], *Contre Nééra*, 29 et 21.

Si l'on applique les définitions d'émancipation¹ et d'émanciper² à la Grèce, il y a donc deux manières de comprendre la notion de « femme émancipée » : 1. la basique : une femme émancipée en Grèce est une affranchie ; 2. l'élaborée : une femme qui ne dépend pas d'un homme.

Quand il est question d'émancipation, il y a donc plusieurs stades qui se superposent dans l'esprit moderne : émancipation d'une *εταίρα* par rapport à sa condition d'esclave ou de femme peu riche ; par rapport à la catégorie de la *πόρνη* ; par rapport aux autres femmes de la catégorie des citoyens puisque l'*εταίρα* aura des possibilités ou des privilèges que n'aura pas la citoyenne. Émancipation sous entend également l'idée que la fréquentation de citoyens, donc de gens riches et cultivés, lui apportera la lumière (ce à quoi l'on pourrait argumenter que la conversation cultivée et raffinée d'un homme ivre, même de bien, risque de rencontrer quelques limites).

Le monde des « femmes entretenues »³

Est-ce qu'il est possible de faire une distinction entre une femme entretenue et une femme qui ne l'est pas ? Le terme de « femme entretenue » est une notion qui s'approche du monde prostitutionnel. Pour l'Athénien comme pour l'Athénienne, la « femme entretenue » ne fait pas sens car, dans les faits, toute femme libre peut être entretenue. En dehors des plus pauvres qui sont obligées de travailler, l'époux subvient ordinairement aux besoins de l'épouse. Un tuteur prend soin de sa sœur, de sa nièce, de sa fille si ces dernières n'ont pas d'époux. Penser qu'une courtisane est entretenue, en opposition à une citoyenne sous la dépendance d'un mari ou d'un père, est une incohérence par rapport au système grec : la courtisane est entretenue, au même titre que toutes les femmes libres.

Que pourrait vouloir dire « être émancipée » en Grèce pour une femme ? Cela signifierait qu'elle dispose de sa propre *κυρία*, c'est-à-dire de son autonomie. Ceci n'est possible que pour certaines femmes : si les citoyennes n'ont pas un membre masculin de la famille, cela peut devenir problématique, comme le montre le cas de l'épiclère. L'indépendance féminine signifie dans ces cas une absence de protection masculine. L'idée

1 « Emancipation n.f. est emprunté (1312) au latin juridique *emancipatio*, du supin de *emancipare*. D'abord terme juridique, il a eu la même évolution que le verbe, désignant couramment (1796) l'action de se dégager d'une autorité, d'une domination (1808, *émancipation des esclaves*), etc. Comme le verbe et son participe passé, il s'est appliqué au XIX^e s. aux femmes cherchant à obtenir une liberté égale à celle de l'homme ». (A. Rey, 2000)

2 « Emanciper, v. tr. [...] se dit par extension (1580) pour « libérer (qqn) d'un état de dépendance » (cf. *affranchir*) » (A. Rey, 2000).

3 Expression utilisée par exemple par D. Halperin, 2000 : p. 152.

qu'une femme ait besoin d'un homme pour être protégée est indispensable dans la civilisation grecque. C. Stein rappelle que les modernes, en pensant que les courtisanes ont davantage de liberté que les femmes mariées, oublient que les courtisanes n'ont pas les mêmes impératifs que les citoyennes, mais elles ne bénéficient pas non plus de la même protection¹.

Pour une métèque, avoir sa propre *kyria* signifie donc être indépendante. Mais le terme semble bien positif par rapport à ses effets : être une femme indépendante en Grèce ancienne signifie être une femme sans relations familiales, sans protection. Un métèque, homme ou femme, avait l'obligation d'avoir un patron, un *prostatès*, qui répondait de lui. Ce système peut être vu non comme une absence d'autonomie mais comme une possibilité de protection. Son *prostatès* peut la protéger, mais ce dernier ne peut pas faire autant que pour une femme de la famille. Un plaidoyer de 355 avant J. – C. montre un cas de violence envers une vieille affranchie. Cette ancienne esclave et nourrice de l'orateur, affranchie par son père, revient vivre avec l'orateur des années après son affranchissement, une fois son époux mort². Des gens font irruption pour voler la maison et la molestent vivement. Elle meurt quelques jours après³. Après sa mort, l'orateur demande aux magistrats comment faire pour poursuivre les meurtriers, car elle n'était pas une parente ni une esclave⁴. R. Kennedy montre à partir de cet exemple que les femmes métèques sans espoir de protection masculine, surtout vieilles (cette affranchie est probablement trop vieille pour être remariée et ne semble pas avoir d'enfants suffisamment grands pour s'occuper d'elle), avaient des possibilités limitées⁵.

Être indépendante, suppose par conséquent de vivre sans un homme, ce que fait Nééra, après son affranchissement, avant de se trouver un protecteur (Phrynon puis Stéphanos). Pour les métèques, la loi de la citoyenneté de Périclès (451/450), puis la loi sur l'interdiction des mariages mixtes (vers 350) ont sûrement rendu la situation encore plus complexe.

Les critères modernes ne peuvent donc pas s'appliquer à l'Antiquité : ce n'est pas parce qu'une femme se fait entretenir par un homme que c'est une prostituée.

1 C. Stein, 1997 : p. 117.

2 [Démosthène], *Contre Evergos et Mnésiboulos*, 55: ὡς δὲ οὗτος ἀπέθανεν καὶ αὐτὴ γραῦς ἦν καὶ οὐκ ἦν αὐτὴν ὁ θρέψων, ἐπανῆκεν ὡς ἐμέ : comme celui-ci était mort, qu'elle était vieille et que celui qui pourvoyait à ses besoins n'était plus, elle retourna chez moi.

3 [Démosthène], *Contre Evergos et Mnésiboulos*, 58 – 59 et 67.

4 [Démosthène], *Contre Evergos et Mnésiboulos*, 70 et 72.

5 R. Kennedy, 2014 : p. 101 – 102. Pour plus d'exemples de la précarité des métèques, cf les p. 98 – 106.

L'indépendance économique est rare et compliquée pour une femme du V^e siècle avant J. – C. Une femme mariée possède sa dot, mais ne la gère pas. Elle a la gestion de la maisonnée et peut probablement gérer des sommes d'argent pour la maison et faire les comptes, comme le montre le portrait de l'épouse de Xénophon. La notion de « la personne qui rapporte l'argent à la maison » est elle-même différente : dans l'idéal de la citoyenneté, le citoyen riche ne travaille pas. Une veuve ou une fille non mariée sera à la charge d'un tuteur, à savoir un homme de la famille, qui l'entretiendra.

En conséquence, une femme indépendante à Athènes ne l'est pas autant qu'on pourrait le supposer. Il est utile de repenser les termes d'émancipation, d'autonomie et d'indépendance sans protection qui n'entraînent pas d'effets particulièrement bénéfiques pour la femme antique : les termes d'isolement ou d'absence de connexions conviendraient mieux. Il ne s'agit pas de noircir le tableau délibérément : c'est surtout en cas de problèmes ou durant certaines périodes de la vie (premiers mois dans une nouvelle cité, vieillesse, rupture...) que l'absence de protection pouvait se faire cruellement sentir. Il ne faut néanmoins pas pour autant négliger certaines réalités : la population étudiée est sujette à certaines conditions de vie (esclavage, pauvreté, grossesses non désirées, etc.) qui accentuent les difficultés.

Une situation rentable ?

Un autre aspect de la question est le suivant : être émancipée signifie aussi être libre financièrement, avoir la capacité de disposer de son argent. Si l'on suit l'hypothèse que les courtisanes pratiquent des prix de bien loin supérieurs à ceux pratiqués par la πόρνη, ce terme peut s'appliquer aux femmes qualifiées d'ἑταῖραι¹. Encore faut-il qu'elles soient libres. Est-ce que les femmes libres pouvaient vivre correctement ? L'exemple de Laïs qui demande 10 000 drachmes pour une nuit (ce qui peut avoir contribué à élaborer ce lien entre émancipation, liberté et courtisanerie) est davantage à classer dans le mythe de la courtisane riche et extravagante que dans la réalité historique². Il faut noter aussi le rayonnement qu'a eu Aspasia, la plus renommée des *hetairai*, considérée comme une courtisane émancipée qui possède un pouvoir fort sur les hommes de son entourage et sur Périclès³. À ce rayonnement effectif, il convient d'ajouter leur rayonnement culturel chez

1 La question des prix, sur lesquels il y a peu de sources, a été abordée par E. Cohen, 2015 : p. 155 – 179 et K. Kapparis, 2018 : p. 302 – 313.

2 Cf le chapitre V, II.

3 Sur Aspasia et son lien avec la prostitution, cf la troisième partie de ce chapitre. Pour son portrait, cf le cinquième chapitre (I, C, 2).

Athénée et dans les œuvres de fictions : l'utilisation des courtisanes par Alciphron, Aristénète et Lucien ainsi que par les auteurs comiques ont eu un impact important sur la vision moderne. Par ailleurs, les femmes dont un moment de vie a été conservé offrent un tableau plutôt positif. Théodoté semble vivre plus que convenablement : elle dispose de sa propre maisonnée, avec de nombreux esclaves. Herpyllis voit son avenir assuré à la mort d'Aristote. Il existe quelques exemples de femmes evergètes, comme Phryné, assez riche pour proposer de remonter les murailles de Thèbes. Cette dernière, tout comme Glycéra, inspire les artistes. Les femmes de l'établissement de Nicaréte I sont amenées à se rendre dans différents festivals et, comme cela a été vu, Nicaréte I brassait beaucoup de drachmes. Les parcours individuels sont séduisants : Anthéia est suffisamment célèbre pour être citée dans de nombreuses comédies, Métaneira se fait initier aux mystères d'Eleusis, Hypéride a fréquenté, racheté puis affranchi Phila pour une somme conséquente et Aristocléia a probablement suivi un parcours similaire puisqu'on sait qu'elle a quitté jeune le monde de la prostitution¹. Mais ceci n'empêche pas les périodes de vaches maigres pour certaines : Nééra, une fois qu'elle a racheté sa liberté, passe deux années difficiles à Mégare parce que la guerre oblige à pratiquer des prix plus bas² (il est paradoxal qu'elle semble être davantage aisée financièrement du temps de son esclavage qu'au début de sa carrière de prostituée libre). Par ailleurs, le *topos* de la prostituée âgée et désargentée dans la comédie rappelle que les prix baissent l'âge venant (ironiquement, l'un des nombreux mythes qui entourent la riche Laïs la fait mourir dans la misère). Certains surnoms laissent rêveur : Ἀφύαι « Sardines » pour Anthis et Stagonion ; Δίδραχμον « Deux drachmes », Λήμη « Chassie » et Παρόραμα « Méprise » pour Phylacion ; Προσκήνιον, « Décor de théâtre » pour Nannion ; Φθειροπόλη « Celle qui s'épouille sur le pas de sa porte » pour Phanostrate. Les métèques n'échappent pas à la taxe, le *metoikion*, à quoi il faut imaginer d'autres frais : pour attirer une certaine clientèle haut de gamme, il faut mettre d'abord l'argent et entretenir un certain train de vie pour attirer les hommes de cette sphère. Ainsi, la courtisane qui veut fréquenter un homme riche doit paraître riche et sembler le rester.

Avec ces points, il ne s'agit pas de démontrer que le statut d'*hetaira*-prostituée n'est pas rentable ou que la prostitution n'est pas aussi lucrative qu'on le subodore : les

1 Avec la confusion suivante : il y a la richesse effective (Phryné ou Laïs sont connues pour avoir eu beaucoup d'argent) et la richesse supposée (Anthéia, Glycéra ou Métaneira se sont distinguées en ayant un impact important, c'est donc qu'elles devaient avoir de l'argent et une certaine liberté). De manière générale, l'idée sous-jacente est que la courtisane est fréquentée et entretenue par un citoyen, qui a généralement de l'argent et qui en fait bénéficier sa compagne.

2 [Démosthène], *C. Nééra*, 36.

exemples précédents montrent qu'on pouvait y trouver son avantage. Nééra, avant son passage difficile à Mégare, fréquente Phrynion qui lui offre des vêtements, des bijoux et deux esclaves¹. Par contre, le raisonnement qui implique qu'une femme, parce qu'elle est *hetaira*, gagne beaucoup d'argent est par conséquent riche et indépendante, laisse perplexe en tant que règle d'ordre générale. Ceci est d'autant plus vrai qu'elle sera toujours dépendante de l'homme qui l'entretient. En dehors de notre triade Aspasia-Laïs-Phryné, beaucoup de faits parmi les exemples précédents n'existent que parce qu'un citoyen l'a bien voulu : Herpyllis est à l'abri grâce à Aristote, Métaneira se fait initier avec l'argent de Lysias, Nééra a des esclaves parce qu'elle fréquente Phrynion, etc...

Il a été question plus haut de l'absence de connexion : si l'on se place dans le cadre des esclaves, comme Nééra ou Laïs, transportées à travers la Grèce ou le bassin méditerranéen, il n'y a souvent peu ou pas de famille. Emmenées loin de chez elles et de leur possible famille étant enfants, elles doivent ensuite composer seules. La famille connue de Nééra est la famille construite au fil du temps, celle imposée qui est constituée de ses six 'collègues' et Nicarète I ainsi que la famille choisie : les enfants et Stéphanos, le compagnon. Quelques exemples dans notre corpus montrent une solidarité familiale, comme les sœurs Sardines, Théodoté qui héberge sa mère, ou les femmes qui se transmettent la prostitution de mère en fille². Il faut également compter avec les sources qui ne révèlent pas tout d'une situation personnelle. L'indépendante a peu de connexions familiales et cette autonomie est souvent liée aux circonstances plus qu'elle n'est une aspiration personnelle. La connaissance du nom du père est chose rare : il y a Aspasia, Phryné et Philainis. Être courtisane est une activité particulièrement liée à la dépendance envers un homme : la perte du protecteur signifie également la perte d'autonomie.

Être une femme libérée

Peut-être est-il utile enfin d'analyser les relations qui unissent sexualité, féminité et indépendance et de les lier à l'idée de la courtisane grecque émancipée. Ces liens découlent des dernières luttes féministes et de libération sexuelle, dans l'idée qu'une femme émancipée est aussi une femme qui choisit sa sexualité (avec l'idée que les courtisanes grecques choisissaient leurs amants, cf le critère ci-après) et qui peut avoir plusieurs

1 [Démosthène], *Contre Nééra*, 35.

2 Cf le troisième chapitre (II).

partenaires en dehors du mariage. La courtisane riche de la Grèce classique serait l'un des premiers spécimens de femmes émancipées. Cette vision rétroactive de l'histoire doit être contre-balançée par l'étude rigoureuse des textes anciens et par la compréhension de leur vie quotidienne.

De la même manière, la vision moderne des courtisanes grecques passe également par l'intermédiaire de l'image de la courtisane vénitienne qui pouvait être indépendante, mariée, lettrée et cultivée, à l'exemple de Véronica di Franco qui a composé de nombreux poèmes. En France, les comparaisons entre les grandes courtisanes – notamment du Second Empire et de la Belle Epoque – avec les grands noms antiques ont contribué à placer les femmes de l'Antiquité qualifiées d'*hetairai* au même rang que les « grandes horizontales » (et vice-versa)¹. Il était courant au XIX^e siècle de dire d'une courtisane qu'il s'agissait d'une Aspasia/Thaïs/Phryné².

À partir de quelques références connues, comme les 10 000 drachmes demandées par Laïs, l'Aspasia intellectuelle et cultivée, la prostituée Nééra qui a réussi, se construit une image d'un archétype de femme émancipée qui connaît la liberté effective, la liberté de choix, la liberté intellectuelle et la liberté financière, mais ces idées de femmes émancipées découlent d'une vision souvent superficielle des textes. Bien que certaines soient arrivées à une place confortable parmi leurs contemporaines, il est malaisé de tirer à partir de notre corpus un modèle général.

3. La liberté de choisir ses amants

De l'idée d'une courtisane libre et émancipée découle l'hypothèse qu'une courtisane peut choisir ses amants. Ainsi, W. Schuller les envisage comme des femmes élégantes, cultivées, qui vivaient une vie libre et qui avaient plusieurs amants contre rétribution :

1 Voltaire, au sujet de Sophie Arnould, écrit : « elle a su tout charmer jusqu'à la jalousie / Alcibiade en elle crut voir Aspasia » (J. Chevé, 2012 : p. 107) ; un chroniqueur mondain qualifie mademoiselle Deschamps de « Laïs moderne » (J. Chevé, 2012 : p. 143) ; Zola décrit dans le Figaro Gambetta buvant « en compagnie de Phryné et d'Aspasia » en référence à Valtesse de La Bigne (J. Chevé, 2012 : p. 241) ; E. Deschanel, relie Aspasia à Ninon de Lenclos et Phryné à Marion de Lorme (E. Deschanel, 1855 : p. 40 et p. 46).

2 J. Chevé, 2012 : p. 21. Pour Thaïs, il n'est pas toujours évident de savoir s'il s'agit de la Thaïs du IV^e siècle après J. – C. ou de celle d'Alexandre le Grand.

« Mann stellt sich vor, daß die Hetären im alten Griechenland elegante, geistreiche Damen waren, ein ungebundenes Leben führten, daß sie zahlreiche Liebhaber hatten und ebenfalls ihre Liebesverhältnisse nicht gratis eingingen³. »

S. Goldhill mentionne l'autonomie considérable dans le choix de son partenaire qu'a la courtisane et prend pour exemple Aspasia. C'est la même Aspasia, à laquelle s'ajoute Théodotè, qui est utilisée par S. Lewis pour illustrer ces femmes qui sont vues comme riches, belles, talentueuses et qui ont de l'influence, ce qui leur permet à la fois de choisir leur amant et d'évoluer dans l'élite². Pourtant, Aspasia ne fait pas partie du monde prostitutionnel, donc la prendre pour exemple n'est pas pertinent pour ce sujet. De plus, on ne lui connaît en tout et pour tout que deux amants : Périclès et, à sa mort, Lysiclès. Le tableau de chasse est bien mince.

Quant à Théodotè, dont il a déjà été question au chapitre précédent, elle donne une image policée de l'activité prostitutionnelle. Il semblerait que ses « amis », comme elle les nomme, ne lui imposent rien et qu'elle ne leur demande rien en retour : « Si quelqu'un devient mon ami et désire me faire du bien, alors c'est là pour moi mon moyen de vivre », déclare-t-elle avec une innocence feinte à Socrate³.

Toutefois, l'histoire n'est pas présentée dans sa globalité : elle doit avoir un protecteur, un *kyrios*, qui a une autorité au moins juridique sur elle. Mais Théodotè semble gérer seule son activité, faisant vivre sa mère plus que correctement tout en posant pour des artistes. Cet exemple, unique en son genre dans le présent corpus, montre qu'il était possible d'avoir une plus grande autonomie la renommée venant.

Mais il s'agit d'un équilibre fragile : les railleries sur les courtisanes âgées dans les comédies montrent que la liberté de choix dépend de critères fluctuants, tels que l'âge ou la renommée⁴.

De plus, l'exemple de Nééra, qui présente plusieurs aspects d'une vie de courtisane, montre que cette activité ne rime pas toujours avec liberté de choix. Il est difficile, dans le

3 W. Schuller, 2008, p. 14.

2 S. Goldhill, in M. Masterson, N. Sorkin Rabinowitz, J. Robson, 2015 : p. 186 ; S. Lewis remarque toutefois qu'il faut faire attention dans la manière dont les modernes les perçoivent : « it is easy to be over-optimistic about the quality of life enjoyed by 'courtesans' » (S. Lewis, 2002, p. 101) ; W. Schuller, 2008, p. 56 prend également Théodotè en exemple pour illustrer la liberté de choix des courtisanes.

3 Xénophon, *Mémoires*, III, 11, 5.

4 Cette question sera plus amplement traitée au troisième chapitre.

cadre de l'établissement tenu par Nicarète I, d'estimer quelle était sa marge de manœuvre dans la possibilité de choisir ou de refuser des clients : la plus grande partie de la décision revenait probablement d'abord à l'homme, puis éventuellement à Nicarète I elle-même. Cette dernière jouissait en effet du pouvoir de tenancière et de mère, puisqu'elle faisait passer ses esclaves pour ses propres enfants. De même, les conséquences de son achat par Timanoridas et Eucratès sur sa potentielle autonomie sont floues.

On peut penser qu'une fois affranchie, une plus grande liberté s'exerce. Cependant Nééra, affranchie en partie grâce à l'un de ses anciens amants nommé Phrynion, montre le contraire¹. Apollodore dresse un portrait d'une Nééra ivre, capricieuse et débauchée, qui mène la belle vie aux bras de Phrynion, mais la lecture en filigrane donne une image moins rose : le paragraphe 33 indique qu'elle l'accompagne partout et laisse l'impression d'une Nééra dépendante des sorties de Phrynion. La relation n'est pas pour autant exclusive : le même paragraphe mentionne une soirée chez Chabrias où Nééra, ivre, est violentée par plusieurs personnes, des invités de la fête aux esclaves de Chabrias. La relation entre Phrynion et Nééra n'est pas de tout repos. Lasse, elle s'enfuit (ἀποδιδράσκει εἰς Μέγαρα) à Mégare en 374/373 :

...ἐπειδὴ τοίνυν ἀσελγῶς προὔπηλακίζετο ὑπὸ τοῦ Φρυνίωνος καὶ οὐχ ὡς ᾤετο ἠγαπᾶτο
...comme cependant Phrynion la traitait outrageusement et qu'elle n'était pas aimée comme elle le pensait².

La voilà seule à Mégare pendant deux ans, libre de gérer ses affaires toute seule. Mais le contexte politique est tendu : Nééra vit en période de guerre, ce qui a tendance à refroidir les clients, d'après Apollodore, qui ajoute non sans malice qu'elle est dépensière et incapable de réfréner son train de vie. C'est sa rencontre avec Stéphanos qui la sort de l'embarras et l'amène à Athènes. Il devient son compagnon et, afin qu'elle puisse séjourner à Athènes de manière permanente, son *prostatès*.

La liberté, qu'elle soit juridique, intellectuelle ou synonyme d'émancipation doit être relativisée. En plus de cette idée de liberté, les courtisanes sont associées à la richesse.

1 [Démosthène], *Contre Nééra*, 30 – 35.

2 [Démosthène], *Contre Nééra*, 35.

B. « Tout homme ne peut aborder à Corinthe » : la courtisane, une femme de l'élite ?

L'origine de cet adage célèbre, dont Erasme se souviendra dans *Les Adages*¹, est connue en grec et en latin. Laïs en serait à la cause, si l'on en croit le platonicien Sotion, cité par Aulu-Gelle :

Hinc ait natum esse illud frequens apud Graecos adagium : Οὐ παντὸς ἀνδρὸς ἐς Κόρινθον ἔσθ' ὁ πλοῦς quod frustra iret Corinthum ad Laidem, qui non quiret dare, quod posceretur.

De là prit naissance, dit Sotion, ce proverbe si répandu chez les Grecs: « Tout homme ne peut aborder à Corinthe », parce qu'il était vain d'aller à Corinthe chez Laïs, si on ne pouvait donner ce qu'on vous demandait².

Laïs avait en effet la réputation d'être très riche. C'est dans la suite de cette anecdote qu'il est rapporté qu'elle aurait demandé pour une nuit la somme excessive de 10 000 drachmes à Démosthène, même s'il ne faut pas prendre pour argent comptant (c'est le cas de le dire) la véracité de l'anecdote³. Cette demande est probablement exagérée, mais l'idée de la courtisane qui demande beaucoup d'argent est une image répandue. En effet, selon Strabon, le proverbe serait né à cause des prix demandés par les courtisanes corinthiennes, et non par la seule Laïs⁴. Une autre anecdote montre Phrynè demandant une mine à un homme nommé Moerichos⁵.

Ces deux anecdotes, véridiques ou non, entretiennent l'idée que la pratique de ce type de prostitution était lucrative. De même, les prix payés pour l'affranchissement de Nééra (30 mines) et de Phila (20 mines) montrent qu'il s'agissait d'un commerce fructueux⁶. Nééra se fait d'ailleurs racheter parce que Timanoridas et Eucratès estiment qu'ils payent trop et qu'ils doivent assurer le fonctionnement propre non seulement de Nééra, mais aussi du reste de la maisonnée de Nicarète I :

Μετὰ ταῦτα τοίνυν αὐτῆς γίνονται ἐρασταὶ δύο, Τιμανορίδας τε ὁ Κορίνθιος καὶ Εὐκράτης ὁ Λευκάδιος, οἱ ἐπειδήπερ πολυτελῆς ἦν ἡ Νικαρέτη τοῖς ἐπιτάγμασιν, ἀξιοῦσα

1 Erasme, *Les Adages*, 301.

2 Sotion *apud* Aulu-Gelle, *Les nuits attiques*, I, 8, 4, trad.: R. Marache. Anecdote rapportée aussi par Olympiodore, *In Platonis Alcibiadem commentarii*, 166, l. 9 – 10.

3 Sotion *apud* Aulu-Gelle, *Les nuits attiques*, I, 8, 5.

4 Strabon, *Géographie*, VIII, 6, 20. Pour d'autres explications, cf Souda, *Lexicon*, O 924.

5 Athénée, XIII, 583 c.

6 Trente mines est le prix de la maison de Démosthène. Celle d'une famille pauvre en vaut dix. C'est aussi le prix de la dot de Phanô, dotée comme une citoyenne.

τὰ καθ' ἡμέραν ἀναλώματα ἅπαντα τῆ οἰκία παρ' αὐτῶν λαμβάνειν, κατατιθέασιν αὐτῆς τιμὴν τριάκοντα μναῖς τοῦ σώματος τῆ Νικαρέτῃ, καὶ ὠνοῦνται αὐτὴν παρ' αὐτῆς νόμῳ πόλεως καθάπαξ αὐτῶν δούλην εἶναι.

« Plus tard, elle eut deux autres amants, Timanoridas de Corinthe et Eucratès de Leucade; comme il leur en coûtait gros, à cause des exigences de Nicarète qui prétendait leur faire acquitter toutes les dépenses journalières de la maison, ils lui versèrent trente mines comme prix de Nééra dont ils firent un achat conformément au droit local, afin de l'avoir comme esclave en toute propriété¹. »

Le type de relation entre la courtisane et son amant donne l'impression qu'on est plus dans une liaison que dans une prestation sexuelle. À l'argent reçu, il faut ajouter un autre type de paiement : les cadeaux, ce qui peut aller de l'entretien de la maison où elle vit, esclaves inclus², aux frais de bouche³. Après son affranchissement, Phrynion offre à Nééra des bijoux, des vêtements et deux servantes⁴ ; la courtisane Bacchis reçoit de Python un collier remarquable. Il y a aussi des cadeaux qui ne sont pas d'ordre matériel : il a déjà été mentionné l'initiation aux mystères d'Éleusis offert à Métaneira par Lysias ; Lagis fut l'objet d'un panégyrique composé par l'orateur Céphalos⁵ ; Glycéra reçoit l'Eros de Praxitèle comme cadeau⁶.

Les sources grecques conceptualisaient qu'une ἑταίρα coûtait cher. Idoménée et Plutarque qualifient Myrrhinè, une courtisane d'Hypéride, de « très coûteuse » (τὴν πολυτελεστάτην ἑταίραν), avec l'adjectif au superlatif⁷. Parce qu'elles peuvent coûter très cher, certains textes mettent en garde sur la fréquentation des courtisanes, qui peut s'avérer redoutable et mener un homme à la ruine. Il convient par conséquent de les fréquenter avec modération⁸. Le *topos* de la courtisane dépensant l'argent de ses amants est largement exploité par les comédies grecque et romaine. Il n'était peut-être pas sans rapport avec

1 [Démosthène], *Contre Nééra*, 29, trad. : L. Gernet.

2 Dans les lettres fictives d'Alciphron (*Lettres de pêcheurs, de paysans, de parasites et d'hétaïres*, 17, 5), la courtisane Léontion rapporte à Lamia les cadeaux de son amant prévoyant : vêtements, bijoux, esclaves indiens ; Luc., *Dialogue des Courtisanes*, 6, 2 ; K. Kapparis, 1999 : p. 24.

3 [Démosthène], *Contre Nééra*, 24 et 48.

4 [Démosthène], *Contre Nééra*, 35.

5 Athénée, XIII, 592 c.

6 Strabon, *Geographie*, IX, 2, 25 ; Eustathe de Thessalonique, *Commentaire sur l'Iliade*, vol.1, p. 406, l. 11 – 14 (λαβοῦσα δῶρον).

7 [Plutarque], *Vie des dix orateurs attiques*, 849 d ; Idoménée *apud* Athénée, XIII, 590 c – d.

8 Athénée, XIII, 558 a – e où les courtisanes sont comparées aux monstres mythologiques ; [Démosthène], *Contre Nééra*, 36, 42 ; [Démosthène], *Contre Olympiodore*, 53 et 55 ; Isocrate, *Sur la paix*, 103 ; Xénophon, *Économique*, I, 13.

certaines réalités : l'une des deux Phryné (la moins connue des deux) reçut le sobriquet de Σηστός (Crible)¹, parce qu'elle criblait, c'est-à-dire qu'elle ruinait ses visiteurs.

Pourtant, Athénée rapporte que la courtisane Lèmè, maîtresse de Stratoclès (l'un des dix accusateurs publics dans l'affaire d'Harpale) porte un surnom indiquant son prix : Didrachmon « deux drachmes », signifiant qu'elle se donnait pour deux drachmes². L'exemple de Laïs devenue vieille permet également de ne pas négliger l'aspect précaire de cette activité. Or, la prostitution n'est pas une activité à revenu fixe, comme le montre Nééra, il suffit d'une guerre ou de la perte de protecteurs pour être dans une situation précaire financièrement.

Les exemples donnés ci-dessus ont pour point commun de faire référence à des femmes pratiquant la prostitution. Pour raisonner avec des femmes comme Herpyllis ou Aspasia, qui ne sont pas prostituées, ou avec des anciennes prostituées qui sont installées durablement avec un homme, comme Nééra avec Stéphanos ou Y VIII avec le fils de Phocion, la même grille de lecture ne peut être appliquée, mais l'idée que le citoyen finance une courtisane demeure. En effet, les courtisanes installées durablement avec un compagnon font partie de la maison et le citoyen doit, comme toute concubine ou toute compagne, la faire vivre. Dans tous les cas, la courtisane gravite autour de la catégorie des citoyens. La courtisane est-elle un luxe que seule l'élite peut se permettre ? Les sources étant en partie écrites par les élites et s'occupant des élites, il est difficile de savoir si les citoyens les plus pauvres fréquentaient des concubines qu'ils qualifiaient d'εταῖραι. Même l'étude des hommes qui ne font pas partie du corps des citoyens renvoie à la fréquentation de l'élite citoyenne : Lysias est un métèque qui fréquente Métaneira. Cependant, il fait partie de l'élite par sa richesse ainsi que par sa notoriété et vit à Athènes. L'opulence ressort des textes : Timanoridas et Eucratès font fonctionner l'établissement de Nicaréte I ; l'anonyme qui fréquente Olympiodôros a de beaux vêtements et de beaux attelages ; Théodotè est présentée comme étant habillée somptueusement et vivant dans l'opulence ; Hypéride a installé différentes courtisanes dans ses maisons, quitte à en chasser son fils pour faire de la place. Il semble que fréquenter une courtisane nécessite des hommes riches. Toutefois, la vision est tronquée : les citoyens les plus pauvres sont difficilement accessibles et il est possible qu'une femme soit qualifiée de courtisane d'abord parce

1 Athénée, XIII, 567 c et 591 d.

2 Athénée, XIII, 596 f (éd. Gulick qui suit l'édition de Kaibel).

qu'elle fréquente un citoyen. Ce qu'elle reçoit en contre-partie de sa fréquentation est en proportion de ce que le citoyen peut lui apporter.

C. Des relations au long cours ?

K. Dover explique que le terme *ἑταίρα* « s'applique souvent à une femme qui est entretenue par un homme, à un niveau satisfaisant pour elle, en vue d'une relation sexuelle, sans qu'il y ait mariage, promesse implicite de durée ou de volonté de fonder une famille, ce qui ne veut pas dire que l'homme n'espérait pas que cette femme puisse devenir amoureuse de lui¹. »

En ce sens, le terme est plus proche de l'idée de « maîtresse » que de « prostituée ».

Si une femme passe une nuit avec un client, c'est une *πόρνη*. Si la relation s'instaure sur plusieurs semaines, elle devient une *ἑταίρα*. On peut convenir qu'une femme qu'un homme voit plusieurs fois a un autre statut qu'une femme vue une fois. De même, passer une heure avec une femme suppose un autre type de relation qu'une nuit, qu'une semaine ou qu'un mois. Mais à partir de quand la durée est-elle significative ? Le philosophe Aristippe passait deux mois par an avec Laïs lors du festival de Poséidon. Cependant, dans le *Contre Nééra*, la jeune Nééra et Nicaréte I viennent de Corinthe à Athènes pour participer à un symposium organisé lors des grandes Panathénées avec un Thessalien, Simon. Il n'est dit nulle part que Simon était un habitué de l'établissement de Nicaréte I. Il est possible que Simon ait embauché Nééra pour cette occasion particulière. La durée de la relation est alors équivalente à la durée de la fête². C'est ainsi que K. Gilhuly qualifie de « semipermanentes » les relations de Nééra³. La question se règle assez facilement pour les courtisanes qui ne font pas ou plus le métier de prostituée : Nééra et Stéphanos, Aspasia et Périclès, Herpyllis et Aristote. Mais ce critère a ses limites et il ne suffit pas, comme vu avec Alcè : cette prostituée a été longuement fréquentée par Philémon.

C'est pourtant souvent le point abordé pour différencier la *πόρνη* de l'*ἑταίρα* : un homme (comprendons : un citoyen), pour fréquenter une prostituée, paye un rendez-vous qui ne dure pas longtemps. Pour fréquenter une courtisane, il la paye avec de l'argent, mais aussi en cadeaux, et s'attend à une relation plus qu'à un rendez-vous. Voici quelques

1 K. Dover, 1982 : p. 35.

2 Athénée, XIII, 588 e ; [Démosthène], *Contre Nééra*, 24.

3 K. Gilhuly, 2009 : p. 43.

femmes dont les sources sont suffisantes pour entrevoir des signes de fréquentation d'un citoyen dans la longue durée¹ :

- certaines femmes semblent être établies dans l'*oikos* d'un homme en tant que concubines avec des enfants, comme l'Anonyme I (la compagne de Conon), l'Anonyme II (Déméas) ; l'Anonyme V (Olympiodôros) ; les anonymes VI (Pyrrhos) ou VII (Nicostratos) ;
- Antigona est une ancienne courtisane, installée avec Athénogène au moment des faits qui lui sont reprochés dans le procès² ;
- les femmes entretenues par Hypéride dans ses propriétés : Aristagora, Myrrhina et la Phila du *Contre Nééra*³ ;
- un fragment de Lysias énumère plusieurs femmes qui ont quitté jeunes la prostitution, laissant supposer qu'elles ont rencontré un amant et noué une relation durable hors du monde prostitutionnel. Il s'agit d'Antéia, Aristocléia, Hippaphesis, Philyra, Psamathé, Scioné, Théocleia et Lagisca⁴.
- Ladite Lagisca a donné une fille à Isocrate⁵ ;
- les sept du *Contre Nééra* ont un parcours similaire aux femmes rencensées par Lysias: on retrouve Antéia et Aristocléia, citées dans la liste de Lysias, ainsi qu'Isthmias, Métaneira, Nééra, Phila et Stratola. Apollodore rapporte en début de discours que Nicaréte I les a toutes revendues en même temps. Elles ont chacune été achetées, puis affranchies ([Démosthène], *Contre Nééra*, 19 – 20) ;
- la relation entre Métaneira et Lysias est suffisamment poussée pour qu'il lui offre une initiation aux mystères d'Eleusis (§ 21) ;
- Nééra demande de l'argent à ses anciens amants (§30) pour son rachat, ce qui suppose une relation avec eux suffisamment durable et sérieuse. Vu le descriptif des amants connus de Nééra, qu'Apollodore ne se prive pas de rencenser tout au long du discours, cf § 24, 26, 29, 30, 33, 37, 108), il est possible que les amants à qui fait appel Nééra ne soient pas directement à Corinthe, ce qui nécessite de demander de l'argent à des gens qui vivent dans d'autres cités. Phrynion complète la somme (sans qu'on sache s'il s'agit d'un prêt ou s'il y

1 Abrotonon, Herpyllis et Aspasia seront abordées à part à la fin de ce chapitre.

2 Hypéride, *Contre Athénogène*, 3.

3 [Plutarque], *Vie des dix orateurs attiques*, 849 d – e ; Idoméneé *apud* Athénée, XIII, 590 c – d.

4 Lysias *apud* Athénée, XIII, 592 e.

5 [Plutarque], *Vies des dix orateurs*, 839 a – b.

a eut des contre-parties demandées), devient d'ailleurs son nouveau protecteur. Puis, quand elle s'échappe de Phrynion, c'est vers Stéphanos, un nouvel amant, qu'elle se tourne¹ ;

- Archippè fréquente Sophocle âgé, qui lui laisse une part de son héritage² ;
- Glycéra est connue pour avoir une relation établie avec Harpale, qui la place à un rang de reine, puis avec Ménandre, et peut-être avec Praxitèle³ ;
- le même Harpale entretient des liens avec Pythonicè avant sa relation avec Glycéra. Il lui fait construire deux monuments grandioses quand elle meurt. Elle lui laisse une fille⁴ ;
- Damasandra et Théodotè suivent Alcibiade en Asie Mineure et se chargent des rites funéraires à sa mort⁵ ;
- Thaïs suit Ptolémée durant les campagnes d'Alexandre, puis en Égypte et lui fait trois enfants ;
- Nicarète II, de Mégare, est connue pour avoir fréquenté et suivi les enseignements du philosophe Stilpon⁶ ;
- il est dit qu'Oïa avait pour surnom Anticyra, ce qui signifie hellébore. L'une des versions qui lui attribue ce surnom mentionne que son amant, qui était médecin, lui lègue à sa mort une certaine quantité d'hellébore⁷ ;
- Télésippa est une femme de condition libre qui suit un homme de la troupe d'Alexandre. Ce dernier, apprenant qu'elle ne l'accompagnera plus, se fait passer pour malade afin de rester avec elle⁸.

Parmi ces femmes, toutes ne sont pas prostituées, même s'il est difficile de placer le curseur avec certitude. La question est aussi de savoir ce qu'inclut la longue durée : lorsqu'une prostituée (ou son tenancier) passe un contrat d'une durée d'un an, cela peut être considéré comme de la longue durée. Peut-être qu'il s'agit de prostituées qui agissent comme des concubines ou des petites amies. Ou alors, il peut s'agir d'un citoyen

1 Peut-être Stéphanos n'est-il pas si nouveau. Nicarète I a également fréquenté en son temps un Stéphanos. Vu la banalité de ce nom dans le monde grec, il ne peut être établi avec certitude qu'il s'agit de la même personne.

2 Hégésandros *apud* Athénée, XIII, 592 b.

3 Harpale : Athénée, XIII, 595 d – 596 b ; Diodore Sicile, Bibliothèque, XVII, 108, 6 ; Ménandre : Athénée, XIII, 594 d ; Il n'est pas clairement établi que Praxitèle fut son amant : Eustathe de Thessalonique, *Commentaire sur l'Iliade*, vol.1 p. 406 l. 11 – 14 ; Strabon, *Géographie*, IX, 2, 25.

4 Plutarque, *Phocion*, 22, 1 – 3 ; Pausanias, *Description de la Grèce*, I, 37, 5 ; Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVII, 108 5 – 6.

5 Plutarque, *Alcibiade*, 39, 1 – 2 & 7 – 8 ; Athénée, XII, 535 b – c ; Athénée, XIII, 574 e – f.

6 Athénée, XIII, 596 e.

7 Athénée, XIII, 586 e – f ; Harpocraton, *Lexicon in decem oratores Atticos*, A 156.

8 Plutarque, *Alexandre*, 41, 9 – 10 ; *Apophtegmes de Rois et de Généraux*, 180 f – 181 a ; *La vertu ou la fortune d'Alexandre II*, 339 c – d.

fréquentant 'professionnellement' des femmes, avec une relation qui évolue et qui sort de la prostitution. S'il y a un contrat, il est alors fait pour protéger ces femmes, un peu comme un contrat de mariage. En l'absence de source, il est difficile de marquer la césure avec précision. À quel moment Herpyllis est-elle devenue autre chose qu'une esclave ? Quand la relation sans conséquence entre Nééra et Phrynion est-elle devenue suffisamment sérieuse pour qu'elle lui demande de participer à la cagnotte commune pour son affranchissement ?

D. Voir des courtisanes là où il n'y en a pas

À partir des critères précédents, des femmes sont par conséquent classées arbitrairement dans la catégorie des courtisanes, sans que le mot *ἑταίρα* apparaisse chez les auteurs anciens.

A. Cameron note que les femmes dans les épigrammes amoureuses d'Asclépiade de Samos ne sont généralement pas des prostituées¹. Par contre, certains commentateurs modernes sont partis du principe que les femmes mentionnées dans un poème érotique ne pouvaient être que des prostituées, même si rien dans les poèmes n'indique une transaction², avec l'idée que le contexte érotique dans lequel Asclépiade écrit, à savoir le début du III^e siècle avant J. – C. à Alexandrie, est similaire à celui des personnages de la Nouvelle Comédie athénienne. La plupart des femmes qui séduisent ou déçoivent l'auteur d'épigrammes amoureuses ne sont pas qualifiées d'*ἑταῖραι*, en dehors d'un ou deux cas³. Toutefois, l'application de critères modernes de ce qui n'est pas respectable (à savoir, une femme qui a une histoire d'amour hors mariage et qui sort sans chaperon), a rangé les femmes concernées dans la catégorie des *ἑταῖραι*, que le terme en question soit présent ou non⁴. Comme le remarque S. Boehringer, qui analyse le sujet en s'appuyant sur l'article d'A. Cameron, la majorité des épigrammes met en scène des petites amies, libres de se choisir un amant sans vision mercantile⁵. La plupart d'entre elles se refusent d'ailleurs au poète, ce qui le désespère et qui est contradictoire avec l'idée de prostitution.

Toujours dans le monde des épigrammes, F. Gherchanoc, dans son livre sur les concours de beauté en Grèce, étudie les courtisanes en tant que fantasme et jeu littéraire dans la société grecque. Son analyse, à partir d'épigrammes érotiques, de fragments de

1 A. Cameron, in H. Foley, 1981 : p. 275 – 302.

2 « It has been taken for granted that they are 'hetairas' » (A. Cameron, in H. Foley, 1981 : p. 275).

3 A. Cameron, in H. Foley, 1981 : p. 276 – 298. Exemples détaillés p. 278 – 295.

4 A. Cameron, in H. Foley, 1981 : p. 297.

5 S. Boehringer, 2007 : p. 179.

comédies et de récits de fictions, s'appuie davantage sur une conception imaginaire et fantasmée de la courtisane que sur une étude des sources. En évoquant les jeux littéraires qui font référence aux concours des plus belles parties du corps (fesses et pubis), elle conclut au sujet d'une épigramme de Rufin : « probablement entre courtisanes et dans le cadre – supposera-t-on – d'un banquet, où un homme est choisi par ces femmes pour les départager sur leurs courbes. » Celle qui gagne « aura droit, sans doute, aux faveurs sexuelles de son juge, l'amant¹ ». Le postulat de départ est qu'il s'agit de courtisanes, même si l'épigramme étudiée ne mentionne nulle part un mot en rapport avec la prostitution. N'est pas prise en compte non plus la possibilité qu'il s'agisse d'une scène destinée à susciter l'imaginaire érotique du lecteur, sans aucune volonté de renvoyer à un univers concret.

Un autre exemple se trouve avec la figure de Thargélie de Milet, une femme de pouvoir de l'époque archaïque qui met mal à l'aise les commentateurs modernes. Mariée à Antochios, roi des Thessaliens, elle règne pendant 30 ans après la mort de son mari en tant que reine. Elle impressionne jusqu'aux Perses. Une source mentionnerait quatorze maris². La majorité des sources rappellent son implication politique importante. Il est fait également mention d'elle dans l'*Aspasie* d'Eschine de Spetthos, ce qui est un peu maigre pour en faire une courtisane, mais les commentateurs modernes n'ont pas hésité à franchir le pas³. Pourtant, une recherche de son nom et d'ἐταίρα à vingt mots d'écart ne donnent rien.

Les listes données par K. Schneider, dans l'article de la *RE*, ou par Fr. Bechtel cataloguent comme courtisanes des femmes qui ne sont pas nommées ainsi par les sources⁴. Fr. Bechtel considère par exemple que Dorcis est une hétéra, nom d'une comédie d'Alexis, bien que rien n'atteste de lien avec le monde des courtisanes⁵ ; de même, P. Schmitt Pantel commente « sans doute une hétéra » en abordant Astéria de Salamine, qui

1 F. Gherchanoc, 2016. ; p. 105, au sujet de l'épigramme de Rufin (*Anthologie Palatine*, V, 35).

2 Hippias *apud* Athénée, XIII 608 f – 609 a, repris par D. Gera, 1997 : p. 180.

3 D. Kagan, 2008 : p. 232 ; D. Gera, 1997: p. 179 et 185 ; *RE* p. 1371 ; J. Henderson, in D. Harvey & J. Wilkins, 2000 : p. 140.

4 Par ex, la liste à la fin de l'article « Hetairai » de la *RE* (K. Schneider, in A. Pauly & G. Wissowa, 1913 : p. 1362 – 1371) cite une série de femmes présentes sur des vases, parce qu'elles sont nues (p. 1334). De même, sa liste à la fin a retenu le nom des musiciennes et danseuses, de même qu'Alcè, jamais nommée ἐταίρα par les sources (p. 1362). Il en va de même avec Cratinè (p. 1366). L'amante de Praxitèle est nommée ἐρωμένη dans l'unique texte qui la mentionne ; Le mot ἐταίρα apparaît au paragraphe suivant, mais pour qualifier Phrynè (Posidippe *apud* Clément d'Alexandrie, *Protrepticus*, IV, 53, 5).

5 Athénée, III, 104 d ; IX, 395 b ; X, 431 a.

n'est nulle part qualifiée d'ἑταῖρα ou de πόρνη¹. De même, des femmes ont parfois été qualifiées de courtisanes, à cause de leur nom, supposé être un nom de courtisane². Une comédie de Phécrate, de date inconnue, se nomme Tyrannis. J. Henderson émet plusieurs hypothèses : il pourrait se traduire par *Tyrannie* ou par *La Femme tyran*, ou renvoyer au nom d'une courtisane³.

Il y a également un mouvement inverse : quelques femmes qualifiées d'ἑταῖραι par les textes ont été débaptisées par la critique. Le même J. Henderson enlève Opôra et Théoria de cette catégorie. Son raisonnement sur l'analyse de l'ambiguïté sexuelle par les auteurs comiques est une contribution importante à l'étude de l'utilisation sexuelle des femmes dans les comédies. Opôra et Théoria sont toutefois classées dans la catégorie des *hetairai* par les scholiastes⁴. C'est également le cas d'Aspasie : W. Schuller refuse d'en faire une ἑταῖρα. W. Schuller dit avec raison qu'elle ne fait pas partie du monde de la prostitution. Comme, pour lui, les ἑταῖραι sont des prostituées, Aspasie ne peut être classée dans cette catégorie⁵. Cependant, elle est qualifiée ainsi par des sources grecques et il convient tout de même de chercher à comprendre pourquoi ce mot est appliqué à Aspasie si elle ne fait pas partie du monde de la prostitution.

Pour distinguer les mots πόρνη et ἑταῖρα, les modernes ont mis en place des critères qui se fondent sur la combinaison de différents facteurs : liberté juridique ou de choisir ses clients, durée de la relation, argent touché, paiement soit en argent uniquement, soit en argent et en cadeaux, nombre de clients, activités. Se construit ainsi une grille de lecture qui paraît parfois mécanique. Si une femme passe une nuit avec un client, c'est une πόρνη. Si c'est plusieurs semaines, elle devient une ἑταῖρα. Il y a des limites : un seul critère ne suffit pas ; c'est la combinaison de ces différents critères qui va faire entrer une femme dans une catégorie ou une autre. Néanmoins, ceci est la construction moderne. Il n'y a pas de liste établie par les Anciens pour expliquer pourquoi une femme était nommée ainsi. Même si l'on ne se préoccupe que de l'époque classique, à partir de quand une société met

1 Dorcis : Athénée, III, 104 d ; Astéria : Plutarque, *Cimon*, 4, 9 ; Fr. Bechtel, 1902 : p. 87 ; P. Schmitt Pantel, 2009 : p. 123.

2 Sur l'onomastique, cf le quatrième chapitre (II).

3 J. Henderson, D. Harvey & J. Wilkins, 2000 : p. 142.

4 « To think of them as hetairai would ruin their clear symbolic purposes » (J. Henderson, D. Harvey & J. Wilkins, 2000 : p. 143).

5 W. Schuller, 2008 : p. 49.

collectivement le curseur sur un critère précis pour qualifier une femme d' *ἑταίρα* ? À partir de quand est-elle suffisamment riche ou suffisamment cultivée pour être qualifiée ainsi ? Est-ce que Laïs, quand des sources la font mourir dans la misère, est dégradée du rang d' *ἑταίρα* à celui de *πόρνη* ? Une femme peut-elle passer de *πόρνη* à *ἑταίρα* plusieurs fois au cours de sa vie ? Cela semble un peu absurde. Malgré l'idée que les deux termes sont deux réalités différentes du monde prostitutionnel ou que l'un est un euphémisme de l'autre, nous pensons qu'il existe une spécificité de la courtisane, au moins à la période classique¹.

Il est de plus inutile de considérer le degré d'éducation ou de liberté d'une courtisane, car ce mot est donné par les hommes non pour ce que la courtisane est, mais pour ce qu'elle leur apporte, à savoir des relations sexuelles, mais aussi une relation permanente ou semi-permanente. Il ne semble pas que la relation soit strictement sexuelle. Quand les commentateurs modernes se demandent si la courtisane est libre par opposition à la *πόρνη*-esclave, si la courtisane a reçu une éducation, etc., ils cherchent à raisonner à partir des qualités que peuvent avoir ces femmes. Or, les Grecs ne raisonnaient pas à partir de ces femmes, mais à partir des citoyens et à partir de ce que ces femmes pouvaient apporter à ces citoyens. Il est important de ne pas perdre de vue la vision de l'élite masculine athénienne.

¹ Il est abordé plus bas le cas d' *ἑταῖραι* qui ne sont pas des compagnes professionnelles. Cf également la conclusion du présent chapitre.

II. La recette iconographique : faut-il voir des courtisanes partout¹ ?

Des scènes à caractère érotique ou pornographique sont présentes sur les vases grecs. Parmi ces vases, des groupes ont été constitués par les chercheurs réunissant une thématique érotique : scène de nus, de cour, de relations sexuelles hétérosexuelles, de phalloi-animaux, etc. Comme un mot renvoyant au statut social apparaît rarement sur les vases, les chercheurs doivent appréhender les scènes avec leur grille de lecture. L'étude des vases peut-elle aider à comprendre ce statut ?

À partir des scènes d'ordre sexuel, le statut des participants (citoyens, esclaves, *hetairai*, *pornai*, ...) a souvent été défini en recherchant des indices présents sur les personnages ou dans le décor ainsi que dans les textes littéraires. La présence de prostituées, et d'*hetairai* en particulier, a ainsi été détectée sur de nombreux vases. À juste titre, selon les chercheurs, puisque la prostitution serait l'un des métiers les plus représentés sur les vases. L'*hetaira* est généralement considérée comme une catégorie de prostituée et la question de savoir si elle peut pratiquer une autre activité que la prostitution est peu posée. La présente synthèse se propose de discuter de ce point ainsi que d'étudier les indices qui ont été avancés pour affirmer qu'une personne entre socialement dans la catégorie πόρνη ou ἑταίρα.

Sur le rapport entre vase et sexualité, deux importantes monographies font état de la question : M. Kilmer a compilé en 1993 près de 500 vases où se trouvent des scènes sexuelles ou érotiques. Il en a étudié environ 200. Le relevé du matériel, le classement opéré en différents groupes (relations homosexuelles ou hétérosexuelles, personnes seules ou en groupe, présence d'accessoires, relations sado-masochistes, inscriptions érotiques...) ainsi que sa réflexion sur le statut des femmes présentes dans de telles scènes en font un ouvrage utile. Le matériel qui comporte des scènes explicitement sexuelles se compose d'une centaine de scènes sur des vases à figures rouges et potentiellement trente sur les vases à figures noires². Ceci montre que les scènes explicites ne constituent pas la majeure partie de la production attique, malgré l'intérêt porté à ce sujet de la part des universitaires. Un peu moins de dix ans après paraît le guide de S. Lewis, qui s'inscrit dans la lignée de

- 1 Le cas particulier de la *spinning ἑταίρα* est abordé durant le chapitre IV ; dans la présente étude, le terme « sources iconographiques » fait référence uniquement au corpus de vases. Nous devons notre reconnaissance à Pauline Schmitt Pantel pour un échange constructif autour de cette question au début de ce travail.
- 2 M. Kilmer, 1993 ; S. Lewis, 2002 : p. 117 et note 89 p. 234. Parmi les 500 vases enregistrés par M. Kilmer, S. Lewis opère une distinction entre ceux à caractère sexuel ou érotique, comme les inscriptions érotiques, et ceux qui semblent érotiques aux yeux des modernes (comme les phalloi-animaux ou les images à caractère apotropaïque).

M. Kilmer. Malgré l'absence d'un état de la question, la bibliographie rend manifeste le vaste champ d'étude parcouru.

Les livres d'historiens ou d'archéologues œuvrant dans le domaine de la sexualité ont également abordé le vaste sujet de la prostitution suite aux recherches sur la sexualité, sur l'iconographie, sur les femmes ou selon la thématique précise de la prostitution.

A. La méthodologie

Jusqu'à la fin du siècle dernier, la recherche envisageait la sexualité dans l'Antiquité grecque et romaine comme un objet non historique, équivalente à la sexualité moderne. Cette vision essentialiste, qui mettait en parallèle les désirs, les besoins et les interdits antiques et contemporains, fut remise en cause après les travaux de Foucault sur la sexualité en tant que construction sociale¹. La représentation de scènes sexuelles ou jugées comme telles renvoie aux codes du spectateur, dérivés de sa civilisation, de son éducation et de son vécu. Par exemple, la présence de phallus dans la civilisation grecque ou romaine a été interprétée comme sexuelle, bien qu'il puisse avoir une fonction apotropaïque, comme écarter le mauvais œil en se trouvant là où peut être le danger (carrefours, rues, etc...) et apporter la fertilité. À Pompéi, de nombreux *phalloi* sont dessinés sur les murs, dont un *phallus* qui porte l'inscription « Hic habitat felicitas » (célébré depuis dans de nombreux produits dérivés) qui n'a pas pour fonction d'apporter le bonheur dans la vie sexuelle du propriétaire mais la bonne chance que le phallus amène, à savoir fertilité et pouvoir². Les Romains suspendaient des objets dans les jardins avec des cloches qui tintaient sous l'effet du vent, pour se protéger du mauvais sort. Le British Museum conserve un exemple de ce type datant du I^{er} siècle de notre ère, avec un lion en forme de phallus³. De même, peuvent être classées dans la catégorie « scènes sexuelles » celles qui ne relèvent pas directement d'actes sexuels, à savoir les rapports non consentis (de poursuite, de rapt, de viol) ou des scènes à consonance érotique, comme les scènes de cour, mais où il n'y a pas de scène sexuelle à proprement parler.

J. Dover constatait en 1978 dans *Greek Homosexuality* que, d'autre part, les peintures de vases n'illustrent pas toujours la littérature et que la littérature n'est pas faite pour commenter les vases⁴. Il prend pour illustrer cette thèse un exemple qui n'est pas

1 Cf l'introduction vol. I de l'*Histoire de la Sexualité* ; J. – R. Clarke in M. Golden & P. Toohey, 2011 : p. 169.

2 J. – R. Clarke in M. Golden & P. Toohey, 2011 : p. 183 – 185.

3 GR.1856.12-26.1086.

4 J. Dover, 1982 : p. 20. Cf aussi K. Topper, in S. James & S. Dillon, 2012, p. 145 – 146.

d'ordre sexuel : Hercule qui tente d'emporter le trépied du sanctuaire d'Apollon à Delphes est illustré par plus de 150 vases et par quelques sculptures de Delphes¹. Pourtant, on ne trouve dans toute la littérature qu'une allusion indirecte de Pindare dans les *Olympiques*². Plus récemment, des chercheurs comme S. Lewis ou K. Topper relevaient également cette tendance qui était toujours d'actualité durant les années 2000. Selon K. Topper, l'identification des femmes symposiastes comme *hetairai* est une conséquence d'une attente des modernes pour établir des correspondances entre les textes et les images³. Par exemple, E. Keuls présente plusieurs vases où figureraient des prostituées, dont l'un où un homme nu et ithyphallique soulève la jupe d'une femme : la femme est-elle prostituée ? Celle-ci n'ayant pas l'air de sourire, bien au contraire, y voir une scène de prostitution semble hasardeux⁴.

De son côté, S. Lewis s'interroge sur le voile qui recouvre la tête des femmes mariées, autre point qui appelle à ne pas prendre les textes comme commentaires des images. Si certaines femmes devaient apparaître voilées, pourquoi le voile est-il rarement montré sur les poteries ? La plupart des femmes apparaissent non voilées, même dans des contextes où l'on pourrait s'y attendre, comme les visites de tombes. Si le commentateur part du principe que les peintres montraient la réalité, alors les textes ou les sculptures représentant des femmes voilées doivent être réinterprétés. Au contraire, si l'on considère que les peintres choisissaient de ne pas montrer de femmes voilées, cela voudrait dire qu'il y aurait une dissemblance entre ce qui est montré dans les vases et la vie de la cité⁵.

Pourtant, s'il est malheureux de vouloir lire les vases mettant en scène des *hetairai* à la lumière des textes littéraires et *vice versa*, cette même littérature a contribué à mettre au jour un faisceau de preuves permettant d'interpréter une *hetaira* comme telle. Ceci a donc amené les chercheurs à reconsidérer l'interprétation des images.

1 J. Dover, 1982 : p. 22 ; Un exemple se trouve au British Museum: GR 1842 ; 8-22.1, vase E 458.

2 Pindare, *Olympiques*, 9, 32 – 33: Hercule brandissait sa massue « lorsque Phébus, qui lui faisait la guerre, le perçait d'un trait en argent » (τήρειδεν δέ νιν ἀργυρέω τόξω πολεμίζων Φοῖβος).

3 S. Lewis, 2002 : p. 101 ; K. Topper, in S. James & S. Dillon, 2012 : p. 145 ; M. Kilmer, 1993 : p. 159 remet en question l'association systématique de femmes à des prostituées ou des courtisanes, avec l'idée qu'une femme montrée dans une activité sexuelle doit être nécessairement une professionnelle (« This is a convention I do not follow »).

4 E. Keuls, 1985 : fig 131, p. 159.

5 S. Lewis, 2002 : p. 103. Sur le lien entre femmes voilées et nudité dans la statuaire : L. Llewellyn-jones, 2007. À noter toutefois qu'il semblerait que le voile se répande plutôt à la fin de l'époque classique et durant l'époque hellénistique.

B. Provenance et conservation des vases

M. Kilmer remarque que la plupart des poteries à figures rouges conservées qui contiennent des scènes érotiques viennent d'Italie, et particulièrement d'Étrurie, où elles ont été retrouvées dans les tombes étrusques. Ces vases étaient donc choisis pour aller dans une tombe, ce qui nécessite une sélection et une valeur particulière. Comparativement, peu de scènes érotiques ont été préservées en Grèce. La plupart des poteries des tombes athéniennes ont été endommagées par le feu et souvent cassées¹. L'Étrurie ne recherchait peut-être pas à se documenter sur la vie des Athéniens. Étudier la poterie donnerait-il une meilleure représentation des goûts étrusques que ceux des Grecs, comme l'affirme M. Kilmer² ? La prise en compte de la provenance soulève plus de questions que de réponses. Il est parfois supposé que les scènes érotiques sont faites exclusivement pour l'élite athénienne. L'inverse a également été avancé : la plupart des vases érotiques seraient primitivement ou exclusivement fabriqués pour l'exportation³.

À une époque plus moderne, la conservation de la poterie est fondée sur les habitudes et les goûts des collectionneurs ainsi que sur les interdits contemporains. M. Kilmer rapporte une anecdote : l'histoire commence avec la mort d'un collectionneur anglais. Ses héritiers, en découvrant la collection érotique qui va à l'encontre de toutes les valeurs victoriennes, la détruisent. De même, à cause de la vision négative de l'homosexualité, certains vases contenant des représentations homosexuelles ont disparu. De plus, ce type de matériel a pendant longtemps été gardé dans les magasins des musées, qui ne l'exposait pas et qui n'était connu que d'un groupe d'initiés. La publication s'est faite progressivement⁴.

C. L'interprétation des images

L'interprétation de l'iconographie est en effet tributaire des systèmes de pensée modernes. Selon certains commentateurs, la prostitution serait l'une des activités féminines les plus représentées sur la poterie athénienne, ce qui soulève des questions sur les différents rapports entre individus⁵. *Quid* par exemple de la prostitution masculine sur les

1 M. Kilmer, 1993 : p. 205 – 206.

2 M. Kilmer, 1993 : p. 207.

3 H. Parker, in R. Blondell & K. Ormand, 2015 : p. 24.

4 M. Kilmer, 1993 : p. 207.

5 S. Lewis, 2002 : p. 98.

vases ? J. Dover ne mentionne aucun vase de ce type¹. Il serait intéressant de mettre en parallèle la présence de femmes qualifiées par la recherche de prostituées avec l'absence de prostitués. Certes, dans l'Antiquité, le masculin *ἐταῖρος* n'a pas le même sens qu'*ἐταίρα* ; le *πόρνος* est moins présent dans la littérature que la *πόρνη*. Mais le taux important de prostituées par rapport à l'équivalent masculin donne à réfléchir. Soit il n'y a pas de représentation de prostitués, soit il y en a, mais cela a été peu étudié par les chercheurs. Pourquoi ? Deux hypothèses sont envisageables. Dans les civilisations actuelles, la majorité des personnes prostituées sont des femmes. En partant du principe qu'il en était de même dans l'Antiquité, les chercheurs supposent que les vases représentent davantage la prostitution féminine que masculine. De plus, et ce second point ne contredit pas le premier, la construction de l'homoérotisme grec entraîne à voir surtout des scènes entre *erastes* et *eromenos*, laissant de côté les autres types de relation. La prostitution masculine est négligée, tout comme la possibilité de fréquentation de femmes non prostituées. Le cloisonnement opéré des différentes catégories (*eromenos*, prostituées ou courtisanes, citoyennes) donne une grille de lecture tranchée. Par exemple, H. Parker remet en cause les scènes de cour impliquant des femmes² :

« [...] There was no 'courtship' of women in Athens. Citizen girls were off-limits ; slaves were not courted, while courtesans and whores were unlikely to be persuaded by a rabbit, however nice³. »

Cependant, certains chercheurs notent une asymétrie selon le genre des personnes concernées. N. Sorkin Rabinowitz prend l'exemple des cadeaux reçus par des femmes. Si elles sont d'office placées dans la catégorie des courtisanes, on élimine la possibilité que des femmes qui n'appartiennent pas à cette catégorie puissent également recevoir des cadeaux. Les garçons recevant des cadeaux entreront dans la catégorie de l'homo-érotisme, sans laisser la place à d'autres possibilités, comme une relation tarifée. Cela entraîne aussi à éliminer les femmes qui ne sont pas prostituées des relations érotiques⁴. Ainsi, P. Schmitt Pantel refuse de valider le système d'opposition habituel des jeunes gens placés aux côtés des hommes adultes : les jeunes hommes seraient des compagnons de même statut, mais

1 J. Dover montre des scènes de sexe entre satyres ou de cour entre *erastes* et *eromenos*. Mais pas de mention de *πόρνος* dans les vases : J. Dover, 1982 : p. 116 – 126.

2 « So-called courting scenes (and at the start we need to question this label) make much of 'love gifts' ». H. Parker, in R. Blondell et K. Ormand, 2015 : p. 69.

3 H. Parker, in R. Blondell et K. Ormand, 2015 : p. 74.

4 N. Sorkin Rabinowitz, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011, p. 141.

plus jeunes, alors que les femmes seraient des *hetairai*, de statut différent, esclaves, affranchies ou libres apportées au symposion. La vision moderne a tendance à privilégier l'homo-érotisme par rapport à l'hétéro-érotisme, s'appuyant sur le postulat que les Grecs valorisaient davantage l'érotisme entre hommes, au détriment des relations entre hommes et femmes¹.

Pour l'heure, voici différents indices qui ont permis de supposer la présence d'*hetairai*².

1. La nudité.

La nudité est analysée comme un signe certain de la présence d'une courtisane sur un vase et la plupart des interprétations reposent sur ce critère majeur³. Puisque les commentateurs ont longtemps distingué deux types de femmes (les 'respectables⁴' et les autres) le mot *hetaira* a rapidement été adopté pour désigner les femmes dévêtues. Ainsi, D. Williams affirme en 1983 :

« We look in vain for scenes of respectable women washing : respectable women, like goddesses, should not be seen naked nor shown naked⁵. »

J. Neils nuance en reconnaissant que les courtisanes ne détiennent pas l'exclusivité de la nudité (Cassandre est aussi montrée nue), mais que cette dernière n'est pas la norme et implique généralement une activité sexuelle⁶.

L'influence de la littérature grecque joue un rôle dans cette vision : le corpus des orateurs donne à voir une opposition parfois binaire entre les femmes-épouses, respectables et respectées, et les autres. D'autre part, il y a un contraste entre les femmes qui devaient se couvrir et sortir voilées et les prostituées, les femmes enfermées dans le fameux gynécée et les autres. Les activités des courtisanes sont différentes de celles des femmes mariées: la courtisane – du moins la courtisane libre – sort comme elle le désire et participe au

1 P. Schmitt Pantel, 2009 : p. 145 – 157.

2 Cette liste est en partie élaborée à partir du très utile manuel d'iconographie de S. Lewis (cf s.-chapitre: *recognising the 'hetaira'*), p.101-112 ainsi que de M.F. Kilmer (chapitre *Status of women in erotic scenes*), p.159 – 169. Le lien avec les artistes et les instruments de musique est abordé en son lieu (chapitre IV, III, B).

3 Comme J. Neils et elle-même reconnaît p.224 qu'il devient plus compliqué de reconnaître une *hetaira* sans ce critère

4 Sur l'utilisation de ce terme par la critique, cf note 1 p. 108.

5 D. Williams, in A. Cameron & A. Kuhrt, 1983, p. 99.

6 J. Neils, in B. Cohen, 2000 : p. 207.

symposion, tandis qu'une femme mariée est censée se tenir loin des hommes, à l'exception des membres de sa famille¹.

En conclusion, une femme nue sur un vase serait une prostituée. Sian Lewis démontre en trois exemples² que cette position s'avère discutable : 1. Les vases montrent également des femmes nues non prostituées, comme par exemple des scènes où une future mariée prend un bain rituel avant le mariage. 2. Les personnages mythiques apparaissent parfois nus aussi, comme dans les scènes du viol de Cassandre, où la nudité sert à mettre en relief sa vulnérabilité et non à montrer un quelconque statut de prostituée. 3. Lors des courses rituelles de Braurion consacrées à Artémis, des jeunes filles courent nues et personne ne songerait à en faire des prostituées. M. Kilmer conclut ainsi:

« *If we have decided in advance that any naked woman we find is a hetaira, we shall indeed never find a respectable woman washing*³. »

Comme cela a été précédemment dit sur les *phalloi*, la nudité n'est pas toujours sexualisée et érotisée. Par exemple, une coupe attique à figures rouges⁴ d'environ 500 avant J. – C. montre une femme nue et accroupie avec des boucles d'oreille et un *sakkos*, sorte de ruban qui ornait la tête, à côté d'un autel. Peut-on se permettre de dire que c'est une *hetaira* devant un autel, simplement à cause de sa nudité ? Certains le pensent et suggèrent un sacrifice à Aphrodite, d'autres quelque rituel magique⁵. Dans tous les cas, le contexte religieux ne peut être négligé et interpréter de manière définitive cette femme comme une *hetaira* est hasardeux.

2. Les amulettes

Les amulettes placées sur le corps sont utilisées comme contraceptifs et plus généralement comme protection. Leur utilisation est attestée sur les vases aux V^e et IV^e avant J. – C, disposées sur différentes parties du corps. Des amulettes ou des rubans avec un pendentif se trouvent dans des scènes de banquets, érotiques ou sexuelles, ce qui, note N. Bernard, « laisse peu de doute sur leur profession⁶ ».

1 D. Williams questionne l'identité des femmes qui vont aux fontaines avec le raisonnement suivant : « respectable, well-to-do women did not go out of doors a great deal and certainly not to the fountain-house, which seems to have been a busy and rather unsavoury place, unless, of course, a religious occasion like the Hydrophoria was an acceptable exception » (D. Williams, 1983, p. 103).

2 S. Lewis, 2002 : p. 102.

3 M. Kilmer, 1993: p. 162.

4 S. Lewis, 2002 : p. 103 – 104, figure 3, 9 p. 103 (Athens, Agora Museum, P24102).

5 Ainsi, J. Neils, in B. Cohen, 2000 : p. 215 – 216 : « Her nudity indicates her status as a hetaira, as perhaps do her expensive accessories: sakos, earring, and necklace ».

6 N. Bernard, 2003 : p. 98 ; S. Lewis, 2002 : p. 107.

Cependant, M. Kilmer rappelle que la question des amulettes est liée à la question de la nudité. Sur un vase, l'amulette n'est visible que si la femme qui la porte est nue. Suivant l'hypothèse qui dit qu'une femme nue, ou presque nue sur un vase, est une prostituée, l'amulette est considérée comme une indice. Comme cela a été vu, la nudité d'une femme n'est pas suffisante pour identifier une femme comme prostituée. Le fait que cette dernière porte une amulette n'indique rien sur son statut¹. Il est utile de rappeler que, malgré les textes qui insistent sur l'importance de la maternité chez les femmes issues de famille citoyenne, la contraception était un point qui concernait toutes les femmes, et pas seulement les prostituées.

3. La coiffure

La coiffure est un autre symbole qui semble évident. Certains affirment notamment que les prostituées, dont la plupart étaient esclaves, sont représentées avec les cheveux courts ; d'autres que la hiérarchie des prostituées se retrouve dans leur coiffure. L'étude des vases montre qu'il y a effectivement des coupes appropriées aux jeunes filles (*parthenoi*) mais qu'une grande diversité est appliquée chez les femmes adultes : cheveux courts ou longs, port d'un ruban (*sakkos*), coiffures variées², ...

En 1987, I. Peschel étudie des coupes de cheveux des courtisanes sur les vases et se demande si la longueur des cheveux peut être une indication du statut social. Dans les années 470 avant J. – C., la coutume est de porter les cheveux courts pour les femmes non libres : les servantes esclaves sont montrées avec les cheveux courts face à leurs maîtresses qui portent des cheveux longs. Qu'en est-il des femmes qui sont dans un contexte de symposion et de *comos* ? A la fin du VI^e siècle, les femmes identifiées par I. Peschel comme *hetairai* portent presque toujours les cheveux longs. Mais durant la première moitié du V^e siècle, les cheveux se portent aussi bien longs que courts. On trouve également de nombreuses coiffes et des cheveux relevés, ce qui rend difficile de savoir si les cheveux sont longs ou courts. Après la moitié du V^e siècle, la mode est aux cheveux longs avec des chignons (*krobyloi*) noués sur la nuque, portés par tout type de femme. Coiffes et cheveux courts sont en minorité. Les cheveux longs ou courts ne sont donc jamais une conclusion solide au sujet du statut de la femme qui les porte³.

1 M. Kilmer, 1993 : p. 163.

2 S. Lewis, 2002 : p. 104.

3 I. Peschel, 1987 : p. 358 – 359.

Au contraire, C. Stein, qui a également lu P. Ingeborg, affirme que le code iconographique ne permet pas de différencier si les personnes sont libres ou esclaves mais qu'il différencie, comme le vocabulaire, les différents types de prostituées, avec deux traitements différents : les *hetairai* ont un *chiton* ou *himation*, les cheveux longs (noués ou non) et portent des bijoux. Les *pornai* sont représentées nues, avec des cheveux courts, et sans bijoux. Le traitement entre les deux catégories de prostituées se retrouve également dans l'action présente sur le vase : les *pornai* sont nues, dans une position renvoyant à une soumission sociale. Les scènes sont pornographiques, les visages déformés sous l'action, les corps sont lourds et gras, contrairement aux *hetairai*¹. Néanmoins, cette distinction entre les deux catégories semble aussi dichotomique que dans les textes littéraires. Au sujet du vocabulaire, certains commentateurs modernes ont tendance à utiliser le terme *hetaira* uniquement en discutant les vases, car cela leur permet d'adoucir la connotation du terme prostituée, sans avoir à expliciter le contact sexuel entre les partenaires. Mais l'utilisation des termes pour décrire les femmes sur vases crée en définitive plus de problèmes qu'il n'en résout².

M. Kilmer pousse le raisonnement jusqu'au syllogisme suivant : d'une part, même si l'on prend pour hypothèse que les cheveux courts peuvent prouver le statut d'esclave (et toutes les esclaves n'avaient pas les cheveux courts), les cheveux longs ne prouvent pas obligatoirement le statut de libre. D'autre part, si effectivement les cheveux courts montrent une esclave, alors une femme aux cheveux courts dans une situation sexuelle est toujours une esclave, certes, mais pas toujours une prostituée³.

4. Le nom

Il se trouve parfois un nom à côté des personnages sur les vases⁴. Dans un contexte de symposium, une *hetaira* peut-elle être distinguée comme telle par son nom ? Les textes littéraires ont encore une fois influencé la vision que nous avons des vases. Dans sa forme extrême, nommer une femme en public peut être une indication de statut de prostituée. Dans ce cas, chaque nom sur un vase peut être un signe de femme jugée immorale.

1 C. Stein, 1997 : p. 39 (« Le traitement des différentes catégories de prostituées dans les peintures de vases »).

2 S. Lewis, 2002 : p. 101.

3 M. Kilmer 1993 : p. 160.

4 Une liste se trouve chez I. Peschel : p. 469 (voir aussi p. 74 – 79, p. 183 – 184 et p. 326 – 327) ainsi qu'une autre, qui comprend également la littérature, chez K. Schneider, in A. Pauly & G. Wissowa, 1913 : p. 1371. La question de l'onomastique en général est abordée au quatrième chapitre (II).

Pour C. Stein¹, seules certaines prostituées sont nommées : il s'agit dans la plupart des cas de courtisanes, probablement libres. Il y aurait donc une certaine hiérarchie du métier représentée par les peintres : les femmes libres de la catégorie supérieure des prostituées qui mériteraient de voir leur nom sur un vase. S. Lewis relève l'argument implicite : nous sommes supposés interpréter les scènes sur les vases comme un reflet de la réalité, avec des femmes sur les vases qui renvoient à une personne réelle². Des noms féminins se retrouvent aussi sur des lecythes (comme Chryseis et Callisto) ou dans des scènes de deuil (comme Myrrhine et Myrte) : être nommée sur un vase n'est donc ni un signe de prostitution ni une preuve que la femme concernée est une courtisane³.

5. La présence d'une bourse

Ce point a été amplement débattu. En effet, la bourse est considérée comme le moyen le plus sûr pour interpréter une scène de transaction. Déjà pour K. Schneider en 1913, dans l'article de la *RE*, il y a peu de signes qui montrent que nous avons affaire à une prostituée mais la représentation d'une bourse est un symbole clair⁴. Quand sont montrés ensemble un homme et une femme et que l'homme tient une bourse, alors qu'il n'y a pas d'objet visiblement vendu, on en déduit que la femme vend ses charmes. La présence de la bourse transforme ce qui pourrait être interprété comme une scène de cours en une scène de transaction commerciale⁵. La critique a donc créé de nombreuses scènes de négociations. Pourtant dans la poterie athénienne, il n'y a pas de représentation de sexe échangé contre de l'argent en retour. Il n'y a même pas de transaction dans les images de commerce, où le client montre une bourse et le vendeur l'objet à vendre⁶. De manière générale, ce critère montre le peu de consensus concernant des scènes dites de prostitution. Ainsi, E. Keuls, au sujet d'un vase où un homme offre de l'argent à une femme qui joue de la lyre, ne l'interprète pas comme une scène de prostitution. Pourtant, elle affirme que la bourse est presque toujours montrée dans des scènes où l'argent gouverne une relation humaine, entre un homme et son amant, entre une courtisane et son client, ou entre époux (dans le dernier cas, cela montrerait que l'homme tient le cordon de la bourse)⁷. Dans un

1 C. Stein, 1997 : p. 41.

2 S. Lewis, 2002 : p. 107.

3 S. Lewis, 2002 : p. 110.

4 K. Schneider, in A. Pauly & G. Wissowa, 1913 : p. 1333.

5 J. Neils, in B. Cohen, 2000 : p. 207.

6 S. Lewis, 2002 : p. 110.

7 E. Keuls, 1985 : fig. 241, p. 264 et p. 261 – 262.

cas, un vase est interprété comme une scène de prostitution, alors qu'un vase similaire ne le sera pas. Pourquoi un critère tel que la présence d'une bourse entraîne dans un cas une scène de prostitution, dans une autre scène homosexuelle (et non une scène de prostitution masculine) ou, dans un autre, une scène entre conjoints ?

6. Le client

Une autre question peut être soulevée, celle de la présence ou absence de l'acheteur potentiel. En d'autres termes, la présence d'un homme suffit-elle à identifier un cadre de prostitution ? *A contrario*, si une femme n'est représentée ni dans un contexte symposial ni en présence d'un homme, peut-elle être tout de même qualifiée de prostituée ? Comme les indices précédents, il semblerait que cet élément ne soit pas concluant en lui-même. La présence d'un homme peut être analysée par une partie de la recherche comme un client potentiel et par une autre comme un époux.

7. Le contexte

Le contexte pourrait apporter l'élément déterminant qui catégorisera la femme peinte :

« Il n'est pas impossible que des représentations exécutées sur des vases de la fin du VI^e siècle ou du début du V^e siècle en présentent quelques exemplaires : plusieurs femmes nues portent en effet sur leur cuisse une amulette ou un ruban avec un pendentif et les scènes dans lesquelles elles figurent – scènes érotiques, scènes d'accouplement, banquet – laissent peu de doute sur leur profession¹. »

L'amulette associée au contexte renforce la possibilité d'identifier une prostituée comme telle. Il est vrai que le symposium semble être un endroit où l'identification d'une courtisane peut être avancée sans difficultés, puisque la présence des courtisanes aux banquets est par ailleurs bien attestée². Néanmoins, plusieurs hypothèses doivent être faites avant d'arriver à cette conclusion :

Soit la femme peinte dans un contexte de symposion est issue de l'imaginaire du peintre et le statut réel de cette femme n'est pas la question, soit la femme en question, participant ou non à une activité sexuelle, est bien une *hetaira*. Dans ce cas-ci, la

1 N. Bernard, 2003 : p. 98.

2 J. Neils, in B. Cohen, 2000 : p. 207 ; E. Keuls, 1985 ; S. Lewis, 2002 : p. 112 ; M. Wecowski, 2014 : p. 81 vs A. Cameron dans H. Foley, 1981 : p. 277 (« Thus we need not automatically assume that any woman present at a symposium was a hetaira ») ; P. Schmitt Pantel, 2009 : p. 145 – 161. Pour un point de vue général sur la critique : K. Topper, in S. James & S. Dillon, 2012, p. 145 – 149.

problématique principale refait surface, à savoir qu'est-ce qu'une *hetaira* ? Ces femmes sont associées à des courtisanes, puisque c'est ainsi que le mot est automatiquement traduit. Il peut effectivement s'agir d'une prostituée. Mais il peut aussi s'agir d'une femme qui ne se prostitue pas, appelée *hetaira* par ses compagnons de banquets et qui ont le statut de maîtresses ou de concubines. Ces concubines (*pallakai*) et compagnes de citoyens, pourraient être présentes sans être pour autant des femmes payées. En effet, puisque les scènes sexuelles peuvent également mettre en action un homme et sa concubine, que fait-on des concubines ? Il est intéressant de constater que si les chercheurs ont souvent trouvé des prostituées sur les vases, personne n'a pu associer la concubine à un code iconographique précis¹. Il ne s'agit pas de remettre en cause la présence de courtisanes lors du symposion, mais d'apporter une nuance à une vision systématique qui assimile toute femme à une courtisane en contexte de symposium. Les textes qui contiennent quelques anecdotes de courtisanes au sein d'un symposion soulèvent des questions dont les réponses ne peuvent être apportées par l'image présente sur un vase : serait-il possible qu'un citoyen emmène sa courtisane qui a un statut de concubine auprès de lui² ? Après tout, rien n'indique que les courtisanes ayant ce statut soient exceptées du symposion. Athénée rapporte une anecdote sur Laïs qui n'est probablement pas une description fidèle d'un fait, mais suscite des interrogations.

Ἀπελλῆς δὲ ὁ ζωγράφος ἔτι παρθένον οὔσαν τὴν Λαίδα θεασάμενος ἀπὸ τῆς Πειρήνης ὑδροφοροῦσαν καὶ θαυμάσας τὸ κάλλος ἤγαγέν ποτε αὐτὴν εἰς φίλων συμπόσιον. Χλευασάντων δ' αὐτὸν τῶν ἐταίρων ὅτι ἀνθ' ἐταίρας παρθένον εἰς τὸ συμπόσιον ἀγάγοι, « Μὴ θαυμάσητε, εἶπεν· ἐγὼ γὰρ αὐτὴν εἰς μέλλουσαν ἀπόλαυσιν μετ' οὐδ' ὄλην τριετίαν καλὴν δεῖξω. »

Le peintre Apelle contempla Laïs encore vierge pendant qu'elle portait de l'eau venant de la fontaine de Peirènè et, admirant sa beauté, l'emmena un jour à un symposion d'amis. Quand ses amis le tournèrent en dérision parce qu'il avait amené au symposion une vierge à la place d'une courtisane, il dit : « ne soyez pas étonnés ! Moi, je vous montrerai qu'elle sera belle dans moins de trois années complètes pour qu'on en jouisse à l'avenir³. »

1 S. Lewis, 2002 : p. 111.

2 Par exemple, Nééra semble avoir une relation permanente avec Phrynion, qui l'emmena dans les banquets ([Démosthène], *Contre Nééra*, 33 – 34 ; Cf aussi Glycéra et Léontion : Athénée, XIII, 585 d ; XIII, 584 a – b ; Laïs : Athénée, XIII, 588 c – d ; Phryné : Athénée, XIII, 585 e – f ; Galien, *Exhortation à l'étude de la médecine* X, 7 – 8.

3 Athénée, XIII, 588 c – d.

Cette anecdote montre à la fois l'importance de la place des courtisanes au sein du symposium et l'exceptionnalité de la conduite d'Apelle, mais aussi que le fait n'est pas impossible.

8. Le rapport au vin

D. Noel, qui analyse la relation entre femmes athéniennes et vin dans un article, conclut que les deux ensemble ne sont pas une image improbable¹. Il rejette l'assimilation de ces femmes qui boivent à la catégorie des *hetairai*². De même, C. Kelly Blazeby décrit le raisonnement qui pousse à associer les femmes qui boivent à des courtisanes : des femmes boivent du vin dans des images peintes sur des coupes à boire. Comme l'univers du banquet est une affaire masculine et que seules les femmes qui y sont admises sont engagées (pour un service sexuel ou non), les femmes qui boivent sont des prostituées. De plus, du fait de l'importance du banquet auprès de l'élite grecque, une scène de consommation de vin sera facilement identifiée comme étant une scène de symposium et les coupes à boire comme fabriquées pour un banquet d'homme. L'autrice rappelle qu'on ne peut être sûr du contexte d'utilisation de ces coupes, par manque de preuve, d'autant plus que la majorité des coupes intactes ont été découvertes dans des tombes étrusques. Elle conclut en refusant d'identifier toute femme qui boit comme une prostituée³.

En conclusion, il n'y a pas de méthode-type unanime pour distinguer une prostituée d'une autre femme et chercher des signes sur les différents statuts des prostituées ou sur la hiérarchie du métier est une entreprise qui s'est avérée peu efficace. Les vases présentent de nombreuses difficultés, notamment parce que la définition iconographique de l'*hetaira* n'a jamais été clairement établie. Le seul lien cohérent se trouve être le *symposium*, ce qui entraîne les modernes à nommer « courtisanes » les femmes peintes dans ce contexte⁴. Ce raisonnement n'est pas totalement incorrect, mais entraîne cependant une série de

1 « Les femmes et les hommes ne sont certes pas dans les mêmes rapports au vin, mais de là à exclure les femmes des plaisirs du vin, le pas à franchir est large. Il suffit de regarder les images avec une attention autre que celle qui cherche à répartir les femmes en honnêtes et en égarées. » (D. Noel, 1999 : p. 171).

2 « Il est nécessaire d'abandonner la traque de la courtisane dans toute image de la femme au vin, surtout si elle est nue. [...] La notion d'hétaïre est trop commode, elle permet de ranger nombre de femmes dans une catégorie qui, sans elle, obligerait à admettre que la réalité n'était pas aussi transparente que d'aucuns aiment à se la représenter » (D. Noel, 1999 : p. 176).

3 C. Blazeby, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 88, 90 et 101. Pour le rapport entre femmes et vin dans les textes, C. Blazeby, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 93 – 94.

4 K. Topper, in S. James & S. Dillon, 2012 : p. 146.

questions sur le lien entre imaginaire et réalité, sur la définition d'une *hetaira* et sur le lien entre *hetaira* et prostitution.

D. Scènes imaginaires ou scènes réelles ?

Il a été rappelé l'importance des sources littéraires et de l'interprétation qui en découlait. Il a parfois été noté la difficulté à distinguer réalité et imaginaire social¹. Le danger est également de voir ce qu'on voulait bien voir². Comment interpréter les vases ? S'agit-il de scènes qui représentent la réalité ou non ? Les femmes dans des contextes sexuels renvoient-elles à des fantasmes ou à des femmes réelles ? Dans un premier lieu, on peut se demander si les Athéniens, en voyant leurs vases, établissaient le statut des personnages³. Est-ce que les Grecs s'interrogeaient sur toutes les questions posées par les modernes sur le statut des femmes ? Se disaient-ils : « voici une *hetaira*, voici une *pornè*, voici une esclave ou une femme libre » ou, tout simplement, « fait-elle référence à un être réel ou est-ce une scène fantasmée » ? Probablement pas.

Est-ce que ces vases à contenu explicite avaient un but érotique ? Certains ne tranchent pas⁴, d'autres le refusent, comme S. Lewis pour qui les vases ne sont pas l'équivalent d'un « *Playboy* » antique, argumentant que, parmi le corpus de scènes érotiques hétérosexuelles, seuls 14 exemples proviennent d'Athènes, dont 8 trouvés sur l'Acropole. Ces vases n'ont pas été utilisés durant les banquets, mais ont été dédiés aux dieux. Sur les 6 autres, 2 ont été trouvés dans le quartier Céramique, 2 sur l'Agora et 2 sont de provenance inconnue⁵.

Si les vases reflètent le quotidien des Grecs, que dire de l'absence totale de certains actes, comme la pénétration anale homosexuelle, la fellation homosexuelle⁶ ou l'accouchement (hors scènes mythologiques) ? Pour prendre un exemple non sexuel, l'accouchement n'est jamais montré, ou alors il s'agit d'accouchements qui ne se font pas par voie basse, notamment dans les scènes mythologiques. Il y a pourtant de nombreuses sources sur l'accouchement, des textes en font mention et les stèles, plaques votives ou

1 N. Bernard, 2003 : p. 19 ; E. Cohen, 2015 : p. 22 ; F. Lissarrague, in G. Duby, M. Perrot, P. Schmitt Pantel, 2002, p. 205 : « l'image n'est pas une évidence photographique », mais « le produit d'une élaboration qui a sa logique ».

2 S. Lewis, 2002 : p. 99.

3 S. Lewis, 2002 : p. 114.

4 Par exemple, K. Schneider, in A. Pauly & G. Wissowa, 1913 : p. 1948.

5 S. Lewis, 2002 : p. 118.

6 M. Kilmer, 1993 : p. 213.

terracotas montrent la grossesse, le travail en lui-même ou la naissance¹. Ceci montre que peinture et réalité ne vont pas toujours de pair.

Dans un second temps, les modernes se perdent parfois dans les interprétations. Par exemple, J. Neils présente une coupe avec un satyre et une courtisane. Il semble y avoir un problème d'interprétation : l'élément masculin est placé dans un contexte mythologique, tandis que la femme renvoie à une réalité concrète de la vie athénienne, à savoir la courtisane².

Ainsi, certains vases entraînent de multiples interprétations. Par exemple, une hydrie à figures rouges, fabriquée vers 470 avant J. – C., a été vue de diverses façons. Le premier possesseur du vase, J. Noble, interprète la scène comme montrant une courtisane et des clients. J. Neils approuve et y donne pour légende « Brothel and Customers », au contraire d'E. Keuls, qui y voit une scène de famille (« vignette of family ») sans lien avec la prostitution³. J. Neils interprète également un autre vase où des femmes jouent de la flûte soit sur le Mont Hélicon, où vivent les muses, soit dans un établissement de prostitution, penchant pour la seconde option. Une autre hypothèse a été d'y voir des riches Athéniennes, probablement des citoyennes⁴.

Pour conclure, le point problématique avec les scènes de prostitution est l'absence de cohérence dans le traitement des images. N. Sorkin Rabinowitz note qu'il faut, pour trouver une courtisane sur un vase : 1. identifier la scène comme une scène réaliste ; 2. partir du principe que des femmes dites 'respectables' n'interagissent jamais avec des hommes⁵. De son côté, H. Parker rappelle que les images sont contrôlées et choisies et qu'elles ne sont pas toujours représentatives⁶. La raison qui fait que le sexe est souvent montré dans un contexte de symposium n'est pas parce qu'il y avait particulièrement du sexe à cet endroit, mais que Dionysos et Aphrodite gouvernent deux plaisirs importants⁷.

1 Voir pour plus d'explications : S. Lewis, 2002 : p. 14 – 15.

2 J. Neils, in B. Cohen, 2000 : p. 204. De même, une amphore de 515 avant J. – C. est intitulée « Hetaira, Satyr, and Maenad » (fig. 8. 8 p. 220) et un alabastré d'environ 500 avant J. – C. porte pour légende « Hetaira and Maenad » (fig. 8. 9 p. 221).

3 Tampa Museum of Art, 86.70. J. Neils, in B. Cohen, 2000 : p. 211 – 212 et fig. 8. 4 p. 212 ; E. Keuls, 1985 : p. 260 et fig. 239 p. 262. Cf également M. Kilmer, 1993 : p. 164 – 165.

4 J. Neils, in B. Cohen, 2000 : p. 225 et note 70. En réponse aux interprétations de J. Neils, cf S. Corner, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 65.

5 N. Sorkin Rabinowitz, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 139.

6 H. Parker, in R. Blondell & K. Ormand, 2015 : p. 24.

7 H. Parker, in R. Blondell & K. Ormand, 2015 : p. 103.

Cependant, même en admettant l'hypothèse que le contexte du banquet permet d'envisager les femmes présentes comme des prostituées, la place de ces femmes auprès des citoyens peut être de diverses teneurs : il peut s'agir de personnes engagées pour la soirée, mais aussi de courtisanes en relation suivie avec un citoyen. Dans ce cas-ci, classer toutes ces femmes comme prostituées est réducteur. Malgré quelques recherches, les critères avancés ne sont pas suffisants pour établir une distinction πόρνη/ἑταίρα dans les vases. Cette nécessité de coller l'étiquette prostituée sur des femmes présentes dans un contexte de symposium ou engagées dans une activité érotique ou sexuelle empêche de voir d'autres possibilités : femmes fantasmées, concubines, scènes de cour ou présence de citoyennes.

Enfin, le rattachement du vase au monde réel est une autre problématique à prendre en compte. K. Topper, en conclusion de son analyse des images érotiques, émet la possibilité d'une représentation, non pas de portraits sérieux de courtisanes, mais de stéréotypes comiques sur les femmes en général, ce qui nécessiterait de reprendre les interprétations du matériel en profondeur¹.

1 K. Topper, in S. James & S. Dillon, 2012 : p. 149.

III. Le rattachement à la prostitution : toutes des prostituées, toutes des esclaves ?

A. Le lien qui unit les courtisanes à l'esclavage

Le lien entre le mot πόρνη et esclavage est bien attesté, comme le montre l'étymologie du mot (πέρνημι, vendre). Les chercheurs considèrent dans leur ensemble que les πόρναι sont pour la plupart des esclaves ou des anciennes esclaves qui ont eu la possibilité de s'affranchir¹. Il a été vu qu'une partie de la critique considérait que l'ἑταίρα était libre, soit de naissance, soit par sa condition d'affranchie. L'image globale qui ressort des travaux universitaires est de faire des courtisanes des prostituées de condition libre. La question de la liberté ayant été précédemment examinée, c'est l'occasion d'aborder les liens entre esclavage et courtisane. Il est également utile d'étudier le lien ambigu qu'entretient le mot avec la prostitution.

La première partie de ce chapitre a montré que considérer les courtisanes comme des femmes libres et indépendantes est une vision tronquée de la réalité. Le *Contre Nééra* est l'exemple qu'une femme qualifiée d'ἑταίρα peut également être esclave. Dans l'ensemble du corpus, le vocabulaire de l'esclavage est très présent : les apparitions de ces mots sont parfois répertoriées par les chercheurs, mais peu commentées, car les liens entre liberté et courtisane restent un binôme fondamental dans l'histoire de la recherche.

Le mot δούλη qualifie plusieurs fois Nééra ainsi que ses collègues². Il est également utilisé pour qualifier Néméas et Pythonicè³. Sur παῖς qui peut signifier « jeune esclave » s'est construit le substantif παιδίσκη, qui signifie également « jeune esclave », mais aussi « jeune prostitué(e) »⁴. C'est le cas de l'Anonyme VIII, qui a vécu jusqu'à son rachat dans un établissement de prostitution ainsi que des sept courtisanes du *Contre Nééra*. Laïs est une esclave (ἀνδράποδον) chez trois auteurs. Métaneira, une compagne d'esclavage de Nééra, est qualifiée par le terme d'ὄμοδούλου. Quelques textes mentionnent Laïs comme un cadeau (δῶρον) pour l'épouse de son acheteur⁵.

1 L. McClure, 2003 : p. 15 ; C. Mossé, 1983 : p. 79 ; M. Nappi, 2009 : p. 6 ; K. Wrenhaven, 2012 : p.102.

2 Nééra seule : [Démosthène], *Contre Nééra*, 29 ; 49 ; 118 ; Libanios, *Argumenta orationum Demosthenicarum*, κε', 2 ; Nééra et ses collègues : Athénée, XIII, 593 f.

3 Néméas : Athénée, XIII, 587 c – d ; Pythonicè : Athénée, XIII, 595 a.

4 Hérodote, *Histoires*, I, 93 ; Plutarque, *Periclès*, 24, 5.

5 Anonyme VIII : Plutarque, *Phocion*, 3 ; Les femmes du *Contre Nééra* : [Démosthène], *Contre Nééra*, 18 ; Laïs comme esclave : Synésios de Cyrène, *Lettres*, Lettre III, l. 28 ; Etienne de Byzance, *Ethnica (Libri A-I)*, livre V, 157 ; Scholies d'Aristophane, *Scholia in Plutum (scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)*, 7) ; Laïs comme cadeau : Scholies d'Aristophane, *Scholia in Plutum (scholia*

Le mot ἐλεύθερος est également employé pour signaler l'affranchissement de Télésippa, de Nééra et de l'ensemble des esclaves de Nicarète I¹.

Les verbes qui qualifient certaines courtisanes ont clairement un lien avec l'achat ou la revente, comme Phila avec le verbe λυτροῦμαι qui signifie au passif « être achetée ». De même, le verbe ὄνοῦμαι est utilisé pour désigner Phila, là aussi sous une tournure passive ainsi que Laïs, achetée par un Corinthien².

Dans le *Contre Nééra*, le verbe κτῶμαι est utilisé pour désigner les sept esclaves achetées par Nicarète I. Quand elle les revend, l'expression τὰ σώματα ἀπέδοτο est utilisée³.

Parallèlement, l'affranchissement est également signalé : le verbe ἐλευθερῶ est utilisé pour parler des sept du *Contre Nééra* et plus spécifiquement de Phila⁴. Le terme λυσαμένη, affranchie, est utilisé pour deux anonymes⁵.

Le lien entre courtisanes et esclavage est donc important. Le peu de femmes libres de naissance à la période classique semble aller dans ce sens⁶.

Deux textes montrent cette association dans l'esprit des auteurs grecs : à la fin du *Contre Nééra*, Apollodore souhaite susciter l'indignation du jury, composé de citoyens. Il prétend que, si les charges contre Nééra sont abandonnées, les valeurs de la cité seront inversées, les citoyennes seront obligées d'exercer l'activité des prostituées pendant que ces dernières envahiront la citoyenneté :

Τὸ δὲ τῶν ἐλευθέρων γυναικῶν ἀξίωμα εἰς τὰς ἐταίρας, ἂν ἄδειαν λάβωσι τοῦ ἐξεῖναι αὐταῖς παιδοποιεῖσθαι ὡς ἂν βούλωνται καὶ τελετῶν καὶ ἱερῶν καὶ τιμῶν μετέχειν τῶν ἐν τῇ πόλει.

vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo), 179 a ; Métaneira : [Plutarque], *Vies des dix orateurs attiques (Lyisas)*, 836 b.

1 Télésippa : Plutarque, *Apophtegmes de Rois et de Généraux*, 181 a ; Plut., *Alexandre*, 41, 9 – 10 ; Nééra : [Démosthène], *Contre Nééra*, 31 ; Les sept esclaves de Nicarète I : [Dém.], *Contre Nééra*, 19.

2 Phila : [Plutarque], *Vie des dix orateurs attiques*, 849 e (λυτρωσάμενος) ; Athénée, XIII, 590 d (ὠνησάμενος) ; Laïs : Scholies à Aristophane, *Scholia in Plutum (Scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)*, 179 a ; *Commentarium in Plutum* (recensio 2) (scholia recentiora Tzetzae), 179 (ἔωνημένη).

3 [Démosthène], *Contre Nééra*, 20 (ἐκτίσατο) ; Démosthène, *Contre Nééra*, 19 (τὰ σώματα ἀπέδοτο).

4 [Démosthène], *Contre Nééra*, 20 (ἠλευθερώθησαν) ; Athénée, XIII, 590 d (ἐλευθερώσας).

5 Y V : [Démosthène], *Contre Olympiodôros*, 53 (λυσάμενος) ; Y X : Démosthène, *Pour Phormion*, 36, 45 (λέλυσαι).

6 Il en sera davantage question au troisième chapitre, lors de l'étude des citoyennes prostituées (II, C).

« En revanche, les courtisanes seront élevées à la dignité des femmes libres, quand elles auront obtenu ce privilège d’avoir des enfants légitimes à leur gré et de participer aux mystères, aux sacrifices, aux prérogatives des citoyens¹. »

Il convient d’entendre « citoyennes » là où Apollodore dit « femmes libres »². Il y a une dose d’exagération dans ses propos, mais l’orateur laisse entendre que les courtisanes sont une catégorie à part des femmes libres et une opposition est faite entre les deux (τῶν ἐλευθέρων γυναικῶν vs τὰς ἐταίρας). Pourtant, lorsqu’il s’attaque à Nééra, elle a été affranchie depuis quelques dizaines d’années. Ce texte montre l’idée que les courtisanes sont fortement attachées au monde des non-libres. De même, Athénée, en reprenant le *Contre Nééra*, fait des sept courtisanes qui sont sous la dépendance de Nicaréte I des δοῦλαι³ :

Νικαρέτη δὲ ἡ ἐταίρα ἐρωμένη ἦν Στεφάνου τοῦ ῥήτορος, Λυσίου δὲ τοῦ σοφιστοῦ Μετάνειρα. ἦσαν δὲ αὐταὶ δοῦλαι Κασίου τοῦ Ἡλείου μετὰ καὶ ἄλλων ἐταιρῶν, Ἀντείας, Στρατόλας, Ἀριστοκλείας, Φίλας, Ἴσθμιάδος, Νεαίρας.

La courtisane Nicaréte était l’amante de l’orateur Stéphanos, tandis que Métaneira était celle du sophiste Lysias. Celles-ci avec les autres courtisanes Antéia, Stratola, Aristocléia, Phila, Isthmias et Nééra, étaient des esclaves appartenant à Casios d’Élis.

Ceci remet en cause certaines conceptions, comme le fait que la πόρνη est sous la domination d’un/e πορνοβοσκός, contrairement à l’ἐταίρα qui est une personne libre⁴. De même, à partir d’une flûtiste mentionnée par Hypéride, Athénée commente :

Καὶ Νεμεάδος δὲ τῆς αὐλητρίδος Ὑπερείδης μνημονεύει ἐν τῷ κατὰ Πατροκλέους. Περὶ ἧς ἄξιον θαυμάζειν πῶς περιεῖδον Ἀθηναῖοι οὕτως προσαγορευομένην τὴν πόρνην, πανηγύρεως ἐνδοξοτάτης ὀνόματι κεχρημένην· ἐκεκώλυτο γὰρ τὰ τοιαῦτα τίθεσθαι ὀνόματα οὐ μόνον ταῖς ἐταιρούσαις, ἀλλὰ καὶ ταῖς ἄλλαις δούλαις, ὥς φησι Πολέμων ἐν τοῖς περὶ Ἀκροπόλεως.

1 [Démosthène], *Contre Nééra*, 113, trad. : L. Gernet.

2 Cf troisième chapitre, I, B.

3 Athénée, XIII, 593 f.

4 C. Faraone & L. McClure, 2006 : p. 11 – 12 ; E. Cohen, 2015.

Hypéride mentionne aussi la flûtiste Néméas, dans le *Contre Patrocle*. À son sujet, il y a lieu de s'étonner que les Athéniens aient laissé cette prostituée se faire appeler ainsi avec indifférence, utilisant le nom d'une fête religieuse célèbre. En effet, donner de tels noms était interdit non seulement aux femmes qui se prostituent, mais aussi aux autres esclaves, comme le dit Polémon dont ses ouvrages *Sur l'Acropole*¹.

Ce texte suppose donc que les personnes qui se prostituent sont le plus souvent des esclaves. Il y a une assimilation entre esclavage et prostitution. Il est cependant intéressant de remarquer l'utilisation du verbe *ἐταιρεῖν* (*ταῖς ἐταιρούσαις*) et non le mot *ἐταῖρα* ; l'*ἐταῖρα* n'est pas réduite à une esclave-prostituée.

Les textes montrent clairement qu'une femme peut avoir le statut de courtisane et être juridiquement esclave. Le lien avec la prostitution a été établi au premier chapitre. S'il ne doit pas être minoré, des exemples d'*hetairai* sans lien avec la prostitution existent.

B. L'absence de lien entre prostitution et courtisanes : trois études de cas

1. Ceci n'est pas une courtisane.

Si le lien entre prostitution et *ἐταῖρα* ne doit pas être minoré, il ne peut s'y réduire. Des femmes, classées à tort dans la catégorie des prostituées, n'ont que peu de liens avec l'univers prostitutionnel. Certains chercheurs rejettent le concept-même de courtisane : E. Keuls, en conclusion de son étude sur Aspasia, conclut que la courtisane raffinée est une : « fabrication de l'esprit masculin² ». Pour elle, le seul moyen pour une prostituée de l'Athènes classique d'avoir une autonomie financière est d'être une *pornoboskos*. L'image de la courtisane intelligente et prospère est une légende qui commence tôt, construite par les Anciens, qui passaient volontairement sous silence le fait que les esclaves qui leur servaient d'exutoire étaient des personnes dévalorisées et non éduquées, à leur merci et qui finiraient certainement leur vie dans la misère³. Dans cet esprit, les *ἐταῖραι* sont donc une catégorie de *πόρνηαι*. Il a été vu, dans la partie terminologique lors de l'étude du mot *πόρνη*,

1 Athénée, XIII, 587 c.

2 E. Keuls, 1985 : p. 199 : « the 'refined hetaera' for which she [Aspasia] later became the byword was probably a fabrication of the male mind. » ; L. Kurke émet l'hypothèse que les deux regroupent la même réalité et que la division a été artificiellement créée par les poètes de l'époque archaïque (L. Kurke, 1999 : chapitre 5).

3 E. Keuls, 1985 : p. 196 et 200.

que les deux ne sont pas synonymes à l'époque classique. De plus, les Anciens n'avaient pas spécifiquement à cacher une réalité qui leur paraissait trop dure et fréquenter des prostituées n'est pas une activité honteuse.

Pour R. Kennedy, qui qualifie l'*hetaira* de mythe, on observe un accroissement des métèques à Athènes au cours du IV^e siècle avant J. – C. ainsi que le développement de représentations de femmes non mariées ou non citoyennes¹. La recherche moderne, par le biais de la Seconde Sophistique qui fait émerger l'*hetaira* comme mythe, classe ces femmes dans la catégorie des *hetairai*, assimilées à des prostituées. L'attention apportée aux orateurs du IV^e siècle qui relie certaines femmes à la prostitution doit également être révisée. Sans nier la possibilité que le terme ait pu être utilisé pour décrire un type de prostitution à la fin du V^e siècle, R. Kennedy insiste sur l'importance de relire les textes : plutôt que de considérer les textes classiques comme une représentation des pratiques sociales et de la loi athénienne, il est plutôt intéressant de les examiner comme un processus qui place en marge des femmes qui ne se conforment pas à l'idéologie sociale. Il est important de séparer, dans les textes, l'idéologie de la réalité. R. Kennedy note une évolution probable de la signification du terme :

« I suggest that the word *hetaira* in its usage as courtesan and prostitute likely only acquired that meaning over the course of the fifth century. This particular usage derive from one specific aspect of the term associated with wealthy aristocratic women whose lifestyle included symposia and public extravagance². »

Il est possible que, durant le IV^e siècle, une femme qui ne peut être légalement mariée (avec un tuteur et une dot) et ne peut faire partie des citoyennes soit nommée *hetaira*. R. Kennedy l'associe à un climat tendu sur les questions de citoyenneté et de non citoyenneté, dans un contexte où se constate l'afflux de nombreux métèques dans la cité d'Athènes, auquel s'ajoute l'importance du décret de Périclès, qui nécessite que les deux parents soient citoyens³. Le décret de Périclès est en effet important pour la catégorie des non citoyens, comme cela sera développé avec l'étude d'Abrotonon.

Dans tous les cas, les deux visions évoquées ci-dessus ne résolvent qu'une partie du problème et n'expliquent pas entièrement que des femmes qui n'ont aucun lien avec la prostitution soient qualifiées par ce terme.

1 R. Kennedy, 2014 : p. 78 (« myth ») ; p. 21 – 22.

2 R. Kennedy, 2014 : p. 85 – 86. Citation p. 86.

3 R. Kennedy, 2014 : p. 28 – 29 et p. 38 – 55. Pour la loi de Périclès, cf p. 14 – 16.

2. Abrotonon et l'importance du décret de Périclès

Les auteurs ne s'accordent ni sur le nom, ni sur l'origine de la mère de Thémistocle¹. Certains auteurs considèrent qu'Abrotonon vient de Thrace. C'est le cas d'Amphicratès, d'Élien et de Plutarque, qui remarque cependant que différentes origines lui sont attribuées dans la *Vie de Thémistocle*²:

Φανίας μέντοι τὴν μητέρα τοῦ Θεμιστοκλέους οὐ Θραῦτταν, ἀλλὰ Καρίνην, οὐδ' Ἀβρότονον ὄνομα, ἀλλ' Εὐτέρπην ἀναγράφει. Νεάνθης δὲ καὶ πόλιν αὐτῆ τῆς Καρίας Ἀλικαρνασσὸν προστίθεισι.

Cependant, Phantias rapporte que la mère de Thémistocle n'était pas thrace, mais carienne, et que son nom n'était pas Habrotonon, mais Euterpe. Néanthès ajoute aussi qu'elle était de la ville d'Halicarnasse en Carie.

Phantias et Néanthe la nomment Euterpe et lui attribuent une origine carienne. L'épithaphe d'Abrotonon, dans l'Anthologie Palatine, concorde avec les textes de Plutarque et d'Athénée³. La note complémentaire de l'édition C.U.F. de Plutarque indique que l'épithaphe est une composition récente et que le Περὶ ἐνδόξων ἀνδρῶν d'Amphicratès, qui est la source d'Athénée, doit également être celle de Plutarque⁴. En tout cas, la mère de Thémistocle n'est pas athénienne. Le texte de Cornélius Népos donne un autre statut à la mère de Thémistocle : son père, d'une famille importante, épouse une citoyenne acarnanienne (*uxorem Acarnanam civem duxit*)⁵.

L'Acarnanie se trouve en Épire. Toutefois, une note complémentaire de l'édition C.U.F. de Plutarque corrige *Acarnanam* en *Halicarnassiam*, rejoignant la seconde tradition

1 Sur l'orthographe d'Abrotonon, la documentation est divisée : l'esprit initial est soit rude (Élien ; Plutarque (*Dialogue sur L'amour*) ; Hérodien), soit doux (Athénée – les manuscrits d'Athénée, dans la majorité, donnent la leçon en esprit doux ; pour la *Vie de Thémistocle* de Plutarque, la variante Habrotonon a été retenu par la collection C.U.F. et par l'édition italienne *Le vite di Temistocle et di Camillo*, coll. scrittori greci e latini, A. Mondadori (éd.), Milan, 1983. La leçon avec esprit doux se trouve dans l'édition Loeb de Plutarque (*Lives*, vol. II, Cambridge/London, 1959⁴, 1914¹)). Nous considérons cette variation comme une variante orthographique, l'une ou l'autre tradition manuscrite se rapportant à la même personne.

2 Amphicratès *apud* Athénée, XIII, 576 c. ; Élien, XII, 43 ; Plutarque, *Dialogue sur l'amour*, 753 d ; *Thémistocle*, 2.

3 *Anthologie Palatine*, VII, 306. Dans le premier vers, l'anthologie donne πέλον à la place de γένος chez Plutarque et Athénée ; dans le second vers, Athénée donne φασί à la place du φημι employé par Plutarque et par l'anthologie palatine.

4 Plutarque, *Thémistocle*, C.U.F., 1968 : p. 217.

5 Cornélius Népos, *Thémistocle*, I, 2.

voulant qu'Abrotonon vienne de Carie¹. L. Canfora indique qu'il est possible aussi de comprendre le terme en rapport avec Acharnes, le dème d'Attique².

Il y a deux mots qui frappent particulièrement dans le texte : les deux accusatifs *uxorem* et *civem*. L'un indique que la mère de Thémistocle serait l'épouse de Néoclès, l'autre qu'elle serait citoyenne.

Certains ont cependant associé le nom d'Abrotonon à une basse origine. Le préfixe Habro-, fréquent à Athènes, indiquerait une origine barbare³. Ce nom est celui d'une esclave, musicienne et courtisane dans la pièce de Ménandre, *l'Arbitrage*. Pour F. Frost, Abrotonon est un nom commun d'esclave et devient un synonyme pour une concubine disponible, peut-être à cause de la pièce de théâtre de Ménandre⁴. Toutefois, Ménandre est nettement postérieur à l'époque de Thémistocle et penser qu'il a choisi le nom d'Abrotonon parce que beaucoup d'esclaves se nomment ainsi reste une hypothèse. Le nom apparaît peu, voire pas, dans les inscriptions : le Phi ne donne aucune correspondance et l'APF ne donne que trois attestations du nom d'Abrotonon : la mère de Thémistocle, la musicienne de Ménandre et l'épouse de Néoclès⁵.

Les auteurs sont contradictoires : Phaniás et Néanthe considèrent que la mère de Thémistocle se nommait Euterpe, et non Abrotonon, et venait de Carie. Le texte de Cornélius Népos indique l'Arcarnanie, Acharnes ou Halicarnasse. Amphicratès et Plutarque la font venir de Thrace. Nous sommes tributaires de nos sources : pour les auteurs, l'importance, en retraçant la vie de Thémistocle, n'était pas de savoir d'où venait sa mère.

Toutefois, ce souci de cohérence s'atténue si l'on prend en compte la période chronologique des auteurs qui rapportent ces faits. Malgré ses origines multiples, un point central ressort : la non-citoyenneté athénienne d'Abrotonon. En effet, qu'elle soit citoyenne ou non d'une autre cité importe peu ; elle n'est pas Athénienne. En outre, Athénée et Hérodien sont les deux auteurs qui la qualifient d'ἑταίρα. Athénée cite Amphicratès⁶, auteur du I^{er} siècle de notre ère. Plutarque ne la qualifie pas ainsi, mais a la formule suivante : Thémistocle est un bâtard par sa mère (νόθος δὲ πρὸς μητρός). Le terme de

1 Plutarque, *Thémistocle*, C.U.F., 1968 : p. 217.

2 L. Canfora (volume III), 2001 : note 3 p. 1463.

3 *Anthologie Palatine*, tome IV, C.U.F., 1938 : note 1 p.186.

4 F. Frost, 1980 : p. 62.

5 Notice 6669, PAA. Les informations sont transmises par Cornélius Népos.

6 Athénée, XIII, 576 c.

νόθος, qui désigne un enfant né d'une union mixte entre un non-citoyen et une citoyenne, est remis en question par C. Patterson, qui considère, avec d'autres chercheurs, que la mère de Thémistocle était mariée¹ et que ce terme de νόθος est anachronique² :

« As is often noted, "Themistocles was not a nothos" meaning presumably that Themistocles' mother, even if a Thracian, was married or entrusted to his father according to Athenian custom ».

Thémistocle est né vers 524 avant J. – C., avant le décret de Périclès, c'est donc un citoyen de plein droit. D. Ogden note ce passage de Plutarque, considéré comme étrange, car l'attribution de la bâtardise de Thémistocle se fait sur sa métroxénie ; cette dernière ne devient bâtardise qu'après la loi de 451³. Ce terme, bien que Plutarque l'emploie de manière inexacte, sert le parcours de Thémistocle. Sa figure est construite en clair-obscur : même si Plutarque note qu'il s'agit de ragots, Thémistocle est montré comme dissipé, paresseux, avec une jeunesse tumultueuse et ne se mariant pas. Son père est commerçant ; sa mère n'est même pas Athénienne. Pourtant, il s'illustre comme un général hors-pair, le vainqueur de Salamine et devient l'un des citoyens les plus en vue.

Moins de dix ans après la mort de Thémistocle, Périclès fait passer un décret qui exclut de la citoyenneté les enfants qui ne sont pas nés de deux parents citoyens, en 451/450 avant J. – C.⁴. La loi n'est plus d'actualité vers 403/402, sous l'archontat d'Euclide, puisqu'elle est remise en vigueur à ce moment-là, en laissant le droit de cité aux enfants de citoyens nés de mères étrangères avant cette date⁵. Des mesures rigoureuses vers 350 complètent le décret en interdisant les mariages mixtes, c'est-à-dire entre un citoyen et un non-citoyen. Ceci eut pour conséquence de renforcer l'endogamie civique, c'est-à-dire l'obligation d'un mariage à l'intérieur d'une classe sociale. L'appartenance à une même classe devient un critère de sélection important dans cette partie de la société où seul le mariage assure la naissance d'héritiers légitimes. Dans ces conditions, marier sa fille à un étranger signifie ne pas avoir d'héritier légal, entraînant des fils illégitimes qui seront exclus de la vie civique. Il n'est pas illégal en soi de vivre avec un étranger, si ce statut était clairement déclaré ; mais les enfants nés de cette union ne sont pas considérés comme

1 S. Humphreys, 1974 : p. 88 : "Modern historians are on the whole agreed that Themistocles was not a nothos."

2 C. Patterson, 1990 : p. 63.

3 D. Ogden, 1996 : p. 56.

4 Aristote, *Constitution d'Athènes*, XXVI, 4 ; Plutarque, *Périclès*, 37, 3.

5 Démosthène, *Contre Euboulidès*, 30 ; Isée, *Sur la succession de Kiron*, 43.

citoyens¹. Après 350, une personne qui n'est pas Athénienne, homme ou femme, et qui contracte un mariage mixte avec une personne issue d'une famille de citoyens risque l'esclavage et ses biens vendus. Dans le cas où une étrangère épouse un Athénien, l'époux écope d'une amende de mille drachmes². Ainsi, Thémistocle n'aurait pas été considéré comme citoyen s'il était né cent ans plus tard. Cependant, D. Ogden insiste sur la nécessité de ne pas voir la loi de Périclès comme un nouveau départ dans la manière de pensée athénienne, mais comme l'aboutissement d'une opposition d'une centaine d'années de la part de citoyens qui pensaient que la double citoyenneté devrait s'appliquer. Le statut des *metroxenoi* était sujet à un long débat. D. Ogden interprète l'utilisation de *nothos* par Plutarque comme un indice que les *metroxenoi* étaient considérés comme des *nothoi*³.

Cette question de la citoyenneté est importante à considérer, car les femmes qualifiées de courtisanes fréquentent en majorité des citoyens athéniens (Périclès pour Aspasia, Stéphanos pour Nééra, Olympiodoros pour l'Anonyme V, Alcibiade pour Damasandra ou Théodotè, Isocrate pour Lagisca ou Métaneira...) ou, s'ils ne sont pas athéniens, des hommes ayant le plus souvent un certain statut social (Aristote pour Herpyllis, Lysias pour Métaneira, Ptolémée pour Thaïs, Harpale pour Glycéra et Pythonicè, Alexandre pour Callixeina). Même si les non Athéniens cités dans le *Contre Nééra* évoquent peu aux oreilles des modernes, ils sont suffisamment connus pour qu'Apollodore les cite : il espère ainsi faire se souvenir de quelques noms au jury pour prouver que Nééra n'est pas Athénienne⁴.

Pour en revenir à Abrotonon, les textes ne donnent aucun indice qu'elle aurait eu un lien avec le milieu de la prostitution. Le seul lien est le terme *hetaira*, sous réserve de valider l'interprétation du lien effectif entre *hetaira* et prostitution. Les auteurs qui la qualifient ainsi sont postérieurs à l'époque classique, et probablement influencés par le décret de Périclès lié à cette période. Plutarque emploie le mot *nothos* pour désigner le fils. La mère de Thémistocle est étrangère, c'est-à-dire non athénienne. Elle fréquente un citoyen né à Athènes. Même si elle est d'une haute naissance citoyenne, si l'on suit Cornélios Népos, elle n'est pas athénienne. Cet aspect, une non Athénienne fréquentant un

1 L. Gernet, 1960 : note 2 p. 70.

2 [Démosthène], *Contre Nééra*, 16.

3 D. Ogden, 1996 : p. 362 – 363 (voir aussi p. 58).

4 Par exemple, Simos, cité au paragraphe 23, est un citoyen important en Thessalie au moins dans les années 350, si ce n'est pas avant (D. Hamel, 2003 : p. 24). Apollodore cite aussi un poète et un acteur au paragraphe 26

Athénien, semble plus important pour la définition de l'*hetaira* qu'un lien avec la prostitution.

3. Herpyllis, la concubine d'Aristote

Si le nom d'Herpyllis n'a pas eu une grande renommée, il en va différemment de son compagnon, Aristote de Stagire. Nicomaque est également connu, car c'est pour lui qu'a été écrit l'*Éthique de Nicomaque*. Aristote meurt avant elle, en ayant pris soin de prendre des dispositions en sa faveur dans son testament, retransmis par Diogène Laërce. Ce dernier commence par une phrase d'introduction :

Ἔσχε δὲ καὶ υἱὸν Νικόμαχον ἐξ Ἑρπυλλίδος τῆς παλλακῆς, ὡς φησι Τιμόθεος.

[Aristote] eut aussi un fils, Nicomaque, de sa concubine Herpyllis, comme le dit Timothée¹.

Le mot employé est *παλλακή*, la concubine. La suite du passage apporte plusieurs informations : Aristote laisse deux enfants, une fille nommée d'après sa femme, Pythias, et un fils nommé d'après son père, Nicomaque. Le cas de Pythias est clair : elle est la fille légitime d'Aristote et de sa femme. Par contre, il existe, dès l'Antiquité, des contestations sur la maternité d'Herpyllis ; certains font de Nicomaque le fils légitime de Pythias et d'Aristote². La question de la légitimité de Nicomaque a suscité quelques débats. A. – H. Chroust émet l'hypothèse que Nicomaque est le fils d'Herpyllis et d'Aristote, qu'Aristote a légitimé ensuite³. Aristote demande que Nicanôr prenne soin de Pythias et Nicomaque, mais aucune disposition particulière n'est prise pour lui. Ceci s'explique par deux raisons contradictoires⁴:

1/ Nicomaque est le fils illégitime d'Herpyllis et d'Aristote, il est alors exclu de la succession. Pythias est dans ce cas fille épicière et le testament est à comprendre en ce sens. Aristote arrange le mariage de sa fille, en espérant qu'un héritier naisse pour assurer la descendance⁵.

2/ Nicomaque est fils légitime, il hérite automatiquement, toute disposition étant alors

1 Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, V, 1.

2 Diogène Laërce, Pochothèque, 1999 : note 4 p. 567.

3 Diogène Laërce, Pochothèque, 1999 : note 4 p. 649 ; R. Goulet fait un état de la question des débats autour de la légitimité de Nicomaque ou non (R. Goulet, 2018 : p. 420) ; I. Düring, 1957 : p. 270 ; A. – H. Chroust, 1973 : p. 199.

4 Diogène Laërce, Pochothèque, 1999 : note complémentaire 1 p. 648 – 649.

5 A. – M. Verilhac & C. Vial, 1998 : p. 101 – 106.

inutile. Comme Nicomaque est trop jeune à la mort de son père, ce dernier arrange le mariage de sa fille, comme l'a fait à Athènes le père de Démosthène¹.

L'historien Hésychius de Milet, dans la *Vie d'Aristote*², fait d'Herpyllis la concubine d'Aristote (παλλακή), prise après la mort de sa femme, et de Nicomaque son fils illégitime, de même qu'Eusèbe de Césarée :

Μετὰ δὲ τὴν Πυθιάδος τῆς Ἑρμείου τελευτὴν Ἀριστοτέλης ἔγημεν Ἑρπυλλίδα Σταγειρίτιν, ἐξ ἧς υἱὸς αὐτῷ Νικόμαχος ἐγένετο.

Après la mort de Pythias, fille d'Hermeias, Aristote épousa la Stagirite Herpyllis, de qui il eut un fils, Nicomaque³.

Le verbe γαμεῖν peut signifier « épouser », mais aussi « prendre pour compagne », sans mariage effectif. Il dénote toutefois une relation stable entre Aristote et Herpyllis. Cependant, cette version est remise en cause par une scholie d'Hésiode du début du V^e siècle de notre ère, de Proclus⁴:

Μάτην οὖν λέγουσιν οἱ περὶ Τίμαιον Ἡσιόδῳ τὸν Ἀριστοτέλην πειθόμενον μετὰ τὴν τῆς γυναικὸς τελευτὴν Ἑρπυλλίδι συνεῖναι τῇ θεραπαίνῃ ἐξ ἧς αὐτὸν σχεῖν υἱόν.

Les disciples de Timée disent faussement qu'Aristote, obéissant à Hésiode, vécut après la mort de sa femme avec sa servante Herpyllis, de qui il eut un fils.

Herpyllis est ici désignée par τῇ θεραπαίνῃ, la servante. Selon cette scholie, Herpyllis serait donc une esclave d'Aristote. Παλλακή et θεραπαίνῃ, concubine et servante sont les deux termes qui définissent Herpyllis. Où se cache la courtisane ? Elle se trouve chez Hermippos de Smyrne qui, comme chez les autres auteurs, la fait vivre avec Aristote jusqu'à sa mort⁵ :

Ἀριστοτέλης δ' ὁ Σταγειρίτης οὐκ ἐξ Ἑρπυλλίδος τῆς ἐταίρας ἐπαιδοποίησε Νικόμαχον καὶ συνῆν ταύτῃ μέχρι θανάτου, ὡς φησιν Ἑρμιππος ἐν τῷ Περὶ Ἀριστοτέλους πρώτῳ, ἐπιμελείας φάσκων τῆς δεούσης τετυχηκέναι ἐν ταῖς τοῦ φιλοσόφου διαθήκαις ;

1 Démosthène, *Contre Aphobos I*, 5

2 Texte repris par la Souda, *Lexicon*, A 3929.

3 Eusèbe de Césarée, *Préparation évangélique*, XV, 2, 15.

4 Scholies d'Hésiode (Proclus), *Les travaux et les jours*, v. 403.

5 Hermippos de Smyrne *apud* Athénée, XIII, 589 c.

Aristote de Stagire n'a-t-il pas eu Nicomaque comme fils de la courtisane Herpyllis et n'a-t-il pas vécu avec elle jusqu'à sa mort, comme le dit Hermippos dans le premier livre *Sur Aristote*, qui déclare qu'elle a reçu la sollicitude qu'il fallait dans le testament du philosophe ?

Deux nouvelles informations s'ajoutent à cela : Nicomaque est né ἐξ Ἑρπυλλίδος τῆς ἐταίρας, de la courtisane Herpyllis. Athénée ne donne aucune ambiguïté sur le statut d'Herpyllis : ἐταίρα, courtisane. Une autre information vient s'ajouter à la première: Athénée utilise comme source Hermippos de Smyrne, auteur du III^e siècle avant J.-C. qui pourrait être également une des sources de Diogène Laërce¹.

Athénée n'est pas le seul à l'associer au mot ἐταίρα : Alciphron, qui se situe à peu près à l'époque d'Athénée, en fait un personnage dans deux de ses *Lettres fictives de pêcheurs, de paysans et d'hétaïres* : la lettre 37, de Myrrhinè à Nicippè, ne nous apprend rien, Herpyllis intervenant en tant que personnage secondaire. Myrrhinè se plaint que Diphile lui en préfère une autre. Herpyllis et son amant, Helix, aident Myrrhinè à l'émouvoir. Par contre, dans la lettre 34, Thaïs explique à Euthydème qu'Aristote tente simultanément d'obtenir ses faveurs ainsi que celles d'Herpyllis, qui est une esclave de Mégara (Ἑρπυλλίδι τῆ Μεγάρας ἄβρα). Ἄβρα désigne la jeune servante, la fille de compagnie. Il y a la même idée que chez Proclus avec le terme θεραπαινῆ.

Pour résumer, les termes qui la qualifient soit ont l'idée de « compagne », soit sont en rapport avec l'esclavage. Tout d'abord, il y a le terme παλλακή et le fameux ἐταίρα qui semblent désigner la même réalité. Chez Hermippos de Smyrne, il est mentionné qu'Aristote lui a fait un enfant (ἐπαυδοποίησε Νικόμαχον), qu'il a gardé, alors qu'il aurait pu l'exposer. Il vit avec elle jusqu'à sa mort (συνῆν ταύτη μέχρι θανάτου). Ceci suppose une relation établie entre les deux.

L'autre groupe de mot renvoie à la sphère de l'esclavage, il y a ἄβρα et θεραπαινῆ ; Jean Tzetzes utilise le mot ὁ δουλομίκτης, union avec un/e esclave, pour qualifier la relation entre Aristote et Herpyllis. Ces termes n'ont pas grand-chose à voir avec la prostitution. Le terme de θεραπαινῆ est employé pour désigner Herpyllis ainsi que ses trois

¹ La question des sources de Diogène Laërce est délicate. Cf, R. Goulet, 2018. L'édition de Garnier-Flammarion, *Vie, doctrines et sentences des philosophes illustres*, tome I, Garnier-Flammarion, Paris, 1965, trad., notice et notes par R. Genaille, p. 20 – 22 cite Hermippos parmi les sources de Diogène. Ceci est contesté dans l'introduction générale de l'édition figurant dans la bibliographie (1999), p. 22 – 23.

servantes dans le testament d'Aristote¹. C'est également le terme employé pour mentionner les servantes d'Aspasie et de Nééra². Seule Herpyllis est nommée ainsi nominativement. Les deux autres occurrences mentionnent un groupe de personnes : les servantes d'Aspasie (peut-être des courtisanes ?) et les servantes de Nééra, dont il est avéré qu'elles ne sont pas des courtisanes. Ces deux autres occurrences permettent de comprendre davantage la place qu'occupait Herpyllis auprès d'Aristote : probablement une ancienne esclave affranchie avant de vivre en tant que compagne avec Aristote. Le rapport à la prostitution est inexistant.

4. Aspasie, l'Hélène d'Athènes

Aspasie est un cas complexe. Elle est l'une des femmes qualifiées d'ἑταῖραι les plus citées et en même temps la moins représentative de cette catégorie. La figure d'Aspasie sera vue plus en profondeur durant le cinquième chapitre, aussi l'étude suivante se concentrera uniquement sur les liens entre Aspasie et la prostitution.

Une (ancienne) courtisane ?

Il y a une époque où l'association entre Aspasie à la prostitution était évidente, puisque les textes antiques la qualifient d'ἑταίρα, mot traduit par courtisane. Pour les auteurs du XIX^e siècle, il ne peut en être autrement. La dichotomie entre femmes « respectables » et femmes « non respectables » rangeait Aspasie dans la deuxième catégorie, n'étant pas une citoyenne, mais une métèque, donc ne pouvant aspirer à un mariage légitime avec Périclès. Même si tous les auteurs ne classent pas Aspasie parmi les prostituées, le fait qu'elle soit une courtisane est toujours rappelé³. Le lien avec la prostitution est marqué jusque dans les années 1990⁴. Depuis les années 2000, il semble y avoir davantage de nuance, voire une remise en cause d'Aspasie en tant que prostituée⁵.

Sur la centaine de textes qui font mention d'Aspasie, le mot πόρνη associé à sa personne n'apparaît que deux fois de manière sûre : chez Hésychius, auteur du V^e siècle

1 Herpyllis : Scholie d'Hésiode (Proclus), *Les travaux et les jours*, v. 403 ; Les servantes : Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, V, 1.

2 Aspasie : Athénée, XIII, 569 f – 570 a ; Nééra : *Contre Nééra*, 35, 120, 123 et 124.

3 V. Azoulay, 2010 : p. 115 ; P. Ismard, 2013 : p. 440 ; D. Kagan, 2008 : p. 230 ; R. Kennedy, 2014 : p. 82 (« Aspasia, for better or worse, has been incorporated into the model as an *hetaira* ») ; N. Loraux, in N. Loraux, 2003 : p. 137 ; P. Schmitt Pantel, in P. Schmitt Pantel & F. de Polignac, 2007 : p. 199 – 221.

4 E. Keuls, 1985 : p. 198 ; M. Henry, 1995.

5 D. Jouanna, 2005 : p. 43 – 48. Elle privilégie une Aspasie venue pour la rhétorique, et non la prostitution (p. 48) ; R. Kennedy, 2014 : p. 85 ; W. Schuller, 2008 : p. 49.

après J. – C., et dans une scholie de Thucydide. Il est à noter l’aspect tardif de ces attestations. De plus, la scholie de Thucydide ne qualifie pas directement Aspasia de prostituée, mais explique qu’elle a été insultée avec ce terme par les Mégariens (πόρνην αὐτὴν ἀποκαλέσαντες), ce qui porte le nombre assuré des attestations du mot πόρνη à une seule et unique fois¹.

Une difficulté de la documentation réside dans un fragment d’Eupolis, transmis par Plutarque² :

« ὁ νόθος δέ μοι ζῆ ; »

Τὸν δὲ Μυρωνίδην ἀποκρινόμενον·

« Καὶ πάλαι γ’ ἄν ἦν ἀνὴρ,

εἰ μὴ τὸ τῆς πόρνης ὑπωρρώδει κακόν. »

Eupolis, dans *Demos*, fait ainsi questionner Périclès :

« Mon bâtard vit-il ? »

Myronidès lui répond :

« Il serait depuis longtemps un homme,
s’il ne redoutait pas le mal de la prostituée. »

Il semble y avoir un consensus pour renvoyer le τῆς πόρνης à Aspasia³. Le mot est utilisé comme preuve qu’Aspasia était considérée comme une prostituée par les comiques. Cependant, le manque de contexte se fait sentir. La pièce a été jouée en 417, après la mort de Périclès, et à un moment où le fils de Périclès a déjà reçu la citoyenneté depuis longtemps (430/429). Eupolis pourtant le qualifie toujours de bâtard, ce qui montre la critique de son ascendance. Si le mot renvoie effectivement à Aspasia, il y aurait également une critique de l’influence qu’elle a sur son entourage, comme c’est le cas avec Périclès.

Aucun texte contemporain ne la relie au mot ἐταίρα. L’unique attestation à la période classique se situe chez Héraclide du Pont (IV^e siècle avant J. – C.), un auteur postérieur à Aspasia⁴. Sa naissance dans les années 380 entraîne en effet une forte probabilité qu’Aspasia soit déjà décédée. Pour les autres périodes, l’attestation du mot

1 Hesychius, *Lexicon*, Π 3341 ; Scholia in Thucydidem, *Scholia in Thucydidem (scholia vetera et recentiora)*, I, 67, l. 9 – 12 (Οἱ δὲ φασιν ὅτι διὰ τοῦτο τὴν ψῆφον εἰσήγαγε, διότι οἱ Μεγαρεῖς Ἀσπασίαν τὴν διδάσκαλον Περικλέους ὕβρισαν, πόρνην αὐτὴν ἀποκαλέσαντες : certains disent que Périclès a introduit le décret parce que les Mégariens avaient offensé Aspasia, la professeuse de Périclès, en la traitant de prostituée).

2 Plutarque, *Périclès*, 24, 10 ; Eupolis : *Demos*, fr. 110, K. A.

3 D. Jouanna, 2005 : p. 179 – 180.

4 Héraclide du Pont *apud* Athénée, XII, 533 c – d.

ἑταίρα se retrouve principalement chez deux auteurs de la Seconde Sophistique, Alciphron et Lucien :

– Alciphron la mentionne en lien avec Socrate : Ἀσπασίαν τὴν ἑταίραν καὶ Σωκράτην τὸν σοφιστὴν (la courtisane Aspasia et le sophiste Socrate¹) ;

– de manière intéressante, Aspasia n'apparaît pas dans le *Dialogue des Courtisanes* de Lucien. L'absence de son personnage parmi les différentes courtisanes empruntées à la période classique est peut-être significative de la place à part qu'Aspasia occupe.

– cependant, elle est présente, accompagnée du mot ἑταίρα, dans *Le Coq*, pour désigner l'une des incarnations de Pythagore, ainsi que dans *De la Danse*, où il est fait mention de Socrate qui s'intéresse à tout, y compris à la conversation de la courtisane Aspasia². Il est intéressant de noter, chez Lucien, le lien qu'entretient Aspasia à la philosophie et particulièrement à Socrate, davantage que le lien avec le mot ἑταίρα. Elle est ainsi comiquement l'une des incarnations du Coq, aussi connu sous Pythagore dans *Le Coq*. Les autres mentions d'elle sont en lien avec Socrate : le duo Socrate et Aspasia se retrouve dans *De la Danse* ainsi que dans *Les Portraits*, et Aspasia est liée à Diotime dans *l'Eunuque*.

– de manière tout aussi intéressante, Athénée, qui n'hésite pourtant pas à utiliser le mot ἑταίρα associée à une femme de l'époque classique et qui représente une partie non négligeable des sources concernant les courtisanes, ne mentionne pas de lui-même Aspasia par ce terme. Il la qualifie de σοφὴ et de διδάσκαλος³. Dans un passage, il mentionne Aspasia et Théodotè, toutes les deux étant reliées avec Socrate. Cependant Aspasia n'a pas de qualificatif particulier (il y est simplement fait mention de ses flûtistes : ὁ μετὰ τῶν Ἀσπασίας ἀλλητριδῶν), mais Théodotè est qualifiée par le terme ἑταίρα (Θεοδότην τὴν ἑταίραν)⁴. Ce traitement opéré par Athénée, ajouté à l'exploitation de sa figure chez Lucien, montre qu'Aspasia a une place à part dans l'esprit des auteurs de la Seconde Sophistique.

L'époque à laquelle appartiennent ces auteurs est importante pour l'élaboration de la figure d'Aspasia. De la période classique à la période impériale, la figure d'Aspasia semble stable. Cependant, il faut noter l'importance des auteurs du II^e siècle après J. – C. principalement d'Athénée, de Lucien et de Plutarque. Athénée compile des informations issues de nombreuses sources dont l'original est souvent perdu (par exemple, il commente

1 Alciphron, *Lettres*, IV, 7, 7.

2 Lucien, *Le Coq* 19 ; *De la danse*, 25 ; *Eunuque*, 7 ; *Les Portraits*, 17.

3 Athénée, V, 219 c – e.

4 Athénée, V, 220 e.

Eschine de Spethos et transmet un fragment d'Antisthène¹, qui sont deux exemples respectivement de la vision positive et de la vision négative d'Aspasie à la période classique) ; Plutarque dresse le plus large portrait connu d'Aspasie et compile plusieurs faits et rumeurs sur elle. Lui aussi transmet des sources perdues, comme les fragments d'Antisthène et des auteurs comiques Cratinos et Eupolis². À la période impériale, le couple Aspasie/Socrate, qui suscitait déjà l'intérêt à l'époque classique, prend le pas sur le couple Aspasie/Periclès avec une influence plus philosophique. Le passage s'opère d'une Aspasie politique à une Aspasie intellectuelle et philosophique. Le lien à la prostitution est peu présent.

– En dehors de la seconde sophistique, le mot apparaît dans deux attestations tardives, dans la Souda et chez Jean Tzetzes³.

Il y a donc peu de sources qui rattachent explicitement Aspasie à la prostitution. L'autre problème de l'hypothèse d'une Aspasie prostituée, c'est que même ses pires détracteurs, poètes comiques en tête, ne lui trouvent que deux amants : Periclès, avec qui elle est restée probablement une vingtaine d'années et Lysiclès, histoire douteuse d'une Aspasie rencontrant un marchand de moutons et le transformant en orateur. En contrebalançant avec une courtisane sur qui on a également beaucoup d'informations comme Nééra, la liste des amants est disproportionnée. Les textes hostiles à Aspasie n'auraient probablement pas manqué de nommer la cohorte d'amants probables ou véritables s'il y en avait eu.

Madame Aspasie ?

Le dernier indice qui irait en faveur d'une Aspasie prostituée réside dans le fait qu'elle gère un établissement de prostitution. Par analogie avec Nicaréte I ou Alcè, qui ont été prostituées avant de gérer un établissement, on pourrait émettre l'hypothèse qu'Aspasie est une ancienne prostituée. Mais absolument rien dans les textes ne va dans ce sens. De même, l'idée d'une Aspasie prostituée dans la cité de Milet, qui commence comme courtisane à Athènes et qui devient rapidement concubine de Périclès demeure une supposition théorique.

1 Athénée, V, 220 b ; Athénée, XIII, 589 d.

2 Plutarque, *Périclès* : Antisthène : 32, 5 ; Cratinos : 24, 9 ; Eupolis : 24, 10.

3 Souda, *Lexicon*, A 4202 ; Jean Tzetzes, *Chiliades*, Chilies X, 360, v. 959.

Quelques auteurs mentionnent l'établissement d'Aspasie. Le texte d'Aristophane rend Aspasie responsable de la guerre du Péloponnèse, suite à l'enlèvement de deux de ses prostituées¹. Certes, la critique n'est pas des plus positives : en dehors d'être une Hélène classique, l'image du πορνοβοσκός, c'est-à-dire de la tenancière de maison, est mal considérée et insultante. Le passage des *Acharniens* d'Aristophane a posé la question de l'historicité des faits : la plupart des commentateurs, M. Henry tout comme Van Daele dans l'édition C.U.F. doutent de son authenticité². Plusieurs motifs sont communs aux détracteurs d'Aspasie (et de Périclès) : l'idée qu'Aspasie est une tenancière de maison et l'idée que les guerres désastreuses commencent par elle : en plus du Péloponnèse, on l'accusera également d'avoir déclenché la guerre de Samos³. Même si une comédie a pour but de susciter le comique, et non de faire un état historique, et qu'elle peut faire état de rumeurs sans qu'il y ait de lien avec la réalité, il ne faudrait pas évacuer trop vite l'image d'Aspasie tenancière de maison. D'autres textes corroborent Aristophane, comme Plutarque, *Vie de Périclès*, 5 :

Τὴν δ' Ἀσπασίαν οἱ μὲν ὡς σοφὴν τινα καὶ πολιτικὴν ὑπὸ τοῦ Περικλέους σπουδασθῆναι λέγουσι· καὶ γὰρ Σωκράτης ἔστιν ὅτε μετὰ τῶν γνωρίμων ἐφοίτα, καὶ τὰς γυναῖκας ἀκροασομένας οἱ συνήθεις ἦγον ὡς αὐτήν, καίπερ οὐ κοσμίου προεστῶσαν ἐργασίας οὐδὲ σεμνῆς, ἀλλὰ παιδίσκας ἐταιρούσας τρέφουσιν.

On rapporte que Périclès s'intéressa à Aspasie comme une femme sage et habile dans les affaires publiques. Socrate la fréquenta, lorsqu'il était avec des notables, et les habitués amenaient chez elle leur épouses pour l'entendre, bien qu'elle dirigeât un établissement qui n'était pas en ordre ni vénérable, mais qu'elle éduquait des esclaves à pratiquer l'activité de courtisane.

Athénée renseigne également sur son activité de tenancière de maison et, dans un autre passage, il est fait mention de Socrate qui se rend chez les flûtistes d'Aspasie dans son ἐργαστήριον, qui est un mot utilisé pour l'établissement de prostitution (ὁ μετὰ τῶν Ἀσπασίας αὐλητρίδων ἐπὶ τῶν ἐργαστηρίων⁴ συνδιατρίβων). De même, Libanios utilise le

1 Aristophane, *Acharniens*, 527.

2 M. Henry, 1995 : p. 26 ; Aristophane, *Acharniens* (C.U.F.), 1923 : p. 5.

3 Plutarque, *Périclès*, 24, 2 ; 25, 1.

4 Il n'est pas aisé de savoir si le pluriel décrit ce qui pourrait être un état de fait ou s'il s'agit tout simplement d'une exagération.

mot οἶκημα, autre mot pour désigner la maison de prostitution (καὶ Ἀσπασίαν τὴν ἐκ Μιλήτου τὴν ἐξ οἰκήματος : Aspasia la Milésienne, cette femme de maison)¹.

Aspasia est également accusée d'amener des femmes libres chez Périclès. Qui sont ces femmes ? Des affranchies qu'elle sert à Périclès pour des parties fines ? Des prostituées haut de gamme ? P. Schmitt Pantel analyse les rencontres entre Périclès et les femmes libres comme « tout à fait banal[es] », faisant de ces femmes des courtisanes. L. Foxhall y voit une amitié féminine qui ne sort pas de l'ordinaire. Cependant, parce que c'est Aspasia, les critiques en font quelque chose de remarquable². Un texte de Plutarque recommande que les femmes aient le même entourage que son mari³. Quelques sources mettent en scène Aspasia comme une femme lettrée, qui converse avec les citoyens et avec leurs épouses. La question sera davantage traitée au cinquième chapitre. Retenons pour le présent propos qu'elle semblait avoir une place, difficile à saisir actuellement, auprès des femmes libres à Athènes. Il est possible que le blâme des critiques utilise cette situation à l'avantage d'une critique d'Aspasia (et, en définitive, de Périclès).

Cela signifie-t-il pour autant qu'Aspasia est une ancienne prostituée qui a monté un commerce lucratif, à l'image de Nicarète I ? Euctémon tenait un établissement de prostitution, dans lequel vivait Alcè, et n'est pas pour autant un ancien prostitué. Les mètèques pouvaient faire fonctionner des ateliers de tout type, comme le montre le père de Lysias qui vendait des boucliers, y compris des établissements de prostitution, sans pourtant verser dans cette activité. Il n'est pas impossible qu'Aspasia tire bienfait d'un établissement, au même titre qu'Euctémon.

À l'époque classique, les attaques ne visent pas directement Aspasia ; il s'agit d'une manière d'atteindre Périclès. Il est cependant possible que ces attaques s'appuient sur un fond réel, à savoir Aspasia tenancière d'une maison. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'il s'agissait d'une prostituée ou d'une ancienne prostituée. Le seul indice dans ce sens est le raisonnement par analogie avec d'autres femmes comme Alcè et Nicarète I.

Toutefois, les textes renseignent sur le statut d'Alcè, nommée initialement πόρνη. Nicarète I connaît bien le milieu de la prostitution (elle possède une τέχνη) et le terme ἀπελευθέρω la

1 Athénée, XIII, 569 f ; Athénée, V, 220 e ; Libanios, *Declamation XII*, 38.

2 P. Schmitt Pantel, in P. Schmitt Pantel & F. de Polignac, 2007 : p. 205 ; L. Foxhall, in P. Cartledge, P. Millett, S. Von Rede, 1998 : p. 63. Sur la critique d'Aspasia, cf V. Azoulay, 2010 : p. 115 et chapitre V.

3 Plutarque, *Préceptes de mariage*, 140 c – d.

désigne, montrant qu'il s'agit d'une affranchie¹. Un amant lui est attribué, Stéphanos. En dehors de la mention de l'établissement, aucun indice ne rattache Aspasia à la prostitution. Le chapitre V montrera qu'elle n'était ni une esclave, ni une affranchie et qu'elle venait d'une famille importante. Il pourrait s'agir d'une métèque installée à Athènes, faisant fructifier un commerce licite, au même titre que Céphalos, le père de Lysias. Elle serait ainsi plus proche d'Euctémon que de Nicarète I.

En conclusion, ces exemples laissent penser que l'étymologie de « compagne » a toujours un sens et que ce mot ne saurait se réduire à désigner des prestations tarifées. Les femmes étudiées sont qualifiées d'*hetairai*, car elles ne sont pas des citoyennes. Abrotonon, même si elle était citoyenne, ne pouvait bénéficier du statut de citoyenne Athénienne, et la loi sur la citoyenneté marque profondément la société à l'époque classique et les auteurs postérieurs. Herpyllis n'a aucun lien avec la prostitution : il semble qu'il s'agisse d'une ancienne esclave appartenant à la maisonnée d'Aristote. Quant à Aspasia, malgré une apparence ambiguë, une étude des textes montre qu'elle n'est pas prostituée.

Il est toujours possible de se tirer habilement de la situation et émettre l'hypothèse, comme E. Keuls, que la concubine est une ancienne prostituée qui 'sort' de la prostitution (et qui n'aura pas d'autre choix, si son protecteur l'abandonne, de retomber dans la prostitution)². Cependant, des raisonnements de ce type persistent à assimiler *hetairai* et prostitution et amènent à négliger d'autres catégories de femmes qui existent en parallèle de la prostituée ou de la citoyenne.

1 [Démosthène], *Contre Nééra*, 18.

2 E. Keuls suppose que de nombreuses prostituées libres cherchaient un homme prospère pour échapper de la misère, surtout quand elles vieillissaient. En perdant son protecteur, une concubine n'a d'autre choix que de retourner à une vie de prostituée, comme le montre *la Samienne* de Ménandre, récit fictionnel mais réaliste (E. Keuls, 1985 : p. 271 – 273).

Conclusion

Au terme de ces réflexions, il apparaît que le terme *hetaira* n'est ni une métaphore, ni un euphémisme. Il signifie ce que sa traduction littérale signifie : la compagne, l'amie. Une *ἑταῖρα* est ce qui est appelé en français familier « la chérie » d'un homme, sa fréquentation. Ceci entraîne *de facto* une diversité parmi cette catégorie : personne esclave, libre, prostituée-concubine, ex-prostituée devenue concubine, métèque, etc. Malgré cette diversité, il y a une cohérence si l'on suit l'hypothèse selon laquelle la catégorie ne désigne pas une personne pour ce qu'elle est ou ce qu'elle a comme aptitudes et qualités, mais pour ce qu'elle apporte à un homme. Les chercheurs tentent souvent de raisonner à partir de la personne désignée par ce terme : quelle est son éducation, ses qualités, sa culture, etc... – bref, quelles sont les caractéristiques distinctives. Ceci entraîne une liste de critères régulièrement effectuée par les universitaires, comme la (prétendue) liberté des courtisanes par rapport aux autres femmes, leur culture, la manière de distinguer la hiérarchie de la prostitution sur les vases ou le vocabulaire. Il s'agit peut-être d'un raisonnement à l'inverse des Grecs. Ces derniers considéraient ces femmes par rapport au citoyen et prenaient pour point de départ le citoyen, et non celles qu'ils qualifiaient d'*hetaira*. Il s'agirait donc d'un statut plus que d'une identité.

L'idée globale qui voudrait que l'*hetaira* soit une πόρνη mais avec un je-ne-sais-quoi en plus ne tient pas entièrement, puisqu'il y a des femmes qui n'ont pas de lien avec l'univers prostitutionnel. Toutefois, il semble que l'apport des prostituées dans cette catégorie soit important. Pourquoi y a-t-il autant de prostituées ? L'analyse des modernes qui pose comme équation une équivalence entre l'*hetaira* et la prostituée y est pour beaucoup. Le soupçon qu'une femme qui fait parler d'elle n'a pas toute sa moralité place ces femmes dans cette catégorie. À l'époque antique, il y a une utilité de la prostitution : vu la manière dont la société est faite, avec l'adultère sévèrement réprimé, la difficulté de fréquenter des femmes considérées comme aptes au mariage par la société citoyenne, les hommes se tournent vers les autres : les étrangères, les métèques, les esclaves... qui peuvent exercer le métier de prostituée. Le choix de la prostituée est une solution facile, comme peut l'être le choix de se tourner vers une esclave (Alcè pour Euctémon, Herpyllis pour Aristote). En même temps, la fréquentation répétée de personnes, prostituées ou non, peut entraîner des attachements entre les deux parties. Il semble pertinent d'isoler l'*ἑταῖρα*

de la πόρνη dans la présente enquête, car, même si les deux catégories peuvent avoir des points communs, rester sur l'idée que l'une est toujours un synonyme de l'autre ne permet pas d'englober toute la complexité de la notion d'ἑταίρα. Le sujet est lié à la prostitution, mais nécessite de s'en détacher. Ainsi, l'approfondissement de la notion d'*hetaira* fait ressortir ce qui été déjà entrevu dans le premier chapitre. Le mot doit être replacé dans son contexte à chaque fois.

La compréhension de l'*hetaira* réside peut-être dans la nécessité de ne pas opérer le mouvement inverse mis en place par les modernes. Pour les anciens Grecs, la courtisane est une compagne, décrite ainsi non parce qu'elle est aussi une παλλακή, θεραπαίνη ou πόρνη, mais parce qu'elle est attachée à un ou des citoyens précis. Son statut social passera en second ; c'est le fait qu'elle soit liée à un citoyen qui est important. La recherche moderne procède par un mouvement inverse : avant de considérer la compagne d'un citoyen en tant que telle, c'est le statut derrière le lien qui est recherché, à savoir est-elle esclave, affranchie, prostituée ou non, etc. Ceci entraîne comme conséquence la difficulté de saisir la notion d'ἑταίρα, car ce sont des critères pragmatiques qui sont envisagés pour tenter d'élaborer une définition : est-elle libre, riche, jeune, etc. ? Quel est le point commun entre toutes ces femmes, si diverses par leur statut ? Alors qu'il convient de partir du point de départ : le point commun de toutes ces femmes, c'est la fréquentation d'un citoyen athénien¹.

1 Lysias offre un contre-exemple. Cependant, ce dernier est un métèque installé à Athènes et se distingue par sa richesse.

CHAPITRE III :

Les parcours biographiques

I. Les conditions de vie

Que peut-on dire des conditions de vie des courtisanes ? Les sources donnent-elles des indices sur les premiers moments de la vie ? Le propos de ce chapitre est de savoir s'il y a un parcours significatif qui permet aux auteurs de qualifier une femme d'ἑταίρα et quelles sont les caractéristiques qui la distinguent en tant que telle.

A. Quelques moments d'une vie

Ces réflexions sont délicates à traiter en raison du peu de sources ainsi que de la diversité des statuts et du rattachement ou non de ces femmes au monde prostitutionnel. Il y a quelques exemples bien documentés de femmes en lien avec la prostitution. En effet, les débuts de certaines courtisanes se recoupent, et se confondent parfois, avec le début des prostituées.

1. Les débuts et les premières rencontres

Parmi les quelques parcours que l'on peut retracer se trouvent Nééra et ses consœurs. L'histoire commence au début du *Contre Nééra*, avec une tenancière d'établissement de prostitution, Nicarète I, qui va faire son marché. Elle ramène quelques esclaves, qu'elle ajoute aux autres qu'elle possède déjà. C'est elle-même une ancienne esclave devenue affranchie et vraisemblablement ancienne prostituée, qui vit en étant à la tête d'un établissement de prostitution¹. Son compagnon, Hippias, exerce une activité complémentaire à Nicarète I. Ce dernier est cuisinier et se déplace chez les clients lors des banquets : l'un amène la nourriture, l'autre le divertissement².

Nicarète I semble posséder en effet un bon sens des affaires pour deviner, parmi les jeunes filles, laquelle sera la plus apte à user de ses charmes. Le terme employé par Apollodore est τέχνη, qui désigne une technique. En peu de lignes, Apollodore résume les années de travail de Nicarète I : après avoir repéré les recrues potentielles, elle les fait

1 [Démosthène], *Contre Nééra*, 18 – 20, consultables dans le dossier « Antéia ».

2 C. Salles, 1982 : p. 44 – 45.

passer pour ses propres enfants, donc pour des personnes libres et non plus des esclaves, ce qui lui permet de toucher davantage d'argent¹. Bien qu'évoquée rapidement par Apollodore, ces paragraphes sont une source importante : il y a peu de documents sur la manière dont fonctionnait concrètement la prostitution, même si la manière dont Nicarète I travaille ne doit peut-être pas être considérée comme une démarche typique.

Le paragraphe 20, qui montre la connaissance d'Apollodore sur le devenir de chaque jeune fille, est une belle annonce rhétorique qui sert surtout à impressionner les jurés, mais il n'en sera plus jamais question. Il continuera à tracer le parcours de Nééra, pour les besoins de son argumentation, et il s'attachera à développer une partie de la vie de Métaneira durant le moment où elle appartient à Nicarète I (paragraphes 21 – 25). Néanmoins, ce paragraphe permet de comprendre qu'elles ont toutes été revendues en même temps, puis qu'elles ont été chacune affranchies.

Les filles choisies par Nicarète I étaient jeunes quand elles ont commencé à travailler (παιδίσκας ἐκ μικρῶν παιδίων, § 18). La question de la prostitution infantine a déjà été abordée au chapitre II : répétons simplement que le seul exemple se trouve ici. Un seul autre cas peut être mis en parallèle, celui de Laïs, mais il s'avère problématique². Cette dernière est réduite en esclavage suite à la capture de sa cité par Nicias lors de l'expédition de Sicile, vers l'âge de sept ans. La suite présente plusieurs versions : soit elle devient la servante d'une femme, avant d'échouer pour une raison inconnue à Corinthe, soit elle est directement transférée à Corinthe, où elle devient réputée pour sa beauté. Le moment où Laïs commence dans la prostitution n'est pas donné par les sources. Une autre version un peu fantaisiste présente Laïs, jeune fille fraîche et innocente, repérée par Apelle, qui l'entraîne à un banquet³. Enfin, une dernière version fait de Laïs la fille d'une autre courtisane, Timandra, sans qu'il y ait de lien avec l'esclavage.

Laïs est nommée par le terme ἑταίρα un certain nombre de fois chez une quinzaine d'auteurs qui ont pour point commun de ne pas appartenir à la période classique, voire qui sont tardifs⁴. En comparaison, les références à la prostitution sont rares : le terme πόρνη

1 Il y a des exemples similaires à d'autres époques ; certaines anciennes prostituées ou courtisanes italiennes de la Renaissance se font passer pour la tante ou la mère de jeunes filles qu'elles adoptent et élèvent (P. Larivaille, 1975 : p. 140).

2 Par commodité, il sera question ici de Laïs au singulier. Il a probablement existé plusieurs Laïs, qu'il est difficile de distinguer, la fiction du fait étant eux-mêmes difficiles à démêler. Une tentative de clarification sera apportée dans la seconde partie du cinquième chapitre (B).

3 Athénée, XIII, 588 c – d.

4 Athénée, XII, 544 b ; Anaxandrides *apud* Athénée XIII, 570 d ; Clément d'Alexandrie, *Stromates*, II, 20, 118, 2 ; Denys d'Antioche, *Epistolae*, 39 ; Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, II

apparaît assez rapidement, à la période hellénistique, dans les scholies anciennes sur *Lysistrata*. Les deux autres sont byzantines, attribuées à Moschopulos et Tzetzes. Le mot apparaît également chez deux auteurs chrétiens. Cependant, un extrait d’Épicrate, qui a composé une pièce intitulée *AntiLais*, ne cite pas de mots précis, mais l’activité de prostituée de Laïs est claire¹.

Un autre plaidoyer, qui convoque aussi la figure de Laïs, laisse entrevoir un parcours qui commence dès le plus jeune âge : Lysias passe pour avoir composé un *Contre Laïs*, œuvre perdue qui daterait d’avant 380. L’unique fragment est connu grâce à Athénée dans deux passages similaires². Cet extrait présente une série de femmes connues pour avoir quitté la prostitution encore jeunes et confirme les propos d’Apollodore dans le *Contre Nééra*. Ce fragment laisse supposer que les femmes mentionnées ont commencé assez tôt et que leur passage dans le monde de la prostitution a été bref (ἐπαύσατο πορνευομένη ἔτι νέα οὐσα)³. Il est possible que la fréquentation prolongée d’un homme les ait fait sortir du monde prostitutionnel.

L’état du fragment ne permet pas de savoir si Lysias considère les femmes citées dans le *Contre Laïs* comme des ἑταῖραι. Lysias utilise le verbe ἐταίριζεν pour signifier la fin de leur prostitution. Le seul indice réside dans le fait qu’elles sont citées en lien avec une autre courtisane, Laïs, mais cela ne signifie pas grand-chose. Cependant, dans la manière dont les choses sont présentées dans le passage d’Athénée, ces femmes sont qualifiées d’ἑταῖραι. La fin de la carrière de la prostitution ne signifierait donc pas la fin du

(Aristippe), 74 ; Elien, *Histoire variée*, XII, 5 ; Etienne de Byzance, *Ethnica (Libri Δ-I)*, livre V, 157 ; Etienne de Byzance, *Ethnica (epitome)*, p. 382, l. 15 ; Etienne de Byzance, *Ethnica (epitome)*, p. 647, l. 2 ; Harpocraton, *Lexicon in decem oratores Atticos*, N 1 ; Istros *apud* Clément d’Alexandrie, *Stromates*, III, 6, 50, 4 – 51, 1 ; Lucien, *Histoire Véritable*, livre second, 18 ; Pausanias, *Description de la Grèce*, II, 2, 4 – 5 (à Corinthe) ; Photius, *Bibliothèque*, 190, 146 b, l. 23 ; Photius, *Bibliothèque*, 279, 533 b, l. 40 – 534 a l. 2 ; Plutarque, *Dialogue sur l’amour*, 767 f – 768 a ; Plutarque, *Nicias*, 15, 4 ; Scholies à Aristophane, *Scholia in Plutum (scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)*, 149 ; 179 d ; *Commentarium in Plutum (recensio 1) (scholia recentiora Tzetzae)*, 179 ; *Commentarium in Plutum (recensio 2) (scholia recentiora Tzetzae)*, 149 ; Souda, *Lexicon*, A 2528 ; E 3266 ; H 161 ; K 2628 ; Λ 40 ; O 51 ; X 190 ; Syrianos, *Commentarium in Hermogenis librum περὶ στάσεων*, p. 31 l.16 – 18 (par sous-entendu, par référence à Phrynè) ; Théodoret de Cyr, *Thérapeutique des maladies helléniques*, XII, 50.

- 1 Tatién, *Le discours aux Grecs*, 34 (p. 36), l. 15 (ἐπόρνευσεν) ; Le terme de πόρνη est employé par Athénée, XIII, 588 f ; Scholies à Aristophane, *Scholia in Lysistratam (scholia vetera)*, 91 ; *Scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo*, 303, l. 1 – 3 ; *Scholia in Plutum (scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)*, 149 ; *Commentarium in Plutum (recensio 2) (scholia recentiora Tzetzae)*, 149, 179 et 302 ; Elle est citée parmi d’autres prostituées chez Grégoire de Nazianze, *Poemata moralia*, p. 743, 1 – 7 ; Épicrate *apud* Athénée, XIII, 570 b.
- 2 Athénée, XIII, 586 e et 592 e (cf dossier Athéia) ; K. Kapparis, 1999 : p. 208.
- 3 Il s’agit de Scioné, Hippaphésis, Théocléia, Psamathé, Lagisca, et l’Anthéia du *Contre Nééra* (XIII, 586 e). Aristocléia, probablement la même que celle du *Contre Nééra*, est rattachée à ce groupe dans le fragment cité en XIII, 592 e.

statut d'ἑταίρα. C'est le cas du moins à l'époque d'Athénée, mais ça l'est probablement déjà à l'époque de Lysias.

Pour confirmer cette hypothèse, il faut revenir au *Contre Nééra*. Le procès montre que Nééra ne cesse pas d'être considérée comme courtisane, bien qu'elle ait cessé la prostitution des dizaines d'années avant le début du procès. Certes, pour Apollodore, il est important de la lier à l'univers de la prostitution : si l'on s'attache à sa version, c'est une étrangère qui se fait passer pour une citoyenne, et insister sur le mot ἑταίρα rappelle ses origines d'esclave et la contradiction avec la citoyenneté. La défense n'a pas été conservée, mais il semblerait que Stéphanos considère lui aussi Nééra comme son ἑταίρα, si l'on suit le texte de Libanios¹. Son argument était le suivant : Nééra vit à ses côtés en tant qu'ἑταίρα, et non en tant qu'épouse². Au moment du procès, Nééra a donc quitté le monde prostitutionnel depuis des décennies. Dans un autre procès, composé par Hypéride, Antigona est toujours qualifiée d'ἑταίρα dans deux passages, en tant que compagne d'Athénogène, bien qu'il soit précisé au début du texte qu'elle était une courtisane dangereuse. Le passage n'a pas été conservé en entier, ce qui ne permet que quelques hypothèses. Il est possible qu'Antigona ait un passé de courtisane professionnelle durant sa jeunesse et qu'elle se soit reconvertie en tenancière³.

Quelques courtisanes, comme Phrynè, Laïs ou les esclaves de Nicarète I au début de leur carrière, semblent être des compagnes professionnelles. Cependant, on recense aussi un certain nombre de courtisanes reliées seulement à un homme, parfois deux. Quelques rencontres importantes dans le parcours de certaines courtisanes peuvent se deviner. Ainsi, il a déjà été relevé qu'Herpyllis, esclave dans la maisonnée d'Aristote, devint à un moment sa concubine. La rencontre avec Stéphanos a marqué un tournant dans la vie de Nééra. À partir de là, elle ne sera plus que la compagne d'un seul homme. Aspasia est qualifiée d'ἑταίρα parce qu'elle fréquente Périclès. Il ne semblerait pas qu'elle ait d'autres amants connus avant lui. Après Périclès, elle aurait fréquenté un Lysiclès. En dehors de l'histoire qui n'est peut-être pas authentique, les textes ne la présentent pas comme sa courtisane. Une scholie à Platon, qui n'emploie à aucun moment le terme ἑταίρα, dit qu'elle l'a épousé après la mort de Périclès (ἐπεγήματο), tout comme une

1 [Démosthène], *Contre Nééra*, 118 – 119 ; Libanios, *Argumenta orationum Demosthenicarum*, κε', 3.

2 Sauf si l'on prend en compte qu'une citoyenne peut être courtisane, cf la dernière partie de ce chapitre.

3 Hypéride, *Contre Athénogène*, 26 et 34 vs 3. Le chapitre V, I explore la question du décri des courtisanes.

scholie à Aristophane (ὃ ἐγαμήθη Ἀσπασία). Plutarque n'emploie pas non plus le terme d'ἑταίρα et rapporte qu'Eschine le Socratique dit que Lysiclès a fréquenté Aspasia (Ἀσπασία συνόντα). Harpocrate utilise le verbe συνοικέω et la nomme par le terme d'ἔρωμένη¹.

Les détails de la rencontre entre Périclès et Aspasia ne sont pas connus. Selon Héraclide du Pont, Périclès renvoie son épouse de la maison pour vivre « avec la courtisane Aspasia de Mégare » (μετ' Ἀσπασίας τῆς ἐκ Μεγάρων ἑταίρας). Il dit aussi qu'il se ruine pour elle. La mention de Mégare est étonnante, mais cela peut être une mauvaise compréhension d'Aristophane, qui met en scène deux courtisanes enlevées par les Mégariens².

Ce fragment d'Héraclide du Pont (qui fut par ailleurs disciple de Platon³, ce qui n'est sûrement pas sans incidence dans la manière dont il traite le sujet Aspasia), possède une variante : chez Plutarque, c'est d'un commun accord qu'ils se séparent⁴.

Selon N. Loraux, Périclès n'a pu la rencontrer avant 450, sinon il n'aurait pas laissé passer sa fameuse loi de 451⁵. Pourtant, les deux ne sont pas nécessairement liés : Périclès ne pouvait prévoir que ses deux fils légitimes allaient mourir et que l'enfant qu'il allait faire à Aspasia serait le seul survivant. Il n'est pas évident non plus de saisir l'influence d'Aspasia sur Périclès et de supposer que Périclès, parce qu'il la fréquentait, aurait changé sa politique. D. Jouanna situe l'arrivée d'Aspasia à Athènes vers 450 et un début de vie commune avec Périclès vers 445 – 441. Elle fait débiter leur liaison vers 446 – 445. Pour P. Bicknell, leur relation était au plus tard établie en 441/440. Il suppose une vie commune entre 452 et 450⁶. Leur fils, Périclès le jeune est hellénotame, préposé à l'administration du trésor de la ligue de Délos, en 410/409. L'âge requis est de trente pour l'exercice d'une magistrature. Il faut donc supposer une naissance au plus tard vers 441/440. De plus, c'est au même moment qu'éclate la guerre de Samos, guerre dont certains tiennent Aspasia pour responsable.

Au vu de la centaine de personnes appartenant à la période classique, les cas cités ci-dessus sont peu nombreux. On constate que les parcours les mieux connus sont en lien avec la prostitution. C'est probablement aussi ce qui permet à des femmes de se faire

1 Scholies à Platon, *Scholia in Platonem (scholia vetera)*, p. 235 e ; Scholies à Aristophane, *Scholia in Equitem*, 132 a ; Plutarque, *Périclès*, 24, 6 ; Harpocrate, *Lexicon in decem oratores Atticos*, A 249.

2 Athénée, XII, 533 c – d ; M. Henry, 1995 : note 1 p. 132.

3 OCD s.v. *Heraclides (1) Ponticus*.

4 Plutarque, *Périclès*, 24, 8.

5 N. Loraux, in N. Loraux, 2003 : p. 154.

6 D. Jouanna, 2005 : p. 85 – 87 et 91 ; P. Bicknell, 1982 : p. 243 – 244.

connaître, puis de quitter le milieu après avoir rencontré un homme. La renommée attire les amants et, par conséquent, la possibilité de nouer des relations à moyen ou long terme. C'est ce qui s'est passé avec Alcibiade, qui tombe amoureux de Médontis de loin¹ ; bien qu'il n'ait pas entretenu de liaison avec elle, c'est parce que Socrate entend dire que Théodotè est magnifique qu'il se décide à la rencontrer.

2. Les dernières rencontres ?

Il est rare d'avoir de tels parcours évoqués : il faut rappeler la faible quantité de sources : souvent, dans le présent corpus, il n'y a qu'un nom et que quelques informations sommaires. Hormis les courtisanes les plus célèbres, qui ont acquis une réputation qui dépasse les hommes qu'elles voient, les informations sont généralement en lien avec la fréquentation de la courtisane. Aspasia disparaît totalement des sources après Lysiclès ; il n'y a pas d'informations sur Télésilla ou Hérigonè hors le lien qu'elles entretiennent avec l'homme fréquenté ; hormis l'affaire de l'incendie de Persépolis, la vie de Thaïs n'est connue que par Ptolémée.

Il y a quelques exemples de femmes sorties de la prostitution. Il est difficile de dater le moment où Nééra cesse l'activité de prostituée, mais sa rencontre avec Stéphanos est décisive. Que sait-on du parcours des autres femmes du *Contre Nééra* ? Les conditions de l'affranchissement de Métaneira sont inconnues. Par contre, parmi ses amants se comptent deux orateurs célèbres : Isocrate et Lysias. Le même Lysias, amant régulier de Métaneira, rapporte dans le *Contre Laïs* que ses collègues Antéia et Aristocléia ont quitté jeunes la prostitution. Un troisième orateur, Hypéride, cite Métaneira dans le *Contre Aristagora* parmi les courtisanes Laïs et Ôcimon, toutes les trois réputées pour leur beauté, ce qui laisse supposer que Métaneira avait acquis une réputation dans le milieu². Le même Hypéride a fréquenté, racheté puis affranchi Phila pour 20 mines³. Le parcours de Nééra est le plus complet : rachetée à Nicaréte I pour 30 mines, puis affranchie, elle vit lors du procès depuis plusieurs dizaines d'années avec son compagnon Stéphanos. Il y a moins d'informations sur les deux autres : Isthmias est citée dans une comédie ; quant à Stratola, on ne sait strictement rien d'elle. Les morts de Laïs sont aussi rocambolesques que le reste de sa vie : abandonnant tout par amour pour un Thessalien qu'elle suit dans sa cité, elle est

1 Athénée, XIII, 574 d – e.

2 Athénée, XIII, 587 c – d.

3 [Plutarque], *Vie des dix orateurs attiques*, 849 d – e.

tuée par la jalousie des épouses qui la poursuivent jusque dans le temple d'Aphrodite ; dans une autre variante, elle meurt après avoir avalé un noyau d'olive¹.

Si la rencontre avec un homme ne signifie pas nécessairement une sortie immédiate de la prostitution, elle peut signifier un affranchissement, comme le *Contre Nééra* et le *Contre Laïs* le montre. De même, l'Anonyme VIII est une esclave qui est affranchie par son amant, le fils de Phocion. Toutefois, l'affranchissement ne signifie pas automatiquement une situation meilleure. Les mauvais jours de Nééra à Mégare en témoignent et l'issue de son procès peut s'avérer dangereuse : elle risque d'être réduite à nouveau en esclave et vendue².

Néanmoins, ces rencontres avec des hommes apportent de la stabilité et peuvent s'avérer utiles à certains moments de la vie, notamment avec les années. Dans le cas de Nééra, Stéphanos a agi par le passé comme protecteur. Sans lui, elle aurait été en position délicate face à Phrynion.

3. Courtisane, une activité à risque ?

La question de la violence est un sujet en soi, qui n'est pas abordé dans le présent propos³. Myrrhinè est appelée Μυρρίνη ή πολυτελεστάτη έταίρα, la courtisane très coûteuse, et il a déjà été mentionné la catégorie moderne des *megalomisthoi*, en référence aux femmes qui sont très riches. Néanmoins, la précarité guettait : Phrynè, l'âge venu, disait qu'elle vendait « ses restes », grâce à sa notoriété passée⁴. Certaines, l'âge venant, se reconvertissent : c'est le cas de l'ancienne courtisane Nicarète I, qui gère son établissement, ainsi que d'Antigona⁵. C'est aussi l'activité d'Alcè, esclave et prostituée qui, une fois la vieillesse arrivée, est reconvertie par son propriétaire en tenancière dans le quartier du Céramique⁶.

Si certaines ont ce petit quelque chose en plus qui retient les amants malgré l'âge⁷, les femmes âgées – exerçant dans la prostitution ou non – sont souvent l'objet de railleries, comme le montre cette épigramme de Rufin, au sujet des concubines⁸:

1 Par exemple *Dialogue sur l'amour*, 767 f – 768 a ; Photius, *Bibliothèque*, 190, 146 b, l. 17 – 26.

2 [Démosthène], *Contre Nééra*, 36 et 16.

3 K. Kapparis, 2018 : p. 209 – 241.

4 Hypéride *apud* Athénée, XIII, 590 c – d.

5 [Démosthène], *Contre Nééra*, 18 – 20 ; Hypéride, *Contre Athénogène*, 3 (πορνοβοσκοῦσα).

6 Isée, *La succession de Philoktémon*, 19 – 20.

7 Anthologie Palatine, V, 13 (de Philodème).

8 Cf aussi Anthologie Palatine., V, 21 (Rufin) ; 103 (Rufin) ; 114 (Maecius) ; Martial, *Épigrammes*, III, 93.

Ποῦ σοι κεῖνα, Μέλισσα, τὰ χρύσεια καὶ περίοπτα
τῆς πολυθρυλήτου κάλλεα φαντασίης ;
ποῦ δ' ὄφρυνες καὶ γαῦρα φρονήματα καὶ μέγας ἀυχὴν
καὶ σοβαρῶν ταρσῶν χρυσοφόρος σπατάλη;
Νῦν πενικρὴ ψαφαρὴ τε κόμη, παρὰ ποσσὶ τραγεία·
ταῦτα τὰ τῶν σπαταλῶν τέρματα παλλακίδων.

« Où sont tes charmes d'autrefois, Mélissa ? Où est la beauté rayonnante
et si admirée de ton visage tant vanté ?

Où sont tes airs hautains, ta vaine jactance, ton port altier
et la débauche d'or de tes pieds orgueilleux ?

Maintenant, tes cheveux se font rares et se flétrissent ; aux pieds, tu n'as plus qu'une peau
de bouc.

Voilà comment finissent les concubines fastueuses¹ ».

De même, la formule de Cillactoros montre que l'âge n'est pas un atout dans ce métier :

Παρθενικὰ κούρα τὰ <ᾶ> κέρματα πλείονα ποιεῖ
οὐκ ἀπὸ τᾶς τέχνας, ἀλλ' ἀπὸ τᾶς φύσιος.

« Quand une fille est jeune, ce qui lui fait gagner le plus d'argent,
ce n'est pas l'art, mais la nature². »

Il en va de même pour la courtisane vieille, qui meurt dans la pauvreté : ainsi, l'*AntiLais* d'Epicrate met en scène Laïs qui débute en tant que courtisane réputée et riche qui finit, une fois la vieillesse venue, par devoir se vendre au tout-venant pour peu³. Elle est comparée à un vieil aigle, semblable à un monstre. Le comique (ou la critique ?) joue sur l'exagération entre sa jeunesse florissante, où elle était plus inaccessible qu'un roi perse, et sa vieillesse, où elle est partout.

La plaisanterie réside peut-être dans la mise en scène d'une situation loin du mythe de Laïs, qui était déjà en construction au moment de la pièce. Épicrate est un auteur de la Moyenne Comédie actif au moins avant 347⁴. Plusieurs anecdotes autour des demandes

1 Anthologie Palatine, V, 27 (Rufin). La traduction est de P. Waltz (tome II, C.U.F., 1928). Nous avons changé la traduction du terme παλλακίς, concubine, traduit en 1928 par « courtisane ».

2 Anthologie Palatine, V, 45, trad. : P. Waltz.

3 Épicrate *apud* Athénée, XIII, 570 b – d.

4 OCD, s.v. « Epicrates ».

excessives d'argents de Laïs existent: elle aurait demandé pour une nuit 10 000 drachmes à Démosthène¹ ; Élien dit qu'elle était surnommée « La Hache » (Αξίμη) à cause de la dureté de son caractère et des prix excessifs qu'elle appliquait² ; elle est l'une des explications de la naissance du proverbe : « Tout homme ne peut aborder à Corinthe »³.

L'aspect fictif du genre de la comédie est important à prendre en compte et le portrait de Laïs n'est pas à portée informative. Il n'empêche que la question de la précarité doit être posée. La population étudiée contient principalement des esclaves et des affranchies : il ne s'agit pas d'un type de population qui peut particulièrement s'appuyer, contrairement aux citoyens, sur des familles et des propriétés terriennes. Le dossier des citoyennes courtisanes, dont il est question en fin de chapitre, montre que la précarité est aussi un facteur important. Les courtisanes sont dépendantes des liens qu'elles créent et de la famille qu'elles construisent.

Aspasie est un contre-exemple : elle semble venir d'une bonne famille. Née à Milet, Plutarque donne le nom de son père, Axiochos, ce qui est une précision suffisamment rare dans le présent corpus pour être remarquée⁴. Cet Axiochos n'est pas à confondre avec l'oncle d'Alcibiade, avec lequel il aurait partagé Médontis d'Abydos et qui participe avec son neveu aux parodies de mystères d'Eleusis. Aspasie arrive à Athènes pour des raisons inconnues, peut-être familiales⁵. P. Bicknell formule une reconstitution intéressante, à partir d'une inscription et de la rareté des noms d'Axiochos et d'Aspasios, qui lie Aspasie à la famille d'Alcibiade⁶. La rencontre entre Périclès et Aspasie a probablement été facilitée par les liens qu'entretenaient Périclès et cette famille.

C'est également l'une des rares courtisanes dont il est certain qu'elle n'est pas issue de condition servile⁷ ; elle semble avoir reçu une éducation soignée⁸.

1 Sotion *apud* Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, I, 8.

2 Élien, *Histoire variée*, XIV, 35.

3 Sotion *apud* Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, I, 8, 4.

4 Plutarque, *Périclès*, 24, 3.

5 D. Jouanna envisageait plusieurs hypothèses (D. Jouanna, 2005 : p. 38 – 43), mais P. Schmitt Pantel conclut que les sources ne sont pas suffisantes pour savoir précisément de quoi il en retourne (P. Schmitt Pantel, in P. Schmitt Pantel & F. de Polignac, 2007 : p. 205).

6 IG II² 7394. P. Bicknell, 1982. Il suppose que la seconde femme d'Alcibiade l'ancien, le grand-père du célèbre Alcibiade, rencontrée lors de son exil à Milet vers 460, est la sœur aînée d'Aspasie. Ils ont deux fils, l'un nommé Aspasios et l'autre nommé Axiochos, comme le grand-père maternel. Aspasie serait donc la tante de l'Axiochos qui a accompagné Alcibiade à Abydos voir Médontis. Lors de son retour à Athènes vers 450, Alcibiade l'ancien amène sa famille ainsi que belle-sœur Aspasie.

7 Avec Nicarète II et Phrynè.

8 D. Jouanna, 2005 : p. 24

4. Entre lieux communs et informations

Il n'est cependant pas si facile de lire entre les lignes d'une élite qui se contemple elle-même. Les informations sont parfois des stéréotypes généraux sur les courtisanes ou les femmes. Par exemple, Apollodore dresse le parcours de Nééra après son affranchissement et son départ de Corinthe :

Διατρίψασα δ' ἐν τοῖς Μεγάροις δύο ἔτη, τὸν τ' ἐπ' Ἀστείου ἄρχοντος καὶ Ἀλκισθένους ἐνιαυτόν, ὡς αὐτῇ ἢ ἀπὸ τοῦ σώματος ἐργασία οὐχ ἰκανὴν ἔμπορίαν παρεῖχεν ὥστε διοικεῖν τὴν οἰκίαν, πολυτελεῆς δ' ἦν, οἱ Μεγαρεῖς δ' ἀνελεύθεροι καὶ μικρολόγοι, ξένων δὲ οὐ πάνυ ἐπιδημία ἦν αὐτόθι διὰ τὸ πόλεμον εἶναι καὶ τοὺς μὲν Μεγαρέας λακωνίζειν, τῆς δὲ θαλάττης ὑμᾶς ἄρχειν.

« Elle passa deux années à Mégare, celles des archontats d'Asteios et d'Alkisthénès. Son métier ne lui rapportait pas de quoi suffire à son train de maison : elle était très dépensière ; le Mégarien est chiche et regardant ; quant aux étrangers, il n'y en avait pas foule : c'était la guerre, Mégare était du parti de Sparte et vous aviez la maîtrise de la mer¹. »

Certes, Mégare n'est pas une ville aussi grande que Corinthe, et il n'est pas exclu que Nééra soit habituée à un certain train de vie. Pourtant, cela ressemble bien à un lieu commun : le *topos* de la courtisane dépensant l'argent de ses amants est largement exploité par les comédies grecque et romaine. Il n'était certes pas sans rapport avec certaines réalités : l'une des deux Phryné (la moins connue des deux, probablement de période hellénistique) reçut le sobriquet de Σηστός (Crible)², parce qu'elle criblait, c'est-à-dire qu'elle ruinait ses visiteurs. Mais la courtisane dépensière ? L'étranger avare ? Les Mégariens avaient la réputation d'être avares³. Ces stéréotypes entretenus par Apollodore font écho au portrait des épouses citoyennes remplies de tempérance dont il sera question à la fin du discours. Ce paragraphe apprend que Nééra vit dans de moins bonnes conditions en tant que personne libre à Mégare qu'esclave à Corinthe.

Alciphron et Lucien s'inscrivent tous les deux dans un mouvement de nostalgie du passé ; l'utilisation de la courtisane dans un contexte parodique permet de reconstruire une image perdue d'un passé hellénique unifié. Il y a de plus un lien dans l'utilisation de la courtisane entre ces dialogues et lettres, postérieurs à la période classique, et la comédie grecque classique ou hellénistique : elle est un personnage typique de la comédie, au même titre que le parasite ou le vieil avare (personnages également utilisés par Alciphron et

1 [Démosthène], *Contre Nééra*, 36. Le paragraphe 42 décrit à nouveau une Nééra dépensière.

2 Athénée, XIII, 567 c et 591 d.

3 K. Kapparis, 1999 : p. 243.

Lucien)¹. Ainsi, Lucien, bien qu'il utilise des noms de courtisanes célèbres, met surtout en scène des comportements (la jalousie entre courtisanes (dialogue 1) ou celle d'un amant envers un rival (dialogue 12), le *topos* de la courtisane rapace qui aime celui qui lui donnera le plus (dialogue 9), sans lien avec une anecdote réelle.

L'exemple d'Aspasie dans la comédie le montre également. Au moins quatre comiques ont mentionné Aspasie et aucun ne lui est favorable.

Cratinos, un peu plus âgé qu'Aristophane, est considéré comme le fondateur de la comédie politique². Il attaque Aspasie dans une comédie, *Χείρωνες* (fr 246 – 268 K. – A.), datée des années 440 – 430. Aspasie, qui est identifiée en tant que concubine, *παλλακή* (fr. 259), est également associée à la fois à Héra et à Omphale³. Périclès avait le surnom d'Olympien, ce qui explique le lien avec Héra⁴. Quant à Omphale, c'est celle qui enlève la virilité d'Héraclès et qui le domine. Le portrait est donc peu flatteur, pour Aspasie comme pour Périclès. Dans la même pièce, Cratinos octroie à ce dernier l'épithète de *κεφαληγερέτα* (construite à partir de l'épithète homérique de Zeus *νεφεληγερέτα*, « assembleur de nuées »), littéralement « assembleur de têtes », c'est-à-dire « qui exhausse sa tête », en référence à la tête allongée de Périclès ; il est également nommé « tyran ». Dans la pièce *Thrattai*, Périclès a le surnom de « Zeus à tête d'oignon » (ὁ σχινοκέφαλος Ζεὺς)⁵.

Il est également question d'Aspasie dans les *Acharniens* d'Aristophane, pièce jouée en 425⁶. La critique n'est pas des plus positives : Aristophane rend Aspasie responsable de la guerre du Péloponnèse. Elle est une Hélène contemporaine, motif repris par d'autres détracteurs d'Aspasie (et de Périclès), puisqu'elle est accusée également d'avoir déclenché la guerre de Samos⁷. La critique de son influence exagérée sur Périclès est également à noter.

Eupolis est un jeune contemporain d'Aristophane. Il la mentionne dans trois comédies, et peut être dans une quatrième ; elle est encore une fois associée à une

1 Le livre III d'Alciphron des *Lettres de pêcheurs, de paysans, de parasites et d'hétaïres* est consacré aux parasites, tout comme le *Parasite* de Lucien (Lucien, 48) ; L. McClure, 2003 : p. 39 ; Pour plus d'approfondissement: Lucien, *Comédies humaines*, C.U.F., 2010, p. 389 – 391.

2 M. Henry, 1995 : p. 20.

3 Παλλακή et Héra: fr 259 K. – A. *apud* Plutarque, *Périclès*, 24, 9 ; Héra et Omphale = Scholies à Platon, *Scholia in Platonem (scholia vetera)*, p. 235 e.

4 Aristophane, *Acharniens*, 530 ; Athénée, XII, 533 c – d ; XIII, 589 d – f ; Plutarque, *Périclès*, 8 et 32.

5 Ὁ τύραννος : fr. 258 K. – A. (*apud* Plutarque, *Périclès*, 3, 5) ; ὁ σχινοκέφαλος Ζεὺς : fr 73 K. – A. (*apud* Plutarque, *Périclès*, 3, 4 ; 13, 10).

6 Aristophane, *Acharniens*, 523 – 537.

7 Plutarque, *Périclès*, 24, 2 ; 25, 1.

référence mythologique qui provoque le malheur des hommes : Hélène, celle qui déclenche les guerres.¹

Il est fait mention en son lieu du procès pour impiété d'Aspasie, prenant place soit sur une scène comique, soit devant un tribunal par Hermippos².

Plutarque, sans nommer de nom, rapporte également que les comiques la nomment Déjanire, responsable (involontaire) de la mort d'Héraclès³. Ces quatre comiques utilisent Aspasie pour attaquer Périclès. Même si tous les comiques n'avaient pas de griefs personnels envers Périclès, il était l'homme de pouvoir par excellence, et donc sujet aux diatribes publics. Dans la méthode suivie, Aspasie est à Périclès ce que Nééra sera plus tard à Stéphanos : un moyen d'attaquer le citoyen en attaquant sa courtisane.

Par les comiques, on apprend peu de choses : Aspasie était considérée comme la concubine de Périclès. L'image de la *πορνοβοσκός* transmise par Aristophane, en correspondance avec d'autres sources, pourrait être ou une critique, ou se rattacher à un fait⁴. On apprend aussi qu'elle n'avait pas bonne presse auprès des comiques, qui en font une Hélène contemporaine. Les surnoms qui la qualifient, comme « Héra », « Déjanire » ou « Omphale » ne disent rien de sa vie. Tout au plus peut-on s'appuyer sur la possible influence qu'elle exerce sur lui, sans toutefois pouvoir dire ce qu'il en est précisément. Critiquer Aspasie est une manière détournée de critiquer Périclès.

Conclusion

Il tient lieu de noter la rareté des sources, qui apportent peu d'informations précises. Les *topoi* en lien avec les courtisanes rendent difficile de faire la part entre le lieu commun et une réalité. De même, certaines figures comme Laïs, ont acquis une telle postérité que la personne s'est effacée au profit du personnage, si célèbre qu'il est difficile de comptabiliser le nombre de Laïs avec précision. Il en va de même avec Glycéra. Entre une Herpyllis esclave et attachée à la domesticité servile, une Nééra esclave et prostituée dans un établissement de prostitution, une Aspasie née libre qui fréquente tout au plus deux hommes au cours de sa vie, la diversité des parcours est marquant.

1 *Δῆμοι* : fr 110 ; *Προσπάλτιοι* : fr 267 (Hélène) ; *Μαρικᾶς* : fr. 192, fr 1 B col. iii, ligne 167. Elle est peut-être nommée dans la pièce *Φίλοι* (fr. 294 K.– A.) Néanmoins, cette interprétation se base sur une scholie de Platon (Ménexène, 235 e) dont le texte, difficile, a fait l'objet d'importantes corrections. L'attribution des épithètes à tel comique précis et à telle pièce est discutée, cf C. Grenne, 1938 : p. 182 – 183. Nous suivons les interprétations de l'édition Kassel – Austin.

2 Cf cinquième chapitre (I, B, 1).

3 Plutarque, *Périclès*, 24, 9.

4 Cf deuxième chapitre (III, B,4).

Pour chercher le point commun, il faut confronter le mot *ἑταῖρα* à l'univers prostitutionnel : il semble que c'est la fréquentation d'un homme pendant un temps précis qui font que ces femmes au parcours si divers sont nommées *ἑταῖραι*. En effet, la sortie de la condition de prostituée ne signifie pas pour autant la fin du statut de courtisane, comme Nééra en est un exemple. Le parcours de cette dernière, ainsi que celui de ses collègues, apporte de nombreuses informations. Le *Contre Nééra* est une source importante. Ce procès, plaidé autour des années 340, apporte nombre d'informations en matière de droit, sur la vie quotidienne et sur les femmes en général, prostituées, esclaves ou citoyennes.

B. Un parcours connu : l'exemple de Nééra

Le premier point à remarquer au sujet de ce procès est le fait qu'il ait été conservé. Ce n'est pas le cas d'autres procès impliquant des courtisanes, comme le *Contre Aristagora* ou le *Pour Phrynè*, tous deux d'Hypéride ou comme le procès d'Aspasie pour impiété, dont l'existence du procès en lui-même est douteuse. Il aurait existé également un *Contre Laïs*, de Lysias¹. D'autres orateurs citent des courtisanes au sein des discours judiciaires, mais n'ont pas été écrit directement contre ou pour elles². Le *Contre Nééra* est donc un cas à part. Le but de ce propos n'est pas de faire un nouveau commentaire³, mais d'étudier le discours sous l'angle du présent sujet : qu'est-ce que ce plaidoyer peut nous apprendre sur la biographie d'une courtisane ainsi que sur sa place dans la société athénienne ? Peut-on dire du *Contre Nééra* qu'il est représentatif ? Quelles conclusions peut-on en tirer à la lumière de notre corpus ?

Pour comprendre qui est Nééra et ce que fut une partie de sa vie, le parcours sera suivi en même temps qu'Apollodore déroule son argumentation. Pour ce faire, une division du plaidoyer en quatre parties est adoptée, parties qui correspondent chacune à un nouvel état dans le parcours de Nééra. Les quinze premiers paragraphes servent d'introduction au discours ; il n'est pas question directement de Nééra, mais de présenter les raisons du procès. Les paragraphes 16 à 32 décrivent les origines serviles de Nééra jusqu'à son affranchissement et sa nouvelle vie à Athènes. Puis, Apollodore s'intéresse à sa situation en tant que courtisane libre, puisque c'est en tant que telle qu'elle rencontre Stéphanos

1 Athénée, XIII, 586 c et 592 e.

2 Il en sera question dans le chapitre V.

3 Le commentaire de K. Kapparis, 1999, fait autorité en la matière. Pour une vision plus générale, voir D. Hamel, 2003.

(paragraphe 33 à 37). Enfin, c'est une Nééra libre et établie depuis des années dans la même situation que l'on retrouve dans les derniers paragraphes.

1. Les raisons de la colère¹

La personne qui intente l'action en justice n'est pas Apollodore lui-même, mais son beau-frère Théomnestos, bien que l'orateur principal du procès soit Apollodore à partir du paragraphe 16. Il n'est pratiquement pas question de Nééra durant le discours de Théomnestos, qui sert essentiellement à expliquer les motivations de l'accusation. Nééra est citée une première fois au début de l'exorde :

Πολλά με τὰ παρακαλοῦντα ἦν, ὃ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, γράψασθαι Νέαιραν τὴν γραφὴν ταυτηνὴ καὶ εἰσελθεῖν εἰς ὑμᾶς.

« Bien des choses, juges, m'ont encouragé à intenter cette accusation contre Nééra et à me présenter devant vous². » (paragraphe 1).

Il n'en est plus question avant le paragraphe 13, où elle est nommée indirectement :
...ἐγγυῶντα δὲ τὰς τῶν ἐταιρῶν θυγατέρας ὡς αὐτοῦ οὔσας.

« [Je veux démontrer que Stéphanos] donne en mariage comme ses filles légitimes des filles de courtisanes »

Le pluriel employé ici désigne en fait un singulier, Phanô, la fille supposée de Nééra. Cette dernière est citée une deuxième fois au paragraphe 14 :

Ἄ μὲν οὖν ἀδικηθεὶς ἐγὼ ὑπὸ Στεφάνου πρότερος ἐγραψάμην τὴν γραφὴν ταύτην, εἴρηκα πρὸς ὑμᾶς· ὡς δ' ἐστὶν ξένη Νέαιρα αὐτῆ καὶ συνοικεῖ Στεφάνῳ τουτωῖ καὶ πολλὰ παρανενόμηκεν εἰς τὴν πόλιν, ταῦτ' ἤδη δεῖ μαθεῖν ὑμᾶς.

« Je viens de vous dire tout le mal que Stéphanos nous a fait sans avoir été provoqué, et ensuite de quoi j'ai intenté la présente accusation. Que Nééra l'inculpée est étrangère, qu'elle est l'épouse de Stéphanos, qu'elle est coupable de nombreux outrages envers les lois de la cité, voilà de quoi il faut maintenant vous instruire. »

Ce n'est donc pas Nééra qui intéresse directement Théomnestos et Apollodore, mais l'homme avec qui elle vit, Stéphanos³, un citoyen, qui, à ce titre, participe activement à la

1 Pour plus de détails sur les différents des deux parties : C. Carey, 1992 : p. 4 – 8.

2 La traduction est de L. Gernet.

3 Il existe, au sein des *Plaidoyers Civils*, deux discours intitulés *Contre Stéphanos*, qui est accusé par Apollodore de faux témoignage, mais ce dernier n'a rien à voir avec le Stéphanos dont il est question ici. (L. Gernet, 1960 : note 1 p. 66). Il n'y a en tout cas aucune mention de Nééra dans les *Contre Stéphanos*, ce qui n'aurait pas manqué d'arriver si les deux étaient une seule et même personne (C. Carey, 1992 : note 48 p. 26).

vie politique de la cité. Il est connu pour être l'auteur de deux décrets¹. Nééra n'est donc qu'un moyen pour atteindre Stéphanos, dans une action intentée par vengeance, pour nuire politiquement à Stéphanos². C'est un argument rhétorique qui ne doit pas étonner : Apollodore et Théomnestos agissent par vengeance contre Stéphanos, comme ce dernier leur a causé un grand tort. Autrement dit, c'est Stéphanos qui a commencé. Une vieille rancune unit les deux hommes : Apollodore voulut faire passer un décret au début de l'année 348, durant la guerre d'Olynthe, que Stéphanos fit invalider³. Apollodore dut payer en outre une amende d'un talent.

Quelques années plus tard, Théomnestos intente un procès contre la compagne de Stéphanos, Nééra. Les premiers paragraphes se concentrent sur les démêlés de Stéphanos et d'Apollodore ; ce dernier rappelle les difficultés rencontrées par sa famille à l'occasion des différents accrochages avec Stéphanos.

La peine encourue pour usurpation de droit de cité est énoncée dès le début du plaidoyer par Apollodore :

NΟΜΟΣ.

Ἐὰν δὲ ξένος ἀστῆ συνοικῆ τέχνη ἢ μηχανῆ ἤτιμιοῦν, γραφέσθω πρὸς τοὺς θεσμοθέτας Ἀθηναίων ὁ βουλόμενος οἷς ἔξεστιν. Ἐὰν δὲ ἀλῶ, πεπράσθω καὶ αὐτὸς καὶ ἡ οὐσία αὐτοῦ, καὶ τὸ τρίτον μέρος ἔστω τοῦ ἐλόντος. Ἔστω δὲ καὶ ἐὰν ἡ ξένη τῷ ἀστῶ συνοικῆ κατὰ ταῦτά, καὶ ὁ συνοικῶν τῆ ξένη τῆ ἀλούση ὀφειλέτω χιλίας δραχμᾶς.

« LOI : si un étranger est l'époux d'une Athénienne, par quelque manœuvre ou quelque détour que ce soit, une accusation pourra être intentée par-devant les thesmothètes par tout Athénien en possession de ses droits. Le condamné sera vendu, lui et ses biens, un tiers du produit de la vente revenant à l'accusateur. Il en sera de même si une étrangère est l'épouse d'un Athénien ; en outre, le mari de l'étrangère condamnée sera frappé d'une amende de mille drachmes⁴. » (paragraphe 16)

Une fois la base mise en place, Apollodore commence sa démonstration. Pour se faire, il se concentre sur les premières années de Nééra et son passé d'esclave.

1 L. Gernet, 1960 : note 1 p. 66. C. Carey estime que Stéphanos est un citoyen actif dans les années 370 et situe sa naissance entre 410 et 400 (C. Carey, 1992 : p. 2).

2 La vengeance était un motif légitime pour un procès et une manière de montrer que le plaideur n'était pas un sycophante (D. Hamel, 2003 : p. 127).

3 L. Gernet, 1960 : note 3 p. 71.

4 La traduction du *Contre Nééra* est de L. Gernet.

2. Des origines de Nééra jusqu'à son affranchissement : la montée en puissance

Le premier point qui interpelle le lecteur moderne lors de la lecture du discours d'Apollodore, c'est l'absence concrète de chronologie : impossible de situer l'année de naissance de Nééra, l'année de son arrivée à Athènes, l'âge de ses enfants... Chronologiquement, il est donc impossible de situer Nééra avec plus de précision qu'au début du IV^e siècle¹. D. Hamel la fait naître entre 400 et 395, s'appuyant probablement sur K. Kapparis qui pense que les belles années de Phila, Isthmias et Nééra durant leur vie chez Nicarète I ont eu lieu vers 380². Il fait d'Antéia et d'Aristocléia les plus âgées et de Métaneira la plus jeune. La seule date connue se situe au paragraphe 35, qui donne pour la première et seule fois un repère chronologique, l'archontat d'Astéios, qui correspond à l'année 374 – 373³. Les dates qui ont été reconstituées sont les suivantes : 1/ la relation Nééra/Phrynon dure deux ans, c'est-à-dire de 375/4 à 373/2⁴, 2/ L'emménagement à Athènes avec Stéphanos se situe vers 371, puisqu'elle reste deux ans à Mégare (§23). À partir de la date de cet archontat, une chronologie a été supposée de la vie de Nééra par D. Hamel : elle situe sa naissance entre 400 et 395, la venue à Athènes avec Lysias et Métanira entre 388 et 382 et, à la suite de K. Kapparis, celle avec Simos en 378. Elle aurait donc entre 52 et 60 ans lors du procès en 343 – 340⁵.

De la même manière, son origine géographique n'est pas connue. Elle a été achetée très jeune à Corinthe par Nicarète I, mais il n'est pas possible de savoir si elle est originaire de Corinthe même ou si elle a été amenée par quelque marchand d'esclaves. Corinthe, plus que les autres grandes cités, est propice au commerce d'esclaves ; sa situation géographique en fait un carrefour important. Une route terrestre située dans l'axe nord-sud la traverse. Sa position est renforcée par ses deux ports situés des deux côtés de l'isthme, ce qui lui permet de commercer avec l'Asie et les grandes cités du pourtour méditerranéen. Les marchands et les navigateurs sont nombreux. De plus, les jeux isthmiques, organisés tous les deux ans, attirent énormément de monde. De par le grand nombre de personnes transitant par la cité, Corinthe était réputée pour sa prostitution⁶. Il est donc impossible de savoir l'origine exacte de Nééra.

1 Une unique indication est donnée au paragraphe 35 (ceci sera abordé plus bas).

2 D. Hamel, 2003 : p. XVII ; K. Kapparis, 1999 : p. 207.

3 L. Gernet, 1960 : note 1 p. 81.

4 K. Kapparis, 1999 : p. 240.

5 D. Hamel, 2003 : p. XVII – XXI ; K. Kapparis, 1999 : p. 207.

6 Il faut dire que Laïs y contribuera beaucoup par son implantation dans la cité ; le verbe κορινθιάζεσθαι signifie par ailleurs « vivre à la corinthienne », c'est-à-dire « vivre de manière débauchée » ou « avoir des relations sexuelles ».

Nééra vient pour la première fois à Athènes avec Nicarète I et Métaneira (§ 20 – 21). Lors de son deuxième séjour rapportée par Apollodore, elle est accompagnée de Simos, un Thessalien, sur lequel il n’y a pas d’autre indication que son origine. Il occupe en tout cas une place importante dans sa cité dans les années 350, et peut-être déjà avant¹. Pour la première fois, le mot *ἐταίρα* est utilisé pour décrire Nééra. Jusqu’à présent, Apollodore utilisait l’expression *ἐργάζεσθαι τῷ σώματι*, travailler de son corps (paragraphes 20 & 22), ou *μισθαρνεῖν τῷ βουλομένῳ ἀναλίσκειν*, travailler pour celui qui désire payer (paragraphe 23). Apollodore utilise le mot pour la première fois en annonçant le témoignage d’Euphilètos :

[...] καὶ συνέπινεν καὶ συνεδείπνει ἐναντίον πολλῶν Νέαιρα αὐτῇ ὡς ἂν ἐταίρα οὔσα.
« Et Nééra banquetta et festoya en nombreuse compagnie comme peut le faire une courtisane². »

Les débuts faits, les paragraphes suivants montrent Nééra en activité :

Μετὰ ταῦτα τοίνυν ἐν τῇ Κορίνθῳ αὐτῆς ἐπιφανῶς ἐργαζομένης καὶ οὔσης λαμπρᾶς ἄλλοι τε ἐρασταὶ γίνονται καὶ Ξενοκλείδης ὁ ποιητῆς καὶ Ἴππαρχος ὁ ὑποκριτής, καὶ εἶχον αὐτὴν μεμισθωμένοι.

« Dans la suite, elle exerça son métier à Corinthe au su de tous ; elle était très lancée, et elle eut pour amants, entre autres, Xénoclidès le poète et Hipparque l’acteur, qui l’avaient prise à loyer. » (paragraphe 26)

L’adjectif *λαμπρός*, qui a ici le sens de « célèbre », montre qu’elle est devenue recherchée. Le témoignage d’Hipparque va dans le même sens.

Ἴππαρχος Ἀθμονεὺς μαρτυρεῖ Ξενοκλείδην καὶ αὐτὸν μισθώσασθαι Νέαιραν ἐν Κορίνθῳ τὴν νῦν ἀγωνιζομένην, ὡς ἐταίραν οὔσαν τῶν μισθαρνοῦσῶν, καὶ συμπίνειν ἐν Κορίνθῳ Νέαιραν μεθ’ αὐτοῦ καὶ Ξενοκλείδου τοῦ ποιητοῦ.

« Hipparque, du dème d’Athmonon, déclare que Xénoclidès et lui-même, à Corinthe, ont loué Nééra l’accusée comme une courtisane de la catégorie des prostituées, et que Nééra

1 D. Hamel, 2003 : p. 24.

2 [Démosthène], *Contre Nééra*, 24 (cf témoignage d’Euphilètos au paragraphe 25 : καὶ συμπίνειν μετ’ αὐτῶν Νέαιραν ὡς ἐταίραν οὔσαν καὶ ἄλλων πολλῶν παρόντων καὶ συμπινόντων παρὰ Κτησίπῳ : « Nééra a banqueté avec eux comme une courtisane; cela devant une nombreuse assistance qui participait au banquet chez Ctésippos. » trad. : L. Gernet).

dans cette ville participait à des banquets avec lui et avec Xénoclidès le poète. » (paragraphe 28)

Ces détails ne sont pas gratuits ; ils sont donnés pour informer les membres du jury des nombreux amants et de la vie de Nééra à l'opposé de la citoyenne qu'elle prétend être. L'abondance d'informations permet à Apollodore de faire passer, en creux, la nécessité de la condamner.

L'authenticité du témoignage d'Hipparque est discutée. K. Kapparis remarque, entre autres points, que le verbe συμπίνειν est inadéquat pour décrire la relation érotique qu'Hipparque et que Xénoclidès entretiennent avec Nééra, bien qu'il puisse s'agir d'un euphémisme. Il pourrait être inspiré par le paragraphe 24, qui emploie le même verbe. La mention de τοῦ ποιητοῦ n'est pas nécessaire et τῶν μισθαρνουσῶν est « totally pleonastic ». K. Kapparis conclut :

« In sum, this testimony is not only a poor and careless echo of the context, but also bears fairly clear signs of the activity of a forger¹ ».

S'il ne faut pas exclure cette possibilité, l'expression utilisée : ὡς ἐταίραν οὔσαν τῶν μισθαρνουσῶν, traduit par « de la catégorie des prostituées », attire l'attention et nécessite un commentaire. Elle fait écho au μισθῶ utilisé au paragraphe 26. Μισθαρνῶ signifie travailler, ici faire commerce de son corps. Dareste propose « de celles qui se font entretenir », mais cette traduction ne semble pas appropriée². La question peut être réglée en parlant de pléonasmе. Cependant, pourquoi l'utiliser ? Il peut également s'agir d'une insistance, d'une sur-spécification : c'est une courtisane, de ce genre de femmes qui travaillent pour un salaire. Mais cela nécessite de voir une rupture de construction : il y a les femmes en général, par opposition aux citoyennes qui ne sont pas censées être rémunérées.

Cependant, il est possible également de comprendre cet extrait comme un indice que certaines femmes sont des ἐταῖραι sans en tirer un salaire. Cette phrase insisterait sur le fait que Nééra est louée et opère une catégorisation entre celles qui sont rémunérées et celles qui ne le sont pas. L'utilisation du terme τῶν μισθαρνουσῶν permet en effet d'insister sur le fait que Nééra se vend. Mais si une ἐταῖρα est obligatoirement dans l'esprit des anciens une sorte de prostituée, pourquoi cette insistance ? Il est difficile de

1 K. Kapparis, 1999 : p. 225 –226.

2 R. Dareste, 1875 : p. 320. Cf le propos sur les femmes entretenues dans le deuxième chapitre (I, A, 2).

comprendre le besoin d'en rajouter si le terme *ἐταίρα* était si clair dans l'esprit des quelques cinq cents jurés qui l'écourent.

Encore faut-il savoir ce qui se cache comme rétribution derrière le terme de *μισθαρνῶ*. Comme cela sera indiqué dans le plaidoyer, celui qui loue la courtisane participe aussi à l'entretien de la maison, à la table, à la toilette et aux bijoux¹. Cela voudrait dire que Nééra est au-delà de la prostituée, c'est une compagne professionnelle qui se fait entretenir.

La mention de la location de Nééra est également une information intéressante sur le monde prostitutionnel et se confond avec le fonctionnement de l'esclavage. L'esclave est loué à son propriétaire pour une durée déterminée. La durée peut aller de la soirée à un an ou pour un événement précis, comme un banquet ou un festival religieux². Phrynè était réputée pour fréquenter chaque année Aristippe pour le festival de Poséidon³.

Il arrive aussi que plusieurs hommes s'associent pour se partager les faveurs d'une femme, comme c'est le cas pour Nééra, qui se fait racheter par Timanoridas et Eucratès, deux de ses amants⁴. Le texte ne donne aucun autre repère chronologique que *μετὰ ταῦτα* « plus tard ».

Μετὰ ταῦτα τοίνυν αὐτῆς γίνονται ἐρασταὶ δύο, Τιμανορίδας τε ὁ Κορίνθιος καὶ Εὐκράτης ὁ Λευκάδιος, οἱ ἐπειδήπερ πολυτελεῖς ἦν ἡ Νικαρέτη τοῖς ἐπιτάγμασιν, ἀξιοῦσα τὰ καθ' ἡμέραν ἀναλώματα ἅπαντα τῆ οἰκία παρ' αὐτῶν λαμβάνειν, κατατιθέασιν αὐτῆς τιμὴν τριάκοντα μνᾶς τοῦ σώματος τῆ Νικαρέτη, καὶ ὠνοῦνται αὐτὴν παρ' αὐτῆς νόμῳ πόλεως καθάπαξ αὐτῶν δούλην εἶναι. Καὶ εἶχον καὶ ἐχρῶντο ὅσον ἐβούλοντο αὐτῇ χρόνον. « Plus tard, elle eut deux autres amants, Timanoridas de Corinthe et Eucratès de Leucade ; comme il leur en coûtait gros, à cause des exigences de Nicarète qui prétendait leur faire acquitter toutes les dépenses journalières de la maison, ils lui versèrent trente mines comme prix de Nééra dont ils firent un achat conformément au droit local, afin de l'avoir comme esclave en toute propriété. Ils en furent donc possesseurs et en usèrent aussi longtemps qu'il leur plut. » (paragraphe 29)

1 [Démosthène], *Contre Nééra*, 21 ; 29 et 35.

2 Ce type de contrat semble s'étendre à toute l'Antiquité : près des carrières de pierres du *Mons Claudianus*, des camps romains protégeaient la route entre la mer Rouge et le Nil. La location d'une fille s'y faisait pour le mois, avec des prix allant de 24 à 75 drachmes (H. Cuvigny, 2003 : p. 384 – 389).

3 Athénée, XIII, 588 e.

4 C'est aussi le cas dans le discours IV de Lysias (*Au sujet d'une accusation pour blessure*), où une prostituée (*πόρνη*) est achetée et partagée par deux hommes.

Il est mentionné que le contrat a une forme légale. Ce type de contrat n'existait pas à Athènes, mais de tels contrats ont été retrouvés en Crète¹. Les deux rachètent Nééra pour trente mines, soit 3000 drachmes. La raison de cet achat commun est d'ordre financier, Nicarète I pratiquant des tarifs trop élevés. Nééra les fréquente probablement depuis un certain temps ; ils ne la rachèteraient pas pour trente mines s'ils ne trouvaient pas l'affaire rentable. À titre de comparaison, le salaire journalier d'un artisan spécialisé sur un chantier de constructions publiques est d'une ou deux drachmes. Un juge au tribunal de l'Héliée a, lui, trois oboles, c'est-à-dire la moitié d'une drachme. Un bouleute reçoit cinq oboles². Pour ce qui est de l'achat, le prix d'un esclave non qualifié est d'environ deux cents drachmes. Un esclave qualifié vaut deux ou trois fois plus. Les esclaves travaillant dans l'atelier du père de Démosthène valaient entre 300 et 600 drachmes chacun³. Les esclaves dépassant le prix de dix mines sont rares⁴ : seuls ceux qui avaient une compétence pour la gestion d'une banque ou d'un atelier ont des prix comparables à l'achat de Nééra⁵. L'achat d'une courtisane de manière définitive semble tourner autour de ce prix-là, entre vingt et quarante mines⁶. Les courtisanes semblaient être les esclaves les plus chères à acheter⁷, et le prix est proportionnel à la valeur marchande de l'esclave⁸. Y. Garlan note qu'un esclave vaut plus ou moins une mule ou la moitié d'un cheval de guerre durant l'époque classique⁹.

Nééra, esclave de Nicarète I, devient donc l'esclave des deux hommes. Le texte ne précise pas si elle fréquentait exclusivement ses deux maîtres ou si elle se faisait entretenir par d'autres amants. La seconde option est douteuse, comme le montre les conditions de son affranchissement.

Μέλλοντες δὲ γαμεῖν, προαγορεύουσιν αὐτῆ, ὅτι οὐ βούλονται αὐτὴν σφῶν αὐτῶν ἐταίραν γεγενημένην ὄραν ἐν Κορίνθῳ ἐργαζομένην οὐδ' ὑπὸ πορνοβοσκῶ οὔσαν, ἀλλ' ἠδέως ἂν αὐτοῖς εἴη ἔλαττόν τε τὰργύριον κομίσασθαι παρ' αὐτῆς ἢ κατέθεσαν, καὶ αὐτὴν ταύτην

1 L. Gernet, 1960 : note 1 p. 79.

2 Y. Garlan, 1982 : p. 67 ; C. Mossé, in N. Loraux, 2003 : p. 221.

3 Démosthène, *Contre Aphobos I*, 9.

4 P. Brulé, 2001 : p. 255.

5 C. Mossé, in N. Loraux, 2003 : p. 221.

6 DSP : p. 1825 ; À titre de comparaison, Platon fut acheté à Égine vingt ou trente mines (Diogène Laërce, *Vies, doctrines et sentences des Philosophes illustres*, III, 19 – 20) ; Hypéride rachète Phila pour vingt mines ([Plutarque], *Vies des dix orateurs attiques*, 849 d – e) ; une stèle attique fin du V^e siècle avant J. – C. indique que les enfants valent 70 drachmes et les hommes 200 drachmes (C. Salles, 1982 : p. 44).

7 K. Kapparis, 1999 : p. 227 ; D. Hamel, 2003 : p. 25.

8 P. Brulé, 2001 : p. 256 ; Y. Garlan, 1982 : p. 88.

9 Y. Garlan, 1982 : p. 67.

ὄρᾱν τι ἀγαθὸν ἔχουσιν. Ἀφιέναι οὖν αὐτῇ ἔφασαν εἰς ἐλευθερίαν χιλίας δραχμάς, πεντακοσίας ἐκάτερος· τὰς δ' εἴκοσι μνᾶς ἐκέλευον αὐτὴν ἐξευροῦσαν αὐτοῖς ἀποδοῦναι. Ἀκούσασα δ' αὐτὴ τοὺς λόγους τούτους τοῦ τε Εὐκράτους καὶ Τιμανορίδου, μεταπέμπεται εἰς τὴν Κόρινθον ἄλλους τε τῶν ἐραστῶν τῶν γεγενημένων αὐτῇ καὶ Φρυνίωνα τὸν Παιανιέα, Δήμωνος μὲν ὄντα υἱόν, Δημοχάρους δὲ ἀδελφόν, ἀσελγῶς δὲ καὶ πολυτελῶς διάγοντα τὸν βίον, ὡς ὑμῶν οἱ πρεσβύτεροι μνημονεύουσιν.

Ἀφικομένου δ' ὡς αὐτὴν τοῦ Φρυνίωνος, λέγει πρὸς αὐτὸν τοὺς λόγους οὓς εἶπον πρὸς αὐτὴν ὁ τε Εὐκράτης καὶ Τιμανορίδας, καὶ δίδωσιν αὐτῷ τὸ ἀργύριον ὃ παρὰ τῶν ἄλλων ἐραστῶν ἐδασμολόγησεν ἔρανον εἰς τὴν ἐλευθερίαν συλλέγουσα, καὶ εἴ τι ἄρα αὐτὴ περιποιήσατο, καὶ δεῖται αὐτοῦ προσθέντα τὸ ἐπίλοιπον, οὗ προσέδει εἰς τὰς εἴκοσι μνᾶς, καταθεῖναι αὐτῆς τῷ τε Εὐκράτει καὶ τῷ Τιμανορίδα ὥστε ἐλευθέραν εἶναι.

« Puis, comme ils allaient se marier, ils lui signifièrent qu'ils ne tenaient pas à voir leur ancienne maîtresse exercer son métier à Corinthe ni être sous la coupe d'un marchand de filles : ils seraient heureux, quitte à toucher moins d'elle qu'elle ne leur avait coûté, de la voir elle-même dans une bonne situation ; en conséquence, ils lui faisaient remise, pour sa liberté, de mille drachmes, cinq cents chacun ; les vingt mines restantes, ils l'invitaient à se les procurer et à les leur donner en paiement. Ayant entendu ces propositions d'Eucratès et de Timanoridas, elle fait venir à Corinthe plusieurs de ses anciens amants, entre autres Phrynion, du dème de Paeania, fils de Démon et frère de Démocharès, qui menait une vie de prodigue et de débauché comme s'en souviennent les plus âgés d'entre vous.

À son arrivée, elle lui rapporte ce que lui avaient dit Eucratès et Timanoridas ; elle lui remet l'argent dont elle avait fait la collecte auprès de ses autres amants et qu'elle avait perçu à titre de prêt gratuit en vue de sa liberté ; elle y ajoute ses petites économies ; elle lui demande de compléter la somme de vingt mines et de verser le tout à Eucratès et Timanoridas pour prix de son affranchissement.

Phrynion accepte volontiers ; il reçoit l'argent qui provenait de la contribution des autres amants, il ajoute le reste et il remet à Eucratès et Timanoridas les vingt mines à fin d'affranchissement sous la condition qu'elle n'exercerait plus son métier à Corinthe. » (paragraphes 30 – 32)

Timanoridas et Eucratès, désirant à peu près en même temps de se marier, lui offrent la possibilité de racheter sa liberté. Pourquoi doit-elle quitter Corinthe ? Les raisons ne sont pas claires, un mariage n'obligeant pas les citoyens à cesser des relations hors-

mariage. C. Carey pense que voir Nééra est un souvenir de leurs frasques de jeunesse. D. Hamel avance que c'est peut-être par sensibilité envers les parents masculins des futures épouses, qui ne désireraient pas voir une ancienne compagne dans l'entourage des deux hommes¹. Comme c'est le cas ici, les affranchissements pouvaient se faire sous conditions. Cependant, il est plus souvent question de rester près de son ancien maître et de remplir diverses obligations qui sont englobées par les modernes de *paramonè* (du verbe παραμένειν, « rester auprès »). L'ancien esclave peut avoir ainsi des devoirs particuliers envers son ancien maître ou les membres de sa famille pendant un temps donné. Y. Garlan cite par exemple le fait de veiller à son enterrement².

Pour un esclave, l'achat de sa liberté est l'une des manières d'acquiescer l'affranchissement. Nééra appelle ses anciens amants pour réunir la somme nécessaire. Il n'est fait nulle mention de ses amants actuels, en dehors de Timanoridas et Eucratès. Si elle avait fréquenté d'autres amants, Apollodore les aurait sans doute nommés, car il est probable que Nééra leur aurait demandé de l'argent avant d'appeler ses anciennes relations. De plus, ses deux propriétaires ont développé des liens d'affection avec elle : ils ne la vendent pas à un tenancier de maison, mais lui permettent de se racheter, et à un prix moindre que ce qu'elle leur a coûté. Enfin, s'ils ne la fréquentaient pas, mais qu'ils l'utilisaient pour la prostituer, il est étrange qu'ils arrêtent parce qu'ils se marient. Faire travailler un esclave, peu importe l'activité, est un revenu régulier d'argent.

Le fait d'appeler ses anciennes relations pour demander de l'argent montre les liens que Nééra a su créer, qui vont au-delà d'un échange d'une prestation pour une soirée. Cet exemple n'est pas une exception. K. Wrenhaven remarque dans les inscriptions 18 personnes faisant appel à des contributeurs pour acquiescer des fonds afin de s'émanciper³.

L'action principale, c'est-à-dire le fait de verser de l'argent en échange de sa liberté, est accomplie par Phrynion, bien que le paragraphe 31 décrive une Nééra active et directive ; elle donne l'argent de ses amants et son pécule à Phrynion ; elle lui demande d'ajouter le reste ; puis d'apporter la somme complète à ses anciens maîtres.

Est-ce qu'un esclave doit, à Corinthe, passer par un tiers pour l'acte d'affranchissement, comme le décrit L. Gernet⁴ ? Si un esclave n'a pas de personnalité

1 D. Hamel, 2003 : p. 36 ; C. Carey, 1992 : p. 102.

2 Y. Garlan, 1982, p. 86 – 93.

3 K. Wrenhaven, 2009 : p. 368 – 369.

4 « On notera les deux particularités juridiques que présente ici l'affranchissement : il a lieu par l'intervention d'un tiers qui figure comme acheteur ; et il est soumis à une condition résolutoire. Au reste, nous sommes à Corinthe, où le droit n'était pas nécessairement le même qu'à Athènes. » (L. Gernet,

juridique, il faut donc qu'un homme libre fasse l'achat. Ou est-ce que Phrynion procède ainsi parce que Nééra est une femme qui donc ne peut agir en son nom ? Il le ferait alors en tant que κύριος, c'est-à-dire en tant que tuteur qui agit légalement à la place de Nééra, puisqu'elle ne peut le faire directement. Possible que Phrynion remplisse les deux rôles : il a probablement le rôle de προστάτης, c'est-à-dire un citoyen athénien qui répondait d'elle, puisque Nééra suit Phrynion à Athènes. Il en a été de même pour Aspasia (qui, elle, n'a jamais été esclave) pour qui Périclès est à la fois son προστάτης et son κύριος. Nééra est dépendante de Phrynion, matériellement et juridiquement. D'abord, parce qu'elle lui doit en partie sa liberté ; ensuite, parce que c'est une femme et une étrangère : le texte ne précise pas qu'elle a le statut de métèque, mais, au bout d'un mois, l'étranger n'est plus considéré comme étant de passage mais comme résident, et doit à ce titre acquitter la taxe sur les métèques, le μετοίκιον¹. Phrynion est donc l'amant, mais aussi le garant et le tuteur de Nééra.

3. La vie en tant que courtisane libre : de Phrynion à Stéphanos

La voilà donc à Athènes avec Phrynion. Qui était-il ? Fils de Dèmôn (l'oncle de Démosthène), il a un frère, Dèmocharès, qui a été triérarque avant 357/6². Il vient d'une riche famille athénienne et semble mener une vie pleine de divertissements. Les paragraphes 33 – 34 racontent une vie remplie de fêtes et de banquets, où Nééra accompagne Phrynion, en tant que courtisane et/ou concubine.

Ἐπειδὴ τοίνυν ἀσελγῶς προὔπηλακίζετο ὑπὸ τοῦ Φρυνίωνος καὶ οὐχ ὡς ᾧετο ἡγαπᾶτο, οὐδ' ὑπηρετεῖ αὐτῇ ἅ ἐβούλετο, συσκευασαμένη αὐτοῦ τὰ ἐκ τῆς οἰκίας καὶ ὅσα ἦν αὐτῇ ὑπ' ἐκείνου περὶ τὸ σῶμα κατεσκευασμένα ἱμάτια καὶ χρυσία, καὶ θεραπαίνας δύο, Θραῦτταν καὶ Κοκκαλίνην, ἀποδιδράσκει εἰς Μέγαρα. Ἦν δὲ ὁ χρόνος οὗτος ᾧ Ἄστεϊος μὲν ἦν ἄρχων Ἀθήνησιν, ὁ καιρὸς δ' ἐν ᾧ ἐπολεμεῖθ' ὑμεῖς πρὸς Λακεδαιμο νίους τὸν ὕστερον πόλεμον.

« Puis, comme Phrynion la traitait outrageusement en fille de joie, qu'elle ne se trouvait pas aimée à son idée, qu'il n'obéissait pas à ses caprices, elle rassembla, avec ce qu'il y avait dans la maison de son amant, tous les vêtements et bijoux dont il l'avait nanti, plus deux servantes, Thratta et Coccalinè, et elle s'enfuit à Mégare: c'était l'année où Asteios

1960 : note 1 p. 80).

1 Ils devaient également, comme les citoyens, s'inscrire dans un dème (généralement le même que celui du patron). R. Lonis, 1994 : p. 71 – 72.

2 APF : p. 143 – 144.

était archonte à Athènes et au moment de la dernière guerre que vous avez eue avec les Lacédémoniens » (paragraphe 35).

Le verbe προπηλακίζω signifie « éclabousser de boue », d'où le sens figuré d'« insulter ». Nééra se considère suffisamment mal traitée pour partir. Elle vit les deux années suivantes à Mégare, où elle exerce cette fois-ci son métier en tant que courtisane professionnelle et que personne libre, sans toutefois connaître la même richesse que précédemment. Le paragraphe 36 a déjà été cité dans la première partie du chapitre, où il a été noté que Nééra, en tant que femme libre, vit dans des conditions plus âpres que durant sa période corinthienne (surtout, si l'on suit Apollodore, avec la présence de ses enfants et de quelques esclaves). C'est à ce moment-là que se fait la rencontre avec Stéphanos, qui va être le tournant décisif de sa vie :

Τότε ἐπιδημήσαντα Στέφανον τουτονὶ εἰς τὰ Μέγαρα καὶ καταγόμενον ὡς αὐτὴν ἐταίραν οὔσαν καὶ πλησιάσαντα αὐτῇ διηγησαμένη πάντα τὰ πεπραγμένα καὶ τὴν ὕβριν τοῦ Φρυνίωνος, καὶ ἐπιδούσα ἃ ἐξῆλθεν ἔχουσα παρ' αὐτοῦ, ἐπιθυμοῦσα μὲν τῆς ἐνθάδε οἰκίσεως, φοβουμένη δὲ τὸν Φρυνίωνα διὰ τὸ ἡδικηκέναι μὲν αὐτῇ, ἐκεῖνον δὲ ὀργίλως ἔχειν αὐτῇ, σοβαρὸν δὲ καὶ ὀλίγωρον εἰδυῖα αὐτοῦ τὸν τρόπον ὄντα, προίσταται Στέφανον τουτονὶ αὐτῆς.

« Stéphanos alla s'établir à Mégare, descendit chez elle comme chez une courtisane et eut des relations avec elle. Elle lui raconta tout ce qui s'était passé, les outrages de Phrynion ; et elle lui fit cadeau de ce qu'elle avait emporté de chez son amant. Elle aurait voulu s'établir ici ; d'autre part, elle avait peur de Phrynion parce qu'elle s'était mal conduite envers lui et qu'il lui gardait rancune; le sachant violent et sans retenue, elle prit Stéphanos pour protecteur. » (paragraphe 37)

Le paragraphe 37 commence par un fait : Stéphanos fréquente Nééra, qui est qualifiée de courtisane (ἐταίρα). Le verbe πλησιάζειν accompagné du datif a une signification sans ambiguïté : « être proche de quelqu'un », d'où « avoir commerce avec », mais aussi « vivre dans l'intimité de quelqu'un », « être le compagnon de quelqu'un ». Apollodore poursuit avec un autre fait, avec le verbe προίστασθαι qui a ici pour sens « prendre pour protecteur ». Nééra change donc de προστάτης, ce qui ne sera pas sans conséquence pour la suite.

Entre ces deux faits, Apollodore décrit les actes supposés (l'histoire de Nééra racontée à Stéphanos, les cadeaux), les pensées (la peur que lui inspire Phrynion, la conscience de s'être mal comportée face à lui) et les désirs (celui de rejoindre Athènes) de Nééra. Les deux autres paragraphes servent le cœur de l'argumentation d'Apollodore :

Ἐπάρας δὲ αὐτὴν οὕτως ἐν τοῖς Μεγάροις τῷ λόγῳ καὶ φύσῃσας, ὡς κλαύσοιτο ὁ Φρυνίων εἰ ἄποιτο αὐτῆς, αὐτὸς δὲ γυναῖκα αὐτὴν ἔξων, τοὺς τε παῖδας τοὺς ὄντας αὐτῇ τότε εἰσάξων εἰς τοὺς φράτερας ὡς αὐτοῦ ὄντας καὶ πολίτας ποιήσων, ἀδικήσει δὲ οὐδεὶς ἀνθρώπων, ἀφικνεῖται αὐτὴν ἔχων δεῦρο ἐκ τῶν Μεγάρων, καὶ παιδία μετ' αὐτῆς τρία, Πρόξενον καὶ Ἀρίστωνα καὶ θυγατέρα, ἣν νυνὶ Φανὼ καλοῦσιν· καὶ εἰσάγει αὐτὴν καὶ τὰ παιδία εἰς τὸ οἰκίδιον ὃ ἦν αὐτῷ παρὰ τὸν ψιθυριστὴν Ἑρμῆν, μεταξὺ τῆς Δωροθέου τοῦ Ἐλευσινίου οἰκίας καὶ τῆς Κλεινομάχου, ἣν νυνὶ Σπίνθαρος παρ' αὐτοῦ ἐώνηται ἑπτὰ μῶν. Ὡστε ἡ μὲν ὑπάρχουσα Στεφάνῳ οὐσία αὕτη ἦν καὶ ἄλλο οὐδέν· δυοῖν δ' ἔνεκα ἦλθεν ἔχων αὐτὴν, ὡς ἐξ ἀτελείας τε ἔξων καλὴν ἑταίραν, καὶ τὰ ἐπιτήδεια ταύτην ἐργασομένην καὶ θρέψουσιν τὴν οἰκίαν· οὐ γὰρ ἦν αὐτῷ ἄλλη πρόσσδος, ὅ τι μὴ συκοφαντήσας τι λάβοι.

« Celui-ci, pendant son séjour à Mégare, lui redonna courage et l'enfla d'orgueil : si Phrynion la touchait, disait-il, il lui en cuirait ; lui, Stéphanos, ferait d'elle sa femme, il introduirait dans sa phratrie, en les présentant comme siens, les enfants qu'elle avait, il en ferait des citoyens ; et elle n'aurait rien à souffrir de qui que ce fût. De Mégare, il arrive ici avec elle et trois enfants en bas âge qu'elle emmenait, Proxénos, Ariston et une fille dénommée aujourd'hui Phanô. Il les installe dans la petite maison qu'il possédait auprès de l'Hermès Murmurant, entre la demeure de Dorothéos d'Eleusis et celle de Clinomachos – aujourd'hui, de Spintharos, qui l'a achetée pour sept mines¹. C'était là toute la fortune de Stéphanos qui emmenait la femme à deux fins : il aurait gratis une belle maîtresse, et dont le métier lui procurerait le nécessaire et l'entretien de la maison. En fait, il n'avait pas d'autre moyen d'existence, sauf les quelques gains que le chantage lui rapportait. »
(paragraphes 38 – 39)

Il est rapporté les paroles de Stéphanos ainsi que ses projets (le mariage et l'introduction des enfants de Nééra dans la phratrie). Ce discours est intéressant en se

1 Selon K. Kapparis, c'est peu d'argent. Les prix d'une maison au IV^e siècle avant notre ère variaient de 3 à 120 mines. La maison de Démosthène vaut 30 mines, celle d'une famille pauvre, 10 mines. Apollodore mentionne ce prix pour exagérer la pauvreté de Stéphanos, bien qu'il possède probablement d'autres maisons (§ 65). De plus, ses fréquentations sont des propriétaires : la maison où il s'installe avec Nééra se trouve dans le voisinage de maisons riches. K. Kapparis nuance néanmoins en évoquant la possibilité que Stéphanos ait vu sa fortune grandir petit à petit (K. Kapparis, 1999 : p. 247).

rappelant que c'est Apollodore qui le prononce. Il prête en effet à Nééra et à Stéphanos des réactions tout à fait plausibles. On peut toutefois se demander d'où Apollodore tient de telles informations, vraisemblablement tenues dans un cadre intime qui remontent à une trentaine d'années.

Ce paragraphe sert à mettre en lumière la malhonnêteté de Stéphanos : c'est sciemment qu'il aurait décidé des deux actes qui lui sont reprochés dans le procès, qui seraient des actes prémédités par Stéphanos. Il est question de mariage et de reconnaissance d'enfants. L'intention, qu'elle fut réelle ou non, pose problème. Stéphanos ne peut contracter un mariage avec Nééra, puisqu'elle est étrangère. Cela supposerait donc que Stéphanos souhaitait, avant même l'installation de Nééra à Athènes, cacher à ses concitoyens l'origine de Nééra et de ses enfants, justifiant du même coup le procès intenté par Théomnestos et Apollodore pour usurpation de droit de cité (trente ans plus tard).

Si c'est effectivement le cas, cela nous amène à un autre point difficilement quantifiable, celui de la notoriété des deux personnages. Stéphanos, si l'on suit les dires d'Apollodore, ne connaît pas encore une grande carrière politique alors que Nééra, par contre, a eu durant son intermède athénien une vie remplie de banquets (paragraphe 33 – 34), sans compter qu'elle accompagnait Phrynion qui avait lui-même une solide réputation de noceur (paragraphe 30). Comment, dans ce cas-ci, faire passer Nééra pour une femme de citoyen, et les enfants de celle-ci comme étant issus d'une famille citoyenne ? Il est avantageux pour Apollodore de présumer que Stéphanos voulait dès le début introduire dans le *dème* les enfants de Nééra. En plus d'être un facteur aggravant, il prépare l'argumentation contre Phanô : il est également reproché à Stéphanos d'avoir fait passer pour citoyens des enfants qui ne l'étaient pas.

La mention des enfants à ce moment-là du procès est déconcertante. Le parcours de Nééra est suivi depuis ses débuts, de ses voyages à ses déménagements, entre Corinthe, Athènes et Mégare. Apollodore a dressé le portrait d'une Nééra passant son temps dans les banquets et la débauche. Pourtant, il n'a jamais été question d'enfants auparavant. Les trois enfants de Nééra ne sont cités que tardivement. Il est précisé qu'ils sont jeunes (*παιδία μετ' αὐτῆς τρία*). On comprendrait mieux alors les présumées difficultés de Nééra à Mégare. Il est étonnant que les deux garçons ne soient plus mentionnés. L'un des deux, Proxénos, est mort au moment du procès (§ 121), mais il n'y a aucune source sur Ariston. Entre temps, un autre garçon, Antidoride, voit le jour (§ 121), à moins qu'il s'agisse d'un enfant que

Stéphanos a eu avant sa rencontre avec Nééra. La question de la maternité de Nééra est à considérer avec attention. Les garçons semblent en effet légitimes aux yeux de tous, sinon Apollodore aurait rappelé que des doutes ont été émis, comme il l'a fait avec Phanô¹. Apollodore se concentrera sur Phanô ; pourtant, les fils de Nééra, s'ils ont effectivement été reconnus comme citoyens, peuvent être amenés à jouer un rôle politique tout aussi important que Phanô.

Enfin, la situation est paradoxale : lorsque Stéphanos installe Nééra à Athènes, c'est dans le but de rapporter de l'argent en la faisant travailler (ἐργασομένη). Elle est qualifiée de courtisane (ἑταίρα). Pourtant, il est question de mariage : αὐτὸς δὲ γυναῖκα αὐτὴν ἔξων.

Le terme de γυνή désigne pleinement la femme mariée, qui n'a rien à voir avec celui d'ἑταίρα. La courtisane a une activité précise ; celui de fréquenter un ou plusieurs hommes. Il sera vu à la fin du chapitre la contradiction, dans l'idéal athénien, de la citoyenne qui pratique une activité proche de la courtisane. Apollodore porte donc deux propos de valeur différente : il prête d'un côté à Stéphanos les paroles prononcées (la promesse de mariage) et de l'autre les intentions qu'il avait envers elle (vivre grâce à son travail).

4. Du début de la vie avec Stéphanos jusqu'au procès

Apollodore continue son argumentation en expliquant que Stéphanos ne pouvait faire vivre la maisonnée uniquement de la politique. Il utilise donc Nééra pour faire chanter des citoyens surpris en flagrant délit d'adultère². Il explique ce besoin d'argent notamment par le comportement de Nééra :

[...] ἄλλως τε καὶ μεμαθηκυῖα μὴ κακῶς ἔχειν τὰ ἐπι τήδεια ἐτέρων ἀναλισκόντων αὐτῇ τὸ πρότερον.

« [...] avec cela, elle avait été instruite à ne se priver de rien, au temps passé où c'étaient d'autres qui payaient ». (paragraphe 42)

Le *topos* de la courtisane rapace est à nouveau mis en avant, qui va de pair avec le décri de Séphanos. En effet, Apollodore tient deux arguments pour discréditer son adversaire ; les objets emportés de chez Phrynion que Nééra offre en cadeau à Stéphanos (paragraphe 37), et le fait qu'elle assure les dépenses de la maison, alors que les conventions attendent l'inverse. Ces deux arguments attaquent le citoyen sur ce qu'il a de

1 C. Mossé, in N. Loraux, 2003 : p. 241.

2 Ce point est développé dans la partie consacrée aux citoyennes-courtisanes dans la dernière partie de ce chapitre.

plus important dans le monde politique, selon les conventions de la société : sa virilité. De plus, Nééra, en assurant cette activité, est loin de la citoyenne modèle athénienne.

La mention du chantage fait en même temps écho au paragraphe 39 et prépare en même temps l'argumentation qu'Apollodore développera lorsqu'il abordera la vie de Phanô, à savoir le chantage que Stéphanos exercera plus tard contre Epainétos, pris en flagrant délit avec Phanô (paragraphe 65). La mention au paragraphe 39 est ambiguë dans le contexte : il y est question de l'activité de sycophante de Stéphanos: οὐ γὰρ ἦν αὐτῷ ἄλλη πρόσοδος, ὅ τι μὴ συκοφαντήσας τι λάβοι. « En fait, il n'avait pas d'autre moyen d'existence, sauf les quelques gains que le chantage lui rapportait. » (paragraphe 39)

Le verbe συκοφαντεῖν renvoie à l'activité de συκοφάντης. Ce mot désigne le voleur ou l'exportateur de figes. En justice, il désigne le dénonciateur qui intente une action contre un citoyen. S'il gagne, il remporte une partie de l'amende versée par le condamné. C'est une activité qui a mauvaise réputation ; le délateur n'intente pas une action pour la justice, mais pour s'enrichir¹. Par extension, ce mot désigne celui qui donne de faux renseignements.

Le rôle de Stéphanos est donc purement judiciaire, mais cette mention prépare toutefois les juges aux chantages qu'exercera Stéphanos dans un autre domaine, celui de la vie privée. Préparer un argument développé plus tard permet d'insinuer une association d'idées dans l'esprit de l'auditoire en créant un lien évident entre l'activité de sycophante, mal considérée, et la vie privée de Stéphanos. Pour Apollodore, vu ses activités, il n'est pas étonnant que Stéphanos soit un maître-chanteur dans la vie privée. À travers Nééra, c'est donc encore Stéphanos qui est visé.

En installant Nééra dans la même ville que Phrynion, Stéphanos prend le risque d'attirer la colère d'un riche citoyen influent. Cette dernière s'était vraisemblablement créée une réputation durant son séjour à Athènes, et son retour ne manque pas d'arriver aux oreilles de Phrynion.

Πυθόμενος δὲ ὁ Φρυνίων ἐπιδημοῦσαν αὐτὴν καὶ οὔσαν παρὰ τοῦτω, παραλαβὼν νεανίσκους μεθ' ἑαυτοῦ καὶ ἐλθὼν ἐπὶ τὴν οἰκίαν τὴν τοῦ Στεφάνου ἤγεν αὐτήν. Ἀφαιρουμένου δὲ τοῦ Στεφάνου κατὰ τὸν νόμον εἰς ἐλευθερίαν, κατηγογήσεν αὐτὴν πρὸς τῷ πολεμάρχῳ.

1 Trésor de la Langue Française informatisé, s.v. *sycophante*.

« Mais Phrynion apprit que Nééra était dans la ville et qu'elle vivait chez cet homme : il se rendit, accompagné de quelques jeunes gens, à la maison de Stéphanos et voulut emmener la femme. Stéphanos revendiqua sa liberté dans les formes et se porta caution pour elle devant le polémarque. » (paragraphe 40)

Mais Phrynion, peu satisfait de la tournure des événements, intente un procès à Stéphanos. Il était d'usage, avant un procès, que les proches des deux parties tentent une conciliation¹.

Λαχόντος τοίνυν αὐτῶ τοῦ Φρυνίωνος δίκην, ὅτι αὐτοῦ ἀφείλετο Νέαιραν ταυτηνὴ εἰς ἐλευθερίαν, καὶ ὅτι, ἃ ἐξῆλθεν ἔχουσα παρ' αὐτοῦ αὐτῆ, ὑπεδέξατο, συνῆγον αὐτοὺς οἱ ἐπιτήδευοι καὶ ἔπεισαν δίαιταν ἐπιτρέψαι αὐτοῖς.

« Phrynion intenta donc une action contre Stéphanos pour ce double motif que Stéphanos lui avait enlevé Nééra en la réclamant pour la liberté et qu'il s'était fait recéleur des biens qu'elle avait emportés de chez lui. Leurs amis ménagèrent une entrevue entre eux et firent accepter leur arbitrage. [...] » (paragraphe 45).

La réunion est solennelle : elle se fait dans un sanctuaire, avec un arbitre pour chaque partie, et un troisième arbitre choisi communément. Le résultat de la conciliation a de quoi surprendre le lecteur moderne ; les biens sont restitués à Phrynion, en dehors des cadeaux faits à Nééra, c'est-à-dire les vêtements, bijoux et esclaves. De plus, Nééra est partagée entre les deux.

ΔΙΑΛΛΑΓΑΙ.

Κατὰ τὰδε διήλλαξαν Φρυνίωνα καὶ Στέφανον, χρῆσθαι ἐκάτερον Νεαίρα τὰς ἴσας ἡμέρας τοῦ μηνὸς παρ' ἑαυτοῖς ἔχοντας, ἂν μὴ τι ἄλλο αὐτοὶ αὐτοῖς συγχωρήσωσιν.

Ὅς δ' ἀπηλλαγμένοι ἦσαν, οἱ παρόντες ἐκατέρῳ ἐπὶ τῇ διαίτῃ καὶ τοῖς πράγμασιν, οἷον οἶμαι φιλεῖ γίνεσθαι ἐκάστοτε, ἄλλως τε καὶ περὶ ἐταίρας οὔσης αὐτοῖς τῆς διαφορᾶς, ἐπὶ δεῖπνον ἦσαν ὡς ἐκάτερον αὐτῶν, ὅποτε καὶ Νέαιραν ἔχοιεν, καὶ αὐτῇ συνεδείπνει καὶ συνέπινεν ὡς ἐταίρα οὔσα. [...]

« SENTENCE DE CONCILIATION

Phrynion et Stéphanos s'accordent aux conditions suivantes : ils disposeront tous deux de Nééra et l'auront chez eux autant de jours du mois l'un que l'autre, sauf modification consentie entre eux.

1 C. Mossé, in N. Loraux, 2003 : p. 227.

Quand l'accord fut conclu, ceux qui les avaient assistés l'un et l'autre au cours de l'affaire et comme arbitres firent ce qu'on fait, j'imagine en pareil cas – d'autant plus que c'était une courtisane qui avait été la cause du différend : ils allaient souper chez chacun d'eux lorsque c'était son tour d'avoir Nééra ; elle-même prenait part au banquet et buvait avec eux en courtisane qu'elle était. [...] » (paragraphe 47 – 48).

La durée de ce partage n'est pas précisée, Apollodore préférant se concentrer sur les banquets auxquels Nééra participait. C'est la dernière fois en tout cas qu'il mentionne Phrynion. Il est possible que cet arrangement ait été provisoire pour satisfaire les deux côtés et que Phrynion laisse finalement Nééra à Stéphanos¹.

Les paragraphes suivants montrent une nouvelle fois que c'est à Stéphanos que Théomnestos et Apollodore en veulent, et que Nééra n'est qu'un moyen. Ils accusent ensuite la fille de Nééra, Phanô, de pratiquer la même activité que sa mère, pendant une importante partie du discours (paragraphe 50 à 87). L'étude de cette dernière est abordée dans la seconde partie de ce chapitre. Notons simplement pour le présent propos que Stéphanos est accusé, entre autres choses, d'avoir donné Phanô à un citoyen en la faisant passer pour sa fille, c'est-à-dire pour une citoyenne. L'enjeu est important ; si les faits sont prouvés, Stéphanos sera déchu de ses droits civiques et ses biens seront confisqués. L'accusateur recevra le tiers de la confiscation.

Nééra n'intervient pas dans la partie consacrée à Phanô, mais elle est citée en tant que mère de cette dernière. Une large durée de temps s'écoule entre la conciliation entre Phrynion et Stéphanos et la date du procès : Phanô, arrivée petite à Athènes, grandit et se fait épouser (et répudier) deux fois, et un nouvel enfant, Antidoride, probablement le fils de Stéphanos et Nééra, vient agrandir la maisonnée.

Quelle a été la vie de Nééra entre-temps ? Stéphanos est devenu un homme politique important au sein de la cité : il est dans l'entourage de Callistratos d'Aphidna (§ 43), homme politique et orateur de renom², et, preuve que le ménage va bien, il est fait mention de deux esclaves achetées depuis l'installation à Athènes, Xennis et Drosis³.

1 K. Kapparis, 1999 : p. 261.

2 Plutarque, *Démosthène*, V, 1.

3 ...ἄς ἐκ Μεγάρων ἔχουσα ἦλθεν, Θραῖτταν καὶ Κοκκαλίην, καὶ ἄς ὕστερον παρὰ Στεφάνῳ ἐκτήσατο, Ξεννίδα καὶ Δροσίδα, « ...les servantes de Nééra, Thratta et Coccalinè qu'elle a amenées de Mégare, Xennis et Drosis qu'elle a acquises dans la suite, étant chez Stéphanos. » (sommation d'Apollodore du paragraphe 124, trad. : L. Gernet).

Les paragraphes 88 et suivant se concentrent sur la procédure d'adoption d'un nouveau citoyen par la cité suivie de l'exemple des Platéens, ce qui permet à Apollodore de préparer la fin de sa plaidoirie.

5. Conclusion : la fin et l'issue du procès

À la fin de la plaidoirie, Apollodore marque le trait afin de faire condamner Nééra : l'utilisation du mot πόρνη employé à son sujet a déjà été mentionné¹. C'est à cet endroit également qu'Apollodore envisage un scénario catastrophe où les filles de citoyens ne trouveront plus de maris et seront donc obligées de se prostituer. C'est aussi en cette fin de procès qu'est prononcée la phrase restée célèbre sur les courtisanes, les concubines et les épouses, dont il sera question ci-après². De même, il énumère les lieux où aurait travaillé Nééra, avec exagération :

Ποῦ γὰρ αὐτὴ οὐκ εἴργασται τῷ σώματι, ἢ ποῖ οὐκ ἐλήλυθεν ἐπὶ τῷ καθ' ἡμέραν μισθῷ; Οὐκ ἐν Πελοποννήσῳ μὲν πάσῃ, ἐν Θεσσαλίᾳ δὲ καὶ Μαγνησίᾳ μετὰ Σίμου τοῦ Λαρισαίου καὶ Εὐρυδάμαντος τοῦ Μηδείου, ἐν Χίῳ δὲ καὶ ἐν Ἴωνίᾳ τῇ πλείστη μετὰ Σωτάδου τοῦ Κρητὸς ἀκολουθοῦσα ;

[...] Εἶτα τὴν τοιαύτην καὶ περιφανῶς ἐγνωσμένην ὑπὸ πάντων γῆς περὶ ὁδὸν εἰργασμένην ψηφιεῖσθε ἀστὴν εἶναι ;

« Car enfin, où n'a-t-elle pas trafiqué de son corps ? Où n'est-elle pas allée pour se donner à tant par jour ? Ne l'a-t-on pas vue dans tout le Péloponnèse, en Thessalie et en Magnésie avec Simos de Larissa et Eurydamas fils de Médeios, dans l'Ionie presque entière à la traîne de Sotadès le Crétois [...] et c'est une femme comme celle-là, universellement connue pour avoir fait le tour du monde, que vous déclarerez Athénienne ? » (paragraphe 108)

Concernant les lieux déjà abordés, rappelons que Corinthe se situe à une embouchure de l'isthme et Mégare à l'autre, et que, même si les deux villes ne font pas parties de l'Attique, elles n'en sont pas si éloignées. Concernant le reste, Apollodore livre de nouvelles informations qui auraient davantage leur place au début du plaidoyer³. Alors que Nééra était qualifiée de courtisane, Apollodore emploie à nouveau l'expression

1 Cf premier chapitre (III, A).

2 [Démosthène], *Contre Nééra*, 122 et 112 – 113 (cf sous-partie suivante).

3 Quoique le Simos de Larissa pourrait être le même que celui qui est cité au paragraphe 24 en tant que Simos le Thessalien.

ἐργάζεσθαι τῷ σώματι. De même, le terme ἀσπί est à nouveau martelé, cherchant à démontrer que Nééra est loin d'en être une.

La suite relève de l'hypothèse ; de la pire (Nééra vendue en tant qu'esclave, Stéphanos frappé d'atimie, privé de ses biens d'une part pour avoir donné une fille illégitime à un Athénien, et devant payer mille drachmes d'amende d'autre part pour avoir épousé une étrangère) à la meilleure (l'acquittement)¹. Une issue positive est envisageable. Il faut dire que la situation durait depuis un certain temps : en 374/373, Nééra quitte Phrynion pour s'établir à Mégare pendant deux ans. C'est à ce moment-là qu'elle rencontre Stéphanos. Le procès ayant lieu autour des années 340², Nééra était avec Stéphanos depuis trente ans au moins³. Ce n'était plus une simple liaison mais une relation. Enfin, il est possible qu'une partie d'Athènes ait été au courant de la situation du couple ; Nééra était une courtisane renommée, qui s'était fait connaître à Athènes avant de s'y établir définitivement avec Stéphanos. Ce serait sous-estimer la force des commérages que de penser la relation méconnue, et il a fallu, pour qu'il y ait condamnation ou acquittement, une sombre histoire de vengeance pour mettre au jour une situation que probablement beaucoup connaissaient.

Son nom est passé à la postérité, notamment à cause du rayonnement du texte placé dans le corpus démosthénien. Hors le *Contre Nééra*, des indices laissent supposer qu'elle a eu un certain succès durant son vivant : Philémon et Timoclès ont écrit une pièce comique portant le nom de Nééra. Elle est également mentionnée par Philetaios⁴.

Nééra est un exemple de progression sociale, même si l'idée s'avère peut-être anachronique : elle s'est élevée socialement, passant d'une courtisane esclave à une courtisane affranchie recherchée, avant de sortir vraisemblablement du milieu de la prostitution.

Nééra montre que l'on peut partir directement du statut d'ἑταίρα sans passer par celui de πόρνη. En définitive, pour notre propos, que Stéphanos la fasse passer pour sa femme légitime ou non ne change rien. En sortant de la prostitution, elle semble mener une

1 C. Mossé, in N. Loraux, 2003 : p. 242.

2 K. Kapparis, 1999 : p. 28 situe la date du discours entre 343 et 340.

3 La mort de Lysias se situe vers 380. Apollodore énumère des faits qui remontent donc à au moins trente-cinq ans.

4 Athénée, XIII, 590 a ; XIII, 567 d – e et 591 d ; Souda, *Lexicon*, T 624 ; Athénée, XIII, 587 e.

vie bien rangée, qui ne diffère pas tellement du statut d'épouse ou de celui de concubine, n'en déplaise à Apollodore.

Nééra a donc touché les hautes sphères de la prostitution avant d'en sortir. Sans le procès d'Apollodore, mené par vengeance, elle aurait peut-être continué de vivre sans être inquiétée. Ce procès a eu des retombées heureuses et inattendues 2300 ans plus tard, pour la compréhension des courtisanes, mais aussi des femmes grecques en général. Une des phrases prononcées par Apollodore a été utilisée comme résumé de la femme grecque dans la Grèce ancienne.

C. Ainsi parlait Apollodore (*Contre Nééra*, 122)

La fameuse phrase d'Apollodore, qui a fait couler beaucoup d'encre : ces trois lignes sont devenues l'un des piliers des universitaires pour la compréhension des femmes en Grèce ancienne. Cette phrase a été abondamment citée et commentée, aussi bien par les chercheurs qui travaillent sur l'Antiquité en général que par les spécialistes des femmes en Grèce ancienne¹. Elle se retrouve dans bon nombre d'ouvrages consacrés aux femmes dans l'Antiquité ou traitant de la sexualité, dans des ouvrages généraux sur la Grèce, dans la partie 'les femmes' – ou pire 'la femme grecque' – ou dans les manuels de base. Elle a aussi sa place dans les musées². Elle est devenue une référence, presque un passage obligé, surgissant parfois dans des endroits inattendus³. Elle est d'autant plus remarquable que des distinctions aussi claires sont rares dans la littérature grecque⁴. La diversité des auteurs a

1 Les exemples cités ici ne sont pas exhaustifs. N. Bernard, 2003 : p. 75 ; P. Brown, 1990 : p. 248 (« *famous (and sometimes misrepresented) passage* »); P. Brulé, 2001 : p. 228 ; E. Cantarella, in M. Gagarin et D. Cohen, 2005 : p. 250 ; J. Chevé, 2012 : p. 29 ; S. Corner, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 69 ; J. Davidson, 1997 : p. 73 et note 1 p. 326 ; D. Hamel, 2003 : note 7 p. 171 ; L. Gernet, 1960 : note 2 p. 108 ; K. Gilhuly, 2009 : p. 29 ; A. Glazebrook, in C. Faraone et L. McClure, 2006 : p. 125 – 126 ; A. Glazebrook, 2003 : p. 9 ; A. Glazebrook in S. Budin & J. Macintosh Turfa, 2016 : p. 709 ; S. Goldhill, in M. Masterson, N. Sorkin Rabinowitz, J. Robson, 2015 : p. 186 ; Th. Grandjean, 2013 : p. 54 – 55 ; R. Flacelière, in P. Grimal, 1965 : p. 344 ; K. Kapparis, 1999 : p. 422 – 423 ; R. Kennedy, 2014 : p. 125 ; E. Keuls, 1985 : p. 99 et p. 267 (qui relève la présence importante de cette citation) ; J. Miner, 2003 : p. 19 – 20 ; C. Mossé, 1983 : p. 56 et C. Mossé, 1993 : p. 48 ; C. Mossé, in M. Gagarin 1991, p. 273 ; D. Ogden, 1996 : p. 101 – 102 ; E. Parmentier, J. – P. Guilhembet, Y. Roman, 2017 : p. 238 ; S. Pons, 1997 : p. 2 ; N. Sorkin Rabinowitz, in A. Glazebrook et M. Henry, 2011 : p. 125 ; S. Said, 2013 : p. 15 ; R. Sealey, 1990 : p. 3 ; V. Vanoyeke, 1990 : p. 25 ; J. Winkler, 2005 : p. 26 – 27 ; B. Zweig, in A. Richlin, 1992 : p. 81.

2 Dossier de presse (p. 7) et dossier pédagogique (Annexe 4) de l'exposition « Confidentiel : être une femme en Grèce Antique » au Musée Archéologique de Marseille, 17 octobre 2015 - 23 mai 2016. Nous tenons à remercier la Direction Générale des Affaires Culturelles de Marseille, et plus particulièrement le Musée d'Archéologie Méditerranéenne, pour nous avoir transmis les dossiers.

3 O. Florant, 2006 : p. 57.

4 L. McClure, 2009 : p. 9.

entraîné une diversité d'interprétations. L'objectif de ce sous-chapitre est de replacer cette phrase dans son contexte rhétorique.

Τὰς μὲν γὰρ ἐταίρας ἡδονῆς ἕνεκ' ἔχομεν, τὰς δὲ παλλακὰς τῆς καθ' ἡμέραν θεραπείας τοῦ σώματος, τὰς δὲ γυναικὰς τοῦ παιδοποιεῖσθαι γνησίως καὶ τῶν ἔνδον φύλακα πιστὴν ἔχειν. En effet, nous avons les courtisanes pour le plaisir, les concubines pour le soin quotidien du corps et les épouses pour concevoir des enfants d'une manière légitime ainsi que pour avoir une gardienne loyale de notre intérieur.

Trois auteurs anciens seulement citent cette phrase. Athénée et Stobée la reportent sans commentaire et Eustathe de Thessalonique l'utilise pour différencier la courtisane, la concubine et l'épouse. Le commentaire qu'il en fait montre que cette différenciation est importante à cause de la question de la légitimité des enfants. Les femmes ne sont pas classées selon leur statut, leur nature ou leur activité, mais selon la possibilité ou non de donner des enfants légitimes¹. Si les auteurs anciens ne semblent pas faire grand cas de cette phrase, il en a été différemment pour les auteurs modernes.

Dans l'historiographie, la première occurrence date de 1855 chez E. Deschanel². W. Wyse, commente déjà en 1904 : « A sad lack of common-sense is shown by scholars who insist on the distinction drawn by Apollodorus³ ». L. Gernet, qui a établi et traduit le texte dans la collection C.U.F. en 1960, qualifie cette phrase comme étant « si instructive⁴ ». K. Kapparis remarque dans son commentaire du *Contre Nééra* en 1999 qu'il s'agit d'une phrase célèbre, qui est citée dans presque chaque étude sur la position des femmes dans la société athénienne⁵. Si J. – P. Vernant y voit une distinction d'ordre purement rhétorique,

1 Athénée, XIII, 573 b, reprise dans l'épitomé (vol. 2, 2 p. 108, l. 5 – 6) ; Stobée, *Anthologium*, IV, 22 a, 19) ; Eustathe de Thessalonique, *Commentarii ad Homeri Odysseam*, vol. 2, p. 70, l. 4 – 8.

2 « Démosthènes [...] résume avec cette précision naïve la condition des femmes dans la société athénienne de son temps. » (E. Deschanel, 1855 : p. 28) Nous réfutons l'aspect naïf de cette phrase et pensons, au contraire, qu'Apollodore est conscient de l'importance de placer cette phrase à ce moment du discours, comme cela sera développé dans ce commentaire.

3 W. Wyse, 1904 : p. 318 – 319, en commentant le paragraphe 39 du discours d'Isée, *Sur la Succession de Pyrrhos*.

4 « Cette phrase, d'ailleurs si instructive, a peut-être été déplacée : on la verrait mieux après le paragraphe 118 ». Nous ne nous attarderons pas sur cet aspect philologique qui ne change pas le fond de la question. L. Gernet, 1960 : note 2 p. 108.

5 K. Kapparis, 1999 : p. 422 ; S. Goldhill, qui utilise cette phrase pour expliquer le statut de la παλλακίη, note le nombre élevé de citations (« a quotation cited by every scholar in the field » (S. Goldhill in M. Masterson, N. Sorkin Rabinowitz, J. Robson, 2015 : p. 186).

« qui ne signifie rien sur le plan des institutions »¹, N. Bernard, tout en ne négligeant pas son aspect élitiste et rhétorique, considère que « l'on ne peut cependant tenir pour simple fanfaronnade ou vague chimère l'assertion de l'orateur Apollodore² ». K. Gilhuly note que cette phrase apporte des informations importantes sur la vie des femmes à Athènes pour certains, mais qu'elle soulève pour d'autres plus de questions qu'elle n'apporte de réponses³. D. Noel pense qu'il faut se garder de prendre cette phrase « pour argent comptant », qui ne représente pas la réalité⁴. Pour W. Schüller, elle montre que le prestige social se manifeste dans la descendance légitime ; ceci explique pourquoi Nééra désire se faire passer pour une épouse⁵. J. Winkler, quant à lui, insiste sur la nécessité de lire les textes en prenant en compte les points de vue et de ne pas sortir les passages de leur contexte⁶.

Si le sens général est clair, qu'entend exactement Apollodore par τῆς καθ' ἡμέραν θεραπείας τοῦ σώματος ? L'opposition entre la courtisane et la concubine n'est pas aisée à définir, d'autant plus que nombre de courtisanes ont une situation auprès d'un citoyen proche de la concubine, comme Nééra auprès de Stéphanos. Pour K. Kapparis, cela implique une forme de relation physique. Néanmoins, le mot θεραπεία n'est pas assez précis pour décrire les actions effectuées par la concubine⁷. E. Cantarella comprend de son côté ces soins du corps au sens de « relations sexuelles régulières »⁸. Il n'empêche que le service que rend une courtisane se situe également sur le plan physique et sexuel. Il s'agirait donc, dans le cas de la concubine, de relations sexuelles et d'un service à la fois sexuel et domestique au quotidien, là où une courtisane ne se fréquente pas nécessairement chaque jour.

Le rôle de l'épouse semble dévolu à deux choses : la conception d'enfants légitimes et le gardiennage de la maison, ce qui correspond avec la vision globale de l'époque à Athènes et de la civilisation grecque antique en général. Ainsi, Xénophon offre un passage fort commenté sur la division extérieur / homme *versus* intérieur / femme dans *l'Économique*. Quelques siècles plus tard, Plutarque, dans les *Préceptes de mariage*, insiste

1 J. – P. Vernant, 1974 : p. 60.

2 N. Bernard, 2003 : p. 75.

3 K. Gilhuly, 2009 : p. 29.

4 D. Noel, 1999 : p. 176. Cf aussi p. 171 – 172.

5 W. Schüller, 2008 : p. 61.

6 J. Winkler, 2005 : p. 26 – 27.

7 K. Kapparis, 1999 : p. 423.

8 E. Cantarella, in M. Gagarin et D. Cohen, 2005 : p. 250.

sur le fait qu'une épouse est tournée vers l'intérieur : elle n'a pas besoin d'amis, car ceux de son mari doivent lui suffire ; de même, son rôle est celui d'une gardienne qui doit empêcher les croyances et les superstitions venues de l'extérieur d'entrer. Le même Plutarque, dans les *Conduites méritoires de femmes*, dit qu'il ne faut prononcer le nom d'une épouse à l'extérieur, qui doit rester, comme l'épouse elle-même, au sein du foyer¹.

La phrase d'Apollodore illustre aussi les conventions de la société athénienne : le mariage est une entreprise stratégique qui garantit des enfants légitimes, passé entre deux familles et non entre deux individus. La phrase est prononcée dans les années 360, donc plus d'un siècle après le décret sur la citoyenneté de Périclès. La garantie de la légitimité des enfants repose donc sur le mariage.

Apollodore décrit un fonctionnement tripartite des femmes dans la société grecque, divisées selon leur utilité pour l'homme, d'après les besoins masculins. N. Bernard rappelle que c'est le critère sexuel qui détermine la place de la femme. En effet, la ligne de conduite semble demander à l'homme de faire des enfants à sa femme, qui seront légitimes².

Le balancement μέν, δέ, δέ montre que les trois accusatifs sont sur le même plan, compléments d' ἔχομεν. Cependant, à qui renvoie ἔχομεν ? La phrase montre le milieu dans lequel se trouvent les protagonistes : la classe sélective des citoyens. En théorie, les citoyennes, à Athènes, n'ont aucune rentrée d'argent, ne travaillant pas³. Le seul argent qui leur appartient est celui qui constitue la dot, et encore, elle est gérée par le mari⁴. C'est donc le citoyen qui pourvoit aux besoins de la maisonnée. Il peut aussi assurer les besoins d'une sœur non mariée si le père est mort, ou d'une nièce. De même, entretenir une concubine et/ou une courtisane, en plus de l'épouse, représente un poids financier. Il faut donc, comme le remarque D. Jouanna, avoir une certaine aisance financière pour envisager plus d'une femme⁵. Par conséquent, ἔχομεν renvoie à des hommes de la catégorie des citoyens, plutôt aisés. Il ne s'agit donc pas des hommes, mais d'un certain type d'homme, à Athènes.

1 Xénophon, *Economique*, VI, 22 ; la même idée se retrouve également chez Columelle, *De l'agriculture*, préface livre XII, 3 ; Plutarque, *Préceptes de mariage*, 140 c – d ; Plutarque, *Conduites méritoires de femmes*, 242 e – f.

2 N. Bernard, 2003 : p. 75 – 76.

3 C'est la théorie du discours social, mais ce propos est à relativiser dans les faits.

4 A. – M. Verilhac et C. Vial, 1998 : p. 267.

5 D. Jouanna, 2005 : p. 43.

De plus, les frontières ne sont pas aussi figées. Dans l'éventail des possibles, Apollodore omet un plaisir pourtant encensé par la littérature grecque, celui des citoyens plus jeunes (*eromenos*). Il ne mentionne pas non plus le possible recours aux esclaves, hommes ou femmes, ou aux personnes prostituées¹. L. McClure relève qu'Apollodore ne mentionne ni la πορνή, ni l'ἑρωμένη, ni les différents types d'esclaves qui divertissent les invités au symposium, comme les artistes².

Serait-il possible que les πορνᾶι soient incluses dans le terme τὰς ἑταίρας ? Il y a lieu d'en douter, car Apollodore ne fait généralement pas de manière pour mentionner le mot πορνή dans le reste du discours. La discussion globale abordée dans les deux premiers chapitres a démontré que les deux termes n'étaient pas synonymes. De plus, comme le fait remarquer L. McClure, la distinction est souvent faite entre les deux, tant dans la littérature primaire que secondaire³. En étudiant le vocabulaire employé par Apollodore dans le *Contre Nééra*, la distinction (ou, dans certains cas, l'absence de distinction) entre πορνή et ἑταίρα a une importance⁴. En définitive, fréquenter une prostituée comme fréquenter une courtisane est permis, ne relève pas de l'adultère et n'est pas moralement condamnable *per se*.

W. Lacey propose une lecture cumulative: la courtisane ne peut donner que du plaisir, quand la concubine offre le plaisir et les soins de tous les jours, alors que l'épouse réunit le tout : le plaisir, le soin quotidien, les descendants légitimes et le gardiennage de la maison⁵. P. Brown approuve cette idée d'addition et rappelle que le point principal de cette phrase n'est pas de dire que les épouses athéniennes ne donnent pas de plaisir, mais qu'elles donnent des enfants légitimes⁶.

Cette interprétation de W. Lacey est intéressante intellectuellement, mais insatisfaisante scientifiquement. Le contexte dans laquelle cette phrase a été prononcée a une importance et l'aspect rhétorique ainsi que l'exagération notoire d'Apollodore sont à prendre en compte. K. Gilhuly s'interroge également sur cette interprétation de Lacey. En effet, si une épouse peut tout offrir, pourquoi s'encombrer des autres types de femmes⁷ ? Elle propose de son côté une interprétation croissante des catégories, avec différents

1 K. Kapparis note que l'homme peut apprécier une prostituée et des esclaves domestiques, ainsi qu'entretenir une relation homoérotique (K. Kapparis, 1999 : p. 424).

2 L. McClure, 2003 : p. 9.

3 L. McClure, 2003 : p. 9.

4 Cf J. Miner, 2003 : part. p. 19 – 20.

5 W. Lacey, 1968 : p. 113.

6 P. Brown, 1990 : note 35 p. 263.

7 K. Gilhuly, 2009 : p. 29.

niveaux d'engagements : Apollodore commence par la courtisane qui représente une catégorie de femmes qui inclut un échange à court-terme. La concubine demande une relation plus longue que la courtisane et nécessite davantage de responsabilités de la part de l'homme. La dernière catégorie entre dans la transaction à long-terme que représente le mariage. Les trois types de femmes décrites par Apollodore symbolisent par conséquent différentes dimensions temporelles et morales de la sexualité masculine, qui culmine dans la production d'enfants légitimes¹.

Cette définition séduisante s'avère schématique : concrètement, certains mariages pouvaient être courts, dû aux changements d'alliance entre familles ou au veuvage. Le lien entre un citoyen et une courtisane peut être du moyen ou du long-terme. Enfin, une femme peut rentrer dans deux catégories : concubine et courtisane. Les catégories sont plus perméables que semblent vouloir le laisser paraître Apollodore. E. Harris juge d'ailleurs cette phrase « trompeuse », puisqu'elle laisse supposer que le rôle d'une femme est de porter des enfants et que seule une courtisane peut apporter du plaisir². Le mariage n'est pourtant pas incompatible avec le plaisir sexuel et, comme le note K. Kapparis dans son commentaire du *Contre Nééra*³, il ne faut pas s'imaginer que chaque citoyen avait une femme, une ou deux concubines et quelques courtisanes auprès de lui.

Nééra est une bonne illustration de cette perméabilité des frontières sociales. Son parcours montre que les cloisonnements donnés dans les plaidoyers ne sont pas toujours en adéquation avec la réalité : c'est une esclave qui a été achetée et a commencé sa vie dans la prostitution, qui a été affranchie et qui a rencontré Stéphanos, l'homme avec qui elle est toujours au moment où elle est attaquée en justice. Elle est proche dans les faits, à ce moment du procès, du statut de concubine. Le grand reproche d'Apollodore, qui est même l'enjeu du procès (d'après lui), est de s'être fait passer pour une femme mariée et pour une citoyenne, alors qu'il s'agit d'une ancienne esclave, affranchie et métèque. En pratique, il semble y avoir plus de zones grises dans la citoyenneté que les orateurs veulent bien l'admettre.

Cette phrase, sortie hors contexte, est devenue une définition du rôle social des femmes exigé par les citoyens, à partir de leurs besoins. Il est nécessaire de prendre en

1 K. Gilhuly, 2009 : p. 55.

2 « Potentially misleading » (E. Harris, in M. Masterson, N. Sorkin Rabinowitz, J. Robson, 2015 : p. 305).

3 K. Kapparis, 1999 : p. 423.

compte l'aspect rhétorique, qui peut amener à recontextualiser cette définition ultime des féminins. En analysant le contexte et l'apport de cette phrase dans l'argumentation d'Apollodore, qu'en ressort-il ? Cette phrase est située au paragraphe 122 dans un discours qui en compte 126. Elle se situe donc à la fin du discours. De plus, le contexte est celui d'un procès dont le but est la condamnation de Nééra. Il s'agit par conséquent de marquer le trait pour laisser une forte impression à son auditoire. Il est davantage question de schématisation ou d'un discours social caricatural que de la description d'un état de fait. Cet extrait est à rapprocher d'autres phrases d'Apollodore, prononcées elles aussi à la fin de son discours. Au paragraphe 112, Apollodore explique que si Nééra est acquittée, les filles de citoyens pauvres ne pourront plus trouver de mari et seront obligées de se prostituer. En effet, les prostituées investiront la classe des citoyens, les célibataires épouseront des prostituées en masse et les citoyennes les plus pauvres n'auront plus de protecteur et n'auront donc d'autre choix que de se prostituer (§112 – 113). De même, au paragraphe 108, Apollodore explique que Nééra a exercé dans toute la Grèce :

Εἶτα τὴν τοιαύτην καὶ περιφανῶς ἐγνωσμένην ὑπὸ πάντων γῆς περιόδον εἰργασμένην ψηφιεῖσθε Ἀσθὴν εἶναι ;

« Et c'est une femme comme celle-là, universellement connue pour avoir fait le tour du monde, que vous déclarerez Athénienne¹ ? ».

L'exagération est l'un des *modi operandi* d'Apollodore. Il est particulièrement important de créer une forte impression aux jurés à la fin de son discours et la phrase du paragraphe 122 en fait également partie.

Nééra est un exemple de personne qui bouleverse les idées de citoyenneté puisqu'elle ne reste pas dans la case qui lui est attribuée et qu'elle prend la place des citoyennes. Par conséquent, ce n'est peut-être pas un hasard si Apollodore reflète une vision aussi figée d'une société masculine qui conçoit l'entité féminine par rapport au citoyen. Le corps citoyen est minoritaire, par rapport aux métèques et aux esclaves². Pourtant, la classe dirigeante, minoritaire et masculine, construit le monde à partir d'eux, et la femme, libre ou non, citoyenne ou non, ne fait pas exception à la règle. Cette phrase est

1 La traduction est de L. Gernet.

2 Une estimation de G. Glotz évalue la population à 42 000 citoyens (G. Glotz, 1988 : p. 166) ; P. Ismard entre 30 à 40 000, (P. Ismard, 2015 : p. 15) ; R. Lonis de 40 000 à 45 000 le nombre de citoyens à Athènes en 431 (R. Lonis, 1994 : p. 76). Il semble s'il s'agisse plutôt des citoyens masculins, et non du corps des citoyens (citoyennes incluses).

effectivement « instructive », comme le dit L. Gernet, non de la place de la courtisane, de la concubine ou de l'épouse au sein de la société grecque, mais de la place que tient la femme par rapport au citoyen¹.

Il ne faut néanmoins pas oublier de prendre la phrase pour ce qu'elle est : un argument de plus pour attaquer Nééra et la faire condamner. Par conséquent, quand Apollodore parle des femmes grecques et des catégories de femmes grecques, il faut comprendre : l'individu Nééra pose problème pour le corps des citoyens, car elle sort de ce qui lui est permis. Il faut donc la condamner.

D. Le *Contre Nééra* est-il représentatif ?

L'utilisation de la phrase d'Apollodore comme clé de compréhension de la civilisation grecque montre que le *Contre Nééra* est un texte riche, qui permet d'en apprendre beaucoup sur la période classique, bien qu'il faille recontextualiser, encore et toujours. Le *Contre Nééra* est de loin le parcours le plus complet sauvegardé, à la fois pour les prostituées et pour les courtisanes. Cela tient en partie à la volonté d'Apollodore à faire condamner Nééra. Les noms et les détails cités révèlent l'aspect méthodique de l'auteur, qui présente une volonté d'exhaustivité et de laisser croire qu'il sait de quoi il retourne. Le procès se passe des décennies après l'achat de Nééra par Nicarète I et pourtant Apollodore :

- sait le nom des collègues de Nééra ;
- connaît leur condition d'achat ;
- est informé des parcours postérieurs de ses collègues ;
- nomme le nom des amants célèbres de Nééra ;
- donne les raisons de son affranchissement ;
- mentionne les anciens amants que Nééra appelle pour récupérer l'argent nécessaire à son affranchissement ;
- a connaissance des actes, mais aussi des pensées de Nééra et de Stéphanos, comme le montre le passage de Nééra à Mégare. Il y a un enchevêtrement entre les causes et les conséquences (comme le mariage des deux propriétaires de Nééra et son départ pour Mégare), avec des traits de caractère qui s'appuient sur des *topoi* (c'est la guerre et il y a donc peu de clients, mais la courtisane a un train de vie luxueux et le Mégarien est avare).

1 K. Gilhuly, 2009 : p. 29 dit de cette phrase que les types de femmes énumérées ont moins à dire sur le rôle réel des femmes que sur ce qu'elles transmettent de l'identité masculine athénienne. Nous ajouterons que si « identité masculine » il y a, il s'agit de celle du citoyen, et non de l'homme en général.

Si l'utilisation de la courtisane au sein du contexte judiciaire sera plus amplement explorée ci-dessous, il est déjà à noter que ces femmes sont souvent utilisées comme un argument rhétorique : Métaneira et les autres n'existent dans l'argumentation que pour attaquer Nééra, le procès de Nééra n'est là que pour attaquer Stéphanos.

La phrase sur les concubines, les courtisanes et les épouses d'Apollodore tout comme le passage où Phanô se situe entre l'adultère et l'activité de courtisane montre que ce plaidoyer, s'il ne permet d'entrevoir totalement le quotidien, permet en tout cas d'englober les schémas de pensées des citoyens grecs. Apollodore, citoyen lui-même récent, puisqu'il a obtenu la citoyenneté grâce à son père qui était ancien esclave, s'avère être plus démocratique que le *demos* : il utilise des arguments qui s'appuient sur un discours social et un schéma global qui sépare les non-citoyennes des citoyennes pour appuyer son propos.

Le *Contre Nééra*, cependant, n'a pas d'équivalent, et il faut naviguer entre analogie et recontextualisation : l'exemple de Nicarète I qui cherche les petites filles sur le marché est unique. Il n'y a pas d'autres exemples détaillés de femmes prostituées et courtisanes vivant à plusieurs comme les filles de Nicarète dans notre corpus. On peut supposer que c'est le cas de l'Anonyme VIII, qui travaille dans un établissement de prostitution, mais les sources ne le disent pas clairement. Il faut deviner entre l'état fragmentaire d'un discours de Lysias et un parcours nébuleux d'une Laïs.

Si le *Contre Nééra* doit être représentatif de la prostitution, il faut noter qu'il n'est alors représentatif que d'une certaine partie de la prostitution, celle qu'on pourrait qualifier « de luxe ». Les raisons qui laissent penser que les femmes de Nicarète I versent dans la partie haute de la prostitution sont abordées lors du chapitre suivant. Ce facteur a probablement une conséquence sur l'affranchissement de toutes les collègues de Nééra et sur la célébrité de certaines d'entre elles. On nage dans les hautes sphères de la prostitution. Le fait d'être prostituée de luxe, de pratiquer l'activité de courtisane et de naviguer parmi l'élite permet de devenir proche des membres de l'élite, de nouer des relations et donc de sortir du monde prostitutionnel.

Il est intéressant de constater que Nééra est déjà qualifiée de courtisane alors qu'elle est dans la maison de Nicarète I et, une fois sa carrière de prostituée finie, elle

continue à être considérée comme courtisane (elle est nommée ainsi à la fois par Stéphanos et par Apollodore).

Ce procès permet aussi de constater que le passé de Nééra est marquant : les débuts de Nééra ont eu lieu plusieurs dizaines d'années avant le procès, pourtant Apollodore insiste bien sur ce point. Est-ce que c'est parce que cette activité est infamante ? La question sera discutée en fin de chapitre et dans le chapitre V. Avançons déjà que ces catégories, c'est-à-dire la prostituée et la courtisane, ne sont pas censées être compatibles avec la citoyenneté.

Enfin, le fait que Stéphanos insiste dans sa défense sur le statut de courtisane de Nééra donne une indication du lien qui les unit. Cet argument lui permet de se défendre lors du procès et de ne pas montrer l'image d'une Nééra usurpatrice de la citoyenneté, mais il est possible que cette relation soit également comprise comme une relation de concubinage à long terme, plaçant Nééra ainsi davantage du côté des Aspasia et des Herpyllis à partir du moment où elle vit avec Stéphanos.

De ce procès ressort l'importance des liens familiaux : la famille non choisie (les jeunes filles de Nicarète) comme celle qui est choisie (la famille développée par Nééra au fil des ans avec Stéphanos). Il laisse aussi entrevoir l'importance du réseau construit (que ce soit celui de Nééra qui appelle ses anciens amants ou celui d'Apollodore qui fait venir des personnes pour témoigner de faits vieux de trente ans). À la lumière de ces éléments, est-il possible d'obtenir davantage d'informations sur les liens entretenus par les courtisanes ?

II. Les liens familiaux

A. Les compagnons des compagnes

Il peut sembler étrange de commencer par raisonner sur les hommes dans une étude sur leurs compagnes : pourtant, leur statut les lie à un protecteur. En tant que femmes, elles ont besoin d'un tuteur. Les métèques installées à Athènes ont en plus besoin d'un *prostatès*. Cette enquête insiste sur les statuts divers qui coexistent dans la notion d'ἑταίρα. Qu'en est-il pour les amants qui les fréquentent ?

1. Portrait robot de l'amant-type ?

Ces derniers ont un point commun : comme cela a déjà été mentionné plusieurs fois, ils sont presque tous citoyens, soit de naissance, comme Isocrate, qui a fréquenté Lagisca et Métaneira, soit par décret, comme Apollodore, connu pour avoir entretenu deux courtisanes (Anonymes IX et X). Lysias, autre orateur connu à avoir fréquenté Métaneira, est un métèque célèbre et riche. Il ne fait pas partie des citoyens (bien qu'il ait failli), mais possède un haut rang et appartient à la classe aisée d'Athènes. Grâce au *Contre Nééra*, il est fait mention d'hommes qui n'appartiennent pas à Athènes : si certains sont d'un statut inconnu, Timanoridas et Eucratès sont probablement citoyens ; Simos est un citoyen thessalien.

Y'a-t-il des âges ou des critères spécifiques pour fréquenter une courtisane ? Les citoyens se mariant de manière générale plus tardivement que leurs épouses, il était courant qu'ils aient quelques fréquentations avant le mariage¹. Toutefois, le mariage ne signifie pas obligatoirement la fin des liaisons. La diversité est ce qui ressort de l'étude des amants : Lysias est marié et fréquente Métaneira à plus de 50 ans ; on prête à Sophocle trois relations avec des courtisanes alors qu'il était déjà âgé : Théoris, Èrignonè et Archippè, à qui il lègue ses biens ; Isocrate fréquente Lagisca une fois veuf ; Hypéride enchaîne les courtisanes, tout comme Alcibiade ; Aristippe fréquente chaque année Laïs pendant deux mois, lors du festival religieux à Égine en l'honneur de Poséidon ; Glycéra a d'abord eu une relation semble-t-il exclusive avec Harpale, avant de fréquenter Ménandre ; Nééra commence par fréquenter plusieurs hommes en tant que prostituée, puis se fait acheter et partager par deux hommes. Elle doit quitter Corinthe parce que ses deux maîtres se marient et rencontre Stéphanos, qui avait une épouse avant Nééra, tout comme Périclès en avait une

¹ DSP : p. 1828 ; les comédies grecques et latines offrent quelques exemples ; cf également Lucien, *Dialogues des courtisanes*.

avant Aspasia ; Olympiodorôs vit avec une courtisane, mais ne s'est jamais marié ; Thaïs est déjà dans l'entourage de Ptolémée lors de la destruction du palais de Persépolis en 330. À ses côtés en 324 lors des « noces de Suses », où Ptolémée épouse Artacama, et en 322, lors de son mariage avec Eurydice, elle l'accompagne en Égypte. Elle a un statut officiel auprès de ce dernier après la mort d'Alexandre (ἐγαμήθη)¹.

2. Manuel de savoir-vivre

Cependant, peu importe la diversité des liens entretenus avec une courtisane, il semblerait qu'il y ait une séparation nette entre la sphère citoyenne et celle des courtisanes. Cette idée sera développée dans l'étude consacrée aux enfants de courtisanes, ci-dessous, ainsi qu'au chapitre suivant, mais quelques indices de cette séparation ressortent dans le comportement des hommes envers leurs compagnes. Isée donne l'ambiance générale :

Καίτοι οὐ δὴ πού γε ἐπὶ γαμετὰς γυναικας οὐδεὶς ἂν κωμάζειν τολμήσειεν· οὐδὲ αἱ γαμεταὶ γυναικες ἔρχονται μετὰ τῶν ἀνδρῶν ἐπὶ τὰ δεῖπνα.

Cependant, nul n'oserait, assurément, faire la fête chez des femmes mariées et les femmes mariées ne vont pas avec les hommes aux dîners².

Lorsque Lysias amène Métaneira à Athènes, ils sont accompagnés de Nicarète I et de Nééra. Elles logent chez un ami de Lysias, car ce dernier ne voulait pas offenser sa mère et son épouse qui vivaient chez lui en y amenant des courtisanes. Hipparète, l'épouse d'Alcibiade fait les frais des inclinations de son mari pour les courtisanes, qu'il fréquente assidûment. Il n'hésite pas à en amener dans la même maison que son épouse, ce qui est un affront suffisant pour songer au divorce³. Les femmes qui vivent avec leurs compagnons le font quand il n'y a pas d'épouse légitime et / ou quand elles ont un statut proche de la concubine : elles sont alors assimilées à la maisonnée du citoyen. Il en va de même avec Myrrhinè. Cette dernière fait partie de la liste des courtisanes qui gravitent autour d'Hypéride, qui l'installe dans sa demeure, où loge également son fils. La vision des

1 Cleitarque *apud* Athénée, XIII, 576 e. Il y a un dissensus sur la légitimité de son union avec Ptolémée.

2 Isée, *Sur la Succession de Pyrrhos*, 14.

3 Andocide, *Contre Alcibiade*, 14 ; Plutarque, *Alcibiade*, 8, 4 – 6. Chasser sa femme hors de la maison fait acte de divorce pour le citoyen ; la femme, en revanche, se doit de passer devant des magistrats (K. Kapparis, 1999 : p. 271). L'épouse peut donc théoriquement divorcer, encore faut-il savoir quelles sont ses possibilités réelles : pour divorcer, il faut qu'elle fasse des démarches devant un magistrat, accompagnée de son tuteur (probablement un homme de sa famille, puisqu'on imagine mal une femme emmener son mari devant les magistrats pour qu'il plaide la cause de sa femme). L'épouse d'Alcibiade montre les difficultés qui pouvaient se lever : Alcibiade l'attrape sur l'agora alors qu'elle se rend chez l'archonte et la traîne à la maison. Elle ne divorcera jamais.

sources, Idoménée et [Plutarque], est critique¹ : Hypéride chasse Glaucippos pour y installer Myrrhinè. Idoménée note qu'il le chasse de la maison ancestrale (ἐκ τῆς πατρῶας οἰκίας τὸν υἱὸν ἀποβαλὼν Γλαύκιππον), ce que [Plutarque] mentionne également, avant de lister ses autres courtisanes, Aristagora, Phila et Phrynè. La phrase placée entre Phila et Phrynè peut paraître étrange :

Ἐποιεῖτό τε τὸν περίπατον ἐν τῇ ἰχθυοπόλιδι ὁσημέραι.

Il faisait sa promenade quotidiennement au marché aux poissons.

Malgré l'importance de la mer, la population n'a pas le même accès aux produits de la mer. La mer Egée n'est pas particulièrement poissonneuse. La sardine se trouve en abondance, mais il semblerait que le poisson frais soit pour la plupart des habitants un achat lors de grandes occasions². Selon R. Nadeau, il s'agirait d'un des plats les plus enviés en Grèce, ce qui est notamment lié à une difficulté d'approvisionnement (particulièrement pour la pêche en haute mer) et au problème de conservation des prises. La majorité de la population s'offre des petits poissons, principalement d'eau douce ou de rivage. Les comédies mettent en scène des personnages prêts à tout pour assouvir leur désir de poisson. Antiphane fait mention de personnes qui aiment beaucoup le poisson et mentionne un homme qui dilapide son patrimoine pour un seul rouget³. On peut néanmoins se demander pourquoi le poisson intervient au milieu d'une liste de courtisanes.

[Plutarque] partage avec Idoménée le goût de la philosophie. La critique des deux auteurs n'est pas sur la fréquentation de courtisanes, mais sur l'excès : non seulement Hypéride chasse son fils, mais il le fait de la maison familiale pour y installer une femme qui n'appartient pas à la famille. La remarque sur le poisson participe de la même image de l'intempérance d'Hypéride. Sa consommation excessive de poissons et de nombreuses courtisanes montre son absence de modération. De même, Théopompe inclut, parmi la critique de Straton, roi de Sidon, la location de nombreuses personnes pour ses fêtes, dont l'importation en nombre de courtisanes (πολλὰς ἐταίρας) du Péloponnèse, de musiciennes d'Ionie et d'artistes de différents endroits de la Grèce⁴. C'est encore le grand nombre et l'excès qui sont décriés.

1 Idoménée *apud* Athénée, XIII, 590 c – d ; [Plutarque], *Vie des dix orateurs attiques*, 849 d – e.

2 P. Lutz, 2012 : p. 196 – 197.

3 Antiphane *apud* Athénée, VIII, 338 f ; R. Nadeau, 2010 : p. 380 – 384 et 388.

4 Athénée, XII, 532 b – c.

En conclusion, le portrait de l'amant-type ne peut être esquissé. Par contre, la séparation entre courtisanes et épouses semble être une règle tacite. Cela vaut également pour les prostituées : Euctémon voyait Alcè hors de la maison conjugale¹. Malgré cette séparation de sphères, l'arrivée d'enfants peut affecter les frontières socialement établies.

B. Les enfants de courtisanes

Le lien entre Anthis et Stagonion est unique dans nos sources : ce sont deux sœurs, surnommées « Sardines », à cause de leur teint blanchâtre, de leurs yeux globuleux et de leur maigreur, qui pratiquaient la même activité². La mention des enfants est plus nombreuse. Quels sont les enfants connus ?

- 1) Mademoiselle Y (I) : mère de Timothée (général athénien), père : Conôn ;
- 2) Mademoiselle Y (II) : mère de Démade (orateur), père : Déméas ;
- 3) Mademoiselle Y (III) : l'inconnue ayant fait des enfants (statuts inconnus) à Démosthène ;
- 4) Mademoiselle Y (VII) : mère de Philè (statut inconnu), père : Pyrrhos³ ? ;
- 5) Mademoiselle Y (VIII) : mère de Callistion (courtisane), père : inconnu ;
- 6) Mademoiselle Y (X) : mère d'un garçon (statut inconnu), père : Nicostratè ;
- 7) Abrotonon : mère de Thémistocle (général athénien), père : Néoclès ;
- 8) Aspasia : mère de Périclès le jeune (bâtard, puis citoyen), père : Périclès ;
- 9) Chorègis : mère d'un enfant de genre non renseigné (orateur), père : Aristophon ;
- 10) Corônè II : mère de Nannion III (courtisane), père : inconnu ;
- 11) Herpyllis : mère de Nicomaque, père : Aristote ;
- 12) Lagisca : mère d'au moins un enfant d'Isocrate (bâtard) ;
- 13) Médontis d'Abydos : mère d'une fille d'Alcibiade ou de son oncle (statut non déterminé) ;
- 14) Nannion II : mère de Corônè II (courtisane), père : inconnu ;
- 15) Nééra : mère de Phanô et de trois fils (selon Apollodore), père : inconnu/Stéphanos ? ;
- 16) Pythonicè : mère d'une fille (statut non déterminé), père : Harpale ;
- 17) Thalassis : mère de Glycéra (courtisane), père : inconnu ;
- 18) Thaïs : mère de Leontiskos, Lagos, Eirènè, père : Ptolémé Ier ;
- 19) Timandra : mère de la deuxième Lais (courtisane), père : inconnu ;

1 Isée, *Sur la succession de Philoctémon*, 21.

2 Apollodore *apud* Athénée, XIII, 586 b.

3 Isée, *Succession de Pyrrhos*, 15 ; Pour une discussion sur Philè : C. Patterson, 1990 : p. 70 – 73.

20) Nicarète : fait passer ses sept esclaves pour ses propres enfants.

Parmi ce relevé, les onze courtisanes suivantes ont probablement fait des enfants dans une relation longue durée : Mademoiselle Y II, III, VII et X ; Abrotonon ; Aspasia ; Herpyllis ; Lagisca ; Médontis d'Abydos ; Pythonicè ; Thaïs. Rajoutons une douzième : Nééra, dont les enfants grandissent avec Stéphanos, sans qu'il soit vraiment sûr que Nééra soit la mère de certains d'entre eux.

Ces données sont à prendre avec modération. Par manque de sources – d'autant plus que les traités sur les courtisanes sont connus à l'état fragmentaire –, il n'est pas possible de savoir si des courtisanes comme Galènè, Euphrosyne ou Lénaitocystos ont fait des enfants ou non. De plus, certaines sont connues par des scholies, comme Cynna ou Cyrènè, au sein d'une anecdote ou d'une comédie, où le but n'est pas de dresser une biographie. Enfin, les informations sont données de manière indirecte, sans que cela soit le but du propos : l'enfant d'Herpyllis est connu suite aux dispositions d'Aristote, Périclès le Jeune grâce à l'importance de son père, Phanô à cause de la vengeance d'Apollodore, la mère de Timothée parce qu'il a dû se défendre d'être fils de courtisane... en bref, il n'y a pas assez d'informations pour affirmer des certitudes sur les relations de ces femmes avec leurs amants.

1. Les dynasties de courtisanes, une activité qui se transmet de génération en génération ?

À la période classique, il y a trois groupes de femmes sur au moins deux, voire trois, générations. À cela s'ajoute l'exemple de Nicarète, qui affiche une descendance.

La dynastie des Nannion

Ἦν δὲ Κορώνη τῆς Ναννίου θυγάτηρ, τὸ τῆς τήθης ἀναφέρουσα ἐκ τριπορνείας ὄνομα¹.

[Nannion III] était la fille de Corônè II, fille de Nannion II, portant le nom de sa grand-mère, venant d'une troisième génération de prostituées.

Corônè est un surnom porté par plusieurs personnes et l'état fragmentaire des textes ne donne pas toujours la possibilité d'établir avec précision un lien entre un texte et une

1 Antiphane *apud* Athénée, XIII, 587 b – c. Les éditions Olson et Gulick suivent l'édition Kaibel, qui écrit τήθης avec tau majuscule, donnant à Nannion II le surnom de « Grand-mère » (cf aussi L. McClure, 2003 : p. 185), ce qui paraît étonnant, étant donné qu'il s'agit de la petite-fille. Nous suivons l'édition Canfora, qui traduit avec un tau minuscule (« ...e riprese il nome della nonna », L. Canfora, 2001 : vol. III, p. 1496), en suivant Jacoby (L. Canfora, 2001 : vol. III, note 6 p. 1496 – 1497).

personne. La mère et la fille de Corônè II portent toutes les deux le même nom, Nannion. Il est habituel dans le monde grec de nommer les petits-fils du même nom que le grand-père. Il est intéressant de constater que le nom d'une courtisane se transmet sur une autre génération, assurant une continuité dans la même activité.

Le jeu de mot sur la troisième génération est construit avec le curieux terme de *τριπορνεία*. Il s'agit d'un néologisme forgé par Antiphane, qui s'avère être un *hapax* dans la littérature grecque. Théopompe utilise un mot similaire, lui aussi un *hapax*, au sujet de Pythonicè, mais dans un sens différent. Cette dernière ne fait pas partie d'une dynastie familiale, mais a appartenu à une esclave, Bacchis, qui était elle-même l'esclave de Sinôpè de Thrace. Théopompe utilise le mot *τρίπορνον* pour souligner la condition de vicaire de Pythonicè¹.

Il est possible que les filles profitent de l'appui financier et de la clientèle de leur ascendance. Nannion III, notamment, apparaît dans de nombreuses pièces de comédie, montrant qu'elle avait acquis une certaine notoriété durant la période classique. Un diminutif au théâtre lui est probablement associé, Nannarion².

Timandra et Laïs

Le cas des Laïs est complexe : il est difficile de savoir à quelle Laïs les textes réfèrent. Le lien entre Timandra et une Laïs est attesté³. Cette Laïs est surnommée « la jeune » par Athénée⁴, ce qui suppose une Laïs plus âgée, qui n'a probablement rien à voir avec l'autre Laïs. Pour des raisons de complexité, le cas des Laïs sera abordé une seule fois lors du chapitre V.

Thalassis et Glycéra

Hypéride mentionne Thalassis en tant que mère de Glycéra⁵. Il y a peu de sources sur la mère, mais la fille Glycéra était célèbre. Elle a été la courtisane d'Harpale qui, après la mort de Pythonicè, fait venir Glycéra et, selon Théopompe, lui érige une statue en Syrie. Une autre statue est présente en son honneur à Thespies, sculptée par Praxitèle, d'après Eustathe et Strabon, mais il pourrait s'agir d'une confusion avec Phrynè⁶. Après la mort

1 μη μόνον τριδουλον, ἀλλὰ καὶ τρίπορνον αὐτήν (Théopompe *apud* Athénée, XIII, 595 a – b).

2 Ménandre *apud* Athénée, XIII, 587 d – e.

3 Athénée, XII, 535 c – d.

4 Athénée, XIII, 574 e – f.

5 Hypéride *apud* Athénée, XIII, 586 b.

6 Cf Antologie Palatine, VI, 260 (Géminus) ; Pausanias, *Description de la Grèce*, I, 20, 1 – 2 ; IX, 27, 5 ; X, 15, 1.

d'Harpale, Glycéra devient la Muse de Ménandre¹. Les récits fictifs utilisent son nom, ainsi que le diminutif affectueux de Glycéra, Glycérion. Sa célébrité est telle qu'il est parfois difficile de savoir s'il a existé seulement une Glycéra ou si plusieurs personnes se sont fondues en un personnage.

La « famille » de Nicaréte

Le *Contre Nééra* est décidément une source importante. Sans vouloir faire des répétitions inutiles, Nicaréte présentait ses esclaves pour ses enfants, ce qui lui permettait de les faire passer pour libres, donc d'obtenir plus d'argent. D. Hamel suppose que c'était un gage de qualité pour ses riches clients, les enfants étant formés par une ancienne courtisane, experte dans cette activité.

À la période hellénistique, deux autres courtisanes sont connues pour appartenir à une dynastie de courtisanes. Gnathaina, présentée dans le livre XIII d'Athénée comme une courtisane d'un grand esprit et adepte de bons mots, autrice d'un livre de bonne conduite, a formé sa descendante Gnathainon. Le lien de parenté n'est pas clairement établi : il s'agit soit de sa fille, soit de sa petite-fille².

Dans aucun des cas mentionnés ci-dessus, il n'est question du père, qui reste inconnu, alors que la civilisation grecque attache une grande importance à l'ascendance paternelle. Il est intéressant de constater que la notion de descendance passe dans ces cas-ci par la mère. C'est aussi l'avis d'E. Cohen, qui pense que la matronymie prédomine chez les prostituées, contrairement à l'usage habituel de renvoyer au nom du père ou du mari. Cependant, il prend en exemple Phanô, continuellement appelée « la fille de Nééra »³. Il s'agit d'un cas problématique. Phanô, accusée par Apollodore d'être une fille de courtisane ayant infiltré la citoyenneté, fait partie du présent corpus, car il est sous-entendu qu'elle pratique la même activité que sa mère.

Phanô : telle mère, telle fille ?

Le *Contre Nééra* a été abordé en omettant Phanô, la fille (présumée) de Nééra. Elle est pourtant citée dans une part non négligeable du procès, ce qui n'est pas illogique : Stéphanos étant visé en premier lieu, l'accusateur ne s'intéresse pas qu'à Nééra. Même si

1 Athénée, XIII, 585 c – d et 594 d.

2 Athénée, XIII, 581 a – 582 c et 583 e.

3 E. Cohen, 2015 : p. 145.

le procès est dirigé contre elle, Phanô est également un moyen d'affaiblir Stéphanos. La question de son statut est fondamentale : en prouvant qu'elle est étrangère et qu'elle a été mariée comme une fille de citoyen, Stéphanos risque beaucoup. Celui qui donne en mariage une étrangère qu'il prétend avoir sous sa tutelle (c'est-à-dire qu'il a droit de la donner légalement en mariage¹) à un Athénien est déchu de ses droits civiques en totalité, ses biens sont confisqués et l'accusateur reçoit le tiers de la confiscation. Ceci explique la part importante consacrée à Phanô et à ses déboires durant le procès de Nééra : son cas, au sens judiciaire du terme, occupe les paragraphes 50 à 87. Le paragraphe 50 résume les principaux éléments :

Τὴν γὰρ θυγατέρα τὴν ταυτησί Νεαίρας, ἣν ἦλθεν ἔχουσα ὡς τουτονὶ παιδάριον μικρόν, ἦν τότε μὲν Στρυβήλην ἐκάλουν, νυνὶ δὲ Φανῶ, ἐκδίδωσι Στέφανος οὕτως ὡς οὔσαν αὐτοῦ θυγατέρα ἀνδρὶ Ἀθηναίῳ Φράστορι Αἰγιλιεῖ, καὶ προῖκα ἐπ' αὐτῇ δίδωσι τριάκοντα μνᾶς. Ὡς δ' ἦλθεν ὡς τὸν Φράστορα, ἄνδρα ἐργάτην καὶ ἀκριβῶς τὸν βίον συνειλεγμένον, οὐκ ἠπίστατο τοῖς τοῦ Φράστορος τρόποις ἀρέσκειν, ἀλλ' ἐζήτει τὰ τῆς μητρὸς ἔθη καὶ τὴν παρ' αὐτῇ ἀκολασίαν, ἐν τοιαύτῃ οἴμαι ἐξουσία τεθραμμένη.

La fille que Nééra avait amenée chez lui toute petite et qu'on appelait alors Strybélè – aujourd'hui Phanô – fut donnée en mariage par Stéphanos comme étant sa propre fille à un Athénien, Phrastor, du dème d'Ægilia ; elle apportait une dot de trente mines. Entrée dans la maison de Phrastor, qui est un travailleur, qui a amassé son bien à force d'économie, elle ne sut pas se plier au caractère de son mari : ce qu'il lui fallait, c'était le train de sa mère et la vie dissolue qu'on menait chez elle, car elle avait été élevée, je suppose, avec la même licence.

Stéphanos est accusé d'avoir donné Phanô à un citoyen, en la faisant passer pour sa propre fille, c'est-à-dire pour une citoyenne. Il est question d'une dot, ce qui accompagne toute dation de la femme en bonne et due forme par son tuteur². Phanô n'est pas le personnage principal, même si c'est d'elle dont il est question ; Nééra, dont les mœurs dissolues sont distraitement rappelées par Apollodore, est également citée. Le but est de créer une comparaison entre Phanô et Nééra, et de mettre en avant son manque de *sophrosynè* face à Phrastor, son premier mari.

1 Une liste des hommes qui ont le droit de donner une femme en mariage se trouve dans le [Démosthène], *Contre Stéphanos*, II, 18.

2 Sur la dot : A. – M. Verilhac & C. Vial, 1998 : p. 125 – 227.

Ὅρων δὲ Φράστωρ αὐτὴν οὔτε κοσμίαν οὔσαν οὔτ' ἐθέλουσαν αὐτοῦ ἀκροᾶσθαι, ἅμα δὲ καὶ πεπυσμένος σαφῶς ἤδη ὅτι Στεφάνου μὲν οὐκ εἶη θυγάτηρ, Νεαίρας δέ, τὸ δὲ πρῶτον ἐξηπατήθη, ὅτ' ἠγγυᾶτο ὡς Στεφάνου θυγατέρα λαμβάνων καὶ οὐ Νεαίρας, ἀλλὰ τούτῳ ἐξ ἀστῆς αὐτὴν γυναικὸς οὔσαν πρότερον πρὶν ταύτη συνοικῆσαι, ὀργισθεὶς δ' ἐπὶ τούτοις ἅπασιν, καὶ ὑβρίσθαι ἠγούμενος καὶ ἐξηπατῆσθαι, ἐκβάλλει τὴν ἄνθρωπον ὡς ἐνιαυτὸν συνοικήσας αὐτῇ, κυοῦσαν, καὶ τὴν προῖκα οὐκ ἀποδίδωσιν.

Phrastor ne trouvait chez elle ni tenue ni docilité. De plus, il avait acquis la certitude qu'elle n'était pas la fille de Stéphanos, mais de Nééra, et qu'il avait été trompé dès l'abord quand il l'avait reçue en mariage non pas comme étant de cette femme, mais comme fille légitime de Stéphanos qui l'aurait eue d'une épouse athénienne avant de vivre avec Nééra. Furieux de toute cela, et jugeant qu'il avait été bafoué et dupé, au bout d'un an de mariage il met à la porte sa femme, qui était enceinte, sans rendre la dot (paragraphe 51).

La suite relève d'un feuilleton. Stéphanos intente une action en accusant Phrastor de ne pas rendre la dot tandis que Phrastor intente une action en accusant Stéphanos de lui avoir donné une fille illégitime en mariage (§ 52). Lors d'une conciliation, chacun renonce, Stéphanos à la dot et Phrastor à son accusation (§ 53). Peu après, Phanô accouche et Phrastor tombe malade ; Nééra et sa fille sont à ses côtés dans la maladie (§ 56). Phanô revient finalement vivre chez Phrastor. Ce brusque changement d'avis ne semble pas inquiéter Apollodore, invoquant la maladie qui ne permet pas à Phrastor d'avoir toute sa conscience :

Λογισμὸν ἀνθρώπινον καὶ εἰκότα λογιζόμενος, ὅτι πονήρως μὲν ἔχοι καὶ οὐ πολλὴ ἐλπίς εἶη αὐτὸν περιγενήσεσθαι, τοῦ δὲ μὴ λαβεῖν τοὺς συγγενεῖς τὰ αὐτοῦ μηδ' ἅπαις τετελευτηκέναι ἐποίησατο τὸν παῖδα καὶ ἀνέλαβεν ὡς αὐτόν· ἐπεὶ ὅτι γε ὑγιαίνων οὐκ ἄν ποτε ἔπραξεν, μεγάλῳ τεκμηρίῳ καὶ περιφανεῖ ἐγὼ ὑμῖν ἐπιδείξω. Ὡς γὰρ ἀνέστη τάχιστα ἐξ ἐκείνης τῆς ἀσθενείας ὁ Φράστωρ καὶ ἀνέλαβεν αὐτόν καὶ ἔσχεν ἐπιεικῶς τὸ σῶμα, λαμβάνει γυναῖκα ἀστὴν κατὰ τοὺς νόμους, Σατύρου μὲν τοῦ Μελιτέως θυγατέρα γνησίαν, Διφίλου δὲ ἀδελφὴν.

Le raisonnement qu'il faisait était humain et bien naturel : il était au plus mal, sans grand espoir d'en réchapper ; il ne voulait pas de ses parents pour héritiers, et il ne voulait pas mourir sans enfants : il accepta celui-là et le recueillit chez lui. C'est ce que, bien portant, il n'eût jamais fait ; et je vais vous en donner une preuve convaincante et manifeste : dès

qu'il fut relevé de maladie, se voyant rétabli et en bonne santé, il épousa, suivant la loi, une Athénienne, fille légitime de Satyros, du dème de Mélitè, et sœur de Diphilos (paragraphes 57 – 58).

Phanô est maintenant divorcée, puisque chasser sa femme hors de la maison fait acte de divorce pour le citoyen. D'autres faits vont s'ajouter au dossier :

Σκέψασθε δὲ καὶ τὴν αἰσχροκερδίαν τὴν Στεφάνου τουτουὶ καὶ τὴν πονηρίαν, ἵνα καὶ ἐκ ταύτης εἰδῆτε ὅτι οὐκ ἔστιν Νεαίρα αὐτῆι ἄστυ. Ἐπαίνεται γὰρ τὸν Ἄνδριον, ἐραστὴν ὄντα Νεαίρας ταυτησί παλαιὸν καὶ πολλὰ ἀνηλωκότα εἰς αὐτὴν καὶ καταγόμενον παρὰ τούτοις ὅποτε ἐπιδη μῆσειεν Ἀθήναζε διὰ τὴν φιλίαν τὴν Νεαίρας, ἐπιβουλεύσας Στέφανος οὕτως, μεταπεμψάμενος εἰς ἄγρον ὡς θύων, λαμβάνει μοιχὸν ἐπὶ τῆ θυγατρὶ τῆ Νεαίρας ταυτησί, καὶ εἰς φόβον καταστήσας πράττεται μνᾶς τριάκοντα, καὶ λαβὼν ἐγγυητὰς τούτων Ἀριστόμαχόν τε τὸν θεσμοθετήσαντα καὶ Ναυσίφιλον τὸν Ναυσινίκου τοῦ ἄρξαντος υἱόν, ἀφήσιν ὡς ἀποδώσοντα αὐτῷ τὸ ἀργύριον.

Voyez maintenant la basse cupidité de Stéphanos et sa vilénie ; par là aussi, vous saurez que l'inculpée Nééra n'est pas Athénienne. Épainétos d'Andros était un ancien amant de Nééra, pour qui il avait fait de grosses dépenses ; il descendait chez eux chaque fois qu'il venait à Athènes, à cause de sa liaison avec cette femme. Stéphanos lui tendit un piège : il le fit venir à la campagne sous prétexte d'un sacrifice ; là il le prend en flagrant délit avec la fille de Nééra et lui extorque, sous la menace, trente mines : moyennant la caution d'Aristomachos, l'ancien thesmothète, et de Nausiphilos, fils de Nausinicos, l'ancien archonte, il le relâche sous promesse de paiement (paragraphes 64 – 65).

L'affaire ne s'arrête pas là : Épainétos une fois libéré intente une accusation contre Stéphanos. La défense d'Épainétos est la suivante : il reconnaît les faits, mais il ne s'agit en aucun cas d'un adultère, puisque Phanô est une courtisane. Stéphanos fait office de tenancier et la prostitution est ce qui fait vivre la famille. Cette défense se comprend : un homme surpris en plein adultère peut être tué par le tuteur de la femme sans que ce dernier soit inquiété¹. L'adultère est un cas grave : le discrédit rejaillit sur toute la maisonnée et insulte l'autorité et la dignité du tuteur². Pour éviter d'être accusé d'adultère, Épainétos, qui risque beaucoup, accuse Phanô d'être une courtisane. Apollodore va s'appuyer sur l'argument d'Épainétos pour jeter le discrédit sur Stéphanos et sa famille, mais il s'agit

1 Démosthène, *Contre Aristocrate*, 53.

2 [Andocide], *Contre Alcibiade*, 10 ; Anthologie palatine, V, 41 et 43 ; Lysias, *Sur le meurtre d'Ératosthène*, 32 – 36.

probablement d'un unique incident : ni Apollodore ni Épainétos ne sont capables de nommer un autre amant de Phanô. Les 30 mines demandées correspondent au montant de la première dot de Phanô, et une fois l'affaire Épainétos terminée, Stéphanos marie Phanô à nouveau, ce qui montre qu'il cherche à l'établir, et non à en faire une courtisane bien payée. En ce sens, penser qu'elle exerce la même activité que sa mère est une mauvaise compréhension du passage¹. Une conciliation a lieu entre les deux parties : Épainétos retire l'accusation. En échange, Stéphanos lui demande de l'argent pour Phanô (paragraphes 68 – 71).

Δίκαιον μὲν οὐδὲν εἶχε λέγειν Στέφανος, εἰς ἔκδοσιν δ' ἠξίου τὸν Ἐπαίνετον τῇ τῆς Νεαίρας θυγατρὶ συμβαλέσθαι, λέγων τὴν ἀπορίαν τὴν αὐτοῦ καὶ τὴν ἀτυχίαν τὴν πρότερον γενομένην τῇ ἀνθρώπῳ πρὸς τὸν Φράστορα, καὶ ὅτι ἀπολωλεκῶς εἶη τὴν προῖκα, καὶ οὐκ ἂν δύναίτο πάλιν αὐτὴν ἐκδοῦναι·

Épainétos accepta ces conditions et retira l'accusation qu'il avait intentée contre Stéphanos. Il y eut une séance de conciliation où les garants siégeaient comme arbitres, et Stéphanos n'eut rien à dire pour sa défense ; il demande seulement à son adversaire de contribuer à l'établissement de la fille de Nééra : il faisait valoir qu'il était dans une situation difficile ; la petite n'avait pas eu de chance, dans le temps, avec Phrastor ; lui-même avait perdu la dot, et il n'avait pas les moyens de remarier la fille (paragraphe 69).

Un doute peut s'effectuer sur la sortie de Nééra de la prostitution : Apollodore semble dire que la maison de Stéphanos agit comme un établissement de prostitution, avec Phanô prostituée et Nééra, au moins en mère maquerelle, sinon en prostituée elle-même. Cependant, Apollodore aime rappeler les amants de Nééra dès qu'il le peut. Si Stéphanos tenait vraiment un établissement, il y aurait des noms et il y n'aurait pas eu deux mariages de Phanô avec dot. De plus, la citoyenneté athénienne repose sur un nombre restreint de citoyens. La manière dont Apollodore nomme les amants de Nééra, pour des faits anciens, démontre que tout le monde se connaît. Il semble que cet épisode, accompagné du paragraphe 41 où Apollodore affirme que Nééra continue à exercer son activité, est surtout un argument de plus pour prouver que Nééra usurpe la citoyenneté, argument qui ne repose pas sur beaucoup d'éléments concrets. Soit Stéphanos tient vraiment un établissement de prostitution et dans ce cas-ci l'accusation de Nééra pour usurpation de citoyenneté est étrange, car on ne comprend pas comment elle aurait pu exercer et marier sa fille en tant

1 K. Kapparis, 1999 : p. 300.

que citoyenne sans qu'elle soit inquiétée plus tôt, soit être courtisane et se faire passer pour une citoyenne au vu et au su de tous suppose que l'activité est possible pour une citoyenne (cette question est abordée plus bas). Être citoyenne suppose également des responsabilités civiques, même si les fonctions attribuées aux citoyennes diffèrent de leurs homologues masculins. Et Phanô va remplir une fonction importante, celle de reine.

Les arbitres demandent à Érainétos de donner mille drachmes comme dot à Phanô (§ 71). La voici avec une deuxième dot. Stéphanos la marie alors à Théogénès, le Grand Roi, ce qui constitue un autre fait aggravant pour Apollodore : après avoir rappelé l'origine du rite et le déroulement de celui-ci¹ (§ 73-78), il conclut :

Τοῦ μὲν ὄρκου τοίνυν καὶ τῶν νομιζομένων πατριῶν, ὅσα οἷόν τ' ἐστὶν εἰπεῖν, ἀκηκόατε, καὶ ὡς ἦν Στέφανος ἡγγύησεν τῷ Θεογένει γυναῖκα βασιλεύοντι ὡς αὐτοῦ οὔσαν θυγατέρα, αὕτη ἐποίει τὰ ἱερὰ ταῦτα καὶ ἐξώρκου τὰς γεραράς, καὶ ὅτι οὐδ' αὐταῖς ταῖς ὁρώσαις τὰ ἱερὰ ταῦτα οἷόν τ' ἐστὶν λέγειν πρὸς ἄλλον οὐδένα. Φέρε δὴ καὶ μαρτυρίαν παράσχωμαι ὑμῖν δι' ἀπορρήτου μὲν γεγενημένην, ὅμως δὲ αὐτοῖς τοῖς πεπραγμένοις ἐπιδείξω φανεράν οὔσαν αὐτὴν καὶ ἀληθῆ.

Vous venez d'entendre tout ce qu'il est permis de dire du serment et du culte traditionnel. La femme que Stéphanos a donnée en mariage à Théogénès, alors Roi, comme étant sa propre fille, vous savez qu'elle a accompli ces sacrifices, qu'elle a reçu le serment des prêtresses qui, elles-mêmes, ne peuvent révéler à personne d'autre les rites auxquels elles ont assisté. Je veux maintenant produire un témoignage qui est resté secret, mais que les faits eux-mêmes, je le montrerai, rendent clair et certain (paragraphe 79).

Le Conseil de l'Aréopage enquête secrètement sur cette épouse du Grand Roi (§ 80). Théogénès se défend en expliquant : 1. qu'il ignorait que Phanô était la fille de Nééra, 2. que Stéphanos l'a trompé et a profité de sa naïveté, 3. qu'il était devenu son gendre par amitié² (§ 81) 4. et que, pour preuve de sa bonne foi, il est prêt à renvoyer Phanô de chez lui (82).

L'Aréopage oublie ses griefs contre Théogénès et ce dernier chasse sa femme (§ 83 – 84). Et voici Phanô, fille de courtisane et courtisane elle-même, divorcée une deuxième fois. Fille de courtisane et courtisane elle-même, vraiment ? Peut-on conclure, d'après les

1 Apollodore est le seul à nous informer que ce rite exigeait une femme issue d'une famille citoyenne (C. Vatin, 1984 : p. 132).

2 Les alliances dictées par l'amitié qu'on porte au tuteur sont également une cause de mariage (A. – M. Verilhac & C. Vial, 1998 : p. 220).

paroles d'Épainétos et de Théogénès, que Phanô est une courtisane et fille de Nééra ? L'un utilise l'argument de la courtisane pour éviter les conséquences d'un adultère, l'autre risque également d'avoir de nombreux problèmes. Et le témoignage de ces deux hommes, qui font de Phanô une courtisane et une fille illégitime, est raconté par Apollodore, dont le but n'est pas de faire un panégyrique de Phanô.

Il semblerait que, dans le cas de Phanô, le fait d'être une fille de courtisane rejaillisse sur son activité : telle mère, telle fille, selon Apollodore. Son mariage de citoyenne est soit une belle usurpation, soit il faut supposer que Stéphanos l'a eue d'un précédent mariage et qu'elle n'est pas fille de Nééra. Ce point est possible ; il semblerait qu'il s'agisse en partie de la défense d'Apollodore, qui prévoit cette possibilité à la fin de son plaidoyer (§ 118 – 119). La mise en doute de l'ascendance citoyenne de Phanô est importante pour Apollodore, car la faute de Stéphanos en devient plus grave : non seulement il fait passer sa concubine pour une épouse athénienne, mais en plus il introduit dans la citoyenneté une fille illégitime, en la prétendant citoyenne. Par ce statut, elle a accès aux mystères sacrés de Dionysos, ce qui est un sacrilège.

Pourtant, il est possible que Phanô ne soit pas la fille de Nééra, mais de Stéphanos, qu'il a eue avec une citoyenne légitimement épousée. Comme cela a été mentionné, Apollodore ne fait pas mention des enfants de Nééra pendant le déménagement de Corinthe à Mégare (§ 38). Suivant cette logique, Nééra, après être partie de Corinthe, aurait donné naissance en deux ans à trois enfants, entre 373 et 371. K. Kapparis affirme qu'il s'agit d'une impossibilité pour deux raisons : l'une est biologique, l'autre professionnelle ; il voit mal Nééra courir de banquet en banquet et gagner sa vie en assumant grossesse sur grossesse¹. Il est cependant essentiel pour Apollodore que les enfants soient nés de Nééra. Si c'est le cas, leur introduction dans le dème est illégale, Nééra étant étrangère. Nous avons vu dans l'étude du *Contre Nééra* qu'il était avantageux de faire croire que Stéphanos voulait introduire dans le dème les enfants de Nééra, et ce dès le début. Il y aurait eu préméditation pour faire passer illégalement des enfants illégitimes pour des légitimes. C'est pour ces raisons qu'il les fait naître de Nééra avant sa relation avec Stéphanos (§ 13, 38, 51). Pourtant, les garçons ne seront plus mentionnés par la suite. Ils semblent pourtant avoir été inscrits dans le dème et dans la phratrie, ce que personne n'a semblé contester. Si

1 K. Kapparis, 1999 : p. 266.

cela avait été le cas, Apollodore ne se serait pas privé de le signaler. Peut-être savait-il aussi que Stéphanos avait des témoins pour prouver qu'au moins certains de ses fils étaient citoyens : dans le paragraphe 121, il est question d'Antidoridès, qui porte le même nom que le père de Stéphanos. Peut-être est-ce également pour contrecarrer ces témoins qu'Apollodore accuse dans le paragraphe précédent Stéphanos de corrompre les témoins en leur faisant faire des faux témoignages (§120). Il est plus facile d'attaquer Phanô : les femmes ne sont pas inscrites dans les dèmes, même si le procès autour de la succession de Pyrrhos montre qu'elles étaient présentées aux membres de la phratrie¹.

Insister sur la maternité de Nééra ne montre nullement que la prostitution a tendance à passer de mère en fille. Apollodore le fait, car il lui faut prouver que Phanô n'est pas la fille de Stéphanos et d'une citoyenne. Le procédé n'est pas unique.

2. Les problèmes d'héritage

Deux discours d'Isée, *Sur la Succession de Pyrrhos* et *Sur la Succession de Nicostratè*, font mention des Inconnues VI et VII. Ces dernières ont pour point commun d'être nommées par le terme *εταίρα*, même s'il est possible qu'elles soient des citoyennes.

Dans *Sur la succession de Pyrrhos*, Pyrrhos, sans enfant, adopte l'un des fils de sa sœur, Endios. À la mort de Pyrrhos, Endios touche l'héritage et décède vingt ans plus tard. Apparaît alors Philè, un an après le décès d'Endios, qui se dit être la fille légitime de Pyrrhos. Puisque cette dernière ne peut lancer la procédure, c'est par l'intermédiaire de son mari et tuteur Xénoclès qu'elle réclame l'héritage, 21 ans après la mort de Pyrrhos. Ceci est contesté par la sœur de Pyrrhos (défendue par Isée), qui réclame elle aussi la succession *via* son tuteur, en tant que sœur, au motif que Philè serait fille d'une courtisane et qu'elle ne fait donc pas partie des citoyens. Malgré la lourdeur du discours, le procès est intéressant, car le choix montré par l'accusateur, à savoir qu'une fille est née soit d'une femme donnée légitimement en mariage, soit d'une courtisane, montre qu'une courtisane n'est habituellement pas une citoyenne².

Cette idée est corroborée par *Sur la succession de Nicostratè*, où Chariadès réclame l'héritage de Nicostratos, en disant qu'il existe un enfant légitime. L'argument est le même que précédemment : le fils ne peut être légitime, car il est issu d'une courtisane.

1 D. Hamel, 2003 : p. 51 – 52, 60 – 61 et p. 84 ; Isée, *Sur la Succession de Pyrrhos*, 73 et 75.

2 Isée, *Succession de Pyrrhos*, 6, la même idée se retrouve en 24, 45, 48, 55, 71.

3. La question de l'ascendance maternelle

Ces exemples montrent que l'accusation d'être issue d'une courtisane présente un risque pour l'intégration de l'enfant dans la citoyenneté. Avant la loi de Périclès, cette question ne se pose pas. Des enfants comme Thémistocle étaient citoyens de plein droit, du moment que le père était citoyen. Après 451, et plus particulièrement au courant du IV^e siècle avant notre ère, il existe des exemples de procès où l'orateur accuse son adversaire d'avoir usurpé la citoyenneté¹. En ce sens, après 451, R. Kennedy note que les femmes devaient encore davantage être au-dessus de tout reproche et éviter d'être associées à des étrangères². Depuis ce décret, le statut des enfants reflète la nature de l'union : il est ce qui distingue essentiellement le mariage du concubinage ; le mariage athénien à l'époque classique n'est pas enregistré devant des magistrats et n'est pas inscrit dans des archives publiques. Il reste un acte juridiquement privé³. Le *Sur la Succession de Pyrrhos* montre bien l'importance des témoignages pour prouver qu'un mariage a eu lieu (§ 23 et 29).

La loi n'a probablement pas été appliquée de manière stricte durant toute la seconde partie du V^e siècle. À la fin de la guerre du Péloponnèse, Aristophon propose une loi équivalente à celle de Périclès en 403/402. Selon Callias, poète comique, Aristophon a pourtant fait un enfant à la courtisane Chorègis⁴. La situation est ironiquement à son désavantage, à moins qu'un jeu comique nous échappe et qu'il faille supposer que le fait ait été présenté sur une scène comique et ne soit donc pas à prendre de manière littérale. Quoi qu'il en soit, citoyenneté et *ἐταῖραι* ne semblent pas coexister en harmonie.

La présente question des enfants permet d'entrevoir l'antagonisme possible entre citoyenneté et non citoyenneté, comme le montre Phanô et les procès où la citoyenneté d'une personne est remise en cause au motif que sa mère est une courtisane. Serait-il donc impossible d'être citoyenne et *ἐταίρα* ?

C. Les courtisanes citoyennes

Dans les procès du V^e – IV^e siècle av. J. – C., les orateurs athéniens laissent penser que les femmes qualifiées de courtisanes sont des esclaves, des anciennes esclaves, des

1 Sur l'instrumentalisation de la citoyenneté dans les procès, A. M Aka, 2008.

2 R. Kennedy, 2014 : p. 84 – 85.

3 A. – M. Verilhac & C. Vial, 1998 : p. 255.

4 Crystios *apud* Athénée, XIII, 577 c – d.

métèques, mais certainement pas des citoyennes. Cela signifie-t-il qu'une citoyenne-courtisane n'existe pas, ou alors dans des proportions minoritaires ? La question de ces femmes issues de la citoyenneté est un dossier épineux.

1. *Status quaestionis*

Le sujet a été souvent abordé, principalement pour relever le peu de sources sur la question, et avec le présupposé que le terme *ἑταίρα* est un synonyme de prostituée. Comme les sources se font rares, il faut raisonner selon la logique de la société athénienne.

Le lien important entre esclavage et prostitution a déjà été souligné, laissant en théorie peu de place aux citoyennes. C. Mossé suppose que des citoyennes d'autres cités peuvent s'être installées à Athènes pour pratiquer la prostitution, avec un statut de métèque. Vu leur condition de femmes isolées, sans tuteur pour les faire vivre, leur corps est la seule chose qui leur appartient pour assurer leur subsistance. Les plus misérables deviennent des *pornai*. K. Wrenhaven considère la prostitution comme une activité généralement décriée. Il en va donc de même pour la prostitution des personnes citoyennes. A. Glazebrook ne pense pas le propos en matière d'activité, mais de statut social : les Athéniens refusaient d'envisager que leurs propres citoyennes puissent devenir prostituées. Dans l'idée que l'élite considère que travailler pour gagner sa vie, et plus particulièrement travailler pour quelqu'un, est une activité qui ne convient pas pour des membres issus de la citoyenneté, les prostituées étaient vues de la même manière que les poissonniers ou que les charpentiers : c'est à la fois un travail comme un autre et en même temps une activité inférieure à un citoyen. De plus, une citoyenne prostituée ou courtisane ne pourrait plus assumer de fonctions religieuses, comme le montre le scandale d'une Phanô exerçant en tant que reine, lors de la célébration de l'union avec l'archonte-roi. Les Athéniens n'auraient donc pas reconnu socialement une courtisane en tant que citoyenne¹.

K. Gilhuly est plus nuancée et, tout en rappelant que les prostituées à Athènes sont souvent considérées comme des non-citoyennes, pense qu'il était probable que certaines citoyennes se prostituent. De même, une prostituée citoyenne est chose peu commune, mais possible pour C. Stein. E. Hartmann abonde également en ce sens, mais note qu'il devait s'agir d'exceptions. Le statut des citoyens n'a rien de commun avec celui des

1 C. Mossé, 1983 : p. 63 ; K. Wrenhaven, 2009 : p. 382 – 383 ; A. Glazebrook, in M. Golden & P. Toohey, 2011 : p. 152 et A. Glazebrook, in C. Faraone & L. McClure, 2006 : p. 134. Voir aussi E. Cantarella, in M. Gagarin et D. Cohen, 2005 : p. 251 ; E. Keuls, 1985 : p. 154 ; M. Nappi, 2009 : p. 27 – 29 ; S. Pomeroy, 1997 : p. 152 ; S. Von Reden, 1995 : p. 120 (« prostitutes [...] needed to be slaves or foreigners in order to practise their trade in Athens »).

courtisanes ; il est probable qu'une courtisane-citoyenne perde les prérogatives de sa citoyenneté, notamment la possibilité de se marier. Elle note qu'un Athénien aurait hésité à se porter garant d'une citoyenne qui pratique ouvertement cette activité. Elle envisage deux cas : un citoyen ou une citoyenne faisant exercer sa fille pour gagner de l'argent ou des citoyennes pauvres et sans relations qui cherchent à survivre par cette activité¹.

À rebours, l'idée que la plupart des prostituées soient des étrangères à Athènes repose sur des preuves plutôt maigres, d'après K. Ormand, qui commente :

« It is clear that citizen women were prostitutes, however, and there was nothing illegal about that, strictly speaking ».

Cette vision est développée par E. Cohen, qui émet dès les années 2000 une hypothèse qui a une place considérable dans son travail : l'idée qu'une citoyenne ne puisse être une prostituée est un mythe qui ne repose sur aucune preuve. Il remet en cause l'idée d'une prédominance étrangère. Pour lui, les prostituées citoyennes sont des prostituées comme les autres, à ceci près que leur statut en font des femmes libres. Elles travaillent donc librement et sont sous contrats. Sa réflexion sur ce sujet particulier s'intègre dans sa vision générale de la prostitution, qui passe outre les considérations hiérarchiques liées au statut. Il note que dans d'autres activités, citoyens, métèques et esclaves travaillent sur les mêmes tâches, sans faire une différence basée sur le statut juridique. Son raisonnement s'appuie beaucoup sur la similarité de traitements entre les hommes et les femmes : la vision de la prostitution citoyenne masculine, et principalement du *Contre Timarque*, sert à raisonner par analogie sur la question de la citoyenneté féminine et de la prostitution².

2. Le rapport à la prostitution citoyenne et l'égalité de traitement entre citoyen et citoyenne.

En premier lieu, il est utile de rappeler qu'il n'y a pas d'homme nommé par le terme *ἑταῖρος* qui s'est fait poursuivre en procès. Ceci s'explique par le terme même d'*ἑταῖρος*, qui ne recouvre pas la même réalité qu'*ἑταίρα*. Par contre, il existe un procès, celui de Timarque, citoyen qui s'est prostitué et qui est poursuivi (puis condamné), qualifié par le mot *πόρνος*.

1 K. Gilhuly, 2009 : p. 18 ; C. Stein, 1997 : p. 4 (qui cite Lamia, fille de Cléonor) ; E. Hartmann, 2002 : p. 188 – 189.

2 K. Ormand, 2009 : p. 58 – 59 ; E. Cohen, in V. Hunter & J. Edmondson, 2000 et E. Cohen, 2000 : p. 158 et p. 167 – 191.

Le *Contre Timarque* est donc un document important¹. Il existe beaucoup de documents entre un homme citoyen et une femme non-citoyenne qualifiée de πόρνη ou d'ἑταίρα, mais il existe peu de documents sur la prostitution de citoyens. Comme c'était le cas avec Nééra, le contexte est important. L'affaire du *Contre Timarque* se place dans un contexte plus large du conflit entre Eschine et Démosthène qui se règle à coup de procès : les deux font partie d'une ambassade auprès de Philippe II de Macédoine et Démosthène attaque les membres de l'ambassade, en les accusant d'avoir trahi leur patrie. Il demande une reddition de compte. Il est soutenu par Timarque. Dans le camp adverse, Eschine attaque Timarque, ce qui lui permet d'affaiblir Démosthène.

La prostitution d'un citoyen en tant que telle n'est pas interdite, mais l'action de ce dernier est restreinte à partir du moment où il se prostitue. Il existe une loi qui exclue de la tribune et qui prive de quelques autres droits, comme exercer un sacerdoce ou une magistrature, les citoyens qui se sont prostitué à un homme². Tout citoyen peut poursuivre celui qui a tenté de faire usage de droits dont il était normalement privé. Dans le cas de Timarque, il a parlé à la tribune. Il est condamné d'*atimie*, de la perte de ses droits civiques.

En résumé, si un citoyen se prostitue, mais s'exclut des affaires de la cité, il ne sera pas inquiété. Toutefois, il faut noter que ceci équivaut à une sorte de fin sociale, car le but du citoyen est de participer aux affaires de la cité. Se prostituer est toléré, à condition qu'on accepte de s'exclure de la vie citoyenne.

La vision de la prostitution de ces citoyens n'est cependant pas positive³. La prostitution d'une citoyenne devait être tout aussi mal considérée. Suivant notre hypothèse déjà évoquée et qui sera développée dans le chapitre suivant, cette dépréciation n'est pas liée à l'activité en elle-même, mais à sa pratique par un citoyen.

1 Pour plus de détail sur ce discours : K. Dover, 1982 : p. 33 – 137 ; D. Halperin, 2000 : p. 121 – 153. S. Lape, in C. Faraone & L. McClure, 2006. Dans le même discours, il est fait mention de prostitués qui ont statut de citoyen : Diophantos, qui a lancé une procédure en ἀπαγωγή (action en justice contre un malfaiteur) contre un étranger qui n'avait pas payé les 4 drachmes qu'il lui devait (§ 158).

2 Eschine, *Contre Timarque*, 19 – 20.

3 Περὶ δὲ τῶν ὁμοτρόπων τῶν Τιμάρχου, φεύγων τὰς ἀπεχθείας, ὧν ἥκιστα μοι μέλει μνησθήσομαι : « Des hommes, par contre, qui ont les mêmes goûts que Timarque, je ne nommerai, pour m'éviter des haines, que ceux dont je crains le moins la colère » (§ 158) ; Οὐ γὰρ ἐπεξελεθεῖν αὐτῶν ἕκαστον κατ' ὄνομα πικρῶς βούλομαι, ἀλλὰ μᾶλλον τῶν τοιούτων ἀπορεῖν ἂν εὐξαίμην ἐν τῷ λόγῳ διὰ τὴν πρὸς τὴν πόλιν εὐνοίαν. « Car je ne veux point, avec une insistance cruelle, les nommer tous les uns après les autres : au contraire, par amour pour ma patrie, je souhaiterais bien plutôt n'avoir point d'aussi tristes faits à citer » (§159, traduction : V. Martin & G. de Budé).

Les personnes qui fréquentent les citoyens hors le cadre d'un mariage et dont les enfants ne sont pas reconnus comme citoyens ne font pas partie de la sphère citoyenne, dans l'esprit des Athéniens. Les études du *Contre Nééra* et des discours d'Isée menées ci-dessus montrent que les liens entre citoyenneté et courtisanes semblent incompatibles. De même, dans le *Contre Olympiodôros*, [Démosthène] utilise ἀσθή pour renvoyer à une citoyenne athénienne, dissociée de la courtisane que fréquente Olympiodôros. Cela a été vu, le mot ἀσθή est utilisé plusieurs fois pour désigner une citoyenne athénienne, mais il est suivi d'une négation lorsqu'il est employé pour désigner Nééra¹.

S'il y avait vraiment une similarité de traitement entre hommes et femmes et que la prostitution était autorisée aux citoyennes comme elle l'est pour les hommes, il n'existerait pas, comme c'est le cas, des orateurs qui insistent sur le statut d'une courtisane pour montrer qu'il y a eu usurpation de la citoyenneté ou qu'il n'est pas possible de prétendre à un héritage. Il n'y a pas non plus de source qui mentionne qu'une citoyenne ne peut participer aux charges religieuses ou à un autre type d'institution si elle est courtisane. Cependant, la charge d'Apollodore contre Phanô montre que l'exercice d'une charge religieuse et le statut de courtisane ne sont pas censés fonctionner ensemble.

3. Un système de lutte contre la prostitution des citoyennes ?

Un autre indice montre que les citoyens n'étaient pas enchantés à l'idée que leurs femmes se lancent dans la prostitution : les structures et les valeurs athéniennes possèdent des mesures de protection. En premier lieu, il était interdit de prostituer un enfant libre ou une femme. Une loi, que les Athéniens faisaient remonter à Solon, interdit de vendre sa fille ou sa sœur. La même loi interdit d'enlever une femme libre. Si un homme la prostitue, l'amende est de vingt drachmes. La suite est intéressante, il est précisé qu'il n'y aura pas d'amende s'il prostitue une courtisane :

... πλήν ὅσαι πεφασμένως πωλοῦνται, λέγων δὴ τὰς εἰταίρας. Αὗται γὰρ ἐμφανῶς φοιτῶσι πρὸς τοὺς διδόντας.

... sauf celle qui sont vendues expressément, en renvoyant aux courtisanes. En effet, ces dernières fréquentent ouvertement ceux qui leur donnent une rétribution².

1 [Démosthène], *Contre Olympiodôros*, 53 (γυναῖκα ἀσθὴν) ; [Démosthène], *Contre Nééra*, 64 ; 107. Le paragraphe 118 ironise sur la défense de Stéphanos, qui pourrait dire que Nééra est une ἀσθή, alors que les paragraphes 51, 119, 121 et 122 utilisent le mot ἀσθή pour désigner une potentielle citoyenne avec qui Stéphanos aurait fait les enfants qu'Apollodore attribue à Nééra. Les paragraphes 58 et 63 renvoient à une citoyenne épousée par Phrastor.

Cette dernière catégorie exclue donc les citoyennes. Des mesures sont également prises pour que les jeunes filles, même les plus modestes, aient une dot : une fille pauvre doit être dotée convenablement s'il existe un parent plus aisé, des amis ou des protecteurs de la famille¹. K. Kapparis émet l'hypothèse que certains pères de condition modeste n'auraient pas hésité à emprunter pour doter leur fille². Des dispositions sont prévues pour constituer une dot aux orphelines de condition modeste³ et la cité pourvoyait également à la dotation des orphelines de guerre⁴. Il y a donc un ensemble de mesures prises pour que les citoyennes puissent avoir une dot, donc d'être mariées. Enfin, une autre indication permet de penser que les citoyennes devenues courtisanes à Athènes sont rares à la période classique. Dans le *Contre Nééra*, Apollodore dit que les jurés, c'est-à-dire les citoyens, n'auraient pas permis à des citoyennes de devenir prostituées⁵.

L'idéologie athénienne semble donc s'opposer à l'idée qu'une courtisane ou qu'une prostituée soit issue d'une famille citoyenne, d'autant plus après le décret de Périclès 451/450. Les questions de transmission de citoyenneté et d'héritage sont au cœur du mariage, comme le montre le renforcement du décret en 350 par une loi qui interdit les mariages mixtes, c'est-à-dire entre un citoyen et un non-citoyen⁶.

Y'a-t-il lieu de différencier le monde de la prostitution, avec les prostituées et les courtisanes professionnelles, avec celui des compagnes comme Aspasia ou Herpyllis ? Pas vraiment, car ce qui semble poser problème est le fait qu'une citoyenne fréquente, professionnellement ou non, un homme dans un cadre autre que celui du mariage.

4. Une activité cachée ?

L'utilisation d'un passage du *Contre Nééra*, où Apollodore affirme que Stéphanos utilise le chantage à l'adultère a été utilisé pour accréditer l'existence de citoyennes prostituées.

2 Eschine, *Contre Timarque*, 13 – 14 ; Plutarque, *Solon*, 23. D'autres textes montrent cette incompatibilité, cf Philon d'Alexandrie, *Sur les lois spéciales*, 3, 80 (...ἀλλ' ὑβρίσαντες καὶ ὡς ἐταίραις ταῖς ἀσταῖς προσενεχθέντες : ...mais insultant et se comportant envers les citoyennes comme si elles étaient des courtisanes).

1 [Démosthène], *Contre Nééra*, 113.

2 K. Kapparis, 1999 : p. 267.

3 [Démosthène], *Contre Macartatos*, 54.

4 C. Mossé, 1983 : p. 146.

5 [Démosthène], *Contre Nééra*, 112 – 115.

6 Une loi interdit les mariages mixtes vers 340. À partir de 370, deux votes successifs sont nécessaires à l'Assemblée pour naturaliser un nouveau citoyen; en 345 s'organise une révision des dèmes (M. Baslez, 1984 : p. 94 et 97 – 98).

Διεγγυηθεῖσα δ' ὑπὸ Στεφάνου καὶ οὔσα παρὰ τούτῳ τὴν μὲν αὐτὴν ἐργασίαν οὐδὲν ἤττον ἢ πρότερον ἠργάζετο, τοὺς δὲ μισθοὺς μείζους ἐπράττετο τοὺς βουλομένους αὐτῇ πλησιάζειν, ὡς ἐπὶ προσχήματος ἤδη τινὸς οὔσα καὶ ἀνδρὶ συνοικοῦσα. Συνεσυκοφάντει δὲ καὶ οὗτος, εἴ τινα ξένον ἀγνώστα πλούσιον λάβοι ἐραστήν αὐτῆς, ὡς μοιχὸν ἐπ' αὐτῇ ἔνδον ἀποκλείων καὶ ἀργύριον πραττόμενος πολὺ.

Ayant été ainsi libérée par le cautionnement de Stéphanos, elle vécut chez lui, exerçant toujours son métier, tout comme avant : ses faveurs étaient seulement à un prix plus élevé, maintenant qu'elle avait une façade et un mari. De connivence avec elle, Stéphanos pratiquait le chantage quand il pouvait prendre quelque étranger naïf et riche : il le séquestrait comme adultère et lui extorquait la forte somme » (paragraphe 41).

Pour K. Gilhuly, qui suppose qu'une prostituée n'est pas nécessairement une étrangère, cet extrait montre que citoyenneté et prostitution peuvent aller ensemble. C. Carey, dans son commentaire du plaidoyer, suppose qu'une femme mariée pouvait demander davantage d'argent à cause des risques encourus en commettant un adultère. De son côté, D. Cohen commente :

« Since some sources indicate that some Athenian men may have prostituted their wives, one can imagine circumstances under which a man might not know that he was technically committing adultery¹. » .

Il prend lui aussi l'exemple du *Contre Nééra* en supposant que certains utilisaient cette ambiguïté pour extorquer de l'argent.

Toutefois, ceci n'est pas cohérent avec la suite de l'argumentation du plaidoyer d'Apollodore, car on ne peut pas être courtisane et séquestrer quelqu'un pour adultère. Apollodore prétend que Nééra utilise son statut de citoyenne pour attirer des hommes chez elle avant que Stéphanos ne les fasse chanter. Il reproduira la même accusation avec Phanô. Les lois connues sur l'adultère précisent les types de femmes qui sont sous la protection d'un *kyrios* comme les épouses ou les concubines. Cependant, les courtisanes n'en font pas partie. Cet argument est justement ce qui est utilisé par Epainétos pour se disculper de l'adultère : Phanô est une courtisane, donc il ne s'agit pas d'un adultère. Il spécifie bien que Phanô soit la fille de Nééra et non de Stéphanos (§ 67), ce qui signifie que Phanô ne peut être une citoyenne. Epainétos fait passer la maison de Stéphanos pour un établissement de prostitution, avec Nééra et Phanô en courtisanes. K. Kapparis suppose

1 K. Gilhuly, 2009 p. 38 ; C. Carey, 1992 : p. 108. D. Cohen, 1991 : p. 127 – 128.

davantage une liaison entre Epainétos et Phanô qu'une histoire de prostitution¹. Concernant le paragraphe 41, il juge « étrange » l'argument d'Apollodore qui affirme que Nééra demande plus d'argent maintenant qu'elle est avec Stéphanos. S'il n'exclut pas l'idée que des hommes pouvaient payer davantage pour avoir le frisson d'entretenir une relation qui entre dans le cadre de l'adultère (sachant que la loi concerne aussi bien la femme mariée que la concubine), il comprend d'abord ce passage en référence aux paragraphes 64 à 71, qui concernent Phanô :

« Apollodoros seems to be amplifying this one incident, presenting it as everyday practice². »

La mention de l'homme (καὶ ἀνδρὶ συνοικοῦσα : vivant avec un mari) doit être prise avec précaution : tout l'argument d'Apollodore repose sur le fait que Nééra se fait passer pour une citoyenne et a contracté un mariage illégal avec Stéphanos. Il ne peut se dédire lui-même.

Est-ce qu'on peut supposer que des citoyennes pratiquaient l'activité secrètement, de manière discrète ? Pas vraiment. Il semblerait que les percepteurs s'occupant du *pornikos telos*, une taxe sur la prostitution, connaissaient les personnes qui la pratiquaient. Encore qu'il est difficile de savoir exactement de quoi il s'agit et si l'impôt touchait les tenanciers ou les prostituées, les esclaves uniquement ou si les libres sont incluses³. Du côté des métèques, si Nicaréte fait passer ses esclaves pour ses enfants, ce n'est pas pour s'acheter une respectabilité dans le voisinage, ni pour se cacher, mais pour l'argent. Se retrouve encore et toujours cette question relative aux statuts : une libre rapporte plus qu'une esclave. Lysias emmène Métaneira et Nééra au festival d'Éleusis. Rapidement, Nééra est de tous les banquets. La célébrité de certaines des collègues de Nééra montrent qu'elles avaient leur réputation dans l'esprit des contemporains.

Du côté des citoyennes, il semble difficile d'emmener discrètement une citoyenne à un banquet ou à un festival religieux. Malgré les accusations d'Apollodore, Nééra n'est pas prostituée durant sa vie avec Stéphanos. Par ailleurs, le portrait de Thaïs est plutôt positif ; il faut cependant remarquer que toutes les sources qui la mentionnent sont post-classiques. Néanmoins, il existe un exemple de source contemporaine à une courtisane. Théodotè, si

1 K. Kapparis, 1999 : p. 300 (« love affair »).

2 K. Kapparis, 1999 : p. 252.

3 Cf la troisième partie du chapitre IV (A).

elle utilise des mots policés, chez Xénophon, en présence de sa mère, n'est pas discrète pour autant¹. Elle a la réputation d'une très belle femme, puisque Socrate l'entend dire d'un de ses disciples. Il va la voir, accompagné des disciples présents, et arrive pendant qu'elle pose à moitié nue pour un artiste, entourée des esclaves de sa maison et de sa mère.

5. Les *astai hetairai*

Deux hypothèses peuvent donc être envisagées : les femmes athéniennes, nées de familles citoyennes, partaient dans d'autres cités qu'Athènes pour être courtisanes ou – et l'un n'empêche pas l'autre – les textes grecs laissent un voile pudique sur cette catégorie, que ces femmes soient restées à Athènes ou parties dans d'autres cités.

D'autres sources permettent néanmoins de reconsidérer le dossier. Deux textes seulement ressortent après une recherche croisée dans le T.L.G. des mots ἀσθή et ἑταίρα. Plutarque dans la vie d'Alcibiade dit qu'il fréquentait des courtisanes étrangères et citoyennes (ἑταίραις ξέναις καὶ ἀσταῖς συνόντος)². Le verbe σύνειμι signifie « fréquenter » ou « avoir des relations sexuelles » ; ξέναις renvoie à des courtisanes qui ne vivent pas à Athènes, par opposition au terme ἀσθή. Cette précision permet de montrer l'excès d'Alcibiade ; c'est notamment la fréquentation abusive de courtisanes qui pousse Hipparète, l'épouse citoyenne d'Alcibiade, à demander le divorce. Cette précision montre peut-être qu'il était mal vu de fréquenter des courtisanes athéniennes, mais la prudence s'impose quand il s'agit d'Alcibiade. Deux textes fictionnels permettent d'aller plus loin. Le terme d'ἀσθή est également utilisé dans le fragment d'une comédie d'Antiphane :

Ἀντιφάνης Ὑδρία :

Οὗτος δ' ὄν λέγω

ἐν γειτόνων αὐτῷ κατοικούσης τινὸς

ιδῶν ἑταίρας εἰς ἔρωτ' ἀφίκετο,

ἀσθῆς, ἐρήμου δ' ἐπιτρόπου καὶ συγγενῶν,

ἤθός τι χρυσοῦν πρὸς ἀρετὴν κεκτημένης

ὄντως ἑταίρας· αἱ μὲν ἄλλαι τοῦνομα

βλάπτουσι τοῖς τρόποις γὰρ ὄντως ὄν καλόν.

Antiphane dans la *Jarre d'Eau* :

1 K. Wrenhaven pense au contraire que Théodotè cherche à maintenir l'image de la respectabilité (K. Wrenhaven, 2009 : p. 373).

2 Plutarque, *Alcibiade*, 8, 4.

Celui dont je parle tomba amoureux
d'une courtisane, après l'avoir vue,
qui vivait dans le voisinage.
C'était une citoyenne, privée de protecteur et de parents
possédant un caractère en or,
réellement une courtisane : les autres
nuisent à ce nom, qui est réellement beau, par leurs manières¹.

Ce passage, très remarqué², entre dans le problème général des fragments. Il n'y a pas d'autres fragments attribués à cette pièce, ce qui ne donne aucun contexte auquel se rattacher. C'est de plus une œuvre de fiction et n'est donc pas une description d'une réalité. Par exemple, les comédies de Ménandre sont remplies de courtisanes qui se révèlent être des citoyennes, et ce n'est pas pour ça qu'il faut en faire un fait établi. Ce fragment permet toutefois de supposer qu'une citoyenne pouvait être nommée courtisane. Il montre surtout qu'une femme dénuée de ressources et de relations se trouvait dans une situation difficile. D. Ogden l'interprète dans ce sens : cette citoyenne vertueuse, mais sans relation, est réduite à un statut de courtisane. Il conclut :

« She is almost certainly a 'pseudo-hetaira', the victim of an unfortunate paradox awaiting monogamous marriage with her lover. »

La prise en compte de l'aspect fictionnel est important : on fait l'exacerbation des qualités de la citoyenne, face aux autres courtisanes (qui ne sont pas des citoyennes). L'absence de *kyrios* accentue l'aspect difficile de sa situation et est nécessaire au support de la narration.

Un autre texte fictionnel montre des correspondances avec le fragment d'Antiphane, bien il ne soit pas classique et ne cherche pas non plus à servir des buts historiographiques. Dans le dialogue 6 des *Dialogues des courtisanes* de Lucien, une jeune

1 Antiphane (fr. 210 K. – A.) *apud* Athénée, XIII 572 a.

2 C. Calame, 1989 : note 6 p. 109 ; E. Cohen, in V. Hunter & J. Edmondson, 2000 : p. 127 ; K. Gilhuly, 2009 : note 29 p. 38 ; S. Goldhill in M. Masterson, N. Sorkin Rabinowitz, J. Robson, 2015, note 27 p. 194 ; R. Kennedy, 2014 : note 4 p.88 et p. 114 ; L. McClure, 2003 : note 4 p. 88 ; C. Salles, 1982 : p. 65 ; C. Stein, 1997 : p. 10. W. Wyse commente également ce passage, en ne faisant pas référence aux courtisanes, mais aux concubines. D'après lui, peu d'Athéniennes auraient préféré le concubinage au mariage. Les citoyennes concubines étaient donc probablement des femmes privées d'amis et d'argents ou sacrifiées par des parents peu scrupuleux (W. Wyse, 1904 : p. 319, en citant les lignes 2 à 4 du fragment d'Antiphane).

femme à Athènes est contrainte de se prostituer, car son père est mort. Depuis deux ans, la mère, Crobylè, tente de nourrir sa fille en revendant les outils de forgeron du père et en tissant. La petite Corinne arrive en âge d'être appréciée par les hommes et il faut bien manger. Elle devient, comme sa voisine Lyra, qui est déjà lancée, une courtisane. Cependant, la démonstration serait davantage probante si le statut du père était précisé. Il pourrait tout aussi bien s'agir d'un citoyen que d'un métèque. Le statut de la mère n'est pas renseigné non plus.

Ces deux passages en disent peut-être davantage de la difficulté d'être une femme seule, sans ressources, que de la preuve d'une prostitution courante de femmes citoyennes. La Lyra sur laquelle la petite Corinne doit prendre exemple est « la fille de Daphnis ». Sa mère est nommée, mais pas son père. Il est possible qu'elle soit passée par les difficultés rencontrées par la famille de Corinne. Crobylè remarque que les jolies parures et les beaux vêtements ont remplacé les haillons qu'elle portait et que quatre esclaves l'accompagnent quand elle sort (§2). De même, Eschine mentionne un prostitué, Diophante, qui est orphelin (τὸν ὀρφανὸν καλούμενον Διόφαντον¹). Il n'est pas impossible, toutefois, que des personnes nées libres, mais de condition modeste se soient installées dans leur cité ou ailleurs pour pratiquer ce métier. La mobilité des personnes et les sources fragmentaires rendent les courtisanes difficiles à suivre : par exemple, Nééra se trouve dès l'enfance à Corinthe, mais cela ne signifie pas qu'elle y est née. Elle vit successivement à Corinthe, Mégare et Athènes. Laïs vient de Sicile, mais a été amenée à Corinthe. Alcibiade part d'Athènes et voyage avec Théodotè et Timandra. Les informations viennent indirectement : le cas de Nééra est connu grâce à la conservation de son procès et ceux de Théodotè et Timandra, grâce à l'intérêt porté à Alcibiade. Laïs est un cas particulier, devenant si célèbre qu'elle surpasse ses fréquentations.

Si des étrangères s'installaient à Athènes en tant que métèques pour pratiquer l'activité de courtisane, il est possible d'imaginer que des Athéniennes aient pu également exercer ailleurs qu'à Athènes. C'est peut-être le cas de Nicarète II de Mégare :

Athénée nous apprend, par un tour minoré, que Nicarète II « n'était pas de naissance obscure² ». Que cela veut-il dire ? Probablement qu'elle n'était ni esclave ni affranchie, mais née de condition libre. Les mots γονέων et κατὰ παιδείαν laissent penser

1 Eschine, *Contre Timarque*, 158.

2 Οὐκ ἀγεννῆς ἦν ἐταίρα, ἀλλὰ καὶ γονέων καὶ κατὰ παιδείαν : qui n'était pas de naissance obscure en raison de ses ancêtres et de son éducation (Athénée, XIII, 596 e).

que Nicaréte II est née dans une famille de souche citoyenne, qui lui a apporté la possibilité d'acquérir une certaine éducation. Athénée la qualifie d'ἑταίρα, mais enchaîne immédiatement avec un ἀλλὰ qui vient contrebalancer le mot ἑταίρα. Athénée la relie au philosophe Stilpon. Peut-être est-elle davantage à rapprocher des femmes autour d'Epicure, qualifiées elles aussi de compagnes, mais qui n'ont pas grand-chose à voir avec la prostitution.

En plus de Nicaréte II, Aspasia peut être ajoutée à la (courte) liste des femmes nées libres et probablement d'une famille citoyenne. Il a déjà été mentionné la singularité de son parcours. De même, on connaît le nom du père de Phryné. Elle pourrait être une citoyenne de Thespies, partie vivre ailleurs. Laïs est nommée πολῖτις de Corinthe. Cependant, il faut noter l'aspect tardif de la source, transmis par deux textes byzantins, et le fait que Laïs ne soit probablement pas née à Corinthe, bien qu'elle y ait vécu¹. Le point commun des exemples ci-dessus est une naissance ailleurs qu'à Athènes. En effet, la plupart des femmes du présent corpus dont l'origine est connue ne viennent pas directement d'Athènes, mais y ont vécu². Quelques exceptions sont cependant notables.

De l'utilité de laisser les courtisanes jouer avec des allumettes

Thaïs fait partie de ces quelques courtisanes qui ont eu une grande renommée. Les auteurs lui attribuent un rôle important au moment où Alexandre se trouve en Perse et marche contre Darius III. Elle passe en effet pour être l'instigatrice de l'incendie du palais de Persépolis, durant l'expédition d'Alexandre le Grand, en 331.

L'événement prend un tour politique quand Thaïs, une courtisane, certes, mais surtout une Athénienne, pousse Alexandre à allumer le feu en rétribution de l'incendie de l'Acropole d'Athènes par Xerxès et les Perses durant la seconde guerre médique, qualifié d'acte sacrilège (ἀσέβημα) par Diodore, lors de la seconde guerre médique³. Ce qui pourrait être interprété comme un saccage lié à la guerre devient un acte politique⁴. obtient

1 Souda, *Lexicon*, A 1219 et par [Zonaras], *Lexicon*, A p. 125, l. 24.

2 Une liste est donnée dans le chapitre IV, II.

3 Cleitarque *apud* Athénée, XIII, 576 d – e ; Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVII, 72 ; Plutarque, *Alexandre*, 38, 1 – 7 ; Quinte-Curce, *Histoires*, V, 7. Il existe une autre version chez Arrien, *Anabase d'Alexandre*, III, 18, 12), qui ne mentionne pas Thaïs. C'est Alexandre lui-même qui affirme que cet acte venge les Grecs.

4 Le caractère dionysiaque permet l'action : dans d'autres circonstances, les Grecs auraient pu être choqués qu'une femme se mêle de politique dans un contexte militaire. Dionysos permet ce retournement et cette transgression. L'inscription d'un acte jugé politique dans un contexte religieux permet d'accepter qu'une femme, non seulement y trouve une place, mais encore marche en tête. Pour l'idée de la transgression, cf L. McClure, 2003 : p. 157 – 158.

une vengeance opérée un siècle et demi après le sac de l'Acropole à travers Thaïs, qui devient la représentante des femmes dans leur généralité : chez Plutarque, le singulier κωμάσασα fait face au pluriel τὰ μετ' Ἀλεξάνδρου γύναια¹. Chez Diodore, Thaïs est nommée πολίτις. Le terme en lui-même de ἡ πολίτις, ἴδος, la citoyenne, est rare². Le fait qu'il soit appliqué à Thaïs est remarquable. Cela signifie qu'elle fait partie de la communauté politique athénienne, et le mot prend tout son sens dans l'épisode de l'incendie de Persépolis. L'auteur note au début du passage son origine attique : Ἀττικὴ τὸ γένος³. Ce même terme est utilisé également par Plutarque et par Athénée⁴. Quant à Athènes, elle désigne, par l'intermédiaire de Thaïs, la Grèce dans son ensemble, à la fois chez Plutarque (ὑπὲρ τῆς Ἑλλάδος) et chez Quinte-Curce (ulciscimur Graeciam)⁵.

Des courtisanes attiques

C'est aussi par ce terme, Ἀττικὴ, qu'est nommée Théodoté chez Athénée, qui utilise également Ἀθηναία⁶. De même, Glycéra est Athénienne :

Μετὰ δὲ ταῦτα ἄλλην ἑταίραν Ἀττικὴν ὄνομα Γλυκέραν μεταπεμψάμενος...

Après cela, ayant fait venir une autre courtisane attique du nom de Glycéra...

Ἄλλην renvoie à l'autre courtisane d'Harpale, Glycéra, dite Ἀττικὴν.

À la période hellénistique, il y a quelques exemples de femmes qui viennent d'Attique :

- Gnathaina (τὴν Ἀττικὴν ἑταίραν τὴν Γνάθαιναν, Élien, *Histoire Variée*, XII, 13) ;
- Léaina, courtisane de Démétrios Poliorcète (Λεαίνης καὶ αὐτῆς ἑταίρας Ἀττικῆς, Athénée, XIII, 577 c) ;
- Léontion, liée à Épicure (Λεόντιον τὴν Ἀττικὴν ἑταίραν, Diogène Laërce, *Vie et doctrine des philosophes illustres*, X, 23) ;
- Lamia, autre courtisane de Démétrios Poliorcète, à distinguer de la Lamia de la période classique (Λάμια γοῦν ἢ Ἀττικὴ ἑταίρα, Élien, *Histoire Variée*, XIII, 8 – 9 ?). Cette Lamia

1 Plutarque, *Alexandre*, 38, 4

2 Une recherche T.L.G. croisée avec le terme ἑταίρα s'avère improductive et ne fait ressortir aucun résultat pertinent.

3 Diodore de Sicile, XVII, 72 : γυνὴ πολίτις, § 6 ; ἀσέβημα, § 6 ; Ἀττικὴ τὸ γένος, § 2.

4 ἑταίρα, γένος Ἀττικὴ, Plutarque, *Alexandre*, 38, 2 ; τὴν Ἀττικὴν ἑταίραν, Athénée, XIII, 576 d.

5 Plutarque, *Alexandre*, 38, 4 : Quinte-Curce, *Histoires*, V, 7.

6 Θεοδότην τὴν Ἀττικὴν ἑταίραν (Athénée, XII, 535 c) ; Θεοδότης τῆς Ἀθηναίας : l'Athénienne Théodoté (Athénée, XIII, 588 d).

était flûtiste et fille de Cléonor, qui semblerait être un citoyen, qui n'est pas attesté par ailleurs¹.

Deux textes complètent ce dossier : un passage d'Alexis de Samos mentionne des courtisanes attiques qui accompagnent Périclès lors de la guerre de Samos :

Ἄλεξις δ' ὁ Σάμιος ἐν δευτέρῳ ᾠρων Σαμιακῶν τὴν ἐν Σάμῳ Ἀφροδίτην, ἣν οἱ μὲν Ἐν Καλάμοις καλοῦσιν, οἱ δὲ Ἐν Ἑλεῖ, Ἀττικάι, φησίν, ἑταῖραι ἰδρύσαντο αἰ συνακολουθήσασαι Περικλεῖ ὅτε ἐπολιόρκει τὴν Σάμον, ἐργασάμεναι ἱκανῶς ἀπὸ τῆς ὥρας.

Alexis de Samos, dans le deuxième livre des *Annales de Samos*, dit que les courtisanes attiques qui suivirent Périclès lors du siège de Samos établirent [le culte d'] Aphrodite, que les uns appellent Aphrodite dans les Roseaux, les autres Aphrodite dans le Marécage, après s'être procuré les ressources de leur jeunesse.

Enfin, le poète comique Machon, au sujet de la courtisane hellénistique Mélitta, qui se fait appeler Mania, la dit athénienne (Ἀττικὴ γυνή).

Εἰρημένου τῆς Μανίας ὀνόματος ὁ Μάχων τάδε φησίν·

Ἴσως δ' ἂν ἀπορήσαι τις εὐλόγως θ' ἅμα
τῶν νῦν ἀκροατῶν, εἴ τις Ἀττικὴ γυνή
προσηγορεύει ἢ νομισθὴ Μανία.
Αἰσχρὸν γὰρ ὄνομα Φρυγιακὸν γυναῖκ' ἔχειν,
καὶ ταῦθ' ἑταῖραν ἐκ μέσης τῆς Ἑλλάδος,
† ἢ τὴν Ἀθηναίων τι † κωλύσαι πόλιν,
ὕφ' ἧς ἅπαντές εἰς ἐπηγορθωμένοι.

Machon dit au sujet du nom Mania, évoquée plus haut :

L'un de mes auditeurs présents pourrait être probablement dans l'embarras, et avec raison, si une femme attique était appelée ou connue comme Mania.

En effet, il est honteux qu'une femme du milieu de la Grèce porte un nom phrygien², plus précisément une courtisane,

1 S. Olson, 2011 : note 206 p. 341 ; PAA : 574660.

2 Il s'agirait d'un nom commun pour les esclaves venant de Lydie, Phrygie et de Cappadoce (S. Olson, 2010 : note 218 p. 345).

... empêche la cité [d'Athènes],
en les remettant tous dans le droit chemin¹.

Les exemples ci-dessus donnent à voir une autre image que celle développée par les orateurs. Ἀττικῆ, qui renvoie à un individu né sur sol de l'Attique, suggère que ce membre appartient à la communauté civique. Dans certains cas, il faut également considérer avec attention le cadre chronologique. L'exemple de Plangon est éclairant : cette citoyenne (Ἀττικῆ γυναικί²) n'est jamais nommée par le terme ἑταίρα dans les deux plaidoyers qui ont fait connaître son nom. L'unique fois où ce terme lui est appliqué se trouve chez Maxime, auteur de l'Antiquité tardive³. Cette riche citoyenne a fait deux enfants hors mariage à un citoyen, Mantias (en tant que concubine ?). Il l'épouse, puis divorce pour épouser la mère du plaideur, bien qu'il semble qu'il continuât à la fréquenter. Plus tard, il reconnaît les deux enfants en les adoptant, mais meurt avant que l'inscription sur les registres soit effectuée. Plangon semble disposer d'une certaine autonomie. Son statut auprès de Mantias diffère selon les parties du procès : concubine, puis femme légitime pour ses fils ; femme épousée, mais sans dot, donc illégitime, pour le plaideur. Ce dernier présente Plangon comme une femme sans scrupule, qui s'est joué de Mantias et qui vit dans un grand luxe sur son argent. Il est sous-entendu que son comportement n'est pas digne d'une citoyenne, mais plutôt d'une courtisane (le même type d'argument est utilisé contre l'Anonyme V)⁴. K. Kapparis l'inclut dans son catalogue de travailleuses du sexe, en rappelant que son statut d'ἑταίρα n'est pas avéré, mais probable. Parmi ses arguments justifiant ce classement, il liste son nom prononcé devant les membres du jury, la manière peu respectueuse avec laquelle elle est traitée par l'orateur et le texte de Maxime.

Ces arguments sont les mêmes que ceux énumérés par Démosthène pour jeter le discrédit sur la mère d'Eschine⁵. A. Glazebrook remarque que ce paragraphe peut se rapprocher d'autres, tel celui évoqué précédemment, et que rien ne permet de conclure à l'hypothèse d'une Plangon courtisane. Il est probable que Maxime le philosophe, au IV^e siècle après J. – C., en reprenant le texte de Démosthène (écrit contre les fils de Plangon),

1 Machon *apud* Athénée, XIII, 578 b – c.

2 Démosthène, *Contre Boéτος I*, 1 (sujet du discours).

3 Démosthène, *Contre Boéτος I*, 26 ; [Démosthène], *Contre Boéτος II*, 40, 9, 27 et 51 ; Maxime, *Περὶ τῶν ἀλύτων ἀντιθέσεων* (fort. auctore Maximo Byzantio) (vol. XIV, éd. Rabe), p. 438, l. 10 – 11.

4 [Démosthène], *Contre Boéτος II*, 51

5 Démosthène, *Sur la couronne*, 129 – 130 ; A. Glazebrook, in C. Faraone & L. McClure, 2006 : p. 131 – 132. Cf aussi C. Stein, 1997 ; E. Hartmann, 2002 : p. 188 – 189, C. Mossé, 1983 : p. 51.

note le doute sur la légitimité du mariage et les accusations du plaideur sur son comportement pour en conclure qu'il s'agit d'une courtisane.

6. Éléments de conclusion

Le *Contre Timarque* est la seule source qui traite de la prostitution citoyenne, mais masculine. Est-il interdit à une femme citoyenne de se prostituer ? Aucune loi n'apporte de réponse claire, mais il n'y a pas de parallélisme de traitement entre hommes et femmes. Les sources ne donnent aucune réponse sur les conséquences qu'encourt une citoyenne qui se prostitue.

Plusieurs éléments dans les textes grecs montrent clairement qu'une courtisane et une épouse donnée légitimement en mariage sont incompatibles. C'est le cas des deux discours d'Isée, *Sur la Succession de Pyrrhos* et *Sur la Succession de Nicostratè*, du *Contre Nééra* et du *Contre Olympiodôros* attribués à Démosthènes. Les textes ne semblent pas prendre en compte l'idée de citoyennes-courtisanes. Il faut cependant tempérer les plaidoyers conservés : Timarque a semble-t-il été actif en politique un moment avant le procès. Nééra était bien établie pendant des années avant le procès d'Apollodore. Comment expliquer les autres sources qui établissent certaines courtisanes comme Athéniennes ? L'enjeu des sources est à prendre en compte. Ces sources ont pour point commun d'appartenir au genre judiciaire. Les plaidoyers transmettent l'image idéale de l'Athénienne, qui ne ressemblent pas aux femmes de la partie adverse. Ces textes ne nous disent que ce qu'ils veulent transmettre, et, dans l'idéal athénien vu par le prisme des procès grecs, la fréquentation d'autres hommes que son mari par une femme née libre sur le sol athénien était considérée comme peu appréciable, voire incongrue.

Pour apprécier le dossier, il est profitable d'ajouter des sources issues de textes fictifs, qui montrent que la possibilité existe, ainsi que l'utilisation d'autres sources qui ont un enjeu différent des plaidoyers et qui peuvent coexister à la même période chronologique, comme le texte de Plutarque sur Alcibiade. Les procès du IV^e avant J. – C. sont plus ou moins contemporains de personnes comme Glycéra ou Gnathaina, dont l'origine athénienne est donnée. La différence entre ces sources et les plaidoyers, qui va être l'objet de discussion du chapitre suivant, réside dans l'enjeu derrière les textes. Nééra tout comme la compagne d'Olympiodôros suivent le même schéma que les femmes accusées d'être des courtisanes chez Isée : elles posent un problème à la citoyenneté athénienne. Ce qui n'est pas le cas de Thaïs, qui sert plutôt d'exemple, de Théodotè ou de

Gnathaina. Dans les procès, le problème principal réside dans l’envahissement de la citoyenneté par un corps non-citoyen. Cette volonté de contrôle se manifeste de manière différente selon le genre des personnes : les femmes peuvent accoucher d’un enfant non-citoyen, et par là ‘contaminer’ la citoyenneté en intégrant un non-citoyen dans la communauté. Les hommes, qui n’ont pas ce problème, puisque leurs enfants avec une non-citoyenne ne seront pas reconnus, ‘contaminent’ autrement, d’où l’interdiction à la participation à la vie publique.

Conclusion

Les sources donnent peu de renseignements effectifs sur les vies des personnes étudiées. Le *Contre Nééra* est le parcours le plus développé, qui permet de raisonner par analogie. Il faut prendre en compte à la fois l’état des sources souvent fragmentaires, les enjeux des textes, tel un procès où le but est de faire condamner l’adversaire et les lieux communs au sujet des courtisanes, des femmes, des esclaves... Par recoupements et en lisant entre lignes, quelques parcours peuvent être esquissés. Les courtisanes ne représentent pas un groupe unifié, avec un parcours de vie unique. Tout juste peut-on supposer qu’il y avait peu de citoyennes parmi les courtisanes, ce qui semble heurter l’idéal athénien. Il n’y a pas non plus de définition unique de l’homme fréquenté, bien qu’il s’agisse le plus souvent de citoyens. Au vu de cette diversité, il apparaît que le terme d’*ἑταίρα* n’est pas employé pour désigner un métier ou une catégorie de femmes spécifiques, mais pour ce que la courtisane représente envers le citoyen : sa fréquentation, sa compagne.

CHAPITRE IV : Les courtisanes et les cités

I. Petit guide touristique de la Grèce : comment géolocaliser une *hetaira* ?

A. Place de la courtisane au sein des cités

La présence physique des courtisanes au sein d'une cité est diverse : à la lumière des sources étudiées, les raisonnements suivants ne peuvent se construire qu'à partir de l'exemple d'Athènes. S'il convient d'opérer une distinction entre celles qui sont assimilées au milieu de la prostitution et celles qui ne le sont pas, la rareté des sources ne rend pas l'exercice aisé. L'ambiguïté que concentre le terme *ἑταίρα* complique la description : les personnes installées en tant que concubines chez un citoyen doivent-elles être placées sur le même plan que les prostituées qui sont reliées à un établissement ? Les anciennes prostituées, établies auprès d'un même homme en tant que concubines, doivent-elles encore être classées dans la catégorie des prostituées ? Nééra est une cette situation : Apollodore classe toujours dans cette catégorie, en l'accusant de tenir un établissement de prostitution avec Stéphanos et de prostituer sa fille. Cependant, au moment du procès, cela fait des années que Nééra a quitté la prostitution et qu'elle est installée avec Stéphanos. Malgré les affirmations d'Apollodore, Phanô pourrait être aussi bien la fille de Nééra et de Stéphanos que la fille que Stéphanos a eue lors d'un mariage avec une citoyenne. Le contexte, qui place les dires d'Apollodore au sein d'un procès, amène à considérer avec circonspection les informations données.

L'étude de la géographie des personnes étudiées soulève plus de questions qu'elle n'apporte de réponses. Un approfondissement de cette thématique entraîne à réviser certaines interprétations *a priori* claires.

1. La sortir au banquet, la sortir du banquet

La courtisane fait résolument partie de l'univers du banquet. C'est d'ailleurs l'un des premiers critères convoqués quand il est question de cette catégorie¹. Le lien entre courtisanes et vaisselle de banquet a été déjà mentionné dans la partie iconographique du deuxième chapitre. L. Kurke comprend la courtisane comme une catégorie inventée par les poètes du VI^e siècle avant J. – C. comme Anacréon, qui désigne des femmes libres et égales aux symposiastes ; elles font partie de l'élite et de la vie luxueuse du banquet². C'est d'ailleurs ce dernier qui permet à S. Lewis d'identifier une femme comme courtisane sur un vase³. Il semble que les femmes qui participent au banquet sont rarement nommées πόρναι, mais ἑταῖραι. L'ἑταῖρα jouerait-elle au sein de ce cadre le même rôle que la πόρνη dans les établissements de prostitution ? Cette idée est réfutée par S. Corner qui pense que la courtisane et la prostituée ne sont pas deux figures antithétiques, mais parallèles⁴. Pour A. Glazebrook, l'association entre πόρνη, établissement de prostitution et personnes ne faisant pas partie de l'élite d'une part, et ἑταῖρα, banquet et élite d'autre part, est réductrice⁵. L'exemple des femmes du *Contre Nééra* montre que la courtisane peut être esclave, exercer dans un établissement de prostitution et aller au banquet.

On pourrait aussi émettre l'hypothèse d'une hiérarchie entre les deux termes, avec les ἑταῖραι, ces prostituées raffinées, qui appartiennent aux hautes sphères de la prostitution. La géographie des courtisanes infirme cette hypothèse, puisque les ἑταῖραι exerçaient leur activité ailleurs qu'au banquet et l'idée qu'une même femme puisse être qualifiée de πόρνη quand elle hors du banquet et d'ἑταῖρα dans les murs d'un *andrôn* est douteuse. Comme cela a déjà été abordé dans la conclusion du premier chapitre, il semble pertinent d'émettre l'hypothèse qu'une femme n'est pas ἑταῖρα parce qu'elle est catégorisée par son activité ou son statut. Elle est ἑταῖρα pour ce qu'elle représente pour le citoyen. Dans le cadre du banquet, ces femmes offrent aux citoyens de la compagnie, qui peut être sexuelle, mais qui comprend également le divertissement d'une soirée, une conversation, etc.

1 Par exemple, N. Bernard, 2003 : p. 87, 89 – 91 ; A. Dalby, 2003 : p. 177 ; P. Dimakis, 1988 : p. 46 ; L. McClure, 2003 : p. 108 ; C. Mossé, 1983 : p. 62 ; R. Nadeau, 2010 : p. 412 ; K. Schneider, in A. Pauly & G. Wissova, 1913 : p. 1350. En contraste, l'importance est également marquée sur l'absence de citoyennes au banquet.

2 L. Kurke, 1999 : p. 181.

3 S. Lewis, 2002 : p. 112.

4 S. Corner, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 (notamment p. 60, 69 – 71).

5 A. Glazebrook, A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 34.

Cet aspect est important, mais la place des courtisanes à la période classique ne se résume pas à la position qu'elles occupent au sein du banquet. Le corpus des textes sur les courtisanes classiques mentionne des anecdotes et des traits d'esprit de ces dernières durant des contextes de banquet¹, mais elles sont aussi présentées dans d'autres contextes.

Pour appréhender la présence physique de ces femmes au sein de la cité, il est intéressant de les sortir de ce cadre : elles vont aux festivals religieux, elles vivent avec des citoyens, donc partagent leur quotidien ou vivent dans une maison qui leur appartient, reçoivent chez eux... Certaines les accompagnent en exil, comme Théodotè qui suit Alcibiade en Asie Mineure, ou en expédition militaire, comme Télésilla qui voyage dans le sillage de l'armée d'Alexandre. D'autres s'enfuient avec eux quand la fortune tourne, comme la courtisane de Léocratès, ou montent à leur côté sur le trône, telles Glycéra ou Thaïs (bien que cette dernière ne soit pas reine). L'hypothèse d'une souplesse de l'activité de la courtisane peut être émise : cette dernière se rend là où va le citoyen qu'elle accompagne.

De par son lien avec la prostitution, il est utile d'observer le déploiement de cette activité au sein de la cité, qui est elle-même diverse. Il est possible de rencontrer des personnes qui se prostituent sous les portiques, sous les ponts, près des théâtres, dans les hôtels, les banquets privés ou dans des établissements spécifiques². Bien qu'il soit simple d'imaginer un bâtiment où des prostituées vendent leur activité, les réalités sont plus complexes. Où officient-elles ? Dans un bâtiment qui sert de maison d'habitation et d'activité, dans une taverne qui loge aussi les personnes qui y travaillent ou dans un établissement de prostitution, telle l'image classique du 'bordel' ? Avant de s'intéresser aux établissements, est-il possible de comprendre la distribution générale de cette activité dans la cité d'Athènes, voire de trouver l'équivalent d'un « red light district » ou du « quartier chaud » antique ?

1 Cf Glycéra, Athénée, XIII, 585 d ; Thaïs : Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVII, 72 & Plutarque, *Alexandre*, 38, 1 – 7 ; Métaneira : Athénée, XIII, 585 e – f ; Phryné : Galien, *Exhortation à l'étude de la médecine* X, 7 – 8.

2 A. Glazebrook, in A. Glazebrook et B. Tsakirgis, 2016 : p. 170.

2. Une zone géographique déterminée ?

Le chercheur Th. McGinn s'est demandé dans quelle mesure l'Antiquité possédait une « géographie morale » de la prostitution¹. Dans la plupart des pays actuels, les personnes exerçant cette activité, peu importe leur rang au sein de la hiérarchie de leur métier, ne travaillent pas au vu et au su de tout le monde. Même parmi les pays où la prostitution est légale, il y a des zones de plaisirs, des endroits spécifiques pour acheter l'amour tarifé. Th. McGinn s'est intéressé aux lupanars de Pompéi : en dehors du Lupanar situé dans la région VIII, trente-cinq autres espaces de prostitution ont été dénombrés, de tailles plus restreintes (une pièce, le plus souvent), près des maisons des riches citoyens, des thermes ou encore des tavernes, ce qui déconcerte les modernes. Les résidences luxueuses n'étaient pas dispersées dans la cité, mais regroupées ; ces lupanars se situaient aussi non loin de ces citoyens. La restriction de la prostitution dans un quartier regroupant les activités honteuses (« zoning shame² »), qui paraît si évidente dans la plupart des pays européens, ne semble pas correspondre aux données antiques. Y avait-il une absence de topographie spécifique à la prostitution en Grèce, à l'exemple de Pompéi³ ?

Il semble logique que les prostituées se groupent davantage près des lieux de passage. Elles se rencontrent à différents endroits au sein d'une cité. À Athènes, les quartiers du Pirée et du Céramique ont pu être compris comme des quartiers où la prostitution est particulièrement visible ; il s'y concentre beaucoup d'activité et nombre de clients potentiels. Le Pirée, port d'Athènes, est fréquenté par beaucoup de navigateurs qui viennent charger et décharger leurs marchandises. Cela est-il confirmé par les sources textuelles, iconographiques et archéologiques ?

1 Th. McGinn, in Th. McGinn, P. Carafa, De GRUMMOND N. 2002 : p. 7 – 46 ; Th. McGinn, in C. Faraone & L. McClure, 2006 : p. 161 – 176 (« moral geography », p. 162).

2 Th. McGinn, in C. Faraone & L. McClure, 2006 : p. 161 – 162.

3 Les éléments qui permettent l'identification d'un lieu de prostitution à Pompéi sont des graffitis, des peintures érotiques ou des lits en pierre (A. Glazebrook & B. Tsakirgis, 2016).

3. Les sources textuelles

Il ne s'agit pas de faire une étude complète du vocabulaire. Les termes qui spécifient l'activité prostitutionnelle ou qui sont synonymes de celle-ci ne sont pas référencés ici¹. L'établissement où officient les personnes prostituées se nomment τὸ πορνεῖον² (dérivé de πόρνος/πόρνη) ; τὸ παιδισκεῖον³ (dérivé de παιδίσκος/παιδίσκη, le ou la jeune esclave) ou τὸ πορνοβοσκεῖον⁴ (de πορνοβοσκός). L'importance du lien entre ces mots et l'esclavage a déjà été relevé. Le mot τὸ οἶκημα, la « maison » ou l'« atelier », peut également être utilisé pour désigner un lieu de prostitution. Il en va de même avec un autre terme polysémique, τὸ ἐργαστήριον, « l'endroit où l'on travaille ». Dans son sens spécifique, il serait le mot le plus ancien pour désigner un établissement de prostitution, apparaissant au début du VI^e siècle avant notre ère⁵.

Dans ce cas, les personnes qui y exercent peuvent être appelées des ἐπ'οικήματος (ἐπ'ἐργαστηρίου) καθῆσται⁶. Πωλῶνται (ἀπο)πεφασμένως est un euphémisme pour désigner des femmes qui ne travaillent pas dans une maison, soulevant la question du travail en indépendante⁷. La variété du vocabulaire relevé par la littérature secondaire laisse entrevoir une réalité plus étendue que la distinction entre celles qui travaillent en établissement et les autres.

En dehors du vocabulaire, la lecture des sources permet difficilement de relever des indicateurs spécifiques qui désignent un établissement de prostitution⁸. Ceci relève également du contexte : les auteurs anciens, en mentionnant des endroits de prostitution, ne cherchent pas à fournir une description.

1 Pour ces termes, nous renvoyons aux listes données par J. Schmidt, 1878, et C. Stein, 1997 : p. 23 et 31, ainsi que le recensement de quelques uns de ses noms et la liste sur la prostitution (féminine comme masculine) présente chez K. Kapparis, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 232 – 253.

2 Antiphon, *Contre sa belle-mère, pour empoisonnement* 14; Aristophane, *Grenouilles*, 113.

3 Athénée, X, 437 f.

4 Scholies d'Aristophane, *Scholia in Vespas (scholia vetera, recentiora Tricliniana et Aldina)*, 1353.

5 Ἐργαστήριον : [Démosthène], *Contre Nééra*, 67 (dans le même paragraphe, le substantif ἡ ἐργασία, le travail, est employé pour désigner la prostitution) ; οἶκημα : Athénée, XIII, 577 a. L'établissement d'Aspasie est qualifié par les deux termes selon les sources : Athénée, V, 220 e ; XIII, 569 f ; Libanios, *Declamation XII*, 38 ; cf chapitre II, 2, c ; Pour ἐργαστήριον recensé au VI^e siècle avant, cf K. Kapparis, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 226.

6 Dinarque, I, 23 (ἔστησεν ἐπ' οἰκήματος).

7 Lysias, *Contre Théomnestos*, 19 ; Plutarque, *Solon*, 23.

8 A. Glazebrook & B. Tsakirgis, 2016 : p. 169.

4. ὁ / ἡ πορνοβοσκός

À partir du mot πόρνη se crée le/la πορνοβοσκός, littéralement « le berger ou la bergère des prostituées », « proxénète, tenancier d'un bordel¹ ». Il existe également une variété d'autres mots, comme le peu employé (ὁ) ἑταιροτρόφος, qui apparaît avec le même sens vers le IV^e siècle après J. – C., à ceci près que nous reconnaissons le mot ἑταίρα². La personne qui a cette fonction peut gérer l'établissement en son nom ou à la place de son propriétaire. Ces établissements sont en partie dirigés à la place des citoyens athéniens qui en étaient propriétaires³. Elle peut être un(e) ancien(ne) prostitué(e), comme Nicarète I. Comme tous les marchands d'esclaves, elle a une mauvaise réputation⁴. Dans notre corpus, nous avons quelques exemples de femmes ἑταῖραι qui ont la fonction de tenancières : Aspasia, comme cela a été vu, Nicarète I et Sinopè. Néanmoins, aucune d'entre elles n'est directement nommée par le terme πορνοβοσκός ou par un autre terme qui porte la même signification.

5. Le travail en établissement

À première vue, l'activité peut se pratiquer de manière indépendante, comme Théodoté, qui reçoit chez elle, ou contrôlée par un tenancier comme les compagnes de Nééra. Cette dernière a expérimenté les deux, d'abord aux ordres de Nicarète I, puis, une fois affranchie, en indépendante. Concernant les établissements, les quelques exemples connus laissent penser que leur taille semble modérée. Même le Lupanar de Pompéi reste de dimension fort modestes, même si l'on prend en considération l'hypothèse de chambres consacrées à l'activité prostitutionnelle à l'étage, par rapport à la population globale et à l'attractivité de la ville⁵.

Un exemple de ce type d'établissement, bien documenté, se trouve dans le *Contre Nééra*. L'établissement de Nicarète I est luxueux et l'image de petites esclaves empilées dans un endroit mal famé paraît loin. Il y a plusieurs raisons :

1 P. Chantraine, 2009, s.v. πέρνημι (p. 856).

2 Quatre attestations dans le T.L.G. ; Pour les mots qui renvoient au ou à la proxénète : K. Kapparis, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 251 – 253.

3 C'est le cas d'Euctémon, connu par un discours d'Isée, *La succession de Philoctémon*, 20 qui faisait tenir une maison dans le quartier du Céramique par une πορνοβοσκός, Alcè ; N. Bernard, 2003 : p. 88.

4 Apulée, *Les métamorphoses*, VII, 9 ; Plaute, *Curculio*, v. 494 – 504 ; K. Kapparis, 1999 : p. 229 ; M. Nappi, 2009 : p. 39 – 40.

5 Il faut rappeler que la totalité de Pompéi n'a pas été mis au jour et qu'une partie seulement est fouillée.

1/ L'ajout de cadeaux en plus des prix élevés pratiqués par les pensionnaires de Nicaréte I : Lysias fait initier Métanira (§21¹) ; Timanoridas et Eucratès dépensent non seulement pour Nééra, mais aussi pour la maisonnée (§29). Pour fréquenter les enfants de Nicaréte I, l'homme paye la courtisane avec beaucoup d'argent, auquel s'ajoutent des cadeaux. On peut supposer qu'il s'attend donc plus à une relation que simplement à un rendez-vous sexuel.

2/ L'établissement, qui se situe à Corinthe, est fréquenté par des citoyens, d'Athènes ou d'autres cités, aisés et connus : Hypéride ([Plutarque], *Vie d'Hypéride*, 849 c – d) ; Lysias (*Contre Nééra*, 21) ; Isocrate (Athénée, XIII, 592 b-c) ; Timanoridas et Eucratès dépensent tellement qu'ils décident de se cotiser pour racheter Nééra, car cela leur reviendra moins cher à moyen terme (§29) ; Simos est un citoyen important en Thessalie au moins dans les années 350, si ce n'est avant² (§24) ; la richesse des clients se montre également dans les frais dépensés lors des voyages entrepris (§21 – 22 ; §24 – 25).

3/ Nicaréte I fait passer les courtisanes pour ses propres filles, ce qui lui permet de toucher davantage d'argent. À Athènes, les lois interdisent la prostitution d'enfants ou de femmes libres par leur parent ou tuteur³. Il semblerait que les lois corinthiennes soient plus souples. En sus de la question monétaire, D. Hamel voit dans cette ruse de Nicaréte I une manière de mettre en avant des femmes de qualité aux clients⁴ : si l'on suppose que Nicaréte I est une ancienne courtisane reconvertie en tenancière avec l'âge, Nééra et ses compagnes ne sont pas des esclaves aléatoires achetées au marché, mais des enfants d'une affranchie experte dans le métier, qui dispose d'une τέχνη (§18).

4/ Nééra fait venir ses anciens amants pour son rachat (§30), ce qui suppose des relations plus approfondies avec ses partenaires que l'achat strict d'une prestation sexuelle.

5/ Toutes ont commencé esclaves, mais ont bénéficié d'un ascenseur social rapide : Lysias apprend qu'au moins Antéïa et Aristocléïa ont quitté le métier jeunes. Nééra est sortie du milieu de la prostitution depuis sa rencontre avec Stéphanos.

6/ La renommée de certaines laisse à penser que l'établissement de Nicaréte I était célèbre, notamment Métanira, si l'on suit le fragment d'Hypéride⁵, et Antéïa, comme le montre le corpus de textes qui la mentionne. Athénée cite un fragment d'une comédie de

1 Quand le texte n'est pas mentionné et que seul le numéro du paragraphe est donné, la source est le *Contre Nééra*.

2 D. Hamel, 2003 : p. 24.

3 Eschine, *Contre Timarque*, 14.

4 D. Hamel, 2003 : p. 4.

5 Athénée, XIII, 587 c – d.

Philétairos où, au sein d'un même vers, trois courtisanes de la maison de Nicarète I sont citées : Isthmias, Nééra et Phila¹. On peut donc supposer qu'elles aussi avaient acquis une certaine renommée. Le fait qu'Apollodore mentionne les sept courtisanes tend également à montrer la célébrité, donc l'importance, de l'établissement de Nicarète I, puisque certains noms devaient encore être familiers aux oreilles des auditeurs, même des décennies après.

7/ Enfin, le rachat des jeunes filles est élevé : 30 mines pour Nééra (§29), 20 mines pour Phila². Il est probable que Nicarète I aient revendu les autres à un tarif équivalent.

Par conséquent, Nicarète I est une ancienne courtisane, qui a monté son affaire et a entraîné de futures courtisanes dans un établissement de luxe. Elle a sept esclaves, de différents âges, qu'elle fait passer pour ses filles afin de demander plus aux hommes qui pensent fréquenter des femmes libres, et non des esclaves. Il n'empêche qu'il est tout de même question de prostitution et que cet endroit correspond à l'image traditionnelle d'un établissement de prostitution³. Cependant, il s'agit plus d'une maison où se groupent plusieurs activités (commerce, lieu de résidence, lieu de divertissement) qu'un endroit spécialement construit et dédié à la prostitution. Il diffère en cela du Lupanar de Pompéi.

Suivant l'idée d'une hiérarchie entre πόρνη et ἐταίρα, une théorie propose que les prostituées vivent dans des établissements de prostitution, où elles sont recluses et où ce sont les clients qui viennent à elles, alors que les prostituées de luxe officient chez elles⁴.

Il semble, cependant, que les endroits spécialement construits pour la prostitution sont rares : il existe le Lupanar de Pompéi. On connaît dans le monde romain le Lupanar de Pompéi, mais aucun indice ne permet actuellement d'identifier ce type de structure en Grèce : même le bâtiment Z, dont il va être question plus bas, s'il s'avère être un endroit où se trouvent des prostituées, est un espace aux fonctions multiples. Cette pluralité des pratiques est mise en avant dans le *Contre Timarque* d'Eschine :

1 Athénée, XIII, 587 e – f.

2 [Plutarque], *Vie des dix orateurs*, 849 d – e.

3 Ainsi, il n'y a pas lieu de penser, comme l'affirme P. Brulé, que Nééra n'a jamais connu les maisons de prostitution (P. Brulé, 2001 : p. 255).

4 E. Cohen parle des conditions abjectes des οἴκημα « confinement in a brothel » (E. Cohen, 2015 : p. 4 – 5, citation p. 60) ; A. Glazebrook remarque que les établissements de prostitution ne sont pas uniquement des endroits sordides pour les pauvres et esclaves (A. Glazebrook, in M. Golden & P. Toohey, 2011 : p. 150).

Οὐ γὰρ τὰ οἰκήματα, οὐδ' αἱ οἰκήσεις τὰς ἐπωνυμίας τοῖς ἐνοικήσασι παρέχουσιν, ἀλλ' οἱ ἐνοικήσαντες τὰς τῶν ἰδίων ἐπιτηδευμάτων ἐπωνυμίας τοῖς τόποις παρασκευάζουσιν. Ὅπου μὲν γὰρ πολλοὶ μισθωσάμενοι μίαν οἴκησιν, διελόμενοι ἔχουσι, συνοικίαν καλοῦμεν, ὅπου δ' εἷς ἐνοικεῖ, οἰκίαν. Ἐὰν δ' εἷς ἐν δήπου τούτων τῶν ἐπὶ ταῖς ὁδοῖς ἐργαστηρίων ἱατρὸς εἰσοικίσηται, ἱατρεῖον καλεῖται· ἐὰν δ' μὲν ἐξοικίσηται, εἰς δὲ τὸ αὐτὸ τοῦτο ἐργαστήριον χαλκεὺς εἰσοικίσηται, χαλκεῖον ἐκλήθη, ἐὰν δὲ κναφεύς, κναφεῖον· ἐὰν δὲ τέκτων, τεκτονεῖον· ἐὰν δὲ πορνοβοσκὸς καὶ πόρναι, ἀπὸ τῆς ἐργασίας αὐτῆς ἐκλήθη πορνεῖον. Ὡστε σὺ πολλὰ πορνεῖα τῇ τῆς πράξεως εὐχερεία πεποίηκας.

« En effet, ce ne sont pas les habitations ni les lieux de séjour qui donnent leur nom à ceux qui y résident, mais bien plutôt ces derniers qui imposent aux locaux les dénominations attachées à ce qu'ils y font. Ainsi, nous appelons maison de rapport l'habitation que se partagent plusieurs locataires différents, et maison tout court celle dans laquelle habite une seule famille. Ou bien, qu'un médecin vienne s'établir dans une de ces échoppes qui bordent nos rues, celle-ci prend le nom de cabinet médical. Et si, dans ce même endroit, le médecin étant parti, s'établit un forgeron, le local s'appelle alors forge, ou atelier de foulon si c'est un foulon qui l'occupe ou atelier de charpentier si c'est un charpentier ; enfin, quand des prostituées viennent s'y installer avec leur patron, la maison en prend aussitôt le nom de mauvais lieu. En sorte qu'avec la facilité avec laquelle tu t'adonnais à ton vice, tu as fait de bien des maisons des mauvais lieux. Ne nous demande donc pas de dire où tu te livrais à la débauche : établis plutôt que tu ne t'y es pas livré¹. »

Selon Eschine, ce n'est pas l'endroit particulier, mais les occupants qui identifient un établissement, décrit comme un endroit composé d'un πορνοβοσκὸς et de ses πόρναι (ἐὰν δὲ πορνοβοσκὸς καὶ πόρναι). Le contexte doit être toutefois pris en compte : en définissant un endroit par un occupant, Eschine tente également de devancer son adversaire Démosthène, qui pourra arguer que Timarque n'exerce pas dans un établissement de prostitution et qu'il ne paye pas le *pornikon telos*, la taxe des prostitués, en présentant cet argument².

Si le *porneion* est effectivement un endroit où se trouvent les prostituées, cela implique une grande flexibilité dans la localisation de ces lieux et dans les types de bâtiments. Ceci expliquerait pourquoi il n'y a pas un schéma unique d'établissement dans

1 Eschine, *Contre Timarque*, 123 – 124. Trad. : V. Martin et G. de Budé.

2 E. Harris, 1995 : p. 105.

les textes et, sans anticiper les points suivants, pourquoi il y a si peu de représentations ou de traces archéologiques de ces sites pour l'Antiquité grecque.

L'image moderne du 'bordel' de la *Fille Elisa* d'E. de Goncourt ou des collègues de Nana chez E. Zola est fortement ancrée dans l'imaginaire collectif. Qui dit prostitution dit soit 'bordel', soit 'trottoir'. Pourtant, le rattachement de prostituées à un endroit construit ou aménagé spécifiquement pour la prostitution n'est pas un automatisme et le corpus étudié montre la mobilité de ces femmes.

6. Sortir de la caverne

De même, la classification de l'activité entre indépendantes et non indépendantes trouve rapidement ses limites et ne suffit pas à brosser une vision d'ensemble du monde prostitutionnel. Au regard du nombre de personnes dont il est question, les références aux endroits de prostitution sont finalement peu nombreuses et un aperçu rapide du vocabulaire montre que cette classification est erronée¹. Le terme τὸ ἐργαστήριον est utilisé dans le *Contre Nééra* pour désigner la maison de Stéphanos où vit Phanô, la fille supposée de Nééra et de Stéphanos, une femme libre qui évolue dans la sphère citoyenne. Différents niveaux s'interpénètrent : dans le cas d'une activité contrôlée par un tenancier, ce dernier peut lui-même être un intermédiaire et non le propriétaire des esclaves, comme c'est le cas du citoyen athénien Euctémon qui possède des esclaves qu'il prostitue. La tenancière est l'une de ses esclaves, puis affranchie, anciennement prostituée, Alcè. Nééra est l'esclave de Nicaréte I, qui lui impose des fréquentations, avant de devenir l'esclave des deux hommes qui l'ont rachetée². Son statut juridique ne change pas, elle est toujours une esclave. Mais ses conditions de vie ne sont plus les mêmes.

De plus, les femmes se rencontrent dans différents endroits et ne sont pas cantonnées aux établissements : il y a la courtisane 'itinérante', indépendante ou non, qui va de banquet en banquet chez les citoyens, comme Phrynè (ce qui peut se coupler avec une activité exercée dans un établissement, comme c'est le cas de Nééra)³. À ce type s'ajoute les déplacements : Lysias emmène Nicaréte I, Nééra et Métanira à Éleusis pour les

1 Cf les termes donnés par E. Cohen, 2015 : p. 3 – 5 et par K. Kapparis, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 253 – 255.

2 Il n'est pas précisé si la relation est exclusive ou si elle se prostitue auprès d'autres. Toutefois, le fait qu'ils souhaitent laisser partir Nééra à cause de leur mariage laisse envisager la première solution.

3 La courtisane Déxithéa, du début de l'époque hellénistique, organisait des dîners chez elle : Athénée, XIII, 580 c. On peut déduire d'un passage chez Athénée que c'était probablement le cas de Gnathaina (Athénée, XIII, 585 b).

festivals religieux¹, Alcibiade emmène avec lui les courtisanes Timandra et Théodotè². Phryné était ainsi louée pendant deux mois tous les ans. À l'extérieur de la cité – et d'une manière moins quotidienne – l'armée était accompagnée en période de combat de prostituées et de courtisanes, comme ces courtisanes athéniennes qui ont ainsi suivi l'armée de Périclès durant le siège de Samos ou Thaïs qui, parmi d'autres courtisanes, a accompagné Ptolémée durant les campagnes d'Alexandre, puis qui l'a suivi en Égypte. Plutarque rapporte l'anecdote d'un soldat d'Alexandre qui désire suivre sa compagne Télésippa plutôt que l'armée d'Alexandre. Des *ἐταῖραι*, qu'elles aient un lien avec la prostitution ou non, peuvent résider chez leur compagnon du moment ou être installées dans une demeure qui appartient ou est financée par le compagnon : Herpyllis a vécu avec Aristote jusqu'au décès de ce dernier et Pythonicè a vécu de manière permanente avec Harpale jusqu'à ce qu'elle meurt. Hypéride entretenait différentes maîtresses à différents endroits : Aristagora au Pirée ; Myrrhinè à Athènes ; Phila à Éleusis³. Le mot *ἐταίρα* contient alors plutôt le sens de « maîtresse entretenue » ou « concubine » que de « courtisane » et le rapport à la prostitution, comme dans le cas d'Herpyllis, n'est pas toujours avéré. Comme le montre la diversité de la vie de Nééra durant son époque chez Nicarète I, classer ces femmes d'« indépendantes » ne fait pas sens.

Concernant les anonymes I (Conôn), II (Démade), V (Olympiodôros), VI (Pyrrhos), VII (Nicostratos) et VIII (Phocus), il semblerait qu'elles aient vécu au même endroit que leurs compagnons, tout comme probablement Abrotonon, Antigona, Archippè, Glycéra, Damasandra, Herpyllis, Thaïs, Lagisca, probablement Myrrhinè (si l'on considère qu'Hypéride vivait dans la même maison que son fils), Pythonicè ainsi que les six consœurs du *Contre Nééra*, une fois rachetées. Il en va de même des personnes du fragment du *Contre Laïs*, qui ont quitté le milieu de la prostitution encore jeunes, laissant supposer qu'elles se sont établies auprès d'un homme, à savoir Aristocléia, Scioné, Hippaphesis, Théocleia, Psamathé, Lagisca, Philyra. La Nicarète I du *Contre Nééra*, même si elle n'a pas quitté le milieu de la prostitution, ne se prostitue plus au moment où elle vit avec son compagnon, Hippias, un affranchi. Le cas d'Aspasie est difficile à saisir : il semblerait qu'elle ne vive pas avec Périclès (les sources mentionnent que les citoyens vont

1 [Démosthène], *Contre Nééra*, 21 – 23.

2 Athénée, XII, 535 c.

3 Athénée, XIII, 572 f (Samos) ; Xénophon, *Anabase*, IV, 3, 19 ; V, 4, 33 (Thaïs) ; Télésippa : *passim* ; [Plutarque], *Vie des dix orateurs*, 849 d – e (Hypéride). Cf la seconde partie de ce chapitre.

chez elle ou Périclès allant chez elle l'embrasser, mais il n'est pas dit si la maison est louée par sa famille ou par Périclès). Dans d'autres sources, il est son tuteur et patron¹.

En conclusion, les courtisanes se retrouvent là où sont les citoyens. Pour opérer une distinction entre les prostituées et les courtisanes, l'ambiguïté des secondes avec le monde prostitutionnel ne facilite pas la réflexion. Des courtisanes-prostituées aux courtisanes-concubines, le mot regroupe des personnes variées qui ont des liens multiformes avec les citoyens. L'absence d'une géographie unique est cohérente, au vu de la diversité de la population étudiée et de leur mobilité, accompagnant leur fréquentation dans ses déplacements.

7. Traduire les réalités antiques

En français, une traduction générique de ces termes n'est pas aisée. Les mots « établissement » et « bâtiment » renvoient à une idée d'activité professionnelle ou commerciale, peu en adéquation avec une Théodoté recevant chez elle. À l'inverse, le mot « maison » ou l'étrange « maison de prostitution » semble trop intime pour désigner un endroit où cohabitent plusieurs prostituées ayant pour lien commun le fait d'exercer la même activité. Le mot générique français « bordel », en plus d'être peu sophistiqué, ne décrit pas l'ensemble des situations. Il est de plus étymologiquement mal adapté pour décrire la situation antique, puisque le mot désigne un endroit géographiquement séparé du reste de la ville :

« L'emploi spécialisé de « lieu de prostitution » vient du fait que les prostituées, surtout dans les ports, ne pouvaient exercer leur métier qu'à l'écart, dans des *bordes* qui formaient un quartier réservé appelé aussi *bordeau*² ».

Or, comme ce chapitre le montre, ces lieux de prostitution n'étaient pas mis à l'écart de la cité. Cependant, même si l'on admet qu'un établissement de prostitution n'est pas séparé des autres activités de la cité, il reste, dans l'esprit des modernes, une séparation mentale entre le lieu où l'on trouve les prostituées et d'autres espaces où l'on vend autre chose que de la prostitution. Il est toutefois possible de trouver des prostituées dans des endroits où l'activité primaire n'est pas la prostitution, comme les tavernes ou les auberges.

1 Xénophon, *Mémorables*, II, 6, 36 ; Id., *Economique*, III, 14 ; Plutarque, *Périclès*, 24 ; Scholies à Aristophane, *Scholia in Equitem*, 969 a l. 12.

2 A. Rey, 2005 (vol. I) : p. 1002.

C'est pourquoi A. Glazebrook remet en cause la terminologie du mot « brothel », qui se révèle erroné, car il suggère un endroit où l'activité première est la prostitution¹.

Peut-on vraiment parler du 'bordel' de Théodoté ? Non. De même, qualifier de 'bordel' l'établissement de Nicaréte I ne renvoie pas aux réalités antiques : il s'agit factuellement d'une conception similaire à ce que les modernes entendent par « bordel », mais au moment des faits, Nicaréte I fait passer ses prostituées pour ses propres enfants pour gagner plus d'argent. Il y a une idée d'intimité et de sphère familiale, une volonté de Nicaréte I de faire passer son activité en autre chose qu'une activité strictement commerciale.

Si la majorité des prostituées se trouvent dans les tavernes, hôtels, lors des festivals et des banquets dans la maison, alors les endroits où se pratique la prostitution sont multifonctions et l'accès aux prostitués n'est qu'une commodité parmi d'autres. La prostitution peut donc avoir une fonction secondaire dans l'espace. Cette plasticité nous pousse à privilégier le terme « établissement de prostitution », même si l'expression n'est pas heureuse, pour désigner un endroit où officient des prostituées.

Cette diversité d'activité des prostituées et des courtisanes se retrouve également dans l'étude des établissements iconographique et dans l'identification archéologique.

B. La présence d'établissements de prostitution sur les vases

Il s'avère difficile d'identifier avec certitude un vase dépeignant un établissement. Il existe des vases avec des scènes qui se passeraient sur le seuil ou dans un établissement de prostitution, mais ils sont sujets à des interprétations diverses. Il existe plusieurs vases d'ἑταῖραι avec un élément de décor éventuellement interprétable comme l'intérieur d'un établissement de prostitution. Encore faut-il être sûr qu'il s'agisse d'une ἑταίρα. Il n'y a pas de convention de représentation des établissements de prostitution. Même si l'on en suppose un, il reste difficile de définir le type de bâtiment dont il est question: on ne peut identifier à partir des représentations la maison de Théodoté, la taverne qui accueille des prostituées ou l'endroit dont la prostitution est l'activité principale.

Les signes sont par conséquent souvent interprétés en correspondance avec d'autres : un élément de décor intérieur + une femme + une bourse pourront être ainsi diversement appréciés, et la scène marquera la présence d'une commerçante ou d'une

1 A. Glazebrook et B. Tsakirgis, 2016 : p. 170.

prostituée¹. Pour S. Lewis, seuls deux vases semblent présenter des indices suggérant un établissement de prostitution et, dans chacun des deux cas, on constate une absence d'échange monétaire. Dans son plus récent ouvrage sur la prostitution, E. Cohen liste une série de vases représentant des établissements de prostitution, en rappelant que les scènes liées cette activité sont à considérer avec prudence :

« Evaluating such evidence, however, is methodologically challenging². ».

Le lien entre le tissage et la prostitution a également été l'une des preuves utilisées pour identifier un établissement. La question de la *spinning hetaira*, la prostituée-tisseuse, est un sujet controversé.

1. La *spinning étaίρα*

Pour le besoin du propos, il est utile de préciser que l'emploi du mot *étaίρα* est compris la plupart du temps comme un synonyme de prostituée. Pourtant, l'expression de *spinning étaίρα* est impropre, car l'on ignore si les femmes qui tissaient étaient véritablement qualifiées par le terme *étaίρα* dans l'esprit de leurs contemporains (d'autant plus que le terme n'est jamais appliqué à ces femmes par les sources antiques). Ce mot repose sur l'idée que ce terme est interchangeable avec le mot *πόρνη*. Cette vision a déjà été contestée dans les chapitres précédents. Cependant, même en partant du principe que toute *étaίρα* est une prostituée, l'utilisation de l'expression *spinning étaίρα* comme terme générique reste problématique. En effet, ceux qui suivent l'idée que l'un et l'autre terme renvoient à une facette de la prostitution ne posent pas de stricte équivalence entre *πόρνη* et *étaίρα* et ont essayé de distinguer ce qui différenciait les unes des autres, comme cela a été vu durant le premier chapitre. Il y a une contradiction à vouloir faire des esclaves travaillant ensemble dans un même bâtiment des *εταῖραι*, si l'on émet l'hypothèse que l'*étaίρα* est la version améliorée de la *πόρνη*, qui travaille en indépendante.

L'interprétation de ce lien entre tissage et prostitution sur les vases se développe dans les années 1930 avec l'article de G. Rodenwalt³. D'autres articles ont depuis été

1 Cf « *spinning étaίρα* » ci-après.

2 E. Cohen, 2015 : note 11 p. 3. La citation est p. 21. Cf p. 20 – 24 pour la difficulté d'interprétation des images ; S. Lewis, 2002 : p. 116 ; C. Stein remarque qu'il y a très peu de représentation, voire aucune, d'établissement de prostitution et que tout repose sur les interprétations (C. Stein, 1997 : p. 70 – 73).

3 Le lien a été fait en 1919 par C. Robert sans que l'expression ne soit formulée, au sujet d'un alabastré interprété comme une scène de famille par certains, comme visite à une courtisane par d'autres (ARV 101.3 ; cf J. Davidson, 1997 : p. 86 – 87 et bibliographie correspondante, note 42 et 43 p. 330 – 331), mais c'est G. Rodenwaldt qui semble avoir créé l'expression.

publiés, renforçant cette théorie¹. Le point de départ est l'importance du féminin à la laine, identifiée comme une activité fermement attachée à la sphère féminine². Au vu de cette importance, le lien entre prostitution et travail de laine peut paraître étrange, comme le remarque E. Keuls, d'autant plus que la laine est l'un des symboles de l'épouse³. Cependant, la connexion est régulièrement rappelée⁴, ce qui amène N. Sorkin Rabinowitz à commenter :

« Another vexed topic in the study of the iconography, the so-called spinning *hetaira*⁵. »

Ainsi, E. Cohen rappelle que le travail de la laine et la prostitution sont tous les deux un travail lucratif. Le textile dépendant beaucoup des esclaves et les prostituées venant la plupart du temps de l'univers servile, le tissage était pour les prostituées un moyen de gagner de l'argent et, même si l'un peut se pratiquer sans l'autre, certaines faisaient les deux. Ce lien se voit particulièrement dans l'iconographie des vases. Les noms tels qu' « Aphrodisia » ou « Obole » gravés sur un vase conservé à Munich sont un indice supplémentaire de ce lien⁶. Avant E. Cohen, le même vase a aussi été identifié comme un indice de l'existence de ces *spinning étaῖραι* par J. Davison, qui remarque que, bien que tissage et prostitution ne vont pas automatiquement de pair, « it seems an unavoidable conclusion that a large group of women in ancient Athens fell between these

-
- 1 G. Rodenwaldt, 1932 ; J. Crome, 1966, qui part des recherches de G. Rodenwaldt et sur les épigrammes de l'*Anthologie Palatine* ; M. Fischer, 2013 ; cf la bibliographie de K. Wrenhaven, 2009 : p. 385 – 386. Ce lien, couplé à l'importance du tissage et du féminin doit être la raison pour laquelle la littérature moderne ne pose pas la question du prostitué-tisseur. Pourtant, les hommes ne sont pas absents de l'industrie de la laine : Eucléia était fille d'un foulon. Ils devaient être présents également dans le commerce. Bien qu'il y ait des prostitués des deux genres, la question d'éventuels prostitués couplant le tissage à la prostitution n'a pas été posée.
 - 2 Cf M. Nielsen, p. 69 – 84 et L. Lovén, p. 85 – 95, in L. Lovén & A. Strömberg, 1998, ainsi que les nombreux articles sur le rapport entre féminin et laine dans S. Budin & J. Macintosh Turfa, 2016.
 - 3 E. Keuls, 1985 : p. 258 (« oddly enough »).
 - 4 E. Cohen, in C. Faraone & L. McClure, 2006 : p. 101 – 108 ; J. Davidson, 1997 : p. 86 – 91 ; L. Foxhall, 2013 : p. 99, 101 & p. 103 ; S. Lewis, 2002 : p. 189 ; L. McClure, 2003 : p.130 ; Th. McGinn, in T. Hubbard, 2014, p. 191 ; J. Neils, in B. Cohen, 2000 : p. 207 ; S. Pons, 1997 : p. 15 ; V. Sébillotte Cuchet, 2013 ; C. Stein, 1997 : p. 134 ; D. Williams, in A. Cameron & A. Kuhrt, 1983 : p. 94.
 - 5 N. Sorkin Rabinowitz in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 136. Cette théorie est également critiquée par S. Bundrick, 2008 : p. 296.
 - 6 E. Cohen, in C. Faraone et L. McClure, 2006 : p. 103 – 108, pour les vases, p. 105 ; argument repris dans E. Cohen, 2015 : p. 52 ; J. Davidson renvoie au même vase pour étayer l'existence de ces courtisanes-tisseuses (J. Davidson, 1997: p. 88). Les deux auteurs appuient leur réflexion sur l'article de D. Williams, qui mentionne le grand nombre de cette catégorie sur les vases (D. Williams, in A. Cameron & A. Kuhrt, 1983 : p. 94, p. 96 – 97 et note 9 p. 105, « very clear », p. 102 – 103). Toutefois, R. Kennedy remarque que le nom d'Aphrodisia est porté également par des citoyennes de la période classique (R. Kennedy, 2014 : p. 131 et note 54 p. 156 – 157). Le nom se retrouve dans quelques 265 textes dans les inscriptions : <https://epigraphy.packhum.org/search? patt=%CE%B1%CF%86%CF%81%CE%BF%CE%B4%CE%B9%CF%83%CE%B9%CE%B1>

two stools and were forced (or chose) to moonlight in the other profession, tainting the reputation of the textile industry¹. »

Cependant, cette théorie soulève plusieurs difficultés. *A contrario*, E. Keuls, qui appelle *ἑταίρα* toute femme engagée dans un acte sexuel sur une représentation iconographique, donne une interprétation différente de ce type de scène. Dans son analyse de la bourse comme stéréotype pictural, elle remarque qu'elle apparaît fréquemment quand des hommes négocient avec les courtisanes. Que faire quand un homme présente une bourse à une femme qui file la laine ? Certains pensent que l'homme ne s'adresse pas à une prostituée, mais qu'il essaye de corrompre la femme et de la dévoyer de son activité de tisseuse pour l'activité plus rentable de la prostitution. Elle pense que l'univers du textile, parce qu'attaché au féminin, est excitant pour les hommes, que les femmes soient ou non des prostituées².

L'idée d'esclaves pratiquant deux activités n'est pas sans précédent, affirme E. Cohen : il cite un passage d'Eschine qui, dans son attaque de Timarque, l'accuse de trahir son statut d'homme libre, de se comporter comme un esclave et de combiner prostitution et médecine³. Pour E. Cohen, le cumul d'une activité comme médecine et prostitution ou tissage et prostitution, plus que de référer à une double activité à plein temps, soulève la question de la prostitution occasionnelle⁴. Sur celle-ci, il n'y a que peu de sources, et ce cumul d'activité pourrait en témoigner. Encore qu'une lecture plus attentive de ce passage du *Contre Timarque* montre qu'il ne s'agit pas pour Timarque de deux activités cumulées à proprement parlé : la première est utilisée pour cacher l'autre. De plus, même si l'on admet l'hypothèse que quelques femmes couplaient la laine, qui était une activité répandue dans la sphère féminine, avec la prostitution, il n'y a pas lieu de créer la catégorie « *spinning ἑταίρα* » et d'identifier systématiquement toute femme non-citoyenne en lien avec la laine

1 J. Davidson, 1997 : p. 88 – 89, la citation est p. 89.

2 E. Keuls, 1985 : p. 259 – 260. J. Davidson va dans le même sens (« the more worldly commentators see the spindles as an exotic fetish », J. Davidson, 1997 : p. 87), de même que E. Cohen (E. Cohen, 2015 : p. 51). E. Keuls mentionne également l'hypothèse que la femme tissant peut être une représentation érotique de l'épouse attendant le retour de son mari, illustrant son propos avec une coupe attribuée à Douris, où une femme tisse la laine à côté d'une autre femme assise. K. Wrenhaven réfute cette interprétation et identifie la femme comme des prostituées en attente des clients, s'appuyant sur la tunique transparente de la tisseuse, qui permet de voir sa poitrine, son « exotic *σάκκοι* », ses bijoux et son vêtement (E. Keuls, 1985 : p. 252 – 253 ; K. Wrenhaven, 2009 : p. 373 – 374).

3 Eschine, *Contre Timarque*, 40 ; E. Cohen, 2015 : p. 49.

4 Idée déjà avancée dans E. E. Cohen, in C. Faraone & L. McClure, 2006. Cf E. Cohen, 2015 : p. 49 – 53, particulièrement note 79 p. 49 – 50 où des comparaisons avec la modernité sont opérées.

comme une prostituée qui couple son activité par du tissage (ou vice-versa). De même que les médecins ne couplent pas automatiquement leur activité avec la prostitution, à la Timarque, les tisseuses n'étaient pas automatiquement des prostituées. Pourtant, l'assimilation du tissage et de la prostitution est devenue un système à part entière, qui s'auto-entretient, comme le montre l'interprétation du Bâtiment Z dont il va être question ci-après, où de nombreux éléments en lien avec le tissage ont été mis au jour.

En opposition à cette connexion, R. Kennedy, en référence à une chercheuse qui a testé le temps que le tissage prend, rappelle qu'un vêtement simple nécessite un mois pour préparer la laine, une semaine ou plus pour l'assembler sur le métier à tisser et quelques jours pour tisser¹.

Par conséquent, même si l'on imagine qu'il était possible d'acheter la laine toute prête, il semble difficile d'imaginer le travail de la laine comme l'équivalent du crochet que les prostituées faisaient entre deux clients.

Le présent dossier s'accompagne d'un autre, qui n'aide pas particulièrement à y voir plus clair, celui des *ταλασιουργοί*. L'article principal qui explore le lien de ce groupe d'individu et de la prostitution a été publié par K. Wrenhaven en 2009, sur lequel la critique postérieure se fonde. Cette dernière reprend le lien entre prostitution et tissage en menant une analyse sur le plan iconographique, épigraphique et littéraire.

2. Les *ταλασιουργοί*, preuve de l'existence des *spinning éταῖραι* ?

La thèse qu'elle défend est que le terme de ἡ *ταλασιουργός*², présent dans les inscriptions qui mentionnent des affranchissements d'esclaves avec leur activité (seconde moitié du IV^e avant J. – C.), est un euphémisme pour signifier « prostituée », tout en notant que ces femmes cumulaient l'activité de prostituée à celle de tisseuse³. Elle remarque que la théorie de la *spinning éταῖραι* a été rejetée par la plupart de la critique récente et que l'affirmation d'un lien entre prostitution et laine soulève effectivement des questions. Cependant, il existe des liens tangibles entre *ταλασιουργός* et prostitution. Le dossier des vases, bien que contesté, est à prendre en considération ; elle conclut que c'est un tort de

1 R. Kennedy, 2014 : p. 130.

2 V. Sébillotte Cuchet note que le terme, bien que grammaticalement employé pour les deux genres, désigne ici uniquement des femmes (V. Sébillotte Cuchet 2013 : p. 229).

3 « The *ταλασιουργοί* almost surely kept busy working wool when not entertaining clients, so their designation is not false » (K. Wrenhaven, 2009 : p. 384).

rejeter systématiquement l'idée de la prostitution et de la laine, tout en remarquant qu'une association systématique des deux est à éviter¹.

Notre étude rapide et imparfaite des mots *ταλασιουργία* et *ταλασιουργός* dans le T.L.G. (une centaine d'attestations des substantifs et du verbe) ne semble pas faire apparaître un lien quelconque avec la prostitution. Les inscriptions auraient-elles un autre sens que les textes littéraires ?

Pour expliquer l'emploi de cet euphémisme, elle suppose un décri de la prostitution et s'oppose ainsi à E. Cohen qui affirme qu'il n'y a pas de blâme des prostituées². Elle prend en exemple Théodotè qui maintient une image de respectabilité³. Comme il est question d'affranchissement, le fait de qualifier ces femmes par le terme *πόρνη* n'est pas convenable pour une personne fraîchement affranchie. Pourquoi ne pas utiliser *ἑταίρα*, alors ? Elle émet l'hypothèse suivante :

« It is possible that the term was not used in order to avoid confusion with free *ἑταίρα*⁴ (sic) ».

Il n'est pas prouvé que les Grecs souhaitent faire la distinction, dans les inscriptions d'affranchissement d'esclaves, entre les esclaves nouvellement affranchies qui sortent de l'univers prostitutionnel et les courtisanes libres. L'auteur de l'article elle-même considère l'explication comme non satisfaisante. Elle suppose donc que le mot *ἡ ταλασιουργός* est employé à cause du décri du commerce sexuel, ce terme étant plus généraliste et moins explicite pour désigner cette catégorie de personnes. Son argumentation s'appuie en comparaison avec la vision de la prostitution masculine dans le *Contre Timarque* d'Eschine. Elle conclut ainsi :

« Although there is little to indicate how a woman might be affected by prostitution, it is feasible that if male prostitutes were viewed as corrupted, female prostitutes were also considered in some sense corrupted⁵. »

Bien qu'elle n'oublie pas de préciser dans son argumentation qu'Eschine est citoyen, elle néglige son importance, qui est la clé du *Contre Timarque*. Il n'y a pas de vision négative de la prostitution masculine, mais de la prostitution masculine d'un *citoyen*,

1 K. Wrenhaven, 2009 : p. 370 – 372.

2 La question est ouverte au cinquième chapitre.

3 K. Wrenhaven, 2009 : p. 373.

4 K. Wrenhaven, 2009 : p. 381.

5 K. Wrenhaven, 2009 : p. 382 – 383.

qui va de pair avec l'éventuelle participation active de citoyens-prostitués dans la sphère politique. Il est attendu du citoyen impliqué dans la prostitution qu'il doit se tenir loin des affaires publiques. C'est également négliger la division entre homme et femme ainsi que l'importance du statut : K. Wrenhaven généralise en parlant de la prostitution masculine en général, pour l'étendre au féminin. S'il est possible d'être citoyen et prostitué, l'équivalent féminin entraîne de sérieuses questions. De même, le cas de la plupart des femmes esclaves ou affranchies, comme c'est le cas des *ταλασιουργοί*, ne peut s'expliquer à partir des citoyens prostitués. L'idée que la prostitution n'est pas un commerce comme un autre ne suffit pas à passer outre cette double division¹.

Un autre argument avancé est que les anciens maîtres de ces tisseuses, dont les noms sont inscrits à côté des nouvelles affranchies, ne veulent pas se voir associés avec le proxénétisme, figure peu appréciée des Romains « and the same might have been true in the Greek context² ». Rien n'indique dans les sources grecques que ces maîtres avaient honte de leur activité. Même si l'activité est décriée, c'est prêter aux inscriptions une vision littéraire : le but principal de ces inscriptions est de faire passer le message que des esclaves sont affranchies.

Au dossier épigraphique s'ajoutent des indices iconographiques : on trouve sur les vases des paniers accrochés aux murs de ce qui pourrait être des établissements de prostitution³.

Il faut donc envisager une double hypothèse : d'abord, que le vase retranscrit le décor indiquant un établissement de prostitution et ensuite que les paniers accrochés sont significatifs d'une connexion entre tissage et prostitution. Pourtant, si l'on suppose qu'un vase dépeint une scène de prostitution, il est intéressant de se demander si le panier de laine a un lien avec la prostitution ou montre simplement une présence féminine (que ces femmes exercent l'activité de prostitution ou toute autre activité). En validant cette hypothèse, à savoir que les paniers montrent que les femmes sont prostituées dans un établissement, cela ne prouve pas que ces femmes ont une double activité, à la fois de tisseuses *et* de prostituées : elles peuvent s'occuper de travailler la laine pour un motif

1 « Prostitution was not considered just any trade » (K. Wrenhaven, 2009 : p. 382).

2 K. Wrenhaven, 2009 : p. 383 – 384.

3 K. Wrenhaven, 2009 : p. 375.

personnel, au même titre que l'épouse ou la concubine, qui s'attèle à cette tâche entre d'autres activités, sera toujours épouse ou concubine, et non épouse/concubine et tisseuse.

D'un point de vue archéologique, le bâtiment Z est un indice qui montre la connexion entre laine et prostitution. Une brève étude est menée ci-après, où cette hypothèse est rediscutée.

Un autre argument avancé est l'utilité pour une tisseuse, esclave, d'ajouter la prostitution à son activité pour gagner plus d'argent pour se racheter plus vite¹. Il est à noter cependant que le cumul de deux activités n'empêche pas que ces femmes soient désignées par leur occupation première, à savoir le tissage, plutôt que par leur autre activité de prostituée. L'idée est intéressante et se retrouve également chez plusieurs auteurs². Cumuler une autre activité, surtout une activité aussi lucrative que la prostitution permet de ramener plus d'argent, mais cela suppose que ces *ταλασιουργοί* soient libres, et non esclaves comme c'est le cas ici. Il faut alors imaginer que ces esclaves sont utilisées pour tisser et décident d'elles-mêmes, sans obligation et sans rendre de comptes à leur maître, de se prostituer. Dans le cas où c'est leur maître qui les oblige à se prostituer, le fait d'avoir deux occupations ne leur est en rien profitable. En effet, l'esclave doit se racheter en fonction de ce qu'il rapporte à son possesseur : plus il rapporte de l'argent, plus il doit payer cher pour s'affranchir³. Coupler deux activités n'est pas utile. Dans le cas des tisseuses, il faudrait imaginer une activité de prostitution occasionnelle à l'insu ou avec le consentement de son possesseur. La carence des sources ne permet toutefois pas de raisonner davantage sur ces questions.

Le dernier argument important pour établir la connexion entre tissage et prostitution se trouverait dans les épigrammes. Ce lien a déjà été remarqué par J. Davidson dans *Courtesans and Fishcakes* qui cite des épigrammes qui associent tissage et prostitution, en

-
- 1 « If the *ταλασιουργοί* referred to in the Attic Manumissions were well-paid prostitutes rather than just wool-workers, this might explain why they make up over 80 % of the freedwomen listed. It certainly would help to account for the apparent absence of a group of female slaves who were the most likely to be in the position to purchase their own freedom » (K. Wrenhaven, 2009 : p. 379). R. Kennedy remet en cause cette statistique, affirmant que les tisseuses représentent en réalité entre 25 et 37 % (R. Kennedy, 2014 : note 50 p. 156).
 - 2 Par exemple, S. Bundrick, 2008 : p. 296 ; E. Cohen, 2015 : p. 54 – 59. L. Foxhall remarque que les femmes qui avaient besoin d'argent avaient des options limitées. La prostitution est un moyen de gagner beaucoup d'argent (L. Foxhall, 2013 : p. 101).
 - 3 E. Cohen s'oppose à cette vision : E. Cohen, 2015 : p. 54 – 56.

une juxtaposition ironique. Il note que les épigrammes, le Bâtiment Z et un texte de Strabon permettent de comprendre davantage cette connexion¹. À sa suite, K. Wrenhaven prend en exemple quatre épigrammes où les tisseuses veulent remplacer leur rentrée d'argent par l'activité de la prostitution. Comme cela va être vu, le terme de « remplacer » est la clé de compréhension de ces épigrammes.

Les quatre épigrammes dont il est question sont les suivantes, toutes issues du livre VI : 48, 283, 284, 285².

Anthologie Palatine, VI, 48³ (Anonyme)

ΑΔΗΛΟΝ

Κερκίδα τὴν φιλοεργὸν Ἀθηναίῃ θέτο Βιττῶ

ἄνθεμα, λιμηρῆς ἄρμενον ἐργασίης,

πάντας ἀποστύξασα γυνὴ τότε τοὺς ἐν ἐρίθιοις

μόχθους καὶ στυγεράς φροντίδας ἱστοπόνων.

Εἶπε δ' Ἀθηναίη· « Τῶν Κύπριδος ἄψομαι ἔργων

τὴν Πάριδος κατὰ σοῦ ψῆφον ἐνεγκαμένη. »

« Sa navette laborieuse, instrument d'un métier famélique,

Bittô en a fait l'offrande à Athéna,

en femme dégoûtée de tous les travaux des fileuses

et de la pénible tâche des tisserands ;

et elle dit à la déesse « Je vais me livrer aux œuvres de Cypris :

c'est le suffrage de Pâris qu'à mon tour je porte contre toi. » »

Anthologie Palatine, VI, 285 (Attribué à Nicarchos)

ΝΙΚΑΡΧΟΥ δοκεῖ

Ἦ πρὶν Ἀθηναίης ὑπὸ κερκίσι καὶ τὰ καθ' ἱστῶν

1 J. Davidson, 1997 : p. 87 – 88.

2 Le premier à citer ces épigrammes est probablement J. Crome, qui ajoute l'épigramme 47 (J. Crome, 1966). E. Cohen, in C. Faraone & L. McClure, 2006 : p. 106 – 107 ; J. Davidson, 1997 : p. 88 ; V. Sébillotte Cuchet, 2013 : p. 230 – 231 ; K. Wrenhaven, 2009 : p. 379. J. Davidson cite les quatre épigrammes (et Strabon) ; E. Cohen cite les quatre épigrammes (ainsi que l'épigramme 286, mais elle n'a pas grand lien avec les trois autres) et J. Davidson ; K. Wrenhaven cite les épigrammes 48 et 245 et E. Cohen ; V. Sébillotte Cuchet cite également les épigrammes 48 et 245 et appuie son raisonnement sur K. Wrenhaven : L. McClure pense que le lien entre établissements de prostitution et manufacture de textile sous-tend la plaisanterie de la courtisane chez Strabon (L. McClure, 2003 : p. 130).

3 La traduction de cette épigramme et des trois suivantes sont de P. Waltz.

νήματα Νικαρέτη πολλά μιτωσαμένη
Κύπριδι τὸν κάλαθον τά τε πηνία καὶ τὰ σὺν αὐτοῖς
ἄρμεν' ἐπὶ προδόμου πάντα πυρῆς ἔθετο,
« Ἔρρετε, φωνήσασα, κακῶν λιμηρὰ γυναικῶν
ἔργα, νέον τήκειν ἄνθος ἐπιστάμενα. »
Εἶλετο δὲ στεφάνους καὶ πηκτίδα καὶ μετὰ κόμων
ἢ παῖς τερπνὸν ἔχειν ἐν θαλίαις βίοτον,
εἶπε δέ· « Παντός σοι δεκάτην ἀπὸ λήμματος οἶσω,
Κύπρι, σὺ δ' ἐργασίην καὶ λάβε καὶ μετάδος. »
« Nicarété, qui naguère servait les navettes d'Athéna et
ne cessait de tendre les fils de son métier,
a déposé dans le feu, devant le temple de Cypris, sa corbeille,
ses bobines et tous ses autres instruments de travail.
« Adieu, s'écria-t-elle, famélique labeur de femmes indignes de ce nom,
qui ne savez que flétrir leur jeunesse. »
Elle prit alors le parti d'avoir des couronnes, une harpe
et de mener joyeuse vie dans les banquets, dans les fêtes.
« Je t'apporterai, Cypris, ajoute-t-elle, la dîme de tous mes profits :
reçois le fruit de mon travail et procure-m'en d'autre à ton tour. » »

Anthologie Palatine, VI, 283 (Anonyme)

ΑΔΗΛΟΝ

Ἦ τὸ πρὶν αὐχῆσασα πολυχρύσοις ἐπ' ἐρασταῖς,
ἢ νέμεσιν δεινὴν οὐχὶ κύσασα θεῶν,
μίσθια νῦν σπαθίοις πενιχροῖς πηνίσματα κρούει.
Ὅψέ γ' Ἀθηναίη Κύπριν ἐλήϊσατο.
« Cette femme qui jadis se vantait de ses amants tout cousus d'or
et ne révérait point la vindicte divine,
elle doit maintenant gagner sa vie en frappant sur la trame avec des pauvres petites
spatules.
Athéna, quoiqu'un peu tard, a rançonné Cypris. »

Anthologie Palatine, VI, 284 (Anonyme)

ΑΔΗΛΟΝ

Λάθρη κοιμηθεῖσα Φιλαίνιον εἰς Ἀγαμήδους

κόλπους τὴν φαιὴν εἰργάσατο χλανίδα.

Αὐτὴ Κύπρις ἔριθος· εὐκλωστον δὲ γυναικῶν

νήμα καὶ ἠλακάτην ἀργὸς ἔχει τάλαρος.

« Philainion a dormi en cachette dans les bras d'Agamédès,

et voilà fait ce fin manteau de laine brune.

C'est Cypris elle-même qui en est l'artisan ; mais leur fil bien roulé et leur quenouille, les femmes peuvent les laisser en repos dans leur corbeille. »

Ces épigrammes ont pour point commun d'appartenir au corpus des épigrammes votives. Dans l'épigramme 48, Bittô est lasse du travail de la laine (« degoûtée », ἀποστύξασα) et préfère abandonner le tissage pour la prostitution, si l'on interprète en ce sens le terme « œuvres de Cypris » (τῶν Κύπριδος ἄψομαι ἔργων). Athéna est remplacée par Aphrodite, mais n'est pas vue en complémentarité. Nicaréte suit le même chemin dans l'épigramme 285. La revanche d'Athéna intervient dans l'épigramme 283, où un mouvement inverse s'opère : la prostituée (si l'on considère que seule une prostituée peut avoir de nombreux amants, ἐρασταῖς), devenue trop vieille pour fréquenter des hommes riches (πολυχρύσοις), tisse pour vivre. Il n'est pas question du cumul de deux activités. Dans le cas de l'épigramme 284, il est difficile d'établir un lien avec la prostitution. La Philainion en question a une relation cachée (λάθρη) avec Agamédès, ce qui n'est pas la spécialité d'une prostituée ; il n'y a aucune mention d'argent dans l'épigramme ; enfin, Cypris ne peut se réduire à être considérée uniquement comme la déesse des prostituées. Elle intervient ici en tant que déesse qui réunit les amants et non en supposée patronne de la prostitution.

Dans tous les cas, il ne s'agit pas d'une preuve de cumul d'activité, mais de remplacement d'une activité, celle de tissage, par une autre, celle de la prostitution ou vice-versa.

Le texte de Strabon, mis en lumière par J. Davidson, est plus ambigu. Le contexte de l'extrait prend place lors du passage sur Corinthe. Strabon mentionne le sanctuaire

d'Aphrodite, le grand nombre de courtisanes et le proverbe « N'aborde pas qui veut à Corinthe ». Il continue :

Καὶ δὴ καὶ μνημονεύεται τις ἑταίρα πρὸς τὴν ὄνειδίζουσαν, ὅτι οὐ φιλεργὸς εἶη οὐδ' ἐρίων ἄπτοιτο, εἰπεῖν· « ἐγὼ μέντοι ἢ τοιαύτη τρεῖς ἡδὴ καθεῖλον ἰστοὺς ἐν βραχεῖ χρόνῳ τούτῳ. »

« On rapporte même ce mot d'une courtisane : à une femme qui lui reprochait de ne pas aimer travailler et de ne pas toucher à ses laines, elle aurait dit : « Eh bien, telle que tu me vois, j'ai, en ce peu de temps, déjà mené à bien trois entoilages¹. » »

Ἄ ἰστός désigne le métier de tisserand ou tout objet dressé comme le mât de navire. Un jeu de mot est fait entre dresser le métier à tisser et faire dresser un membre viril. J. Davidson comprend cet extrait comme la preuve que les deux ne sont pas exclus :

« The geographer Strabo tells an anecdote that shows wool-working and prostitution were far from being mutually exclusive careers. [...] With the help of Strabo's dirty joke, the finds from building Z and the Hellenistic epigrams, the 'Spinning Hetaeras' look less mysterious². »

La question des épigrammes a été précédemment abordée. Il sera question ci-après du Bâtiment Z. Quant à la *dirty joke* de Strabon, loin d'expliquer un lien effectif entre tissage et prostitution, la plaisanterie de la courtisane sur les attributs de l'épouse modèle, à savoir le tissage, qu'elle détourne dans un sens sexuel prête à faire sourire et non à renvoyer à un modèle existant de prostituée-tisseuse. La plaisanterie prend encore plus effet dans l'opposition entre l'épouse, qui ne connaît que son mari, et la courtisane, dont la fidélité n'est pas un prérequis.

Même en acceptant l'hypothèse que l'ἑταίρα est nécessairement une prostituée, partir du principe que toute femme qui tisse sur un vase est probablement une ἑταίρα repose sur peu de fondements concrets. La théorie de cette courtisane-tisseuse tient davantage à des interprétations qu'à des preuves, tout comme l'idée que le terme de ταλασιουργός est un euphémisme de « prostituée ». Les sources iconographiques sont controversées et les œuvres littéraires ne font pas ressortir de lien particulier avec le tissage. Aucune femme dans le présent corpus est dans cette situation (même Théodoté qui

1 Strabon, *Géographie*, VIII, 6, 20. Trad. : R. Baladié.

2 J. Davidson, 1997 : p. 88.

tisse des ruses, le fait métaphoriquement). Quant aux inscriptions, il faut admettre l'hypothèse d'un décri de la prostitution, d'une part, et d'un couplage de cette activité au tissage, d'autre part, qui expliquerait une volonté de cacher la première activité en mettant en avant la seconde. Cela ne signifie pas que les courtisanes se tenaient toujours éloignées du tissage, mais il n'y a pas lieu de créer un motif de la courtisane-tisseuse. Quand bien même il existerait des prostituées-tisseuses, ce n'est pas pour autant que les femmes qui sont dans ces inscriptions sous le dénominateur de *ταλασουργοί* sont prostituées.

Ce lien supposé entre prostitution et travail de la laine est à nouveau convoqué quand il s'agit d'identifier des vestiges comme des établissements de prostitution, c'est même l'une des principales hypothèses dans la détermination de la fonction du Bâtiment Z à Athènes.

C. Vestiges archéologiques des établissements de prostitution¹

Archéologiquement, l'affaire se résume ainsi : beaucoup (trop) de suspensions, peu de preuves. De possibles établissements de prostitution ont été identifiés au Céramique d'Athènes, à Thessalonique, Mytilène, Ephèse ou Délos². Il n'existe cependant aucun exemple comparable à celui de Pompéi, faute de volcan entrant judicieusement en éruption au moment opportun. A. Glazebrook remarque que l'histoire sociale de la prostitution a tendance à établir des comparaisons entre Rome et la Grèce, amenant à penser que ce qui est valable pour l'une est valable pour l'autre. Elle réfute cette vision, en rappelant qu'il s'agit de deux civilisations différentes³. De plus, le Lupanar de Pompéi date du I^{er} siècle de notre ère ; la période chronologique est également à prendre en compte.

Comme les prostituées ne se trouvent pas dans un espace unique, un problème se pose d'emblée dans l'étude des vestiges. Il convient en effet de différencier les structures clairement construites pour être un établissement de prostitution de celles multifonctionnelles, fournissant des facilités pour boire, jouer et rencontrer des prostitués. On peut ajouter à la liste les bâtiments réutilisés en établissement de prostitution. Tous les bâtiments grecs identifiés comme potentiels lieux de prostitution sont construits pour être

1 Cette réflexion s'est également élaborée au fil des années grâce aux discussions informelles avec différentes personnes, notamment Nathan Arrington, Allistair Blanshard, Claire Camberlein, Christelle Ehrhardt, Jessica Lamont et Violaine Sébillotte Cuchet. Nous leur en sommes grandement reconnaissante.

2 A. Glazebrook, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 34.

3 A. Glazebrook, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 34.

multifonctions ou n'ont pas de plan caractéristique qui pourrait clairement les distinguer des autres types de bâtiments. Au vu de la rareté des vestiges mis au jour, il est difficile d'établir une continuité structurelle entre la période archaïque à l'époque impériale¹. Jusqu'à présent, le seul exemple d'endroit construit spécialement pour le commerce du sexe dans l'Antiquité est le Lupanar de Pompéi². Chercher à comparer deux sites provenant d'aires chronoculturelles différentes pose d'ores et déjà un biais méthodologique.

1. Le phallus, panneau directionnel à Délos ?

À Délos, la présence de *phalloi* a pu être interprétée comme un dispositif de diriger des passants vers un établissement de prostitution. Selon T. Davina McClain & N. Rauh, les *phalloi* ne sont pas tous apotropaïques ; ils apportent effectivement chance et protection, mais peuvent aussi indiquer la direction d'un établissement de prostitution³.

Cependant, cette hypothèse n'est valable que dans le cas où un bâtiment de ce type est connu à proximité. C'est sur la présence des deux *phalloi* que les auteurs identifient la Maison de Fourni comme un endroit lié à la prostitution masculine :

« The connection between some phallic reliefs and locations of prostitution appears secure. [...] The possibility that phalli mark sites of male prostitution help explain a wall sculpture that has long perplexed scholars⁴ »

Ils remarquent que cette interprétation ne fournit pas de preuve définitive, mais émettent l'hypothèse d'une prostitution masculine à Délos.

La rareté, voire l'absence, des sites de prostitution attestés ne permet pas de suivre une telle hypothèse, qu'aucune donnée archéologique ne vient corroborer. De plus, l'étude des vases au chapitre deux a montré que le *phallus* n'avait pas automatiquement une visée sexuelle, au contraire. De même, *phallus* ne signifie pas prostitution spécifiquement masculine. M. Trümper, en désaccord, estime que cette hypothèse ignore la chronologie : il faudrait pouvoir prouver la contemporanéité entre les *phalloi* et les établissements concernés⁵.

1 T. Davina McClain & N. Rauh, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011: p. 149 ; M. Trümper, in A. Glazebrook & B. Tsakirgis, 2016.

2 A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 13 ; T. Davina McClain & N. Rauh, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 147.

3 T. Davina McClain & N. Rauh, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : Cf p. 155 – 158.

4 T. Davina McClain & N. Rauh, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 160 – 164. La citation se situe à la p. 164.

5 M. Trümper, in A. Glazebrook & B. Tsakirgis, 2016 : p.113.

Deux sites, dont aucun n'appartient à la période classique, ont été mis au jour sur l'île de Délos et analysés comme des établissements potentiels, suivant la connexion entre taverne et présence de prostituées¹. Les restes de la *taberna vinaria* prouvent qu'il s'agit bien d'une taverne, mais pas d'un établissement de prostitution. La Maison du Lac a parfois été décrite comme une maison de prostitution, ayant la fonction de *tabernaria deversoria*, taverne et auberge². Cependant, cette hypothèse a été vivement contestée³. D'après M. Trümper, qui conteste la théorie de l'établissement de prostitution, le plan du bâtiment ne diffère en rien de celle des maisons de Délos. Cette dernière dresse une liste d'autres maisons déliennes qu'elle compare à la Maison du Lac avant de conclure que cette dernière ne se distingue pas particulièrement. Aucun élément tangible ne permet d'affirmer qu'il s'agit d'un établissement de prostitution⁴.

À Athènes, ce sont deux endroits placés côte à côte qui ont attiré l'attention des chercheurs, baptisés respectivement bâtiment Z et bâtiment Y.

2. Le bâtiment Z : un bâtiment polymorphe à Athènes⁵

Le bâtiment Z est à la fois la trace d'établissement la moins discutée et dont il est le plus question dans la littérature secondaire⁶. Les vestiges de ce bâtiment, baptisé « bâtiment Z⁷ », se trouvent dans le quartier du Céramique à Athènes. Le Céramique se

1 Les deux appartiennent à l'époque hellénistique (M. Trümper, in A. Glazebrook & B. Tsakirgis, 2016 : p. 103) ; Pour le lien entre taverne et prostitution : Athénée, XIII, 567 a ; [Zonaras], *Lexicon*, K1240 ; X 1844.

2 N. Rauh, 1993 : p. 206 – 207 ; T. Davina McClain & N. Rauh, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011.

3 T. Davina McClain & N. Rauh, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 147.

4 Elle est plus nuancée concernant les tavernes, disant qu'il y en aurait une, tout en notant qu'il pourrait y avoir d'autres (« the discussion so far has yielded only one relatively safely identified location for activities of ill repute in Delos, it is possible that other known buildings may also have served this function. ») (M. Trümper, in A. Glazebrook & B. Tsakirgis, 2016 : p. 117 – 118). Néanmoins, cela ne veut pas qu'une taverne signifie nécessairement prostitution. Même si c'est le cas, aucune preuve archéologique n'existe, cf la conclusion de ce chapitre.

5 L'on pourra se faire une idée de la renommée de cet endroit en consultant l'abondante et non exhaustive bibliographie suivante : N. Bernard, 2003 : p. 88 ; J. Davidson, 1997 : p. 72 , 85 – 91 ; L. Foxhall, 2013 : p. 106 ; P. Hunt, 2018 : p. 87 et 103 ; K. Kapparis, 2018 : p. 285 – 289 ; R. Kennedy, 2014 : p. 130 ; U. Knigge, 1988 ; 1991 ; 1993 ; 2005 ; J. Neils, in B. Cohen, 2000, p. 209 ; C. Leduc & P. Schmitt Pantel, 2003 ; S. Lewis, 2002 : p. 118 ; H. Lind, 1988 ; V. Pirenne-Delforge, 1994 : p. 36 – 37 ; C. Reinsberg, 1989 : p. 140 – 142 ; V. Sébillotte Cuchet, 2013 ; G. Schömann, 1831 ; K. Wrenhaven, 2009 ; J. Younger, 2005 : article « brothels », ainsi que différents articles dans les ouvrages collectifs suivants : C. Faraone & L. McClure, 2006 ; A. Glazebrook & M. Henry, 2011 ; A. Glazebrook et B. Tsakirgis, 2016.

6 « From the outset, Building Z became a subject of scholarly and popular attention due to its identification as a possible tavern, inn, and brothel » (B. Ault, in A. Glazebrook and B. Tsakirgis, 2016 : p. 75) ; Pour retrouver un établissement de prostitution, « the foremost candidate is the famous Building Z » (Th. McGinn, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 257) ; K. Kapparis affiche son scepticisme, K. Kapparis, 2018 : p. 285 – 289.

7 Source du plan: http://www.tap.gr/tapadb/components/com_jshopping/files/demo_products/009_KER_Kerameikos_W.pdf

divise en deux parties, séparées par un rempart : l'intra-muros, où sont installés les commerçants et les artisans, très fréquenté, et l'extra-muros, qui comprend le cimetière. L'accès de l'un à l'autre se fait par deux portes : la porte du Dipylon et la porte Sacrée, à côté de laquelle se trouve le bâtiment en question. Il s'agit du dernier bâtiment avant le mur qui sépare l'intérieur de l'extérieur du quartier. Composé d'une quinzaine de pièces, il a été détruit et reconstruit plusieurs fois. Cinq phases d'occupation ont été identifiées, les trois premières phases datent d'entre 440 – 430 et 300 avant notre ère. Ce sont les trois premières phases qui concernent ce propos. Le site a été fouillé par le *German Archaeological Institute* entre 1978 et 1981¹. Trois publications préliminaires ont eu lieu en 1988 et en 1993, en allemand, et en 1995, en anglais. La version finale a été publiée en deux volumes en 2005 par Ursula Knigge. Elle présente dans le second volume l'ensemble du matériel retrouvé, pièce par pièce.

La première phase, Z1, date des environs de 430 et s'étend sur une durée d'une dizaine d'années. Un riche Athénien, dont le nom n'a pas été conservé, fait construire une maison avec un étage et un toit plat, d'une surface de 500 m². La maison comportait au moins quinze chambres autour de deux cours, avec une entrée située au nord-est. Les murs s'effondrent suite à un tremblement de terre qui a lieu entre 427 et 420. Cela ne décourage pas les propriétaires qui reconstruisent une maison de superficie identique à la précédente (Z2), mais selon un plan différent. Cette fois-ci, ce n'est pas un tremblement de terre qui détruit la maison, mais la guerre du Péloponnèse, en 404, avec la destruction par les Lacédémoniens du rempart. Le début précis de la phase qui nous intéresse, Z3, n'est pas connu, mais U. Knigge, depuis son premier point sur Z3 en 1988, situe sa construction dans la deuxième moitié du IV^e siècle avant J. – C². Cette troisième phase dure une trentaine d'années et le bâtiment connaît entre la deuxième et la troisième phase quelques changements significatifs : la superficie reste toujours la même, mais le puits change de place ; le toit est en tuile ; le bâtiment est reconstruit avec l'adjonction d'une série de chambres au sud (U à Z). L'entrée se fait toujours par le nord-est, mais une deuxième entrée est aménagée au sud-est ; trois citernes sont ajoutées, connectées entre elles, ce qui montre un besoin accru en eau. Un autre tremblement de terre à la fin du IV^e siècle avant notre ère met un terme à l'activité du bâtiment. J. Davidson suppose qu'il se produit à un

1 A. Glazebrook, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 7.

2 U. Knigge, 1988 : p. 93 et 2005 (Teil 1) : p. 49.

moment où les femmes étaient encore à leur métier à tisser, d'après les éléments trouvés *in situ*¹. Dans les deux dernières phases d'occupation du site, le bâtiment est transformé en maison d'habitation.

De manière générale, le bâtiment frappe par sa taille importante (500 m²), par les nombreuses petites pièces et les *andrones*² ainsi que par la diversité du matériel. Par exemple, les pièces W, X, Y, Z font 2 x 3 mètres ; U et V font 2, 20 x 4 mètres³. Voici quelques éléments trouvés durant la phase 3⁴:

- 152 pesons de métier à tisser (34 en AA ; 27 en B ; 14 en F ; 17 en J et en K ; 25 en P ; 1 en L ; 9 en U ; 8 dans la cour A). À titre de comparaison, ont été retrouvés dans Z1 et Z2 (considérées comme des maisons d'habitations⁵), 124 en Z1 (108 pesons dans la pièce R et entre 2 et 4 dans les pièces B, F, P, a, G) et 19 pesons en Z2 ;
- des paniers à laine et des fusaïoles⁶ (*spindle whorls*) ;
- quelques (rares) vases datant du V^e siècle représentant des femmes qui tissent ou qui filent de la laine⁷ ;
- des centaines d'éléments de vaisselles : coupes à boire, pichets, bols, cratères à vin, plats, ustensiles de cuisine, etc ;
- quelques amulettes ou statuettes qui représentent des images de déesses renvoyant à Aphrodite, et à son équivalent oriental, Astarté⁸ ;
- un médaillon représentant Aphrodite assise en Amazone sur une chèvre, sur lequel apparaît également un Erôs (retrouvé dans la pièce K)⁹ ;
- des bijoux d'Anatolie, de Syrie ou de Thrace (notamment en Aa, F et K) ;
- des bouteilles de parfum ;
- de la monnaie.

1 J. Davidson, 1997 : p. 90.

2 A. Glazebrook, in A. Glazebrook and B. Tsakirgis, 2016 : p. 174.

3 A. Glazebrook, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 39.

4 Le matériel est présent chez U. Knigge (U. Knigge, 2005, Teil 2) et se retrouve compilé sous forme de liste par B. Ault et par A. Glazebrook, in A. Glazebrook and B. Tsakirgis, 2016 : respectivement p. 98 – 102 et p. 178 – 179.

5 À l'exception de l'hypothèse de B. Ault qui fait de ces deux premières phases une maison de prostitution, cf ci-après. (B. Ault, in A. Glazebrook and B. Tsakirgis, 2016 : p. 90).

6 Anneau qui sert à maintenir ou augmenter la vitesse des fuseaux.

7 U. Knigge, 2005 (Teil 2) : n° 447, 2, Tafel 99.

8 Par exemple, U. Knigge, 2005 (Teil 2) : n° 717, Tafel 122.

9 U. Knigge, 2005 (Teil 2) : n° 794, Tafel 127.

Les éléments trouvés *in situ* renvoient principalement à trois sphères : le tissage, la consommation de nourriture et de boisson, ainsi que la religion.

Les chercheurs se sont particulièrement intéressés à l'amulette montrant Aphrodite Ourania qui chevauche une chèvre ; au grand nombre de pesons, qui dénotent une activité féminine importante et peut-être une activité commerciale ou industrielle ; les objets non-grecs, qui indiqueraient une présence d'étrangères ; les amulettes, bijoux et les bouteilles de parfum, rappelant une présence principalement féminine. La présence des citernes et du puits a été également relevée, ainsi que l'importante vaisselle¹.

Interprétations : la cité perdue de Z

À partir de ces éléments, plusieurs hypothèses ont été faites concernant l'activité du bâtiment durant sa troisième phase. Le lien avec la prostitution a été avancé par l'équipe de fouille elle-même (qui reprend probablement une idée énoncée au XIX^e siècle, cf ci-après), quoiqu'U. Knigge reste prudente. Elle suppose que la vaisselle indique une taverne et les statuettes ou amulettes représentant des déesses étrangères laissent penser que des esclaves femmes vivaient à cet endroit, « perhaps courtesans who attended both to the looms and to the guests². »

Sur les traces d'U. Knigge, dont les premières conclusions sont publiées en 1988, C. Reinsberg, dans *Ehe, Hetärentum und Knabenliebe im Antiken Griechenland*, se demande s'il est possible d'utiliser des esclaves pour travailler la laine en journée et de les louer comme prostituées le soir. Elle envisage l'hypothèse sans répondre à la question et rappelle qu'il n'y a aucune preuve matérielle certaine au moment de la publication de l'ouvrage³.

Cette interprétation, bien que nuancée à la fin des années 1980, sera reprise par d'autres chercheurs et amplifiée après la parution de l'ouvrage spécialisé sur le sujet, *Courtesans and Fishcakes* de J. Davidson, ouvrage marquant des années 1990⁴. Il appuie ses hypothèses en partie sur celles d'U. Knigge, auxquelles il ajoute des réflexions à partir

-
- 1 J. Davidson, 1997 : p. 86 commente que la Thrace, l'Anatolie et la Syrie sont : « the usual suppliers of slaves in Athens » ; A. Glazebrook, 2016 : p. 174 ; V. Sebillote Cuchet, 2013 : p. 226.
 - 2 U. Knigge, 1991 : p. 93. Cf également 2005 : p. 78 ; Le statut d'esclave ne porte pas à discussion : J. Davidson va également dans ce sens (J. Davidson, 1997 : p. 86), ainsi que C. Reinsberg (C. Reinsberg, 1989 : p. 142), K. Wrenhaven (2009) et V. Sébillote Cuchet (« le caractère systématique du travail textile plaide [...] en faveur d'un travail servile » (V. Sébillote Cuchet, 2013 : p. 229).
 - 3 C. Reinsberg, 1989 : p. 140 – 142, particulièrement p. 141 pour la prudence dans l'identification.
 - 4 J. Davidson, 1997 : p. 84 – 91, plan p. 72.

des fragments de poètes comiques et de l'iconographie des vases. Le bâtiment comptait au moins vingt pièces dans lesquelles habitaient des étrangères, probablement des esclaves. La vaisselle est à mettre en relation avec la présence d'un endroit pour divertir les invités et qu'il s'agissait donc d'un établissement de prostitution et/ou d'une auberge. Le médaillon d'Aphrodite Ourania est également utilisé pour accréditer l'idée de la prostitution. L'épineux dossier de la *spinning éταίρα*, qui s'appuie sur les épigrammes et sur l'extrait de Strabon précédemment discuté ainsi que la découverte des nombreux pesons orientent vers la fabrication de vêtements en vue du commerce, doublé d'un établissement de prostitution.

Cependant, J. Davidson pas plus qu'U. Knigge ne sont les premiers à suspecter un établissement de prostitution dans cette zone du Céramique.

Z et Euctémon ?

La suspicion du bâtiment Z comme établissement de prostitution est ancienne. Les chercheurs se sont rapidement intéressés à l'endroit où vit Alcè dans le discours d'Isée, *Sur la succession de Philoctémon*, 20 :

Τὴν δ' ἄνθρωπον ταύτην, τὴν Ἀλκὴν, καθίστησιν Εὐκτῆμων ἐπιμελεῖσθαι τῆς ἐν Κεραμεικῷ συνοικίας, τῆς παρὰ τὴν πυλίδα, οἷο ὁ οἶνος ὄνιος.

Quant à cette femme, Alcè, Euctémon l'établit pour qu'elle s'occupe de sa maison au Céramique, qui se trouve près de la poterne où l'on achète du vin.

Une hypothèse a rapidement été émise : le bâtiment Z serait l'établissement d'Euctémon. Un détail cependant réside dans le fait que l'endroit où l'on vendrait du vin n'est pas connu. Quant à la poterne (τὴν πυλίδα), G. Schöman la localise dans la partie ouest du Céramique et situe la porte dans la partie occidentale de la ville. En 1922, dans l'édition de la C.U.F., P. Roussel note que cette partie a été fouillée et que la poterne a été retrouvée dans le nord-ouest de la ville¹. Dans une note, il précise : « cette partie des murs d'Athènes, au nord-ouest de la ville, a été explorée, et la poterne est encore reconnaissable² ». Le nord-ouest d'Athènes correspond à la localisation du quartier du Céramique. La poterne mentionnée par P. Roussel renverrait à l'entrée nord-est, qui se

1 Isée, in P. Roussel, 1922 : note 2 p. 113.

2 Isée, P. Roussel, 1922 : note 2 p. 113.

trouve près de la porte sacrée et mentionne le bâtiment qui se situe avant les remparts, baptisé depuis le « Bâtiment Z ».

H. Lind s'interroge à ce sujet, mais conclut que la datation joue en faveur de cette hypothèse¹. Il suppose une construction de Z3 durant la première moitié du IV^e siècle avant notre ère, ce qui correspond à la date du discours d'Isée (de 364 – 363²). J. Younger relie également le site d'Euctémon et Z3³. Cependant, ce dernier place l'établissement durant la seconde moitié du IV^e siècle, en accord avec les travaux d'U. Knigge, ce qui contredit cette hypothèse. De son côté, A. Glazebrook pense qu'il n'est pas possible d'arriver à une conclusion certaine⁴. K. Kapparis, qui publie le dernier ouvrage sur la prostitution grecque en date affiche sa perplexité⁵.

Après consultation du matériel, aucune preuve factuelle retrouvée sur le terrain ne permet d'affirmer de près ou de loin qu'Euctémon était le propriétaire du bâtiment durant la phase Z3. L'orateur ne mentionne pas non plus d'autre fonction au bâtiment que celui d'un endroit de prostitution. Cela ne contredit pas l'hypothèse qu'il ait pu y avoir une taverne au sein du même espace (à côté d'Alcè, au rez-de-chaussée ou à l'étage), mais Isée mentionne qu'il s'agit de plusieurs filles exerçant à cet endroit, puisqu'Alcè pratique l'activité de tenancière une fois vieille. Comme il y a plusieurs prostituées, il faut donc qu'il y ait quelques pièces dédiées uniquement à l'activité sexuelle. Le grand nombre de petites pièces peut aller dans le sens de la présence de différentes activités commerciales dans le bâtiment. Cependant, la quantité de pesons de tisserands mis au jour et l'absence de mobilier lié à d'autres artisanats ne va pas dans le sens d'une multiplicité des activités. La question reste donc ouverte : les éléments connus sont insuffisants pour affirmer ou infirmer cette hypothèse, dans l'état actuel de nos connaissances. La présence de femmes, de vaisselle et d'éléments de tissage permettent de faire les trois hypothèses de la prostitution, du tissage et de la taverne. La grandeur du bâtiment et les nombreuses petites pièces dénoteraient un bâtiment destiné au commerce ou à l'artisanat, tout en admettant l'hypothèse de la prostitution. Il s'agit en tout cas d'un rassemblement de femmes pour un

1 H. Lind, 1988 ; A. Glazebrook, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 39.

2 P. Roussel, 1922 : p. 107.

3 J. Younger, 2005 : article « brothels ».

4 A. Glazebrook, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 39.

5 K. Kapparis, 2016 : p. 289.

motif autre qu'une maison d'habitation. Si ce bâtiment était destiné à un autre motif que l'habitat, à quoi servait-il ?

« C'est à boire qu'il nous faut... ? »

Les éléments de vaisselle (dont aucun n'a de connotation érotique¹) et la présence de pièces qui pourraient fonctionner comme des *andrônes* permettraient d'avancer l'hypothèse d'une taverne, voire d'une auberge. La possibilité de rencontrer des prostituées dans les tavernes et sous l'influence des textes littéraires, qui évoquent la présence de lieux de prostitution au Pirée et au Céramique, l'hypothèse d'un établissement de prostitution en parallèle de la taverne a été émise.

...ou un atelier de tissage ?

Les pesons à tisser ainsi que les trois citernes sont interprétées comme des indices d'un commerce de filature². U. Knigge pense que, vu l'importance des pesons, on peut imaginer un métier à tisser dans chacune des pièces ou presque, montrant qu'il ne s'agit plus d'une résidence, mais d'un endroit de création de textile³. Ceci semble excessif au vu des 152 pesons retrouvés, nombre important, mais qui ne suffisent pas à prouver ou à renier cette hypothèse.

Du vin, des filles et des aiguilles

La grande difficulté pour identifier ce bâtiment vient du fait que les vestiges ne sont pas caractéristiques d'une utilisation spécifique. Malgré la persistance à vouloir faire du bâtiment Z un établissement de prostitution, il n'a pas été possible jusqu'à présent d'identifier archéologiquement des établissements de ce type. Th. McGinn, qui s'est intéressé à Pompéi et à la distribution géographique des prostituées dans cette cité, pense que le problème principal de la maison de prostitution grecque est son absence de structure type. Les preuves se basent sur la littérature et sur l'iconographie des vases, mais la mobilité des espaces au sein de la structure rend problématique l'identification certaine des traces archéologiques⁴. Le récent ouvrage édité par A. Glazebrook et B. Tsakirgis démontre à son tour qu'il n'y a pas à notre connaissance, en l'état actuel de la recherche, de bâtiment ayant été spécifiquement construit pour être un établissement de prostitution dans le monde

1 S. Lewis, 2002 : p. 118.

2 U. Knigge, 2005 (Teil 1) : p. 78.

3 U. Knigge, 1991 : p. 93.

4 Th. McGinn, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 257.

grec¹. Dans son propos sur les établissements de prostitution à la période hellénistique, M. Trümper, en arrive aux mêmes conclusions. Pour compliquer le problème, il n'est pas dit que ce type d'établissement ait eu une organisation similaire tout au long de l'Antiquité gréco-romaine, de la période archaïque à l'époque impériale, avec un type unique et construit à partir des mêmes prérequis. Abondant dans le même sens, A. Glazebrook, dans un article de synthèse à la fin de l'ouvrage intitulé *Is there an Archaeology of Prostitution ?*, explique que l'absence d'identification des établissements de prostitution montre aussi que les endroits où se trouvent des prostituées sont multifonctions² ; l'accès aux prostituées est une commodité parmi d'autres, la prostitution devenant alors une fonction secondaire d'un espace³.

L'idée d'un bâtiment multifonction concorde avec les restes retrouvés dans la phase Z3. Quelle place y'avait-il pour la prostitution entre le tissage et la taverne ? Prostituées le soir, tisseuses le jour, pour J. Davidson, c'est du bon sens :

« The brothel, especially a cheap brothel, would have to double as a textile factory⁴. »

Même s'il est possible d'argumenter qu'il est difficile d'imaginer une prostituée travailler la laine entre deux clients et que, comme le dit C. Blazeby, toute femme dans une taverne n'est pas automatiquement une prostituée, ce triptyque s'est installé dans la critique⁵. Récemment, dans *Houses of Ill Repute*, paru en 2016, B. Ault affirme :

« The excavator willingly identifies Building Z3 as a tavern, inn, and brothel, whose female inhabitants engaged in the manufacture of textiles when not otherwise occupied⁶. »

Trois éléments principaux sont avancés pour consolider cette hypothèse : le lien supposé entre prostitution et tissage, avec notamment le dossier de la *spinning étaiρα* qui irait dans ce sens. Les deux autres éléments ont trait à Aphrodite ou assimilée : le

1 A. Glazebrook et B. Tsakirgis, 2016. Pour une opinion contraire : K. Wrenhaven, 2009 : p. 378 (« if we consider the evidence together, it seems likely that by the 4th century this building was primarily a brothel as well a place of wool-working »).

2 Nous ne soulevons pas ici la question de la division des espaces possibles entre l'étage et le rez-de-chaussée, ni la possibilité de cloisons en matériaux périssables, bois ou tissu – qui ne se conservent pas archéologiquement –, qui serviraient à séparer plusieurs espaces.

3 A. Glazebrook et B. Tsakirgis, 2016 ; les réflexions de M. Trümper se trouvent p. 118 – 119.

4 J. Davidson, 1997 : p. 88 et note 50 p. 331.

5 C. Blazeby, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 98 ; K. Kapparis pense que d'autres interprétations sont possibles avant d'envisager un lieu de prostitution (K. Kapparis, 2018 : p. 294 et p. 301).

6 B. Ault, in A. Glazebrook and B. Tsakirgis, 2016 : p. 83.

médaille représentant Aphrodite et les objets féminins en rapport avec cette dernière ou des déesses orientales associées à l'amour.

Aphrodite sur une chèvre

Le médaillon d'Aphrodite est l'un des arguments utilisés pour accréditer l'idée de la fréquentation de Z3 par des prostituées¹. Aphrodite chevauchant sous une nuit étoilée a été interprétée par U. Knigge comme une métaphore du métier des ouvrières : le jour, tisseuses, le soir, prostituées servant à la taverne. Ces dernières sont soit contraintes, soit désirantes de gagner de l'argent pour quitter la condition servile. Toutefois, V. Sébillotte Cuchet trouve que « le caractère isolé du médaillon et la polysémie de l'image interdisent de proposer une explication aussi univoque². »

Aphrodite et Astarté, déesses des prostituées ?

Ainsi les statuettes de déesses et leur représentation sur amulettes, associées à Aphrodite, montrent « une dominance du registre érotique et féminin³ ».

Selon S. Budin, le lien avec ces déesses est lui-même à reconsidérer. Dans son ouvrage sur la prostitution sacrée, elle remet en cause l'association entre Astarté et le monde amoureux. Si son iconographie a bien des éléments érotiques, les connaissances tirées de l'épigraphie sur son culte au Levant, Chypre et en d'autres endroits font penser qu'elle est proche d'Uni, à savoir une déesse protectrice de la famille royale et guerrière. Le syncrétisme qui existe entre la phénicienne Astarté et l'Aphrodite grecque est la raison qui fait qu'elle est associée au sexe et à la fertilité :

« The relationship between Astarté and Aphrodite is hardly the direct, one-to-one *interpretatio* syncretism usually imagined. »

Aphrodite est vue comme une Astarté, Atargatis, Isis, Argimpasa ou Cybèle grecque. De son côté, Astarté est aussi identifiée à Isis ou Hathor. Pourtant, ni Isis, ni Cybèle ne sont supposées être des déesses de l'amour parce qu'elles sont liées à Aphrodite. Il en est de même pour Astarté⁴.

1 J. Davidson, 1997 : p. 86 ; J. Neils, in B. Cohen, 2000, p. 209 ; C. Reinsberg, 1989 : p. 142.

2 V. Sébillotte Cuchet, 2013 : p. 231.

3 V. Sébillotte Cuchet, 2013 : p. 226. Cf aussi J. Davidson qui note des statuettes représentant des déesses étrangères, (J. Davidson, 1997 : p. 86). Les bijoux et les images à Aphrodite pourraient être un signe de présence de prostituées durant Z3 (C. Reinsberg, 1989 : p. 142).

4 S. Budin, 2008 : p. 249 – 250. Pour aller plus loin : D. Sugimoto, 2014.

Rajoutons enfin que ce n'est pas parce qu'Aphrodite est présente que cela signifie que les femmes qui l'adorent ont un lien avéré avec la prostitution. Les livres de V. Pirenne-Delforge et de A. Smith & S. Pickup montrent la diversité d'un culte qui ne saurait être réservé aux prostituées, ni être un indice de prostitution¹.

De même, l'étude des liens entre la religion et les courtisanes, qui intervient ultérieurement dans ce chapitre, montre qu'il existe un lien entre Aphrodite et certaines courtisanes, mais qu'il n'est pas le seul.

Z1 et Z2 : une continuité à reconsidérer à la lumière de Z3 ?

C'est en tout cas l'hypothèse avancée par B. Ault, qui émet la théorie d'une continuité entre Z1 et Z3 dans *House of Ill Repute*, faisant des trois phases un endroit de prostitution². J. Davidson n'est, là encore, pas tout à fait étranger à cette vision. Il remarque dans la phase Z2, pourtant assimilée par les fouilleurs à une maison d'habitation, en conformité avec Z1, les preuves d'un culte à Aphrodite et le relie à la prostitution : cette deuxième phase du bâtiment « shows the first evidence for a cult of Aphrodite that was characteristic in antiquity of the piety of prostitutes, a fragment of a mixing-bowl, showing the sacrifice of a white goat³. »

D'après B. Ault, le plan des structures et le matériel permettent d'envisager cette thèse. Pour l'étayer, il s'appuie sur la taille du bâtiment, qu'il estime importante pour une résidence privée du V^e siècle avant J. – C. Le vestibule, notamment, qui fait plus de 35 m², convient pour réunir une assemblée. Les dépôts votifs, qui se retrouvent dans les trois phases, appuieraient l'hypothèse de la même activité entre Z1 et Z3⁴. De manière générale, les objets retrouvés dans les deux premières phases, bien que moindres par rapport à ceux de Z3, montrent la même diversité. Il s'intéresse notamment à un objet retrouvé dans la pièce Wb₂, dans la deuxième phase du bâtiment : « Measuring 0.133 m in length, handmade, hollow, and unglazed, but carefully burnished with a smooth and compacted surface, it is broken where the diameter begins to splay toward the proximal end. »

1 Pour la prostitution sacrée, cf la troisième partie du présent chapitre (C). Pour Aphrodite, V. Pirenne-Delforge, 1994 et A. Smith & S. Pickup, 2010, particulièrement G. Pironti, in A. Smith & S. Pickup, 2010 (« I cannot emphasize enough that Aphrodite is not the 'goddess of love' », p. 118). Cf également N. Loraux, in G. Duby, M. Perrot et P. Schmitt Pantel, 2002 : p. 46 ; B. – M. Näsström, in L. Larsson Lovén & A. Strömberg, 1998, p. 29 – 43.

2 B. Ault, in A. Glazebrook and B. Tsakirgis, 2016 : p. 89 – 91.

3 J. Davidson, 1997 : p. 86.

4 B. Ault, in A. Glazebrook and B. Tsakirgis, 2016 : p. 89 – 90.

Selon B. Ault, il pourrait s'agir du manche d'un outil, d'un objet votif ou d'une partie d'une statuette ithyphallique, qu'il range dans sa liste sous l'appellation de « erect terracotta phallus », suivant ainsi U. Knigge (*terrakottaphallos*). Cependant, il penche pour un godemiché :

« This life-sized anatomical *membrum disiectum* could also perhaps have served as an erotic plaything¹ ».

Un *graffito* retrouvé dans la troisième phase de Z avec le nom de Naucratis est également utilisé pour aller dans le sens de son hypothèse, nom qui convient bien à une esclave ou métèque qui se prostitue, tout comme le lien entre prostitution et tissage².

Le fondement principal de cette hypothèse est que B. Ault part de Z3 pour identifier Z1 et Z2 comme un endroit où l'on trouverait des prostituées. L'hypothèse ne fonctionne que si l'on admet qu'il y avait des prostituées en Z3, ce qui n'est pas prouvé archéologiquement. L'onomastique, qui sera abordée plus bas, et le dossier de la connexion entre tissage et prostitution ne sont pas aussi parlants que B. Ault le laisse penser. Quant au godemiché, cela semble être beaucoup de choses ; même s'il s'agit d'un godemiché, il n'y a pas lieu d'imaginer son utilisation par des prostituées. C'est partir du principe que les prostituées sont les seules femmes à en utiliser. Le vers 109 de la *Lysistrata* d'Aristophane, qui met en scène des citoyennes, montre le contraire. La Souda, avant de citer les vers 109 et 110 de la *Lysistrata* Aristophane, explique :

Ὀλισβος· αἰδοῖον δερμάτινον, ᾧ ἐχρῶντο αἱ Μιλήσῃαι γυναῖκες, ὡς τριβάδες καὶ αἰσχουργοί· ἐχρῶντο δὲ αὐτοῖς καὶ αἱ χῆραι γυναῖκες.

Godemiché : pénis en cuir, qu'utilisent les Milésiennes, tout comme les tribades et les personnes obscènes ; les veuves les utilisent³.

Les rares attestations du mot dans le T.L.G. ne font pas de lien particulier avec l'univers prostitutionnel⁴. Un fragment chez Cratinos, où le terme de *μισηταί* pourrait être ambigu, donne la phrase suivante :

-
- 1 Pour cette citation et la précédente : B. Ault, in A. Glazebrook and B. Tsakirgis, 2016 : p. 90. Pour le godemiché, cf note 16 p. 201 et la liste d'objets retrouvés en Wb₂ p. 97 – 98. U. Knigge décrit l'objet comme étant en argile grasse orange, creux, avec des traces de couteau (U. Knigge, 2005 (Teil 1) : n° 425, p. 163).
 - 2 Le *graffito* dont il est question a été retrouvé dans la pièce Aa₃; B. Ault, in A. Glazebrook and B. Tsakirgis, 2016 : p. 91 ; U. Knigge, 2005 (Teil 1) : p. 181 ; (Teil 2) : n° 514 (Abb. 61).
 - 3 Souda, *Lexicon*, O 169.
 - 4 Une quinzaine d'attestations, si on enlève les fragments répétés par plusieurs auteurs et le *Pour Timandra* d'Hypéride où le mot est un ajout de la philologie moderne dans un discours qui doit concerner en définitive un Timandron (cf le corpus Timandra dans le second volume).

Μισηταὶ δὲ γυναῖκες ὀλίβοισιν χρήσονται.

Les débauchées utilisent des godemichés¹.

Toutefois, le terme peut se traduire par « prostituées » sous sa forme de substantif. Ici, il s'agit d'un adjectif et il n'y a pas de raison particulière pour lui donner un sens lié à la prostitution.

Quelques réflexions

Auberge, taverne, atelier de tissage, établissement de prostitution, maison d'habitation, combinaison entre ces différents éléments..., la vision polymorphe du bâtiment Z devient difficile à suivre. Il s'agit de lu site dont il est le plus question quand le dossier des vestiges archéologiques est ouvert, mais les preuves sont en définitive peu probantes.

L'argument de l'établissement de prostitution repose sur l'association entre sexe tarifé et taverne/auberge ou tissage. Le fait qu'il y ait un endroit de convivialité est compatible avec des prostituées. Toutefois, rien dans les données archéologiques ne permet de l'attester. Les bijoux, amulettes et statuettes de déesses laissent deviner la présence de femmes, mais ne permettent pas d'en deviner les activités. Le rapport au tissage est un sujet épineux, qui se nourrit de plusieurs éléments finalement peu convaincants pris séparément. La notion de *spinning ἑταίρα* est à reconsidérer. Le bois ne se conservant pas, aucun métier à tisser n'a jamais été retrouvé. Les pesons peuvent donner une idée de l'activité de tissage. Le fait qu'il y ait des pesons dans de nombreuses pièces n'est pas étonnant : un métier à tisser se déplace, les femmes l'emportent d'une pièce à l'autre. L'affirmation qu'un métier à tisser se trouvait dans chaque pièce paraît un peu excessif. Selon la taille des métiers à tisser, 150 pesons peuvent renvoyer à un à trois métiers à tisser².

À titre personnel, il nous semble que les chercheurs s'accrochent beaucoup au lien entre le Bâtiment Z et la prostitution pour deux raisons : en premier lieu, les auteurs se lisent entre eux (J. Davidson a eu un impact important sur le sujet) et ne reprennent pas vraiment le dossier archéologique. Deuxièmement, l'image du 'bordel' est un monstre mythologique : cette dernière a une place énorme dans l'histoire culturelle, dans les fantasmes, dans l'imaginaire collectif. Ne pas trouver l'équivalent d'un 'bordel' dans des

1 Cratinos, fr. 354 K. – A.

2 N. Cahill estime qu'environ 250 pesons sont l'équivalent de 6 à 12 métiers à tisser (N. Cahill, 2002 : p. 251, cf p. 173 – 179 et 250 – 252).

cités comme Athènes est une chose étonnante. Le concept de ‘bordel’ est puissant dans la psyché moderne. Une fois qu’il est installé, il est difficile de l’en déloger. Si l’hypothèse de femmes vendant des rubans ou du poisson dans le bâtiment Z avait été émise, il n’y aurait eu aucune difficulté à faire marche arrière. Troisièmement, une des raisons découle de la place dans les mentalités d’Athènes à l’époque classique et de l’importance des traces textuelles à l’époque moderne. En effet, le bâtiment Z date du IV^e siècle avant notre ère, dans une cité qui a une grande importance aux yeux des modernes. L’archéologie grecque est, de plus, souvent tributaire des textes et il est étonnant d’avoir des sources qui évoquent la présence d’établissements de prostitution au Céramique sans en retrouver la preuve archéologique, alors que le quartier est bien connu et fouillé depuis longtemps.

Par ailleurs, à partir du moment où quelqu’un a émis l’hypothèse d’un bâtiment (peu importe l’endroit en Grèce) comme étant un établissement pouvant accueillir des prostituées, il ne faut pas uniquement prouver que ce bâtiment a une autre utilité qu’un lieu où se pratique la prostitution, il faut aussi démontrer qu’il ne s’agit pas d’un établissement de prostitution. Le bâtiment Z a tellement été lié à la prostitution que chaque nouvelle hypothèse doit être émise en tenant compte de l’aspect prostitutionnel du lieu.

Dans le cas de la prostitution, même dans un cas comme celui de la maison du Lac à Délos, où pourtant rien ne laisse supposer un établissement de prostitution, il est nécessaire de rappeler qu’il ne s’agit pas d’un lieu de prostitution, mais qu’il a été considéré comme tel à un moment.

Malgré le problème du matériel, l’hypothèse d’un établissement de prostitution est séduisante, car aucun autre établissement de ce type n’a été jusqu’à présent trouvé dans le monde grec. L’ouvrage de J. Davidson, *Courtesans and Fishcakes*, a profondément marqué la recherche sur la question et les travaux postérieurs le citent invariablement quand il est question du Bâtiment Z. Néanmoins, lorsque l’ouvrage a été publié en 1997, le catalogue recensant le matériel trouvé dans cet édifice n’avait pas encore été publié. Il ne fut qu’en 2005. Il s’agit donc d’hypothèses probables qui semblent être ancrées comme certaines au fil du temps. L’équipe de fouille elle-même remarque que l’hypothèse prostitutionnelle est une supposition qui ne repose pas sur le matériel retrouvé :

« Dass sie neben ihrer Tätigkeit am Webstuhl und dem Bedienen der Gäste auch Hetären Dienste zu leisten hatten, ist anzunehmen, doch ein Schluss, der sich nicht aus dem Befund, sondern aus der Kenntnis antiker Gepflogenheiten ergibt¹. »

En conclusion, si prostituées il y a, il n'y a pas nécessairement d'établissement de prostitution *stricto sensu*. Le bâtiment Z3 n'a pas forcément été construit pour être un établissement de prostitution, ou alors pas uniquement. Il est possible que l'établissement fonctionne comme taverne/auberge ou comme atelier de tissage, avec différents types de populations qui se regroupent au sein de l'établissement, dont peut-être également des prostituées. Mais cela reste une supposition ; il n'y a pas de preuves archéologiques de présence de πόρναι ou d'ἑταῖραι dans ce lieu.

Paul is dead ?

Vingt-trois siècles après la fin de Z3, en 1969, une rumeur se répand : Paul McCartney serait mort depuis 1966 et un sosie aurait été embauché pour se faire passer pour le scarabée. La liste des arguments avancés pour prouver cette supposée mort est importante : une dizaine d' « indices » plus ou moins farfelus ont été utilisés, de la pochette d'Abbey Road à la réécoute de chansons à l'envers. Paul McCartney répondra lui-même à cette rumeur en disant qu'il serait le premier informé s'il était mort, merci bien. Cela ne suffit pas à éteindre entièrement la rumeur qui est devenue une légende contemporaine.

L'enseignement central de cette histoire est l'accumulation de petits détails qui ne sont pas significatifs en eux-mêmes, mais qui prennent sens une fois mis en rapport les uns avec les autres. Pour l'hypothèse que le Bâtiment Z contenait un établissement de prostitution, il y a :

- l'idée que les prostituées sont des esclaves ;
- le motif de la *spinning ἑταῖρα* d'une part et les *talasiourgoi* d'autre part qui font le lien entre tissage et prostitution,
- le lien entre tissage et esclavage (donc entre tissage, esclavage et prostitution) ;
- l'importance de la laine dans la sphère féminine ;
- le nombre important de femmes dans la prostitution ;
- les objets compris comme féminins et connectés avec Aphrodite ;
- le lien entre Aphrodite et érotisme (donc entre féminin, Aphrodite et prostitution) ;

¹ U. Knigge, 2005 (Teil 1) : p. 78.

- la vaisselle et les *andrones*, laissant penser qu'il pouvait y avoir une taverne et des banquets. Or, ce sont deux endroits où se trouvent les prostituées ;
- la grandeur du bâtiment et les citernes qui montrent que le bâtiment n'était probablement pas utilisé pour un usage domestique.

Il s'agit donc d'un circuit qui s'auto-entretient. Th. McGinn remarque :

« The finds here support the thesis that they are likely to be prostitutes, in the sense that the evidence for weaving at Z3 supports the identification of weavers as prostitutes and vice versa without being probative, since the two categories did not completely overlap.¹ »

De même, l'interprétation du bâtiment Z comme établissement repose sur la lecture de la bibliographie secondaire, où chacun reprend les arguments précédemment évoqués, mais sans reconsidérer le dossier dans son ensemble. Le Bâtiment Z est devenu un *topos*, au même titre que le gynécée.

3. Bâtiment Y : de l'utilisation intempestive du graffiti

À côté du bâtiment Z se trouve le bâtiment Y : il a également été envisagé comme un lieu de prostitution. L'hypothèse la plus insolite, quand on considère la seconde hypothèse qui fait du bâtiment un lieu de prostitution, est celle d'un temple, avancée dans un premier temps par U. Knigge, avant de rejeter cette idée pour en faire un endroit profane, un espace pour boire et socialiser, comme une taverne². La phase Y1 serait contemporaine de la maison de prostitution d'Euctémon et U. Knigge propose d'y voir là aussi l'établissement dirigé par Alcè³. Cette interprétation repose essentiellement sur un *graffito* découvert sur le mur en plâtre de la chambre A, « BOYBAΛION ΚΑΛΗ », daté d'entre 400 et 350 avant notre ère, avec pour hypothèse que Boubalion est une prostituée⁴. Ce même *graffito* est interprété par U. Knigge pour définir la nature de l'établissement : il pourrait ensuite avoir servi comme maison à banquets ou comme taverne. Il semble qu'un seul *graffito* est un bien maigre renseignement pour supputer un établissement de prostitution : ce *graffito* a bien pu être inscrit lors d'un banquet organisé par un particulier,

1 Th. McGinn, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 259.

2 Knigge, 1993 : p. 138 – 139.

3 U. Knigge, 1993 : p. 139.

4 SEG 44, 241 ; Ce graffiti est aussi évoqué par A. Glazebrook, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 258 – 259 et in A. Glazebrook & B. Tsakirgis, 2016 : p. 193 ainsi que par B. Ault, in A. Glazebrook and B. Tsakirgis, 2016 : p. 93. J. Neils, qui reprend les conclusions de D. Williams (D. Williams, in A. Cameron & A. Kuhrt, 1983), s'intéresse aux inscriptions comme moyens de retrouver des courtisanes. Καλή à côté d'un nom est, pour elle, un indice.

comme le reconnaît U. Knigge elle-même¹. La description du bâtiment suggère plutôt une utilisation privée et rien n'indique la présence de prostituées de manière permanente. Quant au nom en lui-même, si le nom avait été Boubalos, l'hypothèse première n'aurait probablement pas été celle d'un prostitué. La question des noms de prostituées sera débattu plus bas dans ce chapitre, mais permettons-nous d'avancer dès à présent que le nom seul ne suffit pas pour définir un statut juridique ou une activité de prostitution.

De plus, cette interprétation repose sur l'association du féminin avec la prostitution. K. Dover, rappelle que dire qu'un homme est *καλός* est une manière de témoigner son amour pour cette personne. L'hypothèse de la prostitution n'est pas abordée. Il suppose en outre que ce mot peut désigner la personne, mais aussi l'œuvre du peintre qui loue son propre travail². Pour A. Lear, ce mot apparaît dans de nombreuses scènes de pédérastie³. Pourquoi identifier des scènes entre citoyens dans le cas de deux hommes sans envisager la prostitution d'une part, et en partant du principe que les deux hommes ont le statut de citoyen (quitte à poser la question avant de la contredire ou d'en affirmer l'absurdité) et pourquoi ne pas envisager, *a contrario*, l'hypothèse d'une relation entre un homme et une femme qui n'appartient pas à l'univers prostitutionnel ?

En conclusion, le lupanar et les petites pièces de Pompéi sont les seules traces archéologiques avérées dans le monde gréco-romain, malgré la volonté des chercheurs qui, même lorsqu'elle est acharnée, n'a pas encore triomphé de toutes les difficultés pour trouver des correspondances matérielles aux textes littéraires. Le mot le plus ancien pour désigner l'établissement de prostitution, *ἐργαστήριον*, montre la variété des lieux. C'est un indice de plus pour émettre l'hypothèse que ce type d'activité ne se pratiquait pas dans un bâtiment construit précisément pour cela.

Les restes archéologiques grecs indiquent qu'il n'y a pas de zone géographique distincte. Il est compliqué de trouver des preuves matérielles de la prostitution dans les tavernes, les auberges, les thermes, etc., ce qui est un argument supplémentaire en faveur d'une absence de 'quartiers chauds'. Nééra est prostituée parce qu'elle travaille dans un établissement de prostitution, mais aussi parce qu'elle va de banquet en banquet ou de festival en festival. Théodotè est courtisane parce qu'elle reçoit chez elle des citoyens, mais

1 U. Knigge, 1993 : p. 139.

2 K. Dover, 1982 : p. 140 & 149.

3 A. Lear, in M. Masterson, N. Sorkin Rabinowitz, J. Robson, 2015 : p. 128.

aussi parce qu'elle accompagne Alcibiade en Asie Mineure. Si de tels endroits étaient regroupés, il ne serait pas aussi complexe d'identifier un bâtiment servant à la prostitution.

Th. McGinn résume ainsi avec humour :

« In other words you do not need a brothel to sell sex any more than you need a McDonald's to sell hamburgers, though I would not care to push this analogy one bit further¹. »

II. Dis-moi comment tu t'appelles, je te dirai d'où tu viens ?

A. Le nom d'une courtisane peut-il donner des renseignements sur son origine géographique ?

Quelques personnes portent des noms de lieux géographiques : Κυρήνη, Λυδία, Νεμεά, Πελλήνη, Σινώπη, Σκιώνη. Ces noms permettent-ils d'en apprendre davantage sur l'origine géographique de ces femmes ? La recherche a tenté de faire parler les noms de courtisanes. Si K. Schneider remarque que sa liste enseigne qu'il n'y a peu de noms parlants (10%), le nom comme révélateur de l'activité de courtisane est relevé à plusieurs endroits² : ainsi, « Nannion » inscrit sur une dalle rectangulaire attique, de date exacte inconnue, permet à A. Glazebrook de supposer que cette dernière s'adonnait à la prostitution :

« since Nannion was a well-known *hetaira* in the mid-fourth century BCE. Euboulos even wrote a play titled *Nannion* in which the *pornai* were paraded out and put on display for customers »

Sur la base de ce nom et le fait que la plaque de schiste se trouve à proximité de l'Aphrodiseion, d'autres chercheurs relient la structure où la dalle a été retrouvée à la prostitution sacrée³. Un relevé rapide dans les inscriptions montrera que de nombreuses Nannion existent et que rien n'indique qu'elles aient toutes un lien avec le commerce du sexe⁴.

1 T. McGinn, in C. Faraone & L. McClure, 2006 : p. 62.

2 K. Schneider, in A. Pauly & G. Wissowa, 1913 : p. 1371 ; Cf la discussion plus haut sur Obole et Aphrodisia ; F. Bechet, 2001 – 2003 ; E. Cohen, 2015 : p. 145 – 149 ; S. Goldhill, in M. Masterson, N. Sorkin Rabinowitz, J. Robson, 2015 : p. 182 ; E. Keuls, 1985 : p. 355.

3 SEG LVII 287 ; IG II² 12230 et A. Glazebrook, in A. Glazebrook & B. Tsakirgis, 2016 : fig 8.6 p. 193.

4 Par exemple, une Nannion est nommée en sa qualité de mère sur une inscription funéraire de Smyrne de Dionysios Hiéronos (CIG 3300 ; PHI : Smyrna 437 <https://epigraphy.packhum.org/text/255350?hs=262-271>).

Aucun ouvrage traitant en profondeur de la question de l'onomastique n'affirme qu'un nom est signifiant¹. O. Masson, pour qui l'époque classique offre les données les plus intéressantes, s'est attaché à comprendre la signification des noms d'esclaves, pour en conclure qu'il n'y en avait aucune. Il n'existe donc pas de noms caractéristiques pour les esclaves en Grèce, même dans le cas de sobriquets péjoratifs². Dans un autre article, O. Masson constate que les sobriquets ou les diminutifs, notamment ceux avec une valeur affective, ne sont pas une spécialité de courtisanes³.

Pour certaines, cependant, la frontière est mince entre nom et surnom. Γλυκέρα est-il un nom ou un surnom qui renvoie à sa douceur ? Une tisseuse affranchie nommée ainsi est l'un des arguments utilisés par K. Wrenhaven pour associer les ταλασιουργοί aux prostituées⁴. Cependant, les inscriptions et les dictionnaires prosopographiques montrent l'aspect courant de ce nom. De même, L. Robert constate que les noms féminins Γλυκεῖα, Γλυκέρα, Γλυκέριον, Γλύκυλλα, Γλύκιννα, Γλύκη, formés à partir de Γλυκέα et de Γλυκεῖα, sont fréquents et n'indiquent pas un statut d'esclave ou de courtisane⁵. Il conclut : « Une fois de plus, on constate que la notion de 'nom d'esclave', presque autant que celle de 'nom de courtisane', ne correspond pas à une réalité stable ; c'est plus ou moins tôt, suivant les régions, que noms d'esclaves et noms de citoyens puisent dans un même fonds⁶... ».

L. McClure, dans son livre sur les courtisanes chez Athénée, accrédite cette idée. Elle confirme que beaucoup de noms de courtisanes ne diffèrent pas de ceux des autres femmes à Athènes et que peu sont marqués comme appartenant au monde de la prostitution. Les noms d'Euphrosynè, de Nicarète, de Philé ou de Plangon sont présents sur de nombreux reliefs funéraires. D'autres sont très populaires, comme Aristagora, Aristocleia, Glycéra, Mathacè, Myrrhinè, Nicô, Pamphila, Phanostratè ou Théodotè⁷. N.

1 À l'exception de l'article de F. Bechet, qui pense au contraire que les noms de courtisanes sont signifiants, invoquant, parmi de nombreux exemples, le nom de Glycéra sur lequel nous reviendrons (F. Bechet, 2001 – 2003 ; p. 82 pour Glycéra). Par contre, P. Fraser dit que les courtisanes avaient des surnoms : « such ethnic names might be deliberately given as bye-names ; they were quite frequently given to run-of-the-mill hetairai ». P. Fraser, in S. Hornblower & E. Matthews, 2000 : p. 154.

2 O. Masson, in O. Masson, 1972 : p. 9.

3 O. Masson, in O. Masson, 2000 : p. 97 – 99.

4 K. Wrenhaven, 2009 : p. 380.

5 N. Fratl, 1964, p. 146.

6 N. Fratl, 1964 : p. 179.

7 L. McClure, 2003 : p. 65. Pour la complexité de saisir une identité à partir d'un nom, ou d'un surnom, cf p. 63.

Kanavou, dans son étude sur les noms chez Aristophane, va dans ce sens : par exemple, le nom de Simaitha, la fameuse prostituée d'Aspasie enlevée par des Mégariens dans les *Acharniens*, n'a pas un nom particulièrement significatif dans le contexte de la pièce et le nom est attesté pour trois autres femmes à l'époque hellénistique¹. S. Boehringer, dans son étude de Philainis, conclut qu'il ne s'agit ni d'un nom de prostituée, ni de courtisane². De son côté, K. Wrenhaven, dans son ouvrage sur l'image de l'esclave en Grèce, *Reconstructing the slave, the Image of the Slave in Ancient Greece*, remarque que, même si certains noms sont populaires pour les esclaves, d'autres, nombreux, sont également communs pour les Grecs de condition libre. Elle cite les esclaves Eschine, Apollodore et Timarque, qui ont contribué à l'érection de l'Erechteion. De plus, les propriétaires grecs ne connaissaient pas toujours exactement l'origine des esclaves. Les personnes venant du nord de la Grèce étaient supposées Thraces ou Scythes. De plus, les vendeurs eux-mêmes ne savaient pas toujours l'origine exacte de leur marchandise et pouvaient mal identifier un esclave. Par conséquent, la supposition qu'un esclave qui porte un nom en rapport avec la Thrace est effectivement Thrace n'est pas une évidence³.

L'explication de cette absence de catégorisation semble cohérente avec la pensée antique. Les modernes attachent probablement plus d'importance à la question du nom de courtisanes que les Grecs. Les modernes considèrent les courtisanes comme un groupe à part et donc recherchent des caractéristiques particulières, avec l'idée que le nom serait suggestif. Pour notre part, nous émettons l'hypothèse qu'une courtisane n'est pas spécifiquement catégorisée comme « courtisane » (ou, du moins, pas plus ni moins qu'une vendeuse de ruban ou qu'une boulangère), mais plutôt à partir d'une autre grille de lecture, basée sur le statut (esclave, affranchie, métèque, concubine, ...). Les tenanciers de tavernes (οἱ κάπηλοι ; αἱ καπηλίδες) et les tenanciers des établissements de prostitution (οἱ/αἱ πορνοβοσκοί) semblent être davantage dépréciés que les prostituées ou les courtisanes. Il conviendrait de se lancer une étude sur les noms des tenanciers.

1 N. Kanavou, 2011 : p. 45.

2 S. Boehringer, in M. Masterson, N. Sorkin Rabinowitz N., J. Robson, 2015 : p. 380 – 384.

3 K. Wrenhaven, 2012 : p. 33 – 35.

B. Surnoms

La même vision se constate dans notre corpus avec les surnoms¹. Nous dénombrons : Ἄβυδος (Sinôpè), Αἴξ (Nicô), Ἀντικύρα (Oia), Ἀξίνη (Laïs), Ἀφύαι (Anthis, Stagonion et Nicostratis), Δίδραχμον²? (Lémè), Παρόραμα (Lémè), Κερκώπη, Κλεψύδρα (Mètichè), Κορώνη (Anonyme et Théocléia), Λάμια³, Λύχνος (Synôris), Πάροινος, Παρόραμα (Phylacion), Πασιφύλα (Plangon), Προσκήνιον (Nannion II), Φθειροπούλη (Phanostratè), Κλαυσιγέλως, Σαπέρδιον, Σηστός et Φρόνη (Mnésarètè et Phryné II), Χίμαιρα.

Parmi les personnes, certaines ont un surnom en rapport avec la fréquentation des hommes, comme Δίδραχμον ou Κλεψύδρα, mais elles font figure d'exception. Le cas de Nicostratis a été abordé au chapitre précédent. Λύχνος pourrait renvoyer à l'activité sexuelle de Synôris, car les lampes sont fréquemment mentionnées dans la poésie érotique grecque et latine comme témoin de l'acte sexuel⁴. En tout cas, avec deux ou trois personnes qui ont un surnom directement lié à leur statut de courtisane sur vingt-deux, on ne peut en faire une règle absolue. Il y a dans notre corpus plus de surnoms qui ne sont pas liés au fait d'être une courtisane que l'inverse. Ainsi, Αἴξ renvoie à l'aspect vorace de Nicô, tiré d'une anecdote. Προσκήνιον est ainsi nommé car, comme un décor de théâtre, il ne restait plus grand-chose d'elle une fois les habits et les bijoux retirés. Φθειροπούλη, celle qui s'épouille sur le pas de la porte, renvoie à un comportement et les Ἀφύαι renvoient à des caractéristiques physiques, mais pas à leur activité de courtisane. Au contraire, certains surnoms, comme Κερκώπη et Ἀξίνη (nommée ainsi, car Cercôpè et Laïs étaient réputées pour avoir leur caractère), Λάμια, Φθειροπούλη et Χίμαιρα, agiraient davantage comme des

1 Nous différons en cela de L. McClure, 2003 : p. 68 – 74, qui a le mérite d'attaquer la question de front. Elle considère qu'il était courant pour une *hetaira* d'avoir plus d'un nom, ce qui pourrait être un premier indice pour les différencier des autres femmes, notamment des citoyennes. Apollodore, en nommant par ses deux noms la fille de Nééra, serait une manière de la qualifier comme *hetaira*. L. McClure s'appuie pour sa démonstration sur l'attribution de surnoms à des individus célèbres, comme les politiciens ou les figures marginales telles les courtisanes ou les parasites (nous réfutons l'hypothèse de la courtisane comme figure marginale, cf chapitre V). Elle s'appuie également sur les vases (au sujet de la place des courtisanes dans l'iconographie et des problèmes d'interprétations, cf le deuxième chapitre). L'interprétation qu'elle fait des surnoms et la possibilité d'utiliser certains surnoms comme terme générique de « prostituée » relève davantage du commentaire littéraire. Enfin, certains arguments se contredisent : Glycéra est à la fois un exemple de nom partagé par toutes les catégories sociales (p. 65) et un surnom qui met en avant l'activité amoureuse des courtisanes (p. 73 – 74). De même, E. Cohen fait le commentaire suivant en citant Glykera et Malthacè : « not surprisingly, therefore, some of the freed slaves carry names that are typical Athenian designations for sex-workers ». (E. Cohen, 2015 : p. 58).

2 Sur l'existence possible de ce surnom, cf vol. II sous Lémè.

3 Il y a quelques Lamia dans le PHI qui ne renvoient pas à la ville.

4 On peut grouper avec Synôris les courtisanes dont le nom ou le surnom est en rapport avec la lumière : Lampas, Lampito, Lampyris et Thryallis, L. McClure, 2003 : p. 74 et note 45 p. 213.

répulsifs et n'incitent pas à s'engager dans la fréquentation de courtisanes. Les surnoms des courtisanes de la période classique, par conséquent, ne sont pas significatifs.

C. Les noms ou surnoms géographiques

Peut-on retrouver des origines à partir des noms ou des surnoms ? Il convient de rappeler que, souvent, les sources sont silencieuses à ce sujet : il n'y a par exemple aucune information sur Lénaitocystos. Ainsi, Cyrène étant le nom d'une colonie grecque de Libye, est-ce que cette courtisane avait une origine libyenne ? Rien dans les textes n'indique une mention de son origine. Lamia, si c'est bien un surnom, a peut-être plus de chance d'être surnommée ainsi à cause du monstre mythologique qu'en référence à la ville. De plus, les esclaves étaient amenées à être mobiles : le parcours de Nééra montre qu'elle a vécu à plusieurs endroits. Comme Laïs, elle a été vendue comme esclave à Corinthe, mais il est possible qu'elle soit originaire d'un autre endroit. Laïs viendrait de Sicile. Théodoté suit Alcibiade en Asie Mineure et Thaïs, originaire d'Attique, suit Ptolémée dans les campagnes d'Alexandre le Grand avant de s'établir en Égypte. Une courtisane était surnommée Anticyra (Oia), une autre Abydos. Le surnom de la première désigne aussi plusieurs cités en Grèce. Néanmoins, ce surnom, qui signifie l'hellébore, lui vient soit de son habitude à boire avec des hommes à l'esprit dérangé, soit parce que son amant, le médecin Nicostratos, lui avait donné à sa mort une certaine quantité d'hellébore¹. La seconde, dont le nom est Sinôpè, n'est pas surnommée ainsi en référence à la ville d'Asie Mineure, mais à cause de son grand âge. Est-elle originaire de la cité d'Asie Mineure ? D. Robinson, dans son étude consacrée à Sinôpè, remarque au sujet du nom propre² :

« Sinope was also the name of a prominent courtesan at Athens who either took or received the name Sinope in the same fashion as other harlots were called Megara or Cyrene ». Il s'appuie sur F. Bechtel pour prolonger sa démonstration³ : « For fact that harlots as slaves were often named after their birth-place, cf. Bechtel, *Die Attischen Frauennamen*, p. 57 f. (Bechtel omits the names of the harlots Sinope and Cyrene) ».

À ceci près que Sinôpè vient de Thrace (Athénée, XIII, 595 a – b) ou de Corinthe (Souda, *Lexicon*, E 3266), à moins qu'il s'agisse de deux Sinôpè différentes. Le problème

1 Athénée, XIII, 586 a ; Harpocrate, s.v. Σινώπη (Abydos) ; Athénée, XIII, 586 f (Anticyra).

2 D. Robinson, 1906 : p. 133.

3 Cf F. Bechtel, 1902 : p. 57 – 63 (« Die Frau ist nach ihrer Heimath benannt »).

est abordé ci-après. La Sinôpè de Thrace a de plus tenu une maison à Egine, avant de transférer son affaire à Athènes. En conclusion, aucun nom de courtisane n'est évocateur. Cela reviendrait à penser que nos Lorraines sont nées dans l'est de la France ou que Paris Hilton a nécessairement une origine française.

Les noms géographiques ont pu avoir une importance chez des auteurs de fictions, comme chez Lucien, Aristénète ou les auteurs de comédies qui, s'ils ne renvoient pas à des courtisanes célèbres, utilisent des noms géographiques qui seraient en rapport avec l'imaginaire populaire. Il y a, par exemple, une géographie des pratiques sexuelles¹. Mais pour ce qui est des noms en général, ou des surnoms, rien ne permet d'imaginer une signification onomastique.

D. Les mentions de cités

Certains noms ou adjectifs renvoient à une région ou à une cité précise et permettent de retrouver un parcours. 21 femmes sont connues par leur cité d'origine :

- Aspasia et Plangon I sont de Milet ; Bacchis, Myrrhinè et Philainis II de Samos ; Callistratè de Lesbos ; Glycèra, Thaïs, Théodotè et Plangon II viennent d'Athènes ; Ischas de Cnide ; Laïs est de Sicile (Hycarra ou Carie) ou de Corinthe ; Médontis d'Abydos ; Nicarètè et Simaitha de Mégare ; Phila de Thèbes ; Philainis I de Leucade ; Phrynè de Thespies ;
- Abrotonon aurait une origine thrace, tout comme Sinôpè, bien que Corinthe soit également une origine possible ; Callixeina venait de Thessalie ;

À cette liste s'ajoute le cas des femmes énumérées par deux scholies à Aristophane est étudié ci-après (Laïs, Cyrènè, Léaina, Sinôpè, Pyrhènè, Siciônè/Sicyônè, Myrrhinè).

Il faut toutefois se demander si Nicarètè est vraiment de Mégare ou si elle est nommée ainsi parce qu'elle fréquente Stilpon, le philosophe mégarien. De même, Simaitha exerce à Mégare lors de son rapt, mais il n'est pas assuré qu'elle y soit née. Sinôpè montre que ces informations sont parfois à prendre avec circonspection. Une scholie la classe ainsi que les femmes apparaissant dans la liste ci-dessus parmi les courtisanes qui exercent à Corinthe². Comme avec Simaitha, il n'est pas certain qu'elles soient corinthiennes. Une autre scholie les dit « corinthiennes³ ». La Souda recense parmi les courtisanes

1 J. Younger, 2005 : s.v. ethnicity.

2 Scholies à Aristophane, *Scholia in Plutum (scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)*, 149.

3 Scholies à Aristophane, *Commentarium in Plutum (recensio 2) (scholia recentiora Tzetzae)*, 149 ; Souda, *Lexicon*, E 3266.

corinthiennes Laïs, Cyrène, Sinôpè, Pyrrhinè et Sciônè ajoute à la liste Rhodopis, en précisant que cette dernière est thrace et qu'elle a vécu en Egypte. L'adjectif « corinthiennes » ne signifie donc pas que toutes ces femmes sont effectivement corinthiennes.

Chez Théompompe, Sinôpè est thrace¹. Il est possible qu'il y ait plusieurs Sinôpè, mais les sources ne permettent pas de faire des distinctions nettes.

Conclusion : athénocentrisme des sources

En dehors de quelques références au reste de la Grèce, il est beaucoup question d'Athènes. Il convient de noter l'importance de cette cité à l'époque classique : il y a sûrement eu des courtisanes renommées dans le reste de la Grèce continentale, dans les cités grecques d'Asie Mineure et de la Grande Grèce, mais les sources littéraires ne le précisent pas². Nous sommes consciente, dans cette étude, d'un certain 'athénocratie' ou 'athénocentrisme'. De nombreuses figures ne viennent pas directement d'Athènes (en fait, pratiquement aucune) : Aspasia est de Milet, Sinôpè vient de Thrace ou de Corinthe, Laïs, de Sicile, a été transportée à Corinthe, Phila et Phrynè viennent de Béotie (respectivement Thèbes et Thespies). Thaïs suit Ptolémée en campagnes militaires, avant de s'établir à Alexandrie. Théodoté suit Alcibiade en Asie Mineure. Glycéra est de Thespies. Pour d'autre, comme Pythonicè, l'origine n'est pas connue avec certitude.

Mais Aspasia a fréquenté Périclès ; Sinôpè a ouvert un commerce de prostitution à Athènes ; les textes transmettent des anecdotes sur Laïs et Démosthène ou Euripide, sans compter qu'il s'agit d'une captive de guerre suite à une expédition athénienne ; Phila, thébaine, a été à Corinthe dans la même maison que Nééra, et a fréquenté Hypéride à Athènes (pendant que Nééra fréquentait Phrynion puis Stéphanos, deux Athéniens) ; Phrynè a vécu à Athènes, a fréquenté Hypéride et a posé pour Apelle et Praxitèle ; Thaïs est athénienne, tout comme Théodoté, qui converse avec Socrate, à Athènes. Glycéra résidait à Athènes au moment où Harpale la fait venir auprès de lui (tout comme Pythonicè, qui a vécu à Corinthe puis à Athènes). Quant à l'énigmatique Cyrène, elle est citée dans deux pièces d'Aristophane, ce qui laisse supposer qu'elle était bien connue à Athènes. Même dans le cas de Médontis, un lien existe avec Athènes : Médontis d'Abydos n'est jamais

1 Théompompe *apud* Athénée, XIII, 595 a – b.

2 Le centre du pouvoir change à l'époque hellénistique, où il est davantage question d'Alexandrie et des Ptolémée.

venue à Athènes, mais c'est en quelque sorte Athènes qui est venue à elle, en la personne d'Alcibiade. Les traités de Gorgias ou d'Aristophane de Byzance portaient spécifiquement sur les courtisanes à Athènes. Peut-être existe-t-il quelques courtisanes qui ne sont pas passées par Athènes, ou qui n'ont pas consacré leur temps à des Athéniens, mais les sources en font peu mention. Il n'y a guère que Callixeina, thessalienne, utilisée par Olympias pour affirmer la virilité d'Alexandre, qui pourrait faire exception.

III. Les institutions de la cité d'Athènes et les courtisanes

La première partie de ce chapitre a mis en exergue la grande mobilité des courtisanes, suivant les hommes dans les banquets, les festivals ou en voyages. Le questionnement se tourne à présent vers les différentes institutions au sein desquelles elles évoluent. Il s'agit de voir quel cadre légal, civique et social Athènes prévoyait pour ces dernières.

A. La présence d'une taxe professionnelle ?

Pour appréhender ce point, il est nécessaire de prendre en compte la diversité de la population qui est rattachée au terme *εταίρα*. Il n'y a pas de réglementation unique concernant les courtisanes. Ces dernières dépendent des différentes lois liées à leur statut, comme la taxe des *metèques* pour les étrangères résidant à Athènes ou les différentes lois qui ont trait à l'esclavage. Pour celles qui sont esclaves, les tractations se passent entre la personne qui possède l'esclave et celle qui désire la louer ou l'acheter¹. De même, leur affranchissement se fait en tant qu'esclave, non en tant que courtisane. Pour les courtisanes qui sont également prostituées, l'activité est légale et encadrée. Une taxe existait, même s'il est compliqué, par manque de source, de savoir quels types de personnes exactement étaient concernés. Il y a deux appellations pour cette taxe, le *πορνικὸν τέλος* ou l'*εἰσφορά*. Le *πορνικὸν τέλος* est connu uniquement par un passage du *Contre Timarque* d'Eschine :

Ἀποθαυμάζει γάρ, εἰ μὴ πάντες μέμνησθ' ὅτι, καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν, ἡ βουλὴ πωλεῖ τὸ πορνικὸν τέλος· καὶ τοὺς πριαμένους τὸ τέλος οὐκ εἰκάζειν, ἀλλ' ἀκριβῶς εἰδέναι τοὺς ταύτη χρωμένους τῇ ἐργασίᾳ.

1 Pour la question des contrats, nous renvoyons aux différents travaux d'E. Cohen.

[Démosthène] s'étonne que vous ne vous rappeliez pas tous que, chaque année, le conseil afferme un impôt sur la prostitution : et quant à ceux qui afferment l'impôt, ils ne conjecturent pas, mais connaissent précisément ceux qui pratiquent une activité de ce type.

L'expression πορνικὸν τέλος est citée deux fois chez Eschine et se retrouve dans une scholie¹ :

Πωλεῖ τὸ πορνικὸν τέλος] ἀντὶ τοῦ 'μισθοῖ τοῖς τελώναις', ἵν' αὐτοὶ ἀπαιτήσωσι τοὺς κιναιίδους. Καὶ 'πριαμένους' πάλιν ἀντὶ τοῦ 'μισθουμένουσ παρὰ τῆς πόλεως'.

Il afferme un impôt sur la prostitution] à la place de dire « il donne de l'argent aux percepteurs d'impôt », afin que ces derniers le réclament aux débauchés. Et « ceux qui afferment » plutôt que « ceux qui sont engagés par la cité ».

La première interrogation réside dans le fait de savoir si cet impôt concerne les hommes ou les femmes. Eschine et la scholie utilisent des masculins. Est-ce que la taxe concerne uniquement les hommes ou l'orateur utilise-t-il le masculin parce qu'il parle spécifiquement de Timarque ? Il est possible que la taxe concerne les prostitués en général ou bien qu'une taxe similaire soit également appliquée aux femmes. C'est ce qu'en déduit E. Cantarella².

Ensuite, qui paye l'impôt ? Il ne semble pas que ce soit les tenanciers, car Timarque n'en a pas. Cela supposerait que ce soit les personnes qui se prostituent.

Enfin, le contexte judiciaire est également à considérer. Une autre source, le *Contre Androtion*, signale que Phanostratè et Sinôpè, bien que prostituées (πόρνας), ne devaient pas la contribution (ὀφειλούσας εἰσφοράς)³. Est-ce que cette *eisphora* pourrait renvoyer à l'impôt dont parle Eschine ? Il n'y a pas assez de données pour comprendre pourquoi certaines personnes étaient exonérées, quel est exactement le public concerné ni si cette taxe a été appliquée durant toute la période classique. Le texte d'Eschine et la scholie correspondante soulèvent plus de questions qu'ils n'apportent de réponses.

1 Eschine, *Contre Timarque*, 119 – 120 ; Scholia à Eschine, *Scholia in Aeschinem*, 1, 258.

2 E. Cantarella, in M. Gagarin & D. Cohen, 2005 : p. 232 et note 32 p. 251.

3 Démosthène, *Contre Androtion*, 56.

B. La place au sein du banquet : artistes et courtisanes

Un banquet s'accompagne de musique et de danse, activités dispensées par des personnes (hommes ou femmes) engagées pour la soirée. La catégorie des artistes (danseuses, acrobates et musiciennes, plus particulièrement des flûtistes) est considérée comme ambiguë et peut être associée à la prostitution¹.

Dans le corpus hippocratique, une esclave, chanteuse, s'inquiète d'une éventuelle grossesse. Le texte ne la qualifie pas de prostituée, mais dit qu'elle fréquente les hommes (παρ' ἄνδρας φοιτέουσα²). Des extraits de ce passage sont réutilisés par Aristénète, dans une lettre où une chanteuse (μουσουργός) est devenue courtisane. Elle se fait affranchir par son amant après avoir accouché de son enfant. Il est dit qu'elle était musicienne, élevée par une mère pauvre.³

Athénée mentionne les flûtistes d'Aspasie que Socrate visite dans ses établissements⁴. Par ailleurs, il semblerait que les flûtistes soient mises aux enchères à la fin de certains banquets et que le gagnant emporte sa mise chez lui :

Εἴθ' ὕστερον πωλουμένης τῆς αὐλητρίδος, καθάπερ ἔθος ἐστὶν ἐν τοῖς πότοις γίνεσθαι...

Puis, plus tard, comme la flûtiste fut mise aux enchères, comme c'est la coutume dans les banquets⁵...

Dans les œuvres de fictions, un passage des *Guêpes* d'Aristophane, sur lequel un commentaire sera fait ci-après, est souvent cité pour appuyer ce lien, ainsi que le *Perikeiromene* (*La Tondue*) de Ménandre :

1 L. Kurke, 1999 : p. 178 – 179. Le cas des dictériades a été discuté précédemment.

2 Γυναῖκος οἰκεῖς μουσοεργός ἦν πολύτιμος, παρ' ἄνδρας φοιτέουσα, ἦν οὐκ ἔδει λαβεῖν ἐν γὰ σπρὶ, ὄκως μὴ ἀτιμωτέρῃ ἔη· ἠκηκόει δὲ ἡ μουσοεργός, ὅκοῖα αἱ γυναῖκες λέγουσι πρὸς ἀλλήλας· ἐπὶν γυνὴ μέλλῃ λήψεσθαι ἐν γὰ σπρὶ, οὐκ ἐξέρχεται ἡ γονή, ἀλλ' ἔνδον μένει· ταῦτα ἀκούσασα ξυνήκε καὶ ἐφύλασεν αἰεὶ, καὶ κως ἦσθετο οὐκ ἐξιοῦσαν τὴν γονὴν, καὶ ἔφρασε τῇ δεσποίνῃ, καὶ ὁ λόγος ἦλθεν ἕως ἐμέ· καὶ ἐγὼ ἀκούσας ἐκελευσάμην αὐτὴν πρὸς πυγὴν πηδῆσαι, καὶ ἐπτάκις ἤδη ἐπεπήδητο, καὶ ἡ γονὴ κατερρύη ἐπὶ τὴν γῆν, καὶ ψόφος ἐγένετο, κάκεινῃ δὲ ἰδοῦσα ἐθεήτο καὶ ἐθαύμασεν.

Une femme que je connais avait une chanteuse renommée, ayant commerce avec des hommes ; il ne fallait pas qu'elle devînt enceinte, pour ne pas perdre de sa valeur. Cette chanteuse avait entendu ce que les femmes se disent entre elles : que si une femme doit devenir enceinte, le sperme ne sort pas, mais reste dans la matrice. Elle comprit ces dires et y veillait toujours. Dès qu'elle s'aperçut que le sperme ne sortait pas, elle le dit à sa maîtresse et le propos vint jusqu'à moi. Et moi, je l'invitai à sauter en faisant aller ses talons jusqu'aux fesses. Elle l'avait déjà fait sept fois lorsque le sperme coula à terre en faisant un bruit : ce que voyant, la chanteuse observa et s'étonna (*De la nature de l'enfant*, XIII, 1 – 2, trad. : R. Joly).

3 Aristénète, *Lettres*, 1, 19.

4 Athénée, *Deipnosophistes*, V, 220 e – f. Cf Lucien, *De la Danse*, 25. La question de l'établissement de prostitution d'Aspasie est abordée en chapitre II.

5 Athénée, XIII, 607 d – f (le texte est en 607 d).

[Οὐ γὰρ ὡς αὐ]λ[ητρ]ῖς οὐδ' ὡς πορνίδιον τρισάθλιον
[ἦλθε].

« Car ce n'est pas comme une joueuse d'aulos ni comme une petite prostituée de rien qu'elle est venue. »

La note de l'édition de référence (C.U.F.) précise pour αὐ]λ[ητρ]ῖς : « Ces artistes étaient aussi des courtisanes, cf., dans la comédie-même, la joueuse d'aulos Habrotonon, et, dans *l'Arbitrage*, la harpiste du même nom¹ ». Il faut cependant noter que le texte de Ménandre est tellement restitué qu'on ne peut tirer aucune conclusion certaine.

Dans une pièce de l'auteur comique Aristagoras, il est question de courtisanes danseuses (ὄρχηστρίδας ἐταίρας). Le fragment mentionne aussi des flûtistes (αὐλητρίδας) qui, en échange d'un salaire, ont conquis des marins. Un titre d'une lettre fictive d'Aristénète précise qu'une courtisane est chanteuse².

Cependant, dans le *Banquet* de Platon, la flûtiste est priée de s'en aller, éventuellement pour jouer auprès des femmes de la maison, lorsque la discussion sérieuse commence. Plus tard, la conversation prend un nouveau tour avec l'arrivée d'un Alcibiade ivre, porté par ses amis et par une autre flûtiste. On peut convenir que le *Banquet* de Platon n'est pas le prototype du banquet grec habituel. Cependant, un constat similaire peut se faire à la fin du *Banquet* de Xénophon : après un spectacle érotique représentant Dionysos et Ariane, les célibataires veulent se marier et les hommes mariés s'empressent de rentrer retrouver leurs femmes³.

Le lien entre artistes et prostitution est donc avéré, mais n'est pas un automatisme. C'est toutefois devenu un lieu commun, à tel point que les différents mots pour désigner les artistes peuvent être compris comme des synonymes de prostituées, comme le note L. McClure :

« In addition to hetaeras, other types of prostitutes played an important role at the symposium : the auletris (flute player), citharist (cithara player), psaltria (harpist), orchestris (dancer), and mousourgos (singer) not only provided musical accompaniment or

1 Ménandre, *La Tondue*, 340 – 341 et note 1 p. 175, trad. : A. Blanchard.

2 Aristagoras *apud* Athénée, XIII, 571 b ; Aristénète, *Lettres*, 1, 19.

3 Platon, *Banquet*, 176 e et 212 c – d ; Xénophon, *Banquet*, IV, 2 – 7.

acrobatic entertainment during the party, but also probably engaged in sexual activities with symposiasts¹. »

K. Kapparis compte ainsi certaines artistes dans son « Catalogue of Known Sex Workers² ». De par leur lien avec l'univers du banquet, ces femmes sont souvent incluses dans la catégorie des *hetairai*³. Fr. Bechtel compte dans sa liste de courtisanes des musiciennes présentes sur les vases. K. Schneider, lui aussi, retient le nom des musiciennes et des danseuses. M. Wecowski déroule son argumentation en tenant pour acquis que les femmes présentes aux banquets sont des courtisanes. Dans son dictionnaire de la sexualité, J. Younger n'a pas de catégorie « artistes », mais rapporte que les flûtistes ne pouvaient pas être payées plus de deux drachmes dans l'entrée « prostitution ». Dans les études iconographiques, M. Kilmer note pour sa part que le fait de porter ou de jouer d'un instrument de musique a été interprété comme preuve du statut de prostituée. J. Neils affirme, quant à elle, que les courtisanes sont répandues en tant que flûtistes, danseuses ou joueuses de cottabe lors des banquets, ce qui donne des indices pour les repérer sur les vases. Elle déduit ainsi d'une femme qu'il s'agit d'une courtisane par la présence de castagnettes⁴.

Les flûtistes sont particulièrement liées au monde prostitutionnel⁵ : l'une des femmes représentées sur le trône de Ludovisi, parce qu'elle est nue et qu'elle joue de la flûte, a été identifiée comme une prostituée⁶. Pour J. Davidson, elles se situent dans l'échelle la plus basse de la prostitution et le terme d'*aulétris* devient, au IV^e siècle avant J. – C., un synonyme de prostituée à bas prix⁷. Cet argument est issu d'un extrait de la

1 L. McClure 2003 : p. 21. Cf aussi S. Budin, 2008 : p. 116 ; E. Cohen, 2015 : p. 58 ; J. Davidson, in R. Osborne, 2000 : p. 163 ; A. Glazebrook, in M. Masterson, N. Sorkin Rabinowitz, J. Robson, 2015 : p. 160 et 186 ; C. Salles, 1982 : p. 85 ; C. Stein, 1997 : p. 31, 33 et 79 – 86 (les artistes désignent le niveau supérieur des πόρνοι).

2 K. Kapparis, 2018 : Appendix I.

3 C. Calame, 1989 : p. 101 – 111 ; S. Corner, in T. Hubbard, 2014 : 201 – 202 ; J. Davidson, 1997 : p. 197 – 198 ; D. Hamel, 2003 : p. 12 ; L. McClure, 2003 : p. 21 – 22 ; S. Pons, 1997 : p. 6 ; V. Vanoyeke, 1990 : p. 37 et 49.

4 Fr. Bechtel, 1902 : p. 135 (par exemple, Euphèmia ou Cléophônia) ; K. Schneider, in A. Pauly & G. Wissova, 1913 : p. 1371 ; M. Wecowski, 2014 : p. 33 – 34 ; J. Younger, 2005 : sv « Prostitutes and Prostitution », p. 110 ; M. Kilmer, 1993 : p. 159 ; J. Neils, in B. Cohen, 2000 : p. 207 et note 49 p. 218 (« because of the krotala she is most likely a hetaira »).

5 N. Bernard, 2003 : p. 88 – 89 ; H. Coccagna, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 ; M. Kilmer, 1993 : p. 160 (qui ne suit pas cette catégorisation) ; L. McClure 2003 : p. 20 – 22 ; J. Neils, in B. Cohen 2000 : p. 225 ; N. Sorkin Rabinowitz, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 137 – 138.

6 J. Neils, in B. Cohen, 2000 : p. 215 ; N. Sorkin Rabinowitz, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 137 et note 43 p. 145 ; V. Vanoyeke, 1990 : p. 37.

7 J. Davidson, 1997 : p. 82 et note 27 p. 329 ('cheap prostitutes') ; J. Davidson, in R. Osborne, 2000 : p. 163 ; D. Hamel, 2003 : p. 7.

Constitution d'Athènes d'Aristote, qui recommande de plafonner les tarifs des joueuses de flûtes. C. Mossé, dans les notes de l'édition des Belles Lettres, remarque :

« Ces 'artistes' étaient souvent des prostituées, raison pour laquelle les astynomes les surveillaient de près¹ ».

1. Les astynomes

Les astynomes, magistrats athéniens tirés au sort au nombre de dix, sont chargés, à partir du IV^e siècle avant notre ère, des constructions et de la salubrité publique. Ils veillent aussi à ce que la loi sur le recrutement des musiciennes soit respectée : ces dernières doivent être louées pour moins de deux drachmes. Les astynomes décident par le sort à qui revient une flûtiste lorsque qu'un différend oppose plusieurs acheteurs². Dans le cas où l'on considère que les artistes sont des prostituées, et que la prostitution est taxée, il semble logique que les personnes soient recensées. Il peut y avoir une autre explication, qui n'a rien à voir avec la prostitution : si la cité d'Athènes a ressenti la nécessité d'empêcher la montée des enchères, c'est que cette catégorie était demandée³. Il n'empêche qu'à moins de deux drachmes, les commentateurs modernes se sont demandé si les flûtistes pouvaient cumuler leur activité avec celle de la prostitution⁴.

2. Pourquoi une telle emphase sur les flûtistes ?

Si des sources montrent qu'il existe bien un lien entre les deux, qu'il convient de ne pas minorer, les quelques exemples de courtisanes artistes sont minoritaires parmi l'ensemble du corpus et ne peuvent démontrer une association automatique entre les deux activités qui pousserait à faire d' « artiste » un synonyme de « courtisane » ou de « prostituée »⁵. L'univers du banquet et l'assimilation des femmes qui s'y rendent au monde du plaisir et à la prostitution explique en partie cette connexion⁶. J. Neils, pour qui

1 [Aristote], note 86 p. 115.

2 [Aristote], *Constitution d'Athènes*, L.

3 Cette disposition n'empêchait pas les rixes d'éclater : Hypéride, *Pour Euxénippe XIX*, 3 : deux hommes sont accusés d'avoir loué des flûtistes au-dessus du tarif en vigueur ; Lucien, *Dialogue des Courtisanes*, XV, 1 – 2 ; D. Hamel, 2003 : p. 12 ; le texte cité plus haut (Athénée, XIII, 607 e) mentionne la mise aux enchères de joueuses de flûte à la fin des banquets.

4 A. Glazebrook, in M. Golden & P. Toohey, 2011 : p. 156.

5 À la période classique, il y a la mère de Timothée, de Bacchis. L'époque hellénistique compte notamment une courtisane célèbre, Lamia, flûtiste, amante de Démétrios Poliorcète. Il y a également le cas d'une flûtiste Bacchis, qui n'est pas la même que la courtisane présente dans notre corpus. Cette flûtiste n'est pas classée dans les prostituées, mais elle est l'ancienne propriétaire de Pythonicè et l'esclave d'une tenancière, Sinôpè (Théopompe *apud* Athénée, XIII, 595 a – b).

6 R. Kennedy 2014 : p. 127.

les flûtistes sont des courtisanes, explique que l'instrument produit de la musique tendancieuse ('bawdy music') et déforme le visage, ce qui n'était pas approprié pour les femmes libres et encore moins pour les citoyennes¹.

Le lien s'explique également par les jeux de mots antiques à caractère sexuel sur le fait de souffler dans la flûte, dont ne se sont pas privés les auteurs anciens. Pour ridiculiser Démade, Hypéride fait un bon mot sur sa mère flûtiste (Anonyme II). L'expression qu'il utilise renvoie à la fois à quelqu'un qui est gonflé d'orgueil, au fait de souffler dans une flûte et de faire une fellation. Par ailleurs, selon L. McClure, le verbe προαύλειν, qui signifie « souffler dans la flûte », peut désigner la fellation². Dans *Le Fâcheux*, de Théophraste, un esclave est prêt à partir dès que les invités le demanderont :

Ὁ παῖς μέτεισι παρὰ τοῦ πορνοβοσκοῦ ἤδη, ὅπως πάντες ὑπ' αὐτῆς αὐλώμεθα καὶ εὐφραινώμεθα.

L'esclave va aller la chercher chez le tenancier, afin que nous nous fassions tous jouer de la flûte et que nous soyons charmés par elle.

Le texte a été compris comme une source montrant que les flûtistes étaient sous la dépendance de tenanciers dans des établissements de prostitution³. On peut toutefois se demander si la prostituée est joueuse de flûte ou s'il s'agit avant tout d'un jeu de mot sexuel.

Pour le présent sujet, des courtisanes pouvaient avoir un entraînement artistique. Ce type de lien pose un double problème : la mère de Démade était-elle une artiste qui a ajouté un complément à son revenu en se prostituant ou est-elle considérée comme courtisane d'abord et surtout parce qu'elle est la compagne de Déméas ? Le corpus de courtisanes à l'époque classique montre l'ajout du terme δ'αὐλητρίς à celui δ'ἑταίρα. Déméas est né d'une courtisane qui était flûtiste (ἐξ αὐλητρίδος ἑταίρας), laissant penser qu'un citoyen qui fréquente une flûtiste ne fréquente pas nécessairement une prostituée et que le mot n'est pas un synonyme δ'ἑταίρα.

1 J. Neils, in B. Cohen, 2000 : p. 225.

2 L. McClure, 2003 : note 38 p. 220.

3 Théophraste, *Les Caractères*, XX (*le Fâcheux*), 10 ; O. Navarre, dans l'édition C.U.F. (1920) traduit ainsi : « il déclare [...] qu'ils n'ont qu'un signe à faire pour que l'esclave aille au lupanar chercher une joueuse de flûte : « elle nous fera de la musique, ajoute-t-il, et nous prendrons du bon temps » » et ajoute : « les courtisanes grecques joignaient généralement à leur métier principal celui de musiciennes et de danseuses » (note 6 p. 50). Cette explication à la faveur des traducteurs.

3. Prostitution ou service sexuel des esclaves ?

Un extrait d'Aristophane pose la question, en plus des rapports entre la comédie et la vie quotidienne, de la frontière entre prostitution et service sexuel¹. Un passage des *Guêpes* est souvent cité pour démontrer le lien entre prostitution et activité artistique². Dans les vers 1345 à 1347, Philocléon rappelle à la flûtiste qu'il l'a soustraite à l'attention un peu trop pressante des convives et lui demande de lui en être (sexuellement) reconnaissante. Il lui promet de la racheter et d'en faire sa concubine à la mort de son fils (v. 1351 – 1353). Son fils arrive et lui reproche d'avoir volé la flûtiste aux convives (v. 1369 – 1381). S. Lewis se demande si la référence à Aristophane n'a pas été prise hors contexte : il s'agirait d'une plaisanterie sur la fellation, basée sur la nature de l'instrument à vent. Elle insiste ensuite sur l'utilisation de la flûte, qui rythme de nombreux moments de la vie quotidienne, religieux ou profanes.

L'équation entre flûtistes et prostituées est par conséquent une généralisation qui affecte la vision des femmes sur les vases et dans la littérature³. La question demande à être posée : s'agit-il de prostitution ou de disponibilité sexuelle ? N. Sorkin Rabinowitz remarque que les musiciennes dans le cadre du banquet sont souvent des esclaves, donc qu'il y a une tendance à les rendre sexuellement disponibles pour les citoyens⁴. Cela n'en fait pas pour autant des prostituées. J. Neils inclut dans la même catégorie de « prostituées » les personnes des établissements de prostitution et les esclaves disponibles pour leur maître. Elle identifie des porteuses de vases comme esclaves et rappelle que ces dernières servaient de prostituées pour leur maître⁵. Il y a pourtant une différence entre exercer l'activité de prostituée et être utilisée sexuellement. Si une prostituée peut avoir le statut d'esclave, un ou une esclave peut être utilisé/e sexuellement lors des banquets, ce qui ne fait pas d'eux des prostitués. De même, le fait d'avoir des relations sexuelles avec son propriétaire ne fait pas de l'esclave un prostitué⁶.

1 Sur ce sujet, P. Hunt, 2018 : p. 99 et 106 – 111.

2 N. Bernard, 2003: p. 89 ; J. Davidson, 1997 : p. 81 ; L. McClure, 2003 : p. 21 ; S. Lewis, 2002 : p. 95 et l'édition C.U.F. de 1996 reprend ce texte pour dire que les artistes sont souvent des prostituées (p. 115).

3 S. Lewis, 2002 : p. 95 – 97.

4 N. Sorkin Rabinowitz, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 137.

5 J. Neils, in B. Cohen : p. 207 et 209. Cf S. Lewis, 2002 : p. 71 – 81 pour les scènes d'eau sur les vases.

6 Cf également R. Kennedy 2014 : p. 127 – 128.

Conclusion

Les artistes peuvent être classées dans la catégorie des *ἐταῖραι*, alors qu'il n'est pas sûr que les Anciens les considéraient comme telles, ni qu'elles aient toutes un rapport avec cet univers. Le raisonnement se construit sous l'influence des sources littéraires, qui insistent sur l'absence des citoyennes au sein des banquets. En effet, l'imaginaire grec oppose très clairement les femmes qui n'ont pas la possibilité d'être présentes au banquet (les citoyennes) et celles qui l'ont (les autres). De plus, les courtisanes jouent un rôle marqué auprès des hommes lors du banquet et l'équation systématique « femme admise au banquet = prostituée » dont il était déjà question au deuxième chapitre a contribué à cette relation¹. Enfin, toute femme présente au banquet est là pour divertir un homme (que ce soit par la musique ou par le sexe). Par ricochet, une artiste peut donc divertir sexuellement un homme.

Peut-être l'ambiguïté du statut des artistes est dans une certaine mesure comparable à celui des strip-teaseuses modernes. Les personnes pratiquant cette activité ne sont pas des prostituées. Il est possible cependant que certaines couplent cette activité à la prostitution. De plus, ce métier étant lié à l'érotisme, l'amalgame est parfois fait entre les deux activités. Le même type de raisonnement a également pu être appliqué aux flûtistes.

Il n'y a néanmoins pas lieu de faire rentrer dans la catégorie des courtisanes des personnes qui exercent une activité artistique, assimilées par les Anciens comme des *hetairai*. Les artistes engagées pour les banquets étaient probablement louées pour jouer à d'autres occasions. Le lendemain d'un banquet, elles pouvaient tout à fait jouer lors d'un mariage. De plus, dans le cas des courtisanes qui exercent une activité artistique, les sources ont tendance à préciser : le fait que les auteurs ajoutent le mot *aulétris*, par exemple, au mot *ἐταίρα* montre que les deux n'étaient pas synonymes.

Il convient enfin de noter le traitement différencié des personnes. Il est principalement question, dans cette partie, des joueuses, et non des joueurs, de flûtes. La relation entre prostitution et joueurs de flûte est peu documentée. Les musiciennes sont potentiellement des prostituées, parce qu'elles participent au banquet, mais pas les garçons qui servent à boire. S. Corner note que servir le vin est un métier pour les jeunes hommes, libres ou esclaves. Il remarque que les artistes et les courtisanes sont là pour divertir les invités, y compris sexuellement et que les serveurs sont aussi l'objet d'attention érotique. Dans ce cas-là, pourquoi ne sont-ils pas considérés comme des prostitués, au même titre

¹ Cf la partie II au deuxième chapitre.

que les musiciennes ? Il conclut par une phrase qui ne répond pas vraiment à cette question :

« But it appears that at a symposium the pederastic rule of discretion applied to slave as well as to free boys¹. »

Eschine fait pourtant mention dans le *Contre Timarque* d'un Misgolas qui vit avec des artistes masculins autour de lui. Cependant, il semblerait que les flûtistes engagés au banquet soient plutôt des femmes. Il est intéressant de noter que l'extrait de la *Constitution d'Athènes*, au sujet des astynomes, mentionne les catégories d'artistes au féminin. Pour N. Sorkin Rabinowitz :

« Music making was considered high status for men but not for women² ».

Il ne s'agit pas d'ouvrir encore davantage la catégorie de la prostitution pour y inclure les serveurs ou les joueurs de flûte, mais de s'interroger sur une dichotomie automatique qui amène toute femme dans un contexte de banquet à être une courtisane.

C. Les courtisanes et la religion³

Avant d'examiner quels sont les liens éventuels des courtisanes de la période classique avec les institutions religieuses, il est nécessaire d'ouvrir le dossier de la prostitution sacrée.

1. La prostitution sacrée

Le lien entre Aphrodite et la sexualité a déjà été mentionné lors de l'étude du bâtiment Z, ainsi que de la nécessité de ne pas associer automatiquement Aphrodite à la prostitution. La prostitution sacrée est un sujet à part entière, aussi nous contenterons-nous de renvoyer aux grandes lignes et à la bibliographie correspondante⁴.

La prostitution sacrée est une idée tenace qui revient avec insistance. Il s'agirait d'une pratique bien attestée en Asie Mineure, en Mésopotamie, en Phénicie et en Syrie. Par influence orientale, certains endroits circonscrits de la Grèce connaîtraient également cette

1 S. Corner, in T. Hubbard, 2014 : 200 – 201.

2 Eschine, *Contre Timarque*, 41 ; N. Sorkin Rabinowitz, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 137.

3 Les procès pour impiété sont abordés au chapitre V (B, 1).

4 S. Budin, 2008 ; C. Calame, 1989 : p. 106 ; DSP, tome III b, 1873 : p. 1823 – 1825 ; R. Flacelière in P. Grimal, 1965 : p. 301 ; J. Hild, in DSP, tome III a, 1900 : p. 173 ; Y. Garlan, 1982, p. 127 – 128 ; D. Halperin, 2000 : Appendix I, p. 143 – 146 ; J. Larson, in T. Hubbard, 2014 : p. 222 – 229 ; L. McClure, 2003 : p. 139 – 143 ; J. Neils, in B. Cohen, 2000 : p. 213 – 215 ; V. Pirenne-Delforge 1994 : p. 93 – 127 ; G. Pironti, in C. Prêtre, 2009 : p. 40 ; C. Salles, 1982 : p. 27 – 32 ; D. Scahill, in A. Glazebrook & B. Tsakirgis, 2016 ; L. Séchan & P. Levêque, 1966 : p. 376, ainsi que les différents articles dans la partie « Prostitution and the Sacred » in C. Faraone & L. McClure, 2006 : p. 19 – 92.

pratique, comme Corinthe, la Sicile et la Crète. En ce qui concerne Corinthe, il s'agirait d'une importation étrangère liée aux importants rapports commerciaux avec l'Orient¹. Aphrodite, déesse de l'amour et du désir, qui aurait logiquement un lien étroit avec la prostitution, est adorée sous l'épithète d'Hétaira². Elle dispose d'un sanctuaire sur l'Acrocorinthe. Il coexisterait alors deux types de courtisanes : les courtisanes profanes et les courtisanes sacrées, attachées au temple d'Aphrodite, nommées les hiérodules, littéralement 'esclaves sacrés'³, mais qui est souvent traduit par « prostituées sacrées »⁴. Toutefois, les détails du fonctionnement de cette pratique sont difficiles à cerner : le temple serait l'équivalent du maître qui emploie des esclaves et les prostituées sacrées donneraient leur revenu au temple.

Dans son point sur les esclaves, Y. Garlan consacre un sous-chapitre à la question des hiérodules. La présence de l'esclavage sacré est attestée à Delphes, à Corinthe (dans le fameux temple d'Aphrodite), à Locres en Italie et sur le mont Eryx en Sicile. Mais toutes les personnes qualifiées de hiérodules ne se prostituaient probablement pas. Les esclaves sacrés étaient attribués à différentes fonctions, une partie d'entre eux pouvant être prostitués⁵.

Pourtant, S. Budin démontre qu'il n'y a pas de preuve de la présence de la prostitution sacrée dans le Proche-Orient. Le culte ne se peut donc pas s'être implanté en Grèce ou en Italie s'il n'existe pas dans l'endroit d'où il a soi-disant émigré⁶.

La prostitution sacrée est remise en cause dans les années 1960. C. Calame la qualifie de « fantôme » et G. Pironti de « mythe historiographique des plus coriaces concernant l'Aphrodite de Cnide⁷ ». Une enquête approfondie a été menée par V. Pirenne-Delforge, dans son importante étude consacrée à Aphrodite, qui fait office d'ouvrage de référence. Il en va de même pour S. Budin, qui donne à son livre un titre évocateur : *The*

1 J. Hild, in DSP, tome III a, 1900 : p. 173 ; DSP, tome III b, 1873 : p. 1823 ; Y. Garlan, 1982, p. 127 – 128 ; C. Salles, 1982 : p. 27 – 32.

2 Athénée, XIII, 573 a (à Éphèse), honorée également sous l'épithète d'Aphrodite *Pornè* à Abydos (Athénée, XIII, 572 e – f) ; L. Séchan & P. Levèque, 1966 : p. 376.

3 DSP, tome III b, 1873 : p. 1823 – 25.

4 Selon K. Kapparis, le terme de *hierodoulos* est toujours utilisé par le gouvernement grec pour désigner les travailleuses du sexe, alors qu'il n'a jamais eu un lien précis avec la prostitution (K. Kapparis, in A. Glazebrook & M. Henry, 2011 : p. 235).

5 Y. Garlan, 1982 : p. 127 – 128. Notons toutefois que, même si prostitution sacrée il y a eu, l'endroit où s'exerçait cette activité avait lieu dans Corinthe-même ou au pied de l'Acrocorinthe, mais certainement pas dans le sanctuaire d'Aphrodite : il faut déjà y monter, l'ascension n'est pas aisée, et les dimensions du temple ne permettent pas de corroborer le nombre important d'esclaves avancé par Strabon.

6 S. Budin, 2008 : p. 250 (pour la démonstration concernant le Proche-Orient, cf chapitre 2 : p. 14 – 47).

7 S. Budin, 2008 : p. 333 ; C. Calame, 1989 : p. 106 ; G. Pironti, 2009 : p. 40.

Myth of Sacred Prostitution in Antiquity. Cette dernière reprend point par point les sources qui ont pu conduire à forger cette notion, pour en conclure qu'il n'y a pas lieu de parler de prostitution sacrée. Elle offre une étude solide, à la fois des sources anciennes et de la manière dont elles ont été comprises¹.

En cohérence avec ces études, il n'y a pas de lien entre les courtisanes de la période classique et quelque chose qui ressemblerait à de la prostitution sacrée. Aucune n'est qualifiée de *hierodoulos*. Le texte de Strabon a eu une grande renommée et a souvent été compris comme un témoignage de l'importance de Corinthe dans ce domaine². Par son lien avec Corinthe et par le nombre important de textes la concernant, la candidate la plus probable serait Laïs. Dans la bibliographie consultée, peu de personnes relient les courtisanes de la période classique à cette pratique, à part J. Neils, qui fait de Laïs une dévote d'Aphrodite.

R. Flacelière explique que le proverbe « Tout homme ne peut aborder à Corinthe » serait né à cause du grand nombre de prostituées sacrées³. Cependant, les sources grecques renvoient à Laïs pour l'origine de ce proverbe, et non à d'éventuelles prostituées sacrées. Les explications alternatives apportées par la Souda (prière de courtisanes lors de l'invasion des Perses ou parce que les courtisanes sont particulièrement nombreuses à Corinthe) ne permettent pas non plus de conclure à cette hypothèse. Ni Laïs ni aucune autre courtisane n'a jamais été rattachée à un temple, même si cette courtisane a un lien particulier avec Aphrodite.

Le corpus des courtisanes de l'époque classique ne donne donc aucune preuve d'une quelconque pratique de la prostitution sacrée.

1 V. Pirenne-Delforge 1994 ; S. Budin, 2008.

2 Strabon, VIII, 6, 20 ; cf S. Budin, 2008 p. 153 – 209 ; Pirenne-Delforge, 1994 : p. 113 – 116 et 124 – 126.

3 R. Flacelière, in P. Grimal, 1965 : p. 302.

2. Les courtisanes et les institutions religieuses

La présence des courtisanes dans la religion est limitée. Certaines dédient des objets¹. Lysias a payé pour que Métaneira soit initiée aux mystères d'Éleusis². Toutefois, elle n'a pas été myste en tant qu'ἑταίρα ou parce qu'elle était ἑταίρα. Elle l'a été en tant qu'esclave ou, si Lysias et la prêtresse ont cru à ce que Nicarète disait, en tant que personne libre. Ce n'est également pas non plus en tant que courtisane, mais en tant que citoyenne et épouse de l'archonte-roi, que Phanô participe à un rite athénien. Archias, un hiérophante, a sacrifié aux Haloa une victime pour la courtisane Sinôpè. Il ne lui est pas reproché d'avoir sacrifié pour une courtisane, mais de l'avoir fait, lui, alors que c'est une prêtresse qui devait accomplir le rite, et de plus un jour interdit. L'activité de Sinôpè n'est pas importante ; elle aurait pu être vendeuse de ruban.

En dehors de ces instants institutionnalisés, il y a deux cas où aucune institution n'intervient. Phrynè, lors de son procès pour impiété, inspire une crainte religieuse aux membres du jury, qui pense voir Aphrodite en face d'eux. Quant à Laïs, une anecdote rapporte que la déesse lui rendit visite dans ses rêves pour lui prédire un grand succès auprès des hommes. L'une des versions de sa mort se situe dans un des sanctuaires d'Aphrodite, en Thessalie, expliquant une épithète de la déesse, « Aphrodite Sacrilège »³. L'anecdote qui concerne la première est probablement une construction postérieure, au vu de la renommée qu'a eu son procès, s'appuyant sur le fait que Phrynè posait comme modèle pour des artistes qui souhaitaient représenter Aphrodite. Quant à la seconde, son succès a été si grand que sa vie a été grandement romancée. Sa mort sert à expliquer une épithète d'Aphrodite.

Le lien avec la déesse de l'érotisme est présent, comme le montrent ces deux exemples, mais pas omniprésent. Des liens entre Phrynè et un dieu qui évoque Hadès ou Dionysos sont avancés lors de son procès pour impiété, ainsi qu'Apollon. Les mystères d'Éleusis étaient reliés à Déméter et Perséphone. On retrouve aux Haloa la présence de Déméter, et de Dionysos pour ce qui a trait aux rituels qui entourent l'archonte-roi avec Phanô. Voilà de quoi remettre en cause l'association systématique et réductrice des courtisanes à Aphrodite.

1 À ce sujet, C. Keesling, in C. Faraone & L. McClure, 2006 : p. 59 – 76 ; L. McClure, 2003 : p. 137 – 165.

2 Démosthène, *Contre Nééra*, 21.

3 J. Neils, in B. Cohen, 2000 : p. 214 ; R. Flacelière in P. Grimal, 1965 : p. 302 ; Sotion *apud* Aulu-Gelle, *Les nuits attiques*, I, 8, 4 ; Olympiodore, *In Platonis Alcibiadem commentarii*, 166, l. 9 – 10 ; Souda, *Lexicon*, O 924 ; Athénée, XIII, 588 c.

D. Les courtisanes au sein de la sphère militaire

Contrairement à Rome, où la présence des épouses et compagnes est attestée au sein des campements militaires¹, il y a peu de traces d'épouses athéniennes qui suivent leur compagnon en campagne. Par ailleurs, Athénée remarque que Philippe n'emmenait pas d'épouses (γυνή) avec lui durant cette période (alors que Darius avait 360 concubines (παλλακή) avec lui), mais il avait l'habitude de se marier en chemin régulièrement².

Cependant, la présence de courtisanes y est attestée, tout comme la présence de prostituées³. Dans le cas de l'une comme de l'autre catégorie, ce sont les hommes qui ont affaire à elles, pas l'armée en tant qu'institution. Il n'y a aucune source sur une organisation gérée par l'armée, comme la modernité a pu connaître les Bordels Militaires de Campagnes (BMC). De même, il n'est nulle part mentionné un quelconque intérêt de la part des autorités militaires pour ces catégories de femmes⁴.

Malgré les rumeurs selon lesquelles Périclès aurait enclenché la guerre de Samos pour plaire à Aspasia, cette dernière ne semble pas l'accompagner durant l'expédition de 440/439 avant J. – C. Néanmoins, des courtisanes accompagnèrent l'armée et passent pour avoir fondé un sanctuaire d'Aphrodite à Samos⁵.

Théopompe critique Charès, un citoyen qui continue de vivre luxueusement lors de ses déplacements militaires : musiciennes et courtisanes le suivent à pied (αὐλητρίδας καὶ ψαλτριάς καὶ πεζᾶς ἐταίρας⁶). Il l'accuse également de les payer en utilisant le budget alloué à la guerre, tout en remarquant que les Athéniens ne lui en tenaient pas rigueur, puisque les Athéniens, jeunes ou vieux, fréquentaient eux-mêmes les flûtistes et les courtisanes (ἐν τοῖς αὐλητρίδιοις καὶ παρὰ ταῖς ἐταίραις διατρίβειν)⁷.

1 H. Cuvigny, 2003 ; E. M. Greene, in S. Budin & J. Macintosh Turfa, 2016.

2 Dicéarque *apud* Athénée, XIII, 557 b.

3 Xénophon, *Anabase*, IV, 3, 19 et 30 ; V, 4, 33 ; VI, 1, 12 – 13. Ceci n'est pas une spécificité de l'Antiquité : les armées de Charles VIII voyageaient avec dans leurs bagages environ huit cents prostituées (P. Larivaille, 1975 : p. 151) ; Pour la présence de prostituées auprès de l'armée française au XIII^e siècle, de l'armée florentine au XIV^e siècle et vénitienne au XVI^e siècle, cf J. Rossiaud, 2012 : p. 36, 140 et 282 ; à l'époque moderne, le sigle BMC (Bordel Militaire de Campagne) désigne un camion aménagé en lupanar, illustré par une chanson de Jacques Brel (« Au suivant ») ; Le sujet de femmes de divers endroits d'Asie exploitées sexuellement par l'armée japonaise, notamment durant la Seconde Guerre Mondiale, est toujours une question diplomatiquement délicate, principalement entre le Japon et la Corée du sud. Pour plus d'informations : M. – S. Hardy, 2004 ; pour l'époque coloniale : C. Taraud, 2003 : p. 340 – 351 ; Pour le lien en général entre militaires et prostituées : C. Benoit, 2013.

4 Y. Garlan, 1999 : p. 162.

5 Alexis de Samos *apud* Athénée, XIII, 572 f. Cf aussi XIII, 572 e. Le texte est cité dans la partie « prostitution des citoyennes » au chapitre III.

6 On peut noter encore l'utilisation de plusieurs mots pour distinguer les musiciennes des courtisanes, montrant encore une fois que les deux ne sont pas synonymes.

7 Athénée, XII, 532 c – d.

Ces femmes font partie d'une masse indifférenciée, au même titre que les soldats qui composent le gros de la troupe. Dans ces anecdotes, seul le chef militaire est nommé. Les courtisanes sont mentionnées à titre individuel lorsque leur compagnon l'est lui-même. Au sein du corpus de courtisanes de la période classique, on dénombre :

- Eirènis, courtisane de Léocratès. Après la bataille de Chéronée en 338 et avec l'installation d'une troupe de garnison à la Cadmée, la citadelle de Thèbes, Athènes rapatrie sa population dans les murs et organise la défense. Léocratès s'enfuit alors d'Athènes. Il ne part pas seul : en plus de ses serviteurs, il est accompagné d'Eirènis, sa courtisane¹ ;
- Télésippa n'est connue que par Plutarque dans trois passages. Cependant, le nom de son amant n'est pas fixe, bien que l'anecdote reste la même. Un soldat de la troupe d'Alexandre, par ailleurs valeureux au combat, se fait inscrire parmi les invalides. Quand Alexandre en demande la raison, il explique que Télésippa désire partir et que, par amour, il souhaite l'accompagner² ;
- Thaïs a accompagné, parmi d'autres courtisanes anonymes, Ptolémée durant les campagnes d'Alexandre avant de le suivre en Égypte. Son rôle est développé par les auteurs grecs, qui lui attribuent une portée historique en brûlant le palais de Persépolis.

Le statut de ces trois courtisanes est proche du statut de concubine. Elles ont toutes les trois une relation qui semble exclusive avec leur amant et reçoivent une attention spécifique : Léocratès emmène Eirènis dans sa fuite, l'amant de Télésippa se fait porter invalide pour rester à ses côtés et Thaïs occupe une place particulière auprès de Ptolémée. Cependant, l'armée n'a pas à faire directement avec elles.

1 Lycurgue, *Contre Léocratès*, 16 – 17.

2 Τελεσίππας ἑρᾶν : Plutarque, *Alexandre*, 41, 9 et *La vertu ou la fortune d'Alexandre II*, 339 d ; δι' ἔρωτα Τελεσίππας : Plutarque, *Apophtegmes de Rois et de Généraux*, 181 a.

E. Les courtisanes d'Athènes et les chefs macédoniens

Si Léocratès était un anti-macédonien convaincu, Télésippa et Thaïs ont toutes les deux entretenu des relations avec des soldats macédoniens.

Il a été vu que Thaïs était déjà présente auprès de Ptolémée lors de la destruction du palais de Persépolis. Il n'est pas sûr qu'elle fût déjà sa courtisane à ce moment-là. Le rapport fait par Cleitarque, la source la plus proche chronologiquement, peut être compris de différentes façons.

Ὁ δὲ μέγας Ἀλέξανδρος οὐ Θαΐδα εἶχε μεθ' ἑαυτοῦ τὴν Ἀττικὴν ἐταίραν; περὶ ἧς φησι Κλείταρχος ὡς αἰτίας γενομένης τοῦ ἐμπρησθῆναι τὰ ἐν Περσεπόλει βασίλεια. Αὕτη δὲ ἡ Θαῖς καὶ μετὰ τὸν Ἀλεξάνδρου θάνατον καὶ Πτολεμαίῳ ἐγαμήθη τῷ πρώτῳ βασιλεύσαντι Αἰγύπτου καὶ ἐγέννησεν αὐτῷ τέκνον Λεοντίσκον καὶ Λάγον, θυγατέρα δὲ Εἰρήνην, ἣν ἔγημεν Εὐνοστος ὁ Σόλων τῶν ἐν Κύπρῳ βασιλεύς.

Alexandre le Grand n'avait-il pas auprès de lui Thaïs, la courtisane athénienne ? À son sujet, Cleitarque dit qu'elle fut la cause de l'incendie des palais de Persépolis. Cette Thaïs, après la mort d'Alexandre, épousa Ptolémée, le premier à régner sur l'Égypte, et lui donna Leontiscos et Lagos pour fils, et Eirène pour fille, qui épousa Eunostos, le roi de Soles, à Chypre¹.

Le lien entre Alexandre et Thaïs n'est pas fait par Cleitarque, mais par Athénée. Rien n'indique dans les textes une quelconque relation entre les deux. Soit Thaïs a fréquenté Alexandre, puis Ptolémée, mais les sources conservées n'en donnent aucun indice, soit elle n'a fréquenté que Ptolémée. La mort d'Alexandre sert surtout de repère chronologique pour le mariage. D. Ogden fait remonter la liaison de Ptolémée et Thaïs à au moins 335, si ce n'est avant, alors que K. Schneider penche pour une fréquentation successive des deux macédoniens². Il est possible qu'un raccourci ait été fait, à partir des sources qui montrent Thaïs participer activement à la destruction de Persépolis et encourager Alexandre à mettre le feu aux palais, créant une relation entre les deux.

Quoi qu'il en soit, elle accompagne Ptolémée en Égypte. Elle y meurt probablement, à une date inconnue, après lui avoir donné trois enfants, Leontiskos, Lagos, Eirène. D. Ogden remarque qu'il s'agit de la première femme avec qui Ptolémée est

1 Cleitarque *apud* Athénée, XIII, 576 d – e.

2 D. Ogden, 1999 : p. 60 ; K. Schneider, in A. Pauly & G. Wissowa, 1913 : p. 1338.

associé ainsi que la première à lui faire des enfants¹. Cleitarque indique qu'il y a eu mariage et les enfants issus de cette union ont une place. Lagos porte le nom du père de Ptolémée, ce qui montre son intégration dans la famille. On sait qu'il a gagné une course de char en Arcadie en 308/7². Eirène épouse le roi de Soles, à Chypre. Cependant, il y a un dissensus sur leur légitimité. Thaïs n'a jamais été reine et les enfants ne font pas partie de la succession.

En plus de ces deux courtisanes, on peut également recenser Callixeina, qui a fréquenté (rapidement) Alexandre, pour une expérience peu concluante, semble-t-il. Deux autres courtisanes grecques sont attachées à Harpale, qui a pour compagnes successivement Pythonicè et Glycéra. Harpale les a probablement rencontrées lors d'un de ses séjours à Athènes. Il ne repart pas avec elles, mais les fait venir d'Athènes l'une après l'autre.

Pythonicè a eu un impact important dans la vie d'Harpale. Il l'a probablement rencontrée à Athènes. En tout cas, elle y vivait, quand il l'a faite venir auprès de lui. Selon Pausanias, il l'aurait épousée (ἔγημε)³. Du vivant de Pythonicè, il a dépensé beaucoup d'argent pour elle. À sa mort, il en dépense encore plus en faisant organiser de somptueuses funérailles. Il lui fait ériger deux luxueux tombeaux, un à Athènes et un autre à Babylone. Elle lui laisse une petite fille qui, à la mort d'Harpale en 323, est élevée par Phocion.

Après Pythonicè, il fait venir Glycéra à Tarse, qui résidait également à Athènes. Selon Théopompe, qui fournit également des renseignements sous forme de critiques au sujet de Pythonicè, Harpale demanda que Glycéra soit considérée comme une reine et qu'on se prosterne devant elle. Il fit ériger une paire de statues, les représentant tous les deux, à Rhossos. Les faits décrits par Théopompe seraient également rapportés par Cleitarque, selon Athénée⁴. Son influence est mise en scène dans un drame satirique, où Glycéra pousse Harpale à envoyer du blé et à faire profiter les Athéniens de divers bienfaits⁵.

1 D. Ogden, 1999 : p. 60 ; W. Ellis pense que leur union avait un statut quasi-légal, voire légal (W. Ellis, 1994 : p. 15 et note 57 p. 87).

2 SIG³ 314 ; W. Ellis, 1994 : p. 15 ; D. Ogden, 1999 : p. 60.

3 Pausanias, *Description de la Grèce*, I, 37, 5.

4 Athénée, XIII, 586 b – d.

5 Cleitarque *apud* Athénée, XIII 586 d & 596 a – b.

Quelques années plus tard, un autre général macédonien, Démétrios Poliorcète, fera profiter de son statut royal la courtisane Myrrhinè¹.

Aucune des personnes étudiées ci-dessus n'est macédonienne : Thaïs est athénienne, Callixeina est thessalienne. Glycéra est de Thespies, et l'origine de Pythonicè n'est pas connue avec certitude, mais il est probable qu'elle soit grecque. Elle a en tout cas vécu à Athènes et à Corinthe. Myrrhinè est samienne.

La thèse de la courtisane comme compagne rattachée à un homme peut à nouveau être avancée. Ces femmes font partie, même en marge, de la maisonnée ou de l'entourage de leur compagnon et profitent de son rayonnement et de sa puissance. Ainsi, la royauté rejaillit sur Pythonicè, Glycéra, Myrrhinè et, dans une moindre mesure, Thaïs, puisqu'elle n'a jamais été reine.

Conclusion

La cité d'Athènes légalise et encadre la prostitution. Cependant, si l'on suit l'hypothèse qu'une *ἑταίρα* n'est pas nécessairement une prostituée, seules celles qui versent dans la seconde catégorie payeraient un impôt, au moins à l'époque d'Eschine. Il semble que c'est le seul moment où la cité intervient. Le reste est du ressort des individus. L'absence de la prostitution sacrée démontre qu'il n'y a pas de lien particulier entre les prostituées et les temples. Quand elles interviennent en relation avec la religion, ce n'est pas en tant que courtisane, mais selon leur statut juridique ou en simple particulière. Leur présence est également avérée lors des expéditions militaires, mais, encore une fois, ce n'est pas la cité qui encadre institutionnellement leur compagnie. Ce sont donc les citoyens qui ont affaire individuellement aux courtisanes, et non pas directement la cité en tant que collectivité. Quant à ces dernières, lorsqu'elles sont nommées individuellement, les sources montrent la place particulière qu'elles ont auprès de leur compagnon.

1 Nicolas de Damas *apud* Athénée, XIII, 593 a.

CHAPITRE V :

L'exercice du pouvoir sur les hommes de pouvoir

I. La question de la condamnation de la prostitution dans l'Athènes classique

Un *a priori* moderne pourrait laisser entendre que l'affaire est entendue : la prostitution n'étant pas une activité comme une autre, elle est mal considérée, tout comme les personnes qui la pratiquent en Grèce ancienne, comme l'attestent les exemples de procès faits à des courtisanes ou les mentions négatives à leur sujet. L'utilisation du terme « respectable » pour désigner les citoyennes en atteste¹. Il existe un dissensus important à ce sujet. Ainsi, E. Keuls suppose un décri des femmes assimilées à la prostitution, qui ne sont pas intégrées par la société. Elle utilise l'expression « social stigma », que l'on retrouve chez d'autres, comme K. Wrenhaven qui utilise « moral stigma ». Les courtisanes font en outre partie de ces femmes qui ne sont pas citoyennes, donc davantage discréditées. R. Flacelière note :

« Dans une salle de banquet, l'élément féminin est représenté exclusivement par les servantes et des femmes déconsidérées : joueuses de flûte ou de cithare, danseuses, courtisanes. »

Elles sont donc considérées, par certains, comme étant en marge de la société². Cependant, K. Schneider estime que la prostitution n'est pas décriée, bien que les sources soient ambivalentes : les courtisanes sont parfois méprisées, mais il semble y avoir beaucoup d'indulgence envers elles. Sur le plan moral, E. Cohen fait le point suivant :

« In contrast to societies influenced by Judaeo-Christian sexual morality, for the Athenians the erotic aspect of prostitution was not problematic or antithetical ».

1 Cf note 1 p. 108.

2 E. Keuls, 1985 : p. 154 ; K. Wrenhaven, 2009 : p. 371 et p. 381 – 384 ; R. Flacelière, in P. Grimal, 1965 : p. 325. Cf également N. Bernard, 2003 : p. 87 et 140 ; J. Davidson, in R. Osborne, 2000 : p. 162 ; K. Gilhuly, in R. Blondell & K. Ormand, 2015 : p. 171 ; S. Goldhill, in M. Masterson, N. Sorkin Rabinowitz, J. Robson, 2015 ; C. Mossé, 1983 : p. 61 et 66 ; J. Neils, in B. Cohen, 2000 : p. 206 ; P. Schmitt Pantel, 2009 : p. 127.

Sur le plan juridique, S. Saïd rappelle que la loi s'intéresse aux comportements sexuels dans le cas où ces derniers représentent une menace sur le mariage³. L. Foxhall remarque que la fréquentation de courtisanes ne pose pas de problème, du moment qu'il n'y a pas d'excès. Au contraire, la liaison avec une courtisane réputée est une publicité de la puissance d'un homme, selon P. Dimakis, et pourrait être considérée comme un signe de richesse, pour C. Stein. N. Bernard qualifie la courtisane d'« ornement de banquet »⁴.

Les études récentes des chercheurs les plus productifs dans ce domaine, tels que A. Glazenbrook ou E. Cohen, démontrent l'inscription de la prostitution au sein de la cité et de la nécessité de ne plus considérer le phénomène prostitutionnel comme un élément à part entière. Toutefois, l'inscription de la prostitution au sein de la cité ne signifie pas nécessairement une acceptation de cette activité. Ce constat s'opère également à d'autres époques où la prostitution est mal considérée. Ainsi, J. Rossiaud, qui s'occupe du Moyen Âge entre le XII^e et le XVI^e siècle note que la prostitution ne doit pas être traitée comme un phénomène isolé, mais qu'elle est préalable à la compréhension de plus larges courants. L'idée de partage net entre licite et illicite est exprimée par la recherche, mais la réalité offre une vision plus nuancée³.

Les éléments vus jusqu'ici dans la présente étude montrent qu'il est important de prendre le contexte en compte, comme l'ont montré l'exemple de Nééra ou la critique de l'abus d'Hypéride dans sa fréquentation de femmes et de poissons.

L'objet de l'approfondissement suivant est de questionner la vision des courtisanes dans la société athénienne et de déterminer s'il s'agit d'une population critiquée et placée en marge de par son activité. Pour y répondre, une analyse de la manière dont les prostituées sont considérées par les sources grecques va être conduite.

A. La courtisane comme instrument dans les luttes de pouvoir

Une brève récapitulation sur le fonctionnement légal de la prostitution peut être utile. L'Athènes classique légalise et impose une taxe sur la prostitution. Des collecteurs de taxe sont chargés de récupérer une partie des revenus. La géographie de la prostitution, comme la mobilité des courtisanes, montre que ni les prostituées, ni les compagnes

3 K. Schneider, in A. Pauly & G. Wissova, 1913 : p. 1357 – 1358 et 1360 ; E. Cohen, 2000 : p. 116 ; Saïd S., 2013 : p. 225.

4 L. Foxhall, 2013 : p. 101 ; P. Dimakis, 1988 : p. 46 ; C. Stein, 1997: p. 35 ; N. Bernard, 2003: p. 89 .

3 J. Rossiaud, 2010 : p. 22.

professionnelles ne sont cantonnées à un quartier précis. Archéologiquement, plusieurs bâtiments en Grèce ont été suspectés d'être des établissements de prostitution. Cependant, chaque hypothèse d'identification proposée s'est révélée peu concluante, même si les textes font bien mention de nombreux établissements de prostitution à Athènes et de la présence de prostituées dans les tavernes ou les auberges. S'il y avait une volonté d'encercler la prostitution au sein de la cité, il existerait plus qu'une probable attestation. Ces éléments amènent à penser qu'il n'y a pas de critique particulière du point de vue institutionnel.

Cependant, ce n'est pas parce que la prostitution en tant qu'activité est licite et que la personne prostituée n'est pas décriée que cela signifie une absence automatique de critique. Par exemple, les marchands d'esclaves sont souvent mal considérés, alors que l'esclavage n'a jamais été remis en cause.

Une étude du corpus permet de répondre en partie à la manière dont les courtisanes sont vues. Par souci de clarification, une discrimination est faite entre sources judiciaires, qui présentent des enjeux nets, et les autres sources.

1. Les critiques dans des contextes autres que judiciaire¹

Voici un relevé de sources où semble apparaître une critique contre les femmes du présent corpus :

- Théopompe s'insurge de la construction de deux tombeaux dressés par Harpale pour une ancienne esclave, Pythonicè, qu'il qualifie de prostituée (πόρνη). Il est question dans le même passage de Dicéarque, critique également, même s'il est difficile de savoir où l'extrait fini exactement. C'est l'aspect démesuré et le nombre de ces tombeaux qui concentrent la critique ; il s'agit particulièrement de montrer la démesure du macédonien. Quant à Pythonicè, l'auteur est tout autant choqué par son origine servile que par son activité et fustige le fait qu'Harpale fasse construire pour une (probablement ancienne) esclave deux monuments qui valent deux cents talents, alors que des soldats morts pour leur patrie sont enterrés pour bien moins que ça. Glycéra, elle aussi courtisane, mais probablement de naissance libre, est utilisée par Théopompe pour montrer le dérèglement d'Harpale. Pourtant, elle n'est pas critiquée. C'est Harpale qui est visé en premier lieu² ;
- Une scholie à Isocrate remet en cause la relation entre Isocrate et Lagisca, parce qu'elle est une prostituée. La date de ces scholies n'est pas connue, mais il s'agit probablement,

1 Le cas particulier d'Aspasie est abordé ci-après.

2 Athénée, XIII, 594 e – 595 a.

malgré le nom de *scholia vetera*, de scholies tardives. Le scholiaste remarque que leur relation n'était pas problématique si elle a eu lieu après la mort de l'épouse d'Isocrate. Il a été vu que le mariage à l'époque classique n'est pas incompatible, sur les plans moral et légal, avec la fréquentation d'une courtisane. De plus, Lagisca, nommée *ἑταίρα* chez les autres auteurs, n'est nommée *πόρνη* que par cette scholie, la plaçant chronologiquement à un moment où les deux termes sont interchangeable¹ ;

– Diogène cherche à provoquer Aristippe dans une joute verbale, en appelant Laïs, qu'ils fréquentaient tous les deux, une prostituée² ;

– Chez Grégoire de Naziance, Laïs, également qualifiée de prostituée, est vilipendée (« l'honteuse Laïs corrompue d'Hyccara »).

Dans les cas ci-dessus, le mot *πόρνη* est employé, soit à visée critique, soit parce que les deux termes sont devenus interchangeables. Quand il est utilisé comme une insulte, une seconde lecture se devine : le terme est peut-être employé pour noter le lien de ces femmes avec le monde de l'esclavage. Laïs et Pythonicé sont esclaves de manière avérée. Lagisca, par ailleurs désignée comme concubine d'Isocrate, est connue par le fragment de Lysias qui énumère les femmes qui ont cessé de se prostituer jeunes, au même titre qu'Antéia et Aristocléia³. Il est possible qu'il s'agisse également d'une ancienne esclave, éventuellement rachetée par Isocrate. Avant de conclure à une critique de l'activité de la courtisane, une lecture statutaire n'est pas à négliger.

Par ailleurs, les courtisanes sont citées dans un contexte de décri sans être associées au mot *πόρνη* chez quelques autres auteurs :

– Tatien n'est pas des plus mélioratifs envers Laïs. Elle est critiquée avec une autre courtisane, Phrynè, mais aussi avec Ganymède. Ces trois figures sont utilisées pour montrer la décadence des païens, au sein d'un contexte polémique. Le même raisonnement peut se faire avec le passage sur Phrynè chez Clément d'Alexandrie⁴. Phrynè sert à un enjeu particulier et la vision d'une courtisane précise change en fonction de l'enjeu. Le même Clément d'Alexandrie dresse ainsi une liste de femmes admirables, dont Aspasia. Il n'est pas sans savoir qu'une partie des sources lui sont hostiles, puisqu'il rappelle qu'elle

1 Scholies à Isocrate (*scholia vetera*), *Vie d'Isocrate*, l. 19 – 23, p. 102.

2 Athénée, XIII vers 588 e – f.

3 Cf à ce sujet la discussion au troisième chapitre sur la sortie de la prostitution.

4 Tatien, *Le discours aux Grecs*, 34 (p. 36), l. 21 – 24 ; Clément d'Alexandrie, *Protrepticus*, IV, 53. Cf également, Clément d'Alexandrie, *Protrepticus*, IV, 61, l. 10 – 11.

n'a pas été épargnée par les comiques. De même, Tertullien, dans l'*Apologétique*, bien qu'il désapprouve les courtisanes, comprises comme un genre de prostituées, semble noter une distinction entre des femmes telles Phrynè et Laïs et celles qu'il classe dans la catégorie des *publica scorta*¹ ;

– Cratès le cynique, en voyant une statue de Phrynè consacrée par les habitants de Delphes au temple d'Apollon, se serait exclamé qu'il s'agissait de « l'intempérance des Grecs » (ἀκρασία)². Tout d'abord, ce sont les Grecs qui sont attaqués, pas Phrynè. Mais est-ce que la présence de la statue vaut la critique parce que Phrynè est une courtisane ? Il est intéressant d'étudier plus attentivement qui formule le blâme. Il s'agit de Cratès, un cynique, qui fait partie d'une philosophie plutôt hostile aux plaisirs, qui méprise la beauté féminine et le luxe³. Phrynè, par sa beauté célébrée, est une illustration de ce que réprouve le cynisme. Il s'agit plutôt d'une critique formulée envers l'absence de modération des Grecs, qui tolèrent l'érection luxueuse d'une statue à une femme, réputée et riche, qui a pour principale caractéristique de vivre dans le plaisir et l'abondance.

Des variantes existent : Syrianos rapporte que Cratès aurait fait graver ἐκ τῆς τῶν Ἑλλήνων ἀκρασίας, « financé par l'intempérance des Grecs » sur la base de la statue. Diogène Laërce précise que la statue est en or et que le philosophe est Diogène, au lieu de Cratès⁴. Deux scholies à Aristophane rapportent l'anecdote, en renvoyant cette fois-ci à Laïs et Diogène. Selon les scholiastes, c'est Diogène qui fait graver la formule : τῆς Ἑλληνικῆς ἀκρασίας τὸ τρόπαιον, « Le trophée de l'intempérance de la Grèce » sur la base de la statue⁵.

Plutôt que la critique de l'ἑταίρα, c'est l'aspect démesuré de la statue qui marque. Il n'est pas dit, du reste, qu'une tradition ne découle pas d'une autre, sorte de *topos* qu'on aime à rappeler. L. McClure constate le lieu commun et ajoute que, rapidement, Phrynè devient un symbole (« byword ») de l'intempérance sexuelle, en s'appuyant sur un extrait

1 Clément d'Alexandrie, *Stromates*, IV, 19, 122, 3 ; Tertullien, *Apologétique*, XIII, 9.

2 Athénée, XIII, 590 b ; Plutarque, *La vertu ou la fortune d'Alexandre II*, 336 c – d ; *Sur les oracles de la Pythie*, 401 a – b ; Stobée, *Anthologium*, III, 6, 46 ; Syrianos, *Commentarium in Hermogenis librum περὶ στάσεων* (vol. II, éd. Rabe), p. 31, l. 14 – 25.

3 M. Henry, 1995 : p. 31 ; D. Jouanna, 2005 : p. 65.

4 Syrianos, *Commentarium in Hermogenis librum περὶ στάσεων* (vol. II, éd. Rabe), p. 31, l. 14 – 25 ; Diogène Laërce, *Vie et doctrine des philosophes illustres*, VI (Diogène), 60. Le fait que la statue soit en or est aussi mentionné par Dion Chrysostome, qui critique les statues de Gorgias et de Phrynè à Delphes et par Elien, où le blâme de l'intempérance est également présent (Dion Chrysostome, *Orationes*, Oratio 37, 28 ; Elien, *Histoires variées*, IX, 32).

5 Scholies à Aristophane, *Scholia in Plutum (scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)*, 179 b ; *Commentarium in Plutum (recensio 1) (scholia recentiora Tzetzae)*, 179.

de Chrysippe chez Sextus Empiricus qui utilise Phrynè et Laïs pour son propos sur la tempérance¹.

La tradition littéraire peut varier, mais les principaux éléments sont là : il faut une courtisane (Phrynè, Laïs) et un cynique (Cratès, Diogène). La critique devient presque un bon mot et la courtisane sert de support à une narration² ;

– Démosthène, accusé, prononce son discours *Sur l'or*³, sur lequel il n'existe aucun fragment, mais qui devait probablement être en rapport avec l'affaire d'Harpale. Il amène ses enfants pour susciter la pitié, mais pas leur mère, bien qu'il soit courant aussi d'amener son épouse (τὰς γυναῖκας). L'amener devant les juges aurait pu le desservir : « mais il fit cela par pudeur, cherchant à éviter la calomnie » (ἀλλ' αἰδοῖ τοῦτ' ἐποίησεν, φεύγων τὴν διαβολήν). Seul Athénée transmet cette anecdote et il n'est pas possible de se prononcer sur son authenticité. Qu'est-il entendu par « éviter la calomnie » ? Était-ce parce que la mère des enfants de Démosthène était une courtisane ? Toutefois, le texte renvoie aux épouses des accusés par le terme γυνή, qui désigne l'épouse légitime. Il n'est pas exclu qu'une vision statutaire soit envisageable, la femme dont il est question n'est pas une épouse légitime, mais une ἐταίρα. Il faut donc comprendre qu'il ne s'agit pas d'une citoyenne ;

– Pour l'Anonyme II, ce n'est pas le fait qu'elle soit courtisane qui est remarqué, mais qu'elle soit flûtiste. L'anecdote n'est pas utilisée comme une critique de l'une ou l'autre activité, mais comme jeu de mot sexuel dans une raillerie d'Hypéride envers Démade. Hypéride s'appuie sur l'activité de flûtiste de la mère de Démade comme Aristophane sur le métier de vendeuse de légumes d'Euripide⁴ ;

– le tombeau de Pythonicè à Athènes est mentionné chez le moraliste Plutarque, ainsi que son coût (trente talents). Il semble ici aussi y avoir davantage une critique de la démesure d'Harpale que de l'activité de Pythonicè⁵ ;

1 L. McClure, 2003 : p. 154 ; Chrysippe *apud* Sextus Empiricus, *Contre les professeurs*, IX, 153, l. 5.

2 Le sujet est plus amplement développé dans la seconde partie du présent chapitre.

3 J. Davies suppose que cette référence renvoie en fait au discours ἀπολογία τῶν δόρων, *Contre une accusation de corruption* (Denys d'Halicarnasse, *Démosthène*, 57, 3 ; J. Davies, 1971 : p. 138).

4 Aristophane fait plusieurs fois référence à l'origine de sa mère. Par exemple, dans les *Grenouilles*, il utilise τῆς ἀρουραίας θεοῦ : une divinité agricole (vers 840). Les scholies renseignent sur l'activité de sa mère, λαχανόπωλις (Scholies à Aristophane, *Scholia in Acharnenses (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 478a ; *Scholia in Equites (scholia vetera et recentiora Triclinii)* ; 19 a et 19d ; *Scholia recentiora in Aristophanis Ranas (scholia Thomae Magistri, Triclinii et anonyma)*, 840b).

5 Plutarque, *Phocion*, 22, 1 – 3.

– Plutarque, avec son œil de moraliste, n’a pas une vision unique sur les courtisanes. Le rôle de Thaïs est relaté, mais il ne semble pas y avoir de blâme, ni d’éloge. Tout juste juge-t-il les paroles qu’elle prononce en accord avec sa région d’origine, l’Attique¹. Il pourrait y avoir une critique de l’Anonyme VIII en tant que courtisane². L’anecdote de l’affranchissement de sa courtisane, une esclave prostituée dans un établissement, sert à démontrer que le fils de Phocion, Phocus, n’est pas un homme honorable (σπουδαῖον). Pourquoi cette anecdote est-elle utilisée ? Est-ce le rachat qui pose un problème ? Ou faut-il privilégier une autre piste, comme le lien avec l’esclavage, qui est ici aussi marqué ? Ce passage peut se comprendre à la lumière d’un autre texte. Dans le *Dialogue sur l’amour*, la question est de savoir s’il ne vaut pas mieux épouser une femme semblable à Abrotonon ou Bacchis plutôt qu’une femme de naissance importante et remplie de tempérance. Ces deux courtisanes ne sont pas citées en raison de leur activité, mais parce qu’elles sont esclaves. En fréquentant des courtisanes, les possesseurs d’esclaves sont devenus esclaves de leurs esclaves. La vision statutaire prime.

2. Conclusion

Les textes ci-dessus sont à classer en deux catégories : les attaques effectives pour dégrader une personne et les attaques contre un excès, une absence de modération. Dans le premier cas, le mot souvent utilisé est le terme πόρνη, par souci de dégradation ou/et par des auteurs qui vivent à une époque où les courtisanes sont une catégorie de prostituées. Dans le second, les courtisanes ne sont pas attaquées en tant que courtisanes, mais parce que les personnes mettent en lumière un comportement ou un excès. Dans les deux cas, les sources présentent en définitive peu de critiques de courtisanes et quand c’est le cas, il y a souvent un enjeu derrière. Les anciennes esclaves, notamment, gardent la marque de leur esclavage avec elles. Tous les auteurs qui émettent une critique ont de plus pour point commun de ne plus appartenir à l’époque classique. Pour trouver une critique contemporaine aux courtisanes de la présente enquête, il faut se tourner vers le corpus des orateurs.

1 ...ἄμα τῇ μέθῃ λόγον εἰπεῖν προήχθη τῷ μὲν τῆς πατρίδος ἦθει πρέποντα, μείζονα δ’ ἢ καθ’ αὐτήν : ...en même temps que l’ivresse la gagnait, elle fut amenée à faire un discours qui convenait au caractère de sa patrie, mais supérieur à son rang (Plutarque, *Alexandre*, 38, 1 – 7).

2 Plutarque, Phocion, 38, 3 – 4 ; Plutarque, *Dialogue sur l’amour*, 753 c – d.

B. Le corpus des orateurs

En raison de la complexité des procès pour impiété, une séparation sera faite entre ceux-ci et les autres discours relevant du genre judiciaire.

1. Les procès pour impiété

Deux procès pour impiété impliquant des courtisanes à l'époque classique sont connus. Cependant, ils soulèvent tous deux leur lot de questionnements.

Aspasie attaquée, Périclès éploré : le procès pour impiété d'Aspasie

Les sources mentionnent un procès fait à Aspasie pour impiété (ἀσεβεία)¹. Périclès, voyant Aspasie en difficulté, aurait supplié les juges de l'épargner, en pleurant. La plupart de la critique y voit désormais un procès imaginaire, au même titre que le procès du chien Labès dans les *Guêpes* d'Aristophane. Ce procès se serait ensuite insinué dans la tradition historique. La question de l'authenticité de ces accusations ne peut être définitivement arrêtée, mais la tendance actuelle de la recherche, à laquelle nous souscrivons, est de mettre en doute l'existence de ce procès².

Certes, Aspasie pourrait avoir subi un procès, sous couvert d'impiété, pour inquiéter Périclès (ce dernier y intervenant alors soit en tant que κύριος, soit en tant que προστάτης³, ou les deux), comme pourrait l'avoir subi d'autres membres de l'entourage de Périclès. Pour nuire à Périclès, le sculpteur Phidias a d'abord été accusé de détourner des fonds dans les années 430. Il aurait été ensuite accusé d'impiété, de même qu'Anaxagore, qui aurait eu un procès pour impiété. Il ne serait pas étonnant qu'Aspasie soit accusée elle aussi d'impiété, probablement aussi dans les années 430. Ce n'est pas la seule courtisane à être poursuivie pour ce motif : il y a également Phrynè et des allusions sont faites dans le *Contre Nééra*. Bien que le procès ne soit pas pour impiété, cette accusation fait partie des arguments glissés par son accusateur : en plus de tout ce qu'on lui reproche, Nééra a fait preuve d'impiété, ce qui est cumulatif avec le reste de ses mauvaises actions. Sa fille,

1 Plutarque, *Périclès*, 32, 1.

2 Du côté des opposants à l'historicité du procès : V. Azoulay, 2010 : 124 et 149 ; OCD s.v. Aspasia ; M. Henry, 1995 : p. 24 ; D. Jouanna, 2005 : p. 150 ; M. Lefkowitz, 2012 : note 28 p. 184, qui fait un parallèle avec d'autres procès au sein d'une pièce comique, comme ceux de Sophocle, d'Eschine et d'Euripide, qui a lui aussi été accusé d'impiété dans une pièce ; N. Loraux, in N. Loraux, 2003 : p. 158 – 160 ; R. Parker, in M. Gagarin & D. Cohen, 2005 : p. 66. D'autres ne doutent pas d'un procès pour impiété : M. Delcourt, 1939 : p. 186 – 197 ; D. Kagan, 2008 : p. 233 – 236. Pour plus de détails sur ce possible procès : D. Jouanna, 2005 : p. 144 – 155.

3 D. Jouanna, 2005 : p. 150.

Phanô, a exercé un rôle religieux que seules les citoyennes pouvaient exercer. Le fait qu'Aspasie ait eu un procès pour impiété est donc possible¹.

Cependant, la mise en série de procès contre les proches de Périclès a suscité des interrogations. D. Jouanna y souscrit, mais M. Delcourt remarque que ces épisodes rentrent vite dans la légende et sont donc transmis sous plusieurs versions qui les rendent « difficiles à concilier ». De plus, l'attitude de Périclès ne correspond pas avec le reste de sa personne. M. Delcourt adhère cependant à l'anecdote, en rappelant que la conséquence habituelle d'une condamnation lors d'un procès pour impiété est la mort :

« Nous avons affaire à un homme de 65 ans, à qui l'on veut arracher le seul être qu'il aime plus que lui-même ».

V. Azoulay, dans son étude sur les procès pour impiété visant les membres de l'entourage de Périclès, conclut qu'aucun n'est attesté de manière établie. P. Ismard s'est penché sur la *graphie asebeias* et sur la question des intellectuels attaqués pour impiété, dont Socrate ne serait qu'un des plus célèbres exemples. Cependant, les sources ne sont pas contemporaines, d'époque hellénistique ou impériale, et reposent sur une reconstruction à partir des auteurs comiques ou d'extraits de Platon. On pourrait bien avoir affaire à des procès qui n'ont jamais eu lieu².

Concernant Aspasie, l'affaire se confronte au problème des sources. La mention d'un procès est donnée dans deux sources de période classique, qui utilisent toutes les deux Aspasie dans leur œuvre : Antisthène et Eschine de Sphettos, dit aussi le Socratique³.

Leur quasi-contemporanéité ne doit pas tromper : Antisthène, né vers 444, et Eschine, né vers 435, n'ont probablement jamais croisé Aspasie, ou alors une Aspasie déjà âgée. La difficulté réside dans le fait qu'il s'agit de deux sources qui sont toutes les deux perdues, connues par Athénée et Plutarque, des auteurs de période impériale.

Les deux ont écrit une *Aspasie*⁴. Concernant Antisthène, son *Aspasie* se trouve au sein d'une œuvre d'une dizaine de volumes. Ces traités sont sûrement en partie des dialogues philosophiques avec des noms de personnages historiques, comme *Aspasie* (dont

1 Nééra : [Démosthène], *Contre Nééra*, 107. Pour Phanô : cf le troisième chapitre.

2 D. Jouanna, 2005 : p. 135 – 143 ; M. Delcourt, 1939 : p. 187 – 197 (citation p. 196) ; V. Azoulay, 2010 : p. 147 – 151 ; P. Ismard, 2013 : p. 136 – 161. M. Lefkowitz commente à ce sujet : « such anecdotes were written in the wake of Socrates' trial, and Plato's concentration on it, which colored later understanding of the importance of trials for 'impiety' in the fifth century. » (M. Lefkowitz, 2012 : p. 94).

3 Antisthène *apud* Athénée, XIII, 589 e ; Eschine *apud* Plutarque, *Périclès*, 32, 1 – 5.

4 Athénée, V, 220 d (Antisthène) ; Diogène Laërce, *Vies et doctrine des philosophes illustres*, II, 61 (Eschine).

la date n'est pas connue, mais M. Henry le situe avant l'*Aspasie* d'Eschine) ou *Cyrus*, qui appartiennent au livre V¹.

D'après les fragments, Antisthène attaque les membres de la famille de Périclès (dont Aspasie) et évoque la sexualité d'Aspasie et / ou sa relation avec Périclès. Il se moque notamment de l'affection de Périclès envers Aspasie et de sa manie de l'embrasser en sortant et en entrant de la maison². Il y a une continuité avec les comiques ; Périclès est attaqué sur son intégrité masculine et sur ses relations sexuelles déplacées avec la sœur de Cimon, Elpinicè³. De la même manière, dans le livre *Cyrus*, Antisthène attaque Alcibiade et l'accuse d'avoir des relations sexuelles avec sa mère et sa sœur. M. Henry propose deux explications⁴: les commentateurs ont vu de la jalousie personnelle envers Périclès et envers une classe sociale privilégiée, à laquelle appartiennent Périclès et Alcibiade⁵; de plus, Antisthène est vu comme l'un des fondateurs du Cynisme, mouvement philosophique dont il a déjà été question avec la statue de Phrynè. Quoiqu'il en soit, à la lumière de ces informations, le comportement supposé de Périclès ainsi que l'existence même du procès ne peuvent être tenus pour certains.

Antisthène n'est pas le seul philosophe proche de Socrate à mentionner Aspasie, elle intervient aussi chez Eschine. Un fragment met en scène l'épouse de Xénophon en conversation philosophique avec Aspasie⁶. Pour ces deux philosophes, comme avec Platon, Aspasie était déjà une figure du passé, connue par Socrate et d'autres disciples plus âgés. Elle possède probablement une place dans l'économie de l'enseignement socratique, difficile à atteindre, dont il sera question plus bas.

Eschine transmet des informations diverses sur Aspasie : sa conversation avec l'épouse de Xénophon lui donne une image plutôt positive, bien qu'il ne semble pas avoir une bonne image des Ioniennes⁷. Il transmet également le nom d'un enfant, Poristès, qu'Aspasie aurait eu lors d'une union tardive avec Lysiclès⁸. Ce Lysiclès serait passé d'un

1 M. Henry, 1995 : p. 31.

2 M. Henry, 1995 : p. 31 – 32.

3 Athénée, XIII, 589 e – f.

4 M. Henry, 1995 : p. 31.

5 Antisthène est né d'une mère thrace après la loi de Périclès de 451.

6 Eschine *apud* Cicéron, *De l'Invention*, 1, 31, 51 – 52 ; *apud* Quintilien, *Institution oratoire*, V, 11, 27 – 29.

7 Αἰσχίνης ὁ Σωκρατικὸς [...] Ἐν δὲ τῇ Ἀσπασίᾳ Ἴππόνικον μὲν τὸν Καλλίου κοάλεμον προσαγορεύει, τὰς δ' ἐκ τῆς Ἰωνίας γυναῖκας συλλήβδην μοιγάδας καὶ κερδαλέας : Eschine le Socratique [...], dans son *Aspasie*, appelle « lourdaud » Hipponicos, le fils de Callias, et les femmes d'Ionies, « en général vénales » et « adultères » (Eschine le Socratique *apud* Athénée, V, 220 a – b).

8 Harpocraton, *Lexicon in decem oratores Atticos*, A 249.

marchand de moutons à un orateur de premier plan grâce à la fréquentation d'Aspasie et de son talent pour la rhétorique¹. L'anecdote sera ultérieurement appréciée.

Au vu de la portée critique des œuvres d'Antisthène envers Périclès et son entourage, les informations données ne sont pas neutres. Celles apportées par Eschine sont tout aussi discutables. Il n'y a aucun contexte autour de ce procès. La seule certitude, c'est que Plutarque et Athénée tenaient ce procès comme avéré.

À ces doutes viennent s'en ajouter d'autres. Hermippos, qui porte l'accusation contre Aspasie, n'était pas particulièrement favorable à Périclès, pour ne pas dire un opposant acharné ; il accuse également Aspasie d'amener « des femmes libres », dit Plutarque, c'est-à-dire des citoyennes, à Périclès pour des parties fines².

Le manque de sources sur les conditions du procès mené par Hermippos est un deuxième point à considérer. Hermippos est un citoyen athénien, par ailleurs poète comique. On a conservé de lui dix titres de pièces de comédies sous forme de fragments. Son statut d'auteur comique crée une ambiguïté : soit Hermippos a mené une charge contre Aspasie en tant que citoyen au sein d'un tribunal, soit en sa qualité de comique sur une scène de théâtre.

Enfin, certains faits sont contradictoires avec le personnage de Périclès : il est difficile d'imaginer un Périclès, qualifié d' « Olympien », si maître de lui-même et si proche de l'image du citoyen, de l'ἄνθρωπος classique, se jeter en pleurs aux pieds des juges pour demander leur clémence³.

En définitive, la seule déduction certaine de ce procès est l'influence attribuée par la tradition à Aspasie sur Périclès. Dans le cas où l'existence de ce procès est réelle et où Aspasie eut été condamnée dans un procès pour impiété, d'autres sources l'auraient mentionné. Son influence sur Périclès, sur le plan politique ou rhétorique, est souvent rapporté, ainsi que quelques détails de leur vie. Une accusation à mort aurait été relevée. De plus, la notion même d'impiété a suscité des questions. Les sources n'indiquent aucun lien entre Aspasie et un acte religieux qui pourrait comprendre ce qui aurait permis de

1 Aspasie Plutarque, *Périclès*, 24, 6.

2 Plutarque, *Périclès*, 32, 1 ; D. Jouanna, 2005 : p. 147.

3 N. Loraux, in N. Loraux, 2003 : p. 159. Cf V. Azoulay, 2010 : p. 106 – 110 pour le caractère de Périclès.

lancer un procès pour ce motif. Cette question de l'impiété est également ce qui interroge dans le procès contre Phrynè.

Phrynè, prêtresse d'Aphrodite

Le second procès est tout aussi problématique. Le *Pour Phrynè*, dont seul le titre et quelques fragments ont été conservés, est l'unique exemple de procès de période classique qui a été écrit pour la défense d'une courtisane, à notre connaissance. Ce serait l'occasion d'une rivalité entre amants, qui opposerait Euthias, ancien amant de Phrynè, et Hypéride, le nouveau. Euthias, jaloux d'Hypéride, attaque Phrynè en procès. L'autre raison invoquée serait un fondement religieux et politique, qui justifierait un procès pour impiété. L'anecdote est célèbre : elle est défendue par Hypéride, qui arrive à bout de ses arguments. Il sent que les jurés ne penchent pas en sa faveur et vont la condamner. Il arrache donc le vêtement de Phrynè et dévoile sa poitrine. Les juges, bouche bée devant tant de beauté, l'acquittent. Si la version la plus connue mentionne le dévoilement comme causes de l'acquiescement¹, une variante présente la combinaison de paroles qui exercent la pitié sur les juges et du dévoilement comme cause². La scène a tellement marqué les esprits qu'une loi aurait été créée à la suite du procès : « qu'aucun orateur, parlant en faveur de quelqu'un, ne devait se lamenter et que l'accusé ou l'accusée ne devait pas être jugé en étant regardé ». Quant à l'accusateur, Euthias, abattu, il décide de ne plus jamais plaider³.

L'anecdote est bien connue... peut-être trop. Des doutes ont été émis sur la véracité de l'affaire. Le dévoilement de Phrynè devant des centaines d'hommes est considéré comme exagéré. Les quelques fragments conservés (fr. 171 – 180 éd. Jensen) ne permettent pas de conclure que les auteurs qui citent le procès de Phrynè aient eu de larges extraits sous les yeux.

Les sources sont, là aussi, non contemporaines à Phrynè. La source la plus ancienne serait Anaximène (IV^e siècle avant notre ère), qui pourrait donc être une source contemporaine. Cependant, la mention d'Anaximène, qui renvoie pour les éditeurs à

-
- 1 Anonymi in Hermogenem, *Prolegomena in librum περὶ στάσεων*, p. 190, l. 19 – 23 ; Athanasius, *Prolegomena in Hermogenis librum περὶ στάσεων*, p. 173, l. 9 – 11 (éd. Rabe) ; Elias, *In Porphyrii isagogen*, p. 6, l. 12 – 15 ; Sextus Empiricus, *Contre les rhéteurs*, 4 ; Quintilien, *Institution oratoire*, II, 15, 9.
 - 2 Anonymi in Hermogenem, *Commentarium in librum περὶ στάσεων*, (vol. VII, éd. Walz), p. 338 l. 28 – 30.
 - 3 Athénée, XIII, 590 d. Eustathe de Thessalonique, *Commentarii ad Homeri Iliadem*, vol. IV, p. 579, l. 10 – 23 qui s'appuie sur Athénée.

Anaximène de Lampsaque, est donnée par Harpocraton et Athénée : Harpocraton cite Hermippe qui dit qu'Anaximène est celui qui a composé le discours pour Hypéride. Athénée dit l'inverse, le discours d'Euthias aurait été composé par Anaximène, selon Diodore le périégète¹. Nous avons donc affaire à deux auteurs de période impériale qui citent deux auteurs différents, qui eux-mêmes disent des choses contradictoires. Si l'auteur est bien Anaximène, il s'agirait donc d'un procès fictif ?

Le procès est cité une seconde fois par Posidippe, un auteur comique au sein d'un fragment chez Athénée qui ne donne aucun contexte. La mention du procès est reprise plusieurs fois chez Athénée, Harpocraton et Syrianos². Quant à l'anecdote du dévoilement de Phrynè, voici la liste des passages :

- Anonymi in Hermogenem, *Commentarium in librum περὶ στάσεων*, (vol. VII, éd. Walz), p. 338 l. 28 – 30 ;
- Anonymi in Hermogenem, *Prolegomena in librum περὶ στάσεων*, p. 190, l. 19 – 23 ;
- Anonymi in Hermogenem, *Commentarium in librum περὶ στάσεων*, vol. VII, p. 335, l. 3 – 8 ;
- Anonymus Professor, *Epistulae*, 51, l. 83 ;
- Anonyme de Séguier, *Art du discours politique*, 215
- Athanasius, *Prolegomena in Hermogenis librum περὶ στάσεων*, p. 173, l. 9 – 11 (éd. Rabe) ;
- Athénée, XIII, 590 d ;
- Elias, *In Porphyrii isagogen*, p. 6, l. 12 – 15 ;
- Eustathe de Thessalonique, *Commentarii ad Homeri Iliadem*, vol. IV, p. 579, l. 10 – 23 ;
- Harpocraton, *Lexicon in decem oratores Atticos*, E 157 ;
- Quintilien, *Institution oratoire*, II, 15, 9 ;
- [Plutarque], *Vie des dix orateurs attiques*, 849 d – e] ;
- Posidippe *apud* Athénée, XIII, 591 e – f ;
- Sextus Empiricus, *Contre les professeurs*, 4 ;
- Syriani, Sopatri et Marcellini Scholia ad Hermogenis Status, Scholia ad Hermogenis librum περὶ στάσεων, (vol. IV, éd. Walz), p. 414, l. 3 – 6 ;

1 Anaximène, *Testimonia*, T 2 a, 72, T fr 17 b ; Harpocraton, *Lexicon in decem oratores Atticos*, E 157 ; Athénée, XIII, 591 e.

2 La liste est présente à la fin du corpus Phrynè II.

– Syrianos, *Commentarium in Hermogenis librum perì stáσεων*, (vol. II, éd. Rabe), p. 91, l. 13 – 16 ;

– Syrianos, *Commentarium in Hermogenis librum perì stáσεων*, Page 31, l. 14 – 25 (vol. II, éd. Rabe) ;

– Syriani, Sopatri et Marcellini Scholia ad Hermogenis Status, *Scholia ad Hermogenis librum perì stáσεων*, (vol. IV, éd. Walz), p. 120, l. 5 – 9.

Il faut d’abord noter l’aspect tardif des sources. Une seule source date de l’époque hellénistique, Posidippe (III^e siècle), les autres se situent après notre ère. La source suivante est en latin, chez Quintilien. Harpocraton, Sextus Empiricus et Athénée appartiennent également à la période impériale.

C’est sans surprise que l’anecdote a la faveur des orateurs ; elle est devenue en effet un exemple dans les écoles de rhétorique, en montrant la force des images et la limite de l’art oratoire, la possibilité de montrer à la place de dire¹ :

« Faute de pouvoir démontrer, il montra. Et de ce que l’argumentation n’avait pas obtenu, le geste l’emporta². »

Posidippe, l’autre source la plus ancienne sur ce sujet avec Anaximène, ne parle pas non plus d’un dévoilement. Si elle a été acquittée, c’est grâce à ses pleurs et en prenant la main des juges. L’anecdote est donc intéressante d’un point de vue conceptuel, peut-être moins d’un point de vue historique. Elle aurait pu être reconstruite *a posteriori*, devenu un exemple dans les écoles de rhétorique.

Il est possible que la construction de cette anecdote ait un lien avec le reste de sa figure. La beauté légendaire de Phrynè ainsi que l’utilisation de son corps comme modèle dans l’art expliquent probablement l’anecdote du dévoilement de sa poitrine lors du procès³, d’autant que de nombreuses anecdotes mettent en scène son corps dévoilé ou caché. Athénée rapporte également qu’elle ne montrait pas facilement son corps, portant une tunique couvrante et qu’elle n’allait jamais aux bains publics. Elle ne se dévoilait que durant deux fêtes, celles d’Éleusis et celles de Poséidon, où elle se baignait dans la mer, en cheveux⁴. Le dévoilement de Phrynè rentrerait par conséquent dans un cadre exceptionnel. Situations désespérées, mesures désespérées en quelque sorte.

1 Sextus Empiricus, *Contre les professeurs*, 4 insiste ainsi sur le corps qui permet de la délivrer, plus que l’art oratoire. Cf C. Lévy & L. Pernot, 1997.

2 C. Lévy & L. Pernot, 1997 : p. 6.

3 L. McClure, 2003 : p. 128.

4 Athénée, XIII, 590 f.

En plus de l'anecdote, le motif a posé problème. La notion d'impiété, comme avec Aspasia, soulève également son lot d'interrogation. Il faut réussir à comprendre ce qui se cache derrière cette notion et ce qui est reproché exactement à Phrynè. Aucun texte de loi ne définit l'impiété ; les juges tirés au sort parmi les citoyens n'ont pas de formation juridique particulière et jugent au cas par cas. Concernant Phrynè, l'Anonyme de Séguier est l'unique source qui développe le chef d'accusation :

« Elle a fait des processions dans le lieu d'Apollon Lycéios, a amené une divinité nouvelle et a assemblé des thiasés d'hommes et de femmes ».

S'ensuit une citation de ce qui pourrait être un extrait d'Euthias :

« Je vous ai donc démontré que Phrynè est impie, qu'elle a fait des processions sans pudeur, introduit une nouvelle divinité, assemblé des thiasés illicites d'hommes et de femmes. »

Phrynè a été accusée d'impiété, ce qui consisterait à mener illégalement une sorte de communauté religieuse, d'organiser des processions et de constituer des thiasés, en plus d'introduire de nouvelles divinités dans la cité. Il pourrait s'agir d'une confrontation avec la communauté civique athénienne : Phrynè, une non-athénienne puisqu'elle est de Thespies, se mêle de religion à Athènes, rôle généralement attribué à des membres de la communauté des citoyens.

Il est de plus question de Dionysos, puisqu'il est fait mention de thiasés, d'Apollon et d'une mystérieuse divinité. L'introduction de cette nouvelle divinité est intrigante, surtout qu'elle n'est mentionnée que chez l'Anonyme de Séguier et chez Harpocraton, qui transmet un fragment qui peut apporter quelques réponses sans toutefois résoudre la question.

Ἴσοδαίτης· Ὑπερείδης ἐν τῷ Ὑπὲρ Φρύνης. Ξενικός τις δαίμων, ᾧ τὰ δημώδη γυναῖα καὶ μὴ πάνυ σπουδαῖα ἐτέλει.

Hypéride dans le *Pour Phrynè*. Une divinité étrangère, par laquelle sont initiées à des mystères les femmes du peuple et celles qui ne sont pas tout à fait vertueuses.

Le nom d'Isodaitès est rare dans la littérature grecque : le T.L.G. présente sept attestations, ramenées à quatre en enlevant les auteurs qui citent le même texte. Selon Hésychius, Isodaitès renvoie à l'épithète d'Hadès ou au nom de son fils. Plutarque en fait l'épithète de Dionysos. Les autres auteurs citent le même texte qu'Harpocraton, qui est cependant le seul à le relier au *Pour Phrynè*¹.

Le contexte étant inconnu, il faut supposer qu'Hypéride fait référence à Phrynè en nommant Isodaitès. Cette information est étonnante, puisque les Grecs étaient conciliants avec les dieux et que de nouvelles divinités étaient régulièrement introduites dans le panthéon grec. Par exemple, Athènes fait entrer dans son panthéon à la fin du V^e siècle la déesse thrace Bendis, assimilée à Artémis². La souplesse de la pratique de la religion grecque ne concorde pas avec l'idée d'une sanction contre l'arrivée de nouvelles divinités.

Ce chef d'accusation se retrouve également dans un autre procès, encore plus célèbre, celui de Socrate. À ce sujet, P. Ismard penche pour faire des motifs d'accusation qui débouchent sur un procès pour impiété de simples catégories techniques du droit athénien, comme l'est la catégorie moderne de « coups et blessures ». Il établit un parallèle avec le procès de Phrynè, où se trouvent des chefs d'accusation similaires à ceux de Socrate³. Socrate a lui aussi une relation particulière à un *daimôn*, parfois utilisé pour justifier l'impiété⁴. P. Ismard considère qu'il s'agit d'une fausse piste, et aucun indice ne permet de considérer que les Athéniens aient compris ce *daimôn* comme une manifestation d'impiété⁵. Le procès de Socrate a eu un impact important sur les auteurs postérieurs et il est possible qu'il y ait des répercussions sur les procès ultérieurs.

R. Kennedy, dans son analyse de cette question, conclut qu'il ne faut pas exclure qu'il s'agisse d'une fiction, au même titre que d'autres passages de la biographie de Phrynè⁶. Elle envisage une autre piste : elle relève quelques procès de métèques qui ont eu maille à partir avec la religion, en comparant le procès de Phrynè à celui de deux autres métèques, Ninon et Théoris (qui n'est pas la courtisane de Sophocle). En plus de l'aspect

1 Harpocraton, *Lexicon*, I 23 (fr. 177 Jensen) ; Hésychius, *Lexicon*, I 953 ; Plutarque, *Sur l'E de Delphes*, 389 a ; Photius, *Lexicon*, I, 224 ; Souda, *Lexicon*, I 648. Le dernier texte est celui des *Lexica Segueriana, Glossae rhetoricae (e cod. Coislin. 345)*, I 267, qui n'est pas lié directement au présent propos.

2 Cf par exemple Platon, *République*, 327 a.

3 P. Ismard, 2013 : p. 57 et 158 – 160.

4 Bien que L. – A. Dorion note que ni Platon ni Xénophon ne mentionnent le δαίμων de Socrate, mais son δαίμόνιον. Les deux termes sont synonymes qu'à partir de Plutarque. (L. – A. Dorion, 2013 : p. 275 et 299).

5 P. Ismard, 2013 : p. 149 – 156.

6 R. Kennedy, 2014 : p. 148.

religieux, ces femmes transgressent les lignes entre citoyenneté et métèques : connue par le *Contre Aristogéiton* de Démosthène, Théôris est accusée d’empoisonner les citoyens. Une autre métèque, Ninon, est accusée de mener des thiasés secrets. Les deux sont exécutées. Ninon était associée avec des citoyennes, dont la mère d’Eschine. Phrynè était considérée comme l’amante d’Hypéride. Dans ces trois cas, les interactions peuvent être vues comme une corruption du corps citoyen¹.

Par manque de sources, il n’est pas possible de s’étendre davantage sur ce sujet précis. La présence de la religion ne s’arrête en tout cas pas au motif du procès ; Phrynè déshabillée est tellement belle que les jurés sont frappés d’une crainte superstitieuse et craignent de condamner la prêtresse d’Aphrodite, ce qui est plutôt ironique dans un procès où le motif d’accusation est l’impiété².

Cependant, ce trait, toujours rapporté par des auteurs tardifs, peut davantage s’appuyer sur un lien particulier de Phrynè à la religion qui lui aurait valu un procès pour impiété que sur une construction littéraire et iconographique qui associe Aphrodite à cette courtisane. Phrynè a servi de modèle pour illustrer la déesse auprès du sculpteur Praxitèle et du peintre Apelle. La statue d’Aphrodite, à qui elle prête ses traits, était consacrée dans le temple de la déesse. Pausanias remarque que sa beauté est réputée et qu’on vient de loin pour l’admirer. L. McClure note l’importance de la déesse à Thespiés, cité dont est originaire la courtisane³. Ceci pourrait expliquer le lien entre Aphrodite et Phrynè, tout autant, sinon plus, que le fait qu’elle soit courtisane. Une autre statue soit d’elle, soit d’Aphrodite, peut-être en or, est présente à Delphes, lieu sous le patronage d’Apollon.

Les procès d’impiété d’Aspasie et de Phrynè sont fort célèbres, mais les circonstances exactes sont fort douteuses. Il est même probable que le procès d’Aspasie soit une fiction. On peut toutefois relever un point commun entre ces deux procès, hors le motif d’accusation. Les deux courtisanes pourraient être utilisées pour attaquer un homme dont elles sont proches. L’utilisation d’Aspasie pour attaquer Périclès est claire ; c’est moins évident pour Phrynè. Athénée garde la trace d’un second procès pour attaquer

- 1 R. Kennedy, 2014 : p. 145 – 148. Pour Ninon, Démosthène, *Sur l’ambassade*, 281 ; *Contre Boiotos I*, 2 ; *Contre Boiotos II*, 9 . Pour Théôris : Démosthène, *Contre Aristogiton*, I, 79.
- 2 Athénée, XIII, 590 d et qq ; Eustathe de Thessalonique, *Commentarii ad Homeri Iliadem*, vol. IV, p. 579, l. 10 – 23 qui s’appuie sur Athénée ; Anonymi in Hermogenem, *Prolegomena in librum περι στάσεων*, p. 190, l. 19 – 23. D’autres auteurs mentionnent uniquement la pitié : Anonymi in Hermogenem, *Commentarium in librum περι στάσεων*, vol. VII, p. 335, l. 3 – 8 ; Athanasius, *Prolegomena in Hermogenis librum περι στάσεων*, p. 173, l. 9 – 11 (éd. Rabe).
- 3 L. McClure, 2003 : p. 127.

Phrynè : Aristogeiton aurait composé un *Contre Phrynè*. Selon, L. McClure, le fait qu'Aristogeiton et qu'Euthias soient tous les deux des opposants politiques d'Hypéride expliquent peut-être les attaques contre Phrynè. Elle remarque :

« As in most cases, charges of impiety [...] were frequently politically motivated, and, as in most references to hetaeras in oratory, usually attempted to defame an opponent. »

Ces deux procès font figure d'exception au sein du corpus classique, puisque la plupart des sources concernent des procès dont le motif n'est pas l'impiété. Cependant, une trame de fond est commune sur l'utilisation de la courtisane contre sa fréquentation.

2. L'utilisation des courtisanes au service du plaideur

Il a déjà été vu qu'il n'y a pas de vision négative de la prostitution masculine, mais de la prostitution masculine d'un citoyen, qui va de pair avec l'éventuelle participation active de citoyens-prostitués dans la sphère politique. Ceci laisse supposer que la prostitution est une affaire d'esclave, pas de citoyen. Si un citoyen est impliqué, il doit se tenir loin des affaires publiques. Du côté des femmes, on trouve effectivement des attaques envers des prostituées et plusieurs femmes qualifiées de courtisanes ont eu des procès : Aristagora, contre laquelle deux procès ont été menés, Aspasia, Laïs, Nééra et Phrynè. Seul le *Contre Nééra* a été conservé. Il existe quelques rares fragments du *Contre Aristagora* et du *Contre Laïs*. En revanche, il n'en existe aucun impliquant Aspasia et seulement quelques-uns pour le procès de Phrynè, qui transmettent quelques mots ou qui rappellent la situation.

L'étude de Nééra et des Anonymes VI et VII a déjà été abordée. Un point commun a été relevé, à savoir l'utilisation de ces courtisanes pour nuire à la partie adverse. Nééra est poursuivie en procès par Apollodore et Théomnestos qui souhaitent se venger de Stéphanos. Les deux anonymes présentes au sein des discours d'Isée servent à démontrer que l'héritage doit revenir à l'accusation.

Qu'en est-il des autres courtisanes qui sont citées au sein des procès ? Là encore, l'état fragmentaire des sources ne permet souvent pas de tirer une conclusion de leur présence.

Hypéride fait mention de quelques courtisanes dans ces plaidoiries : Glycéra est par exemple citée rapidement dans le *Contre Mantithéos*, mais il rappelle simplement son ascendance, Thalassis. L'orateur nomme également Nannion dans le *Contre Patrocle*.

Lysias cite Anticyra dans le *Contre Médon* et une série de prostituées ayant cessé leur activité¹. L'étendu des fragments ne permet pas de comprendre pourquoi ces courtisanes sont mentionnées, ni comment elles étaient utilisées dans l'économie de la plaidoirie, ce qui rend difficile de construire une quelconque argumentation.

Les femmes du *Contre Nééra*

Nééra n'est pas la seule à être utilisée contre Stéphanos. La présence de chacune des autres femmes dans l'entourage de Nééra, lorsqu'elles étaient esclaves de Nicarété, sont utilisées pour démontrer que Nééra n'appartient pas à la citoyenneté. Chacune sert d'argument rhétorique pour condamner Nééra et n'a pas d'autre intérêt dans le discours. En démontrant qu'elles sont non-citoyennes et 'collègues' de Nééra, cela montre que Nééra est une non-citoyenne et qu'il est nécessaire de la condamner. Il en va de même pour Phanô. En cherchant à démontrer que Phanô est une infiltrée dans la classe des citoyens et bien la fille de Nééra, et non la fille de Stéphanos et d'une première épouse citoyenne, l'accusateur de Nééra cherche encore une fois à faire condamner Stéphanos.

La courtisane gâtée et influente

Dans le *Contre Olympiodôros*, attribué à Démosthène, l'orateur Callippos parle contre son beau-frère Olympiodôros, qui n'a pas d'épouse ni d'enfants, mais une compagne (ἑταίρα), lors du procès en 343/342. Comme dans les deux discours d'Isée déjà mentionnés, il est question d'un héritage contesté². Et, comme dans les deux discours d'Isée, le mécanisme utilisé est le même. Callippos dresse un portrait d'Olympiodôros sous l'emprise de sa courtisane. Considéré comme peu équilibré par son entourage, il donne tout son argent à sa compagne, qui vit dans le luxe. Sa sœur, l'épouse de Callippos, et sa fille, moins riches qu'Olympiodôros, supportent difficilement l'affront de voir la courtisane sortir vêtue luxueusement, couverte de bijoux en or. L'affront est d'autant plus difficile à supporter qu'il s'agit de l'argent familial (ἐκ τῶν ἡμετέρων : nos biens).

L'Anonyme d'Olympiodôros, parce qu'elle est nommée ἑταίρα et présentée par la partie adverse comme dépensière et gâtée, entraîne les commentateurs à en faire une

1 Thalassis : Hypéride *apud* Athénée, XIII, 586 b – c ; Nannion : Hypéride *apud* Athénée, XIII, 587 a ; Harpocraton, *Lexicon in decem oratores Atticos*, N 2 ; Photius, *Lexicon*, N 25 ; Souda, *Lexicon*, N 25 ; Anticyra : Harpocraton, *Lexicon in decem oratores Atticos*, A 156. La liste de Lysias est Lysias *apud* Athénée, XIII, 586 e & XIII, 592 e.

2 Olympiodôros a reçu un héritage dont il refuse de donner la moitié à sa sœur et à Callippos.

prostituée¹. Cependant, il n'y a pas assez d'éléments dans le texte qui justifie cela : la relation stable qu'elle semble entretenir avec Olympiodôros la classerait davantage dans les relations au long-court. Ce n'est d'ailleurs pas le propos. Il y a dans ce procès une logique qui relève de la place de la citoyenneté : la courtisane d'Olympiodôros, une non-citoyenne, est favorisée, au détriment des femmes de la famille, citoyennes. Les biens de la famille sont perdus par un homme qui se situe sous l'influence d'une femme, extérieure qui plus est à la famille.

L'argument de la courtisane dépensière et gâtée par un citoyen qui ne se comporte pas comme son statut l'exige est utilisé par Eschine, dans le *Contre Timarque*. Parmi les (nombreux) défauts de Timarque, il lui est reproché d'avoir reçu vingt mines, ce qui représente une somme importante, qu'il a dépensé rapidement (ἐν ὀλίγῳ χρόνῳ) auprès de sa courtisane, Philoxénè². C'est d'ailleurs la seule attestation de cette dernière.

L'influence d'une courtisane sur un citoyen est également marquée dans le *Contre Athénogène*, où Antigona, complice d'Athénogène, piège le citoyen Epicrate, ainsi qu'en-dehors du corpus des orateurs³.

Le point commun de toutes ces courtisanes, en plus d'appartenir à la partie adverse, est de représenter un argument contre l'homme attaqué. Il ne s'agit pas d'une attaque *ad feminam*, contre la personne, mais d'une attaque par ricochet, où la courtisane est critiquée pour faire condamner une autre personne, généralement l'homme qu'elle fréquente.

Conclusion

La critique de la prostituée n'intervient que lorsqu'il y a un danger pour la cité ou pour attaquer un individu. Les citoyens qui composent la cité appartiennent à un groupe de privilégiés, dont sont exclues les courtisanes. Ce groupe impose un rôle à chaque membre : épouse, veuve, tuteur, époux... Les femmes de ce groupe sont protégées et placées idéalement hors d'atteinte des hommes à qui elles n'appartiennent pas. La loi sur l'adultère et la protection féminine sont faites pour décourager l'adultère. Les hommes sont encouragés à chercher des épouses au sein du groupe afin d'avoir des héritiers légitimes (après le décret de citoyenneté de Périclès), mais autorisés à chercher du plaisir ailleurs, à condition que les actes d'un individu n'entraînent aucune conséquence sur le groupe. Par

1 E. Keuls, 1985 : p. 272.

2 [Démosthène], *Contre Olympiodôros*, 53 – 57 ; Eschine, *Contre Timarque*, 115.

3 Par exemple, Xénophon, *Économique*, I, 13.

conséquent, la prostituée pose un souci surtout et d'abord lorsqu'elle remet en cause l'ordre du groupe : Nééra est attaquée pour usurpation de citoyenneté. Sur l'amie d'Olympiodôros, rien d'autre n'est connu à son sujet, à part le fait qu'elle soit l'amie d'Olympiodôros. Les rares mentions d'elle servent à nourrir un discours démontrant une opposition entre elle, courtisane débridée, et les chastes femmes de la famille d'Olympiodôros. Il s'agit d'un *topos* et s'il y a procès, c'est parce qu'il y a un conflit entre la famille (citoyenne) d'Olympiodôros et son engouement envers sa courtisane (non citoyenne), qui le fait dépenser les biens de la famille. Il convient également de considérer l'utilité rhétorique de la courtisane, où elle ne sert que d'argument : Aspasia est critiquée afin d'attaquer Périclès, au même titre que d'autres membres de son entourage, les collègues de Nééra contribuent à attaquer cette dernière, qui sert elle-même d'argument contre Stéphanos. C'est ce possible conflit entre des courtisanes et les citoyens qui crée des tensions. Pour développer cette hypothèse, l'étude d'Aspasia et de son influence va être abordée.

C. La courtisane politique : l'étude de l'influence d'Aspasia

Une courtisane avec un rôle politique a déjà été évoquée, celui de Thaïs ; le portrait d'ensemble est plutôt positif : grâce à Thaïs, Athénienne, la cité d'Athènes est vengée du sac de l'Acropole perpétué par les armées perses environ un siècle et demi avant l'arrivée d'Alexandre à Persépolis. On prête également à une autre courtisane, Aspasia, un rôle politique. Cependant, les avis des auteurs sont loin d'être unanimes sur l'aspect positif de son influence. Le but de cette fiche n'est pas de faire une étude approfondie de la figure d'Aspasia. Un travail des sources a été mené par M. Henry ainsi qu'un travail biographique par D. Jouanna¹. C'est de plus l'ἑταίρα sur laquelle il y a le plus de bibliographie secondaire. Il sera question ici d'établir une biographie sommaire avant de s'intéresser à l'influence, supposée ou réelle, qu'a eue Aspasia sur Périclès.

1 D. Jouanna, 2005.

1. Biographie sommaire

Sa naissance à Milet fait consensus, d'après Plutarque¹. Il a déjà été vu qu'Aspasie se distingue de la plupart des femmes nommées par le terme *ἑταίρα* en deux points : le nom de son père, Axiochos, est connu, et il semble qu'elle soit née libre, dans une famille plutôt aisée. Elle arrive à Athènes pour des raisons inconnues, peut-être familiales, et rencontre Périclès. Durant la vingtaine d'années que dure leur relation, un enfant naît, Périclès le Jeune. Comme Aspasie, étrangère, a le statut de *μέτèque*, ce dernier est un *νόθος*, un bâtard. Ses deux fils légitimes morts, Périclès demande une exception à sa loi de 451 sur la citoyenneté pour donner la citoyenneté à son dernier fils.

À la mort de Périclès, Aspasie n'est plus dans sa première jeunesse. Les sources passent sans transition à un nouveau mari, Lysiclès, et un fils au nom étrange, Poristès (« qui procure », « qui fournit »), ce qui laisse les commentateurs perplexes. Comme le résume D. Jouanna : « Les uns passent l'événement entièrement sous silence, d'autres le mentionnent avec méfiance, comme une rumeur mal fondée ; certains l'admettent et expliquent ce remariage comme une tentative héroïque pour ne pas laisser disparaître l'œuvre entreprise par Périclès : Aspasie se serait en somme sacrifiée pour essayer de former un digne successeur de son premier mari, capable de reprendre le flambeau. Certains y voient la marque d'une ambition acharnée : Aspasie aurait tenté envers et contre tout de revenir au pouvoir par l'intermédiaire d'un nouveau Périclès². »

La transition entre Périclès et Lysiclès semble quasiment immédiate. M. Henry donne deux explications possibles : le remariage des veuves pouvait se faire rapidement, et il en était probablement de même pour les concubines³. Quant à Poristès, M. Henry pense qu'il s'agit sûrement d'un nom commun qu'Aspasie utilise dans le dialogue d'Eschine, car le nom est extraordinaire. En outre, Aspasie était sûrement trop vieille pour porter un enfant si elle a effectivement rencontré Lysiclès après la mort de Périclès⁴. Bref, toute l'histoire est jugée actuellement comme contestable.

Ensuite, on ignore où est passée Aspasie. Périclès meurt en 429, Lysiclès en 428 et Périclès le jeune en 406, étant l'un des malheureux généraux attaqué lors du procès des Arginuses⁵. Et Aspasie ? La date de sa mort n'est pas connue, ni si elle meurt à Athènes. D.

1 Plutarque, *Périclès*, 24, 3.

2 D. Jouanna, 2005 : p. 171.

3 M. Henry, 1995 : p. 16 ; voir aussi D. Jouanna, 2005 : p. 176 – 178.

4 M. Henry, 1995 : p. 43.

5 Plutarque, *Périclès*, 37, 6.

Jouanna pense que c'est le cas¹: peut-être en effet que les auteurs auraient été plus cléments envers elle si elle était partie. De manière générale, les attaques envers Périclès n'ont pas cessé avec sa mort.

Parmi le présent corpus, Aspasia est l'une des trois femmes qui comptabilisent le plus de textes, avec Laïs et Phrynè. Néanmoins, il subsiste des zones d'ombres : on ignore le nombre de ses enfants et leurs dates de naissance, la date de sa mort et, bien que qualifiée de courtisane, on ignore la nature et la durée de ses relations, quels ont été ses amants (si elle en a eu) hors Périclès et peut-être Lysiclès. Laissons le mot de la fin à N. Loraux : « Acceptons une fois pour toutes de ne voir Aspasia que de l'extérieur, de ne disposer à son sujet que de clichés empruntés aux comiques athéniens². »

2. L'influence d'Aspasia à Athènes : état des sources

L'accusation principale qui ressort des sources hostiles à Aspasia est l'influence trop importante qu'elle exerce sur son compagnon. Deux genres sont particulièrement représentés, qui utilisent souvent des arguments similaires : les auteurs comiques, qui l'attaquent pour viser Périclès, et la littérature socratique. Il convient de rappeler que les disciples de Socrate qui mettent en scène Aspasia dans leurs textes n'ont probablement jamais rencontré Aspasia, ou alors une Aspasia déjà vieille.

Rappelons qu'Antisthène la critique vivement, tout comme il critique Périclès et le reste de son entourage. La discussion qu'elle a avec la femme de Xénophon chez Eschine et les talents que Socrate lui prête dans les *Mémorables* et l'*Économique* pourrait être le versant positif d'une tradition socratique, où elle sert de conseillère aux épouses des citoyens.

Eschine est un contemporain de Platon et l'un des premiers, sinon le premier à avoir parlé positivement d'Aspasia dans un dialogue connu par fragments. Son portrait diverge de la comédie et de la tradition négative socratique. Le dialogue est composé entre 393 et 384 pour une action qui a lieu entre 420 – 410³. La date de la composition fait d'Aspasia une femme qui n'est plus toute jeune, vraisemblablement déjà morte. Le sujet est le suivant : Callias demande à Socrate un professeur pour son fils ; ce dernier recommande Aspasia. La thématique de la rhétorique, qui revient souvent quand il est question d'Aspasia, est également présente ici.

1 D. Jouanna, 2005 : p. 178.

2 N. Loraux, in N. Loraux, 2003.

3 M. Henry, 1995 : p. 41 – 42.

Chez Xénophon, Socrate fait d'elle un portrait positif ; elle n'est pas montrée comme quelqu'un dont la vie est dépendante de sa relation avec Périclès¹. Xénophon fait d'Aspasie une femme qui a l'habileté de détecter la vérité et les mensonges. Elle est réputée pour éduquer avec habileté les épouses : elle est parfaite pour donner des conseils sur le mariage. Le traité de Xénophon se comprend avec les *Mémorables* où Aspasie prescrit une honnêteté mutuelle dans le mariage². Dans l'*Économique*, la possible rencontre avec Aspasie est anachronique par rapport à l'époque où le dialogue se situe. Par ailleurs, selon Plutarque, les citoyens amenaient leur épouse chez elle, et c'est peut-être de là que vient la critique d'Antisthène, qui rapporte qu'Aspasie mettait en contact des citoyennes et Périclès.

La littérature socratique est ambiguë et retransmet quelque chose de la relation qu'Aspasie entretenait avec certains Athéniens (et certaines Athéniennes) difficilement accessible, notamment parce qu'une partie des sources n'a pas été conservée. De ces sources naîtra au XVII^e siècle l'idée anachronique qu'Aspasie tenait salon. C'était en tout cas une intellectuelle qui a marqué ses contemporains et les générations qui ont suivi. La critique récurrente est l'influence sur Périclès. Pour des questions d'importance du corpus, nous nous limiterons au traitement des sources de période classique.

Maître de Socrate et maîtresse de Périclès

Certaines sources font d'Aspasie la maîtresse de Périclès, dans tous les sens du terme. Elle intervient à ses côtés en tant que compagne, mais aussi en tant que professeure : l'idée qu'elle a eu un rôle dans sa formation en tant qu'orateur est rappelé en de nombreux endroits. Cependant, au moment où elle rencontre Périclès, ce dernier est déjà un citoyen de premier plan, connaisseur de la vie politique athénienne.

Un schéma similaire se retrouve avec Lysiclès. Ce dernier passe en effet de simple marchand de moutons (προβατοκάπηλος) à un homme politique de première importance, grâce à la formation expresse d'Aspasie en rhétorique. L'histoire, on l'a vu, est discutable. La relation ne dure pas longtemps, puisque Thucydide rapporte qu'il meurt un an après Périclès, en 428³. En un an, Aspasie aurait donc 1. fait le deuil de Périclès ; 2. épousé Lysiclès ; 3. fait un enfant, Poristès, 4. transformé un marchand de moutons en un citoyen reconnu pour son art oratoire, ce qui fait un emploi du temps chargé pour une veuve. Pour essayer d'y voir clair, il faut revenir à Thucydide : il rapporte également que Lysiclès fut stratège, magistrature choisie par le peuple : Lysiclès, pour être élu stratège, devait être connu et apprécié du peuple, signe qu'il avait déjà une carrière politique et qu'il n'avait

1 M. Henry, 1995 : p. 46.

2 M. Henry, 1995 : p. 50 – 52.

3 Thucydide, *La guerre du Péloponnèse*, III, 19.

probablement pas vu un mouton depuis un certain temps¹. Selon Harpocraton et Plutarque, l'information vient d'Eschine. Il est possible que ce récit ait une économie particulière au sein du traité d'Eschine. Il est également possible que Lysiclès ait subi un traitement similaire à celui de Périclès sur la question de l'art oratoire.

Ce lien avec la rhétorique se retrouve également avec Socrate, comme le montre le passage à portée ironique chez Platon. Le *Ménexène* est une critique de l'ἐπιτάφιος, et Aspasia, femme, étrangère et courtisane qui compose le discours que donne Socrate, fait partie des armes de Platon².

Aspasia est présentée comme le maître de Socrate (235 e), et malgré l'enseignement qui serait dispensé à de nombreux hommes, seul le nom de Périclès est donné (235 e 3 – 7). La critique est politique³: nommer Périclès comme disciple d'Aspasia tend à minorer son talent d'orateur ; le discours d'Aspasia, qui a déjà selon Socrate composé le fameux discours de Périclès que l'on trouve chez Thucydide, est composé de restes de ce discours⁴. Il se trouve de plus être l'amant d'Aspasia, ce qui sous-entend qu'elle a aussi eu des relations sexuelles avec les autres⁵. Bien qu'Aspasia ne soit jamais nommée par un mot qui réfère à sa légèreté sexuelle, Platon formule dans le *Ménexène* (249 d) :

Πολλάκις, ὃ Σώκρατες, ἐγὼ ἐντετύχηκα Ἀσπασία, καὶ οἶδα οἷα ἐστίν.

Pour ma part, j'ai souvent, Socrate, rencontré Aspasia et je sais ce qu'elle vaut.

Le verbe ἐντυγχάνω, qui signifie « rencontrer » dans ce contexte, est aussi un euphémisme pour les relations sexuelles⁶.

Le propos est fortement ironique, mais le *Ménexène* a laissé des traces, y compris lorsque l'ironie n'a pas été saisie, et a institué une Aspasia professeuse de rhétorique. Il est à noter qu'Héradicos (disciple de Cratès), a publié un dialogue le faisant passer pour Aspasia donc le *Ménexène* n'est pas un cas isolé⁷. Malgré l'ironie platonicienne, il apparaît là aussi l'image d'une Aspasia cultivée.

1 D. Jouanna, 2005 : p. 173.

2 M. Henry, 1995 : p. 34.

3 Platon, *Ménexène*, coll. classiques en poche, 2002 : p. XXIII, 51 – 52.

4 Platon, *Ménexène*, 236 b. L'oraison funèbre chez Thucydide est en II, 36.

5 M. Henry, 1995 : p. 35.

6 Platon, *Ménexène*, 249 d 8 – 9 (cf aussi 246 c).

7 Athénée, V, 219 b – e.

L'Hélène locale

Les poètes comiques lui prêtent le déclenchement de deux guerres. Eupolis la surnomme Hélène. Il a déjà été dit au troisième chapitre qu'elle s'était vue attribuer quelques surnoms mythologiques qui ont pour caractéristique commune d'avoir une influence sur les hommes et de leur attirer des ennuis (Déjanire, Hélène, Héra, Omphale). Elle aurait à son actif la guerre de Samos¹ et celle du Péloponnèse. Aspasia est peut-être l'ἑταίρα de Périclès, mais elle est surtout une étrangère et une métèque, c'est-à-dire une non-citoyenne, qui a trop d'influence sur un des citoyens les plus importants de la cité. Plus que la véracité des faits, il faut constater que l'attaque vise surtout Périclès. À écouter ses détracteurs, Périclès aurait tout fait tout seul, sous l'influence d'Aspasia. C'est oublier un peu vite qu'il n'était pas le seul à être stratège et que le pouvoir s'exerçait dans une collégialité de dix magistrats élus chaque année.

Aspasia n'a pas été la seule à être critiquée : Antisthène attaque les membres de la famille de Périclès. Même s'il faut relativiser les procès qu'auraient eus les membres de l'entourage de Périclès, ce dernier avait la réputation de fréquenter les étrangers. V. Azoulay compte aussi, en plus d'Aspasia, Chrysis de Corinthe, Anaxagore de Clazomènes et Céphalos de Syracuse. Il pouvait donc avoir une crainte qu'il privilégie les étrangers au détriment de l'intérêt de la cité².

3. Éléments de conclusion

En définitive, le gros défaut d'Aspasia, c'est de ne pas avoir été Athénienne. Si elle avait été une épouse citoyenne de Périclès, elle ne serait pas l'une des femmes classées dans la catégorie des courtisanes dont il y a le plus d'occurrences³. R. Kennedy remarque que si Aspasia avait été mariée à un métèque, on ne connaîtrait d'elle que ce qui est connu des nombreuses femmes sur les tombes : un nom et éventuellement une image⁴.

Avec la redécouverte de l'Antiquité à la Renaissance, les érudits et les romanciers se sont intéressés à sa portée politique. On retient une influence sur les citoyennes et sur les

1 Athènes décide d'envoyer une expédition navale contre Samos, qui est en guerre contre Milet, la cité d'origine d'Aspasia. De là, il n'y a qu'un pas à faire entre cette expédition et Aspasia, que certains contemporains franchissent aisément : l'expédition contre Samos est organisée pour aider Milet, et surtout, pour complaire Aspasia.

2 V. Azoulay, 2010 : p. 113.

3 Il y a peu de trace, du reste, de la mère de Xanthippe et de Paralos. Les sources ne transmettent même pas son nom. À grands renforts de recoupement, P. Brulé propose Deinomachè (P. Brulé, 2001 : p. 145 – 152, part. p. 148).

4 R. Kennedy, 2014 : p. 84.

premiers citoyens de la cité : elle gravite autour d'hommes importants ; elle fut la concubine de l'un des hommes les plus influents du V^e siècle, Périclès, qui passa outre sa propre loi pour adopter son enfant illégitime ; elle passe aussi pour avoir enseigné la rhétorique à Socrate et pour avoir transformé un marchand de moutons en un personnage politique sachant manier l'art oratoire ; les comiques, Aristophane en tête, l'accusent d'avoir déclenché des guerres ; par sa beauté et son érudition, elle représente l'idée de la courtisane accomplie, qui avait un certain pouvoir sur les hommes de pouvoir. L'influence, supposée ou réelle, qu'elle exerce sur Périclès a fasciné et reste grandement attachée à sa figure. Face aux sources, il y a toujours ce que N. Loraux appelle un « phénomène d'écho inversé¹ » qui restera résolument attaché à la figure d'Aspasie. Sa postérité subira le même traitement : parfois encensée, parfois dénigrée, en définitive, les « informations » sur Aspasie n'informent que peu et ne sont du reste souvent pas destinées à le faire².

Conclusion

Une volonté a été de séparer les sources relevant du genre judiciaire des autres, mais les enjeux sont souvent les mêmes. On ne peut pas affirmer que les courtisanes étaient en marge de la société. Elles semblent plutôt intégrées à la cité ou alors, en tournant les choses autrement, elles ne sont pas plus en marge que le reste des esclaves, métèques ou citoyens pauvres de l'Athènes classique. Le nombre de textes qui blâment les courtisanes sans enjeu s'avère minoritaire par rapport à l'ensemble des sources conservées. Le décri de la personne nécessite de prendre en compte son statut, plus que son activité. Une critique est émise envers une courtisane quand il y a une remise en cause de la citoyenneté et une collusion entre non-citoyenneté et citoyenneté. En effet, la notion statutaire est plus importante que l'activité : une personne n'est pas attaquée, car il s'agit d'une prostituée, mais parce qu'elle est étrangère, et / ou femme, et / ou esclave ou affranchie et que ces différents statuts menacent le citoyen ou la citoyenneté et, par conséquent, l'ordre de la cité.

1 N. Loraux, in N. Loraux, 2003 : p. 143.

2 N. Loraux, in N. Loraux, 2003 : p. 157.

La compagne sert d'argument rhétorique : un parallèle peut être fait entre Aspasia, attaquée pour atteindre Périclès (comme d'autres membres de sa famille le seront) et Nééra, attaquée, pour atteindre Stéphanos. Le procès de Phrynè suit le même chemin. Elles sont toutes les trois accusées d'impiété, même si ce n'est pas le motif principal du procès contre Nééra, ce qui peut entraîner de graves conséquences. Jeter l'opprobre sur les fréquentations des citoyens est en définitive un argument comme un autre lors d'une plaidoirie pour jeter le discrédit sur son opposant, utilisant à son avantage les relations entre citoyens et non citoyens.

Si l'on envisage la thèse qu'une femme est nommée *ἑταίρα* parce qu'elle est la fréquentation d'un homme, il n'y a pas de raison d'y voir une critique particulière. Le terme est neutre en lui-même, mais il peut être connoté, en association avec la prostitution ou en rapport à l'esclavage. Dans le cas de la prostitution, il convient de regarder le contexte et de voir si l'activité en elle-même est mal considérée : il faut prendre en compte les enjeux et la période chronologique des auteurs.

II. Célèbres et célébrées

Les sources font état de courtisanes célèbres durant leur vivant et parfois bien après leur mort. Phrynè, courtisane réputée pour sa grande beauté, a servi de modèle pour représenter Aphrodite auprès des artistes. C'est aussi alors qu'elle pose comme modèle pour un peintre que Socrate rencontre Théodotè. Des éléments ont pu s'ajouter à une figure pour créer une légende, comme le montrent l'exemple du procès de Phrynè et le cas de Laïs, exceptionnel, qui montre une renommée si puissante que les sources sont romancées et contradictoires. C'est par la célébrité d'Aspasie que les auteurs anciens expliquent le nom d'une des concubines de Cyrus le Jeune, Miltô, jeune fille réduite en esclavage. Cyrus la renomme Aspasie, en l'honneur de l'Aspasie de Milet¹.

Cette renommée n'a pas d'explication unique : dans certains cas, ces femmes deviennent si célèbres qu'elles éclipsent leurs amants (Laïs ou Phrynè). Dans d'autres, la célébrité de leur fréquentation les met en lumière (Aspasie, Thaïs ou Glycéra), tout comme la renommée d'un discours (le *Contre Nééra* a été attribué à Démosthène) ou la lecture assidue de certains textes par des auteurs postérieurs à la période classique (par exemple, la littérature socratique lue durant la période impériale).

A. L'utilisation des courtisanes dans les récits fictifs

L'une des clés de compréhension réside dans l'utilisation des courtisanes comme personnages dans les œuvres fictives. La courtisane en tant que personnage apparaît dans la comédie, mais aussi dans des discours fictifs. Il existe plusieurs lettres et dialogues fictifs qui font appel aux courtisanes.

1. L'utilisation des courtisanes par les poètes comiques

Les courtisanes occupent une place importante dans le genre comique, comme le montre l'importance d'Athénée dans la transmission de fragments d'auteurs comiques, l'utilisation de courtisanes en tant que personnage par les auteurs comiques grecques, puis, par le biais de ces derniers, des auteurs latins. Les nombreuses mentions des pièces de comédie permettent de constater qu'Athénée cite beaucoup extraits d'auteurs comiques, actuellement connus sous forme de fragments. Le livre XIII, notamment, mentionne un certain nombre de pièces qui portent pour titre le nom d'une courtisane ou qui mettent en scène des personnages d'après des courtisanes réelles. Parmi les auteurs comiques transmis

¹ Athénée, XIII 576 d ; Élien, *Histoires Variées*, XII, 1; Plutarque, *Périclès*, 24, 11 – 12 ; Xénophon, *Anabase*, I, 10, 2. Pour une analyse de cette seconde Aspasie, P. Brulé, 2001 : p. 241 – 247.

par Athénée, voici la liste d’auteurs qui ont représenté sur scène au moins une courtisane de la période classique en tant que personnage, qui en font mention ou ont utilisé le nom d’une courtisane comme titre de comédie :

Alexis ; Amphis ; Anaxandridès ; Anaxilas ; Antiphane ; Aristophane ; Callicratès ; Dioclès ; Diphile ; Éphippos ; Epicrate ; Ériphos ; Euboulos ; Eunicos ; Hipparque ; Machon ; Ménandre ; Nicostratos ; Nioclès ; Phérecrates ; Philémon ; Philétairos ; Philippos ; Philyllos ; Posidippe ; Strattis ; Théopompe ; Théophilos ; Timoclès¹.

Pour ne développer que quelques exemples, plusieurs pièces comiques portent le nom d’Antéia, composées par Alexis, Antiphane, et un autre comique, dont il n’existait déjà à l’époque d’Athénée que quelques fragments, au mieux, car les auteurs hésitent entre Eunicos ou Philyllos. Elle est également mentionnée dans une pièce d’Anaxandridès².

Comment savoir si cette Antéia est bien celle du *Contre Nééra* et non une autre Antéia, courtisane elle aussi, ou bien d’une femme sans rapport avec ce monde ? Une seule Antéia est nommée ἐταίρα, ce qui donne une première indication. Son nom est peu répandu : les dictionnaires et recherches prosopographiques donnent peu de résultats³. Plus concrètement, une déduction peut être opérée par analogie avec les autres sources rapportées par Athénée. L’Anteia dont il est question ici, hors les trois pièces qui portent son nom, apparaît également en tant que contemporaine de Lagisca, Laïs, Ôcimon et Théolyte dans une pièce d’Anaxandridès (Γερωντομανία)⁴ : Lagisca et Laïs sont toutes les deux des courtisanes connues. Lagisca est principalement connue pour avoir fréquenté Isocrate. Initialement citée par Hypéride dans le *Contre Aristagora*, Ôcimon apparaît dans au moins trois pièces : l’une d’Anaxandridès, l’autre d’Euboulos, qui fait un jeu de mot entre le nom propre et le nom commun (ὄκιμον signifie le basilic) et la troisième de Nicostratos⁵.

1 À cette liste, peut s’ajouter Cratinos et Eupolis, qui ne sont pas cités par Athénée en lien avec des courtisanes de période classique, mais par Plutarque au sujet d’Aspasie.

2 Antiphane *apud* Athénée, III, 127 b ; XV, 690 a ; Alexis *apud* Athénée, III, 127 c ; Eunicos/Philyllos *apud* Athénée, XIII, 567 c ; XIII, 586 e ; Souda, 222 (Eunicos) et 457 (Philyllos) ; Anaxandridès *apud* Athénée, XIII, 570 e.

3 *Persons of Ancient Athens*, la *prosopographia attica* et *trismegistos* donnent peu de résultats pour les occurrences Antéia et Anthéia. Le *Lexicon of Greek Personal Names* donne une Antéia et une Anthéia en plus de celle du *Contre Nééra*. La *RE* donne dix Anthéia et deux Antéia. Le corpus épigraphique donne peu d’occurrences des deux noms.

4 Citée par Athénée, XIII, 570 e

5 Anaxandridès : Athénée, XIII, 570 e ; Euboulos : Athénée, XIII, 567 c – d ; Nicostratos : Athénée, XIII, 587 c – d.

Dans le fragment conservé, l'orateur fait remarquer qu'Ôcimon, Laïs et Métaneira sont toutes les trois réputées pour leur beauté, ce qui laisse supposer une contemporanéité. Il faut noter que Metaneira, une des 'collègues' d'Antéïa, avait elle aussi acquis une petite réputation. De même, il est fait mention de Théolyté dans deux autres comédies. Dans l'une d'elles, attribuée à Philétairos, Théolyté est citée à nouveau avec Laïs, mais également avec trois autres courtisanes de la maison de Nicaréte¹: Isthmias, Nééra et Phila. Enfin, *Nééra* est le nom d'une pièce de Calliadès, Timoclès et Philémon. Phrynè est citée dans la *Nééra* de Timoclès. On peut donc supposer qu'Antéïa et ses collègues avaient acquis une certaine réputation. Grâce aux fragments comiques conservés notamment par Athénée, il est possible de se faire une idée de la renommée d'Antéïa, qui ne peut s'expliquer uniquement par le rattachement du *Contre Nééra* aux discours de Démosthène.

La question méritait d'être posée. Contrairement à sa renommée moderne, Nééra est célèbre durant l'Antiquité, mais n'est pas l'une des courtisanes les plus citées. Son nom revient souvent chez les auteurs anciens pour citer le discours d'Apollodore, attribué à Démosthène. Nééra est citée chez Athénée, par la Souda et Tatien en référence à sa postérité dans la comédie et par cinq autres auteurs qui s'intéressent au discours d'Apollodore. Athénée et la Souda notent que son nom porte le titre de deux comédies, l'une de Philémon et l'autre de Timoclès. Elle est également citée dans une comédie de Philétairos. Les autres passages la mentionnent en lien avec le discours dont elle a été l'objet. La multiplicité de son nom est surtout liée à l'aura de Démosthène. Le présent corpus montre que, si la littérature moderne pense les courtisanes grecques à partir d'une triade Aspasia, Phrynè et Nééra, les Anciens préféraient Laïs, d'abord et surtout, puis Aspasia et Phrynè. Cette triade ancienne est citée chez des auteurs variés, relevant de différents genres.

Plusieurs fragments de comique donnent des listes de courtisanes citées ensemble dans la comédie, comme Philétairos qui mentionne onze personnes en sept lignes². Certains passages permettent de supposer une chronologie : ainsi, Anaxandridès cite un groupe de courtisanes contemporaines les unes des autres : Antéïa et Laïs, en activité à un moment où Lagisca, Théolyté et Ôcimon étaient très jeunes.

Il convient donc de noter l'importance de la comédie dans la popularité des courtisanes. Thaïs est autant connue par son rattachement à Ptolémée que par la pièce de

1 Athénée, XIII, 587 e – f.

2 Philétairos *apud* Athénée, XIII, 587 e – f.

Ménandre. Athénée note qu’Hipparque également a composé une *Thaïs*. Elle a peut-être inspiré un chef tarentin, qui porte son nom : Thaïs. La connexion n’est pas établie entre les deux, mais Thaïs est un nom féminin et il est difficile de savoir à qui d’autre le nom d’emprunt pourrait faire référence. Le théâtre de Ménandre a contribué à la diffusion de Thaïs à Rome. Ainsi, Properce nomme trois courtisanes connues : Laïs, Thaïs et Phrynè¹. Au livre IV, il cite à nouveau Thaïs². La postérité de celle-ci semble passer principalement par Ménandre : les deux fois, Properce nomme Thaïs en la référant à Ménandre (Menandreae Thaidos/Thais Menandri: la Thaïs de Ménandre), tout comme Varron, dans les *Satires Ménippées*. Il en va de même pour Martial, qui donne à son épigramme le titre Μενάνδρου Θαΐς, « la Thaïs de Ménandre ». La courtisane de la pièce de Térence, l’*Eunuque*, se prénomme Thaïs. Elle est également citée, sans être reliée à Ménandre cette fois, par Juvénal, Martial et Ovide³. De par ses liens avec Alexandre et Ptolémée, Thaïs a connu une postérité, mais c’est par Ménandre que son nom semble s’être imposé⁴.

Naïs, nommée d’abord par Lysias, apparaît dans une comédie de Philétairos et peut-être dans une autre comédie d’Aristophane, *Ploutos*, si l’on suit comme le propose Athénée la leçon Naïs pour Laïs⁵. Nannion, de son côté, apparaît dans de nombreuses pièces de comédie, ce qui laisse supposer une réputation établie. Une comédie d’Euboulos ou de Philippos porte son nom⁶; Alexis en fait un personnage ivre; elle est également évoquée chez Amphis, et son nom est, chez Ménandre, cité dans deux comédies ; elle fait partie d’un groupe de vieilles courtisanes dans une pièce de Timoclès. Même si Philyra a quitté le métier encore jeune, elle a dû se forger une réputation puisqu’elle a donné son nom à une pièce composée par Éphippos ; Pythonicè, la courtisane d’Harpale, est citée aux côtés de Nannion par Timoclès, par Alexis, Nioclès et Philémon⁷. Il a déjà été vu que la figure d’Aspasie a elle aussi été utilisée par les comiques.

1 Properce, *Élegies*, II, 6, l. 1 – 6 ; IV, 5, l. 43 – 44.

2 Properce, *Élegies*, IV, 5, l. 43,

3 Juvénal, *Satires*, III, 93 ; Martial, *Épigrammes*, III, 8 ; Ovide, *Art d’Aimer*, III, 604 & *Remède d’amour*, l. 383 – 386.

4 De manière anecdotique, il existe une *Thaïs*, héroïne d’un roman d’Anatole France, publié en 1890, dont Jules Massenet s’inspirera peu après pour faire un opéra en trois actes en 1894, mais elle n’a rien à voir avec notre Thaïs. Il s’agit d’une autre Thaïs, courtisane elle aussi, fêtée le 8 octobre, mais qui vécut au IV^e s. et qui se convertit suite à une rencontre avec un anachorète. (FRANCE (A.), *Oeuvres*, tome I, Gallimard, Paris, 1984, 1890¹, p. 719-873)

5 Athénée, XIII, 586 f (Lysias) ; Athénée, XIII, 587 e – f ; XIII, 592 d.

6 Athénée, XIII, 568 f

7 Toutes les sources suivantes se trouvent chez Athénée : Alexis (XIII, 587 b) ; Amphis (XIII, 567 f) ; Ménandre (XIII, 587 b – e) ; Nannion = Timoclès (XIII, 567 e – f) ; Phylira = Lysias (XIII, 586 e & 592 e) ; Éphippos (VII, 286 e) ; Pythonicè = Timoclès (XIII, 567 e – f) ; Nioclès (VIII, 339 d) ; Philémon (XIII, 595 a – c).

Glycéra est un personnage particulièrement bien développé par Ménandre. Dans une pièce de Machon se trouve une certaine Glycérion, diminutif de Glycéra, que l'on retrouve chez Ménandre, Alciphron et Lucien¹. La tradition rapporte une relation entre Ménandre et Glycéra. Après la mort d'Harpale, sa célébrité l'amène à le côtoyer et il utilise son nom dans plusieurs de ses pièces. Athénée note qu'il n'est pas assuré qu'il s'agisse de la même Glycéra qui a fréquenté Harpale. Si nous prenons le problème en sens inverse, rien ne dit que la Glycéra d'Harpale n'est pas la même que Ménandre. Cela ne pose pas de problème chronologique. Praxitèle lui aurait offert une statue, un Erôs. Glycéra l'aurait consacrée à Thespies, étant originaire de là-bas. Le récit est transmis par Strabon et par Eustathe de Thessalonique². On ne comprend pas trop pourquoi Praxitèle offre à Glycéra une statue et il s'agit de la seule mention de son origine Thespienne et du fait que les deux se connaissaient. Une confusion avec Phrynè, Thespienne elle aussi, à qui Praxitèle offre l'Erôs qu'elle consacre dans le sanctuaire d'Aphrodite de Thespies, est envisageable. Comme Laïs, la renommée de Glycéra et son utilisation par les auteurs d'œuvres fictives ont pris une place si importante que la ou les personnes se sont fondues dans le personnage.

La popularité des comiques grecs, repris par des auteurs latins, explique en partie ces réminiscences. Il existe de plus un lien entre prostitution et théâtre à Rome. La connexion entre les acteurs et les prostituées ou courtisanes est fréquente : les deux sont connus pour simuler. L'opprobre des élites romaines sur ces catégories les font devenir un objet de répulsion, mais aussi un objet de désir. Une liste des qualités idéales du citoyen implique une liste de contre-exemples, représentés par les esclaves, les eunuques, les étrangers, les gladiateurs, les acteurs ou les prostitués³. En Grèce, la courtisane est déjà un personnage public : elle fait partie des divertissements du banquet, elle accompagne son compagnon aux festivals religieux, elle pose pour des artistes... Selon L. McClure, l'utilisation des courtisanes entraîne une métaphore de la théâtralité⁴.

1 Athénée, XIII, 582 d – e ; Ménandre : Μισογόνης, fr. 240 in K. – A (PCG, vol. VI 2) ; Alciphron, *Lettres*, IV, 18, 17 et 19 ; Lucien, *Dialogues des courtisanes*, 1 ; *Le Tyran*, 12.

2 Eustathe de Thessalonique, *Commentarii ad Homeri Iliadem*, vol. I, p. 406, l. 11 – 14 ; Strabon, *Géographie*, IX, 2, 25.

3 L. McClure, 2003 : p. 119 ; A. Duncan, in C. Faraone & L. McClure, 2006 : p. 252 – 255.

4 L. McClure, 2003 : p. 108.

2. Mots d'esprit et sagesse des courtisanes¹

Glycéra est ainsi mise en scène au sein d'une série de bon mots, se moquant gentiment de Ménandre quand ce dernier passe une mauvaise journée ou plaisantant sarcastiquement à l'arrivée d'une rivale au même banquet qu'elle. De même, quelques anecdotes mettent Thaïs en scène et la montre friande de bons mots, tout comme Laïs².

Les anecdotes font parfois douter de la véracité d'une information. C'est d'autant plus le cas quand des poètes comiques sont impliqués. D'une part, beaucoup d'anecdotes ou de bons mots attribués à des courtisanes sont connus par les comiques, nécessitant une mise à distance. D'autre part, Athénée, qui transmet nombres de fragments de comédie, écrit dans un contexte de nostalgie du passé grec, suivant la vague de la Seconde Sophistique. Les courtisanes permettent d'accéder à ce passé idéalisé, et, comme le fait remarquer L. McClure, les anecdotes ou les bons mots qui leur sont attribués peuvent être une création littéraire³. En outre, un mythe s'est construit autour de certaines figures, rendant la frontière trouble entre la création littéraire et la réalité. Par exemple, Athénée, entre un bon mot de Gnathaina et un autre de Glycéra, place une formule à valeur de vérité générale : en plus des femmes citées, il en existe d'autres qui essaye de recevoir une éducation et qui apprennent. Elles sont ainsi capables de bons mots⁴. Athénée a un point commun avec les auteurs comiques, qu'il cite abondamment, à savoir l'utilisation de la courtisane au service de l'anecdote. Concernant Athénée, le sujet a été amplement abordé par L. McClure dans son livre sur les courtisanes chez Athénée, de même que la place en général des courtisanes dans la comédie⁵. Remarquons simplement pour le présent propos que la véracité de l'anecdote importe peu. Le bon mot de deux courtisanes, l'une atteinte de la maladie de la pierre, l'autre souffrante de coliques, revient à deux endroits chez Athénée, mais pas avec les mêmes personnes⁶. Thaïs et Phrynè sont toutes les deux en présence d'un homme qui sent mauvais, et les deux extraits se répondent⁷. Ceci explique peut-être la confusion relevée plus haut entre Glycéra et Phrynè.

1 Sur les anecdotes et les traits d'esprit des courtisanes en général, cf L. McClure, 2003 : p. 79 –105 ; K. Kapparis recense quelques plaisanteries de courtisanes, K. Kapparis, 2018 : Appendix II.

2 Athénée, XIII, 585 c – e.

3 Pour plus d'informations : L. McClure, 2003 : p. 27 – 58. Sur les anecdotes et les traits d'esprit des courtisanes en général, cf chapitre V.

4 Athénée, XIII, 583 f.

5 Cf L. McClure 2003 et l'état de la question dans l'introduction.

6 Cf Athénée, XIII, 584 c – d et note 156 p. 221 du volume II.

7 Cf la synthèse opérée par Eustathe de Thessalonique, *Commentarii ad Homeri Odysseam*, vol. I, p. 348, l. 40 – p. 349 l. 2.

3. La courtisane comique dans un contexte philosophique

Ce constat se fait également pour certaines conversations philosophiques¹. Le cas de Cratès envers la statue de Phrynè a été abordé plus haut. Chez Athénée, Glycéra, dont un bon mot sert par ailleurs au sein du banquet de Larentis à épingler certains philosophes (605 d), donne la réplique au philosophe Stilpon (584 a – b) en cherchant à démontrer que fréquenter une courtisane ou un philosophe revient au même. Peu importe que ce soit Phrynè ou Laïs qui se glisse dans le lit de Xénocrate pour essayer de le tenter, alors qu’il reste de marbre². La courtisane personnalise le corps, par les plaisirs de la chair qu’elle peut apporter par opposition à l’esprit des philosophes. Comme cela se voit également entre Théodotè et Socrate, la courtisane et le philosophe forment un duo utile pour organiser des confrontations de bons mots et mettre l’accent sur des comportements philosophiques.

4. Les lettres fictives

Alciphron met en scène dans le livre IV des *Lettres de pêcheurs, de paysans, de parasites et d’hétaïres*, des courtisanes qui appartiennent à la même époque, ce qui rend le contexte réaliste : par exemple, dans la lettre 1, Phrynè écrit à Praxitèle et les lettres 18 – 19 constituent un dialogue entre Ménandre et Glycéra. Des noms de courtisanes classiques et hellénistiques, comme Myrrhinè, Léaina, Lamia (celle de Démétrios), Léontion ou Thaïs sont utilisés. Thaïs intervient en tant que personnage chez Alciphron, chez Lucien ainsi que chez Aristénète. Son nom apparaît également dans une épigramme de l’*Anthologie Palatine* où les courtisanes sont comparées à des corsaires d’Aphrodite qui entraînent à coup sûr le naufrage³.

En dehors de l’utilisation de noms réels, Alciphron fait allusion à un certain nombre de faits sur un ton parodique. Ainsi, dans la lettre 3, Bacchis remercie Hypéride au nom de toutes les courtisanes pour avoir défendu Phrynè lors de son procès et lui propose de lui élever une statue d’or pour ses bons services. La lettre suivante, toujours de Bacchis, n’est plus adressée à Hypéride, mais à Phrynè ; le sujet de ces deux lettres est le même, le procès de Phrynè⁴; il en est encore question dans la lettre 5, où Bacchis vilipende Myrrhinè pour

1 Ce point a été traité plus largement par K. Kapparis, 2018 : p. 125 – 138.

2 Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, IV (Xénocrate), 7.

3 Alciphron, *Lettres*, IV, 6, 7 et 14 ; Lucien, *Dialogues des courtisanes*, 1 ; Aristénète, *Lettres*, II, 16 ; *Anthologie Palatine*, V, 161.

4 Pour un commentaire des lettres 3 et 4 : H. Sanitas, 2004 : p. 75 – 79.

avoir pris Euthias (l'accusateur de Phrynè) comme amant, ce qui n'est pas sans amuser le lecteur : Myrrhinè était en fait l'une des courtisanes d'Hypéride, tout comme Phrynè a été celle d'Euthias avant Hypéride.

Parfois, Alciphron fait référence à des noms célèbres sans pour autant les associer à un fait : dans les lettres 6 et 7, écrites par Thaïs, il n'est ni question d'Alexandre, ni de Ptolémée. D'autres lettres fictives utilisent les relations entre une courtisane et son amant pour créer une situation comique : ainsi, la courtisane hellénistique Léontion écrit à Lamia, courtisane de Démétrios, au sujet de ses amants, parmi lesquels on compte Épicure. Léontion met en scène un vieil Épicure qui se plaint sans cesse, en proie aux passions. Alciphron joue avec l'image d'un Épicure incapable de contrôler ses passions charnelles¹ (lettre 17).

Lucien, de son côté, utilise les courtisanes au sein de dialogues. Le premier dialogue met en scène Glycéra et Thaïs. Mais il y a assez peu de références à des noms connus : Lucien met surtout en scène le comportement des courtisanes (la jalousie entre courtisanes (dialogue 1) ou celle d'un amant envers un rival (dialogue 12), le *topos* de la courtisane rapace qui aime celui qui lui donnera le plus (dialogue 9) et le fonctionnement de la prostitution : ainsi les dialogues 3, 6 et 7 font entrevoir une mère qui sert d'éducatrice et d'entremetteuse. Le dialogue 6 est une leçon d'une mère à sa fille, dont il a déjà été question lors de l'étude sur la prostitution citoyenne, qui n'est pas sans rappeler celle donnée dans l'Italie de la Renaissance par Nanna à sa fille, personnages de Pierre Arétin dans *I ragionamenti* : ne pas se jeter sur la nourriture mais manger par menues bouchées, surveiller son langage, ne jamais boire tout le contenu de son verre, et toujours avec grâce².

Alciphron et Lucien (tout comme Athénée) s'inscrivent tous les deux dans le mouvement de la Seconde Sophistique : l'utilisation de la courtisane dans un contexte parodique permet de reconstruire une image perdue d'un passé hellénique unifié³. Il y a de plus un lien dans l'utilisation de la courtisane entre ces dialogues et lettres postérieurs à la période classique, et la comédie grecque classique ou hellénistique : elle est un personnage typique de la comédie, au même titre que le parasite ou le vieil avare (personnages

1 Alciphron (La roue à livres), 1999 : p. 38.

2 P. Larivaille, 1975 : p. 89 – 90.

3 L. McClure, 2003 : p. 167 – 169.

également utilisés par Alciphron et Lucien)¹. La courtisane, représentée par quelques grands noms, qui appartient à un patrimoine culturel commun, est facilement identifiée par le public.

En dehors des auteurs de la seconde sophistique, Théophylactus Simocatta utilisent les noms d'Antéïa, d'Aspasie et de Laïs. La même Laïs est citée avec Thaïs et Laïs dans une lettre de Philostrate, qui mentionne également dans d'autres lettres Aspasie, Aristagora et Glycéra. Enfin, Elïen réutilise Ôpora dans deux lettres fictives, où elle correspond avec Dércillos.

5. Les courtisanes au service d'une règle de grammaire

Enfin, quelques courtisanes sont convoquées chez un autre auteur du II^e siècle de notre ère, Hérodien, qui montre bien la célébrité des personnages. Cynna, Laïs, Naïs, Phanion, Phrynè, Thaïs et Théodotè servent ainsi à illustrer divers règles de grammaire, tout comme Cynna chez Arcadius. Laïs et Thaïs sont nommées avec le même but pour les scholies à Homère.

Quant à Eustathe de Thessalonique, il commente des mots ou de plaisanteries et prend une anecdote en rapport avec une courtisane pour l'illustrer (Callixeina, Thaïs et Phrynè).

Les anecdotes ci-dessus montrent l'aspect plastique de l'utilisation de la figure de la courtisane. Les noms célèbres deviennent interchangeable et permettent de nombreuses mises en scène. Dans ces cas, les courtisanes représentent la courtisane, dont la plus emblématique de toutes est Laïs.

1 Le livre III d'Alciphron des *Lettres de pêcheurs, de paysans, de parasites et d'hétaires* est consacré aux parasites, tout comme le *Parasite* de Lucien (Lucien, 48); L. McClure, 2003 : p. 39 ; Pour plus d'approfondissement : Lucien, *Comédies humaines* (C.U.F.), 2010 : p. 389 – 391 ; pour le lien entre Lucien et comédie : S. Boehringer, 2010 : p. 5.

B. Laïs : de la personne au personnage

Les Laïs sont les courtisanes qui illustrent le mieux cette utilisation fictive. Autant annoncer l'affaire d'entrée : toute tentative de cohérence chronologique et de logique est vouée à l'échec. Une entreprise de mythification commence dès l'époque hellénistique, peut-être même déjà durant l'époque classique, à tel point qu'il est actuellement difficile de savoir qui est qui, et de démêler les personnes du personnage. Il y a plusieurs versions contradictoires. Quand il y a deux versions différentes, on pourrait initialement rattacher chaque version à une Laïs, mais cela, comme cela sera vu en étudiant trois points importants (les origines des Laïs, leur entrée dans la prostitution et leur mort), n'est pas judicieux.

1. Origine des Laïs : combien sont-elles ?

Pour les auteurs anciens, à l'exception d'Athénée, il n'y a qu'une seule et même Laïs, mais des anecdotes la rattachent aussi bien à Euripide qu'à Apelle. Euripide est né dans les années 480 et Apelle était actif à la fin de l'époque classique. Il y a donc au moins deux Laïs. Athénée est l'unique auteur à opérer une distinction entre les Laïs, et encore, dans deux passages. Le reste du temps, il fait comme s'il n'y en avait qu'une. Il précise que la fille de Timandra est Laïs la Jeune¹. Pour plus de confusion, sa mère s'appelle le plus souvent Timandra, mais elle est également connue sous trois autres noms : Damasandra, Epimandra et Pèmandra.

S'il y a une jeune Laïs, il faut donc qu'il y ait une vieille Laïs. En dehors d'Athénée, ce sont les modernes qui les distinguent, notamment pour des raisons chronologiques. Le *Brill's New Pauly* en distingue deux²: la première est de Corinthe, converse avec Euripide, et meurt en 392. La seconde est née à Hyccara en 422. Fille de Timandra, la courtisane d'Alcibiade, elle arrive à Corinthe en tant que prisonnière de guerre. Elle est la courtisane d'Aristippe et de Diogène de Sinôpe. Elle demande beaucoup d'argent à Démosthène pour une nuit, mais l'anecdote est considérée comme suspecte. Elle meurt en Thessalie, tuée par des femmes jalouses dans le temple d'Aphrodite. Cette tentative de cohérence se heurte à quelques difficultés, comme cela est montré ci-après. Les dictionnaires restent prudents : Le *Larousse* ne s'engage pas et nous explique que Laïs

1 Athénée, XIII, 535 c – d ; 574 e – f.

2 H. Cancik & H. Schneider, 2005 : s.v. *Laïs* (1) & (2).

est une courtisane du V^e siècle, « liée à Alcibiade » ; *Le Petit Robert des noms propres* donne trois Laïs. Ray P. Bayle, bien que datant du XVII^e siècle, reste le plus complet sur la question. Il fait un relevé des faits ainsi qu'une critique de la bibliographie avant lui. Il souligne également qu'il faudrait supposer la présence de deux Laïs pour des raisons chronologiques, mais lui n'en voit qu'une, à laquelle différentes anecdotes ont été rattachées avec le temps. L. McClure fait de Laïs II la fille de Timandra, qu'elle fait vivre vers 420, et renvoie le reste des textes présents chez Athénée à Laïs I. K. Kapparis, qui représente le point bibliographique le plus récent, opère également une distinction entre deux Laïs.

Selon lui, Laïs I est fille de Mégaclès, d'Hyccara en Sicile, mais connue comme la Corinthienne. C'est à elle que le surnom « La Hache » est attribué. Elle pourrait cependant être de Crastos, comme le dit Philistos, une cité proche d'Hyccara. Elle fréquente Aristippe, mais son lien avec Diogène est questionnable. Sa mort est un mythe. K. Kapparis la voit plutôt mourir vieille à Corinthe et si célèbre qu'un mythe est né. Son tombeau devient une attraction touristique.

Il fait de Laïs II la fille de Timandra, plus jeune de Laïs I d'environ vingt ans, ce qui lui semble logique, puisqu'il faut supposer une Laïs au sommet de sa gloire et vivante pour qu'il y ait des imitatrices qui reprennent son nom. Elle n'est peut-être pas Athénienne, mais a vécu à Athènes et pourrait être l'objet du *Contre Laïs* de Lysias dans les années 380. Le reste est difficile à construire : il faut non seulement la différencier de Laïs I, mais aussi réussir à séparer les faits du mythe¹.

Il est possible qu'à l'époque d'Athénée, soit quelques plus de six siècles au bas mot après la Laïs historique, que l'entreprise de mythification soit si construite qu'il est devenu difficile de séparer la légende des faits. En constatant que les anecdotes ne concordent pas chronologiquement, la tentation est grande de voir plusieurs Laïs.

1 L. McClure, 2003 : p. 188 ; K. Kapparis, 2018 : p. 417 – 418.

2. Tentative de chronologie

Quelques auteurs eux-mêmes avaient déjà tenté d'opérer des distinctions, à savoir Athénée, dans les deux endroits mentionnés, et les scholiastes d'Aristophane (bien qu'il soit marqué à de nombreux endroits qu'il faut lire Naïs et non Laïs pour la mention de Laïs dans le *Ploutos*). Malgré le travail philologique entrepris, la courtisane par excellence brouille vite les pistes. Le travail qui tente le plus d'établir une chronologie est une des scholies à Aristophane¹ :

Ἐρᾶ δὲ Λαΐς· Ὅτι Ἀριστοφάνης οὐ λέγει σύμφωνα κατὰ τοὺς χρόνους· ληφθῆναι γὰρ αὐτὴν φασιν ἐν Σικελίᾳ, πολιχνίου τινὸς ἀλόντος ὑπὸ Νικίου, ἐπτέτιν, ὠνηθῆναι δὲ ὑπὸ Κορινθίου τινὸς, καὶ πεμφθῆναι δῶρον τῇ γυναικὶ εἰς Κόρινθον. Ἐὰν δὲ ἐπὶ Χα[β]ρίου τις ταῦτα γενέσθαι δῶ, ὅτε εἷ ἔπραττον Ἀθηναῖοι ἐν Σικελίᾳ, ἔστι δὴ ἕως Διοκλέους ἔτη ι' δ', ὥστε ἄλογον αὐτὴν δι' ὀνόματος ἐπαίρειν. Ἐμφαίνει δὲ καὶ Πλάτων ἐν « Φάωνι », <ὄς> ἑπτακαιδεκάτῳ ἔτει ὕστερον δεδίδακται ἐπὶ Φιλοκλέους, ὡς « μηκέτι αὐτῆς οὔσης ». Δύναται μέντοι καὶ αὐτῆς ζώσης λέγεσθαι.

Laïs l'aime : Aristophane ne parle pas en cohérence avec la chronologie. En effet, on dit que Laïs fut capturée en Sicile, un jour où Nicias prit quelque petite ville, à l'âge de sept ans. Achetée par un quelconque Corinthien, elle fut envoyée comme cadeau à sa femme à Corinthe. Si l'on s'accorde que ces événements ont lieu sous Chabrias [415/414], lorsque les Athéniens avaient du succès en Sicile, c'est-à-dire quatorze ans jusqu'à l'archontat de Dioclès [409/408], de telle sorte que la louer pour son nom est absurde. D'autre part, Platon [le comique] dans *Phaôn* la montre, qui dix-sept ans plus tard a été représenté sous l'archontat de Philoclès [392/391], comme « ne vivant plus ». Cependant, il peut dire cela même durant son vivant.

Pour résumer : Euripide est né vers 480 et mort en 406, Alcibiade est né en 450 et mort en 404, Démosthène est né en 384, Apelle dans les années 370. Laïs la jeune, fille de Timandra, la courtisane d'Alcibiade, est la plus jeune, laissant supposer qu'une Laïs plus vieille existait auparavant. D'autres textes font de la fille de Timandra et de la captive des Athéniens la même personne. En supposant que la conversation entre Laïs et Euripide, mise en scène par le poète comique Machon, soit réaliste d'un point de vue chronologique², il pourrait y avoir :

1 Scholies à Aristophane, *Scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo*, 179 a.

2 Machon *apud* Athénée, XIII, 582 c – d.

- Laïs 1 : converse avec Euripide ;
- Laïs 2 : fille de Timandra, née vers 422, morte avant 392 (en supposant, comme le dit le scholiaste, que la pièce de comédie annonce un fait). Pourrait avoir été transférée à Corinthe ;
- Laïs 3 : contemporaine de Phrynè, qu'Apelle aurait rencontré jeune (bien que l'histoire soit sujette à caution).

La tentation est grande de faire de la fille de Timandra la fille également d'Alcibiade, mais rien dans les sources ne le permet. La référence à Mégacles est discutable. Il s'agit d'une anecdote connue par une pièce de comédie. Strattis cite un groupe de femmes originaires de Corinthe qui viennent de Mégare. Parmi ce groupe se trouve Laïs :

Λαῖς μὲν ἤδὲ Μεγακλέους : Celle-ci est Laïs, qui appartient à Mégacles.

K. Kapparis traduit par « fille de Mégacles¹ ». Pour ajouter de la difficulté, le texte donné ci-dessus est la version éditée par Ch. Gulick. Le texte a été corrigé. S. Olson a préféré garder le passage corrompu : Λαῖς μὲν ἤνι μέγα κλεος ἰδίῃ.

Les textes divergent quant à son origine : elle vient de Sicile ou de Corinthe. Un certain nombre font le lien entre les deux, en la faisant venir de Sicile pour être vendue à Corinthe.

La piste sicilienne concerne Laïs 2 recoupe des zones d'ombres chronologiques : cette Laïs serait née entre 425 et 420. La scholie du Ploutos citée ci-dessus la fait naître en 422. Il faut peut-être supposer que la mère et la fille sont capturées ensemble en 415 par l'armée athénienne et qu'Alcibiade récupère d'une manière ou d'une autre la mère. La même Timandra part avec Alcibiade en Phrygie en 404, où elle lui rend les hommages funèbres.

Les récits autour de son arrivée dans la prostitution ne résolvent pas le problème de chronologie.

1 K. Kapparis, 2018 : p. 416.

3. L'entrée dans la prostitution

Une Laïs est donc capturée et élevée en esclave. Elle est vendue à Hyccara et amenée à Corinthe, plaque tournante de l'esclavage en général et de la prostitution en particulier. Suivant l'exemple de Nicarète et des jeunes filles du Contre Nééra, il est probable qu'une tenancière repère cette jeune fille et l'éduque pour la prostitution. Un texte signale un moment intermédiaire : elle est envoyée par un homme à son épouse, comme esclave personnelle. Ce n'est que plus tard qu'elle acquiert de nombreux amants.

La tradition rapporte qu'Aphrodite apparut à cette Laïs dans un rêve pour lui prédire une carrière prometteuse remplie d'amants riches¹. Athénée continue avec le peintre Apelle qui l'admire encore jeune pendant qu'elle portait de l'eau d'une fontaine. Il l'emmena à un banquet d'amis. Une courtisane est née.

Pour ces textes, il est toujours question de Laïs, qui vient de l'expédition de Sicile des années 410. Mais cette version la fait entrer dans la prostitution par hasard avec Apelle en souteneur. Il n'y a pas de doute sur les intentions d'un homme invitant une jeune fille bien sous tous rapports à un banquet : les femmes rattachées aux familles de citoyens ne participaient pas aux banquets² et les Grecs auraient été choqués de l'inverse³. Apelle est actif en 332, où il fait un portrait d'Alexandre le grand. C'est également lui qui s'est inspiré de la courtisane Phyrnè, à qui Euthias a intenté un procès entre 350 et 340. Il ne peut s'agir de Laïs d'Hyccara qui à cette époque peut difficilement être qualifiée de *παρθένος*, ni de la première Laïs, de Corinthe, qui serait morte en 392 d'après une scholie. Quand bien même elle aurait été vivante, elle serait encore moins *παρθένος* que Laïs d'Hyccara. L'anecdote se confronte également à une réalité : du point de vue des faits, une jeune fille cherchant de l'eau au puits se lance-t-elle par hasard dans la prostitution ? Cette anecdote relève plus d'une histoire que de l'histoire.

4. Les quatre morts des Laïs

Les auteurs lui attribuent deux morts romanesques : dans l'une, elle meurt après avoir avalé un noyau d'olive qui serait mal descendu. L'autre raconte qu'elle tombe amoureuse d'un Thessalien, quitte sa vie et la cité de Corinthe pour le suivre en Thessalie. Mais sa réputation la précède et les Thessaliennes, jalouses de sa beauté, l'entraînent dans

1 Athénée, XIII, 588 c.

2 Isée, *Sur la succession de Pyrrhos*, 14

3 Les coutumes des Étrusques de banqueter avec leurs épouses a choqué les Grecs, comme le montre les médisances de Timée et de Théopompe (transmis par Athénée, XII, 517 c –518 c).

un sanctuaire d'Aphrodite, où elle est frappée jusqu'à sa mort. Ce conte sert de récit étymologique : on comprend à l'époque impériale l'épithète d'Aphrodite de ce sanctuaire, « Sacrilège¹ », par cette histoire.

Il y aurait deux tombeaux de Laïs, l'un sur les bords d'un fleuve thessalien, l'un à Corinthe². Une troisième version fait mourir Laïs dans la déchéance et une quatrième durant l'acte sexuel. Ces deux dernières versions sont également à prendre avec mesure, notamment parce qu'elles sont issues de pièces comiques, l'une d'Épicrate, *Anti-Laïs* et l'autre de Philétaïros, *La Chasseresse*³.

5. Postérité des Laïs

Laïs était réputée pour être très chère : il a déjà été rappelé la somme de 10 000 drachmes à Démosthène⁴. Élien, dont la source est Aristophane de Byzance, dit qu'elle était surnommée « La Hache » (Ἀξίμη) à cause de la dureté de son caractère et des prix excessifs qu'elle appliquait⁵. Il a été vu que Plutarque et Polémon (d'après Athénée) donnent une explication au nom du temple d'Aphrodite situé en Thessalie. Elle serait aussi à l'origine de la naissance du proverbe, d'après Sotion, cité par Aulu-Gelle⁶.

Plusieurs comiques mentionnent les Laïs : l'une des deux (trois ?) apparaît chez Anaxandridès, où elle est une contemporaine d'Antéïa, dans une pièce de Philétaïros, chez Théophilos et peut-être dans le *Ploutos* d'Aristophane⁷. Le vers 179 met en scène soit Naïs, soit Laïs. Toutefois, même s'il est initialement question de Naïs, la célébrité de Laïs est telle que la confusion entre le lambda et le nu, possible, a tourné à l'avantage de la plus célèbre.

Elle est citée par de nombreux autres auteurs : il s'agit de la personne nommée ἐταίρα qui regroupe le plus de textes. Parmi les auteurs de récits fictifs, elle apparaît plusieurs fois au sein de l'anthologie palatine. Une des lettres d'Alciphron qui s'intitule « les courtisanes de Corinthe s'adressent aux courtisanes d'Athènes »⁸ fait un portrait laudatif et comique de Laïs et appelle les courtisanes à prendre garde à une nouvelle venue,

1 Athénée, XIII, 589 a – b.

2 Pausanias, *Description de la Grèce*, II, 2, 4 – 5 (Corinthe).

3 Épicrate *apud* Athénée, XIII, 570 c – d ; Philétaïros *apud* Athénée, XIII, 587 e – f.

4 Aulu-Gelle, *Les nuits attiques*, I, 8.

5 Élien, XII, 5 ; XIV, 35.

6 Aulu-Gelle, *Les nuits attiques*, I, 8, 4/ 1967, trad. : R. Marache.

7 Anaxandridès : Athénée, XIII, 570 d – e ; Philétaïros : Athénée, XIII, 587 e ; Théophilos : Athénée, XIII, 587 f.

Laïs, d'une grande beauté, qui fait tellement parler d'elle que même ceux qui ne peuvent pas parler en parlent. Il est fait référence à la Laïs d'Apelle, mais il est probable qu'Alciphron ne distingue pas les Laïs. Les auteurs latins l'utilisent également, comme Ovide ou encore Properce, où sont citées les courtisanes les plus célèbres (Aspasie, Laïs, Thaïs et Phrynè). Elle est nommée trois fois dans les *Épigrammes* de Martial : une fois avec Thaïs et une autre pour blâmer une Laelia, qui vit à la corinthienne, mais qui ne pourrait jamais être une Laïs. Dans la troisième, il s'adresse ainsi à sa femme trop sérieuse¹:

Si te delectat grauitas, Lucretia toto

sis licet usque die : Laida nocte uolo.

« Si tu te complais dans l'austérité, je veux bien que tu sois une Lucrece pendant le jour tout entier, mais c'est une Laïs qu'il me faut la nuit. »

On ignore par quel bout attraper le sujet : est-ce que Laïs était une seule personne, si célèbre que de nombreuses anecdotes s'y rattachent, laissant supposer, si l'on cherche une cohérence à la suite d'Athénée, qu'il y en a plusieurs, ou est-ce qu'avec le temps, les Laïs sont devenues une Laïs, la courtisane par excellence : belle, raffinée, chère et adepte de bons mots. Son nom, dans un texte, est en effet proche d'un nom générique pour signifier la courtisane. Ainsi, Lactance prend en exemple (ou plutôt en contre-exemple) dans les *Institutions divines* la relation qu'Aristippe entretient avec Laïs, en faisant référence à un trait d'esprit d'Aristippe².

Il y a donc une entreprise de mythification autour des Laïs, à tel point qu'il est difficile de séparer la légende de la réalité, comme l'illustrent les différents noms de sa mère. Certains faits peuvent être tout à fait réalistes : une naissance en Sicile et une capture militaire sont réalistes, mais une mort tragique après une lapidation de femmes jalouses l'est moins.

Un dernier fait étonnant la concerne : alors que ces femmes, même les plus connues, sont toujours reliées aux hommes (Aspasie à Périclès, Nééra à Stéphanos, Phrynè

8 Fragment 5. Le titre original a été perdu, mais celui-ci a été ajouté par une autre main et n'est pas probablement pas le titre original (Alciphron, 1949 : note a p. 340-1 éd. Loeb).

1 Ovide, *Amours*, I, V ; Properce, *Élegies*, II, 6 ; Martial, *Épigrammes*, III, 11 ; X, 68 ; XI, 104 ; Martial, XI, 104 (trad.: H. J. Izaac).

2 Lactance, *Institutions divines*, III, 15.

à Hypéride, Thaïs à Ptolémé...), il n'y a pas d'amant en titre rattaché au personnage Laïs: il y a une anecdote concernant Laïs et Démosthène, une autre concernant Laïs et Euripide¹, on connaît quelques-uns de ces amants (Aristippe et Dionègne) mais il n'y a pas un amant attiré qui ressort, en dehors de son amour (fictif) pour un Thessalien, ce qui entraînerait sa mort romancée.

Tellement d'anecdotes et de versions entourent les Laïs qu'il est difficile de démêler une possible réalité. Laïs est (sont ?) la courtisane sur laquelle il y a le plus de sources. Paradoxalement, le raisonnement se heurte au nombre important de textes ainsi qu'à sa postérité qui a pris le pas sur sa biographie. Bien qu'il y ait beaucoup d'informations, les textes sont contradictoires et il n'est pas possible de formuler un parcours cohérent.

1 Aulu-Gelle, I, 8 ; Athénée, XIII, 582 c – d.

Conclusion

Contrairement à la tragédie, où les héros sont des personnages mythologiques dont la notoriété est ancienne et inscrite dans la mémoire grecque, la comédie, bien qu'elle fasse également appel à un fond commun mythologique (comme Dionysos dans les *Grenouilles* d'Aristophane), s'inscrit dans un cadre plus contemporain : l'identification aux personnages est immédiate et déclenche le rire (Cléon dans les *Cavaliers* ou Périclès dans les *Acharniens*). L'utilisation de la classe des courtisanes est de plus bien pratique: elles sont déjà des personnages publics. Elles sont visibles, dans la rue, derrière les fenêtres, dans les maisons, et il est de plus possible, facile et légal de les fréquenter. Cette visibilité sociale est l'inverse de l'invisibilité supposée des femmes appartenant aux familles des citoyens, où prédomine la réclusion des jeunes filles jusqu'à leur mariage et le contrôle des femmes mariées. Vu la stricte bienséance observée dans les plaidoyers quand il s'agit de ne pas nommer les femmes des maisonnées alliées, il serait difficilement compréhensible que leurs noms soient livrés à la foule en plein milieu d'une comédie d'Aristophane ou d'Anaxandridès.

Cette utilisation de la courtisane dans la comédie entraîne une plasticité repérable chez les auteurs grecs de la période impériale, qui montre que les courtisanes sont rentrées dans l'inconscient collectif. La véracité des propos laisse le pas sur le bon mot. Les courtisanes, placées hiérarchiquement en dessous des citoyens qu'elles fréquentent, gagent une sphère d'influence dans le monde culturel. Elles sont utilisées, mais aussi célébrées dans la littérature. Ces quelques textes renseignent sur la renommée de certaines courtisanes auprès des auteurs comiques, puis de la Seconde Sophistique. Néanmoins, il faut remarquer qu'au-delà de la place des courtisanes dans l'imaginaire collectif, c'est toujours la place d'Athènes qui ressort. Le rayonnement des courtisanes va de pair avec le rayonnement culturel d'Athènes.

Conclusion générale

Le présent travail s'inscrit dans une démarche sur l'étude des femmes engagée depuis un demi-siècle en France et aspire à favoriser une approche moins stéréotypée de la courtisane. Dans un premier temps, l'opposition entre les termes de πόρνη et d'ἑταίρα semble claire, presque trop. Pour ne pas rentrer dans la caricature d'un Apollodore, il est utile de questionner les affirmations trop tranchées, qui laissent supposer que telle personne est une prostituée ou que les épouses sont faites pour la procréation, en opposition à l'utilisation des courtisanes pour le plaisir sexuel.

Il faut noter la grande diversité du corpus étudié. Il est intéressant de constater qu'une définition unique du terme ἑταίρα semble toujours imprécise, malgré le nombre d'attestations dans les sources grecques et dans la littérature secondaire. L'ensemble du corpus de textes sur les courtisanes de la période classique présente des sources abondantes. Pourtant, il y a en définitive peu d'informations, soit par absence de renseignements, soit en raison de traités perdus. Le plus souvent, les courtisanes ne sont pas vraiment le propos et les rares définitions proviennent d'auteurs tardifs. Malgré le récit d'une partie de la vie d'Aspasie, de Métanira ou de Nééra, d'importantes lacunes subsistent. Ces femmes passent de l'ombre à la lumière lorsqu'elles fréquentent des hommes importants : parmi les sept fillettes achetées par Nicarète, seul le chemin de Nééra peut être tracé. Si le parcours des autres est connu, c'est parce qu'il sert aux buts d'Apollodore : condamner Nééra, afin d'attaquer Stéphanos. À cela, on peut ajouter quelques informations par le recoupement d'autres textes conservés sous forme de fragments. De Nééra à Aspasie, des éléments biographiques sont en effet connus au fil des sources. Pourtant, les informations importantes manquent. L'état de la documentation ne permet pas de savoir si Nééra a été condamnée ou acquittée, si elle est effectivement la mère de tous les enfants qui lui sont attribués par Apollodore, si Aspasie a réellement été poursuivie au tribunal, si elle a fréquenté Lysiclès ou ce qu'elle est devenue après la mort de ce dernier. Ajoutons à cela l'importance d'Athènes à l'époque classique : il y a sûrement eu des courtisanes renommées dans le reste de la Grèce continentale, dans les cités grecques d'Asie Mineure et dans la Grande Grèce, mais les sources littéraires ne le précisent pas. La

plupart du temps, il existe peu d'éléments historiques au sens strict du terme (faits, éléments de biographie, dates...), mais une étude sur les courtisanes offre à voir une vision du discours social et de ses mécanismes.

En outre, le cadre des relations établies entre une courtisane et un citoyen est difficile à cerner, car peu défini par les sources. Les arrangements entre une courtisane et l'homme qui la fréquente ne sont pas encadrés non plus par un texte de loi ou par un usage plus ou moins ritualisé, comme peut l'être le mariage entre deux membres de la communauté civique, avec dation, dot et présence de témoins. Il est régi individuellement entre l'homme et sa courtisane, si cette dernière est de condition libre, ou entre l'homme et la personne qui la possède, si elle est esclave. Les comportements sociaux attendus rentrent dans le cadre plus global des mécanismes sociaux qui régissent la société athénienne et touchent aux interactions entre citoyens et esclaves, femmes libres, métèques, etc.

Le point de départ de l'utilisation de ce mot est le fait de désigner par ce terme la compagne d'un homme. Le sens premier d' *ἑταίρα*, compagne, sur lequel les définitions modernes butent et qu'elles tentent de contourner pour essayer de reconstituer une cohérence avec la diversité du corpus – notamment avec la thématique de la prostitution –, est le mot qui décrit le mieux la place de ces femmes auprès des citoyens, qu'elle soit temporaire ou au long-cours. Pour la période classique, le terme n'est ni un euphémisme, ni un synonyme de prostituée. Les femmes sont nommées ainsi en lien avec ce qu'elles sont pour les hommes qui les fréquentent, non avec ce qu'elles font. Certaines pouvaient pratiquer la prostitution et il est possible que les compagnes professionnelles représentent une part importante. L'occasion de rencontres était facilitée par l'aspect aisé de ces rencontres : les citoyennes étaient difficiles d'accès, au contraire des prostituées ; ce type de relation ne tombe pas sous le coup de l'adultère ; le mariage entre citoyens et citoyennes ne se faisant pas au même âge, elles représentent une possibilité de fréquentation à une époque où les hommes ne songent pas encore à se marier. Ces liens ne fragilisent pas non plus la communauté civique, puisque les enfants nés de ce type d'union ne peuvent prétendre à la citoyenneté.

Néanmoins, le mot *ἑταίρα* recoupe une réalité plus large qu'un niveau hiérarchique de la prostitution. Les compagnes tarifées sont prostituées et *hetairai*, mais les deux sens ne se recoupent pas. La prostitution n'est finalement pas le sujet principal ; c'est l'homme

(citoyen, le plus souvent) qui l'est. Ce dernier peut fréquenter une métèque prostituée ou une esclave non-prostituée. Dans les deux cas, elles seront considérées comme des *hetairai*. Le raisonnement moderne se fait à l'inverse de celui des Anciens : nous cherchons à savoir quelles sont les caractéristiques à partir desquelles une femme entre dans la catégorie *ἑταίρα*. Il est peut-être plus utile de partir de la vision masculine grecque et de la place de la courtisane par rapport à l'homme. Lorsqu'il est question d'*hetaira* qui se prostitue et qui a le statut d'esclave ou de métèque, il faut comprendre d'abord qu'elle est esclave / métèque, puis prostituée. La signification première du mot, « compagne », est l'une des clés pour comprendre l'attribution de ce terme à des femmes qui n'ont rien à voir avec la prostitution, comme Herpyllis, mais aussi quelques compagnes des Ptolémée ou encore les femmes qui gravitent autour d'Epicure.

Ainsi, la présente enquête prend en compte les hommes qui ont marqué l'Histoire et l'histoire de ces femmes, dont il ne reste parfois que quelques noms. Il s'agit de l'un des premiers écueils quand il s'agit de traiter de la place de ces femmes : pas de femmes sans hommes. Autant il est possible de parler de Lysias sans Métaneira, de Démosthène sans Nééra, ou d'Alcibiade sans Timandra, autant l'inverse est presque impossible, à l'exception d'une Laïs ou d'une Phrynè. Dans une société où le sexe féminin est intrinsèquement inférieur au masculin, où le féminin est régulé par le masculin, qui caractérise l'épouse par son rôle de mère et où les statuts entre libres et non-libres, citoyens et non-citoyens, cadrent les relations, est-il possible de parler de sexualité (monnayée ou non) sans parler de l'homme qui la dirige ? Pour avoir un aperçu d'une image des courtisanes antiques, il faut donc étudier les femmes qui la composent, tout en gardant en mémoire que ce sont les hommes qui la construisent. C. Mossé rappelle que « raconter l'histoire du monde grec, c'est raconter une histoire dont les hommes sont les seuls acteurs, une histoire racontée par des hommes pour des hommes¹. »

De même, on ne peut dissocier la courtisane du statut de l'esclave ou de celui du métèque. Le plus souvent étrangères, esclaves ou anciennes esclaves, elles se différencient des hommes fréquentés par leur statut inférieur ; la première opposition dans l'Antiquité est celui de la liberté : on naît esclave ou de condition libre. Affranchies ou esclaves, ces femmes ont au service des hommes, et surtout au service des citoyens.

1 C. Mossé, 1983 : p. 139.

Il ne s'agit pas de nier le lien entre prostitution et *hetaira*, d'autant plus que les termes, qui entretiennent peut-être déjà des liens étroits à la période classique, vont encore se rapprocher après cette époque, pour devenir un synonyme ou un euphémisme à une époque tardive. Il ne faut pas le minorer, mais il ne faut pas l'exagérer non plus, et classer toute femme nommée ainsi dans la catégorie des prostituées dès que le terme apparaît dans un texte. Il existe des contre-exemples clairs de femmes qui n'ont pas grand-chose à voir avec la prostitution, comme le montrent Herpyllis. D'autres sont effectivement des « petites amies » professionnelles, comme Nééra. Toutefois, quand le procès la rattrape, elle est dans une relation établie depuis longtemps, et ne pratique guère plus l'activité de prostituée. Avec la loi sur la citoyenneté de Périclès et les sanctions de l'adultère, la facilité était peut-être de se tourner vers les prostituées. Certaines devenaient ainsi des courtisanes professionnelles, enchaînant les amants. Il semble de plus que les courtisanes soient mieux identifiées que les prostituées, vraisemblablement par leur fréquentation politique, et la tentation de lire πόρνη à la place d'ἑταίρα est grande.

Quelques parallèles plus modernes peuvent être dressés, tout en reconnaissant l'anachronisme. Comme la geisha n'est pas une prostituée, mais que des prostituées se sont déguisées en geisha pour développer une nouvelle clientèle, la geisha ne signifie pas automatiquement « prostituée ». De même, une prostituée qui va se déguiser en hôtesse de l'air pour satisfaire un client ne transforme pas les hôtesse de l'air en travailleuses du sexe. De même, une prostituée n'amène pas le terme *hetaira* au monde de la prostitution.

Ces femmes sont aussi facilement reliées à la prostitution parce qu'elles sont sexualisées. Leur rôle auprès de l'homme fréquenté est celui d'une compagne, d'une concubine, d'une amourette, bref, d'une relation qui les place institutionnellement dans un rôle sexualisé. L'oreille moderne entend ἑταίρα et l'associe d'abord à la prostitution. Les Anciens pensaient d'abord « personne rattachée à un citoyen ». Le problème réside dans les connotations modernes du mot prostitution, qui entravent la réflexion. C'est un sujet politique, considéré comme féministe, enjeu de santé public et où l'idéologie n'est jamais loin. Cette association entre les deux termes est réductrice et empêche de voir certaines informations présentes dans la documentation. La traduction habituelle de « courtisane » (utilisée également dans la présente étude, faute de mieux) le montre. Il est intéressant de se libérer de cette assimilation persistante entre *hetairai* et prostitution pour appréhender

d'autres catégories de femmes qui peuvent exister en parallèle de la prostitution ou de la citoyenne.

Il s'agit d'une démarche d'autant plus difficile à effectuer que, dès l'Antiquité, le rapprochement de l'ἑταίρα à la prostitution est prégnant. En plus de la présence de prostituées en tant que compagne, cela s'explique également par la large période chronologique que représente la civilisation grecque : les auteurs n'entendent pas la même chose selon les siècles. Nous sommes obligés de jongler avec des textes qui ont plusieurs siècles d'écart pour saisir une personne : un Athénée, qui s'inscrit dans le mouvement de la Seconde Sophistique, un texte rhétorique de période classique, un Plutarque, un lexicographe de période tardive, voire de période byzantine, ont chacun une vision différente face à une courtisane de la période classique, et parfois un but différent dans l'approche d'une figure. Le discours destiné à gagner un procès, à faire rire ou à critiquer une personne entraîne une part d'ombre. Plusieurs raisons l'expliquent : il faut faire avec la conservation des textes et ce que les auteurs veulent bien transmettre ; une évocation est rarement gratuite et a des buts différents selon les auteurs. Athénée a une autre dynamique en tant que compilateur qu'Apollodore qui veut faire condamner Nééra, ou que Lactance qui condamne les courtisanes et les païens en général. De la même manière, les Laïs sont devenues un personnage, à tel point qu'il est difficile de remonter à la (aux) personne(s). De plus, il n'y a pas de courtisane qui soit identique à une autre. Des parcours peuvent être retracés, mais dans le traitement opéré, chaque personne entraîne une réflexion ou une hypothèse qui lui est propre. Chaque courtisane est une pièce de puzzle mais les pièces ne se valent pas : on ne peut remplacer une pièce par une autre parce que de chaque pièce découlent des enjeux particuliers.

En sus des points ci-dessus, le terme a été détourné pour attaquer une personne, ce qui entraîne des conséquences complexes à analyser.

Les sources sont à ranger selon deux catégories. Il y a d'un côté les sources qui mentionnent une courtisane, car le sujet abordé par l'auteur est vu sous un angle historique, philosophique ou politique. Par exemple, lorsqu'un auteur écrit au sujet d'un personnage célèbre (Socrate ou Aristote), il mentionnera l'entourage, amoureux ou non (respectivement Aspasia et Théodoté ou Herpyllis). On se concentre sur l'homme-citoyen,

et comme la femme a eu une place dans la vie de ce citoyen, on la mentionne ou on l'utilise comme personnage : Platon, dans le *Ménexène*, met en scène Socrate et Aspasia, Xénophon cite dans ses *Mémoires* une conversation entre Théodoté et Socrate, Diogène Laërce traite d'Aristote et fait mention du nom d'Herpyllis, puisqu'Aristote prend des dispositions en sa faveur dans son testament et que Diogène Laërce transmet une copie du testament. L'anecdote de Télésippa sert à construire le portrait d'Alexandre chez Plutarque et de son comportement face aux choses de l'amour. Après Télésippa, Plutarque rappelle, dans l'un des passages la concernant, une anecdote sur une captive de guerre qui sert d'espionne à Alexandre, puis une autre anecdote sur le lien proche qu'il entretenait avec Hephæstion. Sans cette thématique, le nom de Télésippa n'aurait jamais été gardé.

De l'autre côté, il y a les sources qui critiquent les courtisanes. Mais ici la critique doit être elle-même critiquée et il faut à nouveau diviser le sujet en deux : il y a critique soit parce qu'on le peut, soit parce qu'on le veut. Rentre dans la première catégorie les utilisations des courtisanes pour un effet comique : c'est le cas notamment des comédies. La non-visibilité des citoyennes sur scène entraîne par conséquent l'utilisation quasi-obligatoire de non-citoyennes, et souvent des courtisanes. Quand il y a une volonté de décri, c'est le plus souvent parce qu'il s'agit de critiquer un homme (essentiellement un homme libre, appartenant à la classe des citoyens).

Comme les textes judiciaires accusent, défendent ou mentionnent de nombreuses courtisanes, le postulat de départ laisse penser que les informations permettent de reconstruire une figure. C'est vrai en partie : le *Contre Nééra* apprend beaucoup sur les débuts de Nééra, ses déplacements auprès des citoyens, ses consœurs, les banquet, etc. On peut dresser des éléments représentatifs de ce que peut être une vie de courtisane. Plusieurs noms sont connus parce qu'elles ont été signalées par les orateurs : Antigona, Lagis, les courtisanes citées par Hypéride... Mais ce postulat de départ est vrai en partie seulement, et les informations ne sont pas toujours, à proprement parlé, des informations. À cela s'ajoute la perception subjective des orateurs, dont le but est de défendre ou d'accuser : il n'est pas établi que Nééra passait ses soirées ivre à se prostituer à tout va (*Contre Nééra*, 33) ou que Phanô était, à l'instar de sa supposée mère, elle aussi dans le métier.

Dans ce dernier cas, la courtisane n'est alors pas attaquée, car c'est une prostituée, mais parce qu'elle est étrangère, ou / et femme, et / ou esclave ou affranchie et que ces

différents statuts menacent le citoyen et, par conséquent, l'ordre de la cité : la partie adverse ou les critiques veulent faire penser que des citoyens comme Olympiodôros, Périclès ou encore Stéphanos sont sous influence. L'orateur du *Contre Athénogène* se présente en victime des machinations d'Athénogène et d'Antigona. Les textes classiques montrent l'importance qu'accordaient les citoyens à leur classe et la défense de cette dernière lorsqu'elle est menacée. Une courtisane peut aussi être considérée simplement en tant qu'argument rhétorique : Dans le *Contre Nééra*, Métaneira est un argument rhétorique pour condamner Nééra, elle n'a pas d'autre intérêt dans le discours d'Apollodore. Il en va de même pour Phanô, la supposée fille de Nééra. Le procès en lui-même est une manière d'atteindre Stéphanos. Le cas Nééra pose un problème à la communauté des citoyens et remet en cause les institutions athéniennes.

La difficulté principale en s'attaquant à ce sujet, hors les nombreuses difficultés philologiques qui émaillent ce parcours, est la tentative de cohérence. La diversité des interprétations vient de ces contextes variés et de l'étendue chronologique des sources. Il y a une relative bonne compréhension de ce qu'est un hoplite, un métèque ou un citoyen, même s'il reste des zones d'ombres ou des imprécisions. Il en va de même avec le fonctionnement d'institutions telles que la Boulè ou l'Héliée, le déroulement des grands événements historiques, quelles sont les principales conséquences, etc. On ne peut pas prétendre savoir ce qu'est une courtisane dans la civilisation grecque antique ; ou alors, on peut le dire pour une période donnée et dans un genre littéraire particulier, voire, parfois, chez un auteur précis. Il n'est toutefois peut-être pas souhaitable de vouloir trouver la logique entre tous les discours conservés. Il s'agit de différentes sphères qui entretiennent différents discours et il n'y a pas toujours de liens cohérents entre eux. L'intérêt réside dans la compréhension des motivations des auteurs et du contexte précis dans lequel ils écrivent.

Résumé

L'objectif de la présente thèse est d'établir un dictionnaire de courtisanes (*hetairai*) de la période classique, accompagné de l'ensemble des textes y faisant référence. Ces sources grecques et latines, écrites de la période classique à la période byzantine, font l'objet d'une traduction française. L'enquête discute également du terme *hetaira* lorsqu'il est associé à une femme de la période classique et étudie les contextes dans lesquels il est employé. Le travail vise à comprendre ce que représente une *hetaira* pour les Grecs et cherche à mettre en lumière les mécanismes qui régissent citoyenneté et non citoyenneté. Le discours social sur ces femmes et leur implication au sein de la société athénienne sont également analysés, notamment à travers l'étude du *Contre Nééra*. Par l'exhaustivité du corpus, quelques parallèles entre les personnes renommées, telles Aspasia, Laïs ou Phrynê, et d'autres figures moins connues offrent des clés de compréhension pour examiner le degré de singularité d'un parcours. De même, la confrontation de ces femmes à l'univers prostitutionnel interroge la légitimité du lien traditionnellement établi entre *hetairai* et prostitution.

Mots-clés : Aspasia – Athènes – citoyenneté – courtisane – discours social – femmes – études sur le genre – Grèce classique – hetaira – Laïs – Nééra – métèque – esclavage – Phrynê – pornê – prosopographie – prostitution – rhétorique

Abstract

The purpose of this thesis is to offer a *Who's who* of the courtesans (*hetairai*) of the classical period, including all those texts which relate to them written from the classical period to the Byzantine period, in Greek and in Latin, with their French translation. The survey also discusses the term *hetaira* when it is associated with a woman from the classical period, and examines the contexts in which it is used. The study seeks to understand what *hetaira* meant to the Greeks, and to reveal the mechanisms that governed citizenship and non-citizenship. The social discourse regarding women and their involvement in Athenian society is also analyzed, including a study of the *Against Neaera*. Because of the exhaustive corpus, several parallels with well-known courtesans, such as Aspasia, Laïs, and Phryne, as well as other less well-known people, provide keys to evaluating how original a given career was. At the same time, the comparison of these women with the world of prostitution reconsiders the appropriateness of the link between *hetairai* and prostitution.

Key-words : Aspasia – Athens – Classical Greece – citizenship – courtesan – gender studies – *hetaira* – Laïs – metic – Neaera – Phrynê – pornê – prosopography – prostitution – rhetoric – slavery – social discourse – women



UNIVERSITÉ DE STRASBOURG



ÉCOLE
DOCTORALE
DES HUMANITÉS
(ED 520)

ÉCOLE DOCTORALE DES HUMANITÉS (ED 520)

Centre d'Analyse des Rhétoriques Religieuses de l'Antiquité (EA 3094)

THÈSE présentée par :

Cécilia LANDAU

sous la direction de M. le Professeur Laurent Pernot

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'Université de Strasbourg**
Discipline / Spécialité : Sciences de l'Antiquité – philologie classique

**Les courtisanes dans la Grèce classique : entre réalité
et représentation. Approche prosopographique,
philologique et rhétorique.**

Volume II (Les courtisanes d'alpha à oméga : corpus de textes)

JURY : Mmes et MM. les Professeurs

Ulrike AUHAGEN

Albert-Ludwigs-Universität, Fribourg,
rapporteur

Rebecca FUTO KENNEDY
Laurent PERNOT

Denison University, Ohio, rapporteur
Membre de l'Institut, Université de
Strasbourg, directeur de la thèse
Université de Strasbourg

Jean-Luc VIX

soutenance : 12 novembre 2018

SOMMAIRE

Avertissement.....	7
A.....	12
Άβρότονον / Άβρότονον, Abrotonon.....	12
Άβυδος, « Gouffre ».....	14
Αγαλλίς, Agallis.....	15
Αερόπη, Αέροπέ.....	15
Αϊξ, « Chèvre ».....	16
Άνθις, Anthis.....	16
Άνθεια / Άνθεια, Ant(h)éia.....	17
Αντιγόνα, Antigona.....	21
Άντικύρα, Anticyra.....	24
Αξίνη, « Hache ».....	24
Αρισταγόρα, Aristagora.....	25
Αριστόκλεια, Aristocléia.....	27
Αρχεάνασσα, Archéanassa.....	27
Άρχίππη, Archippè.....	29
Άσπασία, Aspasia.....	29
Άστρα, Astra.....	62
Αφύας / Αφύη, « Sardine (s) ».....	62
B.....	63
Βακχίς, Bacchis.....	63
Βάραθρον, Barathron.....	64
Γ.....	65
Γαλήνη, Galènè.....	65
Γλυκέρα, Glycéra (I – III).....	66
Γρυμέα, Gryméa.....	75

Δ.....	75
Δαμασάνδρα, Damasandra.....	75
Δίδραχμον, « Double Drachme » (?).....	75
Ε.....	75
Ειρηνίς, Eirènis.....	75
Έλάφιον, Élaphion.....	76
Έπιμάνδρα, Epimandra.....	76
Έρπυλλίς, Herpyllis.....	77
Εϋκλεία, Eucléia.....	80
Εϋφροσύνη, Euphrosynè.....	80
Εϋαρδίσ, Euardis.....	80
Θ.....	81
Θαΐς, Thaïs.....	81
Θαλασσίς, Thalassis.....	91
Θάλαττα, Thalatta.....	91
Θάλλουσα, Thallousa.....	91
Θαυμάριον, Thaumarion.....	92
Θεοδότη, Théodotè.....	92
Θεόκλεια, Théocléia.....	99
Θεολύτη, Théolytè.....	99
Θεωρία, Théôria.....	100
Θεωρίς, Théôris.....	104
Θρυαλλίς, Thryallis.....	106
Η.....	106
Ήριγόνη, Èrigonè.....	106
Κ.....	107
Καλλιστράτη, Callistratè de Lesbos.....	107
Καλλιστώ, Callistò.....	107
Καλλιξείνα, Callixeina.....	108

Κερκώπη, Cércôpè.....	109
Κλεψύδρα, Clepsydra.....	109
Κλαυσίγελως, « Rire et larmes ».....	109
Κοναλίσ, Conalis.....	109
Κοριαννώ, Coriannô.....	110
Κοσσύφα, Cossypha.....	111
Κορώνη, « Corneille » (I).....	111
Κορώνη, « Corneille » (II).....	112
Κορώνη, « Corneille » (III) <i>dub.</i>	112
Κορώνη, « Corneille » (IV).....	113
Κορώνη, « Corneille » (V).....	113
Κύννα, Cynna.....	113
Κυρήνη, Cyrène.....	117
Κύρκη, Circè.....	120
I.....	121
Ίερόκλεια, Hiérocléia.....	121
Ίππάφεις, Hippaphésis.....	121
Ίσθμιάς, Isthmias.....	121
Ίσχάς, Ischas.....	122
Λ.....	123
Λαγίς, Lagis.....	123
Λαγίσκα / Λαγίσκη, Lagisca / Lagiscè.....	123
Λαίς, Laïs.....	126
Λέαινα, Léaina.....	162
Λυδή, Lydé.....	163
Λύχνος, « Lampe ».....	165
M.....	166
Μαλθάκη, Malthacè.....	166
Μεδοντίς, Médontis d'Abydos, <i>dub.</i>	166
Μεγίστη, Mégistè.....	168

Μετάνειρα, Métaneira.....	168
Μηκωνίς, Mécônis.....	170
Μητίχην, Mètichè.....	171
Μνησαρέτη, Mnèsarété.....	171
Μυρρίνα, Myrrhina.....	171
Μυρρίνη, Myrrhinè.....	172
N.....	173
Ναΐς, Naïs.....	173
Νάννιον, Nannion (I).....	173
Νάννιον, Nannion (II).....	174
Νάννιον, Nannion (III).....	174
Ναυσιμάχη, Nausimachè, <i>dub</i>	176
Νέαιρα, Néera.....	177
Νικαρέτη, Nicarété (I, de Corinthe).....	181
Νικαρέτη, Nicarété (II, de Mégare).....	182
Νικοστρατίς, Nicostratis.....	182
Νικό, Nicô (I).....	183
Νικό, Nico (II).....	183
O.....	185
Οΐα, Oia.....	185
Όπώρα, Opôra.....	187
Π.....	189
Παμφίλη, Pamphilè, <i>dub</i>	189
Πάροινος, « Ivrognesse ».....	190
Παρόραμα, « Méprise ».....	190
Πασιφίλα, Pasiphila.....	190
Πελλάνα/Πελλήνη, Pellana/Pellènè.....	190
Πημάνδρα, Pèmandra.....	191
Πλαγγών, Plangon (I, de Milet).....	191
Πλαγγών, Plangon (II).....	192

Προσκήνιον, « Décor de théâtre ».....	192
Πυρήνη, Pyrhènè.....	193
Πυθιονίκη / Πυθονίκη, Pythionicè / Pythonicè.....	193
Σ.....	199
Σαλάβακχνα/Σαλαβακχώ, Salabakchna/Salabakchô.....	199
Σαπέρδιον, « Petite Sardine ».....	199
Σατύρα, Satyra.....	200
Σηστός, « Crible ».....	200
Σιγή, Sigè.....	200
Σιμαίθα, Simaitha.....	200
Σινώπη, Sinôpè.....	201
Σισύμβριον, Sisymbriion.....	206
Σικυώνη / Σκιώνη, Sicyônè / Sciônè.....	206
Συνωρίς, Synôris.....	207
Σταγόνιον, Stagonion.....	207
Στρατόλα, Stratola.....	207
Στρυ(μ)βήλη, Stry(m)bèlè.....	207
Τ.....	208
Τελεσίππα, Télésippa.....	208
Τέλεσις, Télésis.....	209
Τιμάνδρα, Timandra.....	210
Φ.....	212
Φάνιον, Phanion.....	212
Φανοστράτη, Phanostratè.....	213
Φανώ Phanô.....	214
Φθειροπούλη, « Celle qui s'épouille devant la porte ».....	214
Φίλα, Phila.....	214
Φιλαινίς, Philainis (I, de Leucade).....	214
Φιλαινίς, Philainis (II, de Samos).....	215
Φιλοξένη, Philoxénè.....	220

Φιλύρα, Philyra.....	220
Φρόνη, Phrynè (I).....	221
Φρόνη, Phrynè (II).....	222
Φρόνη, Phrynè (III).....	242
Φυλάκιον, Phylacion.....	242
X.....	243
Χίμαιρα, Chimaira.....	243
Χορηγίς, Chorègis.....	243
Χρυσίς, Chrysis.....	244
Ψ.....	244
Ψαμάθη, Psamathè.....	244
Ω.....	245
ᾠκιμον, Ôcimon.....	245
Anonymes.....	246
Anonyme (I).....	246
Anonyme (II).....	247
Anonyme (III).....	248
Anonyme (IV).....	248
Anonyme (V).....	249
Anonyme (VI).....	250
Anonyme (VII).....	259
Anonyme (VIII).....	259
Anonyme (IX).....	260
Anonyme (X).....	260
Éditions de référence.....	261
Bibliographie générale.....	275
Remerciements.....	295

Avertissement

I. Sur la disposition de ce volume

Les personnes sont présentées par ordre alphabétique, avec les anonymes à la fin. Un nombre en chiffre romain a été attribué aux homonymes pour les différencier. Les problèmes philologiques rencontrés et les commentaires pour la compréhension d'une figure sont insérés entre le nom de la courtisane et les textes qui la mentionnent. Un numéro a été attribué aux homonymes et aux anonymes en chiffre latin, afin de les différencier.

Entre une courtisane et les textes, nous donnons les sources des textes fictifs sous forme de liste, sans traduction (voir *infra*). Afin de ne pas répéter la même source plusieurs fois, les textes déjà traduits sont également indiqués en ce lieu.

Les textes se rapportant à chaque courtisane sont présentés par ordre alphabétique des auteurs, les anonymes étant placées à la fin. Une exception a été faite concernant les scholiastes, qui sont présentés après l'auteur qu'ils commentent. Les œuvres faussement attribuées à un auteur ont toujours été classées entre crochets après l'auteur (exemple : Plutarque et [Plutarque]), à l'exception du discours du *Contre Nééra*, qui a été classé sous « Apollodore » plutôt que sous [Démosthène].

Chaque source est présentée de la manière suivante : nom de l'auteur, ouvrage, chapitre et section ou vers. Cependant, lorsqu'un auteur en cite un autre, l'auteur cité est mis en premier, suivi de *apud* : par exemple, Antisthène *apud* Athénée. Pour des raisons de lisibilité et au vu de l'importance d'Athénée, la mention de l'ouvrage des *Deipnosophistes* n'a pas été rappelée après chaque passage, mais selon la norme suivante : Athénée, XIII, 590 a.

Les commentaires qui paraissaient pertinents pour la compréhension des extraits sont placés en italique avant le texte ancien. Dans la traduction des textes, les mots entre crochets représentent des ajouts pour clarifier la compréhension du passage.

La méthode opérée pour la classification a été la suivante :

1. Quand le nom et le surnom d'une personne sont connus, elle apparaîtra dans le classement sous son nom. Quand il n'y avait pas de nom, mais qu'un surnom, la personne a été classée sous le surnom ;
2. Dans le cas où il y a plusieurs noms, un choix a été opéré : c'est le cas pour Timandra, où des faits similaires renvoient à quatre noms différents. Trois des noms sont attestés une

seule fois, alors que toutes les autres attestations renvoient à Timandra. Elle a donc été classée dans la lettre T ;

3. Quand il n'a pas été possible de classer une personne dans les deux catégories précédentes, elle a été placée dans les catégories des anonymes, dont la liste est en fin de volume.

II. Au sujet des textes

Les textes qui semblent douteux, mais avec une forte probabilité de se rattacher à une courtisane, sont précisés par *dub.* Par exemple, il n'est pas assuré qu'Hérodien mentionne la Théodotè d'Alcibiade et Socrate dans ses textes ; le nom est fréquent. Néanmoins, d'autres courtisanes sont mentionnées pour illustrer un exemple de grammaire (Abrotonon, Thaïs, Laïs, etc.) ; le choix a donc été fait d'intégrer les passages concernant Théodotè avec la mention *dub.*

Dans le cas où il n'y a pas de lien tangible, les textes n'ont pas été intégrés. Il a semblé préférable d'omettre un texte plutôt que de le rattacher à une courtisane de manière erronée. Par exemple, le titre d'une comédie de Philémon se nomme ΠΑΡΟΙΝΟΣ, mais il n'y a aucune certitude sur un éventuel lien avec la courtisane surnommée ainsi ; ce texte n'a donc pas été retenu.

Notre volonté a été de suivre l'interprétation des Anciens, et non de qualifier une personne avec un œil moderne. C'est pourquoi le terme *dub.* associé à une personne signifie que cette dernière n'est pas clairement qualifiée d'ἑταίρα par les auteurs grecs et qu'il peut y avoir un doute.

Dans le cas où un texte cite plusieurs courtisanes, la citation *in extenso* est faite une première fois, puis fait l'objet d'un renvoi par après.

III. Politique de sélection et concordances des textes

Les textes ont été pris sur le T.L.G. et relus pour les faire correspondre à l'édition de référence donnée en annexe du présent volume. Ces concordances ont été faites principalement à partir des éditions C.U.F. ou Loeb. Le choix s'est porté dans la mesure du possible sur l'édition la plus récente. Par exemple, l'édition de S. Olson pour les *Deipnosophistes* d'Athénée a été préférée à celle de Ch. Gulick, bien que cette dernière ait été prise en compte. Sauf mention du contraire, les textes d'Athénée suivent donc la

version Olson. Cependant, les textes édités à partir de l'édition Gulick sont signalés entre parenthèses lors de la mention de la source ancienne. Il en va de même avec les scholies à Aristophane, qui suivent les éditions publiées à Groningen. Toutefois, nous avons eu recours à l'édition Dübner pour éditer les quelques scholies qui étaient absentes des éditions de référence, indiquées là aussi entre parenthèses après la scholie.

Les occurrences des courtisanes dans l'épitomé d'Athénée n'ont pas été prises en compte lors des recherches. En effet, l'épitomé n'apprend rien de nouveau, notamment parce que le livre XIII a été conservé en grande partie dans son intégralité. En conséquence, il n'a pas été intégré au volume des sources, à quelques exceptions ; lorsqu'il apportait de nouvelles informations ou qu'il aidait à la compréhension d'un problème philologique, il a été ajouté dans le volume de sources.

Lorsqu'il y a des variantes textuelles, la version de l'édition de référence est sélectionnée, mais les variantes sont données en note si elles ont une incidence sur la recherche.

Quand un même texte est transmis par plusieurs auteurs, il est précisé à partir de quel auteur le texte a été reproduit.

La ponctuation (majuscules en début de phrases, guillemets dits « français » préférés, etc.) a été harmonisée, tout comme la présentation des sources données par les auteurs lexicographiques¹.

Il arrive que des textes mentionnent une personne et en parlent à nouveau sous un pronom de rappel ou une métaphore, comme Aelius Aristide qui mentionne Aspasia comme l'étrangère de Milet (ξένην Μιλησίαν²) ou Phryné qualifiée chez Tatien de « la bonne femme entourée de bracelets » : « ψελιούμενόν γύναιον³ ». Le pronom « αὐτή » est également souvent utilisé par divers auteurs. Toutefois, dans le cas des comédies d'Aristophane, seuls les passages où les noms des courtisanes sont cités ont été comptabilisés. Une recherche systématique de chaque occurrence n'a alors pas été effectuée, comme les pronoms de rappels ou les moments où un personnage les désigne par un démonstratif.

1 Par exemple, les éditions d'Harpocraton, des Lexica Segueriana et de la Souda préfèrent citer un texte avec la lettre grecque en majuscule (ex, Souda, *Lexicon*, Α), alors que les éditions d'Aelius Dionysios et de Photius préfèrent la version minuscule (ex : Photius, *Lexicon*, α). Nous avons choisi d'harmoniser avec une majuscule.

2 Aelius Aristide, *Pour les Quatre*, 45.

3 *Le discours aux Grecs*, 34, 18 – 20.

Si l'exhaustivité a été visée concernant les sources grecques et byzantines, cela n'a pas été le cas pour le recensement des sources en latin. La méthode adoptée est différente : nous avons tenu compte des textes les plus importants, mentionnés dans la bibliographie ou les dictionnaires prosopographiques. La difficulté d'une enquête dans le T.L.L. s'avérait grande, car le logiciel ne retient pas les noms propres. De plus, les mots latins signifiant « courtisanes » sont fréquents et renvoient le plus souvent à des réalités romaines, donc hors de notre propos. Enfin, les textes latins à ajouter sont peu nombreux et ne changent pas le tableau d'ensemble. En effet, le traitement des courtisanes par les auteurs latins montrent qu'on est dans la réception et la postérité d'une figure, comme Thaïs chez Ménandre ou le traitement de cette dernière par les auteurs élégiaques.

Les textes qui ne relevaient pas de cette catégorie, comme la transmission en latin du témoignage d'Eschine de Sphettos sur Aspasia par Quintilien ou de l'anecdote entre Aristippe et Laïs par Aulu-Gelle ont été reportés dans le corpus¹.

IV. Sur la traduction des textes

La majorité des traductions sont personnelles. Lorsque ce n'est pas le cas, elles sont indiquées entre guillemets, avec le nom du traducteur en note de bas de page.

La traduction de certains textes n'est pas proposée, bien que ces derniers aient été pris en compte dans l'analyse de nos sources. Deux raisons ont amené ce choix :

– d'une part, certains auteurs mentionnent régulièrement une personne au sein d'une même œuvre, ce qui pose la question de l'intégration d'œuvres entières dans le corpus. Par conséquent, nous n'avons pas donné la traduction de la déclamation 8 (XXIX) de Choricus de Gaza, *Un citoyen spartiate*, qui mentionne assidûment Phrynè. Une traduction en anglais par G. Kennedy peut se trouver dans R. Penella (éd.), *Rhetorical Exercises from Late Antiquity. A Translation of Choricus of Gaza's Preliminary Talks and Declamations* (Cambridge University Press, Cambridge, 2009, p. 158 – 176) ; il en va de même pour la déclamation XXV de Libanios, qui cite Laïs, hors les passages circonscrits qui concernent Aspasia, Théodotè et Timandra, consultable dans l'ouvrage de D. Russel, *Libanius, Imaginary speeches* (Duckworth, London, 1996) ; le nombre de mentions de Nééra dans le discours écrit contre elle aurait nécessité une traduction nouvelle de l'intégralité du discours. Seuls les paragraphes 18 à 20 (qui concernent les collègues de Nééra) ainsi que le

1 Eschine *apud* Quintilien, *Institution oratoire*, V, 11, 27 – 29 ; Sotion *apud* Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, I, 8.

paragraphe 122 (qui reporte la célèbre phrase d'Apollodore sur les courtisanes, les concubines et les épouses) du *Contre Nééra* ont été traduits. Les passages concernant Métaneira, Nicarète et, pour la plupart, Phanô, la fille de Nééra, ont été reproduits, mais non traduits. Les traductions sont de L. Gernet.

– d'autre part (et ce point peut se cumuler avec le précédent), les œuvres fictives n'ont pas été traduites. Ainsi, ne sont pas présentes dans ce volume :

1. les *Lettres* fictives d'Alciphron d'Aristénète, d'Élien, de Philostrate et de Théophylactos Simocatta ;

2. le *Dialogue des courtisanes* de Lucien ;

La difficulté a été de définir la frontière entre le personnage historique et l'établissement littéraire. Ainsi, si les lettres fictives de Théophylactos Simocata ne sont pas présentes dans ce volume, il en va autrement pour Georges Lacapène. Ce dernier cite la courtisane Phrynè dans sa correspondance avec Andronic Zaridas, avec qui il s'entretient sur des sujets de grammaires. Il s'agit d'un témoignage et non d'une mise en scène fictionnelle.

Le traitement des traductions a été adapté pour les épigrammes extraites de l'*Anthologie Palatine* : le traitement suivi a été généralement le même que pour Alciphron ou Lucien. Cependant, les épigrammes attribuées à des courtisanes ont été traduites.

Le traitement des courtisanes dans les comédies suit le fonctionnement suivant : les fragments des comiques présents chez Athénée ont été traduits. Il en va de même pour les extraits d'Aristophane. Par contre, concernant Ménandre, la situation est plus complexe : certains personnages, comme Myrrhinè, sont récurrents. Afin de ne pas traduire l'ensemble de la pièce ou des fragments, nous l'avons reporté dans la liste des œuvres fictives données entre la courtisane et les textes. Dans le cas où le nom est cité par un personnage une fois ou deux, mais sans avoir un rôle dans la pièce, nous avons suivi la politique habituelle, et nous l'avons reporté dans le volume de textes, comme c'est le cas pour Malthacè.

La traduction des textes latins n'est pas personnelle, à l'exception de celle de Lactance qui fait mention de Laïs, pour les raisons évoquées ci-dessus.

A

Ἀβρότονον / Ἀβρότονον, Abrotonon

En tant que personnage fictif chez :

– Lucien, *Dialogue des courtisanes*, I¹.

Amphicratès, Idoménee et Néanthe le Cyzique *apud* Athénée, XIII, 576 b – d

Θεμιστοκλῆς τε, ὡς φησιν Ἰδομενεύς, οὐχ ἄρμα ζευξάμενος ἑταιρῶν πληθούσης ἀγορᾶς εἰσήλασεν εἰς τὸ ἄστυ ; ἦσαν αὐταὶ Λάμια καὶ Σκιώνη καὶ Σατύρα καὶ Νάννιον. Οὐ καὶ αὐτὸς Θεμιστοκλῆς ἐξ ἑταίρας ἦν γεγενημένος ὄνομα Ἀβροτόνου; ὡς Ἀμφικράτης ἱστορεῖ ἐν τῷ Περὶ Ἐνδόξων Ἀνδρῶν συγγράμματι·

Ἀβρότονον Θρήισσα γυνὴ γένος: ἀλλὰ τεκέσθαι

τὸν μέγαν Ἑλλησιν φασὶ Θεμιστοκλέα².

Νεάνθης δ' ὁ Κυζικηνὸς ἐν τῇ τρίτῃ καὶ τετάρτῃ τῶν Ἑλληνικῶν Ἱστοριῶν Εὐτέρπης αὐτὸν εἶναι φησι υἱόν.

Comme le dit Idoménee, après avoir attelé un char de courtisanes, Thémistocle n'a-t-il pas conduit dans la ville pendant que le marché était rempli de monde ? Ces dernières s'appelaient Lamia, Scionè, Satyra et Nannion. Thémistocle lui-même n'est-il pas né d'une courtisane dont le nom est Abrotonon, comme Amphicratès le rapporte dans son livre *Au sujet des Hommes Illustres* ?

« J'étais Abrotonon, femme de naissance thrace, mais on affirme que j'ai enfanté pour les Grecs le grand Thémistocle. »

Cependant, Néanthe de Cyzique, dans les troisième et quatrième livres de *l'Histoire de la Grèce* écrit que Thémistocle était le fils d'Euterpe.

1 Il n'est pas assuré qu'il s'agisse de la mère de Thémistocle. Dans cette lettre de Glycèra à Laïs, il est question d'un Acarnanien, amant d'Abrotonon (cf texte de Cornélius Nepos, *Thémistocle*, 1, 2).

2 *Anthologie Palatine*, VII, 306 (Anonyme).

Cornélius Nepos, *Thémistocle*, 1, 2

Pater eius Neocles generosus fuit. Is uxorem Acarnanam civem duxit, ex qua natus est Themistocles.

Son père Néoclès était de grande famille. Il prit pour épouse une citoyenne acarnienne, de laquelle naquit Thémistocle.

Élien, *Histoire Variée*, XII, 43

Θεμιστοκλῆς δέ, ὁ τοὺς βαρβάρους καταναυμαχίσας καὶ μόνος συνεῖς τὰς τῶν θεῶν ἐν τοῖς χρησμοῖς φωνάς, Θράττης υἱὸς ἦν. Ἐκαλεῖτο ἡ μήτηρ αὐτοῦ Ἀβρότονον.

Thémistocle, celui qui vainquit les barbares sur mer et qui, seul, comprit le langage divin des oracles, était fils d'une Thrace. Sa mère s'appelait Habrotonon.

Hérodien et [Hérodien], *Περὶ κλίσεως ὀνομάτων*, II, 2 p. 757 l. 22 – 24 ; Georges Choïroboscus, *Prolegomena et scholia in Theodosii Alexandrini canones isagogicos de flexione nominum*, p. 339, l. 17 – 19¹

ἡ Ἀβρότονον [...] (ἔστι δὲ τὸ μὲν τὸ ἀβρότονον ὄνομα βοτάνης, τὸ δὲ ἡ Ἀβρότονον ὄνομα ἐταίρας).

Habrotonon [...] (Habroton au neutre est le nom d'une plante, Habrotonon au féminin est le nom d'une courtisane.)

Plutarque, *Dialogue sur l'amour*, 753 c – d

« Τί δ' » εἶπεν ὁ πατήρ « οὐκ ἂν ἔγκλημα γένοιτο γυναικός, εἰ δι' ἔρωτα καὶ πλοῦτον ἀπορρίψομεν Ἴσμηνοδώραν ; 'βαρεῖα γὰρ καὶ πλουσία· τί δ' εἰ καλὴ καὶ νέα; τί δ' εἰ γένει σοβαρὰ καὶ ἔνδοξος ; αἱ δὲ σώφρονες οὐ διὰ τὸ αὐστηρὸν καὶ κατεγρυπωμένον ἐπαχθὲς <ὄνομα> καὶ δυσκαρτέρητον ἔχουσι, καὶ Ποινὰς καλοῦσιν αὐτὰς ἀεὶ τοῖς ἀνδράσιν ὀργιζόμενας, ὅτι σωφρονοῦσιν ; Ἄρ' οὖν κράτιστον ἐξ ἀγορᾶς γαμεῖν Ἀβρότονόν τινα Θρηῖσαν ἢ Βακχίδα Μιλησίαν ἀνέγγυον ἐπαγομένην δι' ὠνῆς καὶ καταχυσμάτων ; Ἀλλὰ καὶ ταύταις ἴσμεν οὐκ ὀλίγους αἰσχιστα δουλεύσαντας ».

« N'accuserait-on pas une femme, dit mon père, si à cause de son amour et de sa richesse nous rejetions Ismènodora ? Elle est en effet redoutable et riche. Si elle est belle et jeune ? Si elle est importante quant à sa naissance et à sa renommée ? Ces femmes vertueuses n'ont-elles pas le caractère âcre, tortueux et difficile à supporter ? Et ne les appelle-t-on pas

1 Correspondance faite sur Hérodien.

les Furies lorsqu'elles sont continuellement irritées contre leur mari, justement parce qu'elles sont remplies de tempérance ? Le mieux n'est-il pas de prendre pour femme une Abrotonon de Thrace ou une Bacchis de Milet¹ prise sur le marché qui se conciliera une union illégitime par achat et par le jet de noix² ? Mais nous savons qu'un grand nombre d'hommes a été très honteusement esclave de celles-ci aussi. »

Id., *Thémistocle*, 1, 1 – 2

(1) Θεμιστοκλεῖ δὲ τὰ μὲν ἐκ γένους ἀμαυρότερα πρὸς δόξαν ὑπῆρχε· πατρὸς γὰρ ἦν Νεοκλέους οὐ τῶν ἄγαν ἐπιφανῶν Ἀθήνησι, Φρεαρρίου τῶν δήμων ἐκ τῆς Λεοντίδος φυλῆς, νόθος δὲ πρὸς μητρός, ὡς λέγουσιν·

Ἀβρότονον Θρήισσα γυνὴ γένος· ἀλλὰ τεκέσθαι τὸν μέγαν Ἑλλησίν φημι Θεμιστοκλέα.

(2) Φανίας μέντοι τὴν μητέρα τοῦ Θεμιστοκλέους οὐ Θραῖταν, ἀλλὰ Καρίνην, οὐδ' Ἀβρότονον ὄνομα, ἀλλ' Εὐτέρπην ἀναγράφει. Νεάνθης δὲ καὶ πόλιν αὐτῇ τῆς Καρίας Ἀλικαρνασσὸν προστίθει.

En ce qui concerne Thémistocle, les conditions de sa naissance étaient trop obscures pour contribuer à sa gloire. Son père, Néoclès, du dème de Phréarrhes et de la tribu de Leontis, ne comptait pas parmi les gens de naissance très illustre d'Athènes, et il était bâtard par sa mère, comme on dit :

« J'étais Habrotonon une femme thrace, mais j'affirme avoir donné aux Grecs le grand Thémistocle³. »

Cependant, Phantias rapporte que la mère de Thémistocle n'était pas thrace, mais carienne, et que son nom n'était pas Habrotonon, mais Euterpe. Néanthès ajoute aussi qu'elle était de la ville d'Halicarnasse en Carie.

Ἄβυδος, « Gouffre »

= Sinôpè

1 Comme elle est connue par une anecdote la mettant en scène avec Plangon de Milet, il est possible que Plutarque ramène les deux courtisanes à une même origine géographique, et qu'il n'y ait qu'une Bacchis, qui vienne de Samos.

2 Lorsqu'un nouvel esclave entrait dans une maison, des noix étaient répandues sur sa tête.

3 Cf note 2 p. 12.

Ἀγαλλίς, Agallis

Apollodore, Aristophane de Byzance et Gorgias *apud* Athénée, XIII, 583 e

Αἰ γὰρ καλαὶ ἡμῶν Ἀθῆναι τοσοῦτον πλῆθος ἤνεγκαν ἑταιρῶν, περὶ ὧν ἐπεξελεύσομαι ὅσον γε δύναμαι, ὅσον ὄχλον εὐανδροῦσα πόλις οὐκ ἔσχεν. Ἀναγέγραφε γοῦν Ἀριστοφάνης μὲν ὁ Βυζάντιος ἑκατὸν καὶ λε΄, Ἀπολλόδωρος δὲ τούτων πλείους, ὁ Γοργίας δὲ πλέονας, παραλειφθῆναι φάσκοντες ὑπὸ τοῦ Ἀριστοφάνους μετὰ ἑταιρῶν πλειόνων καὶ τάσδε, τὴν Πάροιον ἐπικληθεῖσαν καὶ Λαμπυρίδα καὶ Εὐφροσύνην· αὕτη δὲ ἦν γναφέως θυγάτηρ. ἄγραφοι δ' εἰσὶν αὐτῷ Μεγίστη, Ἀγαλλίς, Θαυμάριον, Θεόκλεια (αὕτη δ' ἐπεκαλεῖτο Κορώνη), Ληναιτόκυστος, Ἄστρα, Γνάθαινα καὶ ταύτης θυγατριδῆ Γναθαίνιον, καὶ Σιγὴ καὶ Συνωρίς ἢ Λύχγος ἐπικαλουμένη καὶ Εὐκλεία καὶ Γρυμέα καὶ Θρυαλλίς, ἔτι Χίμαιρα καὶ Λαμπάς.

Notre belle ville d'Athènes a produit un nombre de courtisanes – au sujet desquelles je vais poursuivre autant que je le peux – tel qu'aucune cité riche en hommes n'en a jamais eu. Aristophane de Byzance a enregistré 135 courtisanes, Apollodore sur un plus grand nombre et Gorgias sur encore plus. Les deux derniers affirment que les courtisanes suivantes, parmi un plus grand nombre de courtisanes, ont été omises par Aristophane : ... surnommée « l'Ivrognesse », Lampyris et Euphrosynè. Cette dernière était la fille d'un foulon. Il ne mentionne pas non plus Mégistè, Agallis, Thaumarion, Théocléia (cette dernière était surnommée « Corneille »), Lénaitocystos, Astra, Gnathaina et sa petite-fille Gnathainion, Sigè, Synoris surnommée « Lampe », Eucléia, Gryméa, Thryallis, ou encore Chimaira et Lampas.

Ἀερόπη, Aérope

Nicostratos *apud* Athénée, XIII, 587 d

Νικόστρατος δὲ ὁ τῆς μέσης κωμωδίας ποιητῆς ἐν Πανδρόσῳ οὕτως λέγων:

Ἔπειτα τῆς αὐτῆς ὁδοῦ

πρὸς Ἀερόπην ἐλθοῦσα πέμψαι στρώματα

αὐτὴν κέλευε, φησι, καὶ παρ' Ὠκιμον.

χαλκώματα

Nicostratos, le poète de la Comédie Moyenne, dit ceci dans *Pandrosos* :

« Ensuite, sur le même chemin,
en allant chez Aéropé, elle lui demande d'envoyer des couvertures,
dit-elle¹, et, chez Ôcimon,
de la vaisselle en bronze. »

Αἶξ, « Chèvre »

= Nicô ; Nannion (III)

Ἄνθις, Anthis

Apollodore et Hypéride *apud* Athénée, XIII, 586 a – b

Ἵπερείδης δ' ἐν τῷ Κατὰ Ἀρισταγόρας φησί· καὶ πάλιν τὰς Ἀφύας καλουμένας τὸν αὐτὸν τρόπον ἐκαλέσατε. Ἐταιρῶν ἐπωνυμίαί αἱ ἀφύαι, περὶ ὧν ὁ προειρημένος Απολλόδωρος φησι· « Σταγόνιον καὶ Ἄνθις ἀδελφαί· αὗται Ἀφύαι ἐκαλοῦντο, ὅτι λευκαὶ καὶ λεπταὶ οὔσαι τοὺς ὀφθαλμοὺς μεγάλους εἶχον. »

Hypéride dans le *Contre Aristagora* dit : « vous avez appelé de la même manière à nouveau celles qui sont surnommées les « Sardines ». Les Sardines sont le surnom de courtisanes au sujet desquelles Apollodore, cité plus haut, dit : « Stagonion et Anthis étaient sœurs ; elles étaient appelées « Sardines » à cause de leur teint clair, de leur maigreur et de leurs grands yeux. »

Hypéride *apud* Harpocraton, *Lexicon in Decem Oratores Atticos*, A 282

Ἀφύας· Ἵπερείδης Κατ' Ἀρισταγόρας. Ἔστι δὲ καὶ ὄνομα ἐταιρῶν γυναικῶν ἀδελφῶν β' Sardine : Hypéride, dans le *Contre Aristagora*. C'est le nom de deux sœurs courtisanes.

Id. *apud* Souda, *Lexicon*, A 4659 ; Anonymus Lexicographus, *Συναγωγή λέξεων χρησίμων ἐκ διαφόρων σοφῶν τε καὶ ῥητόρων πολλῶν (versio codicis B)*, A 2575 ; Photius, *Lexicon*, A 3406

1 Φησι : il n'est pas possible de savoir s'il faut préférer « il dit » ou « elle dit ». Nous suivons l'édition S. Olson qui suppose la même personne derrière φησι et ἐλθοῦσα, mais Ch. Gulick traduit par : « says he ».

Ἀφύας· ὀνόματα ἑταιρῶν ἀδελφῶν δύο παρὰ Ὑπερείδη.

Sardine : nom de deux sœurs courtisanes chez Hypéride.

Ἄντεια / Ἄνθεια, Ant(h)éia¹

En tant que personnage fictif chez :

- Théophylactos Simocatta, *Lettres*, 60 (correspond avec Ōrion) ;
- Pièce d'Antiphane, Alexis, Eunicos ou Philyllos.

Alexis *apud* Athénée, III, 127 c

Τὸ δ' αὐτὸ τοῦτο δρᾶμα φέρεται καὶ ὡς Ἀλέξιδος ἐν ὀλίγοις σφόδρα διαλλάττον.

Cette même pièce² est aussi attribuée à Alexis, avec un changement dans très peu de passages.

Anaxandrides *apud* Athénée, XIII, 570 d – e

Μνημονεύει δὲ τῆς Λαίδος καὶ Ἀναξανδρίδης ἐν Γεροντομανία καὶ ἄλλας ἑταίρας αὐτῆ
συγκαταλέγει διὰ τούτων·

(A.) τὴν ἐκ Κορίνθου Λαῖδ' οἶσθα; (B) πῶς γὰρ οὐ;

τὴν ἡμετέρειόν. (A.) ἦν ἐκείνη τις φίλη

Ἄντεια. (B.) καὶ τοῦθ' ἡμέτερον ἦν παίγνιον.

(A.) νῆ τὸν Δί', ἦνθι τότε Λαγίσκη ἢ ἦν δε τότε

καὶ Θεολύτη μάλ' εὐπρόσωπος καὶ καλή,

ὑπέφαιν' ἐσομένη δ' Ὀκμιον λαμπρὸν πάνυ.

Anaxandridès mentionne aussi Laïs dans la *Gerontomania* et énumère avec elle d'autres courtisanes dans ce passage :

(A.) Connais-tu Laïs de Corinthe ?

(B.) Comment ne pas la connaître ? C'est la nôtre !

(A.) Antéia était son amie.

1 Seul Lysias présente la variante Anthéia. Plusieurs éléments amènent à conclure à une variante orthographique et non à deux personnes différentes. Il serait en effet étonnant que deux courtisanes vivent à Athènes à exactement la même époque sans que cela soit relevé par les auteurs. Athénée, qui s'est posé la question, déduit qu'il n'y a qu'une seule Antéia. De plus, Lysias a fréquenté une collègue d'Antéia, Métaneira.

2 Cf Antiphane *apud* Athénée, III, 127 b, ci-après.

(B.) On s'est amusé avec elle aussi.

(A.) Oui, par Zeus, Lagiscè était alors dans la fleur de sa jeunesse tout comme l'était la belle Théolytè au très beau visage et Ôcimon laissait entrevoir qu'elle serait tout à fait resplendissante.

Antiphane *apud* Athénée, III, 127 b

Λέξω δὲ πρῶτον περὶ τοῦ χόνδρου Ἀντιφάνου παρατιθέμενος ἐξ Ἀντείας τάδε.

Je parlerai d'abord du gruaux en citant les vers de l'*Antéia* d'Antiphane.

Id. *apud* Athénée, XV, 690 a

Ἀντιφάνης δ' ἐν Ἀντεία.

Antiphane dans *Antéia*.

Apollodore (= [Démosthène]), *Contre Nééra*, 18 – 20

[18] Ἐπτά γὰρ ταύτας παιδίσκας ἐκ μικρῶν παιδίων ἐκτήσατο Νικαρέτη, Χαρισίου μὲν οὔσα τοῦ Ἡλείου ἀπελευθέραι, Ἰππίου δὲ τοῦ μαγείρου τοῦ ἐκείνου γυνή, δεινὴ δὲ φύσιν μικρῶν παιδίων συνιδεῖν εὐπρεπῆ, καὶ ταῦτα ἐπισταμένη θρέψαι καὶ παιδεῦσαι ἐμπείρως, τέχνην ταύτην κατεσκευασμένη καὶ ἀπὸ τούτων τὸν βίον συνειλεγμένη. [19] Προσειπούσα δ' αὐτάς ὀνόματι θυγατέρας, ἴν' ὡς μεγίστους μισθοὺς πράττειτο τοὺς βουλομένους πλησιάζειν αὐταῖς ὡς ἐλευθέραις οὔσαις, ἐπειδὴ τὴν ἡλικίαν ἐκαρπώσατο αὐτῶν ἐκάστης, συλλήβδην καὶ τὰ σώματα ἀπέδοτο ἀπασῶν ἑπτὰ οὐσῶν, Ἄντειαν καὶ Στρατόλαν καὶ Ἀριστόκλειαν καὶ Μετάνειραν καὶ Φίλαν καὶ Ἰσθμιάδα καὶ Νέαιραν ταυτηνί. [20] Ἦν μὲν οὖν ἕκαστος αὐτῶν ἐκτήσατο καὶ ὡς ἡλευθερώθησαν ἀπὸ τῶν πριαμένων αὐτάς παρὰ τῆς Νικαρέτης, προϊόντος τοῦ λόγου, ἂν βούλησθε ἀκούειν καὶ μοι περιουσία ἢ τοῦ ὕδατος, δηλώσω ὑμῖν.

Nicarète a acquis ces sept jeunes esclaves-ci dès leur plus tendre enfance. Elle est l'affranchie de Charisios l'Eléen et la femme d'Hippias, le cuisinier bien connu. Elle était habile pour prévoir la beauté des petits enfants. En outre, elle était exercée à les élever et à les éduquer avec expérience, ayant acquis cela comme technique pour son usage et gagnant sa vie à partir de ces petites filles. (19) Elle les a appelées ses filles, afin de recueillir de très grandes sommes de ceux qui voulaient avoir commerce avec elles, comme si elles étaient de condition libre. Lorsqu'elle recueillit les fruits de la jeunesse de chacune, elle les vendit collectivement, toutes les sept qu'étaient Antéia, Stratola, Aristocléia, Métaneira,

Phila, Isthmias et Nééra que voici. (20) Laquelle fut acquise par chacun des acheteurs et comment elles furent affranchies par ceux qui les avaient achetées à Nicarète, je vous le montrerai dans la suite du discours si vous voulez l'entendre et si mon temps de parole me le permet.

Apollodore, Eunicos/Philyllios, *Lysias apud Athénée*, XIII, 586 e

Λυσίας δ' ἐν τῷ Πρὸς Λαΐδα, εἴ γε γνήσιος ὁ λόγος, τούτων μνημονεύει· Φιλύρα γέ τοι ἐπαύσατο πορνευομένη ἐτι νέα οὔσα καὶ Σκιώνη καὶ Ἰπάφεις καὶ Θεόκλεια καὶ Ψαμάθη καὶ Λαγίσκα καὶ Ἄνθεια. Μήποτε δὲ δεῖ γράφειν ἀντὶ τῆς Ἀνθείας Ἀντεῖαν· Οὐ γὰρ εὐρίσκομεν παρ' οὐδενὶ Ἀνθειαν ἀναγεγραμμένην ἐταίραν, ἀπὸ δὲ Ἀντείας καὶ ὄλον δράμα ἐκιγραφόμενον, ὡς προεῖπον, Εὐνίκου ἢ Φιλυλλίου Ἀντεία ἐστίν. Καὶ ὁ τὸν κατὰ Νεαίρας δὲ λόγον γράψας μνημονεύει αὐτῆς.

Lysias, dans le discours *Contre Laïs*, s'il est vraiment de lui, mentionne ces courtisanes: « Assurément, Phylira cessa d'être prostituée alors qu'elle était encore jeune, tout comme Scioné, Hippaphésis, Théocléia, Psamathé, Lagisca, et Anthéia. » Peut-être faut-il écrire Anteia à la place d'Antheia. Nous ne trouvons chez personne une Antheia enregistrée en tant que courtisane, mais une pièce de théâtre entière a été écrite d'après Antéia, comme je l'ai dit précédemment, à savoir l'*Anteia* d'Eunicos ou de Philyllios. L'auteur du discours *Contre Nééra* la mentionne.

Athénée, XIII, 567 c

Καὶ ἄλλα δὲ πολλά, ὄναιδές, δράματα ἀπὸ ἐταιρῶν ἔσχε τὰς ἐπιγραφάς, Θάλαττα Διοκλέους, Φερεκράτους Κοριαννώ, Εὐνίκου ἢ Φιλυλλίου Ἀντεῖα, Μενάνδρου δὲ Θαις καὶ Φάνιον, Ἀλέξιδος Ὀπώρα, Εὐβούλου Κλεψύδρα.

De nombreuses autres pièces aussi, effronté, ont eu pour titre le nom d'une courtisane : la *Thalatta* de Dioclès, la *Coriannô* de Phérécrates, l'*Antéia* d'Eunicos ou de Philyllos, la *Thaïs* et la *Phanion* de Ménandre, l'*Opôra* d'Alexis et la *Clepsydra* d'Euboulos.

Id., XIII, 593 f

Reprise imprécise des paragraphes 18 – 19 du plaidoyer d'Apollodore

Ἦσαν δὲ αὗται δούλαι Κασίου τοῦ Ἡλείου μετὰ καὶ ἄλλων ἐταιρῶν, Ἀντείας, Στρατόλας, Ἀριστοκλείας, Φίλας, Ἴσθμιάδος, Νεραίας.

Celles-ci [Nicarète et Métaneira], avec les autres courtisanes Antéia, Stratola, Aristocléia, Phila, Isthmias et Nééra, étaient des esclaves appartenant à Casios d'Élis.

Lysias *apud* Athénée, XIII, 592 e

Καὶ Λυσίας δ' ἐν τῷ κατὰ Λαίδος, εἰ γνήσιος ὁ λόγος, μνημονεύει αὐτῆς, καταλέγων καὶ ἄλλας ἐταίρας ἐν τούτοις· Φιλύρα γέ τοι ἐπαύσατο πορνευομένη ἔτι νέα οὔσα καὶ Σκιώνη καὶ Ἰππάφεις καὶ Θεόκλεια καὶ Ψαμάθη καὶ Λαγίσκα καὶ Ἄνθεια καὶ Ἀριστόκλεια.

Lysias, dans le *Contre Laïs*, si le discours est de lui, la mentionne, énumérant aussi d'autres courtisanes dans le passage suivant : « Assurément, Philyra cessa d'être prostituée alors qu'elle était encore jeune, tout comme Scioné, Hippaphesis, Théocleia, Psamathé, Lagisca, Anthéia et Aristocléia. »

Id. *apud* Harpocraton, *Lexicon in decem oratores Atticos*, A 141

Ἄνθεια· ὅτι μὲν ἐταίρα δηλον· μήποτε δὲ Ἄνθεια γραπτέον διὰ τοῦ τ, ἐπεὶ οὕτως εὔρομεν παρὰ Λυσία.

Antheia : il est évident que c'est une courtisane. Il faut peut-être écrire Antéia avec un tau, puisqu'on la trouve ainsi chez Lysias.

Lexica Segueriana, *Collectio verborum utilium e differentibus rhetoribus et sapientibus multis (Σb) (recensio aucta e cod. Coislin. 345)*, A p. 403, l. 27 – 28

Ἄνθεια· ὄνομα ἐταίρας. Τινὲς δὲ ἀντὶ τοῦ θ Ἄνθεια γράφουσιν.

Anthéia : nom d'une courtisane. Certains écrivent Antéia à la place du théta.

Photius, *Lexicon*, A 1946

Ἄνθεια· ὄνομα ἐταίρας. Τινὲς δὲ ἀντὶ τοῦ θ διὰ τοῦ τ Ἄνθειαν γράφουσιν.

Anthéia : nom d'une courtisane. Certains écrivent Antéia avec un tau à la place du théta.

Souda, *Lexicon*, A 2501

Ἄνθεια· πόλις. καὶ ὄνομα ἐταίρας. τινὲς δὲ ἀντὶ τοῦ διὰ τοῦ θῆτα διὰ τοῦ τ Ἄνθεια γράφουσιν;

Anthéia : une cité. C'est aussi le nom d'une courtisane. Certains écrivent Antéia avec un tau à la place du théta.

Id., *Lexicon*, A 2644

Ἄνθεια· ὄνομα κύριον ἐταίρας. Τινὲς δὲ Ἄνθεια γράφουσιν.

Antéïa : nom propre d'une courtisane. Certains écrivent Anthéïa.

Id., *Lexicon*, A – I 222

Αἴνικος, Ἀθηναῖος, κωμικός. ἔστι δὲ τῆς ἀρχαίας κωμωδίας. δράματα αὐτοῦ Ἄνθεια.

Eunicos, Athénien et comique. Il appartient à l'Ancienne Comédie. Antéïa est l'une de ses pièces.

Id., *Lexicon*, Φ 457

Φιλύλλιος, Ἀθηναῖος, κωμικός τῆς παλαιᾶς κωμωδίας. τῶν δραμάτων αὐτοῦ ἐστὶν Αἰγεύς, Αὔγη, Ἄνθεια (ἐταίρας ὄνομα), Δωδεκάτη Ἡρακλῆς, Πλύντρια ἢ Ναυσικάα, Πόλις, Φρεωρύχος, Ἀταλάντη, Ἑλένη.

Philyllios, un Athénien, comique de l'Ancienne Comédie. Parmi ses pièces, il y a *Egée*, *Augé*, *Antéïa* (le nom d'une courtisane), *Les Douze Héraclès*, *Plyntria ou Nausicaa*, *Polis*, *Phréôruchos*, *Atalante*, *Hélène*.

Ἀντιγόνα, Antigona

Hypéride, *Contre Athénogène*, 1 – 5¹

(1) Εἰπόντος δέ μου πρὸς αὐτὴν τά τε [πραχθέ]ντα, καὶ ὅτι μοι Ἀθηνογένης χαλεπὸς εἶη καὶ οὐδὲν ἐθέλοι τῶν μετρίων συγχωρεῖν, τοῦτον μὲν ἔφη αἰεὶ τοιοῦτον εἶναι, ἐμὲ δ' ἐκέλευε θαρρεῖν· αὐτὴ γάρ μοι πάντα συναγωνιεῖσθαι. (2) Καὶ ταῦτ' ἔλεγεν σπουδάζουσά τε τῷ ἦθει ὡς ἔνι μάλιστα, καὶ ὀμνύουσα τοὺς μεγίστους ὄρκους, ἧ μὴν μετ' εὐνοίας τῆς ἐμῆς λέγειν καὶ ἐπὶ πάσης ἀληθείας· ὥστ' ἐμε, ὃ ἄνδρες δικασταί, (ρήθ)ήσεται γὰρ πρὸς ὑμᾶς τάληθές), ταῦτα πεπεῖσθαι. Οὕτως, ὡς ἔοικεν, ἐξίστησιν [τὴν ἀνδρὸς] φύσιν ἔρωσ, προσλαβὼν γυναι[κὸς ποικιλ]ίαν. Ἐκείνη γοῦν, φενακίζουσα [τὰ μάται]α ταῦτα, προσπεριέκοψεν αὐτῇ, [ὡς δὴ] εἰς παιδίσκην, τριακοσίας δραχμὰς εὐνοίας ἔνεκα. (3) Ἴσως μὲν οὖν, ὃ ἄνδρες δικασταί, οὐδὲν [ὑπερ]θαύμαστόν με ὑπὸ Ἀντιγόνας τὸν τρόπον τουτονὶ παιδαγωγηθῆναι, γυναικὸς ἢ δεινότητι μὲν τῶν ἐταιρῶν, ὡς φασιν, ἐφ' ἡλικίας ἐγένε[το,

1 Contrairement à l'habitude, les crochets dans le texte grec du *Contre Athénogène* indiquent des restitutions.

δια]ετέλεκε δὲ, πορνοβοσκοῦσα, [.]ου οἶκον τοῦ Χολλ<ε>ίδου οὐ [φαῦλον οὖ]τω ὄντα ἀν(ή)ρηκεν. Καίτοι [ἦτις καθ' ἑα]υτὴν οὖσα τοιαῦτα διεπράτ[τετο, τί οἶεσ]θ' αὐτὴν νῦν ἐν[νο]εῖν προσ[έ]τ', ἔχουσιν συ]ναγωνιστὴν Ἀθηνογένην, | ἄνθρωπον λογογράφον τε καὶ ἀγοραῖον, τὸ δὲ μέγιστον, Αἰγύπτιον ; (4) Τέλος δ' οὖν, ἵνα μὴ μακρολογῶ, μεταπεμψαμένη [|γαρ|] με πάλιν ὕστερον, εἶπεν ὅτι, πολλοὺς λόγους ἀναλώσασα πρὸς τὸν Ἀθηνογένην, μόλις εἶη συμπεπεικυῖα αὐτὸν ἀπολῦσαί μοι τὸν τε Μίδα καὶ τοὺς υἱεῖς ἀμφοτέρους τετταράκοντα μνῶν, καὶ ἐκέλευέ με τὴν ταχίστην πορίζειν τὸ ἀργύριον, πρὶν μεταδόξαι τι Ἀθηνογένει. Συναγαγὼν δ' ἐγὼ πανταχόθεν, καὶ τοὺς φίλους ἐνοχλήσας, καὶ θεῖς εἰς τὴν τράπεζαν τὰς τετταράκοντα μνάς, ἦκον ὡς τὴν Ἀντιγόνα. (5) Κἀκεῖνη σ[υνήγα]γεν ἡμᾶς εἰς τὸ αὐτό, ἐμέ τε καὶ [Ἀθηνο]γ[έ]νην, καὶ διή[λλ]αξε, καὶ παρεκελεύσατο τοῦ λοιποῦ εἶποιεν ἀλλήλους. Καὶ ἔγωγ' ἔφην ταῦτα ποιήσιν, καὶ Ἀθηνογένης οὕτως ὑπολαβὼν εἶπεν ὅτι τῶν πεπραγμένων δεῖ με χάριν ἔχειν Ἀντιγόνα. « Καὶ νῦν, ἔφη, ταύτης ἔνεκα ἤδη σοὶ ἐνδείξομαι ὅσα σε ἀγα[θὰ] ποιήσω. Σὺ μὲ[ν γάρ,] ἔφη, [τὸ] ἀργύριον ἐπ' ἐλευθερίᾳ καταβαλ[εῖ]ς τ[οῦ Μίδ]ου καὶ τῶν παίδων· ἐγὼ δὲ σοὶ ἀποδώσομαι αὐτοὺς ὧν ἡ καὶ πράσει, ἵνα πρῶτον μὲν μηδεὶς [π]α[ρε]νοχλή μὴδὲ διαφθεῖρη τὸν π[α]ῖδα, [ἔ]πειτ' αὐτοὶ μὴ ἐγχειρῶσι [πο]νηρε[ύ]εσθαι μηδὲν διὰ τὸν φόβ[ον].

(1) Après avoir exposé les faits [à Antigona] et dit qu'Athénogène était rude envers moi et qu'il ne voulait accepter aucune concession modérée, elle dit qu'il était toujours ainsi, puis m'exhorta à garder courage, car elle m'assisterait elle-même dans toutes mes luttes. (2) Elle parlait ainsi, en manifestant le caractère le plus diligent possible et en jurant par les plus grands serments qu'elle parlait en toute vérité avec assurément du dévouement envers moi, de telle sorte que, juges (il vous sera dit la vérité), je fus persuadé. Ainsi, à ce qu'il semble, l'amour chasse la nature virile, une fois que l'homme a attiré à lui la ruse féminine. Celle-là, en tout cas, me dupant avec ces paroles trompeuses, me dépouilla en outre pour elle-même, sous prétexte d'acheter une esclave, trois cents drachmes pour prix de son dévouement. (3) Peut-être donc, juges, n'y a-t-il rien de très étonnant à ce que je fus dirigé comme un enfant de cette manière-ci par Antigona, qui a été la plus dangereuse des courtisanes, comme on le dit, durant sa jeunesse, et elle continua en prostituant, [...] ...elle s'était emparée du bien de... du dème de Chollides, qui n'était pas sans importance. Or, celle qui accomplissait de telles choses par elle-même, que pensez-vous qu'elle médite de surcroît à présent, en ayant comme auxiliaire Athénogène, un individu qui est logographe et avocat et, le plus grave, Égyptien ? (4) Enfin, pour ne pas être trop long, elle m'a à

nouveau fait venir plus tard pour me dire que, ayant dépensé beaucoup de paroles auprès d'Athénogène, elle l'avait persuadé, avec peine, d'affranchir pour moi Midas et ses deux fils pour quarante mines ; et elle m'exhortait à me procurer l'argent le plus vite possible, avant qu'Athénogène ne changeât d'avis. Moi alors, je réunis de tous côtés de l'argent, j'importune mes amis, je dépose à la banque les quarante mines et je vais chez Antigona. (5) Celle-ci nous réunit dans le même endroit, Athénogène et moi, nous réconcilia et nous encouragea à nous rendre mutuellement service à l'avenir. Je dis que, de mon côté, je le ferai et Athénogène, ici présent, en reprenant la parole, dit qu'il fallait que j'aie de la reconnaissance pour Antigona de ce qui avait été fait. « Et maintenant, dit-il, je vais dorénavant te montrer tout le bien que je vais te faire pour l'amour de cette femme. Toi, tu payeras l'argent pour la liberté de Midas et de ses fils ; moi, je te les donnerai par un contrat en bonne et due forme¹, d'abord afin que personne n'importune le garçon et ne le corrompe, et qu'ensuite eux-mêmes n'entreprennent aucune mauvaise conduite sous l'effet de la peur. »

Id., *Contre Athénogène*, 18

Καὶ, ἐὰν μὲν τις, ὡς ἔοικεν, τῆ ἑαυτοῦ γυναικὶ πειθόμενος διαθήκας γράψῃ, ἄκυροι ἔσονται· εἰ δ' ἐγὼ τῆ Ἀθηνογένους ἐταίρα ἐπίσθην, προσαπολωλέναι [με] δεῖ, ὅς ἔχω μ[εγίσ]την βοήθειαν τὴν ἐν τῷ νόμῳ γεγραμμένην, ἀναγκασθεὶς ὑπὸ τούτων ταῦτα συνθέσθαι· Εἶτα σὺ ταῖς συνθήκαις ἰσ[χυρί]ζῃ, ἃς, ἐνεδρεύσαντές με, σὺ καὶ ἡ ἐ[ταίρα] σο[υ, ἐσ]ημήνασθε· καὶ, ὑ[περ ὧν οἱ νόμοι] β[ου]λεύσεως ὑμᾶς κε[λεύουσιν αἰτίου]ς εἶναι, ἐπὶ τούτοις προσ[λαμβάνειν τι ἀξιοῦ]τε ; καὶ οὐχ ἰκανόν σοι [ἐστὶν τετταράκον]τα μᾶς εἰληφέναι [ὑπὲρ τῶν σῶν δούλων, ἀ]λλὰ καὶ πέντε [τάλαντα προσαφαιρεῖ] με, ὥσπερ [ὑ]πὸ [θηρευτοῦ ἐν ποδοστράβῃ κατ]ειλημμένον.

Si quelqu'un, à ce qu'il semble, rédige son testament en étant persuadé par sa propre femme, ce dernier sera sans valeur. Mais si, moi, j'ai été persuadé par la courtisane d'Athénogène, il faut que je sois perdu par-dessus le marché, moi qui aie comme très grand secours le texte de la loi, puisque j'ai été contraint par ceux-ci de signer cette convention. Et toi ensuite, tu te fais fort de cette convention que toi et ta courtisane, après m'avoir pris au piège, vous avez scellée : et, dans une affaire où les lois prescrivent contre vous des poursuites judiciaires, vous prétendez tirer en sus quelque bénéfice ! Il ne te suffit pas d'avoir touché quarante mines pour tes esclaves, tu me dépouilles en outre de cinq talents,

1 G. Colin, 1946 : note 1 p. 201.

comme un animal pris au piège d'un chasseur.

Id., *Contre Athénogène*, 26

Πότερα [γὰρ εἰκός ἐσ]τιν, ὃ Ἀθηνόγενες, ἐμὲ τῆς σῆ[ς τέχνης ἐπιθ]υμῆσαι, ἣς οὐκ ἤμην ἔμπει[ρος, ἢ σε καὶ τ]ὴν ἐταίραν τοῖς ἐμοῖς ἐπι[βουλεῦσαι ;] Ἐγὼ μὲν γὰρ οἶομαι ὑμᾶς.

Δι[όπερ, ὃ ἄνδρες] δικασταί, ἐμοὶ μὲν ἂν εἰ[κότως συγγνώ]μην ἔχοιτ' [ἀ]πα[τη]θῆναι [ὑπ' Ἀντιγόνας] καὶ ἀτυχῆσαι τ[οιού]τῳ [ἀνθρώπῳ περ]ιπεσόντα, Ἀθην[ογένει δὲ ὀργίζ]οισθε.

Laquelle des deux hypothèses est vraisemblable, Athénogène : que j'aie désiré ton métier, dans lequel je n'avais pas d'expérience, ou que toi et ta courtisane ayez formé un complot contre mes biens ? Moi, je pense que c'est de votre fait. C'est pourquoi, juges, vous auriez raison de me pardonner d'avoir été trompé par Antigona et d'avoir eu la malchance de tomber sur un tel individu, et d'être en colère contre Athénogène.

Id., *Contre Athénogène*, 34

Λα[βέ δέ μοι καὶ τ]ὴν τοῦ κηδ[εστ]οῦ αὐτοῦ μα[ρτυρίαν, ὅς δύο] μὲν οὐσία[ς φησ]ι λα[βεῖν,] πα[τρῶα τε κα]ταλειφθέν[τα καὶ παρὰ τοῦ] ἀδ[ελφοῦ, ταῦτα δὲ ἐ]ξῆς πά[νθ'] ὡ[ς πρὸς] ἐλ[άμβανεν] πρ[ὸς τὴν ἐταίρα]ν Ἀντιγόν[αν ἀναλῶσαι].

Prends-moi également le témoignage de son beau-père, qui dit qu'Athénogène a reçu deux fortunes : les biens laissés par son père et ceux qui furent laissés par son frère et que, comme il les eut reçus, il les dépensa complètement auprès de la courtisane Antigona.

Ἄντικύρα, Anticyra

= Naïs¹ ; Oia.

Ἀξίνη, « Hache »

= Laïs (= Elien, *Histoire variée*, XII, 5, ; XIV, 35)

1 L'attribution de ce surnom à Naïs pose un problème, cf Oia.

Ἀρισταγόρα, Aristagora

En tant que personnage fictif chez :

– Philostrate, *Epistulae et dialexeis*, 22 (citée avec Thaïs et Laïs).

Hypéride *apud* Athénée, XIII, 587 c

Καὶ Ὀκίμου δὲ τῆς ἐμῆς, ὡς σὺ φῆς, Κύνουлке, καὶ Ὑπερείδης μέμνηται ἐν τῷ κατὰ Ἀρισταγόρας β' λέγων οὕτως· « ὥστε Λαῖς μὲν ἢ δοκοῦσα τῶν πάποτε διενηνοχένοι τὴν ὄψιν καὶ Ὀκιμον καὶ Μετάνειρα... »

Et mon Ôcimon, comme tu dis, Cynoulcos, Hypéride la mentionne dans le second *Contre Aristagora* en disant ceci : « de telle sorte que Laïs et Ôcimon et Métaneira, qui passaient pour se distinguer de toutes, par leur aspect extérieur... ».

Hypéride *apud* Harpocraton, *Lexicon in decem oratores Atticos*, Δ 87

Δωροξενία· Λυσίας ἐν τῷ κατὰ Νικίδου. Ἐξηγήσατο τοῦνομα Ὑπερείδης ἐν τῷ κατ' Ἀρισταγόρας οὕτω γράφων· « ἐπεὶ καὶ ὁ τῆς δωροξενίας νόμος ἀρμόττων ἐστὶ τῷ νῦν ἀγῶνι παραχθῆναι· εἰ γὰρ καὶ τοὺς ἀποφυγόντας ξενίας εἴρηκεν ἐξεῖναι τῷ βουλομένῳ πάλιν γράψασθαι, ἐὰν μὴ δοκῶσι δικαίως τὸ πρῶτον ἀποπεφευγένοι, πῶς οὐ φανερόν ἐστι κατ' Ἀρισταγόρας τὸ δίκαιον ; »

Corruption pour obtenir la citoyenneté : Lysias dans le *Contre Nacidès*. Hypéride a expliqué ce mot en détail dans le *Contre Aristagora* en écrivant : « car il est adapté d'appliquer au présent procès même la loi sur la corruption pour obtenir la citoyenneté, comment n'est-il pas évident que la justice soit contre Aristagora si la loi stipule que les étrangers, même quand ils sont acquittés, sont à nouveau mis en procès quand le premier venu veut les chasser, à moins qu'ils ne pensent pas d'abord qu'ils ont été acquittés de manière juste ? »

Hypéride et Idoménee *apud* Athénée, XIII, 590 c – d

Ὑπερείδης δ' ὁ ῥήτωρ ἐκ τῆς πατρῶας οἰκίας τὸν υἱὸν ἀποβαλὼν Γλαύκιππον Μυρρίνην τὴν πολυτελεστάτην ἐταίραν ἀνέλαβε, καὶ ταύτην μὲν ἐν ἄστει εἶχεν, ἐν Πειραιεῖ δὲ Ἀρισταγόραν, Φίλαν δ' ἐν Ἐλευσίνι, ἣν πολλῶν ὠνησάμενος χρημάτων εἶχεν ἐλευθερώσας, ὕστερον δὲ καὶ οἰκουρὸν αὐτὴν ἐποίησατο, ὡς Ἰδομενεὺς ἱστορεῖ. Ἐν δὲ τῷ Ὑπὲρ Φρόνης λόγῳ Ὑπερείδης ὁμολογῶν ἐρᾶν τῆς γυναικὸς καὶ οὐδέπω τοῦ ἔρωτος

ἀπηλλαγμένος τὴν προειρημένην Μυρρίνην εἰς τὴν οἰκίαν εἰσήγαγεν.

L'orateur Hypéride, après avoir chassé son fils Glaucippos de la maison ancestrale, accueille Myrrhinè, la très coûteuse courtisane. Il l'entretenait à Athènes, tandis qu'il entretenait Aristagora au Pirée et, à Éleusis, Phila, qu'il avait achetée pour une forte somme d'argent, avant de l'affranchir. Plus tard, il la fit aussi gardienne¹ de sa maison, comme le rapporte Idoménée. Dans son discours *Pour Phrynè*, Hypéride reconnaît qu'il aimait cette femme et que cet amour n'avait pas encore cessé quand il fit entrer la susdite Myrrhinè dans sa maison.

[Plutarque], *Vie des dix orateurs attiques*, 849 d – e

Ἐγένετο δὲ καὶ πρὸς τὰ ἀφροδίσια καταφερέης, ὡς ἐκβαλεῖν μὲν τὸν υἱὸν εἰσαγαγεῖν δὲ Μυρρίνην τὴν πολυτελεστάτην ἑταίραν, ἐν Πειραιεῖ δ' ἔχειν Ἀρισταγόραν, ἐν Ἐλευσίῃ δ' ἐν τοῖς ἰδίοις κτήμασι Φίλαν τὴν Θηβαίαν, εἴκοσι μνῶν λυτρωσάμενος. Ἐποιεῖτό τε τὸν περίπατον ἐν τῇ ἰχθυοπώλιδι ὁσημέραι. Ὠμιληκῶς δὲ καὶ [δίκη] Φρύνη τῇ ἑταίρᾳ ἀσεβεῖν κρινομένη συνεξητάσθη· αὐτὸς γὰρ τοῦτο ἐν ἀρχῇ τοῦ λόγου δηλοῖ· μελλούσης δ' αὐτῆς ἀλίσκεσθαι, παραγαγὼν εἰς μέσον καὶ περιρρήξας τὴν ἐσθῆτα ἐπέδειξε τὰ στέρνα τῆς γυναικός, καὶ τῶν δικαστῶν εἰς τὸ κάλλος ἀπιδόντων ἀφείθη.

Hypéride fut également enclin aux plaisirs de l'amour, au point qu'il chassa son fils dehors et fit entrer Myrrhinè, la très coûteuse courtisane. Il entretenait Aristagora au Pirée et à Eleusis, chez lui, la Thébaine Phila, qu'il avait acquis pour vingt mines. Il faisait sa promenade quotidiennement au marché aux poissons. Puisqu'il fréquentait aussi la courtisane Phrynè, il prit son parti lorsqu'elle fut poursuivie pour impiété : lui-même l'explique au début de son discours. Alors qu'elle allait être condamnée, il la fit avancer devant tous, déchira son vêtement et exposa la poitrine de cette femme. Lorsque les juges virent sa beauté, elle fut acquittée.

1 Le mot οἰκουρός peut s'appliquer aussi bien à l'intendante, au chien de garde qu'à l'épouse gardienne du foyer. Le ὕστερον signifie que l'affranchissement de Phila et son rôle d'intendante ne sont pas concomitants. L'interprétation s'avère difficile pour comprendre la place exacte de Phila, affranchie et métèque, auprès d'Hypéride : est-ce que Phila est une concubine qui gère la maison en tant que compagne ? Ou est-ce qu'elle est engagée en tant qu'intendante de sa maison ? Le premier cas suppose une relation établie, ce qui est possible dans le second cas, mais pas nécessairement. On peut supposer que Phila travaille pour son ancien amant, qui est peut-être aussi son *prostatès*.

Le *Contre Aristagora*, sous le titre Κατὰ Ἀρισταγόρας, est cité par¹ :

- Athénée, XIII, 587 c ; XIII, 586 a ; XIII, 588 c ;
- Theon, *Progymnasmata*, 68, l. 5 – 6 ;
- Harpocraton, *Lexicon in decem oratores Atticos*, A 273 ; A 282 ; Δ 87 ; M 27 ; Π 105.

Dans certains passages du *Lexicon* d'Harpocrate, il est mentionné un second discours :

- avec la précision du motif, sous le titre Κατ'Ἀρισταγόρας ἀπροστασίου β', *Contre Aristagora pour absence de patron* : Harpocraton, *Lexicon in decem oratores Atticos*, A 218 ; Δ 51 (l. 14) ;
- abrégé ainsi : Κατ'Ἀρισταγόρας β' : Harpocraton, *Lexicon in decem oratores Atticos*, N 18 ; O 47 ; Π 129 ; Φ 1.

Ἀριστόκλεια, Aristocléia

La traduction est donnée plus haut :

- Lysias *apud* Athénée, XIII, 592 e ; XIII, 593 f = Antéia ;
- Apollodore, *Contre Nééra*, 18 – 20 = Antéia.

Ἀρχεάνασσα, Archéanassa

Courtisane connue par une épigramme d'Asclépiade de Samos : les trois passages sont semblables, avec quelques variantes. Athénée et Diogène Laërce semblent s'appuyer sur le texte de l'Anthologie Palatine.

Anthologie Palatine, VII, 217 (Asclépiade de Samos) :

Ἀρχεάνασσαν ἔχω, τὰν ἐκ Κολοφῶνος ἐταίραν,
ἄς καὶ ἐπὶ ρυτίδων ὁ γλυκὺς ἔζειτ' Ἔρωσ.
ἃ νέον ἥβης ἄνθος ἀποδρέψαντες ἐρασταὶ
πρωτοβόλου, δι' ὄσης ἤλθετε πυρκαϊῆς.

1 Les fragments de Jensen n'opèrent pas de distinctions entre les deux discours dans la présentation des fragments (V. VI, fr. 13 – 26). L'existence d'un second discours semble assurée, en raison des témoignages qui le signalent et du fragment d'Hypéride connu par Harpocraton sur la légalité de faire un second procès (fr. 20 Jensen). L'état des fragments rend difficile la compréhension des détails ainsi que le motif du premier procès. Nous remercions Judson Herrman pour son aide lors de la navigation complexe dans les fragments d'Hypéride.

Je possède la courtisane Archéanassa de Colophon ;
dont même dans ses rides le doux Érôs s'assit
Amants qui avez cueilli la jeune fleur de son âge,
qui poussait pour la première fois, quel incendie vous avez traversé !

Diogène Laërce, *Vies et doctrine des philosophes illustres*, III (Platon), 31

Ἔχειν τε Ἀρχεάνασσαν, εἰς ἣν καὶ αὐτὴν οὕτω ποιῆσαι·

Ἀρχεάνασσαν ἔχω τὴν ἐκ Κολοφῶνος ἐταίραν,

ἣς καὶ ἐπὶ ρυτίδων ἔζετο δριμύς ἔρωσ.

Ἄ δειλοὶ νεότητος ἀπαντήσαντες ἐκείνης

πρωτοπλόου, δι' ὅσης ἤλθετε πυρκαϊῆς.

Platon possédait pour amante Archéanassa, pour qui il créa même ce poème :

« C'est Archéanassa, la courtisane de Colophon, que je possède

dont même dans ses rides l'amour piquant s'assit

malheureux, vous qui l'avez rencontrée dans sa jeunesse

lorsqu'elle navigua pour la première fois, vous êtes allés par un si grand incendie ! »

Platon *apud* Athénée, XIII, 589 c – d

Ὁ δὲ καλὸς ἡμῶν Πλάτων οὐκ Ἀρχεάνασσαν τὴν Κολοφονίαν ἐταίραν ἠγάπα; ὡς καὶ ἄδειν εἰς αὐτὴν τάδε·

Ἀρχεάνασσαν ἔχω τὴν ἐκ Κολοφῶνος ἐταίρην,

ἣς καὶ ἐπὶ ρυτίδων πικρὸς ἔπεστιν Ἔρωσ.

Ἄ δειλοὶ νεότητος ἀπαντήσαντες ἐκείνης

πρωτοπλόου, δι' ὅσης ἤλθετε πυρκαϊῆς.

Notre beau Platon n'avait-il pas aimé Archéanassa, la courtisane de Colophon ? De telle sorte qu'il a même chanté pour elle :

« Je possède la courtisane Archéanassa de Colophon

dont même dans ses rides l'âpre Érôs se trouve

malheureux, vous qui l'avez rencontrée dans sa jeunesse

lorsqu'elle navigua pour la première fois, vous êtes allés par un si grand incendie ! »

Ἀρχίππη, Archippè

Hégésandros *apud* Athénée, XIII, 592 b

Ἐπὶ δὲ δυσμαῖς ὦν τοῦ βίου, ὡς φησιν Ἡγήσανδρος, Ἀρχίππην ἠγάπησεν τὴν ἐταίραν καὶ τοῦ βίου κληρονόμον κατέλιπεν. Ὅτι δὲ γηραιῷ ὄντι τῷ Σοφοκλεῖ συνῆν ἡ Ἀρχίππη, ὁ πρότερος αὐτῆς ἐραστὴς Σμικρίνης ἐρωτώμενος ὑπὸ τινος τί πράττει Ἀρχίππη χαριέντως ἔφη· « ὥσπερ αἱ γλαῦκες ἐπὶ τάφον κάθηται ».

Lorsqu'il fut au soir de sa vie, comme le dit Hégésandros, Sophocle aima la courtisane Archippè et la laissa héritière. On dit qu'Archippè fréquentait Sophocle alors qu'il était déjà vieux, son ancien amant Smicrinès, interrogé par quelqu'un sur ce qu'Archippè faisait, répondit avec esprit : « Comme les chouettes, elle est posée sur un tombeau. »

Ἀσπασία, Aspasia

En tant que personnage fictif chez :

- Alciphron, *Lettres de Courtisanes*, 7 (citée avec Socrate) ;
- Philostrate, *Epistulae et dialexeis*, 73, 2 (nommée en lien avec Périclès) ;
- Theophylactus Simocatta, *Epistulae*, 42 (destinatrice d'une lettre de Périclès).

Antisthène le Socratique, Cléarque et Stésimbrotos de Thasos *apud* Athénée, XIII, 589 d
Περικλῆς δὲ ὁ Ὀλύμπιος, ὡς φησι Κλέαρχος ἐν πρώτῳ Ἑρωτικῶν, οὐχ ἔνεκεν Ἀσπασίας — οὐ τῆς νεωτέρας ἀλλὰ τῆς Σωκράτει τῷ σοφῷ συγγενομένης — καίπερ τηλικούτων ἀξίωμα συνέσεως καὶ πολιτικῆς δυνάμεως κτησάμενος, οὐ συνετάραξε πᾶσαν τὴν Ἑλλάδα ; ἦν δ' οὗτος <ὁ> ἀνὴρ πρὸς ἀφροδίσια πάνυ καταφερῆς· ὅστις καὶ τῆ τοῦ υἱοῦ γυναικὶ συνῆν, ὡς Στησίμβροτος ὁ Θάσιος ἱστορεῖ, κατὰ τοὺς αὐτοὺς αὐτῷ χρόνους γενόμενος καὶ ἑωρακὼς αὐτόν, ἐν τῷ ἐπιγραφομένῳ περὶ Θεμιστοκλέους καὶ Θουκυδίδου καὶ Περικλέους. Ἀντισθένης δ' ὁ Σωκρατικὸς ἐρασθέντα φησὶν αὐτόν Ἀσπασίας δις τῆς ἡμέρας εἰσιόντα καὶ ἐξιόντα ἀπ' αὐτῆς ἀσπάζεσθαι¹ τὴν ἄνθρωπον, καὶ φευγούσης ποτὲ αὐτῆς γραφὴν ἀσεβείας λέγων ὑπὲρ αὐτῆς πλείονα ἐδάκρυσεν ἢ ὅτε ὑπὲρ τοῦ βίου καὶ τῆς οὐσίας ἐκινδύνευε.

¹ Ce jeu de mot entre le nom Ἀσπασία et le verbe ἀσπάζομαι (« saluer chaleureusement », « embrasser »), qui est utilisé initialement par Antisthène le Socratique, ne peut pas se traduire littéralement.

Et Périclès l'Olympien, comme Cléarque le dit dans le premier livre des *Érotiques*, n'est-ce pas à cause d'Aspasie – non la plus jeune, mais celle qui fréquenta le sage Socrate – bien qu'il eût acquis une grande considération pour son intelligence et sa puissance politique – qu'il a profondément troublé toute la Grèce ? Celui-ci était un homme complètement enclin aux plaisirs, lui qui avait des relations même avec la femme de son fils, comme Stésimbrotos de Thasos, qui était son contemporain et qui le vit, le raconte dans son écrit *Sur Thémistocle, Thucydide et Périclès*. Antisthène le Socratique dit que, parce qu'il était amoureux d'Aspasie, deux fois par jour il embrassait la femme, en entrant et sortant de chez elle, et, comme elle était un jour poursuivie dans un procès pour impiété, on dit qu'il pleura pour elle plus que lorsque sa propre vie et ses propres biens étaient en danger.

Aelius Aristide, *Pour les Quatre*, 45

Σὺ δὲ Μαντινικὴν μὲν ξένην καὶ Μιλησίαν ἐπίστασαι κοσμεῖν...

Toi, tu sais comment louer une étrangère de Mantinée ou de Milet...

Id., *Pour les Quatre*, 56 – 58

(56) Ἡ που σοί γε τῷ τὴν Ἀσπασίαν ἐπαινοῦντι πρὸ τοῦ Ἀντιφῶντος συγχωρητέον ταῦτα.

(57) καὶ τί δεῖ Θουκυδίδου λοιπόν ; ἥκει γὰρ πρὸς τοῦσχατον τῆς μαρτυρίας ὁ λόγος, αὐτὸς γὰρ ἐστὶ Πλάτων ἡμῖν ὁ τὴν Ἀσπασίαν ὑμῶν ὡς διδάσκαλον θαυμαστὴν ῥητορικῆς, καταφεύγων ἐπὶ τὸν Περικλέα καὶ δι' ἐκείνου πιστούμενος καὶ διαρρήδην γε οὕτως διαφέροντα τῶν Ἑλλήνων αὐτὸν προσειρηκώς· τοσοῦτον φαίνεται τῷ Περικλεῖ νέμων εἰς λόγους. (58) Καίτοι οὐ δὴ που τοῦ μὲν Ἀσπασία μετεῖναι λόγων σημεῖον ἦν Περικλῆς οὕτω λέγων, τῆς δ' αὐτοῦ Περικλέους δυνάμεως ἐτέρωθεν χρῆ τὸ σύμβολον ζητεῖν· οὐδέ γε ὑπὲρ μὲν Ἀσπασίας διαφέροντα τῶν Ἑλλήνων αὐτὸν ἔδει προσειπεῖν, τῷ δὲ καθ' αὐτὸν πράγματι μηδενὸς βελτίω τῶν πολλῶν.

(56) Tu dois concéder ces choses-là, toi qui as fait l'éloge d'Aspasie avant Antiphon. (57) Quel besoin, du reste, de Thucydide ? En effet, la discussion est arrivée jusqu'au dernier témoignage. C'est notre Platon lui-même qui loue Aspasie en tant que professeure admirable de rhétorique, ayant recours à Périclès et le prouvant à travers lui, disant en outre en termes précis qu'il l'emportait de beaucoup sur les Grecs : il est évident que telle est l'importance qu'il attribue à Périclès pour ses discours. (58) Cependant, il n'est pas évident que Périclès parlait ainsi grâce aux discours attribués à Aspasie, mais il faut chercher la preuve de la propre puissance de Périclès ailleurs : il ne fallait pas dire en outre

qu'il l'emportait sur les Grecs grâce à Aspasia, mais que, par sa propre action, il était meilleur que la plupart.

Scholies à Aelius Aristide, *Scholia in Aelium Aristidem (scholia vetera)*, *Pour les Quatre*, 127, 15

Μαντινικὴν μὲν ξένην] αὐτὴν πάλιν σημαίνει Διοτίμαν· ἀπὸ γὰρ Μαντινείας τῆς Ἀρκαδίας ἦν. Μιλησίαν δὲ φησι τὴν Ἀσπασίαν. Ταύτην δὲ θαυμάζει ὡς διδάσκαλον οὔσαν ῥητορικῆς. [...]

Μιλησίαν] τὴν Ἀσπασίαν.

L'étrangère de Mantinée] il indique à nouveau Diotime : elle était de Mantinée, en Arcadie. Milésienne : il veut dire Aspasia. On l'admire comme professeure de rhétorique. [...]

La Milésienne] Aspasia.

Id., *Scholia in Aelium Aristidem (scholia vetera)*, *Pour les Quatre*, 127, 16

Ἐπίστασαι κοσμεῖν] ἐν ἐπιταφίῳ· ἦν δ' ἐκ Καρίας ἢ Ἀσπασία. αἰχμαλωτισθεῖσα δὲ ὄκει ἐν Μιλήτῳ πορνοβοσκῷ Μυρτῷ καλουμένη. ἐνεχθεῖσα δὲ εἰς τὴν Ἀττικὴν Ἀσπασία ἐκλήθη, ἐκ τοῦ πάντας αὐτὴν ἀσπάζεσθαι. Περικλῆς δ' ἀνέστησεν αὐτὴν.

Tu sais comment louer] dans l'oraison funèbre : Aspasia était de Carie. Ayant été capturée à la guerre, elle habitait à Milet pour le compte d'un tenancier de maison, sous le nom de Myrtô. Lorsqu'elle fut amenée en Attique, elle fut appelée d'après le nom porté par l'Athénienne Aspasia, issu du fait que tous l'embrassaient¹. Périclès rétablit sa situation.

Id., *Scholia in Aelium Aristidem (scholia vetera)*, *Pour les Quatre*, 131, 2

Τῷ τὴν Ἀσπασίαν ἐπαινοῦντι πρὸ τοῦ Ἀντιφῶντος] τοῦτον γὰρ ἐπαινῶν ἔστι μᾶλλον ἐκείνην θαυμάζειν.

Qui a fait l'éloge d'Aspasia avant Antiphon] en effet, en le louant, celle-ci est plus admirable.

Id., *Scholia in Aelium Aristidem (scholia vetera)*, *Pour les Quatre*, 131, 4

Αὐτὸς γάρ ἐστι Πλάτων ἡμῖν — διαφέροντα τῶν Ἑλλήνων αὐτὸν προσειρηκῶς] οὕτως ἐν Μενεξένῳ τῷ διαλόγῳ ὁ Πλάτων περὶ Ἀσπασίας φησὶν ἀπὸ τοῦ Σωκράτους πρὸς Μενέξενον· « Ἐμοὶ μὲν γὰρ τυγχάνει διδάσκαλος οὔσα, οὐ πάνυ φαύλη περὶ ῥητορικὴν.

1 Cf note 1 p. 30.

οὐκ ἄλλη τις, ἀλλ' ἤπερ πολλοὺς κάγαθούς πεποίηκε ῥήτορας, ἕνα δὲ καὶ διαφέροντα τῶν Ἑλλήνων, τὸν Περικλέα τὸν Ξανθίππου. » Λέγει οὖν πρὸς αὐτὸν Μενέξενος « Τίς αὕτη ; ἢ δῆλον ὅτι Ἀσπασίαν λέγεις. »

C'est notre Platon lui-même – disant en outre en termes précis qu'il diffère de beaucoup des Grecs] ainsi, dans le dialogue *Ménexène*, Platon dit au sujet d'Aspasie, de Socrate à Ménexène : « Il se trouve qu'elle est ma professeuse de rhétorique, et non des moindres. Au contraire, elle a formé de nombreux bons orateurs, dont l'un se distingue même parmi les Grecs, Périclès, fils de Xanthippe. ». Ménexène lui répond donc : « Qui est-ce ? N'est-il pas évident que tu parles d'Aspasie ? »

Id., *Scholia in Aelium Aristidem (scholia vetera), Pour les Quatre*, 131, 5

Καταφεύγων ἐπὶ τὸν Περικλέα πιστούμενος] τουτέστιν ἀπόδειξιν τῆς Ἀσπασίας Περικλέα ποιούμενος. τὰ ἐν τῷ Μενεξένῳ δὲ τῷ διαλόγῳ εἰς τὴν ἀρχὴν ῥητὰ Πλάτωνος λέγει· εἰσὶ δὲ ταῦτα· ἐμοὶ μὲν γὰρ.

Ayant recours à Périclès, se portant garant] c'est-à-dire faisant de Périclès un argument en faveur d'Aspasie. Dans le dialogue du *Ménexène*, Platon dit au début : c'est ceci : « en effet, à moi ».

Id., *Scholia in Aelium Aristidem (scholia vetera), Pour les Quatre*, 131, 7

Καίτοι οὐ δῆπου, τοῦ μὲν Ἀσπασία] συλλογιστικόν. Συλλογίζεται ἀπὸ τοῦ ἐναντίου. οὐ δεῖ γὰρ, φησὶ, νομίζειν ἐλλόγιμον διὰ τὸν Περικλέα, αὐτὸν δὲ ἡγεῖσθαι ἀμαθῆ, δι' ὃν ἐκείνη θαυμάζεται.

Cependant, il n'est pas évident, à Apasie] syllogistique. Il fait un raisonnement à partir de l'opposé. En effet, il ne faut pas, dit-il, penser qu'Aspasie était illustre grâce à Périclès et considérer que lui-même était ignorant, cette dernière étant admirée grâce à lui.

Id., *Scholia in Aelium Aristidem (scholia vetera), Pour les Quatre*, 131, 8

Ἐπὲρ μὲν Ἀσπασίας] ἐμφαντικόν ἐστίν, ἀντὶ τοῦ ὑπὲρ γυναικός.

En faveur d'Aspasie] c'est une insistance, à la place de « en faveur de la femme ».

Id., *Scholia in Aelium Aristidem (scholia vetera), Pour les Quatre*, 137, 6

Ἐτίθει νόμους ὥσπερ σκολιὰ γεγραμμένους, ὡς χρὴ Μεγαρέας] Περικλῆς ὀργιζόμενος Μεγαρεῦσι διὰ τὸ ἐπισκῶψαι αὐτοὺς εἰς τὴν διδάσκαλον Ἀσπασίαν, ψήφισμα ἔγραψεν ὡς

χρῆ πολεμεῖν Μεγαρεῦσι, τὸ μὲν δοκεῖν διὰ τὴν ὀργάδα γῆν, ἣν Ἀθηναίων οὔσαν ἐσφετερίζοντο Μεγαρεῖς, τῇ δ' ἀληθείᾳ ὑπὲρ Ἀσπασίας ἀμυνόμενος. [...] Ἐπεὶ οὖν καὶ Περικλῆς οὐ φανερῶς διὰ τὴν Ἀσπασίαν τὸ ψήφισμα ἔγραψεν, ἀλλὰ τὴν ὀργάδα γῆν προύτεινε, διὰ τοῦτο ὄντως φησὶν, ἐτίθει νόμους ὥσπερ σκολιὰ γεγραμμένους. Νόμους λέγει τὸ ψήφισμα τοῦ Περικλέους, ὃ ἔγραψε διὰ Μεγαρέας. Σκολιὰ δὲ ὠνόμασε διὰ τὸ εἶναι ἀσαφῆ· οὐ γὰρ φανερῶς διὰ τὴν Ἀσπασίαν τὴν διδάσκαλον αὐτοῦ, εἰς ἣν ἐπέσκωψαν Μεγαρεῖς, ὑπὲρ ἧς καὶ τὸν πόλεμον ἐκίνησε, λέγων πολεμεῖν, ἀλλὰ διὰ τὴν ὀργάδα γῆν.

Il instituait des lois rédigées comme des chansons, il est interdit aux Mégariens¹] Périclès, en se mettant en colère contre les Mégariens du fait qu'ils se soient moqués de la professeure Aspasia, édicta un décret stipulant qu'il fallait faire la guerre aux Mégariens, laissant croire que la cause était la terre fertile que, bien qu'appartenant aux Athéniens, les Mégariens avaient usurpée, mais combattant en vérité pour Aspasia. [...] Puisque donc Périclès édicta ce décret de manière cachée à cause d'Aspasia, mais il prenait pour prétexte la terre fertile, Aristophane dit en réalité pour cette raison : « il instituait des lois rédigées comme des chansons² ». Il appelle « lois » le décret de Périclès, édicté à cause des Mégariens. Il l'a appelé « chansons » parce que c'était obscur : en effet, de manière cachée, en raison de la moquerie des Mégariens dont sa professeure Aspasia était l'objet, il mit en branle la guerre, en disant qu'il faisait la guerre non pas à cause d'elle, mais à cause de la terre fertile.

Aristodemus, *Fragmenta*, 16, 3

Citation des vers 524 – 534 des Acharniens d'Aristophane.

Ariston de Chios, *Fragmenta (Characterologie)*, fr. 14, VII, l. 18 – 20

...καὶ παρεπιδείκνυσθ[αι] μὲν ὡς σοφά, προσάπτειν [δ' ἑτέροι]ς ὡς Ἀσπασία καὶ [Ἰσχομ]άχῳ Σωκράτη[ς].

...et montrer quelque chose comme sage tout en le prêtant à d'autres comme Socrate à Aspasia et à Ischomache.

Aristophane, *Acharniens*, 524 – 537

Πόρνην δὲ Σιμαίθαν ἰόντες Μεγαράδε

1 Aristophane, *Acharniens*, 532 – 533.

2 Cf vers 532.

νεανίαι ἑκκλέπτουσι μεθυσκοκότταβοι·
καῖθ' οἱ Μεγαρήϊς ὀδύνας πεφυσιγγωμένοι
ἀντεξέκλεψαν Ἀσπασίας πόρνα δύο·
κάντεϋθεν ἀρχὴ τοῦ πολέμου κατερράγη
Ἕλλησι πᾶσιν ἐκ τριῶν λαικαστριῶν.
ἐντεϋθεν ὀργῇ Περικλέης οὐλύμπιος
ἤστραπτ' ἐβρόντα ξυνεκύκα τὴν Ἑλλάδα,
ἐτίθει νόμους ὥσπερ σκόλια γεγραμμένους,
ὡς χρὴ Μεγαρέας μήτε γῆ μήτ' ἐν ἀγορᾷ
μήτ' ἐν θαλάττῃ μήτ' ἐν οὐρανῷ μένειν.
ἐντεϋθεν οἱ Μεγαρήϊς, ὅτε δὴ ἑπείνων βάδην,
Λακεδαιμονίων ἐδέοντο τὸ ψήφισμ' ὅπως
μεταστραφεῖ τὸ διὰ τὰς λαικαστρίας.

Des jeunes gens, enivrés au jeu du cottabe,
se rendent à Mégare et volent la prostituée Simaitha ;
alors les Mégariens, excités comme des coqs par de l'ail, sous l'effet du chagrin,
volèrent en retour deux prostituées d'Aspasie.
À partir de là, le début de la guerre explosa
pour tous les Grecs à cause de trois prostituées.
De là, Périclès l'Olympien en colère
lançait des éclairs, tonnait, bouleversait la Grèce,
instituant des lois rédigées comme des chansons :
il est interdit aux Mégariens de demeurer ni sur terre, ni sur la place publique,
ni sur mer, ni dans le ciel.
À partir de là, les Mégariens, comme ils devenaient peu à peu affamés,
eurent besoin des Lacédémoniens, afin de
faire renverser le vote dont les prostituées étaient la cause.

Scholies à Aristophane, *Scholia in Acharnenses (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 527
Ἀσπασίας πόρνα δύο· τῇ μιᾷ τούτων ἐκέχρητο ὁ Περικλῆς· δι' ἣν ὀργισθεὶς ἔγραψε τὸ
κατὰ Μεγαρέων ψήφισμα ἀπαγορεύων δέχεσθαι αὐτοὺς εἰς τὰς Ἀθήνας. Ὅθεν ἐκεῖνοι
εἰργόμενοι τῶν Ἀθηναίων προσέφυγον τοῖς Λακεδαιμονίοις. Ἡ δὲ Ἀσπασία Περικλέους ἦν
σοφίστρια καὶ διδάσκαλος λόγων ῥητορικῶν· ὕστερον δὲ καὶ γαμετὴ αὐτοῦ γέγονεν.

« Les deux prostituées d'Aspasie » : Périclès avait eu commerce avec l'une d'elles ; à cause de celle-ci, en colère, il rédige le décret contre les Mégariens, interdisant de les accueillir à Athènes. Pour cette raison, ceux-ci, étant repoussés d'Athènes, se réfugièrent auprès des Lacédémoniens. Aspasie était maîtresse et professeuse d'éloquence de Périclès. Plus tard, elle devint également son épouse.

Id., *Scholia in Equites*, 132 a

Προβατοπώλης· τὸν Καλλίαν λέγει καὶ τὴν πολιτείαν αὐτοῦ. Τινὲς δὲ ὅτι Λυσικλέα λέγει, ὃς προβατοπώλης ἐλέγετο, ᾧ ἐγαμήθη Ἀσπασία.

« Marchand de moutons » : Aristophane parle de Callias et de sa constitution. Certains disent que l'on parle de Lysiclès, dit « marchand de moutons », qu'Aspasie a épousé.

Id., *Scholia in Equites*, 969 a, l. 12

Ἄλλως· τὸν Σμικύθην κωμωδεῖ ὡς κίμαιδον. « κύριον » δὲ λέγει τὸν ἄνδρα. οὕτω γὰρ ἐπεγράφοντο ἐν τοῖς δικαστηρίοις, « Ἀσπασία καὶ κύριος », τουτέστι Περικλήϊς.

[Aristophane] représente Smicythès dans une comédie sous le trait d'un efféminé. Il dit qu'il est « tuteur ». Ainsi étaient enregistrés dans les tribunaux « Aspasie et son tuteur », c'est-à-dire Periclès.

Id., *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 502 b

Αἰτίαν εἶχον οἱ Μεγαρεῖς ἀρχηγοὶ γενέσθαι τοῦ πολέμου διὰ τὴν ἀρπαγὴν τῶν πορνῶν Ἀσπασίας καὶ τὴν ἐπὶ τούτοις ὀργὴν Περικλέους καὶ τὸ ψήφισμα, ὡς ἐν Ἀχαρνεῦσί φησιν. Les Mégariens étaient accusés d'être la cause principale de la guerre, à cause du vol des prostituées d'Aspasie, de la colère de Périclès sur ces événements et du décret, comme il le dit dans les *Acharniens*.

Athénée, V, 219 c – e

Ἀσπασία μέντοι ἢ σοφὴ τοῦ Σωκράτους διδάσκαλος τῶν ῥητορικῶν λόγων ἐν τοῖς φερομένοις ὡς αὐτῆς ἔπεσιν, ἅπερ Ἡρόδικος ὁ Κρατήτειος παρέθετο, φησὶν οὕτως·

Σώκρατες, οὐκ ἔλαθές με πόθῳ δηχθεὶς φρένα

τὴν σὴν

παιδὸς Δεινομάχης καὶ Κλεινίου. Ἄλλ'

ὑπάκουσον,

εἰ βούλει σοὶ ἔχειν εὖ παιδικά, μηδ' ἀπιθήσης
ἀγγέλῳ, ἀλλὰ πιθοῦ, καί σοι πολὺ βέλτιον
ἔσται.

Κἀγὼ ὅπως ἤκουσα, χαρᾶς ὑπο σῶμα λιπαίνω
ιδρῶτι, βλεφάρων δὲ γόος πέσεν οὐκ ἀθελήτως.
« Στέλλου πλησάμενος θυμὸν Μούσης κατόχοιο,
ἧ τόνδ' αἰρήσεις, ὡσὶν δ' ἐνίει ποθέουσιν·
ἀμφοῖν γὰρ φιλίας ἧδ' ἀρχή, τῆδε καθέξεις
αὐτόν, προσβάλλων ἀκοαῖς ὀπτήρια θυμοῦ. »

Κυνηγεῖ οὖν ὁ καλὸς Σωκράτης ἐρωτοδιδάσκαλον ἔχων τὴν Μιλησίαν, ἀλλ' οὐκ αὐτὸς
θηρεύεται, ὡς ὁ Πλάτων ἔφη, λινοστατούμενος ὑπὸ Ἀλκιβιάδου. Καὶ μὴν οὐ διαλείπει γε
κλαίων ὡς ἄν, οἶμαι, [219ε] δυσημερῶν. Ἴδοῦσα γὰρ αὐτὸν ἐν οἴῳ ἦν καταστήματι
Ἀσπασία φησὶν·

Τίπτε δεδάκρυσαι, φίλε Σώκρατες; ἧ σ' ἀνακινεῖ
στέρνοις ἐνναίων σκηπτὸς πόθος ὄμμασι

θραυσθεῖς

παιδὸς ἀνικίτου; τὸν ἐγὼ τιθασὸν σοὶ ὑπέστην

ποιῆσαι.

Cependant, la sage Aspasia, professeure de rhétorique de Socrate, dans les vers lui étant
attribués qu'Hérodicos, disciple de Cratès a cités, dit ceci¹ :

« Socrate, tu n'as pu me cacher, mordu au cœur, ton désir
de l'enfant de Deinomachè et de Clinias [= Alcibiade]. Mais, écoute,
si tu veux réussir au sujet des garçons, ne désobéis pas
au messager, mais aie confiance, et ce sera beaucoup mieux
pour toi. »

Et moi, comme j'ai entendu cela, sous l'effet de la joie, j'ai oint mon corps
de sueur ; de mes paupières, des pleurs tombèrent involontairement.

« Prépare-toi, en emplissant ton cœur de l'inspiration divine de la Muse,
grâce à qui tu le captureras, envoie-la dans ses oreilles qui désirent avec ardeur :
pour tous les deux, c'est désormais le commencement de l'amitié, grâce à celle-ci, tu le
retiendras, en offrant à ses oreilles les premiers cadeaux du cœur. »

1 L'épigramme et la suivante sont attribuées de manière incertaine (*dubium*) à Hérodicos de Babylone par le *Supplementum Hellenisticum* (H. Lloyd-Jones & P. Parsons, 1983 : p. 248 – 249, épigramme 495, l. 1 – 10 et 11 – 14).

Le noble Socrate chasse donc en ayant la Milésienne comme professeuse des choses de l'amour. Ce n'est pas lui-même qui est chassé, pris dans les filets par Alcibiade, comme dit Platon. Il ne cesse assurément pas de pleurer, je crois, comme s'il était malheureux. Voyant dans quel état il était, Aspasia dit :

« Enfin, pourquoi pleures-tu, cher Socrate ? Est-ce qu'un désir tombant comme un éclair te bouleverse,
qui vit dans ton cœur pour son regard, brisé
par le garçon vaincu ? Pour ma part, je me suis chargée de te le concilier. »

Id., V, 220 d

Περιέχει [...] ἢ δ' Ἀσπασία τῶν Περικλέους υἱῶν Ξανθίππου καὶ Παράλου διαβολήν.

L'*Aspasie* [d'Antisthène] contient un dénigrement des fils de Périclès, Xanthippe et Paralos.

Id., *Deipnosophistes*, V, 220 e – f

Τούτοις γὰρ τοῖς ἀνδράσιν οὐδεὶς ἀγαθὸς σύμβουλος εἶναι δοκεῖ, οὐ στρατηγὸς φρόνιμος, οὐ σοφιστὴς ἀξιόλογος, οὐ ποιητὴς ὠφέλιμος, οὐ δῆμος εὐλόγιστος ἀλλ' ἢ Σωκράτης ὁ μετὰ τῶν Ἀσπασίας ἀθλητρίδων ἐπὶ τῶν ἐργαστηρίων συνδιατρίβων καὶ Πίστωνι τῷ θωρακοποιῷ διαλεγόμενος καὶ Θεοδότῃν διδάσκων τὴν ἐταίραν ὡς δεῖ τοὺς ἐραστὰς παλεύειν, ὡς Ξενοφῶν παρίστησιν ἐν δευτέρῳ Ἀπομνημονευμάτων. Τοιαῦτα γὰρ ποιεῖ αὐτὸν παραγγέλματα τῇ Θεοδότῃ λέγοντα, ἃ οὔτε Νικῶ ἢ Σαμία ἢ Καλλιστράτῃ ἢ Λεσβία ἢ Φιλαινίς ἢ Λευκαδία, ἀλλ' οὐδὲ ὁ Ἀθηναῖος Πυθόνικος συνεωράκασιν πόθων θέλητρα.

Parmi ces hommes, personne d'autre ne semble être un bon conseiller, un chef intelligent, un enseignant digne d'estime, un poète utile, un citoyen sensé, si ce n'est Socrate, qui passe son temps avec les joueuses de flûte d'Aspasie, dans ses établissements, discutant avec Pistias, le fabricant de cuirasses¹, et enseignant à la courtisane Théodotè comment il faut séduire ses amants, comme Xénophon l'établit dans le deuxième tome des *Mémorables*². En effet, en parlant avec Théodotè, il prescrit des préceptes tels que ni Nico de Samos, ni Callistratè de Lesbos, ni Philainis de Leucade, ni même Pythonicè d'Athènes n'ont compris les charmes magiques des désirs.

1 Cf Xénophon, *Mémorables*, III, 10, 9 – 15.

2 Il s'agit du livre III, 11.

Id., XIII, 569 f – 570 a

Καὶ Ἀσπασία δὲ ἡ Σωκρατικὴ ἐνεπορεύετο πλήθη καλῶν γυναικῶν, καὶ ἐπλήθυνεν ἀπὸ τῶν ταύτης ἐταιρίδων ἡ Ἑλλάς, ὡς καὶ ὁ χαρίεις Ἀριστοφάνης παρασημαίνεται, λέγων τὸν Πελοποννησιακὸν πόλεμον ὅτι Περικλῆς διὰ τὸν Ἀσπασίας ἔρωτα καὶ τὰς ἀρπασθείσας ἀπ’ αὐτῆς θεραπαίνας ὑπὸ Μεγαρέων ἀνερρίπισεν τὸ δεινόν·

πόρνην δὲ Σιμαίθαν ἰόντες Μεγάραδε

νεανίαὶ κλέπτουσι μεθυσκοτόταβοι·

κᾶθ’ οἱ Μεγαρῆς ὀδύνας πεφουσιγγωμένοι

ἀντεξέκλεψαν Ἀσπασίας πόρνα δύο·

κάντεῦθεν ἀρχὴ τοῦ πολέμου κατερράγη

Ἑλλησι πᾶσιν ἐκ τριῶν λαικαστριῶν.

Aspasie la Socratique faisait le commerce d’un grand nombre de belles femmes et la Grèce se remplissait à partir de ses petites courtisanes, comme le plaisant Aristophane le remarque aussi, en disant que Périclès, à cause de son amour pour Aspasie, comme ses servantes avaient été volées par les Mégariens, excita l’horrible guerre : (*vers 524 – 529 des Acharniens*).

Clément d’Alexandrie, *Stromates*, IV, 19, 122, 3

Liste de femmes admirables

Παρὰ Πλάτωνι τε ἐφιλοσόφουν Λασθένεια ἡ Ἀρκαδία καὶ Ἀξιοθέα ἡ Φλιασία· Ἀσπασίας γὰρ τῆς Μιλησίας, περὶ ἧς καὶ οἱ κωμικοὶ πολλὰ δὴ καταγράφουσιν, Σωκράτης μὲν ἀπέλαυσεν εἰς φιλοσοφίαν, Περικλῆς δὲ εἰς ῥητορικὴν.

Lasthénia l’Arcadienne et Axiothée de Phliunte ont cultivé la philosophie auprès de Platon. Quant à Aspasie de Milet, que les comiques aussi ont beaucoup critiquée, Socrate, en ce qui concerne la philosophie, et Périclès, en ce qui concerne la rhétorique, en tirèrent parti.

Diogène Laërce, *Vies et doctrine des philosophes illustres*, II (Eschine de Sphettos), 61¹

Οἱ δ’ οὖν τῶν Αἰσχίνου τὸ Σωκρατικὸν ἦθος ἀπομεμαγμένοι εἰσὶν ἑπτὰ· πρῶτος Μιλτιάδης, διὸ καὶ ἀσθενέστερόν πως ἔχει· Καλλίας, Ἀξίοχος, Ἀσπασία, Ἀλκιβιάδης, Τηλαύγης, Πίνων.

Les ouvrages d’Eschine qui prennent l’empreinte du caractère socratique sont au nombre

1 Cf Athénée, V, 220 b – c.

de sept : le premier est *Miltiade* – c'est pourquoi il est en quelque manière plus faible, *Callias, Axiochos, Aspasia, Alcibiade, Télaugès, Rhinon*.

Id., *Vies et doctrine des philosophes illustres*, VI, 16

Φέρονται δ' αὐτοῦ συγγράμματα τόμοι δέκα· [...] Τόμος πέμπτος ἐν ᾧ

Κῦρος ἢ περὶ βασιλείας, Ἀσπασία.

Les écrits d'Antisthène sont reportés en 10 livres : [...] il y a dans le livre cinq :

Cyrus ou *Sur la royauté* ; *Aspasia*.

Eschine le Socratique *apud* Athénée, V, 220 a – b

Αἰσχίνης ὁ Σωκρατικὸς [...] Ἐν δὲ τῇ Ἀσπασίᾳ Ἰππόνικον μὲν τὸν Καλλίου κοάλεμον προσαγορεύει, τὰς δ' ἐκ τῆς Ἰωνίας γυναῖκας συλλήβδην μοιχάδας καὶ κερδαλέας.

Eschine le Socratique [...], dans son *Aspasia*, appelle « lourdaud » Hipponicos, le fils de Callias, et les femmes d'Ionies, « en général vénales » et « adultères ».

Id. *apud* Cicéron, *De l'Invention*, 1, 31, 51 – 52

(51) Velut apud Socraticum Aeschinen demonstrat Socrates cum Xenophontis uxore et cum ipso Xenophonte Aspasiam locutam : « Dic mihi, quaeso, Xenophontis uxor, si uicina tua melius habeat aurum, quam tu habes, utrum illudne an tuum malis ? » « Illud », inquit. « Quid, si uestem et ceterum ornatum muliebrem pretii maioris habeat quam tu habes, tuumne an illius malis? » Respondit : « Illius uero. » « Age sis », inquit, « quid ? si uirum illa meliorem habeat quam tu habes, utrumne tuum uirum malis an illius? » Hic mulier erubuit.

(52) Aspasia autem sermonem cum ipso Xenophonte instituit. « Quaeso », inquit, « Xenophon, si uicinus tuus equum meliorem habeat, quam tuus est, tuumne equum malis an illius? » « Illius, » inquit. « Quid, si fundum meliorem habeat quam tu habes, utrum tandem fundum habere malis ? » « Illum, » inquit, « meliorem scilicet. » « Quid, si uxorem meliorem habeat, quam tu habes, utrum <tuamne an> illius malis ? » Atque hic Xenophon quoque ipse tacuit.

Post Aspasia : « Quoniam uterque uestrum, » inquit, « id mihi solum non respondit quod ego solum audire uolueram, egomet dicam, quid uterque cogitet. Nam et tu, mulier, optimum uirum uis habere et tu, Xenophon, uxorem habere lectissimam maxime uis. Quare, nisi hoc perfeceritis ut neque uir melior neque femina lectior in terris sit, profecto

semper id, quod optimum putabitis esse multo maxime requiretis, ut et tu maritus sis quam optumae et haec quam optimo uiro nupta sit ».

(51) « Ainsi, dans l'œuvre d'Eschine le Socratique, Socrate évoque Aspasia en train de parler avec la femme de Xénophon et Xénophon lui-même. « Dis-moi, je t'en prie, femme de Xénophon, si ta voisine possédait un bijou en or de meilleure qualité que le tien, préférerais-tu le sien ou le tien ? », – « Le sien. » répondit-elle. « Et si ses vêtements, sa parure féminine étaient d'un prix plus élevé que les tiens, préférerais-tu les tiens ou les siens ? » Elle répondit: « Les siens, évidemment. » – « Allons ! si elle avait un mari meilleur que le tien, préférerais-tu ton mari ou le sien ? ». À cette question la femme rougit. (52) Aspasia se mit alors à parler à Xénophon : « Xénophon, je t'en prie », dit-elle, « si ton voisin avait un cheval meilleur que le tien, préférerais-tu ton cheval ou le sien ? » « Le sien », répliqua-t-il. « Et, s'il avait une meilleure propriété que la tienne, laquelle préférerais-tu posséder ? » « La meilleure, évidemment » dit-il. « Et s'il avait une femme meilleure que la tienne, préférerais-tu la tienne ou la sienne ? » À cette question Xénophon se tut aussi.

Aspasia ajouta : « Puisque le seul point sur lequel vous ne m'avez pas répondu tous deux, c'est celui que j'aurais voulu entendre, je vous dirai ce que vous pensez, l'un et l'autre. En effet, toi, femme, tu veux avoir le meilleur mari et toi, Xénophon, tu veux avant tout avoir la femme la plus parfaite. C'est pourquoi, à moins que vous n'arriviez à faire en sorte qu'on ne trouve pas sur terre de mari ni de femme meilleure, il est évident que vous désirerez sans cesse violemment ce que vous considérez comme le mieux, c'est-à-dire, toi, être marié à la meilleure des épouses et elle, l'être au meilleur des maris¹... »

Id. *apud* Maxime de Tyr, *Dissertationes*, 38, 4, l. 72 – 78

Ὅτι μὲν ἐπιστήμην τιμᾶς παντὸς μᾶλλον, ὃ Σώκρατες, ἀκούομέν σου πολλάκις διατεινομένου, προξενούντος τοῦ νέου ἀλλον ἄλλω διδασκάλῳ· ὅς γε καὶ εἰς Ἀσπασίας τῆς Μιλησίας παρακελεύη Καλλία τὸν υἱὸν πέμπειν, εἰς γυναικὸς ἄνδρα, καὶ αὐτὸς τηλικούτος ὢν παρ' ἐκείνην φοιτᾶς· καὶ οὐδὲ αὕτη σοι ἀρκεῖ διδάσκαλος.

Nous t'entendons souvent soutenir, Socrate, que tu honores la connaissance plus que tout, en procurant aux maîtres l'une ou l'autre jeune personne : que tu recommandes à Callias d'envoyer son fils même chez Aspasia de Milet, un homme chez une femme, et toi-même, à ton âge, tu as l'habitude d'aller chez elle : et celle-ci ne te suffit pas comme professeure.

1 Cicéron, *De l'Invention*, trad. : G. Achard.

Id. *apud* Quintilien, *Institution oratoire*, V, 11, 27 – 29

(27) Etiam in illis interrogationibus socraticis, quarum paulo ante feci mentionem, cauendum ne incaute respondeas, ut apud Aeschinen Socraticum male respondit Aspasiae Xenophontis uxor, quod Cicero his uerbis transfert :

(28) « Dic mihi, quaeso, Xenophontis uxor, si uicina tua melius habeat aurum quam tu habes, utrumne illud an tuum malis?

– Illud, inquit

– Quid ? Si uestem et ceterum ornatum muliebrem pretii maioris habeat quam tu, tuumne an illius malis ?

Respondit : illius uero.

Age sis, inquit, si uirum illa meliorem habeat quam tu habes, utrumne tuum uirum malis an illius ? »

(29) Hic mulier erubuit, merito : male enim responderat, se malle alienum aurum quam suum ; nam est id improbum. At si respondisset malle se aurum suum tale esse quale illud esset, potuisset pudice respondere, malle se uirum suum talem esse qualis melior esset. »

« (27) Même, dans les interrogations socratiques, dont j'ai parlé un peu plus haut, il faut prendre garde à ne pas répondre à l'étourdie, comme l'a fait, d'après Eschine le Socratique, la femme de Xénophon à Aspasia, ce que Cicéron traduit ainsi :

(28) « Dis-moi, je te prie, toi qui es l'épouse de Xénophon, si ta voisine avait de l'or plus fin que le tien, préférerais-tu le sien ou le tien ? »

– « Le sien » dit-elle.

– « Et si ses vêtements et le reste de ses parures féminines étaient d'un plus grand prix que les tiens, préférerais-tu les tiens ou les siens ? »

– « Les siens, certainement », répondit-elle.

– « Alors, voyons, dit Aspasia, si elle avait un mari meilleur que le tien, préférerais-tu ton mari ou le sien ? »

– (29) À cette question, la femme rougit, non sans raison ; elle avait eu tort en effet de répondre qu'elle aimait mieux l'or d'autrui que le sien, ce qui est mal. Mais, si elle avait répondu qu'elle aimerait mieux que son or fût comme celui de sa voisine, elle aurait pu répondre pudiquement qu'elle aimerait mieux que son mari ressemblât à celui qui est meilleur que lui¹. »

1 Quintilien, *Institution oratoire*, trad. : J. Cousin.

Eupolis, *Μαρικᾶς*, fr. 192 (fr 1 B col. iii, Pap. Ox. 2741), l. 166 – 168

]’ ἐκ πονηρῶν τῶι νόθῳ¹ .[

]Ἀσπασίας ἐπισκέψασθαι δε[

]ει ἢ Πάραλον². ἀμφοτέροι γὰρ [

Eustathe de Thessalonique, *Commentarii ad Homeri Odysseam*, vol. II, p. 306, l. 14 – 15

Τὸ γὰρ κοινὸν ἀσπασία, ἐξ οὗ καὶ κύριον ἢ παρὰ ταῖς ἱστορίαις σοφὴ γυνὴ Ἀσπασία.

Aspasie est un nom commun, à partir duquel existe aussi le nom propre : Aspasia, la femme citée dans les histoires comme sage.

Harpocration, *Lexicon in decem oratores Atticos*, A 249

Ἀσπασία· Λυσίας ἐν τῷ πρὸς Αἰσχίνην τὸν Σωκρατικὸν, οὗ διάλογος ἐπιγραφόμενος Ἀσπασία. μνημονεύουσι δ’ αὐτῆς πολλάκις καὶ οἱ ἄλλοι Σωκρατικοὶ, καὶ Πλάτων ἐν τῷ Μενεξένῳ τὸν Σωκράτην παρ’ αὐτῆς φησὶ μαθεῖν τὰ πολιτικά. ἦν δὲ τὸ μὲν γένος Μιλησία, δεινὴ δὲ περὶ λόγους· Περικλέους δὲ φασιν αὐτὴν διδάσκαλόν τε ἅμα καὶ ἐρωμένην εἶναι. δοκεῖ δὲ δυοῖν πολέμων αἰτία γεγονέναι, τοῦ τε Σαμιακοῦ καὶ τοῦ Πελοποννησιακοῦ, ὡς ἔστι μαθεῖν παρὰ τε Δούριδος τοῦ Σαμίου καὶ Θεοφράστου ἐκ τοῦ δ’ τῶν Πολιτικῶν καὶ ἐκ τῶν Ἀριστοφάνους Ἀχαρνέων. δοκεῖ δὲ καὶ ἐξ αὐτῆς ἐσχηκέναι ὁ Περικλῆς τὸν ὁμόνυμον αὐτῷ Περικλέα τὸν νόθον, ὡς ἐμφαίνει καὶ Εὐπολις ἐν τοῖς Δήμοις. Λυσικλεῖ δὲ τῷ δημαγωγῷ συνοικήσασα Πορίστην ἔσχεν, ὡς ὁ Σωκρατικὸς Αἰσχίνης φησὶν.

Aspasie : Lysias dans son *Contre Eschine le Socratique*, qui a écrit un dialogue intitulé *Aspasie*. Les socratiques eux-mêmes la mentionnent souvent, dont Platon dans le *Ménéxène*, qui dit que Socrate apprit auprès d’elle les affaires de la cité. Elle était Milésienne et habile dans la rhétorique. On dit qu’elle fut la professeuse de Périclès en même temps que son amant. Elle passe aussi pour être la cause de deux guerres, celle de Samos et celle du Péloponnèse, comme il est possible de l’apprendre chez Douris de Samos et chez Théophraste dans le quatrième livre des *Politiques* et dans les *Acharniens* d’Aristophane. Il semble aussi que Périclès eut d’elle un bâtard nommé comme lui Périclès, comme le représente Eupolis dans *Démoi*. Elle enfanta Poristès, alors qu’elle vivait avec le démagogue Lysiclès, comme le dit Eschine le Socratique.

1 Il pourrait s’agir de Périclès le jeune, fils d’Aspasie et de Périclès.

2 L’un des deux fils que Périclès a eu durant son mariage avec une citoyenne athénienne.

Héraclide du Pont *apud* Athénée, XII, 533 c – d

Περικλέα δὲ τὸν Ὀλύμπιον φησιν Ἡρακλείδης ὁ Ποντικός ἐν τῷ Περὶ Ἡδονῆς ὡς ἀπήλλαξεν ἐκ τῆς οἰκίας τὴν γυναῖκα καὶ τὸν μεθ' ἡδονῆς βίον προεῖλετο ᾧκει τε μετ' Ἀσπασίας τῆς ἐκ Μεγάρων ἐταίρας καὶ τὸ πολὺ μέρος τῆς οὐσίας εἰς ταύτην κατανάλωσε.

Héraclide du Pont dit que Périclès l'Olympeen, dans son livre *Sur le Plaisir*, désira faire partir son épouse de la maison, qu'il choisit une vie de plaisir, habita avec la courtisane Aspasia de Mégare et dépensa pour elle la plus grande partie de ses biens.

Hermesianax *apud* Athénée, XIII, 599 b

Οἰκί' ἐς Ἀσπασίης πωλεύμενος· οὐδέ τι τέκμαρ
εἶρε, λόγων πολλὰς εὐρόμενος διόδους.

[Socrate, embrasé par Cypris] en venant souvent à la maison d'Aspasie, n'a découvert aucun remède, mais a découvert de nombreux carrefours de mots.

Hesychius, *Lexicon*, Π 3341

Προβατοπόλης· οὕτω κωμωδεῖται Λυσικλῆς ὁ προβατοκάπηλος γήμας Ἀσπασίαν τὴν πόρνην.

« Marchand de moutons » : ainsi est raillé dans une comédie Lysiclès le marchand de mouton qui a épousé la prostituée Aspasia¹.

Himerius, *Declamationes et orationes*, Oratio IX, 18, l. 211 – 214

Éloge d'une anonyme (soit une parente, soit une marieuse), à l'origine du mariage

Παρίστησι γὰρ τὴν Ἀσπασίαν τοῖς λόγοις· τοσοῦτον δὲ σοφία τὴν Μαντινικὴν ξένην νικᾷ, ὅσον Ἀθηναίων Ἀρκάδες λείπονται.

Elle représente la fameuse Aspasia par son éloquence : elle l'emporte autant en sagesse sur l'étrangère de Mantinée que les Arcadiens sont inférieurs aux Athéniens.

Jean de Sicile, *Commentarium in Hermogenis librum περὶ ιδεῶν* (vol VI, éd. Walz), p. 233, l. 8 – 11

Ἐκ τοῦ Μενεξένου· λόγος δὲ οὗτος τοῦ Πλάτωνος, ἐν ᾧ εἰσάγει τὸν Σωκράτην πρὸς Μενεξένον ἐπιτάφιον ἐκ προσώπου Ἀσπασίας τῶν ἐν Λεχαιῶ ἀποθανόντων Ἀθηναίων.

1 Sur Lysiclès, cf Aristophane, *Cavaliers*, 132 et 765.

À partir du Ménexène : ce fameux discours de Platon, dans lequel il présente le discours funèbre des Athéniens morts à Léchaion, que Socrate dit à Ménexène à partir de la figure d'Aspasie.

Julius Africanus *apud* Georgius Syncellus, *Ecloga chronographica*, p. 309, 489, l. 9 – 11
...ὄν Θουκυδίδης συνέγραψε, δι' Ἀσπασίας πόρνας β' καὶ στήλας κατὰ Μεγαρέων ἀστυγειτόνων Ἀθηναίοις συνέστη.

[La guerre du Péloponnèse] qu'a écrite Thucydide, à cause des deux prostituées d'Aspasie et des ordonnances contre les Mégariens voisins, s'engagea contre les Athéniens.

Libanios, *Declamationes*, XII, 38, l. 9 – 12

Timon désire chasser Alcibiade et énumère une liste de qu'il faut faire pour lui complaire
...καὶ Ἀσπασίαν μετὰ Σωκράτους τὴν ἐκ Μιλήτου τὴν ἐξ οἰκήματος ὡς Διοτίμαν ἐπαινεῖν τὴν σοφὴν. ταῦτα γὰρ Ἀλκιβιάδης ἀπαιτεῖ παρ' ἡμῶν καὶ τοιούτοις ἤδεται.

...[il faut], avec Socrate, louer Aspasie la Milésienne, cette femme de maison, comme la sage Diotime, car c'est cela qu'Alcibiade réclame de nous et c'est ce genre de choses dont il se réjouit.

Id., *Declamationes*, XXV, 40

Ἐπειδὴ δὲ Λαίδι συνηγορῶν τῶν Ἀθηναίων ἐμνήσθη καὶ πολλὰς ἐταίρας ἔφη παρ' ἐκείνοις εὐδοκμεῖν, τὴν Ἀσπασίαν ἐκείνην, τὴν Μυρρίνην, τὴν Θεοδότην καὶ ἄλλας πολλὰς, τὴν δὲ Φρύνην ὡς δὴ τι θαυμαστὸν λέγων ἐν Δελφοῖς ἔφη εἶσθαι χρυσοῦν, μὴ παύσαιντο τὰς τοιαύτας θαυμάζοντες, μᾶλλον δὲ καὶ τὴν Λαίδα προσλάβοιεν ὅσοι τάναντία τῇ πόλει φρονοῦσι.

Lorsque tu as fait mention des Athéniens, en défendant Laïs, tu as dit aussi que de nombreuses courtisanes étaient estimées par ceux-ci, l'illustre Aspasie, Myrrhinè, Théodotè et de nombreuses autres, tu as dit que [la statue de] Phrynè se tenait recouverte d'or à Delphes, en notant que c'est quelque chose d'admirable. Qu'ils ne cessent pas d'admirer des personnes de cette qualité, mais plutôt, que tous ceux qui ont de mauvaises dispositions envers notre ville prennent aussi Laïs .

Id., *Epistulae*, 696, 5

Γράψας Ἀθηναίοις νόμον τὸν οὐκ ὄντα ἀμφοτέρωθεν Ἀθηναῖον τῶν τοῖς ἀστοῖς

ὑπαρχόντων εἶργεσθαι τεθνεώτων αὐτῷ Ξανθίππου καὶ Παράλου τὸν ἐκ τῆς Ἀσπασίας υἱὸν ἐδεῖτο τῶν πολιτῶν πολίτην ἐγγράφειν τὰ αὐτοῦ κινῶν, οἱ δὲ ἐχαρίσαντο.

Après avoir fait une loi pour les Athéniens afin d'écarter celui qui n'est pas athénien des deux côtés [de sa parenté] de ceux qui sont citoyens, comme ses fils Xanthippe et Paralos étaient décédés, il demandait aux citoyens de faire inscrire le fils d'Aspasie en tant que citoyen, détruisant ses propres mesures, mais ceux-ci le lui accordèrent.

Lucien, *De la Danse*, 25

Καὶ ἔμελλέν γε ἐκεῖνος περὶ ὀρχηστικὴν οὐ μετρίως σπουδάσεσθαι, ὅς γε καὶ τὰ μικρὰ οὐκ ὄκνει μανθάνειν, ἀλλὰ καὶ εἰς τὰ διδασκαλεῖα τῶν αὐλητρίδων ἐφοῖτα καὶ παρ' ἐταίρας γυναικὸς οὐκ ἀπηξίου σπουδαῖόν τι ἀκούειν, τῆς Ἀσπασίας.

[Socrate] devait s'intéresser à la danse d'une manière immodérée, lui qui n'hésitait pas à apprendre même les petites choses. Au contraire, il visitait les écoles de flûtistes et ne dédaignait pas écouter quelque conversation intéressante auprès d'une femme qui était une courtisane, Aspasie.

Id., *Eunuque*, 7

À Dioclès qui dit que les eunuques doivent être exclus d'un certain nombre d'activité, dont le fait d'exercer la philosophie

...οὐ δίκαια ποιεῖν ἔφη τὸν Διοκλέα φιλοσοφίας ἀποκλείοντα εὐνοῦχον ὄντα, ἧς καὶ γυναιξὶ μετεῖναι· καὶ παρήγοντο Ἀσπασία καὶ Διοτίμα καὶ Θαργηλία συνηγορήσους αὐτῷ.

...[Bagoas] dit que Dioclès ne prenait pas une décision juste en excluant un eunuque de la philosophie, qui admet aussi les femmes : Aspasie, Dotime et Thargélie ont été citées pour le défendre.

Id., *Les Portraits*, 17

Τὴν δὲ ἐκ τῆς Μιλήτου ἐκείνην Ἀσπασίαν, ἧ καὶ ὁ Ὀλύμπιος θαυμασιώτατος αὐτὸς συνῆν, οὐ φαῦλον συνέσεως παράδειγμα προθέμενοι, ὅποσον ἐμπειρίας πραγμάτων καὶ ὀξύτητος εἰς τὰ πολιτικά καὶ ἀγχινοίας καὶ δριμύτητος ἐκείνη προσῆν.

Quant à cette Aspasie de Milet, que fréquentait même le très admirable Olympien lui-même, nous l'avons proposée comme un exemple d'intelligence, [qui montre] combien elle avait d'expérience dans les affaires, de rapidité de compréhension en ce qui concerne

les choses politiques, de vivacité d'esprit et de finesse.

Id., *Le Songe ou Le Coq*, 19 – 20

ΜΙΚΥΛΛΟΣ : (19) Ἀποδυσάμενος δὲ τὸν Πυθαγόραν τίνα μετημφιέσω μετ' αὐτόν ;

ΑΛΕΚΤΡΥΩΝ : Ἀσπασίαν τὴν ἐκ Μιλήτου ἐταίραν·

ΜΙΚΥΛΛΟΣ : Φεῦ τοῦ λόγου, καὶ γυνὴ γὰρ σὺν τοῖς ἄλλοις ὁ Πυθαγόρας ἐγένετο, καὶ ἦν ποτε χρόνος ὅτε καὶ σὺ φωτόκεις, ὃ ἄλεκτρυόνων γενναιότατε, καὶ συνῆσθα Περικλεῖ Ἀσπασία οὔσα καὶ ἐκύεις ἀπ' αὐτοῦ καὶ ἔρια ἔξαινες καὶ κρόκην κατῆγες καὶ ἐγυναικίζου ἐς τὸ ἐταιρικόν ; [...] Σὲ γοῦν φασὶ καὶ Πυθαγόραν ὄντα τὴν ὥραν λαμπρὸν πολλακίς Ἀσπασίαν γενέσθαι τῷ τυράννῳ. (20) τίς δὲ δὴ μετὰ τὴν Ἀσπασίαν ἀνὴρ ἢ γυνὴ αὔθις ἀνεφάνης ;

ΑΛΕΚΤΡΥΩΝ : Ὁ κυνικὸς Κράτης. [...] Διοίσει μὲν οὐδὲν ἦν τε Εὐφορβὸν ἢ Πυθαγόραν, ἦν τε Ἀσπασίαν καλῆς ἢ Κράτητα· πάντα γὰρ ἐγὼ ταῦτά εἰμι.

(19) Après t'être déshabillé de Pythagore, quelle autre peau as-tu revêtue ?

– Celle d'Aspasie de Milet.

– Ah, quelle parole ! Pythagore est donc devenu une femme, en plus des autres avatars, et il était une fois un temps où même toi tu pondais, le plus noble des coqs, tu fréquentais Périclès en tant qu'Aspasie, tu étais enceinte de lui, tu tissais la laine, tu conduisais une navette et tu agissais comme une femme à la façon d'une courtisane ? [...] On dit en tout cas que toi, quand tu étais Pythagore, tu fus souvent durant ta jeunesse éclatante une Aspasie pour le tyran [Polycrate de Samos]. (20) Après Aspasie, sous quel homme ou sous quelle femme t'es-tu de nouveau montré ?

– Cratès le cynique. [...] Cela ne changera rien que tu m'appelles Euphorbe, Pythagore, Aspasie, Cratès, car je suis, moi, tout cela.

[Lucien], *Amours*, 30

L'éloquence de Chariclès surpasse ce que les femmes pourraient dire pour leur défense

Τάχα δ' οὐδὲ Περικλῆς οὕτως ἂν Ἀσπασία συνηγόρησεν.

Probablement Périclès n'aurait pas mieux défendu Aspasie.

Maxime de Tyr, *Dissertationes*, 18, 4, l. 70 – 75

Ἀλλὰ καὶ διδασκάλους ἐπιγέγραπται τῆς τέχνης, Ἀσπασίαν τὴν Μιλησίαν καὶ Διοτίμαν τὴν Μαντινικήν.

Mais [Socrate] avait aussi écrit que les professeures de son art étaient Aspasia de Milet et Diotime de Mantinée.

Olympiodore, *In Platonis Alcibiadem commentarii*, 136, l. 9 – 13

Critique de Périclès et d'Alcibiade ; Périclès a reçu des enseignements de plusieurs personnes

Καίτοι οὔτε σὲ οὔτε τὸν ἀδελφόν σου Κλεινίαν οὔτε τοὺς οἰκείους υἱεῖς σοφοὺς ἐποίησεν. Οὐς ἔσχεν ἀπὸ Ἀσπασίας τῆς Μιλησίας, ἣτις καὶ διδάσκαλος αὐτοῦ ἐγένετο. ἦν γὰρ ὁ Περικλῆς γυναικοδίδακτος¹, ὥσπερ Ἀρίστιππος μητροδίδακτος.

Cependant, il n'a fait ni de toi, ni de ton frère, Clinias, ni de ses propres fils des personnes sages. Il les a eus d'Aspasia de Milet, qui fut aussi sa professeure. En effet, Périclès était éduqué par une femme, comme Aristippe fut éduqué par sa mère.

Platon, *Ménéxène*, 235 e – 236 d

(ΜΕΝΕΞΕΝΟΣ) Ἦ οἶοι οἷός τ' ἂν εἶναι αὐτὸς εἰπεῖν, εἰ δέοι καὶ ἔλοιτό σε ἡ βουλή ;
(ΣΩΚΡΑΤΗΣ) Καὶ ἐμοὶ μὲν γε, ὦ Μενέξενε, οὐδὲν θαυμαστὸν οἶω τ' εἶναι εἰπεῖν, ὃ τυγχάνει διδάσκαλος οὐσα οὐ πάνυ φαύλη περὶ ῥητορικῆς, ἀλλ' ἥπερ καὶ ἄλλους πολλοὺς καὶ ἀγαθοὺς πεποίηκε ῥήτορας, ἓνα δὲ καὶ διαφέροντα τῶν Ἑλλήνων, Περικλέα τὸν Ξανθίππου.

(ΜΕΝ.) Τίς αὕτη ; Ἦ δῆλον ὅτι Ἀσπασίαν λέγεις ;

(ΣΩ.) Λέγω γάρ, καὶ Κόννον γε τὸν Μητροβίου· οὗτοι γάρ μοι δύο εἰσὶν διδάσκαλοι, ὁ μὲν μουσικῆς, ἡ δὲ ῥητορικῆς. Οὕτω μὲν οὖν τρεφόμενον ἄνδρα οὐδὲν θαυμαστὸν δεινὸν εἶναι λέγειν· ἀλλὰ καὶ ὅστις ἐμοῦ κάκιον ἐπαιδεύθη, μουσικὴν μὲν ὑπὸ Λάμπρου παιδευθείς, ῥητορικὴν δὲ ὑπ' Ἀντιφῶντος τοῦ Ῥαμνουσίου, ὅμως κἂν οὗτος οἷός τ' εἴη Ἀθηναίου γε ἐν Ἀθηναίοις ἐπαιδῶν εὐδοκιμεῖν.

(ΜΕΝ.) Καὶ τί ἂν ἔχοις εἰπεῖν, εἰ δέοι σε λέγειν ;

(ΣΩ.) Αὐτὸς μὲν παρ' ἐμαντοῦ ἴσως οὐδέν, Ἀσπασίας δὲ καὶ χθὲς ἠκροώμην περαινούσης ἐπιτάφιον λόγον περὶ αὐτῶν τούτων. Ἦκουσε γὰρ ἄπερ σὺ λέγεις, ὅτι μέλλοιεν Ἀθηναῖοι αἰρεῖσθαι τὸν ἐροῦντα· ἔπειτα τὰ μὲν ἐκ τοῦ παραχρῆμά μοι διήει, οἷα δέοι λέγειν, τὰ δὲ πρότερον ἐσκεμμένη, ὅτε μοι δοκεῖ συνετίθει τὸν ἐπιτάφιον λόγον ὃν Περικλῆς εἶπεν, περιλείμματ' ἄττα ἐξ ἐκείνου συγκολλῶσα.

(ΜΕΝ.) Ἦ καὶ μνημονεύσαις ἂν ἃ ἔλεγεν ἡ Ἀσπασία ;

1 Il s'agit d'un *harax*.

(ΣΩ.) Εἰ μὴ ἀδικῶ γε· ἐμάνθανόν γέ τοι παρ' αὐτῆς, καὶ ὀλίγου πληγὰς ἔλαβον ὅτ' ἐπελανθανόμην.

(ΜΕΝ.) Τί οὖν οὐ διῆλθες ;

(ΣΩ.) Ἄλλ' ὅπως μὴ μοι χαλεπανεῖ ἡ διδάσκαλος, ἂν ἐξενέγκω αὐτῆς τὸν λόγον.

(ΜΕΝ.) Μηδαμῶς, ὦ Σώκρατες, ἀλλ' εἰπέ, καὶ πάνυ μοι χαριῆ, εἴτε Ἀσπασίας βούλει λέγειν εἴτε ὄτουοῦν· ἀλλὰ μόνον εἰπέ.

(ΣΩ.) Ἄλλ' ἴσως μου καταγελάσῃ, ἂν σοι δόξω πρεσβύτης ὢν ἔτι παίζειν.

(ΜΕΝ.) Οὐδαμῶς, ὦ Σώκρατες, ἀλλ' εἰπέ παντὶ τρόπῳ.

(ΣΩ.) Ἀλλὰ μέντοι σοί γε δεῖ χαρίζεσθαι, ὥστε κἂν ὀλίγου, εἴ με κελεύοις ἀποδύντα ὀρχήσασθαι, χαρισαίμην ἂν, ἐπειδὴ γε μόνω ἐσμέν. Ἄλλ' ἄκουε. Ἔλεγε γάρ, ὡς ἐγῶμαι, ἀρξάμενη λέγειν ἀπ' αὐτῶν τῶν τεθνεώτων οὕτωςί.

– Penses-tu être toi-même capable de parler, s'il le fallait et si le conseil te choisissait ?

– En ce qui me concerne, Ménèxène, il n'y a rien d'étonnant à ce que soit capable de parler celui qui se trouve avoir une professeure de rhétorique, et non des moindres. Au contraire, elle a formé de nombreux bons orateurs, dont l'un se distingue même parmi les Grecs, Périclès, fils de Xanthippe.

– Qui est-ce ? N'est-ce pas évident que tu parles d'Aspasie ?

– C'est elle dont je parle, en effet, et de Connos, fils de Métrobios : ce sont mes deux professeurs, l'un de musique, l'autre de rhétorique. Par conséquent, il n'est pas étonnant qu'un homme ayant été ainsi éduqué soit habile à parler, mais même celui qui a reçu une éducation inférieure à la mienne, éduqué en musique par Lampros et en rhétorique par Antiphon de Rhamnonte, serait également capable d'être renommé en faisant l'éloge des Athéniens, parmi les Athéniens.

– Et que pourrais-tu dire, si tu devais parler ?

– Par moi-même, probablement rien. Cependant, j'ai entendu Aspasie hier qui terminait l'oraison funèbre sur les mêmes Athéniens. En effet, elle a entendu ce que tu dis, à savoir que les Athéniens s'apprêtaient à choisir l'orateur : ensuite, elle me dit en détail sur-le-champ une partie de ce qu'il fallait dire, ayant auparavant considéré l'autre partie, lorsque, me semble-t-il, elle composait l'éloge funèbre que Périclès a prononcé, collant quelques restes de ce fameux discours.

– Te rappellerais-tu de ce qu'a dit Aspasie ?

– Si je ne m'en souviens pas, j'ai tort : j'apprenais d'elle et il s'en est fallu de peu pour que je prenne des coups lorsque j'oubliais.

- Pourquoi ne l'exposes-tu pas en détail ?
- Prends garde de ne pas mettre ma professeure en colère contre moi, si je rapporte son discours.
- Pas du tout, Socrate, parle et tu me feras un grand plaisir, si tu veux rapporter les propos soit d'Aspasie soit de quelqu'un d'autre. Seulement, parle.
- Mais tu vas probablement te moquer de moi, si je te semble, à mon âge, encore faire l'enfant.
- Pas du tout, Socrate, de toute façon, parle.
- Eh bien oui, il faut te faire plaisir, de telle sorte que, si tu me demandais d'enlever mon manteau pour danser, je me réjouirais même de peu, puisque nous sommes seuls. Mais écoute. Elle disait, je crois, en commençant à parler des morts de la façon suivante.

Platon, *Ménéxène*, 249 d – e

Οὗτός σοι ὁ λόγος, ὃ Μενέξενε, Ἀσπασίας τῆς Μιλησίας ἐστίν.

(MENEΞΕΝΟΣ) Νῆ Δία, ὃ Σώκρατες, μακαρίαν γε λέγεις τὴν Ἀσπασίαν, εἰ γυνὴ οὔσα τοιούτους λόγους οἷα τ' ἐστὶ συντιθέναι.

(ΣΩΚΡΑΤΗΣ) Ἄλλ' εἰ μὴ πιστεύεις, ἀκολούθει μετ' ἐμοῦ, καὶ ἀκούσει αὐτῆς λεγούσης.

(MEN.) Πολλάκις, ὃ Σώκρατες, ἐγὼ ἐντετύχηκα Ἀσπασία, καὶ οἶδα οἷα ἐστίν.

(ΣΩ.) Τί οὖν ; οὐκ ἄγασαι αὐτὴν καὶ νῦν χάριν ἔχεις τοῦ λόγου αὐτῆς ;

(MEN.) Καὶ πολλήν γε, ὃ Σώκρατες, ἐγὼ χάριν ἔχω τούτου τοῦ λόγου ἐκείνη ἢ ἐκείνῳ ὅστις σοι ὁ εἰπὼν ἐστὶν αὐτόν· καὶ πρὸς γε ἄλλην πολλὴν χάριν ἔχω τῷ εἰπόντι.

(ΣΩ.) Εὖ ἂν ἔχοι· ἀλλ' ὅπως μου μὴ κατερεῖς, ἵνα καὶ αὐθὶς σοι πολλοὺς καὶ καλοὺς λόγους παρ' αὐτῆς πολιτικοὺς ἀπαγγέλλω.

(MEN.) Θάρρει, οὐ κατερῶ· μόνον ἀπάγγελλε.

(ΣΩ.) Ἀλλὰ ταῦτ' ἔσται.

- Voilà le discours d'Aspasie de Milet, Ménéxène.
- Par Zeus, Socrate, Aspasie est bienheureuse, d'après toi, si elle est capable de composer de tels discours, bien qu'étant une femme.
- Si tu ne me crois pas, viens avec moi et entends-la parler.
- Plus d'une fois, Socrate, j'ai rencontré Aspasie et je sais ce qu'elle vaut.
- Eh bien ! Ne l'admires-tu pas et n'éprouves-tu pas à présent envers elle de la reconnaissance pour ce discours ?
- Assurément, Socrate, j'ai une grande reconnaissance envers cette dernière pour ce

discours ou envers celui qui te l'a récité, quel qu'il soit.

– C'est bien, mais ne me dénonce pas, afin que je te rapporte encore nombre de ses beaux discours politiques.

– Rassure-toi, je ne te dénoncerai pas, du moment que tu les rapportes.

– C'est entendu.

Scholies à Platon, *Scholia in Platonem (scholia vetera)*, 235 e

Ἀσπασίαν] Ἀσπασία αὕτη Ἀξιόχου, Μιλησία, γυνὴ Περικλέους, παρὰ Σωκράτει πεφιλοσοφηκυῖα, ὡς Διόδωρος ἐν τῷ περὶ Ἰμλήτου (1.μνημάτων) συγγράμματι φησίν. ἐπεγήματο δὲ μετὰ τὸν Περικλέους θάνατον Λυσικλεῖ τῷ προβατοκαπήλῳ, καὶ ἐξ αὐτοῦ ἔσχεν υἱὸν ὀνόματι Ποριστὴν, καὶ τὸν Λυσικλέα ῥήτορα δεινότατον κατεσκευάσατο, καθάπερ καὶ Περικλέα δημηγορεῖν παρεσκεύασεν, ὡς Αἰσχίνης ὁ Σωκρατικὸς ἐν διαλόγῳ Ἰκαλλία καὶ Πλάτων ὁμοίως Πεδήταις. Κρατῖνος δὲ Ἰομφάλη τύραννον αὐτὴν καλεῖ, Ἰχείρων Εὐπολις Φίλοις· ἐν δὲ Προσπαλτίοις Ἑλένην αὐτὴν καλεῖ· ὁ δὲ Κρατῖνος καὶ Ἥραν, ἴσως ὅτι καὶ Περικλῆς Ὀλύμπιος προσηγορεύετο. ἔσχεν δ' ἐξ αὐτῆς ὁ Περικλῆς νόθον υἱόν, ἐφ' ᾧ καὶ ἐτελεύτα τῶν γνησίων προαποθανόντων, ὡς Εὐπολις Δήμοις.

Aspasia] cette dernière était Aspasia, fille d'Axiochos, Milésienne, femme de Périclès, qui avait cultivé la philosophie auprès de Socrate comme Diodore le dit dans son ouvrage Ἰsur Milet Ἰ (legendum : μνημάτων). Elle épousa, après la mort de Périclès, le marchand de mouton Lysiclès et eut un fils de ce dernier, du nom de Poristès. Elle a préparé Lysiclès à être un orateur très habile, de même qu'elle a entraîné Périclès à parler devant le peuple, comme Eschine le Socratique dans son dialogue Ἰ...Ἰ de même que dans les Πεδῆται. Cratinos Ἰappelle Aspasia despote d'après OmphaleἸ et Eupolis χείρων dans *Philoï* (fr. 294 K – A). Dans *Prospaltioi* (fr. 267 K – A), il la surnomme Héléne. Cratinos l'appelle aussi Héra, probablement parce Périclès est appelé l'Olympien. Périclès eu d'elle un bâtard, qui meurt lui aussi après Périclès, une fois les enfants légitimes morts, selon Eupolis dans *Démoi*.

Platon *apud* Grégoire de Corinthe, *Commentarium in Hermogenis librum περὶ μεθόδου δεινότητος*, (vol. VII, 2, éd. Walz), p. 1296, l. 28 – 31

Ὁ δὲ Πλάτων ἐν τῷ λόγῳ, ᾧ ἐπιγέγραπται Μενέξενος, ἢ ἐπιτάφιος, ποιήσας Ἀσπασίαν, τὴν τοῦ Σωκράτους διδάσκαλον, τὸν ἐπιτάφιον λόγον περαίνουσιν.

Platon dans le discours dont le titre est *Ménéxène*, ou l'oraison funèbre, a représenté Aspasia, la professeure de Socrate, qui termine l'oraison funèbre.

Plutarque, *Périclès*, 24, 1 – 11

(1) Ἐκ τούτου γενομένων σπονδῶν Ἀθηναίους καὶ Λακεδαιμονίους εἰς ἔτη τριάκοντα, ψηφίζεται τὸν εἰς Σάμον πλοῦν, αἰτίαν ποιησάμενος κατ' αὐτῶν ὅτι τὸν πρὸς Μιλησίους κελεύομενοι διαλύσασθαι πόλεμον οὐχ ὑπήκουον. (2) Ἐπεὶ δ' Ἀσπασία χαριζόμενος δοκεῖ πρᾶξαι τὰ πρὸς Σαμίους, ἐνταῦθα ἂν εἴη καιρὸς διαπορῆσαι μάλιστα περὶ τῆς ἀνθρώπου, τίνα τέχνην ἢ δύναμιν τοσαύτην ἔχουσα, τῶν τε πολιτικῶν τοὺς πρωτεύοντας ἐχειρώσατο, καὶ τοῖς φιλοσόφοις οὐ φαῦλον οὐδ' ὀλίγον ὑπὲρ αὐτῆς παρέσχε λόγον. (3) Ὅτι μὲν γὰρ ἦν Μιλησία γένος, Ἀξιόχου θυγάτηρ, ὁμολογεῖται· φασὶ δ' αὐτὴν Θαρρηλίαν τινὰ τῶν παλαιῶν Ἰάδων ζηλώσασαν ἐπιθέσθαι τοῖς δυνατωτάτοις ἀνδράσι. [...] (5) Τὴν δ' Ἀσπασίαν οἱ μὲν ὡς σοφὴν τίνα καὶ πολιτικὴν ὑπὸ τοῦ Περικλέους σπουδασθῆναι λέγουσι· καὶ γὰρ Σωκράτης ἔστιν ὅτε μετὰ τῶν γνωρίμων ἐφοίτα, καὶ τὰς γυναῖκας ἀκροασομένας οἱ συνήθεις ἦγον ὡς αὐτήν, καίπερ οὐ κοσμίου προεστῶσαν ἐργασίας οὐδὲ σεμνῆς, ἀλλὰ παιδίσκας ἐταιρούσας τρέφουσαν. (6) Αἰσχίνης δέ φησι καὶ Λυσικλέα τὸν προβατοκάπηλον ἐξ ἀγεννοῦς καὶ ταπεινοῦ τὴν φύσιν Ἀθηναίων γενέσθαι πρῶτον Ἀσπασία συνόντα μετὰ τὴν Περικλέους τελευτήν. (7) Ἐν δὲ τῷ Μενεξένῳ τῷ Πλάτωνος, εἰ καὶ μετὰ παιδιᾶς τὰ πρῶτα γέγραπται, τοσοῦτόν γ' ἱστορίας ἔνεστιν, ὅτι δόξαν εἶχε τὸ γύναιον ἐπὶ ῥητορικῇ πολλοῖς Ἀθηναίων ὁμιλεῖν. Φαίνεται μέντοι μᾶλλον ἐρωτικὴ τις ἢ τοῦ Περικλέους ἀγάπησις γενομένη πρὸς Ἀσπασίαν. (8) Ἦν μὲν γὰρ αὐτῷ γυνὴ προσήκουσα μὲν κατὰ γένος, συναφικυῖα δ' Ἴππονίκῳ πρότερον, ἐξ οὗ Καλλιᾶν ἔτεκε τὸν πλούσιον· ἔτεκε δὲ καὶ παρὰ τῷ Περικλεῖ Ξάνθιππον καὶ Πάραλον. Εἶτα τῆς συμβιώσεως οὐκ οὔσης αὐτοῖς ἀρεστῆς, ἐκείνην μὲν ἐτέρῳ βουλομένην συνεξέδωκεν, αὐτὸς δὲ τὴν Ἀσπασίαν λαβὼν ἔστερξε διαφερόντως. (9) Καὶ γὰρ ἐξιῶν ὡς φασὶ καὶ εἰσιῶν ἀπ' ἀγορᾶς ἠσπάζετο¹ καθ' ἡμέραν αὐτὴν μετὰ τοῦ καταφιλεῖν. Ἐν δὲ ταῖς κωμῳδίαις Ὀμφάλῃ τε νέα καὶ Δηάνειρα καὶ πάλιν Ἥρα προσαγορεύεται. Κρατῖνος δ' ἄντικρυς παλλακὴν αὐτὴν εἶρηκεν ἐν τούτοις·

« Ἥραν τέ οἱ Ἀσπασίαν τίκτει [καὶ] Καταπυγοσύνη παλλακὴν κυνώπιδα. »

(10) Δοκεῖ δὲ καὶ τὸν νόθον ἐκ ταύτης τεκνῶσαι, περὶ οὗ πεποίηκεν Εὐπολις ἐν Δήμοις αὐτὸν μὲν οὕτως ἐρωτῶντα·

« ὁ νόθος δέ μοι ζῆ ; »

1 Cf note 1 p. 30.

Τὸν δὲ Μυρωνίδην ἀποκρινόμενον·

« Καὶ πάλαι γ' ἄν ἦν ἀνὴρ,

εἰ μὴ τὸ τῆς πόρνης ὑπωρρώδει κακόν. »

(11) Οὕτω δὲ τὴν Ἀσπασίαν ὀνομαστὴν καὶ κλεινὴν γενέσθαι λέγουσιν ὥστε καὶ Κῦρον τὸν πολεμήσαντα βασιλεῖ περὶ τῆς τῶν Περσῶν ἡγεμονίας τὴν ἀγαπωμένην ὑπ' αὐτοῦ μάλιστα τῶν παλλακίδων Ἀσπασίαν ὀνομάσαι, καλουμένην Μιλτῶ πρότερον.

(1) À la suite de cela¹, bien qu'une trêve fût conclue entre les Athéniens et les Lacédémoniens pour trente ans, Périclès fit décréter l'expédition navale contre les Samiens, prenant comme prétexte contre eux le fait qu'ils avaient désobéi à l'ordre de mettre fin à la guerre contre les Milésiens. (2) Cependant, puisqu'il passe pour avoir fait la guerre aux Samiens pour plaire à Aspasia, c'est surtout l'occasion ici de se demander à son sujet, quel art si grand ou quelle puissance elle avait pour avoir une emprise sur les hommes politiques de premier rang et pour faire l'objet de paroles qui n'étaient pas sans poids ni sans abondance de la part des philosophes. (3) On s'accorde sur le fait qu'elle était originaire de Milet et fille d'Axiochos. On dit qu'elle chercha à égaler Thargélia, une ancienne Ionienne, en s'attachant aux hommes les plus puissants. [...] (5) Certains rapportent que Périclès s'intéressa à Aspasia comme une femme sage et habile dans les affaires publiques. De fait, même Socrate la fréquentait, lorsqu'il était avec des familiers, et les habitués amenaient chez elle leurs épouses qui l'écoutaient, bien qu'elle dirigeât un établissement qui n'était pas en ordre ni vénérable, éduquant des esclaves à pratiquer l'activité de courtisane. (6) Eschine, quant à lui, dit que le marchand de moutons Lysiclès, d'une naissance vulgaire et vile, devint le premier des Athéniens grâce à la fréquentation d'Aspasia, après la mort de Périclès. (7) Dans le *Ménéxène* de Platon, même si le début est écrit avec plaisanterie, il y a en tout cas ceci comme vérité historique que la femme avait la réputation de s'adonner à la rhétorique avec de nombreux Athéniens. Cependant, l'affection de Périclès pour Aspasia sembla davantage être de l'amour. (8) En effet, son épouse était sa parente de naissance, qui avait d'abord épousé Hipponicos, de qui elle eut le riche Callias. Elle eut aussi avec Périclès Xanthippe et Paralos. Puis, comme la vie en commun n'était pas agréable pour eux, il la donna à un autre [mari] avec son consentement, tandis que lui, prenant Aspasia, la chérit à un degré différent. (9) On dit en effet, qu'en sortant et en entrant de l'agora, il la saluait chaque jour avec un tendre baiser. Dans les comédies, elle est appelée « la nouvelle Omphale », « Déjanire » ou encore

1 C'est-à-dire après avoir expulsé les habitants d'Hestiee.

« Héra ». Cratinos sans détour la dit concubine dans les vers suivants :

« La Débauche lui engendra Aspasia comme Héra, la concubine aux yeux de chienne ».

(10) Il semble qu'il eut aussi le bâtard d'elle, au sujet de qui Eupolis, dans *Demoi*, fait ainsi questionner Périclès :

« Mon bâtard vit-il ? »

Myronidès lui répond :

« Il serait depuis longtemps un homme,
s'il ne redoutait pas le mal de la prostituée. »

(11) On dit qu'Aspasia fut tellement renommée et illustre que même Cyrus, qui fit la guerre au roi pour le commandement des Perses, nomma « Aspasia » celle de ses concubines qu'il aimait le plus, appelée auparavant Miltô.

Id., *Périclès*, 25, 1

Τὸν δὲ πρὸς Σαμίους πόλεμον αἰτιῶνται μάλιστα τὸν Περικλέα ψηφίσασθαι διὰ Μιλησίου Ἀσπασίας δεηθείσης.

Quant à la guerre de Samos, on accuse Périclès d'avoir fait passer le décret avant tout à cause des Milésiens, à la demande d'Aspasia.

Id., *Périclès*, 30, 4 – 31, 1

Μεγαρεῖς δὲ τὸν Ἀνθεμοκρίτου φόνον ἀπαρνούμενοι τὰς αἰτίας εἰς Ἀσπασίαν καὶ Περικλέα τρέπουσι, χρώμενοι τοῖς περιβοήτοις καὶ δημώδεσι τούτοις ἐκ τῶν Ἀχαρνέων στιχιδίῳ.

Mais les Mégariens, récusant le meurtre d'Anthémocritos, dirigent les accusations sur Aspasia et Périclès, utilisant les petits vers suivant célèbres et populaires des *Acharniens* :
(vers 524 – 527 des *Acharniens* d'Aristophane).

Id., *Périclès*, 32, 1 – 5

(1) Περὶ δὲ τοῦτον τὸν χρόνον Ἀσπασία δίκην ἔφευγεν ἀσεβείας, Ἑρμίππου τοῦ κωμωδοποιῦ διώκοντος καὶ προσκατηγοροῦντος ὡς Περικλεῖ γυναικας ἐλευθέρας εἰς τὸ αὐτὸ φοιτώσας ὑποδέχοιτο. [...] (5) Ἀσπασίαν μὲν οὖν ἐξητήσατο, πολλὰ πάνυ παρὰ τὴν δίκην, ὡς Αἰσχίνης φησὶν, ἀφείς ὑπὲρ αὐτῆς δάκρυα καὶ δεηθεὶς τῶν δικαστῶν.

(1) À ce moment, Aspasia fut traduite dans un procès pour impiété, étant poursuivie par l'auteur comique Hermippos, qui l'accusa en outre de recevoir chez elle des femmes libres

qui venaient retrouver Périclès [...] (5) Périclès obtint par ses prières [le salut] d'Aspasie, laissant couler ses larmes pour elle et faisant des demandes aux juges, avec répétition durant le procès, comme dit Eschine.

Id., *De la malignité d'Hérodote*, 856 a

...ὥσπερ οἱ κωμικοὶ τὸν πόλεμον ὑπὸ τοῦ Περικλέους ἐκκεκαῦσθαι δι' Ἀσπασίαν ἢ διὰ Φειδίαν ἀποφαίνοντες, οὐ φιλοτιμία τινὶ καὶ φιλονικία μᾶλλον στορέσαι τὸ φρόνημα Πελοποννησίων καὶ μηδενὸς ὑφεῖσθαι Λακεδαιμονίοις ἐθελήσαντος.

[L'écrivain fait preuve de malveillance s'il fait des conjectures défavorables] de la même manière que les poètes comiques qui disent que la guerre [du Péloponnèse] a été allumée par Périclès à cause d'Aspasie ou de Phidias, et non pas parce qu'il voulait plutôt, par quelque désir des honneurs et de la victoire, abattre l'arrogance des Péloponnésiens et ne céder en rien aux Lacédémoniens.

Euthyme Protasecretis, *Encomium in Mariam Aegyptiacam*, 7, l. 12 – 15

Ἡ γυναικῶν ὅσαι περίδοξοι δι' ἀρετὴν ἀνεγράφησαν, Ἀντιγόνη φημι καὶ Φερετίμα καὶ Φημονόη καὶ Πάνθεια, Θαρρηλία τε καὶ Ἀσπασία καὶ ἡ πυθαγορικὴ Θεανώ ;

Ou les femmes célèbres qui sont passées à la postérité grâce à leur vertu, je parle d'Antigone, de Phérétime, de Phémoneé, de Panthéia, de Thargélie, d'Aspasie et de la pythagoricienne Théanô ?

Michel Psellus, *Orationes forenses et acta*, 1, l. 1114 – 1115

... τῇ καινῇ Ἐριφύλῃ καὶ νέᾳ Σαπφοῖ ἢ Διοτίμα ἢ Ἀσπασία ἢ Πυθαγορικῇ Θεανοῖ.

...l'extraordinaire Eriphylè, la jeune Sappho, Diotima, Aspasie et Théanô la pythagoricienne.

Scholies à Thucydide, *Scholia in Thucydidem (scholia vetera et recentiora)*, I, 67, l. 9 – 12

Οἱ δέ φασιν ὅτι διὰ τοῦτο τὴν ψῆφον εἰσήγαγε, διότι οἱ Μεγαρεῖς Ἀσπασίαν τὴν διδάσκαλον Περικλέους ὕβρισαν, πόρνην αὐτὴν ἀποκαλέσαντες.

Certains disent que Périclès a introduit le décret parce que les Mégariens avaient offensé Aspasie, la professeure de Périclès, en la traitant de prostituée.

Souda, *Lexicon*, A 4202

Ἀσπασία· πολυθρύλητος γέγονεν αὕτη. Ἦν δὲ γένος Μιλησία, δεινὴ δὲ περὶ λόγους. Περικλέους δὲ φασιν αὐτὴν διδάσκαλον ἄμα καὶ ἐρωμένην εἶναι. Δοκεῖ δὲ δυοῖν πολέμων αἰτία γεγονέναι, τοῦ τε Σαμιακοῦ καὶ τοῦ Πελοποννησιακοῦ. Δοκεῖ δὲ καὶ ἐξ αὐτῆς ἐσχηκέναι Περικλῆς τὸν ὁμώνυμον αὐτῷ Περικλέα τὸν νόθον¹. Ὅτι Ἀσπασίαι δύο ἐταῖραι². Τῇ δὲ μιᾷ τούτων ἐκέχρητο ὁ Περικλῆς, δι' ἣν ὀργισθεὶς ἔγραψε τὸ κατὰ Μεγαρέων ψήφισμα, ἀπαγορευθὲν δέχεσθαι αὐτοὺς εἰς τὰς Ἀθήνας. Ὅθεν ἐκεῖνοι εἰργόμενοι τῶν Ἀθηναίων προσέφυγον τοῖς Λακεδαιμονίοις. Ἡ δὲ Ἀσπασία σοφίστρια ἦν καὶ διδάσκαλος λόγων ῥητορικῶν. ὕστερον δὲ καὶ γαμετὴ αὐτοῦ γέγονεν.

Aspasie : devint célèbre. Elle était Milésienne, habile en rhétorique. On dit qu'elle était la professeure de Périclès en même temps que son amante. Elle passe aussi pour être la cause de deux guerres, celle de Samos et celle du Péloponnèse. Il semble aussi que Périclès eut d'elle un bâtard nommé comme lui Périclès.

Il y avait deux courtisanes nommées Aspasia. Périclès eut commerce avec l'une d'elles ; à cause de celle-ci, en colère, il enregistre le vote contre les Mégariens, interdisant qu'ils soient accueillis à Athènes. À cause de quoi, ceux-ci, après avoir été repoussés d'Athènes, se réfugièrent auprès des Lacédémoniens. Aspasia était sa maîtresse et professeure d'éloquence. Plus tard, elle devint également son épouse.

Id., *Lexicon*, A – I 346

Αἰσχίνης· Αἰσχίνης, Χαρίνου, ἀλλαντοποιοῦ, φιλόσοφος Σωκρατικός. Τινὲς δὲ Λυσανίου παῖδά φασιν, Ἀθηναῖον, Σφήττιον. Διάλογοι δὲ αὐτοῦ Μιλτιάδης, Καλλίας, Πίνων, Ἀσπασία, Ἀξίοχος, Τηλαύγης, Ἀλκιβιάδης καὶ οἱ καλούμενοι Ἀκέφαλοι, Φαίδων, Πολύαινος, Δράκων, Ἐρυξίας, Περὶ ἀρετῆς, Ἐρασίστρατοι, Σκυθικοί.

Eschine : Eschine, fils du charcutier Charinos et philosophe socratique. Certains disent cependant qu'il était le fils de Lysianos. Il était Athénien, du dème de Sphettos. Ses

1 Cette première partie du texte se retrouve également chez les auteurs suivants : Anonymus Lexicographus, *Συναγωγή λέξεων χρησίμων ἐκ διαφόρων σοφῶν τε καὶ ῥητόρων πολλῶν (versio codicis B)*, A 2252 ; Lexica Segueriana, *Collectio verborum utilium e differentibus rhetoribus et sapientibus multis (Σb) (recensio aucta e cod. Coislin. 345)*, A p. 453 l. 12 – 17 ; Photius, *Lexicon*, A 2984.

2 Selon une note de la Souda, le texte reprend une scholie à Aristophane mais le début est une mauvaise compréhension du texte Ἀσπασίας πόρνα δύο ; il est possible aussi qu'il soit question de l'Aspasie de Périclès et de l'Aspasie de Cyrus (qui n'est pas une courtisane mais une concubine). Néanmoins, l'explication avancée par la Souda est plus plausible, note 4, version électronique : http://www.stoa.org/sol-bin/search.pl?db=REAL&search_method=QUERY&login=guest&enlogin=guest&user_list=LIST&page_num=1&searchstr=alpha.4202&field=adlerhw_gr&num_per_page=1).

dialogues sont *Miltiades, Callias, Rhinon, Aspasia, Axiochos, Tèlaugès, Alcibiade* et ceux nommés « Les discours sans préface » : *Phaidon, Polyainos, Dracon, Eryxias, Sur la vertu, les Erasistrates* et *Les Discours scythiques*.

Id., *Lexicon*, Δ 451

Δημοποίητος· ὁ ὑπὸ τοῦ δήμου εἰσποιηθεὶς καὶ γεγονῶς πολίτης. Περικλῆς γὰρ ὁ Ξανθίππου, νόμον γράψας τὸν μὴ ἐξ ἀμοφοῖν ἀστυπολίτην πολίτην μὴ εἶναι, οὐ μετὰ μακρὸν τοὺς γνησίους ἀποβαλὼν, ἄκων καὶ στένων καὶ λύσας τὸν ἑαυτοῦ νόμον καὶ ἀσχημονήσας, ἐλεεινὸς ἅμα καὶ μισητὸς ἔτυχεν ὧν ἐβούλετο. Ὅμως γε μὴν ἀντιβλοῦντος καὶ δεκάσαντος τοὺς ἐντεῦθεν ζῶντας, ὅψε καὶ μόλις τὸν νόθον οἱ παῖδα τὸν ἐξ Ἀσπασίας τῆς Μιλησίας ἐποίησε δημοποίητον. Δημοποίητος οὖν ὁ φύσει ξένος, ὑπὸ δὲ τοῦ δήμου πολίτης γεγονῶς.

Celui qui est fait citoyen : celui qui est adopté par le peuple et qui devient citoyen. En effet, Periclès, fils de Xanthippe, a fait passer une loi : celui qui n'est pas citoyen de la cité par ses deux parents n'est pas citoyen. Peu de temps après, il perdit ses fils légitimes¹. Contraint, se lamentant, brisant sa propre loi et se déshonorant, pitoyable et en même temps haï, il obtint ce qu'il désirait. En dépit de tout, comme il avait supplié et corrompu ses contemporains, il fit citoyen, longtemps après et difficilement, son fils bâtard qu'il avait eu d'Aspasie de Milet. Est donc fait citoyen celui qui est étranger par naissance et qui est devenu citoyen par le peuple.

Id., *Lexicon*, Π 1179

Περικλῆς, Ἀθηναῖος. ἐπὶ τούτου ἤρξατο ὁ Πελοποννησιακὸς πόλεμος. ἐπὶ τούτου τὸ Κυλώνειον ἄγος ἠλαύνετο παρὰ Ἀθηναίων, ᾧ ἐνείχετο Περικλῆς· Κύλωνα γὰρ ἄνδρα Ἀθηναῖον, Ὀλύμπια νενικηκότα, γαμβρὸν Θεαγένους τοῦ Μεγαρέων τυράννου, ἐπιθέμενον τυραννίδι τῶν Ἀθηναίων, παραχρῆμα φυγόντα, καταφυγόντα δὲ ἐπὶ τὰς Σεμνάς θεὰς ἀποσπάσαντες οἱ περὶ Περικλέα ἀπέκτειναν. Οἱ δὲ ἀντεπέταττον. Περικλῆς δὲ οὐκ εἶα πείθεσθαι. ὃς ἦν Ξανθίππου παῖς, στρατηγοῦ Ἀθηναίων, Ἀναξαγόρου δ' ὁμιλητής. Φασὶ δέ, ὅτι μέλλουσα τὸν Περικλέα τίκτειν ἡ μήτηρ ὄναρ εἶδεν ὡς λέοντα τέκοι. Οὗτος κεραυνοῦ ποτε γενομένου καὶ θορυβηθέντων Ἀθηναίων, ὡς ἐξήεσαν ἐς μάχην ὑπ' αὐτῷ στρατηγῷ, δύο λίθους συγκρούσας καὶ πῦρ ἐξ αὐτῶν ἐκκόψας, « τοῦτο, εἶπεν, ἐστὶν ὁ κεραυνός ». Ἔγημε δὲ Ἀσπασίαν τὴν Μιλησίαν, ἐξ ἧς ἔσχε παῖδας Ξανθίππον καὶ

1 Paralos et Xanthippe.

Πάραλον· ὄν παρὰ τὰ πάτρια ὠνόμασεν, ἥρωος ἐπιθεῖς ὄνομα, οὐκ ἐξόν.

Périclès : Athénien. La guerre du Péloponnèse a commencé à son époque. À un moment, le sacrilège de Cylon était dirigé par les Athéniens, avec lequel Périclès était lié¹. Cylon était un Athénien, vainqueur aux jeux Olympiques, gendre du tyran mégarien, Théagénès. Cylon aspira à la tyrannie sur les Athéniens, mais prit instantanément la fuite. Les ascendants de Périclès, après avoir arraché celui qui se réfugiait près de [l'autel] des augustes déesses², le tuèrent. Les Spartiates donnèrent des ordres à leur tour³. Mais Périclès ne permit pas [que les Athéniens] soient persuadés. Il était le fils de Xanthippe, stratège des Athéniens et disciple d'Anaxagore. On disait que sa mère, quand elle était sur le point d'accoucher, avait vu en rêve qu'elle engendrait un lion. Alors qu'un jour il y avait de la foudre et que les Athéniens en étaient troublés, comme ils marchaient au combat sous son commandement, celui-ci dit après avoir entrechoqué deux pierres et allumé un feu à partir de celles-ci : « c'est la foudre ». Il épousa Aspasia de Milet, de qui il eut pour enfants Xanthippe et Paralos⁴, qu'il nomma contrairement à la loi des ancêtres, lui donnant le nom d'un héros, ce qui n'était pas permis.

Id., *Lexicon*, Π 1434

Πεφουσιγγωμένοι· πεφουσημένοι. φύσιγξ δὲ τὸ ἐκτὸς λέπισμα τῶν σκορόδων· ἡ φύσιγγη. Ἐπαιξεν οὖν καὶ τοῦτο εἰς Μεγαρέας, ὅτι πολλὰ σκόροδα ἔχουσιν. Ἡ πεπλησμένοι, ἀπὸ μεταφορᾶς τῶν τὸν ἄνεμον δεχομένων ἀσκῶν ἢ φουσῶν. Ἡ ἐκκεκαυμένοι, οἰδοῦντες. Ἀριστοφάνης· « κᾶθ' οἱ Μεγαρεῖς ὀδύνας πεφουσιγγωμένοι, ἀντεξέκλεψαν Ἀσπασίας ».

Ceux qui sont excités comme le coq par de l'ail : ceux qui sont boursoufflés. La φύσιγξ est l'enveloppe extérieure des aulx : la φύσιγγη. Aristophane se moquait donc aussi des Mégariens avec cela, parce qu'ils possédaient énormément d'ail. Ou bien [le mot signifie] « ceux qui sont remplis », à partir de la métaphore des peaux travaillées et des vésicules qui reçoivent du vent, ou bien [le mot signifie] « enflammés », « enflés ». Chez Aristophane : « alors les Mégariens, excités comme des coqs par de l'ail, sous l'effet du chagrin, volèrent en retour [deux prostituées] d'Aspasia. »

Id., *Lexicon*, Π 2333

1 Aux environs de 632 avant notre ère. Périclès était lié en tant que membre des Alméonides (cf Thucydide, I, 126 – 127).

2 Soit Déméter et Corè, soit les Euménides.

3 Peu avant la guerre du Péloponnèse (cf Thucydide, I, 127).

4 Il semblerait plutôt qu'il s'agisse des enfants de sa précédente union.

Προβατοπώλης· ὁ Καλλίας καὶ ἡ ἐπ' αὐτοῦ πολιτεία· ἡ Λυσικλῆς, υἱὲ Ἀσπασία. στυππειοπώλης δὲ ὁ Εὐκράτης, ὃς καὶ Στύππαξ ἐκαλεῖτο. βυρσοπώλης δὲ ὁ Κλέων. οὐκ ἐπὶ τοῦ πωλεῖν τὰς βύρσας παρείληπται, ἀλλ' ἐπὶ τοῦ τῆς πόλεως ἀποδίδοσθαι τὰ πράγματα.

Marchand de mouton : Callias et sa constitution ; ou Lysiclès, fils d'Aspasie¹. Eucratès était marchand d'étoupe, qui était aussi nommé Styppax. Cléon était marchand de cuir. Ce mot est employé non à cause du fait de vendre des peaux en cuir, mais du fait de vendre les affaires de la cité.

Id., *Lexicon*, Σ 733

Σμηκύθης· ὄνομα κύριον. διεβέβλητο δὲ ὡς γυναικώδης τὸν τρόπον. τὸ δὲ πλήρες Σμηκύθης κύριος· ὥσπερ ἐν ταῖς εἰσαγωγαῖς τῶν ἐγκλημάτων κηρύττειν εἰώθασιν, ἐπειδὴν γυναικὶ ἐπιφέρεται ἐγκλημα. Οὕτω γὰρ προσκαλεῖσθαι εἰώθασιν ἐν τῷ δικαστηρίῳ· ἢ ὁ δεῖνα καὶ ὁ κύριος, τουτέστιν ὁ ἀνὴρ. Ἄμα οὖν ὡς γυναικώδη τὸν Σμήκυθον κωμωδεῖ καὶ ἔχοντα κύριον, ὡς αἱ θήλειαι. Εἴρηται οὖν ἐπὶ τῶν γυναικωδῶν. Ἦν δὲ Θρακῶν βασιλεύς, κίναϊδος. Κύριον δέ, ὡς εἴρηται, τὸν ἄνδρα λέγει. Οὕτω γὰρ ἀπεγράφοντο ἐν τοῖς δικαστηρίοις· Ἀσπασία καὶ κύριος.

Smecythès: nom propre. Il fut attaqué à cause de ses manières efféminées. L'expression complète est Σμηκύθης κύριος. De même qu'on avait eu l'habitude de proclamer dans les introductions des accusations judiciaires, lorsque que l'accusation portait contre une femme, on avait eu l'habitude de citer en justice dans un tribunal : « un tel et le tuteur », c'est-à-dire le mari. En même temps, Aristophane se moque dans une comédie de Smecythès en tant qu'efféminé et parce qu'il avait un tuteur, comme les femmes. On dit donc ceci sur ceux qui ont des manières efféminées. Le roi des Thraces était un efféminé. On dit que le mari est, comme on l'a dit, le tuteur. C'est ainsi qu'étaient enregistrés dans les tribunaux : « Aspasia et son tuteur ».

Georgius Syncellus, *Ecloga chronographica*, p. 304, 482, l. 10 – 13

Τότε καὶ ὁ Πελοποννησιακὸς συνέστη πόλεμος διὰ τὸ γεγονὸς ὑπὸ Περικλέους ψήφισμα μὴ κοινωεῖν Μεγαρεῦσι τοὺς Ἀθηναίους, ὡς ὑβρίσασιν Ἀσπασίαν τὴν γαμετὴν αὐτοῦ, καὶ διὰ τὴν τοιαύτην αἰτίαν προσθεμένων τῶν Μεγαρέων τοῖς Λακεδαιμονίοις.

1 Lysiclès n'est pas son fils, mais de son amant ou mari après la mort de Périclès.

Alors la guerre du Péloponnèse s'engagea à cause du décret passé par Périclès qui interdisait que les Athéniens communiquent avec les Mégariens, au motif que ceux-ci avaient insulté Aspasia, son épouse, et c'est pour une raison de cet ordre que les Mégariens prirent parti pour les Lacédémoniens.

Synésios de Cyrène, *Dion*, 1, 13

Εἴ τις ἀγνοεῖ τὴν ἐν ταύτῳ προβλήματι διαφορὰν τοῦ πολιτικοῦ καὶ τοῦ ῥήτορος, ἐπελθέτω μετὰ νοῦ τὸν Ἀσπασίας τε καὶ Περικλέους ἐπιτάφιον Θουκυδίδου καὶ Πλάτωνος, ὧν ἑκάτερος θατέρου παρὰ πολὺ καλλίων ἐστὶ, τοῖς οἰκείοις κανόσι κρινόμενος.

Si l'on ignore la différence sur le même sujet entre l'homme politique et l'orateur, que l'on examine avec intelligence l'oraison funèbre d'Aspasia et Périclès chez Thucydide et Platon. Chacune d'elles est en grande partie plus belle que l'autre, quand elles sont jugées d'après les règles qui leur sont propres.

Id., *Dion*, 15, 2

Socrate prononce l'oraison funèbre

Προσένεμε γὰρ Ἀσπασία τὴν δύναμιν ταύτην, ἣ προσεφοίτα κατὰ χάριν τοῦ τὰ ἐρωτικὰ παιδευθῆναι. Εἰ δέ τινα τὰ κατὰ Ἀσπασίαν τε καὶ Σωκράτην ἐρωτικὰ ἐννεόηκας, οὐκ ἀπιστήσεις ὅτι φιλοσοφία τὰς τελεωτάτας ἐποπτεύσασα τελετὰς ἀπανταχοῦ τὸ καλὸν ἐπιγνώσεται καὶ ἀσπάζεται καὶ ῥητορικὴν ἐπαινέσεται καὶ ἀσπασίως καὶ ποιητικῆς ἀνθέξεται.

Il attribuait en effet à Aspasia cette faculté, chez qui il allait souvent pour le plaisir d'être instruit des choses de l'amour. Mais si l'on a réfléchi en quelque sorte sur les choses de l'amour selon Aspasia et Socrate, on ne doutera pas que la philosophie, après avoir été initiée au plus haut degré des mystères les plus accomplis, reconnaisse et accueille le beau partout où il se trouve, loue la rhétorique, et s'attache avec joie même à la poésie.

Id., *Dion*, 15, 4

...λελήθασιν οὖν ὑπὸ σοφίας οἱ στασιῶται τῆς ἀγλωττίας οὗτοι καὶ τὸν Ἀπόλλω δεύτερον ἄγοντες ἑαυτῶν, μετ' Ἀσπασίας τε καὶ Σωκράτους.

...donc les partisans du défaut d'éloquence, à cause de leur savoir, subordonnent aussi à leur insu Apollon à eux-mêmes, avec Aspasia et Socrate.

Syriani, Sopatri et Marcellini Scholia ad Hermogenis Status, *Scholia ad Hermogenis librum περὶ στάσεων* (éd. Walz, vol. IV), p. 159, l. 2 – 3

Παράδειγμα ἄλλο τοῦ ἀπιθάνου. Περικλῆς τῇ Ἀσπασίᾳ συνόντα Σωκράτη κρίνει μοιχείας.
Un autre exemple de l'incroyable. Périclès, fréquentant Aspasia, juge Socrate d'adultère.

Thémistios, *Ἐπὲρ τοῦ λέγειν ἢ πῶς τῷ φιλοσόφῳ λεκτέον*, 329 c

Καὶ τῆνικαῦτα οὐκ ᾔκνεις οὐδὲ ἐδεδοίκεις μὴ τίς σε μαιρακιεύεσθαι ὑπολάβοι ἀμιλλωμένην πρὸς Λυσίαν καὶ Θουκυδίδην, καὶ τοὺς μὲν ἀποσκορακίζουσάν τε καὶ μόνον οὐχὶ ἐπιρραπίζουσαν αὐτῷ Γοργία καὶ Ἀντιφῶντι, Περικλέα δὲ ἐπαινοῦσαν μόνον καὶ Ἀσπασίαν ὡς ῥήτορας τελεσιουργοὺς τε καὶ ὑψηλόνοους, ὅτι ἐκ τῆς Ἀναξαγόρου ἀδολεσχίας ταῦτα προσειλύσατο εἰς τὴν τέχνην.

À ce moment, tu ne craignais ni n'avais peur que quelqu'un ne pense que tu te conduisais comme un jeune homme en luttant contre Lysias et Thucydide, en les envoyant aux corbeaux et en blâmant presque uniquement Gorgias et Antiphon, faisant uniquement l'éloge de Périclès et d'Aspasia comme orateurs efficaces et aux sentiments élevés, parce qu'il avait tiré du bavardage d'Anaxagore ces principes en vue de son art.

Théodoret de Cyr, *Thérapeutique des maladies helléniques*, I, 17

Σωκράτης δὲ ὁ Σωφρονίσκου, τῶν φιλοσόφων ὁ ἄριστος, οὐδὲ παρὰ γυναικῶν μαθεῖν τι χρήσιμον ὑπέλαβε φιλοσοφίας ἀνάξιον· τῷ τοι καὶ τὴν Διοτίμαν οὐκ ἠρυθρία προσαγορεύων διδάσκαλον, καὶ μέντοι καὶ παρὰ τὴν Ἀσπασίαν διετέλει θαμίζων.

Socrate, fils de Sophronisque, le meilleur des philosophes, n'a pas non plus considéré comme indigne de la philosophie d'apprendre quelque chose d'utile de la part des femmes : c'est pourquoi, il ne rougissait pas en appelant Diotime « professeure » et en se rendant fréquemment chez Aspasia.

Jean Tzetzes, *Chiliades*, Chilies X, 360, v. 956 – 965

Ταύτην αἰτίαν Περικλῆς ἔλεγε Μεγαρέων.

Τζέτζης ἐγὼ δε λέγω σοι καὶ ἀκριβῶς μοι σκόπει.

Ὁ Περικλῆς ψευδόμενος, ἄκων νῦν ἀληθεύει.

Τὴν Ἀσπασίαν οὔσαν γὰρ Μεγαρικὴν ἐταίραν

Ὁ Περικλῆς ὡς νόμιμον ἔσχηκε συνευνέτιν.

Ποτὲ τοῖς προαστείοις δε ταύτης παρεξελθούσης

Μετὰ τιμῆς καὶ προπομπῆς καὶ θεραπείας πόσης,
Οἱ Μεγαρεῖς γινώσκοντες, ὡς πρὶν, θεοῦ ὀργάδα,
Τῆς Ἀφροδίτης δε θεοῦ, τῆς Ἀθηνᾶς οὐ λέγω,
Ἀστείως διετέθησαν οἷα τὸ πρὶν γνωρίμη.

Periclès dit que les Mégariens sont la cause de ceci.

Moi, Tzetzès, je te le dis, observe-moi rigoureusement :

Periclès, après avoir menti, dit à présent la vérité, contrit.

Aspasie étant une courtisane de Mégare,

Periclès l'eut légalement pour sa compagne.

Parce que celle-ci quelquefois passait près des faubourgs

avec beaucoup de considération, processionnellement, et avec beaucoup de sollicitude,

les Mégariens la reconnaissaient et, comme auparavant avec la terre fertile de la déesse

– de la déesse Aphrodite, je ne dis pas Athéna –

telle qu'elle était connue dans le passé, la traitaient avec élégance.

Χένophon, *Ἐconomique*, III, 14

Οἷς δὲ σὺ λέγεις ἀγαθὰς εἶναι γυναῖκας, ὧ Σώκρατες, ἢ αὐτοὶ ταύτας ἐπαίδευσαν ;

Οὐδὲν οἷον τὸ ἐπισκοπεῖσθαι. Συστήσω δέ σοι ἐγὼ καὶ Ἀσπασίαν, ἣ ἐπιστημονέστερον
ἐμοῦ σοι ταῦτα πάντα ἐπιδείξει.

– Mais ces maris dont tu dis pour ta part qu'ils ont des épouses convenables, est-ce que ce
sont eux qui les ont éduquées ?

– Le mieux est de l'examiner. Je te présenterai aussi à Aspaspie, qui te montrera tout cela
plus savamment que moi.

Id., *Mémorables*, II, 6, 36

– Τί οὖν, ἔφη ὁ Κριτόβουλος, ἐμοὶ τοῦτο λέγεις, ὥσπερ οὐκ ἐπὶ σοὶ ὄν ὃ τι ἂν βούλη περὶ
ἐμοῦ λέγειν;

– Μὰ Δί' οὐχ ὡς ποτε ἐγὼ Ἀσπασίας ἤκουσα· ἔφη γὰρ τὰς ἀγαθὰς προμνηστρίδας μετὰ
μὲν ἀληθείας τὰγαθὰ διαγγελούσας δεινὰς εἶναι συνάγειν ἀνθρώπους εἰς κηδεῖαν,
ψευδομένας δ' οὐκ ἐθέλειν ἐπαινεῖν· τοὺς γὰρ ἐξαπατηθέντας ἅμα μισεῖν ἀλλήλους τε καὶ
τὴν προμνησαμένην. Ἄ δὴ καὶ ἐγὼ πεισθεὶς ὀρθῶς ἔχειν ἠγοῦμαι οὐκ ἐξεῖναί μοι περὶ σοῦ
λέγειν ἐπαινοῦντι οὐδὲν ὃ τι ἂν μὴ ἀληθεύω.

– Pourquoi donc, dit Critoboulos, me parles-tu ainsi, comme s'il n'était pas en ton pouvoir

de dire à mon sujet ce que tu voudras ?

– Non, par Zeus, comme je l’ai entendu un jour d’Aspasie : en effet, elle disait que les bonnes entremetteuses sont habiles à pousser les gens au mariage en faisant savoir avec vérité leurs qualités, et non en voulant faire leur éloge en mentant, car ceux qui ont été trompés se détestent mutuellement, en plus de détester celle qui a négocié le mariage. Pour ma part, persuadé qu’elle a raison, je pense qu’il ne m’est pas permis de faire à ton sujet aucune louange qui ne soit pas vraie.

Zénophane *apud* Athénée, XIII, 576 d

Κῦρος δὲ ὁ ἐπὶ τὸν ἀδελφὸν ἐπιστρατεύσας οὐχὶ ἑταίραν οὕσαν τὴν Φωκαίδα τὴν σοφωτάτην <καὶ> καλλίστην γενομένην εἶχε συστρατευομένην ; ἦν Ζηνοφάνης φησὶ πρότερον Μιλτῶ καλουμένην Ἀσπασίαν μετονομασθῆναι.

Cyrus, qui s’est retourné contre son frère, n’avait-il pas une courtisane très sage et très belle qui était Phocéenne et qui faisait campagne avec lui ? Zénophane dit que, précédemment appelée Miltô, elle reçut le nouveau nom d’Aspasie.

Ἄστρα, Astra

La traduction est donnée plus haut :

– Athénée, XIII, 583 e = Agallis

Ἀφύας / Ἀφύη, « Sardine (s) »

= Anthis ; Nicostratis.

B

Βακχίς, Bacchis

En tant que personnage fictif chez :

- Alciphron, *Lettres de Courtisanes*, 2 (destinataire de Glycéra) ; 3 (correspond avec Hypéride) ; 4 (correspond avec Phrynè) ; 5 (correspond avec Myrrhiné) ; 14 (destinataire de Mégara) ;
- Lucien, *Dialogue des courtisanes*, IV (dialogue entre Mélitta et Bacchis).

La traduction est donnée plus haut :

- Plutarque, *Dialogue sur l'amour*, 753 c – d = Abrotonon

Athénée, XIII, 594 b – d

Διαβόητος δ' έταιρα γέγονε καί η Μιλησία Πλαγγών · ης περικαλλεστάτης ούσης ήράσθη τις Κολοφώνιος νεανίσκος, Βακχίδα έχων έρωμένην την Σαμίαν. Λόγους ούν προσενέγκαντος του νεανίσκου προς αυτήν ή Πλαγγών άκούουσα της Βακχίδος τὸ κάλλος καί αποστρέψαι θέλουσα τὸν νεανίσκον του προς αυτήν έρωτος, ὡς άδύνατον ήν, ήτησε της συνουσίας μισθὸν τὸν Βακχίδος ὄρμον διαβόητον ὄντα. Ὁ δέ σφοδρῶς έρων ήξίωσε την Βακχίδα μη περιδεϊν αυτόν άπολλύμενον· καί η Βακχίς την ὄρμην κατιδοῦσα του νεανίσκου έδωκε. Πλαγγών δέ τὸ άζηλον συνιδοῦσα της Βακχίδος τὸν μὲν άπέπεμψεν εκείνη, τῷ δέ ὠμίλησε· καί του λοιποῦ φίλοι έγένοντο, κοινῶς περιέπουσαι τὸν έραστήν. Ἐφ' οίς Ἴωνες άγασθέντες, ὡς φησι Μενέτωρ ἐν τῷ Περι Ἐναθημάτων, Πασιφίλαν έκάλεσαν την Πλαγγόνα. Μαρτυρεϊ δέ καί Ἀρχίλοχος περι αυτής ἐν τούτοις·

συκῆ πετραίη πολλὰς βόσκουσα κορώνας

εὐήθης ξείνων δέκτρια Πασιφίλη.

La Milésienne Plangon fut aussi une courtisane célèbre : elle était de toute beauté et un jeune homme de Colophon, qui avait pour amante la Samienne Bacchis, tomba amoureux d'elle. Quand le jeune homme lui parla, Plangon, qui connaissait par ouï-dire la beauté de Bacchis, voulut détourner le jeune homme de l'amour qu'il avait à son égard.

Comme c'était impossible, elle demanda comme salaire de sa compagnie le collier de Bacchis, qui était célèbre. Mais lui était violemment amoureux et demanda à Bacchis de ne pas le laisser périr avec indifférence. Alors, Bacchis, après avoir examiné le jeune homme, lui donna le collier. Mais Plangon, en constatant l'absence de jalousie de Bacchis, lui renvoya l'un et fréquenta l'autre : à partir de ce moment-là, elles furent amies, choyant en commun leur amant. Les Ioniens, admiratifs de ces événements, à ce que rapporte Ménétor dans *Sur les Offrandes*, nommèrent Plangon *Pasiphila*, « Amie de tous ». Archiloque¹ aussi porte témoignage à son sujet dans les vers suivants :

Figuier qui vit au milieu des rochers nourrissant de nombreuses corneilles,
Elle est gentille, Pasiphila, qui reçoit les étrangers !

Βάραθρον, Barathron

Théophilos *apud* Athénée, XIII, 587 f

Θεόφιλος Φιλαύλω·

Τοῦ μὴ ποτ' αὐτὸν ἐμπεσεῖν εἰς Λαίδα

φερόμενον ἢ Μηκωνίδ' ἢ Σισύμβριον

ἢ Βάραθρον ἢ Θάλλουσαν ἢ τούτων τινά,

ὧν ἐμπλέκουσι τοῖς λίνοις σ'² αἰ μαστροποί,

ἢ Ναύσιον³ ἢ Μαλθάκην

Théophilos dans le *Philaulos* :

Pour éviter qu'il ne tombe un jour en étant emporté chez Laïs,

1 Il pourrait s'agir d'Antilocheus (Ch. Gulick, 1937 : p. 205), peut-être le poète du temps de Lysandre (Plutarque, *Lysandre*, 18, 7). Il est également possible que le témoignage d'Archiloque ne se rattache pas à Plangon : c'est la théorie avancée par l'édition Canfora (« questa Pasifile non ha certamente nulla a che fare con la milesia Plangone », L. Canfora, 2001 (vol. III) : note 3 p. 1521). Dans le cas contraire, Bacchis et Plangon sont des courtisanes archaïques. Nous avons cependant fait le choix de les considérer comme classiques, selon les indices suivants : dans les lettres d'Alciphron, Bacchis correspond avec Glycéra, Hypéride, Myrrhinè et Phrynè, qui ont vécu à la période classique ; Plutarque mentionne Bacchis avec Abrotonon ; Plangon apparaît dans une pièce d'Anaxilas (Athénée, XIII, 558 a – b), qui compare les courtisanes à des monstres mythologiques. Il cite plusieurs courtisanes de période classique : Sinôpè, Nannion, Phrynè, à laquelle il faut rajouter Gnathainia, courtisane qui a vécu à la fin de l'époque classique et durant l'époque hellénistique (bien qu'il soit aussi fait mention de Théanô, courtisane archaïque).

2 Le σ' a été ajouté par Kaibel.

3 Chez S. Ogden, † ναύσιον † est donné entre *crucis* avec un v minuscule, donné par le manuscrit A ; Ch. Gulick donne sans *crucis* la version Ναύσιον avec N majuscule, suivant la correction de Musurus. Nous suivons également cette version. Kassel et Austin présentent le vers ainsi : † ἢ ναύσιον ἢ Μαλθάκην.

ou chez Méconis, ou chez Sisymbriion
ou chez Barathron, ou chez Thallousa ou chez l'une de ces femmes,
grâce aux filets dont les entremetteuses t'enserrent,
ou chez Nausion ou chez Malthacè.

Γ

Γαλήνη, Galènè

Philétairos *apud* Athénée, XIII, 587 e – f

Φιλέταιρος ἐν Κυναγίδι·

Οὐχὶ Κερκώπη μὲν ἤδη γέγον' ἔτη τρισχίλια,
ἢ δὲ Διοπείθους ἀηδῆς Τέλεσις ἕτερα μυρία;
Θεολύτην δ' <οὐδ'> οἶδεν οὐδεὶς ὅτε τὸ πρῶτον ἐγένετο.
οὐχὶ Λαῖς μὲν τελευτῶσ' ἀπέθανεν βινουμένη,
Ἴσθμιάς δὲ καὶ Νέαιρα κατασέσηπε καὶ Φίλα ;
Κοσσύφας δὲ καὶ Γαλήνας καὶ Κορόνας οὐ λέγω.
Περὶ δὲ Ναΐδος σιωπῶ· γομφίους γὰρ οὐκ ἔχει.

Philétairos dans *La Chasseresse* :

Cercôpè n'a-t-elle pas déjà trois mille ans
Et la déplaisante Télésis de Diopeithès, dix milles de plus ?
Quant à Théolytè, personne ne sait quand elle est née.
À la fin, Laïs n'est-elle pas morte en plein acte ?
Et Isthmias, et Nééra, et Phila, ne sont-elles pas pourries ?
Des Cossypha, des Galènè et des Corônè, je n'en parle pas ;
Et sur Naïs, je me tais, car elle n'a plus de molaires.

Γλυκέρα, Glycéra (I – III)

En dehors des textes où les noms de Thalassis (Glycéra I), Harpale (Glycéra II) et Ménandre (Glycéra III) apparaissent, il est difficile de rattacher les autres textes à une personne précise. Au regard des éléments chronologiques, il est tout à fait possible que ces trois Glycéra soient une seule et même personne, comme le supposent L. McClure et K. Kapparis, malgré l'absence de connexion nettement établie. Le PAA fait une distinction entre les trois. S'il y en a eu plusieurs, la renommée du nom a brouillé les pistes. Pour des raisons pratiques, les textes sont présentés sans distinction¹.

En tant que personnage fictif chez :

- Alciphron, *Lettres de Courtisanes*, 2 (correspondance avec Bacchis) ; 14, 2 (citée parmi d'autres courtisanes) ; 18 (destinataire de Ménandre). 19 (correspond avec Ménandre) ;
- Aristénète, *Lettres*, : 1, 19 ; I, 22 ; II, 3 (correspondance avec Philinnè) .
- Lucien, *Dialogue des Courtisanes*, I (dialogue avec Thaïs) ;
- Ménandre : personnage de *La Tondue* et dans *Le Misogyne* (fr. 240 K. – A.) ; pièce intitulée *Glycéra* (fr. 96 K. – A.) ;
- Philostrate, *Epistulae et dialexeis*, 38 (citée avec Aristagora et Laïs).

La forme Glycérion est également attestée. Considérée comme un diminutif de Glycéra², il est parfois possible de trouver les deux noms pour un même texte selon les éditions : par exemple, le fragment du Misogyne présente Γλυκέριον dans l'édition Kock et Γλυκέρα dans l'édition K. – A³. Nous considérons que les textes qui renvoient à Glycérion relèvent de l'utilisation de la personne de Glycéra en tant que personnage fictif. Ils sont donc listés, mais n'ont pas été traduits.

1 L. McClure, 2003 : p.186 ; K. Kapparis, 2016 : p. 405 – 406 ; PAA = 277485, la fille de Thalassis ; 277490, la fréquentation Harpale ; 277495, l'amante de Ménandre.

2 Aristénète et Alciphron utilisent Γλυκέριον comme diminutif affectueux pour renvoyer à Glycéra (Aristénète, *Lettres*, I, 22 ; Lucien, *Lettres de Courtisanes*, 18, 17 ; cf aussi Scholies à Lucien, *Scholia in Lucianum (scholia vetera et recentiora Arethae)*, 19, 12 ; K. Kapparis, 2018 : p. 405 – 406. Le PAA fait la distinction entre les trois Glycéra et Glycérion (= PAA 277790).

3 Fr. 239 Kock et 240 K. – A.

Quelques textes fictifs mentionnent Glycéra sous la forme Glycéron :

- Aristénète, *Lettres*, I, 22 ;
- Lucien, *Lettres des Courtisanes*, I, 1 – 2 ;
- Id., *La Traversée pour les Enfers ou Le Tyran*, 12 ;
- Id., *Lettres de Courtisanes*, 18, 17 ; 19, 2 ;
- Machon *apud* Athénée, XIII, 582 d – e.

Athénée, XIII, 585 c

Μενάνδρῳ τῷ ποιητῆι δυσημερήσαντι καὶ εἰσελθόντι εἰς τὴν οἰκίαν Γλυκέρα προσενέγκασα γάλα παρεκάλει ῥοφήσαι· ὁ δ' « οὐ θέλω, εἶπεν· ἦν γὰρ ἐφεστηκυῖα γραῦς¹ αὐτῷ ». Ἡ δὲ « ἀποφύσα, εἶπε, καὶ τῷ κάτω χρῶ ».

Comme le poète Ménandre avait passé une mauvaise journée et s'était rendu chez elle, Glycéra, en lui apportant du lait, l'exhorta à le boire, mais il répondit : « je n'en veux pas ». En effet, une vieille peau s'était déposée dessus. Elle répondit : « Souffle-là et prends ce qu'il y a dessous. »

Id., XIII, 585 d

Λεόντιον κατακειμένη μετ' ἐραστοῦ, ἐπεισελθούσης εἰς τὸ συμπόσιον Γλυκέρας καὶ τοῦ ἐραστοῦ αὐτῆς ταύτη μᾶλλον προσέχοντος, κατάστυγνος ἦν. Ὡς δ' ἐπιστρέψας ὁ γνώριμος αὐτὴν ἠρώτησε τί λυπεῖται, « ἡ ὑστέρα² με λυπεῖ » ἔφη.

Léontion était couchée avec son amant quand Glycéra et son propre amant arrivèrent au banquet³. Comme le premier était davantage attentif à l'autre femme, Léontion était d'humeur sombre. Son ami, se tournant vers elle, lui demanda ce qui l'incommodait. Elle répondit : « Voilà les mycoses qui arrivent ! ».

1 Jeu sur le double sens de ἡ γραῦς qui désigne la peau ridée (ici le dépôt sur un liquide) ou la vieille femme, c'est-à-dire « oublie la peau et prends la vieille ».

2 Il s'agit d'un jeu de mot difficilement traduisible entre le substantif ἡ ὑστέρα, qui désigne le sexe féminin, et l'adjectif féminin substantivé ἡ ὑστέρα qui signifie « celle qui vient après, la nouvelle venue ». (Cf Loeb Olson, 2010 : note 307 p. 382).

3 Le mot τὸ συμπόσιον est traduit par la traduction usuelle, « banquet ». Sur cette traduction, cf note 2 de l'introduction du volume I.

Id., XIII, 586 b – d

Ὁ δ' αὐτὸς Ὑπερείδης ἐν τῷ κατὰ Μαντιθέου αἰκίας περὶ Γλυκέρας τάδε λέγει· « ἄγων Γλυκέραν τε τὴν Θαλασσίδος, ζεῦγος ἔχων ». Ἄδηλον εἰ αὕτη ἐστὶν ἡ Ἀρπάλω συνοῦσα· περὶ ἧς φησιν Θεόπομπος ἐν τοῖς περὶ τῆς Χίας Ἐπιστολῆς, ὅτι μετὰ τὸν τῆς Πυθιονίκης θάνατον ὁ Ἄρπαλος μετεπέμψατο τὴν Γλυκέραν Ἀθήνηθεν· ἦν καὶ ἐλθοῦσαν οἰκεῖν ἐν τοῖς βασιλείοις τοῖς ἐν Ταρσῷ καὶ προσκυνεῖσθαι ὑπὸ τοῦ πλήθους βασίλισσαν προσαγορευομένην· ἀπειρησθαί τε πᾶσι μὴ στεφανοῦν Ἄρπαλον, ἐὰν μὴ καὶ Γλυκέραν στεφανῶσιν. ἐν Ῥωσσῷ δὲ καὶ εἰκόνα χαλκῆν αὐτῆς ἰστάναι τολμῆσαι παρὰ τὴν ἑαυτοῦ. Τὰ ὅμοια δ' εἶρηκε καὶ Κλείταρχος ἐν ταῖς περὶ Ἀλέξανδρον Ἱστορίαις. Ὁ δὲ γράψας τὸν Ἀγῆνα τὸ σατυρικὸν δραμάτιον, εἴτε Πύθων ἐστὶν ὁ Καταναῖος ἢ αὐτὸς ὁ βασιλεὺς Ἀλέξανδρος, φησὶν·

(A.) καὶ μὴν ἀκούω μυριάδας τὸν Ἄρπαλον αὐτοῖσι τῶν Ἀγῆνος οὐκ ἐλάττονας σίτου παραπέμψαι καὶ πολίτην γεγονέναι.

(B.) Γλυκέρας ὁ σῖτος οὗτος ἦν, ἔσται δ' ἴσως αὐτοῖς ὀλέθρου κοῦχ ἑταίρας ἀρραβῶν.

Le même Hypéride dans le *Contre Mantithéos pour coups et blessure*¹ dit ceci au sujet de Glycéra : « en emmenant Glycéra, fille de Thalassis, comme il possédait un attelage ». Il n'est pas certain que cette dernière soit la même qui vécut avec Harpale : à son sujet, Théopompe dit, dans *la Lettre de Chios*, qu'après la mort de Pythonicè, Harpale fit venir Glycéra d'Athènes. Elle vint habiter dans le palais de Tarse, le peuple se prosternait devant elle et elle était saluée comme reine : il était défendu à tous de couronner Harpale s'ils ne couronnaient pas aussi Glycéra. À Rhossos, il eut même l'audace d'ériger une statue d'elle en bronze à côté de la sienne. Cleitarque dit également des choses similaires dans *l'Histoire d'Alexandre*.

L'auteur du petit drame satirique *Agen*, que ce soit Python de Catane ou le roi Alexandre en personne, dit :

A. : J'ai entendu dire qu'Harpale leur a envoyé de grandes quantités de blé, qui ne sont pas inférieures à celles envoyées par Agen, puis est devenu citoyen.

B. : Ce blé appartenait à Glycéra ; il sera pour eux peut-être le gage de leur ruine et non le cadeau d'une courtisane.

1 Fr 121 Jensen.

Id., XIII, 594 d

Ὅτι δὲ καὶ Μένανδρος ὁ ποιητὴς ἦρα Γλυκέρας κοινόν. Ἐνεμεσήθη δὲ· Φιλήμονος γὰρ ἑταίρας ἐρασθέντος καὶ χρηστὴν ταύτην ὀνομάσαντος διὰ τοῦ δράματος, ἀντέγραψεν Μένανδρος ὡς οὐδεμιᾶς οὔσης χρηστῆς.

Le fait que le poète Ménandre était amoureux de Glycéra est notoire, mais il s'irrita contre elle : comme Philémon s'était épris de la courtisane et la qualifia de « bienfaitante » dans sa pièce, Ménandre écrivit contre lui en disant qu'aucune n'était bienfaitante.

Cléarque *apud* Athénée, XIII, 605 d

Ὅρατε οὖν καὶ ὑμεῖς, ὧ φιλόσοφοι, οἱ παρὰ φύσιν τῇ Ἀφροδίτῃ χρώμενοι καὶ ἀσεβοῦντες εἰς τὴν θεόν, μὴ τὸν αὐτὸν διαφθαρήτε τρόπον. « Τότε γὰρ καὶ οἱ παῖδές εἰσιν καλοί, ὡς Γλυκέρα ἔφασκεν ἡ ἑταίρα, ὅσον εἰκόσασι γυναιξὶ χρόνον », καθάπερ ἱστορεῖ Κλέαρχος.

Vous autres philosophes, qui usez d'Aphrodite contre nature et êtes impies envers cette divinité, veillez donc à ne pas être détruits de la même manière. « Les garçons ne sont beaux, disait la courtisane Glycéra, qu'aussi longtemps qu'ils ressemblent à des femmes », comme le rapporte Cléarque.

Diodore Sicile, *Bibliothèque*, XVII, 108, 6

Μετὰ δὲ ταῦτα ἄλλην ἑταίραν Ἀττικὴν ὄνομα Γλυκέραν μεταπεμψάμενος ἐν ὑπερβαλλούσῃ τρυφῇ καὶ πολυδαπάνῳ διαιτήματι διεξῆγεν· εἰς δὲ τὰ παράλογα τῆς τύχης καταφυγὰς ποριζόμενος εὐεργέτει τὸν τῶν Ἀθηναίων δῆμον.

Après cela, ayant fait venir une autre courtisane attique du nom de Glycéra, Harpale passa son temps dans une vie de débauche excessive et somptuaire. Se ménageant des échappatoires contre les coups inopinés du sort, il rendait des bienfaits au peuple athénien.

Eustathe de Thessalonique, *Commentarii ad Homeri Iliadem*, vol. I, p. 406, l. 11 – 14

Ἱστορεῖται δὲ καὶ ὁ Πραξιτέλους Ἔρωσ ἐν Θεσπιαῖς εἶναι, ὃν ἔγλυψε μὲν ἐκεῖνος, ἀνέθηκε δὲ ἡ ἑταίρα. Γλυκέρα ἐκεῖθεν οὔσα, λαβοῦσα δῶρον παρὰ τοῦ τεχνίτου. Πολλοὶ δὲ ἀνέβαινον ὀψόμενοι τὸν Ἔρωτα.

On rapporte que se trouvait à Thespies l'Éros de Praxitèle, que celui-ci a sculpté et que la courtisane consacra. Glycéra étant originaire de là-bas, elle l'avait reçu comme cadeau de l'artiste. De nombreuses personnes y montaient pour voir l'Éros.

Harpocraton, *Lexicon in decem oratores Atticos*, Γ 12 ; Photius, *Lexicon*, Γ 145 ; Souda, *Lexicon*, Γ 309

Γλυκέρα· ἑταίρα τις.

Glycéra : une courtisane.

Horace, *Odes*, I, 19, l. 5 – 6

Vrit me Glycerae nitor

splendentis Pario marmore purius ;

urit grata proteruitas

et uoltus nimium lubricus aspici.

« Je brûle pour la beauté radieuse de Glycéra,
jetant un éclat plus pur que le marbre de Paros ;
je brûle pour son aimable pétulance,
pour son visage trop périlleux à regarder¹. »

Id., *Odes*, I, 30, l. 1 – 4

O Venus regina Cnidi Paphique,

sperne dilectam Cypron et uocantis

ture te multo Glycerae decoram

transfer in aedem.

« Ô Vénus, reine de Cnide et de Paphos,
prends en dédain ta Chrypre chérie, et,
quand Glycéra t'appelle avec force encens,
transporte-toi dans son joli sanctuaire. »

Id., *Odes*, I, 33, l. 2

Albi, ne doleas plus nimio memor

inmitis Glycerae.

« Albius, ne te désole pas hors de toute mesure en songeant
à l'inclémente Glycéra »

1 La traduction des *Odes* Horace est de F. Villeneuve (1929). Nous avons harmonisé le nom avec le présent corpus (Glycéra au lieu de Glycère).

Id., *Odes*, III, 19, l. 28

Me lentus Glyceræ torret amor meæ.

« Moi, l'amour me consume à petit feu pour ma Glycéra. »

Martial, *Epigrammes*, XIV, 187

Μενάνδρου Θαΐς

Hac primum iuuenum lasciuos lusit amores;

nec Glyceræ pueri, Thais amica fuit.

La Thaïs de Ménandre

« C'est avec elle que tout d'abord il goûta les voluptueuses amours des jeunes gens :

Glycéra ne fut pas la maîtresse de son adolescence, ce fut Thaïs¹. »

Satyros *apud* Athénée, XIII, 584 a – b

Κατηγοροῦντος γοῦν ποτε Στίλπωνος Γλυκέρως παρὰ πότον ὡς διαφθειρούσης τοὺς νέους, ὡς φησι Σάτυρος ἐν τοῖς Βίοις, ὑποτυχοῦσα ἡ Γλυκέρω, « τὴν αὐτήν, ἔφη, ἔχομεν αἰτίαν, ὧς Στίλπων. » Σέ τε γὰρ λέγουσιν διαφθεῖρειν τοὺς ἐντυγχάνοντάς σοι ἀνωφελῆ καὶ ἐριστικὰ σοφίσματα διδάσκοντα, ἐμέ τε ὡσαύτως. Μηθὲν οὖν διαφέρειν ἐπιτριβομένοις καὶ κακῶς πάσχουσιν ἢ μετὰ φιλοσόφου ζῆν ἢ ἐταίρας. » Κατὰ γὰρ τὸν Ἀγάθωνα·

γυνὴ τ<οι> σῶμα<τος> δι' ἀργίαν

ψυχῆς φρόνησιν ἐντὸς οὐκ ἀργὸν φορεῖ.

Un jour, alors que Stilpon accusait Glycéra, pendant un banquet, de corrompre les jeunes gens, comme le dit Satyros dans ses *Vies*, elle répliqua : « nous portons la même responsabilité, Stilpon. Car toi, on dit que tu corromps ceux qui te rencontrent en leur enseignant des sophismes inutiles et polémiques et il en va de même pour moi. Donc pour qui est soumis aux pressions et aux mauvais traitements, il n'y a aucune différence à passer sa vie avec un philosophe ou avec une courtisane. » En effet, selon Agathon :

« La femme, à cause de l'oisiveté de son corps,

porte à l'intérieur de son âme une intelligence qui n'est pas oisive. »

1 Martial, *Épigrammes*, trad. : H. J. Izaac.

Scholies à Lucien, *Scholia in Lucianum (scholia vetera et recentiora Arethae)*, 19, 12²

Γλυκέριον*] ὑποκοριστικὸν τῆς Γλυκερίας Ἀθηναίων ἔθει.

Glycérion : habituel diminutif de l'Athénienne Glycéra.

Strabon, *Géographie*, IX, 2, 25

Αἱ δὲ Θεσπιαὶ πρότερον μὲν ἐγνωρίζοντο διὰ τὸν Ἔρωτα τὸν Πραξιτέλους, ὃν ἐγλυψε μὲν ἐκεῖνος, ἀνέθηκε δὲ Γλυκέρα ἢ ἐταῖρα Θεσπιεῦσιν, ἐκεῖθεν οὖσα τὸ γένος, λαβοῦσα δῶρον παρὰ τοῦ τεχνίτου. Πρότερον μὲν οὖν ὀψόμενοι τὸν Ἔρωτά τινες ἀνέβαινον ἐπὶ τὴν Θεσπειαν, ἄλλως οὐκ οὔσαν ἀξιοθέατον.

Thespies était d'abord connue à cause de l'Éros de Praxitèle, que celui-ci a sculpté, et que la courtisane Glycéra consacra aux Thespiens, étant originaire de là-bas. Elle l'avait reçu comme cadeau de l'artiste. Autrefois, certains montaient à Thespies pour voir l'Éros, la ville n'ayant rien d'autre qui mérite la visite.

Tatien, *Le discours aux Grecs*, 33 (p. 35), l. 13 – 14

Sur la frivolité des Grecs

Διὰ τί Γλυκέραν τὴν ἐταῖραν καὶ Ἀργεῖαν τὴν ψάλτριαν ὁ Ὀλύνθιος Ἡρόδοτος κατεσκεύασεν ;

Pourquoi Hérodote d'Olynthe a-t-il représenté la courtisane Glycèra et la cithariste Argia ?

Théopomphe *apud* Athénée, XIII, 595 d – 596 b

Μετὰ δὲ τὴν Πυθιονίκης τελευτὴν ὁ Ἄρπαλος Γλυκέραν μετεπέμψατο καὶ ταύτην ἐταῖραν, ὡς ὁ Θεόπομπος ἱστορεῖ, φάσκων ἀπειρηκέναι τὸν Ἄρπαλον μὴ στεφανοῦν ἑαυτὸν, εἰ μή τις στεφανώσῃ καὶ τὴν πόρνην. Ἔστησέν τε εἰκόνα χαλκῆν τῆς Γλυκέρας ἐν Ῥωσσῶ τῆς Συρίας, οὗπερ καὶ σὲ² καὶ αὐτὸν ἀνατιθέναι μέλλει. Παρέδωκέν τε αὐτῇ κατοικεῖν ἐν τοῖς βασιλείοις τοῖς ἐν Ταρσῶ καὶ ὄρᾳ ὑπὸ τοῦ λαοῦ προσκυνουμένην καὶ βασίλισσαν προσαγορευομένην καὶ ταῖς ἄλλαις δωρεαῖς τιμωμένην, αἷς πρέπον ἦν τὴν σὴν μητέρα καὶ τὴν σοὶ συνοικοῦσαν. Συνεπιμαρτυρεῖ δὲ τούτοις καὶ ὁ τὸν Ἀγῆνα τὸ σατυρικὸν δράματιον γεγραφώς, ὃπερ ἐδίδαξεν Διονυσίων ὄντων ἐπὶ τοῦ Ἰδάσπου τοῦ ποταμοῦ εἴτε Πύθων ἦν ὁ Καταναῖος ἢ Βυζάντιος ἢ καὶ αὐτὸς ὁ βασιλεύς. Ἐδιδάχθη δὲ τὸ δράμα ἤδη φυγόντος τοῦ Ἀρπάλου ἐπὶ θάλατταν καὶ ἀποστάντος. Καὶ τῆς μὲν Πυθιονίκης ὡς

2 Texte au contenu semblable dans les Scholies à Lucien, *Scholia in Lucianum (scholia vetera et recentiora Arethae)*, 80, 2, 1.

2 Renvoie à Alexandre (Ch. Gulick, 1937 : note d p. 209 ; S. Olson, 2011 : note 8 p. 8).

τεθνηκυίας μέμνηται, τῆς δὲ Γλυκέρας ὡς οὔσης παρ' αὐτῷ καὶ τοῖς Ἀθηναίοις αἰτίας γινομένης τοῦ δωρεᾶς λαμβάνειν παρὰ Ἀρπάλου, λέγων ὧδε ·

(Α.) Ἔστιν δ' ὅπου μὲν ὁ κάλαμος πέφυχ' ὅδε

† φέτωμ' † ἄορνον, οὐξ ἀριστερᾶς δ' ὅδε

πόρνης ὁ κλεινὸς ναός, ὃν δὴ Παλλίδης

τεύξας κατέγνω διὰ τὸ πρᾶγμ' αὐτοῦ φυγῆν.

Ἐνταῦθα δὴ τῶν βαρβάρων τινὲς μάγοι

ὀρῶντες αὐτὸν παγκάκως διακείμενον

ἔπεισαν ὡς ἄξουσι τὴν ψυχὴν ἄνω

τὴν Πυθιονίκης.

Παλλίδην δ' ἐνταῦθα ἐκάλεσε τὸν Ἄρπαλον. Ἐν <δὲ> τοῖς ἐξῆς τῷ κυρίῳ καλέσας αὐτὸν φησιν ·

(Α.) Ἐκμαθεῖν δέ σου ποθῶ μακρὰν ἀποικῶν κειῖθεν, Ἀτθίδα χθόνα

τίνες τύχαι † καλοῦσιν † ἢ πράττουσι τί.

(Β.) Ὅτε μὲν ἔφασκον δοῦλον ἐκτῆσθαι βίον,

ικανὸν ἐδείπνουν · νῦν δὲ τὸν χέδροπα μόνον

καὶ τὸν μάραθον ἔσθουσι, πυροῦς δ' οὐ μάλα.

(Α.) Καὶ μὴν ἀκούω μυριάδας τὸν Ἄρπαλον

αὐτοῖσι τῶν Ἀγῆνος οὐκ ἐλάττονας

σίτου διαπέμψαι καὶ πολίτην γεγονέναι.

(Β.) Γλυκέρας ὁ σῖτος οὗτος ἦν· ἔσται δ' ἴσως

αὐτοῖσιν ὀλέθρου κοῦχ ἑταίρας ἀρραβῶν.

Après la mort de Pythionice, Harpale fit venir Glycéra, qui était elle aussi une courtisane, comme le rapporte Théopompe, lequel dit qu'Harpale avait ordonné de ne pas le couronner si l'on ne couronnait pas sa prostituée aussi. Il fit ériger une statue en bronze de Glycéra à Rhossos en Syrie, où il s'apprêtait à en édifier une de toi¹ et une de lui. Il lui permit d'habiter dans son palais de Tarse ; il voit que le peuple se prosterne devant elle, la salue comme reine et l'honore par les autres présents, qui convenaient à ta mère et à la femme qui habite avec toi. Un témoignage supplémentaire à l'appui de ceci est donné par l'auteur du petit drame satyrique *Agen*, qui fut représenté lors des Dionysies au bord du fleuve Hydaspe, soit par Python de Catane ou de Byzance, soit par le roi en personne. Ce drame fut représenté alors qu'Harpale avait déjà pris la fuite vers la mer et était absent. L'auteur

1 Renvoie à Alexandre.

fait mention de Pythonicè comme étant morte et de Glycéra comme étant auprès d'Harpale et responsable des dons offerts par Harpale aux Athéniens, en s'exprimant ainsi :
« Il n'y a pas † φέτωμ' † d'oiseaux, quand ce roseau pousse,
mais ce célèbre temple d'une prostituée perdue,
dont Pallides, en le construisant, s'est condamné à l'exil à cause de cette tâche.
À cet endroit, quelques magiciens barbares en voyant son état misérable
le convainquirent qu'ils pouvaient faire revenir
l'âme de Pythonicè. »

À cet endroit, l'auteur appelle Harpale « Pallides ». Dans la suite, en l'appelant par son nom, il dit :

A. : Je désire ardemment apprendre de toi, comme je suis depuis longtemps loin de cet endroit,

quelles fortunes appellent l'Attique et ce qu'ils font.

B. : Lorsqu'ils prétendaient qu'ils avaient été réduits en esclavage,
ils dinaient en quantité suffisante, tandis que maintenant ils ne mangent
que de la plante légumineuse et du fenouil, et pas du tout de blé.

A. : J'ai entendu dire qu'Harpale leur a envoyé dix mille médimnes de blé, pas moins que ceux envoyés par Agen, puis est devenu citoyen.

B. : Ce blé appartenait à Glycéra ; il sera pour eux probablement le gage de leur ruine et non le cadeau d'une courtisane.

Lucien, *Rhetorum praeceptor*, 12

Φαίη τοιγαροῦν ἂν πρὸς σὲ ὧδέ πως ἐπισπασάμενος ὅποσον ἔτι λοιπὸν τῆς κόμης καὶ ὑπομειδιάσας τὸ γλαφυρὸν ἐκεῖνο καὶ ἀπαλὸν οἶον εἴωθεν, Αὐτοθαΐδα τὴν κωμικὴν ἢ Μάλθακην ἢ Γλυκέραν τινὰ μιμησάμενος τῷ προσηνεῖ τοῦ φθέγματος· ἄγροικον γὰρ τὸ ἀρρενωπὸν καὶ οὐ πρὸς ἀβροῦ καὶ ἐρασμίου ῥήτορος.

Il te parlerait par conséquent à peu près ainsi, en ramenant ce qui reste encore de sa chevelure et en souriant doucement de manière délicate et tendre, comme il en a l'habitude, imitant l'Autothaïs des comédies, ou Malthacè, ou quelque Glycéra, par l'agrément de sa voix ; car la physionomie virile est grossière et n'appartient pas à un orateur gracieux et aimable.

Γρυμέα, Gryméa

La traduction est donnée plus haut :

– Athénée, XIII, 583 e = Agallis.

Δ

Δαμασάνδρα, Damasandra

= Timandra

Δίδραχμον, « Double Drachme » (?)

= Lèmè.

Ε

Ειρηνίς, Eirènis

Lycurgue, *Contre Léocratès*, 17

Λεωκράτης δὲ τούτων οὐδενὸς φροντίσας, συσκευασάμενος ἃ εἶχε χρήματα, μετὰ τῶν οἰκετῶν ἐπὶ τὸν λέμβον κατεκόμισε, τῆς νεῶς ἤδη περὶ τὴν ἀκτὴν ἐξορμούσης, καὶ περὶ δεῖλιν ὀψίαν αὐτὸς μετὰ τῆς ἐταίρας Εἰρηνίδος κατὰ μέσσην τὴν ἀκτὴν διὰ τῆς πυλίδος ἐξελθὼν πρὸς τὴν ναῦν προσέπλευσε καὶ ὄχρετο φεύγων.

Léocrate, ne s'étant inquiété en rien de ces événements et ayant rassemblé les biens qu'il possédait, les fit transporter avec ses serviteurs sur la chaloupe, alors que le navire mouillait déjà près du rivage. À la fin de la soirée, lui-même, avec sa courtisane Eirènis, sortit par la petite porte, au milieu du rivage, navigua vers le navire et prit la fuite.

Id. *apud* Athénée, XIII, 586 f

Καὶ Λυκοῦργος ἐν τῷ κατὰ Λεωκράτους Εἰρηνίδος ἐταίρας μέμνηται ὡς ἐταιρούσης τῷ Λεωκράτει.

Lycurgue dans le *Contre Léocratès* mentionne la courtisane Eirénis comme fréquentant Léocratès en tant que courtisane.

Ἐλάφιον, Élaphion

Aristophane, *Thesmophories*, 1172 – 1174

(Ευ.) Ἐμὸν ἔργον ἐστίν· καὶ σόν, ὦλάφιον, ἅ σοι
καθ' ὁδὸν ἔφραζον ταῦτα μεμνησθαι ποιεῖν.

Πρῶτον μὲν οὖν δῖελθε κἀνακάλασον.

Euripide : c'est mon affaire. Et la tienne, Élaphion, ce que je te disais
sur la route ; souviens-toi de le faire.

Mais d'abord, marche donc et galope.

Scholies à Aristophane, *Scholia in Thesmophoriazusas (scholia vetera)*, 1172

Ἐμὸν ἔργον ἐστίν : Εὐριπίδης ἐν σχήματι προαγωγῶ γράος. Ἐταίρας ὄνομα Ἐλάφιον ὡς
Χρυσίον, ...ον καὶ τὰ ὅμοια.

La vieille qui conduit Euripide dans la pièce. Élaphion est le nom d'une courtisane, comme
Chrytion ... et les choses semblables.

Id., *Scholia in Thesmophoriazusas*, 1172 b

Ἐλάφιον· Ἐταίρας ὄνομα Ἐλάφιον ὡς Χρυσίον, †***ον† καὶ τὰ ὅμοια.

Ô Elaphion : Élaphion est le nom d'une courtisane, comme Chrytion ... et les choses
semblables.

Ἐπιμάνδρα, Epimandra

= Timandra

Ἑρπυλλίς, Herpyllis

En tant que personnage fictif chez :

– Alciphron, *Lettres de Courtisanes*, 7 ; 10

Arsenius, *Apophthegmata*, VI, 38 a, l. 17 – 21 (p. 373) ; Eusèbe de Césarée, *Préparation évangélique*, XV, 2, 15

Μετὰ δὲ τὴν Πυθιάδος τῆς Ἑρμείου τελευτὴν Ἀριστοτέλης ἔγημεν Ἑρπυλλίδα Σταγειριτίν, ἐξ ἧς υἱὸς αὐτῷ Νικόμαχος ἐγένετο· τοῦτον δὲ φασιν ὄρφανὸν τραφέντα παρὰ Θεοφράστῳ καὶ δὴ μειρακίσκον ὄντα ἀποθανεῖν ἐν πολέμῳ.

Après la mort de Pythias, fille d'Herméias, Aristote épousa la Stagirite Herpyllis, de qui il eut un fils, Nicomaque ; on dit que celui-ci, devenu orphelin, fut élevé chez Théophraste et mourut à la guerre encore jeune homme.

Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, V (Aristote), 1

Ἔσχε δὲ καὶ υἱὸν Νικόμαχον ἐξ Ἑρπυλλίδος τῆς παλλακῆς, ὡς φησι Τιμόθεος¹.

[Aristote] eut aussi un fils, Nicomaque, de sa concubine Herpyllis, comme le dit Timothée.

Id., *Vies et doctrines des philosophes illustres*, V, 11 – 14

Ἡμεῖς δὲ καὶ διαθήκαις αὐτοῦ περιετύχομεν, οὕτω πως ἐχούσαις· « Ἔσται μὲν εὖ· ἐὰν δὲ τι συμβαίῃ, τάδε διέθετο Ἀριστοτέλης. Ἐπίτροπον μὲν εἶναι πάντων καὶ διὰ παντὸς Ἀντίπατρον· ἕως δ' ἂν Νικάνωρ καταλάβῃ, ἐπιμελεῖσθαι Ἀριστομένην, Τίμαρχον, Ἰππαρχον, Διοτέλην, Θεόφραστον ἐὰν βούληται καὶ ἐνδέχῃται αὐτῷ, τῶν τε παιδίων καὶ Ἑρπυλλίδος καὶ τῶν καταλελειμμένων. Καὶ ὅταν ὥρα ἦ τῇ παιδί, ἐκδόσθαι αὐτὴν Νικάνωρι· ἐὰν δὲ τῇ παιδί συμβῇ τι (ὃ μὴ γένοιτο οὐδὲ ἔσται) πρὸ τοῦ γήμασθαι ἢ ἐπειδὴν γήμηται, μήπω παιδίων ὄντων, Νικάνωρ κύριος ἔστω καὶ περὶ τοῦ παιδίου καὶ περὶ τῶν ἄλλων διοικεῖν ἀξίως καὶ αὐτοῦ καὶ ἡμῶν. Ἐπιμελεῖσθω δὲ Νικάνωρ καὶ τῆς παιδὸς καὶ τοῦ παιδὸς Νικομάχου, ὅπως ἂν ἀξιοῖ τὰ περὶ αὐτῶν, ὡς καὶ πατὴρ ὢν καὶ ἀδελφός. [...] Ἐπιμελεῖσθαι δὲ τοὺς ἐπιτρόπους καὶ Νικάνωρα μνησθέντας ἐμοῦ καὶ Ἑρπυλλίδος, ὅτι

1 Le nom de Timothée est présent dans les manuscrits. Cependant, il s'agit plutôt de Timée de Tauroménion, cf la scholie de Proclus plus bas et G. Lachenaud, 2017 : note 298 p. 214.

σπουδαία περὶ ἐμὲ ἐγένετο, τῶν τε ἄλλων καὶ ἐὰν βούληται ἄνδρα λαμβάνειν, ὅπως μὴ ἀναξίως ἡμῶν δοθῆ. Δοῦναι δ' αὐτῇ πρὸς τοῖς πρότερον δεδομένοις καὶ ἀργυρίου τάλαντον ἐκ τῶν καταλελειμμένων καὶ θεραπαίνας τρεῖς, <ἄς> ἂν βούληται, καὶ τὴν παιδίσκην ἣν ἔχει καὶ παῖδα τὸν Πυρραῖον. Καὶ ἐὰν μὲν ἐν Χαλκίδι βούληται οἰκεῖν, τὸν ξενῶνα τὸν πρὸς τῷ κήπῳ· ἐὰν δὲ ἐν Σταγείροις, τὴν πατρῶαν οἰκίαν· ὁποτέραν δ' ἂν τούτων βούληται, κατασκευάσαι τοὺς ἐπιτρόπους σκεύεσιν οἷς ἂν δοκῆ κακείνοις καλῶς ἔχειν καὶ Ἑρπυλλίδι ἰκανῶς.»

Nous avons eu en main son testament, que voici : « Cela ira bien, mais s'il arrive quelque chose, Aristote a pris les dispositions suivantes : qu'Antipatros soit mon exécuteur testamentaire en tout et jusqu'à la fin. Jusqu'à l'arrivée de Nicanôr, qu'Aristomène, Timarque, Hipparque, Diotélès et Théophraste, s'il le veut et si c'est possible, prennent soin des enfants, d'Herpyllis et de ce que nous laissons. Quand le moment sera venu pour ma fille, qu'elle soit donnée en mariage à Nicanôr : mais s'il arrive quelque chose à ma fille (puisse cela ne pas arriver – cela n'arrivera pas) avant son mariage ou une fois mariée s'il n'y a pas encore d'enfants, que Nicanôr ait tout pouvoir sur mon fils et sur le reste pour administrer d'une manière digne de lui et de nous. Que Nicanôr prenne soin de ma fille et de mon fils Nicomaque comme il jugera bon de faire en ce qui les concerne, comme s'il était un père et un frère. [...] Que les exécuteurs testamentaires et Nicanôr prennent aussi soin d'Herpyllis, en souvenir de moi, parce qu'elle me fut dévouée, et entre autre chose, si elle veut prendre un mari, afin qu'elle ne soit pas donnée d'une manière indigne de nous. Qu'ils lui donnent, en plus de ce qui lui a été donné avant, un talent d'argent pris sur ce que nous laissons et trois servantes – si elle veut, la femme esclave qu'elle possède déjà et le garçon, Pyrrhaios. Si elle veut habiter Chalcis, qu'elle prenne la maison d'hôtes qui touche le jardin ; mais si elle veut habiter Stagire, qu'elle prenne la maison paternelle : quelque soit celle des deux qu'elle voudra, que les exécuteurs testamentaires la munissent des équipements qui leur sembleront bons, et ce qui semblera être convenable et suffisant à Herpyllis.

Hermippos de Smyrne *apud* Athénée, XIII, 589 c

Ἄριστοτέλης δ' ὁ Σταγίριτης οὐκ ἐξ Ἑρπυλλίδος τῆς ἐταίρας ἐπαιδοποίησε Νικόμαχον καὶ συνῆν ταύτη μέχρι θανάτου, ὡς φησιν Ἑρμιππος ἐν τῷ Περὶ Ἀριστοτέλους πρώτῳ, ἐπιμελείας φάσκων τῆς δεούσης τετυχηκέναι ἐν ταῖς τοῦ φιλοσόφου διαθήκαις ;

Aristote de Stagire n'a-t-il pas eu Nicomaque comme fils de la courtisane Herpyllis et n'a-t-il pas vécu avec elle jusqu'à sa mort, comme le dit Hermippos dans le premier livre *Sur Aristote*, qui déclare qu'elle a reçu la sollicitude qu'il fallait dans le testament du philosophe ?

Hésychius de Milet, *Vie d'Aristote*, 4 ; Souda, *Lexicon*, A 3929

Ἔσχε δὲ καὶ υἱὸν Νικόμαχον ἐξ Ἑρπυλλίδος παλλακῆς, ἣν ἠγάγετο¹ μετὰ Πυθιάδα παρ' Ἑρμίου τοῦ εὐνούχου [...] ἔλαβε, καὶ αὐτοῦ Ἑρμίου παιδικὰ γενομένου Ἀριστοτέλους.

[Aristote] eut aussi un fils, Nicomaque, de sa concubine Herpyllis, qu'il reçut de la part de l'eunuque Herméias après [la mort de] Pythias² [...] et Herméias lui-même devint son mignon.

Scholies à Hésiode (Proclus), *Les travaux et les jours*, 403 (p. 258, éd. Gaisford)

Μάτην οὖν λέγουσιν οἱ περὶ Τίμαιον Ἡσιόδῳ τὸν Ἀριστοτέλην πειθόμενον μετὰ τὴν τῆς γυναικὸς τελευτὴν Ἑρπυλλίδι συνεῖναι τῇ θεραπαίνῃ ἐξ ἧς αὐτὸν σχεῖν υἱόν.

Les disciples de Timée [de Tauroménion] disent faussement qu'Aristote, obéissant à Hésiode, vécut après la mort de sa femme avec sa servante Herpyllis, de qui il eut un fils.

Jean Tzetzes, *Chiliades*, Chilias VI, 461

Σημείωσαι· μετὰ τῶν ἄλλων δουλομικτῶν καὶ τούσδε τοὺς τέσσαρας ὧν ἡ τοῦ Ἀριστοτέλους μὲν Ἑρπυλλίς ἐκαλεῖτο, Ἄρτεμις δὲ ἡ Πλάτωνος, ἡ Μενελάου Τηρίς· τὴν Ἑβραΐδα οὐκ οἶδα.

À remarquer : en plus des autres unions avec les esclaves, en voici aussi quatre : l'esclave d'Aristote appelée Herpyllis, celle de Platon, Artémis, celle de Ménélas, Tèris et l'Hébraïque, je-ne-sais-qui.

1 Le mot ἠγάγετο n'est pas présent chez Hésychius.

2 La première épouse d'Aristote.

Εὐκλεία, Eucléia

La traduction est donnée plus haut :

– Athénée, XIII, 583 e = Agallis

Εὐφροσύνη, Euphrosynè

La traduction est donnée plus haut :

– Athénée, XIII, 583 e = Agallis

Εὔαρδις, Euardis

Machon *apud* Athénée, XIII, 583 c – d

Νικῶ λέγεται τὴν Αἶγα, Πύθωνός τινος
αὐτὴν ποτ' ἀπολιπόντος, Εὔαρδιν δὲ τὴν
παχεῖαν ἀναλαβόντος, εἶπεν ὕστερον
μεταπεμπομένου ποθ', ὡς ἔοικ', αὐτήν, λέγειν
πρὸς τὸν μετιόντα παῖδα « Πύθων, φήσ', ἐπεὶ
ἤδη διάμεστος τῶν ὑείων ἐγένετο,
ἐπ' αἶγει' οἷός ἐστιν ἀνακάμπειν πάλιν. »

Nicô, dite « La Chèvre », comme un jour un certain Python
l'avait quittée pour prendre
la corpulente Euardis, et qu'ensuite
il voulait la faire revenir, à ce qu'il semble, dit
à l'esclave qui venait la chercher : « Maintenant que Python
est désormais complètement rassasié des cochonnes,
il est capable de revenir de nouveau vers la chèvre. »



Θαΐς, Thaïs

En tant que personnage fictif chez :

- Ménandre, pièce intitulée *Thaïs*
- Térence, personnage dans l'*Eunuque*.

La traduction est donnée plus haut :

- Martial, *Epigrammes*, XIV, 187 = Glycéra

Appien, *Samnitica*, VII, 1

Ὅτι Κορνήλιος ἐπὶ καταφράκτων δέκα νεῶν ἐθεᾶτο τὴν μεγάλην Ἑλλάδα, καί τις ἐν Τάραντι δημαγωγὸς Φιλόχαρις, αἰσχρῶς τε βεβιωκὸς καὶ παρὰ τοῦτο καλούμενος Θαΐς¹, παλαιῶν τοὺς Ταραντίνους ἀνεμίμησε συνθηκῶν, μὴ πλεῖν Ῥωμαίους πρόσω Λακινίας ἄκρας, παροξύνας τε ἐπεισεν ἐπαναχθῆναι τῷ Κορνηλίῳ.

Cornélius faisait un tour de reconnaissance de la grande Grèce avec dix navires cuirassés et un certain chef populaire à Tarente, Philocharis, qui avait mené une vie honteuse, et pour cette raison, était appelé Thaïs, rappelait aux Tarentins les anciens traités, à savoir que les Romains n'avaient pas le droit de naviguer au-delà du promontoire de Lacinium et, les ayant exhortés, il les persuada de se porter au large contre Cornélius.

Athénée, XI, 484 d

Ἴππαρχος δ' ἐν Θαΐδι.

Hipparque, dans *Thaïs*.

Id., XIII, 585 c – d

Θαΐς ἐραστοῦ τινος αὐτῆς ἀλαζόνος παρὰ πολλῶν ποτήρια χρησαμένου καὶ λέγοντος θέλειν ταῦτα συγκόψαι, ἄλλα δὲ κατασκευάσαι, « ἀπολεῖς, ἔφη, ἐκάστου τὸ ἴδιον ».

1 L'accentuation suit la règle des syllabes en – is, qui ne concerne pas le féminin, cf texte ci-après d'Hérodien, *Περὶ Γλιακῆς προσφῶδίας*, vol. 3, 2 p. 78.

Thaïs, comme l'un de ses amants, vantard, avait emprunté à beaucoup de personnes des coupes et disait qu'il voulait les briser et en faire refaire, dit : « Tu détruiras la particularité de chacune¹».

Id., XIII, 585 d – e

Θαῖς πρὸς γράσωνα πορευομένη ἐραστήν, ἐπεὶ τις αὐτὴν ἠρώτα ποῦ πορεύεται, εἶπεν·

Αἰγεῖ συνοικήσουσα τῷ Πανδίωνος.

Thaïs, lorsque quelqu'un, comme elle se rendait vers un amant qui sentait le bouc, lui demanda où elle se rendait, répondit : « Je vais habiter avec Lachèvre, fils de Pandion². »

Cleitarque *apud* Athénée, XIII, 576 d – e

Ὁ δὲ μέγας Ἀλέξανδρος οὐ Θαΐδα εἶχε μεθ' ἑαυτοῦ τὴν Ἀττικὴν ἐταίραν; περὶ ἧς φησι Κλείταρχος ὡς αἰτίας γενομένης τοῦ ἐμψησθῆναι τὰ ἐν Περσεπόλει βασίλεια. Αὕτη δὲ ἡ Θαῖς καὶ μετὰ τὸν Ἀλεξάνδρου θάνατον καὶ Πτολεμαίῳ ἐγαμήθη τῷ πρώτῳ βασιλεύσαντι Αἰγύπτου καὶ ἐγέννησεν αὐτῷ τέκνον Λεοντίσκον καὶ Λάγον, θυγατέρα δὲ Εἰρήνην, ἣν ἔγημεν Εὐνοστος ὁ Σόλων τῶν ἐν Κύπρῳ βασιλεύς.

Alexandre le Grand n'avait-il pas auprès de lui Thaïs, la courtisane athénienne ? À son sujet, Cleitarque dit qu'elle fut la cause de l'incendie des palais de Persépolis. Cette Thaïs, après la mort d'Alexandre, épousa Ptolémée, le premier à régner sur l'Égypte, et lui donna Leontiscos et Lagos pour fils, et Eirène pour fille, qui épousa Eunostos, le roi de Soles, à Chypre.

Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines*, XIX, 4 (17, 6)

Ταραντῖνός τις ἀνὴρ Αἰνησίας καὶ περὶ πάσας τὰς ἡδονὰς ἀσελγῆς ἀπὸ τῆς ἀκολάστου καὶ κακῶς δημοσιευθείσης ἐν παισὶν ὥρας ἐπεκαλεῖτο Θαῖς.

Un Tarentin, Enésias, licencié dans tous les plaisirs, par suite de sa jeunesse sans retenue et prostituée d'une manière déshonorante lorsqu'il avait l'âge des garçons, fut surnommé Thaïs.

1 Sous-entendu : de chacune des coupes, mais également de chacune des personnes (S. Olson, 2010 : note 305 p. 382).

2 Jeu de mot avec le mot chèvre, Αἶξ : la forme au datif (Αἰγί) est proche de celle d'Égée (Αἰγεῖ), cf S. Olson, 2010 : note 310 p. 383. Le vers se trouve chez Euripide, *Médée*, 1385 : Αὕτη δὲ γαῖαν εἶμι τὴν Ἐρεχθέως / Αἰγεῖ συνοικήσουσα τῷ Πανδίωνος : « Pour moi, je vais sur la terre d'Érechthée partager la demeure d'Égée, fils de Pandion ». (Euripide, *Médée*, 1384 – 1385, trad. : L. Méridier).

(1) Ὁ δ' Ἀλέξανδρος ἐπινίκια τῶν κατορθωμάτων ἐπιτελῶν θυσίας τε μεγαλοπρεπεῖς τοῖς θεοῖς συνετέλεσεν καὶ τῶν φίλων λαμπρὰς ἐστιάσεις ἐποιήσατο. Καὶ δὴ ποτε τῶν ἐταίρων εὐωχουμένων καὶ τοῦ μὲν πότου προβαίνοντος, τῆς δὲ μέθης προϊούσης κατέσχε λύσσα ἐπὶ πολὺ τὰς ψυχὰς τῶν οἰνωμένων. (2) Ὅτε δὴ καὶ μία τῶν παρουσῶν γυναικῶν, ὄνομα μὲν Θαΐς, Ἀττικὴ δὲ τὸ γένος, εἶπεν κάλλιστον Ἀλεξάνδρῳ τῶν κατὰ τὴν Ἀσίαν πεπραγμένων ἔσεσθαι, ἐὰν κωμάσας μετ' αὐτῶν ἐμπρήσῃ τὰ βασιλεία καὶ τὰ Περσῶν περιβόητα γυναικῶν χεῖρες ἐν βραχεῖ καιρῷ ποιήσωσιν ἄφαντα. (3) Τούτων δὲ ῥηθέντων εἰς ἄνδρας νέους καὶ διὰ τὴν μέθην ἀλόγως μετεωριζομένους, ὡς εἰκός, ἄγειν τις ἀνεβόησε καὶ δᾶδας ἄπτειν καὶ τὴν εἰς τὰ τῶν Ἑλλήνων ἱερὰ παρανομίαν ἀμύνασθαι παρεκελεύετο. (4) Συνεπευφημοῦντων δὲ καὶ ἄλλων καὶ λεγόντων μόνῳ τὴν πρᾶξιν ταύτην προσήκειν Ἀλεξάνδρῳ καὶ τοῦ βασιλέως συνεξαρθέντος τοῖς λόγοις πάντες ἀνεπήδησαν ἐκ τοῦ πότου καὶ τὸν ἐπινίκιον κῶμον ἄγειν Διονύσῳ παρήγγειλαν. (5) Ταχὺ δὲ πλήθους λαμπάδων ἀθροισθέντος καὶ γυναικῶν μουσουργῶν εἰς τὸν πότον παρειλημμένων μετ' ὦδῆς καὶ αὐλῶν καὶ συρίγγων προῆγεν ὁ βασιλεὺς ἐπὶ τὸν κῶμον, καθηγουμένης τῆς πράξεως Θαΐδος τῆς ἐταίρας. (6) Αὕτη δὲ μετὰ τὸν βασιλέα πρώτη τὴν δᾶδα καιομένην ἠκόντισεν εἰς τὰ βασιλεία· καὶ τῶν ἄλλων ταυτὰ πραξάντων ταχὺ πᾶς ὁ περὶ τὰ βασιλεία τόπος κατεφλέχθη διὰ τὸ μέγεθος τῆς φλογὸς καὶ τὸ πάντων παραδοξότατον, τὸ Ξέρξου τοῦ Περσῶν βασιλέως γενόμενον ἀσέβημα περὶ τὴν ἀκρόπολιν τῶν Ἀθηναίων μία γυνὴ πολίτις τῶν ἀδικηθέντων ἐν παιδιᾷ πολλοῖς ὕστερον ἔτεσι μετῆλθε τοῖς αὐτοῖς πάθεσιν.

(1) Alexandre, pendant qu'il célébrait le triomphe de ses succès, fit de magnifiques sacrifices aux dieux et offrit des festins splendides à ses amis. Un jour en particulier, alors que ses compagnons festoyaient somptueusement, que la consommation de vin augmentait et que l'ivresse avançait, un haut degré de frénésie posséda l'âme des buveurs. (2) Lorsque l'une des femmes présentes, une Athénienne du nom de Thaïs, dit que la plus belle des actions accomplies par Alexandre en Asie serait, en formant avec elle un cortège dionysiaque, d'embraser les bâtiments du palais et que des mains féminines anéantissent en un temps bref les édifices célèbres des Perses. (3) Comme ces paroles étaient dites à des hommes jeunes et exaltés déraisonnablement à cause de l'ivresse, comme il est naturel, quelqu'un cria d'apporter et d'allumer les torches. Quelqu'un exhorta à venger la violation des édifices sacrés grecs. (4) D'autres approuvaient par des acclamations et disaient que cette action convenait au seul Alexandre et, comme le roi était galvanisé avec eux par ces paroles, tous s'élançèrent hors de la beuverie et encouragèrent à former un cortège

dionysiaque en l'honneur de la victoire. (5) Comme un grand nombre de torches fut rapidement collecté et que des musiciennes se trouvaient associées à la beuverie, le roi s'avança vers le cortège au son du chant, des doubles flûtes et des flûtes de Pan, l'affaire étant dirigée par Thaïs la courtisane. (6) Celle-ci fut la première, après le roi, à lancer sa torche enflammée vers les bâtiments du palais. Les autres ayant fait de même, rapidement, tout le site qui contenait les bâtiments du palais fut la proie des flammes à cause de la puissance du feu. Le plus extraordinaire dans tout cela réside dans le fait que c'est une seule femme citoyenne des victimes qui, par jeu, vengea, bien des années après par le même sort, le sacrilège commis par le roi de Perse Xerxès contre l'Acropole d'Athènes.

Eustathe de Thessalonique, *Commentarii ad Homeri Odysseam*, vol. I, p. 348, l. 40 – p. 349 l. 2

Commentaire sur les jeux de mots

Αἰγεῖ συνοικήσουσα τῷ Πανδίωνος.

Ὁ γραφὲν περὶ τοῦ ἥρωος Αἰγέως ἐν δυσὶ διφθόγοις, ἡ σοφὴ ἐταῖρα Θαῖς, διὰ τῆς αἰ διφθόγου καὶ τοῦ ἰῶτα ἐξέδοτο. Ὡς ἀπὸ τοῦ αἶξ αἰγὸς αἰγί. Γράσωνος γάρ τινος παρωνομάσθαι δοκοῦντος ἀπὸ γράσου ὃς δηλοῖ τὴν τῶν αἰγῶν ὁδμὴν, ἐπεὶ πρὸς αὐτὸν πορευομένη ἤρετό τις ποῦ ἄπεισιν, ἔφη. Αἰγί συνοικήσουσα τῷ Πανδίωνος. Ἦγουν τῷ οἶονεὶ αἰγιδίῳ Γράσωνι διὰ τὸν γράσον οὗ πέρ ἐστι παρώνυμος. Καὶ τοῦτο μὲν προφανῶς νενοημάτισται κατὰ ὁμοφωνίαν παρηχητικὴν δύο πτώσεων δοτικῶν, ἥτοι τοῦ, Αἰγεῖ ἠρωϊκῶς, καὶ τοῦ, αἰγί ζωϊκῶς. Λέγεται δὲ καὶ Φρύνη τῷ αὐτῷ Γράσωνι συνδειπνοῦσα φορίνην ἄραι. Ἔστι δὲ κλαδῶδὲς τι φασὶν ἢ φορίνη. καὶ εἰπεῖν. Λάβε καὶ κατάτραγε. Παίξασα ὡσπερ ἡ Θαῖς παρὰ τὸν αἰγειὸν γράσον, οὕτω καὶ αὐτὴ παρὰ τὸν τράγον ὄν ὑπελάλησεν ἐν τῷ κατάτραγε.

« Je vais habiter avec Egée, fils de Pandion. »

Ce vers, écrit au sujet du héros Egée avec deux diphtongues (αι/ει), la savante Thaïs l'exprima avec la diphtongue αι et le iota, comme si le mot venait d' αἰγὸς, αἶξ, αἰγί. En effet, comme un certain Grason semblait porter un nom dérivé de γράσος, qui signifie l'odeur de chèvre, alors qu'elle se rendait chez lui et qu'on lui avait demandé où elle allait, elle répondit : « Je vais habiter avec Lachèvre, fils de Pandion. », c'est-à-dire avec Grason, qui était en quelque sorte une chèvre à cause de l'odeur dont il tire son nom. Et ceci se comprend visiblement, selon l'homophonie en allitération des deux cas au datif,

assurément Αἰγεῖ, le héros Egée, et αἰγί, la chèvre, l'animal. On dit que Phrynè, comme elle dînait avec le même Grason, leva un morceau de jambon. On dit que la peau de cochon a de nombreuses ramifications. Elle dit « prend et mastique ! ». Plaisantant comme Thaïs, à propos de son odeur de chèvre ; de même Phrynè aussi, à propos du bouc qu'elle avait sous-entendu par le mot « mastique ».

Hérodien ou [Hérodien], *De prosodia catholica*, vol. I, p. 84, l. 3 – 4

Τὰ εἰς ἰς λήγοντα καθαρὸν, μόνως θηλυκά, ὀξύνεσθαι θέλει, Θαῖς, Λαῖς, Ἀμυκλαῖς.

Les mots finissant en – is, précédés d'une voyelle, frappent la voyelle finale de l'accent aigu, seulement au féminin, comme dans Thaïs, Laïs, les Amyklees.

Hérodien ou [Hérodien], *Περὶ Ἰλιακῆς προσωδίας*, vol. II, 1 p. 78, l. 32 – 35 ; Scholies à Homère, *Iliade (scholia vetera)*, Λ 677 a 1, l. 77 – 80

Description de la règle générale

Ἔστι δὲ οὕτως ὀρίσασθαι περὶ τῆς προσωδίας, ὡς πάντα τὰ εἰς ἰς λήγοντα καθαρὸν, μόνως θηλυκά, ὀξύνεσθαι θέλει, οἶον Κιρφηῖς, Βρισηῖς, Θαῖς, Λαῖς.

Au sujet de l'accent tonique, il est possible d'établir la règle suivante : tous les mots qui se finissent en – is, précédés d'une voyelle, frappent la voyelle finale de l'accent aigu, seulement au féminin, comme Ciphéïs, Briséïs, Thaïs, Laïs.

Hérodien ou [Hérodien], *Περὶ Ἰλιακῆς προσωδίας*, vol. II, 1 p. 91, l. 9 – 13 ; Scholies à Homère, *Iliade (scholia vetera)*, Ξ 387 a 1, l. 73 – 77¹

Au sujet d'une exception chez Hérodote

Τὰ γὰρ εἰς ἰς λήγοντα καθαρὸν θηλυκά, εἴτ' ἄλλω εἴτε καὶ τῷ α παραληγόμενα, οὐ φιλεῖ βαρύνεσθαι, τούναντίον δὲ ὀξύνεσθαι—ὁ δὲ λόγος ἐπὶ τῶν Ἑλληνικῶν, ἵνα μὴ τις τὸ Ξοῖς ἢ Σαῖς ἀντιθῆ κείμενα παρ' Ἡροδότῳ—οἶον Θηβαῖς, Δαναῖς, Λαῖς, Θαῖς.

Les mots qui se finissent en – is au féminin, précédés d'une voyelle, soit précédés d'un alpha en pénultième, soit précédés d'une autre voyelle, ne prennent pas l'accent grave sur la voyelle finale, mais, au contraire, l'accent aigu – mon propos s'applique aux noms grecs, afin que personne ne m'oppose en contre-exemple le nom Xoïs ou Saïs [avec accent sur la pénultième] qui se trouvent chez Hérodote – comme Thébaïs, Danaïs, Laïs, Thaïs [avec accent en final].

1 Dans la scholie à Homère, « εἴτ' ἄλλω εἴτε καὶ » n'apparaît pas.

Juvénal, *Satires*, III, 93 – 95

An melior cum Thaida sustinet aut cum
uxorem comoedus agit uel Dorida nullo
cultam palliolo?

« Où trouver son pareil, quand un Grec, au théâtre, représente Thaïs,
qu'il joue une épouse ou une Doris que ne pare
aucun pallium¹ ? »

Martial, *Épigrammes*, III, 11

Si tua Thais nec lusca est, Quinte, puella,
cur in te factum distichon esse putas ? –
Sed simile est aliquid. – Pro Laide Thaida dixi ?
Dic mihi, quid simile est Thais et Hermione ?
Tu tamen es Quintus : mutemus nomen amantis :
si non uolt Quintus, Thaida Sextus amet.

« Si ta maîtresse n'est ni Thaïs ni borgne, Quintus,
pourquoi te mettre en tête que mon distique te vise ?

– Il y a cependant quelque analogie. – Ai-je dit Thaïs pour Laïs ?

Réponds-moi : quelle analogie vois-tu entre Thaïs et Hermione ?

Il reste toutefois que tu es Quintus : changeons le nom de l'amoureux.

Si Quintus s'y refuse, que ce soit Sextus qui aime Thaïs² ! »

Ovide, *L'Art d'Aimer*, III, 604

Vt sis liebrior Thaide, finge metus.

« Es-tu plus libre que Thaïs ? Feins d'avoir peur³. »

1 Juvénal, *Satires*, trad. : P. de Labriole & Fr. Villeneuve.

2 Martial, *Épigrammes*, trad. : J. H. Izaac.

3 Ovide, *Art d'Aimer*, trad. : H. Bornecque.

Id., *Remède à l'Amour*, l. 383 – 386

Quis feret Andromaches peragentem Thaida partes ?

Peccet, in Andromache Thaida quisquis agat.

Thais in arte mea est; lasciua libera nostra est ;

Nil mihi cum uitta ; Thais in arte mea est.

Qui supporterait Thaïs jouant le rôle d'Andromaque ?

Erreur que de montrer Thaïs dans Andromaque.

C'est Thaïs que chante mon *Art* ; mon badinage a toute licence ;

Je n'ai rien à faire avec les bandelettes ; c'est Thaïs que chante mon *Art*¹.

Plutarque, *Alexandre*, 38, 1 – 7

(1) Ἐκ τούτου μέλλων ἐξελαύνειν ἐπὶ Δαρεῖον, ἔτυχε μὲν εἰς μέθην τινὰ καὶ παιδιὰν τοῖς ἐταίροις ἑαυτὸν δεδωκώς, ὥστε καὶ γυναῖα συμπίνειν, ἐπὶ κῶμον ἦκοντα πρὸς τοὺς ἔραστάς. (2) Ἐν δὲ τούτοις εὐδοκιμοῦσα μάλιστα Θαῖς ἡ Πτολεμαίου τοῦ βασιλεύσαντος ὕστερον ἐταῖρα, γένος Ἀττική, τὰ μὲν ἐμμελῶς ἐπαινοῦσα, τὰ δὲ παίζουσα πρὸς τὸν Ἀλέξανδρον, ἅμα τῇ μέθῃ λόγον εἰπεῖν προήχθη, τῷ μὲν τῆς πατρίδος ἦθει πρέποντα, μείζονα δ' ἢ καθ'αυτήν. (3) Ἦφη γάρ, ὧν πεπόνηκε πεπλανημένη τὴν Ἀσίαν, ἀπολαμβάνειν χάριν ἐκείνης τῆς ἡμέρας, ἐντροφῶσα τοῖς ὑπερηφάνοις Περσῶν βασιλείοις. (4) ἔτι δ' ἂν ἡδίων ὑποπρῆσαι κωμάσασα τὸν Ξέρξου τοῦ κατακαύσαντος τὰς Ἀθήνας οἶκον, αὐτὴ τὸ πῦρ ἄψασα τοῦ βασιλέως ὀρώντος, ὡς ἂν λόγος ἔχη πρὸς ἀνθρώπους ὅτι τῶν ναυμάχων καὶ πεζομάχων ἐκείνων στρατηγῶν τὰ μετ' Ἀλεξάνδρου γυναῖα μείζονα δίκην ἐπέθηκε Πέρσαις ὑπὲρ τῆς Ἑλλάδος. (5) Ἄμα δὲ τῷ λόγῳ τούτῳ κρότου καὶ θορύβου γενομένου καὶ παρακελεύσεως τῶν ἐταίρων καὶ φιλοτιμίας, ἐπισπασθεὶς ὁ βασιλεὺς καὶ ἀναπηδήσας ἔχων στέφανον καὶ λαμπάδα προῆγεν. (6) οἱ δ' ἐπόμενοι κώμῳ καὶ βοῇ περιίσταντο τὰ βασίλεια, καὶ τῶν ἄλλων Μακεδόνων οἱ πυνθανόμενοι συνέτρεχον μετὰ λαμπάδων χαίροντες. (7) Ἦλιζον γάρ ὅτι τοῖς οἴκοι προσέχοντός ἐστι τὸν νοῦν καὶ μὴ μέλλοντος ἐν βαρβάροις οἰκεῖν τὸ πιμπράναι τὰ βασίλεια καὶ διαφθεῖρειν. (8) Οἱ μὲν οὕτω ταῦτα γενέσθαι φασίν, οἱ δ' ἀπὸ γνώμης ὅτι δ' οὖν μετενόησε ταχὺ καὶ κατασβέσαι προσέταξεν, ὁμολογεῖται.

1 Ovide, *Remède à l'Amour*, trad. : H. Bornecque. Les bandelettes étaient réservées aux matrones ; il s'agit de *L'Art d'Aimer*.

(1) Après cela, s'apprêtant à marcher contre Darius, Alexandre se trouva s'adonner à l'ivresse et à l'amusement pour ses amis, de telle sorte que même les jeunes femmes buvaient avec eux, venant à la fête retrouver leurs amants. (2) Parmi celles-ci, la plus connue était l'Athénienne Thaïs, la courtisane de Ptolémée qui plus tard devint roi. En adressant avec convenance à Alexandre tantôt des louanges, tantôt des plaisanteries, en même temps que l'ivresse la gagnait, elle fut amenée à faire un discours qui convenait au caractère de sa patrie, mais supérieur à son rang. (3) En effet, elle dit que, des peines qu'elles avaient souffertes en Asie, elle en recevait la récompense en ce jour, puisqu'elle se complaisait dans le splendide palais des Perses : (4) mais elle aurait encore plus de plaisir à brûler la maison de Xerxès, qui a enflammé Athènes, en allumant elle-même le feu devant les yeux du roi, pour que tout le monde sache que les jeunes femmes qui sont avec Alexandre ont infligé aux Perses au nom de la Grèce un châtiment plus grand que ces fameux stratèges qui combattaient sur mer et sur terre. (5) En même temps que ce discours, des applaudissements et du tumulte se produisirent, ainsi que l'exhortation des compagnons et de la recherche des honneurs, le roi, persuadé, s'élança et marcha en avant, en tenant une couronne et une torche. (6) Ceux qui suivaient entourèrent le palais, en cortège et en criant, et les autres Macédoniens qui l'apprirent se rassemblèrent en courant avec des torches, en se réjouissant. (7) En effet, ils espéraient que brûler et détruire les palais était le fait de qui se préoccupait de sa patrie et qui n'avait pas l'intention de rester habiter chez les Barbares. (8) Les uns disent que c'est ainsi que les événements se passèrent, les autres disent que c'est à la suite d'une pensée préméditée. Quoi qu'il en soit, on s'accorde sur le fait qu'Alexandre regretta rapidement et ordonna d'éteindre le feu.

Propertius, *Élégies*, II, 6, 1 – 6¹

Non ita complebant Ephyraeae Laidos aedes,
ad cuius iacuit Graecia tota fores ;
turba Menandreae fuerat nec Thaidos olim
tanta, in qua populus lusit Ericthonius ;
nec quae deletas potuit componere Thebas,
Phrynè tam multis facta beata uiris.

1 Ce texte est le suivant sont traduits par S. Viarre (2005).

« Non, elle était moins pleine la maison de Laïs à Ephyre,
où toute la Grèce était couchée devant la porte ;
il n'y avait pas eu une si grande foule jadis chez la Thaïs de Ménandre
qui fit l'amusement du peuple d'Erichthon,
ni chez celle qui aurait pu reconstruire Thèbes détruite,
Phrynè que comblèrent tant d'amants. »

Id., *Élégies*, IV, 5, l. 43 – 44

Sed potius mundi Thais pretiosa Menandri,
cum ferit astutos comica moecha Getas.

« [Laisse-toi séduire] plutôt par la coquette Thaïs de l'élégant Ménandre
quand la courtisane de comédie dupe des Gétas astucieux. »

Quinte-Curce, *Histoires*, V, 7

Ex his una Thais, et ipsa temulenta, maximam apud omnes Graecos initurum gratiam
adfirmat, si regiam Persarum iussisset incendi: expectare hoc eos, quorum urbes Barbari
delessent [...] Rex quoque audior fuit quam patientior: "Quin igitur ulciscimur Graeciam,
et urbi faces subdimus?" [...] Primus rex ignem regiae iniecit; tum conuiuiae et ministri
pelicesque.

« L'une d'elles, Thaïs, ivre elle aussi, affirme à Alexandre que tous les Grecs auront la plus
grande reconnaissance, s'il fait incendier le palais royal de la Perse : geste qu'attendaient
ceux dont les Barbares avaient détruit les villes [...]. Le roi témoigna de plus de passion
que de sang-froid : « Allons ! vengeons la Grèce, et jetons des torches dans la ville ! » [...] Le roi mit le premier le feu à ce palais de rois ; après lui, ce furent les convives, les
subordonnés et les courtisanes¹. »

Varron, *Satires Ménippées*, fr. 302

Cum etiam Thais Menandri tunicam demissam habeat ad talos.

Comme la Thaïs de Ménandre aussi a la tunique baissée jusqu'aux chevilles.

1 Quinte Curce, *Histoires*, 1961, trad. : H. Bardon (révisée).

Il est fait référence à la comédie de Ménandre (fragments 163 – 169, éd. K – A) dans les passages suivants :

– Aelius Dionysos, *Ἀττικὰ ὀνόματα*, A 16, l. 13 ; Photius, *Lexicon*, A 95

Μένανδρος [...] ἐν Θαΐδι.

Méandre dans *Thaïs*.

– Alciphron, *Lettres de Courtisanes*, 19, 19.

– Athénée, XIII, 567 c

Καὶ ἄλλα δὲ πολλὰ, ὄναιδές, δράματα ἀπὸ ἐταιρῶν ἔσχε τὰς ἐπιγραφάς [...] Μενάνδρου δὲ Θαῖς καὶ Φάνιον.

De nombreuses autres pièces aussi, effronté, ont eu pour titre le nom d'une courtisane : [...] la *Thaïs* et la *Phanion* de Ménandre.

– Élien, *De natura animalium*, XII, 10

Μέμνηται δὲ αὐτῆς Μένανδρος ἐν τῇ Θαΐδι.

Ménandre mentionne [la mouche] dans sa *Thaïs*.

– Harpocration, *Lexicon in decem oratores Atticos*, M 30

Μέταυλος· [...] Μένανδρος Θαΐδι.

Μέταυλος : Ménandre, *Thaïs*.

– Photius, *Lexicon*, K 698 ; Souda, *Lexicon*, K 1585

Κίγκλος· ὄρνεον τὴν ὀσφῦν πολλὰ κινοῦν, ὃ τινες σεισοπυγίδα καλοῦσιν, σφόδρα λεπτόν· καὶ ἢ « πτωχότερος κίγκλου » παροιμία, ἣ κέχρηται Μένανδρος Θαΐδι.

Merle d'eau : oiseau qui remue beaucoup la queue, que certains appellent « le remueur de queue », qui est extrêmement menu : il existe le proverbe « plus pauvre qu'un merle d'eau », qu'utilise Ménandre dans *Thaïs*.

– Plutarque, *Comment lire les poètes ?*, 18 f – 19 a

...καθάπερ ὁ Μένανδρος ἐν τῷ προλόγῳ τῆς Θαΐδος πεποίηκεν.

...comme l'a fait Ménandre dans le prologue de sa *Thaïs*.

- Stobée, *Anthologium*, IV, 41, 23
Μενάνδρου † Πλοκίων Θαΐδος.
† Πλοκίων de la *Thais* de Ménandre.

Θαλασσίς, Thalassis

La traduction est donnée plus haut :

- Hypéride *apud* Athénée, XIII, 586 b – c = Glycéra

Θάλαττα, Thalatta

La traduction est donnée plus haut :

- Athénée, XIII, 567 c = Antéia

Souda, *Lexicon*, Δ 1155

Διοκλῆς, Ἀθηναῖος ἢ Φλιάσιος, ἀρχαῖος κωμικός, σύγχρονος Σαννυρίωνι καὶ Φιλυλλίῳ. Δράματα αὐτοῦ Θάλαττα, Μέλιτται, Ὀνειροί, Βάκχαι, Θυέστης β'. [...] Τὸ δὲ Θάλαττα ἐταίρας ὄνομά ἐστιν, ὡς Ἀθηναῖός φησιν.

Dioclès : d'Athènes ou de Phliunte, comique de l'Ancienne Comédie, contemporain de Sannyrion et de Philyllios. Ses pièces sont *Thalatta*, *les Abeilles*, *Les Rêves*, *Les Bacchantes et deux Thyeste*. Thalatta est le nom d'une courtisane, comme le dit Athénée.

Θάλλουσα, Thallousa

La traduction est donnée plus haut :

- Théophilos *apud* Athénée XIII, 587 f = Barathron

Θαυμάριον, Thaumarion

La traduction est donnée plus haut :

– Athénée, XIII, 583 e = Agallis

Θεοδότη, Théodotè¹

La traduction est donnée plus haut :

– Athénée, V, 220 e – f = Aspasia

Athénée, XII, 535 c – d

Στρατηγῶν δὲ συμπεριήγετο αὐτῷ τὴν τε Λαίδος τῆς Κορινθίας μητέρα Τιμάνδραν καὶ Θεοδότην τὴν Ἀττικὴν ἑταίραν.

Quand [Alcibiade] commandait l'armée, il emmenait toujours avec lui Timandra, la mère de Laïs la Corinthienne, et Théodotè, la courtisane athénienne.

Id., XIII, 574 e – f

Καὶ ἑτέρας δὲ δύο ἑταίρας περιήγετο αἰεὶ ὁ Ἀλκιβιάδης, Δαμασάνδραν τὴν Λαίδος τῆς νεωτέρας μητέρα καὶ Θεοδότην· ὑφ' ἧς καὶ ἀποθανῶν ἐκηδεύθη ἐν Μελίσσῃ κώμῃ τῆς Φρυγίας, ἐπιβουλευθεὶς ὑπὸ Φαρναβάζου. Εἶδομεν δὲ καὶ ἡμεῖς τὸ ἐν Μελίσσῃ τοῦ Ἀλκιβιάδου μνήμα ἐκ Συννάδων εἰς Μητρόπολιν ἀφικνούμενοι· ἐφ' ᾧ καὶ κατ' ἔτος θύεται βούς, διακελευσαμένου τοῦτο τοῦ πάντα ἀρίστου Ἀδριανοῦ βασιλέως· ὃς καὶ ἀνέστησεν ἐπὶ τῷ μνήματι Παρίου λίθου εἰκόνα τὸν Ἀλκιβιάδην.

Alcibiade emmenait aussi toujours deux autres courtisanes, Damasandra, la mère de Laïs la jeune, et Théodotè : les devoirs funèbres furent rendus par la première² à Mélissa, une

1 Un groupe de textes renvoie à une Théodotè qui fréquente Alcibiade, tandis qu'un autre la fait converser avec Socrate. Même s'il n'y a pas de lien explicite entre les deux dans les sources, des indices permettent de supposer qu'il s'agit de la même personne : elles vivent durant les mêmes années, elles sont toutes deux qualifiées de courtisanes, Athénée les qualifie toutes les deux d'Athéniennes, elles fréquentent des membres de l'élite qui ont un entourage commun et qui se connaissent bien par ailleurs (Alcibiade, Socrate, Xénophon) et Athénée mentionnent les deux sans les distinguer, comme il essaye de le faire parfois (avec l'orthographe d'Antéia ou la distinction des Glycéra).

2 Bien qu'ὑφ' ἧς renvoie grammaticalement à Théodotè, c'est Damasandra qui accomplit les derniers rites,

bourgade de Phrygie, une fois Alcibiade mort, en butte à un guet-apens de Pharnabaze. Nous avons nous-même vu le tombeau d'Alcibiade à Mélissa, en arrivant de Synnada à Métropolis, sur lequel un bœuf est sacrifié chaque année, prescription de l'empereur Hadrien, le meilleur à tout point de vue. Celui-ci a également fait élever sur le tombeau une statue d'Alcibiade en pierre de Paros.

Hérodien et [Hérodien], *De prosodia catholica*, vol. I, p. 343, l. 1 – 3, *dub.*

Τὰ εἰς τὴ παραληγόμενα τῷ εἴη ἢ οὐ κύρια ὄντα βαρύνεται, Βρεμέτη, Ὠκυπέτη, Δημαρέτη. [...] Καὶ Θεοδότη.

Les noms propres en – τη, qui ont la pénultième en ε ou ο, sont frappés de l'accent : Βρεμέτη, Ὠκυπέτη, Δημαρέτη. [...] Et Θεοδότη.

Id., *Περὶ ὀρθογραφίας*, vol. II, 1 p. 457, l. 3 – 4, *dub.*

Τὰ εἰς τὴ λήγοντα θηλυκὰ βαρύτονα ὑπὲρ δύο συλλαβὰς ἐνὶ φωνήεντι παραλήγεται, Θεοδότη, μελέτη, Ἀφροδίτη, Ἀμφιτρίτη, ἐλάτη.

Les mots qui se finissent en – τη au féminin, qui n'ont pas l'accent sur la dernière syllabe, [ont l'accent] sur la voyelle de la deuxième syllabe qui se trouve en pénultième : Θεοδότη, μελέτη, Ἀφροδίτη, Ἀμφιτρίτη, ἐλάτη.

Xénophon, *Mémorables*, III, 11, 1 – 7

(1) Γυναικὸς δὲ ποτε οὔσης ἐν τῇ πόλει καλῆς, ἣ ὄνομα ἦν Θεοδότη, καὶ οἷας συνεῖναι τῷ πείθοντι, μνησθέντος αὐτῆς τῶν παρόντων τινὸς καὶ εἰπόντος ὅτι κρεῖττον εἶη λόγου τὸ κάλλος τῆς γυναικός, καὶ ζωγράφους φήσαντος εἰσιέναι πρὸς αὐτὴν ἀπεικασομένους, οἷς ἐκείνην ἐπίδεικνύειν ἑαυτῆς ὅσα καλῶς ἔχει, Ἰτέον ἂν εἶη θεασομένους, ἔφη ὁ Σωκράτης· οὐ γὰρ δὴ ἀκούσασί γε τὸ λόγου κρεῖττον ἔστι καταμαθεῖν. καὶ ὁ διηγησάμενος, Οὐκ ἂν φθάνοιτ', ἔφη, ἀκολουθοῦντες. (2) Οὕτω μὲν δὴ πορευθέντες πρὸς τὴν Θεοδότην καὶ καταλαβόντες ζωγράφῳ τινὶ παρεστηκυῖαν ἐθεάσαντο. Παυσαμένου δὲ τοῦ ζωγράφου, ὦ ἄνδρες, ἔφη ὁ Σωκράτης, πότερον ἡμᾶς δεῖ μᾶλλον Θεοδότη χάριν ἔχειν, ὅτι ἡμῖν τὸ κάλλος ἑαυτῆς ἐπέδειξεν, ἢ ταύτην ἡμῖν, ὅτι ἐθεασάμεθα ; Ἄρ' εἰ μὲν ταύτη ὠφελιμωτέρα ἐστὶν ἢ ἐπίδειξις, ταύτην ἡμῖν (3) χάριν ἐκτέον, εἰ δὲ ἡμῖν ἢ θεά, ἡμᾶς ταύτη ; Εἰπόντος δὲ τινος ὅτι δίκαια λέγοι, Οὐκοῦν, ἔφη, αὕτη μὲν ἤδη τε παρ' ἡμῶν ἔπαινον κερδαίνει καί, ἐπειδὴν εἰς πλείους διαγγείλωμεν, πλείω ὠφελήσεται· ἡμεῖς δὲ ἤδη τε ὧν ἐθεασάμεθα

cf Plutarque, *Alcibiade*, 39, 1 – 2 & 7 – 8.

ἐπιθυμοῦμεν ἄψασθαι καὶ ἄπιμεν ὑποκνιζόμενοι καὶ ἀπελθόντες ποθήσομεν. Ἐκ δὲ τούτων εἰκὸς ἡμᾶς μὲν θεραπεύειν, ταύτην δὲ θεραπεύεσθαι. Καὶ ἡ Θεοδότη, Νῆ Δί', ἔφη, εἰ τοίνυν ταῦθ' οὕτως ἔχει, ἐμὲ ἂν δέοι ὑμῖν τῆς θεᾶς χάριν ἔχειν. (4) Ἐκ δὲ τούτου ὁ Σωκράτης ὁρῶν αὐτὴν τε πολυτελεῶς κεκοσμημένην καὶ μητέρα παροῦσαν αὐτῇ ἐν ἐσθῆτί τε καὶ θεραπείᾳ οὐ τῇ τυχούσῃ, καὶ θεραπαίνας πολλὰς καὶ εὐειδεῖς καὶ οὐδὲ ταύτας ἡμελημένως ἐχούσας, καὶ τοῖς ἄλλοις τὴν οἰκίαν ἀφθόνως κατεσκευασμένην, Εἰπέ μοι, ἔφη, ὦ Θεοδότη, ἔστι σοι ἀγρός ; – Οὐκ ἔμοιγ', ἔφη. – Ἄλλ' ἄρα οἰκία προσόδους ἔχουσα ; – Οὐδὲ οἰκία, ἔφη. – Ἀλλὰ μὴν χειροτέχναι τινές ; – Οὐδὲ χειροτέχναι, ἔφη. – Πόθεν οὖν, ἔφη, τὰπιτήδεια ἔχεις ; – (5) Ἐάν τις, ἔφη, φίλος μοι γενόμενος εὖ ποιεῖν ἐθέλη, οὗτός μοι βίος ἐστί. – Νῆ τὴν Ἥραν, ἔφη, ὦ Θεοδότη, καλόν γε τὸ κτῆμα καὶ πολλῶν κρεῖττον οἰῶν τε καὶ αἰγῶν καὶ βοῶν φίλων ἀγέλην κεκτῆσθαι. Ἀτάρ, ἔφη, πότερον τῇ τύχῃ ἐπιτρέπεις, ἐάν τις σοι φίλος ὥσπερ μυῖα πρόσπτηται, ἢ καὶ αὐτὴ τι μηχανᾶ ; (6) – Πῶς δ' ἂν, ἔφη, ἐγὼ τούτου μηχανὴν εὖροιμι ; – Πολὺ νῆ Δί', ἔφη, προσηκόντως μᾶλλον ἢ αἱ φάλαγγες· οἷσθα γὰρ ὡς ἐκεῖναι θηρῶσι τὰ πρὸς τὸν βίον· ἀράχνια γὰρ δήπου λεπτὰ ὑφηνάμεναι, ὅ τι ἂν ἐνταῦθα ἐμπέση, τούτῳ τροφῇ χρῶνται. (7) – Καὶ ἐμοὶ οὖν, ἔφη, συμβουλευεῖς ὑφήνασθαί τι θήρατρον ; – Οὐ γὰρ δὴ οὕτω γε ἀτέχνως οἶεσθαι χρὴ τὸ πλείστου ἄξιον ἄγρευμα, φίλους, θηράσειν.

Οὐχ ὀρθῶς ὅτι καὶ <οἱ> τὸ μικροῦ ἄξιον, τοὺς λαγῶς, θηρῶντες πολλὰ τεχνάζουσιν ;

(1) Il y avait un jour une belle femme dans la cité, du nom de Théodotè, du genre à fréquenter celui qui la persuadait. Quelqu'un dans l'assistance ayant fait mention d'elle, en disant que la beauté de cette femme était supérieure à la parole et ayant rapporté que les peintres se rendaient chez elle pour la prendre comme modèle, à qui elle expose d'elle-même toutes les parties de sa personne qui étaient belles, Socrate dit: « Il faudrait aller la contempler, car il n'est pas possible de comprendre entièrement par simple ouï-dire ce qui est supérieur à la parole. » Et celui qui l'avait décrite dit : « Suivez-moi sans tarder ! »

(2) Dans ces conditions, ils se rendirent chez Théodotè et la surprenant en train de poser pour un certain peintre, ils la contemplèrent. Une fois que le peintre eut fini, Socrate dit:

– Messieurs, devons-nous être plus reconnaissants à Théodotè de nous avoir exposé sa beauté qu'elle ne doit l'être envers nous de l'avoir contemplée ? Si l'exposition de son corps lui est plus profitable à elle, c'est elle qui doit nous être reconnaissante pour nous, tandis que si c'est nous qui avons profité du spectacle, c'est nous qui nous devons lui être reconnaissants, n'est-ce-pas ?

(3) Comme quelqu'un répondit qu'il avait justement parlé, Socrate continua :

– Or, celle-ci gagne déjà un éloge de notre part et, quand nous l'aurons fait savoir à davantage de personnes, elle en profitera davantage. Nous, nous désirons désormais toucher ce que nous avons contemplé, nous partirons légèrement excités et, une fois partis, nous regretterons avec ardeur. Par conséquent, il est vraisemblable que nous lui rendons service, puisqu'elle reçoit un service. Alors Théodotè dit : « Par Zeus, s'il en est ainsi, c'est moi qui devrais avoir de la reconnaissance envers vous pour la contemplation ».

(4) Puis, Socrate, voyant à la fois que Théodotè était parée de coûteuse manière, que sa mère, qui était avec elle, avait des vêtements et une parure qui n'appartenaient pas au commun des mortels, que les servantes, nombreuses et d'aspect agréable, étaient elles aussi loin d'être négligées, et que la maison, pour le reste, était abondamment équipée, dit :

– Dis-moi, Théodotè, possèdes-tu des terres ?

– Moi ? Non.

– Alors, une maison qui rapporte des revenus ?

– Je n'ai pas de maison non plus.

– Mais tu as bien certainement quelques artisans ?

– Pas d'artisans non plus.

– Grâce à quelles ressources vis-tu donc ?

(5) – Si quelqu'un devient mon ami et désire me faire du bien, alors c'est là pour moi mon moyen de vivre.

– Par Héra, Théodotè, l'acquisition est vraiment belle et il est de beaucoup préférable de posséder un troupeau d'amis qu'un troupeau de moutons, de chèvres ou de bœufs. Cependant, est-ce que tu t'en remets à la chance afin qu'un ami vole vers toi comme une mouche ou est-ce que tu ourdis toi-même quelque ruse ?

(6) – Comment moi, répondit-elle, trouverai-je une ruse pour cela ?

– Par Zeus, d'une manière bien plus appropriée que les araignées venimeuses ; tu sais comment elles chassent les proies qui leur permettent de vivre : elles tissent de fines toiles, n'est-ce-pas, et elles prennent comme nourriture ce qui tombe dedans.

(7) – Donc, dit-elle, me conseilles-tu à moi aussi de tisser un rets de chasse ?

– C'est qu'il ne faut pas croire que tu chasseras tout simplement sans technique le gibier d'une très grande valeur, à savoir les amis. Ne vois-tu pas que même ceux qui chassent des lièvres, gibier qui a peu de valeur, usent de nombreuses techniques ?

(9) – Τίνι οὖν, ἔφη, τοιούτῳ φίλους ἂν ἐγὼ θηρῶν ; – Ἐὰν νῆ Δί', ἔφη, ἀντὶ κυνὸς κτήση, ὅστις σοι ἰχνεύων μὲν τοὺς φιλοκάλους καὶ πλουσίους εὐρήσει, εὐρῶν δὲ μηχανήσεται ὅπως ἐμβάλῃ αὐτοὺς εἰς τὰ σὰ δίκτυα. (10) – Καὶ ποῖα, ἔφη, ἐγὼ δίκτυα ἔχω ; – Ἐν μὲν δήπου, ἔφη, καὶ μάλα εὖ περιπλεκόμενον, τὸ σῶμα· ἐν δὲ τούτῳ ψυχὴν, ἣ καταμανθάνεις καὶ ὡς ἂν ἐμβλέπουσα χαρίζοιο καὶ ὅ τι ἂν λέγουσα εὐφραίνοις, καὶ ὅτι δεῖ τὸν μὲν ἐπιμελούμενον ἀσμένως ὑποδέχεσθαι, τὸν δὲ τρυφῶντα ἀποκλείειν, καὶ ἀρρωστήσαντός γε φίλου φροντιστικῶς ἐπισκέψασθαι καὶ καλὸν τι πράξαντος σφόδρα συνησθῆναι καὶ τῷ σφόδρα σοῦ φροντίζοντι ὅλη τῇ ψυχῇ κεχαρίσθαι· φιλεῖν γε μὴν εὖ οἶδ' ὅτι ἐπίστασαι οὐ μόνον μαλακῶς, ἀλλὰ καὶ εὐνοϊκῶς· καὶ ὅτι ἀρεστοί σοί εἰσιν οἱ φίλοι, οἶδ' ὅτι οὐ λόγῳ ἀλλ' ἔργῳ ἀναπείθεις. – Μὰ τὸν Δί', ἔφη ἡ Θεοδότῃ, ὦ Σώκρατες, ἐγὼ τούτων οὐδὲν μηχανῶμαι. (11) – Καὶ μὴν, ἔφη, πολὺ διαφέρει τὸ κατὰ φύσιν τε καὶ ὀρθῶς ἀνθρώπῳ προσφέρεσθαι. Καὶ γὰρ δὴ βία μὲν οὐτ' ἂν ἔλοις οὔτε κατάσχοις φίλον, εὐεργεσία δὲ καὶ ἡδονῇ τὸ θηρίον τοῦτο ἀλώσιμόν τε καὶ παραμόνιμόν ἐστιν. – Ἀληθῆ λέγεις, ἔφη. (12) – Δεῖ τοίνυν, ἔφη, πρῶτον μὲν τοὺς φροντίζοντάς σου τοιαῦτα ἀξιοῦν, οἷα ποιοῦσιν αὐτοῖς σμικρότατα <μετα>μελήσει, ἔπειτα δὲ αὐτὴν ἀμείβεσθαι χαριζομένην τὸν αὐτὸν τρόπον· οὕτω γὰρ ἂν μάλιστα φίλοι γίνοντο καὶ πλεῖστον χρόνον φιλοῖεν καὶ μέγιστα εὐεργετοῖεν. (13) Χαρίζοιο δ' ἂν μάλιστα, εἰ δεομένοις δωροῖο τὰ παρὰ σεαυτῆς· ὁρᾷς γὰρ ὅτι καὶ τῶν βρωμάτων τὰ ἡδίστα, ἐὰν μὲν τις προσφέρῃ πρὶν ἐπιθυμεῖν, ἀηδῆ φαίνεται, κεκορεσμένοις δὲ καὶ βδελυγμίαν παρέχει, ἐὰν δὲ τις προσφέρῃ λιμὸν ἐμπουήσας, κἂν φαυλότερα ἦ, πάνυ ἡδέα φαίνεται. (14) – Πῶς οὖν ἂν, ἔφη, ἐγὼ λιμὸν ἐμπουεῖν τῶν παρ' ἐμοῦ δυναίμην ; – Εἰ νῆ Δί', ἔφη, πρῶτον μὲν τοῖς κεκορεσμένοις μήτε προσφέροις μήτε ὑπομιμνήσκοις, ἕως ἂν τῆς πλησμονῆς παυσάμενοι πάλιν δέωνται, ἔπειτα τοὺς δεομένους ὑπομιμνήσκοις ὡς κοσμιωτάτη τε ὁμιλία καὶ τῷ <μῆ> φαίνεσθαι βουλομένη χαρίζεσθαι καὶ διαφεύγουσα, ἕως ἂν ὡς μάλιστα δεηθῶσι· τηνικαῦτα γὰρ πολὺ διαφέρει τὰ αὐτὰ δῶρα ἢ πρὶν ἐπιθυμῆσαι διδόναι. (15) Καὶ ἡ Θεοδότῃ, Τί οὖν οὐ σύ μοι, ἔφη, ὦ Σώκρατες, ἐγένου συνθηρατῆς τῶν φίλων ; – Ἐὰν γε νῆ Δί', ἔφη, πείθῃς με σύ. – Πῶς οὖν ἂν, ἔφη, πείσαιμί σε ; – Ζητήσεις, ἔφη, τοῦτο αὐτὴ καὶ μηχανήσῃ, ἐὰν τί μου δέῃ. (16) – Εἴσιθι τοίνυν, ἔφη, θαμινά. Καὶ ὁ Σωκράτης ἐπισκώπτων τὴν αὐτοῦ ἀπραγμοσύνην, Ἄλλ', ὦ Θεοδότῃ, ἔφη, οὐ πάνυ μοι ῥαδίον ἐστι σχολάσαι· καὶ γὰρ ἴδια πράγματα πολλὰ καὶ δημόσια παρέχει μοι ἀσχολίαν· εἰσὶ δὲ καὶ φίλαι μοι, αἷ οὔτε ἡμέρας οὔτε νυκτὸς ἀφ' αὐτῶν ἐάσουσί με ἀπιέναι, φίλτρα τε μανθάνουσαι παρ' ἐμοῦ καὶ ἐπωδάς. (17) – Ἐπίστασαι γάρ, ἔφη, καὶ ταῦτα, ὦ Σώκρατες ; – Ἀλλὰ διὰ τί οἶει, ἔφη, Ἀπολλόδωρόν τε

τόνδε καὶ Ἀντισθένην οὐδέποτε μου ἀπολείπεσθαι ; Διὰ τί δὲ καὶ Κέβητα καὶ Σιμμίαν Θήβηθεν παραγίγεσθαι ; Εὖ ἴσθι ὅτι ταῦτα οὐκ ἄνευ πολλῶν φίλων τε καὶ ἐπαδῶν καὶ ἰγγων ἐστί. (18) – Χρῆσον τοίνυν μοι, ἔφη, τὴν ἰύγγα, ἵνα ἐπὶ σοὶ πρῶτον ἔλκω αὐτήν. – Ἀλλὰ μὰ Δί', ἔφη, οὐκ αὐτὸς ἔλκεσθαι πρὸς σὲ βούλομαι, ἀλλὰ σὲ πρὸς ἐμὲ πορεύεσθαι. – Ἀλλὰ πορεύσομαι, ἔφη· μόνον ὑποδέχου. – Ἀλλ' ὑποδέξομαί σε, ἔφη, ἐὰν μὴ τις φιλωτέρα σου ἔνδον ᾖ.

(9) – Grâce à quelle technique de ce genre, dit-elle, pourrais-je, moi, chasser des amis ?

– Par Zeus, répondit-il, au lieu d'un chien, il te faut acquérir l'homme qui puisse trouver, en les suivant pour toi à la trace, les hommes qui apprécient la beauté féminine et qui sont riches et, une fois trouvés, qui puisse tisser pour les faire tomber dans tes filets.

(10) – Mais quelles sortes de filets est-ce que je possède, moi ? dit-elle.

– Tu en as un sans doute, dit-il, qui est fort bien corseté, ton corps. Dans celui-ci, tu as une âme, grâce à laquelle tu comprends pleinement comment plaire en lançant des regards et que dire pour charmer, et qu'il faut accueillir avec joie celui qui est sérieux avec toi, écarter le débauché, et, lorsqu'un ami est malade, le visiter avec soin, féliciter grandement celui qui a fait quelque belle action et faire plaisir de toute ton âme à celui qui se préoccupe grandement de toi. Quant à aimer, je le sais bien, tu sais le faire non seulement avec abandon, mais aussi avec bienveillance ; tes amis te plaisent : tu les en persuades, je le sais, non en paroles mais en actes.

– Moi, par Zeus, Socrate, je ne déploie aucune de ces ruses, répondit Théodotè.

(11) – Pourtant, il importe beaucoup de se comporter avec quelqu'un conformément à la nature et de manière correcte. En effet, par la force, tu ne saurais capturer ni ne retenir un ami, alors que grâce à la bienfaisance et au plaisir, ce gibier est facile à prendre et à garder.

– Tu dis vrai.

(12) – Il faut donc d'abord que tu demandes à ceux qui se préoccupent de toi des choses telles qu'ils se repentiront très peu de les avoir faites, puis il faut qu'à ton tour tu rendes la pareille en leur faisant plaisir de la même façon. C'est en effet ainsi qu'ils seront le plus tes amis, et qu'ils le resteront le plus longtemps, et qu'ils te rendront les plus grands bienfaits.

(13) Et le meilleur moyen de leur faire plaisir, c'est de leur offrir tes faveurs quand ils le demandent, car tu vois que même les plus plaisants des aliments, si on les porte à la bouche sans en ressentir le désir, se révèlent déplaisants et procurent même du dégoût à ceux qui sont rassasiés, tandis que si on les porte à la bouche alors qu'on a faim, même si le repas est frugal, ils se révéleront parfaitement plaisants.

(14) – Comment donc pourrais-je, moi, faire naître la faim de mes faveurs ?

– Si, par Zeus, tu ne t’approches pas et tu ne te rappelles pas à ceux qui sont rassasiés, jusqu’à ce que, ayant fini d’être rassasiés, ils soient à nouveau dans le besoin. Puis, si tu te rappelles à ceux qui sont dans le besoin, en feignant de ne pas vouloir leur faire plaisir et en gardant une compagnie extrêmement chaste, sans t’exhiber et en te dérochant jusqu’à ce qu’ils ressentent fortement le besoin [de te revoir]. En effet, il y a une grande différence entre offrir les mêmes cadeaux à ce moment-là ou avant la montée du désir.

(15) – Pourquoi donc ne deviens-tu pas Socrate, mon compagnon pour la chasse aux amis ?

– Par Zeus, si tu me persuades, toi.

– Comment pourrais-je te persuader ?

– Tu le chercheras toi-même et tu trouveras la ruse, si tu as besoin de moi.

(16) – Viens donc fréquemment me voir !

Socrate, se moquant de son propre éloignement des affaires publiques, répondit :

– Mais, Théodotè, ce n’est pas du tout facile pour moi d’avoir du loisir : de nombreuses affaires privées et publiques me procurent des loisirs. Il y aussi mes amies, qui ni le jour ni la nuit ne me permettront de m’éloigner d’elles, parce qu’elles apprennent de moi des charmes et des incantations magiques.

(17) – Tu as aussi la connaissance de cela, Socrate ?

– Mais pourquoi crois-tu qu’Apollodore que voici et qu’Antisthène ne me quittent jamais ? Pourquoi Cébès et Simmias sont venus me rejoindre de Thèbes ? Sache bien que ces choses-là ne vont pas sans beaucoup de charmes, d’incantations magiques et de sortilèges.

(18) – Prête-moi ton sortilège afin que je le tourne contre toi.

– Mais, par Zeus, je ne veux pas que ce soit moi qui sois attiré vers toi, mais que ce soit toi qui viennes vers moi.

– Eh bien je viendrai, contente-toi de me recevoir.

– Oui, je te recevrai, si une autre qui m’est plus chère que toi n’est pas à l’intérieur.

Id. *apud* Athénée, XIII, 588 d

Τὸ δ’ αὐτὸ καὶ Σωκράτης ἐμαντεύσατο περὶ Θεοδότης τῆς Ἀθηναίας, ὡς φησι Ξενοφῶν ἐν Ἀπομνημονεύμασιν· ὅτι δὲ καλλίστη εἶη καὶ στέρνα κρείττω λόγου παντὸς ἔχει λέγοντός <τινος>, « ἰτέον ἡμῖν, ἔφη, θεασομένοις τὴν γυναῖκα· οὐ γὰρ δὴ ἀκούουσιν ἔστιν κρίναι τὸ κάλλος. » οὕτω δ’ ἦν ἡ καλὴ ὡς καὶ τοὺς ζωγράφους ἐρχομένους πρὸς αὐτὴν ἀπομιμῆσθαι τῆς γυναικὸς τοὺς μαστοὺς καὶ τὰ στέρνα.

Et Socrate prédit la même chose¹ au sujet de l'Athénienne Théodotè, comme le dit Xénophon dans les *Mémorables* : après que quelqu'un ait dit qu'elle était la plus belle et que sa poitrine était au-delà de tout mot, Socrate dit : « il nous faut aller contempler la femme en question, car il n'est pas possible de juger par simple ouï-dire la beauté. »

Id. *apud* Élien, *Histoires variées*, XIII, 32

Φησὶ Ξενοφῶν ὅτι Θεοδότῃ τῇ ἑταίρα εἰς λόγους ἀφίκετο Σωκράτης, καλλίστη γυναικὶ οὔσῃ.

Xénophon dit que Socrate conversa avec la courtisane Théodotè, qui était une femme d'une grande beauté.

Θεόκλεια, Théocléia

La traduction est donnée plus haut :

- Athénée, XIII, 583 e = Agallis ;
- Athénée, XIII, 586 e ; XIII, 592 e = Antéia.

Θεολύτη, Théolytè

La traduction est donnée plus haut :

- Anaxandridès *apud* Athénée, XIII, 570 d – e = Antéia ;
- Philétairos *apud* Athénée, XIII, 587 e – f = Galénè.

Théomprompe *apud* Athénée, XI, 470 f – 471 b

Μνημονεύει δὲ τῆς κύλικος Θεόπομπος μὲν ἐν Νεμέᾳ οὕτως· [...]

(Σπ.) Γραῦ Θεολύτη, γραῦ. (Θε.) Τί με καλεῖς σύ ; (Σπ.)

φίλτατη,

ἴν' ἀσπάσωμαι. Δεῦρο παρ' ἐμέ, Θεολύτη,

παρὰ τὸν νέον ξύνδουλον. Οὕτωςι καλῶς.

1 Apelle prédit que Laïs deviendra une très belle femme, cf Athénée, XIII, 588 c – d.

(Θε.) Σπινθήρ τάλας, πειρᾶς με ; (Σπ.) Ναί,

τοιούτό τι·

φιλοτησίαν δὲ <τήνδε> σοι προπίομαι.

Δέξαι· πιούσα δ' ὀπόσον ἄν σοι θυμὸς ἦ,

ἐμοὶ παράδος τὸ πρῶτον.

Voici comment Théopompe mentionne la coupe dans *Néméa* : [...]

– La vieille Théolytè, la vieille !

– Pourquoi m'appelles-tu ?

– Ma très chère, pour te saluer : viens me trouver, Théolytè, moi ton jeune compagnon d'esclavage. Comme ça, c'est bien.

– Malheureux Spinter, tu me mets à l'épreuve.

– Oui, c'est à peu près cela : je vais boire cette coupe à ta santé. Reçois-la : après avoir bu autant que le cœur t'en dira, donne-moi le reste.

Θεωρία, Théôria¹

Aristophane, *Paix*, passim.

Aristophane, *Paix*, 523

Ἦν χαῖρ' Ὀπώρα, καὶ σὺ δ', ὦ Θεωρία.

Salut Opôra, et à toi aussi, Théôria.

Id., *Paix*, 706

(Ἑρμῆς) ἴθι νυν, ἐπὶ τούτοις τὴν Ὀπώραν λάμβανε

γυναῖκα σαυτῷ τήνδε· κᾶτ' ἐν τοῖς ἀγροῖς

ταύτη ξυνοικῶν ἐκποιοῦ σαυτῷ βότρυς.

Hermès : Va donc ! A ces conditions, prends Opôra

que voici pour femme : ensuite, dans les champs,

en la fréquentant, fais pour toi-même du raisin.

1 Ne sont pas repris ici les scholies qui citent des passages du texte d'Aristophane où apparaît le nom de Théôria.

Id., *Paix*, 710 – 712

(Τρ.) ἄρ' ἂν βλαβῆναι διὰ χρόνου τί σοι δοκῶ,

ὧ δέσποθ' Ἑρμῆ, τῆς Ὀπώρας κατελάσας ;

Ἐρ. οὐκ, εἴ γε κυκεῶν' ἐπιπίοις βληχωνίαν.

(Trygée) Est-ce que, après si longtemps, tu penses que te ferais quelque tort, seigneur Hermès, en me précipitant sur Opôra ?

– Non, si tu bois après une infusion préparée avec du pouliot¹.

Scholies à Aristophane, *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 706

Ἴθι νυν : [...] Προειρήκαμεν δὲ ὅτι συνανεϊκύσθησαν αὐτῇ ἢ τε Ὀπώρα καὶ ἡ Θεωρία, ἧσαν δὲ ἐταῖραι.

Va donc : [...] nous avons dit auparavant qu'ont été attirées avec elle Opôra et Théoria, qui étaient des courtisanes.

Id., *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 713

Τὴν Θεωρίαν] τοῖς μὲν γεωργοῖς φέρουσα τὴν Ὀπώραν ἔδωκε, τῇ δὲ βουλῇ τὴν Θεωρίαν ἀπένειμεν.

Théôria : il a porté et donné Opôra aux paysans, tandis qu'il a attribué Théôria au Conseil.

Id., *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 715 b

Θεωρίας] λείπει τὸ « ἔνεκεν ».

De Théôria : il manque [le mot] « ἔνεκεν ».

Id., *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 726 c

Δεῦρ' ὧ κόραι : τῇ θεᾷ καὶ τῇ Εἰρήνῃ καὶ τῇ Θεωρίᾳ καὶ τῇ Ὀπώρα λέγει.

Par ici, jeunes filles : il parle à la déesse Paix et à Théoria et Opôra.

Id., *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 842 a

Ἐλέγετο ὅτι δύο πόρνας εἶχε τῇ Εἰρήνῃ συναφθείσας, τὴν τε Ὀπώραν καὶ τὴν Θεωρίαν, ὧν ἡν μὲν ἔδωκε τοῖς γεωργοῖς, τὴν Ὀπώραν, τῇ δὲ βουλῇ τὴν Θεωρίαν. τούτων οὖν τὴν μὲν

1 « Une infusion de pouliot était un remède contre les coliques occasionnées par l'abus de fruits. » (V. Coulon & H. Van Daele, 1938 : note 1 p. 129). Le nom commun ὀπώρα désigne les fruits.

Ὀπώραν ὁ Τρυγαῖος δίδωσι τοῖς οἰκέταις ἀπαγαγεῖν ὡς τὴν οἰκίαν ὡς αὐτὸς αὐτὴν γαμήσων, καὶ παρακελεύεται τὰ πρὸς τοὺς γάμους αὐτῆς εὐτρεπίσαι· τὴν δὲ Θεωρίαν αὐτὸς φησιν ἀπομόσας δώσειν τῇ βουλῇ.

On disait qu'il avait deux prostituées qui était liées à la Paix, à savoir Opôra et Théôria. Il a donné l'une, Opôra, aux paysans et l'autre, Théôria, au Conseil. De celles-ci, Trygée donne l'une, Opôra, aux serviteurs pour qu'ils l'emmènent à la maison dans l'intention de l'épouser lui-même et ordonne de faire les préparatifs pour son mariage. L'autre, Théôria, il dit lui-même, en faisant un serment, qu'il la donnera au Conseil.

Id., *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 846 ; 878

Τήνδε] τὴν Θεωρίαν.

Celle-ci : Théôria.

Id., *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 849

Πιθανῶς ἐδήλωσεν, ὅτι πόρναι ἦσαν ἡ Ὀπώρα καὶ ἡ Θεωρία.

Il a montré d'une manière plausible qu'Opôra et Théôria étaient des prostituées.

Id., *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 876 c

Πεντετηρίδα: [...] διὰ πενταετοῦς γὰρ ἐπιτελοῦνται τὰ Διονύσια. Ἦ ὅτι διὰ πέντε ἐτῶν εἶδον τὴν Θεωρίαν.

Quinquennale : [...] car la célébration des Dionysies est quinquennale. Ou bien parce qu'ils ont vu Théôria pendant cinq ans.

Id., *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 879 a

Οὗτος τί περιγράφεις· εἷς τῶν θεατῶν τὰ ἰσχία τῆς Θεωρίας καταλαμβάνει καὶ ἐφάπτεται περιφέρων τὸν δάκτυλον.

Hé, toi, quel contour traces-tu ? Il y a un des spectateurs qui saisit les hanches de Théôria et les attrapent en la caressant du doigt.

Id., *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 881

Ὁ δυνάμενος φυλάξει τὴν Θεωρίαν, ἕως αὐτὴν παραδῶ τῇ βουλῇ.

Celui qui peut garder Théôria, jusqu'à ce qu'il la remette au Conseil.

Id., *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 883

Ἀριφράδης· τεχνικῶς περὶ τῆς Θεωρίας διαλεγόμενος ἐκείνου ἀνθάπτεται.

Ariphradès : en discutant habilement au sujet de Théôria, il s’empare de celui-ci.

Id., *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 886

Τὰ σκευὴ χαμαί· ἀντὶ τοῦ « τὰ μαγειρεῖα » διὰ τὸ θύειν ἐν ταῖς πανηγύρεσιν. Ἡ πρὸς τὴν Θεωρίαν λέγει φέρουσάν τινα εἰρήνης καὶ γεωργίας σύμβολα.

Tes vêtements par terre : à la place de « les ustensiles », à cause du fait de faire le sacrifice dans les fêtes solennelles. Ou alors il parle à Théôria qui apporte quelque symbole de la paix et de l’agriculture.

Id., *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 887 a

Βουλή, πρυτάνεις· τὸν λόγον ἀπέτεινε λοιπὸν πρὸς τὴν βουλὴν ὡς παραδιδούς τὴν Θεωρίαν.

Conseil, prytanes : il a développé par la suite le discours adressé au Conseil comme remettant Théôria.

Id., *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 943 c

Ἐπίγετέ νυν ἐν ὄσῳ· ἐν ὄσῳ, φησὶν, ἐκ τῶν θεῶν τὰ κατὰ τὸν πόλεμον ἐκπέπνευκε καὶ λελώφηκεν, σπουδάσωμεν ἰδρύσασθαι τὴν Θεωρίαν τῶν τῆς εἰρήνης ἀγαθῶν ἀντεισαχθέντων.

Hâtez-vous donc, pendant que : il veut dire pendant que, grâce aux dieux, les vents de guerre ont cessé de souffler et se sont calmés, hâtons-nous d’installer Théôria, puisque les bienfaits de la paix ont été réintroduits.

Id., *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, a 3

Ἀσμένως δὲ τῆς θεοῦ πᾶσιν ὀφθείσης καὶ παρ’ αὐτὴν εὐθέως Ὀπώρας τε καὶ Θεωρίας ἀναφανειῶν συμπαρῶν ὁ Ἑρμῆς ἀνιστορούσης τι τῆς Εἰρήνης καὶ πυνθανομένης ἴτε τὰ περὶ τὸν Τρυγαῖον† διασαφεῖ, [...] ὁ δὲ Τρυγαῖος, καθὰ συνέταξεν ὁ Ἑρμῆς, <τὴν μὲν Θεωρίαν> τῇ βουλῇ συνέστησεν, αὐτὸς δὲ τὴν Ὀπώραν γαμεῖν διαγνοὺς τὴν Εἰρήνην ἰδρύεται, καὶ θύσας ἐν τῷ προφανεῖ πρὸς εὐωχίαν τρέπεται.

Alors que la déesse a été vue par tous avec joie et qu’Opôra et Théôria se sont montrées directement auprès d’elle, Hermès, qui est présent à leur côté, alors que la Paix demande quelque chose et cherche à s’informer explique †concernant Trygée†. [...] Trygée, comme l’a prescrit Hermès, a présenté Théôria au Conseil, et ayant décidé d’épouser quant à lui Opôra, installe la Paix ; puis, après avoir offert un sacrifice, il se dirige manifestement vers le repas.

Θεωρίς, Théôris

La traduction est donnée plus haut :

Hermesianax *apud* Athénée, XIII, 598 c – d = Erigoné.

Athénée, XIII, 592 a – b

Σοφοκλῆς δ’ ὁ τραγωδιοποιὸς ἤδη γέρων ὦν ἠράσθη Θεωρίδος τῆς ἐταίρας. Ἴκετεύων οὖν τὴν Ἀφροδίτην φησίν·

κλῦθί μευ εὐχομένου, κουροτρόφε, δὸς δὲ γυναῖκα

τήνδε νέων μὲν ἀναίνεσθαι φιλότητα καὶ εὐνήν,

ἢ δ’ ἐπιτερπέσθω πολιοκροτάφοισι γέρουσιν,

ὧν ἰσχύς μὲν ἀπήμβλυνται, θυμὸς δὲ μενοινᾷ.

Ταῦτα μὲν ἐστὶν ἐκ τῶν εἰς Ὅμηρον ἀναφερομένων. Τῆς δὲ Θεωρίδος μνημονεύει λέγων ἔν τινι στασίμῳ οὕτως·

< ... > φίλη γὰρ ἢ Θεωρίς¹.

Le poète tragique Sophocle, déjà vieux, tomba amoureux de la courtisane Théoris. Aussi, en suppliant Aphrodite, il dit :

« Écoute ma prière, toi qui nourris les garçons, accorde-moi que cette femme

1 Théôris est souvent considérée comme une personne non réelle ; ce vers renverrait au nom commun, avec une confusion sur θεωρίς, compris comme un nom propre, créant ainsi une nouvelle courtisane (C. Gulick, 1937 : note c p. 193 ; S. Olson, 2010 : note 413 p. 419). Dans l’édition des fragments de Sophocle, A. Pearson proposait de lire en 1917 φίλη [γὰρ ἢ] θεωρίς et commentait : « These words appear to be part of an iambic line, although they are quoted from a chorus, and it is at least possible that they are really taken from a comic poet, who saw his opportunity in the fact that Sophocles had applied the epithet φίλη to θεωρίς : for these reasons I bracket γὰρ ἢ » (A. Pearson, 1917 : fr. 765 p. 18). Cela signifierait qu’il y ait eu une confusion après la période classique. Athénée disposait pourtant de sources aujourd’hui perdues et il y a en définitive peu d’arguments pour nier aussi nettement l’existence de cette courtisane.

refuse l'amour et le lit des jeunes gens,
et qu'elle se tourne vers les vieillards aux tempes blanchissantes,
dont la force est émoussée, mais dont le cœur désire. »

Ces vers sont attribués à Homère. Mais Sophocle mentionne Théôris dans un *stasimon* en disant :

< ... > chère Théôris.

Hesychius, *Lexicon*, Θ 445

Θεωρίς· κύριον ὄνομα. Καὶ θεωρία. Καὶ ἡ Σικυωνία τὸ γένος <Σοφοκλέους> ἐρωμένη.

Théôris : désigne un nom propre. Également synonyme de θεωρία. Également la Sicyonienne qui était aimée de Sophocle.

Scholies à Aristophane, *Scholia in Ranas (scholia vetera)*, 78

Νικοστράτης δὲ υἱὸς ἦν. Φασὶ δὲ ὅτι καὶ Ἀρίστων τοῦ Σοφοκλέους νόθος υἱὸς ἐγγόνει ἔκτινος Θεωρίδος Σικυωνίας.

[Iophon] était fils de Nicostrate. On dit aussi qu'Ariston était un fils bâtard de Sophocle, né d'une certaine Théôris, Sicyonienne.

Vie de Sophocle, *Vita Sophoclis*, l. 47 – 51

Φέρεται δὲ καὶ παρὰ πολλοῖς ἢ πρὸς τὸν υἱὸν Ἰοφῶντα γενομένη αὐτῷ δίκη. Ἔχων γὰρ ἐκ μὲν Νικοστράτης Ἰοφῶντα, ἐκ δὲ Θεωρίδος Σικυωνίας Ἀρίστωνα, τὸν ἐκ τούτου γενόμενον παῖδα Σοφοκλέα τοῦνομα πλέον ἔστεργε. Καί ποτε ἦν δράματι ἰ εἰσήγαγε *** τὸν Ἰοφῶντα αὐτῷ φθονοῦντα καὶ πρὸς τοὺς φράτορας ἐγκαλοῦντα τῷ πατρὶ ὡς ὑπὸ γήρωσ παραφρονοῦντι· οἱ δὲ τῷ Ἰοφῶντι ἐπετίμησαν.

On rapporte chez de nombreux auteurs le procès que Sophocle eut contre son fils Iophon. Comme il avait Iophon de Nicostrate et Ariston de la Sicyonienne Théôris, il chérissait davantage le fils de ce dernier¹, qui portait le nom de Sophocle. C'est ainsi qu'un jour, dans une pièce, il fit paraître <...²>. Iophon, qui le jalousait, accusa son père auprès des membres de la phratrie d'être sénile, mais ceux-ci blâmèrent Iophon.

1 À savoir son petit-fils.

2 J. Jouanna, 2007 : 13 p. 686 propose : « le nom de Théôris ».

Θρυαλλίς, Thryallis

La traduction est donnée plus haut :

– Athénée, XIII, 583 e = Agallis

H

Ἡριγόνη, Èrigonè

Athénée, XIII, 598 c – d (éd. Gulick)

Ἄτθις δ' οἷα μέλισσα πολυπρήωνα Κολώνην
λείπουσ' ἐν τραγικαῖς ἦδε χοροστασίαις
Βάκχον καὶ τὸν ἔρωτα Θεωρίδος Ἡριγόνης τε
ἄς ποτε γηραιῷ Ζεὺς ἔπορεν Σοφοκλεῖ¹.

Comme l'abeille attique a laissé Colone aux nombreux sommets, il a chanté dans les chœurs de ses tragédies Bacchus et l'amour de Théoris et d'Èrigonè qu'un jour Zeus a donné à Sophocle âgé.

Érotien, *Vocum Hippocraticarum collectio*, p. 128 l. 17 (éd. Klein)

Ὁ Σοφοκλῆς ἐν Ἡριγόνη.

Sophocle l'atteste dans *Èrigonè*.

1 Les manuscrits semblent diverger sur l'existence d'Èrigonè. Ainsi, l'édition Olson observe une lacune à cet endroit et ne mentionne pas Èrigonè, à l'inverse de Gulick (S. Olson, 2001 : p. 22 ; Ch. Gulick, 1937 : p. 224). Le présent texte est d'après Ch. Gulick. S. Olson présente la version suivante, que suit l'édition Canfora (L. Canfora, 2001 (vol. III) : p. 1534) :

Ἄτθις δ' οἷα μέλισσα πολυπρήωνα Κολωνὸν
λείπουσ' ἐν τραγικαῖς ἦδε χοροστασίαις
Βάκχον καὶ τὸν ἔρωτα Θεωρίδος < ... >
< ... > Ζεὺς ἔπορεν Σοφοκλεῖ.

Comme l'abeille attique laissant Colone aux nombreux sommets, il chantait dans les chœurs de ses tragédies Bacchos et l'amour de Théoris [...] Zeus a donné à Sophocle.

K

Καλλιστράτη, Callistratè de Lesbos

La traduction est donnée plus haut :

– Athénée, V, 220 e – f = Aspasia

Καλλιστώ, Callistô

Élien, *Histoires variées*, XIII, 32

Φησὶ Ξενοφῶν ὅτι Θεοδότῃ τῇ ἐταίρᾳ εἰς λόγους ἀφίκετο Σωκράτης, καλλίστη γυναικὶ οὔσῃ. Ἀλλὰ καὶ τῇ Καλλιστοῖ ἦλθεν εἰς λόγους, ἣ ἔλεγεν· « ἐγὼ μὲν, ὦ <παῖ> Σωφρονίσκου, κρείττων εἰμί σου· σὺ μὲν γὰρ οὐδένα τῶν ἐμῶν δύνῃ ἀποσπάσαι, ἐγὼ δέ, ἐὰν βούλωμαι, τοὺς σοὺς πάντας.» Ὁ δὲ· « καὶ μάλα γε εἰκότως· σὺ μὲν γὰρ ἐπὶ τὴν κατάντη αὐτοὺς πάντας ἄγεις, ἐγὼ δὲ ἐπὶ τὴν ἀρετὴν ἤκειν βιάζομαι· ὀρθία δὲ ἡ ἄνοδος ἐστὶ καὶ ἀήθης τοῖς πολλοῖς. »

Xénophon dit que Socrate conversa avec la courtisane Théodotè, qui était une femme d'une grande beauté. Cependant, il conversa aussi avec Callistô, qui disait : « Moi, fils de Sôphroniscos, je suis supérieure à toi, car toi, tu ne peux m'arracher aucun des miens, alors que moi, si je veux, je peux tous te les prendre. » Celui-ci répondit : « Et certainement à juste titre, car toi, tu les tires tous vers le bas, alors que moi, je les contrains à aller vers la vertu. Or, l'ascension est raide et inhabituelle pour tout le monde.

Καλλιξείνα, Callixeina

Eustathe de Thessalonique, *Commentarii ad Homeri Odysseam*, vol. I, p. 409, l. 22 – 27

Ἰστέον δὲ ὅτι τε δύο οὐσῶν εὐθειῶν, τοῦ γυνή καὶ τοῦ γύναιξ ἀρρήτου, ἧς ἡ γενικὴ γυναικός, ἐκ μὲν γυναικός ῥῆμά τε τὸ γυναικίζω καὶ ὄνομά τε ὁ γυναικίας, ἐκ δὲ τοῦ γυνή ὁ γύνις. Δηλοῖ δὲ αὐτὸς οὐ μόνον τὸν λάγνον, ἔτι δὲ καὶ τὸν δειλὸν, ἀλλὰ καὶ τὸν μὴ ἱκανὸν δι' ἀτονίαν γυναικὶ συνεῖναι, ὡς δηλοῖ παρ' Ἀθηναίῳ τὸ, Ὀλυμπιάς παρέκλινέ ποτε τῷ υἱῷ Ἀλεξάνδρῳ Φιλίππου συνειδότος, Θετταλὴν ἐταίραν Καλλιξείναν, περικαλλεστάτην οὔσαν, εὐλαβοῦντο γάρ φησι μὴ γύνις εἶη, ἐπεὶ οὐκ εὖ διέκειτο πρὸς τὰ ἀφροδίσια, ὡς ἱστορεῖ Θεόφραστος.

Il faut savoir qu'il y a deux nominatifs, γυνή, et γύναιξ (qui ne se dit pas), dont le génitif est γυναικός. De γυναικός vient le verbe γυναικίζω et le nom γυναικίας, et de γυνή, le mot γύνις. [Homère] lui-même montre aussi que le mot γύνις désigne non seulement le débauché et le lâche, mais aussi celui qui n'est pas capable d'avoir commerce avec une femme par manque d'énergie, comme le montre un passage chez Athénée, à savoir qu'Olympias, avec l'accord de Philippe, fit coucher un jour auprès de son fils Alexandre la courtisane thessalienne Callixeina, qui était d'une très grande beauté. En effet, on dit qu'ils firent attention à ce qu'il ne soit pas un garçon efféminé, puisque qu'Alexandre n'était pas bien disposé envers les plaisirs de l'amour, comme le raconte Théophraste.

Hiéronymos de Rhodes *apud* Athénée, X, 435 a

Ἰερώνυμός τε ἐν ταῖς Ἐπιστολαῖς Θεόφραστον φησι λέγειν ὅτι Ἀλέξανδρος οὐκ εὖ διέκειτο πρὸς τὰ ἀφροδίσια, Ὀλυμπιάδος γοῦν καὶ παρανακλινάσης αὐτῷ Καλλιξείναν τὴν Θετταλὴν ἐταίραν περικαλλεστάτην οὔσαν, συνειδότος τοῦτο καὶ τοῦ Φιλίππου (εὐλαβοῦντο γάρ μὴ γύνις εἶη), πολλάκις ἤτει αὐτῇ τὸν Ἀλέξανδρον συγγενέσθαι.

Dans ses *Lettres*, Hieronymos dit que Théophraste rapporte qu'Alexandre n'était pas bien disposé envers les plaisirs de l'amour. En tout cas, comme Olympias fit coucher auprès de lui la courtisane thessalienne Callixeina, qui était d'une très grande beauté, avec l'accord de Philippe (en effet, ils faisaient attention à ce qu'il ne soit pas un garçon efféminé). Celle-ci dut, de manière répétée, insister auprès d'Alexandre pour avoir commerce avec lui.

Κερκώπη, Cércôpè

La traduction est donnée plus haut :

– Philétairos *apud* Athénée, XIII, 587 e – f = Galènè

Lexica Segueriana, *Glossae rhetoricae (e cod. Coislin. 345)*, K p. 271, l. 21 – 22

Κερκώπη· ὄνομα ἐταίρας, καλουμένης οὕτω διὰ κακοήθειαν. Κέρκωπες γάρ εἰσιν οἱ κακοῦργοι ἄνθρωποι.

Cercôpè : nom d'une courtisane, appelée ainsi à cause de son mauvais caractère. En effet, les Cercôpes sont des personnes malfaisantes.

Κλεψύδρα, Clepsydra

= Métichè

Κλαυσίγελως, « Rire et larmes »

= Phrynè III

Κοναλῖς, Conalis

La traduction est donnée plus haut :

– Athénée, XIII, 567 e – f = Hérocléia

Κοριαννώ, Coriannô

– Athénée, XIII, 567 c – d

Καὶ ἄλλα δὲ πολλὰ, ὄναιδές, δράματα ἀπὸ ἐταιρῶν ἔσχε τὰς ἐπιγραφάς, [...] Φερεκράτους Κοριαννώ.

De nombreuses autres pièces aussi, effronté, ont tiré leur titre du nom d'une courtisane, [...] comme la *Coriannô* de Phérécrate.

La pièce de théâtre de Phérécrate, intitulé *Coriannô*, est citée par :

– Anonymus Lexicographus, *Συναγωγή λέξεων χρησίμων ἐκ διαφόρων σοφῶν τε καὶ ῥητόρων πολλῶν (versio codicis B)*, A 1545 ; Photius, *Lexicon*, A 2017 ; A 2152 ; T 398 ; Phrynichus, *Praeparatio sophistica*, fr. 84 ; Souda, *Lexicon*, A 2547 ; A 2782 ; K 2084 ; T 809

Κοριαννοῖ Φερεκράτης.

Phérécrate, *Coriannô*.

– Athénée, IV, 159 e ; X, 430 e¹ ; XI, 479 b

Φερεκράτει ἐν Κοριαννοῖ.

Phérécrate dans *Coriannô*.

– Athénée, XI, 481 a ; Aelius Dionysius, *Ἀττικὰ ὀνόματα*, A 38 ; Etymologicum magnum, p. 777 l. 19 ; Photius, *Lexicon*, A 387 ; Photius, *Lexicon*, Y 58 ; Pollux, *Onomasticon*, X, 179, l. 5 ; Souda, *Lexicon*, Y 123

Φερεκράτης Κοριαννοῖ.

Phérécrate, *Coriannô*.

– Athénée, XIV, 653 a

Φερεκράτης δείκνυσιν ἐν Κοριαννοῖ.

Phérécrate le montre dans sa *Coriannô*.

1 Sous la forme suivante : Φερεκράτης δ' ἐν Κοριαννοῖ.

– Hephaestion, *Enchiridion de metris*, p. 55, l.9

Φερεκράτης [...] ἐν τῇ Κοριαννοῖ.

Phérécrate, dans sa *Coriannô*.

– Anonymus Lexicographus, *Συναγωγή λέξεων χρησίμων ἐκ διαφορῶν σοφῶν τε καὶ ῥητόρων πολλῶν (versio codicis B)*, A 1442 ; *Lexica Segueriana, Collectio verborum utilium e differentibus rhetoribus et sapientibus multis (Σb) (recensio aucta e cod. Coislin. 345)*, A p. 345 l. 11 ; *Lexica Segueriana, Collectio verborum utilium e differentibus rhetoribus et sapientibus multis (Σb) (recensio aucta e cod. Coislin. 345)*, A p. 406 l.1 ; *Lexica Segueriana, Collectio verborum utilium e differentibus rhetoribus et sapientibus multis (Σb) (recensio aucta e cod. Coislin. 345)*, A, p. 412 l. 1

Κοριάννοις Φερεκράτης.

Phérécrate, *Coriannô*.

– *Lexica Segueriana, Collectio verborum utilium e differentibus rhetoribus et sapientibus multis (Σb) (recensio aucta e cod. Coislin. 345)*, A p. 418, l. 18 & l. 24

Φερεκράτης [...] Κοριάννοις.

Phérécrate, *Coriannô*.

Κοσσύφα, Cossypha

La traduction est donnée plus haut :

– Philetairos *apud* Athénée, XIII, 587 e – f = Galénè

Κορώνη, « Corneille » (I)

= Théocléia

Κορώνη, « Corneille » (II)

Antiphane *apud* Athénée, XIII, 587 b – c

Ἦν δὲ Κορώνη τῆς Ναννίου θυγάτηρ, τὸ τῆς τήθης¹ ἀναφέρουσα ἐκ τριπορνείας ὄνομα.

[Nannion III] était la fille de Corônè II, fille de Nannion II, portant le nom de sa grand-mère, venant d'une troisième génération de prostituées.

Κορώνη, « Corneille » (III) *dub.*²

Machon *apud* Athénée, XIII, 583 a

Καλλιστίου δὲ τῆς Ὑδὸς καλουμένης

πρὸς τὴν ἑαυτῆς λοιδορουμένης ποτὲ

μητέρα – Κορώνη δ' ἐπεκαλεῖτο τοῦνομα –

διέλυνεν ἢ Γνάθαιν'. Ἐρωτηθεῖσα δὲ

τί διαφέρονται, « τί γάρ, ἔφησεν, ἄλλο πλὴν

ἄλλ' ἢ Κορώνη, θάτερ' ἐκείνη μέμφεται.»

Comme Callistion, surnommée la « Truie »,

se disputait un jour avec sa mère,

dont le surnom était la « Corneille »,

Gnathaina essaya de les réconcilier. Interrogée

sur le pourquoi de leur différend, Gnathaina répondit : « Tout simplement la fille

de la Corneille la blâme sur une chose, et l'autre sur une autre. »

1 Les éditions Olson et Gulick suivent l'édition Kaibel, qui écrit τήθης avec T majuscule, donnant à Nannion II le surnom de « Grand-mère » (cf aussi L. McClure, 2003 : p. 185), ce qui paraît étonnant, étant donné qu'il s'agit de la petite-fille. Nous suivons l'édition Canfora, qui traduit avec un τ minuscule (« ...e riprese il nome della nonna », L. Canfora, 2001 : vol. III, p. 1496), en suivant Jacoby (L. Canfora, 2001 : vol. III, note 6 p. 1496 – 1497).

2 Corônè est classée parmi les courtisanes, car Callistion et Gnathaina le sont toutes les deux. En outre, le contexte rappelle les anecdotes des mots d'esprit qui mettent en scène des courtisanes conversant entre elles.

Κορώνη, « Corneille » (IV)

La traduction est donnée plus haut :

Philétairos *apud* Athénée, XIII, 587 e – f = Galéné¹

Κορώνη, « Corneille » (V)²

La traduction est donnée plus haut :

Ménandre *apud* Athénée, XIII, 587 d – e = Ischas

Κύννα, Cynna

Arcadius, *De accentibus*, p. 110, l. 12 – 13

Τὰ εἰς ΝΑ μονογενῆ βαρύνεται· Κύννα (ἢ πόρνη) Ἄννα γέννα γλαῖνα.

Les finales en – na qui n'ont qu'un seul genre ne portent pas l'accent : Cynna (la prostituée), Ἄννα, γέννα, γλαῖνα.

Aristophane, *Cavaliers*, 763 – 766

Τῆ μὲν δεσποίνῃ Ἀθηναία, τῆ τῆς πόλεως μεδεούσῃ,
εὔχομαι, εἰ μὲν περὶ τὸν δῆμον τὸν Ἀθηναίων γεγένημαι
βέλτιστος ἀνὴρ μετὰ Λυσικλέα καὶ Κύνναν καὶ Σαλαβακχῶ,
ὥσπερ νυνὶ μηδὲν δράσας δειπνεῖν ἐν τῷ πρυτανείῳ.

Je prie notre maîtresse Athéna, qui protège la cité :

si, pour le peuple athénien, je suis devenu

le meilleur des hommes après Lysiclès, Cynna et Salabachô,

comme maintenant, sans avoir rien fait, que je mange au prytanée.

1 Le texte se rattache probablement à l'une des Corônè ci-dessus, mais il est difficile de savoir laquelle.

2 Même remarque que la note précédente. Comme le surnom de Corônè est cité avec celui de Nannarion, diminutif de Nannion, il est possible que Corônè II et V se rattachent à la même personne. Une autre Corônè est nommée par Éphippus *apud* Athénée, VIII, 359 b – c, mais il n'est pas sûr qu'elle puisse se rattacher à l'une des Corônè précédentes, ni même au monde des courtisanes. L'édition Gulick note que Corônè est le surnom de Théocléia sans explicitement faire le lien entre les deux. L. Canfora remarque que l'expression n'est pas claire et qu'on ne peut pas exclure que le vers renvoie à l'une des Corônè-courtisanes (Ch. Gulick, 1937 : note b p.127 ; L. Canfora, 2001 (vol. II) : note 2, p. 892). Cependant, aucun indice textuel ne semble la rattacher au monde des courtisanes ; c'est pourquoi ce texte n'apparaît pas dans le présent corpus.

Scholies à Aristophane, *Scholia in Equites (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 765 d

Κύνναν καὶ Σαλάβακχαν] αὐται τῶν θαυμαζομένων ἐταιρίδων.

Cynna et Salabachna : ces dernières sont des courtisanes célèbres.

Aristophane, *Guêpes*, 1031 – 1034

Θρασέως ξυστὰς εὐθὺς ἀπ' ἀρχῆς αὐτῷ τῷ καρχαρόδοντι,
οὗ δεινόταται μὲν ἀπ' ὀφθαλμῶν Κύννης ἀκτῖνες ἔλαμπον,
ἐκατὸν δὲ κύκλῳ κεφαλῶν κολάκων οἰμωζομένων ἐλιχμῶντο
περὶ τὴν κεφαλὴν, φωνὴν δ' εἶχεν χαράδρας ὄλεθρον τετοκυίας,
φώκης δ' ὄσμῆν, Λαμίας <δ> ὄρχεις ἀπλύτους, πρωκτὸν δὲ καμήλου.

Tout de suite, il s'engagea hardiment contre le monstre lui-même aux dents acérées

les flammes les plus terribles de Cynna brillèrent dans ses yeux,

cent têtes de flatteurs, en cercle, dardent leurs langues en se lamentant

autour de sa tête, elle a la voix d'un torrent qui engendre des désastres,

la puanteur d'un phoque, les testicules sales d'une Lamia et l'arrière-train d'un chameau.

Scholies à Aristophane, *Scholia in Vespas (scholia vetera, recentiora Tricliniana et Aldina)*, 1032

Κύννης· Κύννα πόρνη· « μετὰ Κύνναν καὶ Σαλαβακχώ ». Ἐρατοσθένης δὲ ἠγνόησε τὴν Κύνναν, ὅτι πόρνη. οἱ μὲν τινες προφέρεσθαί φασι « κυνὸς », ὡς ἐπ' ἀναιδοῦς, οἱ δὲ « πυρὸς »· οὐκ εὔ. τῇ δὲ Κύννη παρέβαλε τὸν Κλέωνα διὰ τὸ ἀναιδέες.

De Cynna : la prostituée Cynna : « après Cynna et Salabachô ». Cependant, Eratosthène ignore Cynna, parce qu'elle était prostituée. Certains disent que le mot κυνὸς est employé, comme à propos d'un impudent, d'autres le mot πυρὸς ; à tort. Aristophane a comparé Cléon à Cynna à cause de leur impudence.

Aristophane, *Paix*, 754 – 758

Καὶ πρῶτον μὲν μάχομαι πάντων αὐτῷ τῷ καρχαρόδοντι,
οὗ δεινόταται μὲν ἀπ' ὀφθαλμῶν Κύννης ἀκτῖνες ἔλαμπον,
ἐκατὸν δὲ κύκλῳ κεφαλῶν κολάκων οἰμωζομένων ἐλιχμῶντο
περὶ τὴν κεφαλὴν, φωνὴν δ' εἶχεν χαράδρας ὄλεθρον τετοκυίας,
φώκης δ' ὄσμῆν, Λαμίας <δ> ὄρχεις ἀπλύτους, πρωκτὸν δὲ καμήλου.

Avant tout, je combats le monstre lui-même aux dents acérées :
les flammes les plus terribles de Cynna brillaient dans ses yeux,
cent têtes de flatteurs, en cercle, léchaient en se lamentant
autour de sa tête, elle avait la voix d'un torrent qui engendre des désastres,
la puanteur d'un phoque, les testicules sales d'une Lamia et l'arrière-train d'un chameau.

Scholies à Aristophane, *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 755 a
Ἀπ' ὀφθαλμῶν Κύννης· Ἐρατοσθένης ἀγνοήσας τὰ κατὰ τὴν Κύνναν “κυνὸς” γράφει,
κυνὸς ὡς ἀκτῖνες ἔλαμπον.

Κύννα δὲ καὶ Σαλαβακχῶ πόρνοι Ἀθήνησιν.

Des yeux de Cynna : Eratosthène, par ignorance de ce qui concerne Cynna, écrit « κυνὸς »,
[ce qui donne] :

[les yeux] de chienne brillèrent comme des flammes.

Cynna et Salabachô étaient des prostituées d'Athènes.

Id., *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 755 b

Τῆς δὲ Κύννης μέμνηται καὶ ἐν τοῖς Ἰππεῦσι λέγων

καὶ Κύνναν καὶ Σαλαβακχῶ.

Aristophane mentionne aussi Cynna dans les *Cavaliers*, en disant : et Cynna et Salabachô.

Id., *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 755 c

Κύννης ἀκτῖνες· Κύννα ἐταῖρα ἐστίν. Δῆλον δὲ ὅτι καὶ ἀναιδῆς καὶ πόρνης ὀφθαλμοὺς
εἶχεν.

Les flammes de Cynna : Cynna est une courtisane. Il est évident qu'elle était sans pudeur
et qu'elle avait des yeux de prostituée.

Id., *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 755 d

Κύννης] πόρνης οὕτω καλουμένης.

Cynna : prostituée appelée ainsi.

Id., *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 765 b (éd. Dübner)

Λυσικλῆς ὡς προβατοκάπηλος διεβάλλετο. Κύννα δὲ καὶ Σαλάβακχνα τῶν θαυμαζομένων
ἐταιρίδων.

Lysiclès était accusé d'être un marchand de mouton. Cynna et Salabachna faisaient partie des courtisanes célèbres.

Hérodien et [Hérodien], *De prosodia catholica*, vol. I, p. 256, l. 1 – 5

Τὰ εἰς να μονογενῆ βαρύνεται, Κύννα ἢ πόρνη, ἔστι καὶ Κύννα πολίχνιον πλησίον Ἡρακλείας ἀπὸ μιᾶς τῶν Ἀμαζόνων ἢ Κύννου τοῦ ἀδελφοῦ Κοίου.

Les finales en – na qui n'ont qu'un seul genre ne sont pas frappées de l'accent, comme la prostituée Cynna. Il existe aussi Cynna, une petite ville proche d'Héracleia, l'une des villes des Amazones.

Id., *Περὶ ὀρθογραφίας*, vol. II, 1 p. 540, l. 11 ; Hésychius, *Lexicon*, K 4588

Κύννα· ὄνομα πόρνης.

Cynna : nom d'une prostituée.

Photius, *Lexicon*, K 1211

Κύννα· πόρνης ὄνομα.

Cynna : nom d'une prostituée.

Souda, *Lexicon*, K 2692

Κύννα καὶ Σαλαβακχώ· ὀνόματα θαυματομένων παρ' Ἀθήνησιν ἑταιρῶν. Ἀριστοφάνης· καὶ πρῶτον μὲν μάχομαι πάντων αὐτῶ τῷ καρχαρόδοντι, οὗ δεινόταται μὲν ἀπ' ὀφθαλμῶν Κύννης ἀκτῖνες ἔλαμπον· ἑκατὸν δὲ κύκλῳ κεφαλαὶ κολάκων οἰμωζομένων ἐλιχμῶντο περὶ τὴν κεφαλὴν. Περὶ Κλέωνός φησι.

Cynna et Salabacho : noms de courtisanes célèbres à Athènes. Chez Aristophane : [citation des vers 754 – 757 de la *Paix*]. Il dit cela au sujet de Cléon.

Κυρήνη, Cyrène

Aristophane, *Grenouilles*, 1325 – 1330

(Αἰσχύλος) Τοιαυτὶ μέντοι σὺ ποιῶν

τολμᾶς τὰμὰ μέλη ψέγειν,

ἀνὰ τὸ δωδεκαμήχανον

Κυρήνης μελοποιῶν ;

(Eschyle à Dionysos) Cependant, toi qui fais des poèmes de cette sorte,

tu oses critiquer mes chants,

toi qui mets en vers les douze postures de Cyrène.

Scholies à Aristophane, *Scholia in Ranas (scholia vetera)*, 1328 a (éd. Chantry)

Κυρήνης μελοποιῶν: Κυρήνη τις ἑταίρα ἐπίσημος, δωδεκαμήχανος ἐπικαλουμένη, διὰ τὸ τοσαῦτα σχήματα ἐν τῇ συνουσίᾳ ποιεῖν.

Cyrène était une courtisane célèbre appelée « les douze postures » à cause des ruses d'un tel nombre qu'elle faisait dans l'union sexuelle.

Id., *Scholia in Ranas (scholia recentiora Tzetzae)*, 1328 (éd. Chantry)

Κυρήνης] ἦν τις γυνὴ Κυρήνη καλουμένη ἑταίρα πάνυ ἐπίσημος. Ἐκαλεῖτο δὲ « δωδεκαμήχανος » διὰ τὸ πολλὰς μηχανὰς ἐν ταῖς συνουσίαις ποιεῖσθαι. Ἦτις ἔλεγε πολλὰς μηχανὰς ἵνα ἐξαπατῇ τοὺς ἄνδρας συνουσιάζοντας. Ἐκ δὲ τοῦ λέγειν αὐτὸν « μελοποιεῖν ἀνὰ τὸ δωδεκαμήχανον τῆς Κυρήνης », ἤγουν ἀνὰ τὰς δώδεκα αὐτῆς αἰσχρὰς μηχανὰς, δείκνυσιν αὐτὸν πάνυ φαυλότατον καὶ πολὺν εἰς κακίαν. Πόρνης.

De Cyrène : Il y avait une courtisane très célèbre qui s'appelait Cyrène. Elle était surnommée « les douze postures de Cyrène » à cause des nombreuses machinations qu'elle tenait à ses fréquentations. Celle-ci parlait avec de nombreuses machinations afin de tromper les hommes fréquentés. À partir de : « des poèmes lyriques sur les douze postures de Cyrène », donc sur les douze machinations honteuses de celle-ci, cela montre que [Dionysos] est tout à fait vil et qu'il a beaucoup de vices. Cyrène était une prostituée.

Aristophane, *Ploutos*, 149 – 152

(Χρεμύλος) Καὶ τὰ γ' ἑταίρας φασὶ τὰς Κορινθίας,
ὅταν μὲν αὐτάς τις πένης πειρῶν τύχη,
οὐδὲ προσέχειν τὸν νοῦν, ἔαν δὲ πλούσιος,
τὸν προκτὸν αὐτάς εὐθὺς ὡς τοῦτον τρέπειν.

(Chrémyle) on dit que les courtisanes corinthiennes, lorsqu'un homme a le hasard de les solliciter, ne représentent aucun intérêt pour elles s'il est pauvre. Cependant, s'il est riche, elles lui montrent aussitôt leurs fesses.

Scholies à Aristophane, *Scholia in Plutum (scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)*, 149 (éd. Dübner)

Τὰς γ' ἑταίρας · Δηλοῖ ὡς ἀπὸ τῆς Λαΐδος· Κορινθία γὰρ ἦν. τὰ δὲ ὀνόματα αὐτῶν Λαῖς, Κυρήνη, Λέαινα, Σινώπη, Μυρρίνη, Σκιώνη. [...]

Τὰς πόρναις· πολλαὶ γὰρ ἐν Κορίνθῳ εἰσὶ πόρναι, Σινώπη, Λαῖς, Κυρήνη, Λέαινα. Ἄλλοι δὲ λέγουσιν ἐπισήμους πόρναις ἐν Κορίνθῳ εἶναι. Τὸ δὲ πειρῶν ἀντὶ τοῦ πειράζων ἐστὶ καὶ παρακαλῶν.

Πόρναις. Λαῖς, Κύρκη, Λέαινα, Σινώπη, Πυρήνη, Σικιώνη. Ἡ Λαῖς πρώτη ἑταιρὶς ἐν Κορίνθῳ.

Les courtisanes : cela se comprend à partir de Laïs, car elle était corinthienne. Leurs noms sont Laïs, Cyrène, Léaina, Sinôpè, Myrrhinè et Sciônè. [...]

Les prostituées : beaucoup sont prostituées à Corinthe, comme Sinôpè, Laïs, Cyrène, Léaina. Certains disent que ce sont des prostituées célèbres à Corinthe.

Prostituées : Laïs, Cyrène, Léaina, Sinôpè, Pyrhènè, Siciônè. Laïs était la courtisane la plus en vue à Corinthe.

Id., *Commentarium in Plutum (recensio 2) (scholia recentiora Tzetzae)*, 149

((καὶ τὰς γ')) ἑταίρας κορινθίας· κωμῶδεῖ τοὺς Κορινθίους ὡς πορνοτρόφους. Πόρναι δὲ ἦσαν περιώνυμοι τῇ Κορίνθῳ Λαῖς, Κυρήνη, Λέαινα, Πυρίνη, Σικυώνη καὶ Σινώπη δὲ σὺν αὐταῖς.

Et les courtisanes corinthiennes : il se moque des Corinthiens comme éleveurs de prostituées. Les prostituées Laïs, Cyrène, Léaina, Pyrhinè, Sicyônè et, avec elles Sinôpè, étaient renommées à Corinthe.

Aristophane, *Thesmophories*, 97 – 98

(ΚΗΔΕΣΤΗΣ) Ἄλλ' ἣ τυφλὸς μὲν εἰμ' ; Ἐγὼ γὰρ οὐχ ὄρῳ
ἄνδρ' οὐδέν' ἐνθάδ' ὄντα, Κυρήνην δ' ὄρῳ.

Le parent d'Euripide : Je suis donc aveugle ? Je ne vois
aucun homme ici, je vois Cyrène.

Scholies à Aristophane, *Scholia in Thesmophoriazusas (scholia vetera)*, 98

Κυρήνην· τὴν ἐταίραν περὶ ἧς πολλάκις φησί. Τοιοῦτον δὲ τὸν Ἀγάθωνα καὶ οἱ ἄλλοι
κωμφοδοῦσιν.

Cyrène : la courtisane dont il parle souvent. Les autres comiques se moquent de la même
manière d'Agathon.

Hésychius, *Lexicon*, Κ 4669

Κυρήνη· πόρνη τις οὕτως ἐκαλεῖτο δωδεκαμήχανος, διὰ τὸ τοσαῦτα σχήματα Ἀφροδισίων
ποιεῖν.

Cyrène : une prostituée appelée ainsi : « les douze postures », à cause des ruses
amoureuses qu'elle faisait.

Photius, *Lexicon*, Δ 868

Δωδεκαμήχανος· πόρνη δώδεκα σχήμασι χρωμένη, Κυρήνη τὸ ὄνομα.

Les douze postures : une prostituée usait douze ruses, du nom de Cyrène.

Id., *Lexicon*, Κ 1244

Κυρήνη· πόρνης ὄνομα.

Cyrène : nom d'une prostituée.

Souda, *Lexicon*, Δ 1442

Δωδεκαμήχανον· ἐπὶ τῶν παντοδαποῖς καὶ ποικίλοις χρωμένων ἦθεσι¹. Κυρήνη γὰρ τις
ἐπίσημος γέγονεν ἐταίρα, δωδεκαμήχανος ἐπικαλουμένη διὰ τὸ τοσαῦτα σχήματα ἐν τῇ
συνουσίᾳ ποιεῖν. Ἔστι δὲ παρὰ τὸ ἐξ Ὑψιπύλης Εὐριπίδου· ἀνὰ τὸ δωδεκαμήχανον
ἄστρον. καὶ Δωδεκαμήχανος πόρνη, ἰβ' σχήμασι χρωμένη, Κυρήνη τοῦνομα.

Les douze postures : pour ceux qui usent d'un caractère changeant et varié. Cyrène était

1 Cette première phrase se trouve aussi dans Apostolius, *Collectio paroemiarum*, Centuria VI, l. 41.

une courtisane devenue célèbre, surnommée « les douze postures » à cause des nombreuses ruses qu'elle tenait à ses fréquentations. Il y a dans l'*Hypsipylè* d'Euripide : « sur les astres qui parcourent les constellations ». Il y aussi la prostituée Douze Postures, qui utilisait douze ruses, du nom de Cyrène.

Souda, *Lexicon*, E 3266

Ἑταῖραι Κορίνθιαι· Λαῖς, Κυρήνη, Λέαινα, Σινώπη, Πυρρίνη, Σκιώνη, Ῥοδῶπις Θρακική, σύνδουλος Αἰσώπου τοῦ λογοποιοῦ· ἥτις ἐλευθερωθεῖσα κατέμεινεν ἐν Αἰγύπτῳ. Φησὶ δὲ Ἀριστοφάνης ἐν Πλούτῳ· καὶ τὰς γ' ἑταίρας φασὶ τὰς Κορινθίας, ὅταν μὲν αὐτάς τις πένης πειρῶν τύχη, οὐδὲ προσέχειν τὸν νοῦν· ἂν δὲ πλούσιος, τὸν πρωκτὸν αὐτὰς εὐθὺς εἰς τοῦτον τρέπειν.

Courtisanes corinthiennes : Laïs, Cyrène, Léaina, Sinôpè, Pyrrhinè, Sciônè, la Thrace Rhodopis, qui a été la compagne d'esclavage du fabuliste Esope. Cette dernière a été affranchie après avoir vécu en Egypte. Aristophane dit dans *Ploutos* : [vers 149 – 152].

Κύρκη, Circè

La traduction est donnée plus haut :

– Scholies à Aristophane, *Scholia in Plutum (scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)*, 149 = Cyrène

I

Ἱερόκλεια, Hiérocléia

Timoclès *apud* Athénée, XIII, 567 e – f (éd. Gulick¹)

Καὶ ἐν τῷ ἐπιγραφομένῳ δ' Ὀρεσταυτοκλείδης <ό> αὐτὸς Τιμοκλῆς φησι·

περὶ δὲ τὸν πανάθλιον

εὔδουσι γρᾶες, Νάννιον, Πλαγγών, Λύκα,

Γνάθαινα, Φρύνη, Πυθιονίκη, Μυρρίνη,

Χρυσίς, Κοναλὶς, Ἱερόκλεια, Λοπάδιον.

Dans la pièce intitulée *Orestautocleidès*, le même Timoclès dit :

Autour du malheureux

dorment les vieilles Nannion, Plangon, Lyca,

Gnathaina, Phrynè, Pythionice, Myrrinè,

Chrysis, Conalis, Hiérocléia, Lopadion.

Ἱππάφεις, Hippaphésis

La traduction est donnée plus haut :

– Lysias *apud* Athénée, XIII, 586 e ; XIII, 592 e = Antéia

Ἴσθμιάς, Isthmias

La traduction est donnée plus haut :

– Apollodore, *Contre Nééra*, 18 – 20 ; Apollodore *apud* Athénée, 593 f = Antéia ;

– Philetairos *apud* Athénée, 587 e – f = Galéné.

1 L'édition Olson place deux *crucés* : l'une devant Conalis et l'autre devant Hiérocléia. Nous nous alignons sur les autres éditions (Kaibel, Gulick et Canfora).

Ἴσχας, Ischas

Ménandre *apud* Athénée, XIII, 587 d – e

Μένανδρος δ' ἐν Κόλακι τάσδε καταλέγει ἐταίρας·

Χρυσίδα, Κορώνην, Ἀντίκυραν, Ἴσχάδα,

καὶ Ναννάριον ἔσχηκας ὠραίαν σφόδρα

Ménandre, dans *Le Flatteur*, énumère les courtisanes suivantes :

Chrysis, Corône V, Anticyra, Ischas et Nannarion¹,

Tu les as eues quand elles étaient dans la fleur de l'âge.

Jean Tzetzes, *Chiliades*, Chilias VIII, 195, v. 380 – 387

Καὶ Μακαρεὺς Περίνθιος, ὃς ἐμμανεῖ τῷ πόθῳ

Πιμπρᾶν ἐθέλων τὸν ναὸν τῷ μὴ τοῦ πάθους λήγειν,

Καθ' ὕπνους ἤκουσεν αὐτῆς λεγούσης τὰ Ὀμήρου.

« Οὐ νέμεσις, Τρῶας καὶ εὐκνήμιδας Ἀχαιοὺς

Τοιῆδ' ἀμφὶ γυναικὶ πολὺν χρόνον ἄλγεα πάσχειν. »

Ἴσχάδα τὴν Κνιδίαν δε πόρνην ἐκ ταύτης ἔσχε.

Τοῦτο δὲ πρὸς τὴν Τέρτυλλαν ὁ Πτολεμαῖος γράφει,

Εἶ που τὸν Ἡφαιστίωνα γινώσκεις Πτολεμαῖον.

[De nombreuses personnes sont tombées amoureuses de l'Aphrodite de Cnide de Praxitèle dont] Macarée de Périnthos qui, à cause d'un désir furieux,

parce qu'il n'arrivait pas à cesser de souffrir, alors qu'il voulait incendier le temple, entendit dans ses rêves [Aphrodite] réciter ces vers d'Homère :

« On ne peut pas reprocher aux Troyens et aux Achéens aux belles jambières d'avoir longuement souffert pour une telle femme. »

À la suite de celle-ci, il eut Ischas, la prostituée de Cnide.

C'est ce qu'écrit Ptolémée dans son ouvrage dédié à Tertulla, si par hasard tu vois qui est le Ptolémée Hephæstion.

1 Probablement en référence à une Nannion, peut-être la troisième.

Λ

Λαγίς, Lagis

Alcidamas d'Elée et Démosthène *apud* Athénée, XIII, 592 b – c

Δημοσθένης δ' ἐν τῷ κατὰ Νεαίρας τὴν Μετάνειραν τοῦ Λυσίου φησὶν ἐρωμένην εἶναι. Ἦττητο δὲ καὶ Ὀλυσίας Λαγίδος τῆς ἐταίρας, ἧς ἔγραψεν ἐγκώμιον Κέφαλος ὁ ῥήτωρ· καθάπερ καὶ Ἀλκιδάμας ὁ Ἐλαίτης ὁ Γοργίου μαθητῆς ἔγραψεν καὶ αὐτὸς ἐγκώμιον Ναίδος τῆς ἐταίρας.

Démosthène, dans le *Contre Nééra*, dit que Métaneira était l'amante de Lysias. Lysias se laissa aussi séduire par la courtisane Lagis, dont l'orateur Céphalos a écrit un éloge. De la même manière, Alcidamas d'Elée, le disciple de Gorgias, écrivit aussi un éloge de la courtisane Naïs.

Λαγίσκα / Λαγίσκη, Lagisca / Lagiscè

La traduction est donnée plus haut :

– Anaxandridès *apud* Athénée, XIII, 570 d – e ; Lysias *apud* Athénée, XIII, 586 e = Antéia.

Athénée, XIII, 592 b – c (éd. Gulick)

Ἄλλὰ μὴν καὶ Ἰσοκράτης ὁ τῶν ῥητόρων αἰδημονέστατος Μετάνειραν εἶχεν ἐρωμένην καὶ Λαγίσκαν¹, ὡς Λυσίας ἱστορεῖ ἐν ταῖς Ἐπιστολαῖς. Δημοσθένης δ'² ἐν τῷ Κατὰ Νεαίρας τὴν Μετάνειραν τοῦ Λυσίου φησὶν ἐρωμένην εἶναι.

Assurément, Isocrate, l'orateur le plus réservé, eut Métaneira et Lagisca pour amantes, comme Lysias le dit dans ses *Lettres*. Et Démosthène, dans le *Contre Nééra*, dit que Métaneira était l'amante de Lysias.

1 « καὶ Λαγίσκαν » est la leçon suivie par Gulick. Meineke corrige en παγκάλην et Dobree en παλλακίην ; S. Olson privilégie la leçon du mn. A, utilisé par Kaibel et par Dindorf : †καὶ καλήν†, mais ne donne aucune explication qui pourrait éclairer la compréhension de ce passage. L'édition Canfora privilégie la correction de Dobree en παλλακίην (« che poi tenne anche come concubina », L. Canfora, 2001 (vol III) : p. 1514).

2 Δημοσθένης δ' = les traductions de Ch. Gulick et de S. Olson ont rendu le δέ par « but » ; l'édition Canfora lui donne également un sens adversatif (« mentre Demostene », L. Canfora, 2001 (vol. III) : p. 1515). Nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'un δέ adversatif, mais cumulatif. En effet, il n'est pas nécessaire de faire un choix : Métaneira peut avoir été la courtisane des deux orateurs.

Hermippos, Lysias et Strattis *apud* Athénée, XIII, 592 d – e

Ἑρμιππος δ' ἐν τῷ περὶ Ἴσοκράτους προβαίνοντά φησι τῇ ἡλικίᾳ τὸν Ἴσοκράτη ἀναλαβεῖν Λαγίσκαν τὴν ἐταίραν εἰς τὴν οἰκίαν, ἐξ ἧς καὶ γενέσθαι αὐτῷ θυγάτριον.

Μνημονεύει δ' αὐτῆς Στράττις ἐν τούτοις·

Καὶ τὴν Λαγίσκαν τὴν Ἴσοκράτους παλλακὴν

ἰδεῖν με συκάζουσαν εὐναίαν ἔτι,

τόν τ' ἀλοτρύπην αὐτόν.

Λυσίας δ' ἐν τῷ Πρὸς Λαΐδα, εἴ γε γνήσιος ὁ λόγος, τούτων μνημονεύει· Φιλύρα γέ τοι ἐπαύσατο πορνευομένη ἐτι νέα οὔσα καὶ Σκιώνη καὶ Ἰπάφεις καὶ Θεόκλεια καὶ Ψαμάθη καὶ Λαγίσκα καὶ Ἄνθεια.

Hermippos, dans son œuvre sur Isocrate, dit que lorsqu'il parvint à un certain âge, il fit entrer dans sa maison la courtisane Lagisca, de laquelle il eut une fille. Strattis la mentionne dans ces vers :

« J'ai vu Lagisca, la concubine d'Isocrate,

me tâter alors les figes au lit

et faire la même chose avec celles de l'artisan de flûtes. »

Lysias, dans le discours *Contre Laïs*, s'il est vraiment de lui, mentionne ces courtisanes :

« Assurément, Phylira cessa d'être prostituée alors qu'elle était encore jeune, tout comme Scioné, Hippaphésis, Théocléia, Psamathé, Lagisca, et Anthéia. »

Lysias et Strattis *apud* Harpocraton, *Lexicon in decem oratores Atticos*, Λ 1

Λαγίσκα· Λυσίας ἐν τῷ Πρὸς Λαΐδα, εἰ γνήσιος. Λαγίσκας τῆς ἐταίρας μνημονεύει καὶ Στράττις ὁ κωμικὸς οὕτω·

<καὶ> Λαγίσκαν [καὶ] τὴν Ἴσοκράτους

ἰδεῖν με συκάζουσαν εὐναίαν ἔτι

τόν τ' ἀλοτρύπην αὐτόν.

Lagisca : Lysias dans le *Contre Laïs*, si le discours est authentique. Le comique Strattis mentionne aussi la courtisane Lagisca de la manière suivante :

« J'ai vu la Lagisca d'Isocrate,

me tâter alors les figes au lit

et faire la même chose avec celles de l'artisan de flûtes. »

Photius, *Bibliothèque*, 260, 488 a, l. 8 – 11

... Ἀφαρεύς, υἱὸς γεγωνὸς Λαγίσκης ἐταίρας τινός, ἦν ἔχουσαν τρεῖς παῖδας ὕστερον Ἴσοκράτης ἠγάγετο, ὧν εἷς ἦν καὶ ὁ Ἀφαρεύς.

...Aphareus, le fils d'une courtisane, Lagiscè, qu'Isocrate épousa plus tard, alors qu'elle avait trois enfants. L'un de ces fils était Aphareus¹.

Id., *Lexicon*, Λ 14, Souda, *Lexicon*, Λ 17²

Λαγίσκα· ἐταίρα τις, ἧς Λυσίας μνημονεύει.

Lagisca : une courtisane, que mentionne Lysias.

[Plutarque], *Vies des dix orateurs*, 839 a – b

Καὶ νέον μὲν ὄντα μὴ γῆμαι, γηράσαντα δ' ἐταίρα συνεῖναι ἧ ὄνομα ἦν Λαγίσκη, ἐξ ἧς ἔσχε θυγάτριον ὃ γενόμενον ἐτῶν δώδεκα πρὸ γάμων ἐτελεύτησεν. Ἐπειτα Πλαθάνην τὴν Ἰππίου τοῦ ῥήτορος γυναῖκα ἠγάγετο τρεῖς παῖδας ἔχουσαν.

Il ne se maria pas étant jeune. Cependant, ayant vieilli, il vécut avec une courtisane du nom de Lagiscè, de laquelle il eut une fille qui mourut avant de se marier, à l'âge de douze ans. Puis, il se maria avec Plathanè, qui avait été la femme de l'orateur Hippias et qui avait trois enfants.

Scholies à Isocrate (scholia vetera), *Vie d'Isocrate*, l. 19 – 23, p. 102

Ἔσκωπτον δὲ τοῦτον οἱ κωμικοὶ ὡς κεχρημένον τινὶ πόρνη Λαγίσκη ὀνόματι. Λέγομεν δὲ ἡμεῖς ἀπολογούμενοι ὅτι μάλιστα μὲν οὐδὲν τοῦτο ποιεῖ, εἰ εἶχε μετὰ τὴν τελευταίαν τῆς γυναικὸς ταύτην παλλακίδα· ἔπειτα λέγομεν ὅτι τοῦτ' αὐτὸν πολὺ πλεον προσαπολύει τῆς διαβολῆς, ὅτι ψευδὲς τὸ παρὰ τῶν κωμικῶν σκώπτεσθαι.

Les comiques le raillent parce qu'il fréquentait une prostituée du nom de Lagiscè. Pour notre part, nous disons pour sa défense qu'avant tout il ne faisait rien de mal, s'il l'avait eue comme concubine après la mort de sa femme. Ensuite, nous disons que ceci le lave beaucoup plus de la calomnie, parce que cette raillerie de la part des comiques est mensongère.

1 Selon [Plutarque], Aphareus est le plus jeune des trois fils de Plathanè et d'Hippias, qu'Isocrate a adopté à la fin de sa vie ([Plutarque], *Vie des Dix Orateurs Attiques*, 838 a et 839 b).

2 Concordance faite sur Photius.

Strattis *apud* Scholies à Isocrate (scholia vetera), *Vie d'Isocrate*, l. 16 – 21, p. 103

Σκώπτουσι δὲ αὐτόν, ὡς εἶπον καὶ ἄνω, οἱ κωμικοὶ ἐπὶ τῇ Λαγίσκῃ, ὧν εἶς ἐστὶ καὶ Στράτις, λέγων ταῦτα ἐν Ἀταλάντῃ·

καὶ τὴν Λαγίσκην τὴν Ἴσοκράτους παλλακὴν

εὐρεῖν με συκάζουσαν, εἶθ' ἤκειν ταχὺ

τὸν ἀλοτρύπην αὐτόν.

Les comiques se moquent aussi de lui, comme je l'ai dit plus haut, à cause de Lagisca.

Strattis est l'un d'entre eux, en disant dans *Atalante* :

« J'ai vu Lagisca, la concubine d'Isocrate,

me tâter alors les figues au lit

et faire la même chose avec celles de l'artisan de flûtes. »

Λαίς, Laïs

La traduction est donnée plus haut :

– Anaxandrides *apud* Athénée, XIII, 570 d – e ; Lysias *apud* Athénée, XIII, 586 e ; Lysias *apud* Athénée, XIII, 592 e = Antéia ;

– Athénée, XII, 535 c – d ; Athénée, XIII, 574 e – f = Théodotè ;

– Hérodien ou [Hérodien], *De prosodia catholica*, vol. I, p. 84, l. 3 – 4 ; *Περὶ Ἰλιακῆς προσωδίας*, vol. II, 1 p. 78, l. 32 – 35 ; *Περὶ Ἰλιακῆς προσωδίας*, vol. II, 1 p. 91, l. 9 – 13 ;

Scholies à Homère, *Iliade (scholia vetera)*, Ξ 387 a 1, l. 73 – 77 ; *Iliade (scholia vetera)*, Λ 677 a 1, l. 77 – 80 ; Martial, *Épigrammes*, III, 11 ; Properce, *Élegies*, II, 6, l. 1 – 2 = Thaïs.

– Hypéride *apud* Athénée, XIII, 587 c = Aristagora ;

– Libanios, *Declamationes*, XXV, 40¹ = Aspasia ;

– Philétairos *apud* Athénée, XIII, 587 e – f = Galènè ;

– Properce, *Elegies*, II, 6 = Thaïs ;

– Scholies à Aristophane, *Scholia in Plutum (scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)*, 149 ; Scholies à Aristophane, *Commentarium in Plutum (recensio 2)*

(*scholia recentiora Tzetzae*), 149 ; Souda, *Lexicon*, E 3266 = Cyrènè ;

– Théophilos *apud* Athénée, XIII, 587 f = Barathron.

1 N'est pas présentée en entier la déclamation de XXV de Libanios (cf « avertissement »).

En tant que personnage fictif chez :

- *Anthologie Palatine*, V, 250 (Paul le Silentiaire) ; V, 302 (Agathias le scholastique) ; VI, 1 (Platon) ; VI, 18 (Julien, préfet d’Egypte) ; VI, 20 (Julien, préfet d’Egypte) ; VI, 71 (Paul le Silentiaire) ; VII, 218 (Antipater de Sidon) ; VII, 219 (Pompée le Jeune) ; VII, 220 (Agathias le scholastique) ; VII, 222 (Philodème) ; IX, 260 (Secondus de Tarente) ; Appendix (epigrammata sepulcalia), 155 (Adespoton) ;
- Aristénète, *Lettres*, I, 1 ;
- Céphisodoros : pièce comique *Antilaïs* ;
- Lucien, *Dialogue des courtisanes*, I (destinataire de Glycéra) ;
- Philostrate, *Epistulae et dialexeis*, 44 (Lettre à Athénaïs) ; 48 (citée avec Aristagora et Thaïs) ;
- Theophylactus Simocatta, *Lettres*, 24 (destinataire de Télésilla) ; 60 (mention de Diogène et Laïs) ; 69 (destinataire de Calliopè).

Anaxandrides et Epicrate *apud* Athénée, XIII, 570 b – e

Ἐπικράτης φησὶν ἐν Ἀντιλαίδι, ἐν ᾧ δράματι καὶ περὶ τῆς πολυθρυλῆτου Λαίδος τάδε λέγει·

αὕτη δὲ Λαῖς ἀργός ἐστι καὶ πότις,
τὸ καθ’ ἡμέραν ὀρθῶσα πίνειν κάσθειν
μόνον· πεπονθέναι δὲ ταῦτά μοι δοκεῖ
τοῖς ἀετοῖς. Οὗτοι γὰρ ὅταν ᾤσιν νέοι
ἐκ τῶν ὀρῶν πρόβατ’ ἐσθίουσι καὶ λαγῶς
μετέωρ’ ἀναρπάζοντες ὑπὸ τῆς ἰσχύος·
ὅταν δὲ γηράσκωσιν ἤδη, τότε <...>
ἐπὶ τοὺς νεὼς ἴζουσι πεινῶντες κακῶς·
κάπειτα τοῦτ’ εἶναι νομίζεται τέρας.
Καὶ Λαῖς ὀρθῶς <νῦν> νομίζοιτ’ ἂν τέρας.
αὕτη γὰρ ὁπότ’ ἦν νεοττὸς καὶ νέα,
ὑπὸ τῶν στατήρων ἦν ἀπηγριωμένη,
εἶδες δ’ ἂν αὐτῆς Φαρνάβαζον θᾶπτον ἄν.
Ἐπεὶ δὲ δολιχὸν τοῖς ἔτεσιν ἤδη τρέχει
τὰς ἀρμονίας τε διαχαλᾷ τοῦ σώματος,
ιδεῖν μὲν αὐτὴν ῥῥῶν ἐστὶν ἢ πτύσαι·

ἐξέρχεται τε πανταχόσ' ἤδη πιομένη,
δέχεται δὲ καὶ στατήρα καὶ τριώβολον,
προσίεται δὲ καὶ γέροντα καὶ νέον·
οὕτω δὲ τιθασὸς γέγονεν ὥστ', ὃ φίλτατε,
τὰργύριον ἐκ τῆς χειρὸς ἤδη λαμβάνει.

Μνημονεύει δὲ τῆς Λαίδος καὶ Ἀναξανδρίδης ἐν Γεροντομανία καὶ ἄλλας ἐταίρας αὐτῆ
συγκαταλέγει διὰ τούτων·

(Α.) τὴν ἐκ Κορίνθου Λαΐδ' οἶσθα; (Β) πῶς γὰρ οὐ;

τὴν ἡμετέρειόν. (Α.) ἦν ἐκείνη τις φίλη

Ἄντεια. (Β.) καὶ τοῦθ' ἡμέτερον ἦν παίγνιον.

(Α.) νῆ τὸν Δί', ἦνθι τότε Λαγίσκη ἴ ἦν δε τότε

καὶ Θεολύτη μάλ' εὐπρόσωπος καὶ καλή,

ὑπέφαιν' ἐσομένη δ' Ὀκμιον λαμπρὸν πάνυ.

Epicrate dit dans le *AntiLaïs*, pièce dans laquelle il parle ainsi sur la célèbre Laïs :

Cette Laïs est paresseuse et grande buveuse,

chaque jour, elle n'a à l'esprit que la boisson et la nourriture :

il me semble qu'il lui arrive la même chose qu'aux aigles.

En effet, ceux-ci, lorsqu'ils sont jeunes,

mangent du bétail et des lièvres capturés depuis les montagnes,

qu'ils enlèvent dans les airs par la force.

Cependant, lorsque, désormais, ils sont âgés,

ils se perchent alors sur les temples, en ayant une méchante faim :

et, ensuite, cela passe pour être des animaux monstrueux.

De nos jours, Laïs serait justement vue comme un animal monstrueux.

En effet, quand celle-ci était jeune oiseau,

sous l'effet des statères, elle avait été rendue sauvage,

tu aurais obtenu une audience avec Pharnabaze plus rapidement qu'avec elle.

Mais quand désormais elle est engagée dans la course de l'âge,

et que se relâche l'harmonie du corps

il est plus facile de la voir que de cracher.

Elle sort désormais partout pour boire,

elle accepte des statères et des pièces de trois oboles,

et laisse s'approcher d'elle les jeunes et les vieillards :

Elle est devenue si domestiquée que, cher ami,
elle cherche désormais l'argent dans la main.

Anaxandrides mentionne aussi Laïs dans la *Gerontomania* et énumère avec elle d'autres courtisanes dans ce passage :

(A.) Connais-tu Laïs de Corinthe ?

(B.) Comment ne pas la connaître ? C'est la nôtre !

(A.) Antéïa était son amie.

(B.) On s'est amusé avec elle aussi.

(A.) Oui, par Zeus, Lagiscè était alors dans la fleur de sa jeunesse tout comme l'était la belle Théolytè au très beau visage et Ôcimon laissait entrevoir qu'elle serait tout à fait resplendissante.

Apostolius, *Collectio paroemiarum*, Centuria III, 30

Ἀπαιδευτότερος Φιλωνίδου τοῦ Μελιτέως· οὗτος ὁ Φιλωνίδης οὐ μόνον μέγας ἦν, ἀλλὰ καὶ ἀμαθὴς καὶ ὑώδης· κωμωδεῖ δὲ αὐτὸν Ἀριστοφάνης ὡς παρασίτους ἔχοντα, καὶ διὰ τὸν Λαΐδος ἔρωτα.

« Plus grossier que Philonidès de Mélité » : ce Philonidès était non seulement grand, mais aussi stupide et rustre. Aristophane se moque de lui comme quelqu'un qui entretenait des parasites et à cause de son amour pour Laïs.

Aristophane, *Ploutos*, 179

Ἐρᾷ δὲ Λαΐς οὐ διὰ σὲ Φιλωνίδου.

N'est-ce pas à cause de toi que Laïs aime Philonidès ?

Scholies à Aristophane, *Scholia in Lysistratam (scholia vetera)*, 91

Κορινθία· Πόρνη, διὰ τὴν Λαΐδα. Ἀντὶ τοῦ « ἀγαθὴ μὲν, οὐ σώφρων δὲ », ἐπεὶ ἡ Κόρινθος πληθύνει ταῖς πόρναις.

Corinthienne : prostituée, à cause de Laïs. Mis pour « elle est bien, mais n'est pas sage », car Corinthe est remplie de prostituées.

Id., *Scholia in Plutum (Scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)*, 179 a

Ἐρᾷ δὲ Λαΐς· Ὅτι Ἀριστοφάνης οὐ λέγει σύμφωνα κατὰ τοὺς χρόνους· ληφθῆναι γὰρ αὐτὴν φασιν ἐν Σικελίᾳ, πολυχνίου τινὸς ἀλόντος ὑπὸ Νικίου, ἐπέτιν, ὦνηθῆναι δὲ ὑπὸ

Κορινθίου τινός, και πεμφθῆναι δῶρον τῆ γυναικί εἰς Κόρινθον. Ἐὰν δὲ ἐπὶ Χα[β]ρίου τις ταῦτα γενέσθαι δῶ, ὅτε εὖ ἔπραττον Ἀθηναῖοι ἐν Σικελία, ἔστι δὴ ἕως Διοκλέους ἔτη ι' δ', ὥστε ἄλογον αὐτὴν δι' ὀνόματος ἐπαίρειν. Ἐμφαίνει δὲ καὶ Πλάτων ἐν « Φάωνι », <ὄς> ἑπτακαίδεκάτῳ ἔτει ὕστερον δεδίδακται ἐπὶ Φιλοκλέους, ὡς « μηκέτι αὐτῆς οὔσης ». Δύναται μέντοι καὶ αὐτῆς ζώσης λέγεσθαι.

Laïs l'aime : Aristophane ne parle pas en cohérence avec la chronologie. En effet, on dit que Laïs fut capturée en Sicile, un jour où Nicias prit quelque petite ville, à l'âge de sept ans. Achetée par un quelconque Corinthien, elle fut envoyée comme cadeau à sa femme à Corinthe. Si l'on s'accorde que ces événements ont lieu sous Chabrias [415/414], lorsque les Athéniens avaient du succès en Sicile, c'est-à-dire quatorze ans jusqu'à l'archontat de Dioclès [409/408], alors la louer pour son nom est absurde. D'autre part, Platon [le comique] dans *Phaôn* la montre, qui dix-sept ans plus tard a été représentée sous l'archontat de Philoclès [392/391], comme « ne vivant plus ». Cependant, il peut dire cela même de son vivant.

Id., *Scholia in Plutum (scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)*, 179 b
Φιλωνίδην οὐ τὸν ποιητὴν φησι τὸν ἐν τοῖς Ἀριστοφανεῖοις ἐγγεγραμμένον δράμασιν, ὡς οἱ περὶ Καλλίστρατον, τῆ ὁμωνυμίας πλανηθέντες, ἀλλὰ παιδιᾶς ἕνεκα τὸν αἴσχιστον καὶ ἀπαίδευτον. Κωμωδεῖται δὲ ὡς εὐπορος καὶ ὡς μέγας τῷ σώματι καὶ ἠλίθιος. Νικοχάρης « Γαλατεία » [...].

Καὶ Πλάτων δὲ « Λαΐῳ » φησὶν·

οὐχ ὀρθῶς, ὅτι

Φιλωνίδην που τέτοκεν ἡ μήτηρ ὄνον

τὸν Μελιτέα κούκ ἔπαθεν οὐδέν ;

καὶ Θεόπομπος, « Ἀφροδίτη » [...].

Δόξειε δ' ἂν ἐρᾶσθαι τῆς Λαΐδος ἐκείνης ὑποκρινομένης αὐτόν· οὐ γὰρ ἠράσθη Λαῖς ἐκείνου, ἧ Διογένης ὁ φιλόσοφος ἐπιγράφει· « τῆς Ἑλληνικῆς ἀκρασίας τὸ τρόπαιον ».

On dit que Philonidès n'est pas le poète qui fut dépeint dans les pièces d'Aristophane, d'après l'entourage de Callistrate, qui se trompe à cause de l'homonymie, mais, par amusement, comme quelqu'un de très vil et d'inculte. Il est moqué comme étant riche, comme ayant une grande corpulence et comme étant stupide. Nicocharès, dans *Galateia* : [vers sur Philonidès]. Platon [le comique], dans *Laïs*, dit :

« Tu ne vois pas que

la mère a accouché, en quelque sorte, de l'âne Philonidès de Mélitia¹ et qu'il/elle ne supporte rien. »

Théopompe dans *Aphrodite* : [vers sur Philonidès].

Il semblerait qu'il fût amoureux de Laïs, celle-ci le trompant, car Laïs n'était pas amoureuse de lui, Laïs pour qui le philosophe Diogène fait inscrire : « Le trophée de l'intempérance de la Grèce ».

Id., *Scholia in Plutum (scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)*, 179 c
Φιλωνίδου· Φιλωνίδης οὗτος πλούσιος ἐν Κορίνθῳ. Τούτου δὲ προσεποιεῖτο ἐρᾶν διὰ τὸν πλοῦτον Λαΐς. Αὕτη δὲ θυγάτηρ ἦν Τιμάνδρας, ἥτις ἐξ Ὑκκάρων τῆς Σικελίας ἦν.

De Philonidès : ce Philonidès était un homme riche à Corinthe. Laïs affectait de l'aimer à cause de sa richesse. Celle-ci était la fille de Timandra, laquelle était d'Hycarra, en Sicile.

Id., *Scholia in Plutum (scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)*, 179 d
Ταύτην Φιλοξένῳ τῷ διθυραμβοποιῷ δέδωκε Διονύσιος ὁ ἐν Σικελίᾳ τύραννος. Εἰς Κόρινθον οὖν ἦλθεν ἅμα Φιλοξένῳ, καὶ ἐπίσημος ἐκεῖ ἐγένετο, καὶ ἐφιλήθη ὑπὸ πάντων, καὶ περιβόητος ἦν ἑταιρίς. Λέγουσι δὲ ὅτι ἅμα Ἀλεξάνδρῳ ἀπεδήμησεν εἰς Πέρσας ἐκ Κορίνθου. Ἡ δὲ Λαΐς ἐπισημοτέρα γέγονε τῆς μητρὸς ἐν Κορίνθῳ. Ὑστερον δὲ καὶ αὐτὴ ἀπεδήμησεν εἰς Θετταλίαν, καὶ ἐκεῖ τινὸς Εὐρυλόχου – ὡς δὲ τινες, Ἀριστονίκου - ἠράσθη, παρ' ᾧ καὶ ἐβίωσε τὸν λοιπὸν χρόνον. Αὐτῆς δὲ πολλοὶ τῶν Θετταλῶν ἠράσθησαν, καὶ τῷ ἔρωτι τὰ πρόθυρα αὐτῆς οἴνω ἔρραινον. Καὶ φασὶν ὅτι ζηλοτυποῦσαι αἱ Θετταλαὶ γυναῖκες ἐφόνευσαν αὐτήν, ξυλίναις χελώναις τύπτουσαι, ἐν τῷ ἱερῷ τῆς Ἀφροδίτης, πανηγύρεως οὔσης ἐν ἧ ἄνδρες οὐ παρεγίνοντο. Διὸ τούτου ἔνεκα λοιμὸς κατέλαβε τὴν Θετταλοῦς, ἕως <...> ἱερῷ ἐποίησαν « ἀνοσίας Ἀφροδίτης », ἐπειδὴ αἱ γυναῖκες ἐν τῷ ἱερῷ αὐτῆς ἀνόσιον τετολμήκασιν φόνον.

Denys, le tyran de Sicile, donna [Laïs] à Philoxénos, le poète dithyrambique. Par conséquent, elle alla à Corinthe en même temps que Philoxénos, devint à cet endroit remarquable et aimée de tous, ainsi qu'une célèbre courtisane. On dit qu'elle voyagea avec Alexandre de Corinthe en Perse. Laïs devint plus remarquable que sa mère à Corinthe. Plus tard, elle voyagea en Thessalie, et là, tomba amoureuse d'un certain Eurylochos – que certains appellent Aristonicos – auprès de qui elle vécut le temps qui lui resta. De

1 Cité dont Philonidès est originaire.

nombreux Thessaliens l'aimèrent, et, sous l'effet de l'amour, ils aspergèrent ses portes d'entrée avec du vin. On dit que les Thessaliennes, jalouses, la tuèrent, la frappant avec des escabeaux de bois, dans le sanctuaire d'Aphrodite, alors que se déroulait une fête où les hommes ne pouvaient être présents. C'est pourquoi, à cause de ceci, une peste frappa les Thessaliens, jusqu'à ce qu'ils fassent un sanctuaire « Aphrodite Sacrilège », puisque les femmes avaient osé commettre un meurtre sacrilège dans son sanctuaire.

Id., *Scholia in Plutum (Scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)*, 302, l. 11

Τὴν Κίρκην· τὴν Λαΐδα.

Circè : Laïs.

Id., *Scholia in Plutum (Scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)*, 303, l. 1 – 21

Ἐταίρους τοῦ Φιλωνίδου· Δέον εἰπεῖν Ὀδυσσέως, ὁ δὲ Φιλωνίδου εἶπε. Κωμωδεῖ δὲ αὐτὸν ὡς πλούσιον καὶ παρασίτους ἔχοντα καὶ διὰ τὸν Λαΐδος ἔρωτα ἐν Κορίνθῳ διάγοντα. Κωμωδεῖται δὲ καὶ ὡς σωδῆς σὺν τοῖς ἐταίροις αὐτοῦ, οὗς κάπρους εἶπε. Τὴν δὲ Λαΐδα Κίρκην εἶπε, ἐπεὶ τοὺς ἐραστὰς ἐφαρμάκευεν. Ἄλλως. Ὡσπερ καὶ Κίρκην φησὶ παίζων τὴν Λαΐδα φαρμάσσουσαν τοὺς ἐρῶντας. Τροπικῶς δὲ παίζει εἰς ταύτην ἐκεῖθεν ἄγων τὴν ἱστορίαν.

Les amis de Philonidès : Il faut dire « d'Ulysse », mais il dit « de Philonidès ». Aristophane le raille dans la comédie comme quelqu'un de riche, qui entretenait des parasites et qui passait son temps à Corinthe, à cause de son amour pour Laïs. Il est raillé aussi dans une comédie comme d'un glouton avec ses amis qu'ils appelaient « porcs ». Il appela Laïs « Circè », car elle ensorcelait ses amants. Autrement : il dit que Laïs, qui ensorcelait ses amants, est comme Circè. Grâce à un trope, il fait une plaisanterie sur elle, en menant un récit à partir de là.

Id., *Scholia in Plutum (Scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)*, 303, l. 1 – 3

Σκόπτων δὲ τὸν Φιλωνίδην, οὗ ἦρα Λαΐς τις ἐν Κορίνθῳ πόρνη, τοῦτό φησιν.

En raillant Philonidès, dont Laïs, une prostituée à Corinthe, était amoureuse, il dit ceci.

Id., *Scholia in Plutum (Scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)*, 303, l. 44 – 49

Θέλων οὖν ὁ ποιητὴς σκῶσαι τὸν Φιλωνίδην, ὅτι αὐτοῦ ἦρα Λαΐς, ἀντὶ τοῦ εἰπεῖν τοὺς ἐταίρους τοῦ Ὀδυσσέως, Φιλωνίδου εἶπεν· ἀντὶ δὲ τοῦ εἰπεῖν ἐν τῇ νήσῳ τῶν Λαιστρυγόνων, ἐν Κορίνθῳ εἶρηκεν, ὡς ἐκεῖ τῆς Λαΐδος οἰκούσης.

Le poète [Aristophane] veut railler Philonidès, parce que Laïs l'aimait, au lieu de dire les compagnons « d'Ulysse », il dit « de Philonidès » : au lieu de dire « les Lestrygons sur l'île », il dit « à Corinthe », étant donné que c'est là que Laïs vivait.

Id., *Commentarium in Plutum (recensio I) (scholia recentiora Tzetzae)*, 179

Ἐρᾷ δὲ Λαΐς· [...] τούτου δὲ προσεποιεῖτο ἐρᾶν διὰ πλοῦτον Λαΐς, ἧ Διογένης ὁ φιλόσοφος ἐπιγράφει τῆς ἑλληνικῆς ἀκρασίας τὸ τρόπαιον· ἥτις ἐκ Καρῶν τῆς Σικελίας ἦν. Ταύτην δὲ Φιλοξένῳ τῷ διθυραμβοποιῷ δέδωκε Διονύσιος ὁ ἐν Σικελίᾳ τύραννος. Εἰς Κόρινθον οὖν ἦλθεν ἅμα τῷ Φιλοξένῳ καὶ ἐπίσημος ἐκεῖ ἐγένετο καὶ ἐφιλήθη ὑπὸ πάντων καὶ περιβόητος ἦν ἑταιρίς. Ὡς δὲ ἕτεροι λέγουσιν ὅτι ἅμα Ἀλεξάνδρῳ ἐπεδήμησεν εἰς Πέρσας ἐκ τῆς Κορίνθου· ἐπισημοτέρα δὲ γέγονε τῆς μητρὸς ἐν Κορίνθῳ· ὕστερον δὲ ἀπεδήμησεν εἰς Θεσσαλίαν, καὶ ἐκεῖ τινος Εὐρυλόχου, ὡς δὲ τινες Ἀριστονίκου, ἠράσθη, παρ' ᾧ καὶ ἐβίωσε τὸν λοιπὸν χρόνον. Αὐτῆς δὲ πολλοὶ τῶν Θετταλῶν ἠράσθησαν καὶ τῷ ἔρωτι τὰ πρόθυρα αὐτῆς οἶνω ἔρραινον. Ζηλοτυπήσασαι δὲ αἱ θετταλαὶ γυναῖκες ἐφόνευσαν αὐτὴν ξυλίνας χελώνας τύπτουσαι ἐν τῷ ἱερῷ Ἀφροδίτης, πανηγύρεως οὔσης, ἐν ἧ ἄνδρες οὐ παρεγίνοντο. Διὸ τούτου ἔνεκε λοιμὸς κατέλαβε τοὺς Θετταλοὺς, ἕως ὕστερον ἱερὸν ἐποίησαν ἀνοσίας Ἀφροδίτης, ἐπειδὴ αἱ γυναῖκες ἐν τῷ ἱερῷ ἀνόσιον τετολμήκασι φόνον.

Laïs l'aime : [...] Laïs faisait semblant de l'aimer à cause de sa richesse, en l'honneur de qui le philosophe Diogène a fait graver son trophée de l'intempérance grecque : elle était de Carie en Sicile. Denys, le tyran de Sicile, la donna à Philoxénos, le poète dithyrambique. Par conséquent, elle se rendit à Corinthe en même temps que Philoxénos, fut à cet endroit remarquée, aimée de tous et célèbre courtisane. Cependant, d'autres disent qu'elle voyagea en même temps qu'Alexandre de Corinthe en Perse. Laïs devint plus remarquée que sa mère à Corinthe. Plus tard, elle partit en voyage en Thessalie, et là, tomba amoureuse d'un certain Eurylochos – que certains appellent Aristonicos – auprès de qui elle vécut le temps qui lui resta. De nombreux Thessaliens l'aimèrent, et, sous l'effet de l'amour, aspergeaient son seuil avec du vin. On dit que les Thessaliennes, jalouses, la tuèrent, la frappant avec des escabeaux de bois dans le sanctuaire d'Aphrodite, pendant le

déroulement d'une fête à laquelle les hommes n'assistaient pas. C'est pourquoi, à cause de cela, une peste frappa les Thessaliens jusqu'à ce que par la suite ils fassent un sanctuaire d'« Aphrodite Sacrilege », puisque les femmes avaient osé commettre un meurtre sacrilège dans son sanctuaire.

Id., *Commentarium in Plutum (recensio 2) (scholia recentiora Tzetzae)*, 179

Ἐρᾶ δὲ Λαῖς· κἀνταῦθα κενῶς μακρηγοροῦσιν οἱ παλαιοὶ σχολιογράφοι, δέον τουτὶ βραχέως εἰπεῖν· ὡς ἡ Λαῖς Ἐπιμάνδρας ἢ Πημάνδρας ὑπῆρχε θυγάτηρ ἐκ σικελικῆς πολίχνης Καρῶν καλουμένης, ἤχθη δὲ εἰς τὴν Κόρινθον ἢ ὠνηθεῖσα παρά τινος κορινθίου ὅτε Νικίας ὁ ἀθηναῖος τὴν Καρῶν πολίχνην ἐπόρθησεν, ἑπταετῆς δὲ ἔωνημένη, παρά τοῦ ταύτην ἔωνημένου δῶρον ἀπαίσιον ἐστάλη τῇ αὐτοῦ γυναικί. Ἡ γοῦν οὕτω· τῇ Κορίνθῳ ἡ Λαῖς ἐπεφοίτησεν, ἢ ἐκ Διονυσίου τῆς Σικελίας τυράννου κεχαρισμένη Φιλοζένῳ τῷ Κυθηρίῳ καὶ συναπελθοῦσα εἰς Κόρινθον, ἐκεῖ πᾶσιν ἐφιλήθη καὶ πόρνη περιβόητος γέγονε. Φιλωνίδου δὲ τινος κορινθίου πλουσίου διὰ τὸν πλοῦτον αὐτοῦ προσεποιεῖτο ἐρᾶν, οὐ τοῦ ποιητοῦ Φιλωνίδου ἢ τοῦ βοῴδου καὶ ἀπαιδεύτου Φιλωνίδου τοῦ Μελιτέως. Ἀποδημήσασα δὲ καὶ εἰς Θετταλίαν κάκεῖ πολλοῖς φιληθεῖσα, φθόνῳ ταῖς θετταλαῖς γυναιξὶν ἀναιρεῖται ξυλίνοις ῥοπάλοις ἐν αὐτῷ τῷ ἱερῷ Ἀφροδίτης, πανηγύρεως οὔσης, ἐν ἧ ἄνδρες οὐ παρεγίνοντο.

Laïs l'aime : à cet endroit, les anciens scholiastes écrivent longuement de manière inutile, alors qu'il fallait dire brièvement ceci : Laïs était la fille d'Epimandra ou de Pèmandra, d'une petite ville de Sicile appelée Carie, elle fut amenée à Corinthe, soit pour avoir été acquise par un Corinthien lorsque l'Athénien Nicias détruisit la petite ville de Carie, et que, après avoir achetée à l'âge de sept ans, elle fut envoyée par son acheteur à son épouse comme présent de funestes auspices. Ou alors ainsi : soit Laïs vint souvent à Corinthe envoyée de la part de Denys, le tyran de Sicile, comme cadeau à Philoxénos de Cythère, étant partie avec lui, dans cet endroit fut aimée de tous et devint une prostituée célèbre. Elle feignait d'aimer à cause de sa fortune un certain Philonidès, un homme riche de Corinthe – et non le poète Philonidès ou le Philonidès de Mélitée, semblable à un bœuf et stupide. Elle partit en voyage en Thessalie et, à cet endroit aussi, fut aimée par beaucoup d'hommes. Par envie, elle est tuée par les Thessaliennes avec des gourdins de bois dans le temple même d'Aphrodite, pendant le déroulement d'une fête à laquelle les hommes n'assistaient pas.

Id., *Commentarium in Plutum (recensio 2) (scholia recentiora Tzetzae)*, 302

Ἐγὼ δὲ τὴν Κίρκην· καὶ πάλιν ὁ Καρίων τοῖς γέρουσιν· « ἐγὼ δὲ μιμήσομαι κατὰ πάντας τρόπους τὴν Κίρκην, οὐκ ἐκείνην φημί τὴν Ἰταλικὴν τὴν ἀποχοιρώσασαν τοὺς Ὀδυσσέως ἐταίρους, ἀλλὰ τὴν ἐν Κορίνθῳ πόρνην Λαΐδα, ἣ « τοὺς ἐταίρους ((τοῦ)) Φιλωνίδου » δηλονότι καὶ αὐτὸν σκῶρ καὶ κόπρον ὥσπερ χοίρους ἔπειθεν ἐσθίειν. « Ὑμεῖς δ' ἔπεσθε τῇ μητρὶ, χοῖροι, γρυλλίζοντες καὶ ὡς χοῖροι βοῶντες ὑπὸ φιληδίας ἤτοι ἀναισθησίας ». Τὴν Λαΐδα δὲ ὡς Κίρκην παρέλαβε καὶ παρήγαγε νῦν, ὡς Φιλωνίδην κωμωδῆσαι θελήσας.

Moi...Circè : Carion à nouveau aux vieillards : « Moi, j'imiterai Circè de toutes les manières », je ne parle pas de la fameuse Italienne qui transforma les compagnons d'Ulysse en porcs, mais de la prostituée Laïs de Corinthe, qui persuadait « les compagnons de Philonidès », c'est-à-dire lui aussi, de manger de l'excrément et du fumier comme les petits porcs. « Vous, suivez votre mère, petits porcs, en grognant et criant comme des porcs sous l'effet de la volupté ou plutôt de la stupidité. » Aristophane prend et présente ici Laïs comme Circè, voulant railler Philonidès dans sa comédie.

Id., *Commentarium in Plutum (recensio 1) (scholia recentiora Tzetzae)*, 303

Ἡ τοὺς ἐταίρους· δέον εἰπεῖν « Ὀδυσσέως » πρὸς τὴν ἱστορίαν « Φιλωνίδου » εἶπεν κωμωδεῖ δὲ αὐτὸν ὡς πλούσιον καὶ παρασίτους ἔχοντα καὶ διὰ τὸν Λαΐδος ἔρωτα ἐν Κορίνθῳ διάγοντα. Διασύρεται δὲ καὶ ὡς συώδης σὺν τοῖς ἐταίροις αὐτοῦ, οὓς καὶ κάπρους εἶπε, τὴν δὲ Λαΐδα Κίρκην, ἐπεὶ τοὺς ἐραστὰς ἐφαρμάκευεν. Ἀμαθῆς δὲ ἦν ὁ Φιλωνίδης καὶ μέγας σφόδρα.

Celle qui ... ses amis : il faut dire « Ulysse » au lieu de dire « Philonidès ». Pour l'histoire, il le raille dans la comédie comme quelqu'un de riche, qui entretenait des parasites et qui passait son temps à Corinthe, à cause de son amour pour Laïs. Il est décrié comme un glouton avec ses amis qu'il appelait des « porcs » et il appelait Laïs « Circè », car elle ensorcellait ses amants. Philonidès était stupide et très grand.

Id., *Glossae in Plutum (scholia recentiora Tzetzae)*, 302 a

Κίρκην] ἡγουν τὴν Λαΐδα.

Circè] c'est-à-dire Laïs.

Athénée, XII, 544 b – c

Λαΐδα γοῦν ἀναφανδὸν εἶχε τὴν ἐταίραν καὶ ταῖς Διονυσίου πολυτελείαις ἔχαιρεν καίτοι πολλάκις ἐνυβριζόμενος.

[Aristippe] entretenait ouvertement la courtisane Laïs et se réjouissait des fêtes somptueuses de Dionysos [II de Syracuse], bien qu'il y fût souvent insulté.

Id., XIII, 585 d

Πρὸς Λαΐδα τὴν Κορινθίαν ἐραστῆς ἀποσφράγισμα πέμψας ἐκέλευε παραγίνεσθαι. Ἡ δ' « οὐ δύναμαι » εἶπε· « πηλός ἐστι. »

Un amant de la Corinthienne Laïs, après lui avoir envoyé une impression d'un sceau, l'exhortait à venir le voir. Elle répondit : « je ne peux pas, c'est boueux¹ ».

Id., XIII, 588 b – 589 d

Λαΐδος τε τῆς ἐξ Ὑκκάρων (πόλις δ' αὕτη Σικελική, ἀφ' ἧς αἰχμάλωτος γενομένη ἦκεν εἰς Κόρινθον, ὡς ἱστορεῖ Πολέμων ἐν τῷ ἕκτῳ τῶν πρὸς Τίμαιον), ἧς καὶ Ἀρστιππος ἦρα καὶ Δημοσθένης ὁ ῥήτωρ Διογένης τε ὁ κύων ; ἦ καὶ Ἀφροδίτη ἢ ἐν Κορίνθῳ ἢ Μελαινίς καλουμένη νυκτὸς ἐπιφαινομένη ἐμήνυεν ἐραστῶν ἔφοδον πολυτάλαντων, οὐχ Ὑπερείδης μνημονεύει ἐν τῷ κατὰ Ἀρισταγόρας δευτέρῳ ; Ἀπελλῆς δὲ ὁ ζωγράφος ἔτι παρθένον οὔσαν τὴν Λαΐδα θεασάμενος ἀπὸ τῆς Πειρήνης ὑδροφοροῦσαν καὶ θαυμάσας τὸ κάλλος ἤγαγέν ποτε αὐτὴν εἰς φίλων συμπόσιον. Χλευασάντων δ' αὐτὸν τῶν ἐταίρων ὅτι ἀνθ' ἐταίρας παρθένον εἰς τὸ συμπόσιον ἀγάγοι, « Μὴ θαυμάσητε, εἶπεν· ἐγὼ γὰρ αὐτὴν εἰς μέλλουσαν ἀπόλαυσιν μετ' οὐδ' ὄλην τριετίαν καλὴν δεῖξω ». Οὕτω δ' ἦν ἡ Λαΐς² καλὴ ὡς καὶ τοὺς ζωγράφους ἐρχομένους πρὸς αὐτὴν ἀπομιμεῖσθαι τῆς γυναικὸς τοὺς μαστοὺς καὶ τὰ στέρνα. Διαζηλοτυπουμένη δὲ ποτε ἡ Λαΐς Φρύνη πολὺν ἐραστῶν ἔσχηκεν ὄμιλον, οὐ διακρίνουσα πλούσιον ἢ πένητα οὐδ' ὑβριστικῶς αὐτοῖς χρωμένη. Ἀρίστιππος δὲ κατ' ἔτος

1 La plaisanterie pourrait aussi tourner autour de la cupidité de la courtisane, qui préférerait avoir de l'or plutôt que de l'argile, laissant penser que le cadeau n'a que peu de valeur. D'un autre côté, le terme πηλός peut être aussi utilisé métaphoriquement pour désigner un imbécile. Le sens serait alors : « je ne peux pas venir te voir, tu es trop idiot ». L'édition Canfora explique l'anecdote de deux manières : soit le prétentieux amant de Laïs lui a envoyé un sceau au lieu d'un cadeau plus important, et Laïs s'exclame « c'est de la boue », manière de dire que c'est un cadeau négligeable ; soit – moins convainquant – elle se refuse à venir le voir, car il y a de la boue dans la rue (L. Canfora, 2001, note 3 p. 1491).

2 Le nom de Laïs est présent dans les manuscrits, mais a été enlevé par Wilamowitz, suivi en cela par l'édition Olson (S. Olson, 2010 : p. 400), car il pourrait être question de Théodotè et non de Laïs. Théodotè posait effectivement pour les artistes, mais Laïs a servi plusieurs fois de modèle pour Aphrodite, d'autant plus qu'il a été question d'Apelle précédemment, qui a représenté Laïs-Aphrodite. Il n'est, du reste, pas question de Théodotè dans cet extrait. Nous suivons donc pour notre part les éditions Gulick et Canfora, qui laissent Laïs dans le texte.

δύο μῆνας συνδιημέρευεν αὐτῇ ἐν Αἰγίνῃ τοῖς Ποσειδωνίοις· καὶ ὄνειδιζόμενος ὑπὸ οἰκέτου, ὅτι « σὺ μὲν αὐτῇ τοσοῦτον ἀργύριον δίδως, ἢ δὲ προῖκα Διογένει τῷ κυνὶ συγκυλίεται », ἀπεκρίνατο· ἐγὼ Λαίδι χορηγῶ πολλά, ἵνα αὐτὸς αὐτῆς ἀπολαύω, οὐχ ἵνα μὴ ἄλλος ». Τοῦ δὲ Διογένους εἰπόντος αὐτῷ· « Ἀρίστιππε, κοινῇ συνοικεῖς πόρνη. Ἡ κύνιζε οὖν, ὡς ἐγώ, ἢ πέπαυσο » καὶ ὁ Ἀρίστιππος· « ἄρα γε μὴ τί σοι ἄτοπον δοκεῖ εἶναι, Διόγενες, οἰκίαν οἰκεῖν ἐν ἧ πρότερον ᾤκησαν ἄλλοι ; » « οὐ γάρ, ἔφη. » « Τί δὲ ναῦν ἐν ἧ πολλοὶ πεπλεύκασιν ; » « οὐδὲ τοῦτο, ἔφη. « οὕτως οὖν οὐδὲ γυναικὶ συνεῖναι ἄτοπὸν ἐστὶν ἧ πολλοὶ κέχρηται. » Νυμφόδωρος δ' ὁ Συρακόσιος ἐν τῷ περὶ τῶν ἐν Σικελίᾳ Θαυμαζομένων ἐξ Ὑκκάρου φησὶν Σικελικοῦ φρουρίου εἶναι τὴν Λαίδα. Στράτις δ' ἐν Μακεδόσιν ἢ Παιστανίᾳ Κορινθίαν αὐτὴν εἶναί φησιν διὰ τούτων·

(Α.) εἰσὶν δὲ πόθεν αἱ παῖδες αὗται καὶ τίνες ;

(Β.) νυνὶ μὲν ἤκουσιν Μεγαρόθεν, εἰσὶ δὲ

Κορίνθια· Λαῖς μὲν ἠδὲ Μεγακλέους¹.

Τίμαιος δ' ἐν τῇ τρισκαιδεκάτῃ τῶν Ἱστοριῶν ἐξ Ὑκκάρων· καθὰ καὶ Πολέμων εἴρηκεν, ἀναιρεθῆναι φάσκων αὐτὴν ὑπὸ τινων γυναικῶν ἐν Θετταλίᾳ, ἐρασθεῖσάν τινος Παιστανίου Θετταλοῦ, κατὰ φθόνον καὶ δυσζηλίαν ταῖς ξυλίταις χελώναις τυπτομένην ἐν Ἀφροδίτης ἱερῷ. Διὸ καὶ τὸ τέμενος κληθῆναι Ἀνοσίας Ἀφροδίτης. Δείκνυσθαι δ' αὐτῆς τάφον παρὰ τῷ Πηνειῷ σημεῖον ἔχοντα ὑδρίαν λιθίνην καὶ ἐπίγραμμα τόδε·

τῆσδέ ποθ' ἡ μέγαλαυχος ἀνίκητός τε πρὸς

ἀλκὴν

Ἑλλάς ἐδουλώθη κάλλεος ἰσοθέου,

Λαίδος· ἦν ἐτέκνωσεν Ἔρωσ, θρέψεν δὲ

Κόρινθος·

κεῖται δ' ἐν κλεινοῖς Θετταλικοῖς πεδίοις.

Αὐτοσχεδιάζουσιν οὖν οἱ λέγοντες αὐτὴν ἐν Κορίνθῳ τεθάρθαι πρὸς τῷ Κρανείῳ.

Hypéride, dans son second *Contre Aristagora*, ne mentionne-t-il pas Laïs d'Hyccara (une ville de Sicile, où elle fut capturée et emmenée à Corinthe, comme le rapporte Polémon dans le sixième livre *Contre Timée* [de Tauromenion]) qu' Aristippe, l'orateur Démosthène et Diogène le cynique aimèrent et à qui l'Aphrodite de Corinthe, celle qu'on appelle *Mélainis*, apparut de nuit dans un songe et lui révéla l'arrivée de riches amants ? Le peintre Apelle contempla Laïs encore vierge pendant qu'elle portait de l'eau venant de la fontaine

1 Λαῖς μὲν ἠδὲ Μεγακλέους : nous suivons pour ces vers le texte de l'édition Gulick. S. Olson a préféré garder le passage corrompu : Λαῖς μὲν ἦν μέγα κλεος ἰδίῃ

de Peirènè et, admirant sa beauté, l'emmena un jour à un banquet d'amis. Quand ses amis le tournèrent en dérision parce qu'il avait amené au symposion une vierge à la place d'une courtisane, il dit : « ne soyez pas étonnés ! Moi, je vous montrerai qu'elle sera belle dans moins de trois années complètes pour qu'on en jouisse à l'avenir ». Laïs était belle, à tel point que même les peintres se rendaient chez elles pour reproduire ses seins et son buste. Laïs rivalisait alors avec Phrynè. Elle eut une grande troupe d'amants, parce qu'elle ne discriminait pas le riche du pauvre et qu'elle ne les traitait pas avec arrogance. Aristippe passait ses journées avec elle, à Égine, pendant deux mois par an, pour les fêtes de Poséidon. Un serviteur s'étant moqué de lui en disant : « Toi, tu lui donnes tellement d'argent, alors qu'elle voit gratuitement Diogène le cynique », il lui répliqua : « Moi, je pourvois à nombre de ses besoins, pour que je puisse moi-même jouir d'elle, et non pas pour qu'un autre ne le fasse pas ». Lorsque Diogène lui dit : « Aristippe, tu vis avec une vulgaire prostituée. Par conséquent, deviens cynique, comme moi, ou abstiens-toi. », Aristippe rétorqua : « Est-ce qu'il te semble étrange, Diogène, de vivre dans une maison dans laquelle d'autres personnes ont déjà habité ? ». Il répondit : « Certes, non. » « Et de naviguer sur un bateau sur lequel d'autres ont navigué ? » « Ce n'est pas étrange, répondit-il. » « En conséquence, il n'est pas étrange de vivre avec une femme que beaucoup ont fréquentée¹. » Nymphodore de Syracuse, dans son ouvrage sur les *Merveilles de la Sicile*, dit que Laïs était de la citadelle d'Hyccara, en Sicile. Toutefois, Strattis, dans *Les Macédoniens* ou *Pausanias*, dit qu'elle était Corinthienne. Voici ce qu'il dit : « – D'où viennent ces filles ? Et qui sont-elles ? – Elles sont venues de Mégare, mais elles sont Corinthiennes. Celle-ci est Laïs, qui appartient à Mégacoclès. » Cependant, dans le treizième livre des *Histoires*, Timée dit qu'elle venait d'Hyccara. Polémon dit de même, en affirmant qu'elle fut tuée par certaines femmes de Thessalie – elle s'était passionnée pour un Thessalien, Pausanias – qui, par jalousie et par envie, la frappèrent avec des escabeaux de bois dans le sanctuaire d'Aphrodite. C'est pourquoi le lieu sacré s'appelle « Aphrodite Sacrilège ». On montre son tombeau sur les bords du fleuve Pénée, qui est marqué par une petite cruche en pierre et où il est inscrit :

« L'orgueilleuse et l'invincible Grèce fut un jour réduite en esclavage
par la force de cette beauté égale aux déesses,
Laïs : Érôs l'a engendrée, Corinthe l'a élevée :

1 L'anecdote se trouve également, sans mention de Laïs, chez Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, II (Aristippe), 74.

elle repose sous les illustres pieds thessaliens. »

Ceux qui disent qu'elle est enterrée à Corinthe près du Cranéion parlent par conséquent sans réfléchir.

Chrysippe *apud* Sextus Empiricus, *Contre les professeurs*, IX, 153, l. 5

Ἐγκρατεύεται γάρ, φασίν, οὐχ ὁ θανατιώσης γραδὸς ἀπεχόμενος, ἀλλ'ὁ Λαΐδος καὶ Φρύνης ἢ τινος τοιαύτης δυνάμενος ἀπολαῦσαι, εἴτα ἀπεχόμενος.

En effet, est maître de lui-même, dit-on, non celui qui s'abstient d'une veille femme qui a un pied dans la tombe, mais celui qui est capable de jouir de Laïs, Phrynè ou de quelque autre femme de cette sorte, puis de s'en abstenir.

Clément d'Alexandrie, *Stromates*, II, 20, 118, 2

Ὀνειδιζόμενος γοῦν ἐπὶ τῷ συνεχῶς ὀμιλεῖν τῇ ἐταίρᾳ τῇ Κορινθίᾳ, « ἔχω γὰρ ἔλεγεν Λαΐδα καὶ οὐκ ἔχομαι ὑπ'αὐτῆς ».

En tout cas, comme on lui reprochait de fréquenter continuellement la courtisane corinthienne, Aristippe disait : « Je possède, en effet, Laïs, mais ne suis pas possédé par elle. »

Denys d'Antioche, *Epistolae*, 39

Αἰγυπτίῳ.

Οἶδα καὶ τὰς ὑπερηφάνους τῶν ἐταιρῶν οὕτω ποιούσας καὶ πάντα ἐπιτάττειν βουλομένας τοῖς ἔρασταῖς. Ἄλλ' ἐκεῖναι μὲν ἴσασι καὶ θεραπεύειν, ὅταν κελεύωσι, σὺ δὲ Λαΐδα τινὰ Κορινθίαν ἀπομιμῆ, κελεύων μὲν ἐτοίμως, ὑπακούων δὲ οὐδὲ μόλις.

À Egyptios.

Je sais que les courtisanes orgueilleuses font ainsi et qu'elles veulent tout ordonner à leurs amants. Cependant, elles savent aussi être caressantes, quand elles ordonnent, alors que toi, tu imites une certaine Laïs de Corinthe, pendant que tu commandes avec véhémence, mais tu n'obéis même pas avec peine.

Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, II (Aristippe), 74 – 75

Ἐχρητο καὶ Λαΐδι τῇ ἐταίρᾳ, καθά φησι καὶ Σωτίων ἐν δευτέρῳ τῶν Διαδοχῶν. Πρὸς οὖν τοὺς μεμφομένους ἔφη· « Ἔχω Λαΐδα, ἀλλ'οὐκ ἔχομαι· ἐπεὶ τὸ κρατεῖν καὶ μὴ ἡττᾶσθαι ἡδονῶν ἄριστον, οὐ τὸ μὴ χρῆσθαι. »

Il tirait profit de la courtisane Laïs, comme le dit aussi Sotion au livre II des *Successions*. À ceux qui le critiquaient, il disait : « Je possède Laïs, mais je ne suis pas possédé : puisque le fait de maîtriser les plaisirs et de ne pas se laisser subjugué par eux est le meilleur, et non le fait de ne pas en tirer profit. »

Id., *Vies et doctrines des philosophes illustres*, II (Aristippe), 84

Parmi le livre de dialogues attribués à Aristippe

Πρὸς Λαΐδα, [...] Πρὸς Λαΐδα περὶ τῆς κατόπτρου.

Pour Laïs ; [...] Pour Laïs, sur le miroir¹.

Id., *Vies et doctrines des philosophes illustres*, II (Aristippe), 85

Parmi les livres attribués à Aristippe

Πρὸς Λαΐδα

Pour Laïs.

Id., *Vies et doctrines des philosophes illustres*, IV (Xénocrate), 7

Phrynè se glisse dans le lit de Xénocrate

Ἐνιοὶ δὲ Λαΐδα φασὶ παρακατακλῖναι αὐτῷ τοὺς μαθητάς.

Cependant, certains disent que c'est Laïs que les disciples avaient fait coucher auprès de lui.

Élien, *Histoire variée*, X, 2

Εὐβώταν τὸν Κυρηναῖον ἰδοῦσα Λαῖς ἠράσθη αὐτοῦ θερμότατα, καὶ περὶ γάμου λόγους προσήνεγκεν. Ὁ δὲ φοβηθεὶς τὴν ἐξ αὐτῆς ἐπιβουλήν ὑπέσχετο ταῦτα δράσειν· οὐ μὴν ὠμίλησεν αὐτῇ ὁ Εὐβώτας, σωφρόνως διαβιώσας. Ἡ δὲ ὑπόσχεσις αὐτοῦ μετὰ τὴν ἀγωνίαν ἦν. Νικήσας οὖν ἵνα μὴ δόξη διαφθεῖραι τὰς ὁμολογίας τὰς πρὸς τὴν ἄνθρωπον, εἰκόνα γραψάμενος τῆς Λαΐδος ἐς τὴν Κυρήνην ἐκόμισε, λέγων ἄγειν Λαΐδα καὶ μὴ παραβῆναι τὰς συνθήκας. Ἀνθ' ὧν ἡ γυνὴ ἢ νόμῳ γημαμένη αὐτῷ παμμέγιστον ἀνδριάντα ἐν Κυρήνῃ ἀνέστησεν, αὐτὸν ἀμειβομένη τῆς σωφροσύνης.

En voyant Eubôtas, Laïs l'aima très ardemment et lui parla de mariage. Craignant un complot de sa part, il lui promit de l'épouser. Cependant, Eubôtas n'eut pas de relations

1 Cf les épigrammes de l'*Anthologie Palatine*, VI, 1 (Platon) et VI, 18, 19, 20 (Julien, préfet d'Égypte). Laïs, ne pouvant plus se souffrir l'âge venant, offre son miroir à Aphrodite, car la déesse ne craint pas de vieillir.

avec elle, passant chastement son temps à ses côtés. Sa promesse serait tenue après le concours. Par conséquent, lorsqu'il remporta la victoire, afin de ne pas paraître renier les accords conclus avec elle, il fit faire un portrait de Laïs et l'emporta à Cyrène, en disant qu'il emmenait Laïs et qu'il n'avait pas transgressé leur convention. Pour cela, sa femme légitime lui fit ériger une statue gigantesque à Cyrène, en récompense de sa chasteté.

Id., *Histoire variée*, XII, 5

Ὅτι Λαῖς ἡ ἑταῖρα, ὡς φησιν Ἀριστοφάνης ὁ Βυζάντιος, καὶ Ἀξίνη ἐκαλεῖτο. Ἦλεγχε δὲ αὐτῆς τὸ ἐπώνυμον τοῦτο τὴν τοῦ ἦθους ἀγριότητα.

La courtisane Laïs, comme le dit Aristophane de Byzance, était appelée « Hache ». Ce surnom dénonçait son caractère très acéré.

Id., *Histoire variée*, XIV, 35

Ὅτι Λαῖς καὶ Ἀξίνη ἐκαλεῖτο. Ἦλεγχε δὲ αὐτῆς τὸ ἐπώνυμον τοῦτο τὴν τοῦ ἦθους ἀγριότητα καὶ ὅτι πολὺ ἐπράττετο, καὶ ἔτι μᾶλλον παρὰ τῶν ξένων, ἅτε ἀπαλλακτομένων θᾶπτον.

Laïs était appelée « Hache ». Ce surnom dénonçait son caractère très acéré et le fait qu'elle exagérait dans ses prix, et encore plus envers les étrangers, attendu qu'ils partaient plus rapidement.

Ériphos *apud* Athénée, IV, 137 d

Εὐτράπεζοι δ' εἰσὶν ὄντως οἱ Θετταλοὶ, καθὰ καὶ Ἐριφός φησιν ἐν Πελαστικῇ οὕτως·
τάδ' οὐ Κόρινθος οὐδὲ Λαῖς, ὦ Σύρε,
οὐδ' εὐτραπέζων Θετταλῶν ξένων τροφαί,
ὧν οὐκ ἄμοιρος ἦδε χεὶρ ἐγίνετο.

Les Thessaliens sont réellement hospitaliers, comme le dit Ériphos dans le *Peltaste* :

« Ceci n'est pas Corinthe, ni Laïs, ô Syrus,
ni les nourritures des hospitaliers hôtes thessaliens,
dont cette main n'est pas sans avoir eu sa part. »

Etienne de Byzance, *Ethnica (Libri Δ-Ι)*, livre V, 157

Εὐκαρπία· [...] ἔστι καὶ Εὐκαρπία φρούριον Σικελίας ἔν τῷ λεγομένῳ τιμαίῳ· καὶ γενέσθαι ἐν τούτῳ Λαΐδα, τὴν ἐπὶ κάλλει διαβεβοημένην ἑταίραν, ἣν οἱ πολλοὶ Κορινθίαν φασί. Τὴν δὲ Λαΐδα τινὲς <ἐξ> Ὑκάρων λέγουσι καὶ Ὑκαρικὸν ἀνδράποδον, ὡς Συνέσιος ἐν ἐπιστολῇ.

Eucarpia : [...] Eucarpia est aussi une garnison de Sicile... Dans cet endroit est née Laïs, la courtisane louée universellement pour sa beauté, que la plupart disent corinthienne. Certains disent que Laïs était d'Hycarra et une prisonnière de guerre hycarre, comme Synésios le dit dans une lettre.

Id., *Ethnica (épitomé)*, p. 382, l. 13 – 17

Κραστός, πόλις Σικελίας τῶν Σικανῶν. Φίλιστος Σικελικῶν τρισκαιδεκάτῳ. Ἐκ ταύτης ἦν Ἐπίχαρμος ὁ κωμικός καὶ Λαῖς ἡ ἑταίρα, ὡς Νεάνθης ἐν τῷ περὶ ἐνδόξων ἀνδρῶν. Ἔχει δὲ ἡ πόλις εὐπρεπεστάτας γυναῖκας, ὡς Φιλήμων. Ἀπίων δὲ ὅτι μόνος Πολέμων ἔφη τὴν Λαΐδα Κορινθίαν.

Crastos, ville de Sicanie, en Sicile. Philistos, dans son treizième livre *Histoire de la Sicile*. De Crastos venaient le comique Epicharme et la courtisane Laïs, comme Néanthe le dit dans *Sur les hommes illustres*. La ville a des femmes magnifiques, d'après Philémon. Cependant, Apion dit que seul Polémon disait que Laïs était corinthienne.

Id., *Ethnica (épitomé)*, p. 647, l. 1 – 2

Ὑκαρα δὲ πόλισμά ἐστι τῆς Σικελίας. Ἐνθεν φασὶ γενέσθαι καὶ Λαΐδα τὴν ἑταίραν.

Hycara est une citadelle de Sicile. On dit que la courtisane Laïs est née à cet endroit également.

Eustathe de Thessalonique, *Commentarii ad Homeri Odysseam*, vol. I, p. 38, l. 39 – 42

Καὶ τῷ, « ἡ Λαῖς ἀργός ἐστι καὶ πότις ». Καὶ τῷ, « τιθασσὸς γέγονεν », ἡ αὐτὴ δηλαδὴ Λαῖς.

[On le voit] dans : « Laïs est paresseuse et buveuse ». Et dans : « elle est devenue domestiquée », entendons la même Laïs.

Id., *Commentarii ad Homeri Iliadem*, vol. I, p. 516, l. 29 – p. 517 l. 16

Ἐνταῦθα δὲ ἰστέον, ὅτι τε καὶ οἱ Θετταλοὶ τρυφηταὶ ἦσαν, ὡς δῆλον ἐκ τοῦ « τάδ' οὐ

Κόρινθος οὔτε Λαΐς, ὧ Σύρε, οὐδ'εὐτραπέζων Θεσσαλῶν χεῖρ ».

À cet endroit, il faut savoir que les Thessaliens étaient sensuels, comme le montre : « Ceci n'est pas Corinthe, ni Laïs, ô Syrus, ni la main des gourmets Thessaliens¹ ».

Id., *Commentarii ad Homeri Iliadem*, vol. III, p. 857, l. 5

Οὕτω γοῦν τις ἔγραψεν, ὡς αὐτοσχεδιάζουσιν οἱ τὴν Λαΐδα Κορινθίαν εἶναι ἱστοροῦντες.

En tout cas, quelqu'un a écrit ainsi : ceux qui racontent que Laïs est corinthienne parlent sans réfléchir.

Grégoire de Nazianze, *Poemata moralia*, p. 743, 1 – 7

Ἄθρει μοι τόσας

Πόρνας ναοῖς τε καὶ θεοῖς τιμωμένας,

Εὐφρώ, Φρύνην, Λέαιναν ἐν τῷ θηρίῳ,

(Σεμνὸν γὰρ ἦν καὶ τοῦνομ' ἐν ναοῖς μέσοις),

Τὴν Ἑλλάδος δέσποιναν, ἧς πολὺς λόγος,

Ἐξ Ὑκκάρων φθαρεῖσαν αἰσχρὰν Λαΐδα,

Ἄλλας τε πολλὰς, οὐ γὰρ ἀξιῶ λόγου.

Observe-moi ces

prostituées honorées avec les temples et les dieux,

Euphrô, Phrynè, Léaina dans la lionne²

(car ce nom était vénérable au milieu des temples)

et la maîtresse de la Grèce, sur laquelle il y a un discours abondant,

l'honteuse Laïs corrompue d'Hyccara

et cela ne vaut pas la peine que je parle de toutes les autres !

Harpocraton, *Lexicon in decem oratores Atticos*, N 1

Ναῖς· ἐταῖρα τις· Λυσίας ἐν τῷ κατὰ Φιλωνίδου, εἰ γνήσιος, καὶ Ἀριστοφάνης Γηρυτάδῃ.

μήποτε δὲ καὶ ἐν τῷ Πλούτῳ, ὅπου φησὶν ὁ κωμικὸς

ἐρᾷ δὲ Λαΐς οὐ διὰ σὲ Φιλωνίδου,

γραπτέον ἦν διὰ τοῦ ν Ναῖς

Naïs : une courtisane. Lysias, dans le *Contre Philonidès*, s'il est authentique, et

1 Vers d'Ériphos, transmis par Athénée, IV, 137 d.

2 Il y avait près de Sparte un hommage rendu à Léaina, amante d'Harmodios, l'un des tyrannoctones, morte sous la torture (Athénée, XIII, 596 f).

Aristophane dans *Le Braillard*. Peut-être dans *Ploutos*, là où le comique dit :

« N'est-ce pas à cause de toi que Laïs aime Philonidès ? »

Il faut écrire que c'était Naïs avec un nu.

Id., *Lexicon in decem oratores Atticos*, Λ 1

Λαγίσκα: Λυσίας ἐν τῷ Πρὸς Λαΐδα, εἰ γνήσιος.

Lagisca : Lysias dans le *Contre Laïs*, s'il est authentique.

Hermesianax *apud* Athénée, XIII, 599 b

Ἄνδρα <δὲ> Κυρηναῖον ἔσω πόθος ἔσπασεν

Ἴσθμοῦ

δεινός, ὅτ' Ἀπιδανῆς Λαΐδος ἠράσατο

ὄξυς Ἀρίστιππος, πάσας δ' ἠγήνατο λέσχας

φεύγων, †ουδαμενον ἐξεφόρησεβίω†.

Un désir terrible emporta le Cyrénéen

en deçà de l'Isthme,

lorsque le vif Aristippe tomba amoureux de Laïs, habitante de la terre d'Apis,

et il refusa toutes les conversations

parce qu'il voulait fuir....

Hérodien et [Hérodien], *De prosodia catholica*, vol. I p. 526, l. 29 – 31 ; *Περὶ διχρόνων*, vol. II, 1, p. 18, l. 30 – 32

Οὕτω δὲ καὶ ἡ τρυφαλὶς συστέλλεται. Καὶ ἐπίστασιν ἔχει τὸ κληῖς ἐκτεινόμενον καὶ καθαρεῦον. Τὰ δὲ λοιπὰ πάντα συστέλλονται, Λαῖς, Ναῖς, Θησηῖς, δμῶϊς, ἠρωῖς, Μινωῖς.

Ainsi, ἡ τρυφαλὶς se prononce en s'abrégéant. Il y a une difficulté pour τὸ κληῖς, qui allonge sa voyelle et qui a une voyelle précédée d'une autre. Tous les mots restants se prononcent en s'abrégéant, Λαῖς, Ναῖς, Θησηῖς, δμῶϊς, ἠρωῖς, Μινωῖς.

Homélies clémentines, p. 69, 109, l. 15 – 18

Ἄλλὰ καὶ ὁ τούτου μαθητὴς Διογένης Λαῖδι οὐκ ἐπὶ μισθῷ, τῷ φέρειν αὐτὴν ἐπ' ὤμων, δημοσίᾳ κοινωνεῖ μετὰ παρρησίας ;

Son [= Antisthène] disciple, Diogène, n'a-t-il pas des relations intimes avec Laïs en public avec franchise, avec comme salaire de la porter sur ses épaules ?

Istros *apud* Clément d'Alexandrie, *Stromates*, III, 6, 50, 4 – 51, 1

Ὁ τε Κυρηναῖος Ἀριστοτέλης Λαΐδα ἐρῶσαν ὑπερεώρα μόνος· ὁμομοκῶς οὖν τῇ ἐταίρᾳ ἦ μὴν ἀπάξειν αὐτὴν εἰς τὴν πατρίδα, εἰ συμπράξειεν αὐτῷ τινα πρὸς τοὺς ἀνταγωνιστάς, ἐπειδὴ διεπράξατο, χαριέντως ἐκτελῶν τὸν ὄρκον, γραψάμενος αὐτῆς ὡς ὅτι μάλιστα ὁμοιοτάτην εἰκόνα, ἀνέστησεν εἰς Κυρήνην, ὡς ἱστορεῖ Ἴστρος ἐν τῷ Περὶ ιδιότητος ἄθλων.

Seul Aristote de Cyrène méprisait Laïs qui l'aimait : ayant juré à la courtisane qu'il l'emmènerait dans sa patrie, si elle lui fournissait quelque assistance contre ses rivaux, lorsqu'il eut réussi, s'acquittant avec esprit de son serment, il dessina un portrait d'elle le plus ressemblant possible et l'exposa à Cyrène, comme le raconte Istros dans son ouvrage *Nature des combats gymniques*.

Jean de Sicile, *Commentarium in Hermogenis librum περὶ ἰδεῶν*, (vol VI éd. Waltz), p. 310, l. 30

Ἐπισπῶνται δ' οὖν ὅμως ἀκροατὰς καὶ ἐπαινέτας, ὥσπερ ἡ ἐν ἡμῖν Λαῖς.

Et pourtant, ils attirent auditeurs et panégyristes, comme la Laïs de chez nous.

Julien l'empereur, *Contre Héracléios le Cynique*, 20

Βιαζομένου δὲ τοῦ σώματος, οὐ δόξη προστέτηκεν· οὐδὲ περιμένει τὸν μάγειρον καὶ τὰ ὑποτρίμματα καὶ τὴν κνίσσαν, οὐδὲ τὴν Φρύνην οὐδὲ τὴν Λαΐδα οὐδὲ τὴν οὐδενὸς περιβλέπεται γαμετὴν οὐδὲ τὸ θυγάτριον οὐδὲ τὴν θεράπαιναν.

Pour les exigences du corps, [celui qui veut être un cynique] ne se fonde pas sur la doctrine : il n'attend ni le cuisinier, ni le hachis aux herbes, ni le fumet du rôti et il ne lorgne ni sur Phrynè, ni sur Laïs, ni sur l'épouse, ni sur la fille ou la servante de personne.

Georges Lacapène, *Lettres*, p. 37, l. 23 – 24

Κυρίως δὲ λέγεται ἐρωτικῶς ἐκπλήττειν τὸ εἰς ἔρωτα ἐμβάλλειν, ὡς τὸ ἐξέπληξεν ἡ Λαῖς τοὺς Κορινθίους.

Est dit au sens propre « frapper amoureuxment » le fait d'inspirer de l'amour, comme l'exemple suivant : « Laïs a frappé les Corinthiens ».

Libanios, *Orationes*, XXVII, 24, l. 10 – 15

Οὗτος γάρ ἐστιν ὁ καὶ τῆ τοῦ βασιλέως φιλανθρωπία κακῶς χρησάμενος ἐπὶ τῆς αὐτῆς ἡμέρας κομισάμενός τε καὶ ἀποδόμενος τοὺς ἀγροὺς καὶ μικροῦ τὴν τιμὴν ἅπασαν αὐτοῦ καταφαγών. Ἦ καὶ τότε ἐλειτούργει τῇ πόλει ; καὶ τὴν Λαΐδα ἀντὶ τοῦ Διὸς λογιεῖσθε ;

C'est lui en effet qui fit mauvais usage de la bienveillance du roi, en acquérant et en vendant le même jour ses champs et en dévorant presque toute sa récompense. Est-ce qu'alors il servait la cité ? Regardez-vous Laïs à l'égal de Zeus ?

Lucien, *Histoires Vraies II*, 18

Διογένης μὲν γε ὁ Σινωπεὺς τοσοῦτον μετέβαλεν τοῦ τρόπου, ὥστε γῆμαι μὲν ἐταίραν τὴν Λαΐδα, ὀρχεῖσθαι δὲ πολλάκις ὑπὸ μέθης ἀνιστάμενον καὶ παροινεῖν.

Diogène de Sinope a changé son caractère, à tel point qu'il a épousé la courtisane Laïs et qu'il se lève souvent, sous l'effet de l'ivresse, pour danser et se comporter comme un ivrogne.

Lysias *apud* Athénée, XIII, 592 c – d

Καθάπερ καὶ Ἀλκιδάμας ὁ Ἐλαίτης ὁ Γοργίου μαθητὴς ἔγραψεν καὶ αὐτὸς ἐγκώμιον Ναίδος τῆς ἐταίρας. Τὴν δὲ Ναίδα ταύτην Λυσίας ἐν τῷ Κατὰ Φιλωνίδου Βιαίων, εἰ γνήσιος ὁ λόγος, ἐρωμένην φησὶ γενέσθαι Φιλωνίδου γράφων ὧδε· « ἔστιν οὗ γυνὴ ἐταίρα Ναῖς ὄνομα, ἧς Ἀρχίας κύριός ἐστιν, ὁ δ' Ὑμέναιος ἐπιτήδειος, ὁ Φιλωνίδης δ' ἐρᾶν φησιν. » Μνημονεύει αὐτῆς καὶ Ἀριστοφάνης ἐν τῷ Γηρυτάδῃ. Μήποτε δὲ κἂν τῷ Πλούτῳ ἐν ᾧ λέγει·

ἐρᾷ δὲ Λαῖς οὐ διὰ σὲ Φιλωνίδου ;

γραπτέον Ναῖς καὶ οὐ Λαίς.

[Un éloge de Lagis a été composé par Céphalos], de même, Alcidas d'Elée, le disciple de Gorgias, a lui aussi écrit un éloge de la courtisane Naïs. Lysias, dans le *Contre Philonidès, pour violence*, si le discours est authentique, dit que cette Naïs est l'amante de Philonidès, en écrivant ceci : « C'est une femme, une courtisane du nom de Naïs, dont Archias est le tuteur, Hyménaios est son amant et Philonidès dit qu'il l'aime. » Aristophane la mentionne aussi dans *Le Braillard* et peut-être dans *Ploutos*, dans lequel il dit :

« N'est-ce pas à cause de toi que Laïs aime Philonidès ? ».

Il faut écrire Naïs et non Laïs.

Machon *apud* Athénée, XIII, 582 c – d

Ἐξῆς δὲ καὶ ταῦτ' ἀναγράφει·

Λαίδα λέγουσι τὴν Κορινθίαν ποτὲ
Εὐριπίδην ἰδοῦσαν ἐν κήπῳ τινὶ
πινακίδα καὶ γραφεῖον ἐξηρητημένον
ἔχοντ'· « ἀπόκριται, φησὶν, ὧ ποιητὰ μοι,
τί βουλόμενος ἔγραψας ἐν τραγωδίᾳ
« ἔρρ', αἰσχροποιέ ; » καταπλαγεὶς δ' Εὐριπίδης
τὴν τόλμαν αὐτῆς « σὺ γάρ, ἔφη, τίς εἶ, γύναι ;
<οὐκ> αἰσχροποιός ; » ἢ δὲ γελάσασ' ἀπεκρίθη
« τί δ' αἰσχρόν, εἰ μὴ τοῖσι χρωμένοις δοκεῖ ; »

Machon écrit ensuite ceci :

On dit qu'un jour Laïs,
en voyant Euripide dans un jardin
qui avait une tablette et un stylet attachés sur lui,
dit : « réponds, mon poète,
que veux-tu dire, en écrivant dans une tragédie :
« puisses-tu périr, infâme pervers ? ». Euripide, stupéfait
de son audace, répondit : « Mais toi, qui es-tu, femme,
si ce n'est une infâme perverse ? ». Elle éclata de rire et répondit :
« Qu'y a-t-il de honteux si, pour ceux qui l'utilisent, il ne semble pas que c'en est une ? »

Nicétas Eugénianos, *Les Amours de Drosilla et Chariclès*, III, l. 155

Ἄλλος μετ' αὐτὸν ἀντέφησεν εὐθέως·

« Ἰού, τί ταῦτα ; Τὴν κατάστερον κόρην,
τὴν πολλὰ βακχεύουσαν ἐν κάλλει πάλαι,
ὡς ἡ Λαῖς τὸ πρῶτον ἢ Κορινθία,
τρύχει νόσος δύστηνος—ὧ κακὴ νόσος—,
ἢ δ' εὐτραφῆς σάρξ, ὡς ὄρῳ, κατεστάλη. »

Après lui, un autre le contredit aussitôt :

« Hélas, qu'y a-t-il ? La jeune fille étoilée,
qui autrefois était animée d'un grand transport bacchique dans sa beauté
comme au commencement Laïs la Corinthienne,
une misérable maladie l'use – une mauvaise maladie,
alors que le corps bien nourri, comme je le vois, a été consumé. »

Olympiodore, *In Platonis Alcibiadem commentarii*, 31 l. 11

Πλάτων ἐν τῷ Λαΐδος ἐπιγράμματι φησιν...

Platon [le comique] dit dans son écrit sur Laïs...

Id., *In Platonis Alcibiadem commentarii*, 166 l. 9 – 10

Καὶ τὸ « οὐ παντὸς ἀνδρὸς εἰς Κόρινθόν ἐσθ' ὁ πλοῦς »· ἐκεῖθεν γὰρ ἦν ἡ Λαΐς.

Et l'expression : « n'importe quel homme n'aborde pas à Corinthe », car Laïs était de cet endroit.

Ovide, *Les Amours*, I, V, l. 9 – 12

Ecce, Corinna uenit, tunica uelata recincta,

Candida diuidua colla tegente coma ;

Qualiter in thalamos *formonsa* Semiramis isse

Dicitur et multis Lais amata uiris.

« Voici venir Corinne ; elle se voile de sa tunique flottante ; ses cheveux cachent de chaque côté son cou blanc. Telle était, dit-on, la belle Sémiramis marchant vers la couche nuptiale, telle Laïs que tant d'hommes aimèrent¹. »

Martial, *Épigrammes*, X, 68 ;

Tu licet ediscas totam referasque Corinthon,

Non tamen omnino, Laelia, Lais eris.

« Tu auras beau apprendre et reproduire toutes les manières de Corinthe, tu ne pourras jamais, Laelia, être tout à fait une Laïs². »

1 Martial, *Épigrammes*, trad. : Henri Bornecque.

2 Ce texte et le suivant sont traduits par J. Izaac.

Martial, *Épigrammes*, XI, 104 ;

Si te delectat grauitas, Lucretia toto
sis licet usque die : Laida nocte uolo.

« Si tu te complais dans l'austérité, je veux bien que tu sois une Lucrèce
pendant le jour tout entier, mais c'est une Laïs qu'il me faut la nuit. »

Lactance, *Institutions divines*, III, 15

Aristippo Cyrenaicorum magistro cum Laide nobili scorto fuit consuetudo, quod flagitium grauis ille philosophiae doctor sic defendebat, ut diceret multum inter se et ceteros Laidis amatores interesse, quod ipse haberet Laidem, alii vero a Laide haberentur. O praeclara et bonis imitanda sapientia ! Huic vero liberos in disciplinam dares, ut discerent habere meretricem ? Aliquid inter se ac perditos interesse dicebat, scilicet quod illi bona sua perderent, ipse gratis luxuriaretur. In quo plane sapientior meretrix fuit, quae philosophum habuit pro lenone, ut ad se omnis iuuentus, doctoris exemplo et auctoritate corrupta sine ullo pudore concurreret. Quid ergo interfuit, quo animo philosophus ad meretricem famosissimam commearat, cum eum populus et rivalet sui viderent omnibus perditis nequiores? Nec satis fuit ita uiuere, sed docere etiam libidines coepit ac mores suos de lupanari ad scholam transtulit disserens uoluptatem corporis esse summum bonum. Quae doctrina execrabilis et pudenda non in corde philosophi, sed in sinu meretricis est nata.

Aristippe, le chef des Cyrénéens, avait ses habitudes avec la célèbre prostituée Laïs. Cet illustre et sérieux maître de philosophie défendait cette turpitude de telle manière qu'il disait qu'il existait une grande différence entre lui-même et tous les autres amants de Laïs : lui-même possédait Laïs, tandis que les autres étaient possédés par Laïs. Ô sagesse brillante et digne d'être imitée par les gens de bien ! C'est à cet homme qu'il faut donner ses enfants pour l'instruction, afin qu'ils apprennent à avoir une courtisane ! Il disait qu'il y avait une différence entre lui et les hommes dépravés, à savoir que ces gens dissipaient leurs biens, tandis que lui-même s'abandonnait gratuitement à la volupté. Dans cette affaire, la courtisane était vraiment très intelligente, elle qui prit un philosophe pour tenancier, de sorte que toute la jeunesse, corrompue par l'exemple et l'autorité de ce maître, courut vers elle sans la moindre honte. Qu'importe donc l'esprit avec lequel le philosophe fréquentait la plus célèbre courtisane, puisque le peuple et ses rivaux voyaient qu'il était pire que tous les dépravés ? Il ne lui suffit pas de vivre ainsi : il commença aussi

à enseigner ses passions et transféra ses mœurs du lupanar à l'école en exposant que le plaisir du corps est le souverain bien. Or, cette doctrine exécrationnelle et honteuse est née non dans le cœur d'un philosophe, mais dans le sein d'une courtisane.

Georges Pachymère, *Declamationes XIII, Γεωργίου τοῦ παχυμερους, μελετη θ'*, p. 178

... κὰν Λαῖς τὸ κάλλος ἄλλη τις ἦ.

... si elle est une autre Laïs par la beauté.

Id., *Declamationes XIII, Γεωργίου τοῦ παχυμερους, μελετη ι'*, p.189

Λαῖς ἦν ἐν Κορίνθῳ, Λαῖς, ἥς καὶ τὸ μνησθῆναι μόνον, εἰ μὴ τις περιφράττειτο σωφροσύνη, ἡδονῆς ἐμπύρευμα τῆ ψυχῆ. Ταύτην εἶχον Κορίνθιοι, ὥσπερ τι τῶν περιφανῶν θεαμάτων, καί, δέον αὐτὴν ἀτιμοῦν ἢ ἐξελᾶν τῆς σφῶν πόλεως, ὥσπερ τι μύσος καὶ κοινὴν φθορὰν τῆς ἐν αὐτῇ νεότητος, οἱ δὲ καὶ περιεῖπον, καὶ παρρησίας μετεδίδουν, ὡς κὰν ταῖς ὁδοῖς διερχομένην σοβεῖν, κόσμον περικειμένην παντοῖον καὶ πολλοῖς παραπεμπομένην, ὥσπερ τινὰ τῶν ἱερῶν καὶ μεγάλων καὶ τῆ πόλει σεβασμίων, καὶ ὧν ἐστὶ τὸ τιμᾶσθαι δημοτελῶς. Ἐπειδὴ τοίνυν μὴ μόνον ἐκείνων τοὺς βουλομένους, ἀλλὰ καὶ ξένους ἐπιδημοῦντας εἶλκε πρὸς τοὺς αὐτῆς ἔρωτας, λαμβάνει τὸ πάθος νομὴν κὰν ταῖς λοιπαῖς πόλεσι· καὶ ὅτι Λαῖδα οὐκ ἐτιμῶρουν, ἀλλὰ καὶ ὑπερεπήνουν Κορίνθιοι, γίνονται Λαῖδες ἄλλαι καὶ πανταχῆ καὶ ἐνταῦθα. Τὴν Μυῖαν ἐκείνην οἶδατε πάντες τὴν Ἀττικὴν, καὶ μετ' αὐτὴν ἄλλην, καὶ αὖθις ἑτέραν.

Il y avait Laïs à Corinthe, Laïs ; même le simple fait de se souvenir d'elle, si l'on ne fait pas une carapace de modération provoque un embrasement de plaisir dans l'âme. Les Corinthiens la possédaient, comme quelque spectacle illustre, et alors qu'il aurait fallu la priver de droits ou l'expulser de leur cité, comme quelque impureté et comme la corruption collective de la jeunesse de la cité, ils palabraient et lui donnaient la liberté de langage, de telle façon que, même quand elle marchait dans les rues, elle s'avancait fièrement, enveloppée d'une parure variée et escortée de nombreuses personnes, comme étant l'une des grandes choses sacrées, importantes et vénérables pour la cité, et qui sont honorées aux frais du peuple. Or, comme elle inspirait l'amour d'elle-même, non seulement à n'importe qui parmi les Corinthiens, mais aussi aux étrangers de passage, le mal se propageait aussi aux autres cités. Parce que les Corinthiens ne châtiaient pas Laïs, mais qu'ils la louaient outre mesure, d'autres Laïs surviennent ici et là. Vous connaissez tous la fameuse mouche

attique¹, et une autre après elle, puis encore une autre.

Id., *Declamationes XIII, Γεωργίου τοῦ παχυμερους, μελετη 1*, p. 205

Μέχρι τούτου Λαΐδα μιμώμεθα, ἂν μὴ τέως δυνώμεθα σωφρονεῖν, μέχρι καὶ τοῦ κάλλους ἐπιμελεῖσθαι, καὶ τὸ ἐπίπλαστον ἀγαπᾶν, καὶ ἐραστὰς ἐπισύρεσθαι· τὸ δὲ καὶ χρυσοῖς καλλωπίζεσθαι μόνῃ παραχωρῶμεν τῇ Κορινθία, ὅτι καὶ νόμος οὐδεὶς ἀπεῖργεν ἐκείνην παρὰ Κορινθίοις κείμενος.

Contentons-nous d'imiter Laïs, si nous sommes incapables de rester tempérants, jusqu'au point de prendre soin de la beauté, d'aimer le fard et d'attirer les amants : en revanche, le fait de faire des façons avec des bijoux en or, laissons-le à la seule corinthienne, parce qu'aucune loi, en usage chez les Corinthiens, ne l'a expulsée.

Pausanias, *Description de la Grèce*, II, 2, 4 – 5 (Corinthe)

Πρὸ δὲ τῆς πόλεως κυπαρίσσων ἐστὶν ἄλσος ὀνομαζόμενον Κράνειον. Ἐνταῦθα Βελλεροφόντου τέ ἐστι τέμενος καὶ Ἀφροδίτης ναὸς Μελαινίδος καὶ τάφος Λαΐδος, ᾧ δὴ λέαινα ἐπίθημά ἐστι κριὸν ἔχουσα ἐν τοῖς προτέροις ποσίν. Ἔστι δὲ καὶ ἄλλο ἐν Θεσσαλία Λαΐδος φάμενον μνημα εἶναι· παρεγένετο γὰρ καὶ ἐς Θεσσαλίαν ἐραστῆϊσα Ἴπποστράτου. Τὸ δὲ ἐξ ἀρχῆς ἐξ Ὑκάρων αὐτὴν τῶν ἐν Σικελία λέγεται παῖδα οὔσαν ὑπὸ Νικίου καὶ Ἀθηναίων ἀλῶναι, πραθεῖσαν δὲ ἐς Κόρινθον ὑπερβαλέσθαι κάλλει τὰς τότε ἐταίρας, θαυμασθῆναί τε οὕτω παρὰ Κορινθίοις ὡς ἀμφισβητεῖν σφᾶς καὶ νῦν ἔτι Λαΐδος.

Devant la cité [de Corinthe], se trouve un bois sacré de cyprès nommé le Craneion. À cet endroit, il y a le lieu consacré à Bellérophon, le temple d'Aphrodite Mélainis et le tombeau de Laïs, sur lequel est posée une lionne tenant un bélier entre ses pattes antérieures. De plus, il y a, en Thessalie, un autre endroit dont on dit qu'il est le monument funéraire de Laïs, car elle séjourna aussi en Thessalie par amour pour Hippostrate. Venant à l'origine d'Hycarra en Sicile, elle fut capturée, dit-on, par Nicias et par les Athéniens, étant enfant, et vendue à Corinthe ; par sa beauté, elle l'emporta sur les courtisanes de l'époque, et fut l'objet d'admiration, au point que, chez les Corinthiens, on revendique encore maintenant Laïs.

Photius, *Bibliothèque*, 190, 146 b, l. 17 – 26

Περιέχει μὲν οὖν τὸ ἀ' βιβλίον περὶ Σοφοκλέους τῆς τελευτῆς, καὶ πρὸ αὐτοῦ περὶ τῆς

1 En référence probablement à Lucien, *L'Éloge de la mouche*, 11, où une courtisane est nommée Myia.

Πρωτεσιλάου, εἶτα καὶ περὶ τῆς Ἡρακλέους, περὶ τε τῆς Κροίσου ἐν τῇ πυρᾷ σωτηρίας, περὶ τε τῆς Ἀχιλλέως τελευτῆς, καὶ περὶ Λαΐδος τῆς ἐταίρας, ὡς τελευτήσοι ὅστοῦν ἐλαίας καταπιούσα. Τούτων ἕκαστον διεξιὼν ἀποφαίνεται τοὺς πρὸ αὐτοῦ ἐσφαλμένως τὰ περὶ τούτων ὑπολαβεῖν τε καὶ ἀναγράψαι.

Le livre I¹ contient la mort de Sophocle, et avant celui-ci, celle de Protésilas, puis celle d'Héraclès [...], le salut de Crésus dans le bûcher funéraire, la mort d'Achille ainsi que la courtisane Laïs et la manière dont elle fut réduite en cendres parce qu'elle avait avalé des noyaux d'olives. En relatant en détail chacun de ces récits, il déclare corriger ce qui a été dit avant lui de manière erronée et rapporter les faits sur ceux-ci.

Id., *Bibliothèque*, 279, 533 b, l. 40 – 534 a l. 2

Ὅτι τὸ ἐν Θεσσαλίᾳ ἱερὸν Ἀφροδίτης ὀνομάζεται ἀνοσίας, διότι τὴν ἐταίραν τὴν Λαΐδα παραγενομένην αὐτόθι ἐξηλοτύπησαν ἐκτόπως αἱ γυναῖκες, καὶ ξυλίνας αὐτὴν ἀπόλεσαν χελώναις.

Le sanctuaire d'Aphrodite en Thessalie se nomme Sacrilège parce que des femmes étaient extraordinairement jalouses de la courtisane Laïs qui se trouvait à cet endroit. Elles la tuèrent avec des escabeaux de bois.

Plutarque, *Alcibiade*, 39, 8

Ταύτης λέγουσι θυγατέρα γενέσθαι Λαΐδα τὴν Κορινθίαν μὲν προσαγορευθεῖσαν, ἐκ δ' Ὑκκάρων, Σικελικοῦ πολισματος, αἰχμάλωτον γενομένην.

On dit que la fille de [Timandra] fut Laïs, appelée la Corinthienne, bien qu'elle fut une prise de guerre d'Hyccara, petite cité de Sicile.

Id., *Dialogue sur l'amour*, 750 d – e

Plutarque mentionne l'excès de nourriture puis explique que le désir physique est passager et, s'il n'est pas modéré, excessif

... ὡς ἐμαρτύρησεν Ἀρίστιππος, τῷ κατηγοροῦντι Λαΐδος πρὸς αὐτὸν ὡς οὐ φιλούσης ἀποκρινάμενος, ὅτι καὶ τὸν οἶνον οἶται καὶ τὸν ἰχθῦν μὴ φιλεῖν αὐτόν, ἀλλ' ἡδέως ἑκατέρω χρήται.

1 Il est question de Ptolémée Héphestion.

...comme le témoigna Aristippe, en répondant, à celui qui blâmait Laïs de ne pas l'aimer, qu'il pensait que le vin et le poisson ne l'aimaient pas, mais que, pourtant, il jouissait de l'un et de l'autre avec plaisir.

Id., *Dialogue sur l'amour*, 759 e – f

Σκοπῶμεν οὖν εὐθύς ὅτι τῆς Ἀφροδίτης τὸ ἔργον Ἔρωτος <μὴ παρόντος> ὄνιον ἐστὶ δραχμῆς, καὶ οὔτε πόνον οὐδεὶς οὔτε κίνδυνον ἀφροδισίων ἔνεκα μὴ ἐρῶν ὑπέμεινε. Καὶ ὅπως ἐνταῦθα μὴ Φρύνην ὀνομάζωμεν, ᾧ ἑταῖρε, Λαῖς τις ἢ Γναθαίνιον

ἐφέσπερον δαίουσα λαμπτήρος σέλας

ἐκδεχομένη καὶ καλοῦσα παροδεύεται πολλάκις.

Nous remarquons tout d'abord que l'œuvre d'Aphrodite, quand l'Amour en est absent, s'achète pour une drachme et que personne, sans être amoureux, ne supporte ni la peine ni le danger pour les plaisirs. Afin de ne pas nommer ici Phrynè, mon ami, une Laïs ou une Gnathainon

« allumant au couchant la lumière de la lampe¹ »

attend et appelle ceux à qui il arrive souvent de passer sans s'arrêter.

Id., *Dialogue sur l'amour*, 767 f – 768 a

Ἵστε δῆπουθεν ἀκοῆ Λαῖδα τὴν ἀοίδιμον ἐκείνην καὶ πολυήρατον, ὡς ἐπέφλεγε πόθῳ τὴν Ἑλλάδα, μᾶλλον δὲ ταῖς δυσὶν ἦν περιμάχητος θαλάσσαις· ἐπεὶ δ' ἔρωτος ἔθιγεν αὐτῆς Ἴππολόχου τοῦ Θεσσαλοῦ,

τὸν Ὑδατι γλωρῶ κατακλυζόμενον προλιποῦσ' Ἀκροκόρινθον

καὶ ἀποδρᾶσα τῶν ἄλλων ἐραστῶν κρύφα < πολὺν ὄμιλον καὶ τῶν ἑταιρῶν τὸν > μέγαν στρατὸν ᾤχετο κοσμίως· ἐκεῖ δ' αὐτὴν αἱ γυναῖκες ὑπὸ φθόνου καὶ ζήλου διὰ τὸ κάλλος εἰς ἱερὸν Ἀφροδίτης προαγαθοῦσαι κατέλευσαν καὶ διέφθειραν· ὅθεν ὡς ἔοικεν ἔτι νῦν τὸ ἱερὸν « Ἀφροδίτης ἀνδροφόνου » καλοῦσιν.

Vous avez sans doute entendu parler de Laïs, celle qui a été chantée et qui a été très aimée, comment elle enflammait de désir la Grèce ou plutôt qu'elle fut disputée sur les deux mers ; lorsque l'amour la saisit pour le Thessalien Hippolochos,

« laissant l'Acrocorinthe inondée par l'eau fraîche² »

s'échappant en cachette de la troupe du reste de ses amants et de la grande armée de

1 Citation d'une tragédie perdue (cf Plutarque, *Œuvres morales*, 1980 : note 6 p. 142 ; A. Nauck, 1889 : fr. 407, p. 917).

2 Vers d'une tragédie incertaine d'Euripide (note 3 p. 152 et Nauck A., 1189 : fr. 1084, p. 703).

courtisanes, elle se retira avec décence. Cependant, à cet endroit, les femmes, sous l'effet de la jalousie et de l'envie, à cause de sa beauté, après l'avoir entraînée dans le sanctuaire d'Aphrodite, la lapidèrent et la tuèrent : c'est pour cela, semble-t-il, qu'encore aujourd'hui on appelle le sanctuaire « Aphrodite Homicide ».

Id., *Nicias*, 15, 4

Καὶ τέλος εἰς Κατάνην ἀπῆλθε, πράξας οὐδέν ἢ καταστρεψάμενος Ὑκκαρα, βαρβαρικὸν χωρίον, ὅθεν λέγεται καὶ Λαΐδα τὴν ἐταίραν ἔτι κόρην ἐν τοῖς αἰχμαλώτοις πραθεῖσιν εἰς Πελοπόννησον κομισθῆναι.

Finalement, il se rendit vers Catane, ne parvenant à rien d'autre que la destruction d'Hyccara, place barbare, d'où, dit-on, la courtisane Laïs, encore jeune fille, fut vendue parmi les prises de guerre pour être emmenée dans le Péloponnèse.

Id., *On ne peut vivre, même agréablement, en suivant la doctrine d'Épicure*, 1099 a – b

Si quelqu'un devait mourir et qu'on lui accordait une heure de plus à vivre

Τίς ἂν ἐν τῷ χρόνῳ τούτῳ βούλοιο μάλλον Λαΐδι συγγενέσθαι καὶ πιεῖν οἶνον Ἀριούσιον ἢ κτείνας Ἀρχίαν ἐλευθερῶσαι τὰς Θήβας ; ἐγὼ μὲν οὐδένα νομίζω.

Qui, durant ce temps, voudrait avoir des relations avec Laïs et boire du vin d'Ariousia plutôt que de tuer Archias et libérer Thèbes ? Personne, je pense.

Id., *Préceptes de santé*, 125 a – b

Il faut éviter la gourmandise ou la glotonnerie et, quand une nourriture est rare et chère, les gens, souvent, la mange parce qu'ils peuvent s'en vanter

Ὅμοια δὲ καὶ πρὸς γυναῖκας ἐνδόξους πάσχουσιν. Ἰδίαις μὲν γὰρ ἔστιν ὅτε καὶ καλαῖς καὶ ἀγαπώσαις συναναπαυόμενοι τὴν ἡσυχίαν ἄγουσι, Φρύνη δὲ τελέσαντες ἀργύριον ἢ Λαΐδι, καὶ τὸ σῶμα φαύλως καὶ πρὸς συνουσίαν ἀργῶς ἔχοντες διακείμενον, ἐγείρουσιν ἅμα καὶ παρακαλοῦσι τὸ ἀκόλαστον ἐπὶ τὴν ἡδονὴν ὑπὸ τῆς κενῆς δόξης. Αὐτὴ γοῦν ἔλεγεν ἡ Φρύνη πρεσβυτέρα γεγενημένη τὴν τρύγα πλείονος πωλεῖν διὰ τὴν δόξαν.

Ils éprouvent des sentiments similaires face à des femmes célèbres. En effet, il est possible qu'ils se tiennent tranquilles lorsqu'ils dorment avec leurs propres femmes, même si elles sont belles et aimantes, mais s'ils ont donné de l'argent à Phrynè ou à Laïs, même s'ils ont un corps en mauvais état et disposé paresseusement pour une relation sexuelle, ils encouragent l'excès et l'exhortent vers le plaisir, sous l'effet d'une vaine gloire. C'était

Phrynè elle-même, devenue vieille, qui disait qu'elle vendait ses restes plus chers grâce à sa réputation.

Sotion *apud* Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, I, 8

Historia in libris Sotionis philosophi reperta super Laide meretrice et Demosthene rhetore.

(1) Sotion ex peripatetica disciplina haud sane ignobilis vir fuit. Is librum multæ uariæque historiae refertum composuit eumque inscripsit Κέρας Ἀμαλθείας. (2) Ea uox hoc ferme ualet, tamquam si dicas « Cornum Copiæ ». (3) In eo libro super Demosthene rhetore et Laide meretrice historia hæc scripta est : « Lais, inquit, Corinthia ob elegantiam uenustatemque formæ grandem pecuniam demerebat, conuentusque ad eam ditiorum hominum ex omni Græcia celebres erant, neque admittebatur nisi qui dabat quod poposcerat ; poscebat autem illa nimium quantum. (4) Hinc ait natum esse illud frequens apud Græcos adagium :

Ὅν παντὸς ἀνδρὸς ἐς Κόρινθον ἔσθ' ὁ πλοῦς

quod frustra iret Corinthum ad Laidem qui non quiret dare quod posceretur. (5) Ad hanc ille Demosthenes clanculum adit et ut sibi copiam sui faceret petit. At Lais μυριάς δραχμὰς poposcit, hoc facit nummi nostratis denarium decem milia. (6) Tali petulantia mulieris atque pecuniæ magnitudine ictus expavidusque Demosthenes auertitur, et discedens : « Ego, inquit, pænitere tanti non emo. » Sed Græca ipsa, quæ fertur dixisse, lepidiora sunt : Ὅκ ὠνοῦμαι, inquit, μυρίων δραχμῶν μεταμέλειαν. »

« Histoire trouvée dans les livres du philosophe Sotion sur la courtisane Laïs et l'orateur Démosthène.

(1) Sotion, de l'école péripatéticienne, n'était pas sans notoriété. Il composa un livre plein d'histoires nombreuses et diverses, et il l'intitula la *Corne d'Amalthée*. (2) Ce mot a à peu près la même valeur que l'on exprimerait par la *Corne d'abondance*. (3) Voici l'histoire qui figure dans ce livre, sur l'orateur Démosthène et la courtisane Laïs : « Laïs, dit-il, gagnait beaucoup d'argent à cause de la distinction et du charme de sa beauté ; c'était vers elle un concours et une affluence de tout ce qu'il y avait d'hommes riches en Grèce, et personne n'était admis s'il ne donnait ce qu'elle avait demandé. Or elle demandait des sommes excessives. (4) De là prit naissance, dit Sotion, ce proverbe si répandu chez les Grecs : « Tout homme ne peut aborder à Corinthe », parce qu'il était vain d'aller à Corinthe chez Laïs, si on ne pouvait donner ce qu'on vous demandait. (5) Démosthène alla voir la courtisane en secret et lui demanda de se livrer à lui. Mais Laïs réclama dix mille

drachmes. Cela fait dix mille deniers de notre monnaie. L'insolence de la femme et l'énormité de la somme atterrent Démosthène et le mettent en fuite ; il y renonce et en s'en allant : « Je n'achète pas, dit-il, le repentir à un tel prix ». Mais les mots grecs qu'on lui attribue sont plus jolis : « Οὐκ ὠνοῦμαι, dit-il, μυρίων δραχμῶν μεταμέλειαν. Je n'achète pas un repentir dix mille drachmes¹. »

Souda, *Lexicon*, A 1219 ; [Zonaras], *Lexicon*, A p. 125, l. 24²

Ἀλιζώνου· τῆς ὑπὸ θαλάσσης περιεζωσμένης. Λαΐδ' ἔχω πολιῆτιν ἀλιζώνιο Κορίνθου.

Bordé par la mer : qui est ceint par la mer. « Je possède Laïs, habitante de Corinthe bordée par la mer. »

Id., *Lexicon*, A 2528

Ἀνθρώπινον. Δῆθεν διωκομένην ὑπὸ τινων τὴν ἑταίραν καταφυγεῖν εἰς τὸ οἰκίδιον· τὸν δὲ ἔνεκα τοῦ ἀνθρώπινου εἰσδέξασθαι αὐτήν. Καὶ Ἀνθρωπινώτερος.

Humanité : « soi-disant poursuivie par des gens, la courtisane se réfugia dans sa chambre.

Par humanité, il la reçut. » Le comparatif est ἀνθρωπινώτερος.

Id., *Lexicon*, A 2954

Ἀπαιδευτοὶ· ἀνόητοι. Ἄτακτοι. Καὶ Ἀπαιδευτότερος Φιλωνίδου τοῦ Μελιτέως. Οὗτος ὁ Φιλωνίδης οὐ μόνον μέγας ἦν, ἀλλὰ καὶ ἀμαθὴς καὶ ὑώδης. Κωμῶδει δὲ αὐτὸν Ἀριστοφάνης ὡς παρασίτους ἔχοντα καὶ διὰ τὸν Λαΐδος ἔρωτα ἐν Κορίνθῳ διάγοντα. Κωμῶδεῖται δὲ καὶ ὡς συώδης σὺν τοῖς ἑταίροις αὐτοῦ, οὓς κάπρους εἶπε· τὴν δὲ Λαΐδα Κίρκην, ἐπεὶ τοὺς ἔραστὰς ἐφαρμάκευεν.

Grossiers : ignorants. Indisciplinés. « Plus grossier que Philonidès [du dème] de Mélité ». Ce Philonidès était non seulement grand, mais aussi stupide et rustre. Aristophane le raille dans une comédie comme quelqu'un qui entretenait des parasites et qui passait son temps à Corinthe, à cause de son amour pour Laïs. Il est raillé aussi dans la comédie comme d'un glouton avec ses amis qu'ils appelaient des porcs et il appelait Laïs Circè, car elle ensorcelle ses amants.

1 Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, trad. : R. Marache.

2 Concordance faite sur la Souda ; *Anthologie Palatine*, VII, 218, l. 3 (Antipater de Sidon).

Id., *Lexicon*, Θ 519

Θρύπτεται· δοτικῆ. Μαλακίζεται, ἢ βλακεύεται, χαννοῦται, [...] καὶ αὐθις· τὴν καὶ ἄμα χρυσοῦ καὶ ἀλουργίδι καὶ σὺν ἔρωτι θρυπτομένην, ἀπαλῆς Κύπριδος ἀβροτέρην, Λαΐδ' ἔχω. Prendre de grands airs : avec un datif. Il devient mou, prend des airs dédaigneux, se gonfle de vanité. [...] Et encore : celle qui prend de grands airs tout à la fois avec l'or, la pourpre et même avec l'amour. Elle fait plus la difficile que la délicieuse Cypris. C'est Laïs : je la possède.

Id., *Lexicon*, Η 161

Ἦκαχες· ἐλύπησας, παρέτρεψας « ἃ πόσων ἠιθέων νόων ἦκαχες· ἀλλ' ἴδε, Λήθην ναίεις ἀγλαΐην ἐν χθονὶ κατθεμένη ». Περὶ Λαΐδος τῆς ἐταίρας.

Tu as bouleversé : tu as affligé, tu as perdu. « Combien de jeunes garçons as-tu bouleversé, mais vois, tu habites l'éclatant Léthè après avoir été ensevelie dans la terre », dit-on au sujet de la courtisane Laïs¹.

Id., *Lexicon*, Κ 2628

Κυθήρεια· [...] Τὴν Λαΐδα τὴν ἐταίραν φασί, « τὴν θνητὴν Κυθήρειαν, ἐφ' ἣ μνηστῆρες ἀγαθοὶ πλείονες ἢ νόμφης εἶνεκα Τυνδαρίδος ».

Cythéréeenne : [...] On appelle ainsi la courtisane Laïs, la Cythéréeenne mortelle, pour laquelle il y eut un plus grand nombre de prétendants glorieux que la jeune descendante de Tyndaréos².

Id., *Lexicon*, Λ 40

Λαΐς, Λαΐδος· ἡ ἐταιρίς. Ζήτει ἐν τῷ χελώνη.

Lais : la courtisane. Cherche sous χελώνη [= X 190].

Id., *Lexicon*, Ν 16

Ναῖς, ἐταίρα τις, ἥς μέμνηται Λυσίας καὶ Ἀριστοφάνης ἐν Πλούτῳ, δηλαδὴ ὅπου τό, ἐρᾷ δὲ Ναῖς οὐ διὰ σὲ Φιλωνίδου ; ὅ τινες ἠγνοηκότεες ἔγραψαν Λαΐς· ὡς καὶ Ἀθήναιος ἐπισημαίνεται.

1 *Anthologie Palatine*, VII, 220, l. 5 – 6 (Agathias le Scholastique).

2 C'est-à-dire Hélène ; *Anthologie Palatine*, VII, 218, l. 5 – 6 (Antipater de Sidon).

Naïs, une courtisane, que mentionnent Lysias et Aristophane dans *Ploutos*, c'est-à-dire, là où il y a : « N'est-ce pas à cause de toi que Naïs aime Philonidès ? ». Certains, en l'ignorant, ont écrit Laïs, comme Athénée l'indique aussi¹.

Id., *Lexicon*, O 51

Ὅδωδεν ὄζει. « ἤς καὶ ὑπ' εὐώδει τύμβος ὄδωδε κρόκῳ. » Περὶ Λαΐδος ὁ λόγος τῆς ἐταίρας.

Elle a une senteur : elle sent. « Sa tombe a une senteur sous un crocus odorant² ». Ce mot est au sujet de la courtisane Laïs.

Id., *Lexicon*, Π 1457

Πειρήνη· ὄνομα πηγῆς καλλιρροῦ. « Λαΐδ' ἔχω πολιῆτιν ἐϋζώνιο Κορίνθου, Πειρήνης λευκῶν φαιδρότερην λιβάδων ».

Pirhéné : nom d'une source aux belles eaux.

« Je possède ici, Laïs, habitante de Corinthe à la belle ceinture, plus brillante que les ondes claires de la fontaine de Pirhène³ ».

Id., *Lexicon*, Π 1903

Πολιῆτης· ἀρσενικόν. Καὶ Πολιῆτις θηλυκόν. « Λαΐδ' ἔχω πολιῆτιν ἀλιζώνιο Κορίνθου ».

Habitant d'une cité : masculin, et πολιῆτις au féminin : « Je possède Laïs, habitante de Corinthe bordée par la mer⁴ ».

Id., *Lexicon*, X 190

Χελώνη· [...] Ζηλοτυποῦσαι αἱ Θεσσαλαὶ γυναῖκες τὴν Λαΐδα τὴν ἐταιρίδα ξυλίνας χελώναις ἐφόνευσαν τύπτουσαι ἐν τῷ ἱερῷ τῆς Ἀφροδίτης, πανηγύρεως οὔσης. Ὑστερον δὲ ἱερὸν ἐποίησαν ἀνοσίας Ἀφροδίτης, ἐπειδὴ αἱ γυναῖκες ἐν τῷ ἱερῷ ἀνόσιον τετολμήκασιν φόνον.

Escabeau : [...] Les Thessaliennes, parce qu'elles étaient jalouses de la courtisane Laïs la tuèrent en la frappant avec des escabeaux de bois dans le sanctuaire d'Aphrodite, durant

1 Cf Athénée, XIII, 592 c – d.

2 *Anthologie Palatine*, VII, 218, l. 8 (Antipater de Sidon).

3 *Anthologie Palatine*, VII, 218, l. 3 – 4 (Antipater de Sidon).

4 Cf note précédente.

une fête religieuse. Plus tard, elles firent un sanctuaire à Aphrodite Sacrilege, puisque les femmes avaient eu l'audace de commettre un meurtre sacrilège dans le sanctuaire.

Stobée, *Anthologium*, III, 9, 54

Καίτοι καὶ τούτοις πλεονεκτεῖν λέγονται τινες, ἰσχύι μὲν, εἰ τύχοι, Μίλων ὁ Κροτωνιάτης, κάλλει δὲ Λαΐς ἢ Κορινθία, καὶ εἴ τινες τούτοις παραπλήσιοι. Τίς οὖν ἂν γένοιτο Μίλωνος ἀδικία; ἢ τίς Λαΐδος πλεονεξία; ἄρα εἰ μὲν Μίλων περιέλθοι τοὺς ἀσθενεστέρους τύπτων τε καὶ τὰ τούτων χρήματα διαρπάζων καὶ τὰς τούτων γυναῖκας, καὶ Λαΐς ὁμοίως, μισθὸν μὲν πλεῖστον εἰσπράττουσα παρὰ τῶν ἐραστῶν, ἐνίων δὲ γυναικῶν καὶ γάμους διαλύουσα, τοῦτ' ἂν εἴη τὸ πλεονεκτεῖν;

Cependant, on dit que certains ont les avantages suivants, le cas échéant, par la force, Milon de Crotonne, ainsi que, par la beauté, Laïs de Corinthe, et leurs semblables, s'ils sont semblables à ceux-ci. Quel serait donc le crime de Milon ? Quelle serait l'avidité de Laïs ? Si Milon dépassait les plus faibles, en frappant et en emportant leurs richesses et leurs femmes et, de même, si Laïs en exigeant de ses amants une grande rétribution, et en brisant même les mariages de certaines femmes, c'est en cela que consisterait leurs avantages ?

Synésios de Cyrène, *Lettres*, Lettre III, l. 28

Synésios se plaint de l'origine douteuse de la mère d'un fiancé

...γενεαλογοῦντες αὐτὸν ἀπὸ τῆς ἐν φήμῃ Λαΐδος. Ἡ γὰρ Λαΐς—ἔφη τις ἤδη λογογράφος— ἀνδράποδον ἦν Ὑκκαρικὸν ἐκ Σικελίας ἐωνημένον.

... [si l'on écoute ceux qui] le font descendre de la fameuse Laïs. En effet, Laïs – un auteur l'a déjà dit – était une prisonnière de guerre d'Hyccara, achetée en Sicile.

Id. *apud* Scholies à Aristophane, *Scholia in Plutum (scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)*, 7 ; *Scholia in Plutum (scholia recentiora)*, 7 c ;

Ἐπὶ δὲ τοῦ ἡγορασμένου, ὡς παρὰ Συνεσίω· « ἢ γὰρ Λαΐς ἀνδράποδον ἦν <Ὑκ>καρικὸν ἐκ Σικελίας ἐωνημένον ».

Sur celui qui est acheté au marché, chez Synésios : « En effet, Laïs était une prisonnière de guerre d'Hyccara achetée en Sicile ».

Syrianos, *Commentarium in Hermogenis librum περι στάσεων* (éd. Rabe, vol. II), p. 31, l. 16 – 18

Ἐταίρα δὲ ἦν αὕτη ἐκ Θεσπιῶν διαφέρουσα τῷ κάλλει καὶ ἐπακμάσασα Λαΐδι.

Celle-ci [Phrynè] était une courtisane de Thespies se distinguant par sa beauté, qui a fleuri après Laïs.

Tatien, *Le discours aux Grecs*, 34 (p. 36), l. 9 – 16

Εἶτα πῶς οὐκ αἰδεῖσθε τοσαύτας μὲν ἔχοντες ποιητρίας οὐκ ἐπί τι χρήσιμον, πόρνas δὲ ἀπείρους καὶ μοχθηροὺς ἄνδρας, τῶν δὲ παρ' ἡμῖν γυναικῶν διαβάλλοντες τὴν σεμνότητα ; τί μοι σπουδαῖον μανθάνειν Εὐάνθην ἐν Περιπάτῳ τεκεῖν καὶ πρὸς τὴν Καλλιστράτου κεχηνέναι τέχνην; καὶ πρὸς τὰ Καλλιᾶδου Νεαίρα προσέχειν τοὺς ὀφθαλμούς ; ἑταίρα γὰρ ἦν. Λαῖς ἐπόρνευσεν, καὶ ὁ πόρνος αὐτὴν ὑπόμνημα τῆς πορνείας ἐποίησεν.

N'avez-vous pas honte d'avoir tant de poétesses inutiles, tant de prostituées innombrables, tant de mauvais hommes, tout en bafouant la dignité de nos femmes ? Quelle importance pour moi d'apprendre qu'Euanthès a donné naissance durant une promenade en parlant de philosophie et de bailler devant l'art de Callistrate ? De contempler les vers de Calliadès dans *Nééra* ; c'était une courtisane. Laïs vivait dans la prostitution et son débauché lui a fait une statue de sa prostitution.

Théodoret de Cyr, *Thérapeutique des maladies helléniques*, XII, 50

Καὶ Ἀρίστιππος δὲ ὁ Κυρηναϊκός, ὀνειδιζόμενος, ὅτι δὴ θαμὰ ξυνεγίνετο τῇ ἑταίρα τῇ Κορινθία,

« ἔχω » ἔλεγε « Λαΐδα, καὶ οὐκ ἔχομαι ὑπ' αὐτῆς. »

Et Aristippe de Cyrène, comme on lui faisait le reproche parce qu'il passait fréquemment son temps avec la courtisane corinthienne, disait :

« Je possède Laïs, mais ne suis pas possédé par elle ».

Zonaios, *De figuris*, vol. III, p. 165, l. 27 (éd. Spengel)

Παλιλλογία ἐστὶ λέξις ἢ φράσις τοῦ μὲν προηγουμένου κώλου κατάληξις, τοῦ δὲ ἐπομένου ἀρχή, ὡς ἂν εἴποι τις, « προὔκυψε μαρμαρυγή, προὔκυψε ξανθὴ Λαῖς, Λαῖς τὴν τοῦ Φιλωνίδου οὐσίαν ἐγκάψασα ».

La récapitulation est un mot ou une expression, qui est la fin du membre de la phrase précédente et le début de la suivante, comme si l'on disait : « elle s'est montrée, l'apparition éclatante, elle s'est montrée, la blonde Laïs, Laïs, qui a avalé les biens de Philonidès ».

Λάμια, Lamia¹

Athénée, XII, 533 d – e

Θεμιστοκλῆς δὲ οὐπω Ἀθηναίων μεθυσκομένων οὐδ' ἑταίραις χρωμένων ἐκφανῶς τέθριππον ζεύξας ἑταιρίδων διὰ τοῦ Κεραμεικοῦ πληθύνοντος ἐωθινὸς ἤλασεν. Ἀμφιβόλως δ' αὐτὸ εἶρηκεν ὁ Ἰδομενεύς, εἴτε ἑταίρας τέτταρας συνυπέζευξεν ὡς ἵππους εἴτ' ἀνεβίβασεν αὐτὰς ἐπὶ τὸ τέθριππον.

À l'époque où les Athéniens ne s'enivraient pas et ne fréquentaient pas encore les courtisanes ouvertement, Thémistocle, après avoir attelé un quadriges de petites courtisanes, le conduisit au petit matin à travers le Céramique rempli de monde. Idoménée dit d'une manière équivoque la même chose, soit qu'il harnacha quatre courtisanes comme des juments, soit qu'il les fit monter sur le quadriges.

Id., XIII, 576 c

Θεμιστοκλῆς τε, ὡς φησιν Ἰδομενεύς, οὐχ ἄρμα ζευζάμενος ἑταιρῶν πληθούσης ἀγορᾶς εἰσήλασεν εἰς τὸ ἄστυ ; ἦσαν δ' αὐταὶ Λάμια καὶ Σκιώνη καὶ Σατύρα καὶ Νάννιον.

N'est-il pas vrai que Thémistocle, comme le dit Idoménée, attela des courtisanes à un char et les conduisit en ville à l'heure où l'agora est pleine de monde ? Celles-ci étaient Lamia, Scionè, Satyra et Nannion (I).

Λαμπάς, Lampas

La traduction est donnée plus haut :

– Athénée, XIII, 583 e = Agallis

1 Une autre Lamia courtisane existe, rattachée à Démétrios Poliorcète.

Λαμπυρίς, Lampyris

La traduction est donnée plus haut :

– Athénée, XIII, 583 e = Agallis

Λέαινα, Léaina

Cette courtisane est classée dans le présent corpus, car elle est citée avec des femmes qui appartiennent à la période classique, comme Laïs, Cyrène ou Sinôpè. Cependant, il est possible qu'il s'agisse de la Léaina archaïque, amante d'Harmodios (Athénée, XIII, 596 f).

La traduction est donnée plus haut :

— *Scholia in Plutum (scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo), 149 ; Scholies à Aristophane, Commentarium in Plutum (recensio 2) (scholia recentiora Tzetzae), 149 ; Souda, Lexicon, E 3266 = Cyrène.*

Λεόντιον, Léontion

Il n'est pas sûr qu'il s'agisse de la même qui a fréquenté Epicure. Les autres amants qui se rapportent à une Léontion sont Hermésianax et Métrodore de Lampsaque, eux aussi de période hellénistique. Rien n'indique que la Léontion d'Epicure connaissait Glycéra et nous l'avons traitée en conséquence comme deux personnes différentes. Il n'est pas assuré non plus que c'est à cette Léontion que pense Hérodien dans le Περὶ κλίσεως ὀνομάτων¹.

La traduction est donnée plus haut :

Athénée, XIII, 585 d = Glycéra

1 Texte traduit chez Abrotonon.

Λήμη, Lèmè¹

Courtisane à la toute fin de l'époque classique et il faut peut-être la classer dans la période hellénistique. Stratoclès est né autour de 355 avant J. – C. et a des liens avec Démétrios de Phalère. C'est aussi l'un des accusateurs d'Harpale.

Gorgias *apud* Athénée, XIII, 596 f

Στρατοκλής δ' ὁ ῥήτωρ ἐρωμένην εἶχε τὴν ἐπικληθεῖσαν Λήμην ἑταίραν, τὴν καλουμένην Παρόραμα <...> διὰ τὸ καὶ δύο δραχμῶν φοιτᾶν πρὸς τὸν βουλόμενον, ὡς φησι Γοργίας ἐν τῷ περὶ Ἑταιρῶν².

L'orateur Stratoclès avait pour amante une courtisane qui était appelée Lèmè (« Chassie »), surnommée « Méprise », parce qu'elle fréquentait même pour deux drachmes n'importe qui, comme le dit Gorgias dans le *Sur les Courtisanes*.

Λοπάδιον, Lopadion

La traduction est donnée plus haut :

Timoclès *apud* Athénée, XIII, 567 e – f = Hiérocléia

Λυδή, Lydé

Le texte d'Athénée présenté ci-dessous n'est pas clair : il fait état de deux femmes nommées Lydé, la seconde précisée par le terme ἑταίρα. La première renvoie à l'épouse d'Antimaque. Son rattachement en tant qu'ἑταίρα dépend de la compréhension de ce passage. S'agit-il de deux femmes, dont l'une est courtisane, ou de la même femme aimée

- 1 Une Phylacion est également reliée à Stratoclès. Il pourrait s'agir de deux femmes différentes : Lèmè, surnommée Parorama, et Phylacion. L. McClure considère qu'il s'agit d'une seule et même courtisane (L. McClure, 2003 : p. 188). K. Kapparis en fait deux personnes distinctes et mentionne Phylacion dans une entrée et « Leme, aka Parorama » dans une autre (K. Kapparis, 2018 : p. 421 & 441).
- 2 Le lien entre Parorama et le fait qu'elle se vende même pour deux drachmes n'est pas évident, comme le remarque S. Olson. À la suite de Kaibel, qui ajoute καὶ Δίδραχμον, elle suppose la possibilité d'une lacune dans le manuscrit. Cette courtisane avait peut-être un second surnom (S. Olson, 2011 : note 16 p. 15) ; L. McClure, de son côté, donne Didrachmon, « Deux drachmes », comme surnom de Lèmè (L. McClure, 2003 : p. 188).

par deux hommes, qui lui ont chacun écrit un poème ? De plus, ce passage intervient dans un contexte où Myrtille mentionne une série de courtisanes, dont les dernières sont Sappho d'Erèse, Doricha, Archédicè, Nicarète de Mégare, Bilistichè, Leaina et Lèmè avant de citer les deux Lydè. Hormis la Lydè d'Antimaque, elles sont toutes qualifiées de courtisanes. Si Ch. Gulick et S. Olson restent prudents dans leurs traductions¹, ce n'est pas le cas d'un des premiers traducteurs d'Athénée, C. Yonge². L'édition Canfora soulève l'ambiguïté en note³. K. Kapparis ne tranche pas (« mistress or wife⁴ ») et L. McClure l'inclut dans la liste des courtisanes comme une seule personne⁵. J. Henderson comprend la Lydè d'Antimaque comme une courtisane⁶. Les deux textes qui mentionnent la Lydè d'Antimaque en tant que personne (et non en tant qu'œuvre) lui donnent davantage un statut d'épouse et ne la rattachent pas au monde des courtisanes⁷. À l'éclairage de ces données, nous interprétons de la manière suivante : il y a deux Lydè, la seconde étant courtisane. La première n'a pas de lien avec ce monde. Cléarque ne dit pas qu'il s'agit de la même personne, mais que chacun des deux poètes expriment un sentiment d'ἐπιθυμία pour sa Lydè personnelle.

Athénée, XIII, 596 f – 597 a

Ἐπὶ τούτοις ὁ Μυρτίλος μέλλων σιωπᾶν, ἀλλὰ μικροῦ, ἔφη, ἄνδρες φίλοι, ἐξελαθόμεν ὑμῖν εἰπεῖν τὴν τε Ἀντιμάχου Λυδὴν, προσέτι δὲ καὶ τὴν ὁμώνυμον ταύτης ἐταίραν Λυδὴν

- 1 Gulick (1937) : « I almost forgot to tell you of Antimachus's Lydè, and also the like-name courtesan Lydè who was loved by Laminthius of Miletus. For each of these two poets, according to Cl. in his Love Stories, in their passion for the foreign girl Lydè... » ; Olson (2011) : « But I nearly to forgot, my friends, to mention Antimachus' Lyde to you, as well as the courtesan Lyde who shared her name, and whom Lamynthius of Miletus was sweet on. »
- 2 « But I was nearly forgetting, my friends, to tell you of the Lyda of Antimachus, and also of her namesake Lyda, who was also a courtesan and the mistress of Lamynthius the Milesian. » (C. Yonge, 1854).
- 3 « Per poco dimenticavo, cari signori, di nominare sia la Lide di Antimaco, sia l'etèra omonima, che fu amata da Laminzio di Mileto. Etrambi i poeti, a sentire Clearco nelle questioni d'amore, presi da passione per la barbara Lide... » ; « Clearco sembra conoscere un'unica etèra di nome Lide, mentre poco sopra Ateneo parlava di due etère omonime : del resto la storia dell'etèra barbara di Lidia, amata dai due poeti e ispiratrice dei loro poemi, appare una sorta di leggenda romantica, affine a quella narrata da Ermesianatte nel suo poela *Leonzio*, secondo cio alla morte prematura dell'amata Lide Antimaco trovò pace nella poesia (L. Canfora, 2001 (vol. III) : note 3 p. 1529).
- 4 K. Kapparis, 2018 : p. 422.
- 5 L. McClure, 2003 : p. 189.
- 6 J. Henderson, in D. Harvey & J. Wilkins, 2000 : p. 138.
- 7 Plutarque, *Consolation à Apollonios*, 106 b – c : Ἐχρήσατο δὲ τῇ τοιαύτῃ ἀγωγῇ καὶ Ἀντίμαχος ὁ ποιητής. Ἀποθανούσης γὰρ τῆς γυναικὸς αὐτῷ Λύδης, πρὸς ἣν φιλοστόργως εἶχε, παραμύθιον τῆς λύπης αὐτῷ ἐποίησε τὴν ἐλεγείαν τὴν καλουμένην Λύδην, ἐξαριθμησάμενος τὰς ἡρωικὰς συμφορὰς, τοῖς ἀλλοτρίοις κακοῖς ἐλάττω τὴν ἑαυτοῦ ποιῶν λύπην : Le poète Antimaque aussi a utilisé ce raisonnement-là. En effet, lorsque mourut son épouse Lydè, envers qui il avait de la tendresse, il composa l'élégie nommée Lydè comme consolation de son propre chagrin, en énumérant les malheurs des héros et en allégeant son propre chagrin au moyen des malheurs des autres. Cf aussi Athénée, XIII, 598 a – b.

ἦν ἡγάπα Λαμύνθιος ὁ Μιλήσιος. Ἐκάτερος γὰρ τούτων τῶν ποιητῶν, ὡς φησι Κλέαρχος ἐν τοῖς Ἐρωτικοῖς, τῆς βαρβάρου Λυδῆς εἰς ἐπιθυμίαν καταστάς ἐποίησεν ὁ μὲν ἐν ἐλεγείοις, ὁ δ' ἐν μέλει τὸ καλούμενον ποίημα Λυδήν.

Après cela, Myrtilos, qui s'apprêtait à se taire, dit : « mes amis, j'allais oublier de peu de vous parler de la *Lydè* d'Antimaque, et encore de l'homonyme de celle-ci, la courtisane Lydè, qu'aima Lamynthios de Milet. Chacun de ces deux poètes, comme le dit Cléarque dans ses *Érotiques*, transporté de désir pour sa barbare Lydè, écrivit l'un en vers élégiaque, l'autre en vers lyrique, le poème intitulé *Lydè* ».

Λύκα, Lyca

La traduction est donnée plus haut :

Timoclès *apud* Athénée, XIII, 567 e – f = Hiérocléia

Amphis *apud* Athénée, XIII, 567 f – 568 a

Τούτων τῶν ἑταίρων καὶ Ἄμφις μνημονεύει ἐν Κουρίδι λέγων·

τυφλὸς ὁ Πλοῦτος εἶναί μοι δοκεῖ,

ὅστις γε παρὰ ταύτην μὲν οὐκ εἰσέρχεται,

παρὰ δὲ Σινώπη καὶ Λύκα καὶ Ναννίῳ

ἑτέραις τε τοιαύταισι παγίσι τοῦ βίου

ἔνδον κάθητ' ἀπόπληκτος οὐδ' ἐξέρχεται.

Amphis mentionne aussi ces courtisanes dans *La Coiffeuse* :

« Il me semble que Ploutos est aveugle,

lui qui n'entre jamais chez celle-ci,

mais qui, se trouvant chez Sinôpè, Lyca et Nannion

et chez d'autres gouffres financiers de ce type,

il reste assis à l'intérieur, stupide, sans sortir. »

Λύχνος, « Lampe »

= Synôris

M

Μαλθάκη, Malthacè

En tant que personnage fictif chez :

- Antiphane, pièce *Malthacè* ;
- Ménandre, personnage dans *Les Sicyoniens*.

La traduction est donnée plus haut :

- Athénée, XIII, 587 f = Barathron ;
- Lucien, *Le maître de rhétorique*, 12 = Glycéra.

Clément d'Alexandrie, *Pédagogue*, III, 2, 7, 2

Ἀντιφάνης ὁ κωμικὸς ἐν Μαλθακῇ.

Le comique Antiphane dans *Malthacè*.

Μεδοντίς, Médontis d'Abydos, *dub*.

Ce cas est problématique : Médontis n'est pas directement qualifiée de courtisane par les textes. Le texte de Lysias ne donne pas d'indice sur la possibilité de classer Médontis parmi les courtisanes. Cependant, le texte d'Athénée, où il est question de courtisanes avant et après le passage sur Médontis emploie la particule γοῦν, qui semble être utilisée comme marqueur logique, laissant penser qu'elle fait partie du monde des courtisanes. K. Kapparis et L. McClure n'hésitent pas et la classent dans leurs listes de courtisanes¹. P. Bicknell place la liaison entre Alcibiade, Axiochos et la fille Médontis vers 410/409².

1 K. Kapparis, 2018 : p. 424 ; L. McClure, 2003 : p. 189.

2 P. Bicknell, 1982 : p. 242.

Athénée, XIII, 574 d – e

Ἄλκιβιάδης δὲ ὁ καλός [...] ὑπὸ τῆς Ἄγιδος ἀγαπώμενος γυναικὸς ἐπὶ τὰς τῶν ἐταιρίδων θύρας ἐκώμαζεν, ἀπολιπὼν τὰς Λακαίνας καὶ τὰς Ἀττικάς. Μεδοντίδος γοῦν τῆς Ἀβυδηνῆς ἐξ ἀκοῆς ἐρασθεὶς ἔστερξε καὶ πλεύσας εἰς Ἑλλήσποντον σὺν Ἀξιόχῳ, ὃς ἦν αὐτοῦ τῆς ὥρας ἐραστής, ὡς φησὶν Λυσίας ὁ ῥήτωρ ἐν τῷ κατ' αὐτοῦ λόγῳ, καὶ ταύτης ἐκοινώνησεν αὐτῷ. Καὶ ἑτέρας δὲ δύο ἐταίρας περιήγετο αἰεὶ ὁ Ἄλκιβιάδης, Δαμασάνδραν τὴν Λαίδος τῆς νεωτέρας μητέρα καὶ Θεοδότην.

Le bel Alcibiade [...], bien qu'il fût chéri de sa femme Agis, faisait la fête aux portes des petites courtisanes, délaissant les Spartiates et les Athéniennes. Par exemple, tombant amoureux par ouï-dire de Médontis d'Abydos, Alcibiade l'aima tendrement, naviguant même vers l'Hellespont avec Axiochos, qui était amoureux de sa beauté, comme le dit l'orateur Lysias dans son discours *Contre Alcibiade*, et il la partagea avec lui. Alcibiade emmenait aussi toujours deux autres courtisanes, Damasandra, mère de Lais la jeune, et Théodotè.

Lysias *apud* Athénée, XII, 534 f – 535 a¹

Λυσίας δὲ ὁ ῥήτωρ περὶ τῆς τρυφῆς αὐτοῦ λέγων φησὶν · « ἐκπλεύσαντες γὰρ κοινῇ Ἀξίοχος καὶ Ἄλκιβιάδης εἰς Ἑλλήσποντον ἔγημαν ἐν Ἀβύδῳ δύο ὄντε Μεδοντίδα τὴν Ἀβυδηνὴν καὶ ξυνωκείτην. Ἐπειτα αὐτοῖν γίνεται θυγάτηρ, ἣν οὐκ ἔφαντο δύνασθαι γινῶναι ὁποτέρου εἴη. Ἐπεὶ δὲ ἦν ἀνδρὸς ὠραία, ξυνεκοιμῶντο καὶ ταύτη, καὶ εἰ μὲν χρῶτο καὶ ἔχοι Ἄλκιβιάδης, Ἀξιόχου ἔφασκεν εἶναι θυγατέρα· εἰ δὲ Ἀξίοχος, Ἀλκιβιάδου. »

L'orateur Lysias, au sujet de la vie déréglée d'Alcibiade, dit que, naviguant ensemble vers l'Héllespont, Axiochos et Alcibiade épousèrent tous les deux à Abydos Médontis d'Abydos et vécurent avec elle. Plus tard, leur fille naquit et ils dirent qu'ils ne pouvaient savoir de qui elle était. Lorsqu'elle fut en âge de se marier, ils couchèrent aussi avec elle et lorsqu'Alcibiade usait d'elle et la possédait, il prétendait qu'elle était la fille d'Axiochos ; si c'était Axochios qui était avec elle, il la disait fille d'Alcibiade.

1 Le contexte de cette anecdote se situe dans un long passage d'Athénée (XII, 534 b – 535 e) où il est question d'Alcibiade et de son rapport au luxe.

Μεγίστη, Mégistè

La traduction est donnée plus haut :

– Athénée, XIII, 583 e = Agallis.

Μετάνειρα, Métaneira

La traduction est donnée plus haut :

– Apollodore, *Contre Nééra*, 18 – 20 ; Athénée, XIII, 593 f = Antéia ;

– Athénée, XIII, 587 c – d = Aristagora ;

– Athénée, XIII, 592 b – c = Lagisca.

Apollodore, *Contre Nééra*, 21 – 24

(21) Λυσίας γὰρ ὁ σοφιστῆς Μετανείρας ὦν ἐραστής, ἐβουλήθη πρὸς τοῖς ἄλλοις ἀναλώμασιν οἷς ἀνήλυσκεν εἰς αὐτὴν καὶ μυῆσαι, ἡγούμενος τὰ μὲν ἄλλα ἀναλώματα τὴν κεκτημένην αὐτὴν λαμβάνειν, ἃ δ' ἂν εἰς τὴν ἐορτὴν καὶ τὰ μυστήρια ὑπὲρ αὐτῆς ἀναλώση, πρὸς αὐτὴν τὴν ἄνθρωπον χάριν καταθήσεσθαι. Ἐδεήθη οὖν τῆς Νικαρέτης ἐλθεῖν εἰς τὰ μυστήρια ἄγουσαν τὴν Μετάνειραν, ἵνα μυηθῆ, καὶ αὐτὸς ὑπέσχετο μυῆσειν. Ἐδεήθη οὖν τῆς Νικαρέτης ἐλθεῖν εἰς τὰ μυστήρια ἄγουσαν τὴν Μετάνειραν, ἵνα μυηθῆ, καὶ αὐτὸς ὑπέσχετο μυῆσειν. (22) Ἀφικομένως δ' αὐτὰς ὁ Λυσίας εἰς μὲν τὴν αὐτοῦ οἰκίαν οὐκ εἰσάγει, αἰσχυνόμενος τὴν τε γυναῖκα ἣν εἶχε, Βραχύλλου μὲν θυγατέρα, ἀδελφιδὴν δὲ αὐτοῦ, καὶ τὴν μητέρα τὴν αὐτοῦ πρεσβυτέραν τε οὔσαν καὶ ἐν τῷ αὐτῷ δαιτωμένῃ· ὡς Φιλόστρατον δὲ τὸν Κολωνῆθεν, ἦθεον ἔτι ὄντα καὶ φίλον αὐτῷ, καθίστησιν ὁ Λυσίας αὐτάς, τὴν τε Μετάνειραν καὶ τὴν Νικαρέτην. Συνηκολούθει δὲ καὶ Νέαιρα αὐτῆ, ἐργαζομένη μὲν ἤδη τῷ σώματι, νεωτέρα δὲ οὔσα διὰ τὸ μήπω τὴν ἡλικίαν αὐτῇ παρεῖναι. (23) Ὡς οὖν ἀληθῆ λέγω, ὅτι Νικαρέτης ἦν καὶ ἠκολούθει ἐκείνη καὶ ἐμισθάρνει τῷ βουλομένῳ ἀναλίσκειν, τούτων ὑμῖν αὐτὸν τὸν Φιλόστρατον μάρτυρα καλῶ.

MARTYPIA.

Φιλόστρατος Διονυσίου Κολωνῆθεν μαρτυρεῖ εἰδέναι Νέαιραν Νικαρέτης οὔσαν, ἥσπερ καὶ Μετάνειρα ἐγένετο, καὶ κατάγεσθαι παρ' αὐτῷ, ὅτε εἰς τὰ μυστήρια ἐπεδήμησαν ἐν Κορίνθῳ οἰκοῦσαι.

καταστήσαι δὲ αὐτὰς ὡς αὐτὸν Λυσίαν τὸν Κεφάλου, φίλον ὄντα
ἑαυτῷ καὶ ἐπιτήδειον.

(24) Πάλιν τοίνυν, ὧ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, μετὰ ταῦτα Σίμος ὁ Θετταλὸς ἔχων Νέαιραν ταυτηνὴ ἀφικνεῖται δεῦρο εἰς τὰ Παναθήναια τὰ μεγάλα. Συνηκολούθει δὲ καὶ ἡ Νικαρέτη αὐτῇ, κατήγοντο δὲ παρὰ Κτησίππῳ τῷ Γλαυκωνίδου τῷ Κυδαντίδῃ.

(21) « Lysias le sophiste, qui était l'amant de Métaneira, voulut ajouter aux frais qu'il faisait pour elle ceux de sa participation à la fête d'Éleusis et de son initiation : il se disait que tout le reste ne profitait qu'à la propriétaire, tandis que ce qu'il dépenserait pour cette créature à l'occasion de la fête et des mystères, c'était un cadeau personnel. Il pria donc Nicarète de se rendre aux mystères avec Métaneira pour la faire initier, à quoi il promit de pourvoir. (22) Elles vinrent en effet, mais Lysias ne les reçut pas dans sa maison : il aurait eu honte devant sa femme, fille de Brachyllos, qui était aussi sa nièce, et devant sa mère qui était âgée et qui vivait chez lui. Ce fut chez Philostratos, du dème de Colone, un jeune homme de ses amis, qu'il installa Métaneira et Nicarète. Elles étaient accompagnées de notre Nééra, qui faisait déjà le métier de prostituée, mais qui n'était pas encore nubile. (23) Pour prouver qu'elle appartenait à Nicarète, qu'elle l'accompagnait, qu'elle faisait commerce de son corps, j'appelle en témoignage Philostratos lui-même. »

Témoignage :

Philostratos, fils de Dionysios, du dème de Colone, déclare savoir que Nééra appartenait à Nicarète, qui était aussi la propriétaire de Métaneira ; qu'elles descendirent chez lui quand elles vinrent à Athènes pour les mystères, habitant alors Corinthe ; et qu'elles furent installées dans sa maison par Lysias, fils de Κέφαλος, son ami intime.

(24) Une autre fois, Simos le Thessalien vint ici pour les grandes Panathénées avec Nééra qu'accompagnait Nicarète ; elles descendirent chez Ctésippos, fils de Glauconidès, du dème de Kydantides¹. »

Hégésandros *apud* Athénée, III, 107 e

Ὅτι δ' ἔθος τῷ ἐπίπλῳ περικαλύπτεσθαι τὰ ἡπάτια, Ἡγήσανδρος ὁ Δελφὸς ἐν Ὑπομνήμασι φησι Μετάνειραν τὴν ἐταίραν ὡς ἐν τοῖς κεκαλυμμένοις ἡπατίοις αὐτὴ πνευμόνιον ἔλαβε καὶ ὡς περιελούσα τὸ στέαρ εἶδεν, ἀνέκραγεν·

1 Apollodore, *Contre Nééra*, trad. : L. Gernet. Seul le nom de Métaneira (Métanira, chez L. Gernet) a été harmonisé avec le reste du corpus.

ἀπόλωλα, πέπλων μ' ὄλεσαν περιπτυχαί².

Il existe une habitude d'envelopper des morceaux de foie dans la membrane qui recouvre les intestins : Hégésandros de Delphes dit dans les *Mémorables* que la courtisane Métaneira, comme elle avait trouvé elle-même un petit poumon dans des morceaux de foie enveloppés et comme le vit, après avoir enlevé la graisse qui l'entourait, s'écria : « Je suis perdue, les enlacements des enveloppes m'anéantissent² ! ».

Id. *apud* Athénée, XIII, 584 f

Μετάνειρα δὲ ἡ ἑταίρα, Δημοκλέους τοῦ παρασίτου Λαγυνίωνος ἐπίκλην καταπεσόντος ἔν τινι κονιάματι, « Καὶ γὰρ σύ, φησί, σαυτὸν ἔδωκας οὗ ψῆφοι εἰσὶν ». Διαπηδῶντος δ' αὐτοῦ ἐπὶ τὴν πλησίον κλινὴν « Πρόσεχε, φησί, μὴ ἀνατραπῆς ». Τοῦτο ἱστορεῖ Ἡγήσανδρος.

La courtisane Métaneira, alors que le parasite Democlès, connu sous le nom de « Labouteille », était tombé dans un pavé de mosaïque, dit : « Tu te livres toi-même là où sont les cailloux de vote. » Comme il se précipitait sur le lit proche, elle ajouta : « Fais attention à ne pas subir un reversement ! » Hégésandre rapporte cette anecdote.

La lettre de Lysias, sous le titre Πρὸς Μετάνειραν, est citée par :

- Pollux, *Onomasticon*, VII, section 130, l. 25 – 26 ;
 - Scholies à Platon, *Scholia ad dialogos tetralogiarum* (Gorgias) 184, l. 6 ;
 - Souda, *Lexicon*, O 292, l. 19 – 20 ;
- [Plutarque], *Vies des dix orateurs attiques* (*Lyisas*), 836 b.

Μηκωνίς, Mècônīs

La traduction est donnée plus haut :

- Athénée, XIII, 587 f = Barathron

2 Fragment d'une tragédie d'un auteur inconnu (adespota), fr. 91 éd. Nauck.

2 Cette anecdote sur l'habitude d'envelopper un foie dans une coiffe grasse est citée parmi les questions de cuisine. Métaneira, en un trait d'esprit, transforme une question de cuisine en scène d'hépatoscopie.

Μητίχην, Mètichè

Asclépiade *apud* Athénée, XIII, 567 c – d

Καὶ ἄλλα δὲ πολλὰ, ὄναιδές, δράματα ἀπὸ ἐταιρῶν ἔσχε τὰς ἐπιγραφάς [...] Εὐβούλου Κλεψύδρα. Οὕτω δ' ἐκλήθη αὕτη ἢ ἐταίρα, ἐπειδὴ πρὸς κλεψύδραν συνουσίαζεν ἕως κενωθῆ, ὡς Ἀσκληπιάδης εἶρηκεν ὁ τοῦ Ἀρείου ἐν τῷ περὶ Δημητρίου τοῦ Φαληρέως συγγράμματι τὸ κύριον αὐτῆς ὄνομα φάσκων εἶναι Μητίχην.

De nombreuses autres pièces aussi, effronté, ont tiré leur titre du nom d'une courtisane, [...] comme la *Clepsydra* d'Euboulos. Cette courtisane fut appelée ainsi, parce qu'elle avait des relations sexuelles en se réglant sur la clepsydre jusqu'à ce qu'elle se vide, comme le dit Asclépiade, fils d'Aréios, en ajoutant, dans son traité sur Démétrios de Phalère, que son nom propre était Mètichè.

Souda, *Lexicon*, Κ 1743

Κλεψύδρα: ὄργανον ἀστρολογικόν, ἐν ᾧ αἱ ὥραι μετροῦνται. Καὶ ὄνομα ἐταίρας.

Clepsydre : un instrument astronomique, dans lequel les heures sont mesurées. Également le nom d'une courtisane.

Μνησαρέτη, Mnèsarète

= Phrynè II

Μυρρίνα, Myrrhina¹

Aristophane, *Nuées*, 108 – 109

(ΦΕΙΔΙΠΠΙΔΗΣ) Οὐκ ἂν μὰ τὸν Διόνυσον, εἰ δοίης γέ μοι

τοὺς φασιανούς οὓς τρέφει Λεωγόρας.

(Philippide) Par Dionysos ! Pas même si tu me donnais

les faisans que nourrit Léogoras...

1 Courtisane à ne pas confondre avec la Myrrhinè de la *Lysistrata* d'Aristophane ni avec la courtisane Myrrhinè (ci-dessous). L'épitomé d'Athénée cite une Μύρριναν (vol. 2,2 p. 117 l.20), mais il s'agit d'une confusion avec le passage XIII, 590 c – e chez Athénée, où il est question de la Myrrhinè d'Hypéride. Aristophane nomme son amant, Léogoras.

Scholies à Aristophane, *Scholia in Nubes (scholia vetera)*, 109 d

Εὐπολις ἐν Αὐτολύκῳ β' ὡς <...> καὶ διὰ Μυρρίναν ἑταίραν τὰ χρήματα ἀποβεβληκότα.

Eupolis, dans le second *Autolycos* < ... > à cause de la courtisane Myrrhina, il dilapida ses biens.

Souda, *Lexicon*, Φ 125, l. 26 – 27

Φασιανοί· [...] Εὐπολις ἐν Αὐτολύκῳ, ὡς καὶ διὰ Μυρρίναν ἑταίραν τὰ χρήματα ἀποβεβληκότα.

Faisans : [...] Eupolis dans *Autolycos* : à cause de la courtisane Myrrhina, il dilapida ses biens.

Μυρρίνη, Myrrhinè¹

En tant que personnage fictif chez :

- Alciphron, *Lettres de Courtisanes*, 5 (destinataire de Bacchis) ; 10 (correspond avec Nicippè) ; 14, 2 (citée parmi d'autres courtisanes) ; 14, 3 – 6 ;
- Aristénète, *Lettres*, II, 15 (destinataire de Chrysis) ;
- Ménandre, personnage dans *Le Héros*, *Le Laboureur*, *Le Dyscolos*, et *La Tondue*.

La traduction est donnée plus haut :

- Athénée, XIII, 590 d – e ; [Plutarque], *Vie des dix orateurs attiques*, 849 d – e = Aristagora ;
- Scholies à Aristophane, *Scholia in Plutum (scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)*, 149 = Cyrènè ;
- Timoclès *apud* Athénée, XIII, 567 e – f = Hiérocléia.

Nicolas de Damas *apud* Athénée, XIII, 593 a

Μυρρίνην δὲ τὴν Σαμίαν ἑταίραν Δημήτριος εἶχεν ὁ βασιλεὺς καὶ ἔξω τοῦ διαδήματος κοινὸν εἶχε τῆς βασιλείας, ὡς φησιν Νικόλαος ὁ Δαμασκηνός.

Le roi Démétrios [Poliorcète] avait la courtisane samienne Myrrhinè et, à part le diadème, il partageait la royauté avec elle, comme le dit Nicolas de Damas.

1 Il ne s'agit pas de la même qu'Aristophane (N. Kanavou, 2011 : p. 132). Une Myrrhinè est citée par une scholie à Aristophane (*Scholia in Plutum (scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)*, 149, cf Cyrènè), mais il s'agit très certainement d'une confusion avec Pyrrhinè (= Pyrhènè).

N

Ναῖς, Naïs

La traduction est donnée plus haut :

- Pour la confusion entre Laïs et Naïs, cf Laïs. Il s’agit des textes suivant : Aristophane, *Ploutos*, 179 ; Athénée, XIII, 587 e – f : Athénée, XIII, 592 c – d ; Harpocraton, *Lexicon in decem oratores Atticos*, N 1 ; Souda, *Lexicon*, N 16 ;
- Alcidas d’Elée et Démosthène *apud* Athénée, XIII, 592 b – c = Lagis ;
- Hérodien et [Hérodien], *De prosodia catholica*, vol. I p. 526, l. 29 – 31 ; *Περὶ διχρόνων*, vol. II, 1, p. 18, l. 30 – 32 = Laïs ;
- Lysias *apud* Athénée, XIII, 592 c – d = Laïs ;
- Philétairos *apud* Athénée, XIII, 587 e – f = Galénè.

Lysias *apud* Athénée, XIII, 586 e – f

Ἐν δὲ τῷ κατὰ Φιλωνίδου Βιαιῶν ὁ Λυσίας, εἰ γνήσιος ὁ λόγος, καὶ Ναίδος τῆς ἐταίρας μέμνηται, κὰν τῷ πρὸς Μέδοντα Ψευδομαρτυριῶν <Ἐντικύρας¹>.

Lysias, dans le *Contre Philonidès, pour violence*, si le discours est authentique, mentionne la courtisane Naïs, et Anticyra dans le *Contre Médon, pour faux témoignage*.

Photius, *Lexicon*, N 4

Ναῖς· ἐταίρα τίς, ἧς μέμνηται Λυσίας καὶ Ἀριστοφάνης
Naïs, une courtisane, que Lysias et Aristophane citent.

Νάννιον, Nannion (I)

La traduction est donnée plus haut :

Athénée, XII, 533 d – e ; Athénée, XIII, 576 c = Lamia

1 Cf Oia.

Νάννιον, Nannion (II)

La traduction est donnée plus haut :

Athénée, XIII, 587 b – c = Coronè II

Νάννιον, Nannion (III)

La traduction est donnée plus haut :

– Amphis *apud* Athénée, XIII, 567 f – 568 a = Lyca ;

– Athénée, XIII, 567 e – f = Hiérocléia ;

– Ménandre *apud* Ath, XIII, 587 d – e = Ischas ;

– Théophilos *apud* Ath XIII, 587 f = Barathron.

Alexis, Antiphane et Ménandre *apud* Athénée, XIII, 587 b

Μνημονεύει τῆς Ναννίου καὶ Ἄλεξις ἐν Ταραντίνοις οὕτως·

Νάννιον δὲ μαίνεται

ἐπὶ τῷ Διονύσῳ,

κωμωδῶν αὐτὴν ὡς μέθυσον. Μένανδρος δ' ἐν Ψευδηρακλεῖ φησιν·

< ... > οὐκ ἐπέιρα Νάννιον;

Ἀντιφάνης δὲ ἐν τῷ Περὶ Ἑταιρῶν Προσκήνιον, φησὶν, ἐπεκαλεῖτο ἢ Νάννιον, ὅτι πρόσωπόν τε ἀστεῖον εἶχε καὶ ἐχρήτο χρυσοῖς καὶ ἱματίοις πολυτελέσι, ἐκδύσα δὲ ἦν αἰσχροτάτη. Ἦν δὲ Κορώνη τῆς Ναννίου θυγάτηρ, τὸ τῆς τήθης ἀναφέρουσα ἐκ τριπορνείας ὄνομα.

Alexis dans *Tarentins* fait mention de Nannion en ces termes :

Nannion est folle de Dionysos.

En la représentant dans la comédie comme une femme ivre. Ménandre dans *Faux Héraclès* dit :

< ... > n'entreprenait-il pas Nannion ?

Antiphane dans le *Sur les courtisanes* dit que Nannion était nommée « Décor de Théâtre », parce qu'elle avait un visage d'apparence agréable, qu'elle possédait des bijoux en or ainsi que des vêtements somptueux, mais, après s'être déshabillée, elle était très laide. Nannion III] était la fille de Coronè II, fille de Nannion II, portant le nom de sa grand-mère, venant d'une troisième génération de prostituées.

Anaxilas *apud* Athénée, XIII, 558 c

Ἡ δὲ Νάννιον τί νυνὶ διαφέρειν Σκύλλης δοκεῖ ;
οὐ δὴ ἀποπνίξασ' ἑταίρους τὸν τρίτονθηρεύεται
ἔτι λαβεῖν ; ἀλλ' ἔξεπεσεν† πορθμῖς ἐλατίνῳ πλάτῃ.

En quoi Nannion semble-t-elle être différente de Scylla actuellement ?

Après avoir étouffé deux amants, ne pourchasse-t-elle pas à présent le troisième pour l'attraper ? Cependant, le navire s'échappe avec une rame en bois.

Euboulos/Philippos *apud* Athénée, XIII, 568 f

Καὶ ἐν Ναννίῳ, <εἰ> Εὐβούλου τὸ δρᾶμα καὶ μὴ Φιλίππου.

Et dans *Nannion*, si la pièce est bien d'Euboulos et non de Philippos.

Harpocration, *Lexicon in decem oratores Atticos*, N 2 ; Photius, *Lexicon*, N 25 ; Souda, *Lexicon*, N 25

Νάννιον· Ὑπερείδης ἐν τῷ Κατὰ Πατροκλέους, εἰ γνήσιος. Ἀπολλόδωρος ἐν τῷ Περὶ τῶν Ἑταιρῶν Αἶγα λέγεσθαί φησι ταύτην τὴν ἑταίραν διὰ τὸ Θάλλον τὸν κάπηλον καταφαγεῖν· [...] ἔστι δὲ αὐτῆς μνήμη καὶ ἐν τῇ κωμῳδίᾳ. Ἀντιφάνης δὲ ὁ νεώτερος ἐν τῷ Περὶ τῶν Ἑταιρῶν τὴν Νάννιον φησι Προσκήνιον ἐπονομάζεσθαι διὰ τὸ ἔξωθεν δοκεῖν εὐμορφοτέραν εἶναι.

Nannion : Hypéride dans le *Contre Patrocle*, s'il est authentique¹. Apollodore dans le *Sur les courtisanes* dit que cette courtisane était appelée « Chèvre » à cause de l'engloutissement de la fortune du marchand Thallos². [...] Il est fait mention d'elle dans une comédie. Antiphane le jeune, dans son *Sur les Courtisanes*, dit que Nannion est désignée par le nom de « Décor de théâtre » à cause du fait de paraître plus belle en apparence.

Hypéride *apud* Athénée, XIII, 587 a

Ναννίου δὲ Ὑπερείδης μνημονεύει ἐν τῷ Κατὰ Πατροκλέους· αὕτη δὲ ὅτι Αἶξ ἐπεκαλεῖτο προεῖπομεν, διὰ τὸ Θαλλὸν τὸν κάπηλον ἐξαναλῶσαι, ὅτι δὲ θαλλῶ χαίρουσιν αἱ αἶγες, διόπερ οὐδ' εἰς ἀκρόπολιν ἄνεισι τὸ ζῶον οὐδ' ὄλως Ἀθηνᾶ θύεται διὰ τοῦτο, ἄλλος ἔσται

1 Discours XLIV (éd. Jensen), *Sur Patrocle*, voir Athénée, XIII 566 f.

2 Probable confusion avec Nicô, car l'anecdote est également rattachée à Nicô.

λόγος.

Hypéride fait mention de Nannion dans son *Contre Patrocle*. Nous avons dit qu'elle était surnommée « la Chèvre », après avoir ruiné le marchand Thallos, parce que les chèvres sont friandes de branches d'oliviers. C'est pourquoi l'animal ne monte pas sur l'Acropole et n'est jamais sacrifié à Athéna pour cette raison – ce sera un autre chapitre.

Ναυσιμάχη, Nausimachè, *dub*.

Son statut d'ἑταίρα n'est pas assuré et le cas est sujet à caution ; elle n'est pas qualifiée directement de courtisane. Cependant, elle a été intégrée dans ce classement en raison de son lien avec Salabacchô, qui est appelée tantôt par le terme πόρνη, tantôt par celui d'ἑταίρα.

Aristophane, *Thesmophories*, 800 – 807

Ἵμῶν ἐσμεν πολὺ βελτίους. Βάσανος δὲ πάρεστιν ιδέσθαι.

Βάσανον δῶμεν πότεροι χεῖρους. Ἡμεῖς μὲν γὰρ φαμεν ὑμᾶς,

ὑμεῖς δ' ἡμᾶς. Σκεψώμεθα δὴ κἀντιτιθῶμεν πρὸς ἕκαστον,

παραβάλλουσαι τῆς τε γυναικὸς καὶ τἀνδρὸς τοῦνομ' ἐκάστου.

Ναυσιμάχης μὲν <γ> ἦττων ἐστὶν Χαρμῖνος· δῆλα δὲ τάργα.

Καὶ μὲν δὴ καὶ Κλεοφῶν χείρων πάντως δήπου Σαλαβακχοῦς.

Πρὸς Ἀριστομάχην δὲ χρόνου πολλοῦ, πρὸς ἐκείνην τὴν Μαραθῶνι,

καὶ Στρατονίκην ὑμῶν οὐδεὶς οὐδ' ἐγχειρεῖ πολεμίζειν.

Nous sommes de beaucoup meilleures que vous. Il y a un moyen de l'éprouver pour le savoir.

Nous donnons comme preuve lequel des deux sexes est le pire : nous, nous disons que c'est vous,

tandis que vous dites que c'est nous. Observons et plaçons-les l'un face à l'autre, en comparant le nom de chacun, femme et homme.

Charminos est inférieur à Nausimachè : cela est évident.

Et Cléophon est sans aucun doute pire que Salabacchô.

Contre la fameuse Aristomachè de Marathon, depuis longtemps, et contre Stratonichè, aucun d'entre vous n'ose même guerroyer.

Scholies à Aristophane, *Scholia in Thesmophoriazusas (scholia vetera)*, 804

Ναυσιμάχη δὲ πόρνη καὶ Σαλαβακχώ.

Nausimaché est une prostituée, ainsi que Salabacchô.

Νέαιρα, Nééra

Pour des raisons d'importance du corpus, nous ne reproduisons pas tous les paragraphes la concernant dans le Contre Nééra.

La traduction est donnée plus haut :

- Apollodore, *Contre Nééra*, 18 – 20 = Antéia ;
- Philétairos *apud* Athénée, XIII, 587 e – f = Galéné ;
- [Plutarque], *Vies des dix orateurs attiques (Lyisas)*, 836 b = Métaneira ;
- Tatien, *Le discours aux Grecs*, 34 (p. 36), l. 9 – 16 = Laïs.

Apollodore *apud* Athénée, XIII, 593 f – 594 a

Ἦσαν δὲ αὐταὶ δοῦλαι Κασίου τοῦ Ἡλείου μετὰ καὶ ἄλλων ἐταιρῶν, Ἀντείας, Στρατόλας, Ἀριστοκλείας, Φίλας, Ἴσθμιάδος, Νεαίρας. Ἡ δὲ Νέαιρα ἦν ἐρωμένη Ξενοκλείδου τοῦ ποιητοῦ καὶ Ἰππάρχου τοῦ ὑποκριτοῦ καὶ Φρυνίωνος τοῦ Παιανιέως, ὃς ἦν Δῆμωνος μὲν υἱός, Δημοχάρους δὲ ἀδελφιδοῦς. τὴν δὲ Νέαιραν εἶχον ἡμέραν παρ' ἡμέραν διαιτητῶν γενομένων φίλων Φρυνίων καὶ Στέφανος ὁ ῥήτωρ· ὃς καὶ τὴν τῆς Νεαίρας θυγατέρα Στρυμβήλην τὴν ὕστερον Φανῶ κληθεῖσαν ὡς ἰδίαν θυγατέρα ἐξέδοτο Φράστορι τῷ Αἰγιαλεῖ, ὡς φησι Δημοσθένης ἐν τῷ κατὰ Νεαίρας.

Celles-ci avec les autres courtisanes Antéia, Stratola, Aristocléia, Phila, Isthmias et Nééra, étaient des esclaves appartenant à Casios d'Élis. Nééra était l'amante du poète Xénoclidès, de l'acteur Hipparque et de Phrynion du dème de Paeania, qui était le fils de Démon et le neveu de Démocharès¹. Phrynion et l'orateur Stéphanos avaient Nééra un jour chacun, après un arbitrage rendu par leurs amis. Stéphanos donna à Phrastor, du dème d'Aegilia, la fille de Nééra, Strymbèlè, qui fut appelée plus tard Phanô en la présentant comme sa propre fille, comme dit Démosthène dans son *Contre Nééra*.

1 Phrynion est le frère et non le neveu de Démocharès (Cf [Démosthène], *Contre Nééra*, 30).

Eustathe de Thessalonique, *Commentarii ad Homeri Odysseam*, vol. II, p. 18, l. 45 – 46

Ἡ δὲ Νέαира καὶ κύριον ὕστερον ὄνομα γυναικὸς Ἀτθίδος παρά τε ἄλλοις, καὶ Δημοσθένει.

Nééra est devenue par la suite un nom propre de femme attique chez Démosthène et chez d'autres auteurs.

Libanios, *Argumenta orationum Demosthenicarum*, κε', 2 – 3

(2) Νόμου κελεύοντος, ἐὰν ἀνδρὶ Ἀθηναίῳ ξένη συνοικῆ, πεπραῖσθαι ταύτην κατὰ τοῦτον τὸν νόμον ἐπὶ Νέαيران ἦκει Θεόμνηστος λέγων συνοικεῖν αὐτὴν Στεφάνῳ γεγонуῖαν μὲν δούλην Νικαρέτης, ἐταιρήσασαν δὲ πρότερον, νῦν δὲ Στεφάνῳ νόμῳ συνοικοῦσαν καὶ πεπαιδοποιημένην ἐξ αὐτοῦ. (3) Ὁ δὲ Στέφανος οὐχ ὁμολογεῖ ταῦτα, ἀλλὰ συνεῖναι μὲν αὐτῇ φησιν, ὡς ἐταίρα δὲ καὶ οὐ γυναικί, καὶ τοὺς παῖδας οὐκ ἐκ ταύτης ἔχειν. Πρὸς ὅπερ ὁ κατήγορος ἀνθιστάμενος οὐκ ὀλίγα τεκμήρια παρέχεται ὡς γυναῖκα συνοικεῖν αὐτήν.

(2) Comme la loi prescrit que, si une étrangère vit avec un Athénien, cette dernière doit être vendue selon cette loi, Théomnestos s'y rattache concernant Nééra, en disant qu'elle vit avec Stéphanos, ayant été l'esclave de Nicarète, étant prostituée auparavant, puis, à présent, vivant avec Stéphanos d'après la loi et lui ayant donné des enfants. (3) Stéphanos n'approuve pas cette version, mais dit vivre avec elle comme courtisane et non comme épouse, et ne pas avoir des enfants d'elle¹. L'accusateur, en s'opposant précisément contre ceci, fournit des témoignages non négligeables d'elle qui vit comme son épouse.

Lysias *apud* Jean Tzetzes, *Chiliades*, Chilias VI, 36 l. 38 – 48

Πάλιν σεμνοστομώτερόν φησι κατὰ Νεαίρας,

Ἀπὸ τριῶν ἐργάζεσθαι ὁπῶν τὴν ἐργασίαν.

Καὶ ἄλλων αἰσχροτήτων δὲ βορβόρους ἀποπτύει,

Οὔσπερ ὁ Διονύσιος ἀρώματα νομίζει.

Τὴν δ' ἐργασίαν ἦν φησὶ τριῶν ἐκτροπημάτων,

Ἐκ τοῦ Λυσίου ῥήτορος σεμνῶς, γλαφυρωτάτως

Ῥηθεῖσαν ἔκλεψεν, αἰσχροῶς ἐξαναπτύξας ταύτην·

Ἡ Ἀντιόπη μόνον γὰρ εἶπε Λυσίας πόρνη,

Ἦτοι ἡ ἄμφω ταῖς ὁπαῖς τῇ μίξει κεχρημένη,

Παναίσχρως δ' οὔτος ἠὔξησεν ἀναφανδὰ ληρήσας,

1 Cf [Démosthène], *Contre Nééra*, 118 – 119.

Τὸ ἔργον Νέαιραν τελεῖν τριῶν ἐκτροπημάτων.

Et il dit à nouveau de manière convenable contre Nééra

qu'elle exerçait son activité par les trois ouvertures.

Et il crache la boue d'autres obscénités encore,

boue que Denys considère comme un arôme.

Ce qu'il appelle l'activité des trois trous,

il l'a volé à l'orateur Lysias chez qui elle était exprimée

de manière convenable et très élégante

en la déployant de manière obscène :

en effet, Antiopé, dit Lysias, était seulement une prostituée,

où elle était celle qui accomplissait le rapport par les deux ouvertures,

et de manière tout à fait obscène, celui-là [= Démosthène] a amplifié en disant ouvertement

que Nééra accomplissait sa besogne par trois trous.

Plusieurs comédies portent le nom de Nééra :

– Athénée, XIII, 567 d – e

Τιμοκλέους ἐν Νεαίρα.

Timoclès dans *Nééra*.

– Id., XIII, 590 a

Φιλήμονα γὰρ οἶδα τοῦτ' εἰρηκότα ἐν Νεαίρα.

Je sais que Philémon a dit cela dans *Nééra*.

– Id., XIII, 591 d

Εἴρηκεν δὲ περὶ τοῦ πλούτου αὐτῆς Τιμοκλιῆς ὁ κωμικὸς ἐν Νεαίρα — πρόκειται τὸ μαρτύριον καὶ Ἄμφις ἐν Κουρίδι.

Le comique Timoclès a parlé de la richesse [de Phrynè] dans *Nééra* – le passage est cité plus haut¹, ainsi qu'Amphis dans *La Coiffeuse*.

– Souda, *Lexicon*, T 624

Τιμοκλιῆς ἕτερος, καὶ αὐτὸς κωμικός. Τῶν δραμάτων αὐτοῦ ἐστὶ [...] Νεαίρα (ἐταίρας δὲ ὄνομά ἐστιν ἢ Νεαίρα).

1 En XIII, 567 d – e.

Un autre Timoclès, lui aussi auteur comique. Ses pièces sont : [...] *Nééra* (Nééra est le nom d'une courtisane).

– Id., *Lexicon*, A 2048, l. 21 – 22

Τιμοκλῆς Νεαίρα.

Timoclès, *Nééra*.

Le *Contre Nééra*, sous le titre Κατὰ Νεαίρας, est cité par¹ :

– Anonymus Lexicographus, *Συναγωγή λέξεων χρησίμων ἐκ διαφόρων σοφῶν τε καὶ ῥητόρων πολλῶν*, A 1925 ; A 2375 ;

– Athénée, XIII, 573 b ; XIII, 586 e ; XIII, 592 b – c ; XIII, 594 a ;

– Denys d'Halicarnasse, *Démosthène*, 57, l. 18 ;

– Etymologicum Magnum, p. 325, l. 21 ;

– Eustathe de Thessalonique, *Commentarii ad Homeri Odysseam*, vol. II, p. 223, l. 22 ;

– Harpocraton, *Lexicon in decem oratores Atticos*, A 83 ; A 198 ; A 261 ; B 26 ; Γ 6 ; Γ 8 (l. 8 & l. 9 – 10) ; Δ 29 ; Δ 55 ; I 15 ; K 103 ; O 13 ; Π 131 ; Ψ 3 ;

– Hermogène, *Περὶ εὐρέσεως*, I, 1, l. 109 ; *Περὶ ἰδεῶν λόγου*, II, 3, l. 84 ;

– Hérodien & [Hérodien], *Philétaeros*, 121 ;

– Hésychius, *Lexicon*, N 172 ;

– Lexicon Sabbaiticum, E 57 ;

– Lexica Segueriana, *De syntacticis*, A 123 l. 29 ; E 140 ; K 151 l. 30 ; *Collectio verborum utilium e differentibus rhetoribus et sapientibus multis*, A 433 ; A 461, l. 13 ;

– Lexica Syntactica, *Περὶ συντάξεως*, A 44 ; A 123 (l. 29) ; E 33 a ; E 34 ; E 140 ; K 22 ; K 151, l. 30 ;

– Libanios, *Argumenta orationum Demosthenicarum*, Oration 25 ; Oration 43, 8 ;

– Pausanias, *Ἀττικῶν ὀνομάτων συναγωγή*, Ψ 2 ;

– Photius, *Bibliothèque*, 265, 492 a, l. 23 – 26 ; *Lexicon*, A 2604 ; A 3136 ; E 542 l. 9 ; K 1203 ; O 174 ; Π 1592 ;

– Phrynichus, *Eclogae*, 231 ;

– Plutarque, *Vie des dix orateurs attiques*, 836 b ;

– Rufus, *Ars rhetorica*, p. 465, l. 22 ;

– Souda, *Lexicon*, A 360 ; A 3475 ; E 722 l. 24 – 25 ; K 2697 ; O 104 l. 20 – 21 ; Π 2174 ;

1 Le texte n'a pas été consulté à chaque fois. Les éditions de référence sont celles du T.L.G.

– Stobée, *Anthologium*, IV, 22 a, 19.

Νικαρέτη, Nicarète (I, de Corinthe)

La traduction est donnée plus haut :

- Apollodore, *Contre Nééra*, 18 – 20 = Antéia ;
- Apollodore, *Contre Nééra*, 21 – 24 = Métaneira ;
- Athénée, XIII, 593 f = Antéia ;
- Libanios, *Argumenta orationum Demosthenicarum*, κε', 2 – 3 = Nééra.

Apollodore, *Contre Nééra*, 25¹

...μαρτυροῦσιν εἰδέναι Σίμον τὸν Θετταλὸν ἀφικόμενον Ἀθήναζε εἰς τὰ Παναθήναια τὰ μεγάλα, καὶ μετ' αὐτοῦ Νικαρέτην καὶ Νέαιραν.

« ...[Euphilètos et Aristomachos] déclarent savoir que Simon le Thessalien, s'étant rendu à Athènes pour les grande Panathénées, était accompagné de Nicarète et de Nééra. »

Id., *Contre Nééra*, 29

Μετὰ ταῦτα τοίνυν αὐτῆς γίνονται ἐρασταὶ δύο, Τιμανορίδας τε ὁ Κορίνθιος καὶ Εὐκράτης ὁ Λευκάδιος, οἱ ἐπειδήπερ πολυτελεῖς ἦν ἡ Νικαρέτη τοῖς ἐπιτάγμασιν, ἀξιοῦσα τὰ καθ' ἡμέραν ἀναλώματα ἅπαντα τῇ οἰκίᾳ παρ' αὐτῶν λαμβάνειν, κατατιθέασιν αὐτῆς τιμὴν τριάκοντα μνᾶς τοῦ σώματος τῇ Νικαρέτῃ, καὶ ὠνοῦνται αὐτὴν παρ' αὐτῆς νόμῳ πόλεως καθάπαξ αὐτῶν δούλην εἶναι.

« Plus tard, elle eut deux autres amants, Timanoridas de Corinthe et Eucratès de Leucade ; comme il leur en coûtait gros, à cause des exigences de Nicarète qui prétendait leur faire acquitter toutes les dépenses journalières de la maison, ils lui versèrent trente mines comme prix de Nééra dont ils firent achat conformément au droit local, afin de l'avoir comme esclave en toute propriété. »

Id., *Contre Nééra*, 108

...μισθωθεῖσα ὑπὸ τῆς Νικαρέτης, ὅτε ἔτι ἐκεῖνης ἦν ;

« ...lorsqu'elle avait été louée par Nicarète qui en était encore propriétaire ? »

1 Ce texte et les suivants sont traduits par L. Gernet.

Id., *Contre Nééra*, 118

Ἀλλὰ μεμαρτύρηται ἑταῖρα οὔσα καὶ δούλη Νικαρέτης γεγεννημένη. Ἄλλ' οὐ γυναῖκα εἶναι αὐτοῦ, ἀλλὰ παλλακὴν ἔχειν ἔνδον ;

« Mais il est attesté que c'est une courtisane et qu'elle a été esclave de Nicarète. »

Νικαρέτη, Nicarète (II, de Mégare)

Athénée, XIII, 596 e

Νικαρέτη δὲ ἡ Μεγαρίς οὐκ ἀγεννῆς ἦν ἑταῖρα, ἀλλὰ καὶ γονέων <ἔνεκαου> καὶ κατὰ παιδείαν ἐπέραστος ἦν, ἠκροᾶτο δὲ Στίλπωνος τοῦ φιλοσόφου.

Nicarète de Mégare était une courtisane attirante, qui n'était pas de naissance obscure en raison de ses ancêtres et de son éducation. Elle suivit les enseignements du philosophe Stilpon.

Onétôr *apud* Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, II (Stilpon), 114

Καὶ γυναῖκα ἠγάγετο· καὶ ἑταῖρα συνῆν Νικαρέτη, ὡς φησί που καὶ Ὀνήτωρ. Καὶ θυγατέρα ἀκόλαστον ἐγέννησεν, ἣν ἔγημε γνώριμός τις αὐτοῦ Σιμμίας Συρακόσιος.

[Stilpon] eut une épouse : il fréquentait aussi la courtisane Nicarète, comme le dit quelque part Onétôr. Il eut une fille, licencieuse, qu'un de ses disciples, Simmias de Syracuse, épousa.

Νικοστρατίς, Nicostratis

Apollodore et Antiphane *apud* Athénée, XIII, 586 b

Ἀπολλόδωρός φησι· Σταγόνιον καὶ Ἄνθις ἀδελφαί· αὗται Ἄφουαι ἐκαλοῦντο, ὅτι λευκαὶ καὶ λεπταὶ οὔσαι τοὺς ὀφθαλμοὺς μεγάλους εἶχον. Ἀντιφάνης δὲ ἐν τῷ Περὶ Ἑταιρῶν Νικοστρατίδα φησὶν Ἀφύην κληθῆναι διὰ τὴν αὐτὴν αἰτίαν.

Apollodore dit : « Stagonion et Anthis étaient sœurs ; elles étaient appelées « Anchois » à cause de leur teint clair, de leur maigreur et de leurs grands yeux. » Antiphane dans *Sur les Courtisanes* dit que Nicostratis a été appelée « Anchois » pour la même raison.

Lexica Segueriana, *Glossae rhetoricae (e cod. Coislin. 345)*, A p. 203, l. 15 – 18

Ἄφουα· ὄνομα ἑταίρας. Ἐκλήθη δὲ οὕτως ἀπὸ τῆς ἀφύης, ὃ πέρ ἐστιν ἰχθύδιον φαῦλον καὶ λυπρόν. Τοιαύτη δὲ ἦν καὶ ἡ ἑταίρα, ὡς ἔοικεν, ἀφ' οὗ καὶ τὴν προσηγορίαν ἔσχεν.

Anchois : nom d'une courtisane. Appelée ainsi à partir de l'anchois, qui est justement un petit poisson de peu de valeur et maigrichon. Telle était aussi cette courtisane, semble-t-il, et c'est à cause de cela qu'elle avait cette appellation.

Photius, *Lexicon*, A 3409

Ἀφύη καὶ ἀφύα· ἔστι μὲν τὸ ἰχθύδιον φαῦλον καὶ λυπρόν, ἀργυρίζον τῇ χροιά. Καὶ χρῶμα δὲ ἀφυῶδες καλεῖ Ἰππασίων. Ἐκλήθη δὲ τις καὶ ἑταίρα οὕτως, ἴσως ὅτι καὶ αὐτὴ τοιαύτη ἦν.

Anchois : c'est un petit poisson de peu de valeur et maigrichon, qui a une couleur argentée. La couleur se nomme ἀφυῶδες. Une courtisane fut également appelée ainsi, probablement parce que telle était son apparence physique.

Νικῶ, Nicô (I)¹

La traduction est donnée plus haut :

– Athénée, V, 220 e – f = Théodoté

Νικῶ, Nico (II)

La traduction est donnée plus haut :

Machon *apud* Athénée, XIII, 583 c – d = Euardis

Eustathe de Thessalonique, *Commentarii ad Homeri Odysseam*, vol. II, p. 142, l. 32 – 35

Ἐταίρα, φασίν, ἐπιφανῆς Νικῶ ἐπεκαλεῖτο αἰξ, διότι τὸν μέγαν ἐραστήν ποτε κατέφαγε Θαλλὸν τὸν κάπηλον. ἐκείνης δὲ καὶ λόγος ἀστεῖος φέρεται οὗτος. Πύθωνός τινος αὐτὴν μὲν ἀπολιπόντος, ἐτέραν δὲ παχεῖαν ἀναλαβόντος, εἶτα μεταπεμπομένου αὐτὴν, ἔφη, ὡς ὁ

1 Peut-être la même que Nicô II.

Πύθων, ἐπεὶ ἤδη τῶν ὑῶν ἐγένετο διάμεστος, ἐπὶ τὴν αἴγ' οἶος ἐστὶν ἀνακάμπτειν πάλιν.

Nicô, une courtisane célèbre, était surnommée la « Chèvre », dit-on, car elle avait autrefois englouti son amant, le grand marchand Thallos. Et sur celle-ci également, ce discours agréable est raconté. Comme un certain Python l'avait abandonné, prenant une autre femme, puis voulait la faire revenir, elle dit : « Comme Python, maintenant qu'il est désormais complètement rassasié des cochonnes, est capable de revenir de nouveau vers la chèvre. »

Lyncée *apud* Athénée, XIII, 584 f

Νικῶ δὲ ἡ Αἴξ ἐπικαλουμένη, φησὶν ὁ Λυγκεύς, παρασίτου τινὸς ἀπαντήσαντος λεπτοῦ ἐξ ἀρρωστίας, « ὡς ἰσχνός » ἔφη « τί γὰρ οἶει με ἐν τρισὶν ἡμέραις καταβεβρωκέμαι ; » « ἦτοι τὴν λήκυθον, ἔφη, ἢ τὰ ὑποδήματα. »

Nico, qui était surnommée la « Chèvre », comme Lyncée le dit, ayant rencontré un parasite maigre suite à une mauvaise santé, dit :

– Comme tu es maigre !

– Effectivement, que penses-tu que j'ai mangé en trois jours ?

– Soit ta fiole à parfum, soit tes chaussures.

Machon *apud* Athénée, XIII, 582 e – 583 a

Ὁ τοῦ Σοφοκλέους Δημοφῶν ἐρώμενος
τὴν Αἴγα Νικῶ πρεσβυτέραν οὔσαν τότε
νέος ὢν ἔτ' αὐτὸς εἶχεν· ἐπεκαλεῖτο δ' Αἴξ,
ὅτι τὸν μέγαν <δὴ> κατέφαγ' ἐραστήν ποτε
Θαλλόν· παρεγενήθη γὰρ εἰς τὴν Ἀττικὴν
ὠνησόμενος χελιδονεῖους ἰσχάδας

Ἕμῆτιόν τε φορτιούμενος μέλι.

Λέγεται δ' ἐκείνην τὴν γυναῖκα ἐσχηκέναι
πυγὴν πάνυ καλήν, ἣν ποτ' ἠξίου λαβεῖν
ὁ Δημοφῶν. Ἦ δ' εἶπε γελάσας, « εὖ <γ> »,
ἵνα Σοφοκλεῖ λαβῶν δῶς », φησί, « παρ' ἐμοῦ,
φίλτατε. »

Démophon, l'amant de Sophocle,
avait la Chèvre Nicô, qui était plus âgée,
lui-même encore jeune à ce moment. Elle était surnommée la « Chèvre »,
car elle avait autrefois englouti son amant, le grand
Thallos. En effet, il se trouva en Attique
pour acheter des figues noires
et pour charger une cargaison de miel de l'Hymette.
On dit que cette femme avait
de très belles fesses, que Démophon voulut
prendre un jour. Celle-ci lui dit, en riant : « Soit !
Afin que tu puisses ensuite les donner à Sophocle de ma part,
très cher ! »

O

Oïα, Oia¹

La traduction est donnée plus haut :

Ménandre *apud* Athénée, XIII, 587 d – e = Ischas

Harpocraton, *Lexicon in decem oratores Atticos*, A 156

Ἀντίκυρα· Λυσίας ἐν τῷ Πρὸς Μέδοντα. Μήποτ' ἐπώνυμόν ἐστιν. Ἀντιφάνης ἐν τῷ περὶ ἑταιρῶν φησὶν « Ἀντίκυραν δ' ἐκάλεσαν ὅτι συνέπινε παρακινουῖσι καὶ μεμνηόσιν ». Οἱ δὲ ὅτι ἰατρὸς αὐτῆς Νικόστρατος κατέλιπεν ἀποθνήσκων πολὺν ἐλλέβορον.

Anticyra : Lysias dans le *Contre Médon*. C'est peut-être un surnom. Antiphane, dans le *Sur les Courtisanes*, dit : « ils l'avaient appelée Anticyra parce qu'elle buvait avec ceux qui avaient l'esprit dérangé et ceux qui étaient fous ». D'autres disent que c'est parce que le médecin Nicostratos lui a laissé en mourant beaucoup d'hellébore.

1 Une courtisane de Démétrios Poliorcète est nommée Anticyra. Les sources ne la relient pas avec Oia, mais K. Kapparis en fait une seule et même personne. Cependant, Lysias qui atteste son nom, est mort en 380 avant notre ère. Démétrios est né en 336. Il ne peut donc s'agir de la même personne.

Lysias *apud* Athénée, XIII, 586 e – f

Ἐν δὲ τῷ Κατὰ Φιλωνίδου βιαίων ὁ Λυσίας, εἰ γνήσιος ὁ λόγος, καὶ Ναίδος τῆς ἐταίρας μέμνηται, κὰν τῷ πρὸς Μέδοντα Ψευδομαρτυριῶν < Ἀντικύρας >. Ἐπώνυμον δ' ἐστὶ τοῦτο ἐταίρας· τὸ γὰρ κύριον ἦν Οἶα, ὡς Ἀριστοφάνης εἴρηκεν ἐν τῷ Περὶ Ἐταιρῶν, Ἄντικύραν αὐτὴν φάσκων κληθῆναι ἥτοι ὅτι συνέπινε παρακινουῖσι καὶ μεμνηόσιν ἢ ὅτι αὐτὴν ἀναλαβὼν ὁ ἰατρὸς Νικόστρατος καὶ ἀποθνήσκων κατέλιπεν αὐτῇ πολὺν ἐλλέβορον, ἄλλο δὲ οὐδέν.

Lysias, dans le *Contre Philonidès, pour violence*, si le discours est authentique, mentionne la courtisane Naïs, et Anticyra¹ dans le *Contre Médon, pour faux témoignage*. C'était le surnom de la courtisane, car son nom propre était Oia, comme Aristophane le dit dans le *Sur les Courtisanes*, en disant qu'elle était appelée Anticyra soit parce qu'elle buvait avec ceux qui avaient l'esprit dérangé et ceux qui étaient fous, soit parce que le médecin Nicostratos, qui l'avait prise chez lui, lui a laissé, en mourant, rien d'autre que beaucoup d'hellébore.

1 Ce nom est une conjecture de J. Swweighäuser, à partir d'Harpocraton, *Lexicon in decem oratores Atticos*, A 156, qui rapporte qu'Anticyra est mentionnée dans le *Contre Médon*. C'est le surnom d'une courtisane nommée Oia. Il est possible qu'Anticyra, Naïs et Oia renvoient à la même personne, mais cela suppose qu'une même courtisane soit appelée par deux noms différents, Naïs et Oia, auxquels s'ajoute un surnom. La conjecture de J. Swweighäuser rétablit la logique dans la documentation conservée. L'addition est acceptée par tous les éditeurs consultés. L'épitomé du livre XIII d'Athénée livre la même version, sans mention d'Anticyra. Cependant, le texte est considérablement raccourci, ce qui entraîne de nombreuses confusions (vol. 2, 2 p. 115, l. 28 – 32) : Λυσίας δὲ ἐν τῷ πρὸς Λαΐδα φησί· Φίλυρα δὲ τοι ἐπαύσατο πορνευομένη νέα ἔτι οὔσα καὶ Σκιώνη καὶ Ἰπάφεις καὶ Θεόκλεια καὶ ἄλλαι. Ὅτι Ναίδι τῆ ἐταίρα ὁ ἰατρὸς Νικόστρατος ὁ ταύτην ἀναλαβὼν ἀποθνήσκων κατέλιπε πολὺν ἐλέβορον, ἄλλο δ' οὐδέν (en résumé d'Athénée, XIII, 586 e – f : **Λυσίας δ' ἐν τῷ πρὸς Λαΐδα, εἴ γε γνήσιος ὁ λόγος, τούτων μνημονεύει· Φίλυρα γέ τοι ἐπαύσατο πορνευομένη ἐτι νέα οὔσα καὶ Σκιώνη καὶ Ἰπάφεις καὶ Θεόκλεια καὶ** Ψαμάθη καὶ Λαγίσκα καὶ Ἄνθεια. Μήποτε δὲ δεῖ γράφειν ἀντὶ τῆς Ἄνθειας Ἄνθειαν· οὐ γὰρ εὐρίσκομεν παρ' οὐδενὶ Ἄνθειαν ἀναγεγραμμένην ἐταίραν, ἀπὸ δὲ Ἄνθειας καὶ ὄλον δράμα ἐπιγραφόμενον, ὡς προεῖπον, Εὐνίκου ἢ Φιλυλλίου Ἄνθειά ἐστιν. Καὶ ὁ τὸν κατὰ Νεαίρας δὲ λόγον γράψας μνημονεύει αὐτῆς. Ἐν δὲ τῷ κατὰ Φιλωνίδου βιαίων ὁ Λυσίας, εἰ γνήσιος ὁ λόγος, καὶ Ναίδος τῆς ἐταίρας μέμνηται, κὰν τῷ πρὸς Μέδοντα Ψευδομαρτυριῶν < Ἀντικύρας >. Ἐπώνυμον δ' ἐστὶ τοῦτο ἐταίρας· τὸ γὰρ κύριον ἦν Οἶα, ὡς Ἀριστοφάνης εἴρηκεν ἐν τῷ Περὶ Ἐταιρῶν, Ἄντικύραν αὐτὴν φάσκων κληθῆναι ἥτοι ὅτι συνέπινε παρακινουῖσι καὶ μεμνηόσιν ἢ **ὅτι αὐτὴν ἀναλαβὼν ὁ ἰατρὸς Νικόστρατος καὶ ἀποθνήσκων κατέλιπεν αὐτῇ πολὺν ἐλλέβορον, ἄλλο δὲ οὐδέν.**)

Ἵπώρα, Ορôρα

En tant que personnage fictif chez :

– Élien, *Lettres rustiques*, 7 (destinataire de Dércillos) ; 8 (correspond avec Dércillos)¹.

La traduction est donnée plus haut :

– Aristophane, *Paix*, 523 ; 706 ; 710 – 712 = Théôria ;

– Scholies à Aristophane, *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 706 ; 713 ; 726 c ; 849 ; 842 ; a 3 = Théôria.

Alexis *apud* Macarios Chrysocephalos, *Paroemiae*, IV, 8 (*Corpus paroemiographorum Graecorum*, vol. II)

Ἐρρέτω μέλαιν' Ἵπώρα· πᾶσι γὰρ χαρίζεται.

Que la noire Orôra périsse : elle fait plaisir à tout le monde.

Athénée, XIII, 567 c – d

Καὶ ἄλλα δὲ πολλὰ, ὄναιδές, δράματα ἀπὸ ἐταιρῶν ἔσχε τὰς ἐπιγραφάς, [...] Ἀλέξιδος Ἵπώρα.

De nombreuses autres pièces aussi, effronté, ont tiré leur titre du nom d'une courtisane, [...] comme l'Orôra d'Alexis.

Id., X, 443 e

Ἄλεξις ἐν Ἵπώρα (ἐταίρας δ' ὄνομα τὸ δράμα ἔχει).

Alexis, dans *Opôra* (la pièce porte le nom d'une courtisane).

Aristophane, *Paix* : passim

Scholia in Aristophanem, *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 710 a²

Ἐπεὶ οὖν ἐδόκει Ἵπώρα εἶναι καὶ ἡ πόρνη, πρὸς ἀμφοτέρα ἔπαιξεν.

Puisqu'Orôra passait aussi pour être une prostituée, Aristophane a joué sur le double sens.

1 Il s'agit probablement de la même Orôra que chez les auteurs comiques ; dans la lettre 8, Orôra emploie le mot ἐταίρα et la teneur des deux lettres renvoient au milieu de la prostitution (il est question des nombreux amants, de l'argent qu'ils lui donnent, de la jeunesse des courtisanes et de l'argent à économiser pour la vieillesse).

2 Cf Souda, *Lexicon*, B 339.

Id., *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 851 a

Ἄγε νυν ἴωμεν· ὁ θεράπων λέγει « ἄγε νυν ἴωμεν » τῇ Ὀπώρα, εἶτα ἐρωτᾷ τὸν δεσπότην περὶ τῆς Ὀπώρας.

Allons, marchons donc : le serviteur dit « allons, marchons donc », à Opôra, ensuite il interroge son maître au sujet d'Opôra.

Id., *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 863 c

Τῶν τιθίων] τῆς Ὀπώρας.

De ses petits seins] d'Opôra.

Id., *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 1349

Τὸ τῆς Ὀπώρας αἰδοῖον λέγει· ἅμα δὲ καὶ πρὸς τὸ ὄνομα τῆς Ὀπώρας τὸ « σῦκον » λέγει.

Il veut dire le sexe d'Opôra : et en même temps il dit « figue » en relation avec le nom d'Opôra.

Id., *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 708

Ἐκποῦ σαυτῶ· οὐκ εἶπε τοὺς παῖδας, ἀλλὰ τοὺς « βότρυς » διὰ τὴν Ὀπώραν.

Fais pour toi-même : il ne dit pas les « enfants », mais les « raisins » à cause d'Opôra.

Id., *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 842 b

Ταυτηνὶ λαβών· ἀντὶ τοῦ « τὴν Ὀπώραν ».

En recevant celle-ci : au lieu de : « Opôra ».

Id., *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 870

...εἰς τὸ σχεῖν τὴν Ὀπώραν.

...en vue de posséder Opôra.

Souda, *Lexicon*, B 339

Βληγωνία· Ἀριστοφάνης· ἄρ' οὖν βλαβῆναι διὰ χρόνου τί σοι δοκῶ, ὃ δέσποθ' Ἑρμῆ, τῆς Ὀπώρας κατελάσας; οὐκ· εἶγε κυκεῶνος ἐπιπίοις βληγωνίαν. [...] Ἐπεὶ οὖν ἐδόκει ἡ Ὀπώρα καὶ πόρνη, πρὸς ἀμφοτέρα ἔπαιζε.

Préparée avec du pouliot : Aristophane : (*Reprise des vers 710 – 712¹*). [...] Puisqu'Opôra passait aussi pour être une prostituée, Aristophane joue sur le double sens².

II

Παμφίλη, Pamphilè, *dub.*

En tant que personnage fictif chez :

- Alexis et Théopompe ont écrit une comédie *Παμφίλη* ;
- Ménandre, *Epitrepontes*³.

Athénée, XIII, 591 d – e

Παρεσίτει δὲ τῇ Φρύνη Γρυλλίων εἰς ὧν τῶν Ἀρεοπαγιτῶν, ὡς καὶ Σάτυρος ὁ Ὀλύνθιος ὑποκριτῆς Παμφίλη.

Gryllion, qui était membre de l'Aréopage, était un parasite de Phrynè, comme l'acteur Satyros d'Olynthe celui de Pamphilè.

Les pièces de théâtre sont citées par :

- Aelius Dionysios, *Ἀττικὰ ὀνόματα*, E 60 ; Photius, *Lexicon*, E 1757 ; Photius, *Lexicon*, P 56 ; Etymologicum Magnum, p. 366, l. 14 ; Souda, *Lexicon*, P 62 ; Athénée, XI, 485 e⁴

Θεόπομπος Παμφίλη.

Théompompe dans *Pamphilè*.

- Athénée, VIII, 356 e

Ἄλεξις ἐν Παμφίλη.

Alexis, dans *Pamphilè*.

- Id., IX, 380 e

Ἄλεξις Παμφίλη (II 360 K).

Alexis, *Pamphilè*.

1 Les vers 710 – 712 sont également cités en Δ 843.

2 C'est-à-dire en faisant un jeu de mot sur le nom commun et le nom propre.

3 Il n'est pas certain que cette pièce se rattache à cette courtisane.

4 Concordance faite sur Athénée.

– Pollux, *Onomasticon*, X, 49, l. 23
Θεόπομπος ὁ κωμικὸς ἐν Παμφίλῃ.
Théopompe le comique dans *Pamphilè*.

Πάροιος, « Ivrognesse »

La traduction est donnée plus haut :
– Athénée, XIII, 583 e = Agallis.

Παρόραμα, « Méprise »

= Lèmè

Πασιφίλα, Pasiphila

= Plangon

Πελλάνα/Πελλήνη, Pellana/Pellènè¹

Aristophane, *Lysistrata*, 996

Πελλάνας δὲ δεῖ.

Il nous faut Pellana.

1 Le texte retenu par l'édition de référence (CUF) est <τὰν> πελλᾶν δὲ δεῖ à la place de Πελλάνας δὲ δεῖ (apparat critique : <τὰν> πελλᾶν Coulon cl. Pac 870 : πελλάνας RΓ Πελλάνας S^B). Le texte étant difficile, les scholies l'identifient comme un nom propre, et renvoient à la courtisane ou à la cité. E. Degani (E. Degani, in P. Thiery & M. Menu, 1997 : p. 107 – 112) a démontré que ni la cité ni la courtisane n'ont convaincu les exégètes. Il avance l'hypothèse que le mot renvoie effectivement à une cité. La Pellène de Laconie est connue pour son alliance indéfectible aux Lacédémoniens. Il est donc fort peu probable que les Lacédémoniens voulaient s'emparer d'une cité déjà acquise à leur cause. Par contre, elle pourrait renvoyer à la cité d'Achaïe, célèbre en Grèce pour la fabrication de ses manteaux, connus sous forme de proverbe (Souda, *Lexicon*, Π 943) : « c'est justement le souci de cacher avec les manteaux la raideur de leurs verges qui caractérise constamment les hommes, dès que les conséquences de la grève sexuelle (pour mieux dire, du chômage sexuel) commencent à se produire : voilà le *Leitmotiv* comique qui s'impose » (p. 111). L'idée est donc de couvrir les sexes par les manteaux, car la situation est tendue. Voilà pourquoi il faut Pellène.

Scholies à Aristophane, *Scholia in Lysistratam (scholia vetera)*, 996 a

Πελλάνας δὲ δεῖ ὄνομα γυναικὸς ἐταίρας.

Il nous faut Pellana : nom d'une courtisane.

Id., *Scholia in Lysistratam (scholia vetera)*, 996 b

Ἦν γὰρ παρ' αὐτοῖς πόρνη Πελλήνη τοῦνομα. Ἐπιθυμοῦσιν οὖν τῆς πόρνης.

Il y avait chez eux une prostituée du nom de Pélène. Par conséquent, ils désirent la prostituée.

Id., *Scholia in Lysistratam (scholia vetera)*, 996 c

Ἦγουν τῆς πόλεως Πελλήνης ἐπιθυμοῦσιν· ἀντεποιοῦντο γὰρ αὐτῆς οἱ Λάκωνες.

C'est-à-dire ils désirent la cité de Pellène, car les Laconiens la revendiquaient.

Πημάνδρα, Pèmandra

= Timandra.

Πλαγγών, Plangon (I, de Milet)

En tant que personnage fictif chez :

- Alciphron, *Lettres*, IV, 13, 12 ;
- Euboulos, comédie *Plangon*¹ ;
- Ménandre, personnage dans *Dyscolus*, *Heros* et *Samia*.

La traduction est donnée plus haut :

- Athénée, XIII, 594 b – d = Bacchis ;
- Timoclès *apud* Athénée, XIII, 567 e – f = Hiérocléia.

1 Il n'est pas certain que cette pièce se rattache à cette courtisane.

Anaxilas *apud* Athénée, 558 a – b

Comparaison des courtisanes à des monstres mythologiques

Ἀναξίλας δὲ ἐν Νεοττίδι φησίν [...]

ἔστι δὲ σκοπεῖν ἀπ' ἀρχῆς πρῶτα μὲν τὴν Πλαγγόνα,

ἥτις ὅσπερ ἡ Χίμαιρα πυρπολεῖ τοὺς βαρβάρους.

Εἷς μόνος δ' ἵππεύς τις αὐτῆς τὸν βίον παρείλετο·

πάντα τὰ σκεύη γὰρ ἔλκων ᾤχετ' ἐκ τῆς οἰκίας.

Anaxilas dit dans *Néottis* : [...]

Il est possible d'examiner depuis l'origine, d'abord Plangon,

qui, telle la Chimère, consume les Barbares.

Un seul cavalier lui ôta la vie,

car il s'en alla de sa maison en emportant toutes les fournitures.

Harpocration, *Lexicon in decem oratores Atticos*, M 27

...ὡς δηλοῖ Εὐβουλος ἐν τῇ Πλαγγόνι.

...comme Euboulos le montre dans sa *Plangon*.

Eustathe de Thessalonique, *Commentarii ad Homeri Odysseam*, vol. II, p.12, l. 7

... Πασιφίλα, ἐταίρα παλαιὰ εὐειδής.

... Pasiphila, une belle courtisane d'autrefois.

Πλαγγών, Plangon (II)¹

Maxime *Περὶ τῶν ἀλύτων ἀντιθέσεων* (fort. auctore Maximo Byzantio) (vol. XIV, éd.

Rabe), p. 438, l. 10 – 11

...ὄντα ἀπὸ τῆς ἐταίρας Πλαγγόνος.

...étant de la courtisane Plangon II.

Προσκήγιον, « Décor de théâtre »

= Nannion III

1 Pour une discussion sur le statut de cette Plangon, cf vol. I, p. 241 – 242.

Πυρήνη, Pyrhènè

Des variantes apparaissent selon les sources : Πυρήνη, Πυρρίνη ou Πυρίνη. Il est probable que la scholie à Aristophane (scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo), qui liste aussi une Myrrhinè, renvoie en fait à cette courtisane-ci.

La traduction est donnée plus haut :

— *Scholia in Plutum (scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo), 149 ; Scholies à Aristophane, Commentarium in Plutum (recensio 2) (scholia recentiora Tzetzae), 149 ; Souda, Lexicon, E 3266 = Cyrènè.*

Πυθιονίκη / Πυθονίκη, Pythionicè / Pythonicè

La traduction est donnée plus haut :

Timoclès *apud* Athénée, XIII, 567 e – f = Hiérocléia

Antiphane *apud* Athénée, VIII, 338 e – 339 e

Ἀντιφάνης δ' ἐν Ἀλιευομένη φιληδοῦντάς τινας καταλέγων ἰχθύσιν φησί·

[...] (339 b) ἀνδρῶν δ' ἄριστον Κωβιὸν πηδῶντ' ἔτι

πρὸς Πυθιονίκην τὴν καλὴν πέμψαι με δεῖ·

ἀδρὸς γὰρ ἐστίν. Ἄλλ' ὅμως οὐ γεύσεται·

ἐπὶ τὸ τὰριχὸς ἐστίν ὠρμηκυῖα γάρ.

[...] (339 d) Πυθιονίκην δέ φησι φιληδεῖν ταρίχῳ, ἐπεὶ ἐραστὰς εἶχε τοὺς Χαιρεφίλου τοῦ ταριχοπώλου υἱοῦς, ὡς Τιμοκλῆς ἐν Ἰκαρίοις φησίν· « † Ἄνυτος ὁ παχὺς πρὸς Πυθιονίκην ὅταν ἐλθὼν φάγη τι. Καλεῖ γὰρ αὐτόν, ὡς φασίν, ὅποταν Χαιρεφίλου τοὺς δύο σκόμβρους ξενίσῃ μεγάλους ἠδομένη. » † καὶ πάλιν·

ἢ Πυθιονίκη δ' ἀσμένως σε δέξεται,

καὶ σου κατέδεται τυχὸν ἴσως ἂ νῦν ἔχεις

λαβὼν παρ' ἡμῶν δῶρ'· ἄπληστός ἐστι γάρ.

Ὅμως δὲ δοῦναί σοι κέλευσον σαργάνας

αὐτήν· ταρίχους εὐπόρως γὰρ τυγχάνει

ἔχουσα καὶ σύνεστι σαπέρδαις δυσίν,

καὶ ταῦτ' ἀνάλτοις καὶ πλατυρρύγχοις τισί.

Πρὸ τούτων δ' ἦν ἐραστής αὐτῆς Κωβιὸς τις ὄνομα.

Antiphane, dans *la Pêcheuse*, énumérant les gourmets qui aiment le poisson, dit :

[...]

« Quant à Goujon, le meilleur des hommes, encore frétilant,

il faut que je l'envoie à la belle Pythionicè,

car il est gras. Cependant, elle ne le goûtera pas :

elle s'est lancée dans les salaisons. »

[...] Il dit aussi que Pythionicè aimait les salaisons, parce qu'elle avait comme amants les fils de Chairéphilos, qui vendait des poissons salés, comme dit Timoclès dans les *Icariens* :

« † Le gros Anytos, lorsqu'il se rend chez Pythionicè, mange quelque chose.

En effet, elle l'invite, comme on le dit, chaque fois qu'elle accorde l'hospitalité pour son plaisir aux deux grands maquereaux de Chairéphilos. »

† Et encore :

« Pythionicè te recevra avec joie

Et dévorera peut-être les cadeaux que tu possèdes à présent,

que tu as reçus de nous : elle est insatiable.

Cependant, ordonne-lui de te donner des corbeilles tressées,

car il se trouve qu'elle a en abondance des salaisons,

qu'elle fréquente deux perches salées

et qui plus est, des individus insatiables et à larges narines.

Avant eux, son amant était un homme du nom de Goujon. »

Athénée, XIII, 594 e – 596 a

Ἄρπαλος δ' ὁ Μακεδῶν ὁ τῶν Ἀλεξάνδρου πολλὰ χρημάτων συλήσας καὶ καταφυγὸν εἰς Ἀθήνας ἐρασθεὶς Πυθιονίκης πολλὰ εἰς αὐτὴν κατανάλωσεν ἐταίραν οὕσαν· καὶ ἀποθανούση πολυτάλαντον μνημεῖον κατεσκεύασεν· « ἐκφέρων τε αὐτὴν ἐπὶ τὰς ταφάς, ὡς φησι Ποσειδώνιος ἐν τῇ δευτέρᾳ καὶ εἰκοστῇ τῶν Ἱστοριῶν, τεχνιτῶν τῶν ἐπισημοτάτων χορῶ μεγάλῳ καὶ παντοίοις ὀργάνοις καὶ συμφωνίαις παρέπεμπε τὸ σῶμα. »

Δικαίαρχος δ' ἐν τοῖς Περὶ τῆς Εἰς Τροφονίου Καταβάσεώς φησι· « ταῦτο δὲ πάθοι τις ἂν ἐπὶ τὴν Ἀθηναίων πόλιν ἀφικνούμενος κατὰ τὴν ἀπ' Ἐλευσίνος τὴν ἱερὰν ὁδὸν καλουμένην. Καὶ γὰρ ἐνταῦθα καταστάς οὗ ἂν φανῆ τὸ πρῶτον ὁ τῆς Ἀθηναῖς ἀφορώμενος νεῶς καὶ τὸ πόλισμα, ὄψεται παρὰ τὴν ὁδὸν αὐτὴν ἑκοδομήμενον μνημα οἷον οὐχ ἕτερον οὐδὲ σύνεγγυς οὐδὲν ἐστὶ τῷ μεγέθει ». Τοῦτο δὲ τὸ μὲν πρῶτον, ὅπερ εἰκός, ἢ Μιλτιάδου φήσειεν <ἂν> σαφῶς ἢ Περικλέους ἢ Κίμωνος ἢ τινος ἑτέρου τῶν ἀγαθῶν ἀνδρῶν εἶναι,

<καί> μάλιστα μὲν ὑπὸ τῆς πόλεως δημοσίᾳ κατεσκευασμένον, εἰ δὲ μή, δεδομένον κατασκευάσασθαι. Πάλιν δ' ὅταν ἐξετάσῃ Πυθιονίκης τῆς ἐταίρας ὄν, τίνα χρῆ προσδοκίαν λαβεῖν αὐτόν ; Θεόπομπος δ' ἐν τῇ πρὸς Ἀλέξανδρον Ἐπιστολῇ τὴν Ἀρπάλου διαβάλλων ἀκολασίαν φησίν· « ἐπίσκεψαι δὲ καὶ διάκουσον σαφῶς παρὰ τῶν ἐκ Βαβυλῶνος ὄν τρόπον Πυθιονίκην περιέστειλεν τελευτήσασαν, ἢ Βακχίδος μὲν ἦν δούλη τῆς αὐλητρίδος, ἐκείνη δὲ Σινώπης τῆς Θράττης τῆς ἐξ Αἰγίνης Ἀθήναζε μετενεγκαμένης τὴν πορνείαν· ὥστε γίνεσθαι μὴ μόνον τριδουλον, ἀλλὰ καὶ τρίπορνον αὐτήν. Ἀπὸ πλειόνων δὲ ταλάντων ἢ διακοσίων δύο μνήματα κατεσκεύασεν αὐτῆς· ὃ καὶ πάντες ἐθαύμαζον, ὅτι τῶν μὲν ἐν Κιλικίᾳ τελευτησάντων ὑπὲρ τῆς σῆς βασιλείας καὶ τῆς τῶν Ἑλλήνων ἐλευθερίας οὐδέπω νῦν οὔτε ἐκεῖνος οὔτ' ἄλλος οὐδεὶς τῶν ἐπιστατῶν κεκόσμηκε τὸν τάφον, Πυθιονίκης δὲ τῆς ἐταίρας φανήσεται τὸ μὲν Ἀθήνησι, τὸ δ' ἐν Βαβυλῶνι μνῆμα πολὺν ἤδη χρόνον ἐπιτετελεσμένον. Ἦν γὰρ πάντες ἤδεσαν ὀλίγης δαπάνης κοινὴν τοῖς βουλομένοις γιγνομένην, ταύτης ἐτόλμησεν ὁ φίλος εἶναι σοῦ φάσκων ἱερὸν καὶ τέμενος ἰδρῦσασθαι καὶ προσαγορεῦσαι τὸν ναὸν καὶ τὸν βωμὸν Πυθιονίκης Ἀφροδίτης, ἅμα τῆς τε παρὰ θεῶν τιμωρίας καταφρονῶν καὶ τὰς σὰς τιμὰς προπηλακίζειν ἐπιχειρῶν ». Μνημονεύει τούτων καὶ Φιλίμων ἐν Βαβυλωνίῳ·

βασιλίσσ' ἔση Βαβυλῶνος, ἂν οὕτω τύχη·

τὴν Πυθιονίκην οἶσθα καὶ τὸν Ἄρπαλον.

Μνημονεύει δ' αὐτῆς καὶ Ἄλεξις ἐν Λυκίσκῳ. Μετὰ δὲ τὴν Πυθιονίκης τελευτὴν ὁ Ἄρπαλος Γλυκέραν μετεπέμψατο καὶ ταύτην ἐταίραν, ὡς ὁ Θεόπομπος ἱστορεῖ. [...]

Συνεπιμαρτυρεῖ δὲ τούτοις καὶ ὁ τὸν Ἄγινα τὸ σατυρικὸν δραμάτιον γεγραφώς, ὅπερ ἐδίδαξεν Διονυσίων ὄντων ἐπὶ τοῦ Ὑδάσπου τοῦ ποταμοῦ εἴτε Πύθων ἦν ὁ Καταναῖος ἢ Βυζάντιος ἢ καὶ αὐτὸς ὁ βασιλεύς. Ἐδιδάχθη δὲ τὸ δράμα ἤδη φυγόντος τοῦ Ἀρπάλου ἐπὶ θάλατταν καὶ ἀποστάντος. Καὶ τῆς μὲν Πυθιονίκης ὡς τεθνηκυίας μέμνηται, τῆς δὲ Γλυκέρας ὡς οὔσης παρ' αὐτῷ καὶ τοῖς Ἀθηναίοις αἰτίας γινομένης τοῦ δωρεὰς λαμβάνειν παρὰ Ἀρπάλου, λέγων ὧδε·

(Α.) Ἔστιν δ' ὅπου μὲν ὁ κάλαμος πέφυχ' ὅδε

† φέτωμ' † ἄορνον, οὐξ ἀριστερᾶς δ' ὅδε

πόρνης ὁ κλεινὸς ναός, ὃν δὴ Παλλίδης

τεύξας κατέγνω διὰ τὸ πρᾶγμ' αὐτοῦ φυγῆν.

Ἐνταῦθα δὲ τῶν βαρβάρων τινὲς μάγοι

ὀρῶντες αὐτὸν παγκάκως διακείμενον

ἔπεισαν ὡς ἄξουσι τὴν ψυχὴν ἄνω

τὴν Πυθιονίκης.

Le Macédonien Harpale, qui vola à Alexandre beaucoup d'argent et qui se réfugia à Athènes, étant amoureux de Pythionice, fit de grandes dépenses pour elle, qui était une courtisane ; et, quand elle mourut, fit construire un tombeau qui valait beaucoup de talents. « Comme il conduisait à sa sépulture, selon Posidonios dans le vingt-deuxième livre des *Histoires*, il escorta le corps avec un chœur important d'artistes parmi les plus remarquables ainsi que des instruments et des chants variés. » Dicéarque, dans sa *Descente dans l'ancre de Trophônios*, dit : « On pourrait ressentir la même chose en arrivant vers la cité d'Athènes par la route venant d'Eleusis qu'on appelle sacrée. En effet, si l'on se place là où apparaissent pour la première fois quand on les voit à distance le temple d'Athéna et l'Acropole, on verra un tombeau édifié sur le bord de la route-même, tel qu'il n'y en a aucun autre qui s'en approche par sa taille. » On dirait d'abord, comme il est naturel, que c'est clairement le monument de Miltiade, Périclès, Cimon ou de quelque autre homme valeureux, et que, au mieux, il a été construit officiellement aux frais de l'Etat, sinon, qu'un don a été fait pour le construire. Cependant, quand on s'aperçoit à l'examen que c'est le monument de la courtisane Pythionice, à quoi le visiteur doit-il s'attendre ? » Théopompe, dans la *Lettre à Alexandre*, critiquant le dérèglement d'Harpale dit : « Observe et apprends clairement auprès des gens de Babylone la manière dont il a enseveli Pythionice après sa mort, qui était l'esclave de la flûtiste Bacchis, qui était, quant à elle, celle de la Thrace Sinôpe qui importa d'Égine à Athènes son activité de prostitution, de telle sorte que Pythionice représentait non seulement trois générations d'esclaves, mais aussi de prostituées¹. Pour deux cents talents, il fit ériger deux monuments pour elle, ce dont tous s'étonnaient, parce que, dans le cas des soldats morts en Cilicie pour la défense de ton royaume et de la liberté des Grecs, personne, ni lui, ni un aucun autre intendant, n'a embelli leur tombe, et, au contraire, dans le cas de la courtisane Pythionice, il apparaîtra que deux monuments, l'un à Athènes et un autre à Babylone sont achevés depuis longtemps déjà. Elle dont tous savaient qu'elle était commune à qui la voulait, pour une dépense peu considérable, pour elle, celui qui se prétend être ton ami a osé fonder un sanctuaire et un espace sacré et donner au temple et à l'autel le nom d'Aphrodite-Pythionice, à la fois dédaignant la vengeance divine, entreprenant de couvrir de boue les honneurs qui te reviennent. »

1 On ignore si Bacchis a été affranchie avant de prendre Pythionice comme esclave, mais il est possible que Pythionice soit une vicairie, une esclave d'esclave.

Philémon mentionne aussi ces personnes dans *Le Babylonien* :

« Ainsi, tu seras reine de Babylone, si tu as cette chance :

Tu connais Pythonicè et Harpale. »

Alexis la mentionne aussi dans *Lyciscos*. Après la mort de Pythonicè, Harpale fit venir Glycéra, qui était elle aussi une courtisane, comme le rapporte Théopompe. [...] Un témoignage supplémentaire à l'appui de ceci est donné par l'auteur du petit drame satyrique *Agen*, qui fut représenté lors des Dionysies au bord du fleuve Hydaspes, soit par Python de Catane ou de Byzance, soit par le roi en personne. Ce drame fut représenté alors qu'Harpale avait déjà pris la fuite vers la mer et était absent. L'auteur fait mention de Pythonicè comme étant morte et de Glycéra comme étant auprès d'Harpale et étant responsable des dons offerts par Harpale aux Athéniens, en s'exprimant ainsi:

Il n'y a pas † φέτωμ' † d'oiseaux, quand ce roseau pousse,

mais ce célèbre temple d'une prostituée perdue,

dont Pallides, en le construisant, s'est condamné à l'exil à cause de cette tâche.

À cet endroit, quelques magiciens barbares en voyant son état misérable

le convainquirent qu'ils pouvaient faire revenir

l'âme de Pythonicè.

Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVII, 108, 5 – 6

(5) Μετὰ δὲ ταῦτ' ἐκ τῶν Ἀθηναίων τὴν ἐπιφανεστάτην τῶν ἐταίρων ὄνομα Πυθονίκτην μετεπέμψατο καὶ ζῶσάν τε αὐτὴν βασιλικαῖς δωρεαῖς ἐτίμησε καὶ μεταλλάξασαν ἔθαψε πολυτελεῶς καὶ τάφον κατὰ τὴν Ἀττικὴν κατεσκεύασε πολυδάπανον. (6) Μετὰ δὲ ταῦτα ἄλλην ἐταίραν Ἀττικὴν ὄνομα Γλυκέραν μεταπεμψάμενος ἐν ὑπερβαλλούσῃ τρυφῇ καὶ πολυδαπάνῳ διαιτήματι διεξῆγεν· εἰς δὲ τὰ παράλογα τῆς τύχης καταφυγὰς ποριζόμενος εὐεργέτει τὸν τῶν Ἀθηναίων δῆμον.

Après cela, il fit venir d'Athènes la plus en vue des courtisanes, du nom de Pythonicè. Tant qu'elle vécut, Harpale l'honora par des présents royaux et, une fois décédée, il l'ensevelit somptueusement et fit construire un tombeau coûteux en Attique. Après cela, ayant fait venir une autre courtisane attique du nom de Glycéra, il passa sa vie dans un luxe excessif et dans une manière de vivre coûteuse : pour se prémunir face aux revers de la fortune, il accordait des bienfaits au peuple athénien.

Pausanias, *Description de la Grèce*, I, 37, 5

Πρότερον δὲ ἔτι Πυθιονίκην ἔγημε, γένος μὲν οὐκ οἶδα ὀπόθεν, ἑταιροῦσαν δὲ ἔν τε Ἀθήναις καὶ ἐν Κορίνθῳ· ταύτης ἔς τοσοῦτον ἔρωτος προῆλθεν ὡς καὶ μνήμα ἀποθανούσης ποιῆσαι πάντων ὀπόσα Ἑλληνσίην ἐστὶν ἀρχαῖα θεὰς μάλιστα ἄξιον.

Encore auparavant [avant d'être arrêté à Athènes], Harpale éprousa Pythonicè, dont je ne sais l'origine, mais qui exerçait comme courtisane à Athènes et à Corinthe : il éprouva tant d'amour pour elle qu'à sa mort il fit même ériger un tombeau qui était le plus remarquable que tous les tombeaux antiques de Grèce.

Plutarque, *Phocion*, 22, 1 – 3

(1) Καὶ δὴ καὶ Πυθονίκης τῆς ἐταίρας ἀποθανούσης, ἣν εἶχεν ὁ Ἄρπαλος ἐρῶν καὶ θυγατρίου πατὴρ ἔξ αὐτῆς γεγονώς, μνημεῖον ἀπὸ χρημάτων πολλῶν ἐπιτελέσαι θελήσας, προσέταξε τῷ Χαρικλεῖ τὴν ἐπιμέλειαν (2) οὔσαν δὲ τὴν ὑπουργίαν ταύτην ἀγεννη, προσκατήσχυνεν ὁ τάφος συντελεσθεῖς. διαμένει γὰρ ἔτι νῦν ἐν Ἑρμείῳ, ἧ βαδίζομεν ἔξ ἄστεος εἰς Ἐλευσίνα, μηδὲν ἔχων τῶν τριάκοντα ταλάντων ἄξιον, ὅσα τῷ Ἀρπάλῳ λογισθῆναι φασὶν εἰς τὸ ἔργον ὑπὸ τοῦ Χαρικλέους. (3) Καὶ μέντοι καὶ τελευτήσαντος αὐτοῦ τὸ παιδάριον ὑπὸ τοῦ Χαρικλέους καὶ τοῦ Φωκίωτος ἀναληφθὲν ἐτύγχανε πάσης ἐπιμελείας.

Quand mourut la courtisane Pythonicè qu'Harpale possédait, qui était amoureux d'elle et qui était devenu père d'une petite fille, voulant faire ériger un tombeau qui coûtant beaucoup d'argent, il en confia le soin à Chariclès ; alors que ce service était vil, le tombeau une fois achevé le déshonora davantage. En effet, il subsiste encore aujourd'hui à Herméion, sur le chemin que nous prenons de la cité à Éleusis – indigne des trente talents qui ont été comptés par Chariclès à Harpale, dit-on, pour l'ouvrage. Cependant, Harpale étant mort à son tour, la jeune enfant, recueillie par Chariclès et par Phocion, fut l'objet de tous les soins.

Théompompe *apud* Athénée, XIII, 586 c

Περὶ ἧς φησὶν Θεόπομπος ἐν τοῖς περὶ τῆς Χίως Ἐπιστολῆς, ὅτι μετὰ τὸν τῆς Πυθονίκης θάνατον ὁ Ἄρπαλος μετεπέμψατο τὴν Γλυκέραν Ἀθήνηθεν.

Au sujet de Glycéra, Théompompe dit dans *la Lettre de Chios*, qu'après la mort de Pythonicè, Harpale la fit venir d'Athènes.

Σ

Σαλάβακχνα/Σαλαβακχώ, Salabakchna/Salabakchô

La traduction est donnée plus haut :

- Aristophane, *Cavaliers*, v. 763 – 766 ; Scholies à Aristophane, *Scholia in Equites, scholia vetera et recentiora Triclinii*, 765 d = Cynna ;
- Aristophane, *Thesmophories*, 805 ; Scholies à Aristophane, *Scholia in Thesmophoriazusas (scholia vetera)*, 804 (éd. Dübner) = Nausimachè ;
- Scholies à Aristophane, *Scholia in Vespas (scholia vetera, recentiora Tricliniana et Aldina)*, 1032 = Cynna ;
- Scholies à Aristophane, *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 755 a ; *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 755 b ; *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 765 b = Cynna ;
- Souda, *Lexicon*, K 2692 = Cynna.

Photius, *Lexicon*, Σ 42

Σαλαβακχώ: πόρνης ὄνομα.

Salabacchô : nom d'une prostituée.

Hésychius, *Lexicon*, Σ 88

Σαλαβακχώ· πόρνης ὄνομα. Ἀπὸ δὲ ταύτης καὶ τὰς κατωφερεῖς εἰς τὰ Ἀφροδίσια οὕτως ἔλεγον Ἀττικοί.

Salabacchô : nom d'une prostituée. Les Athéniens désignaient à partir d'elle les femmes qui étaient portées vers le plaisir.

Σαπέρδιον, « Petite Sardine »

= Phrynè II

Σατύρα, Satyra

La traduction est donnée plus haut :

– Athénée, XII, 533 d – e ; XIII, 576 c = Lamia

Σηστός, « Crible »

= Phrynè III

Σιγή, Sigè

La traduction est donnée plus haut :

Athénée, XIII, 583 e = Agallis

Σιμαίθα, Simaitha¹

La traduction est donnée plus haut :

– Aristophane, *Acharniens*, 524 – 525 ; Athénée, XIII, 569 f – 570 a = Aspasia

Hesychius, *Lexicon*, Σ 657

Σιμαίθα· ἐταίρας Μεγαρικῆς ὄνομα.

Simaitha : nom d'une courtisane mégarienne.

Photius, *Lexicon*, Σ 214

Σιμαίθα· Μεγαρικὴ ἐταίρα.

Simaitha : courtisane mégarienne.

Scholies à Aristophane, *Scholia in Acharnenses (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, 524

Πόρνην δὲ Σιμαίθαν· οἱ ἀπὸ τῶν Ἀθηναίων Μεγαρικὴν γυναῖκα ἤρπασαν Σιμαίθαν.

1 N'a pas été intégré le texte de Plutarque, *Périclès*, 30, 4, qui cite les vers 524 – 527 des *Acharniens* d'Aristophane.

Δωρικώτερον δὲ εἶπε « Σιμαίθαν ». Ταύτης δὲ καὶ Ἀλκιβιάδης ἠράσθη, ὅς καὶ δοκεῖ ἀναπεπεικέναι τινὰς ἠρπακέναι τὴν πόρνην.

La prostituée Simaitha : les Athéniens enlevèrent Simaitha, une Mégarienne. En dorien, [Aristophane] dit : « Simaitha ». Alcibiade en fut amoureux, et c'est lui qui passe pour avoir persuadé certaines personnes d'enlever la prostituée.

Souda, *Lexicon*, Σ 428

Σιμαίθα· ὄνομα πόρνης Μεγαρικῆς, ἧς ἠράσθη καὶ Ἀλκιβιάδης.

Simaitha : nom d'une prostituée de Mégare, dont Alicibiade fut amoureux.

Σινώπη, Sinôpè

Selon Athénée, Sinôpè viendrait de Thrace. Pour la Souda, elle est corinthienne ; cependant, la même scholie classe dans le même passage Rhodopis, en précisant qu'elle est thrace. « Corinthienne » signifie donc « qui a vécu à Corinthe¹ ». Nous avons donc fait le choix de ne pas en faire deux courtisanes différentes.

La traduction est donnée plus haut :

– Amphis *apud* Athénée, XIII, 567 f – 568 a = Lyca ;

– *Scholia in Plutum (scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)*, 149 ;
Scholies à Aristophane, *Commentarium in Plutum (recensio 2) (scholia recentiora Tzetzae)*, 149 ; Souda, *Lexicon*, E 3266 = Cyrène.

Anaxilas *apud* Athénée, XIII, 558 b

Οἱ Σινώπη δ' αὖ συνόντες οὐχ ὕδρα σύνεισι νῦν ;

Ceux qui sont intimes avec Sinôpè ne sont-ils pas intimes à présent avec l'hydre ?

Apostolius, *Corpus paroemiographorum Graecorum (vol. II)*, Centuria XV, 50

Σινωπίζεις· ἀντὶ τοῦ ἀκολασταίνεις· τοῦτο πεποιήται παρὰ τὴν ἐταίραν Σινώπην· ἐκωμωδεῖτο γὰρ ἐπὶ τῷ κατασημονῆσαι, καθάπερ Ἄλεξις.

1 Athénée XIII, 594 a – b ; Souda, *Lexicon*, E 3266 ; cf la seconde partie du chapitre IV (Les noms ou surnoms géographiques).

Tu sinôpises : pour dire « tu t'abandonnes à la licence » ; ce verbe a été créé par rapport à la courtisane Sinôpè, car elle était raillée dans une comédie sur le fait d'agir de manière inconvenante, d'après Alexis.

Appendix Proverbiorum, *Corpus paroemiographorum Graecorum (vol. I)*, Centuria IV, 72

Σινωπίσαι· ἐπὶ τοῦ ἀσχημονῆσαι· ἀπὸ ἐταίρας τινὸς ἐκ Σινώπης.

Sinôpiser : pour dire s'abandonner à la licence, à partir d'une courtisane de Sinope.

Athénée, XIII, 586 a – b

Δημοσθένης μὲν γὰρ ἐν τῷ κατὰ Ἀνδροτίωνος Σινώπης μέμνηται καὶ Φανοστράτης. καὶ περὶ μὲν τῆς Σινώπης Ἡρόδικος ὁ Κρατήτειος ἐν ἕκτῳ Κωμωδουμένων φησὶν ὅτι Ἄβυδος ἐλέγετο διὰ τὸ γραῦς εἶναι. Μνημονεύει δ' αὐτῆς Ἀντιφάνης ἐν Ἀρκάδι καὶ ἐν Κηπουρῷ, ἐν Ἀκεστρία, ἐν Ἀλιευομένη, ἐν Νεοττίδι, καὶ Ἄλεξις ἐν Κλεοβουλίνῃ καὶ Καλλικράτης ἐν Μοσχίῳ. περὶ δὲ τῆς Φανοστράτης Ἀπολλόδωρος φησὶν ἐν τῷ Περὶ τῶν Ἀθήνησιν Ἑταιρίδων ὅτι Φθειροπύλη ἐπεκαλεῖτο, ἐπειδὴ περ ἐπὶ τῆς θύρας ἐστῶσα ἐφθειρίζετο.

Démosthènes dans le *Contre Androtion* mentionne Sinôpè et Phanostratè. Au sujet de Sinôpè, Hérodicos, le disciple de Cratès dans le sixième livre des *Personnes raillées dans des comédies* dit qu'elle était appelée « Gouffre » à cause de son âge avancé. Antiphane la mentionne dans *Arcadie* et dans *Le Jardinier*, dans *La Couturière*, dans *La Pêcheuse*, dans *La Poulette*, Alexis dans *Cleoboulinè*, et Callicratès dans *Moschion*. Au sujet de Phanostratè, Apollodore dit, dans le *Sur les Petites Courtisanes d'Athènes*, qu'elle était nommée « Celle qui s'épouille devant la porte » justement parce qu'elle s'épouillait en se tenant debout à sa porte.

Id., XIII, 595 a

Ὅς καὶ περὶ Σινώπης τῆς ἐταίρας τάδε λέγει· Ἀρχίαν τὸν ἱεροφάντην ἐξελεγχθέντα ἐν τῷ δικαστηρίῳ ὡς ἀσεβοῦντα καὶ θύοντα παρὰ τὰ πάτρια τὰς θυσίας ἐκολάσατε· καὶ ἄλλα τε κατηγορήθη αὐτοῦ καὶ ὅτι Σινώπη τῇ ἐταίρα Ἀλώοις ἐπὶ τῆς ἐσχάρας τῆς ἐν τῇ αὐλῇ Ἐλευσίνοι προσαγούση ἱερεῖον θύσειεν, νομίμου ὄντος ἐν ταύτῃ τῇ ἡμέρᾳ ἱερεῖα μὴ θύειν, οὐδὲ ἐκείνου οὔσης τῆς θυσίας, ἀλλὰ τῆς ἱερείας.

Démosthène au sujet de la courtisane Sinôpè dit ceci : « vous avez puni le hiérophante Archias, convaincu au tribunal d'être impie et d'avoir fait les sacrifices contre les coutumes. Il fut accusé, entre autres choses, d'avoir sacrifié aux Haloa pour la courtisane Sinôpè une victime que celle-ci amenait, sur l'autel qui est dans la cour d'Éleusis, alors qu'il y a une loi qui interdit le sacrifice ce jour-là et que le sacrifice ne devait pas être fait par lui, mais par la prêtresse. »

Démosthène, *Contre Androtion*, 56

...Σινώπην προσηνεχύραζεν καὶ Φανοστράτην, ἀνθρώπους πόρνας, οὐ μέντοι ὀφειλούσας εἰσφοράς.

... [Androtion] saisissait Sinôpè et Phanostratè, des prostituées, qui pourtant n'étaient pas tenues à la contribution.

Id., *Contre Timocrate*, 197

...ἀλλὰ θύρας ἀφαιρεῖν καὶ στρώμαθ' ὑποσπᾶν καὶ διάκονον, εἴ τις ἐχρήτο, ταύτην ἐνεχυράζειν· ἃ σὺ πάντ' ἐποίεις ἐνιαυτὸν ὅλον μετ' Ἀνδροτίωνος.

Tu enlevais les portes, tu retirais les matelas, quant à la servante, si on en utilisait, tu la saisissais : voilà tout ce que, toi, tu as fait pendant une année entière avec Androtion.

Scholies à Démosthène, *Scholia in Demosthenem (scholia vetera) (fort. auctore Ulpiano), Oration XXIV (Contre Timocrate), 762, 4*

Καὶ διάκονον ἢ τις ἐχρήτο] εὔρεν ὄνομα μόνον πρὸς ἄμφω συντελοῦν εἰς τε τὴν ὑπηρεσίαν τῶν χρειῶν καὶ εἰς τὴν τῆς μίξεως ὑπηρεσίαν πάνυ εὐπρεπῶς· Σινώπην δὲ καὶ Φανοστράτην αἰνίττεται ἀνθρώπους πόρνας.

καὶ διάκονον] τὴν πόρνην, ἀπὸ τοῦ διακονεῖν ταῖς ἡδοναῖς· ἵνα αἰνίττεται εἰς τὰς περὶ Σινώπην καὶ Φανοστράτην, ὧν ἐμνήσθη ἐν τῷ κατ' Ἀνδροτίωνος.

Si on en utilisait : [Démosthène] a trouvé un mot unique servant pour les deux choses à la fois, le service des besoins et le service sexuel, de manière fort décente. Il fait allusion à Sinôpè et Phanostratè, des prostituées.

La servante : la prostituée, à partir du fait de rendre des services pour les plaisirs, ceci afin de faire allusion aux Sinôpè et aux Phanostratè, dont il a fait mention dans le *Contre Androtion*.

Id., (*scholia vetera, fort. auctore Ulpiano*), *Oration XXIV (Contre Timocrate)*, note 28 p. 801

Σινώπη – πόρνας] καὶ ἴσως Σινώπην καὶ Φανοστράτην αἰνίττεται, ὡς εἶπεν ἐν τῷ ἄλλῳ λόγῳ φανερώς, ἵνα ὡς μετεχούσας¹ αὐτὰς καλέσῃ τοῦ Ἄνδροτίωνος τοῦ πόρνου.

Sinôpè – prostituées : Et peut-être [Démosthène] fait allusion à Sinôpè et Phanostratè, comme il le dit visiblement dans l'autre discours, pour les appeler collègues du prostitué Androtion.

Id., (*scholia vetera, fort. auctore Ulpiano*), *Oration XXII (Contre Androtion)*, 600, 20, 1. 23

...καὶ ἐκ πορνῶν.

...et des prostituées.

[Démosthène], *Contre Nééra*, 116

Ἄξιον δὲ κάκεινο ἐνθυμηθῆναι, ὃ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ὅτι Ἀρχίαν τὸν ἱεροφάντην γενόμενον, ἐξελεγχθέντα ἐν τῷ δικαστηρίῳ ἀσεβεῖν θύοντα παρὰ τὰ πάτρια τὰς θυσίας, ἐκολάσατε ὑμεῖς, καὶ ἄλλα τε κατηγορήθη αὐτοῦ καὶ ὅτι Σινώπη τῇ ἐταίρα Ἀλώοις ἐπὶ τῆς ἐσχάρας τῆς ἐν τῇ αὐλῇ Ἐλευσῖνι προσαγούση ἱερεῖον θύσειεν, οὐ νομίμου ὄντος ἐν ταύτῃ τῇ ἡμέρᾳ ἱερεῖα θύειν, οὐδ' ἐκείνου οὔσης τῆς θυσίας ἀλλὰ τῆς ἱερείας.

« Il y a un autre point, Athéniens, qu'il est bon de considérer. Vous avez condamné Archias, l'ancien hiérophante, convaincu d'impiété devant le tribunal pour avoir accompli des sacrifices contrairement aux traditions. Entre autres griefs, on lui avait reproché d'avoir immolé pour la courtisane Sinopè une victime qu'elle lui avait amenée, lors des Haloa, auprès de l'autel de la cour à Eleusis ; or il n'est pas permis de sacrifier de victimes ce jour-là et, en outre, ce n'est pas à lui qu'il appartenait de sacrifier, mais à la prêtresse². »

Harpocraton, *Lexicon in decem oratores Atticos*, Σ 15

Σινώπη· Δημοσθένης Ὑπὲρ Κτησιφῶντος. Ἡρόδικος ἐν γ' Κωμωδομένων φησὶν ὅτι Σινώπη ἢ ἐταίρα Ἄβυδος ἐλέγετο διὰ τὸ γραῦς εἶναι.

Sinôpè : Démosthène, *Pour Ctésiphon*. Hérodicos dans le troisième livre des *Personnes raillées dans des comédies* dit que la courtisane Sinôpè était appelée « Gouffre » à cause de son âge avancé.

1 Une correction a été proposée : ὁμοτέχνους, qui a le sens de « consœur ». Nous gardons la leçon μετεχούσας, « collègue ».

2 La traduction est de L. Gernet.

Hésychius, *Lexicon*, Σ 700

Σινωπίσαι· τοῦτο πεποιήται παρὰ τὴν ἐταίραν Σινώπην· ἔκωμωδεῖτο γὰρ ἐπὶ τῷ ἀσχημονεῖν.

Sinôpiser : ce verbe a été créé par rapport à la courtisane Sinôpè. En effet, elle était raillée dans la comédie comme s'abandonnant à la licence.

Photius, *Lexicon*, Σ 231

Σινώπη· ἐταίρα, ἣτις καὶ Ἄβυδος ἐλέγετο διὰ τὸ γραῦς εἶναι.

Sinôpè : courtisane, qui était appelée « Gouffre » à cause de son âge avancé.

Id., *Lexicon*, Σ 230

Σινωπῆῖσαι· τοῦτο πεποιήται παρὰ τὴν ἐταίραν Σινώπην· ἐκωμωδεῖτο γὰρ ἐπὶ τῷ κατασχημονῆσαι, καθάπερ Ἄλεξις ἔφη.

Σινωπίσαι· τοῦτο πεποιήται παρὰ τὴν ἐταίραν Σινώπην· ἔκωμωδεῖτο γὰρ ἐπὶ τῷ ἀσχημονεῖν.

Sinôpiser : ce verbe a été créé par rapport à la courtisane Sinôpè. En effet, elle était raillée dans une comédie sur le fait d'agir de manière inconvenante, comme le dit Alexis.

Sinôpiser : ce verbe a été créé par rapport à la courtisane Sinôpè. En effet, elle était raillée comme s'abandonnant à la licence.

Souda, *Lexicon*, Σ 465

Σινώπη· πόλις. Καὶ ἐταίρα, ἣτις καὶ Ἄβυδος ἐλέγετο διὰ τὸ γραῦς εἶναι. Καὶ παροιμία, Σινωπίσαι. Τοῦτο πεποιήται παρὰ τὴν ἐταίραν Σινώπην· ἐκωμωδεῖτο γὰρ ἐπὶ τῷ κατασχημονῆσαι, καθάπερ Ἄλεξις ἔφη¹. Καὶ Σινωπίτης.

Sinôpè : une ville et une courtisane, qui était aussi appelée « Gouffre » à cause de sa vieillesse. Un verbe : Σινωπίσαι « Sinôpiser ». Celui-ci a été fait à partir de la courtisane Sinôpè, car elle était raillée dans une comédie sur le fait d'agir de manière inconvenante, comme le dit Alexis. Aussi habitant de Sinôpe.

1 Σινώπην· ἐκωμωδεῖτο γὰρ ἐπὶ τῷ κατασχημονῆσαι, καθάπερ Ἄλεξις ἔφη : cette phrase est présente chez Photius, *Lexicon*, Σ 513.

Théomprompe *apud* Athénée, XIII, 595 a – b

Θεόπομπος δ' ἐν τῇ πρὸς Ἀλέξανδρον Ἐπιστολῇ τὴν Ἀρπάλου διαβάλλων ἀκολασίαν φησίν· ἐπίσκεψαι δὲ καὶ διάκουσον σαφῶς παρὰ τῶν ἐκ Βαβυλῶνος ὄν τρόπον Πυθιονίκην περιέστειλεν τελευτήσασαν, ἣ Βακχίδος μὲν ἦν δούλη τῆς αὐλητρίδος, ἐκείνη δὲ Σινώπης τῆς Θράττης τῆς ἐξ Αἰγίνης Ἀθήναζε μετενεγκαμένης τὴν πορνείαν·

Théomprompe, dans la *Lettre à Alexandre*, critiquant le dérèglement d'Harpale dit : « Observe et apprends clairement auprès des gens de Babylone la manière dont il a enseveli Pythionicè après sa mort, qui était l'esclave de la flûtiste Bacchis, qui était, quant à elle, celle de la Thrace Sinôpè qui importa d'Égine à Athènes son activité de prostitution. »

Σισύμβριον, Sisymbriion

La traduction est donnée plus haut :

Théophilos *apud* Athénée, XIII, 587 f = Barathron

Σικυώνη / Σικιώνη, Sicyônè / Sciônè

Une variante existe dans la scholie à Aristophane de Tzetzes, Sicyônè. Il s'agit vraisemblablement de la même femme.

La traduction est donnée plus haut :

– Athénée, XII, 533 d – e ; XIII, 576 c = Lamia ;

– Lysias *apud* Athénée, XIII, 586 e ; XIII, 592 e = Antéia ;

– Scholies à Aristophane, *Scholia in Plutum (scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)*, 149 ; Scholies à Aristophane, *Commentarium in Plutum (recensio 2) (scholia recentiora Tzetzae)*, 149 ; Souda, *Lexicon*, E 3266 = Cyrènè.

Συνωρίς, Synôris

En tant que personnage fictif chez :

– Diphile, pièce *Synôris*.

La traduction est donnée plus haut :

– Athénée, XIII, 583 e = Agallis

Athénée, VI, 247 a

Δίφιλος δ' ἐν Συνωρίδι (ἑταίρας δ' ὄνομα ἢ Συνωρίς)

Diphile, dans *Synôris* (Synôris est le nom d'une courtisane).

Athénée, XIV, 657 e ; Harpocraton, *Lexicon in decem oratores Atticos*, Φ 22

Δίφιλος Συνωρίδι.

Diphile, *Synôris*.

Σταγόσιον, Stagonion

= Anthis

Στρατόλα, Stratola

La traduction est donnée plus haut :

[Démosthène], *Contre Nééra*, 18 – 20 ; Athénée, XIII, 593 f = Antéia

Στρυ(μ)βήλη, Stry(m)bèlè¹

= Phanô

1 Nommée Strybèlè par Apollodore, Strymbèlè par Athénée.

T

Τελεσίππα, Télésippa

Plutarque, *Alexandre*, 41, 9 – 10

(9) Ἐπεὶ δέ, τοὺς ἀσθενοῦντας αὐτοῦ καὶ γέροντας εἰς οἶκον ἀποστέλλοντος, Εὐρύλοχος Αἰγαῖος ἐνέγραψεν ἑαυτὸν εἰς τοὺς νοσοῦντας, εἶτα φωραθεὶς ἔχων οὐδὲν κακὸν ὠμολόγησε Τελεσίππας ἐρᾶν καὶ συνεπακολουθεῖν ἐπὶ θάλασσαν ἀπιούσης ἐκείνης, ἠρώτησε τίνων ἀνθρώπων ἐστὶ τὸ γύναιον. (10) Ἀκούσας δ' ὅτι τῶν ἐλευθέρων ἐταιρῶν, « ἡμᾶς μὲν, εἶπεν, ὦ Εὐρύλοχε, συνερῶντας ἔχεις· ὅρα δ' ὅπως πείθωμεν ἢ λόγοις ἢ δώροις τὴν Τελεσίππαν, ἐπειδήπερ ἐξ ἐλευθέρων ἐστί. »

(9) Lorsqu'il renvoya chez eux ses soldats malades et âgés, Eurylochos d'Egée s'inscrivit parmi les malades. Mais, quand il fut découvert qu'il ne souffrait d'aucun mal, il avoua être amoureux de Télésippa et vouloir la suivre, comme elle partait en mer. Alexandre demanda de quelle condition était la femme. (10) En entendant qu'elle faisait partie des courtisanes libres, il dit : « Tu nous as, nous, pour partager ton amour, Eurylochos : vois si nous pouvons persuader Télésippa, par des paroles ou des cadeaux, puisqu'elle fait partie des personnes libres. »

Id., *Apophtegmes de Rois et de Généraux*, 180 f – 181 a

Ἀποστέλλοντος δ' αὐτοῦ τῶν Μακεδόνων τοὺς νοσώδεις καὶ ἀναπήρους ἐπὶ θάλασσαν ἐνεδείχθη τις εἰς τοὺς νοσοῦντας ἀπογεγραμμένος ἑαυτὸν οὐ νοσῶν. Ἐπεὶ οὖν εἰς ὄψιν ἀχθεὶς καὶ ἀνακρινόμενος ὠμολόγησε προφασίζεσθαι δι' ἔρωτα Τελεσίππας ἀπιούσης ἐπὶ θάλασσαν, ἠρώτησεν ὁ Ἀλέξανδρος « πρὸς τίνα δεῖ περὶ τῆς Τελεσίππας διαλέγεσθαι; » πυθόμενος δ' ἐλευθέραν οὔσαν, « οὐκοῦν, ἔφη, ὦ Ἀντιγένη, πείθωμεν τὴν Τελεσίππαν, ἵνα μείνη μεθ' ἡμῶν· βιάζεσθαι γὰρ ἐλευθέραν οὔσαν οὐχ ἡμέτερον. »

Alors qu'Alexandre renvoyait les Macédoniens malades ou infirmes vers la mer, on lui signala qu'un homme valide s'était inscrit parmi les malades sans l'être. Lorsqu'il fût amené devant lui et interrogé, il avoua que c'était un prétexte, par amour pour Télésippa, qui partait en mer. Alexandre lui demanda : « À qui faut-il parler au sujet de Télésippa ? ». En apprenant qu'elle était de condition libre, il dit : « Eh bien, Antigène, persuadons

Télésippe pour qu'elle reste avec nous, car il ne nous appartient pas de la forcer, puisqu'elle est de condition libre. »

Id., *La vertu ou la fortune d'Alexandre II*, 339 c – d

Ἀντιγένης δὲ τοῖς ἀποπεμφθεῖσιν εἰς Μακεδονίαν διὰ νόσον καὶ πῆρωσιν ἀναμείζας ἑαυτὸν καὶ ἀπογραψάμενος, ὡς ἐλήφθη μηδὲν κακὸν ἔχων, ἀλλὰ προσποιούμενος ἄρρωστίαν τινά, ἀνὴρ πολεμικὸς καὶ τραυμάτων τὸ σῶμα μεστὸς ὄφθεις ἠνίασε τὸν Ἀλέξανδρον· πυνθανομένου δὲ τὴν αἰτίαν, ὠμολόγησε Τελεσίππας ἐρᾶν καὶ συνακολουθεῖν ἐπὶ θάλασσαν ἀπιούση μὴ δυνάμενος ἀπολειφθῆναι. « καὶ τίνος, ἔφη, τὸ γύναιόν ἐστιν » ὁ Ἀλέξανδρος, « καὶ πρὸς τίνα δεῖ διαλέγεσθαι; » τοῦ δ' Ἀντιγένους εἰπόντος ὡς ἐλευθέρᾳ ἐστίν, « οὐκοῦν, εἶπε, πείθωμεν αὐτὴν καταμένειν, ἐπαγγελόμενοι καὶ διδόντες. » οὕτω παντὶ μᾶλλον ἐρῶντι συγγνώμην εἶχεν ἢ αὐτῷ.

Antigénès, s'étant inscrit et mêlé à ceux qu'on renvoyait en Macédoine pour cause de maladie ou d'infirmité, fut prit à ne souffrir d'aucun mal, mais de feindre quelque maladie. Comme c'était un homme combatif et le corps couvert de cicatrices, sa vue affligea Alexandre. Il s'informa de la raison ; Antigène avoua être amoureux de Télésippe et vouloir l'accompagner dans son départ en mer, ne pouvant pas être loin de celle qui partait. Alexandre demanda : « À qui est cette femme et à qui faut-il parler ? ». Comme Antigène répondait qu'elle était libre, il dit : « Ainsi, persuadons-la de rester, en lui faisant des promesses et en lui offrant des cadeaux. » Il avait ainsi une indulgence plus grande pour tout autre amour que le sien.

Τέλεσις, Télésis

La traduction est donnée plus haut :

– Philétairos *apud* Athénée, XIII, 587 e – f = Galène

Τιμάνδρα, Timandra

Nommée aussi sous Δαμασάνδρα (cf ci-après), Ἐπιμάνδρα et Πημάνδρα (cf Scholies à Aristophane, Commentarium in Plutum (recensio 2) (scholia recentiora Tzetzae), 179 = Laïs). Un texte de la Souda, Π 847 a été initialement compris comme un passage d'un discours d'Hypéride, le Pour Timandra (= fr. 164 éd. Jensen). Il semblerait que ce fragment ne soit pas associé à Timandra, mais à un Timandros selon les derniers travaux (cf la bibliographie donnée par la Souda sur le site électronique) et n'apparaît donc pas ici¹.

– Athénée, XII, 535 b – c ; XIII, 574 e – f = Théodoté ;

– Scholies à Aristophane, *Commentarium in plutum (recensio 2) (scholia recentiora Tzetzae)*, 179 ; *Scholia in Plutum*, 179 c = Laïs.

Démétrios, *Du Style*, 302

Au sujet du style disgracieux

Καθάπερ ὁ τῆς Τιμάνδρας κατηγορῶν ὡς πεπορνευκυίας τὴν λεκανίδα καὶ τοὺς ὀβολοὺς καὶ τὴν ψίαθον καὶ πολλήν τινα τοιαύτην δυσφημίαν [ἐταιρῶν] κατήρασεν τοῦ δικαστηρίου.

Comme l'accusateur qui, reprochant à Timandra d'être une prostituée, déversa sur le tribunal la cuvette, les oboles, la natte [des courtisanes] et de nombreuses injures de ce genre.

Dion Chrysostome, *Oration 64, Second discours sur la Fortune*, 2 – 3

Ἐρῶ δὲ ὑμῖν τινα καὶ Κύπριον λόγον, εἰ βούλεσθε. Ἦνεγκεν ὁ παλαιὸς βίος καὶ ἐνδόξους γυναῖκας, Ῥοδογούνην πολεμικήν, Σεμίραμιν βασιλικήν, Σαπφῶ μουσικήν, Τιμάνδραν καλήν· οὕτω καὶ ἐν Κύπρῳ Δημώνασσα ἐγένετο, πολιτική τε ὁμοῦ γυνὴ καὶ νομοθετική.

Je vous raconterai aussi un récit de Chypre, si vous voulez. L'ancien temps a également produit des femmes renommées, Rhodogyne pour la guerre, Sémiramis pour la royauté,

¹ [http://www.stoa.org/sol-bin/search.pl?](http://www.stoa.org/sol-bin/search.pl?db=REAL&search_method=QUERY&login=guest&enlogin=guest&user_list=LIST&page_num=1&searchstr=pi,847&field=adlerhw_gr&num_per_page=1)

[db=REAL&search_method=QUERY&login=guest&enlogin=guest&user_list=LIST&page_num=1&searchstr=pi,847&field=adlerhw_gr&num_per_page=1](http://www.stoa.org/sol-bin/search.pl?db=REAL&search_method=QUERY&login=guest&enlogin=guest&user_list=LIST&page_num=1&searchstr=pi,847&field=adlerhw_gr&num_per_page=1)

Sappho pour l'art des Muses, la belle Timandra. De même, à Chypre, il y eut Dêmônassa, à la fois femme d'État et législatrice.

Plutarque, *Alcibiade*, 39, 1 – 2 & 7 – 8

(1) Ὡς οὖν ὁ Λύσανδρος ἔπεμψε πρὸς τὸν Φαρνάβαζον ταῦτα πράττειν κελεύων, ὁ δὲ Βαγαίῳ τε τῷ ἀδελφῷ καὶ Σουσαμίθρῃ τῷ θείῳ προσέταξε τὸ ἔργον, ἔτυχε μὲν ἐν κώμῃ τινὶ τῆς Φρυγίας ὁ Ἀλκιβιάδης τότε διαιτώμενος, ἔχων Τιμάνδραν μεθ' ἑαυτοῦ τὴν ἑταίραν, ὅψιν δὲ κατὰ τοὺς ὕπνους εἶδε τοιαύτην· (2) ἐδόκει περικεῖσθαι μὲν αὐτὸς τὴν ἐσθῆτα τῆς ἑταίρας, ἐκείνην δὲ τὴν κεφαλὴν ἐν ταῖς ἀγκάλαις ἔχουσαν αὐτοῦ κοσμεῖν τὸ πρόσωπον ὥσπερ γυναικὸς ὑπογράφουσαν καὶ ψιμυθιοῦσαν. [...] (7) Οὕτω δ' αὐτοῦ πεσόντος καὶ τῶν βαρβάρων ἀπελθόντων, ἡ Τιμάνδρα τὸν νεκρὸν ἀνείλετο, καὶ τοῖς αὐτῆς περιβαλοῦσα καὶ περικαλύψασα χιτωνίσκοις, ἐκ τῶν παρόντων ἐκήδευσεν λαμπρῶς καὶ φιλοτίμως. (8) Ταύτης λέγουσι θυγατέρα γενέσθαι Λαΐδα τὴν Κορινθίαν μὲν προσαγορευθεῖσαν, ἐκ δ' Ὑκκάρων, Σικελικοῦ πολίσματος, αἰχμάλωτον γενομένην.

(1) Quand Lysandre envoya à Pharnabaze des émissaires pour lui ordonner d'agir ainsi et que ce dernier confia la tâche à son frère Bagaïos et à son oncle Sousamithrès, il se trouva qu'Alcibiade séjournait alors dans une bourgade de Phrygie, ayant la courtisane Timandra avec lui, et il eut la vision suivante dans ses rêves : (2) il lui semblait que lui-même était enveloppé dans le vêtement de la courtisane et que celle-ci, lui tenant la tête dans ses bras, paraît son visage comme celui d'une femme le fardant et l'enduisant de blanc de céruse. [...]

(7) Lorsqu'il fut tombé ainsi et que les Barbares furent partis, Timandra recueillit le cadavre, l'entoura et l'enveloppa de ses propres habits, et, compte tenu des circonstances, lui rendit magnifiquement et avec zèle les devoirs funèbres. (8) On dit que celle-ci eut pour fille Laïs, qui fut appelée la Corinthienne, mais qui est une captive de guerre d'Hyccara, petite cité de Sicile.

Φ

Φάνιον, Phanion

En tant que personnage fictif chez :

– Ménandre, pièce *Phanion*.

Athénée, XIII, 567 c

Καὶ ἄλλα δὲ πολλὰ, ὄναιδές, δράματα ἀπὸ ἐταιρῶν ἔσχε τὰς ἐπιγραφάς, [...] Μενάνδρου δὲ Θαῖς καὶ Φάνιον.

De nombreuses autres pièces aussi, effronté, ont eu pour titre le nom d'une courtisane: [...] la *Thaïs* et la *Phanion* de Ménandre.

Hérodien et [Hérodien], *Περὶ κλίσεως ὀνομάτων*, II, 2 p. 757, l. 21 – 22, *dub.*

...οἷον ἢ Ἀβρότονον, ἢ Λεόντιον, ἢ Χρυσίον, ἢ Φάνιον.

...comme Abrotonon, Léontion, Chrysiion, Phanion.

La pièce de Ménandre, Phanion, est citée par :

– Athénée, IV, 171 a

Μενάνδρῳ [...] ἐν Φανίῳ.

Ménandre, [...] dans *Phanion*.

– Athénée, VII, 314 b

Μένανδρος δ' ἐν Φανίῳ.

Ménandre, dans *Phanion*.

– Photius, *Lexicon*, A 2526

Μένανδρος Φανίῳ.

Ménandre, *Phanion*.

Φανοστράτη, Phanostratè

La traduction est donnée plus haut :

– Athénée, XIII, 586 a – b ; Démosthènes, *Contre Androtion*, 56 ; Scholies à Démosthène, *Scholia in Demosthenem (scholia vetera) (fort. auctore Ulpiano), Oration XXIV (Contre Timocrate)*, 762, 4 ; *Scholia in Demosthenem (scholia vetera) (fort. auctore Ulpiano), Oration XXIV (Contre Timocrate)*, note 28 p. 801 = Sinôpè.

Athénée, XIII, 586 a – b

Περὶ δὲ τῆς Φανοστράτης Ἀπολλόδωρός φησιν ἐν τῷ Περὶ τῶν Ἀθήνησιν Ἐταιρίδων ὅτι Φθειροπύλη ἐπεκαλεῖτο, ἐπειδὴ περ ἐπὶ τῆς θύρας ἐστῶσα ἐφθειρίζετο.

Au sujet de Phanostratè, Apollodore dit dans *Sur les Petites Courtisanes d'Athènes* qu'elle était surnommée « Celle qui s'épouille devant sa porte », justement parce qu'elle s'épouillait en se tenant debout à sa porte.

Harpocraton, *Lexicon in decem oratores Atticos*, Φ 4¹

Φανοστράτη· Δημοσθένης Κατ' Ἀνδροτίωνος. Ἀπολλόδωρος ἐν τῷ Περὶ τῶν Ἀθήνησιν Ἐταιρῶν ταύτην φησὶν ἐπονομάζεσθαι Φθειροπύλην, ἐπειδὴ ἐπὶ τῆς θύρας ἐστῶσα ἐφθειρίζετο.

Phanostratè : Démosthène *Contre Androtion*. Apollodore dit dans *Sur les Petites Courtisanes d'Athènes* qu'elle était surnommée « Celle qui s'épouille devant la porte », parce qu'elle s'épouillait en se tenant debout à sa porte.

1 Texte similaire dans la Souda, *Lexicon*, Φ, 78 (Φανοστράτη· θηλυκόν. Ἀπολλόδωρος ἐν τῷ Περὶ τῶν Ἀθήνησιν Ἐταιρῶν ταύτην φησὶν ἐπονομάζεσθαι Φθειροπύλην, ἐπειδὴ ἐπὶ τῆς πύλης ἐστῶσα ἐφθειρίζετο Phanostratè : nom féminin. Apollodore dit dans *Sur les Petites Courtisanes d'Athènes* qu'elle était surnommée « Celle qui s'épouille devant la porte », parce qu'elle s'épouillait en se tenant debout à sa porte.) ainsi que dans Photius, *Lexicon*, Φ 57 et *Etymologicum Magnum*, p.787, l. 34 (concordance faite sur Photius : Φανοστράτη· Ἀπολλόδωρος ἐν τῷ Περὶ τῶν Ἀθήνησιν ἔταιρῶν ταύτην φησὶν ἐπονομάζεσθαι Φθειροπύλην, ἐπειδὴ ἐπὶ τῆς πύλης ἐστῶσα ἐφθειρίζετο : Phanostratè : Apollodore dit dans *Sur les Petites Courtisanes* qu'elle était surnommée « Celle qui s'épouille devant la porte », parce qu'elle s'épouillait en se tenant debout à sa porte).

Φανώ Phanô

Pour des raisons d'importance du corpus, nous ne reproduisons pas tous les paragraphes concernant Phanô dans le Contre Nééra, qui forment un ensemble cohérent de paragraphes ininterrompus, cf Apollodore, Contre Nééra, 50 – 73 ; 79 – 86 ; 118 ; 121.

La traduction est donnée plus haut :

– Apollodore *apud* Athénée, XIII, 593 f – 594 a = Nééra

Φθειροπούλη, « Celle qui s'épouille devant la porte »

= Phanostratè

Φίλα, Phila

La traduction est donnée plus haut :

– [Démosthène], *Contre Nééra*, 18 – 20 ; Athénée, XIII, 593 f = Antéia ;

– Idoménee *apud* Athénée, XIII, 590 c – d ; [Plutarque], *Vie des dix orateurs attiques*, 849 d – e = Aristagora ;

– Philétairos *apud* Athénée, XIII, 587 e – f = Galènè.

Φιλαινίς, Philainis (I, de Leucade)

La traduction est donnée plus haut :

– Athénée, V, 220 e – f = Aspasiè

Φιλαινίς, Philainis (II, de Samos)

En tant que personnage fictif chez :

- *Anthologie Palatine*, V, 202 (Asclépiade ou Posidippe) ; VI, 206 (Antipater de Sidon), VI, 207 (Archias) ; VII, 198¹ (Léonidas de Tarente) ; VII, 345 (Aischrion) ; VII, 450 (Dioscoridos) ; VII, 486² (Anytè) ;
- Aristénète, *Lettres*, I, 25 (correspond avec Petalè) ;
- Lucien, *Dialogue des Courtisanes*, 6.

Aristote, *De la divination dans le sommeil*, II, 11, 464 b

... ὥσπερ γὰρ τὰ Φιλαινίδος ποιήματα.
... comme les poèmes de Philainis.

Cléarque *apud* Athénée, X, 457 d – e

Κομιδῆ γὰρ ἐστὶ ταῦτά γέ τινος τοῖς Φιλαινίδος καὶ τοῖς Ἀρχεστράτου συγγράμμασιν ἐνφικηκότος.

Ces choses-là sont tout à fait le propre de quelqu'un qui habite dans les ouvrages de Philainis et d'Archestrate.

Clément d'Alexandrie, *Protrepticus*, IV, 61, l. 10 – 11

Diatribè contre les images impudiques et païennes

... ἐπ' ἴσης ἐγγραφόμενοι τὰ Φιλαινίδος σχήματα ὡς τὰ Ἡρακλέους ἀθλήματα.
... en peignant sur un pied d'égalité les positions de Philainis et les combats d'Héraclès.

Scholies à Clément d'Alexandrie, *Scholia in protrepticum et paedagogum (scholia recentiora partim sub auctore Aretha)*, p. 314, l.29.

Φιλαινίδος] γυνή τις ἐταίρα ἐγένετο συγγράψασα ἐταιρικὰ σχήματα μίξεων.

Philainis : une courtisane qui composa un ouvrage de positions particulières aux courtisanes lors des rapports sexuels.

1 Il n'est pas certain que ce texte se rattache à cette courtisane.

2 Idem que la note précédente.

Chrysippe *apud* Athénée, VIII, 335 b – e

Χρύσιππον δ', ἄνδρες φίλοι, τὸν τῆς στοᾶς ἡγεμόνα κατὰ πολλὰ θαυμάζων ἔτι μᾶλλον ἐπαινῶ τὸν πολυθρύλητον ἐπὶ τῇ Ὀψολογίᾳ Ἀρχέστρατον αἰεὶ ποτε μετὰ Φιλαινίδος κατατάττοντα, εἰς ἣν ἀναφέρεται τὸ περὶ ἀφροδισίων ἀκόλαστον σύγγραμμα, ὅπερ φησὶ ποιῆσαι Αἰσχρίων ὁ Σάμιος ἰαμβοποιὸς Πολυκράτη τὸν σοφιστὴν ἐπὶ διαβολῇ τῆς ἀνθρώπου σωφρονεστάτης γενομένης. Ἔχει δὲ οὕτως τὰ ἰαμβεῖα·

ἐγὼ Φιλαινὶς ἢ ἴβωτος ἀνθρώποις
ἐνταῦθα γήρα τῷ μακρῷ κεκοίμημαι.
Μή μ', ὦ μάταιε ναῦτα, τὴν ἄκραν κάμπτων
χλεύην τε ποιεῖν καὶ γέλωτα καὶ λάσθην.
οὐ γὰρ μὰ τὸν Ζῆν', οὐ μὰ τοὺς κάτω κούρους,
οὐκ ἦν ἐς ἄνδρας μάχλος οὐδὲ δημώδης.
Πολυκράτης δὲ τὴν γενῆν Ἀθηναῖος,
λόγων τι παιπάλημα καὶ κακὴ γλῶσσα,
ἔγραψεν οἷ' ἔγραψ'· ἐγὼ γὰρ οὐκ οἶδα.

Ἄλλ' οὖν ὁ γε θαυμασιώτατος Χρύσιππος ἐν τῷ πέμπτῳ περὶ τοῦ καλοῦ καὶ τῆς ἡδονῆς φησι· « καὶ βιβλία τὰ τε Φιλαινίδος καὶ τὴν τοῦ Ἀρχεστράτου Γαστρονομίαν καὶ δυνάμεις ἐρωτικὰς καὶ συνουσιαστικὰς, ὁμοίως δὲ καὶ τὰς θεραπαίνας ἐμπείρους τοιῶνδε κινήσεων τε καὶ σχημάτων καὶ περὶ τὴν τούτων μελέτην γινομένης. » καὶ πάλιν· « ἐκμανθάνειν τ' αὐτοῦς τὰ τοιαῦτα καὶ κτᾶσθαι τὰ περὶ τούτων γεγραμμένα Φιλαινίδι καὶ Ἀρχεστράτῳ καὶ τοῖς τὰ ὅμοια γράψασιν. » κἀν τῷ ἐβδόμῳ δὲ φησι· « καθάπερ γὰρ οὐκ ἐκμανθάνειν τὰ Φιλαινίδος καὶ τὴν Ἀρχεστράτου Γαστρονομίαν ἔστιν ὡς φέροντά τι πρὸς τὸ ζῆν ἄμεινον. »

Mes amis, même si j'admire à beaucoup d'égards Chrysippe, le chef du Portique, je fais davantage l'éloge d'Archestrate, célèbre pour son *Traité sur la cuisine*, de tout temps mis au même rang que Philainis, à qui l'on attribue l'ouvrage licencieux sur les plaisirs de l'amour, sur lequel Eschriion, le poète iambique de Samos, dit que c'est le sophiste Polycrate qui l'a composé pour calomnier cette femme, qui était très réservée. Voici ces vers iambiques :

« Moi, Philainis, célèbre parmi les êtres humains ;
à cet endroit, après une longue vieillesse, je suis couchée
Sot matelot, en doublant un cap,
ne fais pas de moi un objet de moquerie, de risée et de mépris.

En effet, non, par Zeus, non, par les jeunes garçons d'en bas¹,
je n'étais pas impudique ni légère envers les hommes.

Polycrate l'Athénien,
qui parlait finement, mais était mauvaise langue
a écrit ce qu'il a écrit : quant à moi, je n'en sais rien². »

Mais le très admirable Chrysippe, dans le cinquième livre *Sur la beauté et le plaisir*, dit :
« les livres de Philainis, la *Gastronomie* d'Archestrate, les facultés érotiques et
aphrodisiaques, de même aussi que les servantes expérimentées dans de tels mouvements
et postures et qui se consacrent à l'exercice de ces choses-ci. » Et à nouveau : « ils
apprennent de telles choses et achètent les ouvrages sur ces sujets de Philainis et
d'Archestrate et de ceux qui ont écrit des ouvrages semblables. » Il dit également dans le
livre sept : « de même qu'on ne peut pas apprendre les ouvrages de Philainis et la
Gastronomie d'Archestrate comme si c'était quelque chose qui permet de mieux vivre. »

Lucien, *Le Pseudologiste*, 24

Κακὸν κακῶς σε ὁ λόγιος Ἑρμῆς ἐπιτρίψειεν αὐτοῖς λόγοις. ποῦ γὰρ ταῦτα τῶν βιβλίων
εὐρίσκεις; ἐν γωνία που τάχα τῶν ἱαλέμων τινὸς ποιητῶν κατορωρυγμένα, εὐρῶτος καὶ
ἀραχνίων μεστά, ἢ που ἐκ τῶν Φιλαινίδος Δέλτων, ἃς διὰ χειρὸς ἔχεις.

Puisse Hermès l'éloquent écraser misérablement le misérable que tu es par tes propres
discours. Car dans quels livres les as-tu trouvés ? Vraisemblablement enterrés quelque part
dans un coin des lamentations d'un quelconque poète, remplis de moisissures et de toiles
d'araignées ou quelque part dans les tablettes de Philainis, que tu as à portée de mains.

[Lucien], *Amours*, 28

Si deux femmes peuvent agir entre elles comme deux hommes le font

Τὸ δὲ εἰς ἀκοὴν σπανίως ἦκον ὄνομα—αἰσχύνομαι καὶ λέγειν—τῆς τριβακῆς ἀσελγείας
ἀνέδην πομπευέτω. πᾶσα δ' ἡμῶν ἢ γυναικωνίτις ἔστω Φιλαινὶς ἀνδρογόνους ἔρωτας
ἀσχημονοῦσα.

1 Les Dioscures.

2 Cf *Anthologie Palatine*, VIII, 345.

...que ce mot, qui arrive rarement à l'oreille – j'ai honte de même le prononcer –, de mœurs dissolues de tribades marche sans réserve en pompe solennelle. Que tous nos appartements privés soient une Philainis qui se tient avec inconvenance par des amours de débauchée ayant le comportement d'un homme.

Posidonius *apud* Cléomède, *De motu circulari corporum caelestium*, II, 1, 92 (l. 22 p. 167 – l. 7 p. 168)

Οὐ καὶ σὺ οὖν, ὃ θραυστάτη καὶ ἀναισχυντοτάτη κεφαλή, ἐκ φιλοσοφίας ἀποφθαρῆς οἰχίση ἐπὶ Λεόντιον καὶ Φιλαινίδα καὶ τὰς ἄλλας ἐταίρας καὶ τὰ ἱερὰ ἀνακραυγάσματα μετὰ Μινδυρίδου, μετὰ Σαρδαναπάλου καὶ μετὰ πάντων τῶν σεαυτοῦ θιασωτῶν ; οὐκ οἶσθα, ὅτι ἡ φιλοσοφία Ἡρακλέα καὶ ἄνδρας Ἡρακλείους καλεῖ, ἀλλ' οὐχί, μὰ Δία, κιναίδους καὶ ἡδονήν ;

Toi aussi donc, homme le plus arrogant et le plus honteux, en périssant loin de la philosophie, ne vas-tu pas être anéanti auprès de Léontion, de Philainis, des autres courtisanes et des vociférations sacrées avec Mindyridès, avec Sardanapale et avec tous tes disciples ? Ne sais-tu pas que la philosophie appelle Héraclès et les hommes d'Héraclès, mais non, par Zeus, les débauchés et le plaisir ?

Scholies à Lucien, *Scholia in Lucianum (scholia vetera et recentiora Arethae)*, 49, 28

Φιλαινίς] ταύτην τὴν Φιλαινίδα φησίν, ἣν Φιλοκράτης ὁ Ἀθηναῖος κωμωδιοποιὸς ἐξεπόμευσεν ὡς ἐταιρίστριαν¹ καὶ τριβάδα.

Philainis] on dit qu'il s'agit de Philainis, que Philocrate, l'auteur comique athénien, a livré à la risée publique en la qualifiant de femme licencieuse et de tribade.

Souda, *Lexicon*, A 4261

Ἀστυάνασσα, Ἑλένης τῆς Μενελάου θεράπεινα· ἥτις πρώτη τὰς ἐν τῇ συνουσίᾳ κατακλίσεις εὔρε καὶ ἔγραψε περὶ σχημάτων συνουσιαστικῶν· ἦν ὕστερον παρεζήλωσαν Φιλαινίς καὶ Ἐλεφαντίνη, αἱ τὰ τοιαῦτα ἐξορρησάμεναι ἀσελγήματα.

Astyanassa : servante d'Hélène, l'épouse de Ménélas, qui la première a découvert les postures sexuelles et a écrit sur les positions sexuelles : plus tard, Philainis et Éléphantis l'imitèrent, elles qui dansèrent vulgairement de telles postures.

1 Sur ce mot, cf chapitre I.

Id., *Lexicon*, B 411

Βοτρουσταγῆ ἔρνη· ὑπερβεβηκέναι δὲ τοῖς ἐπιτηδεύμασι τὰ Βότρυος ὑπομνήματα καὶ τὰ Φιλαινίδος καὶ τῶν ἄλλων ἀναισχυντότερα γράφων.

Jeune pousse qui dégoutte de la grappe : « qui a surpassé dans les mœurs les traités de Botrys, de Philainis et des autres, en composant des écrits plus obscènes [qu'eux] ».

Id., *Lexicon*, Δ 472

Δημοχάρης· ἀδελφιδουῖς Δημοσθένους. περὶ οὗ Τιμαῖός φησιν ἡταιρηκέναι μὲν τοῖς ἄνω μέρεσι τοῦ σώματος, οὐκ εἶναι δὲ ἄξιον τὸ ἱερὸν πῦρ φυσᾶν, ὑπερβεβηκέναι δὲ τοῖς ἐπιτηδεύμασι τὰ Βότρυος ὑπομνήματα καὶ τὰ Φιλαινίδος καὶ τῶν ἄλλων ἀναισχυντότερα γράφων.

Démocharès : neveu de Démosthène. À son sujet, Timée dit qu'il se conduisit en courtisane par les parties supérieures du corps, qu'il n'était pas digne de souffler le feu sacré et qu'il a surpassé dans les mœurs les traités de Botrys, de Philainis et des autres, en composant des écrits plus obscènes [qu'eux].

Id., *Lexicon*, K 1273

Καὶ αὐθις·

φιλοπλέκτοιο κόμας σφιγκτῆρα Φιλαινίς

βαπτὸν ἀλὸς πολιῆς ἄνθεσι κεκρύφαλον.

À nouveau [dans une autre épigramme] : (*épigramme VI, 206*).

Tatien, *Le discours aux Grecs*, 34 (p. 36), l. 21 – 24

Τίνος δὲ χάριν διὰ Λεωχάρους Γανυμήδη τὸν ἀνδρόγυνον ὡς τι σπουδαῖον ἔχοντες κτῆμα τετιμήκατε καὶ ὁ ψελιούμενόν τι γύναιον Πραξιτέλης ἐδημιούργησεν ; ἐχρῆν δὲ πᾶν τὸ τοιοῦτον εἶδος παραιτησαμένους τὸ κατὰ ἀλήθειαν σπουδαῖον ζητεῖν καὶ μὴ Φιλαινίδος μηδὲ Ἐλεφαντίδος τῶν ἀρρήτων ἐπινοιῶν ἀντιποιουμένους τὴν ἡμετέραν πολιτείαν βδελύττεσθαι.

Pourquoi, grâce à Léôcharès, avez-vous honoré Ganymède l'efféminé, comme si vous aviez un bien précieux, et la bonne femme entourée de bracelets que Praxitèle a créée ? Il faudrait, en rejetant tout image de ce type, chercher en vérité le vertueux et ne pas éprouver du dégoût pour notre genre de vie, en lui opposant les imaginations de Philainis ou d'Éléphantis.

Timée *apud* Polybe, *Histoires*, XII, 13, 1

[Ὅτι] Τίμαιός φησι Δημοχάρην ἡταιρηκέναι μὲν τοῖς ἄνω μέρεσι τοῦ σώματος, οὐκ εἶναι δ' ἄξιον τὸ ἱερὸν πῦρ φυσᾶν, ὑπερβεβηκέναι δὲ τοῖς ἐπιτηδεύμασι τὰ Βότρυος ὑπομνήματα καὶ τὰ Φιλαινίδος καὶ τῶν ἄλλων ἀναισχυντογράφων.

Timée dit que Démocharès s'est conduit en courtisane par les parties supérieures du corps¹, qu'il n'était pas digne de souffler le feu sacré et qu'il a surpassé dans les mœurs les traités de Botrys, de Philainis et des autres, en composant des écrits plus obscènes [qu'eux].

Φιλοξένη, Philoxénè

Eschine, *Contre Timarque*, 115

Εἰληφὸς ἠλέγχθη παρὰ Λευκωνίδου τοῦ Φιλωτάδου κηδεστοῦ διὰ Φιλήμονος τοῦ ὑποκριτοῦ εἴκοσι μνᾶς, ἃς ἐν ὀλίγῳ χρόνῳ πρὸς Φιλοξένην ἀνήλωσε τὴν ἐταίραν.

Timarque fut convaincu d'avoir reçu de Leuconidès, parent de Philotadès, par les mains de l'acteur Philémon, vingt mines qu'il a dépensées en peu de temps en les versant à la courtisane Philoxénè.

Φιλύρα, Philyra

En tant que personnage fictif chez :

– Éphippos, pièce nommée *Philyra*.

La traduction est donnée plus haut :

– Lysias *apud* Athénée, XIII, 586 e & XIII, 592 e = Antéia

Athénée, VII, 286 e

Ἐφίππος δ' ὁ κωμωδιοποιὸς ἐν Φιλύρᾳ δρᾶματι· ἐταίρας δ' ὄνομα ἢ Φιλύρα.

Éphippos le comique, dans sa pièce *Philyra* : Philyra est le nom d'une courtisane.

1 Les pratiques bucco-génitales étaient récréées et indignes d'être pratiquées par des citoyens.

Athénée, VIII, 358 f

Ἐφίππος [...] ἐν Φιλύρᾳ.

Éphippos [...] dans *Philyra*.

Ath, XIII, 571 b

Ἐφίππου Φιλύραν.

Éphippos, *Philyra*.

Φρύνη, Phrynè (I)

Qualifiée de courtisane par la Souda pour commenter le vers 1101 de l'Assemblée des femmes d'Aristophane. La pièce date de 392, alors que la célèbre Phrynè aurait été active dans les années 350, il ne peut donc s'agir de la même. Il est probable qu'il y ait eu une confusion du lexicographe de la Souda entre le personnage de la pièce d'Aristophane et la célèbre Phrynè. Les scholies à Aristophane, pourtant peu avares lorsqu'il s'agit de qualifier une femme d'ἑταίρα ou de πόρνη, ne mentionnent pas une possible relation de cette Phrynè avec le monde des courtisanes, mais se contentent de dire : ἀρχαία γυνή, « une femme d'autrefois »¹.

Aristophane, *Assemblée des femmes*, 1098 – 1101

(NEANIAΣ) ὃ τρισκακοδαίμων, εἰ γυναῖκα δεῖ σαπρὰν

βινεῖν ὅλην τὴν νύκτα καὶ τὴν ἡμέραν,

κάπειτ' ἐπειδὴν τῆσδ' ἀπαλλαγῶ, πάλιν

Φρύνην ἔχουσαν λήκυθον πρὸς ταῖς γνάθοις.

(Le jeune homme) Ô triple malheur ! s'il faut satisfaire cette femme périmée
toute la nuit et tout le jour ;

et ensuite, lorsque je serai débarrassé de celle-ci, à nouveau
une Phrynè qui a un lécythe aux mâchoires.

1 Scholies à Aristophane, *Scholia in Ecclesiazusas (scholia vetera)*, 1101 ; *Scholia in Ecclesiazusas*, 1101 a.

Souda, *Lexicon*, Φ 760

Φρόνη ἔχουσα λήκυθον πρὸς ταῖς γνάθοις· Φρόνη, παλαιὰ ἐταίρα.

« une Phrynè qui a un lécythe aux mâchoires » : Phrynè, une courtisane ancienne.

Φρόνη, Phrynè (II)¹

La traduction est donnée plus haut :

- Athénée, XIII, 588 e ; Grégoire de Nazianze, *Poemata moralia*, p. 743, 1 – 7 ; Julien l'empereur, *Contre Héracléios le Cynique*, 20 ; Plutarque, *Préceptes de santé*, 125 a – b ; *Dialogue sur l'amour*, 759 e ; Sextus Empiricus, *Contre les professeurs*, IX, 153, l. 5 ; Souda, *Lexicon*, A 2528 = Laïs ;
- Libanios, *Declamationes*, XXV, 40 = Aspasia ;
- [Plutarque], *Vie des dix orateurs attiques*, 849 d – e = Aristagora ;
- Properce, *Elegies*, II, 6 = Thaïs.

En tant que personnage fictif chez :

- Alciphron, *Lettres de Courtisanes*, 1 (correspond avec Praxitèle) ; 3 ; 4 (destinataire de Bacchis) ; 5
- *Anthologie Palatine* : V, 181 (Asclépiade ou Posidippe) ; VI, 260 (Géminus) ; XVI, 203 (Julien l'Égyptien) ; 204 (Simonide) ; 205 (Tullius Géminus) ; 206 (Léonidas de Tarente).

Alexandre, *Περὶ διασυρμός*, p. 26 l. 10 – 14 (éd. Spengel, vol. III)

Καὶ ὁ αὐτὸς ἐπὶ τῆς Φρόνης, « τίς γάρ ἐστιν αἰτία αὕτη, εἰ Ταντάλω ὑπὲρ τῆς κεφαλῆς λίθος κρέμαται ; ».

Et le même Hypéride sur Phrynè : « car quelle est la raison pour laquelle, pour Tantale, une pierre est suspendue sur sa tête ? »

Anaxilas *apud* Athénée, XIII, 558 c

Ἡ δὲ Φρόνη τὴν Χάρυβδιν οὐχὶ πόρρω που ποιεῖ

1 N'est pas donnée la traduction de la déclamation 8 (XXIX), *Un citoyen spartiate*, de Choricus de Gaza (cf « avertissement »).

τόν τε ναύκληρον λαβοῦσα καταπέπωκ' αὐτῷ

σκάφει ;

Phrynè ne laisse-t-elle pas en quelque sorte Charybde loin derrière
après avoir attrapé l'armateur, en l'engloutissant lui
et le bateau ?

Anonyme de Séguier, *Art du discours politique*, 215

κατὰ μὲν οὖν ὑπόθεσιν ἀνακεφαλαίωσις γίνεται, ὅταν αὐτὰ τὰ τὴν ὑπόθεσιν πεποιηκότα
ψιλῶς ἐκτιθώμεθα, οἷον <ἔστω> ἀσεβείας κρινομένη ἡ Φρύνη· καὶ γὰρ ἐκόμασεν ἐν
Λυκείῳ <καὶ> καινὸν εἰσήγαγε θεὸν καὶ θιάσους ἀνδρῶν καὶ γυναικῶν συνήγαγεν·
« ἐπέδειξα τοίνυν ὑμῖν ἀσεβῆ Φρύνην, κωμάσασαν ἀναιδῶς, καινοῦ θεοῦ εἰσηγήτριαν,
θιάσους ἀνδρῶν ἐκθέσμους καὶ γυναικῶν συναγαγοῦσαν ».

La récapitulation est d'après un sujet, lorsque nous exposons simplement les choses
déduites du sujet, <soit> par exemple Phrynè accusée d'impiété, car elle a fait des
processions dans le lieu d'Apollon Lycéios, a amené une divinité nouvelle et a assemblé
des thiasés d'hommes et de femmes : « Je vous ai donc démontré que Phrynè est impie,
qu'elle a fait des processions sans pudeur, introduit une nouvelle divinité, assemblé des
thiasés illicites d'hommes et de femmes. »

Anonymi in Hermogenem, *Commentarium in librum περὶ στάσεων* (vol. VII, 1 éd. Walz),
p. 338 l. 28 – 30 ; Syriani, Sopatri et Marcellini Scholia ad Hermogenis Status, Scholia ad
Hermogenis librum περὶ στάσεων, (vol. IV, éd. Walz), p. 414, l. 3 – 6 ; Syrianos,
Commentarium in Hermogenis librum περὶ στάσεων, (vol. II éd. Rabe), p. 91, l. 13 – 16

Ἵπερίδης ἐν τῷ ὑπὲρ Φρύνης τῆς ἐταίρας λόγῳ ἔλεεινολογίας τε πλήθει καὶ τῇ περιρρήξει
τῆς ἐσθῆτος διασώσας ἐκ τῆς Εὐθίου κατηγορίας τὴν ἄνθρωπον.

Hypéride dans le discours *Pour la courtisane Phrynè*, sauva d'Euthias la femme qu'il
accusait, grâce à une grande quantité de paroles destinées à exciter la pitié et grâce à
l'arrachement de son habit.

Anonymi in Hermogenem, *Commentarium in librum περὶ στάσεων*, (vol. VII, 1, éd. Walz),
p. 335, l. 3 – 8

Τὸν γοῦν Ἵπερίδην φασὶν οὕτω τὸν ὑπὲρ Φρύνης νικῆσαι λόγον, ὡς γὰρ ἠττάτο, φησὶν,
εἰσήγαγε τὴν ἐταίραν ἐπὶ τινος ἔλεεινοῦ σχήματος, παιομένην τὰ στήθη γυμνά, καὶ τὸν

χιτῶνα περιρρήξασαν, καὶ οἱ δικασταὶ πρὸς οἶκτον ἰδόντες ἀπεψηφίσαντο.

On dit qu'Hypéride a ainsi gagné le discours du *Pour Phrynè*. En effet, comme il était en infériorité, dit-on, il fit venir la courtisane, dans une posture qui suscitait la pitié, qui frappa sa poitrine nue et déchira son vêtement, et les juges, en la voyant, l'acquittèrent par pitié.

Anonymi in Hermogenem, *Prolegomena in librum περὶ στάσεων* (éd. Rabe), p. 190, l. 19 – 23

Πάλιν ἡ Φρύνη περὶ ἀσεβείας ἐκρίνετο καὶ Ὑπερίδης πολλὰ λέγων οὐκ ἠδυνήθη πείσαι· ὀρῶσα γοῦν αὕτη τὰς ἐλπίδας ἀπερριμμένας καὶ κινδυνεύουσα, διαρρηξαμένη τὸν χιτωνίσκον οὕτως ἔπεισε. Τοὺς δικαστὰς ἐνδοῦναι, ὥστε διὰ θεάς γενέσθαι.

Au contraire, Phrynè a été accusée d'impiété et Hypéride, en parlant beaucoup, n'a pas réussi à persuader : celle-ci, en voyant ses espérances rejetées et étant en danger, mit en pièces son vêtement et persuada de cette manière. Elle infléchit les juges, comme si elle était l'entremise de la déesse.

Anonymus Professor, *Epistulae*, 51, l. 83

...χιτῶνας μόνον οὐ διερρήξαμεν, ὃ περὶ τὴν Φρύνην Ὑπερίδης πεποίηκεν.

...nous mêmes presque en pièce les vêtements, ce qu'Hypéride a fait au sujet de Phrynè.

Athanasius, *Prolegomena in Hermogenis librum περὶ στάσεων* (vol. II, éd. Rabe) p. 173, l. 9 – 11

Ἀμέλει καὶ Ὑπερίδης οὐκ ἔπεισεν ὑπὲρ Φρύνης, ἕως αὐτῆ τῶν ἐλεεινῶν μαστῶν μέρη παραδείξασα ἔπεισε.

Pour Phrynè, Hypéride n'a assurément pas persuadé, jusqu'à ce qu'elle persuade [à son tour] en montrant une partie de sa poitrine pour inspirer la pitié.

Athénée, XIII, 584 c – d

Ὦς δ' ὁ τὴν μνᾶν τῆ θυγατρὶ δοῦς αὐτῆς οὐδὲν ἔτι ἔφερεν, ἀλλ' ἐφοίτα μόνον, « παιδίον, ἔφη, ὥσπερ πρὸς Ἰπτόμαχον τὸν παιδοτρίβην μνᾶν δοῦς οἶει αἰεὶ φοιτήσῃν ; » Φρύνης δὲ πικρότερον εἰπούσης αὐτῆ, « εἰ δὲ λίθον εἶχες ; » ἔφη, « ἀποψήσασθαι ἂν σοι ἔδωκα. ». Ἐτύγχανεν δὲ ἡ μὲν αἰτίαν ἔχουσα λιθιά, ἡ δὲ κοιλίαν προπετεστέραν ἔχειν.

Comme celui qui avait donné une mine à sa fille n'apportait plus rien ensuite et se contentait de la fréquenter, [Gnathaina] lui dit : « Mon petit, penses-tu que tu la

fréquenteras toujours après avoir donné une mine, comme avec Hippomachos, le maître de gymnastique ? ». Alors, Phrynè lui dit avec acidité : « Et si tu avais eu une pierre ? ». Gnathaina répondit : « Je te l'aurai donnée pour te nettoyer. » Il se trouvait en effet que l'une était atteinte de la maladie de la pierre, l'autre souffrait de colique¹.

Id., XIII, 585 e – f

Φρύνη συνδειπνοῦσά ποτε γράσωνι ἄρασα φορίνην « λαβέ, εἶπε, καὶ ταῦτα τράγε. » πέμψαντος δέ τινος αὐτῇ τῶν γνωρίμων οἶνον χρηστὸν μὲν, ὀλίγον δέ, καὶ λέγοντος ὅτι δεκαέτης ἐστίν, « μικρὸς ὡς πολλῶν ἐτῶν », ἔφη. ζητουμένου δὲ ἐν τινι συμποσίῳ διὰ τίνα αἰτίαν οἱ στέφανοι κρήμναι, εἶπεν, « ὅτι ψυχαγωγοῦσιν. » Μαστιγίου δέ τινος μειρακιομένου πρὸς αὐτὴν καὶ φαιμένου πολλαῖς συμπεπλέχθαι, καθ' ὑπόκρισιν ἐσκυθρώπων. Ἐπερωτήσαντος δὲ τὴν αἰτίαν « Ὅργίζομαί σοι, εἶπεν, ὅτι πολλὰς ἔχεις. » Φιλάργυρος δὲ τις ἐραστής ὑποκοριζόμενος αὐτὴν εἶπεν, « Ἀφροδίσιον εἶ Πραξιτέλους » Ἡ δὲ « Σὺ δ' Ἔρωσ Φειδίου.»

Phrynè, dînant un jour avec quelqu'un qui sentait la chèvre, gronda en lançant un morceau de jambon, en disant : « prends et mastique ceci ! ». Comme l'une de ses connaissances lui avait envoyé du bon vin, mais en petite quantité, en disant que c'était un dix ans d'âge, elle dit : « C'est peu pour le nombre d'années ». Alors qu'on demandait dans un symposion la raison pour laquelle les couronnes sont suspendues, elle répondit : « parce qu'elles sont séduisantes ». Quand une petite frappe joua au jeune homme devant elle et prétendit qu'il avait eu de nombreuses aventures, elle fit semblant d'avoir l'air chagrin. Quand il lui demanda la raison, elle dit : « Je suis fâchée contre toi, parce que tu as beaucoup de femmes. » Un amant avare, en la désignant par un diminutif, lui dit : « Tu es la petite Aphrodite de Praxitèle », elle rétorque : « Toi, tu es l'Érôs de Phidias/de l'Avare². »

Id., XIII, 590 d – 591 f

Ἦν δ' ἡ Φρύνη ἐκ Θεσπιῶν, κρινομένη δὲ ὑπὸ Εὐθίου τὴν ἐπὶ θανάτῳ ἀπέφυγεν· διόπερ ὀργισθεὶς ὁ Εὐθίας οὐκ ἔτι εἶπεν ἄλλην δίκην, ὡς φησιν Ἑρμιππος. Ὁ δὲ Ὑπερείδης

1 Cette anecdote est proche d'une autre : dans cette version (Machon *apud* Athénée, XIII, 578 e), c'est Mania qui a la maladie de la pierre et Gnathaina qui souffre de colique. La question de Gnathaina, proche de celle de Phrynè en 584 c – d (« Τί τοῦτο, παῖ, εἰ καὶ λίθον εἶχες ; Et si tu avais une pierre, ma petite ? »), entraîne la réponse cinglante de Mania (« Ἐδῶκ' ἄν, ἴν' εἶχες, φήσ', ἀποψᾶσθαι, τάλαν. Je la donnerais, que tu l'aies, dit-elle, pour te nettoyer, malheureuse »).

2 Jeu de mot entre le sculpteur Φειδίας et l'adjectif φειδός, ἡ, ὄν, qui signifie « avare ». Pour la mention des couronnes suspendues, les éditeurs confessent leur embarras devant la signification de ce mot d'esprit.

συναγορεύων τῆ Φρύνῃ, ὡς οὐδὲν ἦνυε λέγων ἐπίδοξοί τε ἦσαν οἱ δικασταὶ καταψηφιούμενοι, παραγαγὼν αὐτὴν εἰς τοῦμφανῆς καὶ περιρήξας τοὺς χιτωνίσκους γυμνά τε τὰ στέρνα ποιήσας τοὺς ἐπιλογικοὺς οἴκτους ἐκ τῆς ὄψεως αὐτῆς ἐπερρητόρευσεν δεισιδαιμονῆσαι τε ἐποίησεν τοὺς δικαστὰς τὴν ὑποφῆτιν καὶ ζάκορον Ἀφροδίτης ἐλέω χαρισαμένους μὴ ἀποκτεῖναι. Καὶ ἀφεθείσης ἐγράφη μετὰ ταῦτα ψήφισμα, μηδένα οἰκτιζέσθαι τῶν λεγόντων ὑπὲρ τινος μηδὲ βλεπόμενον τὸν κατηγορούμενον ἢ τὴν κατηγορουμένην κρίνεσθαι. ἦν δὲ ὄντως μᾶλλον ἢ Φρύνῃ καλὴ ἐν τοῖς μὴ βλεπομένοις, διόπερ οὐδὲ ῥαδίως ἦν αὐτὴν ἰδεῖν γυμνήν· ἐχέσαρκον γὰρ χιτώνιον ἡμπείχετο καὶ τοῖς δημοσίοις οὐκ ἐχρήτο βαλανείοις. Τῇ δὲ τῶν Ἐλευσινίων πανηγύρει καὶ τῇ τῶν Ποσειδωνίων ἐν ὄψει τῶν Πανελλήνων πάντων ἀποθεμένη θοιμάτιον καὶ λύσσασα τὰς κόμας ἐνέβαινε τῇ θαλάττῃ· καὶ ἀπ' αὐτῆς Ἀπελλῆς τὴν Ἀναδυομένην Ἀφροδίτην ἀπεγράψατο. Καὶ Πραξιτέλης δὲ ὁ ἀγαλαματοποιὸς ἐρῶν αὐτῆς τὴν Κνιδίαν Ἀφροδίτην ἀπ' αὐτῆς ἐπλάσατο καὶ ἐν τῇ τοῦ Ἔρωτος βάσει τῇ ὑπὸ τὴν σκηνὴν τοῦ θεάτρου ἐπέγραψε·

Πραξιτέλης ὄν ἔπασχε διηκρίβωσεν Ἔρωτα,

ἐξ ἰδίης ἔλκων ἀρχέτυπον κραδίης,

Φρύνῃ μισθὸν ἐμεῖο διδοὺς ἐμέ· φίλτρα δὲ

βάλλω

οὐκέτ' οἴστεύων, ἀλλ' ἀτενιζόμενος.

Ἐκλογὴν τε αὐτῇ τῶν ἀγαλμάτων ἔδωκεν, εἴτε τὸν Ἔρωτα θέλοι λαβεῖν εἴτε τὸν ἐπὶ Τριπόδων σάτυρον. Ἡ δὲ ἐλομένη τὸν Ἔρωτα ἀνέθηκεν αὐτὸν ἐν Θεσπιαῖς. Αὐτῆς δὲ τῆς Φρύνῃς οἱ περικτίονες ἀνδριάντα ποιήσαντες ἀνέθηκαν ἐν Δελφοῖς χρύσειον ἐπὶ κίονος Πεντελικοῦ· κατεσκεύασε δ' αὐτὸν Πραξιτέλης. Ὅν καὶ θεασάμενος Κράτης ὁ κυνικὸς ἔφη τῆς τῶν Ἑλλήνων ἀκρασίας ἀνάθημα. ἔστηκε δὲ καὶ ἡ εἰκὼν αὕτη μέση τῆς Ἀρχιδάμου τοῦ Λακεδαιμονίων βασιλέως καὶ τῆς Φιλίππου τοῦ Ἀμύντου, ἔχουσα ἐπιγραφὴν « Φρύνῃ Ἐπικλέους Θεσπικῆ », ὡς φησιν Ἀλκέτας ἐν δευτέρῳ Περὶ τῶν ἐν Δελφοῖς Ἀναθημάτων. Ἀπολλόδωρος δ' ἐν τῷ Περὶ Ἑταιρῶν δύο ἀναγράφει Φρύνας γεγονέναι, ὃν τὴν μὲν ἐπικαλεῖσθαι Κλαυσιγέλωτα, τὴν δὲ Σαπέρδιον. Ἡρόδικος δὲ ἐν ἔκτῳ Κωμωδουμένων τὴν μὲν παρὰ τοῖς ῥήτορσιν φησιν ὀνομαζομένην Σηστὸν καλεῖσθαι διὰ τὸ ἀποσῆθαι καὶ ἀποδύειν τοὺς συνόντας αὐτῇ, τὴν δὲ Θεσπικὴν. Ἐπλοῦτε δὲ σφόδρα ἢ Φρύνῃ καὶ ὑπισχνεῖτο τειχεῖν τὰς Θήβας, ἐὰν ἐπιγράψωσιν Θηβαῖοι ὅτι « Ἀλέξανδρος μὲν κατέσκαψεν, ἀνέστησεν δὲ Φρύνῃ ἢ ἑταῖρα », ὡς ἱστορεῖ Καλλίστρατος ἐν τῷ Περὶ Ἑταιρῶν. Εἴρηκεν δὲ περὶ τοῦ πλούτου αὐτῆς Τιμοκλῆς ὁ κωμικὸς ἐν Νεαίρα— πρόκειται τὸ μαρτύριον καὶ Ἄμφις ἐν Κουρίδι. παρεσίτει δὲ τῇ Φρύνῃ Γρυλλίων εἷς ὢν τῶν

Ἄρεοπαγιτῶν, ὡς καὶ Σάτυρος ὁ Ὀλύμπιος ὑποκριτὴς Παμφίλη. Ἀριστογείτων δὲ ἐν τῷ Κατὰ Φρύνης τὸ κύριόν φησιν αὐτῆς εἶναι ὄνομα Μνησαρέτην. οὐκ ἄγνοῶ δὲ ὅτι τὸν ἐπιγραφόμενον κατ' αὐτῆς Εὐθίου λόγον Διόδωρος ὁ περιηγητὴς Ἀναξιμένους φησὶν εἶναι. Ποσειδίππος δ' ὁ κωμικὸς ἐν Ἐφεσίᾳ τάδε φησὶν περὶ αὐτῆς·

Φρύνη πρό <γ'> ἡμῶν γέγονεν ἐπιφανεστάτη
πολὺ τῶν ἐταιρῶν· καὶ γὰρ εἰ νεωτέρα
τῶν τότε χρόνων εἶ, τὸν γ' ἀγῶν' ἀκήκοας.
βλάβπειν δοκοῦσα τοὺς βίους μείζους βλάβας
τὴν ἡλιαίαν εἶλε περὶ τοῦ σώματος
καὶ τῶν δικαστῶν καθ' ἓνα δεξιουμένη
μετὰ δακρύων διέσωσε τὴν ψυχὴν μόλις.

Phrynè était de Thespies ; poursuivie par Euthias, elle échappa à la peine capitale : c'est pourquoi Euthias se mit en colère et désormais ne plaïda plus d'autre cause, comme le dit Hermippe. Comme Hypéride, défendant Phrynè, n'arrivait à rien en parlant et qu'il était vraisemblable que les juges allaient la condamner, après l'avoir amenée aux yeux de tous, il arracha ses vêtements, montrant sa poitrine nue et déclama des lamentations dans sa péroraison à partir de ce spectacle. Il inspira aux juges une crainte superstitieuse de l'interprète et de la prêtresse d'Aphrodite. Par pitié, il leur plut de ne pas la tuer. Une fois acquittée, un décret passa après cela qui stipule qu'aucun orateur, parlant en faveur de quelqu'un, ne devait se lamenter et que l'accusé ou l'accusée ne devait pas être jugé en étant regardé. Phrynè était en réalité plus belle dans ce qu'elle ne montrait pas. C'est pourquoi, elle n'était pas facile à voir nue : elle portait une tunique couvrante et n'utilisait pas les bains publics. Aux fêtes d'Eleusis et de Poséidon, à la vue de tous les Grecs, elle enlevait son manteau, dénouant ses cheveux, et entrait dans la mer : c'est à partir d'elle qu'Apelle peignit l'Aphrodite Anadyomène. Le sculpteur Praxitèle, qui l'aimait, façonna également l'Aphrodite de Cnide à partir d'elle et inscrivit sur le socle de l'Érôs qui est sur la scène du théâtre :

« Praxitèle a représenté exactement l'Érôs dont il a souffert
en tirant un portrait original à partir de son propre cœur,
en me donnant à Phrynè comme salaire de moi-même : je ne jette plus
des charmes
en lançant des flèches, mais en fixant des yeux.

Il lui donna le choix des statues, si elle voulait prendre soit l'Érôs, soit le satyre sur la rue

des Trépieds. Elle choisit l'Érôs et le consacra à Thespies. »

Les habitants firent une statue en or de Phrynè elle-même et la consacrerent à Delphes sur une colonne en marbre pentélique : Praxitèle l'avait fabriquée. Cratès le cynique, en la voyant, dit qu'elle était une offrande religieuse de l'intempérance des Grecs. Cette statue se dressait entre celle du roi Archidamos, roi de Lacédémone, et celle de Philippe, fils d'Amyntas, ayant comme inscription : Phrynè, fille d'Epiclès, de Thespies, selon Alcétas dans le deuxième livre des *Offrandes Delphiques*. Apollodore, dans le *Sur les Courtisanes*, écrit qu'il y eut deux Phrynè, dont l'une était appelée « Rires et Larmes », l'autre « Petite Sardine ». Hérodicos dans le sixième livre des *Personnes raillées dans des comédies* dit que l'une était appelée « Crible » par les orateurs, nommée ainsi à cause du fait qu'elle passait au crible et détroussait ses partenaires, l'autre était la Thespienne. Phrynè était très riche et promit qu'elle reconstruirait les fortifications de Thèbes, si les Thébains inscrivaient « Alexandre les a détruites, la courtisane Phrynè les a relevées », comme le rapporte Callistrate dans le *Sur les Courtisanes*. Le comique Timoclès parle de sa richesse dans *Nééra* – le témoignage est ci-dessus – et Amphis dans la *Coiffeuse*. Gryllion, qui était membre de l'Aréopage, avait l'habitude d'être un parasite de Phrynè, comme l'acteur Satyros d'Olynthe celui de Pamphilè. Aristogiton dans le *Contre Phrynè*, dit que son nom propre était Mnésarété, mais je n'ignore pas que Diodore le périège dit que le discours d'Euthias contre elle est en fait d'Anaximène. Le comique Posidippe dans *L'Ephésienne* dit ceci à son sujet :

« Phrynè, avant notre temps, était de beaucoup la plus célèbre
des courtisanes : même si tu es plus jeune
que cette époque, tu as certainement entendu parler du procès.
Bien qu'elle eût la réputation de causer de grands dommages à la vie des gens,
elle conquit l'Héliée, quand elle était jugée pour une accusation capitale,
et, en prenant la main des juges un par un,
par des larmes, se sauva difficilement. »

Clément d'Alexandrie, *Protreptique*, IV, 53

Ὁ Πραξιτέλης δέ, ὡς Ποσειδίππος ἐν τῷ Περὶ Κνίδου διασαφεῖ, τὸ τῆς Ἀφροδίτης ἄγαλμα τῆς Κνιδίας κατασκευάζων, τῷ Κρατίνης τῆς ἐρωμένης εἶδει παραπλήσιον πεποίηκεν αὐτήν, ἵν' ἔχοιεν οἱ δειλαιοὶ τὴν Πραξιτέλους ἐρωμένην προσκυνεῖν. Φρύνη δὲ ὀπηνίκα ἦνθει ἢ ἐταίρα ἢ Θεσπιακῆ, οἱ ζωγράφοι πάντες <τάς> τῆς Ἀφροδίτης εἰκόνας πρὸς τὸ

κάλλος ἀπεμιμοῦντο Φρύνης, ὥσπερ αὖ καὶ οἱ λιθοξόοι τοὺς Ἑρμᾶς Ἀθήνησι πρὸς Ἀλκιβιάδην ἀπέικαζον. Ὑπολείπεται τῆς σῆς κρίσεως τὸ ἔργον ἐπάξει, εἰ βούλει καὶ τὰς ἐταίρας προσκυνεῖν.

Praxitèle, comme Posidippe le montre clairement dans le *Sur Cnide*, en créant la statue d'Aphrodite de Cnide, l'a faite semblable à l'image de son amante Cratinè, pour que les malheureux puissent se prosterner devant l'amante de Praxitèle. Quand Phrynè, la courtisane thespienne, fleurissait, tous les peintres reproduisaient les images d'Aphrodite à l'imitation de la beauté de Phrynè, de même que les sculpteurs, à leur tour, représentaient les Hermès à Athènes d'après Alcibiade comme modèle. Il ne te reste qu'à raisonner sur l'affaire, pour savoir si tu veux te prosterner même devant les courtisanes.

Scholia in Clementem Alexandrinum, *Scholia in protrepticum et paedagogum (scholia recentiora partim sub auctore Aretha)*, p. 313

41, 23f τὴν Πραξιτέλου ἐρωμένην] τινὲς καὶ τὸν Φειδῖαν τοῦτο πεποιηκέναι φασίν, εἰς τὸ Φρύνης τῆς ἐταίρας εἶδος, ἐρωμένης αὐτῶ, τὴν Ἀφροδίτην διαγλύψαι.

L'amante de Praxitèle] certains disent que c'est Phidias qui a crée ceci, qui a sculpté Aphrodite à l'image de la courtisane Phrynè, qui était son amante.

41, 24 Φρύνη] μία τῶν ἐταιρῶν κάλλει διαπρέπουσα, ἀπὸ Θεσπιῶν οὓσα πόλεως Βοιωτίας. Phrynè] l'une des courtisanes qui s'est distinguée par sa beauté et qui était de la ville de Thespies en Boétie.

Diogène Laërce, *Vie et doctrine des philosophes illustres*, IV (Xénocrate), 7

Καὶ ποτε καὶ Φρύνην τὴν ἐταίραν ἐθελῆσαι πειρᾶσαι αὐτόν, καὶ δῆθεν διωκομένην ὑπὸ τινῶν καταφυγεῖν εἰς τὸ οἰκίδιον¹. Τὸν δὲ ἔνεκα τοῦ ἀνθρωπίνου εἰσδέξασθαι, καὶ ἐνὸς ὄντος κλινιδίου δεομένη μεταδοῦναι τῆς κατακλίσεως· καὶ τέλος πολλὰ ἐκλιπαροῦσαν ἄπρακτον ἀναστῆναι. Λέγειν τε πρὸς τοὺς πυνθανομένους ὡς οὐκ ἀπ' ἀνδρός, ἀλλ' ἀπ' ἀνδριάντος ἀνασταίη. Ἐνιοὶ δὲ Λαΐδα φασὶ παρακατακλῖναι αὐτῶ τοὺς μαθητάς.

Un jour, la courtisane Phrynè voulut mettre à l'épreuve [Aristippe], c'est-à-dire que, soi-disant poursuivie par des gens, elle se réfugia dans sa chambre. Par humanité, il la reçut et, comme il n'avait qu'un seul lit et parce qu'elle en avait besoin, il lui donna une part de l'emplacement : finalement, elle chercha à obtenir beaucoup de choses, mais elle le quitta sans qu'il eût réagi. Elle dit à ceux qui cherchaient à savoir qu'elle avait quitté non un

1 Le début du texte est cité par la Souda, *Lexicon*, A 2528 avec l'omission du nom de Phrynè .

homme, mais une statue d'homme. Cependant, certains disent que c'est Laïs que les disciples avaient fait coucher auprès de lui.

Id., *Vie et doctrine des philosophes illustres*, VI (Diogène), 60

Φρύνης Ἀφροδίτην χρυσοῦν ἀναθείσῃς ἐν Δελφοῖς φασὶ τοῦτον ἐπιγράψαι, « ἀπὸ τῆς τῶν Ἑλλήνων ἀκρασίας ».

Comme Phrynè avait consacré à Delphes une Aphrodite en or, on dit que Diogène fit graver ceci : « de l'intempérance des Grecs ».

Dion Chrysostome, *Orationes*, Oratio 37, 28

Πολλὰ ἂν τις ἔχοι εἰπεῖν ὑπὲρ τοῦ μὴ δεῖν Γοργίαν τὸν σοφιστὴν ἐν Δελφοῖς ἐστάναι, καὶ ταῦτα μετέωρον καὶ χρυσοῦν. Γοργίαν τί λέγω ; ὅπου γε καὶ Φρύνην τὴν Θεσπιακὴν ἔστιν ἰδεῖν, ἐπὶ κίονος κάκεινην ὡς Γοργίαν.

On aurait beaucoup à dire sur le fait qu'il ne faut pas qu'une statue du sophiste Gorgias se dresse à Delphes, et de plus, en hauteur et en or. Que dis-je Gorgias ? Là où il est possible aussi de voir Phrynè la Thespienne, aussi sur une colonne, comme Gorgias.

Elias, *In Porphyrii isagogen*, p. 6, l. 12 – 15

Ὁ γοῦν Ὑπερείδης ὁ ῥήτωρ συνηγορῶν Φρύνη τῇ πόρνη, αἰσθόμενος ἐν τοῖς ἑαυτοῦ ἐπιλόγοις ὅτι οὐκ ἔπεισε τοὺς δικαστάς, ἐπέτρεψε τῇ πόρνη διαρρηῆσαι τοὺς χιτῶνας, καὶ τότε διὰ τῆς τῶν μαζῶν θέας εἴλεν αὐτούς.

L'orateur Hypéride, en défendant la prostituée Phrynè, en s'étant aperçu dans sa propre péroraison qu'il ne parvenait pas à convaincre les juges, se tourna vers la prostituée pour lui arracher ses vêtements. Il les convainquit alors grâce à la vue de sa poitrine.

Élien, *Histoires variées*, IX, 32

Φρύνην τὴν ἐταίραν ἐν Δελφοῖς ἀνέστησαν οἱ Ἕλληνας ἐπὶ κίονος εὖ μάλα ὑψηλοῦ. Οὐκ ἐρῶ δὲ ἀπλῶς τοὺς Ἕλληνας, ὡς ἂν μὴ δοκοῖν δι' αἰτίας ἄγειν πάντα, οὐς φιλῶ πάντων μάλιστα, ἀλλὰ τοὺς τῶν Ἑλλήνων ἀκρατεστερούς. τὸ δὲ ἄγαλμα χρυσοῦν ἦν.

Les Grecs firent ériger à Delphes [une statue de] la courtisane Phrynè sur une colonne fortement élevée. Je ne dirai pas les Grecs dans leur ensemble, pour ne pas donner l'impression de les blâmer tous, eux que j'aime plus que personne, mais ceux parmi les Grecs qui sont intempérants. C'était une statue en or.

Eustathe de Thessalonique, *Commentarii ad Homeri Iliadem*, vol. IV, p. 579, l. 10 – 23

Ἐπερίδης γοῦν, φασί, τῇ ἑταίρᾳ Φρόνῃ κρινομένη ὑπὸ Εὐθίου τὴν ἐπὶ θανάτῳ δι' ἀσέβειαν, ὅτε εἰς τοὺς ἐπιλογικοὺς ἦλθεν οἴκτους, ἐκ τῆς ὄψεως αὐτῆς, φασίν, ἐπερρητόρευσε, παραγαγὼν τὴν γυναῖκα εἰς ἐμφανὲς καὶ περιρρήξας τοὺς χιτωνίσκους καὶ γυμνὰ τὰ στέρνα δείξας, ὡς δεισιδαιμονῆσαί φασι τοὺς δικαστὰς καὶ δι' ἔλεον μὴ ἀποκτεῖναι τὴν ὑποφῆτιν καὶ ζάκορον τῆς Ἀφροδίτης. Ἀφεθείσης δὲ ἐγράφη ψήφισμα μηδένα τῶν λεγόντων ὑπὲρ τινος οἰκτιζέσθαι μηδὲ βλεπομένους τὸν κατήγορον καὶ τὴν κατηγορουμένην κρίνεσθαι. προσιστορεῖ δὲ τούτοις ὁ Ναυκρατίτης σοφὸς καὶ ὅτι ὁ ῥηθεὶς Εὐθίας, ὀργισθεὶς ἐφ' οἷς ἠττήθη, οὐκέτι ἄλλην δίκην εἶπε, καὶ ὅτι ἐκ Θεσπιέων ἦν ἡ δηλωθεῖσα Φρόνη, καὶ ὅτι καὶ ἄλλη τις ἦν ὁμώνυμος αὐτῇ. φησὶ γάρ· δύο Φρῶναι, ἡ μὲν Σηστός καλουμένη διὰ τὸ ἀποσήθειν καὶ ἀποδύειν τοὺς αὐτῇ συνόντας, ἡ δὲ Θεσπικὴ. κατὰ δὲ τινὰς ἡ μὲν ἐπικαλουμένη Κλαυσίγελως, ἡ δὲ Σαπέρδιον.

Hypéride, dit-on, déclama pour la courtisane Phrynè poursuivie par Euthias dans une cause capitale au motif d'impudicité. Lorsqu'il arriva aux lamentations dans sa péroraison, fit un ajout oratoire en prenant appui sur ce spectacle, dit-on, puisqu'il l'avait amenée aux yeux de tous, déchira son vêtement, montrant sa poitrine nue, de telle sorte qu'on dit qu'elle inspira aux juges une crainte superstitieuse et que, par pitié, ils ne tuèrent pas l'interprète et la prêtresse d'Aphrodite. Une fois acquittée, un décret passa qui stipule qu'aucun orateur, parlant en faveur de quelqu'un, ne devait se lamenter et que l'accusé ou l'accusée ne devait pas être jugé en étant regardé. Le sage de Naucratis raconte aussi en plus de ceci que l'orateur Euthias, qui s'était irrité d'avoir été vaincu pour cette raison, perdit et ne prononça plus d'autre procès, que la Phrynè qui avait été exhibée était de Thespies, et qu'aussi elle avait une homonyme. En effet, il dit qu'il y eut deux Phrynè, l'une appelée « Crible » à cause du fait qu'elle passait au crible et détroussait ses partenaires, l'autre était la Thespienne. Selon certains, l'une était appelée « Rires et Larmes », l'autre « Petite Sardine »¹.

Id., *Commentarii ad Homeri Odysseam*, vol. I, p. 348 l. 45 – p. 349 l. 2

Λέγεται δὲ καὶ Φρόνη τῷ αὐτῷ Γράσωνι συνδειπνοῦσα φορίνην ἄραι. Ἔστι δὲ κλαδῶδὲς τι φασίν ἢ φορίνη. καὶ εἰπεῖν. Λάβε καὶ κατὰτραγε. Παίξασα ὡσπερ ἡ Θαῖς παρὰ τὸν αἴγειον γράσον, οὕτω καὶ αὐτὴ παρὰ τὸν τράγον ὃν ὑπελάλησεν ἐν τῷ κατὰτραγε.

1 Cf Athénée, XIII, 590 d – 591 f.

On dit que Phrynè, comme elle dînait avec le même Grason¹, leva un morceau de jambon. On dit que la peau de cochon a de nombreuses ramifications. Elle dit « prend et mastique ! ». Plaisantant comme Thaïs, à propos de son odeur de chèvre ; de même Phrynè aussi, à propos du bouc qu'elle avait sous-entendu par le mot 'mastique'.

Galien, *Exhortation à l'étude de la médecine*, X, 7 – 8

(7) Ὅθεν δὴ τὸ τῆς Φρύνης εὐκαιρον ἤδη μοι διηγήσασθαι· αὕτη πότ' ἐν συμποσίῳ, παιδιᾶς τοιαύτης γενομένης <ς> ὡς ἕκαστον ἐν μέρει προστάξει τοῖς συμπόταις ὃ τι βούλοιο, θεασαμένη παρούσας γυναῖκας ἀγχούση τε καὶ ψιμυθίῳ καὶ φύκει κεκαλλωπισμένας ἐκέλευσεν ὕδατος κομισθέντος ἀρυσάμενας ταῖς χερσὶ προσενεγκεῖν ἅπαξ αὐτῷ τῷ προσώπῳ καὶ μετὰ τοῦτο εὐθέως ἀπομάξασθαι σινδονίῳ, καὶ αὐτὴ πρώτη τοῦτ' ἔπραξε. (8) Ταῖς μὲν οὖν ἄλλαις ἀπάσαις σπίλου τὸ πρόσωπον ἐπληρώθη, καὶ ἦν ὁμοιώτατα ἰδεῖν τοῖς μορμολυκείοις, αὐτὴ δὲ καλλίων ἐφάνη· μόνη γὰρ ἦν ἀκαλλώπιστός τε καὶ αὐτοφυῶς καλὴ μηδεμιᾶς πανουργίας κομμωτικῆς δεομένη.

(7) Il est opportun désormais pour moi de parler de Phrynè. Celle-ci, un soir à un symposion où l'on jouait à un genre de jeu tel que chacun, à son tour, ordonne ce qu'il voulait aux convives, vit les femmes présentes parées avec un fard composé d'anchuse, de blanc de céruse et de rouge et leur ordonna de puiser avec leurs mains de l'eau qu'on avait apportée, de l'approcher en une fois du visage et, après cela, d'essuyer aussitôt avec un tissu, et elle fut la première à le faire. (8) Les visages d'absolument toutes les autres étaient pleins de tâches sur la peau et elles ressemblaient à des épouvantails, mais Phrynè parut être plus belle, car elle seule était belle sans parure, naturellement, n'ayant besoin d'aucun ornement trompeur.

Gnomologium Vaticanum, Sententia 577

Φρύνη ἐταῖρα νεανίσκου τινὸς ἀγρὸν πεπρακότος καὶ δι' ἀρρώστIAN χλωροῦ ὄντος ἔφη·
« νεανίσκε· τί ὠχρὸς εἶ ; μή τι γῆν ἐσθίεις ; »

La courtisane Phrynè, alors qu'un jeune homme avait vendu son champ et était pâle à cause de sa faible constitution, dit : « jeune homme, pourquoi es-tu blafard ? Ne manges-tu pas de la terre ? »

1 Cf le corpus Thaïs pour l'histoire complète.

Harpocraton, *Lexicon in decem oratores Atticos*, E 157

Εὐθίας· Ὑπερείδης Ὑπὲρ Φρόνης. Τῶν ἐπὶ συκοφαντία διαβεβλημένων ἦν ὁ Εὐθίας. Τὸν μέντοι λόγον αὐτῷ τὸν Κατὰ Φρόνης Ἀναξιμένην πεποιηκέναι φησὶν Ἑρμιππος.

Euthias : Hypéride, *Pour Phrynè*. Euthias fit partie des personnes accusées d'être un sycophante. Cependant, Hermippos dit qu'Anaximène a composé pour lui le discours *Contre Phrynè*.

Hérodien et [Hérodien], *De prosodia catholica*, vol. I, p. 335, l. 10 – 12 ; Arcadius, *De accentibus*, p. 129

Τὰ εἰς νη δισύλλαβα τῷ υ μακρῷ παραληγόμενα βαρύνεται, μύνη ἢ προτροπή, Βύνη, Φρόνη, Θύνη πόλις Λιβύης ὡς ὁ πολυίστωρ Ἀλέξανδρος.

Les dissyllabiques en – νη frappent d'un accent la syllabe pénultième sur l'upsilon, qui est long, à l'exemple de μύνη, Βύνη, Φρόνη, la ville Θύνη en Libye, selon Alexandre Polyhistor.

Hérodien et [Hérodien], *De prosodia catholica*, vol. I, p. 533, l. 10 – 12 ; Arcadius, *De accentibus*, p. 218

Τὰ εἰς ννη θηλυκὰ δισύλλαβα ἐκτείνει τὸ υ, μύνη, Φρόνη, Βύνη πλὴν τοῦ τυνή. τὰ δὲ ὑπὲρ δύο συλλαβὰς συστέλλει τὸ υ διὰ τοῦ συνη ὄντα, κερδοσύνη, βριθοσύνη, ὑποθημοσύνη, καλλοσύνη¹.

Les dissyllabiques féminins en – ννη allongent l'upsilon : μύνη, Φρόνη, Βύνη à l'exception de τυνή. Les mots de plus de deux syllabes abrègent l'upsilon quand ils sont en συνη, comme κερδοσύνη, βριθοσύνη, ὑποθημοσύνη, καλλοσύνη.

Hérodien et [Hérodien], *Περὶ διχρόνων*, vol. II, 1 p. 10, l. 26 – 28

Τὰ γὰρ εἰς νη καθαριεύοντα δισύλλαβα, εἰ ἔχει πρὸ τέλους τὸ υ, ἐκτεταμένον αὐτὸ ἔχει, ὡς ἔχει τὸ Βύνη, μύνη, Φρόνη, ὑπεσταλμένου δηλονότι τοῦ γυνή.

Les dissyllabes finales en – νη, si elles ont un upsilon avant la finale, ont le même allongement, comme l'ont τὸ Βύνη, μύνη, Φρόνη, à l'exception manifeste de γυνή.

1 La concordance de ce texte et du précédent est faite sur Hérodien. Arcadien présente une légère variante : Τὰ εἰς ΥΝ θηλυκὰ δισύλλαβα ἐκτείνει τὸ Υ· μύνη Φρόνη, πλὴν τοῦ γυνή. τὰ δὲ ὑπὲρ δύο συλλαβὰς συστέλλει τὸ Υ, διὰ τὸ ΣΥΝΗ· κερδοσύνη βριθοσύνη ὑποθημοσύνη. ἀλλὰ καὶ κορύνη χελύνη Ταμύνη.

Hérodien et [Hérodien], *Περὶ κλίσεως ὀνομάτων*, vol. II, 2 p. 753, l. 20 – 23 ; Georges Choïroboscus, *Prolegomena et scholia in Theodosii Alexandrini canones isagogicos de flexione nominum*, p. 307, l. 12 – 15¹

Ὅτι τὰ εἰς νη λήγοντα δισύλλαβα τῷ υ παραληγόμενα ἐκτεταμένον ἔχει τὸ υ οἷον μύνη (ἡ προτροπή καὶ ἡ πρόφασις), Βύνη (οὕτως ἐκλήθη ὕστερον ἢ Ἰνώ), Φρύνη (ὄνομα κύριον)².
Les dissyllabes finissant en – νη, quand la pénultième est un upsilon, ont un upsilon long, comme μύνη (l'exemple et le prétexte, Βύνη (Inô a été appelée ainsi tardivement), Φρύνη (le nom propre).

Hérodien et [Hérodien], *Partitiones (= Ἐπιμερισμοί)*, p. 147, l. 20 – p. 148, l. 3

Φρῦξ, Φρυγὸς, ἐθνικόν· Φρυγία, χώρα· φρύγιον, φυτὸν, καὶ τὸ βασιλικὸν φακίολιον· Φρύνη, Φρύνιχος, καὶ Φρύξος, κύρια· καὶ τὰ λοιπά.

Les noms d'ethnies Φρῦξ, Φρυγὸς ; le pays Φρυγία ; φρύγιον, φυτὸν, et le royal φακίολιον ; les noms propres Φρύνη, Φρύνιχος, et Φρύξος ; et le reste.

Id., *Partitiones (= Ἐπιμερισμοί)*, p. 233, l. 1 – 3

Τὰ διὰ τοῦ υνη θηλυκὰ διὰ τοῦ υ ψιλοῦ γράφονται· οἷον· δικαιοσύνη· κορόνη, ἡ ματζοῦκα· Φρύνη, κύριον· καὶ τὰ ὅμοια.

Les féminins en – υνη sont écrits avec un upsilon, comme δικαιοσύνη, la massue κορόνη, le nom Phrynè, et les autres mots semblables.

[Longin], *Du sublime*, XXXIV, 3

Τό γέ τοι περὶ Φρύνης ἢ Ἀθηνογένους λογίδιον ἐπιχειρήσας γράφειν ἔτι μᾶλλον ἂν Ὑπερείδην συνέστησεν.

Si [Démosthène] avait entrepris d'écrire un petit discours sur Phrynè ou sur Athénogène, il aurait encore mieux mis Hypéride en valeur.

Lucien, *La Traversée pour les Enfers ou Le Tyran*, 22

ΜΙΚΥΛΛΟΣ· ἽΩ Ἡράκλεις, τοῦ ζόφου. Ποῦ νῦν ὁ καλὸς Μέγιλλος; Ἡ τῷ διαγνῶ τις ἐνταῦθα εἰ καλλίων Φρύνης Σιμίχη;

1 Correspondance faite sur Hérodien.

2 Texte identique avec de légères variantes dans l'Etymologicum Gudianum, Γ p. 326 ; Epimerismi Homericì, Γ 8 l. 3 ; Etymologicum Magnum, p. 243 l. 23 ; Etymologicum Symeonis, Γ 180, l. 7, qui ont pour point commun d'écrire : Φρύνη, ὄνομα κύριον.

Micylle : par Héraclès, quelle obscurité ! Où est maintenant le beau Mégillos ? Comment distinguer ici si Phrynè est plus belle que Simichè¹ ?

[Lucien], *Eloge de Démosthène*, 12

Καὶ φιλοσοφίας καὶ τῆς πολιτικῆς ἀρετῆς κατεῖχε πόθος, ὅς αὐτὸν ἤγεν οὐκ ἐπὶ τὰς Φρύνης, ἀλλ' ἐπὶ τὰς Ἀριστοτέλους καὶ Θεοφράστου καὶ Ξενοκράτους καὶ Πλάτωνος θύρας

Le goût de la philosophie et de la vertu politique habitait Démosthène, qui le conduisait non aux portes de Phrynè, mais à celles d'Aristote, de Théophraste, de Xénocrate et de Platon.

Scholies à Lucien, *Scholia in Lucianum (scholia vetera et recentiora Arethae)*, 19, 22, 1. 5

Φρύνης Συμμίχη] ὀνόματα πορνῶν.

Simmichè que Phrynè : noms de prostituées.

Machon *apud* Athénée, XIII, 583 b – c

Φρύνην ἐπίερα Μοίριχος τὴν Θεσπικὴν·

κάπειτεν αἰτήσασαν αὐτὸν μνᾶν μίαν

ὁ Μοίριχος « μέγ', εἶπεν· οὐ πρόην δύο

χρυσοῦς λαβοῦσα παρεγένου ξένῳ τινί ; »

« περίμενε τοίνυν καὶ σύ, φησὶν, ἕως ἂν οὔ

βιητιάσω, καὶ τοσοῦτον λήψομαι. »

Moirichos faisait des avances à Phrynè la Thespienne :

ensuite, comme elle lui demanda une mine,

Moirichos dit : « C'est beaucoup ! N'as-tu pas fréquenté un étranger

de bon matin pour deux statères en or² ? »

« Attends alors de ton côté, jusqu'à ce que

j'ai envie de sexe, et je prendrais deux statères en or. »

1 Cette personne, orthographiée Simichè ou Simmichè, n'a pas été retenue dans le présent classement, car elle n'intervient qu'en tant que personnage fictif chez Lucien (*Le Tyran*, 22 ; mentionnée par Bacchis et Mélitta dans le *Dialogue des courtisanes*, 4) ainsi que dans une lettre d'Alciphron (*Lettres*, IV, 13, 11). Le nom apparaît également dans le *Discobole* de Ménandre. Dans tous les cas, rien n'indique qu'il s'agisse d'une personne réelle. La scholie de Lucien la classe parmi les πορνῶν (cf scholie suivante). La référence à Phrynè ne nous apparaît pas suffisante pour la faire figurer dans notre classement, ni pour en faire un personnage réel.

2 Soit quarante drachmes.

Pausanias, *Description de la Grèce*, I, 20, 1 – 2

(1) Σάτυρος ἐστίν, ἐφ' ᾧ Πραξιτέλην λέγεται φρονῆσαι μέγα· καί ποτε Φρύνης αἰτούσης, ὅτι οἱ κάλλιστον εἶη τῶν ἔργων, ὁμολογεῖν μὲν φασιν οἷα ἐραστὴν διδόναι¹ [μὲν], κατεπειῖν δὲ οὐκ ἐθέλειν ὅτι κάλλιστον αὐτῷ οἱ φαίνοιο. Ἐσδραμῶν οὖν οἰκέτης Φρύνης ἔφασκεν οἴχεσθαι Πραξιτέλει τὸ πολὺ τῶν ἔργων πυρὸς ἐσπεσόντος ἐς τὸ οἶκημα, οὐ μὲν οὖν πάντα γε ἀφανισθῆναι. (2) Πραξιτέλης δὲ αὐτίκα ἔθει διὰ θυρῶν ἔξω καὶ οἱ καμόντι οὐδὲν ἔφασκεν εἶναι πλέον εἰ δὴ καὶ τὸν Σάτυρον ἢ φλόξ καὶ τὸν Ἔρωτα ἐπέλαβε· Φρύνη δὲ μένειν θαρροῦντα ἐκέλευε· παθεῖν γὰρ ἀνιαρὸν οὐδέν, τέχνη δὲ ἀλόντα ὁμολογεῖν τὰ κάλλιστα ᾧ ἐποίησε. Φρύνη μὲν οὕτω τὸν Ἔρωτα αἰρεῖται.

(1) Il y avait un Satyre, dont on dit que Praxitèle était fier : un jour que Phrynè lui demandait quelle était pour lui la plus belle de ses œuvres, on dit qu'il acceptait de lui faire un cadeau, en tant qu'amant, mais ne voulait pas dire celle qui lui semblait être la plus belle. Un esclave, en se précipitant vers Phrynè, dit à Praxitèle que la plupart de ses œuvres étaient parties en fumée, parce qu'un feu avait embrasé l'atelier, mais tout n'avait pas disparu. (2) À l'instant même, Praxitèle franchit la porte, courut à l'extérieur et dit qu'il n'y avait rien de plus pour sa souffrance, si la flamme s'était emparée de son Satyre et de son Érôs. Phrynè l'exhorta à rester courageux, car rien n'avait souffert de fâcheux, mais que, sous l'effet d'une ruse, il s'était accordé sur les plus belles œuvres qu'il avait faites. Phrynè demanda ainsi l'Érôs.

Id., *Description de la Grèce*, IX, 27, 3

Καὶ ὅσα μὲν εἶχεν ἐς Φρύνην καὶ τὸ ἐπὶ Πραξιτέλει τῆς γυναικὸς σόφισμα, ἐτέρωθι ἤδη μοι δεδήλωται.

Tout ce qui se rapporte à Phrynè et à la ruse de cette femme envers Praxitèle, je l'ai déjà montré ailleurs.

Id., *Description de la Grèce*, IX, 27, 5

Τὸν δὲ ἐφ' ἡμῶν Ἔρωτα ἐν Θεσπιαῖς ἐποίησεν Ἀθηναῖος Μηνόδωρος, τὸ ἔργον τὸ Πραξιτέλους μιμούμενος. Ἐνταῦθα καὶ αὐτοῦ Πραξιτέλους Ἀφροδίτη καὶ Φρύνης ἐστὶν εἰκῶν, λίθου καὶ ἡ Φρύνη καὶ ἡ θεός.

1 Nous suivons la leçon des manuscrits qui donnent οἷα ἐραστὴν διδόναι. L'édition de référence corrige ἐραστὴν παρ ῥᾶστα : οἱ ῥᾶστα διδόναι.

L'Athénien Ménodoros fit à Thespies l'Érôs que l'on voit de nos jours, imitant le travail de Praxitèle. À cet endroit, il y a, de Praxitèle lui-même, l'Aphrodite et une statue de Phrynè, en marbre, aussi bien pour Phrynè que pour la déesse.

Id., *Description de la Grèce*, X, 15, 1

Φρύνης δὲ εἰκόνα ἐπίχρυσον Πραξιτέλης μὲν εἰργάσατο ἐραστῆς καὶ οὗτος, ἀνάθημα δὲ αὐτῆς Φρύνης ἐστὶν ἢ εἰκῶν.

Praxitèle a créé la statue dorée de Phrynè ; celui-ci était son amant. L'image est une offrande de Phrynè elle-même.

Plutarque, *La vertu ou la fortune d'Alexandre II*, 336 c – d ; Stobée, *Anthologium*, III, 6, 46

Ὁ μὲν οὖν Κράτης ἰδὼν χρυσοῦν εἰκόνα Φρύνης τῆς ἐταίρας ἐστῶσαν ἐν Δελφοῖς ἀνέκραγεν, ὅτι τοῦτο τῆς τῶν Ἑλλήνων ἀκρασίας τρόπαιον ἔστηκεν·

Cratès, en voyant une statue en or de la courtisane Phrynè élevée à Delphes, s'écria que ceci était élevé comme trophée de l'intempérance des Grecs.

Id., *Sur les oracles de la Pythie*, 401 a – b

Après avoir contemplé l'endroit où s'étaient trouvées les broches de Rhodopis, courtisane archaïque

Καὶ ὁ Σαραπίων· « τί δὲ ταῦτα » ἔφη « μακάριε, δυσχεραίνεις ; ἐκεῖ βλέψον ἄνω καὶ τὴν χρυσοῦν ἐν τοῖς στρατηγοῖς καὶ βασιλεῦσι θέασαι Μνησαρέτην, ἣν Κράτης εἶπε τῆς τῶν Ἑλλήνων ἀκρασίας ἀνακεῖσθαι τρόπαιον. » Ἰδὼν οὖν ὁ νεανίας· « εἶτ' οὐ περὶ Φρύνης » ἔφη « τοῦτο ἦν εἰρημένον τῷ Κράτητι ; » « ναί » εἶπεν ὁ Σαραπίων· « Μνησαρέτη γὰρ ἐκαλεῖτο, τὴν δὲ Φρύνην ἐπὶ κλησὶν ἔσχε διὰ τὴν ὠχρότητα.

Sarapion dit : « Pourquoi t'agaces-tu, mon cher ? Vois en haut à cet endroit et contemple la statue en or de Mnèsarète parmi les stratèges et les rois, à propos de laquelle Cratès a dit qu'elle a été érigée comme trophée de l'intempérance des Grecs. Le jeune homme, regardant, dit : « N'était-ce pas au sujet de Phrynè que cette formule a été dite par Cratès ? ». Sarapion répondit : « Oui, elle s'appelait Mnèsarète, mais elle reçut le surnom de Phrynè à cause de son teint jaune pâle ».

Pollux, *Onomasticon*, IX, 118, p. 179 l. 30 – p. 180 l. 2

Ὁ μὲν χαλκισμός, ὀρθὸν νόμισμα ἔδει συντόνως περιστρέψαντας ἐπιστροφόμενον ἐπιστῆσαι τῷ δακτύλῳ· ὃ τρόπῳ μάλιστα τῆς παιδιᾶς ὑπερήδεσθαί φασι Φρύνην τὴν ἐταίραν.

Le chalcismos exige comme règle que les joueurs fassent tourner avec effort une pièce verticale qui tourne en la posant sur le doigt : on dit que la courtisane Phrynè se réjouissait extrêmement de cette forme de jeu.

Quintilien, *Institution oratoire*, II, 15, 9

Et Phrynè non Hyperidis actione quamquam admirabili, sed conspectu corporis, quod illa speciosissimum alioqui diducta nudauerat tunica, putant periculo liberatam.

« Quant à Phrynè, ce n'est pas l'intervention, pourtant admirable, d'Hypéride, qui la sauva du risque d'une condamnation, croit-on, mais la vue de son corps, dont elle découvrit la nudité par ailleurs splendide en écartant sa tunique¹. »

Scholies à Thucydide, *Scholia in Thucydidem (scholia vetera et recentiora)*, VIII, 6, 4

Φρῦνιν· τὸ ἀρσενικὸν Φρῦνις, Φρῦνιδος.

Φρῦνιν ἰῶτα· τὴν δὲ Φρῦνην ἦτά μοι,

πόρνην τελοῦσαν, ἥς πολὺ πάλαι κλέος.

Phrynis : nom masculin ; Φρῦνις, Φρῦνιδος. Phrynis avec un iota. Avec un èta, c'est pour moi Phrynè, qui exerçait comme prostituée, qui fut très renommée autrefois.

Sextus Empiricus, *Contre les professeurs*, 4

Φρῦνη τε, ὡς φασιν, ἐπεὶ συνηγοροῦντος αὐτῇ Ὑπερίδου ἔμελλε καταδικάζεσθαι, καταρρηξάμενη τοὺς χιτωνίσκους καὶ γυμνοῖς στήθεσι προκυλινδουμένη τῶν δικαστῶν πλεῖον ἴσχυσε διὰ τὸ κάλλος τοὺς δικαστὰς πείσαι τῆς τοῦ συνηγοροῦντος ῥητορείας.

Phrynè, comme on le dit, s'apprêtait à être condamnée lorsqu'Hypéride la défendait. Ayant déchiré sa tunique et, la poitrine nue, s'étant jetée aux pieds des juges, elle fut capable, grâce à sa beauté, de persuader les juges, plus que l'art oratoire du défenseur.

1 Quintilien, *Institution oratoire*, trad. : J. Cousin.

Id., *Lexicon*, Θ 278

Θεσπιέσι· Φρύνη τὸν πτερόεντα ἔρωτα μισθὸν ὑπὲρ τέκνων ἄνθετο Θεσπιέσι.

Aux Thespiens : Phrynè a dédié aux Thespiens l'amour ailé comme salaire pour des enfants¹.

Syrianos, *Commentarium in Hermogenis librum περὶ στάσεων* (vol. II, éd. Rabe), p. 31, l. 14 – 25

Ἵπερείδης δὲ πάλιν ἐν τῷ ὑπὲρ Φρύνης ἐξισάζοντος τοῦ ὅτι αὐτός τε καὶ Εὐθίας ὠμιληκότες ἦσαν τῇ Φρύνη—ἑταίρα δὲ ἦν αὐτῆ ἐκ Θεσπιῶν διαφέρουσα τῷ κάλλει καὶ ἐπακμάσασα Λαΐδι· ἀναθέντων <δὲ τῶν> Ἑλλήνων ἐν Δελφοῖς αὐτῆς εἰκόνα καὶ ἐπιγραψάντων « Φρύνη Ἐπικλέους Θεσπική· Κράτης ὁ κύων ὑπέγραψεν « ἐκ τῆς τῶν Ἑλλήνων ἀκρασίας » —Ἵπερείδης οὖν ὁ ῥήτωρ ἐν τῷ ὑπὲρ αὐτῆς λόγῳ εὐρών τινα διαφορὰν ἔφυγε τὸ ἐξισάζον φήσας « οὐ γὰρ ὁμοίον ἐστι τὸν μὲν ὅπως σωθήσεται ἐκ παντὸς τρόπου ζητεῖν, τὸν δὲ ὅπως ἀπολέσειεν ».

Hypéride à nouveau dans le *Pour Phrynè*, alors qu'il y avait égalité en ce qu'Euthias et lui avaient fréquenté Phrynè (celle-ci était une courtisane de Thespies se distinguant par sa beauté, qui a fleuri après Laïs. Comme les Grecs avaient consacré une image d'elle à Delphes et fait inscrire : « Phrynè la Thespienne, fille d'Epiclès », Cratès le Cynique écrivit en dessous : « financé par l'intempérance des Grecs »). – L'orateur Hypéride, donc, dans le discours sur celle-ci, ayant trouvé une différence, échappa à l'égalité en disant : « car ce n'est pas semblable que l'un cherche par tous les moyens à la sauver et que l'autre cherche par tous les moyens à la détruire ».

Syriani, Sopatri et Marcellini Scholia ad Hermogenis Status, *Scholia ad Hermogenis librum περὶ στάσεων* (vol. IV éd. Walz), p. 120, l. 5 – 9

Ἵπερίδης δὲ ἐν τῷ ὑπὲρ Φρύνης τῆς ἑταίρας ἐξισάζοντος αὐτῷ τοῦ, ὅτι καὶ Εὐθίας ὁ κατήγορος αὐτῆς ἔγνω αὐτήν, ὥσπερ καὶ ὁ συνηγορῶν Ἵπερίδης, εὔρε μικρὰν διαφορὰν· τὸν μὲν ὅπως σωθήσεται ἐκ παντὸς τρόπου ζητεῖν, τὸν δὲ ὅπως ἀπολέσειεν.

Hypéride, dans le *Pour la courtisane Phrynè*, alors qu'il y avait égalité en ce que lui et son accusateur Euthias l'avait connu, comme Hypéride était son défenseur, trouva une petite

1 L'entrée renvoie à une épigramme de l'*Anthologie Palatine*, VI, 260, l. 1 – 2. Le mot τέκνων a été corrigé en τεχνῶν (*Anthologie Palatine*, VI, éd. CUF de P. Walz). W. Hutton, sur le site électronique de la Souda propose de corriger en λέκτρων (http://www.stoa.org/sol-bin/search.pl?db=REAL&search_method=QUERY&login=guest&enlogin=guest&user_list=LIST&page_num=1&searchstr=theta.278&field=adlerhw_gr&num_per_page=1).

différence : l'un cherche par tous les moyens à la sauver et l'autre cherche par tous les moyens à la détruire.

Tatien, *Le discours aux Grecs*, 33 (p. 35), l. 3 – 5

Φρόνην τὴν ἑταίραν ὑμῖν Πραξιτέλης καὶ Ἡρόδοτος πεποιήκασιν.

Praxitèle et Hérodotos ont créé pour vous la courtisane Phrynè.

Id., *Le discours aux Grecs*, 34 (p. 36), l. 18 – 20

Τίνος δὲ χάριν διὰ Λεωχάρους Γανυμήδη τὸν ἀνδρόγυνον ὡς τι σπουδαῖον ἔχοντες κτῆμα τετιμήκατε καὶ ὁ ψελιούμενόν τι γύναιον Πραξιτέλης ἐδημιούργησεν ;

Pourquoi, grâce à Léôcharès, avez-vous honoré Ganymède l'efféminé, comme si vous aviez un bien précieux, et la bonne femme entourée de bracelets que Praxitèle a créée ?

Theognostus, *Canones sive, De orthographia*, 696, p. 115, l. 10 – 13

Τὰ διὰ τοῦ σφη δισύλλαβα βαρύτενα διὰ τοῦ σ ψιλοῦ γράφονται· οἶον, βύνη· μύνη· Φρόνη.
Les disyllabiques en – σφη sans l'accent sur la dernière syllabe [mettent l'accent] sur le σ,
comme βύνη ; μύνη ; Φρόνη.

Tertullien, *Apologétique*, XIII, 9

Sed cum Larentinam, publicum scortum (uelim saltim Laidem aut Phrynèn), inter Iunones et Cereres et Dianas adoratis.

« Mais quand c'est une Larentine, une fille publique (encore si c'était Laïs ou Phrynè !) que vous adorez parmi les Junon, les Cérés et les Dianes¹. »

Id., *Apologétique*, XLVI, 10

Noui et Phrynèn meretricem Diogenis supra recumbentis ardore subantem.

« Je connais aussi la courtisane Phrynè qui se livrait à toute la passion de Diogène. »

Timoclès *apud* Athénée, XIII, 567 e – f

Ἕπὸ Τιμοκλέους ἐν Νεαίρα·

ἀλλ' ἔγωγ' ὁ δυστυχῆς

Φρόνης ἐρασθεῖς, ἠνίκ' ἔτι τὴν κάππαριν

1 Tertullien, *Apologétique*, trad. : J. – P. Waltzing. Il en va de même avec le texte suivant.

συνέλεγεν οὔπω τ' εἶχεν ὅσαπερ νῦν ἔχει,
πάμπολλ' ἀναλίσκων ἐφ' ἐκάστῳ τῆς θύρας
ἀπεκλειόμην.

καὶ ἐν τῷ ἐπιγραφομένῳ δ' Ὀρεσταυτοκλείδης <ὁ> αὐτὸς Τιμοκλῆς φησι (ib. 462)·

περὶ δὲ τὸν πανάθλιον
εὔδουσι γρᾶες, Νάννιον, Πλαγγών, Λύκα,
Γνάθαινα, Φρύνη, Πυθιονίκη, Μυρρίνη,
Χρυσίς, Κοναλὶς, Ἱερόκλεια, Λοπάδιον

Timoclès, dans *Nééra* :

Moi, infortuné que je suis,
étant amoureux de Phrynè au moment où
elle cueillait encore des câpres et où elle n'avait pas encore ce qu'elle a maintenant,
même si je dépensais vraiment beaucoup, j'étais exclu de sa porte
à chaque fois.

Dans la pièce intitulée *Orestautocleidès*, le même Timoclès dit :

Autour du malheureux
dorment les vieilles Nannion, Plangon, Lyca,
Gnathaina, Phrynè, Pythionice, Myrrinè,
Chrusis, Conalis, Hiérocléia, Lopadion.

Le *Pour Phrynè* d'Hypéride, sous le titre Ὑπὲρ Φρύνης, est cité par :

- Anonymi in Hermogenem, *Commentarium in librum περὶ στάσεων* (vol. VII, 1, éd. Walz), p. 335, l. 4 ;
- Athénée, XIII, 590 d ;
- Harpocraton, *Lexicon in decem oratores Atticos*, A 136 ; I 23 ; Philochorus, *Fragments*, F 3 b, 328, F fr. 69 – 70 b (éd. Jacoby)¹ ;
- Harpocraton, *Lexicon in decem oratores Atticos*, E 128 ; *Philochorus, Fragments*, F 3 b, 328, F fr. 69 – 70 a (éd. Jacoby) ;
- Harpocraton, *Lexicon in decem oratores Atticos*, E 157 ;
- Harpocraton, *Lexicon in decem oratores Atticos*, I 23 ;
- Syrianos, *Commentarium in Hermogenis librum περὶ στάσεων* (vol. II, éd. Rabe) p. 31 l.

1 La concordance de ce texte et des deux suivants est faite sur Harpocraton.

15 ; *Commentarium in Hermogenis librum περὶ στάσεων* (vol. II, éd. Rabe), p. 91 l. 14 et l. 21 – 22¹;

– Syriani, Sopatri et Marcellini Scholia ad Hermogenis Status, *Scholia ad Hermogenis librum περὶ στάσεων* (vol. IV, éd. Walz), p. 120, l. 5 – 9.

Φρύνη, Phrynè (III)

Il y a deux surnoms pour deux Phrynè différentes : l'une était surnommée Σηστός « Crible », l'autre Κλαυσίγελως, « Rire et Larmes ». Il n'est pas évident de savoir lequel était donné à cette Phrynè et lequel était donné à la Phrynè précédente. L. McClure suppose même que les deux surnoms renvoyaient en fait à Phrynè II et que la Phrynè dont il est question ici n'existe pas. Il y aurait eu une confusion de la part des prosopographes de la période hellénistique².

La traduction est donnée plus haut :

– Apollodore et Hérodicos *apud* Athénée, XIII, 591 c = Phrynè (II)

Φυλάκιον, Phylacion³

Plutarque, *Démétrios*, 11, 3

Ἔσχε δὲ τὴν ἐταίραν Φυλάκιον ἀνειληφώς, καὶ ποτ' αὐτῷ πρὸς δεῖπνον ἐξ ἀγορᾶς πριαμένης ἐγκεφάλους καὶ τραχήλους « Παπαί » εἶπε « τοιαῦτά γ' ὠψώνηκας οἷς σφαιρίζομεν οἱ πολιτευόμενοι. ».

[Stratoclès] eut la courtisane Phylacion, l'ayant accueilli chez lui. Alors qu'un jour, elle lui achetait sur le marché pour le dîner des cervelles et des collets, il dit : « Oh ! Tu as fait des provisions qui ressemblent aux balles avec lesquelles nous jouons, nous qui gouvernons. »

1 Syriaios ne cite pas le titre, mais dit : Ὑπερείδης οὖν ὁ ῥήτωρ ἐν τῷ ὑπὲρ αὐτῆς λόγῳ : L'orateur Hypéride dans son discours pour sa défense.

2 L. McClure, 2003 : p. 127 et note 52 p. 196.

3 Cf Lémè.

X

Χίμαιρα, Chimaira

La traduction est donnée plus haut :

– Athénée, XIII, 583 e = Agallis

Χορηγίς, Chorègis

En tant que personnage fictif chez :

– Alexis, pièce *Chorègis*¹.

Athénée, VII, 287 e

Ἄλεξις δ' ἐν Χορηγίδι.

Alexis, dans *Chorègis*².

Carystios *apud* Athénée, XIII, 577 c – d

Ἀριστοφῶν δ' ὁ ῥήτωρ ὁ τὸν νόμον εἰσενεγκὼν ἐπ' Εὐκλείδου ἄρχοντος, ὃς ἂν μὴ ἐξ ἀστῆς γένηται νόθον εἶναι, αὐτὸς ἀπεδείχθη ὑπὸ Καλλιάρχου τοῦ κωμικοῦ ἐκ Χορηγίδος τῆς ἐταίρας παιδοποιησάμενος, ὡς ὁ αὐτὸς ἱστορεῖ Καρύστιος ἐν τρίτῳ Ὑπομνημάτων.

L'orateur Aristophon, qui a proposé une loi sous l'archontat d'Euclide, selon laquelle celui qui n'est pas né d'une citoyenne était bâtard, fut lui-même désigné par le comique Callias comme ayant fait un enfant à la courtisane Chorègis, comme Carystios lui-même le rapporte dans le troisième livre des *Mémorables*.

1 Il n'est pas certain que cette pièce se rattache à cette courtisane.

2 Cf note précédente ; S. Olson traduit *The Female Choregos*, mais précise en note 99 qu'il s'agit peut-être du nom d'une courtisane (S. Olson, 2008 : note 99 p. 331).

Χρυσίς, Chrysis

En tant que personnage fictif chez :

– Antiphane, pièce *Chrysis*.

La traduction est donnée plus haut :

– Ménandre *apud* Athénée, XIII, 587 d – e = Ischas ;

– Timoclès *apud* Athénée, XIII, 567 e – f = Hiérocléia.

Athénée, IV, 172 c

Ἀντιφάνης διεσάφησεν ἐν Χρυσίδι.

Antiphane l'a montré clairement dans *Chrysis*.

Id., XI, 500 e

Ἀντιφάνης Χρυσίδι.

Antiphane, *Chrysis*.

Plutarque, *Démétrios*, 24, 1

Sur les parties fines de Démétrios à l'Acropole

[...] ὅτε Χρυσίδι καὶ Λαμία καὶ Δημοῖ καὶ Ἀντικύρα, ταῖς πόρναις ἐκείναις, συνακολασταῖνοι.

[...] quand [Démétrios] se livrait à la débauche avec ces prostituées : Chrysis, Lamia, Démo et Anticyra¹.

Ψ

Ψαμάθη, Psamathè

La traduction est donnée plus haut :

– Lysias *apud* Athénée, XIII, 586 e ; Lysias *apud* Athénée, XIII, 592 e = Antéia.

1 La Lamia dont il est question ici n'est pas celle de Thémistocle, tout comme l'Anticyra de Démétrios n'est pas Oia.

Ω

ᾠκιμον, Ôcimon

La traduction est donnée plus haut :

– Anaxandrides et Epicrate *apud* Athénée, XIII, 570 d – e = Antéia

Euboulos *apud* Athénée, XIII, 567 b – c

Τὰ Εὐβούλου [...] ἐκ Κερκώπων λέγει·

Κόρινθον ἦλθον. Ἡδέως ἐνταῦθά πως

λάχανόν τι τρώγων ᾠκιμον διεφθάρην·

κάνταῦθα κατελήρησα τὴν ἐξωμίδα.

Καλός γε ὁ τῶν Κορινθίων σοφιστής, ὁ τοῖς μαθηταῖς διηγούμενος ὅτι ᾠκιμον ἐταίρας ὄνομα.

Les vers d'Euboulos [...] tirés de *Cercôpes* disent :

Je suis allé à Corinthe. Là, de quelque façon,

en mangeant de manière agréable Ôcimon comme quelque plante potagère¹, j'ai échoué :

et, là, j'ai perdu la raison et ma tunique.

Le sophiste des Corinthiens est beau², lui qui explique à ses disciples qu'Ôcimon est le nom d'une courtisane.

Hypéride et Nicostratos *apud* Athénée, XIII, 587 c – e

Καὶ ᾠκίμου δὲ τῆς ἐμῆς, ὡς σὺ φῆς, Κύνουλκε, καὶ Ὑπερείδης μέμνηται ἐν τῷ κατὰ

Ἀρισταγόρας δευτέρῳ λέγων οὕτως· ὥστε Λαῖς μὲν ἡ δοκοῦσα τῶν πρόποτε διενηνοχέσαι

τὴν ὄψιν καὶ ᾠκιμον καὶ Μετάνειρα. Νικόστρατος δὲ ὁ τῆς μέσης κωμωδίας ποιητῆς ἐν

Πανδρόσῳ οὕτωςι λέγων·

ἔπειτα τῆς αὐτῆς ὁδοῦ

πρὸς Ἀερόπην ἐλθοῦσα πέμψαι στρώματα

αὐτὴν κέλευε, φησί, καὶ παρ' ᾠκίμου

1 Jeu de mot entre le nom propre et le nom commun, qui signifie basilic et qui fait partie des plantes potagères.

2 Remarque sarcastique à Myrtilos, qui répondra en XIII, 573 c. Cela peut renvoyer à l'activité à Corinthe du Thessalien Myrtilos en tant que professeur ou à une compétence particulière de Myrtilos en matière de prostitution, Corinthe étant réputée pour être la capitale de la prostitution. (L. Canfora, 2001 : note 6 p. 1436 ; Ch. Gulick, 1959 : note b p. 65 ; S. Olson, 2010 : note 118 p. 287).

χαλκώματα.

Et mon Ôcimon, comme tu dis, Cynoulcos, Hypéride la mentionne dans le second *Contre Aristagora* en disant ceci : « de telle sorte que Laïs et Ôcimon et Métaneira, qui passaient pour se distinguer de toutes, par leur aspect extérieur... ». Nicostratos, le poète de la Comédie Moyenne, dit ceci dans *Pandrosos* :

« Ensuite, sur le même chemin,
en allant chez Aéropé, elle lui demande d'envoyer des couvertures,
dit-elle¹, et, chez Ôcimon,
de la vaisselle en bronze. »

Lexica Segueriana, *Glossae rhetoricae* (e cod. Coislin. 345), Ω p. 318 l. 3

Ὀκίμων· ὄνομά ἐστιν ἐταίρας ἤτοι κύριον ἢ ἐπώνυμον.

Ôcimon : est le nom d'une courtisane, nom propre ou surnom.

Anonymes

Anonyme (I)

Athénée, XIII, 577 a – b

Τιμόθεος δ' ὁ στρατηγῆσας Ἀθηναίων ἐπιφανῶς ἐταίρας ἦν υἱὸς Θράττης τὸ γένος, σεμνῆς δ' ἄλλως τοὺς τρόπους· μεταβάλλουσαι γὰρ αἱ τοιαῦται εἰς τὸ σῶφρον τῶν ἐπὶ τούτῳ σεμννομένων εἰσι βελτίους. Ὁ δὲ Τιμόθεος καὶ σκωπτόμενός ποτε ὅτι τοιαύτης εἶη μητρὸς « Καὶ χάριν γε αὐτῇ, φησὶν, οἶδα, ὅτι δι' αὐτὴν Κόνωνος εἰμι υἱός ».

Timothée, le général Athénien, était notoirement le fils d'une courtisane de naissance thrace, qui était par ailleurs honorable dans ses mœurs. En effet, de telles femmes, lorsqu'elles deviennent modestes, sont meilleures que celles qui se vantent de leur modestie. Timothée également, alors qu'un jour il était raillé parce qu'il avait une telle mère, dit : « J'ai justement de la reconnaissance pour elle car, grâce à elle, je suis fils de Conôn. »

1 Cf note 1 p. 16.

Lysias, *Plaidoyer sur les biens d'Aristophane devant le trésor (XIX)*, 36².

Ἦν γὰρ Κόνωνι μὲν υἱὸς ἐν Κύπρῳ καὶ γυνή.

Conôn avait son fils et sa femme à Chypre.

Anonyme (II)

Hypéride *apud* Athénée, XIII, 591 f – 592 a

Ἵστε δὲ ὅτι καὶ Δημάδης ὁ ῥήτωρ ἐξ ἀλλητρίδος ἐταίρας ἐπαιδοποίησατο Δήμέαν · ὄν φρυαττόμενόν ποτε ἐπὶ τοῦ βήματος ἐπεστόμισεν Ἵπερείδης εἰπών· «Οὐ σιωπήση, μεικάριον, μεῖζον τῆς μητρὸς ἔχων τὸ φύσημα;»

Vous savez aussi que l'orateur Démade a engendré Déméas d'une courtisane qui était joueuse de flûte ; un jour que Déméas parlait avec arrogance à la tribune, Hypéride la brida en disant : « Tais-toi, petit, tu souffles plus fort que ta mère² ! »

Plutarque, *Phocion*, 30, 4 – 7³.

(4) Τὸν δ' Ἀντίπατρον αὐτὸν εἰπεῖν λέγουσιν, ὡς δυεῖν αὐτῷ φίλων Ἀθήνησιν ὄντων Φωκίωτος καὶ Δημάδου, τὸν μὲν λαβεῖν οὐ πέπεικε, τὸν δὲ διδοὺς οὐκ ἐμπέπληκε. (5) Καὶ μέντοι Φωκίων μὲν ὡς ἀρετὴν ἐπεδείκνυτο τὴν πενίαν, ἐν ἧ τὸσαυτάκις Ἀθηναίων στρατηγῆσας καὶ βασιλεῦσι φίλοις χρησάμενος ἐγκατεγήρασε, Δημάδης δὲ τῷ πλούτῳ καὶ παρανομῶν ἐκαλλωπίζετο. (6) Νόμου γὰρ ὄντος Ἀθήνησι τότε μὴ χορεύειν ξένον ἢ χιλίας ἀποτίνειν τὸν χορηγόν, ἅπαντας εἰσαγαγὼν ξένους τοὺς χορεύοντας ἑκατὸν ὄντας, ἅμα καὶ τὴν ζημίαν ἀνὰ χιλίας ὑπὲρ ἐκάστου εἰσήνεγκεν εἰς τὸ θέατρον. (7) Δημέα δὲ τῷ υἱῷ νύμφην ἀγόμενος, « ἐμοῦ μὲν » εἶπεν « ὦ παῖ τὴν σὴν μητέρα γαμοῦντος οὐδ' ὁ γείτων ἦσθετο· τοῖς δὲ σοῖς γάμοις καὶ βασιλεῖς καὶ δυνάσται συγχωρηγοῦσιν. »

(4) On dit qu'Antipatros lui-même disait que, parmi ses deux amis à Athènes, Phocion et Démade, il n'avait pu persuader l'un de prendre ni rassasier l'autre en donnant. (5) Cependant, Phocion montrait ouvertement sa pauvreté comme une vertu, pauvreté dans

2 Il n'est pas certain que ce texte se rattache à cette courtisane.

2 Jeu de mot. La traduction anglaise de Gulick est la suivante : « You've got a 'blow' louder than your mother's » (« tu as un souffle plus fort que ta mère »), tandis que S. Olson joue sur le fait que le terme τὸ φύσημα désigne le souffle mais aussi quelqu'un qui est gonflé d'orgueil et utilise le terme 'blow-hard', vantard : « You're more of a blow-hard than your mother was ! » (Tu ne manques pas d'air, comme ta mère !). L. McClure traduit : « You've got a bigger 'blow' than you mother » : « tu souffles mieux dans la flûte que ta mère » (Ch. Gulick, 1959 : p. 191 ; S. Olson, 2010 : p. 419); L. McClure, 2003 : p. 21).

3 Il n'est pas certain que ce texte se rattache à cette courtisane.

laquelle il vieillissait, après avoir été tant de fois stratège des Athéniens et avoir fréquenté des rois au titre d'amis. Au contraire, Démade se vantait de sa richesse alors même qu'il violait la loi. (6) Il y avait en effet alors une loi à Athènes qui interdisait d'admettre un étranger dans le chœur, sous peine que le chorège paye mille drachmes. Après avoir amené cent choreutes, qui étaient absolument tous étrangers, il apporta en même temps au théâtre l'amende de mille drachmes pour chacun des choreutes. (7) Par ailleurs, il dit à son fils Déméas en l'emmenant vers sa fiancée : « mon enfant, quand j'ai épousé ta mère, le voisin ne s'en est pas aperçu; des rois et des gouverneurs contribuent aux frais de tes noces. »

Anonyme (III)

Athénée, XIII, 592 e – f

Δημοσθένη δὲ τὸν ῥήτορα καὶ τεκνοποιήσασθαι ἐξ ἐταίρας ἔχει λόγος. Αὐτὸς γοῦν ἐν τῷ Περὶ Χρυσίου λόγῳ προαγήοχε τὰ τέκνα ἐπὶ τὸ δικαστήριον ὡς δι' ἐκείνων ἔλεον ἔξων χωρὶς τῆς μητρός, καίτοι ἔθος ἐχόντων τῶν κρινομένων τὰς γυναῖκας ἐπάγεσθαι · ἀλλ' αἰδοῖ τοῦτ' ἐποίησεν, φεύγων τὴν διαβολήν.

Une rumeur rapporte que l'orateur Démosthène a aussi eu des enfants d'une courtisane. Celui-ci, en tout cas, lors de son discours *Sur l'or*¹, amena ses enfants au tribunal sans leur mère afin de susciter la pitié grâce à eux, bien que les accusés avaient l'habitude d'y amener leurs épouses ; mais il fit cela par pudeur, cherchant à éviter la calomnie.

Anonyme (IV)

La traduction est donnée plus haut :

Théophilos *apud* Athénée, XIII, 587 f = Barathron

1 Discours dont seul le titre est connu, probablement en rapport avec l'affaire d'Harpale.

Anonyme (V)

[Démosthène], *Contre Olympiodoros*, 53 – 58

(53) Ὀλυμπιόδωρος γὰρ οὕτως, ὃ ἄνδρες δικασταί, γυναῖκα μὲν ἀστὴν κατὰ τοὺς νόμους τοὺς ὑμετέρους οὐδεπώποτε ἔγημεν, οὐδ' εἰσὶν αὐτῷ παῖδες οὐδὲ ἐγένοντο, ἑταίραν δὲ λυσάμενος ἔνδον ἔχει, καὶ αὕτη ἐστὶν ἡ λυμαινομένη ἅπαντας ἡμᾶς καὶ ποιούσα τουτονὶ περαιτέρω μαίνεσθαι. (54) Πῶς γὰρ οὐ μαίνεται ὅστις οἶεται δεῖν, ἃ μὲν ὠμολόγησεν καὶ συνέθετο ἐκὼν πρὸς ἐκόντα καὶ ὤμοσεν, τούτων μὲν μηδ' ὀτιοῦν ποιεῖν, καὶ ταῦτα ἐμοῦ σπουδάζοντος οὐχ ὑπὲρ ἐμαυτοῦ μόνον, ἀλλὰ καὶ ὑπὲρ τῆς τούτου ἀδελφῆς <τῆς> ὀμοπατρίας καὶ ὀμομητρίας, ἣ ἐμοὶ συνοικεῖ, καὶ ὑπὲρ τῆς τούτου ἀδελφιδῆς, θυγατρὸς δὲ ἐμῆς ; Αὗται γὰρ εἰσὶν αἱ ἀδικούμεναι οὐχ ἦττον ἐμοῦ, ἀλλὰ καὶ μᾶλλον. (55) Πῶς γὰρ οὐκ ἀδικοῦνται ἢ πῶς οὐ δεινὰ πάσχουσιν, ἐπειδὴν ὀρῶσι τὴν μὲν τούτου ἑταίραν περαιτέρω τοῦ καλῶς ἔχοντος καὶ χρυσία πολλὰ ἔχουσιν καὶ ἱμάτια καλά, καὶ ἐξόδους λαμπρὰς ἐξιοῦσαν, καὶ ὑβρίζουσιν ἐκ τῶν ἡμετέρων, αὐταὶ δὲ καταδεεστέρως περὶ ταῦτα ἔχουσιν ἅπαντα, πῶς οὐκ ἐκεῖναι μᾶλλον ἔτι ἀδικοῦνται ἢ ἐγώ ; Οὗτος δὲ πῶς οὐ καταφανῶς μαίνεται καὶ παραφρονεῖ, τοιαῦτα περὶ αὐτοῦ βουλευόμενος ; Ἴνα δὲ μὴ φάσκη, ὃ ἄνδρες δικασταί, ἐπὶ διαβολῇ ταῦτα λέγειν με τοῦ ἀγῶνος ἕνεκα τουτουί, μαρτυρίαν ὑμῖν ἀναγνώσεται τῶν τούτου οἰκείων καὶ ἐμῶν. ΜΑΡΤΥΡΙΑ

[56] Ὀλυμπιόδωρος μὲν οὕτως τοιοῦτός ἐστιν ἄνθρωπος, οὐ μόνον ἄδικος, ἀλλὰ καὶ μελαγχολᾷ δοκῶν ἅπασιν τοῖς οἰκείοις καὶ τοῖς γνωρίμοις τῇ προαιρέσει τοῦ βίου, καὶ ὅπερ Σόλων ὁ νομοθέτης λέγει, παραφρονῶν ὡς οὐδεὶς πώποτε παρεφρόνησεν ἀνθρώπων, γυναικὶ πειθόμενος πόρνη. Καὶ ἄκυρά γε ταῦτα πάντα ἐνομοθέτησεν εἶναι ὁ Σόλων, ὃ τι ἂν τις γυναικὶ πειθόμενος πράττη, ἄλλως τε καὶ τοιαύτη. (57) Ἐγὼ δὲ ὑμῶν δέομαι, καὶ οὐ μόνον ἐγώ, ἀλλὰ καὶ ἡ ἐμὴ γυνή, Ὀλυμπιόδωρου δὲ τουτουί ἀδελφή, καὶ ἡ θυγάτηρ ἡ ἐμὴ, Ὀλυμπιόδωρου δὲ τουτουί ἀδελφιδῆ, ἰκετεύομεν ὑμᾶς καὶ ἀντιβολουῦμεν, ὃ ἄνδρες δικασταί, ἅπαντες ἡμεῖς (νομίσατε γὰρ ἐκεῖνας ἐνθάδε παρεῖναι) [58] μάλιστα μὲν τουτονὶ Ὀλυμπιόδωρον πείσαι μὴ ἀδικεῖν ἡμᾶς, ἐὰν δ' ἄρα μὴ ἠέλη πείθεσθαι, ὑμᾶς μεμνημένους ἀπάντων τῶν εἰρημένων ψηφίζεσθαι ὃ τι ἂν ὑμῖν δοκῇ βέλτιστον καὶ δικαιοτάτον εἶναι. Καὶ ταῦτα ποιῶντες τά τε δίκαια γνῶσεσθε καὶ τὰ συμφέροντα ἡμῖν ἅπασιν, οὐχ ἥκιστα δὲ Ὀλυμπιόδωρῳ αὐτῷ τουτωί.

(53) Olympiodore lui-même, juge, n'a jamais épousé une citoyenne selon vos lois. Il n'a pas d'enfant et n'en a jamais eu. Il a chez lui une courtisane, qu'il a affranchie. Celle-ci est la ruine de nous tous et elle le rend plus que fou. (54) Comment en effet peut-il ne pas être

fou celui qui pense que, lorsqu'on a exprimé son accord, accepté une convention de plein gré et prononcé un serment, il ne faut pas respecter le moindre de ses engagements, cela même lorsque je l'en presse non seulement pour moi, mais aussi pour sa propre sœur née du même père et de la même mère, qui habite avec moi, et pour sa nièce, qui est ma fille ? Celles-ci en effet sont celles qui subissent l'injustice, non moins que moi et même davantage. (55) N'est-ce pas en effet un tort pour elles et ne subissent-elles pas des offenses lorsqu'elles voient sa courtisane qui a plus que ce qu'il convient, qu'elle est couverte d'or, qu'elle a de beaux manteaux, qu'elle sort magnifiquement et qu'elle vit richement avec nos biens, tandis qu'elles, en ce qui concerne toutes ces choses-là, sont plus pauvres. Comment ces dernières ne sont pas encore plus lésées que moi ? Quant à celui-ci, comment ne serait-il pas clairement fou et hors du bon sens, en dirigeant sa vie de cette manière ? Afin qu'il ne prétende pas, juges, que je dis cela par calomnie à cause du présent procès, on va vous lire un témoignage de ses parents et des miens.

Témoignage.

(56) Voilà quel genre d'homme est Olympiodoros: non seulement malhonnête, mais il semble aussi être atrabilaire dans son plan de vie à absolument tous ses parents et ses connaissances. Le législateur Solon disait que celui qui fait confiance à une prostituée est hors de son bon sens comme jamais aucun autre homme ne l'a été. Il a légiféré que tout cela est sans valeur, quand quelqu'un fait confiance à une femme, surtout une femme comme celle-là. (57) Je vous supplie, moi, mais pas seulement, ma femme aussi, soeur d'Olympiodoros, ici présente, ainsi que ma fille, nièce d'Olympiodoros, venons en suppliants et nous sommes, juges, absolument tous présents (figurez-vous que ces dernières sont ici présentes), surtout pour que vous persuadiez Olympiodoros de ne plus nous causer du tort. S'il ne veut pas obéir, après vous être souvenu de tout ce que j'ai dit, votez ce qui vous semble être le meilleur et le plus juste. En faisant cela, vous prendrez des décisions justes et utiles pour nous tous et surtout pour Olympiodoros lui-même.

Anonyme (VI)

Isée, *Sur la succession de Pyrrhos*, 6

...πότερον ἐξ ἐγγυητῆς ἢ ἐξ ἐταίρας.

[Mon oncle a une fille qui conteste la succession] née soit d'une femme donnée légitimement en mariage, soit d'une courtisane.

Id., *Sur la succession de Pyrrhos*, 10

Εἴ τις ἄλλος ἐγγυητὴν ἔσχε τὴν τούτου ἀδελφὴν γυναῖκα, ἢ τῶν πρότερον χρησαμένων πρὶν γνῶναι τὸν ἡμέτερον θεῖον αὐτήν, ἢ ὅσοι ἐκείνου γινώσκοντος ἐπλησίαζον αὐτῇ, ἢ ὅσοι ὕστερον ἐπλησίαζον τετελευτηκότος ἐκείνου· δῆλον γὰρ ὅτι τὸν αὐτὸν τρόπον ὁ ἀδελφὸς αὐτὴν ἅπασιν τοῖς πλησιάζουσιν ἐκδέδωκεν.

[Il faut se demander] si un autre homme a pris de manière légitime la sœur de Nicodémos, soit parmi ceux qu'elle a auparavant fréquentés, avant que notre oncle la connaisse, ou parmi ceux qui avaient des relations sexuelles avec elle pendant qu'elle était intime avec notre oncle, ou parmi ceux qui avaient des relations sexuelles avec elle plus tard, après la mort de notre oncle. Il est évident que le frère l'a donnée de la même manière à tous ceux qui avaient des relations avec elle.

Id., *Sur la succession de Pyrrhos*, 11 – 16

(11) Καίτοι ὅπου κοινήν αὐτοὶ ὠμολογήκασιν εἶναι τοῦ βουλομένου τὴν γυναῖκα, πῶς ἂν εἰκότως ἢ αὐτὴ γυνὴ ἐγγυητὴ δόξειεν εἶναι ; (12) [...] Ἀκούσαντες δὲ καὶ ὑμεῖς αὐτῶν τῶν μαρτυριῶν, γνώσεσθε ὡς οὗτός τε περιφανῶς τὰ ψευδῆ μεμαρτύρηκε, καὶ ὀρθῶς καὶ κατὰ τοὺς νόμους οἱ δικάσαντες τὴν δίκην ἔγνωσαν τὴν κληρονομίαν μὴ προσήκειν τῇ μὴ ὀρθῶς γεγενημένη γυναικί. [...] (13) Ὡς μὲν ἐταίρα ἦν τῷ βουλομένῳ καὶ οὐ γυνὴ τοῦ ἡμετέρου θεοῦ, ἦν οὗτος ἐγγυῆσαι ἐκείνῳ μεμαρτύρηκεν, ὑπὸ τῶν ἄλλων οἰκείων καὶ ὑπὸ τῶν γειτόνων τῶν ἐκείνου μεμαρτύρηται πρὸς ὑμᾶς· οἱ μάχας καὶ κώμους καὶ ἀσέλγειαν πολλήν, ὅποτε ἢ τούτου ἀδελφὴ εἶη παρ' αὐτῷ, μεμαρτυρήκασι γίγνεσθαι περὶ αὐτῆς. (14) Καίτοι οὐ δὴ πού γε ἐπὶ γαμετᾶς γυναῖκας οὐδεὶς ἂν κωμάζειν τολμήσειεν· οὐδὲ αἱ γαμεταὶ γυναῖκες ἔρχονται μετὰ τῶν ἀνδρῶν ἐπὶ τὰ δεῖπνα, οὐδὲ συνδειπνεῖν ἀξιοῦσι μετὰ τῶν ἀλλοτριῶν, καὶ ταῦτα μετὰ τῶν ἐπιτυχόντων. Ἀλλὰ μὴν τῷ γε μεμαρτυρηκότι οὐδ' ἐπισκήψασθαι οὗτοι ἠξίωσαν. Καὶ ὡς ἀληθῆ λέγω, ἀναγίγνωσκε πάλιν αὐτοῖς τὴν μαρτυρίαν.

Μαρτυρία

(15) Ἀνάγνωθι δὴ καὶ τὰς περὶ τῶν πλησιασάντων αὐτῇ μαρτυρίας, ἵνα εἰδῶσιν ὅτι ἐταίρα τε ἦν τοῦ βουλομένου, καὶ ὅτι οὐδ' ἐξ ἑνὸς ἄλλου φαίνεται τεκοῦσα. Ἀναγίγνωσκε αὐτοῖς. Μαρτυρία (16) Ὡς μὲν τοίνυν ἦν κοινὴ τῷ βουλομένῳ, ἦν οὗτος ἐγγυῆσαι τῷ ἡμετέρῳ θεῷ μεμαρτύρηκε, μνημονεύειν χρὴ ὑφ' ὧν ὑμῖν μεμαρτύρηται, καὶ ὅτι οὐδενὶ ἄλλῳ ἐγγυηθεῖσα οὐδὲ συνοικήσασα φαίνεται· σκεψώμεθα δὲ καὶ ἐξ ὧν ἂν τις ὑπονοήσειεν

ἐγγύην γενέσθαι τοιαύτης γυναικός, εἰ ἄρα καὶ τῷ ἡμετέρῳ θείῳ τοιοῦτόν τι συμβέβηκεν.

(11) Quand ces témoins s'accordent à dire qu'elle était une femme commune à n'importe qui, comment cette même femme pourrait-elle raisonnablement passer pour une épouse légitime ? (12) [...] Après avoir entendu vous aussi leurs témoignages, vous reconnaîtrez que Nicodémos a ouvertement fait un faux témoignage et que ceux qui ont jugé que l'héritage n'appartenait pas à une femme dont la naissance n'était pas légitime ont correctement rendu la justice, conformément aussi aux lois. [...] (13) Que c'était une courtisane pour n'importe qui et non la femme légitime de notre oncle que mon adversaire a témoigné avoir donnée en mariage à Pyrrhos – ceci a été donné en témoignage devant vous par les habitants de la maison et par les voisins de notre oncle. Ils ont témoigné des batailles, des fêtes et de la grande grossièreté qu'il y avait autour d'elle, quand la sœur de Nicodémos était chez Pyrrhos. (14) Cependant, nul n'oserait, assurément, faire la fête chez des femmes mariées et les femmes mariées ne vont pas avec les hommes aux dîners, ni ne jugent convenable de manger avec des étrangers, et encore moins avec les premiers venus. Mais concernant ce témoignage, nos adversaires n'ont pas jugé bon de le réfuter. Je dis la vérité ; relis pour les juges le témoignage.

Témoignage.

(15) Lis aussi les témoignages de ceux qui avaient des relations avec elle, afin que les juges voient qu'elle était la courtisane de n'importe qui et qu'il s'avère qu'elle n'a eu d'enfant d'aucun autre homme. Lis-leur.

Témoignages.

(16) Ainsi, elle était commune à n'importe qui. Nicodémos a témoigné l'avoir donnée en mariage à notre oncle. Il faut se rappeler qu'un grand nombre de personnes vous a témoigné de cela et qu'il ne semble pas qu'elle ait été mariée ni qu'elle ait vécu avec quelqu'un d'autre. Observons aussi à partir de quoi l'on peut supposer qu'une telle femme ait été épousée, puis s'il s'est aussi produit quelque chose de semblable dans le cas de notre oncle.

Id., *Sur la succession de Pyrrhos*, 23 – 24

(23) Περὶ δὲ τῆς ἐγγύης τῆς τήθης τῶν παίδων τῶν ἑαυτοῦ ἐν τῷ ἄστει ἐκμαρτυρίαν, ὡς φησὶ, ποιούμενος, τῶν μὲν οἰκείων οὐδένα τῶν ἑαυτοῦ παρακεκληκῶς φαίνεται, Διονύσιον δὲ <τὸν> Ἐρχιέα καὶ Ἀριστόλοχον τὸν Αἰθαλίδην. [...] (24) ...ἢ ἐξ ἐταίρας ἢ ἐξ ἐγγυητῆς τὴν ἑαυτοῦ γυναῖκα εἶναι.

(23) En faisant dans la ville un témoignage par écrit, comme il le prétend, au sujet du mariage de la grand-mère de ses propres enfants, il semble qu'il ne se soit adressé à personne parmi les habitants de sa maisonnée, mais à Dionysios d'Erchia et à Aristolochos d'Aithalidai. [...] (24) ... (il s'agit de savoir si) la femme de Xénoclès est née d'une courtisane ou d'une femme donnée légitimement en mariage.

Id., *Sur la succession de Pyrrhos*, 28 – 30

(28) Ἔτι δὲ καὶ περὶ ἐκείνου θαυμάζω, εἰ μηδεμίαν προῖκα μήθ' ὁ διδοὺς μήθ' ὁ λαμβάνων διωμολογήσαντο ἕξιν ἐπὶ τῇ γυναικί [...] τῆς τοιαύτης γυναικός [...] τῇ γυναικί [...] τῆς γυναικός. (29) Καὶ μάρτυράς γε πολλῶ πλείους εἰκὸς ἦν τὸν ἐγγυῶντα παρακαλεῖν ἢ τὸν ἐγγυώμενον τὴν τοιαύτην · οὐδεὶς γὰρ ὑμῶν ἀγνοεῖ ὅτι ὀλίγα διαμένειν εἴωθε τῶν τοιούτων. Ὁ μὲν τοίνυν ἐγγυῆσαι φάσκων μετὰ ἐνὸς μάρτυρος καὶ ἄνευ ὁμολογίας ἢ προικὸς εἰς τὸν τριτάλαντον οἶκον ἐγγυῆσαί φησι τὴν ἀδελφήν· οἱ δὲ θεῖοι τῷ ἀδελφιδῶ ἄπροικον τὴν τοιαύτην ἐγγυωμένῳ μεμαρτυρήκασι παραγενέσθαι. (30) Καὶ οἱ αὐτοὶ θεῖοι οὗτοι ἐν τῇ δεκάτῃ τῆς θυγατρὸς ἀποφανθείσης εἶναι ὑπὸ τοῦ ἀδελφιδοῦ κληθέντες μεμαρτυρήκασι παραγενέσθαι. Ἐφ' ᾧ δὴ καὶ δεινῶς ἀγανακτῶ, ὅτι ὁ μὲν ἀνὴρ λαγχάνων ὑπὲρ τῆς γυναικὸς τῆς αὐτοῦ τοῦ κλήρου τοῦ πατρῶου Φίλην ὄνομα εἶναι ἐπεγράψατο τῇ γυναικί, οἱ δὲ τοῦ Πύρρου θεῖοι ἐν τῇ δεκάτῃ φάσκοντες παραγενέσθαι τὸ τῆς τήθης ὄνομα Κλειταρέτην τὸν πατέρα ἐμαρτύρησαν θέσθαι αὐτῇ.

(28) Je m'étonne encore sur un autre point que ni celui qui donne, ni celui qui reçoit n'ont convenu d'aucune dot au sujet de cette femme [...] d'une femme de cette sorte [...] la femme [...] de la femme. (29) Il était naturel que celui qui donne une telle femme en mariage fasse venir beaucoup plus de témoins que celui qui la reçoit : en effet, aucun d'entre vous n'ignore que d'habitude peu de ces unions durent. Cependant, celui qui prétend avoir donné sa sœur en mariage avec un témoin unique et sans convention de dot dit qu'il l'a donnée en vue d'une fortune qui valait trois talents. Quant aux oncles, ils ont témoigné qu'ils étaient présents lors du mariage de leur neveu avec une telle femme, qui n'avait pas de dot. (30) Ces mêmes oncles ont témoigné qu'ils étaient présents le dixième jour lors de la présentation de celle qui a été déclarée sa fille, appelés par leur neveu. À ce sujet, je m'indigne terriblement du fait que Xénoclès, en intentant un procès en faveur de sa femme pour cet héritage paternel, a fait inscrire cette femme sous le nom de Philé, alors que les oncles de Pyrrhos, qui prétendent avoir été présents le dixième jour, ont témoigné que le père lui avait donné le nom de sa grand-mère, Cleitarété.

Id., *Sur la succession de Pyrrhos*, 36 – 41

(36) Εἴτ' ἐπὶ τούτοις ἂν Νικόδημος ἠγγύησε τῷ ἡμετέρῳ θείῳ τὴν ἀδελφὴν ; Καὶ ταῦτα εἰδὼς τὸν ἅπαντα χρόνον ἄτοκον οὔσαν αὐτήν, καὶ τῆς ὁμολογηθείσης προικὸς ἐκ τῶν νόμων γιγνομένης εἰς αὐτόν, εἴ τι ἔπαθεν ἢ γυνὴ πρὶν γενέσθαι παῖδας αὐτῇ ; (37) [...] τὴν ἀδελφὴν. [...] (38) Οὗτος τοίνυν τῷ ἡμετέρῳ θείῳ ἄπροικον τὴν ἀδελφὴν τὴν ἑαυτοῦ μεμαρτύρηκεν ἐγγυῆσαι, καὶ ταῦτα τῆς προικὸς εἰς αὐτόν γιγνομένης, εἴ τι ἔπαθεν ἢ γυνὴ πρὶν γενέσθαι παῖδας αὐτῇ. (39) [...] τὴν ἀδελφὴν τὴν αὐτοῦ [...] (40) Φέρε γάρ, ὦ Νικόδημε, εἰ ἦσθα ἠγγυηκῶς τῷ Πύρρῳ τὴν ἀδελφὴν καὶ εἰ ἦδεις ἐξ αὐτῆς θυγατέρα γνησίαν καταλειπομένην, (41) πῶς ἐπέτρεψας τῷ ἡμετέρῳ ἀδελφῷ ἐπιδικάσασθαι τοῦ κλήρου ἄνευ τῆς γνησίας θυγατρὸς, ἣν φῆς τῷ ἡμετέρῳ θείῳ καταλειφθῆναι ; Ἦ οὐκ ἦδεις ἐν τῇ ἐπιδικασίᾳ τοῦ κλήρου νόθην καθισταμένην τὴν ἀδελφιδῆν τὴν σαυτοῦ ;

(36) Eh bien, Nicodémos aurait donné sa sœur à notre oncle en mariage dans ces conditions ? Et cela en sachant qu'elle était sans enfant durant tout ce temps et bien qu'il était convenu que la dot devait légalement lui revenir, si l'épouse subissait quelque malheur avant d'avoir eu des enfants. (37) [...] la sœur. [...] (38) Nicodémos donc a témoigné avoir donné sa sœur en mariage sans dot à notre oncle et cela bien que la dot lui reviendrait si l'épouse subissait quelque malheur avant qu'elle ne fasse des enfants. (39) [...] la sœur de Nicodémos [...] (40) Allons, Nicodémos, si tu avais marié ta sœur à Pyrrhos et si tu savais qu'elle avait laissé une fille légitime, (41) comment as-tu permis à notre frère de réclamer en justice l'héritage en oubliant la fille légitime, dont tu dis qu'elle était laissée de côté par notre oncle ? Ou ne savais-tu pas que ta propre nièce était désignée comme bâtarde dans la revendication judiciaire de la succession ?

Id., *Sur la succession de Pyrrhos*, 43 ; 44

Ἵπὲρ τῆς ἀδελφιδῆς τῆς ἑαυτοῦ.

Au nom de sa nièce (Nicodémos)

Id., *Sur la succession de Pyrrhos*, 45

Ἐπειδὴ δὲ τῷ Ξενοκλεῖ ἠγγύα ὁ Ἐνδιος τὴν ἀδελφιδῆν σου, ἐπέτρεψας, ὦ Νικόδημε, τὴν ἐκ τῆς ἐγγυητῆς τῷ Πύρρῳ γεγεννημένην ὡς ἐξ ἐταίρας ἐκείνῳ οὔσαν ἐγγυᾶσθαι ;

Lorsque Endios donna en mariage à Xénoclès ta nièce, as-tu permis, Nicodémos, qu'une fille née de la femme légitime de Pyrrhos fût mariée à Xénoclès comme si elle était née

d'une courtisane ?

Id., *Sur la succession de Pyrrhos*, 48

Ἐπειτα εἰ ἦν ἐξ ἐγγυητῆς ἢ τούτου ἀδελφιδῆ τῷ ἡμετέρῳ θεῖῳ γεγενημένη, ἐπέτρεπεν ἂν Νικόδημος ὡς ἐξ ἐταίρας οὔσαν αὐτὴν ἐγγυᾶσθαι; Καὶ γενομένων αὐτῶν οὐκ ἂν εἰσήγγελε πρὸς τὸν ἄρχοντα ὑβρίζεσθαι τὴν ἐπικλήρον ὑπὸ τοῦ οὔτως ἐγγυήσαντος αὐτήν;

Ensuite, si la nièce de Nicodémos était née d'une femme légitime donnée à notre oncle, Nicodémos aurait-il permis qu'elle fût donnée en mariage comme si elle était d'une courtisane ? Et lorsque cela se produisit, ne se serait-il pas allé dénoncer auprès de l'archonte le fait que l'épiclère a été bafouée par celui qui l'avait ainsi mariée ?

Id., *Sur la succession de Pyrrhos*, 51

Αὐτῆς τὴν μητέρα.

La mère de Philé.

Id., *Sur la succession de Pyrrhos*, 52

Ὁ μὲν τοίνυν Ἐνδιος ὡς ἐξ ἐταίρας οὔσαν ἠγγύησεν, ἦν φησιν ἀδελφιδῆν Νικόδημος εἶναι αὐτῷ· οὗτος δὲ οὔτε τῷ Ἐνδίῳ τοῦ Πύρρου κλήρου ἀμφισβητῆσαι ἠξίωσεν, οὔτ' ἐγγυήσαντα τὴν ἀδελφιδῆν <ὡς> οὔσαν ἐξ ἐταίρας εἰσαγγεῖλαι πρὸς τὸν ἄρχοντα [ἠξίωσεν], οὔτ' ἐπὶ τῇ δοθείσῃ προικὶ αὐτῇ ἠγανάκτησεν οὐδέν, ἀλλὰ πάντα ταῦτα εἶασε γενέσθαι. Οἱ δὲ νόμοι περὶ ἀπάντων διορίζουσι τούτων.

Ainsi donc Endios a marié Philé comme si elle était fille de courtisane. Nicodémos dit qu'elle est sa nièce. Mais celui-ci n'a pas jugé bon de contester à Endios la succession de Pyrrhos, ni, après qu'Endios ait donné en mariage sa nièce comme si elle était fille d'une courtisane, de le dénoncer auprès de l'archonte. Il ne s'est en rien indigné sur la dot qui avait été donnée à Philé. Au contraire, il a permis que toutes ces choses arrivent. Mais les lois posent des limites sur tous ces points.

Id., *Sur la succession de Pyrrhos*, 53

Περὶ τῆς ἐγγυήσεως τῆς γυναικός .

Au sujet du mariage de cette femme.

Id., *Sur la succession de Pyrrhos*, 55

Ὡς μὲν οὖν ἠγγύησατο καὶ ἔλαβεν ὡς οὕσαν ἐξ ἐταίρας τὴν γυναῖκα, ἐπιδέδεικται καὶ μεμαρτύρηται· ὡς δ' ἀληθῆς ἡ μαρτυρία ἐστὶν αὕτη, ὁ Ξενοκλῆς αὐτὸς ἔργῳ οὐκ ὀλίγον χρόνον ἤδη ἀληθῆ ταῦτα μεμαρτύρηκε. Δῆλον γὰρ ὅτι εἰ μὴ ἠγγύητο παρὰ τοῦ Ἐνδίου ὡς ἐξ ἐταίρας οὕσαν τὴν γυναῖκα, ὄντων αὐτῶ παιδῶν ἤδη τηλικούτων ἐκ τῆς γυναικός, ζῶντι ἂν τῷ Ἐνδίῳ ἠμφισβήτησεν ὑπὲρ τῆς γνησίας θυγατρὸς τῶν πατρῶων.

Comment donc Xénoclès a reçu et prit cette femme en mariage, née d'une courtisane, cela a été montré et prouvé par des témoins. Voici la preuve que ce témoignage est vrai: Xénoclès lui-même a témoigné de la véracité de ces faits depuis longtemps déjà par ses actes. Il est en effet évident que, s'il n'avait pas reçu d'Endios cette femme comme si elle était d'une courtisane, alors qu'il a à présent des enfants d'elle qui sont déjà grands, il aurait contesté du vivant d'Endios les biens hérités du père au nom de la fille légitime.

Id., *Sur la succession de Pyrrhos*, 70 – 71

(70) Ἄλλ', ὃ ἀγαθέ, τοῦτο μὲν καὶ λαθεῖν φήσασιν· ἂν ὑμᾶς· ὅτε δ' ἠγγύα καὶ ἐξεδίδου ὁ Ἐνδιος τὴν γυναῖκα, ἐπετρέπετε ὑμεῖς οἱ θεῖοι τὴν τοῦ ἀδελφιδοῦ τοῦ ὑμετέρου αὐτῶν ὡς ἐξ ἐταίρας οὕσαν ἐκείνῳ ἐγγυᾶσθαι, ἄλλως τε καὶ παραγενέσθαι φάσκοντες, ὅτε ὁ ἀδελφιδοῦς ὑμῶν ἠγγυᾶτο τὴν μητέρα τὴν ταύτης κατὰ <τοὺς> νόμους ἐξείν γυναῖκα, ἔτι δὲ καὶ ἐν τῇ δεκάτῃ τῇ ταύτης κληθέντες συνεστιᾶσθαι ; (71) Πρὸς δὲ τούτοις – τουτὶ γὰρ τὸ δεινὸν ἐστὶν – ἐπισκῆψαι φάσκοντες ὑμῖν τὸν ἀδελφιδοῦν ἐπιμελεῖσθαι τούτου τοῦ παιδίου, οὕτως ἐπεμελήθητε ὥστ' εἶσαι ὡς ἐξ ἐταίρας οὕσαν αὐτὴν ἐγγυᾶσθαι, ἄλλως τε καὶ ἔχουσαν τὸ ὄνομα τῆς ὑμετέρας αὐτῶν ἀδελφῆς, ὡς ἐμαρτυρεῖτε;

(70) Cependant, mon cher, vous direz que cela vous a été caché. Mais lorsqu'Endios a marié et donné cette femme, vous les oncles, vous avez confié à celui-ci le soin de marier la fille de votre propre neveu comme si elle était née d'une courtisane, surtout que vous avez affirmé que vous étiez présents lorsque votre neveu s'est engagé à prendre pour épouse la mère de cette femme légalement. Et encore le dixième jour de sa naissance, vous étiez appelés à la table du banquet. (71) En outre – ce qui est terrible, vous affirmez que votre neveu vous a confié le soin de cet enfant. Avez-vous tellement pris soin d'elle que vous avez permis qu'elle soit donnée en mariage comme si elle était née d'une courtisane, surtout qu'elle portait le nom de votre propre sœur, comme vous l'avez témoigné ?

Id., *Sur la succession de Pyrrhos*, 73

Καὶ τί αὐτὸν ἔδει καταφανῶς καὶ ὀφροῦν ἀπέχθῃσθαι τῶν οἰκειῶν, ἐξόν, εἴπερ ἦν ἡγγυημένος τὴν ἀδελφὴν τὴν Νικοδήμου, τὴν θυγατέρα τὴν ἐκ ταύτης ἀποφανθεῖσαν εἶναι εἰς τοὺς φράτερας εἰσαγαγόντι ὡς οὕσαν γνησίαν ἑαυτῷ, ἐπὶ ἅπαντι τῷ κλήρῳ ἐπίδικον καταλιπεῖν αὐτήν, καὶ ἐπισκῆσαι τῶν γιγνομένων <ἐκ> τῆς θυγατρὸς παίδων εἰσαγαγεῖν ὑὸν ἑαυτῷ;

Pyrrhos avait-il également besoin d'être ouvertement haï par l'un de ses proches, alors qu'il lui était permis – si toutefois il avait légalement épousé la sœur de Nicodémos – de présenter aux membres de sa phratrie sa fille – dont celle-ci était reconnue comme étant la mère – comme enfant légitime, de l'établir comme héritière d'absolument toute sa succession, et de recommander que soit présenté comme légitime un fils parmi ceux de sa fille.

Id., *Sur la succession de Pyrrhos*, 75

Οὐκοῦν ἐκ μὲν τοῦ τὴν θυγατέρα εἰς τοὺς φράτερας εἰσαγαγεῖν καὶ μὴ ποιήσασθαι τὸν ἐμὸν ἀδελφὸν ὑὸν αὐτῷ ταῦτ' ἂν διεπράξατο· ἐκ δὲ τοῦ τοῦτον μὲν ποιήσασθαι τὴν δὲ μὴ εἰσαγαγεῖν τὴν μὲν νόθην, ὡσπερ αὐτῷ προσῆκε, καὶ ἄκληρον κατέστησε, τὸν δὲ κληρονόμον κατέλιπε τῶν ἑαυτοῦ.

Eh bien alors, en présentant sa fille aux membres de la phratrie et en ne faisant pas de mon frère son fils, il aurait réalisé cela. En adoptant l'un et en ne présentant pas sa bâtarde, comme il lui convenait, il l'a établie impropre à succéder et a institué [Endios] comme héritier de ses biens.

Id., *Sur la succession de Pyrrhos*, 77

Εἶτα ὑμεῖς τὴν Νικοδήμου μαρτυρίαν τῶν αὐτοῦ τοῦ θείου ἐκμαρτυριῶν πιστοτέραν ἡγήσεσθε εἶναι, καὶ τὴν οὕτω κοινήν τοῖς βουλομένοις γεγενημένην, ταύτην ἐπιχειρήσει τις ὑμᾶς πείθειν ὅτι ἐγγυητὴν γυναῖκα ὁ ἡμέτερος θεῖος ἔσχεν ; ἀλλ' ὑμεῖς, ὡς ἔγωγ' οἶμαι, οὐ πιστεύσετε, ἐὰν μὴ ἀποφαίνῃ ὑμῖν, ὅπερ ἀρχόμενος εἶπον τοῦ λόγου, [78] πρῶτον μὲν ἐπὶ τίνι προικὶ οὗτος ἐγγυῆσαι τῷ Πύρρῳ φησὶ τὴν ἀδελφὴν, ἔπειτα πρὸς ὅποιον ἄρχοντα ἢ ἐγγυητὴ γυνὴ ἀπέλιπε τὸν ἄνδρα ἢ τὸν οἶκον [τὸν] αὐτοῦ, εἶτα παρ' ὅτου ἐκομίσαστο τὴν προῖκα οὗτος, ἐπειδὴ τετελευτηκῶς ἦν ᾧ φησιν αὐτὴν ἐγγυῆσαι· ἢ εἰ ἀπαιτῶν μὴ ἐδύνατο κομίσασθαι ἐν εἴκοσιν ἔτεσιν, ὁποῖαν δίκην σίτου ἢ τῆς προικὸς αὐτῆς ὑπὲρ τῆς ἐγγυητῆς γυναικὸς ἐδικάσατο τῷ ἔχοντι τὸν Πύρρου κλῆρον οὗτος.

De votre côté, vous penserez que le témoignage de Nicodémos est plus digne de foi que les témoignages de notre oncle lui-même. Quant à celle qui était vraiment commune à ceux qui le voulaient, tentera-t-on de vous persuader que notre oncle a eu en mariage légitime cette femme-ci ? Vous, au contraire, comme je le pense, vous ne le croirez pas, à moins qu'on ne vous montre, ce que j'ai dit au début de mon discours, d'abord, avec quelle dot celui-ci dit avoir marié sa sœur, ensuite devant quel magistrat l'épouse a quitté son mari ou la maison de ce dernier, puis auprès de qui Nicodémos a-t-il recouvré la dot, lorsque est mort le mari supposé. Ou, s'il n'a pas pu la recouvrer en vingt ans, bien qu'il l'eût réclamé, quel procès pour demande de pension alimentaire ou pour la restitution de la dot celui-ci a-t-il intenté au nom de l'épouse légitimement mariée au détenteur de la succession de Pyrrus.

Id., *Sur la succession de Pyrrhos*, 79 – 80

(79) Ἔτι δὲ πρὸς τούτοις ἐπιδειξάτω ὅτω πρότερον ἢ ὕστερον ἠγγύησεν οὗτος τὴν ἀδελφήν, ἢ εἰ ἐξ ἄλλου τινὸς γεγεννημένοι εἰσὶ παῖδες αὐτῆς. Ταῦτα οὖν ἀξιοῦτε πυνθάνεσθαι παρ' αὐτοῦ, καὶ περὶ τῆς τοῖς φράτερσι γαμηλίας μὴ ἀμνημονεῖτε· οὐ γὰρ τῶν ἐλαχίστων πρὸς τὴν τούτου μαρτυρίαν τεκμήριόν ἐστι τοῦτο. Δῆλον γὰρ ὅτι, εἰ ἐπέισθη ἐγγυήσασθαι, ἐπέισθη ἂν καὶ γαμηλίαν ὑπὲρ αὐτῆς τοῖς φράτερσιν εἰσενεγκεῖν καὶ εἰσαγαγεῖν τὴν ἐκ αὐτῆς ἀποφανθεῖσαν θυγατέρα ὡς γνησίαν οὖσαν αὐτῷ. (80) [Καὶ] ἔν τε τῷ δήμῳ κεκτημένος τὸν τριτάλαντον οἶκον, εἰ ἦν γεγαμηκῶς, ἠναγκάζετο ἂν ὑπὲρ τῆς γαμετῆς γυναικὸς καὶ θεσμοφόρια ἐστῖαν τὰς γυναῖκας, καὶ τᾶλλα ὅσα προσῆκε λητουργεῖν ἐν τῷ δήμῳ ὑπὲρ τῆς γυναικὸς ἀπὸ γε οὐσίας τηλικαύτης.

(79) En outre, que Nicodémos montre à qui il a donné sa sœur, avant ou après Pyrrhos, et si des enfants sont nés d'un autre homme. Jugez digne de le savoir par lui et n'oubliez pas le repas de noce offert aux membres de la phratrie : ce n'est pas l'un des moindres indices contre son témoignage. Il est clair que s'il avait été persuadé de la marier, il aurait également été persuadé d'offrir un repas de noces aux membres de la phratrie de l'épousée et de présenter la fille, reconnue comme née de l'épouse, comme fille légitime. (80) Puisqu'il avait acquis une fortune de trois talents, il aurait été obligé dans son dème, s'il avait été marié, d'offrir aussi aux femmes le repas des Thesmophories au nom de sa femme légitime, et d'autres choses qui se rattachaient dans son dème au coût des liturgies au nom de sa femme légitime, de la part de quelqu'un qui possédait une si grande richesse.

Anonyme (VII)

Isée, *Sur la succession de Nicostratos*, 10

Καὶ οἱ μὲν εὐθὺς κατὰ τὰ πρῶτα ἐπὶ τὰ Νικοστράτου ἄξαντες οὗτοί εἰσι· Χαριάδης δὲ τότε μὲν οὐδαμοῦ ἠμφεσβήτησεν, ὕστερον δὲ οὐ μόνον αὐτὸς, ἀλλὰ καὶ τὸ ἐκ τῆς ἐταίρας παιδίον εἰσποιῶν ἦλθε. Ταῦτὸ δ' ἦν αὐτῶ ὡς ἡ τῶν χρημάτων κληρονομήσοντι ἢ τὸ παιδίον ἀστὸν ποιήσοντι. Αἰσθόμενος δὲ καὶ οὗτος ὅτι περὶ τοῦ γένους ἐλεγχθήσοιτο, τὴν μὲν τοῦ παιδίου ἀμφισβήτησιν παρέλυσεν, ἑαυτῶ δὲ κατὰ δόσιν παρακατέβαλεν.

Voici ceux qui dans les premiers moments se sont aussitôt précipités sur les biens de Nicostratos : Chariadès alors n'a rien contesté du tout. Mais, plus tard, il se présenta non seulement pour son propre compte, mais aussi avec l'enfant de sa propre courtisane comme si ce dernier était le fils adoptif de Nicostratos. Il obtenait la même chose : soit en héritant les biens, soit en faisant de son enfant un citoyen. Mais celui-ci, en comprenant qu'il serait rejeté sur la question de son origine, se désista au sujet de la contestation de l'enfant, il demanda pour lui-même l'héritage par donation testamentaire.

Anonyme (VIII)

Plutarque, *Phocion*, 38, 3 – 4

(3) Τοῦτον οὔτε τᾶλλα σπουδαῖον ἄνδρα γενέσθαι φασί, καὶ παιδίσκης ἐρῶντα παρὰ πορνοβοσκῶ τρεφομένης κατὰ τύχην Θεοδώρῳ τῷ ἀθέῳ παραγενέσθαι, λόγον ἐν Λυκείῳ διαλεγομένῳ τοιοῦτον· « εἰ τὸ φίλον λύσασθαι μὴ αἰσχρὸν ἐστίν, οὐδὲ τὸ φίλην ὁμοίως· εἰ δὲ μὴ τὸ ἐταῖρον οὐδὲ τὸ ἐταίραν. » (4) Θέμενον οὖν ἑαυτῶ πρὸς τὴν ἐπιθυμίαν τὸν λόγον ὡς εἶ ἔχοντα, λύσασθαι τὴν ἐταίραν.

(3) On dit que son fils ne fut pas dans l'ensemble un homme honorable. Il était en particulier amoureux d'une jeune esclave qui était nourrie par un tenancier, il assistait par hasard à une leçon de Théodore l'athée, qui discourait au Lycée sur le raisonnement suivant : « S'il n'est pas honteux de délivrer un ami, il en va de même avec une amie. S'il ne l'est pas non plus envers un compagnon, alors il ne l'est pas non envers une compagne. » (4) Considérant le raisonnement comme juste envers l'objet de son désir, il affranchit sa courtisane.

Anonyme (IX)

Démosthène, *Pour Phormion*, 45

Καὶ δῆτα θαυμάζω πῶς οὐ λογίζει πρὸς σεαυτόν, ὅτι ἔστιν Ἀρχεστράτω τῷ ποτὲ τὸν σὸν πατέρα κτησαμένῳ υἱὸς ἐνθάδε, Ἀντίμαχος, πράττων οὐ κατ' ἀξίαν, ὃς οὐ δικάζεται σοι, οὐδὲ δεινὰ φησι πάσχειν, εἰ σὺ μὲν χλανίδα φορεῖς, καὶ τὴν μὲν λέλυσαι, τὴν δ' ἐκδέδωκας ἑταίραν, καὶ ταῦτα γυναῖκ' ἔχων ποιεῖς, καὶ τρεῖς παῖδας ἀκολούθους περιάγει, καὶ ζῆς ἀσελγῶς ὥστε καὶ τοὺς ἀπαντῶντας αἰσθάνεσθαι, αὐτὸς δ' ἐκεῖνος πολλῶν ἐνδεής ἐστιν.

Et je m'étonne que tu ne réfléchisses pas sur le fait qu'Archéstratos, qui a autrefois acquis ton père, a ici un fils, Antimaque, qui ne réussissant pas selon son mérite, lui qui ne t'intente pas de procès et ne dit pas être indigné si tu portes un manteau précieux, si tu as affranchi une courtisane, si tu en as loué une autre, et cela alors que tu as une épouse, si tu circules avec trois esclaves qui te suivent, si tu vis scandaleusement, de telle sorte que ceux que tu rencontres s'en rendent compte, alors que celui-ci est pour sa part dépourvu de beaucoup de choses.

Anonyme (X)

La traduction est donnée plus haut :

– Démosthène, *Pour Phormion*, 45 = Anonyme (IX)

ÉDITIONS DE RÉFÉRENCE

Par souci d'harmonisation, le mot « volume » a été utilisé, là où sont utilisés « tome », « book », « volumen », « pars », « fascicule » et « volume ». Les scholies sont classées après l'auteur commenté.

ALEXANDRE

–, *De figuris* = SPENGLER L., *Rhetores graeci*, vol. III, Teubner, Leipzig, 1856.

ANONYMUS LEXICOGRAPHUS

–, *Συναγωγή λέξεων χρησίμων ἐκ διαφόρων σοφῶν τε καὶ ῥητόρων πολλῶν (versio codicis B)* = CUNNINGHAM I. C., *Συναγωγή λέξεων χρησίμων : texts of the original version and of MS. B*, W. de Gruyter, Berlin/New York, 2003.

ANONYMI IN HERMOGENEM

–, *Commentarium in librum περὶ στάσεων* = WALZ C., *Rhetores graeci*, vol. VII, 1, J. G. Cotta, Stuttgart/ Tübingen, 1833.

–, *Prolegomena in librum περὶ στάσεων* = RABE H., *Prolegomenon sylloge*, Teubner, Leipzig / Stuttgart, 1995.

ANONYMUS PROFESSOR

–, *Epistulae* = MARKOPOULOS A., *Anonymi professoris epistulae*, W. de Gruyter, Berlin/ New York, 2000.

ANONYME DE SÉGUIER

–, *Art du discours politique*, = PATILLON M., *Art du discours politique*, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 2005.

ATHANASIOS

–, *Prolegomena in Hermogenis librum περὶ στάσεων* = RABE H., *Prolegomenon sylloge*, Teubner, Stuttgart/Leipzig, 1995.

ANTHOLOGIE PALATINE

–, WALTZ P., *Anthologie palatine*, vol. IV (livre VII), C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1960², 1938¹.

APPIEN

–, *Samnitica* = WHITE H., *Appian's Roman history I (books I – VIII)*, Harvard University Press, Cambridge /Londres, 1912.

APOLLODORE = [Démosthène]

–, *Contre Nééra* = GERNET L., *Plaidoyers civils*, vol. IV (discours LVII – LIX), C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1960.

APOSTOLIUS

–, *Corpus paroemiographorum Graecorum* = VON LEUTSCH E. L. & SCHNEIDEWIN F. G., *Corpus paroemiographorum Graecorum*, vol. II (*Diogenianus, Gregorius Cyprius*,

Macarius, Aesopus, Apostolius et Arsenius Mantissa proverbiorum), Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen, 1851.

APPENDIX PROVERBIORUM

–, *Corpus paroemiographorum Graecorum* = VON LEUTSCH E. L. & SCHNEIDEWIN F. G., *Corpus Paroemiographorum Graecorum*, vol. I (*Zenobius, Diogenianus, Plutarchus, Gregorius Cyprius cum appendice proverbiorum*), Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen, 1839.

ARCADIUS,

–, *De accentibus*, = SCHMIDT M., *Epitomē tēs katholikēs prosōidias Herōdianu*, Mauke, Iéna, 1860.

ARISTODEMUS

–, *Fragmenta*, = MÜLLER K., *Fragmenta, historicorum graecorum*, vol. V, A. Firmin – Didot, Paris, 1870.

ARISTON DE CHIOS

–, *Fragmenta (Characterologie)* = WEHRLI Fr., *Lykon und Ariston von Keos*, Schwabe, Basel/Stuttgart, 1968.

ARISTOTE

–, *De la divination dans le sommeil*, II, = BEKKER I., *Aristotelis opera*, G. Reimerum, Berlin, 1831.

AELIUS ARISTIDE

–, *Pour les Quatre*, LENZ F. W. & BEHR C. A., *Opera quae exstant omnia*, vol. I, 2, Brill, Leiden, 1976.

SCHOLIES À AELIUS ARISTIDE

–, *Scholia in Aelium Aristidem (scholia vetera)*, *Pour les Quatre* = DINFORF W., *Aristides*, vol. III, Libraria Weidmannia/G. Reimer, Leipzig, 1829.

ARISTOPHANE

–, *Acharniens ; Cavaliers ; Nuées* = COULON V. & VAN DAELE H., *Acharniens, Les cavaliers, Les nuées (2^{ème} édition revue et corrigée)*, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1934², 1923¹.

–, *Assemblée des femmes ; Ploutos* = COULON V. & VAN DAELE H., *L'Assemblée des femmes, Ploutos, (2^{ème} édition, 7e tirage revu et corrigé)*, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 2002², 1930¹.

–, *Thesmophories ; Grenouilles* = COULON V. & VAN DAELE H., = *Les Thesmophories ; Les grenouilles*, C.U.F., Les Belles lettres, Paris, 1928.

–, *Guêpes ; Paix*, = COULON V. & VAN DAELE H., *Les guêpes ; La paix (2e édition revue et corrigée)*, C.U.F., Les Belles lettres, Paris, 1938.

SCHOLIES À ARISTOPHANE

–, DÜBNER J. – F., *Scholia Graeca in Aristophanem*, A. Firmin – Didot, Paris, 1877.

–, *Scholia in Acharnenses (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, *Scholia in Equites (scholia vetera et recentiora Triclinii)*, *Scholia in Nubes (scholia vetera)* = WILSON N.

G., *Prolegomena de comoedia, scholia in Acharnenses, Equites, Nubes*, vol. I B, Bouma's Boekhuis, Groningen, 1975.

–, *Scholia in Vespas (scholia vetera, recentiora Tricliniana et Aldina)* = KOSTER W., *Scholia in Vespas, Pacem, Aves et Lysistratam*, vol. II, 1, Bouma's Boekhuis, Groningen, 1978.

–, *Scholia in Lysistratam (scholia vetera)* = HANGARD J., *Scholia in Vespas, Pacem, Aves et Lysistratam*, vol. IV (Scholia in Aristophanis Lysistratam), E. Forsten, Groningen, 1996.

–, *Scholia in Pacem (scholia vetera et recentiora Triclinii)* = HOLWERDA D., *Scholia in Vespas, Pacem, Aves, Lysistratam*, vol. II, 2, Bouma's Boekhuis, Groningen, 1982.

–, *Scholia in Plutum (scholia recentiora), Scholia in Plutum (scholia vetera et fort. recentiora sub auctore Moschopulo)* = CHANTRY M., *Scholia in Thesmophoriazusas, Ranas, Ecclesiazusas et Plutum*, E. Forsten, Groningen

– vol. III, 4 a (Scholia vetera in Aristophanis Plutum), 1994.

– vol. III, 4 b, (Scholia recentiora in Aristophanis Plutum), 1996.

–, *Commentarium in Plutum (recensio 1 & 2) (scholia recentiora Tzetzae), Glossae in Plutum (scholia recentiora Tzetzae)* =

– MASSA POSITANO L., *Tzetzae : Scholia in Ploutos*, Bouma's Boekhuis, Groningen, 1957.

– MASSA POSITANO L., *Tzetzae Commentarii in Aristophanem, fasc I : prolegomena et commentarium in Plutum*, J. B. Wolters / Swetz & Zeitlinger, Groningen / Amsterdam, 1960.

–, *Scholia in Ranas (scholia vetera), Scholia in Ranas (scholia recentiora Tzetzae)* = CHANTRY M., *Scholia in Thesmophoriazusas, Ranas, Ecclesiazusas et Plutum*, E. Forsten, Groningen,

– vol. III, 1 a, *Scholia vetera in Aristophanis Ranas*, 1999.

– vol. III, 1 b, *Scholia recentiora in Aristophanis Ranas*, 2001.

–, *Scholia in Thesmophoriazusas (scholia vetera)* = REGTUIT R., *Scholia in Thesmophoriazusas*, vol. III, 2/3, E. Forsten, Groningen, 2007.

ARSENIUS

–, *Apophthegmata* = VON LEUTSCH E. L. & SCHNEIDEWIN F. G., *Corpus paroemiographorum Graecorum*, vol. II, *Diogenianus, Gregorius Cyprius, Macarius, Aesopus, Apostolius et Arsenius Mantissa proverbiorum*, Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen, 1851.

ATHÉNÉE

–, *Deipnosophistes*

= GULICK Ch, *The Deipnosophists*, livre XIII, vol. VI, coll. Loeb classical library, Harvard University Press Cambridge/London, 1937.

KAIBEL G., *Athenaei Naucraticae, Dipnosophistarum (Libri II – 15 et Indices)*, vol. III, Teubner, Leipzig, 1890.

OLSON S., *The learned banqueters*, Loeb classical library, Harvard University Press, Cambridge/Londres, 2006 – 2012,

– livres III, IV, V = vol. II (Books III.106 e – V), 2006.

– livres VI, VII = vol. III, 2008.

– livres VIII, IX, X = vol. IV, (Books 8 – 10. 420 e), 2008.

– livres X, XI = vol. V (Books 10.420 e – 11), 2009.

– livres XII, XIII = vol. VI (Books 12 – 13. 594 b), 2010.

– livres XIII, XIV = vol. VII (Books 13. 594 b – 14), 2011.

– livre XV = vol. VIII, 2012.

SWHEIGHÄUSER J., *Animadversiones in Athenaei Deipnosophistas in lib. XIII et XIV*, vol. VII, ex typographia societatis Bipontinae, 13, Strasbourg, 1805.

CLÉMENT D'ALEXANDRIE

–, *Protrepticus* = MARCOVICH M., *Clementis Alexandrini "Protrepticus"*, Brill, Leiden / New York, 1995

–, *Stromata* (livres II, III, IV) = Stählin O. / Früchtel Fr., *Zweiter Band, Stromata Buch I – VI*, Berlin, Akademie-Verlag, 1960.

SCHOLIES À CLÉMENT D'ALEXANDRIE

Scholia in protrepticum et paedagogum (scholia recentiora partim sub auctore Aretha) = STÄHLIN O. & TREU U., *Clemens Alexandrinus*, vol. I, Akademie Verlag, Berlin, 1972.

CICÉRON

–, *De l'Invention* = ACHARD G., *De l'Invention*, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1994.

CLÉOMÈDE

–, *De motu circulari corporum caelestium* = ZIEGLER H., *De motu circulari corporum caelestium, libri duo*, Teubner, Leipzig, 1891.

DÉMÉTRIUS

–, *Du Style* = CHIRON P., *Du Style*, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1993.

DÉMOSTHÈNE

–, *Contre Androtion, Contre Timocrate* = NAVARRE O. & ORSINI P., *Plaidoyers politiques, vol. I*, C.U.F., Paris, Les Belles Lettres, 1957.

–, *Pour Phormion* = *Plaidoyers civils*, vol. I (discours XXVII – XXXVIII), C.U.F., Paris, Les Belles Lettres, 1954.

SCHOLIES À DÉMOSTHÈNE

–, *Scholia in Demosthenem (scholia vetera) (Contre Timocrate)*, = DINDORF G., *Scholies de Démosthènes, scholia graeca ex codicibus aucta et emendata (vol. IX)*, Arno Press, New York, 1973.

[DÉMOSTHÈNE]

–, *Contre Nééra* = cf Apollodore

–, *Contre Olympiodôros* = GERNET L., *Plaidoyers civils*, vol. II (discours XXXIX – XLVIII), C.U.F., Paris, Les Belles Lettres, 1957.

DENYS D'ANTIOCHE

–, *Epistolae* = HERCHER R., *Epistolographi graeci*, A. Firmin – Didot, Paris, 1871.

DENYS D'HALICARNASSE

–, *Antiquités romaines*, XIX = CARY E., *The Roman Antiquities of Dionysius of Halicarnassus*, vol. VII (livres XI – XX), Harvard University Press / William Heinemann, Cambridge / Londres, 1950.

–, *Démosthène*, = AUJAC G. *Opuscles rhétoriques*, vol II, C.U.F., Paris, Les Belles Lettres, 1988.

DIODORE DE SICILE

–, *Bibliothèque historique*, XVII, = GOUKOWSKY P., *Bibliothèque historique*, vol. XII, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1976.

DIOGÈNE LAËRCE

–, *Vies et doctrine des philosophes illustres* = MARCOVICH M., *Diogenis Laertii vitae philosophorum*, vol. I (livres I – X), Teubner, Stuttgart & Leipzig, 1999.

DION CHRYSOSTOME

–, *Orationes* = CROSBY L., *Dio Chrysostom*, Harvard University Press, Londres / Cambridge,

– vol IV (discours XXXVII – LX), 1946.

– vol. V (discours LXI – LXXX), 1951.

AELIUS DIONYSIOS

–, *Ἀττικὰ ὀνόματα* = ERBSE H., *Untersuchungen zu den attizistischen Lexika*, Akademie-Verlag, Berlin, 1950.

ELIAS

–, *In Porphyrii isagogen* = BUSSE A., *Eliae in Porphyrii Isagogen et Aristotelis Categorias commentaria*, G. Reimer, Berlin, 1900.

ÉLIEN

–, *De natura animalium* = SCHOLFIELD A. F., *On the characteristics of animals*, vol. III, Loeb, W. Heinemann / Harvard University Press, Londres / Cambridge, 1959.

–, *Histoire Variée* = WILSON N. G., *Historical miscellany*, Loeb, Harvard University Press, Londres / Cambridge, 1997.

ÉROTIEN

–, *Vocum Hippocraticarum collectio* = Klein J., *Vocum hippocraticarum conlectio*, Dykiana, Leipzig, 1865.

ÉTIENNE DE BYZANCE

–, *Ethnica* = BILLERBECK M. & ZUBLER C., *Stephani Byzantii Ethnica*, vol. II (Δ – I), W. De Gruyter, Berlin/New York, 2011.

–, *Ethnica (épitomé)* = MEINEKE A., *Stephani Byzantii Ethnicorum*, Akademische Druck/ U.Verlagsanstalt, Graz, 1958.

ETYMOLOGICUM GUDIANUM

–, DE STEFANI E. A., *Etymologicum Gudianum*, vol. I, Teubner, Leipzig, 1909.

EUPOLIS

–, *Μαρικᾶς*, = KASSEL R. & AUSTIN C., *Poetae comici Graeci*, vol. V, Damoxenus – Magnès, W. de Gruyter, Berlin/New York, 1986.

EURIPIDE

–, *Médée* = MÉRIDIER L., *Le cyclope. Alceste. Médée. Les Héraclides*, vol. I, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1926.

EUSÈBE DE CÉSARÉE

–, *Préparation évangélique*, XV = DES PLACES E., *La préparation évangélique (livres XIV – XV)*, éditions du cerf, Paris, 1987.

ESCHINE

–, *Contre Timarque*, = MARTIN V. & DE BUDÉ G., *Discours*, vol. I, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1927.

EUSTATHE DE THESSALONIQUE

–, *Commentarii ad Homeri Iliadem*, VAN DER VALK M., *Commentarii ad Homeri Iliadem pertinentes*, Brill, Leiden, 1971 – 1987,

– vol. I : livres A – Δ, 1971.

– vol. III : livres K – Π, 1979.

– vol. IV : livres P – Ω, 1987.

–, *Commentarii ad Homeri Odysseam*, = G. Stallbaum, *Eustathii archiepiscopi Thessalonicensis commentarii ad Homeri Odysseam*, Weigel Leipzig, 1970.

EUTHYME PROTASECRETIS

–, *Encomium in Mariam Aegyptiacam* = HALKIN F., « Panégyrique de Marie l'Égyptienne », in *Analecta Bollandiana* 99, Société des Bollandistes, Bruxelles, 1981.

ETYMOLOGICUM SYMEONIS

–, BALDI D., *Etymologicum Symeonis G – E*, (in corpus christianorum, series graeca, 79), Brepols, Turnhout, 2013.

GALIEN

–, *Exhortation à l'étude de la médecine* = BOUDON V., *Œuvres*, vol. II, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 2000.

AULU – GELLE

–, *Nuits attiques*, = MARACHE R., *Les nuits attiques*, vol. I (livres I – IV), C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1967.

GNOMOLOGIUM VATICANUM

= STERNBACH L., *Gnomologium Vaticanum e Codice Vaticano Graeco 743*, W. de Gruyter, Berlin, 1963.

GRÉGOIRE DE CORINTHE

–, *Commentarium in Hermogenis librum περὶ μεθόδου δεινότητος*, = WALZ C., *Rhetores graeci*, vol VII, 2, J. G. Cotta, Stuttgart / Tübingen, 1834.

GRÉGOIRE DE NAZIANZE

–, *Poemata moralia* = MIGNE J. – P., *Patrologiae cursus completus : series graeca, tomus tertius* (vol. 37), Petit Montrouge, Paris, 1862.

GEORGIUS SYNCELLUS

–, *Ecloga chronographica* = MOSSHAMMER A., *Georgii Syncelli Ecloga chronographica*, Teubner, Leipzig, 1984.

GEORGES LACAPÈNE

–, *Lettres* = LINDSTAM S., *Epistulae x priores*, E. Berling, Uppsala, 1910.

HARPOCRATION

Lexicon in Decem Oratores Atticos = KEANEY J., *Lexeis of the ten orators*, A. M. Hakkert, Amsterdam, 1991.

HEPHAISTION

–, *Enchiridion de metris* = CONSBRUCH M., *Hephaestionis Enchiridion*, Teubner, Leipzig, 1906.

HÉRODIEN OU [HÉRODIEN]

–, LENTZ A., *Herodiani technici reliquiae*, Teubner, Leipzig, 1867 – 1870,

– vol. I = *De prosodia catholica*, 1867.

– vol. II, 1 = *Περὶ διχρόνων, Περὶ Ἰλιακῆς προσωδίας, Περὶ ὀρθογραφίας*, 1868.

– vol. II, 2 = *Περὶ κλίσεως ὀνομάτων*, 1870.

–, *Partitiones* (= *Ἐπιμερισμοί*) = BOISSONADE J. F., *Herodiani Partitiones*, Black et fil, Londres, 1819.

–, HÉSYCHIUS

Lexicon = ALBERTI J. & SCHMIDT C., *Lexicon*, Mauke, Iena, 1860 – 1864,

– vol. II = *E – K*, 1860.

– vol. III = *L – R*, 1861.

– vol. IV = *S – Ω*, 1862 – 1864.

HÉSYCHIUS DE MILET

–, *Vie d'Aristote* = I. Düring, *Aristotle in the ancient biographical tradition*, Elanders, Göteborg, 1957.

HIMERIUS

–, *Declamationes et orationes, Oratio IX* = COLONNA A., *Himerii Declamationes et orationes cum deperditarum fragmentis*, Typis Publicae Officinae Polygraphicae, Rome, 1951.

HOMÉLIES CLÉMENTINES

= DE LAGARDE P., *Clementina*, F. A. Brockhaus, Leipzig, 1865.

HORACE

–, *Odes* = VILLENEUVE F., *Odes et épodes*, vol. I, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1929.

HYPÉRIDE

–, *Contre Athénogène* = COLIN G., *Discours*, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1946.

–, *Fragments* = JENSEN C., *Orationes*, Teubner, Stuttgart, 1963.

ISÉE

–, *Sur la succession de Nicostratos ; Sur la succession de Pyrrhos* = ROUSSEL P., *Discours*, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1922.

JEAN DE SICILE

–, *Commentarium in Hermogenis librum περὶ ἰδεῶν*, = WALZ C., *Rhetores graeci*, vol. VI, J. G. Cotta, Stuttgart / Tübingen, 1834.

JULIEN L'EMPEREUR

–, *Contre Héracléios le Cynique* = ROCHEFORT G., *Œuvres complètes*, vol. II, (1^{ère} partie), C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1963.

JUVÉNAL

–, *Satires* = DE LABRIOLLE P. & VILLENEUVE Fr, *Satires (neuvième tirage revu et corrigé)*, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1921¹, 1967⁹.

LACTANCE

–, *Institutiones Divines* = HECK E. & WLOSOK A., *Divinarum institutionum libri septem. Fasc. 2, Libri III et IV*, W. de Gruyter, Berlin, New York, 2007.

LEXICA SEGUERIANA

–, *Collectio verborum utilium e differentibus rhetoribus et sapientibus multis (Σb) (recensio aucta e cod. Coislin. 345), Glossae rhetoricae (e cod. Coislin. 345)* = BEKKER I., *Anecdota graeca*, vol. I, Berlin, 1814.

LIBANIOS

–, *Argumenta orationum Demosthenicarum, κε'* = FOERSTER R., *Progymnasmata, Argumenta Orationum Demosthenicarum*, vol. VIII, Teubner, Leipzig, 1915.

–, *Epistulae* = FOERSTER R., *Libanii Opera*, vol. X, (epistulae 1 – 839), Teubner, Leipzig, 1921.

–, *Orationes* = FOERSTER R., *Libanii Opera*, vol. III (Orationes XXVI – L), Teubner, Leipzig, 1906.

–, *Declamationes* = FOERSTER R., *Libanii Opera*, Teubner, Leipzig,

– vol. V (Declamationes I – XII), 1909.

– vol. VI (Declamationes XIII – XXX), 1911.

[LONGIN]

Du sublime = LEBÈGUE H., *Du sublime*, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1939.

LUCIEN

De la Danse ; Eunuque ; Le Pseudologue (The Mistaken Critic),

–, HARMON A. M., *Lucian*, vol. V, Loeb, W. Heinemann, Londres, 1936.

Histoires Vraies II ; La Traversée pour les Enfers ou Le Tyran,

–, Bompaire J., *Œuvres*, vol. II (opuscules 11 – 20), C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1998.

Le Songe ou Le Coq,

–, Bompaire J., *Œuvres*, vol. III (opuscules 21 – 25), C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 2003.

Les Portraits ; Rhetorum praeceptor

–, HARMON A. M., *Lucian*, vol. IV, Loeb, W. Heinemann, Londres, 1925.

SCHOLIES À LUCIEN

–, *Scholia vetera et recentiora Arethae* = RABE H., *Scholia in Lucianum*, Teubner, Lipzig, 1906.

[LUCIEN]

–, *Amours ; Eloge de Démosthène* = MACLEOD M. D., *Lucian*, vol. VIII, Loeb, W. Heinemann/Harvard University Press, Londres/Cambridge, 1967.

LYCURGUE

–, *Contre Léocratès* = DURRBACH F., *Contre Léocrate ; Fragments*, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1932.

LYSIAS

–, *Plaidoyer sur les biens d'Aristophane devant le trésor (XIX)* = GERNET L. & BIZOS M., *Discours*, vol. II (livres XVI – XXXV et fragments), C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1926.

MACARIOS CHRYSOCEPHALOS

–, *Paroemiae, IV* = VON LEUTSCH E. L. & SCHNEIDEWIN F. G., *Corpus paroemiographorum Graecorum II, Diogenianus, Gregorius Cyprius, Macarius, Aesopus, Apostolius et Arsenius Mantissa proverbiorum*, vol. II, Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen, 1851.

MARTIAL

–, *Épigrammes* = IZAAC H. J., *Épigrammes*, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris,

– vol. I (livres I – VII), 1930.

– vol. II (1^{ère} partie, livres VIII – XII), 1933.

– vol. II, (2^{ème} partie, livres XIII – XIV), 1934.

MAXIME

–, *Περὶ τῶν ἀλότων ἀντιθέσεων* = RABE H., *Prolegomenon Sylloge*, Teubner, Leipzig, 1931.

MAXIME DE TYR

Dissertationes = TRAPP M. B., *Dissertationes*, Teubner, Stuttgart / Leipzig, 1994.

MICHEL PSELLUS

–, *Orationes forenses et acta* = DENNIS G., *Michaelis Pselli Orationes forenses et Acta*, Teubner, Stuttgart / Leipzig, 1994.

CORNÉLIUS NEPOS

–, *Thémistocle* = GUILLEMIN A. – M., *Œuvres*, C.U.F., Les Belles-Lettres, Paris, 1923.

NICÉTAS EUGÉNIANOS

–, *Les Amours de Drosilla et Chariclès* = CONCA F., *De Drosillae et Chariclis amoribus*, J. C. Gieben, Amsterdam, 1990.

OLYMPIODORE

–, *In Platonis Alcibiadem commentarii* = WESTERINK L. G., *Olympiodorus. Commentary on the first Alcibiades of Plato*, A. M. Hakkert, Amsterdam, 1956², 1982¹.

OVIDE

–, *L'Art d'Aimer* = BORNECQUE H., *L'art d'aimer*, (huitième tirage revue et corrigé), C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1924¹, 1994⁸.

–, *Les Amours* = BORNECQUE H., *Les Amours* (cinquième tirage revu et corrigé), C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1989.

–, *Remède à l'Amour* = BORNECQUE H., *Remède à l'Amour ; Les produits de beauté pour le visage de la femme*, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1961², 1930¹.

Georges PACHYMÈRE

–, *Declamationes*, = BOISSONADE J., *Declamationes XIII*, Dumont/Leleux, Paris, 1898.

PAUSANIAS

–, *Description de la Grèce*,

– livres I = POUILLOUX J., *Description de la Grèce*, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1992.

– livre II = JONES W. H. S., *Description of Greece*. vol. I, Heinemann, Londres, 1954.

– livres IX & X = JONES W. H. S., *Description of Greece*. Vol. IV, Heinemann, Londres, 1961.

PHILAINIS

LOBEL E., *Papry Philainis : The Oxyrhynchus papyri, 39, N° 2878 – 2891*, The Egypt Exploration Society, Londres, 1972.

PHOTIUS

–, *Bibliothèque* = HENRY R., *Bibliothèque*, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1959 – 1977,

– vol III = 1962.

– vol VIII = 1977.

–, *Lexicon* = THEODORIDIS Ch., *Lexicon*, W. de Gruyter, Berlin/New York, 1982 – 2013,

– A—Δ = vol. I, 1982.

– E—M = vol. II, 1998.

– N—Φ = vol. III, 2013.

PHRYNICHUS

–, *Praeparatio sophistica* = DE BORRIES J., *Praeparatio sophistica*, Teubner, Leipzig, 1911.

PLATON

–, *Ménexène* = MÉRIDIER L., *Œuvres complètes*, vol. V (1^{ère} partie), C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1931.

SCHOLIES À PLATON

–, *Scholia in Platonem (scholia vetera)* = Greene C., *Scholia Platonica*, Societas philologica Americana, Haverfordiae in civitate Pennsylvaniae, 1938.

PLUTARQUE

–, *Vies* :

– *Alcibiade, Périclès* = FLACELIÈRE R. & CHAMBRY E., *Vie de Périclès – Vie d'Alcibiade*, tome III, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1964.

– *Alexandre* = FLACELIÈRE R. & CHAMBRY E., *Vie d'Alexandre*, vol. IX, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1975.

– *Démétrios* = FLACELIÈRE R. & CHAMBRY E., *Vie de Démétrios*, vol. XIII, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1977.

– *Nicias* = FLACELIÈRE R. & CHAMBRY E., *Vie de Nicias*, vol. VII, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1972.

– *Phocion* = FLACELIÈRE R. & CHAMBRY E., *Vie de Phocion*, vol. X, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1976.

– *Thémistocle* = FLACELIÈRE R. & CHAMBRY E., *Vie de Thémistocle*, vol. II, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1961.

–, *Œuvres morales* :

– *Apophtegmes de Rois et de Généraux*, = FUHRMANN F., *Œuvres morales*, vol. III (traités 15 – 16), C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1988.

– *Comment lire les poètes ?* = SIRINELLI J. & PHILIPPON A., *Œuvres morales*, vol. I (1^{ère} partie, traités 1 et 2), C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1987.

– *De la malignité d'Hérodote* = Marcel CUVIGNY M. & LACHENAUD G., *Œuvres morales*, vol. XII (1^{ère} partie, traités 54 – 57), C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1981.

– *Dialogue sur l'amour* = FLACELIÈRE R., *Dialogue sur l'amour*, in *Œuvres morales*, vol. X, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1980.

– *La vertu ou la fortune d'Alexandre II* = FRAZIER F. & FROIDEFOND C., *Œuvres morales*, vol. V (1^{ère} partie, traités 20 – 22), C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1990.

– *On ne peut vivre, même agréablement, en suivant la doctrine d'Épicure* = EINARSON B. & DE LACY Ph., *Plutarch's Moralia*, vol. XIV (1086 c – 1147 a), Loeb, Heinemann / Harvard University Press, Londres / Cambridge, 1967.

– *Préceptes Conjugaux*, = BÉTOLAUD V., *Œuvres morales*, tome I, Hachette, Paris, 1870.

– *Préceptes de santé* = DEFRAZAS J., HANI J., KLAERR R., *Œuvres morales*, vol. II (traités 10 – 14), C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1985.

– *Sur les oracles de la Pythie* = FLACELIÈRE R., *Œuvres morales*, vol. VI (traités 24 – 26), C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1974.

[PLUTARQUE]

–, *Vie des Dix Orateurs Attiques* = CUVIGNY M. & LACHENAUD G., *Œuvres Morales*, vol. XII (1^{ère} partie), C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1981.

POLLUX

–, *Onomasticon* = BETHE E., *Pollucis onomasticon*, Teubner, Stuttgart / Leipzig,
– vol. I (*Libri I – V*), 1998.
– vol. II (*Libri VI – X*), 1998.

POLYBE

–, *Histoires* = PÉDECH P., *Histoires*, vol. IX (livre XII), C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1961.

PROCLUS

cf Scholies à Hésiode

PROPERCE

–, *Élegies* = VIARRE S., *Elégies*, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 2005.

QUINTE-CURCE

–, *Histoires* = BARDON H., *Histoires*, vol. I (*livres III – VI*), C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1961.

QUINTILIEN

–, *Institution oratoire*, = COUSIN J., *Institution oratoire*, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris,
– livre II = vol. II, 1976.
– livre V = vol. III, 1976.

SCHOLIES À HOMÈRE

–, *Iliade (scholia vetera)* = ERBSE H., *Scholia Graeca in Homeri Iliadem*, 3, *scholia ad libros K – ζ*, W. de Gruyter, Berlin, 1974.
–, *Commentarii ad Homeri Iliadem/Odyseam* d'Eustathe de Thessalonique = cf Eustathe de Thessalonique.

SCHOLIES À HÉSIODE (Proclus)

–, *Les travaux et les jours* = T. Gaisford, *Poetae minores Graeci*, vol. II, Kühn, Leipzig, 1823.

SCHOLIES À ISOCRATE

–, *Vie d'Isocrate (scholia vetera)* = W. DINDORF, *Scholia Graeca in Aeschinem et Isocratem*, Dr H.A. Gerstenberg, Hildesheim, 1970.

SCHOLIES À THUCYDIDE

–, *Scholia in Thucydidem (scholia vetera et recentiora)* = HUDE C., *Scholia in Thucydidem : ad optimos codices collata*, Teubner, Leipzig, 1927.

SEXTUS EMPIRICUS

–, *Contre les professeurs* = BURY R., *Against The Professors*, vol. IV, Harvard University Press / W. Heinemann, Cambridge, Londres, 1961.

SOPHOCLE

–, *Fragments* = PEARSON A. C., *The fragments of Sophocles*, volume III, At the University Press, Cambridge, 1917.

SOUDA

–, *Lexicon* = ADLER A., *Lexicographi Graeci, Suidae lexicon*, 1928 – 1935,
– vol. I = Α – Γ, K. G. Saur, Munich / Leipzig, 2001 (1928).
– vol. II = Δ – Θ, Teubner, Stuttgart, 1994 (1931).
– vol. III = Κ – Ο – Ω, Teubner, Stuttgart, 1994 (1921).
– vol. IV = Π – Ψ, K. G. Saur, Munich / Leipzig, 2001 (1935).

STOBÉE

–, *Anthologium* = WACHSMUTH C. & Otto HENSE O., *Ioannis Stobaei Anthologium libri duo posteriores*, Weidmann, Berlin, 1884 – 1912,
– vol. I (livre III) = 1894.
– vol. II (livre IV) : 1909.
– vol. III (livre IV) : 1912.

STRABON

–, *Géographie* =
– vol. VI (livre IX), BALADIÉ R., *Géographie*, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1996.
– vol. IX (livre XII): LASSERRE Fr., *Géographie*, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1981.

SYNÉSIOS DE CYRÈNE

–, *Dion* = LAMOUREUX J., *Opuscules I*, vol. IV, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 2004.
–, *Lettres* = GARZYA A., *Correspondances*, vol. II, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 2000.

SYRIANOS

–, *Commentarium in Hermogenis librum περι στάσεων* = RABE H., *Syriani in Hermogenem commentaria*, Teubner, Leipzig, vol. II, 1893.

SYRIANI, SOPATRI ET MARCELLINI SCHOLIA AD HERMOGENIS STATUS

–, *Scholia ad Hermogenis librum περι στάσεων* = WALZ C., *Rhetores graeci*, vol. IV, J. G. Cotta, Stuttgart / Tübingen, 1833.

TATIEN

–, *Le discours aux Grecs* = Whittaker M., *Oratio ad Graecos and fragments*, Clarendon Press, Oxford, 1982.

TERTULLIEN

–, *Apologétique* = WALTZING J. – P., *Apologétique*, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1961², 1929¹.

THÉMISTIUS

–, *Ἐπεὶ τοῦ λέγειν ἢ πῶς τῷ φιλοσόφῳ λεκτέον* = H. SCHENKL, DOWNEY G. & NORMAN A. F., *Themistii orationes quae supersunt*, vol. II, Teubner, Leipzig, 1971.

THEOGNOSTUS

–, *Canones sive, De orthographia* = CRAMER J. A., *Anecdota Graeca e codd. manuscriptis bibliothecarum Oxoniensium*, vol. II, Oxford University Press, Oxford, 1835.

THÉODORET DE CYR

–, *Thérapeutique des maladies helléniques* = CANIVET P., *Thérapeutique des maladies helléniques*, Les éditions du Cerf, Paris,

– livre I : vol. I (*livre I – VI*), 1958.

– livre XII : vol. II (*livres VII – XII*), 1958.

TIMÉE

–, Timée, *Lexicon Platonicum* = DÜBNER F., *Platonis opera quae feruntur omnia*, Meyer & Zeller, Zurich, 1839.

JEAN TZETZES

–, *Chiliades* :

– *Chilias VI*, 36 (Nééra) ; *Chilias VIII*, 195 (Phynè) ; *Chilias X*, 360 (Aspasie) = KIESSLING Th., *Iōannu Tu Tzetzu Biblion Historikēs Tēs Dia Stichōn Politikōn Alpha De Kalumenēs*, Vogel, Leipzig, 1826.

– *Chilias VI*, 461 (*Hepyllis*) = LEONE P., *Ioannis Tzetzae historiae*, Libreria Scientifica Editrice, Naples, 1968.

VARRON

–, *Satires Ménippées* = ASTBURY R., *Saturarum menippearum fragmenta*, Teubner, Leipzig, 1985,

VIE DE SOPHOCLE

–, *Vita Sophoclis* = RADT S., *Tragicorum Graecorum fragmenta*, vol. IV (Sophocles), Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen, 1977.

XÉNOPHON

–, *Économique* = CHANTRAINE P., *Économique*, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1949.

–, *Mémorables*, livres II, III = M. BLANDINI, *Mémorables*, vol. II (*1^{ère} partie, Livres II – III*), C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 2011.

ZONAIOS,

–, *De figuris*, = SPENGLER L., *Rhetores graeci*, vol. III, Teubner, Leipzig, 1856.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

- AKA A. M., « L'instrumentalisation de la citoyenneté à Athènes devant les cours de justice à l'époque classique », *Revue Ivoirienne des Lettres, Arts et Sciences Humaines*, n° 11, décembre 2008, p. 58– 80.
- ALVONI G., « Etère ed olive. In margine ad Aristoph. fr. 148 K. – A », *Eikasmos*, n° 8 (1997), p. 83 – 88, http://www2.classics.unibo.it/eikasmos/eik_pdf/1997/Alvoni_97.pdf
- ANDERSON G., *The Second Sophistic, a cultural phenomenon in the Roman Empire*, Routledge, Londres / New York, 1993.
- AUHAGEN A., *Die Hetäre in der griechischen und römischen Komödie*, C. H. Beck, Munich, 2009.
- AULT B., « Building Z in the Athenian Kerameikos : House, Tavern, Inn, Brothel ? », in : GLAZEBROOK A. & TSAKIRGIS B. (éd.), *Houses of Ill Repute, The Archaeology of Brothels, Houses, and Taverns in the Greek World*, University of Pennsylvania Press, Philadelphie, 2016, p. 75 – 102.
- AUSTIN C., *Comicorum Graecorum Fragmenta in Papyris Reperta*, De Gruyter, Berlin, 1973.
- AZOULAY V.,
– *Périclès, la démocratie athénienne à l'épreuve du grand homme*, Armand Colin, Paris, 2010.
– *Xénophon et les grâces du pouvoir, de la charis au charisme*, Publication de la Sorbonne, Paris, 2014.
- BABELON J., *Alcibiade, 450 – 404 av J.-C.*, Payot, Paris, 1935.
- BAKOLA E., *Cratinus and the Art of Comedy*, Oxford University Press, Oxford, 2010.
- BARNES T. D., « Prosopography Modern and Ancient », in KEATS – ROHAN K. (éd.), *Prosopography Approaches and Applications : A Handbook*, (Prosopographica et Genealogica 13), University of Oxford, Oxford, 2007, p. 71 – 93.
- BARRA E., « 'Faire des choses que l'on ne peut pas nommer'. Fellation et cunnilingus en Grèce ancienne », *Clio, Histoire, femmes et sociétés*, n° 31, 2010, mis en ligne le 28 mai 2010,
URL : <http://clio.revues.org/index9584.html>
- BASLEZ M.F., *L'étranger dans la Grèce antique*, Les Belles Lettres, Paris, 1984.
- BAYLE P., *Dictionnaire historique et critique*, Leyde, Amsterdam / La Haye, 1740⁵, 1697¹, s.v. « Laïs », p. 32 – 38, <http://artflsrv02.uchicago.edu/cgi-bin/dicos/baylepublic.pl?headword=La%C3%AFs&pagetag=>
- BEAUCAMP J., *Le statut de la femme à Byzance (4^e – 7^e siècle), t. II : Les pratiques sociales*, de Boccard, Paris, 1992.
- BECHET F., « Phytonymes et zoonymes : noms de courtisanes dans la Grèce antique », *Studia Classica* 37 – 39, 2001 – 2003, p. 75 – 84.
- BECHTEL F., *Attischen Frauennamen nach ihrem Systeme dargestellt*, Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen, 1902.
- BENOIT C., *Le soldat et la putain : histoire d'un couple inséparable*, Pierre de Taillac, Villers-sur-Mer, 2013.
- BENSELER F., *Dr. W. Pape's Wörterbuch der griechischen Eigennamen*, F. Vieweg, Braunschweig, 1875.
- BERENI L, CHAUVIN S., JAUNAIT A., REVILLARD A., *Introduction aux Gender Studies*, De Boeck, Bruxelles 2008.

- BERNARD N., *Femmes et société dans la Grèce classique*, Armand Colin, Paris, 2003.
- BERTHOLET F., BIELMAN SANCHEZ A. et FREI-STOLBA R. (éd.), *Égypte - Grèce - Rome : les différents visages des femmes antiques. Travaux et colloques du séminaire d'épigraphie grecque et latine de l'IASA 2002 – 2006*, Peter Lang, Bern, 2008.
- BERVE H., *Das Alexanderreich auf prosopographischer Grundlage*, Beck, München, 1926.
- BICKNELL P., « Axiochos Alkibiadou, Aspasia and Aspasio », *L'Antiquité Classique*, tome 51, 1982, p. 240 – 250, http://www.persee.fr/doc/antiq_0770-2817_1982_num_51_1_2070
- BLAZEBY C., « Woman + Wine = Prostitute in Classical Athens ? », in GLAZEBROOK A. & HENRY M. (éd.), *Greek Prostitutes in the Ancient Mediterranean, 800 BCE – 200 CE*, University of Wisconsin Press, Madison, 2011, p. 86 – 105.
- BLOK J., « Becoming Citizens. Some Notes on the Semantics of 'Citizen' in Archaic Greece and Classical Athens », *Klio*, vol. 87, n° 1, p. 7 – 40, DOI : <https://doi.org/10.1524/klio.2005.87.1.7>
- BLONDELL R. & ORMAND K. (éd.), *Ancient Sex : New Essays*, The Ohio State University Press, Columbus, 2015.
- BOEHRINGER S.,
- « Sexe, genre, sexualité : mode d'emploi (dans l'Antiquité) », *Kentron*, vol. 21, 2005, p. 83 – 110.
 - *L'homosexualité féminine dans l'Antiquité grecque et romaine*, les Belles Lettres, Paris, 2007.
 - « Pratiques érotiques antiques et questions identitaires : ne pas prendre Lucien au mot (*Dialogues des Courtisanes*, V) », *Clio, Histoire, femmes et sociétés*, n° 31, 2010, mis en ligne le 28 mai 2010. URL : <http://clio.revues.org/index9569.html>
 - « Refuser les universaux. Une histoire foucauldienne de la sexualité antique, une histoire au présent », in : BOEHRINGER S. & LORENZINI D. (dir.), *Foucault, la sexualité, l'Antiquité*, Éditions Kimé, Paris, 2016, p. 33 – 61.
 - « What is Named by the Name 'Philaenis' ? Gender, Function, and Authority of an Antonomastic Figure », in : MASTERSON M., SORKIN RABINOWITZ N., ROBSON J., *Sex in Antiquity : Exploring Gender and Sexuality in the Ancient World*, Routledge, Londres / New York, 2015, p. 374 – 392.
- BOEHRINGER S. & LORENZINI D. (dir.), *Foucault, la sexualité, l'Antiquité*, Éditions Kimé, Paris, 2016.
- BOEHRINGER S. & SEBILLOTTE CUCHET V. (dir.), *Hommes et femmes dans l'Antiquité grecque et romaine, le genre. Méthode et documents*, Armand Colin, Paris, 2011.
- BONNECHERE P., « Notes trophoniaques, Harpale, la courtisane Pythioniké, les mages et Trophonios », *Mnemosyne*, n° 68, 2015, p. 28 – 39.
- BOXER M. « 'Women's Studies' aux États-Unis : trente ans de succès et de contestation », *Clio, Histoire, femmes et sociétés*, n° 13 (2001), mis en ligne le 14 novembre 2006 URL : <http://clio.revues.org/142>
- BRAUND D. & WILKINS J., *Athenaeus and his world : reading Greek culture in the Roman Empire*, University of Exeter press, Exeter, 2000.
- BROWN P., « Plots and Prostitutes in Greek New Comedy », *Papers of the Leeds International Latin Seminar*, vol. 6, éd. F. Cairns & M. Heath, Leeds, 1990, p. 241 – 266.

- BRULÉ P.,
- « Infanticide et abandon d'enfants. Pratiques grecques et comparaisons anthropologiques », *Dialogues d'histoire ancienne*, vol. 18, n° 2, 1992, p. 53 – 90.
URL: http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/dha_0755-7256_1992_num_18_2_2016
 - « Des osselets et des tambourins pour Artémis », *Clio, Histoire, femmes et sociétés*, n° 4, 1996. Mis en ligne : 2006, URL: <http://clio.revues.org/index429.html>
 - *Les femmes grecques à l'époque classique*, Hachette, Paris, 2001.
- BRUN P., *L'orateur Démade, essai d'histoire et d'historiographie*, Ausonius, Bordeaux, 2000.
- BUDIN S.,
- « Παλλακαί, Prostitutes, and Prophetesses », *Classical Philology*, vol. 98, n° 2, 2003, p. 148 – 159.
 - « Sacred Prostitution in the First Person », in : FARAONE C. & MCCLURE L., *Prostitutes and Courtesans in the Ancient World*, University of Wisconsin Press, Madison, 2006, p. 77 – 92.
 - *The Myth of Sacred Prostitution in Antiquity*, Cambridge University Press, Cambridge / New York, 2008.
 - « Before Kypris was Aphrodite », in : SUGIMOTO D. (éd.), *Transformation of a Goddess : Ishtar - Astarte – Aphrodite*, Academic Press / Vandenhoeck & Ruprecht, Fribourg / Göttingen, 2014, p. 195 – 215.
- BUDIN S. & MACINTOSH TURFA J. (éd.), *Women in Antiquity : Real Women Across the Ancient World. Rewriting Antiquity*, Routledge, Londres / New York, 2016.
- BUNDRICK S., « The Fabric of the City », *Hesperia*, vol. 77, n° 2, 2008, p. 283 – 334,
URL : <http://www.jstor.org/stable/40205750>
- BURNETT A., « Brothels, Boys, and the Athenian Adonia », *Arethusa*, vol. 45, n° 2, spring 2012, p. 177 – 194, DOI : <https://doi.org/10.1353/are.2012.0010>
- BUTLER J., *Trouble dans le genre*, La Découverte, Paris, 2006 (*Gender Trouble, Feminism and the Subversion of Identity*. Routledge, Londres / New York, trad. : C. Kraus).
- CAHILL N., *Household and city organization at Olynthus*, Yale University Press, New Haven / Londres, 2002.
- CALAME C., « Entre rapports de parentés et relations civiques : Aphrodite l'Hétaïre au banquet politique des hetaïroi » in : THELAMON F. (éd.), *Aux sources de la puissance. Sociabilité et parenté : actes du colloque de Rouen, 12 – 13 novembre 1987*, Publications de l'Université de Rouen, Mont-Saint-Aignan, 1989, p. 101 – 111.
- CAMERON A., « Asclepiades' girl friends », in : FOLEY H. P., *Reflections of Women in Antiquity*, Gordon and Breach Science Publishers, New York / Londres / Paris, 1981, p. 275 – 302.
- CAMERON A. & KUHRT A., *Images of Women in Antiquity*, Croom Helm, Londres / Canberra 1983.
- CANCIK H. & SCHNEIDER H. (éd.), *Brill's New Pauly (Antiquity)*,
- vol. 6, Brill, Leiden, Boston, 2005, s.v. « hetaerae », p. 290 – 291.
 - vol 7, Leiden, Boston, 2005, s.v. « Laïs » (1) & (2), p. 174 – 175.
- CANFORA L. (dir.), *I Deipnosofisti : i dotti a banchetto*, Salerno éd., Rome, 2001,
- vol. I : libri I – V.
 - vol. II : libri VI – XI.
 - vol. III, libri XII – XV.

- CANTARELLA E.,
 – *Gender, Sexuality, and Law*, in : GAGARIN M. et COHEN D. (éd.), *The Cambridge Companion to Ancient Greek Law*, Cambridge University Press, Cambridge / New York, 2005, p. 236 – 253.
 – *Le cheese-cake de Caton et autres histoires romaines*, Albin Michel, Paris, 2016.
- CAREY C.,
 – *Apollodoros against Neaira : (Demosthenes) 59*, Aris & Phillips, Warminster, 1992.
 – *Trials from Classical Athens*, Routledge, Londres / New York, 1997.
- CARTLEDGE P., MILLETT P., VON REDEN S., *Kosmos, Essays in Order, Conflict, and Community in Classical Athens*, Cambridge University Press, Cambridge / New York, 1998.
- CATALDI S., « Aspasia donna sophé kai politike in Plutarco », *Historika, Studi di storia greca e romana*, vol. 1, n° 2 (2011), p. 11 – 66, DOI: <http://dx.doi.org/10.13135/2039-4985/191>
- CAVALLINI E., « Frine, Cortigiana mediatica, Phryne : Cnidian Venus to Movie Star », *Quaderni di Scienza della Conservazione*, vol. 6, 2006, p. 215 – 236.
- CHANTRAINE P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, Klincksieck, Paris, 2009, 1968 – 1980¹.
- CHEVÉ J., *Les grandes courtisanes*, First-Gründ, Paris, 2012.
- CHROUST A. – H., *Aristotle, vol I*, Routledge & Kegan Paul, Londres, 1973, p. 73 – 220.
- CLARKE J.- R., *Visual Representation of Greek and Roman Sexual Culture*, in : GOLDEN M. & TOOHEY P. (éd.), *A Cultural History of Sexuality in the Classical World*, Berg / Oxford / New York, 2011, p. 169 – 190.
- COCCAGNA H., « Enbodying Symptotic Pleasure, A Visual Pun on the Body of an Aulétris », in : GLAZEBROOK A. & HENRY M. (éd.), *Greek Prostitutes in the Ancient Mediterranean, 800 BCE – 200 CE*, University of Wisconsin Press, Madison, 2011, p. 106 – 121.
- COHEN B. (éd.), *Not the Classical Ideal*, Brill, Leiden, 2000.
- COHEN D.,
 – *Law, Sexuality and Society. The Enforcement of Morals in Classical Athens*, Cambridge University Press, Cambridge / New York, 1991.
 – *Law, Violence and Community in Classical Athens*, Cambridge University Press, Cambridge, 1995.
- COHEN E.
 – *Athenian Nation*, Princeton University Press, Princeton, 2000.
 – « Whoring Under Contract, the Legal Context of Prostitution in Fourth – Century Athens », in : HUNTER V. & EDMONDSON J. (éd.), *Law and Social Status in Classical Athens*, Oxford University Press, Oxford, 2000, p. 113 – 147.
 – « Written Contracts of Prostitution in Fourth – Century Athens », in : VELISSAROPOULOU – KARAKOSTA I. (éd.), *Τιμαὶ Ἰοάννου Τριανταφυλλοπούλου*, s.é., Komotini, 2000, p. 109 – 122.
 – « Free and Unfree Sexual Work, an Economic Analysis of Athenian Prostitution », in : FARAONE C. & MCCLURE L., *Prostitutes and Courtesans in the Ancient World*, University of Wisconsin Press, Madison, 2006, p. 95 – 124.
 – « La Définition de la prostitution à Athènes », In DLUGOSZ D. & MODRZEJEWSKI J., (éd.), *Grecs, Juifs, Polonais : à la recherche des racines de la civilisation européenne : actes du colloque organisé à Paris par l'Académie Polonaise des Sciences le 14 novembre 2003*, Centre Scientifique de l'Académie Polonaise des Sciences, Paris, 2006, p. 117 – 122, http://paris.pan.pl/pl/images/stories/pliki/PDF/Roczniki_spec/grecs/

[cohen.pdf](#)

- *Athenian prostitution : the Business of Sex*, Oxford University Press, Oxford, 2015.
- « The Athenian Businesswoman », in BUDIN S. & MACINTOSH TURFA J. (éd.), *Women in Antiquity : Real Women across the Ancient World. Rewriting antiquity*, Routledge / Londres / New York, 2016, p. 714 – 725.
- COLLOMBERT, P. et VOLOKHINE, Y. - « De aegyptiacis rebus doctorum verecundia ou ‘Let’s Talk About Sex’ », *Égypte, Afrique et Orient*, n°40, décembre 2005, p. 45 – 56.
- CORNER S.,
- « Sumposion », in HUBBARD T. K. (éd.), *A Companion to Greek and Roman Sexualities*, Wiley-Blackwell, Oxford / Chichester, 2014, p. 199 – 213,
- « Bringing the Outside In, the Andrôn as Brothel and the Symposium’s Civic Sexuality », in : GLAZEBROOK A. & HENRY M. (éd.), *Greek Prostitutes in the Ancient Mediterranean, 800 BCE – 200 CE*, University of Wisconsin Press, Madison, 2011. p. 60 – 85.
- CORTÉS GABAUDÁN F., « ¿Seducción o prostitución ? Lisias, *Defensa por el homicidio de Eratóstenes* », *Emerita*, vol. 85, n° 1, 2017, p. 27 – 48.
- COUELLE C., « La loi d’Aphrodite : entre la norme et le plaisir », in : CAVALIER O dir., *Silence et Fureur*, Fondation du Musée Calvet, Avignon, 1996, p. 229 – 248.
- COX C. A., « Women and Family in Menander », in JAMES S. L et DILLON S. (éd.), *A Companion to Women in the Ancient World*, Wiley-Blackwell, Malden / Oxford, 2012, p. 278 – 287.
- CROME J., « Spinnenden Hetären ? », *Gymnasium*, vol. 73, 1966, p. 245 – 247.
- CUVIGNY H., *La route de Myos Hormos*, tome II, IFAO, Le Caire, 2003, p. 374 – 389.
- DALBY A., *Food in the Ancient World from A to Z*, Routledge, Londres / New York, 2003.
- DAREMBERG CH., SAGLIO E., POTTIER E. (dir.), *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, Hachette, Paris, 1873, s.v. « apeleutheroi » ; « apostasiou dike » ; « hierodouli ».
- DARESTE R., *Les plaidoyers civils de Démosthène*, tome second, E. Plon et Cie, Paris, 1875.
- DAVIDSON J.,
- *Courtesans and fishcakes, the consuming passions of classical Athens*, Fontana Press, Londres, 1997.
- « Gnesippus paigniagraphos : the comic poets and the erotic mime », in : D. HARVEY & J. WILKINS (éd.), *The Rivals of Aristophanes, Studies in Athenian Old Comedy*, The Classical Press of Wales, Duckworth, 2000, p. 41 – 64.
- « Private Life », in : OSBORNE R., *Classical Greece, 500-323 BC*, Oxford University Press, Oxford / New York, 2000, p. 139 – 169.
- DAVIES J., *Athenian Propertied Families*, Clarendon Press, Oxford, 1971.
- DAVINA MCCLAIN T., RAUH N., « The Brothels at Delos, the Evidence for prostitution in the Maritime World », in : GLAZEBROOK A. & HENRY M. (éd.), *Greek Prostitutes in the Ancient Mediterranean, 800 BCE-200 CE*, University of Wisconsin Press, Madison, 2011, p. 147 – 171,
- DEENE M., « Naturalized Citizens and Social Mobility in Classical Athens : The Case of Apollodorus », *Greece & Rome*, (second series), vol. 58, n° 2 (october 2011), p. 159 – 175, URL : <http://www.jstor.org/stable/41306153>
- DEGANIE E., « Aristophane et les manteaux de Pellène », in : THIERCY P. & MENU M. (éd.), *Aristophane : la langue, la scène, la cité : actes du colloque de Toulouse, 17 – 19 mars 1994*, Levante, Bari, 1997, p. 107 – 112.

- DE GONCOURT E. & J., *Les maîtresses de Louis XV et autres portraits de femmes*, Robert Lafont, Paris, 2003.
- DELCOURT M., *Périclès*, Gallimard, Paris, 1939.
- DEMONT P.,
– *La cité grecque archaïque et classique et l'idéal de tranquillité*, Les Belles Lettres, Paris, 1990.
– « Les nouveaux fragments d'Hypéride », *Revue des Études Grecques*, vol. 124, fasc. 1, 2011, p. 21 – 45. DOI : <https://doi.org/10.3406/reg.2011.8040>
- DE MONTIFAUD M., *Les courtisanes de l'Antiquité, Marie Magdeleine*, A. Lacroix / Verboeckhoven et cie, Paris, 1870.
- DESCHANEL E., *Les courtisanes grecques*, Kiessling, Schnée et co, Bruxelles, 1855.
- DIMAKIS P., « Orateurs et hétaires dans l'Athènes classique », in : PANAYOTIS, D. (éd.), *Éros et droit en Grèce classique*, les Belles Lettres, Paris, 1988, p. 43 – 54.
- DITTMAR H.,
– *De Aspasia Aeschinis socratici dialogo*, typis Huberli et socii, Göttingen, 1911.
– *Aischines von Sphettos : Studien zur Literaturgeschichte der Sokratiker ; Untersuchungen und Fragmente*, Weidmann, Berlin, 1912.
- DÖRING K., *Die Megariker : kommentierte Sammlung der Testimonien*, B.R. Grüner, Amsterdam, 1972.
- DORION L. – A., *L'autre Socrate : études sur les écrits socratiques de Xénophon*, Les Belles lettres, Paris, 2013.
- DORLIN E., *Sexe, genre et sexualités*, PUF, Paris, 2008.
- DOVER K., *Homosexualité grecque*, La Pensée sauvage, Grenoble, 1982 (*Greek Homosexuality*, Duckworth, Londres, 1978, trad.: Suzanne Saïd).
- DUBY G. & PERROT M., « Écrire l'histoire des femmes », in DUBY G. & PERROT M., « Écrire l'histoire des femmes », in : DUBY G., PERROT M., SCHMITT PANTEL P. (dir.), *Histoire des femmes en Occident, I. L'antiquité*, Plon, Paris, 2002, 1990¹, p. 11 – 24.
- DUBY G., PERROT M., SCHMITT PANTEL P. (dir.), *Histoire des femmes en Occident, I. L'antiquité*, Plon, Paris, 2002, 1990¹.
- DUFOUR P., *Histoire de la prostitution chez tous les peuples du monde depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours*, Librairie Universelle de J. Rozez, Bruxelles, 1861.
- DUNCAN A., « Infamous Performers: Comic Actors and Female Prostitutes in Rome », in : FARAONE C. & MCCLURE L., *Prostitutes and Courtesans in the Ancient World*, University of Wisconsin Press, Madison, 2006, p. 252 – 273.
- DÜRING I., *Aristotle in the Ancient Biographical Tradition*, Almqvist och Wiksell, Göteborg / Stockholm, 1957.
- EHLERS B., *Eine vorplatonische Deutung des sokratischen Eros : der Dialog Aspasia des sokratikers Aischines*, Beck, Munich, 1966.
- ELLIS W., *Ptolemy of Egypt*, Routledge, Londres, New York, 1994.
- FARAONE C. & MCCLURE L., *Prostitutes and Courtesans in the Ancient World*, University of Wisconsin Press, Madison, 2006.
- FASSIN E., *Le sexe politique, genre et sexualité au miroir transatlantique*, École des Hautes études en Science Sociales, Paris, 2009.
- FISCHER M., « Ancient Greek Prostitutes and the Textile Industry in Attic », *Classical World*, vol. 106, n+ 2, 2013, p. 219 – 259, DOI : <https://doi.org/10.1353/clw.2013.0027>
- FLACELIÈRE R., « La femme Antique en Crète et en Grèce », in : GRIMAL P. (dir.), *Histoire mondiale de la femme, Préhistoire et Antiquité*, Nouvelle Librairie de France, Paris, 1965, p. 266 – 374.

- FLORANT O., *Ne gâchez pas votre plaisir, il est sacré : pour une liturgie de l'orgasme*, Presses de la Renaissance, Paris, 2006.
- FOLEY H. P., « The Conception of Women in Athenian Drama », in : FOLEY H. P., *Reflections of Women in Antiquity*, Gordon and Breach Science Publishers, New York / Londres / Paris, 1981, p. 127 – 168.
- FONTANILLE M. – Th., *Avortement et contraception dans la médecine gréco-romaine*, Laboratoire Searle, Paris, 1978.
- FOUCAULT M., *Histoire de la sexualité. II, L'usage des plaisirs*, Gallimard, Paris, 2005, 1984¹.
- FOXHALL L.,
- « The politics of affection : emotional attachments in Athenian society », in : CARTLEDGE P., MILLETT P., VON REDEN S., *Kosmos, Essays in Order, Conflict, and Community in Classical Athens*, Cambridge University Press, Cambridge / New York, 1998, p. 52 – 67.
 - *Studying Gender in Classical Antiquity*, Cambridge University Press, Cambridge, 2013.
- FRASER P., « Ethnics as Personal Names », in : HORNBLOWER S. & MATTHEWS E. éd., *Greek Personal Names. Their Value as Evidence*, The British Academy, Oxford, 2000, p. 149 – 157.
- FRASER P & MATTHEWS E., *A Lexicon of Greek personal names (= LGPN)*, Clarendon Press, Oxford, 1987 – 2009.
- FRATL N., *Les stèles funéraires de Byzance gréco-romaine, avec l'édition et l'index commenté des épitaphes par L. Robert*, A. Maisonneuve, Paris, 1964.
- FROST F., *Plutarch's Themistocles, a Historical Commentary*, Princeton University Press, Princeton, 1980.
- GAGARIN M. & COHEN D. (éd.), *The Cambridge Companion to Ancient Greek Law*, Cambridge University Press, Cambridge / New York, 2005.
- GARLAN Y.,
- *La guerre dans l'Antiquité*, Nathan Université, Paris, 1999, 1972¹.
 - *Les esclaves en Grèce ancienne*, Maspero, Paris, 1982.
- GERA D., *Warrior women : the Anonymous Tractatus de Mulieribus*, Brill, Leiden / New York, 1997.
- GERNET L.,
- GERNET L., *Plaidoyers civils, Discours LVII-LIX*, tome IV (coll. C.U.F.), Les Belles Lettres, Paris, 1960
 - *Droit et société dans la Grèce ancienne*, Sirey, Paris, 1964.
- GHERCHANOC F., *Concours de beauté et beautés du corps en Grèce ancienne : discours et pratiques*, Ausonius éditions, Bordeaux, 2016.
- GILHULY K.,
- *Representations of the Hetaira* (thèse), University de California, Berkeley, 1999 (non consultée).
 - « The Phallic Lesbian: Philosophy, Comedy and Social Inversion in Lucian's Dialogues of the Courtesans », in : *Prostitutes and Courtesans in the Ancient World*, University of Wisconsin Press, Madison, 2006, p. 274 – 291.
 - *The Feminine Matrix of Sex and Gender in Classical Athens*, Cambridge University Press, Cambridge / New York, 2009.
 - « Lesbians are not from Lesbos », in : BLONDELL R. & ORMAND K. (éd.), *Ancient Sex*, The Ohio State University Press, Columbus, 2015, p. 143 – 176.

- GLAZEBROOK A.,
- « The Making of a Prostitute : Apollodoros's Portrait of Neaira », *Arethusa*, vol. 38, n° 2, 2005, p. 161 – 187, DOI : <https://doi.org/10.1353/are.2005.0009>
 - « The Bad Girls of Athens, the Image and Function of Hetairai in Judicial Oratory », in : FARAONE C. & MCCLURE L., *Prostitutes and Courtesans in the Ancient World*, University of Wisconsin Press, Madison, 2006, p. 125 – 138.
 - « Porneion, Prostitution in Athenian Civic Space », in : GLAZEBROOK A. & HENRY M. (éd.), *Greek Prostitutes in the Ancient Mediterranean, 800 BCE – 200 CE*, University of Wisconsin Press, Madison, 2011 p. 34 – 59.
 - « Prostitution », in : GOLDEN M. & TOOHEY P. (éd.), *A Cultural History of Sexuality in the Classical World*, vol. 1, Berg, Oxford / New York, 2011, p. 145-1 – 68.
 - « Beyond Courtesans and Whores : Sex and Labor in the Greco-Roman World », *Hélios*, vol. 42, n° 1, 2015, p. 1 – 5.
 - « ‘Sex ed’ at the Archaic Symposium : Prostitutes, Boys and Paideia », in : MASTERSON M., SORKIN RABINOWITZ N., ROBSON J., *Sex in Antiquity : Exploring Gender and Sexuality in the Ancient World*, Routledge, Londres / New York, 2015, p. 157 – 178.
 - « Is there an Archaeology of Prostitution ? », in : GLAZEBROOK A. and TSAKIRGIS B. éd., *Houses of Ill Repute, The Archaeology of Brothels, Houses, and Taverns in the Greek World*, University of Pennsylvania Press, Philadelphie, 2016, p. 169 – 196.
 - « Prostitutes, Women, and Gender in Ancient Greece », in : BUDIN S. & MACINTOSH TURFA J. (éd.), *Women in Antiquity : Real Women across the Ancient World. Rewriting Antiquity*, Routledge, Londres / New York, 2016, p. 703 – 713.
- GLAZEBROOK A. & HENRY M. (éd.),
- *Greek Prostitutes in the Ancient Mediterranean, 800 BCE – 200 CE*, University of Wisconsin Press, Madison, 2011.
 - « Introduction : Why Prostitutes ? Why Greek ? Why Now ? », in : GLAZEBROOK A. & HENRY M. (éd.), *Greek Prostitutes in the Ancient Mediterranean, 800 BCE-200 CE*, University of Wisconsin Press, Madison, 2011, p. 3 – 13.
- GLAZEBROOK A. & TSAKIRGIS B. (éd.), *Houses of Ill Repute, The Archaeology of Brothels, Houses, and Taverns in the Greek World*, University of Pennsylvania Press, Philadelphie, 2016.
- GLENN C., « Sex, Lies, and Manuscript : Refiguring Aspasia in the History of Rhetoric », *College Composition and Communication*, vol. 45, n° 2, 1994, p. 180 – 199.
- GLOTZ G., *La cité grecque*, Albin Michel, Paris, 1988, 1928¹.
- GOLDEN M. & TOOHEY P. (éd.), *A Cultural History of Sexuality in the Classical World*, vol. 1, Berg, Oxford / New York, 2011.
- GOLDEN M. & TOOHEY P., « Introduction », in : GOLDEN M. & TOOHEY P. (éd.), *A Cultural History of Sexuality in the Classical World*, vol. 1, Berg, Oxford / New York, 2011, p. 1 – 16.
- GOLDHILL S.,
- « The seductions of the gaze : Socrate and his girlfriends’ », in : P. CARTLEDGE, P. MILLET, S. VON REDEN (éd.), *Kosmos, Essays in Order, Conflict, and Community in Classical Athens*, Cambridge University Press, Cambridge / New York, 1998, p. 105 – 124.
 - « Is there a history of prostitution ? », in : MASTERSON M., SORKIN RABINOWITZ N., ROBSON J. (éd.), *Sex in Antiquity : Exploring Gender and Sexuality in the Ancient World*, Routledge, Londres / New York, 2015, p. 179 – 197.

- GOLDMAN M., “Associating the Aulêtris : Flute Girls and Prostitutes in the Classical Greek Symposium”, *Helios*, vol. 42, 2015 p. 29 – 60.
- GOMME A., « The Position of Women in Athens in the Fifth and Fourth Centuries », *Classical Philology*, vol. 20, n° 1, 1925, p. 1 – 25.
- GOULET R., *Dictionnaire des philosophes antiques*, éditions CNRS, Paris, 2018 (édition revue et corrigée), 1994¹,
 – vol. I, *Abam(m)on à Axiothéa*, p. 409 – 590.
 – vol. II, *Babélyca d'Argos à Dyscolius*, p. 824 – 833.
- GOULET – CAZÉ M. – O. (dir.), *Diogène Laërce, Vies et doctrines des philosophes illustres* (coll. Pochothèque, classiques modernes), Librairie générale française, Paris, 1999.
 – livre III : introduction, traduction et notes de L. Brisson.
 – livre V : introduction, traduction et notes de M. Narcy.
- GRAHAM A., « The Woman at the Window : Observations on the 'Stele from the Harbour' of Thasos », *The Journal of Hellenic Studies*, vol. 118, 1998, p. 22 – 40, URL: <http://www.jstor.org/stable/632229>
- GRANDJEAN Th., *L'essentiel de la civilisation grecque*, Studyrarna, Levallois-Perret, 2013.
- GREENE C. (éd.), *Scholia Platonica*, Societas philologica Americana, Haverford, 1938.
- GREENE E. M., « Identities and social roles of women in military settlements in the Roman west », in : BUDIN S. & MACINTOSH TURFA J. (éd.), *Women in Antiquity : Real Women Across the Ancient World. Rewriting Antiquity*, Routledge, Londres / New York, 2016, p. 942 – 953.
- GRIMAL P. (dir.), *Histoire mondiale de la femme, Préhistoire et Antiquité*, Nouvelle Librairie de France, Paris, 1965.
- HAMEL D., *The True Story of a Courtesan's Scandalous Life in Ancient Greece*, Yale University Press, New Haven / Londres, 2003.
- HAMILTON J., *Plutarch Alexander, a Commentary*, Clarendon Press, Oxford, 1969.
- HALPERIN D., *Cent ans d'homosexualité et autres essais sur l'amour grec*, EPEL, Paris, 2000 (*One hundred years of homosexuality, and other essays on Greek love*, Routledge, New York / Londres, 1990, trad. : I. Châtelet).
- HALPERIN D., WINKLER J. ZEITLIN F. (éd.) *Before sexuality : the Construction of Erotic Experience in the Ancient Greek World*, Princeton University Press, Princeton, 1990.
- HARRIS E. M.,
 – *Aeschines and Athenian Politics*, Oxford University Press, New York / Oxford, 1995.
 – « ‘Yes’ and ‘No’ in Women's Desire », in : MASTERSON M., RABINOWITZ N., ROBSON J., *Sex in Antiquity : Exploring Gender and Sexuality in the Ancient World*, Routledge, Londres / New York, 2015, p. 298 – 314.
- HARDY M. – S., *De la morale au moral des troupes ou l'histoire des BMC (1918 – 2004)*, Charles Lavauzelle, Panazol, 2004.
- HARTMANN E., *Heirat, Hetärentum und Konkubinat im klassischen Athen*, Campus Verlag, Francfort / New York, 2002.
- HARVEY D. & WILKINS J. (éd.), *The Rivals of Aristophanes, Studies in Athenian Old Comedy*, The Classical Press of Wales, Duckworth, 2000.
- HENDERSON J.,
 – *The Maculate Muse : Obscene Language in Attic Comedy*, Yale University Press, Londres / New Haven, 1975.
 – « Pherekrates and the women of old comedy », in : D. HARVEY & J. WILKINS (éd.),

- The Rivals of Aristophanes, Studies in Athenian Old Comedy*, The Classical Press of Wales, Duckworth, 2000, p. 135 – 150.
- HENRY M.,
 – *Menander's Courtesans and the Greek comic Tradition*, P. Lang, Francfort / New York, 1985.
 – *Prisoner of History : Aspasia of Miletus and her Biographical Tradition*, Oxford University Press, New York / Oxford, 1995.
- HENRY M & JAMES S., « Woman, City, State : Theories, Ideologies, and Concepts in the Archaic and Classical Periods », in : JAMES S. L et DILLON S. (éd.), *A Companion to Women in the Ancient World*, Wiley-Blackwell, Malden / Oxford, 2012, p. 84 – 95.
- HERFST P., *Le travail de la femme dans la Grèce ancienne*, A. Oosthoek, Utrecht, 1922.
- HOBDEN F., *The Symposium in Ancient Greek Society and Thought*, Cambridge University Press, Cambridge / New York, 2013.
- HOERNES M., « Und Phryne soll nicht durch die Gerichtsrede des Hypereides, sondern durch den Anblick ihres Körpers gerettet worden sein », in : MÜLLER F. & SOSSAU V., *Gefährtinnen : vom Umgang mit Prostitution in der griechischen Antike und heute*, Innsbruck University Press, Innsbruck, 2012, p. 55 – 70.
- HORNBLLOWER S. & SPAWFORTH A., *Oxford Classical Dictionary* (= OCD), Oxford University Press, Oxford / New York, 1996³, 1949¹.
- HOUBRE G., *Le livre des courtisanes, archives secrètes de la police des mœurs (1861 – 1876)*, Tallandier, Paris, 2006.
- HUBBARD T. K. (éd.), *A Companion to Greek and Roman Sexualities*, Wiley-Blackwell, Oxford / Chichester, 2014.
- HUMPHREYS S., « The Nothoi of Kynosarges », *The Journal of Hellenic Studies*, vol. 94, 1974, p. 88 – 95. URL : <http://www.jstor.org/stable/630421>
- HUNT P., *Ancient Greek and Roman Slavery*, Wiley-Blackwell, Hoboken, 2018.
- IRIGOIN J., *Règles et recommandations pour les éditions critiques*, Association Guillaume Budé, Les Belles lettres, Paris, 1972.
- ISMARD P.,
 – *L'événement Socrate*, Flammarion, Paris, 2013.
 – *La démocratie contre les experts. Les esclaves publics en Grèce ancienne*, Seuil, Paris, 2015.
- JACOBS F.,
 – « Beiträge zur Geschichte des weiblichen Geschlechtes, vorzüglich der Hetären zu Athen », in : C. WIELAND (éd.) *Attisches Museum*, vol. 2, n° 3, 1798.
 – « Beiträge zur Geschichte des weiblichen Geschlechtes, im Athen (fortsetzung) », in C. Wieland, WIELAND (éd.) *Attisches Museum*, vol. 3, n°1, 1799.
- JAMES S. & DILLON S. (éd.), *A Companion to Women in the Ancient World*, Wiley-Blackwell, Malden / Oxford, 2012.
- JOHNSON M. & RYAN T., *Sexuality in Greek and Roman Society and Literature : a sourcebook*, Routledge, London / New York, 2005.
- JOUANNA D., *Aspasie de Milet, égérie de Périclès*, Fayard, Paris, 2005.
- JOUANNA J., *Sophocle*, Fayard, Paris, 2007.
- KAGAN D, *Périclès : la Naissance de la Démocratie*, Tallandier, Mayenne, 2008 (*Pericles of Athens and the birth of democracy*, Secker & Warburg, Londres, 1990, trad. : G. Villeneuve).
- KANAVOU N., *Aristophanes' Comedy of Names*, W. de Gruyter, Berlin / New-York, 2011.

- KAPPARIS K.,
 – « The Terminology of Prostitution in the Ancient Greek World », in : GLAZEBROOK A. & HENRY M. (éd.), *Greek Prostitutes in the Ancient Mediterranean, 800 BCE-200 CE*, University of Wisconsin Press, Madison, 2011, p. 222 – 255.
 – *Abortion in the Ancient World*, Duckworth, Londres, 2002.
 – *Apollodoros 'Against Neaira'*, W. de Gruyter, Berlin / New York, 1999.
 – *Prostitution in the Ancient Greek World*, W. de Gruyter, Berlin / Boston, 2018.
- KASSEL R. & AUSTIN C., *Poetae Comici Graeci* (= K. A.), W. de Gruyter, Berlin / New York
 – vol. III. 2, *Aristophanes : testimonia et fragmenta*, 1984.
 – vol. IV, *Aristophon- Crobylus*, 1983.
 – vol. V, *Damoxenus-Magnes*, 1986.
 – vol. VI. 2, *Menander*, 1998.
 – vol. VII, *Menecrates-Xenophon*, 1989.
 – vol. VIII, *Adespota*, 1995.
- KEATS – ROHAN K. (éd.), *Prosopography Approaches and Applications : A Handbook*, (Prosopographica et Genealogica 13), University of Oxford, Oxford, 2007.
- KEESLING C., « Heavenly Bodies, Monuments to Prostitutes in Greek Sanctuaries », in : FARAONE C. & MCCLURE L., *Prostitutes and Courtesans in the Ancient World*, University of Wisconsin Press, Madison, 2006, p. 59 – 76.
- KENNEDY FUTO R.,
 – *Immigrant Women in Athens*, Routledge, New York / Londres, 2014.
 – « Elite Citizen Women and the Origins of the Hetaira in Classical Athens », in *Hélios*, vol. 42, n° 1, 2015, p. 61 – 79.
- KEULS E., *The Reign of the Phallus*, University of California Press, Berkeley, 1985.
- KILMER M. *Greek erotica on Attic red-figure vases*, Duckworth, Londres, 1993.
- KNIGGE U.,
 – *Der Kerameikos von Athen : Führung durch Ausgrabungen und Geschichte*, Krene Verlag, Athènes, 1988.
 – *The Athenian Kerameikos*, The German Archaeological Institute, Athènes, 1991.
 – « Die Ausgrabung im Kerameikos 1990/91 », *Archäologischer Anzeiger* 1993, n° 1, W. de Gruyter, Berlin / New York, 1993, p. 125 – 140.
 – *Bau Z*, Hirmer Verlag, Munich, 2005 (2 vol).
- KOCK T., *Comicorum Atticorum Fragmenta*, vol. III (Adespota), Teubner, Leipzig, 1888
- KONSTAN D., *Friendship in the classical world*, Cambridge University Press, Cambridge, 1997.
- KURKE L.,
 – « Inventing the 'Hetaira' : Sex, Politics, and Discursive Conflict in Archaic Greece », *Classical Antiquity*, vol. 16, n° 1, 1997, p. 106 – 150.
 DOI : 10.2307/25011056 ; <http://www.jstor.org.libproxy.mta.ca/stable/pdf/25011056.pdf>
 – *Coins, Bodies, Games, and Gold*, Princeton University Press, Princeton, 1999, p. 175 – 246.
- MACDOWELL D., « Bastards as Athenian Citizens », *The Classical Quarterly*, vol. 26, n° 1, 1976, p. 88 – 91, URL: <http://www.jstor.org/stable/638401>
- MAUGERE A., *Les politiques de la prostitution du Moyen Âge au XXI^e siècle*, Dalloz, Paris, 2009.
- MINER J., « Courtesan, Concubine, Whore : Apollodorus' Deliberate Use of Terms for Prostitutes », *The American Journal of Philology*, vol. 124, n° 1, 2003, p. 19 – 37. URL : <http://www.jstor.org/stable/1561932>

- MULLER R., *Les Mégariques*, Ousia, Bruxelles, 1988.
- LACEY W., *The Family in Classical Greece*, Ithaca, New York, 1968.
- LA CHARITÉ C. & ROY R., *Femmes, rhétorique et éloquence sous l'Ancien Régime*, Université de Saint-Etienne, Saint-Etienne, 2012.
- LACHENAUD G., *Fragments, Timée de Tauroménion*, Les Belles Lettres, Paris, 2017.
- LAPE S.,
 – « The Psychology of Prostitution in Aeschines' Speech against Timarchus », in : FARAONE C. & MCCLURE L., *Prostitutes and Courtesans in the Ancient World*, University of Wisconsin Press, Madison, 2006, p. 139 – 160.
 – « Heterosexuality », in : GOLDEN M. & TOOHEY P. (éd.), *A Cultural History of Sexuality in the Classical World*, Berg, Oxford / New York, 2011, p. 17 – 36.
- LARIVAILLE P., *La vie quotidienne des courtisanes en Italie au temps de la Renaissance*, Hachette, Paris, 1975.
- LARSON J., « Sexuality in Greek and Roman Religion », in : HUBBARD T. K. éd, *A Companion to Greek and Roman Sexualities*, Wiley-Blackwell, Oxford / Chichester, 2014, p. 214 – 229.
- LEAR A., « Was pederasty problematized ? A diachronic view », in : MASTERSON M., RABINOWITZ N., ROBSON J., *Sex in Antiquity : Exploring Gender and Sexuality in the Ancient World*, Routledge, Londres / New York, 2015, p. 115 – 136.
- LEDUC C. & SCHMITT PANTEL P., « Prostitution et sexualité à Athènes à l'époque classique. Autour des ouvrages de James N. Davidson (*Courtesans and Fishcakes. The Consuming Passions of Classical Athens*, 1997) et d'Elke Hartmann (*Heirat, Hetärentum und Konkubinat im klassischen Athen*, 2002) », *Clio, Histoire, femmes et sociétés*, n°17, 2003, mis en ligne le 11 juillet 2006. URL : <http://journals.openedition.org/cli/586>
- LEE M., « Other 'Ways of Seeing' : Female Viewers of the Knidian Aphrodite », *Helios*, vol. 42, n° 1, 2015 p. 103 – 122.
- LEFKOWITZ M., *The lives of the Greek Poets*, The John Hopkins University Press, Baltimore, 2012, 1981¹.
- LEFKOWITZ M. and FANT M. B., *Women's life in Greece and Rome*, The Johns Hopkins University Press, Baltimore, 2005³, 1982¹.
- LEMERCIER C. et PICARD E., « Quelle approche prosopographique ? », 2011, p. 1 – 25 (in : ROLLET L. & NABONNAND P., *Les uns et les autres : biographies et prosopographies en histoire des sciences*, Presses universitaires de Nancy, Nancy, 2012, p. 605 – 630), <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00521512/fr/>
- LEMERCIER C. & ZALC C., *Méthodes quantitatives pour l'historien*, La Découverte, Paris, 2007.
- LENFANT D. (éd.), *Athénée et les fragments d'historiens. Actes du colloque de Strasbourg (16 – 18 juin 2005)*, De Boccard, Paris, 2007.
- LEVICK B., « Women and Law », in : JAMES S. L et DILLON S. (éd.), *A Companion to Women in the Ancient World*, Wiley-Blackwell, Malden / Oxford, 2012, p. 96 – 106.
- LÉVY E.,
 – « Les femmes chez Aristophane », *Ktèma*, n° 1, Strasbourg, 1976, p. 99 – 112.
 – (éd.) *La femme dans les sociétés antiques. Actes des Colloques de Strasbourg, mai 1980 et mars 1981*, Strasbourg : A.E.C.R. [Association pour l'étude de la civilisation romaine], Université des sciences humaines de Strasbourg, Strasbourg, 1983.
- LÉVY C. & PERNOT L. (éd.), *Dire l'évidence (philosophie et rhétorique antiques). Actes du colloque de Créteil et de Paris (24 – 25 mars 1995)*, (Cahiers de philosophie de l'Université de Paris XII – Val de Marne ; 2), L'Harmattan, Paris / Montréal, 1997.

- LEWIS S., *The Athenian Woman, an Iconographic Handbook*, Routledge, Londres / New York, 2002.
- LIND H., « Ein Hetärenhaus am Heiligen Tor ? Der Athener Bau Z und die bei Isaios (6, 20f.) erwähnte Synoikia Euktemons », *Museum Helveticum*, vol. 45, n° 3, 1988, p. 158 – 169.
- LISSARRAGUE Fr.,
 – « Femmes au figuré », in DUBY G. & PERROT M., « Écrire l’histoire des femmes », in : DUBY G., PERROT M., SCHMITT PANTEL P. (dir.), *Histoire des femmes en Occident, I. L’antiquité*, Plon, Paris, 2002, 1990¹, p. 203 – 301.
 – « The Sexual Life of Satyrs », in : HALPERIN D., WINKLER J. ZEITLIN F. (éd.) *Before sexuality : the Construction of Erotic Experience in the Ancient Greek World*, Princeton University Press, Princeton, 1990, p. 53 – 81.
- LITTRÉ E., *Dictionnaire de la langue française*, vol. III, Éditions du Cap, Monte Carlo, 1971.
- LLEWELLYN – JONES L., « House and veil in ancient Greece », *British School at Athens Studies*, vol. 15 (*Building communities: House, Settlement and Society in the Aegean and Beyond*), British School at Athens, 2007, p. 251 – 258, URL: <http://www.jstor.org/stable/40960594>
- LLOYD – JONES H. & PARSONS P. (éd.), *Supplementum Hellenisticum*, (Texte und Kommentare : eine altertumswissenschaftliche Reihe , 11) De Gruyter, Berlin / New York, 1983.
- LONIS R., *La cité dans le monde grec, structures, fonctionnement, contradictions*, Nathan, Paris, 1994.
- LORAUX N.,
 – « Aspasia, l’étrangère, l’intellectuelle », in : LORAUX N. (éd.), *La Grèce au féminin*, les Belles Lettres, Paris, 2003, p. 133 – 166, (LORAUX N. (éd.), *Grecia al femminile*, Laterza & Figli, Roma-Bari, 1993).
 – « Qu’est-ce qu’une déesse ? » in : DUBY G. & PERROT M., « Écrire l’histoire des femmes », in : DUBY G., PERROT M., SCHMITT PANTEL P. (dir.), *Histoire des femmes en Occident, I. L’antiquité*, Plon, Paris, 2002, 1990¹, p. 39 – 79.
- LOVÉN LARSSON L., « Lanam fecit – woolworking and female virtue », in : LOVÉN LARSSON L. & STRÖMBERG A. (éd.), *Aspects of Women in Antiquity*, Jonsered, 1998, p. 85 – 95.
- LOVÉN LARSSON L. & STRÖMBERG A. (éd.), *Aspects of Women in Antiquity : proceedings of the first Nordic Symposium on Women's Lives in Antiquity*, Göteborg, 12 – 15 June 1997 (Studies in Mediterranean archaeology and literature. Pocket-book, 153), P. Åströms Förlag, Jonsered, 1998.
- LUTZ P., *Îles grecques, mon amour*, Mediapopéditions, Mulhouse, 2012.
- MACLACHLAN B., *Women in Ancient Greece : a Sourcebook*, Continuum, Londres / New York, 2012.
- MANSOURI S., *Athènes vue par ses métèques (V^e – IV^e av. J. – C.)*, Tallandier, Paris, 2011.
- MARÉCHAL S., GACON-DUFOUR M., CLÉMENT-HÉMERY A., *Projet d’une loi portant défense d’apprendre à lire aux femmes de Sylvain Maréchal (1801) suivi des réponses de Marie-Armande Gacon-Dufour et Albertine Clément-Hémery*, L’Harmattan, Paris, 2007.
- MASSON O.,
 – « Les noms des esclaves dans la Grèce Antique » in : MASSON O. (éd.), *Actes du Colloque 1971 sur l’esclavage*, Les Belles Lettres, Paris, 1972 p. 9 – 23.

- « Remarques sur les noms de femmes en grec » in : MASSON O., *Onomastica graeca selecta*. tome III, Champion, Paris, 2000, p. 93 – 102.
- MASTERSON M., SORKIN RABINOWITZ N., ROBSON J., *Sex in Antiquity : Exploring Gender and Sexuality in the Ancient World*, Routledge, Londres / New York, 2015.
- MCCLURE L., *Courtesans at table*, Routledge, New York, 2003.
- MCGINN T.,
 - « The Legal Definition of Prostitute in Late Antiquity », *Memoirs of the American Academy in Rome*, vol. 42, 1997, p. 73 – 116, URL: <http://www.jstor.org/stable/4238748>
 - *Prostitution, Sexuality, and the Law in Ancient Rome*, Oxford University Press, New York, 1998.
 - « Pompeian Brothels and Social History », in MCGINN T., CARAFA P., DE GRUMMOND N. (éd.), *Pompeian brothels, Pompeii's ancient history, mirrors and mysteries, art and nature at Oplontis, & the Herculaneum 'Basilica'*, Journal of Roman Archaeology, Portsmouth / Rhode Island, 2002 (supplément 47), p. 7 – 46.
 - « Zoning shame in the Roman City », in : FARAONE C. & MCCLURE L., *Prostitutes and Courtesans in the Ancient World*, University of Wisconsin Press, Madison, 2006, p. 161 – 176.
 - « Conclusion, Greek Brothels and More », in : GLAZEBROOK A. & HENRY M. (éd.), *Greek Prostitutes in the Ancient Mediterranean, 800 BCE – 200 CE*, University of Wisconsin Press, Madison, 2011, p. 256 – 268.
 - « Prostitution : Controversies and New Approaches » in : HUBBARD T. K. (éd.), *A Companion to Greek and Roman Sexualities*, Wiley-Blackwell, Oxford / Chichester, 2014, p. 83-101.
- MCINTOSH SNYDER J., *The Woman and the Lyre, Women Writers in Classical Greece and Rome*, 1989.
- MONTEPAONE C., « Théanô la pythagoricienne », in N. LORAUX (éd.), *La Grèce au féminin*, les Belles lettres, Paris, 2003, p. 79 – 111, (LORAUX N. (éd.), *Grecia al femminile*, Laterza & Figli, Roma-Bari, 1993, trad. : H. Monsacré).
- MOSSE C.,
 - *La femme dans la Grèce antique*, Albin Michel, Paris, 1983.
 - « La place de la pallakè dans la famille athénienne », in : GAGARIN M. éd., *Symposion 1990, Vorträge zur griechischen und hellenistischen Rechtsgeschichte = Papers on Greek and Hellenistic legal history, Pacific Grove, California, 24 – 26. September 1990*, Böhlau, Cologne, 1991, p. 273 – 287.
 - « Nééra, la courtisane », in : LORAUX N. (éd.) *La Grèce au féminin*, les Belles Lettres, Paris, 2003, p. 215 – 246 (LORAUX N. (éd.), *Grecia al femminile*, Laterza & Figli, Roma-Bari, 1993).
 - *Le citoyen dans la Grèce Antique*, Nathan université, Paris, 1993.
- MÜLLER F. & SOSSAU V., *Gefährtinnen : vom Umgang mit Prostitution in der griechischen Antike und heute*, Innsbruck University Press, Innsbruck, 2012.
- NAAS V. & SIMON M., *De Samos à Rome : personnalité et influence de Douris*, Presses universitaires de Paris Ouest, Nanterre, 2015.
- NADEAU R., *Les manières de table dans le monde gréco-romain*, Presses universitaires de Rennes / Presses universitaires François-Rabelais de Tours, Rennes / Tours, 2010.
- NAILS D., *The People of Plato, a Prosopography of Plato and Other Socratics*, Hackett Publishing Company, Indianapolis, Cambridge, 2002.
- NAPPI M., *Professionnelles de l'amour, Antiques & impudiques* (coll. Signets), Les Belles Lettres, Paris, 2009.

- NARCY M., « La meilleure amie de Socrate », *Les études philosophiques*, vol. 69, n° 2, 2004, p. 213 – 234.
- NÄSSTRÖM B. – M., « Cybele and Aphrodite : two aspects of the great goddess », in : LOVÉN LARSSON L. & STRÖMBERG A. (éd.), *Aspects of Women in Antiquity : proceedings of the first Nordic Symposium on Women's Lives in Antiquity*, Göteborg, 12 – 15 June 1997 (Studies in Mediterranean archaeology and literature. Pocket-book, 153), P. Åströms Förlag, Jonsered, 1998, p. 29 – 43.
- NAUCK A., *Tragicorum Graecorum Fragmenta*, Teubner, Leipzig, 1889.
- NAVARRÉ O., s.v. « meretrices », in : DAREMBERG C., SAGLIO E., POTTIER E., *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, Hachette, Paris, 1873.
- NEILS J., « Others within the Other : An Intimate Look at Hetairai and Maenads », in : COHEN B. (éd.), *Not the Classical Ideal*, Brill, Leiden, 2000, p. 203 – 226.
- NEVETT L. C., *Domestic Space in Classical Antiquity*, Cambridge University Press, Cambridge / New York, 2010.
- NIELSEN M. « Etruscan women : a cross-cultural perspective », in : LOVÉN LARSSON L. & STRÖMBERG A. (éd.), *Aspects of Women in Antiquity : proceedings of the first Nordic Symposium on Women's Lives in Antiquity*, Göteborg, 12 – 15 June 1997 (Studies in Mediterranean archaeology and literature. Pocket-book, 153), P. Åströms Förlag, Jonsered, 1998, p. 69 – 84.
- NOEL D., « Femmes au vin à Athènes », *Archives de sciences sociales des religions*, n° 107, 1999, p. 147 – 185. DOI : 10.3406/assr.1999.1307;
- NOUGIER L.– R., « La femme dans la Préhistoire » in : GRIMAL P. (dir.), *Histoire mondiale de la femme, Préhistoire et Antiquité*, Nouvelle Librairie de France, Paris, 1965, p. 19 – 59.
- OGDEN D.,
 – *Greek Bastardy in the Classical and Hellenistic Periods*, Clarendon Press / Oxford University Press, New York / Oxford, 1996.
 – *Polygamy, Prostitutes and Death : the Hellenistic Dynasties*, Classical press of Wales, Duckworth, Londres, 1999.
- OLSON S., *The Learned Banqueters*, Loeb classical library, Harvard University Press, Cambridge / Londres, 2006 – 2012.
- OMITOWOJU R., *Rape and the Politics of Consent in Classical Athens* (Cambridge classical studies), Cambridge University Press, Cambridge / New York, 2002.
- ORMAND K., *Controlling Desires : Sexuality in Ancient Greece and Rome*, Praeger, Westport, 2009.
- ORRELS D. *Sex Antiquity and its Legacy*, Oxford University Press, Oxford, 2015.
- OSBORNE R., *Classical Greece, 500 – 323 BC*, Oxford University Press, Oxford / New York, 2000.
- OZANAM A. – M.,
 – *Alciphron, Lettres de pêcheurs, de paysans, de parasites et d'hétairés* (coll. La roue à livres), Les Belles Lettres, Paris, 1999.
 – *Lucien, Comédies humaines* (coll. classiques en poche n°102), Les Belles Lettres, Paris, 2010.
- PARADISO A., « Schiave, etere e prostituta nella Grecia antica. La vicenda emblematica di Laide », *Storia delle donne*, n° 5, 2009, p. 107 – 130.
- PARKER H.,
 – « Another go at the text of Philaenis (P. Oxy. 2891) », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, vol. 79, 1989, p. 49 – 50.

- « Vaseworld, Depiction and Description of Sex at Athens », in : BLONDELL R. & ORMAND K. (éd.), *Ancient Sex : New Essays*, The Ohio State University Press, Columbus, 2015, p. 23 – 142.
- PARKER R., « Law and Religion », in : GAGARIN M. et COHEN D. (éd.), *The Cambridge companion to Ancient Greek Law*, Cambridge University Press, Cambridge / New York, 2005, p. 61 – 81.
- PARMENTIER É, GUILHEMBET J. – P., ROMAN Y., *Famille et société dans le monde grec et en Italie du V^e au II^e siècle av. J.-C. Cours et sujets corrigés*, Ellipses, Paris, 2017.
- PASQUIER A. & MARTINEZ J. – L. (dir.), *Praxitèle*, Musée du Louvre éd, Paris, 2007.
- PATEMAN C., *Le contrat sexuel*, Institut Emile du châtelet, Éditions la découverte, Paris, 2010.
- PATTERSON C.,
 - « Athenian Citizenship », in : GAGARIN M. et COHEN D. (éd.), *The Cambridge companion to Ancient Greek Law*, Cambridge University Press, Cambridge / New York, 2005, p. 267 – 289.
 - « Those Athenian Bastards », *Classical Antiquity*, vol. 9, n° 1, 1990, p. 40 – 73.
- PÉBARTHE Ch., *Cité, démocratie et écriture : histoire de l’alphabétisation d’Athènes à l’époque classique*, de Boccard, Paris, 2006.
- PERNOT L.,
 - *La rhétorique dans l’Antiquité*, Librairie générale française, Paris, 2000.
 - « Prière et rhétorique », in : CALBONI MONTEFUSCO L. (éd.), *Papers on Rhetoric*, vol. III, Clueb, Bologne, 2000, p. 213 – 232.
 - *L’ombre du tigre : recherches sur la réception de Démosthène*, M. d’Auria, Naples, 2006.
 - « Socrate ventriloque ou l’énigme du *Ménexène* de Platon », in : CALBONI MONTEFUSCO L. (éd.), *Papers on Rhetoric*, vol. XIII, 2016, p. 313 – 335.
 - « La réception antique de Xénophon ; quel modèle pour quels orateurs ? », in : PONTIER P. (éd.), *Xénophon et la rhétorique*, PUPS, Paris, 2014, p. 281 – 294.
- PESCHEL I., *Die Hetäre bei Symposion und Komos in der Attisch-Rotfigurigen Vasenmalerei des 6.-4. Jahrh. V. Chr.*, Peter Lang, Francfort / Berne, 1987.
- PICARD C., « De l’incendie de l’Artémision d’Éphèse au sac des palais de Persépolis », *Comptes-rendus des séances de l’année. Académie des inscriptions et belles-lettres*, 100^e année, n° 1, 1956, p. 81 – 99.
- PIRENNE-DELFORGE V., *L’Aphrodite grecque, Contribution à l’étude de ses cultes et de sa personnalité dans le panthéon archaïque et classique* (Kernos. Supplément 4), Centre International d’Étude de la Religion Grecque Antique, Athènes / Liège, 1994.
- PIRONTI G.,
 - « Des femmes, des magistrats, une déesse : réflexions sur les contextes de l’offrande » in : PRÊTRE C., (éd.), *Le donateur, l’offrande et la déesse. Systèmes votifs dans les sanctuaires de déesses du monde grec* (Kernos. Supplément 23), Centre International d’Étude de la Religion Grecque Antique, Athènes / Liège, 2009 p. 39 – 50.
 - *Rethinking Aphrodite as a goddess at work*, in SMITH A., & PICKUPS S., *Brill’s companion to Aphrodite*, Brill, Leyde, Boston, 2010, p. 113 – 130.
- POMEROY S.,
 - *Goddesses, Whores, Wives, and Slaves, Women in Classical Antiquity*, Schocken Books, New York, 1975.
 - *Families in Classical and Hellenistic Greece : Representations and Realities*, Clarendon Press, Oxford, 1997.

- PONS S., *Vie sociale et religieuse des courtisanes dans le monde grec à l'époque classique et hellénistique*, s. la dir. de Mme Russelle et de M. Picard, Mémoire de maîtrise d'Histoire, Université de Perpignan, Perpignan, 1997.
- PRITCHARD D., « The position of Attic Women in Democratic Athens », *Greece & Rome*, vol. 61, 2014, p. 174 – 193. DOI : 10.1017/S0017383514000072
- RAUH N., *The Sacred Bonds of Commerce. Religion, Economy, and Trade Society at Hellenistic Roman Delos*, J. C. Gieben, Amsterdam, 1993.
- REINSBERG C., *Ehe, Hetärentum und Knabenliebe im antiken Griechenland*, Beck, Munich, 1989.
- REY A. (dir.),
 – *Dictionnaire historique de la langue française*, Le Robert, Paris, 2000³, 1993¹.
 – *Dictionnaire culturel en langue française*, Le Robert, Paris, 2005.
 – *Le petit Robert des noms propres : dictionnaire illustré* (nouvelle éd. refondue et augmentée)
 le Robert, Paris, 2009.
- RICHLIN A. (éd.), *Pornography and Representation in Greece and Rome*, Oxford University Press, Oxford / New York, 1992.
- ROBINSON D., « Ancient Sinope : First Part », *The American Journal of Philology*, vol. 27, n° 2, 1906, DOI : 10.2307/288823
- ROCCOS L. J., *Ancient Greek Costume, an Annotated Bibliography, 1784 – 2005*, Jefferson, Londres / McFarland, 2006, s.v. « hetairai ».
- RODENWALT G., « Spinnende Hetären », *Archäologischer Anzeiger*, vol. 47, 1932, p. 7 – 22.
- RÖSCH Y., « Hunting Hares and Lovers : Socrates' Playful Lesson in Xenophon, Memorabilia III, 11 », *Archimède*, 2018, n° 5, p. 57 – 70.
- ROSSIAUD J.,
 – *Amours vénales, la prostitution en Occident XII^e – XVI^e siècle*, Aubier, Paris, 2010.
 – *Sexualités au Moyen Âge*, J. – P. Gisserot, Paris, 2012.
- ROUSSEL P., *Discours*, C.U.F., Les Belles Lettres, Paris, 1922.
- SAÏD S., *Le monde à l'envers : pouvoir féminin et communauté de femmes en Grèce Ancienne*, Les Belles Lettres, Paris, 2013.
- SALLES C., *Les bas-fonds de l'Antiquité* (coll. Petite Bibliothèque Payot ; 220), Payot & Rivages, Paris, 1982.
- SANITAS H., *Le procès de Phryné*, sous la dir. de L. Pernot, Mémoire de maîtrise de Lettres Classiques, Université Marc Bloch, Strasbourg, 2004.
- SCAHILL D., « Dining and the Cult of Aphrodite, the Function of the South Stoa at Corinth », in : GLAZEBROOK A. & TSAKIRGIS B. (éd.), *Houses of Ill Repute. The Archaeology of Brothels, Houses, and Taverns in the Greek World*, University of Pennsylvania Press, Philadelphie, 2016, p. 129 – 142.
- SCHAPS D., « The Woman Least Mentioned : Etiquette and Women's Names », *The Classical Quarterly*, vol. 27, n° 2 (1977), p. 323 – 330. URL : <http://www.jstor.org/stable/638428>
- SCHLEGEL F., *Sämmtliche Werke. Studien des classischen Alterthums* (deuxième partie), Klang, Vienne, 1846.
- SCHMIDT J., *Synonymik der griechischen Sprache*, vol. 2, Teubner, Leipzig, 1878.
- SCHMITT PANTEL P.,
 – « Un fil d'Ariane » in DUBY G. & PERROT M., « Écrire l'histoire des femmes », in : DUBY G., PERROT M., SCHMITT PANTEL P. (dir.), *Histoire des femmes en Occident, I. L'antiquité*, Plon, Paris, 2002, 1990¹, p. 27 – 35.

- *Aithra et Pandora. Femmes, Genre et Cité dans la Grèce antique*, L'Harmattan, Paris, 2009.
- *La cité au banquet. Histoire des repas publics dans les cités grecques*, École française de Rome, Rome, 1992.
- « Aspasia, la nouvelle Omphale. Genre, sentiment et politique au siècle de Périclès », in : SCHMITT PANTEL P. & DE POLIGNAC F. (éd.), *Dans le sillage de Claude Mossé. Athènes et le politique*, Albin Michel, Paris, 2007, p. 199 – 221.
- *Hommes illustres, mœurs et politique à Athènes au V^e siècle*, Aubier, Paris, 2009.
- SCHMITT PANTEL P. & DE POLIGNAC F. (éd.), *Dans le sillage de Claude Mossé. Athènes et le politique*, Albin Michel, Paris, 2007.
- SCHNEIDER K., « Hetaira » in : PAULY A. & WISSOVA G., *Pauly's Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft (RE)*, vol. 8 (Helikon – Hyagnis), J.B. Metzler, Stuttgart, 1913, p. 1331 – 1372.
- SCHULLER W., *Die Welt der Hetären*, Klett-Cotta, Stuttgart, 2008.
- SCHÖMANN G. F., *Isaei orationes XI cum aliquot deperditarum fragmentis*, Impensis E. Mauritii, Gryphiswaldiae, 1831.
- SCHWARTZ J., « Barbara Ehlers, Eine vorplatonische Deutung des sokratischen Eros. Der Dialog Aspasia des Sokratikers, Aischines », *L'Antiquité classique*, tome 36, fasc. 2, 1967, p. 644 :
- http://www.persee.fr/doc/antiq_0770-2817_1967_num_36_2_2672_t1_0644_0000_1
- SEALEY R.,
- *On Lawful Concubinage in Athens, Classical Antiquity*, vol. 3, n° 1 (1984), p. 111 – 133.
- *Women and Law in Classical Greece*, The University of North Carolina Press, Chapel Hill / London, 1990.
- SEBILLOTTE CUCHET V., « Des 'ouvrières' de la laine et du sexe à Athènes (IV^e siècle avant J. – C.) », in *Clio, Femmes, Genre, Histoire*, n° 38, 2013. URL : <http://clio.revues.org/11633>
- SECHAN L. & LEVEQUE P., *Les grandes divinités de la Grèce*, de Boccard, Paris, 1966.
- SKINNER M., « Feminist Theory », in : HUBBARD T. K. (éd.), *A Companion to Greek and Roman Sexualities*, Wiley-Blackwell, Malden, Oxford / Chichester, 2014, p. 1 – 16.
- SMITH A., & PICKUPS S., *Brill's companion to Aphrodite*, Brill, Leyde / Boston, 2010.
- SOMMESTEIN A. (éd.), *Menander in contexts*, Routledge, Londres / New York, 2014.
- SORKIN RABINOWITZ N., « Sex for sale ? Interpreting Erotica in the Havana Collection », in : GLAZEBROOK A. & HENRY M. (éd.), *Greek Prostitutes in the Ancient Mediterranean, 800 BCE – 200 CE*, University of Wisconsin Press, Madison, 2011, p. 122 – 146.
- STADTER P., *Plutarch and his Roman readers*, Oxford University Press, Oxford, 2014.
- STEIN C., *Les Courtisanes aux V^e et IV^e siècles avant J. – C.*, sous la dir. d'E. Lévy, Mémoire de maîtrise d'Histoire, Université Marc Bloch, Strasbourg, 1997.
- STRONG A., *Prostitutes and Matrons in the Roman World*, Cambridge University Press, Cambridge / New York, 2016.
- SUTTON R. F., Jr,
- « The Good, the Base, and the Ugly: the Drunken Orgy in Attic Vase Painting and the Athenian Self », in : COHEN B. (éd.), *Not the Classical Ideal*, Brill, Leiden, 2000, p. 180 – 202.

- Pornography and Persuasion on Attic Pottery, RICHLIN A. (éd.), *Pornography and Representation in Greece and Rome*, Oxford University Press, Oxford / New York, 1992, p. 3 – 35.
- TARAUD C., *La prostitution coloniale, Algérie, Tunisie, Maroc, 1830 – 1962*, Payot, Paris, 2003.
- TEIXIDO S., « Les gender studies », *Sciences Humaines*, n° 157, février 2005 : *Qui sont les travailleurs du savoir ?*, p. 54 – 57.
- TOPPER K., « Approaches to reading attic vases », in : JAMES S. L et DILLON S. (éd.), *A Companion to Women in the Ancient World*, Wiley-Blackwell, Malden / Oxford 2012, p. 141 – 152.
- TRAILL J. S., *Persons of Ancient Athens*, vol. 1 à 20, Athenians, Toronto, 1994 – 2011.
- TRÉMEAUD C., *Les nouvelles de l'archéologie, n° 140 : Genre et archéologie*, éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, juin 2015.
- TRÜMPER M.,
- « Gender and Space, 'Public' and 'Private' », in : JAMES S. L et DILLON S. (éd.), *A Companion to Women in the Ancient World*, Wiley-Blackwell, Malden / Oxford, 2012, p. 288 – 303.
- « Locations of Ill Repute in Late Hellenistic Delos », in : GLAZEBROOK A. and TSAKIRGIS B. (éd.), *Houses of Ill Repute. The Archaeology of Brothels, Houses, and Taverns in the Greek World*, University of Pennsylvania Press, Philadelphia, 2016, p. 103 – 128.
- « Whole Cloth: Exploring the Question of Self-Sufficiency through the Evidence of Textile Manufacture and Purchase in the Greek House », in : HARRIS E., LEWIS D., WOOLMER M. (éd.), *The Ancient Greek Economy : Markets, Households, and City-States*, Cambridge University Press, Cambridge / New York, 2016, p. 166 – 186.
- VATIN C., *Citoyens et non citoyens dans le monde grec*, Société d'édition d'enseignement supérieur, Paris, 1984.
- VERBOVEN K., CARLIER M., DUMOLYN J., « A Short Manual to the Art of Prosopography », in : KEATS – ROHAN K. (éd.), *Prosopography Approaches and Applications : A Handbook*, (Prosopographica et Genealogica 13), University of Oxford, Oxford, 2007, p. 35 – 69.
- VERILHAC A.-M. & VIAL C., *Le mariage grec du VI^e siècle av. J.-C. à l'époque d'Auguste*. (Bulletin de Correspondance Hellénique. Supplément ; 32), École française d'Athènes, Athènes, 1998.
- VERNANT J. – P., *Mythe et société en Grèce ancienne*, F. Maspero, Paris, 1974.
- VIAL C., « Statut et subordination » in : CAVALIER O. (dir.), *Silence et Fureur*, Fondation du Musée Calvet, Avignon, 1996, p. 339 – 357.
- VICKERS M., « Alcibiades and Aspasia : Notes on the Hippolytus », *Dialogues d'histoire ancienne*, vol. 26, n° 2, 2000, p. 7 – 17. DOI : 10.3406/dha.2000.2423
- VIX J. – L., « La seconde sophistique et la philosophie », *Kriterion Revista de Filosofia*, n° 116, Julho a Dezembro 2007, Belo Horizonte (Minas Gerais, Brésil), p. 437 – 451.
- VON REDEN S., *Exchange in Ancient Greece*, Duckworth, Londres, 1995.
- VOUT C., *Sex on show : Seeing the Erotic in Greece and Rome*, The British Museum Press, Londres, 2013.
- YONGE C., *Athenaeus. The Deipnosophists. Or Banquet Of The Learned Of Athenaeus*, Henry G. Bohn, York Street, Covent Garden, Londres, 1854.
- YOUNGER J., *Sex in the Ancient World from A to Z*, Routledge, New York, 2005.
- VANOYEKE V., *La prostitution en Grèce et à Rome*, les Belles Lettres, Paris, 1990.

- WALKER S., *Women and Housing in Classical Greece : the Archaeological Evidence*, in : CAMERON A. & KUHRT A., *Images of Women in Antiquity*, Croom Helm, Londres / Canberra 1983, p. 81 – 91.
- WECOWSKI M., *The Rise of the Greek Aristocratic Banquet*, Oxford University Press, Oxford, 2014.
- WEIL H., « Hypéride. Premier discours contre Athénogène », *Revue des Études Grecques*, tome 5, fasc. 18, 1892, p. 158. doi : 10.3406/reg.1892.5561
- WEVERS R., *Isaeus : Chronology, Prosopography and Social History*, Mouton, Paris, 1969.
- WILLIAMS D., « Women on Athenian Vases : Problems of Interpretation », in : CAMERON A. & KUHRT A. (éd.), *Images of Women in Antiquity*, Croom Helm, Londres, 1983, p. 92 – 106.
- WINKLER J., *Désir et contraintes en Grèce ancienne*, Epel, Paris, 2005 (*The Constraints of Desire, The Anthropology of Sex and Gender in Ancient Greece*, Routledge, New York / Londres, 1990, trad. : S. Boehringer & N. Picard).
- WRENHAVEN K.,
 – *The Identity of the ‘Wool-Workers’ in the Attic Manumissions*, *Hesperia*, vol. 78, 2009, p. 367-386. URL : <http://www.jstor.org/stable/25622700>.
 – *Reconstructing the Slave, the Image of the Slave in Ancient Greece*, Bloomsbury Academic, Londres / New York, 2012.
- WYSE W., *The Speeches of Isaeus*, University Press of Cambridge, Cambridge, 1904.
- ZWEIG B., « The Mute Nude Female Characters in Aristophanes’ Plays », in : RICHLIN A. (éd.), *Pornography and Representation in Greece and Rome*, Oxford University Press, Oxford / New York, 1992, p. 73 – 89.

Remerciements

J'ai bénéficié durant la présente étude de conditions de travail privilégiées et d'un entourage admirable. Ma reconnaissance va vers mon directeur de thèse, Laurent Pernot, qui n'a ménagé ni son temps, ni sa patience (manifestement illimitée). Je le remercie pour ses précieux conseils, son constant soutien et son exigence scientifique.

Merci aux nombreux collègues qui ont échangé sur mon sujet avec enthousiasme, donné de la bibliographie, des conseils ou des encouragements, notamment Jumana Bayeh, Sandra Boehringer, Claire Camberlein, Christelle Ehrhardt, Paul Heilporn, James Hirstein, Christine Hue-Arcé, Aude et Yves Lehmann, David Pritchard et à tous les archéologues que j'ai assommés avec le Bâtiment Z.

Je voue une gratitude éternelle à mes deux principales relectrices, Audrey et ma mère, qui n'ont pas ménagé leurs efforts ; elles connaissent à présent le sujet aussi bien que moi. Merci également à Corentin et à Christelle pour leur analyse minutieuse, ainsi qu'à Artémis, Eric, Marion R., Thésée, Thomas et Véronique, pour leur rapidité et leur efficacité.

Ma reconnaissance se tourne également vers ma mère, qui m'a supportée durant ce travail, dans tous les sens du terme. Elle m'a encouragée de toutes les manières possibles, que ce soit en m'aidant à comprendre la littérature secondaire en allemand, en me relisant ou en remplissant le frigidaire. À mon oncle, qui m'a toujours apporté un soutien familial et logistique sans faille.

À Mamité et à ma marraine, pour leur sagesse et leur soutien. Aux autres membres de la famille pour leur présence réconfortante : Pascal et Carole Henninger, Rose-Marie et Jean-Paul Dobis.

À Victor, mon relecteur sans concession. Merci pour ta rigueur, ta compassion et ta présence. À Alice, Chloris, Jonathan, Nicolas Roudet et Thibault, pour répondre au pied levé à mes requêtes désespérées.

Aux bibliothécaires qui sont aux petits soins pour les doctorants et qui s'arrangent pour que la bibliothèque de la misha ne manque ni d'ouvrages, ni de bonne humeur, ni de café. Aux vieux amis du lycée, toujours présents, et à ceux à peine moins anciens de la fac, qui m'ont soutenue et encouragée.

Résumé

L'objectif de la présente thèse est d'établir un dictionnaire de courtisanes (*hetairai*) de la période classique, accompagné de l'ensemble des textes y faisant référence. Ces sources grecques et latines, écrites de la période classique à la période byzantine, font l'objet d'une traduction française. L'enquête discute également du terme *hetaira* lorsqu'il est associé à une femme de la période classique et étudie les contextes dans lesquels il est employé. Le travail vise à comprendre ce que représente une *hetaira* pour les Grecs et cherche à mettre en lumière les mécanismes qui régissent citoyenneté et non citoyenneté. Le discours social sur ces femmes et leur implication au sein de la société athénienne sont également analysés, notamment à travers l'étude du *Contre Nééra*. Par l'exhaustivité du corpus, quelques parallèles entre les personnes renommées, telles Aspasia, Laïs ou Phrynê, et d'autres figures moins connues offrent des clés de compréhension pour examiner le degré de singularité d'un parcours. De même, la confrontation de ces femmes à l'univers prostitutionnel interroge la légitimité du lien traditionnellement établi entre *hetairai* et prostitution.

Mots-clés : Aspasia – Athènes – citoyenneté – courtisane – discours social – femmes – études sur le genre – Grèce classique – hetaira – Laïs – Nééra – mèteque – esclavage – Phrynê – pornê – prosopographie – prostitution – rhétorique

Abstract

The purpose of this thesis is to offer a *Who's who* of the courtesans (*hetairai*) of the classical period, including all those texts which relate to them written from the classical period to the Byzantine period, in Greek and in Latin, with their French translation. The survey also discusses the term *hetaira* when it is associated with a woman from the classical period, and examines the contexts in which it is used. The study seeks to understand what *hetaira* meant to the Greeks, and to reveal the mechanisms that governed citizenship and non-citizenship. The social discourse regarding women and their involvement in Athenian society is also analyzed, including a study of the *Against Neaera*. Because of the exhaustive corpus, several parallels with well-known courtesans, such as Aspasia, Laïs, and Phryne, as well as other less well-known people, provide keys to evaluating how original a given career was. At the same time, the comparison of these women with the world of prostitution reconsiders the appropriateness of the link between *hetairai* and prostitution.

Key-words : Aspasia – Athens – Classical Greece – citizenship – courtesan – gender studies – *hetaira* – Laïs – metic – Neaera – Phrynê – pornê – prosopography – prostitution – rhetoric – slavery – social discourse – women